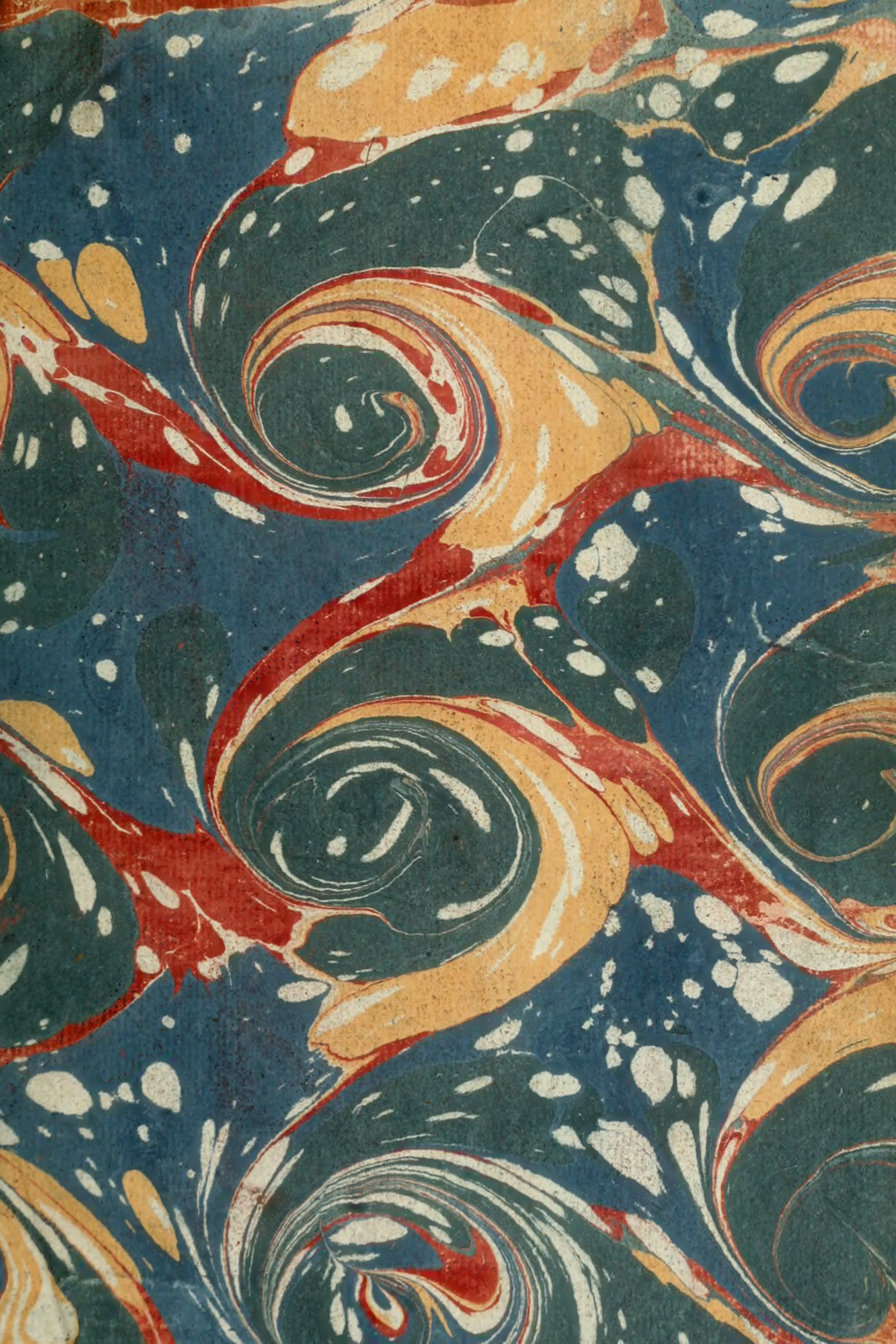




BIBLIOTHEQUE
DU
PETIT SEMINAIRE
DE
QUÉBEC.
No. 591





HISTOIRE GENÉRALE

DES

PROVINCES-UNIES,

TOME QUATRIÉME.

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES,
DÉDIÉE
A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLEANS,
PREMIER PRINCE DU SANG,

*Par MM. D***, ancien Maître des Requêtes, S***, de l'Académie Impériale & de la Société Royale de Londres.*

TOME QUATRIÉME.





A PARIS,
Chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule.

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.







HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

LIVRE IX.

SOMMAIRE.

I. PHILIPPE I, vingt-sixiéme *Comte de Hollande. Successeur de Jaqueline. Sa Puissance. Infraction des Privileges. Exactions. Impôts. Philippe dégoûté de l'Alliance des Anglois.* II. *Affaires de France. Négociations de Paix avec l'Angleterre. Les Villes de Hollande députent au Congrès. Paix de Philippe avec la France.* III. *Mécontentement des Anglois. Ils maltraitent les Hollandois. Philippe se tourne contr'eux. Il leur déclare la guerre. Les Flamands l'abandonnent devant Calais. Les Anglois devant Zierikzee. Les Hollandois refusent du secours. Départ des Anglois.* IV. *Philippe*

ſe venge de la déſertion des Flamands. Son Expédition malheureuſe contre Bruges. La Ville déclarée déchûe de ſes Privileges. Elle eſt reçue en grace. V. *Guerre avec les Villes Hanſeatiques. Leur Ligue contre les Hollandois. Pertes des Hollandois. Diſette dans ces Pays. Emeute à Rotterdam.* VI. *Treve avec les Anglois par mer. Négociations avec les Ooſterlingues. Rompues. Armemens des Hollandois &c. Etat de leur Marine. Réflexion ſur cet Article. Départ de la Flotte. Pirateries des Hollandois & des Zeelandois. Victoire des Hollandois ſur ceux de Lubeck.* VII. *Les Hollandois au ſecours du Roi de Danemarc. Négociations de Paix. Troubles pour la ſucceſſion au Duché de Luxembourg. Cédé à Philippe. Son Inauguration aux Domaines de Marguerite. Treve avec les Ooſterlingues. Dédommagemens exigés des Hollandois. Conſtitution des Etats de ces tems.* VIII. *Philippe prête hommage à l'Empire. Troubles dans la Friſe. Fermentation en Hollande. Entre les Hoekins & les Cabeliaux. Refus de contributions fait à Philippe. Amſterdam déclarée rebelle. Emeute dans cette Ville. Emeute à Haarlem. Appaiſée par la Ducheſſe. Ceux de Haarlem punis. Troubles à Dordrecht au ſujet de l'Entrepôt.* IX. *La Charge de Stadhouder ſuſpendue. Edit contre l'eſprit de parti. Emeute à Leide. Philippe vient en Hollande. Nouveaux Réglemens. Ordonnance ſur la contribution de la Nobleſſe.* X. *Philippe paſſe en Zeelande. Troubles à Medemblik. Le Stadhouder rétabli. Troubles à Utrecht. Appaiſés par Philippe. Son penchant pour reformer le Clergé.* XI. *Abus de cet Ordre. Ses richeſſes en Hollande. Tentatives pour la Réforme. Son origine dans ces Pays. Efforts de Philippe pour la Réforme.* XII. *Le Cardinal Cuſa en Hollande. Il prêche la Réforme. Il termine le Schiſme d'Utrecht.* XIII. *Les Gantois révoltés. Philippe arme contr'eux. Pétulance du Comte de Charolois. Oudenarde aſſaillie par les Rebelles. Ils ſont repouſſés. Leur Expédition contre Dendremonde. Manquée. Autres pertes des Rebelles. Philippe marche contr'eux. Leur défaite. Les Hollandois & les Zeelandois marchent contr'eux. Déroute totale des Rebelles. Treve. Les Hollandois récompenſés par des Privileges. Nouvelles hoſtilités des Gantois. Ils ſont battus & punis.*

XIV. *Les Anglois violent la Treve avec Philippe. Les Hollandois bloquent Bordeaux. Le Comte de Charolois Stadhouder de Hollande. &c. Sa sévérité contre ceux d'Haamstede. Son Mariage. Son Départ. Il est remplacé par Lannoy. Troubles à Gorinchem pour la Pêche.* XV. *Contestations sur la succession à l'Evêché d'Utrecht. Brederode élu. La Nordhollande & Dordrecht rentrées en graces.* XVI. *Préparatifs des Trajectins pour soutenir leur Election. Emeute à Utrecht. Philippe marche contre les Trajectins. David, Bâtard de Bourgogne, reçu Evéque d'Utrecht. Siege de Deventer.* XVII. *Troubles dans la Frise. La Frise sommée par l'Empereur pour une redevance. Elle s'y soumet sous des conditions.* XVIII. *Philippe remédie aux abus dans les Finances. Le Comte de Charolois renvoyé Stadhouder en Hollande. Il y regne despotiquement. Le Dauphin cherche un asyle dans les Pays-Bas. Reddition de Deventer. Préparatifs de guerre entre Charles VII & Philippe.* XIX. *Philippe s'engage à une Expédition contre le Turc. Il leve de grosses contributions. Il remet son Expédition à un autre tems. Il envoye une Ambassade en France. Mouvemens du Comte de Charolois. Nouveaux troubles à Utrecht. Sujet de l'Ambassade de Philippe à Charles VII. Envoyé du Comte de Charolois en France. Mort de Charles VII. Philippe ramene le Dauphin en France.* XX. *Louis XI couronné. Philippe lui prête hommage. Origine de la haine entre le Comte de Charolois & Louis XI. Conspiration contre le Comte de Charolois. Découverte. Hauteur d'un Envoyé de Philippe.* XXI. *Croui passe au service de France. Philippe veut faire arrêter son fils. Changemens dans les Tribunaux en Hollande. Les villes de Picardie restituées à la France. Ligue contre Louis XI. Le Comte de Charolois reconcilié avec son pere. Complot pour l'enlevement du Comte de Charolois. Découvert.* XXII. *Ambassade de France à Philippe. Amitiés reciproques entre le Roi d'Angleterre & le Comte de Charolois. La Ligue de Louis XI contre la Maison de Bourgogne découverte. Le Comte de Charolois bannit ses ennemis de la Cour de son Pere. Philippe indigné contre son fils. Troubles en France.* XXIII. *Le Comte de Charolois reconcilié avec son Pere. Il marche au*

ſecours du Duc de Berry. Il s'empare de pluſieurs Places de France. Il inſulte Paris. Bataille de Montlheri. Le Comte de Charolois bleſſé. Générosité d'un Gentilhomme Bourguignon. XXIV. *L'Evêque de Paris envoyé au Comte de Charolois. Jonction du Comte avec les Bretons. Il bloque Paris. L'Evêque envoyé aux Princes. Diverſion dans les Etats de Bourgogne par les Liegeois. Manquée. Intrigues de Louis XI. Negociation du Comte de Charolois en Angleterre. Son entrevue avec Louis. Seconde entrevue. Imprudence du Comte de Charolois.* XXV. *Traité de Louis avec les Princes. Son Traité particulier avec Philippe. Sa Réconciliation avec le Comte de Charolois. Impôt permanent en Hollande & en Zeelande. Les Liegeois punis. Rebellion de Saintion.* XXVI. *Nouveaux Armemens de Louis. Il ranime les Liegeois. Fermeté de Philippe. Dinant pris d'aſſaut. Les Liegeois humiliés. Troubles dans la Gueldre. Le Duc de Gueldre cité aux Etats. Son Evaſion. Mort de Philippe. Son caractere. Son ſurnom de* Bon. *Ses Enfans.* XXVII. *Création de l'Ordre de la Toiſon d'or. Ses Chapitres. Invention de l'Imprimerie ſelon les Hollandois. Selon les Allemands. Luxe ſous le Regne de Philippe.* XXVIII. CHARLES I, vingt-ſeptiéme *Comte de Hollande, &c. Ses Paſſions. Son ſurnom de* Hardi. *Funérailles de ſon Pere. Il réforme ſa Maiſon. Il ſe fait inaugurer à Gand. Emeute dans cette Ville. Charles forcé de rétablir ſes Privileges. Il révoque ſon nouveau Manifeſte. Malines révoltée. Et punie.* XXIX. *Louis excite de nouveau les Liegeois. Charles marche contr'eux. Ambaſſade infructueuſe de Louis. S. Truyen inveſti. Les Liegeois au ſecours. Leur defaite. Reddition de la Place. Charles marche vers Liege. Emeute dans la ville. Charles maître de Liege. Négociations infructueuſes de la France. Ligue entre Charles & le Roi d'Angleterre.* XXX. *Charles inauguré en Zeelande. Et en Hollande. Contributions impoſées ſur la Hollande. Renouvellement de ſes Privileges. Entrevue de Charles & de Louis à Peronne. Nouveaux mouvemens des Liegeois. Louis inveſti dans ſa maiſon. Ses intrigues. Accord avec Charles.* XXXI. *Ils marchent contre les Liegeois. Liege inveſti. Projet d'enlever Charles & Louis. Manqué. La ville priſe par*

les Bourguignons. Et brûlée. Vengeance cruelle de Charles sur les Liegeois. Charles en Zeelande. Sa sévérité. Il vient en Hollande. Les Frisons refusent de le reconnoître. XXXII. *Malheureux sort des Brederodes. Ils sont emprisonnés. Chefs d'accusation contr'eux. Ils sont appliqués à la Question. Déclarés innocens.* XXXIII. *Troubles d'Angleterre. Négociations de Charles avec l'Angleterre. Louis y excite de nouveaux troubles. Vaisseaux Hollandois pris par les rebelles Anglois. Plaintes de Charles à la Cour de France. Les Anglois maltraités par les Zeelandois. Le Roi d'Angleterre se sauve en Hollande. Mouvemens de Charles pour le rétablir sur son Thrône.* XXXIV. *Nouveaux mécontentemens entre Charles & Louis. Charles fait ramener son Beaufrere en Angleterre. Réconnoissance du Roi envers les Zeelandois.* XXXV. *Hostilités ouvertes entre Charles & Louis. Treve. Emeute à Hoorn. Ruine de ses Manufactures. Nouvelles hostilités des François. Les Zeelandois courent sur eux. Charles amusé par Louis. Il ravage la Picardie. Il échoue devant Beauvais. Treve.* XXXVI. *Emeute à Zierikzee. La ville punie. Charles inauguré à Dordrecht. Il parcourt les villes de Hollande. Il est averti des manœuvres du Connêtable de France.* XXXVII. *Affaires de Gueldre. Arnoud remis en liberté. Adolphe emprisonné. La Gueldre engagée à Charles. Il en prête hommage à l'Empereur.* XXXVIII. *Il ambitionne le titre de Roi. Ses Conventions avec l'Empereur. Préparatifs du Couronnement. Il est manqué. Charles irrité contre l'Empereur. Son projet de s'emparer des places fortes du Rhin. Il traite avec l'Angleterre contre la France. Nuis investi. Charles veut imposer une taxe sur le Clergé. La Noblesse & les Villes fournissent des Milices. Impôts sur le plat-pays.* XXXIX. *Ligues contre Charles. Invasion des Suisses dans la Bourgogne. Louis marche contre Charles. Les Armateurs François désolent le commerce. Armateurs des Hollandois. Leur Flotte battue. Opiniâtreté du siege de Nuis. Changé en blocus. La Ville mise en sequestre. Charles en Zeelande. Il fait passer les Anglois en Flandre. Il marche contre la France. Il est trompé par le Connêtable de S. Poll.* XL. *Siege de Nancy. Manœuvres secretes de Louis. Il détache*

Edouard de l'alliance de Charles. Accord entre les deux Couronnes. Charles demande raiſon au Roi d'Angleterre. Entrevue de Louis & d'Edouard. Charles fait arrêter le Connêtable. Il s'empare de la Lorraine. Le Connêtable exécuté à Paris. XLI. *Les Suiſſes offrent la paix à Charles. Louis les excite contre lui. Défaite de Charles par les Suiſſes. Seconde défaite.* XLII. *Conſpiration contre Charles Bataille de Nancy. Trahiſon du Général Campobacchio. Mort de Charles. Son ſurnom de* Hardi. *Son Caractere. Exemple de ſa ſévérité. Le Haut-Conſeil de Hollande érigé en Parlement à Malines. Chapitres de la Toiſon d'or tenus par Charles. Ses Mariages. Son Scel. Sa Deviſe.*



Tom. IV Pag.



PHILIPPE I, XXVI. Comte de Holl.



HISTOIRE GENÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

LIVRE IX.

PHILIPPE I,

Vingt-sixiéme Comte de Hollande.



PHILIPPE I, Duc de Bourgogne, gouvernoit depuis long-tems la Hollande & la Zeelande, d'abord sous le titre de *Ruwaard* ou Protecteur, ensuite en qualité d'Héritier présomptif; mais il ne fut en pleine possession que par la Cession que Jaqueline lui fit de ces Comtés, pour ra-

PHILIPPE I, Successeur de Jaqueline.

1434.

PHILIPPE I. 1434. — cheter la vie de son mari. Ainsi ces pays passerent de la Maison de Baviere qui regnoit depuis près d'un siecle, dans celle de Bourgogne, & se réunirent aux autres Provinces de la Belgique échûes à ce Prince par des mariages ou par

Sa Puissance. succession. Sorti du Sang de France, il possédoit, outre les deux Bourgognes, appanages de sa naissance, les Duchés de Brabant, de Lothier, de Limbourg, les Comtés de Flandre, d'Artois, de Hainaut & de Namur, les Marquisats de Malines & d'Anvers, avec le titre de Prince du Saint Empire (*a*).

Il étoit né à Dijon le 29 Juin, 1395, de Jean sans Peur, Duc de Bourgogne, & de Marguerite de Baviere, sœur de Guillaume, Pere de Jaqueline : ensorte qu'il confondoit dans sa personne les droits successifs paternels & maternels avec ceux de Donataire & de Cessionnaire. La réunion de tant de Souverainetés le rendit formidable à la Branche Aînée de sa Maison. L'assassinat de son pere où le Dauphin étoit soupçonné d'avoir trempé, le jetta dans le parti des Anglois ; & ce ne fut qu'en se réconciliant avec lui que Charles VII raffermit sur sa tête la Couronne que leurs efforts avoient ébranlée.

Il est inauguré. Les Hollandois le reçurent avec les témoignages de la joye la plus vive ; mais ils éprouverent bientôt qu'il est dangereux de se donner un maître trop puissant par lui-même. A peine fut-il inauguré qu'il se servit du Conseil de Hol-

Infraction des Privileges. lande pour révoquer les privileges qu'il avoit accordés en qualité de *Ruwaard* (*b*). Les Villes comprirent alors qu'elles ne devoient pas compter sur les graces, dont il avoit acheté leurs suffrages ; mais leur foiblesse les avertissoit en même tems qu'elles ne pouvoient les conserver sans son aveu. Il leur prouva bientôt qu'il ne respecteroit pas davantage les plus anciennes concessions. Il envoya à son Tribunal dès la premiere année de son Regne l'affaire de Giselbert de Vianen, Baillif du Waterland, quoique le Bourgmestre de

(*a*) Barland. Hist. Comit. Holl. *in Philipp. Burgund.* Meyer. Ann. Flandr. ad ann. 1434. Vredius Sigill. Princip. *Cap.* XXVII.

(*b*) III. Memor. de Rose *cott.* B. 1. *fol.* 83.

Monnikendam

Monnikendam soutint par de bons titres que sa Ville étoit en possession de juger exclusivement les délits commis sur son territoire (*a*). Philippe I. 1434.

Si le mépris des Manifestes touchoit les Peuples, ils n'étoient pas moins sensibles aux demandes réitérées pour fournir aux dépenses d'une guerre à laquelle leur pays n'avoit nul intérêt. Philippe ne cessoit de tirer leur argent pour soutenir les Anglois, dont le Parti commençoit à décliner en France. Les Etats avoient accordé en 1432 une Pétition qui devoit subsister dix ans ; nous trouvons que la Brille paya pour son contingent quatorze mille cent *Schildens* de Hollande (*b*) : d'où l'on peut présumer ce qu'on exigeoit des villes plus puissantes. Le Duc convoqua la seconde année de son Regne une Assemblée à Lier, petite ville du Brabant (*c*), pour pourvoir à la défense du Pays contre les Anglois, & vraisemblablement il y fut question de nouveaux impôts. Ainsi quoique les guerres civiles de la France, dont nous avons touché les commencemens, paroissent étrangeres à notre objet, nous sommes forcés par la part que le Souverain y fit prendre à ses sujets, de les suivre jusques à la fin. Exactions & Impôts. 1435.

Philippe commençoit à se dégouter de la Ligue par les hauteurs du Roi d'Angleterre & celle de ses freres, & ne tenoit plus à ce parti que par ses sermens. Il avoit sur le cœur le mariage de Jaqueline avec le Duc de Glocester, & les entreprises de ce Prince sur le Hainaut & sur la Zeelande ; la mort de Marguerite, sa sœur, Epouse du Duc de Betford, acheva de rompre ses liaisons avec la Maison d'Angleterre (*d*). Il avoit rappellé ses troupes, faisoit la guerre séparément, & sa conduite marquoit qu'il ne continuoit les hostilités que pour obtenir des conditions plus avantageuses à la conclusion de la paix ; mais il n'osoit aller contre ses engagemens sans un prétexte suffisant pour dégager sa parole. Philippe dégouté de l'Alliance des Anglois.

(*a*) II. Memor. de Rose. *cott.* A. *fol.* 271.
(*b*) Privileg. de la Brille. *pag.* 64. Manifest. de Westwoude, *pag.* 36 & 37.
(*c*) I. Memor. de Rose. *fol.* 135.
(*d*) Monstrelet *vol.* II. *fol.* 87.

PHILIPPE I.

1435.

II. Affaires de France.

Charles VI, Roi de France, & Henri V, Roi d'Angleterre, s'étoient ſuivis dans le tombeau. Celui-ci ne laiſſoit qu'un enfant au berceau, & ſa minorité relevoit les eſpérances de Charles VII. Ce Prince preſque dépouillé de ſes Etats, étoit réduit au-delà de la Loire, où ſa foibleſſe le retenoit. Il trouva le moyen d'attirer les Bretons de ſon côté, en nommant Arthus, frere du Duc, ſon Connétable; mais leur jonction n'étoit pas déciſive, ſi le Comte Dunois, Bâtard d'Orleans, n'eût ranimé les François en 1429 par l'apparition de Jeanne d'Arc, qui s'annonça comme envoyée du Ciel, & chargée de rétablir l'Héritier légitime ſur le Thrône (*a*). Le Duc de Betford aſſiegeoit Orleans pour s'aſſurer un paſſage ſur la Loire. Le défenſe opiniâtre de la Ville rebutoit les Anglois, pendant que les François aſſurés de la protection divine accouroient de tous côtés ſous les drapeaux de Charles. Dunois profitant des circonſtances, mit la Pucelle à la tête de l'armée qu'il conduiſoit, ſecourut Orleans, força l'ennemi de lever le ſiege, remporta une victoire complette auprès de Patay, petite ville de Beauce, & conduiſit le Dauphin à Rheims, où il reçut l'onction Royale. Dès ce moment les affaires des Anglois allerent en dépériſſant; mais le point déciſif étoit de leur ôter l'appui des Bourguignons. L'intérêt & la voix du ſang ſollicitoient leur Duc; mais la honte du parjure le retenoit. On eut recours à Louis, Comte de Bar, dont la fille étoit veuve de Jean, Roi de France. Ce Prince avoit quitté les armes pour endoſſer le froc, & Martin V l'avoit arraché des Chartreux pour le décorer de la pourpre Romaine. Le nouveau Cardinal ſenſible aux maux de ſa Patrie, ſe prêta volontiers aux vûes de ſon Souverain. Il repréſenta ſi fortement dans le Concile de Baſle la néceſſité d'arrêter l'effuſion du ſang Chrétien, qu'Eugene IV le mit à la tête d'une Légation compoſée du Cardinal de Chypre, de l'Archevêque de Beſançon & de l'Archidiacre de Rheims, & le chargea de négocier un accommodement ſous la médiation du Siege Apoſtolique.

(*a*) Monſtrelet, *Vol.* II. *fol.* 42. *verſ. & ſuiv.*

1435.

Négociations de paix avec l'Angleterre.

Le Cardinal de Sainte Croix ayant notifié ses pouvoirs & sa mission aux Parties belligérantes, nomma Arras pour le lieu du Congrès. Le Roi de France choisit pour Plénipotentiaires Charles de Bourbon, Archevêque de Rheims, Arthus de Bretagne, son Connêtable, Louis Comte de Vendôme, Christophe d'Harcourt, Chancelier, & pour Secrétaires Robert de Marlieres & Robert de Chatenier. La Régence d'Angleterre envoya le Cardinal de York, l'Evêque de Norwich, le Comte d'Huntington, & quelques autres. Le Duc de Bourgogne s'y rendit accompagné d'Arnoud d'Egmond, Duc de Gueldre, d'Adolphe de la Mark, Duc de Cleves, de Charles, Comte de Nevers, & d'Henri, Comte d'Estampes. Les Evêques de Liege, de Cambray, de Terouane & de Lyon voulurent s'y trouver; le premier étoit suivi de deux cens Gentilshommes, & les Villes de Hollande & de Zeelande y députerent de leur côté (*a*) sans qu'on puisse pénétrer le motif qui les faisoit agir. Les séances commencerent au mois d'Août, & dès l'ouverture on résolut de remettre à la décision du Pape tous les Articles qu'on ne pourroit terminer dans le Congrès. On arrêta que les François feroient par écrit leurs offres pour la réparation de l'assassinat du Duc de Bourgogne, & que Philippe présenteroit pareillement ses prétentions. Charles offrit aux Anglois de céder la Normandie & la Guyenne a la charge de l'hommage, & qu'Henri VI renonceroit au titre de Roi de France. Le Cardinal de York parut indigné de la proposition, & menaça le Roi de pousser plus vivement la guerre. Le Légat qui voulut l'adoucir, éprouva des hauteurs qui le révolterent, & ne pouvant lui faire entendre raison, ni l'empêcher de se retirer, il mit l'Angleterre sous l'interdit. Le Duc de Bourgogne vouloit suivre son Allié. Le Cardinal de Bourbon lui représentoit envain que ce Peuple orgueilleux ne songeoit qu'à perpétuer une guerre qui déchiroit sa Patrie; que ce seroit sacrifier sa Maison & ses propres intérêts aux caprices d'un Etranger, & le Légat ajou-

Députation des Villes de Hollande au Congrès.

(*a*) Monstrelet, *Vol.* II. *fol.* 108. *vers.*

toit qu'il ne pouvoit en conscience demeurer uni à l'ennemi de l'Eglise. Philippe qui dans le fond n'étoit pas fâché de voir les Anglois humiliés & brouillés avec le Pape, s'entêtoit à rompre le Congrès ; les larmes mêmes de la Duchesse échouoient contre son opiniâtreté, lorsque le Cardinal de Sainte Croix changeant de ton, le menaça de l'excommunier. Ce coup imprévu étonna le Duc, qui s'excusa sur le serment qu'il avoit fait de n'écouter aucune proposition que de concert avec ses Alliés. Le Légat lui montrant alors les pouvoirs qu'il avoit reçus du Pape & du Concile, offrit de le relever de ses engagemens (*a*) ; cet expédient termina la dispute, & le S. Pere, malgré la promesse qu'il avoit faite au Roi d'Angleterre, de ne délier jamais le Duc de Bourgogne des obligations qu'il avoit contractées (*b*), confirma l'absolution du Légat. Les conditions du Traité furent bientôt réglées ; on convint :

Paix entre Philippe & le Roi de France.

I. Que le Roi de France affirmeroit par son Ambassadeur & par écrit qu'il n'avoit aucune part à l'assassinat du Duc de Bourgogne, & qu'il le regardoit comme le forfait le plus noir, produit par la plus infame des trahisons.

II. Qu'il s'engageoit à fonder pour réparation une Messe qui seroit dite à perpétuité chaque jour de la semaine dans la Chapelle de Montereau, pour ceux qui avoient été tués dans cette occasion.

III. Qu'il feroit pareillement célébrer tous les jours un Service pour le repos de l'ame du Duc, dans l'Eglise des Chartreux de Dijon, où son corps étoit inhumé.

IV. Le Roi donnoit à Philippe les villes de Macon, Auxerre, S. Gangon, Bar-sur-Seine, Luxeux, Roye, Peronne, Montdidier, Corbie, Ponthieu, Dourlans, S. Riquiers, Crevecœur, Arleux & Mortagne, pour en jouir par forme d'engagement jusqu'au remboursement des quatre cens mille Couronnes qu'il déclare lui être légitimement dûes par la France.

(*a*) Monstrelet. *Vol.* II. *fol.* 119.
(*b*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* I. *pag.* 21 & 23.

Philippe I.

1435.

V. Il lui céde en outre la propriété des Comtés de Boulogne & de Guisnes.

VI. Il décharge enfin ses Seigneuries & Domaines de tout service, hommage & redevances, dont ils peuvent être tenus envers sa Couronne (*a*).

III. Mécontentement des Anglois.

Cet Acte fut signé le 22 Septembre & notifié aux Anglois peu de jours après. Ceux-ci répondirent par des Lettres qui qualifioient Philippe de traître & de rebelle (*b*), reproches qui n'étoient fondés que sur le titre imaginaire de Roi de France, dont les deux Bourgognes, la Flandre & l'Artois étoient mouvans (*c*). Le chagrin des Anglois ne s'en tint pas aux injures ; on refusa l'audience aux Ambassadeurs de France qui coururent risque de la vie, & la populace massacra dans les rues plusieurs Hollandois établis à Londres depuis long-tems (*d*). Le Commerce y avoit attiré plusieurs habitans de Dordrecht, de Haarlem, de Goude, de Monnikendam, d'Alkmaar, de Heusden, de Middelbourg, & de Zierikzee qui furent contraints de se mettre sous la protection du Roi d'Angleterre, & de lui prêter serment (*e*). La colere même aveugla ce Monarque au point de s'abbaisser jusqu'à solliciter les villes de Hollande & de Zeelande à la révolte contre un Parjure, & d'y joindre l'adresse humiliante : » A Nos Seigneurs & Grands Amis les » Bourgmestres, Echevins, Conseillers & Communes, » &c. (*f*). » Pour completter l'affront auquel Henri s'étoit exposé, pas une des Villes ne lui répondit, & la plûpart envoyerent leurs paquets sans les ouvrir au Duc de Bourgogne (*g*).

Les Hollandois maltraités en Angleterre.

Philippe se tourne contre les Anglois.

1436.

Philippe qui jusqu'alors étoit demeuré neutre, se crut suffisamment autorisé pour envoyer cinq cens Lances au Connétable, qui marchoit contre les ennemis cantonnés dans la

(*a*) Voyez le Traité dans Monstrelet. *Vol.* II. *pag.* 112.
(*b*) Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* I. *pag.* 34.
(*c*) Conf. l'Hist. de la Patrie. *Tom.* III. *Liv.* XII. *pag.* 525.
(*d*) Monstrelet *Vol.* II. *pag.* 121.
(*e*) Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* I. *pag.* 28.
(*f*) Monstrelet *Vol.* II. *fol.* 124.
(*g*) Monstrelet *Vol.* II. *fol.* 125.

Philippe I.

1436.

Normandie. Ce Général essaya en passant de surprendre Paris ; mais l'entreprise ayant manqué, il se dépiqua sur Saint Denis qu'il emporta d'assaut, & passa au fil de l'épée tous les Anglois qu'il rencontra, battit Beaumont qui s'avança pour le reconnoître, & voyant ses troupes encouragées par ces avantages, il se rapprocha de la Capitale du côté du Fauxbourg Saint Jacques. Les Ecoliers qui gardoient la porte, l'ouvrirent à Lisle-Adam qui présenta l'escalade à la tête des Bourguignons ; les François s'avançant de poste en poste réduisirent Villecombey qui commandoit les Anglois, à se renfermer dans la Bastille, où manquant de vivres, il fut bientôt contraint de capituler. Ainsi Paris rentra sous la domination de son Maître légitime sans effusion de sang.

Leur déclare le guerre.

Cependant la garnison de Calais s'étant opposée à la prise de possession des Comtés de Boulogne & de Guisnes, abandonnés à Philippe par le Traité de paix, lui fournit un prétexte de déclarer la guerre en son nom (*a*). Il investit la place, & la brêche étant faite, les Flamands demanderent l'assaut. Philippe averti que la Flotte Angloise paroissoit sur la côte, & craignant une descente pendant l'action, voulut différer l'attaque. Les Flamands regarderent le délai comme une insulte, quitterent leur poste, & se retirerent sans qu'il fut possible de les arrêter. Leur départ força le Duc à lever le siege (*b*), avec d'autant plus de raison que les marées ayant emporté les bâtimens que ceux de Zeelande avoient fait couler à fond pour bloquer le port, les Anglois venoient de jetter un convoi dans la place (*c*) ; & sa retraite se fit avec tant de précipitation que les Hollandois abandonnerent deux coulevrines d'une longueur extraordinaire (*d*).

Il est abandonné des Flamands devant Calais.

Les Anglois devant Zierikzee.

La Flotte ennemie qui se montra dans ces circonstances à la vûe de Zierikzee, donna de nouvelles inquiétudes. Le

(*a*) II. Memor. de Rose, *fol.* 102, 104, 106 & 117.
(*b*) Monstrelet *Vol.* II. *fol.* 136.
(*c*) Boxhorn *sur* Reygersb. *Tom.* II. *pag.* 206.
(*d*) La Grande Chron. *Divis.* XXIX. *cap.* V.

Conseil de Hollande avoit ordonné au Comte d'Oostervant, à Florent d'Abelee & à Florent de Kyfhoek de rassembler les milices. Lannoy pressoit les villes de Hollande d'envoyer leurs troupes de ce côté ; mais les Magistrats s'opposant à ses ordres, il fut contraint de passer en Zeelande avec deux cens hommes d'armes seulement. Il y manda les Députés de Haarlem, de Delft, de Leide & d'Amsterdam qui s'excuserent sur le besoin qu'ils avoient de leurs soldats, en cas que l'ennemi entreprît une descente en Hollande. Cependant la crainte du Stadhouder étoit sans fondement. L'Amiral Anglois se contenta d'envoyer quelques bâtimens légers à la côte pour chercher des vivres, & reprit la haute mer. Lannoy voyant l'orage dissipé, passa à la Haye, où les Etats étoient assembles, & piqué de la désobéissance des villes Hollandoises, il demanda fiérement à leurs Députés si la confiance qu'ils avoient marquée, n'étoit pas fondée sur un Traité secret ? Ils répondirent qu'ils n'avoient point le pouvoir de s'expliquer sur la question (*a*).

PHILIPPE I.

1436.

Les Hollandois refusent du secours.

Les Anglois se retirent.

IV.

Philippe se venge de la désertion des Flamands.

Cependant le Duc de Bourgogne songeoit à se venger de l'affront qu'il avoit reçu devant Calais par la désertion des Flamands. Il s'en prenoit surtout aux Bourgeois de Gand & de Bruges, dont les milices avoient donné le ton aux autres, & résolu de châtier ces Villes orgueilleuses de leur opulence, il s'approcha de Bruges, & fit demander passage pour son armée, sous prétexte de quelques troubles qui l'appelloient en Hollande. Le Clergé sortit en procession pour le recevoir, & le trouvant en bataille, il prit la fuite vers la Ville. Lisle-Adam le suivit à la tête de la Cavalerie, se saisit de la porte, & s'avança à la tête de cinq cens Archers qu'il rangea sur le Marché. Les habitans coururent aux armes ; le canon qu'ils rouloient à la tête des rues, emportoit des files entieres, & Lisle-Adam ayant été tué, les Bourguignons se retirerent en grand désordre. Le peuple enhardi par sa victoire, poussa l'insolence jusqu'à l'inhumanité, & fit pendre sans forme de procès ceux qui demeurerent prisonniers ; &

Expédition malheureuse contre Bruges.

(*a*) II. Memor. de Rosc. *fol.* 120, 139, 140, 145.

1436.

La Ville déclarée déchüe de ses Privileges.

Elle est reçue en grace.

le Duc de son côté cassa les privileges de la Ville, défendit tout commerce avec les rebelles, confisqua leurs biens & proscrivit leurs têtes (*a*).

Ces Négocians enyvrés de leurs richesses, éprouverent bientôt que l'argent n'est pas un rempart assuré contre la colere du Souverain. En but à leurs Compatriotes, harcellés de toutes parts, ils n'osoient sortir de leurs murailles, & leur multitude fut bientôt plus onéreuse qu'utile à leur défense. Dans la disette des choses les plus nécessaires, ils s'adresserent à la Duchesse & la supplierent d'intercéder en leur faveur. Sur ces entrefaites le Duc d'Orleans qui revenoit d'Angleterre, où il avoit été long-tems prisonnier avec le Duc de Cleves & les Comtes de Nevers & d'Estampes, passa par Bruges, & touché des larmes & des supplications des peuples humiliés, il voulut bien se charger de leur requête. Philippe ne put tenir contre les sollicitations du Prince; mais il exigea pour préliminaire la punition des Auteurs de la révolte. Le Magistrat s'étant assemblé, fit arrêter sur le champ Pierre Tesch, Denis Bruyn, Jacob Meskens avec quinze Bourgeois moins considérables, & les fit exécuter après avoir instruit leur procès. Un acte de soumission si marqué désarma le Souverain; il fit grace à la Ville, à condition qu'un certain nombre de notables viendroient la tête & les pieds nuds lui demander pardon à genou; qu'on dresseroit une Pyramide comme un Monument de leur félonie & de sa clémence; que la porte où Lisle-Adam avoit été tué, resteroit murée; que la Ville feroit célébrer des obséques convenables à sa qualité; qu'elle fonderoit un Service à perpétuité pour le repos de son ame; qu'elle feroit construire un Mausolée avec sa Statue & ses Armes dans la grande Eglise, & qu'elle payeroit deux mille Philippins d'or par forme d'amende. Le Traité signé, le Duc s'avança à la tête de son armée. Le Clergé sortit au-devant avec la Croix & les cierges; le Magistrat à genou reçut son Prince devant la porte, le peuple dans la même attitude bordoit les rues,

(*a*) Petit Grand. Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 396.

&

& les tapisseries couvroient les murs comme dans un jour de triomphe. Le Duc satisfait d'avoir humilié la vanité de ces Marchands, remit à se venger des Ganthois à une autre occasion (*a*). La guerre qui s'allumoit entre ses Villes maritimes & celles du Nord, & l'armement qui se faisoit en Hollande & en Zeelande, demandoient sa présence. PHILIPPE I. 1436.

Cette guerre regardant directement les peuples dont nous écrivons l'*Histoire*, exige que nous remontions à son origine. La plûpart des Villes des Pays-Bas étoient entrées dans la Ligue Hanséatique, dont l'objet, comme nous avons vu, étoit le commerce de la Mer Baltique. Les Négocians attirés par l'appas du gain, se multiplioient tous les jours, & leur nombre diminuoit des profits que les Villes des Osterlingues ou Vandales ne partageoient autrefois avec personne; elles résolurent de rentrer dans leurs anciens droits. On peut croire que les Hollandois s'attirerent cet orage en donnant trop d'extension à quelques Articles du Traité de Commerce. Ce fut du moins le prétexte que les Vandales firent valoir pour commencer les hostilités (*b*). V. Guerre avec les Villes Hanséatiques.

Les Habitans de Lubeck s'étoient plaints à Philippe dès 1428 des pertes que leur commerce souffroit de la part de ses sujets. Ce Prince convoqua l'Assemblée des Villes Hanséatiques; mais on ignore leurs délibérations. En 1434 elles envoyerent des Députés à Lubeck; on y accusa Henri de Borselen, Amiral de Zeelande, d'avoir enlevé un grand nombre de vaisseaux dans la Mer Baltique (*c*), & les villes de Lubeck, Dantzick, Hambourg, Rostock, Stralsond, Wismar & Lunebourg formerent une Ligue contre les Hollandois & les Zeelandois. Toutes ces Villes nommées proprement Vandales, aussi bien que le reste des Oosterlingues, étoient alors en guerre contre le Danemarc, & pour se mettre en état de mieux réunir leurs forces, elles résolurent de signer une paix onéreuse avec cette Couronne. Elles acheterent aussi le secours du Duc de Holstein, & celui de Leur Ligue contre les Hollandois.

(*a*) Petit Gr. Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 497.
(*b*) Hist. de la Patrie *Tom.* III. *Liv.* XII. *pag.* 530.
(*c*) Conf. Herman. Corneri Chron. *c.* 1333.

PHILIPPE I.

Paul Rusdorf, Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique dans la Prusse.

1436. Pertes des Hollandois.

Les Hollandois informés de ces mouvemens, se presserent d'envoyer à Lubeck des *Messagers des Villes* (*a*) : c'étoit le nom qu'on donnoit alors aux Députés ; & se contentant d'avoir lié une négociation sur les plaintes respectives, ils continuerent à naviger sans méfiance dans les mers du

1437. Nord (*b*). Mais les Oosterlingues ayant rassemblé leurs forces, enleverent tous les vaisseaux des Pays-Bas qui se trouverent dans leurs parages ; le Sénat de Lubeck les déclara de bonne prise, & sur sa décision on confisqua les marchandises & l'on coula les bâtimens à fond.

Disette dans ces Pays.

Ce coup fut aussi sensible aux peuples qu'aux Négocians. La Hollande manquoit de bled ; une inondation avoit ruiné la récolte des grains dans la Betuwe & dans le pays d'Utrecht (*c*). La disette étoit si grande que dans un siecle où l'argent étoit rare, un pain de seigle de cinq livres valoit quatre *groots* & demi, & le boisseau de bled se vendoit un *Rider* d'or (*d*). La Flotte qui venoit d'être enlevée, avoit été destinée à la traite des grains, & sa perte réduisit le peuple à faire du pain avec du chenevis, des féves &c. (*e*). La

Emeute à Rotterdam.

misere excita différentes émeutes ; la populace de Rotterdam massacra quelques-uns des principaux habitans, & les blessés furent en si grand nombre de part & d'autre que dans la suite le Magistrat fut contraint de leur donner des dédommagemens, d'ordonner des prieres & des processions pour les morts. Les auteurs de la révolte en furent quittes pour faire le pélérinage de Saint Jacques de Compostelle, qui pour-lors étoit fort à la mode (*f*).

VI. Treve avec les Anglois par mer.

Le Duc de Bourgogne trop occupé des affaires de France, ne pouvoit remédier aux désordres. Pour se tirer d'embarras,

(*a*) I. Memor. de Rose. *fol.* 3.
(*b*) Herman. Corneri Chron. c. 1333 & 1334.
(*c*) Alb. Krantz. Vandal. *Lib.* XI. *cap.* XXXIX. *pag.* 270.
(*d*) Chron. de Goude *pag.* 20.
(*e*) Monstrelet *Vol.* II. *fol.* 151.
(*f*) Manuf. de Rotterdam MSS. *fol.* 30. V. Memor. de Rose C. 1°. 78 & 80. Petit Grand. Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 401.

il reprit la voye des négociations, & se pressa de signer une treve sur mer avec les Anglois. Elle fut ménagée par Isabelle de Portugal, Duchesse de Bourgogne, & parente d'Henri VI (*a*).

Négociations avec les Oosterlingues.

Les Oosterlingues le voyant sans crainte de ce côté, envoyerent Henri de Raapzilver de Dantzick & Henri Voorraad de Lubeck, pour écouter les propositions des Hollandois. Ceux-ci nommerent Evert Jacobszoon, Echevin d'Amsterdam (*b*), qui demanda cinquante mille florins d'or pour dédommagement (*c*). Les Commissaires hésitant à répondre, Jacobszoon se leva brusquement, & leur dit qu'il falloit opter de la paix ou de la guerre, & que quelque fût leur choix, les Hollandois auroient bientôt réparé leurs pertes. Les Oosterlingues étonnés d'une déclaration si ferme, rompirent les conférences, & l'Envoyé à son retour exposa si pathétiquement la nécessité de pousser cette guerre avec vigueur, que les Etats résolurent unanimement, & sans attendre les ordres ni le secours de leur Souverain, de publier un Placard par lequel il étoit enjoint aux Villes d'armer sous quinzaine tous les bâtimens qui se trouveroient dans les ports, de construire quatre-vingt vaisseaux de guerre pour le 1 Juin, & ordonné aux soldats de se tenir prêts à s'embarquer au premier coup de tambour. Sous le contrescel de l'Edit étoit l'état de répartition pour les bâtimens que chaque lieu devoit fournir. On ne sera pas fâché d'en trouver un extrait, puisqu'il sert à constater le degré de puissance où la Marine hollandoise étoit parvenue dès ce siecle.

Rompues.

Armemens des Hollandois, &c.

Etat de leur Marine.

Haarlem fournit quatre vaisseaux; *Delft* deux; *Leide* deux; *Amsterdam* quatre; *Goude* deux; *Alkmaar* deux; *Hoorn* & ses dépendances quatre; *Rotterdam* un; *Vlaardingen* un; *Schoonhoven* un; *Heusden* un; *Oudewater* un; la Ville & le Pays de *Woerden* un; *Gorinchem* un; *Enkhuizen* deux; *Grootebroek* deux; *Medenblik* deux; *Monnikendam* & *Edam* avec les villages du *Waterland* & du *Zeevang* sept; *Purmerende* & *Pur-*

(*a*) Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *part.* I. *pag.* 56, 57, 63, 64, 65 & 66.
(*b*) Liste de la Régence *pour l'année* 1438.
(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 54, 55, 56 & 57.

PHILIPPE I. 1438.

merland un ; *Schellinkhout* & *Wydeneſſe* un ; *Hem*, *Venhuizen* & *Zybekarſpel* un ; *Hoogtwoude* un ; *Spanbroek* un ; *Abbekerk* un ; tous les villages compris dans le Bailliage de *Kennemerland* & de la *Friſe* cinq ; *Schagerkogge* un ; *Koedyk* avec tous les villages dépendans de Niewburg un ; *Beverwyk* & *Wyk ſur Mer* un ; *Weſtzanden* & *Crommenie* un ; *Naarden*, *Muiden* & *Weeſp* avec les villages du *Gooiland* trois ; les villages de l'*Amſtelland* un ; le Pays de *Texel* deux ; le Pays de *Wieringen* deux ; la ville de *Middelburg* un gros vaiſſeau ; *Zierikzee* un pareil ; *Roemerſwaale* un ; *Goes* un ; *Tholen* un ; *Poortvliet* un ; *Brouwershaven* un ; *Weſterſchouwe* un ; *Vliſſingue* un ; *Veere* deux ; *Kortgeene* un ; *S. Martensdyk* un ; *la Brille* deux ; & *Goedereede* un (*a*).

Réflexion ſur cet Etat.

A juger par cet état, il paroît que la Nordhollande ou Weſtfriſe prenoit cette guerre plus à cœur que la Sudhollande, & l'on doit s'étonner de ne trouver aucun vaiſſeau de Dordrecht. On peut en conclure que le Magiſtrat de cette Ville ne l'approuvoit pas, & ce fut peut-être la raiſon qui porta Philippe à le changer en 1441 (*b*) : car on ne peut douter de l'intérêt que le Prince y prit, ſi l'on conſidére la facilité avec laquelle il accordoit des Commiſſions aux Armateurs, & les encouragemens qu'il leur donnoit par la ceſſion de ſes droits & de ceux de l'Amirauté, en leur adjugeant les priſes en entier, à condition ſeulement de les ramener dans le port dont ils étoient partis (*c*).

Départ de la Flotte.

Les Hollandois de leur côté travaillerent à cet armement avec tant d'ardeur que la flotte fut en état de mettre à la voile dans l'automne. Elle partit malgré les vents qui commençoient à ſe faire ſentir : ce qui fait dire à un Auteur de ce tems, que les Hollandois ſont faits pour la mer, & navigent ſans égard pour les ſaiſons (*d*). Le Conſeil d'Amſterdam nomma Nicolas de Grebber pour Ami-

(*a*) Voyez le Placard d'après le IV. Memor. de Roſe. *cott*, B. 2. *loc. fol.* 9. *dans* Riemer Deſcript. de la Haye. *Tom.* II. *pag.* 40.

(*b*) Ind. de la Régence dans Balen Deſcript. de Dordr. *pag.* 280.

(*c*) II. Mem. de Roſe. *fol.* 112, 115, 250. IV. Mem. de Roſe. *cott.* B. 2. *fol.* 1.

(*d*) Alb. Krantz. Saxon. *Lib.* XI. *cap.* XXIX. *pag.* 304.

ral, & lui donna Jacobszoon pour Vice-Amiral (*a*).

Pirateries des Hollandois & des Zeelandois. 1439.

Indépendamment de la Flotte, la Zeelande avoit armé six buses montées chacune de cinquante soldats, qui croisoient à l'Ouest de la Meuse, & la Hollande en avoit quatre du côté de l'Est & deux *Hulkes* portant chacune cent soldats. Ces Escadres étoient destinées à garder les canaux qui forment les Isles, & devoient se secourir mutuellement. Les Commandans abuserent bientôt de leurs Commissions pour enlever tous les navires qu'ils trouvoient dans leurs eaux. Les Espagnols qu'ils poursuivoient jusques sur les côtes de Picardie (*b*), se plaignirent, & la République de Venise ayant perdu un bâtiment richement chargé, fit tant de bruit que le Duc fut contraint de défendre la piraterie (*c*), & condamna les Zeelandois à payer cinquante mille *Schildens* de trente *groots* par forme d'indemnité. Cette amende fut répartie sur les villes & les villages, & levée avec la derniere rigueur (*d*). Ces avantages n'apportoient aucun soulagement à la famine que l'interruption du commerce augmentoit. Les Provinces manquoient absolument de bleds pendant que les Armateurs s'enrichissoient, & la disette dura jusqu'à la récolte qui soulagea un peu la misere des peuples (*e*).

Victoire des Hollandois sur ceux de Lubeck. 1440.

Au commencement de 1440 six bâtimens de Hoorn & d'Enkhuizen rencontrerent une Escadre de Lubeck commandée par Pierre Brandt, & malgré la force des vaisseaux & la réputation du Capitaine, ils ne balancerent pas à l'attaquer. Le combat fut long & sanglant; mais enfin les Hollandois étant venus à l'abordage, enleverent l'Amiral & deux autres navires qu'ils ramenerent à Hoorn. Les Vainqueurs y traiterent les prisonniers avec tant d'humanité que Brandt dont le cœur étoit magnanime, fut touché de leur générosité, & résolut d'employer tout son crédit pour réta-

(*a*) IV. Memor. de Rose. *cott.* B. 2. *fol.* 23.
(*b*) Meyer. Ann. Flandr. *ad ann.* 1439.
(*c*) IV. Memor. de Rose *cott.* B. 2. *fol.* 39 & 43. Velius Descript. de Hoorn, *pag.* 71.
(*d*) V. Memor. de Rose *cott.* C. 1. *fol.* 150, 161, 164
(*e*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 57 & 58.

PHILIPPE I.

1440.

blir une bonne intelligence entre une Nation si brave (*a*) & ses Concitoyens.

VII. Les Hollandois au secours du Roi de Danemarc.

La fortune n'étoit pas toujours également favorable, & les deux Partis commençoient à se lasser des pertes réciproques (*b*); mais les troubles du Danemarc mettoient obstacle à la paix. Les Danois mécontens d'Eric avoient appellé Christophe de Baviere son neveu, qui briguoit depuis long-tems les Couronnes du Nord. Ce dernier avoit attiré les Villes des Vendes dans son parti, & conséquemment les Hollandois s'étoient déclarés pour l'ancien Roi. Ce Monarque pour les engager à le secourir plus efficacement, leur avoit accordé des conditions avantageuses pour le commerce, & les Etats de leur côté avoient établi, pour faire un armement, une imposition de cinq mille cinq cens *Riders* que la Hollande, la Zeelande & la Westfrise supporterent par tiers (*c*). La flotte vint mouiller à la rade de Coppenhague; mais malgré ce renfort Eric fut contraint de quitter sa Capitale, & Christophe fut couronné.

Négociations de paix.

Cette levée de bouclier attira aux Hollandois une Déclaration de guerre de la part de Frederic, Marcgrave de Brandenbourg, Cousin du nouveau Roi (*d*); mais celui-ci qui désiroit la paix, pour s'affermir dans son usurpation, sacrifia sa vengeance à son intérêt, & s'offrit pour Médiateur (*e*). Le Congrès s'ouvrit à Coppenhague: le Duc de Bourgogne envoya Sanson de Lallain, Seigneur d'Opprebaix & Amiral de Flandre, Arend de Gand, Seigneur de Giessenbourg, Chevaliers, Louis Van der Eike, Jean Jean Haineszoon, Conseillers, Maitre Rose, Secrétaire, Gerard de Noortich, Wynand Dirkszoon de Haarlem, Nicolas Daist de Delft, Guillaume d'Alkmaar, Dideric de Wormer, Jean Nicolszoon & Paul Pauelszoon d'Amsterdam, Mathias Simonszoon de Hoorn, Jacques-Pierre Nannings-

(*a*) Velius Descript. de Hoorn. pag. 60 & 61.
(*b*) Alb. Krantz. Saxon. *Lib.* XI. Cap. XXIX. *pag.* 304.
(*c*) IV. Memorial de Rose. cott. B. 2. *fol.* 48. 50. *verf.*
(*d*) IV. Memor. de Rose cott. B. 2. *fol.* 52.
(*e*) IV. Memor. de Rose. cott. B. 2. *fol.* 57. *verf.*

1441.

zoon de Zierikzee, Guillaume Paassen, & Jean-Pierre Koppenszoon de la Brille (*a*). Ces Plenipotentiaires mirent à la voile aussitôt qu'ils eurent leurs passeports, & les séances commencerent à leur arrivée; mais les dédommagemens exorbitans que les Oosterlingues demanderent, & l'opiniâtreté des Hollandois à les refuser, prolongerent les négociations jusqu'à l'année suivante.

Troubles pour la succession du Duché de Luxembourg.

L'arrivée d'Elisabeth, veuve d'Antoine Duc de Brabant, donna à Philippe d'autres occupations, & son activité prévint une guerre qui pouvoit devenir plus sérieuse. Venceslas avoit hérité du Duché de Luxembourg de Charles IV, Empereur & son pere, & du consentement de Sigismond son fils, il l'avoit donné à cette Princesse, fille de Valeran III, dernier Duc, en la mariant avec Antoine, Duc de Brabant. Les Princes de Bronsvic, Alliés de cette Maison, & les trois Ordres du Pays avoient approuvé la donation & renoncé aux droits qu'ils pouvoient avoir; cependant après la mort de Philippe, second fils d'Antoine, héritier de Jean, Duc de Brabant, Guillaume de Bronsvic ayant gagné les Bourgeois de Luxembourg, avoit mis garnison Allemande dans la Capitale & dans Thionville: ensorte qu'Elisabeth n'ayant plus que quelques Châteaux, prit le parti de venir à Dijon implorer le secours du Duc de Bourgogne qu'elle obtint facilement, en lui représentant qu'aux termes de son Contrat de mariage elle n'étoit qu'usufruitiere, & que la propriété le regardoit au défaut de ses deux cousins. Philippe chargea sur le champ Simon de Lallain de mener quatre cens chevaux au secours des Seigneurs de Vernambourg, d'Henri de la Tour & de Philippe de Savigny, qui tenoient pour la Duchesse, & les suivit à la tête de dix-sept mille hommes, accompagné des Seigneurs de Beaufremont, de Vaudré, de Tervant, de Brasé, de Rochefort, de Montfoort, & de Corneille son Bâtard, s'empara d'Arlon & de Montmedy, & mit le siege devant Luxembourg. Gelikom de Clicy qui commandoit pour le Duc de Bronsvic, demanda une confé-

(*a*) Voyez la Treve *du* 23 *Août*, 1441. *dans* Aitzema. *Tom.* I. *pag.* 90. V. Memor, de Rolé. *cott.* C. 1. *fol.* 178 & 179.

Philippe I.

1440.

rence, & croyant en imposer à Philippe, il fit un grand étalage des forces de son Maître, le menaça de la colere de l'Empereur & de s'attirer sur les bras toutes les forces de l'Allemagne. Le Duc l'ayant écouté tranquillement, répondit sans s'émouvoir qu'il n'ignoroit pas que Guillaume étoit plus jeune que lui, que cependant il lui offroit de vuider leur différend par le duel, & qu'à l'égard de l'Empereur, il étoit résolu de l'attendre devant Luxembourg. Les rodomontades & les menaces, dont Gelikom avoit assaissonné son discours, avoient piqué Corneille, qui de concert avec Saveuse, forma le dessein d'escalader la place dès la nuit même, sans attendre les ordres du Duc. Ils y réussirent, & le Gouverneur fut des premiers à se sauver par une poterne, & gagna Thionville. Le Duc l'y suivit, l'obligea de se rendre, & Guillaume étant mort sur ces entresaites, son héritier s'accommoda pour deux cens cinquante mille écus qui lui furent payés. En 1443 Elisabeth ennuyée de gouverner des sujets toujours prêts à remuer, céda la jouissance qui lui appartenoit moyennant une pension de dix mille florins pendant sa vie, & Philippe donna le Gouvernement de Luxembourg à Corneille, pour récompense de sa valeur (*a*).

Cédé à Philippe.

Son inauguration aux domaines de Marguerite.

Marguerite de Bourgogne, veuve de Guillaume VI, Comte de Hollande, étant morte pendant ces troubles, Philippe se pressa à se faire reconnoitre dans les Villes que la Défunte avoit possédées en qualité de Douairiere. Nous observerons à cette occasion que le Souverain prêta son serment avant celui des habitans. La Défunte tenoit à titre d'usufruitiere les Seigneuries de Goude, de Schoonhoven, les Isles de Texel & Wieringen, Beverwyk, Wyk sur mer, Westzaanden, Krommenie, Nieuwland & Spaarnewoude. Philippe pour faire la réunion, manda Henri, Seigneur de Wassenaar, Theodoric de Merwede, Seigneur d'Etten & de Meeuwen, Arend de Gand, Seigneur de Giessenbourg, Gerard de Zyl, Seigneur de Purmerend, Guillaume de Naaldwyk, Seigneur de Kapelle, Maréchal héréditaire &

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 401. Louis Gollut Hist. de la Répub. Sequan. & de la Franche Comté. *Liv.* X. *pag.* 784.

Receveur

Receveur de Hollande, & Godeschalk Oem, Seigneur de Wyngaarden, & prononça devant eux : » Nous jurons & » promettons d'être bon & fidéle à tous & chacun les bonnes » gens qui nous sont maintenant dévolus en qualité de su- » jets par le décès de notre chere Tante Dame Marguerite » de Bourgogne, d'heureuse mémoire, demeurant dans les » Seigneuries dont elle jouissoit pendant sa vie, soit qu'ils » soient Manans des Villes ou de la Campagne, & de leur » faire tout ce qu'un bon Souverain doit faire à ses sujets. » Nous promettons en conséquence de les maintenir tous & » chacun dans les droits, privileges & franchises qu'ils pos- » sédent, de leur faire expédier la confirmation d'iceux sous » notre Scel autant que nous sommes tenus de ce faire par » droit, & de les augmenter plutôt que de les diminuer. Ainsi » Dieu nous soit en aide ! « Les Seigneurs présens dresserent un procès-verbal, & le Duc après l'avoir signé, nomma Guillaume de Lallain, Seigneur de Bignicourt & Stadhouder de Hollande & de Zeelande, pour recevoir le serment des Villes (*a*).

P. LIPPE I.

1440.

L'année suivante Pierre Brandt de retour à Lubeck, s'employa tout entier aux négociations, & ne pouvant venir à bout de lever les difficultés qui s'opposoient à la paix, il persuada aux Oosterlingues de conclure une treve pour dix ans, à compter du 1 Août, 1441. Elle fut confirmée par les Sénats de Lubeck, d'Hambourg, de Breme, de Dantzick, de Rostock, de Stralsond, de Wismar & de Lunebourg. Les Villes de Hollande, de Zeelande & de Westfrise la ratifierent, & l'on résolut de part & d'autre de profiter de l'interstice pour conclure une paix solide. On convint de nommer cinq Villes de chaque côté pour décider sur les articles contestés, avec pouvoir en cas de partage de choisir un Surarbitre. Le Duc de Bourgogne nomma Utrecht, Amersfoort, Anvers, Malines & Nimegue ; les Vendes Magdebourg, Bronsvic, Gottingue, Hanovre & Campen. On jura cependant d'observer exactement la Treve, & l'Acte en fut

Treve avec les Oosterlingues.

1441.

(*a*) V. Memor. de Rosc. *cott.* C. 1. *fol.* 156. *versf.* 157, 161 & 164. Privileg. de Texel, *pag.* 57 63.

PHILIPPE I.

1441.

déposé à Bruges entre les mains des *Aldermans*, c'eſt-à-dire, des Anciens de la Hanze Allemande (*a*). La Treve en rétabliſſant le commerce, ramena l'abondance dans les Pays-Bas. Elle fut renouvellée à différentes repriſes (*b*), & les deux parties l'obſerverent ſi réguliérement, qu'elle produiſit les effets d'une paix ſolide (*c*). Elle fut ſuivie de trois Traités : le premier avec le Danemarc, le ſecond avec le Holſtein, & le troiſiéme avec les Villes de Pruſſe & de Livonie.

Dédommagemens des Hollandois.

Chriſtophe paiſible poſſeſſeur des deux Couronnes du Nord, demandoit le dédommagement des pertes que ſes ſujets avoient ſouffertes pendant la guerre, & les Hollandois conſentirent à payer cinq mille florins du Rhin à titre de préſent, au moyen deſquels le Monarque ratifia les privileges accordés par ſes Prédéceſſeurs (*d*), & même en accorda de nouveaux à pluſieurs Villes de Hollande & de Zeelande (*e*). Les indemnités du Duc de Holſtein furent fixées à ſeize cens marcs d'argent (*f*), & celles de la Pruſſe & de Livonie à neuf mille livres de *groots* flamands payables en quatre termes (*g*). Les Traités du Danemarc & du Holſtein furent ſignés le 23 Août, & celui de la Pruſſe le 6 Septembre ; mais on peut douter de leur exécution. L'année ſuivante le Conſeil de Hollande fit des efforts inutiles pour engager la ville d'Amſterdam à fournir deux mille livres de *groots* pour ſa cottiſation (*h*). En 1444 les Deputés de Haarlem, de Delft, de Leide, d'Amſterdam, de Goude & de Rotterdam refuſerent nettement leurs contribu-

(*a*) Voyez Aitzema, *Tom.* I. *pag.* 90. & le Grand Recueil des Placards *Tom.* IV. *pag.* 254.

(*b*) III. Memor. de Boſſiert *cott.* H. 1. *fol.* 102.

(*c*) Alb. Krantz. Saxon. *Lib.* XI. *cap.* XXIX. *pag.* 304. Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 61.

(*d*) Aitzema *Tom.* I. *pag.* 91. Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 25[illegible].

(*e*) Menil. d'Amſterd. [illegible] 82. Boxhorn ſur Reigersb. *Tom.* I. *pag.* [illegible].

(*f*) Voyez le Traité *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 93. Recueil des Plac. *Tom.* IV. *pag.* 258.

(*g*) Voyez le Traité *dans* Aitzema *Tom.* I. *pag.* 93. Recueil des Plac. *Tom.* IV. *pag.* 258.

(*h*) VII. Memor. de Roſe *cott.* D, 1. *fol.* 1.

Philippe I.

1441.

tions (*a*). Il paroît que cette affaire n'étoit pas finie en 1450, puisqu'elle servit de prétexte à une assise sur le bled, la bierre, le sel & les tourbes ; & même le produit en fut employé à des usages plus pressans. On rapporte cependant une quittance de cinq mille florins signée du Roi de Danemarc en 1447 (*b*).

Constitution des Etats de ces tems.

Les résultats des Assemblées dont nous venons de parler, nous apprennent que les Etats se tenoient alors dans la forme qui subsiste aujourd'hui. Le Stadhouder proposoit l'objet de la délibération ; l'Avocat Général qui portoit le titre de Secrétaire, faisoit le rapport & donnoit ses conclusions, la Noblesse opinoit la premiere, les Députés des Villes donnoient ensuite leur avis quand ils avoient un pouvoir *ad hoc*, ou requéroient d'en communiquer avec leurs Commettans, & l'arrêté se formoit à la pluralité des voix.

VIII. Philippe prête hommage à l'Empire.

1442.

Si Philippe fut diligent à s'assurer la pleine possession de ses droits, il n'étoit pas de même quand il étoit question de remplir des engagemens onéreux. Les Empereurs le pressoient inutilement de porter l'hommage des Comtés de Hollande, de Zeelande & du Hainaut ; les lettres & les menaces de Sigismond n'avoient pû l'ébranler (*c*). Frederic III lui écrivit de Besançon, où il s'étoit rendu, que ces Fiefs étant tombés en quenouille dans la personne de Jaqueline, il ne pouvoit se dispenser de les relever. Le Duc éluda ses instances (*d*), & ne se détermina que lorsque l'Empereur le menaça de le mettre au ban de l'Empire (*e*). Il se rendit alors à Aix-la-Chapelle, où Frederic s'avança pour recevoir l'hommage avec toutes les formalités prescrites par la Loi, & depuis le Duc de Bourgogne ne manqua pas d'assister par

(*a*) IX. Memor. de Rose. *cott.* D. 1. *fol.* 59. X. Memor. ejusd. *fol.* 7. Riemer Descript. de la Haye. *Tom.* II. *pag.* 85.

(*b*) Boxhorn Apolog. pro Navigat. Holl. *pag.* 17. Conf. VIII. Mémor. de Rose *cott.* D. 2. *fol.* 102, 103, *verss.* III. Mémor. de Bossaert. *cott. H.* 1. *fol.* 110.

(*c*) Struvii Corp. Hist. *Tom.* I. *pag.* 709.

(*d*) Olivier de la Marche Memoir. *Liv.* I. *pag.* 170.

(*e*) Windeckii Hist. Sigism. *cap.* CCXXVIII, *apud* Struvium Corp. Hist. Germ. *Tom.* I. *pag.* 724.

PHILIPPE I. les Ambassadeurs à toutes les Dietes (*a*). C'est le dernier exemple qu'on trouve de ce Cérémonial; ses Successeurs re-

1442. gnerent par eux-mêmes sans reconnoître l'Empire.

Troubles dans la Frise. Pendant que la Hollande jouissoit enfin des fruits d'un bon Gouvernement, la Frise produisoit des exemples de l'in-

1443. humanité, où la fureur porte les partis dans un tems d'Anarchie. Gollinga & Romers ayant surpris Pieters-zoon, Curé de Wyckel, le percerent d'un grand nombre de coups, & se retirerent le croyant mort; mais ayant appris quelques jours après qu'il étoit réchappé par les soins d'une Concubine qui demeuroit avec lui, ils revinrent sur leurs pas, & le massacrerent dans le lit dont il n'avoit pas sorti. Les *Vetkcopers* révoltés par une cruauté si barbare, se rassemblerent sous les ordres d'Albert Doës de Staveren, qui prit des soldats étrangers à sa solde. Il emporta d'assaut le Château d'Hemelum qu'il réduisit en cendres, & mit le siege devant Franeker. Les *Schieringers* accoururent au secours, le forcerent à lever le siege, & se vengerent sur Noortwoude qu'ils saccagerent. La Noblesse & les Villes, dans la crainte d'un embrasement général, assemblerent les Chefs des deux Partis, & les porterent à signer une Treve pour deux ans (*b*).

Fermentation en Hollande. L'esprit de discorde banni de la Frise, repassa en Hollande. Philippe accablé par le nombre des Provinces qu'il

1444. avoit sous ses Loix, ne pouvoit suffire à les gouverner par lui-même. Il avoit attribué au Conseil de Hollande le droit de juger définitivement toutes les contestations qui surviendroient dans les deux Hollandes & dans la Zeelande, & se reposoit sur le Stadhouder de l'administration politique de ces Provinces. Il avoit attention de changer cet Officier au bout de quelque tems, dans la crainte qu'il n'usurpât trop d'autorité. La Faction que cet Officier protegeoit, devenoit la dominante; & comme le Duc avoit obligation de la Couronne aux Cabeliaux, il choisissoit entr'eux, lorsqu'il pre-

(*a*) Diplom. Caroli V. *apud* Conring. de Finib. Imper. *Lib.* II, *cap.* XXVIII. *pag.* 752. *Coll. cum. pag.* 748 & 749.
(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 422.

1444.

Entre les Hoeckins & les Cabeliaux.

noit un Seigneur du pays, & s'il nommoit un Etranger il avoit soin qu'il fût dévoué à la Cour. Par ce moyen les Hoeckins étoient toujours dans l'oppression, & les Cabeliaux possédoient les Charges, les Dignités & les Magistratures des Villes. Guillaume de Lallain, Seigneur de Bignicourt, ayant remplacé Hugues de Lannoy, Seigneur de Santes, suivit d'abord les mêmes erremens. Mais ayant marié sa fille Yolande à Renoud de Brederode, Chef des Hoeckins, il se laissa gagner par son Gendre, & le crédit de ce dernier influa sur l'élection des Magistrats (*a*).

Refus de contributions fait à Philippe.

Les Cabeliaux se voyant du dessous, songerent à mettre le peuple dans leur parti. L'hyver de 1442 & les pluyes de l'année suivante avoient augmenté le bled, & les impositions ordinaires devenoient insupportables (*b*). Dans ces circonstances le Duc s'avisa de demander un nouvel Octroi d'emprunt. Le Stadhouder ayant convoqué les Etats à la Haye, les Députés de Haarlem, de Delft, d'Amsterdam & de Rotterdam déclarerent nettement que les peuples épuisés par la subvention de dix ans, n'étoient pas en état de payer des charges nouvelles, & que si le Prince avoit besoin d'argent, il convenoit mieux d'exhorter les aisés à retrancher de leur subsistance pour le donner par forme de prêt (*c*). Le Stadhouder ne laissa pas de publier un rôle dont les Cabeliaux tirerent parti pour animer le peuple contre le Gouvernement, en lui faisant malicieusement observer une prédilection marquée pour les Hoeckins. Le Conseil de Hollande de son côté irrité du refus que le Sénat d'Amsterdam avoit fait d'indemniser les Anglois des pertes que ses Armateurs leur avoient causées, rendit un Arrêt qui déclaroit la Ville rebelle, & défendoit tout commerce avec elle (*d*). Il ne paroît pas que cette affaire ait eu des suites; mais elle servit à

Amsterdam déclarée rébelle.

(*a*) R. Snoi Rer. Batav. *Lib.* X. *pag.* 149. Joann. à Leydis de Domin. Brederod. *cap.* XLIX. *pag.* 644.

(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 62.

(*c*) X. Memor. de Rose. *dans* Riemer Descript. de la Haye. *Tom.* II. *pag.* 85 & 86.

(*d*) Conf. VIII. Memor. de Rose. *cott.* D. 2. *fol.* 26, 49, 71 & 73. *verss.*

Philippe I.

1444.

rappeller les anciennes animoſités qui ne tarderent gueres à éclater.

Emeute dans cette Ville.

Sur ces entrefaites Philippe ayant envoyé dans cette Ville Giſelbert de Vianen & Louis de Montſoort pour changer le Magiſtrat, les Cabeliaux & les Hoeckins ſe mirent à cabaler ouvertement. Les premiers demanderent main-forte aux villes de Haarlem & de Monnikendam, où leur parti dominoit. Le ſecours arrivé, ils exciterent une émeute, dans laquelle un Officier de l'Eſcoutet fut tué, & le carnage eut été plus grand ſans un Prêtre qui ſe jetta entre les combattans le S. Sacrement à la main. Le reſpect de la Religion en impoſant au peuple, les deux Partis s'éloignerent, & les Chefs profiterent du moment pour convenir d'une ſuſpenſion d'armes (*a*); mais les Cabeliaux s'étant reconnus les plus foibles, ſortirent de la Ville, & coururent à Haarlem, où ſonnant le tocſin, ils firent prendre les armes à tous les habitans. Les deux Factions reſterent pendant deux jours ſous les armes, & étoient prêtes d'en venir aux mains, lorſque le Clergé à l'imitation du Prêtre d'Amſterdam, ſortit en proceſſion avec le S. Sacrement, & ne ceſſa de ſe promener au milieu. L'acharnement étoit ſi grand de part & d'autre qu'on ne put engager perſonne à ſe retirer, quoiqu'il ſurvînt un orage très-conſidérable. Enfin Nicolas d'Adrichem, Bourgmeſtre & Chef des Hoeckins, rentra le premier dans ſa maiſon, où il ſe fortifia. Simon ſon frere qui commandoit les Cabeliaux, ameuta les Bouchers avec leſquels il l'inveſtit, & le peuple courant les rues, maſſacra un grand nombre de perſonnes (*b*). Philippe à ces nouvelles envoya la Ducheſſe Iſabelle pour arrêter les déſordres dans la Hollande, dont il venoit de lui confier le Gouvernement (*c*). La Nobleſſe vint la recevoir à Goude, & la conduiſit à la Haye,

Et à Haarlem.

Appaiſée par la Ducheſſe.

(*a*) VII. Memor. de Roſe. *cott.* D. 1. *fol.* 108.

(*b*) R. Snoi. Rer. Batav. *Lib.* X. *pag.* 149.

(*c*) Voyez Riemer Deſcript. de la Haye. *Tom.* I. *chap.* V. *pag.* 232. VII. Memor. de Roſe. *cott.* D. *fol.* 112, 115. *verſ.* & 119. VIII. Memor. de Roſe. *cott.* D. *fol.* 7.

d'où elle envoya Van der Zyl avec un de ses principaux Officiers à Haarlem notifier son arrivée, & donner ordre aux mutins de poser les armes. Elle partit à leur suite menant le Stadhouder & François de Borselen, Chefs des deux Factions, dans le dessein de s'annoncer comme impartiale. Mais Lallain averti sur la route qu'on en vouloit à sa tête, retourna à la Haye. L'avis étoit fondé. La Duchesse trouva les Cabeliaux maîtres de la porte, qui chercherent le Stadhouder jusques sous ses robes. L'inutilité de leur quête calma leurs esprits & les fit réfléchir sur la grandeur de l'insulte qu'ils avoient faite à leur Souveraine; & pour la réparer ils lui rendirent tous les honneurs qu'ils purent imaginer. La Princesse ne s'arrêta que le tems nécessaire pour tirer les Hoeckins de leurs maisons, & les mena avec elle à Amsterdam, dont elle confia la garde à Renoud de Brederode (*a*). Sitôt qu'elle fut en sûreté, elle prononça la proscription contre ceux de Haarlem (*b*).

Ceux de Haarlem punis.

Le même esprit agitoit la Sudhollande. La Noblesse & le peuple se divisoient au sujet de l'entrepôt de Dordrecht. Le Conseil cita le Magistrat, qui non-seulement refusa de comparoitre, mais encore maltraita celui qui s'étoit chargé de la signification (*c*). Le silence des Historiens de ce tems ne nous permet pas de suivre cette affaire. On peut présumer qu'elle finit par un prompt accommodement, & fut peut-être le motif du changement que le Duc fit l'année suivante dans le Magistrat de cette Ville (*d*)

Troubles à Dordrecht au sujet de l'Entrepôt.

IX.

La Charge de Stadhouder suspendue.

1445.

Quoique Philippe ne fût pas content de voir Amsterdam entre les mains de Brederode, il approuva tout ce qu'Elisabeth avoit fait (*e*), manda les Députés des Villes à Bruxelles, & termina l'affaire par le rappel du Stadhouder Lallain, auquel il substitua Gossewin de Wilde, sous le titre de Président du Conseil. Les Hollandois se crurent trop heu-

(*a*) Chron. de Goude. *pag.* 131. R. Snoi Rer. Batav. *Lib.* X. *pag.* 149. Heemskerk Arcad. Batav. *pag.* 220 & 221.

(*b*) VIII. Memor. de Rose. *cott.* D. *fol.* 90, 99, 100 & 105.

(*c*) VIII. Memor. de Rose. *cott.* D. 2. *fol.* 87, 88, 89 *vers.* 91, 94 *vers.* & 95.

(*d*) Liste de la Régence de Dordrecht *dans* Balen, *pag.* 290.

(*e*) X. Memor. de Rose *cott.* E. *fol.* 14.

Philippe I.

1445.

Edit contre l'esprit de parti.

reux de n'avoir plus de Stadhouderat (*a*), & dans les premiers transports ils firent à de Wilde une réception comme ils l'auroient faite au Duc même. Le Président signala son arrivée par la publication d'un Placard qui défendoit sous de grandes peines de prononcer les noms de Cabeliaux & d'Hoeckins, de se faire aucun reproche sur le passé, de chanter ou déclamer ces Poëmes satyriques dictés par la fureur des Partisans, connus sous le nom de *Rederykers*, où l'on cherchoit mutuellement à tourner son Adversaire en ridicule, & de porter des armes ni des livrées (*b*).

Emeute à Leide.

La sévérité avec laquelle il maintint cette Ordonnance, suspendit les haines. Mais une dispute pour un droit de sépulture entre les Maisons de Boshuizen & de Zwieten renouvella les troubles à Leide. Le Chef de la premiere, alors Escoutet, avoit mécontenté le Duc par l'ouverture d'une cassette cachetée que le Baillif de la Nordhollande lui envoyoit (*c*). Philippe saisit l'occasion de le mortifier sur un droit honorifique, & non-seulement il annulla sa prétention, mais même le dépouilla de sa Charge, à laquelle il nomma Fredericzoon. Le nouveau Pourvu ayant signifié ses provisions, Boshuizen en attaqua l'authenticité, soutint qu'elles étoient obreptices & subreptices, se nomma un Lieutenant, & partit pour la Cour dans le dessein d'y soutenir ses droits. Fredericzoon après s'être donné un représentant, le suivit, & pour-lors on vit à Leide quatre personnes exercer les fonctions de la même Charge. Les Hoeckins & les Cabeliaux se partagerent entre les Concurrens, & les troubles recommencerent avec plus de confusion. Les Cabeliaux étant les plus foibles, s'adresserent au Président qui chargea ceux de Delft & de la Haye de leur prêter main forte. Avec ce renfort ils ne balancerent plus à marcher en armes à l'Hôtel-de-Ville sous les ordres de Jean de Wassenaar, Seigneur de Voorburg. Les Hoeckins à cette nouvelle s'assemblerent

(*a*) Chron. de Goude. *pag.* 131.
(*b*) Scriver. Pierre de Touche de la Chron. de Goude. *pag.* 273. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 426.
(*c*) XI. Memor. de Rose, *cott.* F. *fol.* 21.

auprès

Philippe I.
1445.

auprès de l'Eglise de S. Pancrace, & marcherent à leur rencontre. Wassenaar qui vouloit les surprendre, détacha Gerrit Potter pour les amuser par une feinte négociation. Ce Député, homme adroit & délié, trouva le moyen de les retenir au-delà du Pont-aux-bleds, pendant que les Cabeliaux s'emparoient des rues qui aboutissent au marché, ensorte qu'ils se virent assaillis de tous côtés & forcés de reculer jusqu'au cimetiere de Saint Pancrace, où ils se barricaderent (*a*). Mais ils perdirent beaucoup de monde dans leur retraite, & laisserent des prisonniers que les Cabeliaux envoyerent sur le champ à la Haye. De Wilde les traduisit devant le Conseil de Hollande, instruisit leur procès, & les condamna comme rebelles. Il fit même exécuter Danielszoon beau-frere de Boshuizen, avec deux autres de ses amis. François de Borselen se donna tant de mouvemens qu'il sauva la vie des autres, qui cependant souffrirent une longue captivité (*b*).

Philippe vient en Hollande.

La sévérité de cette procédure acheva d'aigrir les esprits, & Philippe informé que plusieurs Villes étoient disposées à la révolte, accourut en Hollande pour prévenir l'embrasement. Il se fit accompagner par Jean de Nassau, Seigneur de Breda, & Jean de Hensberg, Evêque de Liege, Cousin de Giselbert de Brederode. Ces Seigneurs profiterent de l'occasion pour adoucir le Duc en faveur des Hoekins, & le Prélat vint à bout de lui persuader de rappeller les exilés & de partager les charges & les dignités entre les deux Factions. Philippe parcourut la plus grande partie des Villes pour établir cette forme nouvelle, & ramena les Cabeliaux à Amsterdam, dont il changea le Magistrat, quoique l'élection ne tombât qu'à l'année suivante (*c*).

Nouveaux Réglemens.

Le but de son voyage étant de rétablir la tranquillité, il fit publier le 28 Avril un Placard qui confirmoit les défenses faites du tems de Jaqueline & renouvellées par le Président (*d*). Il réforma le 9 Août l'usage qui subsistoit encore

(*a*) XI. Memor. de Rose *cott.* F. 1. *fol.* 49.
(*b*) X. Memor. de Rose *cott.* F. 1. *fol.* 22, 37 *verf.* 133 & 134.
(*c*) Liste de la Régence de 1445. Grande Chron. *Divis.* XXIX. *Chap.* XXI.
(*d*) Scriver. Pierre de Touche de la Chronique de Goude. *pag.* 273.

PHILIPPE I.

1445.

de venger un meurtre ſur toute la famille de l'aſſaſſin, que les parens du mort pouvoient appeller en combat particulier. Il ordonna que toutes les hoſtilités ſeroient ſuſpendues pendant ſix ſemaines, & qu'on travailleroit dans ce délai à la réconciliation des Parties (*a*). Ce fut encore pour aſſurer une paix ſolide qu'il voulut régler les prétentions de la Nobleſſe au ſujet de la contribution aux charges publiques. Il rendit une Ordonnance que nous rapporterons, tant pour donner une idée ſuccinte de la Nobleſſe de ces tems, que parce qu'elle ne ſe trouve que chez l'Auteur dont nous l'avons tirée.

Ordonnance ſur les Contributions de la Nobleſſe.

» Il y a environ un an que la très-haute Dame de Bourgogne étoit à la Haye, & qu'étoient aſſemblés chez elle » les Chevaliers & Ecuyers de Hollande & de Friſe. La très-» haute Dame leur fit alors ouir & dire (parce que quelqu'un » d'eux croyoit & prétendoit ſoutenir que les gens & ſujets éta-» blis dans les Seigneuries ſituées en Hollande & en Friſe, & » qu'ils tiennent en fief de mon très-haut Seigneur le Comte » de Hollande, étoient exempts de contribuer aux deman-» des que mon très-haut Seigneur avoit faites en ce pays, & » qu'il feroit encore) que chacun d'eux ſe vantant de la même » choſe, apporteroit entre les mains du Conſeil de mondit » très-haut Seigneur, ſes titres & privileges, & mon très-» haut Seigneur étant en ce tems préſent à la Haye, a fait ouir » & dire la même choſe à ſes Chevaliers & Ecuyers : ſur » quoi mon très-haut Seigneur a fait examiner toutes lettres, » les privileges, écrits & preuves que quelques-uns deſdits » Chevaliers & Ecuyers ont apportés & préſentés, & » pour plus de ſûreté il a fait parcourir & viſiter ſes regiſtres » & comptes faits depuis longues années : le tout ayant été » bien examiné avec beaucoup de délibération, & ayant » écouté les avis & conſeils à ce ſujet par le conſeil de mon » très-haut Seigneur on a prononcé, ordonné & déclaré ce » qui ſuit.

(*a*) Manif. d'Amſterd. *pag.* 23. Screvel. Deſcript. de Haarlem. *pag.* 260. Manif. d'Alkmaar. *pag.* 23. Manifeſt. de Dregterl. *pag.* 61.

» En premier lieu l'Abbeſſe de Rhinsburg, comme de ſa » Seigneurie & de ſes ſujets de Rhinsburg.

» Le Comte d'Ooſtervant, comme de la Seigneurie & des » ſujets du Pays de Voorne, à lui accordé à vie par mon très-» haut Seigneur.

» Le Seigneur d'Egmond, autant que ſa Seigneurie eſt » attachée à la Paroiſſe d'Egmond & ſes ſujets y réſidens.

» Le Seigneur de Gaesbeck, comme de ſes Seigneuries & » ſujets de Putten & de Stryen.

» Le Seigneur de Brederode, comme de ſa Seigneurie de » Vianen.

» Le Seigneur d'Yſſelſtein, comme de ſa Seigneurie d'Yſ-» ſelſtein.

» Le Seigneur de Cruningen, comme de ſa Seigneurie » d'Heenvliet, comme membre du Pays de Voorne.

» Le Seigneur Gerrit de Poelgeeſt, comme de ſa Seigneurie » d'Hoichtmade.

» Les Seigneurs d'Arend de Gand, Florent de Kyfhoek, » & Godeſcalc Oom, à cauſe des Seigneuries compriſes dans » un privilege, comme Papendrecht, Mathena, Wyngar-» den, Wervelcamp, Cortengenſlingelant, Goudryaen, » Heerdinchvelt & Gieſenmonde.

» Quant aux Seigneurs & Dames & à leurs ſujets réſidens » dans les Seigneuries ci-deſſus mentionnées, il a été pro-» noncé que mon très-haut Seigneur les réſerve & tient en » telle forme que leurs ſujets ſeront non chargés des deman-» des que mon très-haut Seigneur a faites pour ce tems dans » les Pays de Hollande & de Friſe, & qui ſeront faites ci-» après, & cela tant & juſqu'au tems que mon très-haut Sei-» gneur l'ordonnera & déclarera autrement.

» Mais que les autres gens & ſujets réſidens dans quel-» ques Seigneuries ſituées en Hollande & en Friſe, & qu'ils » tiennent en fief du Comté de Hollande & de la Seigneu-» rie de Friſe, à qui ils puiſſent appartenir, contribueront » aux demandes faites par mon très-haut Seigneur pour ce » tems qu'on donne à préſent, & qui ont cours & qu'on

PHILIPPE I. » donnera dans la ſuite comme les ſujets des autres Seigneurs
1445. » nommés ci-après.

» Le Seigneur de Brederode, comme de ſes ſujets de l'Oge » & de Temmyel.

» Le Seigneur d'Egmond, comme de ſes ſujets de Wermenhuiſen, de Haringkerſpel, de Petten, d'Outkerſpel, » de Backom, & de Huiſduinen.

» Le Seigneur de Waſſenaar, comme de ſes ſujets de Waſſenaar & d'Oeſtgeeſt.

» Le Seigneur de Montfoirde, comme de ſes ſujets de » Purmerende, de Necke, de Linſchoten, de Hekendorp, » & ce qui y eſt attaché.

» Le Seigneur Louis de Montſoirde, comme de ſa Seigneurie de Haſertswoude.

» Le Seigneur Giſelbert de Vianen, comme de ſa Seigneurie d'Oeſthuiſen & de Nuwecoip.

» Le Seigneur Henri de Cronenburg, comme de ſa Seigneurie de Loven (liſez Loenen.)

» Le Seigneur Edouard, Bâtard de Hollande, comme de » Hoichtwoude, & ce qui y eſt attaché.

» La Dame de Veer avec ſes compoſſeſſeurs de la Seigneurie d'Abbenbroeck.

» Gerrit de Heemſtede, de la Seigneurie de Benthuiſen.

» Guillaume, Bâtard de Hollande, de la Seigneurie de » Schagercogge.

» Jean de Zwieten, de la Seigneurie d'Opmeer.

» Wolphar de Maildſteden, de la Seigneurie de Bergen » dans le Kennemerland.

» Jacques de Woude, de la Seigneurie de Warmonde.

» Jean de Boichorſt, de la Seigneurie de Noirtigerhout, » autrement Noirtich.

» Henri de Naaldwyc, de la Seigneurie de Naaldwyc, » & ce qui y eſt attaché.

» Dideric d'Aſſendelſt, de la Seigneurie d'Aſſendelſt.

» Ce prononcé & la déclaration approuvée & ſignée le » premier jour de Décembre *anno* XIIII. C. XLV. par mon

» très-haut Seigneur de Bourgogne en présence des Cheva- Philippe I.
» liers & Ecuyers de Hollande & de Frise. Etoient présens
» M. le Chancelier de Bourgogne, l'Evêque de Verdun, 1445.
» le sieur de Croy, le sieur de Crequy, le sieur de Lallain,
» le sieur de Santes, Me. François Gendt, Me. Philippe de
» Manterre, Me. Pierre Brandyn, Conseillers de la Cham-
» bre de Hollande, Gossewin de Wilde, Président, Borse-
» len, Zyl, Gendt, Hové, Zwieten, Eecke, Wissen-
» kercke, Potter & Van de Meer, du Conseil de mon très-
» haut Seigneur, & les suivans des Pays de Hollande & de
» Frise, le Comte d'Oostervant, le sieur de Gaesbeck,
» le sieur de Brederode, le sieur de Wassenaar, le sieur d'Ys-
» selstein, le sieur Jean de Wassenaar, le sieur Louis de
» Montfoort, le sieur Giselbert de Vianen, le jeune de
» Montfoort, le sieur Gerrit de Poelgeest, le sieur Dideric
» de Merwede, le sieur Guillaume d'Alcmade, Guillaume
» de Brederode, Albert d'Egmond, Jean de Poelgeest, le
» sieur Evert, Bâtard de Hollande, Guillaume, Bâtard de
» Hollande, Jean de Noortich & plusieurs autres.

» Les sieurs d'Egmond, de Brederode, de Wassenaar & de Vianen s'opposerent à la publication de ce Manifeste, » sous prétexte qu'ils avoient encore des titres qu'ils n'avoient » pas représentés, suppliant mon très-haut Seigneur de leur » accorder délai pour les apporter & de les écouter, afin » qu'ils ne fussent chargés sans raison. Sur quoi mon très- » haut Seigneur fit réponse & dit : que son prononcé & dé- » claration sortiroit effet comme dit est, & qu'on contribue- » roit à ses demandes. Que dans les cas où ils apporteroient » titres, privileges, écrits & preuves de plus qu'ils n'avoient » fait, mon très-haut Seigneur seroit toujours prêt à les voir » & examiner, quand ils les présenteroient, si qu'ils n'au- » roient jamais sujet de se plaindre de lui (*a*) ».

X. Philippe passe en Zeelande. 1446.

Philippe après avoir rétabli l'ordre dans la Hollande, passa à Middelbourg au commencement de l'année suivante, où il tint son Tribunal. Les peuples y porterent leurs plaintes, entr'autres de violences commises par Jean de Dom-

(*a*) XI. Memor. de Rose. *cott.* F. 1. *fol.* 58. *vers.*

PHILIPPE I.

1446.

bourg, qu'ils accuſerent de pluſieurs aſſaſſinats. Celui-ci n'oſant comparoître ſe refugia avec ſes gens dans l'Egliſe d'un Couvent, ſe fortifia dans la tour, & la munit pour ſoutenir un ſiege. Le Duc l'inveſtit dans le Monaſtere ; mais il défendit de tirer par reſpect pour le lieu. Dombourg étoit réſolu de recourir à la clémence du Duc ; mais ſa ſœur qui étoit Religieuſe, s'y tranſporta & lui cria à différentes repriſes qu'il ne falloit pas céder, & qu'il étoit plus glorieux de mourir en combattant que par les mains du bourreau ; cependant les vivres manquant, il fut contraint de ſe rendre à diſcrétion, & le Duc ayant fait inſtruire ſon procès dans les formes, le condamna à perdre la tête (*a*).

Troubles à Medenblik.

1447.

La Hollande lui offrit à ſon retour une occaſion plus éclatante de ſignaler ſon amour pour la Juſtice, & les ſervices que Goſewin de Wilde lui avoit rendus en différentes occaſions, ne purent ſuſpendre la punition qu'il avoit méritée. Cet homme ayant conçu une haine implacable contre Banjaart Scei, Gouverneur de Medenblick, le fit accuſer d'un aſſaſſinat par des témoins apoſtés. L'accuſé recrimina en reprochant à ſon Juge un crime que la nature condamne, & que les Hollandois abhorrent plus qu'aucune autre Nation. Les Factions ſe réveillerent, & prirent parti dans la querelle. Le Duc appréhendant le renouvellement des troubles, déclara hautement qu'il vouloit que juſtice fût faite, & commit Jean de Lannoy pour informer à la rigueur contre l'un & l'autre. Ce Seigneur fit d'abord arrêter les accuſés ; mais une émeute que la rigueur avec laquelle on levoit les impôts dans le Waterland, excita (*b*), ſuſpendit l'inſtruction. Ce Seigneur fut contraint de ſe tranſporter dans le pays avec un corps de troupes, pour arrêter les déſordres. Il fit ſaiſir les plus riches qu'il fit conduire à la Haye, où ils reſterent en priſon juſqu'à ce que les Waterlanders euſſent payé leur part aux impoſitions (*c*).

(*a*) Olivier de la Marche Mémoir. *Liv.* I. *pag.* 253.

(*b*) Memor. d'Adrien Van der Goes Regiſtr. 1550. *pag.* 26. Velius Deſcr. de Hoorn. *pag.* 64.

(*c*) Grande Chron. *Diviſ.* XXIX. *ch.* 15.

Le Stadhouder rétabli.

1448.

Le Duc satisfait de la prudence & de la vivacité avec laquelle Lannoy avoit conduit cette affaire, le nomma Stadhouder (*a*). Ce fut dans cette qualité qu'il reprit le procès du Président & du Gouverneur. Les informations qu'on avoit continuées pendant son absence, établissoient le crime du premier; & Lannoy en conçut tant d'horreur que pour empêcher qu'il ne fût divulgué, il fit transférer les deux Criminels dans le Château de Heusden. C'est sur ce fondement & sur l'obscurité que les *Chroniqueurs* affectent en parlant de cette affaire (*b*), que quelques Auteurs ont conclu que de Wilde étoit innocent. Son opiniâtreté à nier le fait qui lui étoit imputé, embarrassoit le Stadhouder qui, malgré l'évidence des preuves, souhaitoit un aveu, pour autoriser la condamnation. Il imagina de faire allumer un bucher dans la cour du Château, & de faire étendre de l'autre côté un tapis écarlate, se fit amener le coupable, & lui offrit l'alternative du feu, s'il ne reconnoissoit pas son crime, ou d'être décapité en avouant le fait. Le Président effrayé à l'aspect de la flamme, confessa la vérité & perdit la tête. Banjaart Scei, convaincu de quelques violences & d'un assassinat, en fut quitte pour perdre son Gouvernement & être banni (*c*).

Troubles à Utrecht.

1449.

Pendant que Philippe affermissoit la paix dans ses Etats, la guerre civile s'allumoit dans son voisinage. Les Trajectins fatigués des exactions du Clergé, & poussés par le Magistrat, coururent aux armes, & chasserent Rodolphe de Diephout de sa Cathédrale. Henri de Montsoort & Guillaume de Cuilembourg ayant ameuté les habitans d'Amersfoort, ramenerent le Prélat dans la Ville par une porte que leurs partisans ouvrirent pendant la nuit. Ils avancerent sans bruit, & se mirent en bataille dans le marché. Les habitans à la pointe du jour voyant la Ville surprise, s'assemblerent en tumulte & les attaquerent de tous côtés. Ils donnerent

(*a*) I. Mémor. de Bossaert. *cott.* G. 1. *fol.* 89. & 90.

(*b*) Conf. la Chron. de Goude. *pag.* 132. Meyer Ann. Flandr. *ad ann.* 1445.

(*c*) R. Snoi Rer. Batav. *Lib.* X. *pag.* 150. IV. Mémor. de Bossaert. *fol.* 53 & 1[illegible]. *vers.* Mémor. des Sentenc. de la Cour. *cott.* B. *fol.* 165. *vers.* *dans* Riemer Descript. de la Haye. *Tom.* II. *pag.* 25. &c.

avec tant de vigueur que Montfoort & l'Evêque furent renversés de leurs chevaux à la premiere charge. Mais s'étant relevés, ils rallierent leurs gens, & repousserent l'ennemi. Lichtemberg, Bourgmestre, Wolfaard, de Pruis & Henri Marschotin demeurerent sur la place ; les Bourgeois prirent la fuite, & l'Evêque fit pendre sans forme de procès tous ceux qui tomberent entre ses mains (*a*). Le Duc appréhendant les suites d'un feu qui s'allumoit si près de lui, se pressa de l'éteindre dans sa naissance. Le motif des inimitiés de l'Evêque & du Magistrat étoit l'abandon que le premier avoit fait à Gaesbeck du Château d'Abcoude & de Wyckte-Duurstede. Le Duc se proposa pour arbitre, & persuada aux deux Parties de s'en rapporter à sa décision. Il chargea Lannoy de l'instruction de cette affaire, & sur le rapport de ce Seigneur il adjugea le domaine à Gaesbeck, & la Seigneurie à l'Evêque, à la charge de payer douze mille florins comptant. Le détail où ce Prince entra, lui découvrit que les Prêtres employoient souvent le spirituel pour couvrir leurs usurpations sur le temporel, & lui fit naître l'envie de refréner, autant qu'il pourroit, l'avidité de cet Ordre.

Appaisés par Philippe.

Philippe porté à réformer le Clergé.

XI.
Abus de cet Ordre.

Les usurpations du Pape & des Evêques révoltoient depuis long-tems les Souverains, & la plupart s'accordoient à chercher un remede aux abus qui s'étoient introduits dans l'Eglise. Les pays Catholiques gémissoient sous le poids du joug (*b*). L'Allemagne fumoit encore du sang dont la querelle du Sceptre & de l'Encensoir l'avoit abreuvée. Le Haut Clergé, à l'exemple du Chef, opprimoit non-seulement le second Ordre, mais il vouloit étendre son despotisme sur les Laïques. La simonie regnoit à découvert (*c*). Les revenus ecclésiastiques, quelque considérables qu'ils fussent, ne pouvoient suffire au luxe des Prélats. Les thrésors du Vatican étoient épuisés par la profusion de Leon X & par le

(*a*) Bockemb. Hist. Pontif. Ultraject. *in* Rodolph. *pag.* 41. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 430.

(*b*) Boxhorn Hist. des Pays Bas. *pag.* 217.

(*c*) Herman Ryd *apud* Basel. Sulpit. *pag.* 281. Gerard Noviomag. *in* Philippo Burgund. *pag.* 157. & *not.* Matthæi *ad* illum *in* Analect. *Tom.* I. *pag.* 168.

superbe

ſuperbe édifice que les Pontifes avoient entrepris de conſtruire dans la baſſe-ville de Rome ſous l'invocation de Saint Pierre & de Saint Paul. Les Italiens fertiles en projets, lorſqu'il eſt queſtion d'arracher la ſubſtance des peuples, redoubloient d'activité. Ils avoient inventé le droit d'Annates, au moyen de quoi le Saint Siege s'approprioit la premiere année du revenu de tous les Bénéfices. Les Papes s'étoient fait une reſſource des Croiſades, en diſpenſant de s'enrôler ceux qui contribuoient de leurs biens aux frais de la guerre ſacrée. L'épuiſement de l'Europe aſſuroit enfin le repos de l'Aſie, & les Princes avoient perdu de vûe une chimere ſi lucrative au Saint Siege. Il falloit inventer de nouveaux moyens, & les partiſans ſongerent aux Indulgences (*a*). La dévotion des ſiecles précédens conſiſtoit dans les dons immenſes dont les Princes enrichiſſoient le Clergé. La libéralité des fidéles étoit néceſſaire dans les premiers tems pour fonder des hoſpices aux Miſſionnaires, & les Souverains en partageoient l'utilité par la docilité que les Prédications inſpiroient aux vaincus. Charlemagne avoit établi ſon Empire par le concours des armes ſpirituelles & des temporelles, & ſes Miſſionnaires appuyés par ſes armées, lui livroient le cœur des peuples qu'il avoit domptés ; il étoit juſte qu'il leur fit part des Provinces conquiſes. Ces diſtricts étoient incultes & preſqu'inhabités. Il falloit une grande étendue pour nourrir un petit nombre de perſonnes, & l'acquiſition avoit coûté peu de peine. Ces circonſtances voiloient la grandeur du préſent, & la reconnoiſſance agiſſoit en aveugle. Mais les Moines s'étant attachés à défricher les terres, mirent leurs biens en valeur ; & les ſucceſſeurs de ce Conquérant éprouverent les premiers les dangers où la fauſſe politique de leurs Prédéceſſeurs les avoit expoſés. L'expérience ayant mis un frein à la libéralité des fidéles, leur zéle changea d'objet, & pour-lors la Religion ſe borna à viſiter les Egliſes, à reſpecter les Images, à aſſiſter aux Offices, & l'on ſe relacha ſur le dogme & la morale. L'opulence

(*a*) Boxhorn Hiſt. des Pays-Bas. *pag.* 217.

PHILIPPE I. 1449.

avoit introduit la débauche jusques dans les Monasteres (*a*). Les Prélats ennyvrés de leur prééminence, négligeoient leurs véritables devoirs, & se servoient des droits spirituels pour augmenter le temporel. L'ambition confondoit le For intérieur & l'extérieur : celui-ci servoit de prétexte & de couverture aux usurpations qu'ils faisoient sur la souveraineté & la liberté des peuples.

Ses richesses en Hollande.

L'Eglise possédoit en Hollande la plus grande & la meilleure partie des terres. Elle étoit exempte de contribuer aux charges publiques dont le poids tomboit sur les Laïques, qui, dépouillés des revenus les plus clairs, n'étoient plus en état de faire les avances, ni de supporter les pertes inséparables du commerce. Réduits à recourir aux emprunts, ils étoient forcés de s'adresser aux Maisons Religieuses, qui seules avoient l'argent, & les intérêts qu'elles exigeoient, absorboient le peu d'avantage que les particuliers retiroient de leur industrie & de leur travail.

Tentatives pour la réforme.

L'Europe entiere se plaignoit & demandoit depuis longtems la réforme de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. L'Empereur Sigismond convaincu de la nécessité de remédier à ces maux, se donna tant de mouvement qu'il parvint à faire assembler en 1414 un Concile à Constance; mais les Peres contre son avis ayant commencé par nommer un Pape, au lieu de travailler à la réforme, furent trop heureux de rétablir la supériorité de l'Eglise assemblée au-dessus de l'autorité du Pontife. On se contenta au reste de fulminer contre les sentimens de Wiclef, & de condamner au feu Jerôme de Prague & Jean Hus, déclarés hérétiques. Cependant les opinions de ces Novateurs avoient jetté de si profondes racines dans la Boheme que les peuples refuserent de reconnoître Sigismond pour héritier de Vencellas son frere, parce qu'il vouloit faire accepter les décisions de ce Concile. Martin V fit prêcher en 1420 une Croisade contre les Hussites. Jean de Baviere, alors *Ruwaard* ou Protecteur de Hollande, qui devoit son élevation au Pape

(*a*) Voyez des anciennes Lettres & autres Ecrits *dans* Boxhorn Hist. des Pays-Bas. *pag.* 195, 218, 221, 223, 231, 236, 283, &c.

1449.

Son origine dans ces Pays.

& à l'Empereur, engagea un grand nombre de Hollandois à s'enrôler dans cette Milice (*a*). Dordrecht seule fournit cinquante-six Croisés (*b*); mais cette expédition devint funeste aux Pays-Bas, puisque ceux qui firent le voyage rapporterent les livres des hérétiques, & les Villes furent bientôt infectées de leur venin (*c*).

Efforts de Philippe pour la réforme.

Les Hussites consentirent en 1445 de reconnoître Sigismond, à condition que le Concile de Basle leur accorderoit: I. La Communion sous les deux especes; II. Que les criminels ne seroient plus jugés que par leurs Magistrats naturels; III. Qu'on ne permettroit à qui que ce fût d'annoncer la parole de Dieu qu'après un mûr examen de sa capacité; IV. Qu'on supprimeroit toutes les Jurisdictions Ecclésiastiques dont le ressort s'étendoit sur le temporel. Il semble que Philippe adopta ces maximes, & qu'il en fit la régle de la réforme qu'il se proposoit. La Hollande & la Zeelande se divisoient en Doyennés & en Prevôtés. Les Doyens & les Prevôts étoient préposés à la recette des décimes, des amendes & autres revenus de l'Eglise, & présidoient aux Jurisdictions dépendantes de l'Evêque d'Utrecht (*d*). Ces Officiaux attentoient journellement sur la Jurisdiction temporelle par les évocations qu'ils faisoient des affaires des Laïques, sous prétexte que la religion où quelqu'un de ses Membres étoit intéressé dans la contestation. Les appels se portoient devant le Juge Episcopal, & par ce moyen l'Evêque d'Utrecht étendoit son autorité sur les domaines du Comte. La plûpart des Eglises avoient le droit de franchise, dont elles se servoient, pour dérober un grand nombre de criminels au supplice (*e*). Leurs Tribunaux ne punissoient les crimes que par des amendes; les mariages clandestins, l'adultere, ceux qui travailloient les Fêtes ou les Dimanches, en étoient quittes pour de l'argent; & si par hasard

(*a*) Reigersb Chron. de Zeelande *Tom.* II. *pag.* 206.
(*b*) Balen Descript. de Dordrecht. *pag.* 768.
(*c*) Boxhorn Hist. des Pays-Bas. *pag.* 230.
(*d*) Boxhorn Hist. des Pays-Bas. *Lettr. de* 1398. *pag.* 195. Brandt Hist de la Réforme. *Lettre de* 1462. *Tom.* I. *pag.* 46. Matth. de Nobilit. *Lib.* II. *pag* 392.
(*e*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 53.

PHILIPPE I.

1449.

un enfant tomboit dans l'eau ou dans le feu, la famille entiere, & quelquefois tout le pays, étoit taxé à de grosses sommes pour sa négligence. Philippe animé d'un nouvel esprit, résolut de retrancher ces abus, & rendit en 1433 une Ordonnance (*a*) qui limitoit la Jurisdiction des Doyennés & des Prevôtés dans des bornes très-étroites, exceptoit du privilege des franchises ceux qui seroient accusés de lese-Majesté & d'assassinat prémédité, faisoit injonction aux Supérieurs des Eglises ou Monasteres de remettre le coupable à la premiere requisition du Juge Séculier (*b*); & l'Evêque Rodolphe, que le Duc avoit soutenu contre Zweder de Cuilembourg & Walraven de Mœurs, s'y prêta de son côté. Ce Réglement fut suivi en 1445 d'un Edit qui défendoit aux Communautés Ecclésiastiques & Régulieres de faire de nouvelles acquisitions, & aux Prêtres d'exercer le commerce (*c*). Le Duc envoya en même tems Jean Godefridi, Evêque d'Arras, vers Nicolas V, successeur d'Eugene IV, pour prévenir les plaintes du Clergé. On peut lire la lettre qu'il fit écrire en son nom, comme le modele le plus achevé de la flatterie babillarde de ce siecle (*d*). Elle détermina cependant le Pontife, qui avoit un goût singulier pour les lettres & pour le latin (*e*), à réformer les Eglises d'Occident. Le Saint Pere prit l'occasion du Jubilé qui tomboit en 1450 pour exécuter son dessein. Persuadé que les abus sont plus faciles à corriger dans un tems où chacun cherche à mériter le pardon de ses fautes, il chargea de la commission le Légat qui portoit la Bulle. Boniface VIII accorda le premier en 1300 aux Fidéles qui visiteroient les tombeaux de Saint Pierre & de Saint Paul, la rémission des péchés d'omission, & voulut que cette grace fut renouvellée tous les cent ans. Clement VI réduisit, en 1343, l'intervalle à cin-

Institution du Jubilé.

(*a*) Manifest. d'Enkhuiz. *pag.* 24. de Grootbroeck *pag.* 20. de Westwoud. *pag.* 37.

(*b*) Manifest. du Kennemerl. *pag.* 66. le Grand Recueil des Placards *Tom.* III. *pag.* 391. Conf. le Manif. de Hoorn. *pag.* 93.

(*c*) Boxhorn *sur* Reigersb. *Tom.* II. *pag.* 215. & dans son Hist. des Pays-Bas. *pag.* 281 & 282.

(*d*) Voyez Ægid. de Roya, *ad ann.* 1447.

(*e*) Meyer Ann. Flandr. *ad ann.* 1447.

Philippe I.

1449.

quante, ſur le modele de l'année jubilaire des Juifs, qui preſcrivoit les dettes. Urbain VI penſant que la brièveté de la vie ne permettoit pas à tout le monde d'en recueillir les fruits, rapprocha le tems à l'eſpace de trente-trois ans, qui étoit le nombre des années que Jeſus-Chriſt avoit paſſé ſur la terre. Sixte IV enfin fixa, en 1475, l'eſpace à vingt-cinq ans, & même exempta du pélerinage de Rome, à condition de viſiter un certain nombre d'Egliſes du pays, & de payer une eſpece d'amende ſous le titre d'aumône (*a*).

XII. Le Cardinal Cuſa en Hollande.

1450.

Ce fut donc en 1450 que Nicolas V dépêcha le Cardinal Cuſa pour porter le Jubilé au Duc de Bourgogne (*b*). Il étoit en même tems chargé, ajoute un Auteur contemporain, » d'annoncer la rémiſſion des péchés, à l'exception de la » coulpe qu'on ne peut effacer que par un repentir ſincere » & par la pénitence dans cette vie ou dans l'autre : enſorte » que ſi les Indulgences ne peuvent délivrer du Purgatoire, » elles en abbrégent la durée par l'application des mérites » du ſang de Jeſus-Chriſt & des œuvres ſurérogatoires des » Saints » (*c*). Cuſa prêchoit cette doctrine en public, dit un autre Hiſtorien ; » mais il convenoit en particulier que la » pratique des préceptes de l'Evangile eſt néceſſaire pour la » juſtification, & que les Indulgences ſont plus utiles au » temporel de l'Egliſe qu'au ſalut des Fidéles » (*d*). Il étoit auſſi chargé de réformer, autant qu'il pourroit, les abus qui s'étoient gliſſés dans la diſcipline, & d'éclairer la ſuperſtition qui prenoit la place de la dévotion. Le Légat commença ſa prédication à Dordrecht au mois de Janvier, 1451, & continua ſa Miſſion dans la plûpart des Villes de Hollande (*e*). Ses ſermons furent applaudis, & ne changerent rien dans les mœurs. Il paroît par quelques paſſages qu'on

Il prêche la réforme.

1451.

(*a*) Fleury Hiſt. Eccleſ. *Tom.* XXIII. *Liv.* CXIII. *pag.* 317.
(*b*) Compilat. Chronolog. *ad ann.* 1451. Meyer Annal. Flandr. *ad ann.* 1448.
(*c*) Magn. Chron. Belg. *pag.* 380.
(*d*) Boxhorn Hiſt. des Pays-Bas. *pag.* 277.
(*e*) Adr. de Veteri Buſco Rer. Leodienſ. *Lib. ejuſd.* Diar. *apud* Marten & Durand Veter. Monum. *Tom.* IV. *col.* 1220. Chron. Traject. *apud* Matth. Anal. *Tom.* V. *pag.* 512.

PHILIPPE I.

1451.

trouve en différens Auteurs, que le Cardinal attaquoit de bonne foi les préjugés. Il blâmoit les pélerinages, le Culte des Images, qu'on ne devoit respecter qu'autant qu'elles servent à rappeller la mémoire des vertus de ceux qu'elles représentent. Il conseilloit la suppression des Reliques apocryphes accréditées par les Moines, sans avoir trop examiné leur authenticité (*a*). Il trouva des oppositions de tous côtés, & surtout à Utrecht, où les Chapitres & Communautés Religieuses déclamoient ouvertement contre lui, parce qu'il vouloit toucher aux revenus (*b*).

Et termine le Schisme d'Utrecht.

Sa Mission ne fut pas cependant tout-à-fait infructueuse (*c*). Il termina le Schisme entre Diephout & de Mœurs, & réunit les Chapitres divisés par la double élection de ces Concurrens. Nous avons vû que ces Rivaux n'avoient rien épargné pour se maintenir en possession, & que le Diocèse étoit partagé. Il engagea le second à céder le titre, à condition qu'on lui payeroit pendant sa vie une bonne pension, qui seroit affectée sur les terres de l'Evêché, & qu'on lui céderoit la dixme des impositions. Mais cet accord ne satisfaisoit pas Diephout, & le Siege de Munster étant venu à vaquer, le Légat se servit de tout son crédit pour gagner une partie des Chanoines qui nommerent de Mœurs, pendant que l'autre élut Frederic de Hoyen. L'Evêque d'Utrecht intéressé à se débarrasser d'un Pensionnaire incommode & d'un Rival dangereux, résolut d'installer l'Elu les armes à la main (*d*), & l'Archevêque de Cologne se joignit à son Suffragant. Frederic appella à son secours le Comte d'Hoyen son pere & le Duc de Cleves. Les armées étant en présence, Cusa s'avança sur le champ de bataille, & négocia avec tant d'ardeur qu'il conclut une treve, pendant laquelle on cher-

(*a*) Basel. Sulpit. *pag.* 257. Fred. de Heilo de Fund. Dom. Regul. prope Haarlem *apud* Basilium *pag.* 257, 259, 250 & 260. Alb. Krantz Metrop. *Liv.* XI, *cap.* 39. Boxhorn Hist. des Pays-Bas. *pag.* 285.

(*b*) Chron. Traject. *pag.* 513. Heda. *pag.* 287.

(*c*) Conf. Chart. Giselb. de Brederod. *in* Matth. Anal. Vet. Ævi. *Tom.* I. *pag.* 663. Epist. Nic. Card. *in* Marten. & Durand. Veter. Monum. *Tom.* I. *col.* 1597.

(*d*) Chron. Traject. *pag.* 513. Arnould de Bevergern Chron. Monaster. *in* Matth. Analect. Veter. Ævi. *Tom.* V. *pag.* 92 & seq.

cheroit les moyens de terminer cette affaire à l'amiable. L'Evêque d'Utrecht de retour dans sa Cathédrale, pressa les Chanoines pour les subsides qu'ils avoient accordés pour cette guerre. Les Chanoines se prétendirent quittes d'une contribution dont le motif n'avoit existé qu'en idée. Cusa leur représenta que la dépense n'avoit pas été moins faite ; & ne pouvant vaincre leur opiniâtreté, il jetta l'interdit sur leur Eglise. Les Chanoines informés que l'Evêque s'apprêtoit à soutenir la fulmination canonique par les exécutions militaires, rappellerent Giselbert de Brederode leur Prevôt pour l'opposer au Prélat. Les cinq Chapitres à son arrivée s'assemblerent pendant la nuit, & le Magistrat sçachant que les Chanoines portoient des armes sous leurs soûtanes, leur fit défenses de s'attrouper sous peine de punition corporelle. Les Corps de métier se révolterent à cette publication : le peuple courut en armes à l'Hôtel-de-Ville, se saisit des portes, & força le Conseil non-seulement à révoquer l'Edit, mais à lui substituer un ordre de suspendre des bassins de cuivre aux carrefours, avec injonction aux Bourgeois de s'assembler au premier coup. Diephout ne se croyant plus en sûreté, sortit de la Ville, & se renferma dans le Château de Horst, dont il ne sortit plus qu'à la tête de son armée (*a*).

XIII. Les Gantois révoltés.

Les Gantois de leur côté renouvelloient les troubles de Flandre. Ces habitans fiers de leur opulence s'étoient opposés à la Gabelle que le Duc vouloit introduire dans ses Etats (*b*). Le Roi de France venoit de l'établir dans la plûpart de ses Provinces, & le Duc à son imitation offrit aux Gantois en 1448 de leur fournir de sel en payant dix-huit sols le sac. Le Conseil de Gand rejetta avec hauteur une proposition qui tendoit à l'établissement d'un Monopole. Le Duc dissimula cette fois ; mais l'année suivante leur ayant demandé un leger Octroi sur le bled (*c*), ce second refus lui

(*a*) Bockemb. Hist. Pontif. Traject. *in* Giselb. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 457. Fascicul Temp. *apud* Matth. Analect. *Tom.* V. *pag.* 513. Chron. Traject. *pag.* 515 & 516.

(*b*) Meyer. Ann. Flandr. *ad ann.* 1448.

(*c*) Meyer. Ann. Flandr. *ad ann.* 1449.

Philippe I.

1451.

rappella la mémoire de leur désertion devant Calais, & le détermina à humilier une fois ces superbes citoyens. Il prononça la confiscation des biens & du corps des rebelles, & commanda à ses sujets de courir sus partout où ils paroîtroient. Le Magistrat surpris d'une déclaration si severe, au lieu de recourir aux supplications, résolut de prendre les armes. Il eut bientot rassemblé quatre mille hommes, auxquels il donna des chapperons blancs pour les distinguer des Bourguignons qui les portoient rouges. Cette milice ne trouvant aucune opposition, s'empara des places voisines, & s'assura du cours de l'Escaut (*a*).

Philippe marche contr'eux.

Le Duc de Bourgogne encore plus irrité, manda ses troupes & ses vassaux, & pour ne point exposer un fils unique, dont il connoissoit le caractere fougueux, il le chargea de passer en Hollande, sous prétexte de recueillir les secours d'hommes & d'argent qu'il attendoit de cette Province. Charles, Comte de Charolois, né à Dijon le 10 Novembre, 1433, avoit marqué dès la plus tendre enfance une passion violente pour la guerre, soutenue par un courage qui se roidissoit contre les obstacles. Le Duc ne lui donnoit de l'occupation en Hollande que dans la vûe de l'éloigner du danger (*b*). Si nous n'avons pas la preuve qu'il prit alors le titre de Stadhouder, on est du moins assuré qu'il étoit dans le pays en 1451 (*c*), puisqu'il présenta sur les fonts de baptême un enfant de Wolfaard de Borselen & de Marie, Comtesse de Bochane, fille de Jacques I, Roi d'Ecosse (*d*).

Pétulance de Charles, son fils.

Charles piqué de manquer l'occasion d'essayer ses premieres armes, trompa la prévoyance de son pere par son activité. Il s'acquitta de sa commission avec tant de diligence qu'il fut bientôt en état de lui mander qu'il partoit pour le joindre. Le Duc surpris à cette nouvelle, lui récrivit pour l'arrêter à Bruxelles, qu'il falloit attendre que l'on eût pré-

(*a*) Olivier de la Marche *Liv.* I. *Chap.* XXIII. *pag.* [illegible], 342.

(*b*) Ibid. *Liv.* I. *chap.* XXIII. *pag.* 334. Boxhorn *sur* Reigersb. *Tom.* II. *pag.* 244.

(*c*) Voyez sa Lettre *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. *Tom.* II. *pag.* 244.

(*d*) Olivier de la Marche. *Liv.* I. *ch.* XXII. *pag.* 332. Reigersb. *pag.* 113, 211.

paré

paré les armes qu'il lui destinoit ; sur quoi le jeune Prince répondit » qu'il combattroit en simple veste plutôt que de » manquer au service qu'il lui devoit contre des sujets re- » belles (*a*). Sa mere lui représentant qu'il ne devoit pas exposer une vie nécessaire au bonheur des peuples, il répliqua, » qu'il leur seroit plus avantageux de perdre un jeune » homme, dont ils ne connoissoient pas la valeur, que de » conserver un lâche indigne de les commander (*b*) » ; & Philippe appréhendant une désobéissance marquée, consentit enfin à son départ.

Philippe I.

1451.

Pendant que les Bourguignons s'assembloient, les Gantois continuoient à se rendre maîtres des places voisines de leur Ville. Simon de Lallain ou Lalaing, frere de Guillaume, Connétable de Bourgogne, se voyant sans vivres dans Oudenarde, & craignant d'être assiegé, convoqua les Baillifs des villages & leur déclara, que leur pays alloit devenir le théâtre de la guerre ; qu'ils seroient exposés au pillage des deux armées, & qu'il leur offroit un asyle dans ses murailles s'ils vouloient mettre leurs effets en sûreté. Les Baillifs à leur retour communiquerent aux paysans la terreur dont ils étoient saisis : de façon que la Ville fut bientôt remplie des grains & des bestiaux de la campagne ; mais lorsque les villageois se présenterent pour entrer, Lallain fit fermer les portes & leur annonça, qu'il avoit plus besoin de soldats que de bouches inutiles (*c*). Une perfidie si peu prévue mit ces campagnards au désespoir, qui ne sçachant que devenir, se précipiterent entre les mains des rebelles, & les déterminerent à attaquer Oudenarde. Le Gouverneur se défendit avec tant de valeur qu'il donna le tems au Comte d'Estampes de venir à son secours avec ce qu'il put rassembler de Bourguignons. Ce Général força les retranchemens des rebelles, les mit en fuite, & les poursuivit jusques dans leurs postes (*d*).

Oudenarde assaillie par les rebelles.

1452.

Ils sont repoussés.

(*a*) Olivier de la Marche. *Liv.* I. *ch.* XXIII. *pag.* 343.
(*b*) Ibid. *Liv.* I. *ch.* XXVII. *pag.* 396.
(*c*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 436.
(*d*) Meyer. Ann. Flandr. *ad ann.* 1452.

PHILIPPE I.

1452.

Malheureuse expédition des Gantois sur Dendermonde.

Les mutins apprirent dans cette occasion que le nombre n'est pas toujours garant de la victoire, & que la valeur l'emporte sur l'opulence. Ils connurent le besoin d'avoir des soldats, & sacrifierent leur argent pour les attirer. Un Gentilhomme de Gueldre leur amena six cens hommes de vieilles troupes. Ils acheterent cherement une Compagnie d'Archers Anglois qui passoit dans leur voisinage; mais ils éprouverent encore qu'on ne peut compter sur la fidélité de mercenaires capables de vendre leur sang. Le Capitaine de cette troupe n'eut pas sitôt touché l'argent qu'on lui avoit promis, qu'il proposa au Conseil une entreprise sur Dendermonde. Il fit valoir les intelligences qu'il avoit dans une place où il avoit été long-tems en garnison, & rendit cette expédition si facile qu'une partie des habitans s'engagea de le suivre. Ils marcherent toute la nuit, & se présenterent devant le jour à une porte qu'ils trouverent ouverte. Les Anglois entrerent à la tête suivis des milices. Le Gouverneur avoit caché sa garnison dans les maisons voisines, & voyant la moitié des Bourgeois entrés, il fit baisser la herse & les chargea de tous cotés, pendant que les Anglois faisant volte-face les attaquoient en tête; la plupart de ceux qui étoient en dedans, furent taillés en pieces ou se rendirent à discrétion, & le Gouverneur faisant ouvrir la porte, sortit sur ceux du dehors qui prirent la fuite, & furent poursuivis si vivement qu'il ne s'en sauva qu'un petit nombre. D'un autre côté le Comte d'Estampes reçut un échec dans un défilé, où il s'étoit engagé sans connoître le terrein; mais il prit sa revanche sur Thiest qu'il emporta d'assaut & qu'il abandonna au pillage. Les Gantois arrivés trop tard pour secourir cette place, représenterent aux habitans la foiblesse de leur Ville. Ils voulurent leur persuader d'y mettre le feu & de les suivre. L'amour de la Patrie retint ces malheureux & les livra à un second pillage. Lichtenwalde, Gouverneur de Courtray, leur rendit visite peu de jours après, & les traita avec encore plus de cruauté. Le Conseil de Gand craignant enfin que l'ennemi n'entreprît de se maintenir dans ce poste & de s'y fortifier, envoya toutes ses troupes qui renverserent cette malheureuse place de

Autres pertes des rebelles.

fond en comble, & ruinerent vingt-sept villages des environs (*a*).

Philippe I.

1452.

Philippe ayant enfin formé son armée, se mit en marche au commencement de Juin, tirant à Dendermonde par la droite du Demer, passa l'Escaut à Rupelmonde, & tomba sur les rebelles qui l'attendoient à une demi-lieue de leur Ville. Cette milice mal disciplinée ne put soutenir l'effort des vieux soldats aguerris, & la victoire fut complette (*b*). Le lendemain de l'action on vit arriver sur le fleuve Jean de Lannoy, Stadhouder de Hollande, à la tête de trois mille Hollandois & Zeelandois, que Jean de Nassau, Seigneur de Breda, & Henri de Borselen avoient rassemblés. Ils avoient à leur tête Jean & Philippe de Wassenaar, Jean de Heemstede, Renoud & Giselbert de Brederode, Henri de Borselen, Rutger de Boetselaer, & Walraven de Haaften, en qualité de volontaires. La réunion des Chefs des Cabeliaux & des Hoekins fait présumer la réconciliation de ces deux Factions, & véritablement Philippe avoit gagné les deux Brederodes à force de promesses qui furent mal exécutées (*c*). » Cette Noblesse, dit un témoin oculaire, étoit » harnachée de pied en cap. La Noblesse avoit les flammes » au vent, & le débarquement se fit avec tant d'ordre que » le Duc ne put dissimuler sa surprise & sa joye » (*d*). Il assigna le quartier des nouveau-venus à Elverzeel dans le pays de Waas, proche d'un camp commandé par Antoine, Bâtard de Bourgogne, pour couvrir Hulst. Cinq mille Gantois vinrent attaquer ce poste à la pointe du jour (*e*). Les Bourguignons quoique surpris, les repousserent avec vigueur; les Hollandois qui s'étoient mis en marche au premier bruit, leur tomberent sur les bras dans leur retraite & firent un carnage effroyable de ces fuyards. Ils prirent leur Chef qui étoit un Coutelier auquel le Sénat avoit promis le Pays

Philippe marche contr'eux.

Leur défaite.

Les Hollandois & les Zeelandois marchent contre eux.

Déroute totale des rebelles.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 438.
(*b*) Olivier de la Marche Mémoir. *Liv.* I. *chap.* XXV. *pag.* 364, 365, 368, 371.
(*c*) Joannes à Leydis de Domin. Brederod. *Cap.* L. *pag.* 645, 646.
(*d*) Olivier de la Marche Mémoir. *Liv.* I. *ch.* XXV. *pag.* 354, 372.
(*e*) Meyer Ann. Flandr. *ad ann.* 1452.

PHILIPPE I.

1452.

& le Comté de Waas (*a*); le Duc accouru à la premiere nouvelle, le fit pendre aux aîles d'un moulin qui se trouva sur le champ de bataille (*b*).

Treve avec eux.

Cet échec obligea les mutins à demander une treve (*c*). Le Prince qui souhaitoit de réduire la Ville sans la détruire, écouta favorablement leur requête, & renvoya son armée dans ses quartiers. Il semble que les Hollandois furent licenciés : car il n'en est plus fait mention dans le reste de cette guerre. Le Duc satisfait du zele qu'ils avoient montré, renouvella plusieurs de leurs privileges. Il les exempta dans les tems de guerre ou dans le cas d'inondation de payer la subvention de dix ans (*d*). Il rétablit l'ancien droit de *non evocando*, en vertu duquel on ne pouvoit citer un Hollandois hors de son pays. Il y ajouta cependant quelques modifications : I. dans le cas où le Tribunal siegeroit dans une Ville rebelle. II. Si les Parties le recusoient. III. Si la contestation intéressoit une Ville hors la Jurisdiction du Conseil. IV. Si la nature de l'affaire ne permettoit pas aux Juges naturels d'en connoître (*e*). Ces limitations étoient de véritables infractions aux anciens Manifestes, & le Duc se conservoit le pouvoir d'évoquer devant lui les procès qu'il jugeroit à propos, & en se réservant le droit de décider des exceptions, il retenoit proprement ce qu'il sembloit accorder. Il promettoit par les mêmes Lettres de ne délivrer aucuns Mandats contraires aux privileges des Villes (*f*). Il accorda de nouveaux droits à quelques-unes ; mais il favorisa la Noblesse par préférence : » Tous les biens nés, porte un » Article, devant le service militaire, & les hautes Sei» gneuries, seront conservés dans l'exemption des demandes » du Comte (*g*). On voit par la date, qui est du 11 Juin,

Les Hollandois recompensés par des privileges.

(*a*) Olivier de la Marche *Liv.* I. *chap.* XXV. *pag.* 373.

(*b*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 45. *ad ann.* 1452.

(*c*) Meyer Ann. Flandr. *ad ann.* 1452.

(*d*) Le Grand Recueil des Placards. *Tom.* III. *pag.* 18. Voyez Boxhorn *sur* Reigersb. *Tom.* II. *pag.* 229.

(*e*) Le Grand Recueil des Placards. *Tom.* II. *col.* 679.

(*f*) Le Grand Recueil des Placadrs. *Tom.* II. *col.* 657.

(*g*) Le Grand Recueil des Placards. *Tom.* III. *pag.* 18. Manif. du Rhinland *pag.* 514, 515.

1452.

que cet Acte fut expédié à l'arrivée de ces troupes comme une récompense de leur zéle, & l'on peut par la reconnoissance juger des sentimens avec lesquels Philippe en reçut la preuve.

Nouvelles hostilités des Gantois.

1453.

Les Gantois n'étoient pas cependant assez humiliés pour espérer beaucoup de fruits de la douceur. Les Conférences furent rompues dès la même année, & les hostilités recommencerent avec plus de vivacité. Les Bourguignons emporterent d'assaut le Château de Pougues, & Corneille, l'un des Bâtards du Duc, ayant été tué, le Prince fit pendre tous ceux qu'il prit les armes à la main, & traita de même la garnison de Standebeck. Les Gantois userent de représsailles sur quelques Zeelandois qu'ils surprirent auprès de Hulst (*a*). Une guerre si vive ne pouvoit finir sans une action d'éclat. Les Bourgeois de Gand sortirent avec toutes leurs forces & présenterent la bataille. Philippe vint à leur rencontre, & les chargea avec tant de vigueur qu'il rompit leur centre & poursuivit les fuyards jusques dans leurs portes. Les rebelles laisserent six mille morts sur le champ de bataille ; & ce fut le dernier effort d'un orgueil agonisant. Le Conseil s'étant assemblé, députa les principaux habitans pour implorer la miséricorde du Souverain qui se fit long-tems prier ; & ce ne fut qu'à la sollicitation des Evêques qu'il leur fit grace de la vie ; mais il révoqua tous leurs privileges (*b*).

Ils sont battus.

Et punis.

XIV.

Les Anglois violent la Treve avec Philippe.

La guerre qui recommençoit entre la France & l'Angleterre, servit beaucoup à déterminer le Prince à la clémence. La treve avoit été renouvellée à diverses reprises (*c*) avec Henry VI ; mais quoique François de Borselen eût été chargé de veiller à l'exécution (*d*), elle avoit été violée de tant de façons (*e*), qu'on ne pouvoit plus espérer de prolonga-

(*a*) Meyer Ann. Flandr. *ad ann.* 1452.

(*b*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 53. *vers.* Meyer. *ad ann.* 1453. Olivier de la Marche *Liv.* I. *ch.* XXVIII. *pag.* 405, 406. d'Oudegherst Chron. *ch.*C XCVI. *fol.* 334.

(*c*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* I. *pag.* 143, 158, 159, 163, 164, 175.

(*d*) Idem, Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* I. *pag.* 162.

(*e*) Idem, Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* I, *pag.* 141, *Part.* II. *pag.* 5, 6, 9, 11.

PHILIPPE I.

1453.

tion. Les Anglois avoient donné les premiers des sujets de plainte aux Bourguignons. Henry VI s'excusa des pirateries de ses gens par une lettre du 21 Mars, 1446 (*a*). Mais Philippe avoit donné matiere à des reproches plus graves en secourant Charles VII dans les guerres de Normandie & de Guyenne (*b*). Une Flotte de Vaisseaux Hollandois & Zeelandois étant entrée dans la Garonne jusqu'à Lormont, avoit coupé les vivres à Bordeaux, & forcé la Ville à se rendre (*c*). Ces hostilités qui couterent deux Provinces à l'Angleterre, ne lui permettoient plus de compter sur la paix, & sa prudence lui conseilloit d'assurer ses Provinces maritimes.

Les Hollandois bloquent Bordeaux.

Le Comte de Charolois Stadhouder de Hollande, &c

1454.

Il renvoya au commencement de l'année suivante le Comte de Charolois en Hollande, pour veiller à la sureté des Côtes, & pour lors ce Prince prit le titre de Stadhouder. Ce fut dans cette qualité qu'il tint son Tribunal à Zierikzee, & qu'il y fit citer le Seigneur de d'Haamstede & les freres Florent & Arend de Haamstede, accusés d'avoir commis de grands désordres dans les Dunes. Ces Seigneurs n'osant comparoître, firent implorer la miséricorde du Comte par les parens & les amis. Cette illustre Maison sortoit de Witte de Haamstede, fils naturel de Florent V, & méritoit quelque considération par les Grands-Hommes qu'elle avoit produits (*d*). Mais Charles n'écouta que la justice; & les trouvant convaincus de plusieurs crimes & violences, il confisqua leurs biens, & les bannit de la Zeelande. Cependant touché par le grand âge & les infirmités du vieillard, il lui rendit l'usufruit de ses terres; mais il fut inflexible pour les deux freres (*e*).

Sa sévérité contre les d'Haamstede.

Charles se rendit d'autant plus formidable par sa sévérité, qu'on l'accusoit de prêter facilement l'oreille aux délateurs, & de condamner les accusés sans trop entendre leurs défenses (*f*). Mais sa fermeté inspiroit tant d'épou-

(*a*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* I. *pag.* 159.
(*b*) Meyer Ann. Flandr. *ad ann.* 1449.
(*c*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 58.
(*d*) Boxhorn *sur* Reigersb. *Part.* I. *pag.* 377.
(*e*) Voyez la Sentence *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. *Part.* II. *pag.* 244.
(*f*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 64.

1454.

vante, qu'il auroit rétabli le bon ordre, si son séjour eût été plus long. L'inaction des Anglois, & la proposition d'un second mariage, le rappellerent à la Cour. Charles étoit veuf de Catherine de France, fille de Charles VII, morte sans enfans le 26 Juillet 1446 (*a*), & cette année il épousa Isabelle de Bourbon (*b*), dont il eut Marie (*c*), qui lui succéda, & fut la cause innocente des troubles qui déchirerent les Pays-Bas pendant près d'un siecle. Ce nouveau mariage fixa son séjour à Bruxelles, & Lannoy rentra dans la dignité de Stadhouder.

Son Mariage & départ.

Il est remplacé par Lannoy.

A peine étoit-il parti que Jacques de Hoorn, Seigneur de Vaudrichem & d'Altena, que sa présence arrêtoit, entreprit d'ôter aux Habitans de Gorinchem la pêche de la Merwe, & le Conseil favorisa ses prétentions. Les Bourgeois loin d'acquiescer au Jugement, maltraiterent l'Officier qui le signifioit. Lannoy qui sentit la conséquence de maintenir son autorité dans ce commencement, assembla des troupes avec tant de secret qu'il surprit la Ville, se saisit des mutins, fit exécuter les plus coupables, bannit les autres, & força le Magistrat à l'obéissance (*d*).

Troubles à Gorinchem pour la Pêche.

XV.

L'autorité du Duc de Bourgogne devenoit absolue dans les Pays dont il étoit le maître. La mort de l'Evêque d'Utrecht lui donna lieu de l'étendre aussi sur le Diocèse. Diephout finit sa vie le 21 Mars (*e*) dans le Château de Horst selon les uns (*f*), à Vollenhoven selon les autres (*g*); & si l'on en croit un Auteur contemporain, il fut tué devant Verden, petite Ville du Diocèse de Munster, dont il faisoit le siege (*h*). Quoi qu'il en soit, Philippe toujours attentif à ses intérêts, fit partir à l'instant le Comte de Nassau (*i*) pour solliciter

Contestations sur la succession à l'Evêché d'Utrecht.

1455.

(*a*) Monstrelet *Vol.* II. *fol.* 168. *vers.* Oliv. de la Marche Mém. *Liv.* I. *chap.* XVII. *fol.* 275.

(*b*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 64.

(*c*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 69. *vers.*

(*d*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 440.

(*e*) Instrum. Elect. Breder. *apud* Matth. Analect. Vet. Ævi. *Tom.* I. *pag.* 648.

(*f*) Suffrid. Petri Append. ad Bekam. *pag.* 155.

(*g*) Chron. Traject. *pag.* 516. Buchel. *ad* Hedam. *pag.* 291.

(*h*) Anon. Chron. Monast. *apud* Matth. Anal. *Tom.* V. *pag.* 128.

(*i*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 64. *vers.* Conf. Not. *in* Miræi Oper. Diplom. *Tom.* II. *pag.* 1262.

PHILIPPE I.

1455.

l'élection en faveur de David, Evêque de Terouanne, bâtard qu'il avoit eu de Collette du Bosquiel (*a*). Arnoud d'Egmond, Duc de Gueldre, vint en personne pour soutenir Etienne de Baviere, Chanoine de Cologne, que l'Archevêque lui-même présentoit (*b*). Le crédit des deux Souverains échoua contre la faction de Giselbert de Brederode, Prévôt de la Cathédrale, qui fut élû presqu'unanimement. Ce Seigneur parut accepter sa nomination avec peine ; mais il n'en pressa pas moins son installation (*c*). Le Peuple le proclama, le Clergé chanta le *Te Deum* (*d*), l'Elû prêta serment, fit son entrée, & prit possession du Palais Episcopal en moins de huit jours (*e*). Il ne lui manquoit que la consécration, l'investiture de l'Empereur, & la confirmation du Pape ; mais sa politique lui fit faire une faute dont il ne put se relever. Il crut gagner le cœur de ses Diocésains en rappellant les exilés ; & cette démarche attirant à lui le plus petit nombre, révolta le plus grand, qui se réunit à la Faction de Bourgogne (*f*). Giselbert se flata d'en imposer en traitant les mutins à la rigueur ; il fit exécuter les plus remuans, & bannit les autres (*g*). Les Corps des Métiers qui tenoient son parti, renfermerent la Banniere, & le Prévôt ordonna de charger indifféremment tous ceux qu'on verroit attroupés (*h*). Les Bourguignons se voyant les plus foibles, se retirerent à Amersfoort. Brederode avoit dépêché deux Couriers, l'un à Rome, & l'autre en Allemagne. Celui-ci obtint aisément l'investiture de Frederic III ; mais le Conclave se montra plus difficile, quoiqu'on lui présentât quatre mille ducats pour les Annates (*i*). Nous remarquerons en

Brederode élu.

(*a*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *pag.* 647. Epist. Archiepisc. Colon. *in* Matth. Anal. *Tom.* I. *pag.* 660.

(*b*) Instrum. Elect. Breder. *ubi supra. pag.* 647. & *seq.*

(*c*) Ibid. *pag.* 659.

(*d*) Ibid. *pag.* 660.

(*e*) Chart. Gysbert. *in* Matth. Anal. *Tom.* I. *pag.* 662.

(*f*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *cap.* LI. *pag.* 663, 667.

(*g*) Ancien. Relat. *in* Matth. Anal. *Tom.* I. *pag.* 516.

(*h*) Buyrspraeckboek d'Utrecht *in* Matth. Anal. *Tom.* V. *pag.* 517 & Fundat. & Fata Eccles. *pag.* 168.

(*i*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *cap.* LI. *pag.* 667.

passant

1455.

passant que les Bulles de cet Evêché, qui pour lors étoient taxées à cette somme, monterent sous Philippe de Bourgogne, l'un de ses successeurs, à douze mille ducats (*a*). Le Cardinal Dataire reçut l'argent (*b*), & les Bulles resterent à l'expédition. Le Duc de Bourgogne employa tout le crédit qu'il avoit sur Calixte III, pour arrêter la signature. Sa politique, son intérêt & sa vanité étoient autant d'obstacles à l'élevation de Brederode. Les Cabeliaux qui craignoient l'accroissement d'un Chef des Hoekins, ne cessoient de lui représenter qu'il devoit tout appréhender d'une Maison qui sortie des anciens Comtes de Hollande, n'ambitionnoit une Souveraineté voisine que pour être en état de rentrer dans ses droits (*b*). Ce motif détermina le Duc à faire partir Godefridi, Evêque d'Arras, pour arrêter l'expédition de cette affaire; & ce Ministre s'acquitta si bien de sa mission, qu'il obtint des Bulles pour David (*c*). Pendant qu'il négocioit à Rome, la Noblesse & le Peuple du Diocèse conférerent à Giselbert la dignité de *Voogd* ou *Protecteur*, & il prêta serment en cette qualité le 17 Septembre (*d*). A cette nouvelle Philippe se rendit à Leide, & ayant cité ses Vassaux, il résolut d'installer David les armes à la main.

La Nordhollande rétablie dans ses privileges.

Les Kennemers & les Westfrisons profiterent du besoin que le Souverain avoit de leurs Milices, pour rentrer dans leurs Privileges. Nous en placerons l'époque à cette année, quoique quelques Auteurs suivent la date de 1455. Mais ils ne font pas attention que l'année de la Cour commençant à Pâques, on doit compter 1456 au mois d'Avril. Les Habitans d'Alkmaar avoient déja obtenu la permission de relever leurs murailles & leurs portes à l'occasion des troubles d'Amsterdam (*e*). Le Duc leur avoit accordé la réduction à deux mille florins l'amende qui étoit de cinq mille; mais ils offrirent alors de contribuer à deux mille *groots* pour les frais

1456.

(*a*) Gerard. Noviomag. Philip. Burgund. *pag.* 168.
(*b*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *Lib.* LII. *pag.* 668.
(*c*) Joann. à Leydis. *ubi supra. pag.* 668, 669.
(*d*) Instrum. Publ. *in* Matth. Anal. *Tom.* I. *pag.* 669.
(*e*) Manif. d'Alkmaar *pag.* 22. &c. *dans* Boomkamp Descript. d'Alkmaar.

PHILIPPE I.

1456.

de la guerre, & Philippe leur rendit leurs Privileges (*a*). Les Communes à l'exemple de la Capitale proposerent de se charger d'une livre de *groot* pour chaque maison, & furent aussi rétablies (*b*).

Dordrecht rentre en graces.

La Sudhollande partagea les mêmes faveurs. Dordrecht s'étoit attiré la disgrace du Prince en retenant l'argent des péages, & se réconcilia par un don de vingt mille *klinkaarts* d'or (*c*). La clémence que le Prince fit paroître en cette occasion, lui gagna le cœur de la Noblesse, qui le seconda de tout son pouvoir, quoiqu'il ne fût question que d'un avantage particulier à sa Maison.

XVI. Préparatifs des Trajectins pour soutenir leur Election.

Les Trajectins informés des préparatifs qu'on faisoit contr'eux, ne négligeoient rien pour leur défense. Renoud de Brederode amena à son frere les Milices de Vianen, Henri de Montfoort entra dans la Ville à la tête des Gentilhommes du Diocèse, & Giselbert ayant convoqué les Chapitres, conclut le 9 Avril un traité avec les Habitans de Rheenen, par lequel ils s'engageoient à ne point reconnoître l'Evêque que le Pape pourroit nommer, à moins qu'il ne fût reçu unanimement (*d*). Mais la Bourgeoisie d'Utrecht s'ennuya enfin de loger tant de soldats. Le peuple s'assembla tumultuairement au son des bassins sur la place de *Neude* ou du marché. Giselbert y courut à la tête de la Noblesse, & dissipa facilement une multitude sans Chef. Le Sénat fit publier le lendemain une défense de frapper sur les bassins, sous peine de punition corporelle (*e*). L'Evêque fit arrêter ceux qu'il soupçonnoit de favoriser le Duc de Bourgogne; il en fit appliquer quelques-uns à la torture, dépouilla Daniel Niewaal de la Charge de Clerc de la Ville, qu'il venoit d'acheter trois mille cinq cens livres, le bannit du Diocèse, & confisqua ses biens (*f*).

Emeute à Utrecht.

(*a*) Manif. *dans* Boomkamp *ubi supra. pag.* 26 & 432. Manif. du Kenn. *pag.* 871.
(*b*) Boxhorn *sur* Veldenaar. *pag.* 194.
(*c*) Beverwyck Descript. de Dordr. *pag.* 314.
(*d*) Pactum *in* Matth. Anal. *Tom.* I. *pag.* 673.
(*e*) Chron. de Traject. *pag.* 520, 521. Fascicul. Temp. *in* Matth. Anal. *Tom.* I. *pag.* 677.
(*f*) Anc. Relat. *in* Matth. Anal. *Tom.* I. *pag.* 518, 519, 520, 522, 523.

Philippe I.

1456.

Philippe étoit cependant à Leide, où les Milices & les Gentilhommes se rendoient en foule sous ses drapeaux. Le Comte de Charolois, Charles Comte de Nevers, Jean Comte d'Estampes, Antoine, Bâtard de Bourgogne, Adolphe de Cleves, Comte de Ravenstein, Pierre Comte de Brienne, Wolphart Comte de Bohain, Henri Marquis de Veere, Jean Comte de Croui, Jean Marquis de Crequy, Jean Comte de Lannoy, Guillaume Comte d'Egmond, & Jean de Wassenaar, l'accompagnoient. Les freres Brederodes voyant grossir l'orage, s'adresserent à Jean de Hensberg, Evêque de Liege, & à Jean Duc de Cleves, pour ménager un accommodement (*a*); mais les Bulles étoient arrivées, & le Duc avoit chargé Adrien de Borselen, beau-frere de l'Evêque de Terouanne, d'installer le Prélat dans sa Cathédrale (*b*). Les Amersfoortins lui ouvrirent leurs portes. Rheenen malgré les engagemens qu'elle venoit de contracter, reçut garnison; & David ayant appris que le Bas-Diocèse se déclaroit pour lui, partit sous l'escorte de Jean de Wassenaar, & faisant le tour par Thiel & par Gorinchem, il se rendit au Château de Horst, qu'Everard Vander Eist qui le tenoit en engagement pour sept mille florins du Rhin, lui remit pour pareille somme. Philippe avançant de l'autre côté avec quatorze mille hommes (*c*), fit publier une Sentence qui proscrivoit Renoud de Brederode comme rebelle, & confisquoit ses biens. Ce Jugement & l'approche de deux armées en imposerent aux deux freres, qui presserent leurs Médiateurs d'appaiser la colere du Duc. L'Evêque de Liege & le Duc de Cleves craignant de fâcher Philippe, se contenterent de solliciter un sauf-conduit pour Renoud, qui résolut de venir en personne terminer cette affaire; & Giselbert lui ayant donné carte blanche, il arriva au camp des Bourguignons, & conclut en peu de jours un traité par lequel Brederode renonçoit à son élection, & reconnoissoit David pour Evêque légitime. Le Duc le confirmoit dans la dignité de

Philippe marche contre les Trajectins.

David, Bâtard de Bourgogne, reçû Evêque d'Utrecht.

(*a*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *cap.* LIII. *pag.* 678.
(*b*) Not. *in* Miræi Opera Diplom. *Tom.* II. *pag.* 1260.
(*c*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 67.

PHILIPPE I.

1456.

Prévôt, & lui conféroit le même grade dans l'Eglise de S. Donat de Bruges, & dans celles d'Oudewater, augmentoit les appointemens dont il jouissoit en qualité de Conseiller, de mille florins du Rhin de pension (*a*), outre quatre mille deux cens qu'il lui assignoit sur l'Evêché d'Utrecht, qui valoit alors cinquante mille florins; il lui payoit comptant cinquante mille lions d'or, pour l'indemniser des dépenses qu'il avoit faites, & lui accordoit deux mille florins à prendre tous les ans sur l'Evêché de Terouanne (*b*). Aussi-tôt que l'accord fut signé, David fit son entrée dans sa Cathédrale, marchant entre Giselbert de Brederode, Prévôt, & Jean Proois, Doyen du Chapitre, qui l'installerent dans le Siege avec les cérémonies ordinaires (*c*). Il prêta serment le 6 Août de maintenir les loix, les privileges, & les libertés de l'Eglise & de la Ville (*d*); mais il parut bientôt qu'il ne se croyoit pas obligé de garder cet engagement (*e*). Le Haut- & le Bas-Diocèse le reconnurent, à l'exception de Deventer, qu'il fallut assiéger (*f*). Cette Ville étoit soutenue secrétement par le Duc de Gueldre, par le Sénat de Groningue, & par les Frisons (*g*).

Siege de Deventer.

XVII. Troubles dans la Frise.

Le secours que les derniers fournissoient, piquoit d'autant plus vivement Philippe, qu'il se flattoit de les avoir amenés au point de reconnoître bientôt sa souveraineté. Les Comtes de Hollande tentoient de tout tems de se rendre maîtres de cette Province; ils posséderent Staveren jusqu'au Regne de Guillaume IV, que les Frisons la reprirent. Les peuples du Westergo avoient reconnu Etienne de Baviere. Jacqueline eut trop d'affaires en Hollande pour penser à soutenir ses droits; & Philippe qui d'abord ne songeoit qu'à s'affermir sur le Thrône, avoit eu soin de renouveller de tems en tems la

(*a*) Idem, *ibid.*
(*b*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 67.
(*c*) Joannes à Leydis de Domin. Brederod. *cap.* LIV. *pag.* 679, 684. Chron. de Traject. *pag.* 521.
(*d*) Lettre de David *dans* Matth. Anal. *Tom.* I. *pag.* 684.
(*e*) Lettre du Chapitre *ibid. pag.* 681.
(*f*) Chron. de Traject. *pag.* 522.
(*g*) Chron. Abbrég. *dans* Broueri Annal. *pag.* 449. Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 67.

treve conclue avec ces peuples (*a*). Il se contentoit d'entretenir l'animosité des factions pour affoiblir la Nation, & ne cessoit de négocier pour les gagner par la douceur. Immele, Gentilhomme d'Oostfrise, qui commandoit dans une partie du Pays, ayant été chassé par les *Vetkoopers* (*b*), étoit venu à la Haye, & l'avoit reconnu pour Souverain (*c*). Le Duc ne pouvant lui refuser son secours, lui donna des lettres par lesquelles il enjoignoit aux Régens de Hollande de le ramener dans son Pays. Les Kennemers avoient en conséquence fait un armement, & s'étoient rendus maîtres du Fort de Larrelt près de l'embouchure de l'Ems (*d*). Mais les Frisons s'étant rassemblés, les avoient repoussés dans leurs Vaisseaux, & repris la place (*e*). Philippe occupé du siege de Deventer, dissimula l'injure, & reprit la négociation pour rétablir ce Seigneur, avec Gerrit de Dockum, exilé depuis long-tems (*f*). Ainsi quoique le Duc s'intitulât Seigneur de Frise, il est certain qu'il ne possédoit rien dans le Pays (*g*); il se bornoit à nourrir les inimitiés des partis par les intrigues de ces deux Seigneurs.

PHILIPPE I.

1456.

Les rencontres ne se passoient pas sans effusion de sang; les forces des peuples diminuoient par ces saignées, & les haines augmentoient: les pertes devenoient plus considérables, & le nombre des troupes grossissoit de part & d'autre. Nous verrons bientôt le succès de ces manœuvres; & les *Schieringers* devenus les plus foibles, implorer le secours de Philippe, & offrir de reconnoître sa souveraineté. La résistance de Deventer occupoit alors toutes ses forces, & ne lui permettoit pas d'envoyer des troupes au-delà de la Zuiderzée,

(*a*) I. Mémor. de Rose *fol.* 82, 90, 92, 93, 103, 114, 118, 124, 127, 131, 140, 164 & 166. V. Memor. de Rose *cott.* C. *fol.* 115, 151, 193 & 194.

(*b*) Egg. Beningha Hist. d'Oostfrise *Liv.* I. *ch.* CCXXV, CCXXXI. *Liv.* II. *Chap.* XXVI. *pag.* 218, 223, 273.

(*c*) Egg. Beningha *Liv.* II. *ch.* XXX. *pag.* 275.

(*d*) Egg. Beningha *Liv.* II. *ch.* XXXII. *pag.* 276.

(*e*) IV. Mémor. de Rose. *col.* B. *fol.* 17.

(*f*) Egg. Beningha *Liv.* II. *ch.* XXXIV, XLV, XLVI, XLVII, LXXII, LXXVIII. *pag.* 278, 289, 290, 294, 308, 321.

(*g*) Æneas Sylvius de Statu Europæ. *cap.* XXVII. *pag.* 73.

PHILIPPE I.

1456.

quoique la fureur des partis qui s'étoit renouvellée, lui promit un heureux succès (*a*). Mais il les faisoit presser par ses Députés, & leur promettoit de puissans secours, s'ils vouloient le reconnoître, menaçant d'un autre côté de porter la guerre chez eux, s'ils se refusoient à sa demande (*b*). Les Frisons plus jaloux de leur liberté qu'aucun peuple du monde, étoient dans un grand embarras. Ils s'assemblerent à Bolsward, & députerent Theodoric, Abbé de S. Odulphe, Berend, Abbé de Clairchamp, Menno, Bourgmestre de Franeker, & Wabbo, Bourgmestre de Workum, pour sonder les véritables intentions du Duc de Bourgogne, recevoir ses propositions, & les communiquer à l'Assemblée (*c*). Philippe leur donna audience dans son camp, les assura qu'il étoit prêt d'oublier les anciennes révoltes, & de marcher à leur secours pour les maintenir dans leurs privileges; leur dit qu'ils devoient comparer la situation des Hollandois avec celle où ils se trouvoient depuis qu'ils avoient secoué le joug; qu'ils seroient contraints d'avouer qu'ils étoient plus heureux sous sa domination, & il finit par leur accorder jusqu'aux Fêtes de Noel, pour prendre une résolution décisive pour le bonheur ou le malheur de la Frise (*d*). Les Etats ayant reçu cette réponse, & sçachant le Duc occupé par la guerre d'Utrecht, résolurent de garder le silence, & de se mettre en état de défense contre quiconque attaqueroit la liberté du Pays (*e*).

La Frise sommée par l'Empereur pour une redevance.

1457.

Frederic III averti des manœuvres de Philippe, se proposa d'en recueillir le fruit. Dans cette idée il envoya en 1457 Thomas de Guristeden, sous prétexte de demander quelques redevances qu'il prétendoit appartenir à l'Empire (*f*). Charlemagne après avoir subjugué les Frisons, leur rendit leur liberté pour récompense de leur fidelité & de leur valeur, à la charge de payer une imposition si legere qu'elle étoit

(*a*) Ubbo Emm. Rer. Fris. *Lib.* XXV. *pag.* 380.
(*b*) Vieille Chron. *dans* Boxhorn *sur* Veldenaar. *pag.* 204.
(*c*) Boxhorn *sur* Veldenaar. *pag.* 204. Egg. Beningha *Liv.* II. *chap.* LXV. *pag.* 304.
(*d*) Sicko Beninga Chron. de Fris. *pag.* 427, 428.
(*e*) Boxhorn *sur* Veldenaar. *pag.* 206.
(*f*) Egg. Beningha Hist. d'Oostfris. *Liv.* II. *chap* LXXXII. *pag.* 315.

moins un tribut qu'une marque de la Suferaineté. On ne voit cependant aucune preuve qu'elle ait été payée. Guillaume VI, Comte de Hollande, étant mort, Sigifmond leur accorda un Diplome, dans lequel il les qualifie de *Frifons libres*, & les affujettit feulement à payer un *groot* par foyer (*a*) : ce qui revient au feiziéme d'un florin du Rhin. Mais on ne trouve pas plus de preuve que cette contribution ait été fervie dans aucun tems (*b*). Ce fut l'objet de la demande de Frederic III. Les Etats de Frife affemblés offrirent de payer ce qu'on leur demandoit, à condition que l'Empereur annulleroit les traités faits avec Albert & Jean de Baviere, & défendroit au Duc de Bourgogne de s'immifcer dans leur Gouvernement, fous les peines portées par les Conftitutions Impériales, leur enjoindroit expreffément de ne reconnoître d'autre mouvance que celle de l'Empire ; qu'il renouvelleroit les privileges accordés par Charlemagne, & qu'il confirmeroit le Traité d'Union conclu entre les trois Bailliages & le Sénat de Groningue (*c*). Ces lettres furent expédiées le 10 Août, 1457 (*d*), au Château d'Ertzenbourg dans la Carinthie. Frederic en conféquence écrivit à Philippe, qu'il eût à ne pas inquiéter fes Vaffaux, nommément les Frifons, le menaçant du Ban de l'Empire, & l'affurant au furplus qu'il étoit prêt à lui rendre juftice, s'il pouvoit prouver fes prétentions par de bons titres (*e*).

Philippe I. 1457.

Elle s'y foumet fous des conditions.

La néceffité de remédier au défordre des Finances, & l'inquiétude caufée par les hauteurs du Comte de Charolois, le dégoûterent d'entreprendre la guerre contre un peuple belliqueux, & foutenu par l'Allemagne ; & l'afyle que le Dauphin vint chercher dans fes Etats, acheva de l'en détourner. Ces trois affaires par leurs conféquences exigent une expli-

XVIII. Philippe remédie aux abus dans les Finances.

(*a*) Egg. Beningha Hift. d'Ooftfrif. *chap.* CCXI. *pag.* 191. *chap.* CCXII. *pag.* 193.
(*b*) Conf. Ubbo Emm. Rer. Frif. *Lib.* XXV. *pag.* 382.
(*c*) Egg. Beningha *Liv.* II. *chap.* LXXXIII. *pag.* 316. Boxhorn *fur* Veldenaar. *pag.* 209.
(*d*) Egg. Beningha *Liv.* II. *chap.* LXXXIV, LXXXV. Boxhorn *fur* Veldenaar. *pag.* 210, 213.
(*e*) Egg. Beningha *Liv.* II. *chap.* LXXXVI. *pag.* 320. Boxhorn *fur* Veldenaar. *pag.* 214.

PHILIPPE I.

1457.

cation détaillée. Quant à la premiere, il étoit question de réprimer les exactions des Receveurs, qui causoient de fréquentes révoltes. Le Duc nomma six Commissaires qu'il tira de l'Ordre de la Noblesse (*a*), les envoya dans les Provinces, pour connoître des plaintes des peuples, leur donna pouvoir de déplacer ceux dont les malversations seroient découvertes, & retrancha du Conseil de Hollande Henri Van der Mye, Conseiller ordinaire, & Giselbert son frere, Secrétaire de ce Tribunal (*b*).

Le Comte de Charolois envoyé Stadhouder en Hollande.

Le Comte de Charolois fut plus difficile à ménager. Ce jeune Prince ennemi des Ministres & des Favoris, critiquoit depuis long-tems le gouvernement de son pere. (*c*). Son aversion pour le Comte de Croui éclatoit à chaque occasion, & le Duc fatigué d'être souvent obligé d'interposer son autorité pour empêcher un éclat, prit encore le parti d'envoyer son fils en Hollande avec le titre de Stadhouder. Charles contraint de ployer sous les ordres d'un pere, quitta la Cour; mais ne pensa qu'à se rendre despotique dans son Gouvernement, & formidable à ses ennemis, en augmentant ses finances.

Il y regne despotiquement.

Il s'approprioit les biens des Seigneurs qui mouroient sans enfans; il s'empara du Gooiland (*d*), de Putten, de Stryen, & d'Arkel, sans égard pour les héritiers collatéraux de Gaesbeck (*e*); il se saisit d'Asperen, de Heukelom, de Voorne, de Leerdam, & de Schoonerwoerd (*f*). Il s'adjugea les terres inondées, fit élever des digues vis-à-vis Rotterdam, forçoit les Habitans à travailler par corvées pour les dessécher, & donna au Pays qui est entre la Meuse & la Mer, le nom de Charolois, titre de l'Apannage qu'il avoit en Bourgogne (*g*). Il fertilisa par les mêmes moyens le Canton de Sommersdyck (*h*), & Philippe dissimuloit ces usurpations dans la crainte de le pousser à la révolte.

(*a*) VI. Mémor. de Bossaert. I. 2. *fol.* 19.
(*b*) VI. Mémor. de Bossaert. I. 2. *fol.* 57.
(*c*) Olivier de la Marche Mémoir. *Liv.* I. *ch.* XXXIII. *pag.* 460, 463.
(*d*) Manif. de Weesp. *pag.* 8, 11.
(*e*) Kemp. Gorinchem. *pag.* 299. Conf. Goudhoeven Chron. *pag.* 466.
(*f*) Voyez Preuves & Addit. *sur* Commin. *Tom.* IV. *pag.* 119.
(*g*) Goudhoev. *pag.* 480. Chron. de Goude. *pag.* 156.
(*h*) Goudh. *ubi supra.* Reigersb. *Tom.* II. *pag.* 216. Chron. de Goude. *ubi supra.*

Louis

Philippe I.

1457.

Louis, Dauphin de France, se conduisoit de même avec le Roi son pere. Il avoit abandonné la Cour, sans ordre, & s'étoit cantonné dans son Apanage, qu'il gouvernoit à sa fantaisie. Le Roi l'ayant mandé inutilement à plusieurs reprises, s'approcha du Dauphiné à la tête de son armée. Le Dauphin n'osa l'attendre, & craignant tout des ennemis qu'il s'étoit fait dans le Conseil, prit le parti de se sauver dans les Pays-Bas. Le Duc de Bourgogne ne pouvoit avec honneur refuser un asyle à un Prince de son sang, héritier présomptif de la Couronne de France; mais il craignoit de s'impliquer dans une guerre dangereuse. Il apprit devant Deventer, que le Dauphin étoit à Bruxelles, & cette nouvelle le détermina à accorder les conditions que les rebelles demandoient, pour finir cette affaire. Aussi-tôt que la capitulation fut signée, il revint à Utrecht, d'où il écrivit à Charles VII, qu'il n'avoit point de part à l'évasion de son fils; mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de recevoir un Prince, dont il devoit être le premier Vassal (*a*). Le Seigneur qu'il chargea de porter la lettre, avoit ordre d'offrir sa médiation (*b*). Peut-être eût-il été fâché d'être pris au mot: le Dauphin étoit un ôtage qui le rassuroit contre la jalousie du Roi; mais il sçavoit que ce Prince n'écouteroit aucune proposition tant que le Roi exigeroit une obéissance aveugle pour préliminaire. Il lui assigna une bonne pension pour l'entretien de sa Maison; mais il refusa de le voir, avant de sçavoir les intentions du pere (*c*).

Le Dauphin cherche un asyle dans les Pays-Bas.

Reddition de Deventer.

Jean de Croui prévoyant les dangers où il seroit exposé à la mort de Philippe, affermissoit le Duc à secourir le Dauphin, dans la vûe de s'assurer une retraite. Le Comte bien informé de tout ce qui se passoit à la Cour de son pere, en conçut une haine implacable contre le Favori, & son aversion rejaillit jusques sur Louis (*d*). Charles VII & Philippe dissi-

Préparatifs de guerre entre Charles VII & Philippe.

1458.

(*a*) Lettre du Duc de Bourg. *dans* d'Achery Spicileg. *Tom.* X. *pag.* 656. *Tom.* III. *pag.* 802.

(*b*) Voyez les Preuves *sur* l'Hist. de Louis XI. par Duclos. *Tom.* III. *pag.* 114, 119.

(*c*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* IV. *pag.* 518.

(*d*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 69. Olivier de la Marche *Liv.* I. *ch.* XXXIII. *pag.* 460, 461, 463.

PHILIPPE I. 1457. muloient leurs véritables sentimens, & se reprochoient mutuellement plusieurs infractions au Traité de 1435. Le Roi affectoit une grande indifférence sur le séjour du jeune Prince à Bruxelles, & se préparoit à la vengeance (*a*); le Duc faisoit parade d'une grande sécurité, & ne négligeoit rien pour sa défense. On ne doutera pas que le premier ne pensât sérieusement à la guerre, si l'on refléchit sur les alliances qu'il contracta dans ces circonstances avec différens Princes d'Allemagne, & au mariage de Magdeleine, sa fille, avec Ladislas, Roi de Hongrie, qui disputoit le Luxembourg à Philippe. Ce Duc étant mort avant la consommation, le Roi sollicita ouvertement l'investiture du Luxembourg en faveur d'Elisabeth, sœur du défunt, & femme du Duc de Saxe (*b*), sans autre motif vraisemblablement, que l'envie de susciter des ennemis au Prince qu'il vouloit attaquer.

XIX. Philippe s'engage à une expédition contre le Turc.

Ces circonstances obligerent Philippe à remettre à un autre tems l'expédition qu'il avoit promise au Pape de faire contre le Turc, quoiqu'il fût pressé vivement par Pie II & par le Concile de Mantoue. Si l'engagement qu'il avoit pris étoit aussi bisare dans ce siécle que commun dans les précédens, le sujet n'en étoit pas moins ridicule. Le Duc se trouvant à la représentation d'une Tragédie sur la prise de Constantinople, fut touché si sensiblement des plaintes que le *Poëte* met dans la bouche de l'Eglise, qu'il jura d'arracher cette Ville des mains des Infideles (*c*). Quelque chimérique que paroisse un fait de cette nature, on ne peut refuser sa créance à l'Auteur qui le rapporte, & qui nous apprend qu'il jouoit luimême le rôle qui fit cette impression sur le Prince (*d*). Nous voyons d'ailleurs que Philippe avoit engagé plusieurs Princes ses voisins dans cette Croisade, & que sous ce prétexte il tira beaucoup d'argent du Brabant, de la Flandre, du Hainaut, & de l'Artois (*e*). Il ne paroît pas qu'il ait étendu ses con-

Il leve de grosses contributions.

(*a*) Conf. Meyer. Ann. Flandr. *ad ann.* 1458.
(*b*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* I. *pag.* 91. Monstrelet *Vol.* III. *pag.* 72, 73.
(*c*) Monstrelet *Vol.* III. *pag.* 55, 59. Olivier de la Marche. *Liv.* I. *ch.* XXX. *pag.* 439.
(*d*) Olivier de la Marche. *Liv.* I. *ch.* XXXVIII. *pag.* 411.
(*e*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 64.

Philippe I.

1458.

tributions ſur la Hollande ni ſur la Zeelende ; mais ces Provinces n'en furent pas quittes à meilleur marché, quoique ſous d'autres prétextes (*a*). Malgré les obſtacles qui rompirent pour-lors la partie, les Papes ne ceſſerent de ſolliciter ſon exécution. Pie II fut à peine inthrôniſé, qu'il convoqua un Concile à Mantoue, où les Princes de l'Empire ſe trouverent ; mais quoique le Duc de Bourgogne y fut cité avec le Duc de Gueldre, ils n'y comparurent, ni n'envoyerent perſonne en leur nom. » Le Pape, dit *Gregoire de Heimbourg*, viſoit ſous prétexte de cette expédition à extorquer » des impoſitions ſur les peuples, & à épuiſer une grande » partie de l'Allemagne (*b*). La crainte que Philippe avoit d'une irruption des François, avoit refroidi ſon zéle, & le Pape qui le deſtinoit à commander l'armée, fut ſi piqué de ſon refus, que ſi nous en croyons un Auteur contemporain, le Pontife l'excommunia (*c*). Mais ce Prince étoit trop prudent pour éloigner ſes troupes dans une conjoncture auſſi critique. Les amis qu'il avoit en France, l'avertiſſoient que tout étoit prêt pour fondre ſur ſes Etats (*d*) ; & dans le deſſein de gagner du tems, il prit le parti d'envoyer une Ambaſſade au Roi, ſous prétexte d'apprendre de ſa bouche l'objet de l'armement, dont il étoit averti.

Il differe ſon expédition à un autre tems.

1459.

Il envoye une Ambaſſade en France.

Le Comte de Charolois non moins inquiet, ſe rapprocha de la Flandre, feignant de prendre poſſeſſion des Villes qu'il avoit uſurpées ſur la ſucceſſion de Gaesbeck. Il vint à Wyk-te-Duurſtede, dont il fit relever les murailles, paſſa à Anvers, delà à Gorinchem, dont il viſita les fortifications, & fit ajouter deux tours à la Citadelle (*e*) ; il revint à Wyk-te-Duurſtede, où les troubles qui recommençoient à Utrecht, le retinrent quelque tems. Les Amersfoortins avoient fait une courſe juſqu'aux portes de la Ville, & brûlé le Fauxbourg. David après de vains efforts pour rétablir la paix, menaça

Mouvemens du Comte de Charolois.

Nouveaux troubles à Utrecht.

(*a*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 80.

(*b*) Gregor. de Heimbourg Appell. à Papa ad Concil. *apud* Freher. Script. Rer. Germ. *Tom.* II. *pag.* 126.

(*c*) Armand. de Zierix *apud* Baſel. Sulpit. *pag.* 274.

(*d*) Olivier de la Marche. *Liv.* I. *Chap.* XXXIII. *pag.* 463.

(*e*) Heuter. *chap.* I. *pag.* 229, 511.

PHILIPPE I.

1459.

les Trajectins de rappeller les bannis, & s'attira l'inimitié de Renoud de Brederode & de Jean de Montfoort, qui se déclarerent pour les Habitans. Antoine, Bâtard de Bourgogne, accourut à son secours à la tête de mille chevaux, & ravagea les environs de la Ville. Les Trajectins lui présenterent la bataille; mais Antoine qui ne vouloit pas risquer sa Cavalerie à la veille d'une guerre plus sérieuse, se retira dans Amersfoort, d'où il plâtra un accommodement qui n'avoit pour fondement que la promesse de l'Evêque de ne plus parler des bannis (*a*).

Sujet de l'Ambassade de Philippe à Charles VII.

1460.

Les Ambassadeurs du Duc de Bourgogne n'arriverent à Paris qu'au mois de Janvier de l'année suivante. Jean de Croui & Jean de Lannoy étoient à leur tête. Ils déclarerent à Charles VII, que leur maître étoit informé de bonne part que par un article secret du mariage d'Henri VI avec Marguerite d'Anjou, sa fille, le Roi s'étoit engagé d'aider son gendre à se rendre maître de la Hollande & de la Zeelande, & qu'en échange le Roi d'Angleterre lui rendoit les places qu'il possédoit encore en France. Charles répondit qu'il s'étonnoit que le Duc de Bourgogne pût demander l'explication d'une chimere inventée par des brouillons qui ne cherchoient que le desordre, & que s'il eût prévû ses soupçons, il auroit eu soin de les prévenir (*b*).

Envoyé du Comte de Charolois en France.

Le Comte de Charolois inquiet du but de cette Ambassade, envoya de son côté Luxembourg, Comte de S. Pol, non-seulement pour pénétrer le mystere, mais encore pour sonder les véritables pensées du Roi. L'Envoyé ayant obtenu une audience secrette, demanda à Charles s'il recevroit le Comte de Charolois dans ses Etats, en cas qu'il se brouillât avec son pere. Le Monarque se sentit flatté d'une proposition qui le mettoit en état de se venger par les mêmes armes qui l'avoient offensé; mais refléchissant que la demande pouvoit être concertée entre le pere & le fils, pour arracher son secret, il fit défendre à S. Pol de paroître devant lui (*c*).

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 440.
(*b*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* IV. *pag.* 558. & *suiv.*
(*c*) Mst. du Temps *cité par* Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* III. *pag.* 190.

PHILIPPE I.

Mort de Charles VII.

1461.

La dissimulation refroidissoit de plus en plus l'amitié qu'une origine commune auroit dû réchauffer, & les haines étoient prêtes d'éclater, lorsque Charles mourut le 22 Juillet, 1461, âgé de soixante ans (*a*). Le Dauphin ne perdit pas un moment pour rentrer dans un Royaume, dont la Couronne lui appartenoit par sa naissance. Il appréhendoit que le Duc de Berry, son cadet, profitant de son absence & des sujets de plaintes qu'il avoit donnés au défunt, n'eût dicté un testament en sa faveur, & n'eût formé un parti assez puissant pour le soutenir. Le bruit qui s'en répandoit de tous côtés (*b*), détermina le Duc de Bourgogne à le ramener en personne à la tête d'une nombreuse Noblesse (*c*). Le Duc de Berry le voyant en si bonne compagnie, lui remit la régence, & le reconnut à son arrivée. Au surplus on ne peut regarder le prétendu testament qui deshéritoit Louis, que comme une rumeur populaire. Charles VII étoit trop instruit des droits de sa Couronne, & des Loix fondamentales de la France, pour hasarder une disposition qui ne pouvoit servir qu'à déchirer la Monarchie, sans produire d'autre fruit (*d*).

Philippe ramene le Dauphin en France.

XX.

Louis XI. couronné.

Philippe conduisit le Dauphin à Rheims (*e*), où il fut sacré, & le ramena dans sa Capitale. L'émulation des François & des Bourguignons rendit la cérémonie la plus magnifique qu'on eût vûe. Le Duc prêta hommage pour les deux Bourgognes, la Flandre, & l'Artois. Il est bon de remarquer que Philippe se trouvant en guerre avec le feu Roi lors de son avenement à la Couronne, ne lui avoit pas porté d'hommage, & que dans ce dernier il s'engagea à servir la Couronne de sa personne & de ses biens, sans distinction des Fiefs pour lesquels il n'étoit pas obligé (*f*). Louis marqua sa reconnoissance par le don qu'il fit au Comte de Charolois du Gouvernement de la Normandie, avec trente mille livres

Philippe lui prête hommage.

(*a*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 86. Le P. Daniel Hist. de France *Tom.* IV. *pag.* 562.
(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 442.
(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 233.
(*d*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* I. *Liv.* I. *pag.* 116.
(*e*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 87.
(*f*) MSC. du Cabinet de M. Rousseau *cité par* le P. Daniel, *Tom.* IV. *pag.* 577. Confer. *avec* les Preuves des Mém. de Commin. *Tom.* IV. *pag.* 163.

Philippe I.

1462.

Origine de la haine entre le Comte de Charolois & Louis XI.

de pension (*a*), & il nomma Jean de Croui Grand-Maître de sa Maison. Ce second présent empoisonna le premier. Charles plus piqué de l'avancement d'un Seigneur qu'il haïssoit, que sensible à l'acquit d'une dette, ne dissimula pas le mépris qu'il en faisoit; & ce fut le germe des inimitiés qui ne tarderent pas long-tems à se manifester. L'envie que le nouveau Monarque avoit de recouvrer les Villes de Picardie, cedées à Philippe par le Traité d'Arras, & les oppositions que le Comte de Charolois formoit à la restitution, augmenterent l'aversion réciproque. Ces places étoient rachetables, en payant quatre cens cinquante mille Couronnes, & Croui travailloit à faire consentir le Duc de Bourgogne à la cession, en recevant le remboursement (*b*).

Conspiration contre le Comte de Charolois.

1463.

La conclusion de cette affaire fit éclater la haine de Charles contre le Roi de France. Le Comte se flatoit d'avoir déterminé son pere à ne rien écouter sur cet article; mais Croui s'étant apperçu que le Comte détruisoit son ouvrage, dès qu'il parloit au Duc, fit naître dans l'esprit du pere des soupçons que le caractere du fils ne rendoit que trop vraisemblables. Ce Courtisan n'ignoroit pas les dangers inséparables du rôle qu'il jouoit; & pour être averti des plus secretes pensées de son maître, il introduisit, selon le rapport d'un de nos *Chroniqueurs*, auprès de lui un jeune Valet de Chambre qu'il avoit instruit des moyens de gagner la confiance du vieillard. Ce disciple avoit si bien profité des leçons de son maître, que Philippe ne pouvant se passer de lui, le fit Conseiller d'Etat, & le créa Comte de Koesting. Un jour, continue notre Auteur, que Lannoy & Croui s'entretenoient en présence du jeune homme, la conversation tomba sur les malheurs qui les menaçoient à la mort de Philippe; l'un d'eux ajouta qu'en bonne politique ils devroient songer à prévenir leur ennemi. Ce discours peu refléchi frappa Koesting, qui résolut en lui-même d'assurer le sort de son bienfaiteur. Il jetta les yeux sur Ivoy, Gentilhomme de Bourgogne, que la misere avoit ré-

(*a*) Duclos Hist. de Louis XI. *Liv.* I. *pag.* 127.
(*b*) Olivier de la Marche *Liv.* I. *ch.* XXXIII. *pag.* 460. Monstrelet *Vol.* III. *pag.* 96.

Philippe I.

1463.

duit à prendre une place de ſimple Clerc, & ſous la promeſſe d'une ſomme conſidérable il l'engagea d'aller à Florence pour acheter du poiſon. Ivoi de retour demanda le payement, & ne reçut que des menaces. Outré d'un procedé ſi perfide, il s'ouvrit à d'Archambauld, l'un de ſes compagnons, qui lui conſeilla d'avertir le Comte de ce qui ſe tramoit contre lui, & le menaça de parler lui-même, s'il balançoit à le faire. La crainte de la dénonciation détermina le miſérable, qui ſe jetta aux pieds de Charles, & confeſſa le crime. Le Prince le fit conduire au Château de Rupelmonde, & courut à ſon pere demander juſtice. Le Duc de Bourgogne ordonna à Koeſting d'aller en priſon pour être confronté avec l'accuſateur, & chargea Dachy & Crevecœur d'avoir l'œil ſur lui, & de le conduire de force, s'il différoit de partir. L'accuſé ſe détermina à l'obéiſſance, dans l'eſpoir de trouver l'occaſion de ſe ſauver, s'il étoit convaincu. Mais il fut bientôt déſabuſé par l'arrivée de ces deux Seigneurs, qui lui demanderent ſes armes, & le menerent ſous bonne eſcorte à Rupelmonde. Le Comte de Charolois qui ne doutoit pas que la perte de Croui ne fût entre ſes mains, s'y rendit en perſonne pour éclairer l'inſtruction du procès. Philippe avoit nommé pour Commiſſaires Antoine, Bâtard de Bourgogne, l'Evêque de Tournay, Jean de Croui, & Etienne Goux. Koeſting nia d'abord ce qu'on lui imputoit; mais la crainte de la torture dont on le menaça, arracha l'aveu, & la condamnation ſuivit. Il demanda à parler au Comte comme on le menoit au ſupplice, & ſon entrevûe dura une demi-heure. On ignore quelle fut ſa révélation, le Prince ayant toujours gardé le ſecret ſur cet article; mais on le ſoupçonna d'avoir chargé Lannoy & Croui, & les meſures que Charles prit dans la ſuite, confirmerent le ſoupçon. Le dénonciateur ſe perdit par ſon imprudence. Le Comte l'ayant fait venir, lui demanda ſi dans le cas où Koeſting eût compté l'argent dont il étoit convenu, il eût revelé le crime? Le malheureux répondit qu'il s'en ſeroit bien gardé, & fut condamné au même ſupplice (*a*).

Découverte.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 437.

PHILIPPE I.

1463.

Hauteur d'un Envoyé de Philippe.

Pendant que la Cour de Bourgogne étoit occupée de cette affaire, le Roi de France prétendit étendre la gabelle nouvellement établie dans ses Etats, sur le Duché de Bourgogne, comme mouvant de sa Couronne. Le Duc envoya Chimay pour s'opposer à cette nouveauté. Ce Seigneur ne pouvant obtenir audience, prit le parti d'assieger le Cabinet du Roi, & l'arrêta par la manche, au moment qu'il sortoit. Louis XI surpris de la hardiesse du Flamand, lui demanda brusquement, s'il croyoit son maître d'une trempe différente de ses autres Vassaux ? » Oui, Sire, répondit Chimay, & » Votre Majesté le sçait mieux que personne. Quel autre que » lui vous eût reçû dans un tems où personne n'osoit vous re- » garder ? Le Roi lui tourna le dos sans répondre, & lui fit défendre de paroître devant lui. Le Comte Dunois chargé de notifier l'ordre, demanda à ce Seigneur s'il ne se repentoit pas de sa témerité ? » Non, répondit le vieillard, & si » j'étois à cent lieues, & que je sçus qu'on parlât de mon » maître avec autant de mépris, je reviendrois pour faire la » même réponse (*a*).

XXI. Croui passe au service de France.

Le Comte de Croui ne pouvoit cependant s'empêcher de refléchir sur la conférence de Koesting & du Comte de Charolois, & persuadé qu'il en seroit un jour la victime, il employa toute son adresse & le crédit qu'il avoit sur l'esprit du Duc, pour passer de son consentement au service de France, sans que sa défection pût nuire à sa faveur. Louis le reçut à bras ouverts, & lui fit de grands avantages, dans l'esperance qu'il le serviroit avec plus d'ardeur dans la restitution des Villes de la Somme, qu'il souhaitoit ardemment. Charles se croyant débarrassé du Favori, se rendit insupportable par ses hauteurs, & détermina son pere à le faire arrêter avec ceux qu'il soupçonnoit de lui donnoit ces conseils. Le Comte averti que l'ordre étoit signé, se sauva en Hollande; & ayant appris que Michelszoon, Conseiller de la Cour de Hollande & son Favori, s'étoit laissé prendre entre Dordrecht & Gorinchem, il revint sur ses pas, attaqua l'escorte qui

Philippe veut faire arrêter le Comte de Charolois.

(*a*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* I. *Liv.* II. *pag.* 193.

l'amenoit,

PHILIPPE I.

1463.

l'amenoit, & le mit en liberté (*a*). Après un pareil éclat, Charles n'osant paroître devant son pere, fixa son séjour à la Haye, sous prétexte de veiller au recouvrement des droits du Souverain, que la Province négligeoit de fournir. Il gouverna ce Pays en maître, changea à sa fantaisie le Magistrat de Dordrecht (*b*), réforma le Conseil de Hollande, le réduisit à huit Conseillers qu'il choisit pour la plus grande partie dans l'Ordre des Légistes (*c*), & Philippe trop content de le sçavoir bien loin de lui, confirma ses dispositions; mais il ôta au nouveau Tribunal le droit de revoir les comptes, & réunit la Chambre de la Haye à celle de Bruxelles (*d*). Charles uniquement occupé à affermir son autorité dans ces Provinces, se servit du Comte d'Oostervant pour obtenir des Etats un Acte, par lequel ils s'engageoient à ne reconnoître d'autre que lui pour Souverain au défaut de son pere (*e*).

Changemens dans les Tribunaux en Hollande.

Croui de son côté travailloit plus utilement pour la France; & profitant de l'absence du Comte, il fit enfin consentir Philippe à recevoir les quatre cens cinquante mille couronnes, pour lesquelles il retenoit en engagement les Villes de Picardie. Aussi-tôt que Louis en fut informé, il fit porter l'argent à Abbeville, & se rendit à Hesdin, où les deux Souverains signerent le Traité. Dans une seconde entrevûe qu'ils eurent à Lille, le Roi acheva de dégouter Philippe de l'expédition contre le Turc, malgré les instances du Pape, qui le pressoit d'acquitter sa promesse (*f*). Louis XI prévoyoit que le Duc en partant laisseroit la régence entre les mains de son fils, & vouloit avoir le tems de s'assurer la possession des Villes qu'on venoit de lui restituer, avant d'avoir un voisin aussi remuant.

Les Villes de Picardie restituées à la France.

Le Comte n'apprit la conclusion de cette affaire que par son exécution. Il en conçut un dépit si violent qu'il écrivit à

Ligue contre Louis XI.

(*a*) Grande Chron. *Divis.* XXIX. *ch.* 39.
(*b*) Liste de la Régence *dans* Beverwyck. Descript. de Dordrecht. *pag.* 199.
(*c*) Le Grand Recueil des Placards. *Tom.* III. *pag.* 631.
(*d*) Registre de la Chambre des Comptes de Brabant. *n°.* 3. *in* Anal. Belg. *Tom.* II. *Part.* I. *ad calcem pag.* 30.
(*e*) VI. Mémor. de Bossaert. *cott.* I. *fol.* 293.
(*f*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 101. Le P. Daniel Hist. de France *Tom.* IV. *p.* 585.

1463.

son pere les reproches les plus amers, & refusa de ratifier la cession. Ce Prince entretenoit depuis quelque tems une étroite liaison avec François II, Duc de Bretagne, & tramoit avec le Duc de Berry & quelques Seigneurs une ligue contre Louis XI, sous le prétexte spécieux du *Bien public* (*a*). Jean de Romillé, Vice-Chancelier de Bretagne, conduisoit cette intrigue; & les Ligués se proposant de faire entrer Edouard IV dans leur complot, ce Ministre passoit souvent de Bretagne en Zeelande, & delà en Angleterre, sous un habit de Dominicain. Ces menées n'échapperent pas à la pénétration du Roi de France, qui sans sçavoir précisément le fait, en fit des reproches au Duc de Bourgogne. Ses lettres acheverent d'aigrir Philippe contre son fils. Il manda les Etats Généraux à Anvers, & s'y plaignit vivement de la conduite du Comte. L'Evêque de Tournay s'entremit d'un accommodement, se rendit à Gand, où le Prince s'étoit avancé, & le détermina à recourir à la tendresse paternelle. Charles qui n'agissoit que par impulsion, & ne suivoit que son caprice, courut à Bruxelles, & surprit son pere, en se jettant brusquement à ses genoux. Le Duc frappé de le voir dans cette attitude, le releva en l'embrassant. » Ne parlez point de par» don, lui dit-il, soyez bon fils, & je serai bon pere (*b*). »

Le Comte de Charolois réconcilié avec son Pere.

Louis ayant appris la réconciliation de Philippe & de Charles, prit la résolution, si l'on en croit l'*Historien de Bourgogne*, de faire enlever le Comte de Charolois, & de le faire conduire en France (*c*). Il choisit pour l'exécution le Bâtard de Rubempré, homme de tête & de main, & lui donna une troupe de soldats déterminés. Ce Seigneur s'étant embarqué sur les côtes de Picardie (*d*), entra dans la Meuse, & la remonta secrétement proche de Gorinchem, où le Prince résidoit ordinairement. Après avoir caché son bâtiment dans un coude écarté formé par la riviere, il mit pied

Complot pour l'enlevement du Comte de Charolois.

1464.

(*a*) Olivier de la Marche. *Liv.* I. *ch.* XXXV. *pag.* 469, 470.
(*b*) Duclos Hist. de Louis XI. *Liv.* III. *pag.* 223.
(*c*) Olivier de la Marche. *Liv.* I. *ch.* XXXV. *pag.* 469. Le P. Daniel Hist. de France *Tom.* IV. *pag.* 588.
(*d*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 102, 103.

1464.

Découvert.

à terre avec quatre de ses gens, & se rendit à la Ville. Le hasard permit que le Prince fût alors à la Haye (*a*). Le séjour de ces Etrangers & l'affectation avec laquelle ils se cachoient, donna des soupçons au Bourgmestre, d'ailleurs informé qu'un petit vaisseau étoit entré dans la riviere. Il dépêcha un Exprès au Comte, qui donna ses ordres sur le champ pour faire arrêter ces gens & les conduire à la Haye. Les uns rapportent que le bâtiment fut découvert & l'équipage pris (*b*) ; les autres qu'il s'échappa & regagna les côtes de France (*c*). Quoi qu'il en soit, ce fut alors qu'on répandit le bruit que Rubempré avoit commission de la France pour enlever le Comte de Charolois ; que le Roi n'amusoit le Duc à Hesdin que dans la vûe de se saisir de sa personne quand il seroit maître du fils, dans le dessein de s'emparer de ses Etats ; que Romillé étoit un traître, & que sa négociation n'étoit qu'un prétexte pour couvrir les véritables intentions des François. Le nombre de troupes que Louis avoit fait avancer sur la frontiere, servoit encore à donner de la vraisemblance aux suppositions (*d*). Charles ayant mandé ce détail à Philippe au moment qu'il partoit pour Hesdin, où le Roi devoit se rendre, le jetta dans un grand embarras. Après avoir délibéré sur ce qu'il devoit faire, il prit le parti le plus sûr, se retira à Lille & laissa Adolphe de Cleves, Comte de Ravenstein, & Crequy pour faire ses excuses à Louis. Sur ces entrefaites *Olivier de la Marche*, Auteur des *Mémoires*, & fort attaché aux intérêts du Comte, publia un Ecrit qui taxoit sans ménagement le Monarque François de la perfidie la plus noire (*e*).

XXII. Ambassade de France à Philippe.

Louis XI attaqué dans son honneur, envoya une Ambassade solemnelle au Duc de Bourgogne pour demander réparation des faux bruits qu'on faisoit courir contre lui, & solliciter la liberté de Rubempré, l'assurant qu'il n'avoit

(*a*) Extr. d'une ancienne Chron. *dans* les Additions aux Mémoir. de Commin. *Tom.* III. *pag.* 332.

(*b*) Chron. Scand. *dans* les Addit. aux Mém. de Commin. *Tom.* III. *pag.* 19.

(*c*) Monstrelet. *Vol.* III. *fol.* 103.

(*d*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 103.

(*e*) Voyez Olivier de la Marche Mémoir. *Liv.* I. *ch.* XXXV. *pag.* 468.

PHILIPPE I. jamais pensé au Prince ; mais qu'il étoit intéressé de s'assurer de Romillé reconnu pour jouer partout le rôle d'un espion dangereux (*a*). Le Comte de Charolois informé du départ de Charles d'Artois, Comte d'Eu, de Morvilliers, Chancelier de France, & d'Antoine du Bec-Crepin, Archevêque de Narbonne, chargés de la commission, se rendit à Lille suivi de beaucoup de Gentilshommes, & fit demander au Duc la permission d'assister à l'Audience. Morvilliers porta la parole : il se plaignit avec aigreur de la conduite du Comte, demanda une réparation authentique des propos qu'on tenoit contre son Maître, exigea avec hauteur la liberté de Rubempré, envoyé en Angleterre, disoit-il, pour une affaire importante, attaqua les écrits qu'on répandoit à la Cour de Bourgogne, & finit par exiger qu'on lui livrât Olivier de la Marche qui osoit s'avouer l'auteur de l'un de ces libelles. Sa harangue étoit remplie de traits piquans contre Charles qui l'interrompit avec vivacité ; mais le Chancelier lui ayant répondu fiérement qu'il n'étoit pas chargé de traiter avec lui, le Duc imposa silence à son fils, avec promesse de l'entendre le lendemain. Morvilliers reprit la parole, & termina son discours par des plaintes du peu d'égard que le Duc avoit marqué pour le Roi en précipitant son départ de Hesdin, où Louis ne venoit que pour se justifier de ce qu'on osoit lui imputer (*b*). Philippe résuma en peu de mots les chefs de cette longue harangue, & répondit à chacun en particulier. Quant à Rubempré, il soutint que son fils avoit été fondé à le faire arrêter sur la réputation du personnage ; que le prisonnier étoit sous la sauvegarde de la Justice, qu'il veilleroit à ce qu'elle fût administrée avec exactitude, & qu'il étoit prêt de lui rendre sa liberté, s'il prouvoit son innocence sur l'accusation, quoiqu'il ne fût pas difficile de le convaincre d'autres crimes qui méritoient la mort ; qu'Olivier de la Marche étoit son sujet, qu'il sçauroit le punir, s'il avoit manqué : » Je veux bien, continua-t'il, me justifier » sur mon départ pour Lille, puisqu'on m'accuse de n'avoir

1464.

(*a*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 103.
(*b*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* IV. *pag.* 588, 589, 590, &c.

1464.

» pas tenu ma parole. Elle n'étoit que conditionnelle, je » m'étois réservé la liberté de manquer au rendez-vous, en » cas que des affaires importantes m'appellassent ailleurs. Je » me suis trouvé dans le cas de l'exception : que peut-on » m'imputer ? Au surplus on donne à ce départ un air de » précipitation qui tient de la fuite. Que votre Maître sçache » que je couchai la même nuit à quatre lieues de Hesdin, & » que je n'arrivai que le lendemain dans cette Ville ! » Le Chancelier dans sa réplique accusa le Comte d'avoir conclu avec le Duc de Bretagne un Traité contraire aux intérêts de la France. Charles se leva encore pour répondre ; le Duc lui ferma la bouche une seconde fois, & remit l'audience au lendemain. La connoissance qu'on avoit du caractere hautain & fougueux du Prince, faisoit attendre une réplique aigre & pétulante, & tout l'Auditoire fut surpris de la modération & de la solidité de son discours. Il établit qu'on ne pouvoit décider s'il avoit eu tort ou raison de s'assurer de Rubempré que par l'instruction du procès. Il affirma que son Traité avec les Bretons ne regardoit ni le Roi ni la Couronne, & se lava pleinement des reproches de Morvilliers. En sortant de l'audience il s'approcha de l'Archevêque de Narbonne, & lui dit à demi-bas : » Votre Maître m'a fait laver aujour- » d'hui la tête par son Chancelier ; faites-lui mes compli- » mens, & dites-lui qu'il pourra bien s'en repentir dans un » an (*a*) !

Amitiés réciproques entre le Roi d'Angleterre & le Comte de Charolois.

1465.

Charles trouva à son retour à la Haye un Envoyé d'Edouard IV, Roi d'Angleterre, chargé d'une commission, dont il profita pour resserrer les nœuds de l'ancienne amitié avec ce Monarque. Ce dernier venoit d'épouser la jeune Riviers, dont il étoit amoureux. Ses sujets mécontens d'une mésalliance qui flétrissoit le thrône, passoient du mépris de l'Epouse à celui de l'Epoux. Edouard voulant leur en imposer sur la naissance de la Reine, prioit le Comte de lui envoyer un Seigneur de marque qui la reconnut pour sa parente. Charles chargea le Connétable de Saint Pol de jouer ce rôle,

(*a*) Mémoir. de Phil. de Commin. *Liv.* I. *ch.* I. *pag.* 8.

PHILIPPE I.

1465.

La Ligue de Louis XI contre la Maison de Bourgogne découverte.

& celui-ci passa la mer avec une suite de cent cinquante Gentilshommes magnifiquement vêtus. Le jeune Roi fut si sensible à sa complaisance qu'il lui sacrifia les lettres, par lesquelles Louis XI le pressoit d'entrer dans une Ligue contre la Maison de Bourgogne. Le Comte ne différa pas de communiquer à son pere ces preuves de la mauvaise volonté du Roi de France. La maladie dans laquelle Philippe tomba peu après & l'administration de ses Etats qu'il lui confia, lui facilitoient les moyens de travailler à sa vengeance (*a*).

Le Comte de Charolois bannit ses ennemis de la Cour de son pere.

Le Comte mit à profit l'autorité qui lui étoit confiée pour chasser ses ennemis de la Cour, & dans un Conseil qu'il tint avec Saint Pol, & avec Antoine & Baudouin, ses freres bâtards, il déclara Jean de Croui & Jean de Lannoy ennemis de l'Etat (*b*). Quoique le premier fut au service de France, il avoit conservé les Gouvernemens du Luxembourg, du Hainaut, de Limbourg, de Boulogne, & possédoit la charge de Grand-Chambellan qu'il faisoit exercer par Pierre de Kyevrain son neveu. Il étoit maître de la plûpart des Villes, où commandoient ses créatures, & du Cabinet par son Lieutenant qui lui rendoit compte des plus secretes pensées du Duc. Charles cassa tous les Gouverneurs que le Favori avoit établis, & signifia à Kyevrain un ordre de sortir des Pays-Bas dans vingt-quatre heures, avec défenses d'en avertir le Duc. Ce jeune homme étourdi du coup, mais comptant sur la bienveillance de son Maître, se jetta à ses pieds & lui demanda son congé. Philippe également surpris de l'attitude & du compliment, l'interrogea brusquement sur le motif d'une pareille demande, & Kyevrain lui déclara que le Comte lui ordonnoit de sortir de ses

Philippe indigné contre son fils.

Etats sous peine de mort. Cet aveu mit le Vieillard convalescent en fureur; il sauta sur son épée cherchant son fils pour le percer. Le Duc & la Duchesse de Bourbon accourus au bruit, le ramenerent avec bien de la peine dans son appar-

(*a*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 106. Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* I. *pag.* 103.

(*b*) Monstrelet *ubi supra*. Mémoir. de Philip. de Commin. *Tom.* I. *ch.* I. *pag.* 9.

tement, & le jeune homme effrayé du vacarme, profita du désordre pour se sauver le plus secrétement qu'il put (*a*).

Troubles en France.

Toute la Cour allarmée de la mésintelligence du pere & du fils dans des circonstances si critiques, faisoit d'inutiles efforts pour ramener l'esprit de Philippe, lorsqu'il reçut une lettre du Duc de Berry qui lui marquoit que forcé de quitter son frere, il s'étoit refugié auprès du Duc de Bretagne; qu'en qualité de premier Pair de la Couronne il lui devoit ses conseils & son secours pour réformer les abus du Gouvernement, & que si son âge & ses infirmités ne lui permettoient pas de venir en personne, il ne pouvoit refuser le Comte de Charolois & ses forces au besoin de l'Etat. D'un autre côté le Duc de Bourbon, alors à la Cour de Bourgogne, reçut un ordre du Roi de lui amener la Compagnie de cent hommes d'armes qu'il commandoit. Ce Prince au lieu d'obéir, répondit qu'il l'avoit averti bien des fois que la confiance qu'il prenoit dans ses Ministres lui deviendroit funeste; qu'il étoit tems de remédier aux maux de l'Etat, s'il vouloit éviter une guerre domestique; qu'il affirmoit devant Dieu qu'il n'avoit en vûe que le *Bien public*; & qu'il se croyoit en droit d'y travailler sans blesser le respect dû à la Majesté. Une déclaration si claire fit connoître à Louis que l'esprit des Princes & de la Noblesse étoit aliéné. Il vit d'un coup d'œil ce qu'il avoit à craindre, & fit publier un Manifeste, dans lequel il se plaignoit amérement de l'abus que quelques personnes faisoient de la jeunesse & du peu d'expérience de son frere, pour replonger la France dans les horreurs d'une guerre civile, dont elle ne faisoit que sortir; que le Duc de Bretagne n'auroit osé recevoir ce fugitif, s'il n'étoit pas sûr des Anglois; que les véritables François devoient se réunir pour fermer l'entrée du Royaume à des ennemis irréconciliables, & que pour étouffer le mal dans sa naissance, il offroit une amnistie générale du passé à tous ceux qui reconnoîtroient leur faute dans le délai d'un mois.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom. I. Liv. I. pag.* 420.

Philippe I.
1465.
XXIII.
Le Comte de Charolois réconcilié avec son Pere.

Dans ces circonstances le Comte souhaitoit ardemment de se reconcilier avec son pere. Il craignoit de manquer une occasion si propre à se venger du Roi de France. Philippe sentoit aussi le besoin qu'il avoit de son fils ; mais la colere fermoit encore ses yeux sur ses propres intérêts, & ses oreilles aux supplications de toute sa Cour. Charles toujours violent lorsqu'il s'agissoit de prendre un parti, résolut d'arracher un pardon qui se refusoit à la raison d'Etat & aux sentimens paternels. Il entra dans l'appartement du Duc au moment qu'il l'attendoit le moins, se précipita à ses pieds & commençoit à s'excuser, lorsque le Vieillard effrayé de l'apparition lui répeta sa formule ordinaire & lui dit les larmes aux yeux comme à la premiere fois : » Ne parlez plus d'offense, » soyez bon fils, & je serai bon pere ! »

Il marche en France au secours du Frere du Roi.

Les Etats-Généraux assemblés à Bruxelles mirent le sceau à la réconciliation. L'Evêque de Tournay ouvrit les séances le 24 Avril par la lecture de la lettre du Duc de Berry. Philippe déclara qu'il vouloit seconder ses bonnes intentions, nomma le Comte Général de l'armée qu'il envoyoit au secours de la Ligue, & chargea Saint Pol & Ravenstein de la rassembler. Il ordonna en même tems au grand Maréchal de Bourgogne de les joindre en France avec les forces du Duché. Les premiers formerent bientôt un corps de quatorze mille hommes, & le Duc en congédiant le Comte : » Allez, » mon fils, lui dit-il, conduisez-vous en sage & brave Ca- » pitaine ; songez que vous devez préférer la mort à la honte, » & ne craignez aucun danger, s'il ne faut que cent mille » hommes pour vous en tirer. » (*a*).

Il s'empare de plusieurs places.

Charles joignit son camp entre Honnecourt & Crevecœur, & marcha vers Peronne. Bray sur Somme, Nesle & Roye ouvrirent leurs portes, Montdidier ne tint que trois jours. Mailly l'obligea d'assieger le Château de Beaujeu dans les formes. Hautbourdin cependant s'avançant avec l'avant-garde surprit le Pont de Saint Maxence. Le Comte passa l'Oise aussitôt que Mailly eut capitulé, & vint camper entre Paris & Saint Denis. Il apprit en cet endroit que le Roi

(*a*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 106. Duclos Hist. de Louis XI, *Tom.* I. *pag.* 213.

marchoit

marchoit à grandes journées du côté d'Orleans, dans le dessein d'attaquer les Bretons avant leur jonction : ce qui le détermina à suivre la même route, & voulant insulter la Capitale, il s'avança en bataille sur le fossé & salua les fauxbourgs de quelques volées de boulets de canon. Le Maréchal de Rohault sortit à la tête de la Cavalerie Parisienne, & pendant qu'il lioit une escarmouche dans laquelle il pensa demeurer, Saint Pol se saisit du Pont de Saint Cloud, & les Flamands passerent la Seine en cet endroit. Leurs avant-coureurs enleverent auprès de Montlhery un courier qui leur apprit que le Roi revenoit au-devant d'eux, & qu'il couchoit la nuit même à Chartres, ce qui l'obligea de s'arrêter en cet endroit.

Philippe I. 1465.

Il insulte Paris.

Le 16 Juillet à la pointe du jour Louis s'avançant sur la hauteur, fut surpris de trouver les Flamands, qu'il croyoit encore devant Paris, en bataille dans la vallée. Son armée marchoit en trois divisions. Brezé, Sénéchal de Normandie, commandoit la premiere. Le Roi ayant sous ses ordres Norenton, Barbesieux, Floquet, la Hire & Salasar, conduisoit la seconde, & le Duc du Maine étoit à la tête de la troisiéme. Cette disposition obligea Charles de former également son ordre de bataille. Il prit son poste dans le centre, donna l'avant-garde à Saint Pol & l'arriere-garde à Hautbourdin. Il couvrit ses derrieres par ses charriots, & plaça son artillerie sur son front. L'action commença par une canonade qui se soutint pendant quatre heures, les deux partis voulant éviter le titre d'aggresseur. Le Comte qui craignit que le Maréchal de Rohault averti par le bruit, n'accourût avec ses Parisiens, s'ébranla le premier ; les François lui épargnerent la moitié du chemin, & passerent un ravin qui séparoit les deux armées. Les Archers qui le gardoient, mirent le front de l'attaque dans un grand désordre, & la cavalerie chargeant dans ce moment, repoussa les François sous Montlhery. Les gens d'armes qui soutenoient l'artillerie, voyant l'avant-garde en déroute, abandonnerent leur poste pour avoir part à la victoire, & Louis profita de ce mouvement pour attaquer avec deux cens lances l'infanterie

Bataille de Montlheri.

PHILIPPE I.

1465.

du centre qu'il renversa sur l'artillerie ; ce corps quoiqu'abandonné, se défendit avec les sabres & les maillets, les charretiers même pousserent leurs chevaux au milieu des escadrons, arrêterent la vivacité des Gendarmes, & Charles qui dans ce moment revenoit victorieux, acheva la déroute. D'Ognies qui les commandoit, fut tué dans cette occasion, & Charles y reçut une blessure à la gorge. La premiere attaque des François avoit répandu tant de terreur dans l'armée Flamande, que les fuyards pousserent jusqu'à l'Oise où ils trouverent Mony, qui sur le bruit du combat, avoit bordé la riviere, & plusieurs y furent pris. De ce nombre furent d'Inchy, Rabaudanges & d'Aymeries. D'Aplincourt, que les fuyards avoient d'abord entraîné, apprenant que Charles avoit rétabli la bataille, revint sur ses pas avec ce qu'il put rallier, & tomba avec fureur sur le corps de bataille des Royalistes, le repoussa sur l'arriere-garde qui prit la fuite, sans qu'il fût possible au Duc du Maine de la retenir. Un *Auteur Contemporain* remarque que l'épouvante fut si grande des deux côtés que les fuyards des uns pousserent jusqu'en Flandre sans s'arrêter, & ceux de l'autre percerent jusqu'en Normandie (*a*). Les François laisserent Floquet & la Hire sur la place, & Lallain fut tué du côté des Flamands. Le Roi qui jusqu'alors avoit rempli les devoirs d'un Capitaine & d'un soldat, se voyant abandonné par la plus grande partie de ses troupes, se jetta dans Montlhery, dont il disputa l'entrée avec tant de valeur, que la nuit survenant le Comte de Charolois fut contraint de remettre l'attaque au lendemain. Ce Prince coucha tout armé sur le champ de bataille, & le Roi profita de l'obscurité de la nuit pour se retirer à Corbeil. Le lendemain Charles assembla le Conseil. Hautbourdin & Saint Pol étoient d'avis de marcher sans retard au-devant du Duc de Bourgogne ; Contay soutint que ce projet étoit le plus dangereux ; que si le soldat venoit à soupçonner que l'armée eût besoin de renfort, il se débanderoit sans qu'on pût le retenir ; qu'il étoit plus sûr & plus

Le Comte de Charolois blessé.

(*a*) Mémoir. de Phil. de Commin. *Tom.* I. *Liv.* I. *pag.* 26.

glorieux de ſuivre l'ennemi & d'achever de le vaincre, ou de mourir en combattant. Cet avis plus conforme au caractere du Prince, l'emporta ſur le plus prudent, & déja l'armée ſe mettoit en marche, lorſqu'on apprit que le Roi étoit rentré dans Paris (*a*).

Généroſité d'un Gentilhomme Picard.

Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence le zéle & la généroſité que Saveuſe, Gentilhomme Picard, marqua dans cette occaſion. Ce Seigneur ayant appris par les fuyards la fauſſe déroute de ſon Prince, aſſembla les habitans des Villes de la frontiere, & leur demanda un emprunt conſidérable ſur l'hypothéque de ſes terres, réſolu de lever le plus de monde qu'il pourroit pour aſſurer la retraite de ſon Maître. Il avoit raſſemblé deux mille ſoldats, & ſe préparoit au départ, lorſqu'il apprit ſa victoire. Philippe ſe ſervit de cette troupe pour eſcorter un convoi d'argent qu'il envoyoit à ſon fils, qui, charmé de l'attachement dont il recevoit une preuve ſi marquée, donna au vieux Gentilhomme la Lieutenance de Roi de l'Artois (*b*).

XXIV. L'Evêque de Paris envoyé au Comte de Charolois.

Cependant Louis, pour gagner du tems, envoya au Duc de Bourgogne Chartier, Evêque de Paris, pour ſe plaindre de l'entrée en armes qu'il avoit faite dans ſes Etats au milieu de la paix, & ſans qu'il eût donné le moindre prétexte aux hoſtilités. Charles répondit qu'il n'étoit venu qu'à la priere des Princes, de la Nobleſſe & des Peuples, dans la vûe de remédier aux déſordres du Gouvernement, & qu'il n'avoit pû s'engager qu'en bonne compagnie ſur les terres d'un Prince qui n'avoit épargné ni le fer ni le poiſon pour attenter à ſa vie.

Jonction du Comte avec les Bretons.

Après avoir laiſſé trois jours de repos à ſon armée, le Comte partit pour joindre les Bretons. Ils étoient conduits par les Ducs de Berry & de Bretagne, ſuivis des Comtes de Dunois, de Dammartin, de Loheac, de Bœuil & de Clermont d'Amboiſe. Deux jours après la jonction, les Ducs de Bourbon, de Nemours, de Calabre & le Comte d'Arma-

(*a*) Olivier de la Marche *Liv.* I. *ch.* XXXV. *pag.* 472, 474. Monſtrelet *Vol.* III. *fol.* 114, &c.
(*b*) Olivier de la Marche *Liv.* I. *ch.* XXXVI. *pag.* 437.

Philippe I.

1465.

gnac arriverent au Camp avec les Suiſſes auxiliaires, & le lendemain on vit Neufchatel avec ſix cens lances & l'infanterie des Bourguignons.

Il bloque Paris.

Le Roi après avoir confié la garde de Paris au Maréchal de la Châtre, partit pour la Normandie, où ſes forces ſe raſſembloient. Les Ligueurs profitant de ſon abſence, paſſerent la Seine à Moret, traverſerent la Brie, & vinrent camper entre Paris & Charenton, où le Duc de Berry prit ſon quartier. Le Comte de Charolois ſe logea à Conflans, & Saint Pol qui menoit l'avant-garde, ſe poſta à la tête du fauxbourg Saint Antoine. Les Pariſiens ſortoient tous les jours pour eſcarmoucher, & le jeune Lallain, dont le pere avoit été tué à la journée de Montlhery, demeura dans une de ces rencontres. Le paſſage de la riviere étant fermé, la diſette ne tarda gueres à ſe faire ſentir. Les Pariſiens peu faits à ſupporter la faim, s'aſſemblerent à l'Hôtel-de-Ville, & députerent Guillaume Chartier, leur Evêque, avec quelques Officiers du Parlement & de l'Univerſité, pour s'informer de l'intention des Princes. Le Duc de Berry les reçut aſſis & couvert. Il avoit à ſa droite le Comte de Charolois armé de toutes pieces, à l'exception de la tête, ſur laquelle il portoit un chaperon magnifique qui deſcendoit ſur ſa cuiraſſe. Le Duc de Bourbon & le Duc de Bretagne tenoient la gauche, & le Comte de Dunois qui portoit la parole, étoit à ſes pieds. L'Evêque lui ayant demandé ce qu'il exigeoit, Dunois ſomma la Ville d'ouvrir ſes portes, de recevoir le Prince avec ceux qu'il meneroit avec lui, & de nommer des Commiſſaires, pour travailler avec eux à la réforme du Gouvernement. Chartier demanda du tems pour rendre compte au Conſeil de Ville de ces prétentions, ſous parole de rapporter inceſſamment le réſultat des délibérations. Le Maréchal de la Châtre ayant informé le Roi de ces menées, le Monarque en prévit les conſéquences, & reſolu de rompre une négociation d'autant plus dangereuſe que les autres Villes n'auroient pas manqué de ſuivre l'exemple de la Capitale, il revint en diligence à Paris. Louis comptoit plus ſur ſes ſubtilités que ſur ſes armes. Il venoit d'engager les

L'Evêque envoyé aux Princes.

Philippe I.

1465.

Diversion dans les Etats de Bourgogne par les Liegeois.

Liegeois à attaquer Philippe (*a*), en leur promettant d'obtenir du Pape la confirmation de Louis de Bade qu'ils avoient élu pour Evêque. Ils étoient entrés dans le Luxembourg qu'ils ravageoient. Philippe se trouvant pris au dépourvu, chargea le Duc de Cleves & le Comte de Ravenstein de convoquer ses vassaux, & vouloit, malgré son grand âge, marcher en personne contre ses ennemis; mais la nouvelle de la défaite des François à Montlhery s'étant vérifiée, les Liegeois se retirerent en diligence, & laisserent le Duc de Bourgogne en repos.

Manquée.

Intrigues de Louis XI.

Louis XI étoit trop habile pour se reposer entiérement sur cette diversion & négliger les voyes obliques dont ses talens lui garantissoient le succès. Il travailloit sourdement à la désunion de la Ligue, en semant la défiance entre les Chefs. Le Comte de Charolois comptoit peu sur le Duc de Berry; sa pitié pour les blessés après la journée de Montlhery le rendoit suspect. » Cet homme, dit alors le Comte, » a le cœur si bon qu'il pourroit bien se raccommoder avec » son frere aussi légerement qu'il s'est brouillé, & nous laisser » dans le lac. » Cette réflexion l'avoit déterminé à dépêcher Cligny en Angleterre pour renouveller les propositions d'alliance avec Edouard IV, non qu'il eût plus d'envie de l'effectuer, mais pour s'assurer du Roi, & l'empêcher de se déclarer pour la France.

Négociation du Comte de Charolois en Angleterre.

Son entrevue avec Louis.

D'ailleurs l'incursion des Liegeois le disposoit à prêter l'oreille à un accommodement; mais il exigeoit la restitution des Villes de la Somme, & demandoit la Normandie en Apanage pour le Duc de Berry. Louis n'étoit pas d'humeur d'acheter la paix aussi cher, & comme il se fioit sur la supériorité de son esprit, il sollicitoit une entrevûe avec le Comte, dans l'espérance de l'amener au point qu'il vouloit dans un tête à tête, ou tout au moins de le brouiller avec ses Alliés; & le Comte sentant le piege, refusoit opiniâtrement de se trouver seul avec lui. Louis risquant alors le tout pour le tout, fit avancer sa cavalerie en bataille à l'op-

(*a*) Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* I. *pag.* 328.

Partie I. 1465.

pointe de Conflans, & montant dans un batteau avec du Lau, Montauban, Nantouillet & Croui, il remonta la riviere, & s'arrêta derriere la maison du Comte, auquel il fit demander parole. Aussitôt qu'il l'eut reçûe, il prit terre, & débuta la conférence par un badinage sur le propos que le Prince avoit tenu à l'Archevêque de Narbonne, l'assurant qu'à la façon dont il acquittoit ses paroles, on ne pouvoit douter qu'il ne fût du Sang de France, & qu'il aimoit à traiter avec des Princes de son humeur. Il lui offrit ensuite la cession des places qu'il demandoit, & même de renoncer au rachât pendant la vie de son pere & la sienne; mais il refusa constamment l'échange de la Normandie contre le Berry. Charles de son côté s'opiniâtra à ne point souffrir que Croui se présentât devant lui: ce qui mortifia le Roi, qui ne l'avoit amené que dans l'espérance d'une réconciliation. Quoiqu'on n'eût rien conclu dans cette entrevûe, elle produisit l'effet que Louis s'étoit proposé. Les Princes dès le jour même s'assemblerent sans appeller le Comte de Charolois, qui dissimula l'injure par le conseil de Contay.

Seconde entrevue.

Sur ces entrefaites la veuve de Brezé, Senechal de Normandie, tué à Montlhery, ayant livré Rouen aux Agens du Duc de Berry, & toute la Province ayant suivi la Capitale, le Roi résolut de tirer parti d'un sacrifice forcé, & demanda une seconde conférence avec le Comte de Charolois. Le rendez-vous fut entre Paris & Charenton. Ils s'y rendirent l'un & l'autre à cheval, sous l'escorte de cent Gentilhommes de chaque côté, qui devoient s'arrêter à une distance marquée, pendant que les deux Souverains converseroient en se promenant. Le Roi débuta par dire au Comte que les Normands avoient conclu la paix, en se donnant eux-mêmes à son frere; qu'il n'étoit plus question que de stipuler les intérêts des autres particuliers. La conversation s'échauffant, & Charles s'avançant sans réflexion vers la Ville, se trouva engagé dans un Ouvrage que les Parisiens avoient élevé pour couvrir la tête du Fauxbourg S. Antoine; mais il sçut dissimuler son embarras, & se tira d'affaire en faisant bonne contenance. Au surplus Louis étoit trop politique

Imprudence du Comte de Charolois.

Philippe I. 1465.

pour hazarder de profiter d'une imprudence dont le blâme seroit retombé sur lui sans lui procurer un avantage décisif. Il souhaitoit la paix pour se donner le tems de ramener des cœurs ulcérés. Il aima mieux intéresser la générosité de Charles que de se faire des ennemis irréconciliables de tout le parti. Neufchâtel averti du danger où le Comte s'étoit exposé, & pressé par S. Pol d'envoyer à son secours, répondit que si le fils par sa témérité se précipitoit dans sa perte, la confiance du pere l'obligeoit à menager les troupes qu'il avoit mises sous ses ordres. S. Pol n'ayant pû fléchir sa rigidité, courut à toutes jambes sur le chemin de Paris, & trouva le Comte qui revenoit avec cinquante ou soixante Cavaliers. Charles se reprochoit son imprudence, & craignant la franchise du Grand-Marechal, il cherchoit en l'abordant le moyen de pallier son étourderie. Neufchâtel l'interrompant lui dit qu'il n'avoit aucune inspection sur sa conduite; qu'il étoit maître de disposer de sa personne; mais que l'honneur & le serment ne permettoient pas à un vieux Capitaine d'hazarder les forces de l'Etat pour contenter son caprice; que sitôt qu'il seroit son Souverain, il le trouveroit prêt à sacrifier son sang sans s'informer du motif. Charles baissa les yeux; & pour changer la conversation, il apprit au Maréchal que le Roi devoit venir le lendemain au Château de Vincennes, dont il confioit la garde aux Bourguignons, & qu'il l'avoit chargé d'avertir les Princes de s'y rendre (*a*). Louis vint au rendez-vous à l'heure marquée. Il ouvrit la conférence par une courte harangue, après laquelle il fit lire les articles dont il étoit convenu.

XXV. Traité de Louis avec les Princes.

Il promettoit par le premier, d'envoyer dans les Provinces trente-six Commissaires tirés des trois Ordres de l'Etat, pour informer des abus qui s'étoient glissés dans le Gouvernement, & s'engageoit d'y remédier trois mois après le rapport des Commissaires.

Le II portoit une amnistie générale, faisoit défense aux

(*a*) Olivier de la Marche. *Liv.* I. *chap.* XXXV. *& suiv. pag.* 472. Monstrelet *Vol.* III. *pag.* 114. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 449. Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* I. *Liv.* III. *pag.* 23. &c.

deux partis de se reprocher le passé, & rétablissoit chacun dans la possession tranquille de ses biens.

Le III concernoit le Duc de Bourbon, que le Roi créoit Capitaine Général des Gens d'Armes, avec les appointemens de trente-un mille livres.

Le IV & le V régloient les intérêts des Comtes d'Armagnac & de Dammartin.

Le VI accordoit au Duc de Calabre deux mille écus d'or une fois payés, avec une Compagnie de deux cens Gens d'Armes.

Le VII nommoit le Duc de Nemours Gouverneur de l'Isle de France, avec une Compagnie de cent Gens d'Armes.

Le VIII & le IX rétablissoient le Comte de Dunois & le Maréchal de Loheac dans leurs honneurs & leurs biens.

Il cédoit par le X la Normandie au Duc de Berry, sous réserve pour les mouvances des Duchés de Bretagne & d'Alençon.

Il renonçoit par le XI au droit de citer les Grands-Vassaux, & ne se réservoit que les devoirs & le service, dont ils sont tenus envers sa Couronne.

XII. On se restituoit enfin tout ce qui pouvoit avoir été pris de part & d'autre pendant la guerre.

Son Traité particulier avec Philippe.

Ces Articles furent signés au Château de S. Maur le 29 Octobre (*a*); mais le Duc de Bourgogne avoit été distingué par un Traité antérieur & particulier daté du premier du même mois (*b*). La restitution des Villes de Picardie s'y trouve motivée. I°. Pour indemniser le Duc de Bourgogne des dépenses faites pour avancer le *Bien public*; II. Par reconnoissance des peines qu'il s'étoit données pour rétablir la paix du Royaume; III. Pour le dédommager des pertes que son absence avoit occasionnées dans ses Etats; IV. Pour compenser les jouissances de certaines places dont le Roi s'étoit emparé, & des trente-un mille livres de pension à lui promises au Couronnement.

Sa réconci-

La paix rétablie, Louis ne s'occupa qu'à regagner l'affec-

(*a*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* I. *Liv.* III. *pag.* 287.
(*b*) Duclos, *ubi supra.* Monstrelet *Vol.* III. *pag.* 121.

tion

tion des Princes & de la Noblesse, par ses caresses & les marques d'une entiere confiance. Il voulut assister à la revûe de l'armée de Charles, s'y rendit sans escorte & sans armes. Le Comte pour lui prouver la sincérité de sa réconciliation, dit à ses soldats, en leur présentant le Roi : »Vous voyez, Messieurs, le Souverain auquel nous appartenons, pour le » servir envers & contre tous toutes les fois qu'il jugera né» cessaire de nous commander (*a*) ! » Il partit peu de jours après, & reçut en passant l'hommage & le serment des Villes de Picardie.

Philippe I.

1465.
liation avec le Comte de Charolois.

Les Hollandois contribuerent à cette guerre de leurs troupes & de leur argent. Le Comte avoit établi avant son départ une imposition pour dix ans, qui montoit pour les Villes maritimes à cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-trois *Schildens* (*b*) ; & cet impôt fut permanent, quoiqu'il eût promis de le faire cesser au bout du terme. La Zeelande s'yassujettit d'autant plus volontiers, que les Négocians se flattoient de voir rétablir la liberté du Commerce, & que ce grand motif *du Bien public* séduisoit tout le monde. La paix n'apporta aucun soulagement pour les peuples ; l'illusion se dissipa, & les charges subsisterent.

Impôt permanent en Hollande & en Zeelande.

Le désir de se venger de l'insulte des Liegeois engagea le Comte de Charolois dans une autre guerre qui prolongea les impôts. Les Habitans de Dinant apprenant la défaite des Flamands à Montlhery, avoient poussé l'insolence jusqu'au point de pendre Charles en effigie (*c*) ; un pareil excès demandoit une vengeance éclatante. Les Liegeois endormis sur la parole que Louis leur avoit donnée de ne point traiter sans eux, attendoient tranquillement la conclusion du traité. On ne peut exprimer leur surprise, quand ils se virent oubliés, & qu'ils apprirent que Charles amenoit contr'eux une armée victorieuse. Ils se presserent de demander la paix avant l'arrivée du Prince. Philippe leur accorda quinze

Les Liegeois punis.

(*a*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* I. *Liv.* III. *pag.* 287.
(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 80.
(*c*) Amelgard. Gesta Lud. XI. *Lib.* II. *cap.* VIII. *apud* Mart. & Durand. Vet. Monum. *Tom.* IV. *col.* 744.

PHILIPPE I.

1465.

jours pour faire leurs propositions, & l'écrivit à son fils. Cette nouvelle fit murmurer des soldats mal-payés qui comptoient se dédommager par le pillage d'un Pays opulent ; & Charles qui regardoit la bonté de son pere comme une foiblesse, n'en fut pas moins piqué. Cependant ce peuple rassuré par la facilité du Duc, devint moins actif pour la conclusion, & disputant sur les conditions, il obtenoit toujours de nouveaux délais. Charles impatienté de plus en plus, écrivit enfin à son pere qu'il marchoit à Liege, & le prioit d'ordonner aux troupes qu'il avoit gardées, de le joindre devant cette Ville. Le Duc aussi-tôt fit partir Saveuse avec le Corps qu'il commandoit, & fit dire au Prince qu'il le suivoit en personne, & qu'il eût à differer la bataille jusqu'à son arrivée. Les Liegeois voyant l'orage prêt à fondre sur leur tête, & n'espérant plus le secours que Louis XI leur avoit promis, signerent le traité, & l'envoyerent au Comte. Ils s'engageoient à payer six cens mille florins du Rhin par forme de dédommagement, reconnoissoient le Duc de Bourgogne pour leur Avoué ou Protecteur, lui accordoient deux mille florins tous les ans en cette qualité, & s'obligeoient de ne faire ni paix ni guerre sans son aveu (*a*).

Rebellion de Saintion.

Le Comte fit publier ce Traité à la tête de son armée, parcourut les rangs, & s'excusa sur l'épuisement du thrésor, s'il congédioit ses troupes sans les payer. Les Habitans de Saintion le voyant revenir avec sa seule Maison, lui refuserent le passage. Sa Gendarmerie à cette nouvelle accourut malgré le mécontentement général, força les portes, & sans la miséricorde du Prince qui contint sa fougue, la Ville eut été misérablement saccagée (*b*).

XXVI. Nouveaux armemens de Louis.

1466.

Les nouvelles intrigues de Louis XI troublerent bientôt une paix si mal assurée. Ce Monarque armoit puissamment, sous prétexte d'une descente des Anglois, dont la Normandie étoit menacée, & ses Agens excitoient les Liegeois à reprendre les armes. Le Duc de Bourgogne convoqua ses Vassaux ; mais ceux-ci piqués de la derniere paix qui les avoit

(*a*) Monstrelet. *Vol.* III. *fol.* 124.
(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 456.

privés du sac de Liege, & du mauvais payement qui l'avoit suivie, ne se pressoient pas d'obéir. Philippe irrité de leur lenteur, rendit une Ordonnance qui enjoignoit à ceux dont les noms étoient sur les rôles militaires, de se rendre sous leurs Enseignes, sous peine de la corde, & malgré ses infirmités il se fit porter au Camp qu'il avoit indiqué pour le rendez-vous général (*a*). Philippe I. 1466. Fermeté de Philippe.

Charles avec ce qu'il avoit pu rassembler d'amis & de Gentilhommes, investit Dinant. Le Duc lui envoya S. Pol avec les premiers arrivés, & suivit en personne à la tête des plus tardifs. Les assiegés disputerent leurs dehors par des sorties, dans l'une desquelles ayant été repoussés, S. Pol entra dans le Fauxbourg avec les fuyards, & les assiegés furent contraints d'y mettre le feu pour le déloger. Cependant Charles fit élever ses batteries sur les décombles, & lorsqu'elles furent établies, il fit sommer les Habitans, qui répondirent qu'il se pressoit un peu trop de parler en maître. Charles piqué de la réponse, répliqua par un feu général de son artillerie, qui fut si bien servie que leurs murs s'ouvrirent de tous côtés. Les bourgeois étourdis d'un si grand bruit, députerent huit des principaux pour capituler. Le Comte leur répondit à son tour qu'ils avoient attendu trop tard, & commanda l'assaut. La Ville fut emportée, & tout ce qui résista, passé au fil de l'épée. Le pillage dura deux jours, & le troisiéme il fit mettre le feu à la Ville, qui fut brûlée jusqu'à la derniere maison. Les tours & les Eglises furent rasées, & huit cens des Bourgeois noyés dans la Meuse (*b*). Henri & Wolferd de Borselen, qui les premiers avoient monté sur la brêche, reçurent pour récompense les Seigneuries de Westkapelle, de Domburg, & de Vlissingue (*c*). Dinant pris d'assaut. Et rasé.

Les Liegeois qui venoient au secours, s'arrêterent à cette nouvelle; & le Comte après avoir prié son pere de mettre sa personne en sureté, pressa sa marche pour les joindre. La vengeance que ce Prince avoit pris de Dinant, & la conte- Les Liegeois humiliés.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 460.
(*b*) Mémoir. de Phil. de Commin. *Liv.* II. *chap.* I. *pag.* 75, 79.
(*c*) Reigerib. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 239.

PHILIPPE I.

1466.

nance du soldat vainqueur, firent perdre à ces bourgeois l'envie de se battre ; ils demanderent humblement l'exécution du dernier Traité. Le Prince y consentit, à condition qu'ils donneroient trois cens ôtages pour sûreté de leur parole, & leur permit de se retirer pour assembler leur Sénat, & faire le choix de ceux qu'ils devoient livrer. Comme ils tardoient trop à son gré, il s'approcha de la Ville en bataille ; & ce mouvement effraya si fort les Magistrats, qu'ils firent sortir à l'instant les ôtages, avec lesquels Charles s'en revint dans ses Etats (*a*).

Troubles dans la Gueldre.

1467.

Philippe ayant heureusement fini la guerre de Liege, souhaitoit ardemment de prévenir les troubles qui menaçoient la Gueldre. Accablé d'âge & d'infirmités, il craignoit que l'inimitié du pere & du fils n'allumât la guerre civile dans son voisinage, & ne renversât le projet qu'il avoit formé d'assurer la paix des Pays-Bas avant sa mort. Cette affaire dont les suites vont occuper ses Successeurs, exige la recherche de son origine. Pendant que Guillaume VI, Comte de Hollande, s'acharnoit à la destruction de la Maison d'Arkel, Renoud IV, Duc de Gueldre, étant mort sans enfans, laissa pour héritier Arnoud d'Egmond, fils de Marie d'Arkel, sa sœur, & de Jean d'Egmond. Le nouveau Duc épousa Catherine, fille d'Adolphe, Duc de Cleves, dont il eut Adolphe, & se remaria en secondes nôces avec Catherine de Bourbon, sœur d'Elisabeth, femme de Charles, Comte de Charolois. Cette alliance fut suivie d'une Ligue entre le Duc de Bourgogne, le Duc de Cleves & le Duc de Gueldre (*b*); mais l'amitié se refroidit bientôt par l'augmentation des péages de Hollande, & par les secours qu'Arnoud donna aux Frisons pendant le siege de Deventer. L'Evêque d'Utrecht s'étant chargé de la médiation, empêcha la rupture ; mais le Duc de Gueldre ayant conclu en 1460 un Traité avec la France, Philippe échauffa de tout son pouvoir le méconten-

(*a*) Mémoir. de Phil. de Commin. *Liv.* II. *chap.* 2, 3. Extr. d'une anc. Chron. *dans* les Addit. aux Mém. de Commin. *Tom.* III. *pag.* 334, 343, 346.
(*b*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* IX. *pag.* 917.

1467.

tement de la Noblesse & des Peuples, & se servit de sa belle-sœur pour engager Adolphe à profiter de ces circonstances, pour déthrôner son pere. Le Vieillard fut enlevé dans le moment qu'il se couchoit, & conduit dans sa robe de nuit au Château d'Olud, delà à Buuren, où il fut gardé jusqu'en 1470. Jean, Duc de Cleves, qui se déclara pour lui, remporta quelques avantages sur Adolphe (*a*); mais Charles, Comte de Charolois, s'étant rendu Médiateur, engagea le Duc à se retirer (*b*). Cependant Frederic de Ville ayant facilité l'évasion de Florent d'Egmond, qui étoit renfermé avec son Oncle, celui-ci se donna tant de mouvemens qu'il porta le Comte d'Yſſelſtein, le Duc de Cleves, le Comte de Cuilemburg, & Bronkhorst, à se liguer pour la liberté du Duc. Adolphe piqué de leurs tentatives, confisqua les biens que ces Seigneurs avoient dans la Gueldre, & se servit d'une troupe de soldats déterminés qu'il envoya en Hollande pour brûler le Château d'Yſſelſtein. Mais ayant été pris au retour, ils furent pendus par ordre de Philippe, comme gens sans aveu. Ce fut dans ces circonstances que Philippe voulant couper la racine du mal, se proposa de mettre Arnoud en liberté par un accommodement entre le pere & le fils. Il convoqua les Etats Généraux à Hesdin, cita Adolphe, qui comparut; mais ce Prince ayant pressenti qu'il seroit forcé de relâcher Arnoud (*c*), partit secretement, & s'en retourna dans la Gueldre.

Adolphe de Gueldre cité aux Etats. Son évasion.

Le Comte de Charolois qui s'étoit rendu aux Etats, trouva son pere dans un si grand abbattement, qu'il résolut de demeurer dans le Brabant, pour être à portée des événemens (*d*). Sa prudence ne le trompa pas. Le Vieillard fut attaqué au mois de Juin suivant d'une inflammation de gorge, accompagnée d'une fievre ardente qui le mit à l'extrémité. Le Comte quoiqu averti dès le commencement de la maladie, n'arriva qu'au moment qu'il avoit perdu la parole. Il se jetta à genoux

Mort de Philippe.

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* IX. *pag.* 521, 525.
(*b*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* IX. *pag.* 536. De la Marche *Liv.* II. *chap.* V. *pag.* 387.
(*c*) Extr. d'une anç. Chron. *dans* les Addit. aux Mém. de Commin. *pag.* 334, 343, 346.

PHILIPPE I.

1467.

auprès du lit, lui demanda pardon des chagrins qu'il lui avoit donnés. Le mourant lui ſerra la main, & rendit l'ame le 15 du même mois entre neuf & dix heures du ſoir, âgé de ſoixante-douze ans (*a*). On ouvrit ſon corps, & l'on trouva toutes les parties ſaines, à la reſerve de la ratte & des poûmons, que la gangrêne avoit gagnés (*b*).

Son caractere.

Philippe avoit l'ame élevée, l'eſprit pénétrant, le cœur compatiſſant & tendre. Il fut fier avec ſes égaux, courageux avec ſes ennemis, affable dans ſon domeſtique; il ſe laiſſoit gouverner, quand on avoit gagné ſa confiance; il étoit avide pour l'accroiſſement de ſes domaines, & ſe croyoit tout permis pour y parvenir. Quoique bon Capitaine, il préféroit la paix à la guerre. Les *Hiſtoires* font l'éloge de ſa prudence, de ſa modération, de ſa charité, & s'accordent à lui donner le titre de *Bon*, qu'il mérita plus par ſes foibleſſes que par ſes vertus. Sa conduite avec Jaqueline qu'il dépouilla de ſes Etats, après avoir long-tems fomenté les malheurs de ſon Regne; les exactions dont ſes peuples étoient accablés, & la rigueur avec laquelle il punit des fautes aſſez legeres, contraſtent ce beau titre. Il aimoit ſes ſujets comme ſes enfans; mais il aimoit encore plus l'argent. Il ſçut ſe ſervir, pour le tirer plus aiſément, du projet imaginaire d'une Croiſade contre les Turcs. On trouva dans ſon épargne quatre cens mille Couronnes d'or, & ſoixante-douze mille marcs d'argent; ſes meubles, ſes bijoux & ſes pierreries montoient à plus de quatre millions (*c*); tréſor immenſe dans un tems où l'argent étoit infiniment moins commun qu'il ne devint environ un demi-ſiecle après. Philippe eut trois femmes. La premiere fut Michele, fille de Charles VI, qui mourut ſans enfans en 1422; la ſeconde Yolande, Comteſſe d'Eu, Veuve du Comte de Nevers, dont le lit ne fut pas plus fécond; il épouſa en troiſiémes nôces Iſabelle de Portugal, qui lui donna Antoine & Joſſe, morts au berceau, & Charles qui lui ſuc-

Son ſurnom de *Bon*.

Ses Mariages.

Ses Enfans.

(*a*) Lettr. de Charles, Duc de Bourg. *dans* les Addit. aux Mémoir. de Phil. de Commin. *Tom.* IV. *pag.* 184.

(*b*) Lettre de Poly Balland *ubi ſupra. pag.* 186.

(*c*) Oliv. de la Marche. *Liv.* I. *chap.* XXXVII. *pag.* 494.

céda. Ses Maîtresses le dédommagerent abondamment de la stérilité de ses épouses. Il eut dix garçons, & neuf filles (*a*). Les *Histoires* nous ont conservé les noms de David, Evêque d'Utrecht, de Corneille, tué pendant la guerre de Gand, d'Antoine, Comte de Steinberg, qui mérita le nom de Grand-Bâtard de Bourgogne, de Baudouin, de Philippe, de Jean & de Marguerite, mariée en premieres nôces au Comte de Borselen, Seigneur de Brigdam, & en secondes à Adolphe de Cleves, Comte de Ravenstein. Il institua par son testament du 8 Decembre, 1441, Charles unique héritier de ses Etats, & ne laissa que quelques terres à ses Bâtards (*b*).

Philippe I. 1467.

XXVII. Création de l'Ordre de la Toison d'or.

Il créa l'Ordre de la Toison d'Or à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal. Les Lettres d'Erection sont conçues dans les termes suivans.

» Philippe, par la Grace de Dieu, Duc de Bourgogne, » de Lothier, du Brabant, & de Limbourg, Comte de » Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Hollande, de » Zeelande, & de Namur, Palatin du Hainaut, Marquis » du S. Empire, de Salins, de Malines & d'Anvers, Sei- » gneur de Frise, &c. Sçavoir faisons à tous présens ou qui » viendront, que désirant témoigner notre grand & parfait » amour pour le noble & digne état de Chevalerie, & prou- » ver le désir ardent que nous avons d'accroître & d'augmen- » ter ledit Ordre comme tendant à protéger & soutenir la » Religion Catholique, notre Mere la Sainte Eglise, & ser- » vant à procurer la tranquilité & prospérité de la Républi- » que Chrétienne, Nous pour la gloire & à la louange de » notre Créateur & Rédempteur, pour la gloire de la très- » Sainte Vierge, notre glorieuse Mere, & de S. André, » Apôtre & Martyr, pour l'exaltation de la Foi, pour l'exer- » cice des vertus, pour l'avancement des bonnes mœurs; » nous avons cejourd'hui, 10 Janvier, 1429, jour de la

(*a*) Vid. Not. *in* Miræi Opera Diplom. *Tom.* II. *pag.* 1259, 1260, 1262, 1263.

(*b*) Vid. Testam. Phil. Burgund. *apud* Miræum. Oper. Diplom. *Tom.* II. *pag.* 1256. & *dans* les Preuves sur Commin. *Tom.* IV. *pag.* 189.

PHILIPPE I. 1467.

» célébration de notre mariage avec notre très-chere & bien » aimée femme Isabelle de Portugal, créé & ordonné » l'Ordre & la Confraternité de Chevalerie sous le titre de » Chevaliers de la Toison d'Or, dans la forme & constitu- » tion que publierons dans la suite. Voulons qu'il soit com- » posé de trente Chevaliers nobles d'extraction & sans repré- » hension dans leurs mœurs ; Nous nous en déclarons le » Chef, & après nous nos Successeurs au Duché de Bourgo- » gne. Donné à Lille, ce 27 Novembre, 1431.

Ses Chapitres. Philippe tint dix Chapitres pendant son Regne, & ces Lettres ne furent publiées que dans le second. Dans le *premier* qu'il convoqua à Bruges dans l'Eglise de S. André, il créa Chevaliers : Guillaume de Vienne, Renier Pot, Jean de Roubay, Roland d'Ullarcam, Antoine de Vergy, le Comte de Dammartin, David de Brimeu, le Comte de Ligne, Hugues de Lannoy, Jean Sire de Commines, Antoine de Toulongeon, Pierre de Luxembourg, Comte de S. Pol, Jean de la Tremouille, Antoine de Croui, Marquis de Renty, Jean de Villers, Comte de l'Isle-Adam, Florimond de Brimeu, Marquis de Mersecourt, Roger de Massenem, Jaques de Brimeu, Comte de Guînes, Baudouin de Lannoy, Pierre de Bauffremont, Philippe de Terwant, Jean de Croui, Comte de la Tour, Jean Sire de Crequy, Jean Comte de Neufchatel, & René de Montaigu. Il leur mit au col une chaîne d'or, d'où pendoit un Mouton de même métail, qui fut le Collier & la marque distinctive de l'Ordre. Dans le *second* Chapitre assemblé à Lille, on remplaça deux Chevaliers décédés par Simon de Lalaing ou Lallain, Comte de Montigny, & Valleran, Comte de Mœurs. Le *troisiéme* tint à Dijon, & l'on y admit Louis de Pontaler, Sieur de Noyelles, Jean de Hautbourdin, Bâtard de Luxembourg, Charles de Bourgogne, qui n'avoit qu'un mois, Robert, Comte de Vernamburg, Theobalde, Marquis de Neufchatel, Jaques de Crevecœur, & Jean de Vergy. Le *quatriéme* & le *cinquiéme*, le premier à Bruxelles, en 1435, le second à Lille, en 1456, se passerent sans réception ; mais dans le *sixiéme* tenu à l'occasion du mariage du

du Duc d'Orleans, on reçut ce Prince, & Jean, Duc de Bretagne, Jean, Duc d'Alençon, & Mathieu de Foix, Comte de Comminges. Le *septiéme* assemblé à Gand, admit Alphonse, Roi d'Arragon, François de Borselen, Comte d'Oostervant, Renoud de Brederode, Jean d'Auchy & Henri Marquis d'Humieres. Le Duc reçut dans le *huitiéme* Ganer, Comte d'Ariennes, le Prince de Cardonne, le Comte de Galizennes, Jean de Lannoy, Jaques de Lallain, Marquis de Bignicourt, & Jean de Neufchatel. Il créa dans le *neuviéme* à la Haye Jean de Bourgogne, Comte d'Estampes, Adolphe de Cleves, Comte de Ravenstein, & Jean de Coimbre, Viceroi de Chypre. Enfin dans le *dixiéme* assemblé à S. Omer en 1461, Jean, Roi d'Arragon & de Navarre, Adolphe Duc de Gueldre, Theodebalde, Comte de Neufchatel, Philippe Pot, Comte de Ruppel, Guy de Bruges, Marquis de Gruithuisen, & Jean, Comte de Roye, reçurent le Cordon (*a*).

PHILIPPE I. 1467.

Invention de l'Imprimerie selon les Hollandois.

On ne peut quitter le Regne de Philippe, sans parler de l'Imprimerie, dont les Hollandois se vantent d'avoir inventé l'Art. Leurs *Historiens* racontent que Laurent Janson, Bourgeois de Haarlem, s'avisa de graver des lettres sur des écorces de saules, & de les appliquer sur un papier, après avoir rempli de noir les traits qu'il avoit creusés dans le bois; que son essai ayant réussi, il fit voir son ouvrage à Jaques Pieters son gendre, qui se joignit à son beau-pere pour perfectionner son Invention; que s'étant apperçu que les macules qui tachoient leurs Epreuves provenoient de la fluidité de l'encre, ils chercherent à l'épaissir, en y mêlant de la gomme, & parvinrent par ce mêlange à rendre leurs caracteres plus nets & plus délicats; mais ils n'avoient point encore le secret d'empêcher le papier de boire: de sorte qu'une feuille ne pouvoit recevoir l'impression que d'un côté. On voit encore dans quelques Bibliothéques des Exemplaires de cette fabrique, avec les noms de Janson & de Pieters. Ce furent leurs descendans qui trouverent une colle qui retint

(*a*) Ferreoli Locrii Chron. Belg. *Tom.* III. *pag.* 507 &c.

PHILIPPE I. 1467.

l'encre en l'empêchant de pénétrer : c'eſt ce qui a donné le moyen d'imprimer le *Recto* & le *Verſo* de chaque feuille. Quelques maculés que fuſſent ces premiers Exemplaires, Janſon & Pieters ne pouvant fournir au débit, furent contraints de prendre des Ouvriers. L'un de ceux-ci ſe ſauva de Haarlem pendant la nuit de Noel, avec les caracteres & la compoſition de l'encre, & s'établit à Mayence. Les Allemands, ſi l'on en croit les Hollandois, diſſimulerent ce vol pour s'approprier l'invention. D'autres Auteurs l'attribuent à un Gentilhomme de Weſtphalie, qu'ils nomment Guttemberg ; mais il paroît que cet homme ne fit qu'avancer les fonds dont Fuſt avoit beſoin dans les commencemens, & celui-ci pourroit être le Voleur de Haarlem (*a*).

Selon les Allemands.

D'autres ſoutiennent que l'Imprimerie doit ſon origine à Jean Mentel ou Mentelin de Strasbourg, qui communiqua ſa découverte à Gernsheim de Mayence ; que ce dernier s'aſſocia avec Guttemberg, Jean Fuſt, & Pierre Schoeffer, qui mirent au jour une *Bible* en 1462 ; qu'Ulric Geſiag, Martin Cranz & Michel Freiberger, tranſporterent leur ſecret à Paris en 1469, & que Janſon le porta à Veniſe en 1471 (*b*). Ils alleguent pour preuve : I. Le témoignage de la *Chronique de Cologne*, imprimée à Paris, où l'on lit qu'on imprima à Mayence en 1450 une *Bible* du caractere qui ſert aux Rituels, & l'Auteur cite pour garant Ulric Zel, qui, dit-il, avoit apporté les caracteres de Cologne en 1449 ; II. Ils ſe fondent ſur la *Cronique d'Hirſaugen*, qui rapporte l'origine de l'impreſſion à 1450, & *l'Abbé Tritheme*, Auteur de cet Ouvrage, affirme tenir le fait de la bouche de Pierre Schoeffer, l'un de ces premiers Imprimeurs. III. On trouve à la fin de la *Chronique Abbrégée* du même Auteur, publiée à Mayence en 1515, que Jean Schoeffer dont on y lit le nom, étoit petit-fils de Jean Fuſt, qui vivoit en 1450 (*c*). Ces preuves ſont confirmées à la fin d'une édition des *Oeuvres de S. Proſper* de 1524 ; d'où il réſulte que Jean de

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 461.
(*b*) Hiſt. de l'Acad. des Belles-Lettres. *Tom.* IV. *pag.* 228, 230, 235.
(*c*) Ibid. *pag.* 238.

Guttemberg & Jean Fust commencerent à imprimer en 1450, que Pierre Schoeffer perfectionna l'Art en 1454, & que les Ouvriers qu'ils employerent, communiquerent leur découverte en différens endroits dès l'année 1462. L'association de ces Inventeurs est constatée par les *Pieces d'un Procès* que Guttemberg fit à Fust pour le remboursement des avances qu'il lui avoit faites (*a*), & le nom des Imprimeurs se trouve dans l'Arrêt rendu le 21 Avril, 1475, par Louis XI, qui ordonne la restitution des Livres confisqués par droit d'aubaine sur la succession d'Herman Stalkhem, attendu que ce dernier n'étoit que Facteur de Conrad Hanequis & de Pierre Schoeffer, ausquels les Exemplaires appartenoient. Les Livres de cette fabrique sont aisés à reconnoître par une tête de Taureau, marque de la Manufacture du papier dont ils se servoient. Le Procès dont nous avons parlé, brouilla Guttemberg & Fust: celui-ci s'établit à Haarlem en 1459, & Frederic Cortelle, Prote de cette Imprimerie naissante, passa la Mer, & s'établit à Oxford, où il commença à travailler en 1468 (*b*).

Nos Critiques modernes, ou du moins quelques-uns d'entr'eux, pour accorder les deux Nations, avancent que l'Art d'imprimer subsistoit dans la Chine plusieurs siecles avant cette époque, & qu'il en fut apporté par les premiers Vaisseaux qui navigerent aux extrémités de l'Asie. Il est dommage qu'on manque de preuves nécessaires pour établir un sentiment qui peut-être feroit fortune, s'il avoit des garants.

Luxe sous le Regne de Philippe.

La sagesse du Gouvernement, & l'augmentation du commerce, produisoient l'abondance & les richesses, qui favoriserent l'accroissement des Arts & des Sciences: ensorte que la Hollande & la Zeelande mériterent sous le Regne de Philippe l'épithéte d'*opulentes*, qui paroît hazardée sous celui de Jean II (*b*). Ce fut peut-être le motif du titre de *Bon* qui lui fut donné: à quoi contribua sans doute sa libéralité pour les

(*a*) Voyez Struvius Introd. *ad* Notit. Rei Litter. *pag.* 242.

(*b*) Hist. de l'Acad. des Belles-Lettres. *Tom.* XIV. *pag.* 240, 241. Journal des Sçavans, *Octobre*, 1756, *pag.* 1977.

(*c*) Voyez ci-dessus *Tom.* III. *Liv.* VII. *pag.* 270.

PHILIPPE I. 1467. Eglises d'Orient (*a*). Les Négocians encouragés par une protection constante, alloient dépouiller les autres Pays pour enrichir leur Patrie ; mais le luxe & la licence suivirent de près les richesses. La délicatesse, la bonne chere, la fréquentation trop libre des deux sexes, & les amours du Prince, rendirent les peuples voluptueux. Les Courtisans autorisés par l'exemple du Maître, s'écarterent de l'ancienne austérité. Les Bourgeois toujours singes de la Cour, s'efforcerent de les imiter, & le peuple toujours brutal dans ses plaisirs, poussa ses goûts jusqu'à la débauche. La servitude & la flatterie s'établirent sur la ruine des vertus. La dissipation du bien rendit les Grands dépendans de la faveur. Le désir de plaire au distributeur des graces apprit aux Courtisans à renoncer aux agrémens de la Nature pour revêtir ses difformités. Philippe devint chauve sur ses vieux jours ; les jeunes gens se faisoient raser, portoient des perruques & de grands chapeaux, pour lui ressembler (*b*). Ce Prince aimant le faste, les deux sexes se disputoient de somptuosité dans leurs habillemens (*c*). Les hommes portoient des étoffes aussi fines que les femmes ; les simples Bourgeois, & même les Domestiques, avoient des vestes & des culottes de velours. La coeffure des femmes s'élevoit sur leurs têtes superbes, leurs souliers se terminoient en pointe, & montoient leur taille sur des talons si hauts qu'à peine pouvoient-elles marcher. Elles portoient un voile de soye sur le sommet de la tête, qui rattaché à la ceinture, s'ouvroit en descendant, & formoit une longue queue. Elles avoient quitté les larges ceintures qui distinguoient autrefois les conditions ; & chacun se chargeant à l'envi de galons & de broderie, avançoit le despotisme par la confusion des rangs & des naissances (*d*).

(*a*) Olivier de la Marche *Liv.* I. *chap.* XXXVII. *pag.* 494.
(*b*) Olivier de la Marche *ubi supra.*
(*c*) Philip. de Commin. *Tom.* I. *chap.* II. *pag.* 12.
(*d*) Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 129. Extrait d'une anc. Chron. *dans les Addit. aux* Mémoir. de Phil. de Commin. *Tom.* III. *pag.* 347.



CHARLES I, XXVII.e Comte de Holl.

Jean Van Eyck

CHARLES I,

Vingt-septiéme Comte de Hollande.

Charles I. 1467.

Ses Penchans.

L'Aversion que Charles I avoit toujours marquée pour le faste & la mollesse, faisoit attendre une réforme générale; mais le bruit des armes, dont il s'étourdit toute sa vie, & l'habitude d'envisager la magnificence comme un accessoire de la grandeur, l'empêcherent de suivre son penchant, quoiqu'il fût severe & dur pour lui-même. L'ambition, la vanité & la présomption lui firent tolérer les abus qui blessoient son caractere, & nous le verrons sacrifier ses peuples & sa vie au faux Héroïsme, dont il s'étoit fait une Idole. Outre le nom de Charles il avoit reçu celui de Martin du jour de sa naissance, & sa valeur fougueuse lui valut les surnoms de *Hardi* & de *Belliqueux*.

Son surnom de *Hardi.*

Funérailles de son Pere.

Philippe avoit à peine fermé les yeux que Charles fit apporter le Scel dont son pere s'étoit servi, & l'ayant brisé, il courut à Lille apposer le sien sur les coffres, & sur la chambre du thrésor, y mit une garde dont il étoit sûr, & revint à Bruges rendre les derniers devoirs au défunt. Il ordonna ses funérailles avec une magnificence royale, fit porter son cœur à Arras, & son corps à Jerusalem, pour être inhumé dans l'Eglise du S. Sepulchre, ainsi que Philippe l'avoit désiré par son testament (*a*).

Il réforme sa Maison.

Débarrassé du cérémonial, il s'appliqua à réformer sa propre Maison, dont il retrancha tout ce qu'il jugea superflu. Il employa cinquante mille florins, selon les uns (*b*), & cent mille selon les autres (*c*), à l'acquisition du Comté de Ferrette qu'il acheta de Sigismond, Archiduc d'Autriche. Il parcou-

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 459.
(*b*) Meyer. Ann. Flandr. *ad ann.* 1467.
(*c*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* IV. *ch.* II. *pag.* 216.

CHARLES I. 1467.

Il se fait inaugurer à Gand.

rut ensuite les Provinces de sa domination, pour se faire reconnoître. Il reçut à Gand l'investiture du Comté de Flandre ; & croyant se concilier le cœur des Bourgeois, il rappella huit cens bannis.

Emeute dans cette Ville.

Sa facilité fit présumer aux Habitans de cette grande Ville, qu'avec un peu de fermeté ils pourroient extorquer les privileges que son pere leur avoit ôtés. Dans cette idée ils s'attrouperent pendant la nuit, & se posterent aux environs du Palais. Charles se voyant investi à son réveil, envoya deux de ses Officiers s'informer du motif de cette émeute. Le peuple répondit à grands cris qu'il demandoit la suppression de l'impôt sur le bled, l'ouverture de la porte murée depuis la derniere révolte, la démolition de la Pyramide sur laquelle étoit gravé l'Arrêt, la restitution des Bannieres, la libre élection des Magistrats & des Commissaires pour la réforme du Gouvernement. Le Duc croyant en imposer par sa présence, se montra sur un balcon ; mais les prieres & les menaces étant inutiles, il se préparoit à faire une sortie, si Gruithuisen ne lui eût remontré qu'il devoit céder à la nécessité, & qu'il seroit toujours maître de révoquer des graces arrachées par la violence. La sagesse de ce Conseil rappella sa prudence ; il signa tout ce qu'on voulut, partit pour Dendermonde, où se voyant en sureté, il annulla les graces qu'il venoit d'accorder, & chargea ceux des Habitans qui l'avoient conduit par honneur, de le signifier au Conseil de la Ville. Le peuple qui connoissoit le caractere du Prince, se reprocha pourlors une démarche infructueuse qui le livroit à la colere d'un Maître vindicatif.

Charles forcé de rétablir ses Privileges.

Il révoque son nouveau Manifeste.

Malines révoltée.

Les Bourgeois de Malines se révolterent pareillement. Ceux-ci chasserent Jean de Musc, leur Gouverneur, & raserent leur Citadelle. Le Duc étoit résolu de donner à leurs dépens un exemple de sévérité ; mais la Noblesse qui n'avoit point de part à la révolte, obtint leur grace. Le Prince se contenta d'abolir les privileges de la Ville, & de condamner les Bourgeois à payer trente mille Lions d'or par forme d'amende.

Et punie.

XXIX. Louis excite

Quelque legers que fussent ces mouvemens, ils firent

espérer à Louis XI qu'ils pourroient facilement occuper le nouveau Duc dans ses Etats. Il n'étoit pas encore revenu de la frayeur que lui avoit causée la guerre du *Bien Public ;* il travailloit à diviser les Seigneurs, dont la réunion l'avoit fait trembler. Il avoit gagné les plus foibles par des avantages particuliers ; mais il avoit de la peine à séparer les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, dont l'intelligence formoit l'équilibre de ses forces. Il désespéroit d'y réussir sans un motif capable d'intéresser Charles à renoncer à cette alliance (*a*). Dans cette idée il renouvella ses intrigues à Liege, & poussa ce peuple naturellement ennemi de la Maison de Bourgogne, à reprendre les armes. Il lui persuada que les engagemens qu'il avoit pris avec le pere, ne subsistoient plus avec le fils, détermina les mutins à se saisir de Louis de Bourbon, leur Evêque, & Cousin germain du Duc, & les poussa à commencer les hostilités par le sac de la petite Ville de Huis. A cette nouvelle Charles convoqua ses Vassaux. La Noblesse Hollandoise & Zeelandoise fut la premiere à cheval (*a*) ; les autres Provinces suivirent avec ardeur, & bientôt l'armée fut assemblée sous Louvain.

CHARLES I.

1467.

de nouveau les Liegeois.

Charles marche contr'eux.

Louis songeant à tirer parti de l'embarras qu'il venoit de susciter à Charles, dépêcha son Connétable, & le Cardinal Balue, pour lui proposer de renoncer à ses Traités avec les Bretons, sous l'offre d'abandonner les Liegeois. Le Duc appréhendant qu'une audience particuliere ne donnât de la méfiance à ses amis, refusa d'entendre les Envoyés en secret ; & les ayant admis en public, le Connétable déclara que le Roi de France ne pouvoit se dispenser de protéger les Liegeois, anciens amis de sa Couronne, & qu'il étoit résolu de faire subir aux Bretons les mêmes traitemens que le Duc de Bourgogne paroissoit préparer aux Liegeois. Charles répondit que les choses n'étoient pas égales, que les Liegeois étoient les aggresseurs ; qu'il ne connoissoit aucune Puissance sur la Terre capable d'arrêter une vengeance légitime, & l'empêcher de repousser l'injure par les armes ; que ces Bour-

Ambassade infructueuse de Louis.

(*a*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 249. Meyer Ann. Flandr. *ad ann.* 1467.

CHARLES I. 1467. geois avoient osé porter leurs mains sur son Parent & leur Evêque, qu'ils avoient pillé ses sujets, & saccagé une de ses Villes; que le Duc de Bretagne au contraire avoit non-seulement observé ses Traités à la rigueur, mais même qu'il avoit dissimulé plusieurs infractions de la part des François, dans la crainte de troubler la paix; que le droit public qui l'autorisoit à la vengeance, assuroit le repos des Bretons; qu'en un mot il le prioit d'en bien user avec eux. Le Connétable reprit que le Roi feroit ce qui lui conviendroit. » Oui, » si je suis battu, repliqua Charles; autrement nous ver- » rons (*a*).

Saint Tron investi.

L'Ambassade ainsi congédiée, le Duc marcha droit à S. Tron, qu'il investit. Son premier soin fut d'assembler le Conseil pour consulter comment il traiteroit les ôtages qu'il avoit entre les mains. Contay fut d'avis de leur faire couper la tête; d'Imbercourt se déclara pour la douceur; il représenta au Prince que la clémence justifieroit ses armes, & gagneroit le cœur des peuples. Le Duc étoit trop sensible à la belle gloire pour ne pas embrasser ce dernier parti; il fit amener les ôtages, leur fit jurer qu'ils ne porteroient jamais les armes contre lui, & les renvoya dans leur Ville. Les Liegeois informés que S. Tron étoit assiegé, sortirent au nombre de trente mille, & s'avancerent à Brugsen, poste avantageux au milieu des marais, où ils se retrancherent. Le Duc laissa une partie de ses troupes à la garde des travaux, & fut à leur rencontre. Ravenstein qui commandoit l'attaque, emporta le fossé, dont ils avoient couvert leur front. Crevecœur força les retranchemens, & les poussa derriere leurs chariots, où ils se rallierent; mais le Duc survenant avec le gros de l'armée, les mit en fuite, & se rendit maître du Camp & des Equipages. Les vaincus laisserent neuf mille morts sur la place. Pendant le combat la garnison de S. Tron sortit sur les tranchées; mais elle fut repoussée, & la Ville capitula au retour du Vainqueur.

Les Liegeois au secours.

Leur défaite.

Reddition de la place.

Charles marche vers Liege.

Le Duc de Bourgogne envoya dans l'instant un Courier

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* IV. *pag.* 467.

pour

pour informer Louis XI de sa victoire, le prier de laisser le Duc de Bretagne en repos, & lui notifier qu'il marchoit à Liege. Tongres ouvrit ses portes à son passage, & son armée parut à la vûe de la Capitale. Les Habitans étoient divisés sur le parti qu'ils devoient prendre. Rasse de Latre, Capitaine d'une grande réputation, étoit à la tête du parti qui vouloit la guerre. Le Sénat qui demandoit la paix, l'emporta par la pluralité des voix. Les Députés sortirent pour offrir les clefs au Duc, à condition qu'il garantiroit la Ville du pillage & du feu. Le Duc les reçut en présence de Mouy, que le Roi de France avoit dépêché pour le sommer de retirer ses troupes du Pays de Liege; & ce fut devant cet Envoyé qu'il chargea d'Imbercourt de prendre possession de la porte qu'on devoit lui livrer. Les Emissaires de France redoubloient cependant leurs efforts pour rompre le Traité, & la Ville étoit en émeute, lorsque le Sénat apprit que d'Imbercourt avançoit à la tête d'un détachement pour s'emparer de la porte, dont on avoit promis de le mettre en possession. Il prit le parti de députer les principaux Bourgeois pour prier ce Capitaine d'attendre au lendemain, sous prétexte du désordre qui pourroit arriver pendant la nuit. D'Imbercourt qui connoissoit la legéreté de ce peuple, se trouva dans un grand embarras. Il craignoit d'un côté d'indisposer le Sénat en marquant trop de précipitation, & de l'autre de l'encourager en se retirant. Il prit le parti de se loger dans le Fauxbourg, & d'attendre le jour, malgré les dangers où l'exposoit le voisinage d'une populace nombreuse & mutinée. Mais il garda quelques-uns de ceux qu'on lui avoit envoyés pour s'en servir en cas de besoin. Il se retrancha dans l'Abbaye qui joint la porte, observant avec une grande attention ce qui se passoit dans la Ville. Il entendit sur les neuf heures la cloche des Assemblées, & fit partir deux des ôtages qu'il avoit gardés, pour arrêter la déliberation par de nouvelles propositions, dont il les chargea. Ceux-ci trouverent le peuple sous les armes, & n'attendant que le signal pour faire une sortie. Le bruit qui redoubla à leur arrivée, lui fit présumer que les mutins prenoient le dessus; & pour-lors il en-

CHARLES I.

1467.

Emeute dans la Ville.

Charles I. 1467.

voya les autres avec une lettre, par laquelle il conjuroit le Sénat de se souvenir qu'il étoit reçu dans la Bourgeoisie; qu'en cette qualité il se garderoit bien d'exposer la Ville au moindre danger; que les Liegeois devoient reconnoître la générosité du Duc de Bourgogne; que s'ils lui marquoient de la confiance, il assuroit le salut de la Ville, & que sa perte étoit assurée, s'ils commettoient la moindre hostilité. Le son de la cloche qui se fit entendre, annonça une seconde Assemblée, & calma ses inquiétudes. Celle-ci fut tumultueuse, & dura long-tems; enfin les pacifiques l'emporterent; on chassa de Latre de la Ville, & l'on députa vers d'Imbercourt pour le prier de se rendre à l'Hôtel de Ville, sous offre de laisser pour sa sûreté ceux qu'il voudroit nommer. Ce Capitaine après avoir informé le Duc de ce qui se passoit, se rendit au Sénat, qui reçut son serment, & livra la porte, où ses gens se logerent. Le Grand-Maréchal de Bourgogne & le Grand-Bâtard s'avancerent des deux côtés à la pointe du jour, & s'emparerent des autres. On ouvrit une brêche par laquelle le Duc entra à la tête de deux mille Gens d'Armes. Il fit désarmer les Habitans, fit exécuter six des anciens ôtages qui s'étoient déclarés pour Rasse de Latre, détruisit les fortifications, laissa d'Imbercourt en qualité de Gouverneur, & revint en triomphe dans ses Etats (*a*). Charles dût cette conquête à sa clémence & à la conduite de son Général. Les ôtages qu'il avoit épargnés, agirent si vivement dans cette occasion, qu'ils déterminerent leurs Concitoyens à se fier à la parole d'un Prince dont ils avoient éprouvé la générosité, & la prudence d'Imbercourt triompha par sa fermeté des artifices de Louis. Si le Sénat eût pris le parti de résister, les approches de l'hyver auroient bientôt forcé les Bourguignons de lever le siege.

Charles maître de Liege.

Négociations infructueuses de la France.

Charles à son retour trouva de nouveaux Ambassadeurs du Roi de France & du Duc de Bretagne. Les premiers s'efforcerent encore à le détacher de l'alliance du second; ces derniers venoient pour la renouveller. Le Roi avoit pris Annecy

(*a*) Heuter. Rer. Burgund. *Lib.* V. *cap.* IV. *pag.* 340. Mem. de Phil. de Commin. *Liv.* II. *ch.* 2, 3, 4. Oliv. de la Marche *Liv.* II. *chap.* I. *pag.* 348.

& Champrose. Charles le menaça d'agir de son côté, & donna ses ordres pour rassembler son armée qui marchoit vers ces quartiers. A cette nouvelle Louis fit partir le Cardinal Balue, dans l'intention de pénétrer l'intérieur de Charles, & dès la premiere audience le Duc déclara qu'il n'avoit aucune envie d'attaquer la France ; mais qu'il ne souffriroit pas qu'elle opprimât ses amis (*a*). Balue lui fit voir un Acte, par lequel les Ducs de Berry & de Bretagne renonçoient à son alliance, ajoutant qu'il avoit tort de s'exposer pour des amis sur lesquels il ne devoit pas compter, & Tanneguy du Chatel qui survint avec Fobrisset, lui promit vingt mille écus d'or, s'il abandonnoit ces deux Princes. Charles convaincu qu'on avoit extorqué leur signature, refusa ces offres ; & les Envoyés désespérant de vaincre son opiniâtreté, lui proposerent une entrevûe avec leur Maître. La dissimulation & le raffinement dans la conduite d'une affaire, avoit autant d'attrait pour Louis XI que l'avantage qu'il espéroit, & la confiance qu'il avoit dans sa dextérité, l'aveugloit quelquefois. Le Duc fut pressé si vivement, qu'il ne put se défendre d'aller à Peronne ; mais il ne négligea rien de ce qui pouvoit le fortifier en cas de rupture. Il avoit confirmé avec l'Angleterre la Ligue formée dès le vivant de son pere (*b*), & la Duchesse Douairiere, sœur d'Edouard IV, avoit ménagé un nouveau Traité de Commerce qui fixoit pour trente ans (*c*) les droits d'entrée & de sortie des marchandises (*d*). Les deux Souverains conclurent enfin une Ligue offensive & défensive contre la France le 14 Février, 1468 (*e*), & arrêterent pour le 16 Juillet la célébration du mariage de Marguerite de York, dont il avoit été question tant de fois (*f*).

Charles I. 1467.

Ligue entre Charles & le Roi d'Angleterre.

1468.

(*a*) Barland. Hist. Comit. Holl. *in* Car. Burgund.
(*b*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 145.
(*c*) Id. Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 149, 154 & 159.
(*d*) Id. Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 152, 158 & 159.
(*e*) Id. Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 158.
(*f*) Extrait *dans* les Addit. aux Mém. de Phil. de Commin. *Tom.* III. *pag.* 351. Voyez le Contrat de Mar. *dans* du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* I. *pag.* 372.

CHARLES I.

1468.

XXX.

Charles inauguré en Zeelande.

La guerre de Liege & ces négociations avoient empêché le Duc de prendre possession des Comtés de Hollande & de Zeelande. Il profita de l'intervalle que lui laissoit l'entrevûe de Peronne pour passer dans ces Pays. Il mit à la voile de l'Ecluse, & prit terre dans l'Isle de Schouwen, où la Noblesse Zeelandoise l'attendoit, & le conduisit à Middelbourg (*a*). Les Députés de toutes les Villes lui jurerent fidélité. Il revint en Hollande, & fut inauguré à la Haye par cinquante-six Nobles, en présence du Magistrat de Dordrecht, de Haarlem, de Delft, de Leide, d'Amsterdam, de Goude, de Rotterdam, de Schiedam, d'Alkmaar, de Beverwyck, de Monnikendam, d'Edam, de Woerden, d'Oudewater, de Schoonhooven, de Gorinchem, de Heusden, de Gertrudenberg, de Hoom, de Medenblik, & des petites Villes, Bourgs & Villages de la Nord-Hollande, tels que Grootebroeck, Westwoude, Schellinkhout, Wydenesse, Hem, Venhuisen, Spanbroeck, Abbekerk, Sybekarpsel, Nieuwdorp, &c. Les Bailliages du Rhinland, du Schieland, de la Sudhollande, du Waterland, de l'Amstelland, d'Arckel, de Schoonhoven, & de Heusden, avoient leurs Députés; & malgré la célébrité de cet Acte, nous verrons dans la suite que le Comte fut obligé de le renouveller à Dordrecht. Nous remarquerons en passant que l'ancien cérémonial fut alors changé, & que les Villes prêterent le serment avant le Comte (*b*).

Et en Hollande.

Contributions imposées sur la Hollande.

Le Duc demanda deux cens quarante mille Lions de trente sols, ou quatre cens quatre-vingt *Schildens* pour lui, trente-deux mille *Schildens* pour la Ceinture de la Duchesse, seize mille pour sa Maison, & quatre mille huit cens pour les frais de son voyage. La totalité de ces sommes montoit à cinq cens trente-deux mille huit cens *Schildens*, payables de six en six mois dans le cours de sept ans & demi. La Hollande & la

(*a*) Extrait *dans* les Addit. aux Mém. de Phil. de Commin. *Tom.* III. *pag.* 352. Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 249.

(*b*) Boxhorn Theatr. Urb. Holl. *pag.* 72, 74. & *à la suite* de la Chron. de Lois *pag* 313.

Charles I. 1468.

Westfrise en portoient trois cens soixante-douze mille huit cens, & la Zeelande cent soixante mille. Dordrecht & les Bailliages de Sudhollande, trente-neuf mille deux cens. Le reste faisant quarante-quatre mille quatre-vingt *Schildens*, fut réparti par an comme ci-dessous (*a*).

Les grandes Villes.	Haarlem	3549 *Schildens*.
	Delft	3375
	Leide	3375
	Amsterdam	2875
	Goude	1770
Les petites Villes.	Alkmaar	800
	Rotterdam	1150
	Schiedam	350
	Hoorn	2000
	Medenblik	450
	Enkhuizen	470

Les autres Villes & Villages portoient le reste. Cette levée, la plus forte qu'on eût encore exigé de la Province, est une preuve incontestable de l'augmentation de ses richesses & de son commerce. Pour l'acquitter, on fut contraint de créer de nouveaux droits sur les denrées les plus nécessaires, même sur celles qui avoient été franches jusqu'alors. Ces exactions causerent de grands murmures ; la plûpart des Villes se plaignoient que leurs taxes excédoient leurs pouvoirs (*b*). Charles pour calmer les esprits, renouvella les privileges (*c*), & revint à Bruxelles au commencement d'Août (*d*).

Renouvellement de ses Privileges.

Quoiqu'averti que les Emissaires de France excitoient les Liegeois à reprendre les armes, il résolut de se trouver à

Entrevue de Charles & de Louis à Peronne.

(*a*) Anc. Reg. *dans* Ampzing Descript. de Haarlem. *pag.* 502. Confer. avec Commelin Descript. d'Amsterd. *pag.* 914.

(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 84.

(*c*) Manif. de Rotterdam. *pag.* 315. Confer. avec ceux des autres Villes.

(*d*) Extrait *dans* les Addit. *aux* Mémoir. de Philip. de Commin. *Tom.* III. *pag.* 252.

CHARLES I.

1468.

Peronne au jour marqué. Il s'y rendit accompagné des troupes des Pays-Bas, & manda au Grand-Maréchal de le joindre avec l'armée de Bourgogne (*a*). Louis au contraire s'imaginant se faire un mérite de sa confiance, vint avec Tanneguy du Chatel & le Connétable (*b*). Le Duc le reçut hors des portes, & le conduisit à la maison de son Receveur des Domaines, parce qu'elle étoit plus belle & plus grande que le Palais des Comtes, les Publicains cherchant dès-lors à voiler l'odieux de la profession sous le faste du luxe.

Nouveaux mouvemens des Liegeois.

L'armée de Bourgogne arriva le lendemain; & le Roi apprenant que l'Evêque de Geneve & le Comte de Romont, ses ennemis personnels, suivoient le Maréchal, en conçut tant de frayeur qu'il pria Charles de lui donner un appartement dans son Palais même. L'arrivée du Courier de Liege lui donna bientôt des inquiétudes plus réelles: Louis avoit mandé à ses Agens en partant de Paris, d'empêcher les Liegeois d'éclater pendant l'entrevûe; mais ses ordres étoient arrivés trop tard. Ce peuple toujours prêt à remuer, avoit massacré d'Imbercourt, & pillé la Ville de Tongres. Charles à cette nouvelle s'écria que le Roi n'étoit qu'un traître qui se jouoit du droit des gens pour le tromper. Il envoya dans l'instant une troupe de soldats investir le Palais, & fit fermer les portes de la Ville. On ne peut exprimer la frayeur qui s'empara du Roi en se voyant à la merci d'un Prince offensé, dont il connoissoit la violence, & qu'il sçavoit environné de ses plus grands ennemis; il se repentoit pour-lors du raffinement qui l'avoit précipité dans une situation si dangereuse; mais sa subtilité qui le menoit au bord du précipice, ne manquoit pas de lui fournir les moyens d'en sortir. Il imagina de gagner à force de présens ceux qui par leurs Charges approchoient le Duc de plus près. Il mit dans ses intérêts Philippe de Commines, Grand-Chambellan, & Charles Voisin, Valet de Chambre du Prince. Ces deux hommes employerent leur prudence à calmer peu à peu les premiers emportemens de Charles; & sans s'opposer de front à sa cole-

Louis investi dans sa maison.

Ses intrigues.

(*a*) Memor. de Phil. de Commin. *Liv.* II. *chap.* V. *pag.* 101, 102.

(*b*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 255.

re, ils sçurent en empêcher les effets. Ils ne purent cependant l'amener à voir le Roi qu'au bout de quatre jours, pendant lesquels Louis ne cessoit de semer l'argent. Les *Auteurs Contemporains* avancent qu'un seul des Officiers du Duc, dont ils taisent le nom, lui coûta quinze mille écus (*a*). Les *Modernes* conjecturent qu'il est question de Commines, avec d'autant plus d'apparence que ce Seigneur quitta le service de Bourgogne pour suivre le Roi, & qu'il ne dit pas un mot dans ses *Mémoires* du motif qui l'engagea à cette démarche. Le nouvel *Historien de Louis XI*, pour lequel les Archives les plus secrettes se sont ouvertes, en rapporte la preuve dans le dispositif de la donation de la Principauté de Talmont & de la Terre de Monsoreau. » Sans craindre, dit le » Roi, le risque où il s'exposoit, il m'avertit de tout ce qui » pouvoit être bien, & tellement s'employa que par son » moyen & aide, nous saillimes des mains de nos rebelles; » & sur la fin il ajoute : » Il a mis & exposé sa vie à l'avanture » pour nous (*b*).

CHARLES I.

1468.

Accord avec Charles.

Le Duc de Bourgogne étoit trop agité pour prendre son parti de lui-même. Il assembla son Conseil, dont Louis avoit gagné les Chefs. Ceux-ci le déterminerent à garder sa parole; quelques-uns ajoutoient qu'il devoit appeller le Duc de Berry pour traiter avec lui, & lier le Roi de façon qu'il lui fût impossible de violer à l'avenir les Articles dont on conviendroit. Cet avis rapporté au Roi sur le champ, redoubla ses inquiétudes. Il offroit de payer les dommages que les Liegeois avoient causés, d'aider au Duc à punir leur perfidie, & donnoit pour ôtages de sa parole le Connétable & le Cardinal de Balue. Le Duc de Bourgogne n'étoit pas plus tranquille. Il passa la nuit à se promener entre son Chambellan & son Valet de Chambre, & résolut enfin de mettre Louis en liberté, sous parole qu'il observeroit exactement le dernier Traité, & qu'il l'accompagneroit devant Liege. Commines le fit sçavoir au Roi, & l'avertit en même-

(*a*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* II. *chap.* VII. *pag.* 106.
(*b*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *Liv.* VII. *pag.* 98.

CHARLES I. 1468.

tems qu'il se perdroit, s'il vouloit marchander. (*a*) Cet avis calma le Monarque, pendant que l'émotion de Charles augmentoit à mesure qu'il approchoit du moment de l'entrevûe. Il courut à la chambre de son prisonnier à la pointe du jour, & lui demanda brusquement, s'il vouloit jurer d'être plus fidele à ses engagemens, de donner à son frere la Champagne & la Brie, à la place du Berry, & de le suivre contre les Liegeois. Louis consentit à tout; il offrit même de mener une armée telle qu'on voudroit exiger (*b*), & l'accord fut signé sur le champ.

XXXI. Ils marchent contre les Liegeois.

Le lendemain les deux Souverains partirent avec l'armée, & le Duc permit au Roi de faire venir trois cens Gentilhommes de sa Garde Ecossoise, pour l'accompagner. Neufchatel, Grand-Maréchal de Bourgogne, prit le devant avec l'avant-garde, & rencontrant les Liegeois, il les attaqua, sans attendre le corps de bataille, & les mena battant jusques dans leurs portes. Onuphre, Légat que le Pape avoit envoyé pour reconcilier l'Evêque avec ses Habitans, fut pris par les Bourguignons. Ce Prélat loin de remplir sa commission, ne s'étoit employé qu'à faire déposer Louis de Bourbon, dans l'espérance de le remplacer lui-même. La crainte qu'on ne découvrît ses menées, l'avoit obligé de sortir de la Ville; mais il tomba dans un des partis qui pilla ses Equipages, & le présenta à Charles. Ce Prince par respect pour son caractere, lui fit rendre tout ce qu'on avoit pris, & le renvoya en liberté (*c*).

Liege investi.

Neufchatel avoit masqué un côté de la Ville; Charles arrivant de l'autre, acheva l'investissement. Les soldats du premier dans la sécurité que donne la victoire, avoient quitté leurs armes, pour se délasser du combat, & gardoient fort mal leur camp. Villette de garde à une porte s'en étant apperçu, sortit à la tête d'une troupe déterminée, força le retranchement, & fit d'abord un grand carnage. Le Grand-

(*a*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* II. *ch.* VII. *pag.* 106. *ch.* IX. *pag.* 114.
(*b*) Addit. *aux* Mém. de Phil. de Commin. *Tom.* IV. *pag.* 235.
(*c*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* V. *pag.* 73.

Maréchal

Maréchal étant accouru au bruit, vit la grande rue remplie de gens armés qui se disposoient à sortir. Il fit au même instant pointer deux canons qui l'enfilant en entier, les obligerent bientôt à fermer les portes, & Villette abandonné avec les siens, fut taillé en pieces (*a*). CHARLES I. 1468.

Charles & Louis s'étoient logés dans le Fauxbourg ; & le maître de leurs maisons s'étant apperçu qu'ils avoient négligé d'en garder le derriere, forma le dessein de les enlever. Il communiqua son projet au Conseil de Ville, & demanda six cens soldats qu'il se chargeoit de conduire, pendant que les Bourgeois feroient une fausse attaque par la grande rue. Ce dessein étoit si bien pris qu'il ne manqua que par l'avidité du butin, & la lenteur des Habitans. Ceux qui s'étoient chargés de l'exécution, ne purent résister à l'envie de piller les tentes du Duc d'Alençon & du Comte de Craon, qui se trouvoient sur leur passage. Le bruit qu'ils firent, réveilla trois cens Gens d'Armes logés dans une grange, qui n'ayant que le tems de jetter leurs cuirasses sur leurs épaules, se défendirent à demi-nuds avec tant de valeur qu'ils arrêterent le gros de cette troupe. Le Commandant pénétra cependant avec les plus braves jusqu'à l'appartement du Duc, qui n'ayant que trois de ses gens auprès de lui, fut contraint de défendre lui-même l'entrée de sa porte, jusqu'à ce que sa Garde arrivant de tous côtés, força les assaillans à prendre la fuite. Le Roi n'étoit pas dans un moindre embarras. Ses Ecossois le défendoient avec intrépidité ; mais le nombre l'auroit emporté, si les Liegeois eussent secondé les efforts des soldats par la diversion qu'ils devoient faire. Ils ne sortirent qu'après que les Bourguignons se furent mis en bataille dans la rue, de façon qu'ils furent arrêtés à l'entrée du Fauxbourg. L'Auteur qui nous a fourni ce détail, & qui parle en témoin oculaire, finit par un parallele qui donne l'avantage à Louis sur son rival. » Le Duc de Bourgogne, dit-il, n'avoit pas faute » d'adresse, mais bien aucunes fois d'ordre, & à dire la vé» rité, il ne tint pas à l'heure que j'ai marquée si bonne con-

Projet d'enlever Charles & Louis.

Manqué.

(*a*) Petit *ubi supra*. Mémoir. de Phil. de Commin. *Liv.* II. *ch.* X, XI, XII, XIII.

CHARLES I. 1468.

» tenance que bien des gens eussent voulu, parce que le Roi » y étoit présent, & prit la parole & l'autorité de comman- » der, & à voir sa contenance il sembloit un Roi de grande » vertu & de grand sens, & qui autrefois avoit vû telles af- » faires (*a*). » En effet, lorsque les Liegeois attaquerent le Fauxbourg, Louis courut à la tête de la rue, & donna de si bons ordres qu'il leur fut impossible de pénétrer, pendant que Charles lui laissant le commandement des troupes, combattoit en simple soldat.

La Ville prise par les Bourguignons.

Le Conseil de Guerre s'assembla à la pointe du jour pour déliberer si l'on donneroit l'assaut le même jour. Le Roi qui vouloit sauver la Ville, proposa de le différer au lendemain; mais le Duc le regardant fiérement, lui dit qu'il le laissoit maitre de se retirer à Namur pour attendre l'événement; à quoi le premier repliqua qu'il n'étoit pas homme à reculer pour le danger, & prit aussi-tôt la tête de l'attaque (*b*). Les Bourgeois fatigués de la nuit, avoient abandonné leurs murailles, pour se reposer dans leurs maisons, comptant que les Bourguignons en feroient de même. Ceux-ci ne trouvant aucune résistance, entrerent dans la Ville que Charles livra au pillage. Il fit mettre ensuite le feu aux maisons, à la réserve de la Cathédrale & du Cloître des Chanoines. Il fit noyer huit cens prisonniers dans la Meuse, & ceux qui purent échapper, se sauverent à Mezieres & dans les Ardennes.

Et brulée.

Vengeance cruelle de Charles sur les Liegeois.

Louis XI n'ayant pu retarder cette sanglante exécution, demanda au Duc de Bourgogne s'il avoit encore besoin de sa présence. Charles lui répondit qu'il étoit le maître de se retirer, & le conduisit une demi-lieue hors du camp. Louis l'interrogea en le quittant sur la façon dont il souhaitoit qu'il en usât avec son frere, & le Duc sans trop de refléxion lui répondit que ce n'étoit pas son affaire; qu'ils étoient assez sages l'un & l'autre pour s'accorder, sans qu'il s'en mêlât (*c*). Il ne pensoit alors qu'à rendre sa vengeance éclatante, & pour la completter, il voulut l'étendre sur le Pays de *Fran-*

(*a*) Mémor. de Phil. de Commin. *Tom.* I. *Liv.* II. *ch.* VII. *pag.* 106.
(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* V. *pag.* 73.
(*c*) Mem. de Phil. de Commin. *Liv.* II. *ch.* XV. *pag.* 112.

themont, dont les Liegeois tiroient les meilleurs soldats. Il marcha dans ces montagnes malgré la rigueur de l'hyver, passa au fil de l'épée tout ce qu'il rencontra, détruisit les forges & les moulins, brûla les Villages, & revint à Bruxelles par Namur (*a*).

Charles I. 1468.

Sa colere étant assouvie par tant de sang, il permit l'année suivante à l'Evêque de rebâtir la Ville, & lui donna Brimeu, fils de d'Imbercourt, pour Gouverneur (*b*). Il passa le reste de l'hyver dans la Flandre & dans le Brabant, & partit pour la Zeelande, où il tint son Tribunal à Middelbourg dans le mois de Juillet, donnant audience sans acception de personne trois fois la semaine (*c*). Sa présence inspiroit tant de terreur qu'il appaisa une émeute en se montrant le bâton à la main. Le peuple vouloit sauver trois freres qu'il avoit condamnés à mort pour avoir assassiné un de ses Officiers. Sitôt qu'il parut, le tumulte cessa, & l'exécution se fit paisiblement (*d*). Il revint en Hollande, & débarqua à la Brille, où François de Borselen d'Oostervant lui fit une magnifique réception. Il trouva à la Haye des Ambassadeurs de tous les Princes de l'Europe, & d'autres personnes de distinction qui venoient le complimenter. Uffo de Dokum, Seigneur Frison, étoit de ce nombre, & lui demanda sa protection, sous la promesse qu'il lui fit de le faire reconnoître dans le Westergo (*e*). La proposition étoit d'autant plus vraisemblable que la Seigneurie de Groningue & les Ommelandes venoient de se soumettre à l'Evêque d'Utrecht (*f*). Il chargea Gerrit Entszoon, Bourgmestre d'Enkhuizen, de cette négociation; & pour donner plus de poids à son Ambassade, il le créa Chevalier. Les Frisons après avoir long-tems amusé l'Envoyé par des négociations infructueuses, le renvoyerent sans réponse; mais ils le firent accompagner par quelques Députés, pour écouter les propositions du Duc. Charles

Charles en Zeelande. 1469.

Sa sévérité.

Il vient en Hollande.

Les Frisons refusent de le reconnoître.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom*. I. *Liv*. V. *pag*. 73.
(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom*. I. *Liv*. V. *pag*. 74.
(*c*) Addit. *aux* Mémoir. de Phil. de Commin. *Liv*. III. *pag*. 356.
(*d*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part*. II. *pag*. 252.
(*e*) Sicko Beningha Chron. *pag*. 431.
(*f*) Sybe Jarichs Chron. abbreg. *dans* Brouer. *Annal*. *pag*. 449.

CHARLES I.

1469.

ayant ſçu leur arrivée, envoya à Enkhuizen Philippe de Waſſenaar, Guillaume d'Alkemade, & Jean d'Alevin, Conſeillers de la Cour de Hollande; mais les Friſons ſoutenant avec opiniâtreté que leur Province relevoit de l'Empire, & qu'en conſéquence ils ne pouvoient avoir deux Souverains, l'Aſſemblée ſe ſépara ſans rien conclure. (*a*). Uffo convaincu qu'on n'obtiendroit rien par la douceur, conſeilla au Duc d'employer les menaces & la force. Ce parti convenoit mieux au caractere de Charles, & l'on a cru que la flotte qu'il armoit en Zeelande, étoit deſtinée à cette expédition (*b*). Mais les troubles qui commencerent en Angleterre dérangerent ſon projet; & les Friſons ayant ſçu le conſeil qu'Uffo avoit donné, le bannirent à perpétuité, & confiſquerent ſes biens (*c*): enſorte que le Duc fut obligé de lui donner un aſyle à Enkhuizen avec une penſion pour ſa ſubſiſtance (*d*).

XXXII. Malheureux ſort des Brederodes.

1470.

Avant d'entamer les révolutions d'Angleterre, nous ne pouvons nous refuſer une digreſſion au ſujet des vexations cruelles que l'illuſtre Maiſon de Brederode éprouva de la part de David, Evêque d'Utrecht. Nous avons vu que Giſelbert de Brederode, Prévôt de cette Cathédrale, lui avoit diſputé le Siege Epiſcopal, & qu'il s'étoit réconcilié avec le Prélat, en renonçant à ſon élection (*e*). Son raccommodement étoit ſincere. Uniquement occupé de ce qui faiſoit plaiſir à David, il avoit ſi bien capté ſa bienveillance que l'Evêque ne faiſoit rien ſans le conſulter (*f*), & même il avoit nommé Renoud de Brederode Gouverneur de la Ville. La complaiſance des deux freres alloit ſi loin qu'ils ſe ſervirent de leur crédit pour faciliter à l'Evêque la nomination du Magiſtrat, qui appartenoit aux Citoyens. Un dévouement ſi marqué leur valut le titre de Conſeillers d'Etat; mais

(*a*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 85. Brandt Chron. d'Enkhuiz. *pag.* 30.
(*b*) Egg. Beningha Hiſt. d'Ooſtfr. *Liv.* II. *ch.* CX. *pag.* 333.
(*c*) Sicko Beningha Chron. *pag.* 422.
(*d*) Egg. Beningha Hiſt. d'Ooſtfr. *Liv.* II. *ch.* CX. *pag.* 334.
(*e*) Voyez *ci-deſſus pag.* 50.
(*f*) Chron. Traject. *pag.* 522. Joann. à Leydis de Domin. Breder. *Cap.* LIV. *pag.* 684.

Charles I.

1470.

la faveur des deux Chefs des Hockins irrita les Cabeliaux (*a*), qui profiterent d'un hazard pour ranimer la jalousie de la Maison de Bourgogne. Jean de Wassenaar allant à Wyk-te-Duurstede pour visiter l'Evêque, voulut traverser la Ville; & la Garde lui demandant son nom, il répondit avec tant de hauteur, que Giselbert, qui commandoit en l'absence de son frere, lui fit refuser la porte. Wassenaar s'en plaignit au Prélat, qui manda le Magistrat, & lui ordonna d'être plus circonspect envers ses amis. Renoud piqué d'une démarche qui prenoit sur ses fonctions, vint trouver David, & lui représenta que si la Bourgeoisie le mécontentoit, il devoit s'adresser à lui pour la réprimer, & non pas au Magistrat qui lui étoit subordonné dans sa qualité de Gouverneur. L'Evêque prit la remontrance en bonne part; mais les ennemis de la Maison de Brederode saisirent cette occasion pour ranimer l'aversion que l'ancienne concurrence avoit fait naître. Peu après Renoud revenant de visiter Amerongen, fut arrêté en voulant saluer le Prélat (*b*); & sitôt que David se vit maître de celui qu'il craignoit, il partit pour Utrecht, où Giselbert ignorant la détention de son frere, vint au Palais pour le recevoir. L'Evêque lui mit aussi-tôt la main sur l'épaule, & le fit son prisonnier. George, Bâtard du Prévôt, porta la main sur son épée, & David eut couru grand risque, si le pere n'eût arrêté le fils pour se laisser conduire, dans la crainte d'exciter une sédition, son parti étant le plus fort dans la Ville. Le Prélat le fit transférer la nuit même à Wyk-te-Duurstede; & ne cherchant qu'un prétexte à sa vengeance, il nomma des Commissaires, tous Cabeliaux, pour instruire leur Procès. Yolande, épouse de Renoud, Jean Burgrave de Monfoort, & Jean de Nyveld, sortirent à l'instant de la Ville, & se sauverent à Vianen.

Ils sont emprisonnés.

On chargeoit Renoud d'avoir fait assassiner Nicolas d'Ypres, Bourgmestre de Haarlem, & Gerrit de Nortich, Echevin de la même Ville, qui avoient encouru son aversion, pour avoir transporté de force des laines d'Ecosse d'un

Chefs d'accusation contre eux.

(*a*) Conf. Mémorial *dans* Matta. Anal. Vet. Ævi *Tom.* I. *pag.* 697, 698.
(*b*) Joann. à Leydis *ubi supra*, *Liv.* LVIII. *pag.* 690. Conf. Heda *pag.* 294.

CHARLES I.

1470.

Vaiſſeau échoué dans ſa Seigneurie (*a*) ; mais ce crime commis par Walroven, Bâtard de Renoud, ſans la participation du pere, étoit pardonné depuis deux ans (*b*). On imputoit aux deux freres de travailler ſourdement à dépouiller David de l'Epiſcopat, & Charles du Comté de Hollande (*c*) ; mais il ne fut pas queſtion de cette accuſation dans le Procès. On les taxoit d'avoir conſeillé l'incurſion que le Duc de Gueldre avoit faite en Hollande en 1466, & d'avoir livré le paſſage par Vianen pour brûler le Château d'Yſſelſtein (*d*), d'avoir conclu une Ligue avec ce Prince pour chaſſer David du Diocèſe, & d'avoir changé de leur autorité privée le Magiſtrat hors les tems ordinaires ; mais ce prétendu crime n'avoit été commis que pour plaire à David, qui fit lui-même la nomination.

Ils ſont appliqués à la queſtion.

Le défaut de preuves rendoit l'aveu des coupables néceſſaire. Les Commiſſaires réſolus de l'arracher, firent appliquer Walraven de Brederode, & Jean d'Amerongen, Eſcoutet d'Utrecht, à la torture avec tant de cruauté que la rigueur des tourmens le força de faire une eſpece d'aveu, dont on envoya le Procès-verbal au Duc de Bourgogne (*e*). Renoud auquel il fut communiqué, s'inſcrivit en faux contre l'Acte, & proteſta de ſon innocence. Alors les Juges arracherent le Cordon de l'Ordre de ſon col, l'appliquerent à la queſtion, & le tourmenterent ſi long-tems qu'il perdit connoiſſance. Lorſqu'il revint de ſon évanouiſſement, il déclara qu'on pouvoit le faire mourir au milieu des ſupplices ; mais qu'on ne l'obligeroit jamais à trahir la vérité (*f*). Comme on le menaçoit de l'étendre encore ſur le chevalet, il demanda à parler à David. Philipot, Préſident de la Commiſſion, lui répondit qu'il pouvoit lui parler comme à l'Evêque, ou mettre ſa confeſſion par écrit. Il demanda une plume, dont il ne put ſe ſervir ; & pour ſe ſouſtraire à la cruauté de ſes bour-

(*a*) Ibid. *Cap.* LIX. *pag.* 691.
(*b*) Screvel. Deſcript. de Haarlem. *pag.* 52.
(*c*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *cap.* LIV. *pag.* 684.
(*d*) Vid. Pontan. Hiſt. Gelr. *Lib.* IX. *pag.* 529.
(*e*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *cap.* LX. *pag.* 700.
(*f*) Idem, *ibid. cap.* LXIII. *pag.* 705. &c.

reaux, il convint d'avoir écrit quelquefois au Duc de Gueldre; mais il nia d'avoir jamais agi ni parlé contre les intérêts de David. Ce commencement d'aveu fit espérer à l'Evêque une confession plus complette, & dans cette idée il le fit arracher du lit avant qu'il fût rétabli, & le fit remettre à la torture, sans ébranler sa fermeté. Sur ces entrefaites Walraven qu'on ne gardoit plus avec tant d'exactitude, parce qu'il avoit eu les membres disloqués, se sauva par sa fenêtre à l'aide d'une corde qu'il avoit faite avec ses habits découpés par bandes. Il traversa la Leck à la nage, monta sur la digue, & força un Paysan qu'il rencontra, de le conduire à Hagestein, d'où il se rendit à Vianen (*a*). L'évasion du fils réveilla la méfiance des Geoliers du pere; ils le jetterent dans un cachot accablé de fers. La rigueur & la durée de sa prison indigna la Noblesse. Yolande sa femme, accompagnée d'un grand nombre de Seigneurs, vint à Bruxelles se jetter aux pieds de Charles, & la Duchesse Douairiere l'appuya de tout son crédit. Les Chevaliers de la Toison se réunirent pour réclamer leurs privileges. Par un Article des Statuts ils ne pouvoient être jugés en matiere criminelle que par le Chapitre assemblé. Le Duc ne put se refuser à des supplications dictées par l'humanité, & autorisées par des titres. Il envoya le Marquis de Bergues & Jean d'Alevin pour retirer Renoud des prisons de l'Evêque, & le tranférer au Château de Rupelmonde (*b*). David n'osa refuser le prisonnier; mais avant de le mettre hors de ses mains, il lui fit subir la question pour la troisiéme fois, & le rendit aux Envoyés à demi-mort. Un nouvel obstacle prolongea sa détention pendant un an. La surprise d'Amiens & de Saint Quentin, dont nous parlerons plus bas, ne permit pas au Duc d'assembler le Chapitre; & ce ne fut qu'en 1472 que les accusateurs ayant été cités & n'ayant pas comparu, le Duc à la tête des Chevaliers, déclara Brederode innocent, & le rétablit dans ses honneurs. Engelbert de Nassau, Jean de Crequy & Jean d'Alevin le présenterent au Grand-Maître qui lui rendit le Cordon. On

Charles I.

1470.

Déclarés innocens.

(*a*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *cap.* LXII. *pag.* 702.
(*b*) Ibid. *cap.* LXIV. *pag.* 710. &c.

CHARLES I.

1470.

ne peut exprimer la joye des peuples ; les Bourgeois des villes de Rotterdam, Schoouhoven, & Dordrecht qu'il traversa, en retournant à Vianen, la marquerent par des entrées magnifiques. David s'opiniâtra à garder Giselbert jusqu'à ce qu'il eut signé sa démission de la dignité de Prevôt, & fait serment qu'il ne reviendroit jamais à Utrecht. Sa place fut remplie par Simon Sluys, Médecin de l'Evêque, & Giselbert se retira à Breda, où il mourut en 1475 (*a*). Nous avons avancé les époques pour ne plus revenir à cette affaire. Il faut à présent retrograder pour remonter au commencement des troubles d'Angleterre, qu'il est d'autant plus nécessaire de détailler qu'ils furent l'origine d'une nouvelle rupture de Charles avec la France.

XXXIII. Troubles d'Angleterre.

L'Angleterre déchirée par les Factions de la Rose blanche & de la Rose rouge, voyoit passer le Sceptre alternativement de la Maison de York dans celle de Lancastre par les révoltes, le meurtre & les assassinats. Les esprits étoient dans la fermentation la plus violente sous le regne d'Henri VI. Le Comte de Warwyk qui se vantoit de faire des Rois, avoit entrepris de mettre Richard Duc de York sur le trône, & s'étant ligué avec le Duc de Salisbury, leurs troupes réunies remporterent une victoire sur Henri auprès de Northampton (*b*), le firent prisonnier, le ramenerent à Londres, & le Parlement nomma Richard Protecteur du Royaume. Marguerite d'Anjou, Epouse d'Henri, Princesse courageuse & qui gouvernoit son mari, se sauva à Durham, d'où elle passa en Ecosse, & leva une armée de dix-huit mille hommes. Elle livra un second combat près de Walkelfield, dans lequel Richard & le Comte de Rutland, son second fils, furent tués. Le Comte de la Marche, l'aîné, recueillit les débris de cette armée, & se mit à la poursuite de la Reine qui marchoit à la Capitale. Il passa sur le ventre de Pembrock, & quoique la Reine eût battu Warwyk qui

(*a*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *cap.* LXXVI. *pag.* 715. Bockemb. de illustr. Breder. *pag.* 46. Idem de Pontif. Ultraject. *in* David. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* V. *pag.* 479.

(*b*) Rapin Hist. d'Anglet. *Tom.* II. *Liv.* XII. *pag.* 50 & *suiv.*

s'opposoit

Charles I. 1470.

s'oppofoit à fon paffage, elle n'ofa fe renfermer dans Londres, & fe retira du côté du Nord. Le Comte de la Marche fut reçu dans la Ville, renferma le malheureux Henri dans la Tour, & fe fit proclamer fous le nom d'Edouard IV. Après s'être affuré de fon prifonnier, il partit à la rencontre de la Reine qui revenoit d'Ecoffe à la tête de foixante mille combattans. Les deux armées fe rencontrerent entre Santon & Tawanton dans la plaine de Pontfract. La victoire fut long-tems difputée; mais enfin Marguerite prit la fuite, & fi l'on en croit les *Hiftoriens Anglois*, elle laiffa trente-fix à trente-fept mille morts fur la place (*a*). Un échec auffi rude la força d'abandonner la partie; elle paffa la mer pour implorer le fecours du Roi de France fon parent, mais elle n'en put obtenir que peu de troupes & quelqu'argent. D'un autre côté le Duc de Sommerfet fon Favori raffembloit les partifans de la Maifon de Lancaftre; mais ce Duc ayant perdu une bataille décifive, Marguerite qui venoit de prendre terre fut contrainte de remonter fur fes vaiffeaux, & fe retira chez le Duc d'Anjou fon pere. Edouard revint à Londres & fe fit couronner; mais bientôt fatigué de la préfence d'un homme qui l'avoit porté fur le thrône, il envoya le Comte de Warwyk en France fous prétexte de négocier un mariage avec Bonne de Savoye, belle-fœur de Louis XI. Pendant fon abfence il devint, dans une vifite qu'il rendit à la Comteffe de Woodville, éperduement amoureux d'Elifabeth fa fille, veuve du Chevalier Gray, & ne pouvant vaincre fa réfiftance, il l'époufa fans avertir fon Miniftre. Warwyk envifagea la foibleffe de fon Maître comme l'ingratitude la plus marquée; il fe laiffa perfuader par le Roi de France de chaffer du thrône un ingrat & de rétablir Henri.

Négociations de Charles avec l'Angleterre.

Ce fut dans ces circonftances que le Duc de Bourgogne, occupé de la guerre de Liege, dépêcha en Angleterre le Grand Bâtard de Bourgogne, pour renouveller avec le nouveau Monarque les liaifons qu'il avoit eues avec fon Pré-

(*a*) Rapin Thoyras Hift. d'Anglet. *Tom.* II. *Liv.* XIII. *pag.* 56.

CHARLES I.

1470.

déceſſeur. Le principal objet de l'Ambaſſade étoit d'engager les Anglois à ſoutenir le Duc de Bretagne juſques à ce qu'il pût l'aider de ſes propres forces. La treve entre l'Angleterre & les Pays-Bas étoit expirée dès 1464. Edouard étoit piqué de l'aſyle que les partiſans de la Maiſon de Lancaſtre avoient trouvé dans la Zeelande ; il venoit même de défendre l'entrée des marchandiſes des Pays-Bas dans ſes ports (*a*). Antoine fit ſi bien valoir la complaiſance avec laquelle Charles avoit reconnu la Reine pour être de la Maiſon de Luxembourg, que non-ſeulement le Monarque leva les défenſes (*b*), mais qu'il renouvella la treve (*c*) ; & pour lier davantage les deux Etats, il remit ſur le tapis le mariage du Duc qui venoit de perdre Eliſabeth de Bourbon (*d*), avec Marguerite de York, & celui de Marie, fille unique de Charles, avec le Duc de Clarence ſon frere (*e*).

Louis y excite de nouveaux troubles.

Louis XI qui ne penſoit qu'à diviſer les Seigneurs, dont la réunion l'avoit fait trembler, voyoit avec le dernier chagrin les liaiſons qui ſe formoient entre le Roi d'Angleterre, le Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne. Il s'étoit ménagé des intelligences dans la plûpart des Villes de Picardie ; mais il n'oſoit s'en ſervir dans la crainte d'attirer les Anglois dans ſes Etats, & cherchoit des moyens de leur donner de l'occupation, afin de les arrêter dans leur Iſle (*f*). Le Connétable qui n'étoit jamais ſi grand que dans la guerre, faiſoit ſes efforts pour la renouveller. Il perſuadoit à Louis qu'il avoit tout à craindre de la Nobleſſe, s'il ne l'occupoit dans les armes. Il excitoit la jalouſie naturelle de Charles, en lui rapportant juſqu'aux moindres paroles du Roi. Louis, dont le talent étoit de mettre à profit tout ce qui pouvoit lui ſervir, aiguillonnoit ſans ceſſe la mauvaiſe humeur de Warwyk, que la faveur des parens de la nouvelle Reine révoltoit. Ce

(*a*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 138. Phil. de Commin. *Liv.* I. *Chap.* VIII. *pag.* 42.

(*b*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 138.

(*c*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 127.

(*d*) Meyer Ann. Flandr. *ad ann.* 1465.

(*e*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 138, 139, 142, 147.

(*f*) Phil. de Commin. *Liv.* III. *chap.* V. *pag.* 169.

Seigneur, négligé par celui qu'il avoit couronné, ne songea qu'a lui susciter un ennemi dans son propre frere. Le Duc de Clarence étoit piqué de la préférence que le Roi avoit donnée au Lord Scales pour le mariage d'une riche héritiere, à laquelle il pensoit lui-même, & Warwyk pour l'attirer dans son parti, lui donna sa propre fille avec de grands biens. Il gagna aussi l'Archevêque de York & le Comte de Montaigu ; mais avant de lever le masque, il sonda l'esprit des peuples par une révolte qu'il excita dans le Duché de York, & Pembrok que le Roi envoya contre les rebelles, ayant été défait, il se montra à découvert (*a*). Le Roi surpris de trouver son frere entre ses ennemis, crut le ramener facilement dans une entrevue qu'il lui demanda. Warwyk profita de l'imprudence avec laquelle il s'y rendit, pour s'assurer de sa personne ; mais il pécha par la même confiance, & son prisonnier se sauva de ses mains par le secours caché des partisans de York. Le Monarque ne pensant plus qu'à la vengeance, rejoignit son armée, tomba sur Robert Wells qui commandoit les rebelles, les tailla en pieces & le poursuivit si vivement qu'il l'obligea, aussi bien que le Duc de Clarence, de chercher son salut sur la flotte. Warwyk se présenta devant Calais, dont il avoit confié le gouvernement à Vauclair ; mais cet Officier, forcé par les habitans, le salua du canon de tous les ouvrages & l'obligea de gagner la haute mer (*b*) : les vivres cependant venant à manquer dans les vaisseaux, il enleva l'escadre Hollandoise qui revenoit de la Rochelle (*c*), à l'exception de Voetken, Capitaine Oosterlingue, qui se battit avec tant de résolution que la flotte fut contrainte de s'ouvrir pour le laisser passer, & de gagner les côtes pour se radouber (*d*). Louis, Bâtard de Bourbon & Amiral de France, qui commandoit en Nor-

CHARLES I.

1470.

Vaisseaux Hollandois pris par les Anglois.

(*a*) Phil. de Commin. *Liv.* III. *ch.* V. *pag.* 160.
(*b*) Ibid. *Liv.* III. *ch.* IV. *pag.* 157. Rapin Hist. d'Anglet. *Tom.* IV. *pag.* 240, 244.
(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 93.
(*d*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part* II. *pag.* 252, 254.

CHARLES I.

1470.

Plaintes de Charles à la Cour de France.

mandie, le reçut à Honfleur, & lui donna les secours dont il avoit besoin (*a*).

Charles se plaignit amérement de l'asyle que la France donnoit à des pirates qui venoient de piller ses sujets. Il écrivit une lettre à l'Amiral & au Premier Ministre de Louis XI, où son caractere se dépeint si naïvement que nous avons cru devoir la rapporter ici : » Archevéque, & vous Amiral, » les vaisseaux que vous dites que le Roi envoye à la ren- » contre des Anglois, ont attaqué la flotte de mes sujets qui » retournoit dans mon pays ; mais par Saint Jorry ! si vous » n'y pourvoyez pas, j'y pourvoirai à l'aide de Dieu, sans » m'arréter à vos provisions ni à vos procédures : car elles » sont trop arbitraires & trop longues. *Signé* CHARLES, le » 29 Mai (*b*) ».

Les Anglois maltraités par les Zeelandois.

Il ordonna en même tems à Henri de Borselen, Amiral de Zeelande, de mettre à la voile avec tous les vaisseaux qu'il pourroit rassembler. Warwyk étonné du nombre, voulut se retirer dans la Seine ; mais les Zeelandois lui coupant le chemin, l'obligerent de débarquer pour se mettre en sûreté à terre. Borselen l'y suivit, l'attaqua si vivement que les Anglois prirent la fuite, abandonnant leurs vaisseaux qui demeurerent au pouvoir du vainqueur. L'Amiral en brûla la plus grande partie, & en amena dix des plus gros en Zeelande (*c*). Une action si résolue en imposa à Louis, qui craignant d'attirer de pareils marins sur ses côtes, défendit l'entrée de ses ports, & le Duc de Clarence dont l'escadre ne s'étoit pas trouvée au combat, ayant ramassé Warwyk & ses gens, fit voile pour l'Angleterre (*d*). Borselen qui l'avoit prévu, croisoit dans la Manche pour s'opposer au débarquement ; mais le gros tems ayant séparé sa flotte, les Anglois en profiterent pour gagner Darmouth après avoir essuyé une

(*a*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 10.

(*b*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 11.

(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 254. Extrait *dans* les Addit. sur Commin. *Tom.* III. *pag.* 350.

(*d*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 15.

canonnade fort vive des bâtimens qui s'étoient maintenus dans la croisiere (*a*).

Charles I.

1470.

Le Roi d'Angleterre se sauve en Hollande.

L'arrivée des mécontens ranima le parti de Lancastre ; mais le Duc de Bourgogne s'étoit déclaré pour Edouard, qui pour l'engager plus étroitement, venoit de lui envoyer l'Ordre de la Jarretiere (*b*). Warwyk fit proclamer Henri VI une seconde fois, & fit publier une injonction aux sujets qui demeuroient fidéles, de prendre les armes pour mettre en liberté leur Monarque légitime. Cette Ordonnance porta coup, & bientôt il se vit à la tête de soixante mille hommes. Edouard étourdi de la défection, s'approcha de la mer afin d'être à portée de se sauver en cas qu'il perdît la bataille, & se campa dans le pays de Lincoln (*c*). Ceux sur lesquels il comptoit le plus, le quitterent à l'approche des rebelles, & bientôt il fut contraint de s'embarquer avec cinq cens soldats sur deux bâtimens Zeelandois qui l'attendoient à la rade. Il fut chassé par quelques vaisseaux Oosterlingues & gagna avec peine le port d'Alkmaar selon les uns (*d*), & selon les autres le Texel (*e*). Louis de Bruges, Seigneur de Gruithuizen, pour-lors Stadhouder de Hollande & de Zeelande, se trouvant heureusement de ce côté, défendit les hostilités (*f*) ; ces Négocians, dont le commerce faisoit le principal objet, obéirent dans la crainte de s'attirer une déclaration de guerre.

Mouvemens de Charles pour le rétablir.

Edouard étoit si dénué d'argent qu'il fut obligé de donner un habit doublé d'une fourrure précieuse, pour payer le Capitaine qui l'avoit passé (*g*). Warwyk assuré de son départ, marcha droit à Londres, tira Henri de la Tour, & le rétablit sur le thrône (*h*). Une révolution si subite dérangea la politique de Louis & de Charles. Le premier faisoit

(*a*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 255.
(*b*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* II. *pag.* 173.
(*c*) Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* II. *pag.* 247, 248.
(*d*) Phil. de Commin. *Liv.* III. *ch.* V. *pag.* 164, 166.
(*e*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 255. Extrait *dans* les Addit. à Phil. de Commin. *Tom.* III. *pag.* 360.
(*f*) Goudhoeven Chron. *pag.* 377.
(*g*) Phil. de Commin. *Liv.* III. *ch.* V. *pag.* 167.
(*h*) Phil. de Commin. *Liv.* III. *ch.* VI. *pag.* 168.

CHARLES I.

1470.

valoir l'asyle que le Duc de Bourgogne accordoit à son Concurrent pour engager le nouveau Roi à signer une Ligue offensive & défensive. Le second représentoit au Parlement qu'il avoit traité avec la Nation, & qu'il s'embarrassoit peu que la Maison de Lancastre ou celle de York possédât le sceptre ; qu'Henri VI étoit son parent, & qu'il se réjouissoit avec lui de le voir rétabli sur le thrône (*a*). Les préparatifs qu'on faisoit en France, lui donnoient de grandes inquiétudes. Un *Auteur contemporain* avance que la mort d'Edouard l'eût moins affligé que son arrivée dans ses Etats (*b*) ; mais pouvoit-il avec honneur refuser un asyle à son beau-frere ? Il lui assura cinq cens *Schildens* d'or par mois pour l'entretien de sa Maison (*c*) ; mais il refusa de se déclarer pour lui. Il craignoit la foiblesse d'un parti qu'il voyoit consterné ; d'un autre côté il appréhendoit l'union de la France & de l'Angleterre, & se détermina à secourir Edouard autant qu'il lui seroit possible, sans se montrer. Il fit armer secrétement quatre gros vaisseaux à Veere, en loua quatorze des Oosterlingues, pour passer Edouard en Angleterre, à condition de rester quinze jours à la rade pour attendre le succès de la descente, & le ramener en cas qu'il ne réussît pas (*d*).

XXXIV. Nouveaux mécontentemens entre Louis & Charles.

1471.

Louis XI de son côté ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre le Traité de Peronne. Il avoit convoqué les Etats généraux à Tours, & dans cette vûe il y fit paroître le Comte d'Eu, qui s'y plaignit que le Duc de Bourgogne retenoit injustement Saint Valery, dont la propriété lui appartenoit. Les Etats renvoyerent la Requête au Parlement, qui fit assigner Charles, & pour aggraver l'insulte, Louis ordonna à l'Huissier de faire la signification en parlant à sa personne. Celui-ci saisit le tems que le Duc sortoit de l'Eglise & lui remit l'exploit. Le fait & la circonstance révolterent également la fierté de Charles, & sur le champ il donna ses ordres pour assembler ses troupes. Mais bientôt ébloui par les arti-

(*a*) Idem, *ibid. pag.* 170, 171.
(*b*) Idem, *ibid. pag.* 167.
(*c*) Extrait *dans* les Addit. à Phil. de Commin. *Tom.* II. *pag.* 300.
(*d*) Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* IV. *pag.* 254, 255.

fices du Roi qui n'étoit pas encore en état de commencer la guerre, il consentit à mettre cette affaire en négociation, & prit ce tems pour aller en Hollande, afin d'être à portée de veiller à l'embarquement d'Edouard. Etant parti sans penser à garantir la frontiere de Picardie, il reçut un avis du Duc de Bourbon qui le fit revenir sur ses pas. Il apprit à Hesdin que Baudouin son frere naturel l'avoit abandonné avec quelques Seigneurs pour prendre le service de France. La défection d'une personne si proche l'allarma au point qu'il envoya des ordres de tous côtés pour assembler son armée. Les approches de l'hyver rallentissoient l'ardeur de la Noblesse, & sur ces entrefaites Charles apprit que le Connétable avoit surpris Saint Quentin, & qu'Amiens s'étoit donné à Dammartin (*a*). Ces nouvelles le fâcherent d'autant plus qu'il comptoit particulierement sur l'amitié du dernier : aussi ne put-il s'empêcher de lui écrire une lettre de reproche, à laquelle le Comte répondit d'une façon qui prouve que dans ce siecle la Haute Noblesse s'estimoit presqu'égale aux Souverains. » Haut & puissant Seigneur, répond Chabannes, » je veux bien que vous entendiez que si j'eusse été avec le » Roi lorsque vous commençâtes le *Mal-Public*, que vous » dites le *Bien-Public*, vous n'en seriez pas échappé à si bon » marché, & mêmement à la journée de Montlhery. » Il parle ensuite de l'entrevue de Peronne, lui reproche le peu d'égard qu'il eut alors pour son Seigneur & Maître, & finit par ces termes. » Si je vous écris choses qui vous déplaisent, » & que vous vouliez vous venger de moi, espérez que de- » vant que la Fête se départe, je me trouverai si prêt de » votre armée contre vous, que vous connoîtrez la petite » crainte que j'ai de vous. Soyez aussi sûr que la mort que si » vous vouliez long-tems guerroyer le Roi, il sera à la fin » trouvé que vous aurez abusé du métier de la guerre. Ces » lettres sont écrites par moi Antoine de Chabannes, Comte » de Dammartin, Grand-Maître d'Hôtel de France & Lieu- » tenant Général pour le Roi en Beauvoisis, lequel très-

(*a*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *Tom.* II. *pag.* 26.

CHARLES I.

1471.

» humblement vous écrit ». *Et pour adresse :* A Monsieur le Duc de Bourgogne (*a*).

Charles s'avança à Arras pour être plus à portée d'arrêter les désordres dont il craignoit les suites. Il y reçut le billet qui suit : » Mettez-vous en termes de contenter vos sujets, « & ne vous méfiez, car vous avez des amis » (*b*). Il reconnut l'écriture du Duc de Berry, alors Duc de Guyenne, & résolut d'écrire au Connétable pour le prier de ne pas le pousser dans ce commencement. Saint Pol lui répondit que son sort étoit dans ses propres mains, en donnant sa fille à celui qui lui écrivoit. La proposition n'étoit pas nouvelle ; mais le Duc promettoit Marie à tout le monde, sans intention de la donner à personne. C'étoit une amorce dont il se servoit pour gagner ceux dont il avoit besoin ; il faisoit espérer ce mariage au Duc de Calabre, à l'Archiduc d'Autriche & au Prince de Galles, & disoit à ses Confidens, qu'il se feroit Moine le jour qu'il se donneroit un gendre (*c*).

Charles fait ramener son beau-frere en Angleterre.

Malgré les embarras dans lesquels il se trouvoit, il donna les derniers ordres pour le départ d'Edouard. Il fit filer dix mille soldats le plus secrétement qu'il put, qui s'embarquerent à Veere, & sur la fin de Février son beau-frere disparut de sa Cour. Le Duc affecta une grande surprise à la nouvelle de son évasion, & fit publier un Edit qui défendoit sous peine de mort à ses sujets de lui donner aucun secours (*d*). La flotte aborda à Ravenspur. Edouard surpris de la froideur qui parut à sa réception, crut devoir déguiser ses sentimens, & fit publier un Mémoire par lequel il affirmoit qu'il n'avoit aucun dessein de disputer la Couronne, & qu'il ne prétendoit que de rentrer dans le Duché de York qui lui appartenoit du chef de son pere ; mais on s'apperçut bientôt que ses vûes s'élevoient à proportion que ses forces s'augmentoient. La jonction du Duc de Clarence qu'il avoit gagné, obligea le

(*a*) Idem, *ibid.* *Tom.* II. *Liv.* VI. *pag.* 35.

(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* V. *pag.* 484. Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *Liv.* VI. *pag.* 35.

(*c*) Idem, *ibid.* *pag.* 37.

(*d*) Phil. de Commin. *Liv.* III. *ch.* VI. *pag.* 170.

Comte

Comte de Warwyk de marcher en diligence pour sauver Londres, & sa précipitation lui couta la victoire & la vie. Il se livra le 14 Avril un sanglant combat dans la plaine de Barnet près de Londres. Le Comte de Warwyk & Montaigu y furent tués (*a*). Edouard remonta sur le thrône ; le malheureux Henri fut encore renfermé dans la Tour, où le Duc de Glocester, l'un des freres d'Edouard, le poignarda de sa main, & sa mort assura la tranquillité de l'Angleterre (*b*).

CHARLES I. 1471.

La premiere attention du Monarque fut de marquer sa reconnoissance à ceux qui l'avoient si bien secouru. Il créa Henri de Borselen, qui commandoit la flotte, Conseiller d'Etat, & lui donna l'Office de Grand-Chambellan de sa Couronne. Il décora le Comte de Grugthuizen du titre de Comte de Winchester, & lui permit d'écarteler d'Angleterre dans son écusson (*c*). Il récompensa la ville de Veere en accordant aux Négocians l'exemption des droits d'entrée & de sortie sur toutes les marchandises, à l'exception des laines & des peaux, dont l'entrepôt étoit établi à Calais (*d*). Les efforts que fit le Duc pour lever la réserve, furent inutiles ; le Roi se montra si jaloux sur cet article, que sa propre sœur ne put obtenir qu'une dispense de cinquante sacs de laine par an pour son propre usage (*e*).

Reconnoissance d'Edouard envers les Zeelandois.

Louis XI qui ne prévoyoit pas une révolution si subite, avoit ouvert les hostilités sur la frontiere de Picardie, sans attendre les dix mille Anglois auxiliaires qu'Henri VI s'étoit engagé de lui fournir. Ce Monarque après s'être fait relever du serment qu'il avoit fait à Peronne (*f*), s'étoit emparé de Saint Quentin & d'Amiens (*g*). Le Duc de Bourgogne eut bientôt assemblé une armée considérable, au

Hostilités ouvertes entre Charles & Louis.

(*a*) Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* II. *Liv.* XII. *pag.* 71.
(*b*) Idem, *ibid. pag.* 72.
(*c*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 25.
(*d*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 11. Confer. avec Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* I. *pag.* 218.
(*e*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 13.
(*f*) Preuves *sur* Phil. de Commin. *Tom.* IV. *pag.* 309.
(*g*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 26. Phil. de Commin. *Liv.* III. *ch.* V. *pag.* 160.

CHARLES I.

1471.

moyen des étrangers qu'il avoit pris à sa solde (*a*), & s'avança jusqu'à Pequiny. Lescut l'ayant joint en cet endroit avec cent hommes d'armes que le Duc de Bretagne envoyoit à son secours, força le Château de se rendre au bout de trois jours. Il salua en passant Amiens de quelques volées de boulets de canon, & vint camper devant Beauvais. Le Roi de France se trouvant alors une armée moins nombreuse, fit paroître toute sa capacité. Réduit à faire une guerre défensive, il se contenta d'harceller continuellement son ennemi, de couper ses convois, & se posta toujours de façon qu'il étoit impossible de le forcer au combat. La valeur fougueuse de Charles ne pouvoit s'accommoder d'une guerre de chicanne, & le Roi bien informé de son impatience, saisit le moment pour lui écrire qu'il étoit surpris de le voir les armes à la main au milieu de son pays, sans qu'il eût donné le moindre prétexte à son mécontentement, & finit par demander une treve pour avoir le tems de s'expliquer (*b*). Louis s'étoit flatté, sur la parole de Saint Pol, que toutes les Villes de la Somme ouvriroient leurs portes aussitôt qu'il paroîtroit, & comptoit sur le secours d'Angleterre. Les deux motifs qui l'avoient déterminé, venant à manquer, il ne pensoit plus qu'à se tirer d'affaire. La treve étant signée (*c*), le Duc de Bourgogne revint à Bruxelles, où il convoqua ses Etats-Généraux. Il exposa dans l'Assemblée les dangers où sa frontiere avoit été exposée faute de six mille hommes pour la défendre, & conclut qu'avec un voisin de l'humeur de Louis, il falloit être prêt de faire la guerre, si l'on vouloit avoir la paix. Tout le monde étoit convaincu de cette vérité; mais les plus sensés appréhendoient de fournir des armes à un Prince avide de gloire, qui n'auroit pas plûtôt vingt mille hommes à sa disposition qu'il en demanderoit quarante. On lui accorda cependant un subside de quarante mille écus, qu'il trouva bientôt le secret de faire monter à cinq cens mille (*d*).

Treve.

(*a*) Phil. de Commin. *Liv.* III. *ch.* I. *pag.* 147.
(*b*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 34.
(*c*) Preuves *sur* Phil. de Commin. *Tom.* IV. *pag.* 364.
(*d*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* V. *pag.* 456.

Charles I. 1471.

Emeute à Hoorn.

Ces impositions causerent des émeutes dans plusieurs Villes. On fut obligé d'asseoir les nouvelles levées sur des denrées franches jusqu'à ce moment. L'usage que le Prince introduisit d'affermer les impositions, indisposoit le peuple (*a*), & la rigueur avec laquelle les Financiers les exigeoient, acheva d'aigrir les esprits. Les habitans de Hoorn qui s'étoient opposés à l'impôt sur le bled que Philippe vouloit établir, recommencerent leurs plaintes. Le Magistrat dès 1464 (*b*) demandoit une diminution de la taxe de dix ans, & loin d'écouter sa requête, le Duc avoit permis d'établir une brasserie dans la Ville, & mis quinze sols par tonneau sur les bieres étrangeres, pour faciliter son débit. Le peuple s'opiniâtra à refuser la nouvelle fabrique, sans vouloir payer les droits imposés sur les boissons qui venoient du dehors. La Cour de Hollande envoya trois Conseillers pour faire exécuter l'Edit. Ces Commissaires assemblerent dans l'Hôtel-de-Ville les Arquebusiers & les Anciens des Corps des Métiers : la populace y courut ; les Tisserands, les Foulons & les Pêcheurs marchoient sous leurs enseignes, & pendant qu'ils menaçoient de mettre le feu, une autre troupe pilla le bureau de la recette, déchira les registres ; ensorte que le Conseil fut contraint de céder aux mutins qui demeurerent attroupés jusqu'à la nuit. Le tumulte étant appaisé, le Bourgmestre fit enlever les Chefs de la sédition, qui furent conduits dans les prisons de la Haye & condamnés à mort (*c*). La rigueur de ce Jugement répandit la terreur dans le peuple ; les droits furent établis & payés pendant la vie de Charles (*d*) ; mais le coup porta sur les Manufactures qui furent ruinées, si bien qu'elles n'ont pu se relever depuis (*e*).

Ruine de ses Manufactures.

Nouvelles hostilités des François. 1472.

La paix conclue l'année précédente n'étoit pas assez favorable à la France pour se flatter qu'elle fût de durée ; les

(*a*) Voyez les Registr. des Assembl. de Holland. d'Adrien Van der Goes. *ann.* 1544. *pag.* 31.

(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 80.

(*c*) Voyez le Registr. Crimin. *cott.* A. *fol.* 31, 32, 36, 40, 41, 42.

(*d*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 85, 86, 88, 89, 93.

(*e*) Velius, *ubi supra.*

1472.

hostilités recommencerent avec le printems. Les François firent une course pendant l'hyver sur les frontieres de la Bourgogne, & leurs Armateurs s'avancerent jusques à la hauteur de Catwyck. Ils enleverent dix-huit buses qui pêchoient le harang, emmenerent à Dieppe les Commandans & les matelots, & ne les relâcherent qu'en payant cent couronnes d'or de France par tête. Louis s'étoit cependant obligé par le dernier Traité, non-seulement à protéger le Commerce, mais encore à indemniser les Hollandois & les Zeelandois des pertes qu'ils pourroient souffrir par le fait de ses sujets (*a*). Ces Insulaires voyant qu'ils ne pouvoient compter sur la foi publique, armerent à la hâte une flotte dont ils donnerent le commandement à Paul de Borselen, bâtard d'Henri, Marquis de Veere, avec ordre d'attaquer l'ennemi partout où il le trouveroit. L'Amiral les ayant apperçus sur les côtes d'Ecosse, appareilla pour le combat; mais les François ne l'attendirent pas, & forcerent de voiles pour gagner leurs ports (*b*).

Les Zeelandois courent sur les François.

Le Duc se mit en campagne aussitôt que la saison le permit. Le Roi étoit alors occupé d'un projet d'une autre conséquence; & pour l'arrêter sur la frontiere, il dépêcha Craon & Doriole pour l'amuser avec de nouvelles propositions, pendant qu'il marchoit en Guyenne à la tête de son armée. Cette manœuvre fit juger qu'il avoit prévu la mort de son frere, & qu'il s'avançoit en forces pour s'emparer de l'Apanage du défunt aussitôt qu'il auroit les yeux fermés. En effet le jeune Prince étant mort dans le tems qu'on y pensoit le moins, & le Roi s'étant rendu maître de la Guyenne, il rabattit sur l'Anjou, força le Duc de Bretagne de renoncer à l'alliance qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne, & dépêcha Quincy pour défendre à ses Envoyés de conclure aucun Traité sans la cession pure & simple d'Amiens & de Saint Quentin. Charles piqué au vif d'être toujours la dupe des artifices de Louis, porta le fer & le feu dans la Picardie,

Charles amusé par Louis.

Il ravage la Picardie.

(*a*) Preuves sur Commin. Tom. IV. pag. 264.

(*b*) Reigersb. Chron. de Zeel. Part. II. pag. 260. Velius Descript. de Hoorn, pag. 94.

prit d'aſſaut le Château de Neſle, & paſſa la garniſon au fil de l'épée. Les habitans de Roye effrayés par l'exemple, capitulerent auſſitôt qu'il parut. Il avoit deſſein de traverſer la Normandie pour joindre les Bretons ; mais paſſant à la vûe de Beauvais, il lui prit envie d'eſcalader la Ville. Les échelles ſe trouvant trop courtes, Deſcordes chargé de l'attaque pointa deux canons contre une porte ; Pierre, Capitaine d'une grande réputation, ayant été tué dans cette attaque, le Duc jura de venger ſa mort, & commença le ſiege du côté de la riviere qu'il occupoit. Le Connétable averti de ſa poſition, entra par l'autre côté dans la place avec les Maréchaux de Rohault & de Loheac, de Cruſſol, de Mercu, de Valenſec, de Croui, de Salaſard, Thevenot & Vignoles, ſuivis d'une brave troupe de ſoldats. Le Conſeil étoit d'avis d'abandonner une entrepriſe qui conſommoit inutilement un tems précieux ; mais le Duc s'opiniâtra à tenter l'aſſaut, dont il fut repouſſé avec un grand carnage. La perte de ſes meilleurs ſoldats acheva de l'irriter, & ſans plus de réflexions, il s'imagina qu'il ſeroit plus heureux en changeant ſon attaque. Il tranſporta ſon camp, & laiſſant ſes ouvrages preſque finis, il recommença le ſiege de l'autre côté de la riviere. Ses Capitaines ne ceſſoient de lui repréſenter qu'il perdoit le tems devant une Ville dont la conquête ſeroit inutile ; que ſa jonction avec le Duc de Bretagne étoit le point déciſif, & que la ſaiſon s'avançoit. Il ſe détermina trop tard à les écouter ; mais ſi ſon entêtement nuiſit à ſes affaires, ſa retraite répara ſon honneur. Il fit ſes diſpoſitions avec tant d'ordre & de ſageſſe, que le Connétable n'oſa ſortir ſur ſon arriere-garde, & la laiſſa partir tranquillement. Il traverſa la Normandie, ravagea le pays de Caux, où il apprit que le Duc de Bretagne avoit été forcé de conclure ſon Traité, après l'avoir attendu juſqu'à l'extrémité. L'approche de l'hyver, la longueur de la route à travers un pays ennemi, & le dépit d'avoir échoué dans ſes projets, lui firent accepter une treve qui fut ſignée, à compter du 14 Janvier, 1473, juſqu'au 14 Avril de l'année ſuivante (*a*).

Charles I.
1472.
Il échoue devant Beauvais.
Treve.

(*a*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 19. Petit Chron de Holl. *Tom.* I. *Liv.* V. *pag.* 396.

Charles I. XXXVI.

Emeute à Zierikzee.

1473.

La nouvelle qu'il reçut de la révolte de Zierikzee (*a*), influa beaucoup sur la conclusion. Les impositions causerent encore cette sédition ; mais elle fut plus sérieuse que celle de Hoorn. Le Magistrat ayant nommé Jean Simonszoon Prêtre & Michel de Heenvliet, Seigneur de Kattendyck, pour dresser le rôle (*b*), le peuple armé de piques, de couteaux & de bâtons investit l'Hôtel-de-Ville, enfonça les portes, massacra les Commissaires, jetta leurs corps par les fenêtres, força l'Escoutet de remettre le bâton de commandement, se saisit des clefs du Bourgmestre, força tous les Officiers à signer la démission de leurs charges, & se créa un Magistrat tiré du Corps des Artisans. Charles jugea sa présence nécessaire pour réprimer ces excès. Il envoya devant lui Antoine, Grand-Bâtard de Bourgogne, & Adolphe, Comte de Ravenstein, frere de Jean, Duc de Cleves, avec un bon corps de troupes. Borselen, Marquis de Veere, & Gerrit Entszoon, Bourgmestre d'Enkhuizen, les joignirent avec leurs milices (*c*). Ils s'emparerent de la Ville à leur arrivée, firent arrêter les Chefs de la sédition, & les firent exécuter sans forme de procès. Le peuple effrayé d'un procédé si militaire, fut encore plus consterné en apprenant que le Duc suivoit à la tête de son armée, & qu'il avoit résolu de faire un exemple. Le Clergé & les habitans sortirent au-devant, & se jetterent à ses pieds criant miséricorde. Le repentir & la crainte qui regnoit dans l'attitude & sur les visages de cette multitude, fléchirent la colere du Duc, qui leur fit grace de la vie, à condition qu'ils recevroient garnison, & qu'ils payeroient une amende de trente mille florins. Pour faciliter la levée de ces deniers, il leur permit de mettre une assise sur le vin, & leur donna pour Gouverneur Barent Ramst, Gentilhomme de Suabe (*d*). Il récompensa le zéle qu'Entszoon avoit marqué dans cette occasion en lui donnant les Isles d'Urk, d'Ens & d'Emmeloord.

La Ville punie.

(*a*) Extrait *dans* les Addit. à Phil. de Commin. *Tom.* III. *pag.* 373.
(*b*) Voyez le Registr. des Sentenc. Criminelles. *cott.* A. *fol.* 57. *vers.*
(*c*) Brandt Hist. d'Enkhuizen. *pag.* 30.
(*d*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 266. Boxhorn *sur* Reigersb. *pag.* 275. Ægid. de Roya Chron. *ad ann.* 1472.

1473. Charles inauguré à Dordrecht.

Il passa en Hollande le 21 Janvier (*a*), pour se faire inaugurer à Dordrecht. La cérémonie lui parut nécessaire pour faire tomber les protestations que les Députés de cette Ville avoient faites à la Haye dans l'Assemblée dont nous avons parlé ci-dessus (*b*). Corneliszoon, alors Echevin de cette Ville, avoit soutenu dans le Conseil que le Comte ne pouvoit être installé qu'à Dordrecht, & qu'il ne dépendoit pas de lui de changer l'ancien usage. Jeanszoon, Chef d'un des Corps de Métiers, protesta en conséquence aux Etats, refusant absolument de prêter l'hommage ailleurs que dans sa Ville. Charles se vengea dans la suite de leur hardiesse sous différens prétextes ; le premier fut condamné à construire à ses dépens deux toises de muraille (*c*), ou de payer cinquante-quatre *schildens* de Bourgogne par toise. Le second fut soumis à la même punition, en outre exclus des Assemblées, & déclaré incapable de posséder aucun Office (*d*). Mais l'opposition subsistoit, & les mal-intentionnés auroient pû la faire valoir dans un tems de trouble. Le Duc voulant prévenir ce préjugé contre lui, pourvut Pieters Pot, natif d'Anvers (*e*), de la charge d'Escoutet, & le chargea d'engager les habitans à répéter ce cérémonial dans leur Ville. Les Hoekins qui dominoient dans le peuple, s'éleverent contre la proposition, & mirent cet Officier en prison (*f*). Le Duc employa les Cabeliaux pour le faire sortir, & celui-ci étant parvenu à son but, fit les préparatifs d'une nouvelle inauguration pendant que Charles étoit en Zeelande. Le Magistrat le reçut aux flambeaux, & toute la Ville fut illuminée. Les bourgeois depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante prirent les armes. Charles se rendit à l'Hôtel-de-Ville le lendemain, & reçut le serment du peuple sur un balcon. Il avoit avec lui Renoud de Brederode qui venoit de sortir

Il parcourt

(*a*) Extrait *dans* les Addit. à Commin. *Tom.* III. *pag.* 373.
(*b*) Voyez ci-dessus *pag.* 108.
(*c*) Balen Descript. de Dordr. *pag.* 780.
(*d*) Beverwyck Descript. de Dordr. *ad ann.* 1473. Balen *ubi supra.*
(*e*) Liste des Escoutets, *dans* Balen *pag.* 236. Beverwyck *ubi supra, pag.* 315.
(*f*) Balen Descript. de Dordrecht *pag.* 781, 782.

1473.

Les Villes de Hollande.

Il est averti des manœuvres de S. Pol.

de prison, & le promena avec lui dans les grandes Villes de Hollande (*a*).

Pendant que Charles s'occupoit d'un vain cérémonial, Louis XI ayant conçu de violens soupçons des manœuvres du Connétable, travailloit à les découvrir ; & se persuadant que ce Seigneur nourrissoit la mésintelligence qui depuis long-tems entretenoit la guerre, il l'avoit entouré de tant d'espions qu'il étoit informé de ses moindres paroles, dont il faisoit part au Duc de Bourgogne : de façon que les deux Souverains furent bientôt convaincus que Saint Pol les jouoit tous deux. Cette découverte les engagea à faire une paix solide, & même à la cimenter aux dépens du traître. Le Roi vouloit conserver Amiens & Saint Quentin ; il offrit en échange la dépouille du Connétable, & le marché conclu il ne fut plus question que des moyens de l'exécuter. Louis chargea de ce soin Herberg, Evêque d'Evreux, & Curton ; le Duc de Bourgogne nomma son Chancelier & Brimeu d'Imbercourt. Saint Pol averti que ces Commissaires s'assembloient à Bouvines, sous prétexte de régler les préliminaires du Traité, soupçonna qu'on marchandoit sa tête, & persuadé que Louis XI, quoique le plus méfiant, se laissoit plus facilement mener par l'espérance, il s'appliqua à le gagner, & réussit si parfaitement qu'il obtint un ordre de surseoir au procès, sur le serment que fit le Connétable de le servir fidélement à l'avenir. L'Arrêt de sa mort étant signé lorsque cet ordre fut signifié aux Commissaires, d'Imbercourt, ennemi capital de Saint Pol, s'empara de la minute & la garda pour s'en servir en tems & lieu. Ce Jugement déclaroit le Connétable atteint & convaincu de trahison envers les deux Souverains, le condamnoit à perdre la tête & confisquoit ses biens. Saint Pol se croyant alors en sûreté, se flatta de ramener entiérement le Roi s'il pouvoit converser avec lui. Dans cette idée il demanda une entrevue. Louis qui se piquoit de lire dans les cœurs & de mener les hommes comme il vouloit, n'eut garde de la refuser. On nomma

(*a*) Joannes à Leydis de Domin. Breder. *cap.* LXV. *pag.* 713.

des

des Commissaires de part & d'autre, pour régler le lieu du rendez-vous; ceux-ci choisirent une chaussée au milieu d'un marais entre la Fere & Noyon. On dressa une barriere qui la coupoit en deux. Le Connétable s'y rendit armé de pied en cap, escorté de trois cens Gentilhommes; le Roi y vint avec six cens chevaux commandés par Dammartin. Saint Pol s'excusa de paroître en armes devant son Maître sur la présence de ce Seigneur, son ennemi personnel, jura une fidélité à toute épreuve, & le Roi lui promit d'oublier le passé. Cette précaution que Saint Pol envisageoit comme le fondement de son salut, devint la source de sa perte. La Noblesse Françoise indignée de voir le Roi traiter son sujet comme son égal, ne pouvoit lui pardonner cette démarche; le port d'armes en sa présence & la construction de la barriere la révoltoient également, & les satyres qui couroient de tous côtés, ranimerent la haine, dont le Connétable fut enfin la victime (*a*).

CHARLES I.
1473.

XXXVII.
Affaires de Gueldre.

Le Duc de Bourgogne plus tranquille du côté de la France, fit attention aux sollicitations du Pape & de l'Empereur qui le pressoient depuis long-tems de s'intéresser pour procurer la liberté du vieux Duc de Gueldre. Quoique Adolphe eût épousé la sœur de sa femme, la nature offensée par les procédés du fils, le sollicitoit en faveur du pere, & lors de la conclusion du Traité, dont il s'étoit porté Médiateur du vivant de Philippe, il avoit promis d'accommoder cette affaire à la sollicitation des deux parties. Ce motif lui fit demander une entrevûe avec Adolphe, qui se rendit à Hesdin, & dans laquelle il insista si vivement sur la liberté d'Arnoud, que le jeune homme ne put s'empêcher d'y consentir (*b*). Il se flattoit d'en prévenir l'exécution en s'évadant de la Cour; mais il fut si bien gardé (*c*), qu'Henri de Perwys & Philippe de Wassenaar chargés de l'ordre, eurent le tems de

Arnoud remis en liberté.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* V. *pag.* 494.
(*b*) Pontanus Hist. Gelr. *Lib.* IX. *pag.* 536. Oliv. de la Marche *Liv.* II. *ch.* V. *pag.* 587.
(*c*) Extr. *dans* les Addit. *sur* Commin. *Tom.* III. *pag.* 360.

ramener le Vieillard à Hesdin (*a*). Tous deux discuterent leurs droits avec beaucoup de vivacité en présence du Duc & de son Conseil. Le Prince inclinoit en faveur du fils; mais le respect des Loix divines & humaines en imposoit à son amitié, & le refus obstiné qu'Adolphe fit de laisser le simple titre de Duc à son pere (*b*), acheva de l'aliener. Ce dernier s'en étant apperçu, se sauva sous un habit de mendiant; mais quelques jours après ayant été reconnu au passage de la Merwe, il fut arrêté, renfermé dans le Château de Namur, & transféré à Vilvoorden, où il demeura jusqu'à la mort de Charles (*c*). Sa prison augmenta l'animosité des peuples contre Arnoud, qui, contraint d'employer la force pour rentrer dans ses Etats, emprunta trois cens mille florins du Duc de Bourgogne, pour la sûreté de laquelle somme il affecta la propriété de ses domaines sous la clause de *remere* (*d*). Quelques Auteurs trompés par l'énoncé, ont fixé à quatre-vingt-douze mille florins le montant de l'emprunt fait sur le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen, sans faire attention à deux cens huit mille florins que le vieux Duc avoit touché d'avance; mais dans le fait Charles ne déboursa jamais que cette premiere somme; il ne devoit fournir la seconde que dans le terme de cinq ans (*e*), & le Duc mourut deux mois après la signature du Contrat (*f*). Aussi ce Prince doutant de la validité de la vente par le défaut de payement, renvoya le Jugement de la question au Chapitre de la Toison qui la décida en sa faveur, & condamna Adolphe à une prison perpétuelle, en punition de ses révoltes contre son pere. Le Duc de Bourgogne fit signifier cet Arrêt aux Villes & à la Noblesse de Gueldre, avec injonction de le reconnoître pour Souverain. Il s'avança en même tems à Maastricht à la tête d'une ar-

Adolphe emprisonné.

La Gueldre engagée à Charles.

Il s'empare du Duché.

(*a*) Extrait, *ubi supra.*
(*b*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* IV. *ch.* I. *pag.* 206.
(*c*) Manuscr. *dans* les Addit. à Commin. *Tom.* IV. *pag.* 431.
(*d*) Suplém. au Corps Diplom. *Tom.* I. *Part.* II. *pag.* 440.
(*e*) Epist. Caroli Duc. *apud* Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* IX. *pag.* 542.
(*f*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* IX. *pag.* 549.

mée (*a*), dont la Hollande & la Zeelande avoient fourni la meilleure partie (*b*). Roërmonde ouvrit ses portes, Montfoort fit quelque résistance ; mais il fut obligé d'assieger Venloo dans les formes (*c*). Les oppositions qu'il trouvoit dans la plûpart des Villes, l'engagerent à acheter quatre-vingt mille florins les droits que Gerard, Duc de Berghes & de Juliers, prétendoit avoir sur ce Duché (*d*), & pour-lors Nimegue qu'il pressoit depuis long-tems, capitula. Il trouva dans cette Ville Charles & Philippine, enfans d'Adolphe, qu'il envoya à Gand, où ils furent élevés (*e*), & l'année suivante il porta à l'Empereur Frederic III l'hommage de sa nouvelle acquisition (*f*).

Charles I.

1473.

Il en prête hommage à l'Empereur.

XXXVIII. Il ambitionne le titre de Roi.

1474.

La totalité des Pays-Bas se trouva pour-lors sous la domination de Bourgogne. David, Bâtard de cette Maison, possédoit la Seigneurie d'Utrecht en qualité d'Evêque ; Groningue & les Ommelandes l'avoient aussi reconnu. Les autres Provinces étoient soumises à Charles ; il ne lui manquoit que la Frise qu'il auroit réduite facilement, s'il eût profité de la sécheresse de l'Eté pour s'en rendre maître (*g*). Mais l'ambition qui le dominoit, le porta à sacrifier une conquête certaine à des vûes chimériques qui lui manquerent. Il devoit s'aboucher à Treves avec l'Empereur qui lui faisoit espérer de le décorer du titre de Roi, & l'hommage de la Gueldre n'étoit que le prétexte du voyage (*h*).

Ses conventions avec l'Empereur.

La Bourgogne avoit été érigée anciennement en Royaume ; & quoiqu'il ne possédât qu'une petite partie des Pays qui le composoient, Frederic ne s'éloigna point de réunir ses Souverainetés sous une même Couronne ; mais il exigeoit en échange le mariage de Marie, fille unique du Duc, avec Maximilien, son fils, & vouloit que la consommation

(*a*) Pontanus Hist. Gelr. *Lib.* IX. *pag.* 552.
(*b*) Balen Descript. de Dordr. *pag.* 783.
(*c*) Amelgard Gesta Lud. XI. *Lib.* IV. *cap.* 7.
(*d*) Cod. Diplom. *in* Teschemach. Ann. Cliv. *pag.* 232.
(*e*) Annal. Novesiens. *ad ann.* 1472.
(*f*) Pontanus Hist. Gelr. *Lib.* IX. *pag.* 552, 553.
(*g*) Amelgard. Gest. Lud. XI. *Lib.* IV. *Cap.* 7.
(*h*) Idem, *ibid. cap.* 8.

CHARLES I.

1474.

Préparatifs du Couronnement.

précédât le couronnement. On convint après bien des conteſtations que les deux cérémonies ſe feroient en même-tems, & pour-lors Charles ſe croyant aſſuré du ſuccès, fit préparer ſon Sacre avec une magnificence prodigue. Le Sceptre, la Couronne, les Habits, & tout ce qui devoit ſervir à la ſolemnité, étoient enrichis des pierres les plus précieuſes; ſes Equipages & les Fêtes, ſuites de la cérémonie, étoient ordonnées avec une ſomptuoſité pareille. L'Empereur fit des préparatifs de ſon côté; mais ſa ſuite ſe reſſentoit de l'avarice & de l'indigence du Maître. La ſimplicité Allemande fut révoltée du faſte Bourguignon. Frederic rougit de ſa meſquinerie; & ſi l'on en croit un *Auteur contemporain*, il repartit ſur le champ pour Cologne, ſans avoir vû le Duc (*a*). Les *Modernes* donnent un motif plus convenable à ſon départ. Ils le fondent ſur le refus que Charles fit de marier ſa fille avant ſon couronnement (*b*). Frederic étoit informé que ce Prince promettoit Marie à tous ceux dont il avoit beſoin, & ne la donnoit à perſonne; il craignoit d'être ſa duppe comme les autres (*c*).

Il eſt manqué.

Charles irrité contre l'Empereur.

Son projet de s'emparer des places fortes du Rhin.

Sa retraite précipitée ôtant au Duc l'eſpérance d'être couronné, il ne penſa plus qu'à la vengeance, & à l'augmentation de ſes Domaines. Sigiſmond, Archiduc d'Autriche, lui avoit vendu ou engagé en 1467 ou 1468 le Comté de Pfirt ou Ferrette, pour la ſomme de cinquante mille florins du Rhin, ſelon les uns (*d*), & de cent mille ſelon les autres (*e*). Ce petit Pays ſitué auprès de Baſle, portoit ſa domination ſur la rive gauche du Rhin. Il étoit maître de la partie inférieure de ce Fleuve qui traverſe la Hollande, & l'acquiſition de la Gueldre lui en aſſuroit la continuation juſqu'aux frontieres d'Allemagne. Il s'étoit forgé le projet biſarre de ſe rendre maître de toutes les places fortes ſituées à la gauche du Rhin depuis Nimegue juſqu'à Baſle (*f*). La con-

(*a*) Amelgard. Geſt. Lud. XI. *Lib.* IV. *cap.* IX.
(*b*) Duclos Hiſt. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 96.
(*c*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* III. *ch.* VIII. *pag.* 180.
(*d*) Meyer Ann. Flandr. *ad ann.* 1467.
(*e*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* IV. *ch.* II. *pag.* 216.
(*f*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* IV. *ch.* I. *pag.* 209.

Charles I. 1474.

testation qui survint à l'occasion de l'Archevêché de Cologne entre la Maison de Hesse & celle de Baviere, lui fournit le prétexte de porter ses armes au-delà du Fleuve. Une partie des Chanoines de cette Metropole avoient nommé Robert, fils de Louis, Comte Palatin du Rhin, & Duc de Baviere, & le Pape l'avoit confirmé. Mais l'autre partie avec laquelle l'Elû s'étoit brouillé, appella Herman de Hesse sous le titre de Protecteur de l'Archevêché, qui s'empara de Nuis, & força son Concurrent d'implorer le secours de Charles (*a*).

Il traite avec l'Angleterre contre la France.

Ce Prince regardant cette affaire comme un moyen assuré de se venger de Frederic, saisit l'occasion avec avidité; mais avant de s'éloigner, il songea à s'assurer contre la France. Dans ce dessein il conclut un Traité avec Edouard, par lequel l'Anglois s'obligeoit d'attaquer la Normandie ou la Picardie, sous parole de le joindre avec toutes ses forces, aussi-tôt qu'il auroit pris Nuis. Le Roi promettoit en outre de lui fournir treize piquets & mille Archers, pour diligenter le siege (*b*). Ces Princes persuadés que Louis ne pourroit résister à leurs forces réunies, avoient commencé par partager ses Etats. Le Duc de Bourgogne gardoit la Champagne, le Nivernois & la Picardie. Les autres Provinces devoient appartenir à Edouard. Chacun devoit commander ses propres troupes; mais en cas d'absence de l'un d'eux, le présent devoit prendre le commandement général. Enfin ils juroient de ne faire ni paix ni treve que de concert (*c*). Dans le même tems que Charles signoit ce Traité, ses Ambassadeurs sollicitoient le renouvellement de la Treve avec la France. Le Roi de son côté qui craignoit l'aggrandissement d'un pareil voisin, étoit trop politique pour le laisser étendre ses conquêtes en Allemagne; & quoiqu'il ignorât ses menées avec les Anglois, il faisoit ses efforts pour lui susciter des ennemis de tous côtés.

Nuis investi.

Le Duc ayant assemblé dix-huit mille hommes sous Maas-

(*a*) Idem, *ibid.*

(*b*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 35. Addit. à Commin. *Tom.* III. *pag.* 300

(*c*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *Liv.* VIII. *pag.* 144. Addit. à Commin. *Tom.* III. *pag.* 390.

1474.

tricht, vint investir Nuis sur la fin de Juillet (*a*). Herman qui s'étoit enfermé dans la place, défendit ses dehors avec tant de valeur & de conduite, que Charles connut d'abord qu'il auroit besoin d'un renfort d'hommes & de finances. Les dépenses inutiles qu'il avoit faites pour son couronnement, avoient tari ses coffres, & ses peuples épuisés payoient avec peine les anciens impôts. Il imagina de faire ressource avec le Clergé, & publia un Edit par lequel il enjoignoit à toutes les Eglises, aux Communautés régulieres & séculieres, aux Couvens, & même aux Hôpitaux, de faire une déclaration des biens acquis depuis soixante ans. Les Ecclésiastiques prévirent que ce début annonçoit une taxe; ils s'assemblerent dans le Couvent des Hieronymites proche de Leide,

Charles veut imposer une taxe sur le Clergé.

1475. au commencement de l'année suivante, & résolurent de refuser la déclaration. Les Commissaires que le Duc envoya dans les Provinces, employerent inutilement les prieres & les menaces; le Clergé toujours ardent pour la défense du temporel, soutint opiniâtrement que des biens dont l'usage étoit destiné au service de Dieu, ne devoient supporter aucunes charges, & que le Prince ne pouvoit sans sacrilege toucher aux deniers que la piété des fidéles avoit consacrés aux Eglises. Le Duc croyant intimider les Prêtres, prononça la punition corporelle contre les réfractaires, fit procéder par les saisies & les ventes forcées, & chargea Jean de Boschhuizen, son Chambellan, de l'exécution de ses ordres. Ce Ministre fit arrêter les revenus des Monasteres; quelques terres furent vendues, & même il emporta l'argenterie des Eglises. Les Communautés de Hollande & de Zeelande furent contraintes de recourir aux supplications, pour obtenir un délai, que les Prêtres sçurent prolonger jusqu'à la mort de Charles, & les déclarations ne furent jamais fournies (*b*).

La Noblesse & les Villes fournissent des milices.

Les Séculiers n'étoient pas moins tourmentés. Le Duc fit sommer la Noblesse de monter à cheval, & de se rendre au camp de Nuis. Les Gentilshommes ne pouvoient s'exem-

(*a*) Ann. Novesiens. *ad ann.* 1474. Chron. de Cologne *dans* Scriver. *sur* la Chron. de Goude. *pag.* 147.

(*b*) La Grande Chron. *Divis.* XXX. *cap.* 84. 91. Boxhorn Hist. des Pays-Bas. *pag.* 293. 308.

pter de marcher qu'en payant une somme évaluée sur le revenu de leurs terres. Celui dont le fief rendoit seize Couronnes, étoit obligé de fournir un homme; un fief de trente-deux Couronnes deux hommes ou un cavalier, ou la valeur en argent. Les grands Vassaux étoient taxés à douze gens d'armes ou cinq cavaliers, avec vingt-un fantassins. Le Seigneur de Veere amena avec lui treize gens d'armes, dix cavaliers & dix-neuf soldats (*a*). Les Villes furent forcées d'envoyer leurs Compagnies d'Archers (*b*); Dordrecht en donna deux (*c*), Amsterdam en fournit autant, commandées par Henri Akkerman (*d*), & les autres Villes à proportion. Toutes ces milices portoient les livrées de leurs Villes, & comme le noir & le brun dominoient dans les couleurs, les assiégés les nommerent corbeaux, & distinguerent celles de Hoorn, où le rouge étoit mêlé, par l'épithéte d'enluminés (*e*). Zierikzee arma une flotte sur le Rhin qui rendit de grands services pendant le siege, & le Duc, pour indemniser la Ville & récompenser son zéle, lui permit de créer trois cens livres de quarante *groots* en rentes viageres sur une ou deux têtes (*f*).

CHARLES I.

1475.

Impôts sur le plat-pays.

Le plat-pays fut chargé d'impôts; la Gueldre à peine soumise fut taxée à treize mille huit cens quatre-vingt-treize livres tournois. La Hollande en payoit quatorze mille trois cens; mais la Zeelande ne supporta que deux mille six cens quatre-vingt-cinq, parce que la rupture des digues avoit causé une inondation, dont ces Isles avoient beaucoup souffert (*g*).

XXXIX.

Ligues contre Charles.

Pendant que Charles consommoit ses peuples & ses soldats devant Nuis, Louis travailloit à l'accabler. Ce Monarque plus formidable dans son Cabinet qu'à la tête de ses armées,

(*a*) Extrait des Comptes de Gui de Baenst *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. *Part.* *pag.* 261.
(*b*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 278.
(*c*) Balen Descript. de Dordr. *pag.* 783.
(*d*) Dapper Descript. d'Amsterd. *pag.* 125.
(*e*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 95.
(*f*) Lettr. de Charles *du* 12 *Mars*, 1475, *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. *Part.* II. *pag.* 277.
(*g*) Boxhorn *sur* Reigersb. *Part.* II. *pag.* 279.

Charles I. 1475.

avoit porté les Villes du Rhin à lever seize mille hommes qui campoient à Dusseldorp. L'Empereur sur la parole qu'il lui avoit donnée de le joindre avec douze mille François auxiliaires, s'avançoit avec l'armée de l'Empire. René, Duc de Lorraine, étoit entré dans le Luxembourg. Mais la Ligue qu'il forma entre les Villes d'Alsace & les Cantons Suisses, fut le plus dangereux des coups qu'il porta à la Maison de Bourgogne (*a*). Les Suisses s'étant assemblés, ramenerent Sigismond dans le Comté de Ferrette, arrêterent d'Archambault qui commandoit pour le Duc, lui firent son procès, & le condamnerent à perdre la tête sous prétexte de concussion. Ils passerent dans la Bourgogne, taillerent en pieces un Corps de Bourguignons qui voulut les arrêter sur la frontiere, pillerent Hericourt & Blamont, & s'en retournerent chargés de butin (*b*).

Invasion des Suisses dans la Bourgogne.

Louis marche contre Charles.

La treve étant expirée, le Roi de France de son côté se rendit maître de Corbie, de Roye & de Montdidier, se présenta devant Arras, repoussa vivement la garnison qui voulut se montrer, & prit Jacques de Luxembourg, frere du Connétable, & Contay. Louis s'étant fait amener le premier, l'interrogea sur le sujet qui avoit porté le Duc de Bourgogne à l'envoyer du siege de Nuis. Ce jeune homme répondit naïvement qu'il étoit chargé de recevoir S. Quentin que le Connétable avoit promis de remettre; mais qu'à son arrivée il avoit changé d'avis, sans qu'il en sçut la raison. Sa franchise plut au Roi qui le retint à son service, & lui donna une Compagnie de cent hommes d'armes (*c*).

Les Armateurs François désolent le Commerce.

Les Armateurs François ruinoient cependant le Commerce. Ils enlevoient les vaisseaux jusques dans les canaux des Isles de Zeelande, & personne ne sortoit impunément des ports. Les Députés d'Amsterdam, de Hoorn, d'Enkhuizen, d'Edam & de Monnikendam s'étant assemblés, résolurent de remédier à ces désordres. Ils armerent en guerre

Armemens des Hollandois.

(*a*) Phil. de Commin. *Liv.* III. *pag.* 215, 216. Preuves. *ibid. Tom.* IV. *pag.* 458.
(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* V. *pag.* 507.
(*c*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* V. *pag.* 508.

tous

Charles I. 1475.

tous les bâtimens qui se trouverent dans les ports, y joignirent quatre gros vaisseaux qu'ils construisirent, & donnerent le commandement de cette flotte aux Amiraux Ysbrandt, Jean Remszoon d'Amsterdam, Jean Nicolaszoon de Hoorn, Reinier Marszoon d'Enkhuizen, & Jongue Jacob de Monnikendam, qui avoient sous eux quatre Vice-Amiraux. Nicolas Roelenszoon commandoit en chef toute la flotte réunie. Les Députés des Villes firent la revue de la flotte au Texel le 14 d'Avril (*a*). Elle mit à la voile le lendemain, & rencontra au retour l'ennemi à la hauteur de Klaasduinen. Les François quoique plus foibles, l'attaquerent avec tant de valeur qu'ils la mirent en fuite & la suivirent jusques dans la Zuiderzee, où ils pénétrerent par le Maarsdiep; mais le défaut de connoissance des bas-fonds dont cette mer est remplie, les obligea de rentrer dans l'Océan. La perte des Hollandois fut cependant si considérable qu'il en couta quarante-huit mille florins du Rhin à la seule Ville de Hoorn (*b*).

Leur flotte battue.

Quoique Charles fut pressé de tous côtés, il s'opiniâtroit devant Nuis, & la rigueur de l'hyver ne le rebutoit pas. Il avoit foudroyé cette Ville l'été précédent par une artillerie formidable (*c*); les assiegés s'efforçoient de retarder ses approches par des sorties continuelles, dont le succès étoit souvent favorable, mais qui coutoient bien du monde de part & d'autre (*d*). Le Duc irrité de ses pertes, n'en étoit que plus opiniâtre dans ses attaques. Sur la nouvelle cependant que les vivres commençoient à devenir rares dans la Ville, il s'étoit déterminé à changer le siege en blocus, dans l'espérance de la réduire bientôt par la famine. Le voisinage de l'armée Impériale encourageoit les assiegés à souffrir les plus grandes extrémités; mais Frederic quoique plus fort de deux tiers que les Bourguignons, n'osoit approcher de

Opiniâtreté du siege de Nuis.

Changé en blocus.

(*a*) Ordonn. *du* 14 *&* *du* 15 *Avril dans* Commelin. Descript. d'Amsterd. *Tom.* II. *pag.* 915, 916.
(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 95, 96, 97.
(*c*) Magn. Chron. Belg. *pag.* 420.
(*d*) Ann. Novesiens. *ad ann.* 1474.

Charles I.

1475.

leurs retranchemens avant l'arrivée des François. Il avoit sommé Louis d'envoyer les douze mille hommes qu'il avoit promis. Le Monarque fit partir Tiercelin de la Brosse pour s'excuser sur les préparatifs des Anglois qui ne lui permettoient pas de dégarnir ses côtes ; & véritablement Edouard n'attendoit que les vaisseaux de transport pour passer la mer. La longueur de ce siege fatigaoit également toutes les parties. Charles commençoit à sentir que son entêtement nuisoit à ses véritables intérêts ; les assiegés éprouvoient les horreurs de la famine, & Frederic ne comptoit plus sur le secours de la France. Dans ces circonstances le Légat offrit de recevoir la Ville comme sequestre, en attendant que le S. Pere jugeât les contestations d'Herman de Hesse & de Robert de Baviere. L'Empereur qui se proposoit uniquement d'empêcher le Duc de Bourgogne de se rendre maître de cette place, accepta l'accommodement, & Charles qui ne cherchoit qu'un prétexte pour mettre son honneur à couvert, y consentit (*a*).

La Ville mise en sequestre.

Charles en Zeelande.

Le compromis signé, il partit en poste après avoir ordonné à son armée de le suivre, & vint en Zeelande pour hâter le départ des bâtimens de transport qui devoient passer les Anglois. Leur armée étoit si nombreuse que quoique les Hollandois eussent rassemblé cinq cens voiles, elle fut trois jours à faire le trajet de Douvres à Calais.

Il fait passer les Anglois en France.

Il marche contre la France.

Le Duc de Bourgogne joignit Edouard aussitôt qu'il fut débarqué, & le suivit en Picardie. Louis dans l'incertitude de la descente craignant encore plus pour la Normandie, avoit distribué ses troupes autour de sa Capitale : de façon qu'il pouvoit aisément les rassembler, pour faire tête du côté de l'attaque. Le Connétable étoit dans un plus grand embarras. Il se reprochoit d'avoir également joué ces trois Souverains. Il venoit de perdre dans son épouse le seul appui qu'il avoit auprès de ces Monarques. La désertion de Genlis & de Mouy qui le quitterent dans ce moment pour prendre le service de France, acheva de l'effrayer, & le détermina

(*a*) Amelgard Gest. Lud. XI. *Lib.* IV. *cap.* 15. Extrait *dans* les Addit. *sur* Commin. *Tom.* III. *pag.* 3[illegible]5.

à s'adresser au Duc de Bourgogne qu'il se flattoit de tromper encore une fois. Il s'excusa d'abord de n'avoir pas remis S. Quentin, comme il avoit promis, offrit d'exécuter sa parole, & de lui jurer une fidélité à toute épreuve. Charles fit part de sa lettre au Roi d'Angleterre, qui se pressa d'approcher de S. Quentin, persuadé que S. Pol qu'il avoit honoré de son alliance, ne balanceroit pas à lui porter les clefs. Mais le Connétable, toujours perfide, le reçut avec une salve générale de ses remparts, l'obligea de tourner tête, & sortit sur son arriere-garde, de laquelle il fit un grand carnage (*a*).

Il est trompé par le Connétable.

XL.
Siege de Nancy.

Le Duc de Bourgogne qui s'étoit avancé pour être témoin de la reddition de la place, repartit en fureur de la nouvelle perfidie de Saint Pol & rejoignit son armée dans le Barrois. Ses intérêts & ceux de son Allié l'appelloient en France ; l'envie de se venger du Duc de Lorraine l'aveugla, & malgré les instances réitérées d'Edouard, il entra dans ce Duchè, & mit le siege devant Nancy. Une conduite si peu refléchie aliéna le cœur des Anglois, qui se voyoient seuls au milieu d'un pays ennemi & chargés d'une guerre dangereuse par l'imprudence d'un Allié qui ne suivoit que son caprice. Sur ces entrefaites les coureurs de l'armée amenerent au camp des Anglois un valet-de-chambre, auquel Louis avoit ordonné de se laisser prendre pour pénétrer les véritables intentions d'Edouard. Le Monarque lui rendit la liberté sur le nom de son Maître. Hauward & Stanley, ses Ministres, le chargerent en le congédiant de dire au Roi qu'ils se recommandoient à sa bienveillance. Il n'en fallut pas davantage pour faire comprendre à Louis qu'Edouard souhaitoit la paix ; mais qu'il craignoit qu'on ne pût lui reprocher la premiere démarche. Le Roi qui ne s'étoit jamais piqué de délicatesse, résolut dans l'instant d'envoyer un homme sans nom, mais dont il connoissoit l'adresse. Il le travestit en Hérault, & le chargea d'une lettre adressée aux deux Lords, par laquelle il les assuroit que le porteur ap-

Manœuvres secretes de Louis.

(*a*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* IV. *ch.* V.

CHARLES I.

1475.

prendroit à leur Maître des choses qu'il lui importoit de sçavoir. Hauward & Stanley l'ayant introduit secrétement, il debuta par exposer pathétiquement la douleur que la rupture avec un ancien ami causoit à son Maître. Il entra dans le détail des préjudices qu'elle causoit aux deux Couronnes; il protesta que la crainte n'avoit aucune part à sa démarche; que les approches de l'hyver le tranquillisoient sur les événemens de la guerre, & que l'appréhension de Louis ne tomboit que sur les dangers auxquels la flotte Angloise seroit exposée, aussi bien que ses troupes & sa personne, en suivant le caprice d'un tiers qui n'y pensoit pas; qu'enfin le Roi de France s'intéressoit si vivement à son sort qu'il étoit prêt d'envoyer ses Plénipotentiaires pour traiter de la paix dans son camp même, s'il le souhaitoit.

Il détache Edouard de l'alliance de Charles.

Edouard plus voluptueux que guerrier, aigri par les procédés du Duc de Bourgogne, & flatté par les déférences d'un grand Roi, fit expédier les passeports, & choisit un village proche d'Amiens pour le lieu des conférences. Louis nomma le Bâtard de Bourbon, l'Evêque d'Evreux, & S. Pierre; le Roi d'Angleterre envoya les Lords Hauward, Carlington & Morton. Ceux-ci débuterent par exiger la restitution de la Normandie & de la Guyenne; mais bientôt ils se contenterent de soixante mille écus & du mariage du Dauphin avec la Princesse de Galles, à condition de cinquante mille écus par an par forme de pension, jusqu'à ce que les parties fussent en état d'effectuer le Contrat (*a*).

Accord entre les deux Couronnes.

Charles en demande raison au Roi d'Angleterre.

Le Duc de Bourgogne ayant eu vent de la négociation, partit en poste avec quinze chevaux, & sa fierté ne lui permettant pas d'entrer en explication, il demanda brusquement au Roi d'Angleterre s'il avoit conclu son Traité, Edouard répondit qu'il étoit convenu d'une treve pour dix ans, & lui avoit ménagé un délai de trois mois, pendant lesquels il étoit libre d'accéder au Traité avec le Duc de Bretagne. Charles répliqua d'un ton méprisant qu'il l'avoit recherché, non qu'il eût besoin de secours, mais pour l'ai-

(*a*) Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* II. *Liv.* XIII. *pag.* 78.

der lui-même à rentrer dans les Provinces dont on l'avoit chassé ; que pour ce qui le concernoit, il sçauroit bien soutenir ses droits, & qu'il n'étoit pas d'humeur à faire la paix. Il tourna le dos après ces paroles, & repartit aussi brusquement qu'il étoit venu. Le Connétable se jugeant perdu, si la paix avoit lieu, envoya Creville offrir cinquante mille écus aux Anglois, s'ils vouloient continuer la guerre. Edouard répondit froidement que s'il eût tenu parole, il n'auroit pas été question de paix.

Charles I.

1475.

Entrevue de Louis & d'Edouard.

Louis qui n'avoit pas perdu le goût des entrevues, pressa si vivement Edouard d'entrer en conférence avec lui qu'on nomma des Commissaires de chaque côté pour choisir un endroit convenable. On bâtit un pont sur l'Oise proche de Pequiny séparé par une barriere, où les deux Monarques se rendirent accompagnés chacun de douze Gentilshommes ; quatre François passerent du côté d'Edouard, & quatre Anglois du côté de Louis. Ce dernier ouvrit la conversation en remerciant le Ciel qui lui permettoit de voir son frere bien-aimé. L'Anglois répondit par un compliment, après lequel le Chancelier d'Angleterre déploya le Traité, & demanda au Roi de France s'il connoissoit sa signature, & s'il juroit devant Dieu d'observer les articles qu'il contenoit? Louis ayant répondu que telle étoit son intention, le Chancelier de France répéta le même cérémonial ; & pour-lors les témoins s'étant éloignés, les deux Monarques entamerent une conversation particuliere. Louis demanda au Roi d'Angleterre comment il en useroit avec les Seigneurs qui s'étoient ligués contre lui, en cas qu'ils refusassent d'accéder au Traité. L'Anglois répliqua qu'il sçavoit bien ce qu'il devoit faire ; qu'il le prioit seulement de laisser le Duc de Bretagne en repos, & lui déclara nettement que s'il l'attaquoit, il seroit obligé de le soutenir de tout son pouvoir ; quant à Saint Pol, il ajouta qu'il n'y prenoit aucun intérêt, & pour preuve de sa sincérité, il lui remit ses lettres originales qu'il avoit reçûes depuis qu'il étoit en France (*a*). Les

(*a*) Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* II. *Liv.* XIII. *pag.* 79.

1475.

deux Souverains s'étant séparés fort satisfaits l'un de l'autre, la flotte Angloise mit à la voile, & le Roi revint à Coucy pour se rapprocher du Hainaut. Le Chancelier de Bourgogne & Contay vinrent le trouver sur la frontiere avec l'accession de leur Maître. Creville, l'Agent de toutes les fourberies de Saint Pol, arriva le lendemain; il étoit chargé de prier le Roi d'oublier le passé, & de lui jurer fidélité pour l'avenir, pour sûreté de laquelle le Connétable offroit tout ce qu'il voudroit exiger. Mais Louis ayant résolu la perte de ce Seigneur, fit cacher les deux Envoyés de Charles sous une tapisserie dans la chambre où il donnoit audience à Creville, l'obligea par ses questions à des réponses qui devoient déplaire étrangement aux Bourguignons, & lui dit en le congédiant que dans l'embarras où il se trouvoit il auroit besoin d'une tête comme celle de son Maître. Le Connétable lut dans ces paroles l'Arrêt de sa mort, & n'imagina de salut qu'en regagnant l'esprit de Charles. Dans cette idée il résolut de tenter si sa présence auroit plus de poids que ses lettres, & se détermina au voyage. Louis bien informé de son départ, marcha droit à Saint Quentin avec toutes ses forces, & lui enleva le seul gage dont il pouvoit racheter sa tête. Il fit à l'instant partir Contay pour en informer le Duc, le chargeant en même tems de lui rendre compte de la conversation qu'il avoit entendue, & de lui porter les lettres que le Roi d'Angleterre lui avoit remises (*a*). Ces preuves certaines des trahisons du Connétable mirent en fureur un caractere violent par lui-même. Charles fit arrêter Saint Pol sans l'entendre, l'envoya dans la Citadelle de Mons, d'où il le fit transférer au Château de Peronne.

Charles fait arrêter le Connétable S. Pol.

Ce Prince n'étoit alors occupé que du dessein qu'il avoit formé de s'emparer des Etats du Duc de Lorraine, qui lui convenoient d'autant plus qu'ils séparoient la Bourgogne du Luxembourg, & que leur réunion lui donnoit la communication non-interrompue depuis la Mer de Westfrise jusques

Il s'empare de la Lorraine.

(*a*) Conf. les Preuves *sur* Commin. *Tom.* IV. *pag.* 470.

Charles I.

1475.

dans le Lyonnois (*a*). L'idée de s'emparer du Duché l'avoit déterminé à ſigner la derniere paix, & l'eſpérance de porter le Duc à ſacrifier le Connétable par ce motif, avoit engagé le Monarque à négliger les intérêts de René, qui ne s'étoit attiré l'inimitié du Bourguignon que pour faire une diverſion favorable à la France. Louis XI preſſa pour-lors l'exécution du Traité par lequel ces deux Souverains s'étoient promis que le premier qui prendroit le Connétable, le livreroit à l'autre. La vengeance & l'utilité étoufferent la reconnoiſſance & la générosité dans le cœur des deux Princes. Louis abandonna René, & Charles ſigna l'ordre de livrer le Connétable. Il avoit cependant recommandé à d'Imbercourt, qu'il chargea de l'écrit, de différer le plus long-tems qu'il pourroit; mais il ſe confioit, malheureuſement pour Saint Pol, à ſon plus grand ennemi, qui le remit ſur le champ au Bâtard de Bourbon avec l'Arrêt qui le condamnoit à perdre la tête. Il fut conduit à Paris, & le Parlement, après avoir examiné l'inſtruction des Commiſſaires, confirma le Jugement, & le fit exécuter dans les Halles. L'Europe fut étonnée qu'un Prince ambitieux & magnanime, tel que le Duc de Bourgogne, eût ſacrifié ſa gloire à ſon intérêt; mais la colere, le dépit & la vengeance étoufferent en lui les ſentimens d'honneur, & le déſir de ſe venger des Suiſſes qui l'avoient attaqué ſans ſujet, le porta à contenter le Roi malgré les reproches de la généroſité qui lui étoit naturelle (*b*). Sa vanité ſe flattoit de l'idée de s'ouvrir une route dans l'Italie, en s'emparant des Alpes, & ce projet ne ſouffroit plus de bornes à ſon ambition (*c*).

Le Connétable exécuté à Paris.

XLI. Les Suiſſes offrent la paix à Charles.

Les Suiſſes, inconnus juſqu'alors, ignoroient eux-mêmes leur valeur. Effrayés des préparatifs qui ſe faiſoient contre eux, ils envoyerent repréſenter au Duc de Bourgogne que tout leur pays ne valoit pas les mords & les brides de ſes chevaux, & lui offroient de renoncer pour jamais à l'alliance

(*a*) Voyez les Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* III. *ch.* XII. *pag.* 265.
(*b*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* III. *chap.* XII. *pag.* 265.
(*c*) Duclos Hiſt. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 181.

CHARLES I.

1475.

de la France, & de lui fournir à toute réquisition six mille soldats envers & contre tous. Mais ce Prince ébloui par la conquête de la Lorraine, ne jugeoit plus rien d'impossible à sa valeur, & son aveuglement aidoit aux projets que Louis formoit pour sa perte. Ce Monarque souffroit impatiemment la ruine d'un Prince son Allié; mais il n'osoit violer une paix cimentée par le sang du Connétable, & forcé de demeurer couvert, il saisit l'occasion d'accabler son ennemi sans sortir de son Cabinet. Il dépêcha des Emissaires dans toute l'Allemagne, & parvint à liguer les Villes du Rhin avec les Cantons. Il persuada aux Archiducs, anciens Souverains des Suisses, d'accorder une treve de dix ans à leurs sujets rebelles, & ceux-ci ayant été par-là mis à l'abri de tout, se trouverent en état de réunir toutes leurs forces contre l'ennemi qui les attaquoit. Charles cherchoit de son côté des amis dans la Lombardie; il avoit attiré dans son parti les Princes de la Maison de Savoye, la Régente de ce pays & quelques Souverains du Milanois qui devoient le joindre à l'entrée des montagnes. Il partit de Nancy dans le mois de Février, entra par le pays des Vaudois, & vint assieger Granson, petite Ville proche du Lac de Neufchatel. Quelques *Historiens* rapportent qu'il fit pendre le Gouverneur & la garnison contre la foi de la capitulation, & que sa perfidie lui fit des ennemis irréconciliables d'un peuple, dont la probité est le caractere distinctif. Le Duc apprenant qu'ils venoient à lui par les montagnes, résolut d'aller à leur rencontre, malgré le conseil de ses Capitaines. Il menoit lui-même l'avant-garde composée de l'élite de ses Archers. Les Suisses le voyant engagé dans les défilés, le chargerent en tête pendant que leurs gens qui s'étoient emparés des hauteurs de droite & de gauche, l'accabloient de traits, & rouloient sur lui des rochers & des arbres. Les soldats ne pouvant tenir dans une position si violente, ni même attaquer l'ennemi, se renverserent sur le Corps de bataille, qui resserré dans ces routes étroites, ne pouvoit s'ouvrir pour livrer passage aux fuyards, & fut entraîné dans la déroute, sans

Louis les excite contre lui.

1476.

Défaite de Charles par les Suisses.

Charles I. 1476.

ſans qu'il fût poſſible de le rallier (*a*). On raconte qu'un certain bouffon que Charles tenoit à ſa ſuite, & devant lequel il s'étoit vanté d'imiter Hannibal, lui cria dans ce déſordre : » mon Maître, ne ſommes-nous pas bien hannibaliſés ? (*b*) » Le camp des Bourguignons & tous les équipages furent la proye des vainqueurs ; ils y trouverent des richeſſes ineſtimables. Ce peuple étoit trop ſimple & trop groſſier pour en connoître le prix, & le *Sancy*, ainſi nommé du nom de l'Ambaſſadeur qui l'acheta pour la Couronne de France, dont il fut long-tems le premier diamant, eſtimé dix-huit cens mille livres, fut alors donné pour un écu par le ſoldat qui l'avoit trouvé (*c*). La défection des Alliés fut une ſuite de la défaite ; les Princes de Savoye, les Comtes de Milan & de Provence ſe retirerent dans leur pays. Louis qui s'étoit avancé à Lyon, pour être plûtôt informé des événemens, reçut la nouvelle ſans s'émouvoir, & ſe contenta de dire : » Quand orgueil & préſomption marchent en tête, » honte & dommage ſuivent de près. » La perte cependant ne fut pas bien conſidérable. Les Suiſſes manquant de cavalerie, ne purent faire un grand carnage dans la fuite, & lorſque les Bourguignons furent raſſemblés, leur armée ſe trouva preſqu'auſſi nombreuſe qu'avant l'action.

Seconde défaite.

Charles s'étoit arrêté à Lauſanne, où ſes troupes le rejoignirent, & ſe voyant en état de tenir la campagne, il inveſtit Murten ou Murat, petite ville ſituée ſur le même Lac, près de Berne. Sur ces entrefaites le Duc de Lorraine joignit les Suiſſes avec les Allemands auxiliaires & quelque cavalerie Françoiſe que Louis avoit fait défiler ſur la frontiere. Le Duc apprenant qu'ils avançoient au ſecours de la place, s'opiniâtra une ſeconde fois à marcher à leur rencontre, malgré les efforts que ſon Conſeil fit pour lui perſuader de les attendre dans ſes retranchemens, & il fut

(*a*) Duclos Hiſt. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 176, 178. Mém. de Commin. *Liv.* V. *chap.* I.

(*b*) Duclos Hiſt. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 179.

(*c*) Mém. Hiſtor. Crit. & Litter. d'Amelot, *au mot* Sancy. Duclos *Tom.* II, *pag.* 179.

CHARLES I.

1476.

encore battu (*a*). Mais la déroute fut plus ſanglante ; les Bourguignons laiſſerent huit mille hommes ſur le champ de bataille. On voyoit encore en 1564 une Chapelle, où l'on avoit entaſſé les os des morts avec cette Inſcription : *Caroli illuſtriſſimi Burgundiorum Ducis . . . Exercitus obſidens Muratum ab Helvetiis fuſus huic ſui Monumentum reliquit anno M. CCCC. LXXVI.* » L'armée du très-illuſtre Charles, Duc » des Bourguignons . . . . battue par les Helvétiens pendant » qu'elle aſſiegeoit Murat, a laiſſé ici ce Monument d'elle- » même (*b*).

XLII. Conſpiration contre Charles.

Charles reſſentit ſi vivement la perte de deux batailles en moins de ſix ſemaines, que le chagrin lui cauſa une maladie qui le retint au Château de Riviere ſur la frontiere de la Bourgogne, & ſi l'on en croit les *Auteurs Contemporains*, ſa tête s'en reſſentit le reſte de ſa vie (*c*). Le Duc de Lorraine profita de l'inaction où il étoit réduit, pour rentrer dans ſes Etats, où les Suiſſes le ramenerent en triomphe (*d*). La nouvelle de la révolution arracha Charles à ſa léthargie ; il aſſembla précipitemment une nouvelle armée, & vola de ce côté. René trop foible pour l'attendre, jetta l'élite de ſes ſoldats dans ſa Capitale, & vint en France pour ſolliciter du ſecours ; mais Louis qui faiſoit jouer ces reſſorts, avoit réſolu de garder le maſque, & pour hâter le dénouement, il eut recours à des moyens ſecrets, mais plus aſſurés. Il ſe ſervit de Simon de Pavie ſon Médecin, pour gagner Campobacchio, Général de la Cavalerie Italienne qui ſervoit le Duc, & celui-ci, ſous la promeſſe d'une bonne récompenſe, s'engagea de le livrer mort ou vif entre les mains du Roi (*e*). L'aveuglement fatal qui précipitoit ce Prince à ſa perte, lui fermoit les yeux ſur tout ce qui pouvoit le ſauver. Un Lorrain, eſpion de René, qu'on conduiſoit au gibet, demanda avec inſtance à lui parler. Campobacchio prit le devant, &

(*a*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* V. *chap.* III *pag.* 186.
(*b*) Heuter. Rer. Burgund. *cap.* XII.
(*c*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* V. *ch.* V. *pag.* 292.
(*d*) Idem, *ibid.*
(*e*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* V. *pag.* 294.

sçut si bien persuader au Duc que ce misérable ne cherchoit qu'à prolonger sa vie, qu'il arracha l'ordre de le faire exécuter sur le champ.

Charles I.

1476.

Il étoit alors devant Nancy, & les Allemands s'étoient réunis aux Suisses pour secourir la place; mais le manque d'argent les arrêtoit. Louis leva cet obstacle par une remise de quarante mille francs qu'il fit au Duc de Lorraine. Les armées se trouverent en présence le 5 Janvier, & dans l'instant qu'elles s'ébranloient, Campobacchio passa du côté de l'ennemi avec la plus grande partie de sa cavalerie. Quelqu'avantageuse que fût cette défection, la perfidie Italienne fit horreur aux Suisses, qui lui firent dire qu'ils ne recevroient jamais de traître dans leur bataille; ensorte que ce Capitaine, forcé de s'éloigner, se retrancha dans un poste avantageux pour attendre l'évenement du combat. Le Duc étonné d'une perfidie aussi noire, assembla ses Généraux qui lui conseillerent unanimement de se retirer sous Pont-à-Mousson, & d'attendre les renforts qui venoient de tous côtés. Mais la témérité l'emporta sur la prudence, & malgré les remontrances de toute son armée, il fit sonner la charge. Les Bourguignons attaquerent avec désespoir; mais les Suisses les reçurent avec tant d'intrépidité qu'ils se rompirent de tous cotés, & la cavalerie Allemande, mêlée d'un grand nombre de François que Louis avoit envoyés secrétement, acheva la déroute. Charles fut tué dans la fuite par des Lanciers Allemands qui ne le connoissoient pas (*a*), ou si l'on en croit les *Historiens de Bourgogne*, par des Cavaliers que Campobacchio avoit laissés dans ce dessein (*b*). On ne trouva son corps qu'au bout de quelques jours dans un marais, où son visage étoit pris dans la glace, & tellement défiguré qu'on ne put le reconnoître qu'à l'ongle du petit doigt qu'il portoit fort long, à sa mâchoire inférieure qui n'avoit point de dents, & à la cicatrice de la blessure à la gorge qu'il avoit reçue à la bataille de Montlhery. Il étoit percé de trois coups;

Bataille de Nancy.

1477.

Trahison de Campobacchio.

Mort de Charles.

(*a*) Mém. de Commin. *Liv.* V. *ch.* VI. *pag.* 295.
(*b*) Ann. Novesiens. *pag.* 105. Adrian. de Veteri Busco Rer. Leod. *col.* 1259. Duclos Hist. de Louis XI. *pag.* 106.

CHARLES I. 1467.

le premier au visage qui paroissoit d'une pique, le second d'une lance qui traversoit les deux cuisses, & le troisiéme au défaut de la cuirasse qui pénétroit les intestins (a).

Son caractere. Son surnom de *Hardi*, &c.

Ainsi périt dans la quarante-quatriéme année de son âge Charles, que son humeur guerriere fit surnommer le *Hardì* & le *Belliqueux*. L'orgueil & la présomption fermerent ses oreilles aux conseils de la prudence, & firent son malheur, celui de ses sujets, & causerent sa mort. Il avoit l'ame élevée, le cœur généreux & l'esprit pénétrant. Il eut malheureusement affaire à un Monarque plus subtile & plus délié. S'il ne se piquoit pas d'être religieux dans ses paroles, son rival s'embarrassoit encore moins de garder la sienne. Peu sensible aux plaisirs, il méprisoit les femmes par tempérament plûtôt que par vertu. L'ambition & la fureur de la vengeance étouffoient en lui les autres passions. Il aimoit les hasards; il les recherchoit par goût, & sa fierté lui cachoit l'écueil contre lequel il devoit se briser. Sa témérité croissoit par le danger; son courage se roidissoit contre les obstacles. Les disgraces le rendoient plus entreprenant, & les pertes changeoient sa valeur en férocité. Il étoit dissimulé, mais imprudent. Il se piquoit de probité, sans s'assujettir à ses devoirs: au surplus libéral & juste jusqu'à la sévérité.

Exemple de sa sévérité.

On conte à ce propos qu'un Seigneur qu'il avoit fait Gouverneur de Zeelande, étant amoureux d'une femme, fit emprisonner le mari, & mit sa tête au prix de son honneur; que cette femme ne jugeant rien de trop précieux pour racheter son époux, fit le sacrifice; que la jouissance ayant ranimé la passion de l'amant, il fit égorger son prisonnier, pour s'assurer sa conquête; que cette femme outrée d'une pareille perfidie, vint se jetter aux pieds du Duc & lui demanda justice; que ce Prince lui défendant de quitter sa Cour, manda le Gouverneur, & lui présentant sa maîtresse, lui demanda s'il la connoissoit; que ce Seigneur se précipita

(a) Barland Hist. Comit. Holl. *in* Carol. Burgund. Meyer. Ann. Flandr. *ad ann.* 1477. Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* V. *chap.* VIII. *pag.* 300. Heuter Rer. Burgund. *cap.* XIV. Meteren Hist. des Pays-Bas *pag.* 111. Goudhoev. *pag.* 56. Ortel. Epist. Itiner. *pag.* 37. Daniel Hist. de France. *Tom.* IV. *pag.* 688.

à ses pieds, avouant ses crimes, & cherchant à les excuser par l'excès de sa passion ; que Charles lui ordonna d'épouser la veuve & de lui donner ses biens, & qu'ayant ainsi réparé les dommages qu'elle avoit essuyés, il condamna le nouveau mari à perdre la tête dans le même lieu où le défunt avoit été exécuté, pour satisfaire la vindicte publique par le supplice du Criminel (*a*).

Charles I.

1477.

Il change le Haut-Conseil en Parlement.

Charles supprima en 1473 le nom du Haut-Conseil de Hollande, & donna à ce Tribunal le titre de Parlement, transporta sa séance à Malines, étendit son ressort sur les Pays-Bas, & y réunit les Chambres des Comptes de Lille & de Bruxelles (*b*). Mais ces changemens ne subsisterent que pendant sa vie. La Hollande, la Zeelande & la Westfrise ne voulurent plus reconnoître la Jurisdiction sitôt qu'il eut les yeux fermés, & rétablirent l'ancien Tribunal à la Haye (*c*).

Chapitres de la Toison d'Or tenus par lui.

Il tint trois fois le Chapitre de la Toison d'Or. Dans le *premier* qu'il assembla à Bruges, & qui fut l'onziéme depuis la création de l'Ordre, il reçut Edouard IV, Roi d'Angleterre, Louis de Catalogne, Comte de Guyon ; Jean de Damas, Marquis de Clesse ; Jacques, Duc de Bourbon ; Jacques, Marquis de Luxembourg ; Philippe de Savoye, Comte de Bresse ; Philippe de Crevecœur, Marquis d'Esguerdes ; & Claude de Montagu, Comte de Conches. Dans le *second*, convoqué en 1470, il ne fut question que des affaires de l'Ordre ; mais dans le *troisiéme*, assemblé à Valenciennes, il donna le Cordon à Don Ferdinand, Infant de Castille ; à Ferdinand, Roi de Naples ; à Jean Comte de Luxembourg ; à Engelbert de Nassau, Comte de Breda, & à Philippe, Prince de Piémont (*d*).

Ses Mariages.

Son Pere l'avoit fiancé encore enfant avec Catherine de France, fille de Charles VII ; mais cette Princesse étant morte avant la consommation, il épousa Elisabeth de Bourbon, dont il eut Marie qui lui succéda, & en secondes

(*a*) Harræi Exempla Politica *Lib.* II. *cap.* IX. *Art.* VIII.
(*b*) Supplem. *aux* Trophées du Brabant de Butkens *Liv.* VII. *pag.* 205.
(*c*) Oliv. de la Marche *Introd. pag.* 76.
(*d*) Ferreoli Locrii Chron. Belg. *Tom.* II. *pag.* 581.

Charles I.

1477.

Son Scel & sa Devise.

noces Marguerite de York, sœur d'Edouard IV, Roi d'Angleterre, dont il ne laissa pas d'enfans. Son Scel est le premier où le Prince est représenté à cheval, & l'on commença à marquer les années sur ses Médailles (*a*). Il avoit une branche d'Houx pour Devise, & pour Ame : *Qui s'y frotte, s'y pique.*

(*a*) O. Vredii Sigilla Princip. *pag.* 94, 99.

Fin du neuviéme Livre.



LIVRE X.

SOMMAIRE.

I. MARIE, vingt-huitiéme (*Comtesse*) *de Hollande. Incertitude sur la mort de son Pere. Elle est reconnue en Hollande & en Zeelande. Dessein de Louis XI sur les deux Bourgognes & sur la Picardie. Ses manœuvres en Flandre. Surprise de Tournay. De Saint Omer. D'autres Places. Insolence des Gantois. Troubles en Hollande pour l'élection des Etats. Appaisés.* II. *Marie demande des subsides aux Etats.* Grand-Privilege *accordé aux Hollandois & aux Zeelandois. Changemens des Grands-Officiers. Ambassade en France. Arras & d'autres Places rendues aux François.* III. *Intrigues de Louis à la Cour de Marie. Emeute à Gand. Deux Ministres de la Comtesse traînés au supplice. Vaisseaux François pris par les Hollandois. Louis prend possession des deux Bourgognes. Ses manœuvres en Angleterre contre Marie.* IV. *Emeute à Gand. A Schoonhoven. A Dordrecht. A Hoorn. Les Gantois prétendent s'emparer du Gouvernement. Leur dessein sur Tournay. Manqué. Mort d'Adolphe de Gueldre.* V. *Mariage de Marie avec Maximilien d'Autriche. Treve avec la France.* VI. *Inauguration de Marie & de Maximilien à Dordrecht. Renouvellement des Traités de Commerce. Maximilien se crée Grand-Maître de la Toison d'Or. Marie accouche d'un Prince. Maximilien marche contre les François.* VII. *Troubles de Gueldre. Hostilités des Hollandois. Réduction de la Gueldre. Inauguration de Marie & de Maximilien dans la Gueldre.* VIII. *Nouveaux troubles en Hollande. A Hoorn. A Leide. A Haarlem. A Rotterdam. A la Haye. Pertes considérables des Hollandois sur mer.* IX. *Maximilien marche contre les François. Siege de Terouanne. Jour-*

née des Eperons. Le siege de Terouanne levé. Cruautés réciproques. Maximilien obtient des subsides de la Hollande. Il accorde de nouveaux Privileges. Lalain de Montigny, Stadhouder de Hollande. Infractions faites au Grand-Privilege. X. *Manœuvres de Louis en Angleterre. Ambassade de Maximilien aux Anglois. Traité entre Maximilien & Edouard. Le jeune Philippe fiancé avec Anne d'Angleterre.* XI. *Nouveaux troubles en Hollande. Leide surprise par les Hoekins. Dordrecht surprise par les Cabeliaux. Les Hoekins bannis de plusieurs Villes. Maximilien favorise les Cabeliaux. Reddition de Leide.* XII. *Les Hoekins reçus à Utrecht. Punis à la Haye. Triomphe des Cabeliaux. Les Hoekins maîtres dans Utrecht. Les Hollandois marchent contre les Trajectins. Ils sont battus. Naarden surprise par les Hoekins. Le Diocèse d'Utrecht ravagé. La Ville réduite à l'extrémité. Négociations infructueuses. Prise de Vianen.* XIII. *Négociations de paix entre Maximilien & la France. Mort de Marie. Ses Enfans.* XIV. PHILIPPE II, vingt-neuviéme *Comte de Hollande. Il succede à sa Mere. Sous la tutele de son Pere. Continuation des troubles d'Utrecht. Desseins des Hoekins sur Dordrecht. Manqué. Intrépidité mémorable d'un Partisan. Prise des Châteaux d'Harmelen & Ter Haar.* XV. *Hoorn surprise par les Hoekins. Réduction de la Ville. Massacre horrible. Réduction de la ville d'Utrecht.* XVI. *Tuteurs Flamands donnés à Philippe. Paix conclue avec la France malgré Maximilien. Contrat de mariage de Marguerite sa fille avec le Dauphin. Réduction des Liegeois. Maximilien nommé Protecteur de l'Evêché.* XVII. *L'Evêque d'Utrecht rappellé dans sa Cathédrale. Nouvelle émeute à Utrecht. L'Evêque amené à Amersfoort. La ville d'Utrecht soumise. L'Evêque rétabli. L'Archiduc nommé Protecteur d'Utrecht. Amersfoort surprise par les Exilés.* XVIII. *Les Gantois révoltés contre Maximilien. Hostilités & avantages réciproques. Egmond nommé Stadhouder de Hollande. Alliance de Maximilien avec l'Angleterre. Manquée. Continuation des hostilités entre l'Archiduc & les Gantois. Prise de l'Ecluse & de Bruges. Négociations avec les Gantois. Nouvelle émeute dans la Ville. Les Privileges de Gand brûlés*

brûlés. Inondation. XIX. *Maximilien élu Roi des Romains. Couronné à Aix-la-Chapelle. Sa réception en Hollande. Nouveaux troubles en France. Surprise de Terouanne. Le Duc de Gueldre prisonnier. Traité. Maximilien y accéde. Les Armateurs Hollandois condamnés à réparation. Réglement contre les Pirateries. Origine des Colleges d'Amirauté. Oppositions des Villes.* XX. *Emeute à Bruges. Le Roi des Romains prisonnier. Accusations contre lui. Jugement des Etats. Maximilien obligé de le signer. L'Empereur marche contre les Flamands. Ils sont excommuniés par le Pape. Maximilien remis en liberté. Siege de Gand. Levé. Avantages remportés par les Gantois.* XXI. *L'Ecluse devenue l'asyle des Hoekins. François de Brederode élu leur Chef. Il arme en course. Il s'empare de Rotterdam. Son entreprise sur Schoonhoven. Manquée. Ravages des Hoekins. Surprise de Woerden.* XXII. *Brederode & les Hoekins assiegés dans Rotterdam. Leurs desseins sur Schiedam & Goude. Manqués. Surprise d'Overschie & de Gertrudenberg. Nouveaux ravages des Hoekins. Treve. Leur entreprise sur Leide. Manquée.* XXIII. *Nouvelle fermentation à Hoorn. Appaisée. Malheureuse expédition de Brederode. Overschie évacuée. Reddition de Rotterdam. Brederode se retire à l'Ecluse.* XXIV. *Traité de Francfort. De Gand & de Bruges avec Maximilien. Hostilités des Hoekins par mer. Altération des Monnoyes. Abus qui en résultent.* XXV. *Les Hoekins assiegés dans Montfoort. Incursion & ravages de Brederode dans la Zeelande. Les Hoekins battus par mer. Brederode prisonnier. Sa mort. Montfoort rendu par capitulation. Les Hoekins se maintiennent dans l'Ecluse.* XXVI. *Maximilien impliqué dans les troubles de Bretagne. Son mariage conclu avec la Duchesse. Révolte d'Utrecht. Et des Kennemers. Appaisée. Expéditions infructueuses des Hoekins.* XXVII. *Nouvelles émeutes dans le Kennemerland. Ligue des* Casembroots. *Ils s'emparent de Hoorn, d'Alkmaar, de Haarlem. Ils échouent devant Leide.* XXVIII. *Albert de Saxe marche contre Haarlem. Négociations infructueuses. Réduction*

de la Ville. Et d'Alkmaar. Des Kennemers. Des Westfrisons. De Medenblik, de Hoorn, de Texel, &c. Construction des Citadelles pour contenir les Villes. Elles sont engagées à Albert de Saxe. XXIX. *Les Factions éteintes en Hollande. Etablissement du Despotisme. Surprise de Zierikzee par Albert de Saxe. Réduction de l'Ecluse & des Hoekins.* XXX. *La Duchesse de Bretagne enlevée à Maximilien. Sa Fille renvoyée. Il demande inutilement du secours à l'Angleterre. Et à l'Empire. Il surprend Arras. Paix avec la France.* XXXI. *Maximilien proclamé Empereur. Philippe inauguré. En Hollande. En Zeelande.* XXXII. *Refusé en Frise. Albert de Saxe nommé Podestat de Frise. Il restitue les Châteaux engagés à lui en Hollande. Continuation des troubles dans la Frise.* XXXIII. *Philippe renouvelle les Privileges de Hollande. Limitations de ces Privileges. Rétablissement du Commerce avec l'Angleterre. Grand Traité de Commerce.* XXXIV. *Double mariage de Philippe & de sa sœur. Mécontentement du Roi de France. La Hollande épuisée par les impôts.* XXXV. *Nouveaux troubles dans la Frise. Dessein de ceux de Groningue sur Franeker. Echoué. Albert envoye du secours aux Schieringers. Les Vetkoopers chassés de l'Oostergo. Les uns & les autres indisposés contre Albert. Inauguration de Philippe répétée dans toutes les Villes de Hollande.* XXXVI. *Guerre de Gueldre. Son origine. Caractere de Charles, Duc de Gueldre. Son Duché ravagé. Déclaré dévolu à l'Empire. Charles soutenu par ses sujets. Treve. Nouvelles hostilités. Nouvelle treve.* XXXVII. *Albert de Saxe nommé Stadhouder héréditaire de la Frise. Les Frisons refusent de le recevoir. Négociations infructueuses. Albert envoye des troupes contr'eux. Le Pays ravagé. Albert reconnu par les Frisons.* XXXVIII. *Ligue des Vetkoopers contre lui. Leur défaite. Reduction de Leuwaarden. Groningue persiste dans la révolte. Elle engage l'Evêque d'Utrecht & le Duc de Gueldre à la secourir. Ligue de Maximilien contre Charles, Duc de Gueldre.* XXXIX. *Les François au secours de Charles. Treve. Association des quatre*

Quartiers de Gueldre. Philippe prête hommage de la Bourgogne. XL. *Siege de Groningue. Levé. Treve. Nouvelle révolte des Frisons. Siege de Franeker. Albert marche au secours de la Ville. Défaite des Frisons. Leuwaarden saccagé. Les Frisons humiliés & punis. Siege de Groningue. Levé. Treve.* XLI. *Henri de Saxe, fils d'Albert, veut céder la Frise à Philippe. Naissance de Charles, Archiduc. Double mariage des Enfans de Philippe. Les Frisons ennuyés de la domination des Allemands. Ils s'offrent à Philippe. Son indécision sur l'offre.* XLII. *Accumulation de Couronnes sur la tête de Philippe. Son Départ pour l'Espagne. Renouvellement du Traité de Commerce avec l'Angleterre. Philippe reconnu en Espagne. Il se charge d'une négociation en France. Il passe en Allemagne. Naissance de Ferdinand, son second fils. Son retour dans les Pays Bas.* XLIII. *Armemens contre la Gueldre. Hostilités réciproques. Entreprise de ceux de Gueldre sur la Nordhollande. Manquée. Siege d'Appingadam par ceux de Groningue. Leur défaite.* XLIV. *Henri de Saxe céde ses droits sur la Frise à Joris, son frere. Contestations du nouveau Souverain avec ses sujets. Remises à l'arbitrage de Philippe. Nouvelles dispositions de Joris dans la Frise. Inondation. Incendie dans les mines de charbon. Les Allemands marchent contre ceux de Groningue. L'Empereur défend à l'Evêque d'Utrecht de s'en mêler. Il cite les Parties devant lui. Négociations inutiles.* XLV. *Contestations sur la succession d'Espagne. Philippe se fait proclamer. Il demande des subsides aux Etats. Il envahit la Gueldre. Charles ravage la Hollande. Treve.* XLVI. *Philippe part pour l'Espagne accompagné de Charles de Gueldre. Evasion de Charles. Philippe en danger de périr par le feu & par une tempête. Il relâche en Angleterre. Sa réception. Le Roi stipule des conditions avantageuses. Philippe couronné en Espagne. Son entrevue avec Ferdinand.* XLVII. *La ville de Groningue resserrée par les Saxons. Edzard, Comte d'Embden, quitte les Saxons. Il entre dans la place. Joris de Saxe lui expédie des Lettres de Stadhouder.* XLVIII. *Nouvelles hostilités de*

Charles de Gueldre. Les Hollandois marchent contre lui. Siege de Wageningen. L'Angleterre refuſe du ſecours. Négociations infructueuſes. XLIX. *Mauvais état des Finances en Hollande. Conduite déréglée de Philippe. Les François au ſecours du Duc de Gueldre. Cauſe de leur inaction Ceſſation des hoſtilités.* L. *Mort de Philippe. Son ſurnom de* Bel. *Son Caractere. Ses Enfans. Chapitres de la Toiſon tenus par lui.*





MARIE, XXVIII Comtesse de Holl.



HISTOIRE GÉNÉRALE DES *PROVINCES-UNIES.*

LIVRE X.

MARIE,

Vingt-huitiéme (Comtesse) de Hollande.



LA terreur que Charles avoit répandu pendant sa vie, & les indices douteux qu'on avoit de sa mort, tenoient l'Europe en suspens. Les différens bruits qui couroient, augmentoient les doutes. Les uns disoient que Louis XI l'avoit fait enlever dans sa fuite par une troupe de cavaliers, & le retenoit en prison dans quelque Château ; les autres affirmoient qu'il avoit paru en Allemagne dans un habit d'Hermite, sous lequel il cachoit la honte de sa défaite & l'impuissance de s'en relever. La prévention étoit si forte, que les Flamands ayant trouvé à Bruch-

MARIE.

1477.

I. Incertitude sur la mort de son Pere.

MARIE.

1477.

tal, dans le Diocèse de Spire, un homme qui lui ressembloit, s'opiniâtrerent à le reconnoître, malgré les protestations & le témoignage des autres paysans. Ils le forcerent même à prendre l'argent qu'ils lui offroient, dans l'espérance d'en être récompensés avec usure (*a*). Marie même ne fut assurée de la mort de son Pere que sur la fin du mois (*b*).

Elle est reconnue par la Hollande & la Zeelande.

La Princesse étoit alors à Gand avec Marguerite de York, sa belle-mere, Jean Duc de Cleves, Adolphe de Cleves, Comte de Ravenstein, Guy de Brimeu, Seigneur d'Imbercourt, & Guillaume Hugonet, Chancelier de Bourgogne. Louis de Gruithuisen, Stadhouder de Hollande, & Wolfaard de Borselen, Marquis de Veere, suivis des Grands-Vassaux, vinrent la reconnoître pour unique héritiere du défunt.

Desseins de Louis sur les deux Bourgognes.

Le Roi de France apprit la perte de la bataille aussitôt qu'elle fut donnée. Il avoit établi des relais sur la route de la Lorraine, & ce fut l'origine des postes. Du Lude envoyé par George de la Tremouille, lui porta la premiere nouvelle; mais il ne put lui donner aucune certitude sur le sort du Duc: ce qui mit le Roi dans un grand embarras. Il avoit disposé ses troupes de façon qu'il pouvoit envahir en même tems les deux Bourgognes & la Picardie; mais il craignoit de s'attirer une guerre sanglante, si Charles étoit échappé. Son esprit lui fournit bientôt un expédient qui le rassura. Il imagina qu'il pourroit s'excuser sur la nécessité de se rendre maître de la Bourgogne, pour empêcher les Suisses de prendre un poste au milieu de ses Provinces, dans l'intention de la restituer lorsque le danger seroit passé. L'épuisement d'hommes & d'argent où Charles devoit être après trois défaites, le faisoit paroître moins formidable, & ces réflexions confirmoient Louis dans son projet (*c*). En cas de mort il se croyoit en droit de garder un fief qu'il supposoit détaché de sa Couronne en faveur des Mâles seulement. Comme il n'avoit pas

(*a*) Ann. Novesiens. *ad ann.* 1477. *pag.* 621.
(*b*) Voyez ses Lettres dans les Analecta. Belg. de C. P. Hoynck de Papendrecht *Tom.* I. *Part.* I. *pag.* 41, 43.
(*c*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 211.

le même prétexte pour la Franche-Comté, il cherchoit à persuader à la Noblesse & aux Villes de se mettre sous sa protection pendant la minorité de la Princesse, promettant de la rétablir dans ses droits lorsqu'elle seroit en âge de gouverner (*a*).

Sur la Picardie.

D'un autre côté la Tremouille faisoit ses efforts pour porter les Villes de la Somme à se réunir à la France. Abbeville & Dourlans ouvrirent leurs portes, Ham, Montdidier & la plûpart suivirent; les Artesiens disputerent le terrein. Lavacherie, Prevôt d'Arras, Député pour entrer en conférence avec les Commissaires que le Roi avoit envoyés au Mont Saint Eloy, prouva par un grand nombre d'exemples que le Comté d'Artois étoit un fief feminin, quoique Commines s'efforçât d'établir le contraire (*b*). Louis XI en étoit convaincu, & se défiant de la réussite de la conférence, il avoit envoyé d'Argenton pour négocier avec les principaux habitans, & le suivoit à la tête d'une bonne armée pour appuyer la négociation (*c*). Il ne craignoit plus ces Grands-Vassaux, dont l'union l'avoit fait trembler. Le Duc de Guyenne étoit mort; Saint Pol avoit perdu la tête; le Duc de Nemours étoit subjugué; le Duc de Bretagne perdoit son soutien. Il n'envisageoit qu'une Princesse timide sans expérience & sans conseil, une Noblesse découragée, des armées détruites, des finances épuisées, des peuples consternés & mécontens. Cette idée fixoit ses regards, & l'empêchoit de porter les yeux sur les obstacles qui s'opposoient à son projet. Il comptoit garder les Provinces voisines de sa frontiere, distribuer les autres entre ses Favoris, & se faire des amis en Allemagne, en cédant aux Princes de l'Empire les plus éloignées, telles que la Hollande, le Brabant, le Hainaut &c. (*d*). S'il échouoit dans son plan, il se flattoit d'être toujours le maître de forcer Marie à donner la main à son

(*a*) Voyez le Traité *dans* du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *pag.* 525.
(*b*) Barland. Hist. Comit. Holl. *in* Mar. Burgund.
(*c*) Harræi Ann. Brab. *ad ann.* 1477. Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* V. *ch.* 11, 13, 14.
(*d*) Mém. de Phil de Commin. *Liv.* V. *ch.* 13.

MARIE.

1477.

fils ; & cette prévention subsista jusqu'au moment qu'il vit Maximilien en possession de la Princesse & de ses Etats.

Ses manœuvres dans la Flandre.

Pour faciliter l'exécution de ses desseins, il vouloit mettre Marie dans la nécessité de se jetter entre ses bras, en excitant des séditions dans la Ville qu'elle avoit choisie pour son asyle. Il chargea Olivier le Daim de cette manœuvre. Cet homme qui ne manquoit pas d'adresse, & né dans la plus basse bourgeoisie de Gand, s'étoit introduit dans sa confidence, en devenant son barbier, & le Roi le jugea d'autant plus propre à cette commission qu'il tenoit par alliance ou par parenté à la plus grande partie du peuple. Olivier fier du choix de son Maître se crut un homme d'importance, & demanda l'audience avec tant de hauteur que le Duc de Cleves & le Comte de Ravenstein indignés de son insolence, le laisserent long-tems sans réponse. Il fut enfin admis à l'audience. La Princesse le reçut dans son Conseil assise entre ses deux Tuteurs, & lui demanda le sujet de sa mission. Il présenta ses lettres, & répondit qu'il ne pouvoit s'expliquer que tête à tête. Le Duc de Cleves lui dit avec un regard menaçant qu'on trouveroit bien le moyen de le faire expliquer, & toute l'Assemblée parut si choquée du ridicule de ce propos que le Barbier sortit en tremblant, monta à cheval & s'enfuit à Tournay. Il se rassura dans cette Ville, & s'étant apperçu que les bourgeois ne faisoient pas bonne garde, il en avertit Mouy qui commandoit un corps de François de ce côté, & lui ouvrit une porte par laquelle il entra à la faveur de la nuit. Ce Capitaine s'étant rendu maître de la place, enleva les Magistrats qu'il fit conduire en France, où Louis les retint en prison tant qu'il vêcut. Ce fut l'unique fruit d'une Ambassade dont le Monarque s'étoit promis les plus grands succès. Robinot d'Audenfort, autre Emissaire, gagna les habitans de Saint Omer qui lui livrerent la Ville, Bouchain & Montreuil en firent de même, & le Gouverneur de Peronne capitula après trois jours de siege, selon la convention qu'il avoit faite pour couvrir son honneur (*a*). Si

Surprise de Tournay.

De S. Omer.

Reddition d'autres places.

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France *Tom.* IV. *pag.* 622.

la

la défection de ces Villes affligeoit la Duchesse, les Gantois quoique plus fideles, lui causoient des allarmes plus vives. Ces Négocians abusant de la résidence qu'elle faisoit dans leur Ville, non-seulement la retenoient de force, mais ils vouloient s'emparer de son Conseil. Les Régens, pour s'en débarrasser, convoquerent les Etats-Généraux.

MARIE. 1477. Insolence des Gantois.

Le choix des Députés causa de nouveaux troubles dans les Provinces, & principalement en Hollande. Les Hoekins saisirent l'occasion pour rentrer dans les Emplois dont ils étoient exclus. Les Cabeliaux s'opposerent à leurs efforts ; & les deux partis étoient prêts d'en venir aux mains, lorsque les plus sensés s'assemblerent à Dordrecht, & convinrent que les uns & les autres seroient éligibles pour la députation, à condition que les Hoekins prêteroient serment de ne point employer leur crédit pour innover dans les Elections des Magistrats, ni pour obtenir aucun changement hors les tems ordinaires, & qu'ils ne penseroient qu'au bien public (*a*). On arrêta à Leide & à Haarlem que si quelqu'un étoit convaincu d'avoir cabalé pour l'élection, il seroit traité comme perturbateur du repos public, & les Villes s'accorderent à enjoindre à leurs Députés de se dépouiller de tout esprit de parti, pour ne penser qu'au bien général. Les Etats de Hollande dresserent ensuite le projet d'une Déclaration, dont les Députés furent chargés de suivre l'expédition.

Troubles en Hollande pour l'élection des Etats.

Appaisés.

Le Chancelier de Bourgogne ouvrit les séances par un discours pathétique, dans lequel il peignit l'impuissance où la Duchesse se trouvoit de remédier aux maux dont elle étoit menacée ; le péril où l'avidité de la France l'exposoit ; l'épuisement des finances ; la foiblesse de ses armées ; & finit par prier ses fideles sujets de la secourir efficacement & promptement, & de réaliser l'ancien zéle pour la Patrie & leurs Souverains qui les avoit toujours caracterisés.

II. Grand Privilege accordé aux Hollandois & aux Zeelandois.

Les Hollandois répondirent par une protestation soumise & respectueuse, après laquelle ils déclarerent nettement, que le peuple accablé d'impôts pendant le dernier regne,

(*a*) Balen Descript. de Dordr. *pag.* 785.

MARIE. 1477.

avoit plus besoin de soulagement, que d'être chargé de nouvelles demandes. Ils se plaignirent ensuite des infractions faites à leurs privileges, & demanderent le renouvellement de leurs Chartres avec tant de vivacité que le Conseil appréhendant les suites d'un refus, fut d'avis de leur donner le 14 Mars des Patentes qui sont connues sous le nom du *Grand-Privilege* (*a*). On ne sera pas surpris que les Successeurs de Marie n'ayent point eu d'égard pour un Acte extorqué dans les circonstances les plus critiques, pendant la minorité d'une Princesse (*b*), & qui tendoit à diminuer une autorité acquise avec tant de peine & de patience. La Duchesse s'engageoit » à ne contracter aucun mariage sans » le consentement des Princes de son Sang & des Etats de » ses Provinces ; Elle remettoit à la Hollande les pétitions » accordées en 1475, en conséquence déchargeoit les villes » de Dordrecht, Delft, Leide, Amsterdam & Goude du » cautionnement qu'elles avoient signé pour la solidité de » ces impositions ; Elle levoit pareillement la taxe annuelle » de cinq cens mille couronnes & celle de six mille *Klin-* » *kaarts* par an, à laquelle la ville de Dordrecht & la Sud- » hollande s'étoient abonnées en 1468. Elle ôtoit au Conseil » de Hollande la connoissance des premieres instances, & » limitoit sa Jurisdiction à l'appel des Sentences rendues par » les Juges ordinaires ; Elle rétablissoit l'élection des Magis- » trats sur l'ancien pied ; Elle autorisoit les Villes à convo- » quer librement des Assemblées générales & particulieres ; » Elle renouvelloit le privilege *de non evocando*, en vertu » duquel on ne pouvoit assigner un Hollandois hors de sa » Jurisdiction ; Elle promettoit de ne nommer que des natu- » rels de la Province pour exercer les charges & les em- » plois. Elle défendoit à la même personne de posséder deux » charges, soit sous son nom, sous celui d'un Custode ou » d'un Fermier. Elle fixoit le nombre des Officiers qui de- » voient composer le Conseil de Hollande à un Lieutenant, » huit Conseillers, deux tirés de l'Ordre de la Noblesse, les

(*a*) Voyez le Grand Recueil des Placards. *Tom.* II. col. 658.
(*b*) Pont. Heuter. Rer. Austr. *Lib.* I. pag. 60.

Marie. 1477.

» autres du Corps des Légistes, & deux surnuméraires à son » choix qui serviroient sans appointemens ; Elle promettoit » de n'entamer aucune guerre sans l'aveu des Etats, faute de » quoi elle autorisoit les peuples à refuser tout secours d'hom- » mes & d'argent ; Elle ordonnoit qu'à l'avenir tous les Actes » publics seroient publiés en langue vulgaire & consentis par » les Etats pour être exécutoires ; Elle rétablissoit la Cham- » bre des Comptes à la Haye, d'où son pere l'avoit transférée » à Malines (*a*) ; Elle ordonnoit la restitution des effets nau- » fragés, nonobstant les Edits qui les adjugeoient au Fisc (*b*) ; » Elle rendoit aux Patrons qui justifieroient une possession » antérieure à soixante ans, la nomination des Chaires & » des Ecoles ; Elle renonçoit à rien innover dans les mon- » noyes sans l'aveu des grandes Villes ; Elle s'engageoit à » fabriquer les monnoyes courantes à Dordrecht & selon » l'ancien tau ; Elle consentoit à ne contraindre les Villes » de payer que les pétitions qu'elles auroient consenties ; Elle « s'obligeoit pour Elle & ses Successeurs à faire ses demandes » en personne ; Elle réunissoit à perpétuité le pays de Stryen » à la Province de Hollande, s'engageoit à ne faire les ad- » judications des Fiefs qu'à la Table du Comte & dans les for- » malités juridiques, défendoit à qui que ce soit de fouiller » le sel dans les marais digués sans une permission par écrit ; » Elle promettoit jurer à son inauguration d'observer tous » les Articles ci-dessus, & de faire prêter le même serment » au Chancelier, au Stadhouder & aux Officiers de ses » Conseils. Jean, Duc de Cleves, Louis de Bourbon, Evê- » que de Liege, & Adolphe de Cleves, Seigneur de Ra- » venstein, Gouverneur Général des Pays-Bas, apposerent » leurs sceaux & s'obligerent en leurs noms pour la Prin- » cesse (*c*).

Changemens des Grands Officiers.

Marie avoit confirmé tous les Grands-Officiers dans leurs Charges, & le Seigneur de Gruithuisen étoit revêtu du

(*a*) Voyez le Grand Recueil des Placards. *Tom.* IV. *col.* 1213.

(*b*) Lettr. *du* 17 *Mars dans* les Analect. Belg. de C. P. Hoynck de Papendrecht *Tom.* II. *Part.* I. *pag.* 43.

(*c*) Grand Recueil des Placards. *Tom.* III. *col.* 658.

MARIE.

1477.

Stadhouderat par de nouvelles Patentes (*a*). Etant Etranger, il fut obligé de les rapporter conformément au Manifeste, & Wolferd de Borselen, Seigneur de Veere, prit sa place, comme natif du Pays. Il en fut de même des Conseillers ordinaires qui n'étoient pas du Pays. L'on nomma Jean d'Egmond, & Jaques de Borselen, pour la Noblesse; pour les Jurisconsultes Gerard d'Assendelft, Jaques Ruisch, Corneille de Jongue, Tieleman Oom de Wyngaarden, Hugues de Zwieten, & Nicolas Janszoon de Wissekerke; & pour surnuméraires Maître Joskeun, Corneille de Dorpe, & Gerard d'Abbenbroek (*b*). La Flandre & les autres Provinces obtinrent aussi le renouvellement de leurs Chartres; & les affaires du Pays expédiées, on passa aux étrangeres.

Elle envoye une Ambassade en France.

Les Etats arrêterent d'envoyer une Ambassade au Roi de France pour pénétrer ses intentions; Guillaume Hugonet, Chancelier de Bourgogne, Guy de Brimeu, Seigneur d'Imbercourt, Wolferd de Borselen, & Louis, Seigneur de Gruithuisen, étoient à la tête. Louis affecta de différer l'audience qu'ils demandoient, pour se donner le tems d'en gagner quelques-uns. Il réussit avec les deux premiers, dont les biens étoient en Bourgogne; mais les autres furent inébranlables. Le Chancelier sur la parole que le Monarque lui donna du mariage de Marie avec le Dauphin, remit à Descordes le serment qu'il avoit prêté en qualité de Gouverneur d'Arras, & lui permit de livrer la Ville aux François (*c*). Hesdin & Boulogne suivirent la Capitale: Vergy courut à Douay pour arrêter la défection; mais ayant été battu par du Lude & du Fou qu'il rencontra, il ne put sauver la place.

Arras & d'autres Places rendues aux François.

III. Intrigues de Louis à la Cour de Marie.

Louis XI qui sçavoit tirer parti des moindres occasions, saisit un propos hazardé par le Député de Gand, pour jetter de la défiance entre les Ambassadeurs, & diviser la Cour & les Bourgeois. Le Bourgmestre de Gand assurant le Roi qu'il pouvoit traiter sans inquiétude étant autorisé par le Sénat,

(*a*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *chap.* 4.
(*b*) Grand Recueil des Placards. *Tom.* III. *col.* 644.
(*c*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* V. *ch.* XV. Le P. Daniel Hist. de France *Tom.* IV. *pag.* 686.

sans lequel la Princesse ne décidoit rien, Louis repliqua finement qu'il se trompoit, qu'il étoit certain que Marie ne consultoit que quatre personnes, & pour preuve il tira de sa poche une lettre que d'Imbercourt lui avoit remise secrétement, par laquelle elle le prioit, en cas qu'il fût question de mariage, de ne communiquer ses propositions qu'à la Duchesse Douairiere, au Comte de Ravenstein, au Chancelier & à d'Imbercourt; & le Monarque poussant l'artifice jusqu'au bout, feignit d'oublier la lettre entre les mains de cet homme (*a*). Cette découverte déconcerta les Ambassadeurs, qui se retirerent; & rendant compte de leur négociation en présence du Duc de Cleves, de l'Evêque de Liege, du Comte de la Mark & de S. Pol, le Bourgmestre reprocha à la Duchesse la lettre mysterieuse qu'elle avoit écrite au Roi. Marie étonnée eut recours à la négative pour sa défense; mais le Flamand poussa la franchise jusqu'au dernier période, & jetta la lettre ouverte sur le Bureau. Le Duc de Cleves qui se flattoit d'engager Marie à donner la préférence à son fils, regarda d'un œil menaçant le Chancelier. L'Evêque de Liege qui haïssiot d'Imbercourt, en fit de même. La Mark & S. Pol, ennemis de l'un & de l'autre, coururent les rues, animant la populace contre des Ministres infidéles. Ils réussirent si parfaitement que la nuit même la populace força leurs maisons, & les traîna dans un cachot. Les Etats nommerent des Commissaires pour instruire leur Procès, & le sixiéme jour ils furent condamnés à perdre la tête (*b*). La Duchesse fit ses efforts pour leur sauver la vie; & ne pouvant obtenir aucun adoucissement des Juges, elle courut en habit de deuil dans la place, où la Bourgeoisie étoit sous les armes pour l'exécution; mais ses prieres & ses larmes furent inutiles, & ces malheureux eurent la tête tranchée, sans que le respect dû à sa présence pût suspendre la hache du bourreau. Le Chancelier protesta de son innocence jusqu'au dernier moment. Il écrivit à sa femme en partant pour l'échafaut, qu'il

MARIE.

1477.

Emeute à Gand.

Deux Ministres de Marie traînés au supplice.

(*a*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* V. *chap.* XVI.
(*b*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* V. *ch.* XVII.

MARIE.

1477.

mouroit sans avoir rien à se reprocher (*a*). Tous les *Auteurs Contemporains* s'accordent à peindre ces Ministres comme des victimes du Gouvernement, immolées à la fureur du peuple (*b*).

Vaisseaux François pris par les Hollandois.

Si l'artifice servoit utilement Louis, ses armes n'avoient pas des succès si favorables sur mer. Les Armateurs de Zeelande & de Hollande enleverent plus de vingt Vaisseaux François pendant l'Eté (*c*). Mais l'accroissement de ses domaines le consoloit d'une perte qui ne tomboit que sur ses sujets. Il avoit chargé le Prince d'Orange, & la Tremouille de prendre possession des deux Bourgognes. Toutes les Villes lui jurerent fidelité, à l'exception d'Aussonne (*d*).

Louis prend possession des deux Bourgognes.

Ses manœuvres à la Cour d'Angleterre contre Marie.

Le Roi d'Angleterre lui causoit cependant quelqu'inquiétude, il appréhendoit que le bruit de ses conquêtes ne fît sortir Edouard de sa léthargie. Il avoit soin de lui payer exactement les cent cinquante mille écus qu'il avoit promis, & en distribuoit tous les ans plus de seize mille dans son Conseil, pour fermer les avenues du Thrône aux plaintes de Marie. Cette Princesse se lassant enfin de n'avoir point de réponse à ses lettres, s'adressa au Parlement, qui plus attentif aux intérêts de la Couronne, força le Roi de se donner quelques mouvemens. Edouard craignant de mécontenter ses sujets, & voulant gagner du tems, envoya une Ambassade en France, sous prétexte de procurer une paix solide entre les deux Souverains. Louis bien convaincu que l'Anglois souhaitoit ardemment le mariage de sa fille avec le Dauphin, se servit de cet appas pour arrêter la vivacité de ses poursuites, & pour refroidir l'intérêt qu'il prenoit aux affaires de la Duchesse de Bourgogne, il lui fit confidence des avances qu'elle faisoit pour épouser le Dauphin. Le Monarque qui ne pensoit pas par lui-même, & qui se laissoit gouverner par des Ministres vendus à la France, fut bientôt

(*a*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 367.

(*b*) Pont. Heuter. Rer. Austr. *Lib.* I. *pag.* 65. Mem. de Phil. de Commin. *ubi supra*.

(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 101.

(*d*) Memor. de Phil. de Commin. *Liv.* V. *chap.* XVIII.

dégoûté de donner du ſecours à la Rivale de ſa fille (*a*), & les fineſſes de Louis triompherent encore des raiſons d'Etat.

1477. IV.

Les troubles ſe renouvelloient en Hollande depuis le retour des Députés (*b*). Les Hoekins reprenoient le deſſus dans la plûpart des Villes. Les Habitans de Goude chaſſerent Jean de Kats que Marie avoit nommé Gouverneur, & demanderent aux Magiſtrats compte des deniers qu'ils avoient levés pendant le Regne précédent. Les Cabeliaux qui ſeuls avoient été dans les Charges, abandonnerent la Ville. Le parti contraire les remplaça, & choiſit pour Gouverneur Engelbert de Naſſau, Comte de Breda, que la Princeſſe fut obligée de confirmer (*c*). Schoonhoven & Dordrecht n'étoient pas plus tranquilles; mais la ſédition fut plus ſérieuſe dans la derniere. Le peuple s'étant aſſemblé tumultuairement devant l'Hôtel de Ville, demanda à grands cris la ſuppreſſion des impôts & le rapport des Regiſtres (*d*). Le Magiſtrat n'oſa refuſer ouvertement; & les plus mutins s'étant apperçus qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems, coururent dans les Bureaux, prirent les Receveurs, & les traînerent en priſon. Les Chefs de la Juſtice forcés d'agir, condamnerent quarante des principaux Habitans à rapporter ſous deux ans les ſommes qu'ils avoient perçues, & les élargirent ſous leur caution juratoire. Ceux-ci dans l'impoſſibilité d'exécuter l'Arrêt, profiterent de la liberté qu'on leur avoit rendue, pour ſe ſauver (*e*). Jaques Pieterszoon Pot, Eſcoutet paſſa à Anvers; il fut remplacé par Adrien Weſtfaling Janszoon (*f*), & les Hoekins devinrent les maîtres. Mais l'émeute que Dideric Janszoon Banjaart excita à Hoorn, fut encore plus vive & plus dangereuſe. Ce Citoyen méditant une révolution, tenoit des Aſſemblées, tantôt dans ſa

Emeute à Goude.

A Schoonhoven.

A Dordrecht.

A Hoorn.

(*a*) Rapin Thoyras Hiſt. d'Anglet. *Tom.* II. *Liv.* XIII. *pag.* 81. Le P. Daniel Hiſt. de France *Tom.* IV. *pag.* 680.

(*b*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 101.

(*c*) Grande Chron. *Diviſ.* XXXI. *chap.* 6.

(*d*) Grande Chron. *Diviſ.* XXXI. *ch.* 7.

(*e*) Balen Deſcript. de Dordrecht *pag.* 7[illegible]8.

(*f*) Balen. *ibid.* Liſte des Eſcoutets, *pag.* 236. Beverwyck Deſcript. de Dordr. *pag.* 317.

MARIE.

1477.

maiſon, & tantôt dans des cabarets. Il engagea par ce moyen un grand nombre de Bourgeois qui promirent de ſeconder les Rebelles. Les premiers ſe rendirent en armes ſur le marché, & demanderent un compte des deniers qu'on avoit tirés de la Ville & des Villages. Le Magiſtrat les appaiſa pour cette fois avec de belles paroles. Martin Velaar, Eſcoutet, ayant augmenté le nombre de ſes Archers, pour prévenir une ſeconde émeute, s'aviſa de faire montre de ſa troupe habillée de neuf, & dès la premiere fois Banjaart l'arrêta par le bras, & lui dit qu'il ne ſouffriroit pas qu'il marchât avec tant de ſuite. Les Bourgeois s'attroupant à ces mots, & les Payſans accourant de tous côtés, l'Eſcoutet fut contraint de ſe réfugier dans l'Hôtel de Ville avec ſa troupe, où les mutins l'inveſtirent. Banjaart ſe fit alors apporter les Ordonnances de Charles qui avoient introduit les acciſes, dont il arracha les Sceaux, qu'il fit porter par les rues au bout d'un bâton, força Velaar de ſigner ſa démiſſion, & ſe fit nommer en ſa place (*a*).

Les Gantois veulent s'emparer du Gouvernement.

L'eſprit d'indépendance ne regnoit pas moins dans la Flandre. La Ducheſſe ne ſe maintenoit qu'à force de complaiſance pour les Gantois, qui non-ſeulement la retenoient dans la Ville, mais encore la forçoient de congédier ſes plus fideles Serviteurs. La Ducheſſe Douairiere & le Comte de Ravenſtein s'étoient éloignés. Ceux de Gand devenus maîtres du Gouvernement, ſentirent bientôt le beſoin qu'ils avoient d'un Général pour l'oppoſer à la France, & jetterent les yeux ſur Adolphe, Duc de Gueldre, qu'ils tirerent de ſa priſon, pour lui faire épouſer la Ducheſſe. Mais pour le rendre plus digne des honneurs qu'ils lui deſtinoient, ils imaginerent de le décorer, avant d'accomplir leur deſſein, par quelque action d'éclat. Les Bourgeois de Gand, de Bruges & d'Ypres, ſe cottiſerent pour lever une armée, dont ils le nommerent Général, & le chargerent de reprendre Tournay. Adolphe à ſon arrivée, brûla le Fauxbourg de la Ville. Mais du Lude étant ſorti à la tête de

Leur deſſein ſur Tournay.

Manqué.

(*a*) Grande Chron. *Diviſ.* XXXI. *ch.* 8. Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 101. 111.

cinq

cinq cens hommes, le chargea si brusquement, que les troupes ramassées prirent la fuite, & le Prince fut tué en s'efforçant de les rallier (*a*). Ainsi la Providence, pour punir le peu de respect qu'il avoit eu pour son pere, parut ne le tirer de prison que pour l'envoyer à la mort.

Marie. 1477. Mort d'Adolphe de Gueldre.

V. Mariage de Marie avec Maximilien d'Autriche.

Le danger où Marie avoit été d'épouser un pareil mari, fit refléchir ceux qui prenoient à cœur ses intérêts. Ils résolurent de profiter de la consternation où cette perte avoit réduit ces Bourgeois, pour ne pas exposer plus long-tems leur Souveraine au caprice du peuple, & résolurent de lui choisir un mari entre les Princes qui se présentoient. Le Dauphin, Charles, Duc d'Angoulesme, pere de François I, Maximilien, fils de l'Empereur Frederic, & l'héritier présomptif du Duc de Cleves, étoient les premiers sur les rangs (*b*). Celui-ci s'étoit donné bien de la peine pour plaire à Marie, & s'étoit attiré son mépris. Le Duc d'Angoulesme auroit eu la préférence, si Louis eût pu se résoudre à voir entre les mains d'un Prince de son Sang une puissance qui l'avoit fait trembler. L'Archiduc n'avoit que vingt ans; Marie étoit dans sa dix-huitiéme: la convenance étoit entiere, & de plus Maximilien avoit la parole de Charles & de sa fille (*c*). Le Dauphin étoit dans le même cas; mais il n'avoit que sept ans, sa jeunesse parloit contre lui. Marie cependant inclinoit d'abord en sa faveur; mais depuis le sacrifice de sa lettre, & l'affront qu'elle avoit essuyé publiquement, l'aversion qu'elle avoit conçue contre le pere, rejaillissoit sur le fils. D'ailleurs le Roi de France qui n'en vouloit qu'aux Etats de la Duchesse, se flatoit de la dépouiller, sans en venir au Sacrement. Marie s'assuroit du secours de l'Allemagne, en préférant le fils de l'Empereur. Charles l'avoit, pour ainsi dire, fiancée dès son vivant, en l'obligeant d'écrire de sa main à l'Archiduc, & de lui envoyer un diamant que les Autrichiens regardoient comme l'Anneau

(*a*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* IV. *ch.* I. *pag.* 207. *Liv.* V. *ch.* XVII. *pag.* 346.
(*b*) Oliv. de la Marche *Liv.* II. *chap.* IX. *pag.* 612.
(*c*) Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* I. *col.* 491.

MARIE.

1477.

Nuptial (*a*). Le Conſeil étant aſſemblé pour le choix de la Ducheſſe, la d'Alevin, Dame d'Atours de la Ducheſſe, entra bruſquement dans la Salle, & jettant un paquet de linge ſur le Bureau, » conſultez ces témoins, dit-elle, vous » verrez que ma Maîtreſſe a plus beſoin d'un homme que » d'un enfant (*b*). » Cette ſaillie détermina les Miniſtres, & Maximilien l'emporta. Trop de confiance dans ſon habileté égara la politique de Louis. Il ne voyoit qu'une fille timide, ſans Conſeil, ſans argent, ſans Capitaines & ſans Soldats. Il ſe flata d'enlever en détail ce qu'il pouvoit obtenir en entier ſans peines & ſans embarras; & ſe croyant maître de la main de la Princeſſe, il avoit réſolu de n'offrir ſon fils qu'à l'extrémité. Ce préjugé avoit jetté des racines ſi profondes dans ſon eſprit, qu'il ne fut deſabuſé que quand il vit l'Archiduc en poſſeſſion de Marie & de ſes Etats (*c*). Auſſitôt que Frederic eut appris que ſon fils avoit la préférence, il envoya une Ambaſſade, pour demander la Princeſſe dans les formes. Le Duc de Cleves qui ne pouvoit abandonner le projet qu'il avoit formé pour ſon fils, envoya des ordres aux Ambaſſadeurs de s'arrêter à Bruxelles; mais la Ducheſſe Douairiere qu'ils conſulterent, leur conſeilla de paſſer outre, & prit le devant pour annoncer leur arrivée. La Ducheſſe les reçut aſſiſe entre ſes deux Tuteurs. Le premier Ambaſſadeur lui demanda ſi ſon intention étoit d'acquitter la parole du feu Duc, & la ſupplia de reconnoître la lettre qu'il lui préſentoit. La Princeſſe ſe preſſa de prendre la parole, dans la crainte que le Duc de Cleves ne la prévînt; elle reconnut ſa ſignature, & dit qu'elle étoit prête de remplir un engagement qu'elle avoit contracté par l'ordre de ſon pere. L'Ambaſſadeur l'aſſura de la reconnoiſſance de l'Archiduc, & partit à l'inſtant pour Cologne, où Maximilien l'attendoit (*d*). Marie fit partir la plus grande partie de ſa Maiſon

(*a*) Le Contrat même avoit été ſigné. Voyez *dans* du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* I. *pag.* 403.

(*b*) Mem. de Phil. de Commin. *Liv.* VI. *ch.* 3. *pag.* 382.

(*c*) Mémoir. de Phil. de Commin. *Liv.* V. *ch.* 12. *pag.* 319. Duclos Hiſt. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 222, 226, 234.

(*d*) Cuſpin. Vita Maximil. *apud* Matth. Anal. Vet. Ævi. *Tom.* III. *pag.* 295.

au-devant de son époux, afin de donner plus d'éclat à son entrée. Elle n'ignoroit pas que l'avarice du pere réduisoit le fils dans une indigence dont sa suite se ressentoit, & vouloit en imposer aux Bourgeois accoutumés à priser les hommes par leurs richesses ; elle sçut même leur persuader de prêter l'argent qui devoit les éblouir (*a*). L'Archiduc arriva à Gand le 17 Aout (*b*), & fut reçu avec une magnificence royale. Il descendit chez Marguerite de York, Veuve de Charles I. L'Archevêque de Treves & l'Evêque de Metz le conduisirent le lendemain à la Chapelle du Palais. Il trouva la Duchesse Douairiere qui l'attendoit à la porte. Après une conversation qu'elle eut en particulier, elle sortit pour chercher la Princesse, qui parut peu après. Le Prince de Chimay & le Seigneur de Gruithuisen lui donnoient la main. Sa robe étinceloit d'or & de diamans ; elle avoit la Couronne sur la tête, & les cheveux flottans sur les épaules. La Comtesse de Ravenstein & Philippine, sœur du feu Duc de Gueldre, portoient la queue de son manteau. L'Archiduc s'avança jusqu'à la porte, & lui fit une profonde révérence. Le Légat revêtu des habits pontificaux, préconisa les dispenses de parenté accordées par le Pape, les deux futurs étant parens du cinq au sixiéme dégré du chef d'Isabelle de Portugal, Mere de Maximilien, & Tante de Marie, & le Prélat fit la cérémonie du Mariage suivant les formalités ordinaires. Le Contrat avoit été signé de la veille (*c*). Il portoit que les enfans qui surviendroient, succéderoient aux Etats du premier décédé, & à leur défaut le plus proche parent du côté & ligne, sans que le survivant pût en prétendre la moindre partie.

MARIE. 1477.

Quoique le Roi de France fût sensiblement touché de voir passer des Provinces si fort à sa bienséance dans la Maison d'Autriche, il ne put refuser aux instances d'Edouard une treve jusqu'au 18 Septembre (*d*). On convint même de nommer de part & d'autre des surveillans pour la faire ob-

Treve avec la France.

(*a*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* VI. *ch.* 3. *pag.* 382.
(*b*) Pont. Heuter. Rer. Austr. *Lib.* I. *pag.* 81. Goudhoeven *pag.* 512.
(*c*) Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* II. *pag.* 9.
(*d*) Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* II. *pag.* 10.

1477.

ſerver avec la derniere exactitude. Antoine de Chabannes, Comte de Dammartin, Jaques de Luxembourg, Comte de S. Pol, & Jean Daillon, Comte du Lude, en furent chargés par la France, & l'Archiduc choiſit le Comte d'Aimeries, le Comte de Boſſu, & le Marquis de Fiennes (*a*). Nous obſerverons qu'on obligea ces Seigneurs de ſouſcrire le Traité : preuve que l'uſage d'obliger les Grands-Vaſſaux avec le Souverain, n'étoit pas encore aboli.

VI. Inauguration de Marie & de Maximilien à Dordrecht.

1478.

Maximilien employa l'intervalle qu'Edouard lui avoit procuré, pour viſiter les frontieres de ſon Epouſe, & revint à Bruges, où il convoqua les Etats Généraux, pour chercher les moyens de s'oppoſer aux entrepriſes des François. Il partit enſuite pour Dordrecht avec la Ducheſſe. La Nobleſſe & les Députés des Villes de Sudhollande, de Weſtfriſe & de Zeelande, l'attendoient pour l'inauguration de Marie, & pour recevoir le ſerment de l'Archiduc en qualité de Tuteur; mais il obtint que les Actes publics ſeroient intitulés au nom des deux Epoux (*b*) : & pour lui donner un titre, l'Empereur affecta de le comprendre dans l'inveſtiture, dont il envoya les lettres le 19 Avril (*c*).

Renouvellement des Traités de Commerce.

Maximilien & Marie renouvellerent le 12 Juillet à Lille les Traités de Commerce avec l'Angleterre (*d*). Les Friſons leur en avoient donné l'exemple dès le 5 Mars (*e*), & Edouard avoit traité avec les Villes, ſans parler du Souverain. Nous avons même un Acte paſſé entre le Roi d'Angleterre & Folker, Seigneur de Ter-Schelling, qui prouve que les Couronnes ne dédaignoient pas alors de contracter avec de ſimples Particuliers (*f*).

Il ſe crée Grand-Maître de l'Ordre de la Toiſon.

L'Archiduc vint enſuite à Bruges, où les Etats Généraux étoient indiqués ; mais les Députés ne ſe preſſoient pas de

(*a*) Le P. Daniel Hiſt. de France *Tom.* IV. *pag.* 708.

(*b*) Balen Deſcript. de Dordr. *pag.* 789. Guerres de Maximil. *fol.* 28.

(*c*) Balen *ibid. pag.* 790. Reigerſb. *Part.* II. *pag.* 295. Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 7.

(*d*) Grand Recueil des Placards. *Tom.* II. *col.* 675. Manif. *dans* Balen Deſcript. de Dordr. *pag.* 531, 532. Chartres de Brab. à Vilvoord. VII. *Armoire d'enhaut tit.* de GUELDRES.

(*e*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 85, 86, 89.

(*f*) Idem Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 120.

MAXIMILIEN, TUTEUR de H. II.

F. x Muzzo inv. · Lucas de Leyde pinx. · J. J. Flipart Sculp.

partir. Les malheurs & la dureté du Regne précédent avoient éteint l'amour des ſujets, & l'idée d'un Gouvernement étranger achevoit d'étouffer des ſentimens ſi naturels aux peuples des Pays-Bas. L'Archiduc imagina pour réchauffer le zele de la Nobleſſe, d'aſſembler le Chapitre de la Toiſon, & de s'y faire reconnoître Grand-Maître de l'Ordre. Tous les Chevaliers s'étant rendus à Bruges, il reçut le Cordon, fut inſtallé dans ſa place, & commença d'exercer ſa nouvelle fonction, en créant Chevaliers Pierre de Luxembourg, Comte de S. Pol; Jaques de Savoye, Marquis de Romont; Guillaume d'Egmond; Wolfard de Borſelen, Marquis de Grand-Pré; Louis de Lalain, Marquis de Montigny; Jaques de Luxembourg, Marquis de Fiennes; Philippe de Bourgogne, Comte de Beveren, & Barthelemy, Comte de Lichtenſtein (*a*).

MARIE. 1478.

Mais la naiſſance d'un Prince que Marie mit au monde le 22 Juin (*b*), décida entiérement le cœur des Flamands, qui ſe crurent rétablis ſous la domination de leurs Compatriotes. Louis qui prévoyoit les ſuites, s'étoit efforcé de perſuader aux Peuples, que la Princeſſe n'étoit groſſe que d'une fille, & que les Autrichiens ne manqueroient pas de ſuppoſer un garçon. La Comteſſe de Ravenſtein, qui portoit l'enfant au Baptême, pour mieux détruire cette idée, l'expoſa ſur un baſſin, afin que chacun fût à portée de vérifier le ſexe. (*c*). Les Belges le reçurent comme un préſent du Ciel, leur joie s'exprima par des réjouiſſances qui durerent plus d'un mois; leur ardeur ſe ranima; la Nobleſſe ſe preſſa de monter à cheval, & les Peuples accoururent de tous côtés ſous les drapeaux de Maximilien.

Marie accouche d'un Prince.

Bientôt il ſe vit en état de camper au Pont-Avendin entre Arras & Lille. Les François étoient à Lens, & le voiſinage ſembloit annoncer une grande bataille; mais Louis appréhendant le premier effort d'une valeur renaiſſante, n'avoit

Maximilien marche contre les François.

(*a*) Ferreoli Locrii Chron. Belg. *pag.* 88.

(*b*) Pont. Heuter. Rer. Auſtr. *Lib.* I. *pag.* 98. Harræi Ann. Brab. *ad ann.* 1478. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 254.

(*c*) Vita Maximil. *pag.* 244. Guerres de Maximil. *fol.* 23.

MARIE. 1478.

garde d'expoſer à ſa violence les conquêtes de ſa politique, & l'Archiduc ne ſe croyoit pas aſſez bien affermi pour riſquer une action déciſive. Dans ces circonſtances Louis, qui n'étoit pas difficile ſur les formalités, quand ſon intérêt le demandoit, fit les avances, & l'on conclut une Treve, qu'il acheta en reſtituant Tournay, Bouchain & le Queſnoy (*a*).

Treve.

VII. Troubles de Gueldre.

La révolte de la Gueldre avoit beaucoup contribué à déterminer l'Archiduc, & ſitôt qu'elle fut ſignée, il ne penſa plus qu'à terminer cette affaire. Les quatre Quartiers s'étoient aſſemblés à Nimegue après la mort d'Arnoud, & s'étoient donnés à Adolphe ſon fils, quoiqu'il fût encore priſonnier (*b*). Sa mort qui ſuivit de près ſa liberté, ne put changer leurs ſentimens; ils reconnurent Charles, ſon fils, pour ſon Succeſſeur, & députerent à la Cour de Bourgogne, pour demander qu'on leur rendît leur légitime Souverain. Maximilien connoiſſoit trop ſes intérêts pour ſe défaire de ſon gage (*c*). Les Etats ne pouvant obtenir de réponſe, déférerent la Régence du Duché à Catherine, Sœur d'Adolphe, qui ſur les refus obſtinés de l'Archiduc ſollicita la protection de la France pour ſon neveu, & les Peuples au deſeſpoir réſolurent de prendre les armes. Les Habitans de Zutphen manquant d'argent, pour commencer la guerre, engagerent ce Comté à Henri de Schwartzenbourg, Evêque de Munſter, qui prêta ſeize mille florins du Rhin, & la Gueldre le reconnut pour Avoué, à condition qu'il n'agiroit qu'en qualité de Lieutenant du jeune Charles, & qu'il lui reſtitueroit le Comté en recevant ſon rembourſement (*d*). Les Brabançons s'étoient emparés de Graave (*e*), & les Armateurs d'Amſterdam & d'Enkhuizen avoient commencé les hoſtilités dans la Zuiderzee (*f*). Ceux de Harderwyk & d'Elburg prirent leur revanche, & peu de jours ſe paſſoient ſans quelque priſe de part ou d'autre. Les Négocians s'impatienterent

Hoſtilités des Hollandois contre ceux de Gueldre.

(*a*) Duclos Hiſt. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 259.
(*b*) Pontan. Hiſt. Gelr. *Lib.* IX. *pag.* 550. Duclos *ubi ſupra. pag.* 312.
(*c*) Pontan. *ibid. Lib.* X. *pag.* 563.
(*d*) Sligtenhorſt Hiſt. de Gueldre. *Lib.* X. *pag.* 279.
(*e*) Brandt Deſcript. d'Enkhuizen. *pag.* 34.
(*f*) Pontan. Hiſt. Gelr. *Lib.* X. *pag.* 505, 566, 567.

d'une guerre qui ne nuisoit qu'au commerce, & les Hollandois conclurent le 14 Octobre une Treve qui fut signée par les Villes de Haarlem, Amsterdam, Alkmaar, Hoorn, Enkhuizen, Medenblik, Edam, Monikendam, Beverwyck, Naarden, Weesp, & Muyden de leur part, & de l'autre part Harderwyk, Hattum & Elburg. (*a*). Par ce même Traité les Hollandois échangerent Leerdam, que ceux de Gueldre avoient surpris, pendant que Giselbert Piek & Wessel de Boetselaar s'en disputoient le Gouvernement, contre le Château d'Asperen, dont ils s'étoient emparés (*b*). Marie. 1478. Treve.

Telle étoit la situation des affaires, lorsque Frederic de Cleves & Guillaume d'Egmond entrerent dans le Pays à la tête des forces de l'Archiduc. Ce dernier qui commandoit l'avant-garde, donna dans une embuscade, où il demeura prisonnier, & ne recouvra de long-tems sa liberté (*c*). Cet échec rendit son Collegue plus prudent; il ne s'avança qu'après avoir bien reconnu son terrein, & s'empara peu à peu d'un grand nombre de Places (*d*). Ses progrès effrayerent les Etats de Gueldre, qui proposerent de s'en rapporter pour les droits du jeune Prince à la décision du Pape. Ce ne fut cependant qu'en 1481 qu'on conclut un accord à Nunspeet, dans la Veluwe (*e*), & pour-lors Maximilien & Marie furent reconnus par la Noblesse & les Villes du Duché & du Comté (*f*). Réduction de la Gueldre. Inauguration de Marie & de Maximilien.

La Gueldre tranquillisée, l'animosité des Factions mit la Hollande dans une agitation qui ne permit pas à l'Archiduc de pousser la guerre comme il auroit souhaité à l'expiration de la Treve. Martin Velaar chassé de Hoorn, fatigué des tentatives inutiles qu'il avoit faites pour se rétablir dans la Ville, céda ses droits à Jean d'Egmond, jeune Seigneur VIII. Nouveaux troubles en Hollande. 1479. A Hoorn.

(*a*) Voyez cette Treve *dans* Schraffert Descript. d'Harderwyk. *Tom.* II. *pag.* 46.
(*b*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* X. *pag.* 570, 571.
(*c*) Bockenb. Dynast. Egmond. *pag.* 141.
(*d*) Preuves sur Commin. *Tom.* V. *pag.* 187, 197.
(*e*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* X. *pag.* 572.
(*f*) Pont. Heuter. Rer. Austr. *Lib.* I. *cap.* 100. Guerres de Maximil. *fol.* 56. *vers.*

MARIE.

1479.

plein d'ardeur & de courage. Mais le Magistrat veilloit avec tant d'attention sur les démarches des Cabeliaux qu'il lui fut impossible d'en faire usage, & ses efforts ne servirent qu'à faire bannir ceux qu'on soupçonnoit de le favoriser (*a*). Cette

A Leide.

Faction fut plus heureuse à Leide. Les Hoekins étoient rentrés dans les Charges depuis la mort de Charles le Hardi. Les Cabeliaux accoutumés à la domination ne pouvant supporter la concurrence, entreprirent de les chasser. Ils vinrent à bout d'éloigner Gerrit de Poelgeest, & Guillaume de Zyl, l'un & l'autre Bourgmestres, sous prétexte d'une Commission de conséquence. Ils appellerent Jean d'Egmond, Jean de Wassenaar, Guillaume de Schaagen, Jean de Rietveld, & Jaques de Katz, qui rassemblerent les Cabeliaux de Haarlem, de Delft & de la Haye. Adrien de Zwieten, Giselbert de Raaphorst, Huges de Zwieten, Florent d'Alkemade, Guillaume & Jaques de Boschhuysen, les joignirent aussi-tôt qu'ils furent entrés dans la Ville, investirent les maisons des

A Haarlem.

Hoekins, & les forcerent à passer les portes (*b*). Les Cabeliaux pousserent leur animosité au point que quelque tems après Henri, Bâtard de Brederode, Adrien de Kruiningen, & quelques autres Hoekins étant venus se divertir à Haarlem, furent attaqués pendant la nuit par une troupe de jeunes gens qui les auroient massacrés dans leur lit, si leur Hôte n'eût facilité leur évasion. Le Magistrat auquel ils porterent leurs plaintes, fit refus d'informer, & chassa de la Ville ceux qui s'étoient chargés de la Requête (*c*).

A Rotterdam.

Le Stadhouder qui favorisoit les Hoekins, voulant remédier à ces désordres, convoqua les Députés de la Noblesse & des Villes à Rotterdam. Il s'y rendit avec peu de suite. Mais Jean de Reimerswaale, Baillif de la Ville, ayant appris qu'il devoit arriver bonne Compagnie le lendemain, fut à la tête de ses Archers au logis de Borselen, lui fit quitter son dîner, & l'obligea de partir. Ce procédé aigrit ce Seigneur

(*a*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *Chap.* 18. Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 113-121.

(*b*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *chap.* 22.

(*c*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *ch.* 21.

MARIE. 1479.

gneur, qui revint mieux escorté ; mais il lui fut impossible de rappeller les Députés. Ces chamaillis continuels nourrissoient l'animosité, & les succès relevoient l'audace des factieux. Les Domestiques que Borselen avoit laissés à la Haye, ayant pris querelle au cabaret avec ceux de quelques Seigneurs Cabeliaux, & se trouvant les plus foibles, se sauverent dans son Hôtel en tirant sur ceux qui les poursuivoient. Jean d'Egmond, Jean & Philippe de Wassenaar, accourant au bruit avec les Cabeliaux de Leide & d'Amsterdam, forcerent les portes, & pillerent les Equipages du Stadhouder, qui pour-lors étoit en Zeelande (*a*). Ce Seigneur irrité de l'insulte, assembla sept mille hommes des milices de Dordrecht, de Goude & de Schoonhoven, entra dans la Haye, fit piller par représailles toutes les maisons des Cabeliaux, & transféra à Rotterdam le Conseil de Hollande. Les Officiers de sa faction s'y rendirent, & tinrent dans le Couvent de S. Agnès le Tribunal auquel il présida ; mais l'absence du plus grand nombre lui fit connoître qu'il n'avoit pas assez d'autorité pour rétablir un bon ordre dans la Police ; & laissant la garde de Rotterdam à Joris, Bâtard de Brederode, il revint en Zeelande (*b*).

A la Haye.

L'Archiduc n'osoit s'éloigner des frontieres de France au moment que la Treve alloit expirer. Les hostilités l'avoient devancée sur mer. Coulon, Vice-Amiral de France (*c*), avoit enlevé la flotte destinée à la pêche du harang, & pris plusieurs Vaisseaux qui rapportoient des bleds du Nord (*d*). La perte que les Hollandois y firent, étoit la plus considérable qu'ils eussent encore soufferte (*e*).

Pertes considérables des Hollandois sur mer.

L'Archiduc voulant prendre sa revanche sur terre, joignit à ses Flamands un bon Corps de Landskenets, nom qu'on donnoit alors à l'Infanterie Allemande, & le Chevalier

IX. Maximilien marche contre les François.

(*a*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 298.
(*b*) Grand. Chron. *Divis.* XXXI. *ch.* 21, 25. Bockemb. Dynast. Egmond. *pag.* 86.
(*c*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 305.
(*d*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 297. Ægid. de Roya Chron. de Zeel. *ad ann.* 1479.
(*e*) Chron. Scandal. *pag.* 260.

Siege de Terouanne.

Abrigam le joignit avec trois cens Archers Anglois qui passoient alors pour les meilleurs de l'Europe. Il s'avança avec cette armée au Pont-Avendin, & mit le siege devant Terouanne. S. André qui commandoit dans la place, se défendit avec tant de vigueur qu'il donna le tems à Crevecœur de rassembler une armée, & de venir à son secours. Maximilien apprenant l'arrivée des François, laissa le Duc de Cleves à la garde des trenchées, & vint au-devant. Les deux armées se rencontrerent à la descente de Guinegates. Les Flamands soutinrent avec intrépidité la premiere charge de l'ennemi; mais leur Cavalerie fut renversée; & les vainqueurs se livrant inconsiderément à la poursuite, abandonnerent leur Infanterie. L'Archiduc profitant du moment, chargea si vivement ces troupes ébranlées, qu'il les enfonça de tous côtés. L'avidité du gain causa la perte de la bataille, qu'on nomma la *Journée des Eperons* (*a*). Le bruit s'étant répandu pendant l'action que la garnison de Terouanne avoit forcé le Camp des Flamands, la plûpart des soldats abandonnerent leurs rangs, pour partager le butin, & le vuide qu'ils laisserent dans les lignes, facilita la déroute des bataillons. D'un autre côté la Cavalerie ne s'attacha à la poursuite des fuyards que parce que la rançon du prisonnier appartenoit alors à celui qui l'avoit fait. Louis XI voulant remédier à des abus dont la découverte lui coûtoit si cher, rendit une Ordonnance, par laquelle il adjugeoit au Fisc l'argent qui provenoit du rachat des prisonniers de guerre (*b*).

Journée des Eperons.

Le siege de Terouanne levé.

Cependant l'Archiduc avoit perdu tant de monde que malgré sa victoire il ne put continuer le siege de Terouanne. Il se contenta d'emporter d'assaut le Château de Malancy; & pour se dépiquer, il fit pendre le Gouverneur & la garnison contre la foi de la Capitulation. Louis XI résolut de prendre une vengeance mémorable de cette perfidie. Il choisit cinquante prisonniers, fit escorter son Grand-Prévôt p r huit cens lances & six mille soldats d'élite, & fit pendre da de ces malheureux sous les murs de Douay, dix autres àix

Cruautés réciproques.

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France *Tom.* IV. *pag.* 718.
(*b*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 329.

MARIE.

vûe de S. Omer, les trente derniers ſur les foſſés d'Arras, & ce détachement mit tout le Pays à feu & à ſang à ſon retour (*a*).

Maximilien obtient des ſubſides de la Hollande.

1480.

La défaite de Guinegates avoit amorti l'ardeur des François, & donna le tems à Maximilien de penſer à la Hollande. Il partit pour la Haye au mois de Février ; mais indépendamment de l'envie qu'ilavoit de rétablir la tranquillité dans les Villes, il ſe propoſoit de tirer des Etats de nouveaux ſecours pour la guerre. Les Cabeliaux le ſeconderent de leur mieux. Jean d'Egmond, Jean & Philippe de Waſſenaar, Jean de Katz, Arend de Duyvenvoorden, Jean de Noortich, Jean de Poelgeeſt, & quelques autres, déterminerent les Députés de Hollande, de Zeelande, & de Friſe, à donner annuellement quatre-vingt mille *Schildens* de trente *Groots* pendant huit ans, & cent ſoixante mille comptant. Il en coûta à l'Archiduc quelques nouveaux privileges, dont il fut contraint de payer le conſentement des Villes de Haarlem, de Leide & d'Amſterdam, outre la permiſſion de creuſer un Canal dans l'endroit qui leur conviendroit (*b*). Après ce ſervice Maximilien ne put refuſer à ces Seigneurs la révocation de Wolfert de Borſelen, à la place duquel il mit Joſſe de Lalain, Marquis de Montigny (*c*), & le déſir de voir le premier hors de place fit oublier aux Hollandois que Montigny, qui étoit du Hainaut, n'étoit pas leur Compatriote. Ainſi le Grand Privilege qu'ils avoient ſuivi avec tant de chaleur, fut violé à la premiere nomination. Il eſt vrai que ce Seigneur étoit allié des Brederodes par Yolande ſa couſine germaine, qui étoit veuve de Renoud de Brederode (*d*). L'Archiduc ſe ſervit encore de ces circonſtances pour introduire des Etrangers dans le Conſeil de Hollande, & partit enſuite pour Gand. Montigny ſe propoſa de rétablir d'abord les Cabeliaux dans les Villes dont ils étoient bannis ; mais elles refuſerent unanimement de les recevoir,

Il accorde de nouveaux privileges.

Lalain de Montigny Stadhouder de Hollande.

Infractions faites au Grand Privilege.

(*a*) Duclos Hiſt. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 329.
(*b*) Voyez les Lettres *du* 12 *Mai dans* le Grand Recueil des Placards. *Tom.* II. *col.* 675.
(*c*) Grande Chron. *Diviſ.* XXXI. *ch.* 24. 25.
(*d*) Joannes a Leydis de Domin. Breder. *cap.* XLIX. *pag.* 644.

MARIE.

1480.

à l'exception de Hoorn & de Goude : encore les obligea-t-on de jurer à genoux ſur le marché, qu'ils ne brigueroient ni les Charges ni les Dignités (*a*).

X.

Manœuvres de Louis en Angleterre.

Un Courrier arrivé d'Angleterre, hâta le départ de Maximilien. On lui mandoit que Louis XI ſollicitoit vivement Edouard d'entreprendre à frais communs la Conquête des Pays-Bas, ſous l'appas de partager les Provinces à la bienſéance de chaque Couronne, & que pour le déterminer, il offroit de conclure le Mariage du Dauphin avec la Princeſſe de Galles (*b*). L'Archiduc ſe preſſa d'envoyer une Ambaſſade pour traverſer la négociation. Il repréſentoit aux Anglois qu'il étoit de leur intérêt de maintenir Marie dans ſes Etats, pour donner de l'occupation aux François, qui ne manqueroient pas de porter leurs armes contr'eux, ſitôt qu'ils n'auroient rien à craindre dans leur voiſinage; que l'offre du Dauphin n'étoit qu'un leurre dont Louis ſe ſervoit pour amuſer le Roi, ſans deſſein de remplir ſa parole; qu'en attaquant la Maiſon d'Autriche, il alloit allumer une guerre fatale à toute la Chrétienté, & ruineuſe pour ſa Couronne; qu'il coûteroit des ſommes immenſes pour forcer l'obſtacle que la Mer oppoſoit au paſſage des troupes & des munitions; & pour le dédommager du Mariage de l'aînée de ſes Filles, en cas que la France manquât de parole, il lui offroit de fiancer avec Anne, Fille cadette du Roi (*c*), le jeune Philippe qui ne faiſoit que de naître.

Ambaſſade de Maximilien aux Anglois.

Traité entr'Edouard & Maximilien.

Le jeune Philippe fiancé avec Anne, troiſiéme Princeſſe d'Angleterre.

La crainte de la dépenſe plus qu'aucune conſidération ouvrit les oreilles d'Edouard. Il renouvella ſes anciens Traités avec les Pays-Bas, & les fiançailles de deux enfans au berceau fut le ſceau de leur alliance (*d*). Maximilien promit de payer la penſion de cinquante mille Couronnes, en cas que la France refusât de la continuer (*e*). Les Anglois

(*a*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 121, 122.

(*b*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* VI. *ch.* 2. *pag.* 377, 378.

(*c*) Voyez les Preuves *ſur* Commin. *Tom.* V. *pag.* 98, 107, 108, 114, 117, 119, 128, 130, 132, 133, 136, 139.

(*d*) Pont. Heuter. Rer. Auſtr. *Lib.* I. *pag.* 88. Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 102, 109, 110, 111, 113.

(*e*) Idem Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 112.

promirent de fournir ſix mille hommes, s'il étoit attaqué. On ſtipula par un Acte ſecret que la dot de la Princeſſe ſeroit de cent mille Couronnes, à compte deſquelles on imputeroit les arrerages non-acquittés de la rente que l'Archiduc promettoit de fournir au refus de la France, & le Roi s'engageoit de faire ſes efforts pour procurer une Treve avec cette Couronne, ſous promeſſe de ſe déclarer contr'elle, s'il ne pouvoit l'obtenir (*a*). Louis n'ayant pu parer le coup, conſentit à une ſuſpenſion d'armes juſqu'au 21 Août de l'année ſuivante. Il ſe flatoit de brouiller les cartes dans l'intervalle. Il venoit d'eſſuyer une attaque d'apoplexie, & ſa convaleſcence demandoit un peu de repos.

MARIE. 1480.

L'Archiduc de ſon côté vouloit ſoumettre la Gueldre, & raſſurer la Hollande, où les troubles ſe renouvelloient. Les Hoekins bannis de Leide avoient obtenu un Arrêt du Conſeil qui les rétabliſſoit dans la poſſeſſion de leurs biens; les Cabeliaux s'oppoſoient à l'exécution. Les premiers s'aſſemblerent au nombre de cent trente-cinq, la plûpart Trajectins (*b*); & réſolus de ſurprendre Leide, ils élurent pour Chef Reyer de Broekhuizen, natif de Gueldre. Ce Capitaine ayant appris qu'un moulin à poudre qui venoit de ſauter, avoit renverſé une partie de l'Hôtel de Ville, jugea l'occaſion favorable pour tenter l'entrepriſe. Il marcha toute la nuit, monta ſur la muraille le 4 Janvier à la pointe du jour, & courut ſur la place, criant en chemin: *A moi, Brederode! A moi, Monfoort!* Les Hoekins de la Ville ſe raſſemblant à ce cri, augmenterent bientôt la troupe, qui s'étant emparée des poſtes, s'aſſembla dans l'Hôtel de Ville, changea le Magiſtrat, & bannit les Cabeliaux. Broekhuizen prévoyant qu'il ſeroit bientôt aſſiegé, fit la revûe des Habitans de ſon parti en état de porter les armes, & trouva ſix mille hommes, avec leſquels il pourvut à ſa défenſe (*c*). Toutes les Villes ſe plaignirent d'un attentat auquel elles étoient également expoſées, s'il demeuroit impuni, & députerent vers

XI. Nouveaux Troubles en Hollande.

Leide ſurpris par les Hoekins.

1481.

(*a*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III *pag.* 111.
(*b*) Amelgard. Geſta Lud. XI. *Lib.* VI. *Cap.* 20.
(*c*) Hiſt. de la Patrie. *Tom.* IV. *Liv.* XIV. *pag.* 195.

Maximilien pour lui repréſenter la néceſſité de réprimer la pétulance des factieux. L'Archiduc fatigué de Requêtes & de Remontrances, ordonna au Stadhouder d'aſſembler une armée, & d'aſſieger Leide. Montigny s'avançant à la tête des Milices de la Province, s'empara facilement des Châteaux qui ſont aux environs de la Ville. Les Habitans ſe voyant reſſerrés de tous côtés, demanderent la paix; mais le Stadhouder exigeant pour préliminaire qu'on reçût cinq cens ſoldats pour garniſon, le Magiſtrat rompit les Conférences, & réſolut de défendre la place juſqu'à l'extrêmité.

Dordrecht ſurpriſe par les Cabeliaux.

Sur ces entrefaites le jeune d'Egmond imagina pour encourager ſa faction, de ſurprendre Dordrecht. Il étoit aiguillonné par une inimitié perſonnelle contre Gilles Adrianszoon, alors Bourgmeſtre, qui ne ceſſoit de répandre des propos injurieux à ſon honneur. D'Egmond lui fit dire qu'il iroit inceſſamment lui demander raiſon de ſes diſcours; mais que plus généreux que les Hoekins, il lui rendroit ſa viſite en plein jour. En effet ayant raſſemblé les Exilés, & communiqué ſon projet au Bourgmeſtre d'Amſterdam, qui promit de le ſoutenir, il s'embarqua avec quelques ſoldats déterminés ſur deux batteaux chargés de ris que Matthiſzoon conduiſoit à Dordrecht (*a*). Adrianszoon ſe trouvant ſur la gréve, demanda au Pilote ce qu'il amenoit, & celui-ci ayant répondu qu'il ne ſe chargeoit que de bonne marchandiſe, obtint permiſſion d'aborder. Auſſi-tôt d'Egmond ſautant à terre avec ſa troupe, chargea ſi bruſquement le Bourgmeſtre qu'il l'obligea de reculer; mais les Habitans accourant au ſecours commençoient à regagner le terrein, lorſque le Bourgmeſtre d'Amſterdam arrivant avec ſes Milices, décida la victoire. Adrianszoon & ſon Lieutenant furent tués, & les Hoekins prirent la fuite (*b*). Les Cabeliaux ſe rendirent maîtres de la Ville, firent conduire dans les priſons de la Haye Weſtfaling, qui étoit Eſcoutet, avec Dideric de Beaumont, ancien Bourgmeſtre, & le Conſeil de Hollande

(*a*) Guerres de Maximil. *fol. 65. verſ. 66.*
(*b*) Grande Chron. *Diviſ.* XXXI. *chap.* 30.

Marie.

1481.

autoriſa l'entrepriſe (*a*). Les Habitans de Goude, de Schoonhoven & d'Oudewater enhardis par l'exemple, bannirent auſſi les Hoekins de leurs Villes.

Les Hockins bannis de plusieurs Villes.

Maximilien favoriſe les Cabeliaux.

Maximilien qui marchoit vers la Gueldre, apprenant ces nouvelles à Breda, ſe rendit à Rotterdam le 8 Avril. Le nouveau Magiſtrat de Dordrecht lui préſenta les Clefs, & lui remontra que ſi l'on reprochoit quelque violence à ſa Faction, il le ſupplioit de conſidérer qu'elle n'avoit agi qu'en vertu des Arrêts du Conſeil de Hollande; que ſon intention étoit de maintenir les Habitans de Dordrecht dans le devoir; qu'elle n'avoit ſuivi en s'emparant du Gouvernement que les ſentimens du zéle le plus épuré, & qu'elle n'avoit changé l'adminiſtration de la Police que pour l'avantage de ſon ſervice. L'Archiduc qui favoriſoit ce parti, confirma l'élection. » En vertu, portent les Lettres, de l'autorité du Comte, » par proviſion, & ſans préjudicier aux droits des Bourgeois » ni des Villes (*b*).

Reddition de Leide.

Broekhuiſen qui défendoit Leide avec la plus grande valeur, perdit courage à cette nouvelle; il abandonna la Ville, & ſe retira à Montfoort avec ſa garniſon. Les Bourgeois abandonnés à leur ſort, députerent à Leiderdorp pour attendre Maximilien qui s'avançoit par le Canal. Les principaux Habitans vêtus de deuil ſe jetterent à ſes pieds à la ſortie du batteau, criant miſéricorde, & l'Archiduc attendri par le ſpectacle & par les larmes, leur fit grace, à l'exception de dix-huit, dont il ſe réſerva de diſpoſer. Il en fit exécuter ſix le lendemain, du nombre deſquels fut Dideric Potter Van der Loo, dont le crime étoit d'avoir ſervi dans l'armée des Rebelles de Gueldre (*c*). La Ducheſſe Douairiere ſauva la vie des autres par ſes ſollicitations; mais on leur fit défenſe de rentrer dans la Ville (*d*).

XII.

Les Hoekins reçus à Utrecht.

Les Trajectins regardant ces proſcrits comme des martyrs

(*a*) Lettres de Maximilien. Voyez les Preuves ſur Commin. *Tom.* V. *pag.* 190.

(*b*) Liſte de la Régence de Dordr. *dans* Balen *pag* 297.

(*c*) Voyez le Regiſtr. des Sentenc. Criminelles. *cott.* A. *fol.* 106. *verſ.* 108. *verſ.* 109. *verſ.* 110, 11.

(*d*) Grande Chron. *Diviſ.* XXXI. *ch.* 31.

MARIE. 1481.

de la liberté, les reçurent à bras ouverts. Le crédit de l'Evêque étoit tombé depuis la mort de Charles. Le Prélat rebuté des contradictions perpétuelles de ces fiers Citoyens, avoit quitté le séjour de sa Cathédrale pour résider à Wyk-te-Duurstede, & Montfoort s'étoit rendu maître de la Ville, en persuadant au Sénat de prendre une garnison Allemande (*a*). L'Archiduc s'applaudissant d'avoir donné des preuves de sa clémence & de sa justice, étoit parti pour Bruxelles, où les couches de Marie le rappelloient. Elle mit au monde un second fils qui ne vêcut que trois jours, & sitôt qu'elle fût rétablie, Maximilien revînt à la Haye, pour assister au Jugement des Hoekins, dont les prisons étoient remplies. Reyer de Broekhuizen, Gerrit d'Uitenbroek, & Jean, Burggrave de Montfoort, furent bannis à perpétuité, & leurs biens confisqués. La Ville de Purmerend que Montfoort avoit acquise, fut dans le cas; mais l'Archiduc la donna à Balthasar de Volkestein, Neveu du Burggrave, & ce Seigneur la vendit en 1484 à Jean d'Egmond, dans la Maison duquel elle fut incorporée, pour former le Comté, dont Maximilien récompensa ses services, lorsqu'il fut Roi des Romains. Westfaling & Jean de Beaumont eurent la tête tranchée (*b*). On les accusoit d'avoir sollicité en 1478 le changement qu'Adolphe de Ravenstein, Louis de Gruithuizen & Jean Karondelet, Commissaires du Comte, avoient fait hors les tems ordinaires dans le Magistrat de Dordrecht (*c*); d'avoir envoyé une Députation à la Haye en faveur des bannis; d'avoir négocié une Ligue entre quelques Villes de Hollande; d'avoir entretenu commerce avec les Rebelles de Gueldre; d'avoir condamné deux innocens à mort, & d'avoir sauvé un coupable; d'avoir refusé de secourir le Stadhouder pour le siege de Leide; d'avoir envoyé des vivres aux assiegés; d'avoir conseillé de chasser les troupes étrangeres de la Province. Ces griefs ne méritoient pas la mort, & même n'étoient pas prouvés juridiquement. Les Juges pour

(*a*) Amelgard. Gesta Lud XI. *Lib.* VI. *cap.* 22.
(*b*) Voyez la Sentence *dans* Beverwyck Descript. de Dordrecht. *pag.* 320.
(*c*) Liste de la Régence de Dordrecht, *dans* Balen Descript. de Dordr. *pag.* 196.

autoriser

autoriſer la condamnation, firent revivre une ancienne Ordonnance de Jean de Baviere, qui défendoit ſous peine de la vie d'agiter dans les Aſſemblées des queſtions contraires à l'autorité du Prince (*a*). Le ſupplice de ces deux Officiers ſatisfit la vengeance des Cabeliaux, & les autres priſonniers en furent quittes pour l'exil. Ainſi cette Faction reprit le deſſus par ſon activité & la faveur de l'Archiduc, qui les rétablit dans l'adminiſtration des Villes pour récompenſer leur complaiſance pour ſes beſoins. Voulant les maintenir dans leur poſſeſſion, il fit publier une Ordonnance par laquelle il enjoignoit à tous ſes ſujets de demeurer en repos ſous des peines très-ſeveres (*b*).

Triomphe des Cabeliaux.

Ce Prince étoit vivement piqué de l'aſyle que les exilés trouvoient dans Utrecht. Pour marquer ſon mécontentement il fit arrêter tous les Trajectins qui ſe trouverent dans ſes Etats, & ſignifia au Sénat qu'il ne les mettroit en liberté que quand il auroit chaſſé de la Ville Montfoort & tous ſes partiſans (*c*). Mais le Magiſtrat manquoit également de pouvoir & de volonté (*d*). Les eſprits s'échauffant de part & d'autre, on en vint aux hoſtilités qui continuerent trois ans. Les Trajectins ſe laſſerent plutôt d'une guerre qui déſoloit la campagne; mais ils ne pouvoient ſe débarraſſer de leur garniſon, & Montfoort eut le crédit de faire bannir ceux qui oſerent le propoſer (*e*). Les nouveaux exilés joignirent l'Evêque. Il avoit dans ſon parti la plus grande partie de la Nobleſſe, & les Villes de Wyck-te-Duurſtede & de Rheenen. Il avoit pris à ſon ſervice des *Reuters*, nom qu'on donnoit alors aux Cavaliers Allemands, & les partis de part & d'autre ravageoient le Diocèſe (*f*). Le Stadhouder perdant l'eſpérance

Les Hoekins maitres dans Utrecht.

(*a*) Conf. C. de Bynckershoeck Quæſt. Jur. Publ. *Lib.* II. *cap.* I. *pag.* 191.
(*b*) Guerres de Maximil. *fol.* 70.
(*c*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 133. Chron. depuis 1481 juſqu'en 1483. *dans* Matth. Anal. Vet. Ævi. *Tom.* I. *pag.* 410, 415.
(*d*) Amelgard. Geſt. Lud. XI. *Lib.* VI. *cap.* 21.
(*e*) Chron. *ubi ſupra. pag.* 397, 399, 405.
(*f*) Chron. *ubi ſupra. pag.* 400, 401, 402, 403, 407, 408, 409.

MARIE.

1481.

d'un accommodement, prit au service de l'Archiduc le petit Salazard, Capitaine Basque, qui désappointé par la France, cherchoit fortune chez les ennemis de cette Couronne. Cet Avanturier signala son arrivée par le sac de Jutfaas, & s'avança sur le Vaart pour interrompre les travaux que Montfoort faisoit faire à la tête du Canal d'Utrecht. Ce Seigneur à cette nouvelle, sortit avec ses Allemands & les Milices de la Ville, avant que les Hollandois fussent retranchés. Salazard s'imaginant que l'Evêque envoyoit à son secours, les laissa approcher sans défiance, & ne fut désabusé qu'au moment qu'il se vit attaqué. La surprise & l'effroi précipiterent les Hollandois dans la fuite, sans qu'il fût possible de les rallier. La perte cependant ne fut que de cent hommes, dont soixante demeurerent prisonniers; mais l'Artillerie, les bagages & les munitions furent la proie du vainqueur, & Montfoort rentrant en triomphe dans Utrecht, fit pendre à la voûte de la Cathédrale les drappeaux qu'il avoit pris (*a*).

Les Hollandois marchent contr'eux.

Et sont battus.

Les Reuters encouragés par le succès formerent le projet de surprendre Naarden. Ils marcherent pendant la nuit, s'embusquerent proche des portes, & détacherent une troupe de jeunes soldats déguisés en Villageoises avec des paniers remplis de beurre, d'œufs & de fruit, au fond desquels il avoit caché leurs armes. Ceux-ci étant arrivés entre les portes, tirerent leurs poignards, & massacrerent la garde. La Cavallerie arrivant au signal, s'empara de la Ville, qui fut abandonnée au pillage, & les Bourgeois se racheterent du feu en promettant une somme considérable, pour sûreté de laquelle les Reuters emmenerent quarante des premiers de la Ville pour ôtages, sur le bruit que les milices d'Amsterdam accouroient au secours (*b*).

Naarden surprise par les Hoekins.

Ce coup de main piqua le Stadhouder, qui résolu de prendre sa revanche, détacha le petit Salazard avec ordre de

Le Diocèse d'Utrecht ravagé.

(*a*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 416, 421.

(*b*) Amelgard. Gesta Lud. XI. *Lib.* VI. *cap.* 25. Chron. de 1481-1483 *ubi supra. pag.* 425, 426.

mettre tout à feu & à ſang juſques ſous les murs d'Utrecht. Il chargea en même-tems les deux Egmonds de ravager les environs d'Yſſelſtein & d'Oudewater. Il aſſembloit cependant toutes ſes forces à Naarden, & parcourant les Villes, il faiſoit tirer au ſort celles qui devoient fournir leurs compagnies (*a*). A peine eut-il quatre ou cinq mille hommes qu'il rappella ſes détachemens, & marcha au bourg d'Emmenes. Cette habitation la plus conſidérable du Diocèſe, s'étend une lieue entre deux marais, & l'on ne peut y venir que par une chauſſée dont les Trajectins avoient retranché la tête. Les Hollandois l'emporterent, paſſerent au fil de l'épée tout ce qu'ils rencontrerent, pillerent les maiſons, & mirent le feu en ſe retirant. Ils traiterent de même Baarn & Zoeſt, & taillerent en pieces près de Weſtbroeck un corps de Trajectins qui venoit au ſecours (*b*). Ces pertes conſécutives répandirent la terreur dans la Ville. Le Sénat réſolut d'appeller Engelbert de Cleves, & de lui confier la défenſe du pays, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans (*c*). Ce Prince aſſez ſage pour ſe méfier de lui-même, choiſit pour Conſeil Reyer de Broekhuizen, Dideric Van Horſt, Gouers de Scarpembroeck, & Wynard d'Arnhem, tous vieux Capitaines, dont la valeur étoit éprouvée. Ce renfort détermina Montigny à former un blocus dans le deſſein d'affamer la Ville, & de décourager ce peuple opiniâtre, en lui faiſant connoître la miſere au milieu de ſes richeſſes. Non-ſeulement il avoit fait défenſes d'apporter des vivres dans la place, mais il avoit ordonné à toutes les villes des côtes de la Zuiderzee d'armer des vaiſſeaux, & de garder exactement les paſſages (*d*). La diſette augmentoit tous les jours ; le Magiſtrat ne trouvoit plus d'argent, & réduit à créer des rentes,

MARIE.

1481.

La Ville réduite à l'extrêmité.

(*a*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 126.

(*b*) Chron. de 1481-1483. *ubi ſupra. pag.* 427, 433.

(*c*) Act. Traject. *apud* Matth. Analect. Vet. Ævi. *Tom.* I. *pag.* 541. Amelgard. Geſt. Lud. XI. *Lib.* VI. *pag.* 26.

(*d*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 126. Brandt Deſcript. d'Enkhuizen. *pag.* 64.

MARIE.

1481.

il fut encore obligé d'envoyer à Cologne pour trouver des acquereurs ; mais les Allemands informés que les plus riches des Trajectins avoient quitté la ville, refuserent de s'en charger (*a*). Le Sénat humilié par son impuissance, & tourmenté par une populace affamée s'étoit déterminé à demander la paix. Les Députés des deux côtés eurent des conférences à Schoonhoven ; mais les esprits étoient encore trop échauffés, & les hostilités recommencerent avec le printems (*b*).

Négociations infructueuses.

1482.

Prise de Vianen.

Giselbert Van der Waas proposa une entreprise sur Vianen, place dont le voisinage incommodoit la Ville. Reyer de Broekhuizen avoit autrefois enlevé cette clef de la Hollande sur Yolande, Veuve de Renoud de Brederode (*c*). Il avoit été obligé de la rendre à la majorité de Walraven, fils de ce Seigneur (*d*) ; mais celui-ci, quoiqu'Hoekin, s'étoit attiré l'inimitié des Trajectins, en recevant les exilés, ausquels il avoit obligation de cette restitution (*e*). Vincent de Zwaanenburg le chargea de lui enlever la place. Ce Capitaine à la tête d'une troupe d'élite escalada la muraille pendant la nuit, & réduisit Walraven à se réfugier dans une tour, dont il le chassa en brûlant au pied des matieres dont la fumée étoit insupportable (*f*). Il garda cette Ville jusqu'au mois de Juillet suivant, que Walraven la racheta quatre mille quatre cens florins du Rhin (*g*).

XIII.
Négociations de paix entre Maximilien & la France.

Cette guerre n'étoit pas assez importante pour faire oublier à Maximilien que la treve avec la France étoit prête d'expirer. Il pressoit Edouard de préparer les secours qu'il avoit promis ; mais ce Monarque plongé dans la mollesse & les plaisirs, préféroit la jouissance tranquille de la rente que

(*a*) Chron de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 404, 405, 439.

(*b*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 144.

(*c*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *cap.* XLIV. *pag.* 642. *cap.* LXX. *pag.* 724. *cap.* LXXI. *pag.* 730.

(*d*) Idem, *ibid. cap.* LXXIII. *pag.* 734.

(*e*) Idem, *ibid. cap.* LXXIV. *p.* 735. Chron. de 1481. 1483. *ubi supra. p.* 475.

(*f*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 475.

(*g*) Joann. à Leydis, *ubi supra. cap.* LXXV. *pag.* 737.

Louis avoit grande attention de servir exactement, aux avantages incertains que la guerre eût pu lui procurer. De son coté le Roi de France appesanti par son apoplexie, devenoit plus maniable sur ses prétentions. Le Légat profita des circonstances pour offrir la médiation du Pape, qui fut acceptée. Les Plénipotentiaires étoient nommés par toutes les Parties interessées; on n'attendoit plus que les Commissaires Impériaux pour ouvrir le Congrès, lorsqu'un accident imprévû jetta la Cour de Bruxelles dans un deuil qui changea la face des affaires. Marie étant à la chasse de l'oiseau, divertissement qu'elle aimoit avec passion, tomba de cheval, & se rompit une côte. Sa chûte fut d'autant plus funeste qu'elle étoit enceinte (*a*). On la porta à Bruges, où elle mourut le quatriéme jour selon les uns (*b*), & trois semaines plûtard selon les autres (*c*). Nous observerons en passant que Bonne Sforce, seconde femme du même Prince, mourut dans le même état, & d'un pareil accident (*d*). Marie fut inhumée avec une pompe royale dans l'Eglise de S. Donat à Bruges. Elle laissa un fils & une fille. Philippe qui lui succéda, & Marguerite promise à Charles VIII, mariée à Ferdinand Infant d'Arragon, après la mort duquel elle épousa Philibert, Duc de Savoye (*e*). Les *Auteurs Contemporains* vantent sa pieté & son attachement pour son mari (*f*), seules vertus qu'elle fut en état de manifester pendant sa vie. Les Gantois opprimerent sa jeunesse sous une tutele austere & tumultueuse; Maximilien pendant un regne agité par les troubles domestiques & les guerres étrangeres, ne lui fit aucune part du Gouvernement, & la mort l'enleva au moment qu'elle alloit jouir de quelque repos. Il semble que les désordres & les guerres ayent toujours été une suite de la do-

Marie. 1482.

Mort de Marie.

Ses Enfans.

(*a*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra, pag.* 462.
(*b*) Duclos Hist. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 376.
(*c*) Adrian. de Veteri-Busco Rer. Leod. *cap.* 19.
(*d*) Strada de Bello Belg. *Divis* I. *pag.* 52.
(*e*) Pont. Heuter. Rer. Austr. *cap.* X. Goudhoeven Chron. *pag.* 228.
(*f*) Amelgard. Gesta Lud. XI. *Lib.* VI. *cap.* 19.

MARIE. 1482. mination des femmes sur les Pays-Bas. Cette Princesse est représentée sur son scel & dans ses médailles ayant un faucon sur le poing (*a*).

(*a*) O. Vredii Sigill. Princip. *ad ann.* 1482.




PHILIPPE II, XXIX. Comte de Holl.

PHILIPPE II,

Vingt-neuviéme Comte de Hollande.

Philippe II. 1482. XIV. Il succede à Marie.

PHILIPPE II, surnommé *le Bel*, recueillit dès l'enfance les vastes Etats de la Maison de Bourgogne, & par le droit de sa naissance & par la stipulation expresse portée par le Contrat de mariage de sa Mere. Il étoit dit par un des articles qu'arrivant le décès de l'un des futurs époux, le survivant ne pourroit rien prétendre sur les biens du défunt (*a*), qui passeroient en entier à l'héritier légitime. Ce Prince n'ayant que quatre ans, sa tutelle devoit appartenir au pere; mais Maximilien connoissant l'aversion des Flamands pour un Gouvernement étranger, s'adressa aux Hollandois, pour donner l'exemple aux autres Provinces. Il comptoit sur l'affection des Cabeliaux qui lui devoient leur établissement, & qui venoient de signaler leur attachement pour Marie par un deuil général, & par des obséques magnifiques dans toutes les Eglises (*b*). Aussi ne fut-il pas trompé dans ses espérances. Les Etats de Hollande le reconnurent unanimement, & leur suffrage détermina les autres Provinces, à la réserve de la Flandre, qui confia son Gouvernement & la tutelle du jeune Prince à quatre Seigneurs de la Maison de Bourgogne (*c*).

Sous la tutele de Maximilien.

Continuation des troubles d'Utrecht.

L'Archiduc en qualité de Régent, confirma Lalain, Comte de Montigny, dans la dignité de Stadhouder, le chargea de continuer la guerre contre les Trajectins, promit aux Etats (*d*) de penser sérieusement à terminer cette guer-

(*a*) Voyez ci-dessus *Liv.* IX. *pag.* 179.
(*b*) Balen Descript. de Dordr. *pag.* 797.
(*c*) Pont. Heuter Rer. Austr. *Lib.* II. *pag.* 101, 102.
(*d*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 461, 462. Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 127.

PHILIPPE II.

1482.

re, & revint en Flandre. Les Bourgeois d'Utrecht ne souhaitoient pas moins de voir la fin de leurs maux. Le Sénat se trouvoit endetté de dix mille florins de rente ; le thrésor épuisé ne pouvoit suffire à payer la solde des Reuters, qui la demandoient avec vivacité. Il avoit été contraint, pour leur donner quelque satisfaction, d'imposer une taxe de neuf florins par tête sur les aisés, dont il payoit l'intérêt à raison de vingt-deux pour cent (*a*). Le peuple commençoit à murmurer, & parloit hautement de rappeller l'Evêque. Engelbert de Cleves para le coup pour cette fois par le moyen de quelque tonneaux de bierre qu'il fit distribuer à la populace, & par l'arrivée de six barques chargées de grains, qui diminua la disette (*b*). Les Commissaires travailloient cependant à la paix. Ils s'étoient assemblés à Woerden, à la Haye, & à Bois-le-Duc (*c*). Mais l'opiniâtreté de Maximilien à rétablir l'Evêque dans sa Capitale, & des Trajectins à ne pas vouloir le recevoir, fermoit les oreilles aux propositions les plus convenables (*d*). La guerre cependant se faisoit mollement de part & d'autre, & se bornoit à quelque entreprise & au pillage de la campagne. Le Burggrave de Montfoort avoit formé dès le mois d'Avril le projet de surprendre Dordrecht à la faveur de quelques intelligences qu'il avoit dans la Ville. Il avoit choisi Schoonhoven pour le rendez-vous de sa troupe, & devoit descendre la Leck sur des bâtimens qu'il comptoit y trouver ; mais ceux qui s'étoient chargés de les conduire ayant manqué pour la plûpart, il fut contraint de ramener sa troupe. Guillaume de Wagtendonk s'opiniâtra à tenter l'aventure avec deux cens quatre-vingt Reuters ; mais il fut découvert, & contraint de se sauver du côté de Rotterdam, risquant de faire un long chemin par terre, dont il ne se tira que par la connivence des Baillifs de

Dessein des Hoekins sur Dordrecht.

Manqué.

(*a*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 455. 470.

(*b*) Amelgard. Gest. Lud. XI. *Lib.* VII. *cap.* III. Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 456, 458, 462.

(*c*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 469, 481, 486. Amelgard. Gesta Lud. XI. *Lib.* VII. *Cap.* 4.

(*d*) Amelgard Gesta Lud. XI. *Lib.* VI. *cap.* 27. *Lib.* VII. *cap.* 4.

la

la campagne, que quelques-uns payerent de leurs têtes (*a*).

Intrépidité d'un Partisan.

Nous ne pouvons nous refuser le récit de la mort de Jean Shaffelaar. Si le sujet n'est pas digne de trouver une place dans l'Histoire, la magnanimité féroce dont il donna un exemple, mérite de passer à la postérité. Ce Capitaine s'étoit retranché avec sa troupe dans la tour de Barneveld, & désoloit le voisinage jusques dans les portes d'Amersfort. Les Bourgeois s'étant joints avec ceux de Nieuwkerke, investirent la tour, & le sommerent de se rendre; mais Schaffelaar les obligea de faire venir du canon. La bréche étant faite, il offrit de capituler, & pour-lors les assiegeans exigerent pour préliminaire qu'on leur envoyât le Capitaine du haut du dongeon. La proposition fit horreur aux Reuters, qui résolurent de vendre leur vie le plus cher qu'ils pourroient. Schaffelaar montant alors sur le parapet: » Camarades, leur » cria-t-il, puisqu'il faut que je meure un jour, profitons du » moment où ma mort assure votre salut, » & s'élança du haut de la tour en achevant ces mots (*b*).

Prise des Châteaux de Harmelen & Ter-Haar.

Le Stadhouder résolu de forcer les Trajectins à demander la paix, manda le quatriéme homme dans toute l'étendue de son Gouvernement, & forma une armée de six mille soldats, à laquelle il joignit un bon corps d'Etrangers qu'il prit à sa solde. Il s'empara du Château de Harmelen qu'il fit raser, & vint assieger celui de Ter-Haar. Il reçut devant cette place la nouvelle que les Hoekins s'étoient rendus maîtres de Hoorn; ce qui l'obligea de presser le siege. La place fut emportée d'assaut le 16 Juillet, & Montigny courut au secours de la Westfrise (*c*).

XV. Hoorn surpris par les Hoekins.

Cette affaire dont les suites acheverent la ruine de cette Faction, exige qu'on la reprenne de plus haut. Nous avons vû que les Hoekins n'avoient reçu les Cabeliaux dans la Ville qu'à condition qu'ils renonceroient par serment à rentrer dans le Magistrat. L'Escoutet étoit attentif à leurs moindres démarches, & ne perdoit aucune occasion de les humi-

(*a*) Chron. de 1481-1483, *ubi supra. pag.* 458, 461.
(*b*) Chron. de 1481-1483, *ubi supra. pag.* 462, 772, 473.
(*c*) Chron. de 1481-1483, *ubi supra. ibid.*

PHILIPPE II. 1482.

lier (*a*). Le feu ayant pris à quelques maisons, Guillaume Nicolaszoon alors en Charge, soupçonnant les Cabeliaux de l'avoir mis, dans le dessein de profiter du désordre, ne pensa qu'à se précautionner contr'eux, au lieu d'arrêter l'incendie. Ainsi pendant qu'il s'occupoit d'une crainte imaginaire, il négligea le mal réel, & une partie de la ville fut réduite en cendres (*b*). Le Stadhouder informé de la négligence de cet Officier, défendit de procéder qu'en sa présence au renouvellement des Magistrats, dont le tems approchoit. Mais n'étant pas arrivé le Vendredi Saint, jour préfix pour l'élection, les habitans passerent outre, dans la crainte qu'il n'eût dessein de mettre quelque Cabeliau en place. Montigny piqué du mépris de son autorité, manda les principaux Magistrats à la Haye, sous prétexte d'une Délibération, les fit arrêter, se rendit à Hoorn, cassa l'élection, nomma Martin Velaar Escoutet, & bannit les Hoekins. Les Cabeliaux qui lui devoient leur rétablissement, marquoient leur reconnoissance par la facilité avec laquelle ils accordoient les petitions du Prince, & les taxes monterent au point que les habitans ne pouvoient plus y suffire. Le Magistrat emprunta, pour y survenir, & bientôt les intérêts absorberent les revenus de la ville. Les exilés informés du mécontentement général, songerent à revenir dans leur patrie. Nicolaszoon qui s'étoit retiré à Sneek dans la Frise, se ménagea le secours de Wybe Jarrigs & de Homme Lieuwes, l'un & l'autre *Schieringers*, qui lui promirent quelques soldats & des vaisseaux pour passer la Zuiderzee. La mort de Marie leur parut un tems favorable pour tenter un projet qu'Adrien de Naaldwyck & Jean de Middagten avoient imaginé. Ils se rassemblerent à Staveren, & s'étant embarqués le 2 Juillet, ils firent leur descente à quatre heures du matin dans une anse déserte & voisine de la ville, escaladerent la muraille, arrêterent les Magistrats dans leurs maisons, à la réserve de Velaar qui s'étoit sauvé au premier bruit, & se rendirent les maîtres. Ce fut cette nouvelle qui

(*a*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 122, 123.
(*b*) Idem, *ibid. pag.* 123, 125.

Réduction de la Ville.

fit presser le siege de Ter-Haar (*a*). Montigny ordonna à Jean d'Egmond de prendre le devant, & de rassembler en passant les milices de Delft, de Haarlem & d'Amsterdam. Ce Capitaine à son arrivée fit donner l'assaut sans attendre le Général. Martin Velaar qui menoit l'attaque, fut tué sur la muraille ; mais la ville fut emportée, & le vainqueur passa au fil de l'épée tout ce qu'il rencontra, sans égard pour l'âge ni le sexe. Les maisons & les Eglises furent pillées ; les soldats précipiterent du grand clocher deux Prêtres qui s'y étoient réfugiés. Le pillage succéda au meurtre. On emporta les meubles & les ornemens des Eglises & des Couvens ; le butin fut dispersé partout le pays, & l'on trouva jusqu'à des enfans étouffés dans les matelats. Jean de Naaldwyck & Middagten se firent tuer en combattant. Nicolaszoon fut découvert dans un grenier, où il se cachoit, fut conduit sur la place, & décapité, & les Frisons ne s'échaperent qu'en payant de grosses rançons. Après cette expédition Jean d'Egmond fit expirer les prisonniers sur la roue (*b*). Montigny étant arrivé fit bâtir une citadelle pour contenir ce peuple mutin, y laissa cinquante hommes de garnison, & donna le Gouvernement à Philippe de Wassenaar, Seigneur de Voorburg (*c*).

Massacre horrible.

Réduction de la ville d'Utrecht.

L'éclat de la vengeance rendit le cœur au parti de David. Le Prélat, pour augmenter l'effroi du parti contraire, fulmina contre Engelbert & Monfoort le Bref d'excommunication qu'il avoit obtenu de Sixte IV (*d*), & jetta l'interdit sur la ville. Le Magistrat de son côté rendit une Ordonnance, qui défendoit aux Prêtres de discontinuer le Service Divin (*e*) ; & pour animer les peuples, il résolut de faire le siege d'Ysselstein. Les Reuters refuserent de marcher, sous prétexte qu'ils n'étoient engagés que pour la guerre de cam-

(*a*) Chron. de 1481-1483, *ubi supra. pag.* 473. Hist. de la Patrie. *Tom.* IV. *Liv.* XIV. *pag.* 209.

(*b*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 274.

(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 128, 129.

(*d*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 479. Voyez la Bulle du Pape *dans* Heda. *pag.* 297.

(*e*) Chron. de 1481-1483 *ubi supra. pag.* 479. Amelgard. Gesta Lud. XI. *Lib.* VI. *pag.* 32.

pagne. Malgré leur désertion les milices investirent le château. Frederic d'Egmond assembla à la hâte mille ou douze cens soldats, pour venir au secours, & sur la nouvelle de sa marche les Trajectins abandonnerent leur camp, & se renfermerent dans leurs murailles (*a*), où les vivres commençoient à manquer, les Armateurs d'Amsterdam ayant enlevé pendant l'été plusieurs bâtimens chargés de grain, dont la perte fut évaluée à deux mille florins du Rhin (*b*). Le Stadhouder cependant assembloit, avec le petit Salazard & le Comte de Solres, Général des Allemands, une armée de douze mille hommes, & Jean d'Egmond qui n'avoit plus rien à faire dans la Nordhollande, l'ayant joint avec sa troupe, il emporta le château de Vroonestein, & vint investir le fort qui couvroit la tête du Canal d'Utrecht. Ce fut à ce siege qu'on employa les bombes pour la premiere fois, invention qui leur vint des François, qui vraisemblablement la connoissoient depuis peu (*c*). Le Stadhouder fit encore venir de Gorinchem une coulevrine de dix-sept pieds, dont le boulet portoit le diametre d'un demi-boisseau de Hollande. L'aspect & le bruit de ces machines effrayerent ces milices bourgeoises, qui se presserent de capituler dans le tems que les pluyes de l'automne alloient obliger les assiegeans à déloger (*d*).

XVI. Tuteurs Flamands de Philippe.

Les Flamands donnoient trop d'occupation à l'Archiduc pour lui permettre de pousser plus vivement la guerre. Louis de Bourbon, Evêque de Liege, Wolferd de Borselen, Marquis de Veere, Philippe de Bourgogne, Seigneur de Beveren, & Philippe de Cleves, Comte de Ravenstein, parens maternels du jeune Prince, avoient été nommés Tuteurs (*e*), & le Sénat de Gand s'étoit intrus dans le Gouvernement. Ces bourgeois enorgueillis d'un pouvoir usurpé, prétendoient disposer des domaines & de la personne de leur pu-

(*a*) Amelgard. Gesta Lud. XI. *Lib.* VI. *pag.* 38.
(*b*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 485.
(*c*) Voyez Monstrelet *Vol.* III. *fol.* 109.
(*d*) Chron de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 488, 491.
(*e*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 303.

Paix conclue avec la France malgré Maximilien.

Contrat de mariage de Marguerite avec le Dauphin.

pille, sans consulter le pere (*a*). Ils avoient dressé les articles d'un Traité de paix avec la France, dont le mariage de Marguerite avec le Dauphin étoit la base, & l'envoyerent à Louis, sans le communiquer à Maximilien. Ils démembroient, pour composer la dot de la Princesse, des Provinces & des Villes qui appartenoient au frere, & sur l'opposition de l'Archiduc ils convoquerent les Etats Généraux à Alost (*b*). Toutes les Provinces envoyerent leurs Députés; les Hollandois jusqu'alors si favorables à la Maison d'Autriche, enjoignirent à ceux qu'ils envoyoient, de se conformer à l'avis général (*c*), & l'Assemblée sans avoir égard aux remontrances de Maximilien, arrêta qu'on passeroit outre, & le força de donner son consentement (*d*). Quoique la future n'eût que trois ans, & le Dauphin douze, le mariage fut résolu, & pour la dot on cédoit à la France » l'Artois, le » Comté de Bourgogne, le Maconnois, l'Auxerrois, le » Marquisat de Salins, & les Seigneuries de Bar-sur-Seine » & Noyers. On devoit remettre Marguerite entre les mains » de l'Ambassadeur de France, pour être conduite dans cette » Cour, & y demeurer jusqu'à ce qu'elle fût nubile. Louis » promettoit de fournir cinquante mille livres tournois par » an pour l'entretien de sa Maison; il renonçoit en même- » tems au Traité qu'il avoit conclu avec les Trajectins & les » Liegeois, & s'engageoit à protéger le commerce des Hol- » landois & des Zeelandois (*e*). Cet Acte ayant été confirmé par les Villes & la Noblesse (*f*), le Comte de Beaujeu reçut la Princesse sur la frontiere, & l'amena à Paris (*g*).

Réduction des Liegeois.

Maximilien avoit exigé de Louis XI la parole expresse de ne donner aucun secours aux Liegeois, ausquels il faisoit la

(*a*) Pont. Heuter. Rer. Austr. *Lib.* II. *pag.* 103. Voyez les Preuves *sur* les Mém. de Phil. de Commin. *Tom.* V. *pag.* 335, 341. Duclos Hist. de Louis XI, *Tom.* II. *pag.* 387.

(*b*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra pag.* 462.

(*c*) Voyez les Preuves *sur* Commin. *Tom.* V. *pag.* 315.

(*d*) Ibid. *pag.* 336, 338.

(*e*) Voyez le Traité d'Arras *dans* les Preuves *sur* Commin. *Tom.* V. *pag.* 272-324.

(*f*) Balen Descript. de Dordr. *pag.* 798.

(*g*) Amelgard. Gesta Lud. XI. *Lib.* VII. *cap.* 1.

PHILIPPE II.

1482.

guerre pour venger l'aſſaſſinat commis dans la perſonne de Louis de Bourbon leur Evêque, & oncle de Marie. Guillaume de la Mark en étoit l'auteur, & le Chapitre avoit élû ſon fils (*a*) pour le remplacer. L'Archiduc ſe rendit maître de Huy, de Tongres, chaſſa les deux la Mark de Liege, & fit ſacrer un fils du Comte de Hoorn. Mais à peine s'éloigna-t-il que Guillaume rétablit ſon fils dans la Cathédrale (*b*). L'Archiduc revint ſur ſes pas, remporta une victoire complette. Le jeune la Mark y fut tué; ſon pere demeuré priſonnier fut décapité, le Comte de Hoorn réinſtallé dans ſon ſiege, & Maximilien fut reconnu Protecteur temporel de l'Evêché avec trois mille florins d'appointemens (*c*).

Maximilien nommé Protecteur de l'Evêché.

XVII. L'Evêque d'Utrecht rappellé dans ſa Cathédrale.

1483.

L'alliance que ce Prince venoit de contracter avec la France, le châtiment des Liegeois, & l'épuiſement du thréſor, répandirent la terreur dans la Ville d'Utrecht; le crédit de Montfoort diminua, & le peuple déſiroit ardemment la paix (*d*). La préſence d'Engelbert de Cleves mettoit un obſtacle inſurmontable aux négociations; mais ce Prince étant parti pour Cleves, le Magiſtrat convoqua une Aſſemblée générale dans la maiſon du Chapitre. Il profita du tems où la plus grande partie des Reuters étoient au bois; & les bourgeois ayant eu quelque avantage ſur ceux qui reſtoient, le Sénat devenu maître de la Ville, arrêta le rappel de David. Montfoort n'ayant pu rompre la Déliberation, ne penſa plus qu'à ſe faire nommer à la tête des Députés, & partit avec eux, quoiqu'il ne fût pas compris dans le ſauf-conduit. L'eſpérance d'empêcher, ou du moins de retarder la concluſion, le porta à riſquer le tout pour le tout. L'Evêque écouta les Plénipotentiaires avec tant de bonté que l'accord fut bientôt conclu. Le Burggrave ſurpris de la facilité du Prélat, imagina de chicanner ſur l'article qui concernoit les bannis; il ſoutint que les pouvoirs des Députés n'étoient pas ſuffiſans,

(*a*) Amelgard. Geſta Lud. XI. *Lib.* VII. *cap.* 5.
(*b*) Chron. de 1481-1483. *pag.* 486.
(*c*) Harræi Ann. Brabant. *Tom.* I. *pag.* 460, 462. Duclos Hiſt. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 378, 379.
(*d*) Amelgard. Geſta Lud XI. *Lib.* VII. *cap.* 5.

& s'offrit de retourner à la Ville, pour les faire autoriser sur ce point. L'Evêque y consentant, il revint, assembla le Sénat à son arrivée, & parla avec tant de force pour rompre la négociation, que Jean de Buitendyck voyant les esprits ébranlés, ouvrit une fenêtre, & cria au peuple assemblé sur la place, qu'il étoit tems d'agir, si l'on vouloit la paix. Les plus zélés coururent à une porte, dont ils se saisirent, & députerent à David pour l'avertir de ce qui se passoit. L'Evêque partit sur le champ avec trois cens chevaux, & les bannis qui se trouverent auprès de lui. Les bourgeois de garde lui firent jurer qu'il oublieroit le passé, & le conduisirent à l'Hôtel-de-Ville (*a*), où sa présence ayant déterminé les sentimens, il fit arrêter Montfoort, qui, pour obtenir sa liberté, offrit de livrer sa Ville; mais les Hollandois qui l'assiegeoient alors dans le dessein de la raser, refuserent de souscrire à l'accord (*b*).

PHILIPPE II. 1483.

Nouvelle émeute à Utrecht.

L'Evêque cependant inquiet de se voir avec une garde de trois cens hommes au milieu d'un peuple mutin & mal-réconcilié, fit venir du camp des Hollandois une troupe qu'il logea à la porte de Sainte Catherine, afin de s'assurer une retraite en cas de besoin. Ses ennemis s'en firent un prétexte pour ranimer la populace, l'accusant de vouloir livrer la Ville. Les rébelles rappellerent Engelbert qui s'étoit rapproché, & lui confierent la porte du Waard, d'où il détacha Henri de Nivelt, Neveu de Monfoort (*c*), pour attaquer le quartier de l'Evêque. Jacques-Adrien Katz, Commandant de sa garde, fit aussi-tôt sonner l'allarme, & chargea si vivement ce Seigneur qu'il le fit reculer; mais les bourgeois arrivant au secours couperent par les rues de traverse la communication avec l'Evêché, & forcerent Katz à chercher son salut hors de la Ville. Quoique Nyvelt eût reçu un coup d'arquebuse à travers le corps, il ne voulut jamais quitter le commandement, & mourut en combattant. David alors à la merci des Trajectins, se fit amener Monfoort, le mit en

(*a*) Chron. de 1481-1483. *ubi supra. pag.* 496, 500.

(*b*) Amelgard. *L. L.* VII. *cap.* 5.

(*c*) Acta Ultraject. *apud* Matth. *ad* Rer. Amersfort. Script. *pag.* 322.

PHILIPPE II.

1483.

liberté, après s'être réciproquement juré que celui dont le parti triompheroit, prendroit l'autre sous sa protection. Le Burggrave tint sa parole autant qu'il fut en son pouvoir ; mais Engelbert l'ayant forcé de lui remettre le Prélat, il le fit conduire à Amersfoort sous une escorte commandée par Broekhuisen, & les Hollandois étourdis de la révolution se retirerent sur leur terrein.

L'Evêque amené à Amersfoort.

La ville d'Utrecht soumise.

Cet événement détermina Maximilien à finir cette guerre. Il entra en Hollande à la tête de douze mille hommes & de deux mille chevaux, & vint investir Utrecht. Le Sénat voyant la bréche ouverte du côté de la porte blanche, obligea Engelbert, Montfoort, & Gerard de Zoudenbach, premier Bourgmestre, d'aller au camp de l'Archiduc lui demander la paix (*a*). Le Burggrave averti pendant la conférence que les Hollandois avoient dessein de l'enlever au retour, sortit secrétement, & s'étant jetté sur un cheval, courut vers la Ville par un chemin détourné. Mais les Reuters le poursuivirent si vivement qu'il fut contraint de sauter à terre en approchant du Fauxbourg, pour se sauver par les jardins, pendant que la Cavallerie de la Ville arrêtoit la poursuite par une escarmouche, dans laquelle le Comte de Solres fut tué. Maximilien à la premiere nouvelle fit arrêter Engelbert & Zoudenbach qu'il envoya, le premier à Gouda, le second à Schoonhoven, & fit attaquer le Fauxbourg où Lalain, Comte de Montigny, Stadhouder de Hollande, perdit la vie. Cette seconde perte irrita l'Archiduc au point qu'ayant emporté les retranchemens, il fit mettre le feu aux maisons de plaisance des habitans, & fit pendre ceux qui avoient commencé l'escarmouche sans ses ordres. Les Trajectins effrayés de sa colere, eurent recours à l'Archevêque de Gran & au Duc de Juliers & Bergues qui étoient à son armée en qualité d'Ambassadeurs de l'Empereur, & par leur médiation ils obtinrent des préliminaires qui furent signées le 7 Septembre (*b*). » Le Magistrat promettoit de venir avec » quatre-vingt des principaux Citoyens demander pardon à

(*a*) Amelgard. Gesta Lud. XI. *Lib.* VII. *cap.* 6, 7.
(*b*) Amelgard. Gesta Lud. XI. *Lib.* VII. *cap.* 8.

» genoux

» genoux nue tête & ſans ceinture. Les Trajectins ſe ſoumettoient à la confiſcation des biens qu'ils poſſédoient en » Hollande, en Zeelande & en Weſtfriſe, en cas qu'ils » contrevinſſent au préſent Traité. Les conférences commencerent enſuite, & l'on convint par le Traité qui ſuivit : » Que le Clergé viendroit en proceſſion au-devant de Maximilien ; que le Magiſtrat le recevroit à genoux aux portes » de la Ville ; que le peuple borderoit les rues dans la même » poſture ; qu'en mémoire de ſon entrée l'élection des Magiſtrats ſe feroit tous les ans le 7 Septembre ; qu'on abbattroit un pan de muraille dans l'endroit qu'il plairoit à l'Archiduc de marquer ; qu'il entreroit par la bréche ; qu'elle » ne pourroit être réparée que de ſon conſentement ou de » celui de ſes ſucceſſeurs ; que le Diocèſe & le Pays de Montfoort payeroient une amende de vingt mille florins du » Rhin ; que la Ville acquitteroit ſans délai ce qu'elle devoit » aux Hollandois ; que Zoudenbach garderoit la priſon tant » qu'il plairoit à l'Archiduc, & que David ſeroit rétabli dans » ſon Siege & dans ſes droits. Ce fut à ces conditions que » Maximilen accorda l'amniſtie du paſſé, & réintegra Montfoort dans ſes biens (*a*). Il fit ſon entrée dans Utrecht le » 7 Septembre avec l'appareil dont on étoit convenu, & ſon deſſein étant d'y ſéjourner juſqu'à ce qu'il eût rétabli David dans une poſſeſſion tranquille (*b*), il congédia les François, les Eſpagnols & les Allemands qu'il avoit dans ſon armée, n'étant pas ſûr de pouvoir les contenir dans le devoir (*c*). Le Sénat le reconnut pour Protecteur temporel de l'Egliſe. Il nomma Frederic d'Egmond Gouverneur de la Ville, en la qualité de Tuteur du jeune Comte de Hollande, ſon fils, & repartit pour le Brabant (*d*).

L'Evêque rétabli.

L'Archiduc nommé Protecteur d'Utrecht.

Les Amersfoortins le voyant éloigné, refuſerent de recevoir les bannis, qui réſolurent de ſe rétablir de force dans

Amersfoort ſurpris par les Exilés.

(*a*) Voyez le Traité *à la fin* de la Chron. de Lois. *pag.* 330. & *dans* Matth. *ad* Rer. Amersf. Script. *pag.* 329.
(*b*) Preuves ſur Commin. *Tom.* V. *pag.* 355, 356.
(*c*) Amelgard Geſt. Lud. XI. *Lib.* VII. *cap.* 8.
(*d*) Heda Hiſt. Pontif. Ultraj. *pag.* 297.

PHILIPPE II.
1483.

leurs biens. Ils élurent pour Chef Jean de Waſſenaar, & s'étant raſſemblés ſécretement, ils paſſerent de nuit le foſſé à la faveur des glaces, franchirent la muraille, ſe ſaiſirent de l'Hôtel-de-Ville, & changerent le Magiſtrat. David informé de la réuſſite de leur entrepriſe, envoya ſes Commiſſaires appuyés d'un bon détachement pour confirmer le changement, avec ordre d'informer contre les mutins; mais la punition ne tomba que ſur Gerard de Voorne, qui fut décapité, plutôt pour avoir été de l'entrepriſe ſur Leide que pour ce qu'il avoit fait à Amersfoort (*a*). Engelbert de Cleves recouvra peu après ſa liberté; mais Zoudenbach mourut dans ſa priſon au Château de Schoonhoven (*b*).

XVIII.
Les Gantois révoltés contre Maximilien.

Si la fortune favoriſoit les armes de l'Archiduc, elle travailloit à le mortifier dans la Flandre, & lui préparoit les chagrins les plus cuiſans en France. Louis XI étoit mort pendant le ſiege d'Utrecht; Charles VIII venoit d'être couronné, & le Parlement avoit adjugé la régence à Madame de Beaujeu, ſa ſœur, par préférence au Duc d'Orleans, premier Prince du Sang. Louis avoit fiancé Marguerite avant ſa mort; elle fit ſon entrée dans la Capitale en qualité de Reine avec le nouveau Monarque (*c*): titre qui devint pour le pere un affront d'autant plus ſenſible, qu'il avoit fourni lui-même le prétexte de la renvoyer par l'oppoſition formée à ce mariage pour raiſon de la dot. Les Flamands qui l'avoient forcé à conſentir à cet accord, refuſoient de lui rendre ſon fils. La Comteſſe de eaujeu nourriſſoit l'inſolence des Gantois par le miniſtere du Marechal d'Eſguerdes; & ſi l'on en croit quelques Auteurs, ce Seigneur avoit formé le projet d'enlever le Prince, & de le mener à la Cour de France (*d*).

Hoſtilités & avantages réciproques.

La découverte de ces manœuvres détermina Maximilien à faire ſes efforts pour retirer Philippe des mains des rebelles, & le mettre en ſûreté. Dans ce deſſein il aſſembla une armée

(*a*) Grande Chron. *Diviſ.* XXXI. *cap.* 56.
(*b*) Ibid. *cap.* 54.
(*c*) Duclos Hiſt. de Louis XI. *Tom.* II. *pag.* 403. Preuves *ſur* Commin. *Tom.* V. *pag.* 333, 358, 361, 365.
(*d*) Olivier de la Marche *Liv.* II. *ch.* XI. *pag.* 624. Preuves *ſur* Commin. *Tom.* V. *pag.* 356. Le P. Daniel Hiſt. de France, *Tom.* V. *pag.* 21.

Philippe II. 1484.

à Malines, prit Dendermonde d'assaut, où le jeune Comte de Solres, fils de celui qui avoit été tué à l'attaque des Fauxbourgs d'Utrecht perdit la vie. Il investit Oudenarde, & détacha le Marquis d'Anvers pour ravager les Pays de Waas & de Catsand, d'où les Gantois tiroient leur subsistance (*a*). Les Flamands, loin de perdre courage, appellerent à leur secours le Comte de Romont, Capitaine d'une grande réputation, & le chargerent de leur défense. Ce Général ayant rassemblé un bon Corps de troupes, entra dans le Brabant, courut jusqu'aux portes de Bruxelles, & défit auprès de Givet les milices du Pays qui voulurent s'opposer à son passage. Martin Swart qui de Cordonnier s'étoit élevé par sa valeur aux grades militaires, pilla Ninowen, & les Armateurs de l'Ecluse ravagerent les côtes des Isles de Zeelande & celles de la Hollande (*b*).

Egmond nommé Stadhouder de Hollande.

Les Hollandois qui depuis la mort de Montigny n'avoient plus de Stadhouder, sentirent le besoin qu'ils avoient d'un Chef, & demanderent Jean d'Egmond. Les services que ce Seigneur avoit rendus dans les derniers troubles, & sa naissance, parloient en sa faveur. Maximilien le nomma (*c*) d'autant plus aisément qu'il l'aimoit; & sitôt qu'il fut Roi des Romains, il réunit la Seigneurie de Purmerend à celle d'Egmond, & décora la derniere du titre de Comté (*d*).

Alliance de Maximilien avec l'Angleterre.

L'Archiduc résolu d'employer toutes ses forces à cette guerre, songea d'abord à s'assurer de l'Angleterre, en renouvellant les anciens Traités avec cette Couronne. Cet Etat avoit été le théâtre des catastrophes les plus sanglantes. Edouard IV avoit laissé pour successeur un jeune enfant, nommé Edouard V, qui fut mis sous la tutelle du Duc de Glocester, son Oncle. Mais le Tuteur ayant essayé de la douceur du commandement, craignit de le quitter, se défit de ses deux neveux, pour l'assurer dans sa Maison, & se fit pro-

(*a*) Olivier de la Marche. *Liv.* II. *ch.* XI. *pag.* 629, 627, 628.
(*b*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 303, 304.
(*c*) Velius Descr pt. de Hoorn. *pag.* 141.
(*d*) Diplom. Maximil. *apud* Bockemb Dynast. Egmond. *pag.* 147. & *apud* Miræum Cod. Donat. Belg. *Lib.* I. *cap.* CLIII. *pag.* 463. Oper. Diplom. *Tom.* I.

PHILIPPE II. 1484. Marque.

clamer ſous le nom de Richard III (*a*). Ce fut avec l'uſurpateur que l'Archiduc renouvella les anciennes alliances (*b*); mais un Thrône fondé ſur tant de crimes ne pouvoit être ſolide. La Nobleſſe révoltée par la férocité du nouveau Monarque, ne penſa qu'à rétablir la Maiſon de Lancaſtre. Le Comte d'Oxford écrivit à Henri, Comte de Richemond, qui s'étoit réfugié en Bretagne. Ce Prince s'embarqua avec quelques ſoldats que les François lui prêterent, & les mécontens le joignant de tous côtés, ſitôt qu'il eût pris terre, il ſe trouva en état de préſenter la bataille à ſon rival. Richard III y fut tué, & le vainqueur fut proclamé ſous le nom d'Henry VII (*c*).

Continuation des hoſtilités entre Maximilien & les Gantois. 1485.

Le retour du printems renouvella la guerre en Flandre, & ſuſpendit les négociations. Les Armateurs de l'Ecluſe ne tarderent pas à donner l'éveil à la Zeelande. Ils avoient conſtruit pendant l'hyver un bon nombre de bâtimens à rames, avec leſquels ils pénétrerent dans les canaux qui ſéparent les Iſles, & ſurprirent Vliſſingue. Wouter de Domburg, Eſcoutet de la Ville, fut maſſacré dans la grande Egliſe, où il s'étoit réfugié, & le pillage dura trois jours. Ainſi les Zeelandois connurent la néceſſité de fortifier les Ports, & Vliſſingue eſt devenue la plus forte de leurs Villes (*d*). Maximilien piqué de l'audace de ces pirates, méditant une vengeance mémorable, inveſtit l'Ecluſe par terre pendant que Jean d'Egmond fermoit le Port avec toutes les forces maritimes de Hollande & de Zeelande. Les Habitans appréhendant des repreſailles, ſe preſſerent de capituler, & le Magiſtrat de Bruges ſuivit l'exemple.

Priſe de l'Ecluſe & de Bruges.

Négociations avec les Gantois.

Ce fut dans ces circonſtances que Philippe que quelques-uns nomment le Grand Bâtard de Bourgogne, arriva de France, où ſon mérite l'avoit fait appeller pour préſider à l'éducation du jeune Monarque. Sa généroſité ſenſible aux malheurs de ſes Compatriotes, mit en uſage les talens qu'il avoit acquis en France, pour perſuader au Sénat de Gand la néceſſité d'un

(*a*) Rapin Thoyras Hiſt. d'Angl. *Tom.* III. *Liv.* XIII. *pag.* 341.
(*b*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 148, 155.
(*c*) Rapin Thoyras Hiſt. d'Angl. *Tom.* III. *Liv.* XIV. *pag.* 370.
(*d*) Reigerſb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 311.

accommodement. Les promesses de Madame de Beaujeu soutenoient l'opiniâtreté des Gantois. Il en démontra le vuide, & leur fit sentir que tout le poids de la guerre tomboit sur leur Pays : ensorte qu'ils consentirent à recevoir Maximilien dans la Ville. On arrêta que le Prince son fils sortiroit une demi-lieue au-devant, que le Magistrat l'attendroit aux portes, & le conduiroit au Palais des Comtes ; mais la nuit même le bas peuple excita une émeute, dans laquelle l'Archiduc auroit couru grand risque, si la garde s'étant saisi des postes n'eût arrêté les mutins. Ce Prince fit entrer son armée le lendemain, & l'ayant rangée sur la place & dans les rues, il fit couper la tête sans forme de procès aux auteurs de la révolte, fit brûler les privileges de la Ville au milieu du marché, & partit avec son fils qu'il emmena à Bruxelles (*a*).

Philippe II.

1485.

Nouvelle émeute.

Les Privileges de Gand brûlés.

Inondation.

1486.

Le commencement de 1486 fut marqué par une inondation qui submergea les côtes. Un vent de nord-ouest souleva les flots avec tant de violence que les vagues surmonterent les dunes les plus élevées, & renverserent les digues en différens endroits. Les houles entrerent avec tant de fureur par les bouches de Texel, que la Zuiderzée ne pouvant contenir le volume des eaux, se répandit fort avant sur les rivages opposés, entraînant les bestiaux, les hommes, les arbres & les maisons, & laissa tant de sable en se retirant que dans bien des endroits le Pays demeura pendant long-tems inculte (*b*).

XIX.

Maximilien élu Roi des Romains.

Pendant que l'Archiduc cherchoit à remédier à la désolation publique, il reçut un Courier de l'Empereur qui le mandoit à Cologne. Frederic III s'y étoit rendu sous prétexte d'installer dans la Métropole un Prince de la Maison de Hesse ; mais en effet pour conduire son fils à Francfort, où le College Electoral s'assembloit pour élire un Roi des Romains. Le Vicariat de l'Empire est attaché à ce titre ; le Prince qui le reçoit, devient un successeur nécessaire, & n'a plus besoin de consen-

(*a*) Olivier de la Marche. *Liv.* II. *ch.* XI. *pag.* 629. *ch.* XII. *pag.* 630-635. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 508.

(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 509.

PHILIPPE II. 1486.

tement ni de confirmation. L'Archiduc partit à l'instant, après avoir nommé Jean de Nassau, Gouverneur Général des Pays-Bas, emmenant à sa suite Walraven de Brederode, Guillaume & Frederic d'Egmond, Florent d'Ysselstein, Gisselbert de Bronkhorst, & Charles, fils d'Adolphe Duc de Gueldre. L'Empereur avoit si bien pris ses mesures que Maximilien fut unanimement élû le 16 Fevrier (*a*), & partit avec les Electeurs pour recevoir la Couronne à Aix-la-Chapelle. La cérémonie achevée, il créa un grand nombre de Chevaliers, & les Seigneurs des Pays-Bas qui l'avoient accompagné, furent du nombre (*b*). Il revint par la Hollande, où les Villes se signalerent par la magnificence des entrées qu'elles préparerent à l'envi. La Noblesse de la Sudhollande qui l'attendoit à Dordrecht, se distingua par des Fêtes, & le nouveau Monarque marqua sa reconnoissance, en créant plusieurs Chevaliers (*c*).

Couronné à Aix-la-Chapelle.

Sa réception en Hollande.

Les lettres qu'il reçut du Duc de Bretagne, l'arracherent à ces spectacles, & l'obligerent à se rapprocher de la France. Le Duc d'Orleans piqué de la préférence que Madame de Beaujeu avoit emportée, s'étoit retiré auprès du Duc de Bretagne, & ces deux Princes manœuvroient une Ligue entre l'Angleterre & le Roi des Romains pour attaquer la Régente. Ce dernier pour se venger des Traités qu'elle avoit signés avec les Flamands, commença les hostilités sur sa frontiere, pendant que les Bretons attaquoient l'Anjou, en attendant l'arrivée des Anglois. Le petit Salafard, Gouverneur de Douay, surprit Terouanne, & fit une course dans la Picardie; mais son armée se dissipa, faute de payement, & d'Esguerdes tombant sur les débris de ces troupes, remporta une victoire complette auprès de Bethune, ou Charles de Gueldre demeura prisonnier. Le Duc de Bretagne ne réussit pas mieux de son côté. Les Anglois n'arrivant point, & le Roi ayant porté toutes ses forces de ce côté, il fut contraint

Nouveaux troubles en France.

Surprise de Terouanne.

Le Duc de Gueldre prisonnier.

(*a*) Instrum. Elect. Maximil. Reg. *apud* Freher. Rer. Germ. Script. *Tom.* III, *pag.* 17, 18, 19.

(*b*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *cap.* LXXVI. *pag.* 739, 740.

(*c*) Balen Descript. de Dordr. *pag.* 799.

de s'accommoder aux conditions qu'on voulut, & Maximilien souscrivit au Traité, dans la crainte que la Régente ne se servît de son prisonnier pour faire révolter la Gueldre (*a*).

Traité. Maximilien y accéde.

Les Armateurs des Pays-Bas avoient profité de cette guerre pour rançonner tous les Vaisseaux qui paroissoient dans leurs eaux, sans égard à leur pavillon, & les Anglois n'avoient pas été plus épargnés que les autres. Henry VII en porta des plaintes très-ameres, & le Roi des Romains qui vouloit ménager ce Monarque, ne put s'empêcher de condamner les Villes d'Alkmaar, Hoorn, Brouwershaven & Enkhuizen à réparer les dommages qu'ils avoient faits (*b*).

Les Armateurs Hollandois condamnés à réparation.

Maximilien apprit à cette occasion les abus qui se commettoient sur mer. Les Armateurs ne connoissoient ni Chef ni Réglemens. Chaque Particulier étoit maître d'armer en course & de mettre à la voile, sans prendre de Commission, & sous le pavillon qui lui plaisoit. Cette liberté autorisoit les pirateries, & le Capitaine qui n'avoit pu s'indemniser de ses frais sur l'ennemi, attaquoit les premiers qu'il rencontroit, & enlevoit ou rançonnoit les Navires. Si les plaintes parvenoient au Prince, le Corsaire étoit quitte pour réparer le tort, & le dédommagement n'égaloit jamais la perte. Maximilien convaincu que ce brigandage nuisoit au commerce, rendit le 8 Janvier, 1487, une Ordonnance tant en son nom qu'en celui de Philippe, par laquelle il défendoit à tout Capitaine de sortir du Port sans l'attache & le pavillon de l'Amiral, & par un Edit du même jour » il créa dans les Ports des Tribunaux » composés d'un Lieutenant & d'un certain nombre de Con- » seillers pour juger les contestations qui surviendroient sur » les côtes, & même en pleine mer, enjoignoit à ces Officiers » de se conformer aux usages & coutumes des lieux où le dom- » mage auroit été commis, & de suivre le droit écrit dans les » cas imprévûs. L'appel de ces Sentences relevoit devant » l'Amiral, & les Parties étoient libres de demander la révi- » sion de ses Arrêts devant le Conseil du Souverain. Cet » Edit adjugeoit à l'Amiral la dixme des prises, réservoit la

Réglement contre les pirateries.

1487.

Origine des Colleges d'Amirauté.

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France *Tom.* V. *pag.* 38.
(*b*) Manifest. d'Enkhuiz. *pag.* 38.

PHILIPPE II. 1487.

» moitié des amendes au Fisc, & fixoit le ressort des Ami» rautés sur les ports, fanaux, & fortifications des Places » maritimes, sur l'armement & le fret des Flottes, & sur » l'équipement & la cargaison des Vaisseaux marchands (*a*).

Opposition des Villes.

Quoique tout le monde convînt de la justice & de l'utilité de ces Ordonnances, la formule qui les terminoit, révolta les Villes qui refuserent l'enregistrement. Le Roi des Romains avoit emprunté la façon de parler des François : *Car ainsi nous plaît-il être fait !* & les Hollandois n'étoient pas accoutumés à ce ton. Ils se persuaderent que Maximilien vouloit usurper le despotisme de la mer, en érigeant un Tribunal arbitraire dépendant de sa volonté ; ils s'opposerent unanimement à l'exécution. La Marine demeura sur l'ancien pied ; & ce ne fut que peu après qu'on parvint à établir ces Tribunaux, aujourd'hui dans une Ville, & demain dans une autre (*b*).

XX. Emeute à Bruges. 1488.

Dans ces circonstances Adrien de Vilain, Seigneur de Rassinghem, un des Chefs de la révolte de Flandre, s'étant sauvé du Château de Vilvoorden, où Maximilien le retenoit depuis les derniers troubles, revint à Gand, & son arrivée réchauffa les anciennes animosités (*c*). L'esprit de sédition se communiqua à Bruges, où le Roi des Romains étoit, & l'embrasement éclata, lorsqu'il y pensoit le moins. Sa Garde allemande ménageoit assez mal les Bourgeois, & le Prince ne faisoit pas beaucoup d'attention aux plaintes qu'ils lui portoient. Une augmentation sur les monnoyes acheva d'aigrir les esprits, & le peuple irrité refusa de payer les impositions. Le Roi des Romains, pour en imposer aux habitans, fit montre de sa Garde qu'il mit en bataille sur le marché. Ce fut le signal de la révolte. Le peuple courut aux armes ; les Corps de métiers se rangerent sous leurs bannieres, & les compagnies de Gand accoururent au secours de leurs voisins sous les ordres de Rassinghem. Les Allemands

(*a*) Le Grand Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 1208. Recueil des Placards de l'Amirauté, *Tom.* III. *pag.* 13.

(*b*) Grand Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 1215. Recueil des Placards de l'Amirauté, *Tom.* III. *pag.* 27.

(*c*) Pont. Heuter. Rer. Austr. *Lib.* II. *pag.* 135, 136.

assaillis

affaillis de toutes parts, fe réfugierent dans le Palais, & s'y barricaderent ; mais les vivres venant à manquer, Maximilien fut forcé de fe livrer entre les mains des rebelles qui le firent enfermer (*a*). Les fecours que la France envoya pour fomenter la fédition, redoublerent l'infolence des mutins. Ils faifirent Pierre Langhals, leur Efcoutet, & lui firent couper la tête. Les Hollandois furent foupçonnés d'avoir preffé l'exécution, parce qu'ils le croyoient l'auteur de la Déclaration qui exclut les femelles de la fucceffion de Fief, & les juge tombés à la table du Prince au défaut d'héritiers mafculins (*b*).

Maximilien prifonnier.

La mort de cet Officier calma la premiere chaleur des féditieux, & les plus fenfés commencerent à refléchir fur l'énormité de l'offenfe qu'ils avoient commife contre le pere de leur Souverain, fils de l'Empereur & Roi des Romains. Ils crurent fe juftifier en autorifant leur procédé par une condamnation juridique. Le Magiftrat de Gand fe chargea de porter l'accufation devant les Etats. On reprochoit à Maximilien : » I. D'avoir confié l'éducation du jeune Philippe à » des Etrangers par préférence aux Princes de la Maifon de » Bourgogne ; II. d'avoir voulu foumettre à l'Empire les » dix-fept Provinces des Pays-Bas ; III. d'avoir diffipé l'ar» gent de fon fils ; IV. de s'être arrogé le titre & les fonc» tions de Tuteur fans l'aveu des Etats ; V. d'avoir attaqué » les armes à la main des fujets obéiffans & fideles ; VI. » d'avoir excité des émeutes dans différentes Villes ; VII. » d'avoir vendu aux Etrangers les Charges & les Offices » qui n'appartenoient qu'aux naturels du pays ; VIII. d'a» voir violé fon ferment en manquant au Traité de Gand ; » IX. d'avoir établi des impôts fans confulter les Etats ; » X. d'avoir augmenté les monnoyes ; XI. d'avoir créé de » nouveaux péages en Hollande & en Zeelande ; » d'où l'on concluoit que les fujets du fils étoient fondés à s'affurer du pere, non pour l'infulter, mais dans la néceffité de pourvoir à la fûreté de l'Etat, & que la feule entrée des Alle-

Accufations contre lui.

(*a*) Idem, *ibid. Lib.* III. *pag.* 139, 140.
(*b*) Despars Chron. de Flandr. MsC.

PHILIPPE II. 1488.

Jugement des Etats.

mands dans ces Provinces suffisoit pour justifier leur conduite (*a*). Le peuple prenoit cette procédure sérieusement, les Politiques la regardoient comme un moyen d'obtenir des conditions plus favorables ; mais les plus habiles sollicitoient la liberté du Roi des Romains, dans la crainte d'aggraver l'insulte. De ce nombre étoient les Zeelandois, que le voisinage de la Flandre exposoit aux malheurs de la guerre. Après de grandes contestations les Etats arrêterent » qu'on renouvelleroit l'union des Provinces jusqu'à la ma-» jorité de Philippe ; que Maximilien renonceroit à ses pré-» tentions sur la Flandre & consentiroit qu'elle fût gouver-» née au nom de son fils par les Princes de la Maison de » Bourgogne ; que chaque Province pourroit se choisir un » Régent tel qu'elle jugeroit à propos ; que le Roi des Ro-» mains confirmeroit le Traité d'Arras conclu en 1482 ; » qu'il s'engageroit à protéger le Commerce des Flamands ; » qu'il fixeroit invariablement la valeur des monnoyes ; qu'il » convoqueroit tous les ans les Etats-Généraux dans une » Ville du Brabant, de la Flandre ou du Hainaut ; qu'il » feroit ratifier les présentes Conventions par les Princes » parens de l'Archiduc, & nommément par David, Evêque » d'Utrecht, son Grand-Oncle maternel » (*b*). Maximilien signa ce Traité le 16 Mai, & donna pour garants de l'exécution Balthazar de Volkestein & le Comte de Hanau à ceux de Bruges, & Philippe de Cleves, Comte de Ravenstein, au Sénat de Gand. Les Députés de Hollande, de Zeelande, du Hainaut & du Comté de Namur se chargerent de la publication qu'ils firent faire dans leurs Provinces (*c*).

Signé par Maximilien.

L'Empereur marche contre les Flamands.

Pendant que les Flamands cherchoient à tirer parti de la détention du Roi des Romains & l'obligeoient à signer un accord honteux à sa dignité, Frederic prenoit des mesures plus honorables pour lui rendre la liberté. Il avoit convoqué la Diete, dans laquelle il peignit si vivement l'insulte faite à

(*a*) Meteren Hist. des Pays-Bas. *Liv.* I. *fol.* 5.

(*b*) Voyez le Traité *dans* du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* II. *pag.* 199.

(*c*) Idem. *ibid. pag.* 201.

ſon Vicaire, que les Princes convaincus qu'elle rejailliſſoit ſur l'Empire, ordonnerent la levée d'une armée Impériale, & lui décernerent les mois romains. D'un autre côté le Pape également ſollicité, fulmina l'excommunication contre les Flamands. Ceux-ci plus allarmés de la marche des Allemands que des Foudres du Vatican, ſe preſſerent de mettre leur priſonnier en liberté, après avoir exigé le ſerment d'un parfait oubli du paſſé. L'Empereur étoit arrivé à Malines à la tête de ſon armée, lorſque Maximilien le joignit, & ſi l'on en croit l'ancien *Chroniqueur de Hollande* (*a*), il fit ſes efforts pour engager ſon pere à ne pas violer le Traité qu'il venoit de conclure ; mais nous avons des preuves qu'il ne s'eſt jamais cru lié par un ſerment exigé de force & par ceux qui le retenoient en priſon (*b*).

Ils ſont excommuniés par le Pape.

Maximilien remis en liberté.

Les Gantois ſe voyant menacés d'un ſiege, ſongerent à leur défenſe. Ils tenterent d'abord de s'aſſurer de l'Ecluſe par une bonne garniſon, pour ſe conſerver le chemin des vivres ; mais le Magiſtrat refuſa de la recevoir, & déclara qu'il vouloit obſerver une exacte neutralité. Le Comte de Ravenſtein prenant pour inſulte perſonnelle l'infraction d'un Traité, dont il avoit accepté la garantie, offrit ſes ſervices aux Gantois. La probité du perſonnage étoit ſi connue que le Magiſtrat ne balança pas à le nommer Protecteur (*c*). Frederic à cette nouvelle le mit au ban de l'Empire, & la rigueur de la Sentence ne ſervit qu'à reſſerrer les engagemens que le Comte venoit de prendre par un principe d'honneur. L'armée Impériale étoit commandée par Albert de Saxe, Marcgrave de Miſnie, grand Capitaine & ſevere obſervateur de la diſcipline militaire. Ce Général après s'être pourvu de toutes les proviſions néceſſaires, inveſtit la Ville, & commença ſes attaques avec beaucoup de vivacité. Ravenſtein la défendit avec tant de valeur & de prudence qu'il l'obligea de lever le ſiege après avoir perdu bien du monde.

Siege de Gand.

Levé.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 572.
(*b*) Voyez la Lettr. de Maximil. *dans* Boxhorn. *ſur* Reigerſb. Chron. de Zeel, *Par.* II. *pag.* 318.
(*c*) Deſpares Chron. de Flandre. MSC.

Philippe II.

1488.

Avantages des Gantois.

A peine vit-il les paſſages ouverts qu'il ſortit à la tête d'une troupe de ſoldats déterminés, porta le fer & le feu dans le Hainaut & dans le Brabant, ſurprit Bruxelles, & força cette Capitale à ſe racheter du pillage par une groſſe rançon (*a*). Il paſſa par l'Ecluſe à ſon retour, détermina les habitans à ſe déclarer pour les Gantois, & leur perſuada de donner aſyle aux Hoekins.

XXI. L'Ecluſe devenu l'aſyle des Hoekins.

Ceux-ci n'ayant plus de retraite sûre depuis la paix d'Utrecht, ne ſubſiſtoient que de pirateries. Perſuadés qu'ils ne pouvoient ſe rétablir en Hollande qu'en ſe procurant ſur la frontiere un endroit où pouvoir ſe réunir, ils accoururent de tous côtés, & ſe donnerent pour Chef François de Brederode, que Yolande ſa mere avoit envoyé à l'Univerſité de Louvain, pour y faire ſes études (*b*). La préférence qu'il obtint à vingt-deux ans ſur Walraven ſon frere qui s'étoit diſtingué dans les armes, avoit lieu de ſurprendre ; mais l'Ordre de Chevalerie que l'Aîné tenoit du Roi des Romains & ſon aſſiduité à paroître à ſa Cour, le rendoient ſuſpect (*c*), & peut-être la crainte d'indiſpoſer Montfoort avec lequel Walraven n'étoit pas réconcilié depuis la priſe de Vianen, détermina le choix (*d*). François ne manqua pas en acceptant ſa nomination de proteſter qu'il prenoit les armes pour le ſervice de Philippe contre des Etrangers mal-intentionnés qui troubloient ſes Etats (*e*).

François de Brederode élu leur Chef.

Il arme en courſe.

Il fut à peine établi dans l'Ecluſe qu'il arma le plus grand nombre de vaiſſeaux qu'il put raſſembler, & fit conſtruire des barques legeres pour pénétrer plus facilement dans les embouchures des rivieres, enlevant tout ce qu'il rencontroit, & faiſant des deſcentes ſur les côtes qu'il trouvoit ſans défenſe. A meſure qu'il s'enrichiſſoit par ce brigandage, il augmentoit ſes forces, & bientôt il ſe mit en mer avec

(*a*) Harræi Annal. Brab. *Tom.* I. *pag.* 477. Deſpares Chron. de Flandre, MSC.

(*b*) Joann. à Leydis de Domin. Breder. *cap.* XLIX. *pag.* 644. *cap.* LXVIII, *pag.* 721. *cap* LXXIII. *pag.* 733. Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 73, 74.

(*c*) Voyez les Preuves *ſur* Commin. *Tom.* V. *pag.* 330.

(*d*) Guerres de Franç. de Breder. *Additions pag.* 314.

(*e*) Voyez le Regiſtr. des Sentenc. Crimin. *cott.* C. *fol.* 21.

quarante-huit voiles, entra dans la Meuſe par un paſſage juſqu'alors inconnu & qui conſerve le nom de *Jonker-Franſen Gat* » le Trou du ſieur François. Il remonta la riviere juſques à Delfshaven, où les glaces l'arrêtant, il prit terre à la tête de huit cens cinquante hommes, & marchant ſur la chauſſée de Schiedam, il arriva le 19 Novembre à la pointe du jour ſur le foſſé de Rotterdam qu'il franchit, s'empara de la porte de ce côté, & ſe rendit maître de la Ville dans un ſi bon ordre qu'il n'en coûta la vie à perſonne de part ni d'autre. Guillaume de Reimerſwaale, Baillif de la Ville, s'étant ſauvé, Brederode changea le Magiſtrat, & fit travailler aux fortifications ſi vivement qu'il fut en état de placer le canon ſur les nouveaux ouvrages avant la fin de l'année (*a*). Les Hoekins ſe voyant un pied en Hollande, revenoient par bandes, & la Ville fut en peu de jours beaucoup mieux peuplée qu'elle n'avoit jamais été. Frederic de Zevender, Eſcoutet de Schoonhoven, que les Cabeliaux avoient dépouillé de ſa charge, montra tant de facilité à ſurprendre cette Ville par le moyen des intelligences qu'il conſervoit, qu'il perſuada au Général de tenter l'entrepriſe. Il fit armer dix gros bâtimens, auxquels il joignit dix-neuf plus petits, dix-ſept barques à rames & ſix buſes, montés de douze cens hommes, & donna le commandement à Joris, Bâtard de Brederode (*b*). Cette flotte ayant remonté la Leck, prit terre à la faveur de la nuit vis-à-vis de Schoonhoven; mais les habitans informés de la venue, l'attendoient ſous les armes & reçurent les Hoekins avec des décharges ſi vives qu'ils furent contraints de regagner leurs vaiſſeaux, laiſſant deux cens morts, les échelles & toutes les machines qu'ils avoient apportées pour l'aſſaut (*c*). Ce Capitaine outré de ſa déroute, ſe dépiqua au retour ſur Delfshaven & Schoonerlo qu'il pilla & réduiſit en cendres. D'un autre côté le Burggrave de Montfoort ayant appris qu'Arend d'Yſſelſtein ne tenoit par avarice qu'un ſeul homme pour

S'empare de Rotterdam.

Entrepriſe ſur Schoonhoven.

Manquée.

Ravages des Hoekins.

Surpriſe de Woerden.

(*a*) Guerres de Breder. *pag.* 78, 87, 111.
(*b*) Voyez le Regiſtr. des Sentenc. Crimin. *cott.* C. *fol.* 21. *verſ.*
(*c*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 87, 88.

PHILIPPE II. garder le Château de Woerden, l'escalada pendant la nuit, 1488. & y mit une bonne garnison qui commença à ravager la Westfrise à l'envi de celle de Rotterdam qui désoloit la Sud-hollande (*a*). Frederic rebuté du malheur de ses armes & voyant le feu s'allumer de toutes parts, repassa en Allemagne, laissant le commandement de son armée au Duc de Saxe, & Maximilien se rendit à Leide croyant arrêter par sa présence les progrès des Hoekins.

XXII. Brederode & les Hoekins assiegés dans Rotterdam. 1489.

Il y avoit mandé les Députés des Villes & leur représenta si vivement de quelle conséquence il étoit d'empêcher cette Faction de se raffermir dans la Province, qu'il les détermina à faire elles-mêmes le siege de Rotterdam (*b*). Delft fut choisie pour le rendez-vous général de l'armée, & Maximilien voulant ménager les milices, prit le parti de bloquer la Ville & de la réduire par famine. Il chargea Martin de Polhain de la garde des rivieres, & lui donna les milices de Dordrecht, de Goude, de la Brille & de Vlaardingen. Il confia à Jean d'Egmond la garde des passages par terre, & mit sous ses ordres les Compagnies de Delft, de Leide, d'Amsterdam & de Haarlem qu'il logea dans Schiedam (*c*). Ce fut en récompense des services que ceux d'Amsterdam rendirent pendant ce siege, que l'Archiduc leur accorda de porter la Couronne du Roi des Romains sur les armes de la Ville (*d*). Brederode ayant prévû l'attaque, avoit forcé les gens de la campagne d'apporter leurs provisions dans la place, & s'étoit muni de tout ce qu'exige une longue défense. Il se ménagea même quelque correspondance chez l'ennemi par le moyen des soldats étrangers. Ce fut par eux qu'il fut informé du mépris que les Reuters avoient pour les milices. Il prit à tâche d'augmenter leur désunion, & vint à bout de persuader aux premiers de chasser ces Bourgeois de Schiedam, sous la promesse d'arriver à leur secours, aussitôt qu'ils en seroient aux mains. Ce projet auroit vraisem-

Leur dessein sur Schiedam,

(*a*) Ibid. *pag.* 98, 109.
(*b*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 109-120.
(*c*) Ibid. *pag.* 138, 139.
(*d*) Manif. d'Amsterd. *pag.* 42.

blablement réussi, sans un contretems qui rompit les mesures qu'il avoit prises. Il sortit de Rotterdam au jour marqué à la tête d'une troupe choisie ; mais les Allemands trompés par un bruit qu'ils prirent pour le signal, se presserent d'entrer en action. Les milices de Haarlem, dont ils attaquerent le quartier, se défendirent avec tant de vigueur qu'elles donnerent le tems à Boschhuizen de rassembler les autres, pour venir à leur secours, & les Allemands accablés par le nombre, furent contraints de sauter les murailles pour se sauver. Brederode apprit par les fuyards qu'il rencontra, que l'entreprise étoit manquée, & retourna sur ses pas sans s'être montré (*a*). Il échoua pareillement devant Goude qu'il avoit manquée une premiere fois (*b*). Jean d'Egmond, toujours alerte, averti que cinq des premiers habitans devoient livrer la Ville, s'y rendit à toutes jambes, & les ayant enlevés du cimetiere où ils s'étoient refugiés, léur fit couper la tête pendant la nuit (*c*). La prise d'Overschie consola les Hoekins de ces contretems (*d*). L'infatigable Brederode ne négligeoit aucune occasion d'avancer ses progrès ; & sur un avis qu'il reçut, il partit la nuit du 6 Mars à la tête d'une troupe de volontaires, & se rendit maître de la Ville. Ce nouvel établissement étendit ses contributions jusques aux portes de la Haye, dans le Delftland, & même dans le Rhinland. Un *Auteur Contemporain* nous a conservé la sauvegarde pour laquelle l'Abbé de Rhinsbourg s'étoit abonné à deux cens florins du Rhin par mois (*e*). Le Stadhouder étonné de la perte de cette Ville, jetta en avant quelques propositions de paix. On entama les négociations dans le village de Kapelle ; mais les deux partis étoient trop échauffés, & les forces trop entieres de part & d'autre, pour qu'on pût espérer une heureuse issue de cette conférence (*f*).

Manqué.

De même que sur Goude.

Surprise d'Overschie.

(*a*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 128, 133, 139, 157. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 581.

(*b*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 185, 187.

(*c*) Regiftr. des Sentenc. Crimin. *cott.* C. *fol.* 17, 18.

(*d*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 167.

(*e*) Ibid. *dans* les Additions. *pag.* 306.

(*f*) Ibid. *pag.* 189.

PHILIPPE II.

1489.

Et de Gertrudenberg.

Peu de tems après Jean de Naaldwyk, Jean de Kruiningen & Frederic de Zevender ſurprirent Gertrudenberg avec huit cens ſoldats ; mais ſur le bruit qu'Albert avançoit à la tête des Impériaux, les habitans de Breda, dans la crainte que leur pays ne devînt le théâtre de la guerre, racheterent la Ville, & les Hoekins trop éloignés pour être ſecourus à propos, la céderent pour deux mille *Schildens* (*a*).

Nouveaux ravages des Hoekins.

Ce détachement commit à ſon retour de grands déſordres dans le Pays de Putten & de Voorne, dont il enleva quantité de bleds qui commençoient à manquer dans la Ville. Jean d'Egmond ſçachant que les aſſiegés étoient ainſi ravitaillés pour quelque tems, conclut une treve qui devoit durer trois mois, à compter du 11 Mai (*b*), dans le deſſein de ſurprendre la Ville dans l'intervalle ; mais Brederode qui connoiſſoit la délicateſſe du Stadhouder ſur la foi publique, n'en étoit pas moins ſur ſes gardes. Egmond fut repouſſé avec beaucoup de perte (*c*), & les courſes recommencerent. Jean de Naaldwyk autoriſé par la perfidie de l'ennemi, choiſit mille ou douze cens hommes, avec leſquels il joignit le Burggrave de Montfoort pour le ſeconder dans une entrepriſe que ce dernier devoit former ſur Leide.

Leur entrepriſe ſur Leide.

Manquée.

Ce Capitaine s'étoit ménagé des intelligences dans la place, & l'on devoit l'attaquer du côté de la porte de Zyl, au ſignal qui lui ſeroit donné en mettant le feu à la maiſon de Wadding (*d*). Mais Guillaume Jaques Evertszoon ayant porté au Stadhouder, qui pour-lors étoit dans la Ville, une lettre qui contenoit le projet, ce Seigneur fit paſſer tout le canon du côté de l'attaque, & repouſſa Montfoort avec un grand carnage. Les Hoekins forcés d'abandonner la place, s'emparerent du Château de Poelgeeſt, d'où ils ravagerent la campagne. Le Stadhouder ennuyé de ces inſultes, ſortit de Leide avec quelques troupes, fit un ſi grand feu ſur le Château, qu'il obligea ces brigands de déloger, s'en ſaiſit, &

(*a*) Ibid. *pag.* 192, 198.
(*b*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 198, 203.
(*c*) Ibid. *pag.* 203, 207.
(*d*) Regiſtr. des Sentenc. Crimin. *cott.* C. *fol.* 28. *verſ.*

le

le rasa jusques aux fondemens (*a*). Quoiqu'Evertszoon fût âgé de soixante-dix ans & qu'il eût communiqué sa lettre à d'Egmond, il fut décapité peu après à la Haye, pour avoir entretenu commerce avec les rebelles (*b*).

PHILIPPE II. 1489.

XXIII. Nouvelle fermentation à Hoorn appaisée.

Les Hoekins de Hoorn, où cette Faction avoit long-tems dominé, reprenoient courage, & quelques-uns commençoient à tenir des discours qui donnoient de l'inquiétude au Magistrat. Il en avertit le Stadhouder qui se transporta dans la Ville avec peu de suite, & se contenta d'augmenter la garnison. Loin de maltraiter personne, il fit dire à ceux qui s'étoient éloignés, qu'ils pouvoient revenir, sans crainte, & pour gagner le peuple, il exempta cette Ville, sous prétexte qu'elle avoit besoin de ses soldats pour sa sûreté, de fournir son contingent des recrues (*c*) : ensorte qu'Enkhuizen fut chargé de fournir vingt-huit hommes d'augmentation pour le supplément (*d*).

Malheureuse expédition de Brederode.

Les vivres cependant devenoient plus rares dans la place assiégée : ce qui fit résoudre Brederode à faire un effort pour déboucher la Leck. Il arma vingt-huit bâtimens, auxquels il joignit douze Yagds & six buses montés de quatorze cens soldats. Cette flotte sortit du port le 3 Juin sous les ordres de Naaldwyk, de Zevender & de Kroonenburg. Les Hollandois trop foibles pour les attendre, se replierent sur leurs postes, & se voyant renforcés par six vaisseaux chargés de grosse artillerie, vinrent les attaquer comme ils étoient à l'ancre proche de Streefkerk. Le combat fut très-vif dans le commencement ; mais ceux de Rotterdam ne pouvant soutenir un feu si supérieur, prirent terre, & Naaldwyk se sauva avec trois cens cinquante hommes du côté de Montfoort. Le reste périt dans le combat, ou fut pris avec la flotte (*e*). Cette perte fut suivie de l'enlevement d'un convoi proche de Moorddrecht. Ceux qui s'étoient sauvés par terre, voulu-

(*a*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *Chap.* 66. Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 213.

(*b*) Voyez les Registr. des Sentenc. Crimin. *ubi supra.*

(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 144, 145.

(*d*) Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 36.

(*e*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 207, 214.

PHILIPPE II.
1489.

rent ramener des bleds de Vianen ; mais ils furent entiérement défaits par deux mille quatre cens Autrichiens qu'ils rencontrerent ; Naaldwyk & Zevender demeurerent prisonniers (*a*). Un désastre aussi complet força Brederode d'évacuer Overschie, dont il rappella la garnison. Naaldwyk & Zevender se sauverent de Dordrecht, où l'on les avoit conduits. Le dernier descendit par le tuyau des latrines qui donnoit dans le fossé & le traversa à la nage ; le premier se racheta en payant une modique rançon, sur la promesse qu'il fit d'engager Brederode à rendre Rotterdam (*b*).

Overschie évacué.

Reddition de Rotterdam.

Sur ces entrefaites les villes de Leide, de Haarlem, d'Amsterdam, de Schiedam & de la Brille députerent vers Polhain, pour lui représenter : » Que la longueur de cette » guerre ruinoit entiérement la Province ; que les Manu» factures étoient désertes, pendant qu'on obligeoit les ou» vriers de servir dans les milices ; que la campagne étoit » désolée par les courses de l'ennemi, la Zeelande pillée par » les Armateurs de l'Ecluse ; que les Villes cessoient de payer » leurs rentiers & les fermiers leurs maîtres ; que le sur» haussement des especes augmentoit le prix des denrées & » des marchandises ; que les peuples ne pouvoient plus sup» porter une situation si violente, & que tout menaçoit » d'une révolution, si l'on ne songeoit à remédier prompte» ment à de si grands maux ». Polhain ne sçachant que répondre, exhorta les Députés à la patience en leur représentant que Rotterdam étoit à la derniere extrémité ; que sa réduction rétabliroit la paix, & qu'en peu de tems la Hollande seroit plus florissante que jamais (*c*). Ce Seigneur ne sentoit pas moins la nécessité de finir cette guerre, & voulant porter un coup décisif, il fit publier amnistie pour ceux qui rentreroient dans le devoir sous quinze jours, & permission aux autres de se retirer en sûreté chez l'étranger. Cette déclaration fit l'effet qu'il s'étoit proposé. Les habitans de Rotterdam représenterent à Brederode qu'une Ville

(*a*) Ibid. *pag.* 221, 229.
(*b*) Ibid. *pag.* 230, 231.
(*c*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 232-238.

ſeule ne pouvoit plus long-tems réſiſter à la Province entiere, & qu'il ſeroit injuſte de les envelopper dans ſon déſeſpoir, pour récompenſe de la générosité avec laquelle ils l'avoient reçu. Brederode ne put réſiſter à l'évidence : convaincu de l'impoſſibilité de ſe défendre, il ſe détermina à profiter de la liberté de ſe retirer, & le Traité ayant été ſigné à Kapelle, il s'embarqua pour l'Ecluſe avec mille cinquante hommes qui lui reſtoient. Jean d'Egmond entra le lendemain dans la Ville, à la tête de ſix cens hommes qu'il laiſſa en garniſon, & fut à Dordrecht pour inſtruire le procès des priſonniers qui furent exécutés dans différentes Villes. De ce nombre furent André Lepeltak, Procureur Général, Joris, Bâtard de Brederode, Baillif de la Ville, & Warmbout Waarmboutszoon, Bourgmeſtre, tous trois Chefs des révoltés (*a*).

Brederode ſe retire à l'Ecluſe.

XXIV. Traité de Francfort.

La Hollande n'étoit pas ſeule à ſouhaiter la paix. L'Europe entiere étoit fatiguée de la guerre, & le 23 Juillet le Traité général fut ſigné à Francfort entre Philippe, Maximilien & l'Empereur d'une part, & Charles VIII & Marguerite qui prend la qualité de ſa femme & épouſe, de l'autre (*b*). Le Roi de France s'engageoit, en qualité de Médiateur, de terminer l'affaire de Flandre, & peu après les Gantois reconnurent le Roi des Romains Tuteur de ſon fils. Les Magiſtrats de Bruges & de Gand s'engagerent à venir vêtus de noir, pieds nuds & ſans ceinture, lui demander pardon à genou & à payer une amende de trois cens mille *Schildens* d'or de trente-ſix ſols de Paris. Le Roi des Romains promit de retirer les troupes étrangeres des Pays-Bas (*c*). Il n'y fut fait aucune mention du Comte de Ravenſtein, quoiqu'il fût compris dans le Traité de Francfort : ce qui l'obligea de ſe fortifier dans l'Ecluſe, où Brederode s'étoit refugié avec les Hoekins.

De Gand & de Bruges avec Maximilien.

(*a*) Voyez le Regiſtr. des Sentenc. Crimin. *fol.* 21, 23.

(*b*) Le P. Daniel Hiſt. de France *Tom.* V. *pag.* 56. Rapin Thoyras Hiſt. d'Angl. *Tom.* IV. *Liv.* XIV. *pag.* 439. Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* II. *pag.* 227.

(*c*) Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* II. *pag.* 241.

PHILIPPE II.

1489.

Hostilités des Hoekins par mer.

Ceux-ci continuerent les hostilités. Ils forcerent le port de Wyck-sur-Mer, dans lequel ils enleverent plusieurs vaisseaux, quoiqu'ils appartinssent aux Villes hanséatiques (*a*), & formerent une flotte assez considérable pour interrompre la navigation, & se venger des Armateurs d'Enkhuizen qui venoient de prendre un vaisseau commandé par François de Poelgeest (*b*).

Altération des monnoyes.

Mais Maximilien en voulant réparer trop précipitemment les abus qui nuisoient au commerce, lui fit encore plus de tort que les pirates. La nécessité de payer les troupes étrangeres en les congédiant l'avoit obligé d'augmenter les impôts, & les Allemands emportant l'argent qu'ils recevoient, causerent une grande rareté dans les especes. Il falloit continuer les dépenses pour chasser les rébelles de l'Ecluse. Dans ces circonstances le Ministere ne trouva point d'autre expédient que de hausser la valeur des monnoyes plus de moitié sur l'intrinseque. Mais les denrées & les marchandises suivirent le prix de l'or & de l'argent. Le Négociant étranger vendoit à crédit & payoit comptant ce qu'il achetoit, au lieu d'échanger marchandise contre marchandise. Tous les Ordres de l'Etat se plaignirent à la fois, & Maximilien étourdi de ce concert crut remédier au mal en annonçant par un seul Edit la réduction des monnoyes sur le pied légitime. Ce changement subit ouvrit la porte à des abus de toute espece. Les Receveurs laissoient accumuler les debets, bien sûrs de doubler leur recette en attendant la commodité des débiteurs, & les Etrangers se pressoient d'enlever des marchandises, dont ils étoient sûrs de ne payer que la la moitié. Ces manœuvres achevoient d'épuiser les monnoyes (*c*), & la Province étoit dans l'état le plus critique. On nous permettra de rapporter un trait qui prouve quel étoit dès-lors l'esprit des Financiers. Les habitans de l'Isle de Texel étoient en arriere de dix-huit cens florins avec Ni-

Abus qui en résultent.

(*a*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 325.

(*b*) Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 36.

(*c*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *ch.* 69, 72. Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 146, 147.

colas Korf, Receveur de la Nordhollande. Cet homme ayant eu vent de la diminution, pressa ses débiteurs d'acquitter leurs arrérages, & feignant d'être touché de leur misere, il se contenta d'une obligation payable quelques mois plus tard. L'Edit qui parut dans l'intervalle doublant son capital, il recommença ses poursuites plus vivement, & ses débiteurs ne pouvant s'acquitter, furent trop heureux de lui passer un contrat de cent florins de rente, pour sûreté duquel il se fit hypothequer toute l'Isle. Ses héritiers jouirent de ce bénéfice jusqu'en 1506 que le Prince informé de la manœuvre, autorisa la Commune à rembourser le contrat moyennant dix-huit cens florins poids leger (*a*). Ces sortes de vexations exciterent des émeutes en différentes Villes. Le Stadhouder fut obligé de marcher à Bruges à la tête d'une armée, & se servit de l'occasion pour punir les révoltes précédentes par une amende, dont les habitans se ressentirent long-tems (*b*).

Philippe II.

1489.

XXV.
Les Hoekins assiegés dans Montfoort.

1490.

La tranquillité ne pouvoit être rétablie tant que les Hoekins se maintiendroient à l'Eclufe, & que Montfoort seroit maître de Woerden. Les premiers désoloient la Zeelande & le Commerce; l'autre tenoit la Westfrise dans une inquiétude continuelle, & même avoit pensé surprendre Naarden depuis la reddition de Rotterdam. La Noblesse & les Villes ne cessoient de solliciter le Roi des Romains de les délivrer de ces hôtes incommodes. Il se résolut enfin à donner cette commission au Duc de Saxe. Ce Général entra en Hollande à la tête des Impériaux, & le Stadhouder l'ayant joint avec les troupes nationales, ils investirent Montfoort (*c*).

Incursion & ravages de Brederode dans la Zeelande.

Pendant que ce siege occupoit toutes les forces des Autrichiens, Brederode qui se qualifioit Stadhouder Général de Hollande, de Zeelande & de Frise sous l'autorité de Philippe, sortit de l'Eclufe le 2 Juillet (*d*), & descendit à la tête de douze cens soldats dans les Isles d'Overflakké & Dui-

(*a*) Hist. de la Patrie. *Tom.* IV. *Liv.* XIV. *pag.* 262. Privil de Texel. *pag.* 28.
(*b*) Recueil des Placards. *Tom.* I. *col.* 2568.
(*c*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 253.
(*d*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 306.

PHILIPPE II. 1490.

veland qu'il ravagea avec la derniere cruauté, & somma au nom du Souverain le Gouverneur de Goerede d'ouvrir ses portes. Cette place appartenoit à la Duchesse Douairiere, & cette Princesse avoit acheté une sauve-garde dans le tems que Brederode étoit maître de Rotterdam; mais le Gouverneur, sans avoir égard à cet écrit, répondit fiérement qu'il ne connoissoit que les ordres de la main de son Maître (*a*). Les Hoekins trop foibles pour tenter l'assaut, après avoir battu la Ville pendant sept heures de leur canon, se jetterent sur Ouddorp qu'ils pillerent, saccagerent le Waard de Zwindrecht, brûlerent la Campagne jusqu'à la vûe de Dordrecht, & se rembarquerent pour l'Isle de Schouwen.

Les Hoekins battus par mer.

A ces nouvelles Jean d'Egmond écrivit aux Villes maritimes d'armer tous les bâtimens qui seroient dans leurs Ports, & de les assembler à Dordrecht le plus secrétement qu'il seroit possible. Il partit en même-tems du Camp de Montfoort avec une troupe d'élite, s'embarqua le 21 Juillet, & se mit à la suite de l'ennemi. Les deux flottes se rencontrerent dans le Trou de Brouwershaven, & s'attaquerent le 25 du même mois. Les Hoekins quoique plus foibles combattirent en désespérés; mais le reflux décida de la victoire. Plusieurs de leurs Vaisseaux se trouvant affalés à la côte, Brederode sauta à terre; les Hollandois le suivirent, & le combat se renouvella avec plus d'acharnement que sur l'eau. Mais enfin ce Capitaine ayant été mortellement blessé fut pris, & sa troupe mise en fuite. Naaldwyk qui soutenoit le combat naval, voyant la défaite totale de ceux qui étoient à terre, força de voile, & regagna l'Ecluse avec neuf Vaisseaux & quatre cens hommes. Ceux-ci dûrent leur salut aux habitans de Zierikzee, qui fermant les passages, arrêterent ceux qui les poursuivoient (*b*): service qui leur coûta cher dans la suite. Brederode fut conduit à Dordrecht, & renfermé dans la Tour de Puttock, où il mourut de ses blessures le 11 Août (*c*);

Brederode prisonnier.

Sa mort.

(*a*) Ibid. *pag.* 255 260.

(*b*) Voyez la Reconcil. de 1492 *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 333.

(*c*) Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 262, 268.

les autres prisonniers furent exécutés comme traitres à la patrie, & rebelles à leur Prince (*a*). Philippe II.

L'absence du Stadhouder n'avoit pas rallenti le siege de Montfoort. Le Burggrave avoit soutenu deux assauts, dans l'un desquels le dernier des Comtes de Schorles fut tué. Montfoort voyant la bréche applanie, craignit d'être emporté au troisiéme. Il eut recours au Prince de Chimay & au Comte de Nassau, par la médiation desquels il obtint la permission de sortir avec sa garnison, & d'être conservé dans son Burggraviat, à la charge de rendre Woerden, & de jurer de ne plus donner d'asyle aux Hoekins (*b*). Les restes infortunés de cette Faction se maintenoient encore à l'Ecluse sous le commandement du Comte de Ravenstein & de Naaldwyk. Maximilien eût bien voulu dissiper une poignée de rebelles, perturbateurs du Commerce qu'il ne pensoit qu'à rétablir, comme une ressource nécessaire à ses Provinces épuisées. Il avoit renouvellé dès 1487 ses Traités avec l'Angleterre (*c*); il conclut en 1489 une Ligue défensive avec Henry VII (*d*), mais la crainte d'une rupture avec la France ne lui permettoit pas d'employer ses forces au siege de l'Ecluse. Pour sçavoir si son appréhension étoit fondée, il s'agit de reprendre le fait de plus haut.

1490. Montfoort rendu par capitulation.

Les Hoekins se maintiennent dans l'Ecluse.

XXVI.

Maximilien impliqué dans les troubles de Bretagne.

François II, Duc de Bretagne, avoit laissé une jeune Princesse pour héritiere, & des peuples divisés pour le choix de son Epoux. Charles VIII se proposoit d'annexer à sa Couronne une Province que le voisinage des Anglois rendoit nécessaire à sa tranquillité, & profitoit des troubles intérieurs pour la morceller peu à peu : de façon que la Princesse étoit presque réduite à sa Capitale. Il sembloit que la politique de ce siecle consistoit à contrarier l'autorité des Souverains, sans penser au bonheur des peuples. Anne demandoit du secours à tous les Princes voisins. Elle avoit même interessé le Roi des Romains à sa défense par l'offre de sa main, & cette

(*a*) Ibid. *pag.* 275-276.
(*b*) Addit. *aux* Guerres de Franç. de Breder. *pag.* 316.
(*c*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 182, 183.
(*d*) Idem Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* III. *pag.* 198.

1490.

Il épouse en secret la Duchesse.

affaire avoit été poussée si loin que Polhain l'avoit épousée secrétement au nom de son Maître (*a*). Les troubles des Pays-Bas l'empêchoient d'aller terminer cette affaire. Il ne pouvoit partir qu'à la tête d'une armée capable de chasser les François des Villes dont ils s'étoient emparés. Le Roi d'Angleterre promettoit de le seconder; mais il se contentoit de négocier, & quelquefois de menacer Charles VIII. Maximilien voulant s'assurer de secours plus efficaces des Anglois, conclut en Septembre de cette année un Traité avec Henry VII, par lequel les deux Rois se promettoient réciproquement de défendre leur Pays, & nommément la Bretagne, contre toute invasion de la part des François (*b*). Quoique Charles ignorât l'intérêt que le Roi des Romains prenoit à la Bretagne, il ne négligeoit aucune occasion d'entretenir la révolte des Flamands, pour l'occuper dans son Pays. Sa conduite & le refus qu'il faisoit de consommer son mariage avec Marguerite, augmentoient l'inquiétude de Maximilien; mais Charles aussi politique & plus habile que son pere, alla à son but par des routes si cachées qu'on ne pouvoit démêler ses desseins. La réduction de Montfoort assurant le repos de la Hollande, il se servit des Trajectins pour recommencer les troubles, & les poussa à chasser leur Gouverneur. Le Comte d'Ysselstein s'étoit fortifié dans la porte Sainte Catherine, où il tenoit une garnison Allemande. Les Bourgeois s'étant apperçus que ces étrangers faisoient mauvaise garde, surprirent ce poste, les chasserent de la Ville, & d'Egmond fit de vains efforts pour y rentrer. Cette perte obligea le Roi des Romains de tenir un corps de troupes sur cette frontiere, & la révolte des Kennemers qui éclata en même-tems, acheva de l'arrêter dans les Pays-Bas (*c*).

Révolte d'Utrecht.

Et des Kennemers.

1491.

Nous avons vû que la diminution des monnoyes, l'augmentation des impôts, les courses des Hoekins, & la cessation du Commerce, avoient épuisé la Hollande. Les pluyes

(*a*) Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* II. *Liv.* XIV. *pag.* 122.
(*b*) Rymer Act. Publ. Angl. *Tom.* I. *Part.* IV. *pag.* 12-17.
(*c*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 588.

continuelles

1490.

continuelles de l'année précédente, & la perte d'une flotte d'Oosterlingues qui voituroit des grains, mirent le comble à la misere publique. La disette étoit si grande qu'un pain de farine d'orge & d'avoine se vendoit trois sols, & le bas-peuple étoit réduit à vivre de petits gâteaux qu'on faisoit avec la navette & la graine de raves; les Villes étoient obligées de les donner aux plus pauvres. La liste de ceux ausquels on faisoit l'aumône à Leide, passa dix mille : il y en avoit beaucoup plus à Amsterdam, & dans les autres Villes à proportion (*a*). L'indigence des peuples ne pouvoit amollir la dureté des Receveurs, & l'impuissance de les satisfaire les autorisoit à exiger des obligations telles qu'ils vouloient pour les indemniser du retard. Le Stadhouder autorisoit ces vexations; il envoya même quelques soldats pour appuyer les exécutions dans le Kennemerland. Ces villageois ne pouvant donner ce qu'ils n'avoient pas, sonnerent le tocsin, & les chasserent. Le premier succès encouragea les paysans, & leurs bandes se réunissant, ils formerent deux troupes, dont l'une marcha vers Alkmaar (*b*), & la seconde à Hoorn (*c*). Celle-ci échoua dans son entreprise; mais la premiere ayant surpris une porte d'Alkmaar tomba sur la maison du Receveur Korf, dont nous avons parlé (*d*), & ne le trouvant pas, ils firent main-basse sur son domestique, pillerent le comptoir, & déchirerent les registres. Le Stadhouder croyant appaiser les esprits, fit surseoir aux levées, & le Magistrat de Haarlem envoya dans tous les Villages pour calmer l'émeute. Ces Députés, après être convenus de la justice des plaintes des villageois, leur remontroient qu'ils devoient attendre de la commisération du Prince ce qu'ils exigeoient de force; qu'ils se rendoient coupables en prenant les armes; que leur Requête avoit été portée aux Etats assemblés à la Haye; qu'ils devoient en espérer du soulagement, & demeurer tranquilles, dans la crainte de s'exposer à des malheurs plus grands que

(*a*) Hist. de la Patrie. *Tom.* IV. *Liv.* XV. *pag.* 272.
(*b*) F. D. Wynkoper *dans* Boomkamp Descript. d'Alkmaar. *pag.* 34.
(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 150, 151.
(*d*) *Voyez ci-dessus pag.* 229.

PHILIPPE II.

1490.

Appaisée.

ceux qu'ils éprouvoient. Ces représentations assaisonnées d'espérances pour l'avenir calmerent les paysans, qui consentirent à retourner dans leurs habitations pendant la tenue des Etats (*a*), à condition qu'on rendroit la liberté à l'un d'entr'eux qu'on tenoit en prison : ce qui fut exécuté sur le champ (*b*).

Expéditions infructueuses des Hoekins.

Cependant Naaldwyk, à l'aide de l'argent que Charles VIII lui fit tenir, arma quelques Vaisseaux dans l'espérance de s'établir dans la Westfrise à la faveur de ces mouvemens. Il mit à la voile au mois de Juillet, & prit terre proche de Zandvoort, dont les habitans le repousserent avec perte ; mais il surprit Wyck-sur-Mer qu'il pilla, & se rendit maître de Texel & de Wieringen (*c*). Il publioit partout qu'il venoit dans l'intention de décharger les peuples des impôts, dont ils étoient accablés, & sollicitoit vivement les Villes de Hoorn & d'Enkhuizen de le recevoir. La premiere l'écoutoit assez volontiers ; mais la crainte de risquer un siege avec un défenseur si foible la retint dans le devoir, & la seconde renvoya ses Députés sans les entendre. N'ayant pu persuader aux habitans d'ouvrir leur porte, il eut recours à la surprise, & se rendit à Sneek, pour engager les Schieringers à lui prêter quelques soldats. Il en obtint trois cens hommes, avec lesquels il prit poste à Staveren, pour épier une occasion favorable (*d*) ; mais cette voye ne réussit pas mieux que l'autre, & ses provisions s'étant consommées dans l'attente, il renvoya les Frisons dans leur Pays, licencia ses gens, & revint à l'Ecluse dans l'équipage d'un Chevalier de l'Ordre Teutonique, & sous un habit de Valet, pour échapper aux Hollandois qui le guettoient au retour (*e*).

XXVII.

Nouvelles émeutes dans le Kennemerland.

Le mauvais succès de ses tentatives rassura le Stadhouder, qui loin de penser à soulager les peuples, pressa plus vivement les Etats de passer un nouvel impôt de deux florins sur

(*a*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *ch.* 74.
(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 151.
(*c*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *ch.* 74.
(*d*) Manif. d'Enkhuiz. *pag.* 43.
(*e*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *fol.* 74.

1491.

chaque maison (*a*). Les Députés répondirent qu'ils n'avoient point de pouvoirs sur cet article, & se séparerent. Les Kennemers ayant perdu toute espérance, se rassemblerent de nouveau, à l'exception de ceux d'Enkhuizen, & des paysans du Drechterland, qui demeurerent tranquilles (*b*); & voulant mettre de l'ordre dans leur troupe, ils se diviserent par Compagnies, se nommerent des Capitaines, peignirent sur leurs Enseignes un pain & un fromage, & se donnerent le nom de *Casembroots*, pour marquer qu'ils ne prenoient les armes que pour défendre les choses les plus nécessaires à la vie. Ils s'emparerent de Hoorn & d'Alkmaar, dont ils firent le siege de leur révolte, & signalerent leurs premiers efforts par la ruine des Châteaux de Nieuwburg & de Middelbourg qu'ils raserent jusqu'aux fondemens (*c*). Le Stadhouder forma une entreprise sur Alkmaar dans le fort de l'hyver; mais les Casembroots avertis de sa marche, lui dresserent une embuscade, dans laquelle il auroit été taillé en pieces, s'il n'eût découvert le piege. Cette démarche acheva de convaincre ces peuples qu'il ne songeoit gueres à les soulager, & la retraite précipitée de ce Général augmentant leur audace, leurs Chefs résolurent de faire un coup d'éclat, pour donner de la réputation à leurs armes. Les plus déterminés marcherent à Haarlem, & se présentant aux portes à la chûte du jour, demanderent à coucher pour une nuit. Le Sénat s'étant assemblé, refusa leur demande; mais quelques Bourgeois qui favorisoient leur Faction, ouvrirent les portes, & la troupe étant entrée, courut à l'Hôtel-de-Ville, massacra Nicolas de Ruiven, Escoutet & Receveur, Pierre Thomaszoon, Echevin, & son frere André (*d*). La fureur de ces paysans contre le premier s'acharna sur son cadavre qu'ils couperent par morceaux, & l'envoyerent à sa femme dans un panier, en lui faisant dire qu'ils avoient apprêté son souper (*e*). Wa-

Ligue des *Casembroots.*

Ils s'emparent de Hoorn & d'Alkmaar.

1492.

Et de Haarlem.

(*a*) Manif. d'Enhuiz. *pag.* 46. Manif. du Dregterl. *pag.* 63.
(*b*) Privil. du Texel. *pag.* 45.
(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 152, 153.
(*d*) Manifest. du Kennemerl. *pag.* 85.
(*e*) Hist. de la Patrie *Tom.* IV. *Liv.* XV. *pag.* 279.

PHILIPPE II.

1492.

lich Dirkszoon qui se donnant pour un Bâtard de Brederode, s'étoit fait leur Chef, paya dans la suite sa barbarie de sa tête (*a*). Ils se répandirent après cela dans la Ville, forcerent les Bureaux, déchirerent les Pancartes, foulerent aux pieds les Sceaux du Prince, enfoncerent les coffres & les armoires, emporterent l'argent du public & des mineurs, pillerent les maisons des plus riches bourgeois, brûlerent les titres des familles, & continuerent ce brigandage pendant la nuit. Les habitans s'étant assemblés le lendemain, nommerent de nouveaux Magistrats qui firent cesser le désordre.

Ils échouent devant Leide.

Au bruit de cette expédition les Westfrisons accoururent de tous côtés, & se trouvant au nombre de trois mille, ils marcherent à Leide sous les bannieres d'Alkmaar & de Haarlem. Jean d'Egmond les avoit prévenus, & s'étant jetté dans la Ville avec la Noblesse voisine, il avoit élevé un Fort, pour couvrir la porte de Rhinsbourg qu'ils devoient attaquer. Ce retranchement ne put arrêter leur fougue; ils l'emporterent le 8 Mai, & s'avancerent en foule vers la Ville. Le Stadhouder fit alors jouer le canon qu'il avoit fait pointer de ce côté, & ces malheureux voyant des files entieres emportées à chaque décharge, prirent la fuite, & se débanderent dans la campagne. Le Stadhouder les suivant avec sa Cavallerie, en fit un grand carnage, & ramena un bon nombre de prisonniers. Cette avanture arrêta la pétulance des villageois qui se renfermerent dans Haarlem.

XXVIII. Albert de Saxe marche contre Haarlem.

Egmond jugea qu'il ne pouvoit les déloger sans des troupes reglées, & demanda du secours au Duc de Saxe, qui lui envoya un bon corps d'Allemands, & les suivit avec l'armée Impériale. Ce détachement pilla sur sa route Noordwyk & Zandvoort, se retrancha à Beverwyck, d'où il commença à courir la campagne. Les Bourgeois de Haarlem voyant du haut de leurs murs l'incendie du plat-pays, & sçachant les Impériaux en marche, prirent à leur solde des soldats de Gueldre & de Cleves, & se préparerent à soutenir un siege;

Négociation infructueuse.

mais à peine Albert fut-il à la Haye qu'ils députerent pour

(*a*) Voyez le Registr. des Sentenc. Crimin. *cott.* D. 1. *fol.* 62.

s'excuser d'avoir reçu les paysans, & demander la paix. Le Duc répondit » qu'il étoit venu pour récompenser les bons, » punir les méchans, & qu'il les jugeroit sur leurs actions. » Quoique la négociation fût entamée, la garnison de Beverwyk continuoit ses ravages; il se passoit peu de jours sans quelque rencontre. Dans une de ces escarmouches les Casem-broots laisserent six cens hommes sur la place; les vainqueurs se rendirent maîtres de Velsen, & porterent le fer & le feu jusqu'aux portes de Haarlem. Le Sénat effrayé de voir l'ennemi si proche, ne pensa plus qu'à calmer la colere du Général; il congédia les troupes étrangeres, & chassa les paysans de la Ville. Ce premier acte de soumission adoucit Albert, qui pour préliminaire exigea d'être reçu dans la Ville sans condition, & les bourgeois déterminés à s'en rapporter à sa miséricorde, ouvrirent leurs portes. Albert entra à la tête de son armée, & s'étant emparé des postes, il fit dresser une potence sur la place, fit pendre sans forme de procès ceux qui avoient ouvert la porte aux Casem-broots, & publia une amnistie générale. Les mutins apprenant la reddition de Haarlem, & la clémence d'Albert, députerent de tous côtés pour demander miséricorde (*a*). Le Duc après s'être fait prier quelque tems, leur accorda la vie, à condition » que le Sénat de Haarlem livreroit ses Manifestes & la » Banniere que les Casem-broots avoient portée devant Leide; qu'il recevroit garnison; qu'il consentiroit à la nouvelle imposition, & que la Ville promettroit d'accorder à » l'avenir toutes les pétitions du Prince aussi-tôt que deux des » grandes Villes les auroient acceptées; qu'on livreroit une » porte à son choix pour construire une Citadelle; que tout » Acte portant obligation du Comte au profit de la Ville, » seroit éteint & rapporté comme nul. Il se réservoit en outre » la vengeance du meurtre de Van Ruyven & des deux Thomaszoons, chargeoit la Ville des dédommagemens civils, » & prononçoit une amende de trente-quatre mille florins » d'André, pour la paye de son armée pendant deux mois (*b*),

Réduction de la Ville.

(*a*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *ch.* 76, 77, 78.
(*b*) Voyez Screvel. Descript. de Haarlem. *pag.* 62.

PHILIPPE II.

1492.

Et d'Alkmaar.

» Le Magistrat d'Alkmaar fut obligé d'envoyer vingt-cinq » des premiers habitans lui demander pardon à genoux, nue » tête, nuds pieds, vêtus de toile blanche & sans ceinture, » avec un bâton blanc à la main, & jurer qu'ils souffriroient » la démolition de leurs tours, de leurs murailles, & de leurs » portes; que ceux du Kogge de Schagen, de Nieuwdorp » & de Nieuwland fourniroient les travailleurs; qu'ils re- » mettroient les privileges de la Ville, qui seroient annullés; » qu'ils rendroient leur artillerie & toutes les munitions de » guerre, aussi-bien que l'original de la Ligue; qu'ils paye- » roient vingt-cinq mille florins d'amende, & deux sols à » perpétuité pour chaque maison. Le Duc se réservoit encore » la disposition à sa volonté de vingt-cinq habitans, & de » régler le dédommagement de Nicolas Korf. Il condamna

Des Kennemers.

» les Kennemers à venir au nombre de cent dans le même » équipage que ceux d'Alkmaar, s'acquitter de la même » cérémonie, promettre de se comporter à l'avenir en bons » & fideles sujets, payer cinquante mille florins, se réser- » vant d'user comme il lui plairoit de cinquante d'entr'eux à

Des Westfrisons.

» son choix (*a*). Les Westfrisons envoyerent pareillement » leurs Députés au nombre de cent cinquante, promirent de » payer six mille florins, & laisserent au Duc la disposition » de cent de leurs habitans. Ceux de Hem, & Venhuizen, » Wydenes, Leek, Schellinkhout, Grootebroek, Bo- » venkarspel, Lutkebroeck, Hoogkarspel, Oosterblok- » ker, Westerblokker, & Binnenwyzend, qui n'avoient » pris que peu de part dans la révolte, ne payerent qu'un » tiers de l'amende: grace qui leur fut accordée à la sollici- » tation de Nanning Tapper, & de Simon Pieterszoon, » Bourgmestres d'Enkhuizen, en considération de leur Ville » qu'ils avoient maintenue dans le devoir (*b*). Medemblik,

De Medemblik, Hoorn, Texel, &c.

» Hoorn, Edam, Monnikendam, & les Isles de Texel & » Wieringen firent leurs accommodemens particuliers. Me- » demblik paya trois cens florins, Hoorn, Edam, Monni- » kendam, furent taxés à proportion, & s'obligerent d'ou-

(*a*) Manif. de Kennemerl. *pag.* 85.

(*b*) Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 38, 41, 42.

» vrir leurs portes à la premiere sommation qui leur seroit » faite au nom du Souverain. Les Magistrats de Texel & de » Wieringen promirent de livrer ceux qui avoient favorisé » les Hoekins, de fortifier leurs côtes, d'entretenir & de » payer vingt-cinq soldats pour la garde de l'Isle, & ceux » de Hoorn s'obligerent à fournir un terrein pour construire » une Citadelle à leurs frais » (*a*). Ces condamnations furent d'autant plus sensibles aux Kennemers qu'ils avoient obtenu dès le 9 Juillet des Lettres d'abolition pour les violences qu'ils avoient commises (*b*), & que les punitions pécuniaires & les impositions à perpétuité étoient contraires à leurs privileges; mais il fallut acheter la grace au prix qu'il plut au vainqueur d'exiger. On ne sçait cependant si toutes ces conditions furent exactement remplies. Nous voyons que Haarlem paya vingt-sept mille florins avant le départ d'Albert, & que les habitans furent contraints de porter leur vaisselle & leurs bijoux à la Monnoye, pour completer la somme; mais on n'a point de preuves du surplus. La Citadelle fut aussi construite (*c*), & le Château de Zeeburg à Hoorn (*d*); mais il n'est pas moins constant qu'Alkmaar ne tarda gueres à recouvrer ses privileges (*e*), & que les Kennemers & ceux du Drechterland obtinrent la même faveur (*f*). Haarlem porta seule la peine de sa révolte, & son rétablissement n'arriva que sous le Regne de Charles II. Le Roi des Romains fut obligé dans la suite de livrer ces Châteaux à Albert pour sûreté de trois cens mille florins restant dûs pour la solde de son armée (*g*). Un *Auteur Contemporain* observe à ce propos que » si ce Général servoit bien, il se faisoit payer » de même (*h*).

PHILIPPE II. 1492.

Construction des Citadelles pour contenir les Villes.

Elles sont engagées à Albert de Saxe.

(*a*) Manifest. d'Enkhuiz. *pag.* 43.

(*b*) Voyez les Lettres de Réconcil. *dans* Orlers Descript. de Leide. *pag.* 431-442.

(*c*) Grand. Chron. *Divis.* XXXI. *ch.* 78.

(*d*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 160.

(*e*) Lettre *du* 16 *Juillet* citée *dans* Boomcamp. Descript. d'Alkmaar. *pag.* 39.

(*f*) Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 39. Manif. du Drechterl. *pag.* 63, 65.

(*g*) Sicco Beningha. Chron. de Frise. *pag.* 105.

(*h*) Olivier de la Marche *Liv.* II. *chap.* XVI. *pag.* 655.

PHILIPPE II.

1492. XXIX. Les Factions éteintes en Hollande. Etablissement du despotisme.

C'est à cette époque qu'on peut placer l'extinction des Factions qui désoloient la Hollande depuis cent cinquante ans. Les Maisons de Bourgogne & d'Autriche employerent des armées étrangeres pour établir le despotisme ; l'épuisement de la Noblesse & des Villes força les peuples à recevoir le joug. La Ville de Hoorn si zelée pour la défense de la liberté, étoit ruinée au point que ses Négocians n'osoient paroître dans les Foires, dans la crainte d'être conduits en prison (*a*), & la cessation du Commerce l'avoit empêchée de se relever. Son exemple effrayoit les autres, & pas une n'osoit s'opposer aux volontés du Souverain, non plus qu'aux exactions des Questeurs.

Surprise de Zierikzee par Albert de Saxe.

Albert en quittant la Hollande, résolut de punir les habitans de Zierikzee d'avoir sauvé le reste des Hoekins lors de la défaite de François de Brederode. Il surprit la Ville en passant, força soixante des principaux Citoyens à demander pardon à genoux, confisqua une rente de cent florins que l'Hôtel-de-Ville avoit droit de percevoir sur les domaines du Comte, lui fit payer vingt-quatre mille florins d'amende, établit une taxe annuelle de deux sols sur chaque feu, & le 10 Juillet il repassa la mer, emmenant à sa suite Adolphe de Cleves, pere du Comte de Ravenstein, dont il comptoit se servir pour la reddition de l'Ecluse (*b*).

Réduction de l'Ecluse & des Hoekins.

Les Hoekins n'avoient plus que ce lieu pour asyle ; Albert voulant achever son entreprise, résolut de les en chasser. Il investit la place par terre pendant que Philippe, Comte de Beveren, Bâtard de Bourgogne, & Amiral des Pays-Bas, bloquoit le Port avec quarante-trois Vaisseaux de guerre, trente bâtimens plats, & treize *Hulkes* (*c*). Henry VII en exécution de son Traité, joignit à cette flotte une escadre de douze Vaisseaux, commandés par Edouard Poining (*d*). Une attaque si formidable redoubla le courage de Ravenstein,

(*a*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 161.

(*b*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *ch.* 79. Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II, *pag.* 353. Voyez Boxhorn *sur* Reigersb. *ubi supra.*

(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 327, 328.

(*d*) Fr. Bacon Hist. d'Henri VII. *pag.* 173.

qui

qui se défendit deux mois avec la plus grande valeur. Il sçut résister aux foiblesses que la nature semble autoriser, & méprisa les séductions de la fortune. Il rejetta les offres les plus avantageux faits par son propre pere, & si le feu n'eût fait sauter le magasin des poudres, l'événement du siege étoit très-incertain. Ayant perdu par cet accident une munition essentielle à la guerre, il fut forcé de capituler. Il obtint la permission de sortir avec sa garnison, & se fit payer trente mille florins que l'Archiduc lui devoit (*a*). Il passa à la Cour de France (*b*), & finit sa vie au service de cette Couronne. Naaldwyk qui l'accompagna, mourut peu après son arrivée (*c*).

Philippe II.

1492.

XXX.

La Duchesse de Bretagne enlevée à Maximilien.

Pendant qu'Albert relevoit la gloire de Maximilien, la fortune préparoit à celui-ci l'humiliation la plus sensible. Nous avons vu que Polhain avoit épousé Anne de Bretagne en son nom, & que les guerres de Flandre l'avoient empêché de consommer ce mariage. Charles VIII ayant percé le mystere, & songeant à réunir cette Province à ses Etats, résolut enfin de prendre la Duchesse pour lui-même. Persuadé que sa conduite avoit aliené le cœur de la Princesse & celui de ses sujets, il redoubla ses efforts, pour arracher leur consentement, & pressa si vivement le siege de Rennes où il tenoit la Princesse renfermée, qu'il la mit dans la nécessité de lui donner sa main pour se tirer d'embarras. Quoiqu'Anne n'eût que quinze ans, elle ne pouvoit se résoudre à rompre une parole revêtue des formalités de l'Eglise; mais son Conseil gagné par les présens & les promesses des François, leva ses scrupules, & Maximilien fut enfin sacrifié. Ce coup seul le couvroit de deux affronts. Charles lui enlevoit sa femme, & lui renvoyoit sa fille, qui depuis long-tems se qualifioit Reine de France (*a*).

Sa fille renvoyée.

Il demande inutilement du secours à l'Angleterre.

Dans le premier chagrin il sollicita si vivement le Roi d'Angleterre de seconder sa vengeance, que ce Monarque

(*a*) Oliv. de la Marche *Liv.* II. *chap.* XIV. *pag.* 643. Pont. Heuter. Rer. Austr. *Lib.* IV. *pag.* 207, 211.

(*b*) Meteren Hist. des Pays-Bas. *Liv.* I. *fol.* 7. *vers.*

(*c*) Goudhoev. Chron. *pag.* 194.

(*d*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 70.

PHILIPPE II.

1492.

piqué particuliérement de perdre les Bretons, ses anciens Alliés, passa la mer, & prit terre à Calais à la tête d'une armée, sur la parole que le Roi des Romains lui donnoit d'attaquer la France de son côté. Mais Charles qui connoissoit l'impuissance du dernier, & l'avarice de l'Anglois, sçut le déterminer à s'en retourner dans son Isle, en lui offrant à propos une bonne somme d'argent (*a*). Maximilien ayant manqué son coup, se retourna du côté de l'Empire; mais il ne put persuader aux Allemands de se charger des querelles particulieres de la Maison d'Autriche. Dénué de tout secours, son courroux aboutit à la suprise d'Arras, qui lui fut livrée par Giffart, Capitaine des Portes. Cette entreprise lui fit cependant honneur par l'ordre qu'il mit dans l'exécution. Quoiqu'il fût entré de nuit, il n'en couta la vie qu'à un Boulanger qui s'avisa de crier aux armes, & le peuple s'apperçut à peine à la pointe du jour qu'il avoit changé de maître. Sa vengeance se borna à cette conquête. Hors d'état de continuer la guerre, il eut recours aux négociations qui consommerent le reste de l'année, & Charles VIII s'y prêta d'autant plus volontiers qu'il méditoit alors la conquête de Naples.

Et à l'Empire. — *Il surprend Arras.*

Paix avec la France.

1493.

Le Congrès s'assembla à Senlis au commencement de l'année suivante, & la paix fut signée le 23 Mai entre Maximilien, Roi des Romains, l'Archiduc Philippe son fils, & le Roi de France. Le Pape accorda un Bref qui relevoit ce Monarque de la célébration du mariage avec Marguerite, sur l'exposé qu'il n'avoit pas été consommé (*b*). La Princesse fut remise entre les mains des Ambassadeurs que son pere avoit envoyés pour la recevoir, & le Roi rendit les Comtés de Bourgogne & d'Artois qu'elle avoit apportés pour sa dot (*c*).

XXXI.

Maximilien proclamé Empereur.

La mort de Frederic III fit une diversion au chagrin du Roi des Romains, & son avenement à l'Empire lui donna des occupations qui le dissiperent. La nécessité dans laquelle il se voyoit de transférer son séjour en Allemagne, lui faisoit souhaiter de laisser son fils dans une tranquille possession des

(*a*) Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* II. *Liv.* XIV. *pag.* 126.
(*b*) Mém. de Phil. de Commin. *Liv.* VI. *ch.* III. Preuves *ibid.* *Tom.* V. *pag.* 426.
(*c*) Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* II. *Part.* II. *pag.* 311.

Etats qu'il alloit abandonner, & ce soin le rendit plus facile sur l'oubli des injures. Le jeune Prince à dix sept ans se trouvoit plus puissant qu'aucun de ses Prédécesseurs. Il étoit Archiduc d'Autriche, Duc de Lothier, de Brabant, de Styrie, de Carinthie, de Limbourg, de Luxembourg, & de Gueldre, Comte d'Hapsbourg, de Bourgogne, de Flandre, de Kybourg, d'Artois & de Ferrette, Palatin du Hainaut, de Hollande, de Zeelande, de Namur, de Zutphen, Marquis du S. Empire, de Malines, d'Anvers, & de Burgaw, Seigneur de Frise, de Windismark, de Salins, & de Portnau. Maximilien lui ayant remis le Gouvernement de tous ces Pays, partit pour Francfort, où il se fit reconnoître dans la Diete, & revint sur ses pas avec Marie fille de Galeas Viscomti, Duc de Milan, qu'il avoit épousée dans son voyage. Philippe & Marguerite, sa Sœur, accompagnés de la Noblesse des Pays-Bas, furent au-devant, & les conduisirent à Louvain, où le nouvel Empereur investit son fils du Duché de Brabant, vint à Malines, & le créa Marquis du S. Empire. Philippe fut seul à Gertrudenberg, où les Etats de Hollande étoient assemblés pour la cérémonie de l'inauguration qui se fit dans une salle de l'Hotellerie du Sauvage (*a*). Thomas de Plaine, Seigneur de Maigny, Président du Conseil de Maximilien, portant la parole, dit » que Philippe étoit venu pour se faire reconnoître en qualité de » Comte, comme héritier de Marie de Bourgogne, sa » Mere, qu'il étoit prêt de faire le serment accoutumé, & » de confirmer les privileges accordés par les Princes de sa » Maison, & notamment par Philippe & Charles de Bourgogne, ses Prédécesseurs, déclarant au surplus qu'il n'entendoit pas qu'on se servît des Manifestes extorqués pendant la minorité de sa Mere ; que cependant il permettoit » aux Villes de Delft, Leide, Goude, Amsterdam, Rotterdam, & Schiedam, de continuer à nommer leurs Magistrats jusqu'à sa majorité, ainsi qu'il s'étoit pratiqué depuis la mort de Charles ; qu'il remettoit les arrerages des

PHILIPPE II.

Philippe inauguré.

1494.

En Hollande.

(*a*) Histoire de la Patrie *Tom.* IV. *Liv.* XV. *pag.* 295.

PHILIPPE II.

1494.

» impôts qui pouvoient être dûs jusqu'audit tems ; qu'il relevoit les peuples du serment qu'ils avoient prêté à Maximilien en qualité de Tuteur, & qu'il les assuroit qu'il seroit » toujours disposé à leur accorder les graces qui n'attaqueroient pas sa Souveraineté. » Le droit de créer les Magistrats sans consulter le Prince étoit le véritable motif de la révocation du Grand-Privilege, & Philippe ne l'accordoit qu'aux grandes Villes, & le limitoit jusqu'à ce qu'il eût vingt-cinq ans. Les Etats après avoir délibéré, accepterent les conditions. L'Archiduc prêta serment, & reçut celui des Villes selon l'ancien usage qui fut rétabli (*a*). Les Zeelandois répéterent la cérémonie à Reimerswale, où il se rendit (*b*). On ne peut exprimer la joye que les peuples témoignerent. Fatigués depuis long-tems par un Gouvernement étranger, ils se promettoient le plus grand bonheur sous un Prince qu'ils regardoient comme un Compatriote. Les esprits se réunirent ; chacun ne pensoit qu'au bien public, & les Provinces maritimes devinrent aussi florissantes qu'elles avoient été sous Philippe le Bon (*c*).

En Zeelande.

XXXII.

Refusé en Frise.

Il ne manquoit au bonheur de Philippe que d'être reconnu par les Frisons ; mais ce peuple amoureux de sa liberté, refusoit opiniâtrément de recevoir un Souverain. Incapable de se gouverner par lui-même, & plus encore de supporter un maître, il persistoit dans son opiniâtreté, & les efforts que les Prédécesseurs de Philippe avoient faits pour le subjuguer, avoient confirmé cette Nation dans l'amour de l'indépendance. Jean, Comte d'Egmond, étoit descendu dans l'Oostergo dès 1488. Les Frisons le joignirent entre Workum & Hinloopen, & l'obligerent de rentrer dans ses Vaisseaux plus vîte qu'il n'en étoit sorti (*d*). Il revint l'année suivante accompagné du Comte d'Ysselstein à la tête de forces plus considérables ; mais il trouva la côte si bien garnie, qu'il n'osa prendre terre (*e*). Il conclut de l'inutilité de ces tentatives,

Entreprises antérieures pour soumettre les Frisons.

(*a*) Grand Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 8.
(*b*) Reigersb. Chron. de Zeel. *pag.* 337.
(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 161.
(*d*) E. Beningha Hist. de Frise. *Liv.* II. *ch.* CXLV. *pag.* 352.
(*e*) E. Beningha *ibid.* *Liv.* II. *ch.* CLVIII. *pag.* 360.

qu'on ne pouvoit réduire ces peuples à moins qu'ils ne fussent affoiblis, & se proposa de se servir de leurs propres inimitiés pour y parvenir. Le Pays étoit divisé en deux Factions également ennemies du despotisme. Les Vetkoopers s'opiniâtroient à soutenir l'ancienne liberté; les Schieringers sentoient le besoin qu'ils avoient de se donner un Chef, mais dont l'autorité fût limitée. D'Egmond en nourrissant leurs divisions, avoit soin de soutenir le parti vaincu, mais par des secours si foibles qu'ils rétablissoient seulement l'équilibre, & par ce moyen il détruisoit ce peuple par ses propres mains. La guerre s'étoit ranimée vivement l'année précédente. Mockama, Chef des Schieringers, avoit surpris Dockum; les Vetkoopers à l'aide du Sénat de Groningue qui leur envoya sept mille hommes & de l'artillerie, assiegerent la Ville, la forcerent de capituler, & suivant leur pointe, ils s'emparerent du Château de Mockama, qu'ils raserent, & forcerent les habitans de Leuwaarden à se déclarer pour eux. Ceux de Sneek & de Franeker se voyant entre Groningue & cette Ville, furent fort embarrassés sur le parti qu'ils devoient prendre. Mais le Sénat de Groningue qui pensoit plûtôt à dissiper les Schieringers qu'à les détruire, proposa une treve, pendant laquelle on pût négocier un accommodement. Sur ces entrefaites Harinxma ignorant les conventions, survint à la tête de deux mille hommes, attaqua les Vetkoopers qui l'attendirent de pied ferme, & les défit après un combat que l'esprit de Faction rendit plus furieux. Frederic III informé de ces désordres, dépêcha Otton de Langen en qualité de Commissaire Impérial, pour rétablir la paix. Ce Ministre n'ayant pu calmer les esprits, il le fit suivre par l'Archevêque de Cologne, & l'Evêque de Munster, qui ne réussirent pas mieux. Ils ordonnerent cependant au Sénat de Groningue de restituer les terres qu'il avoit usurpées dans l'Oostergo. Le Sénat porta l'appel de l'Ordonnance devant l'Empereur, & les Députés le trouvant mort, s'adresserent à Maximilien, alors occupé à se faire reconnoître. Le nouvel Empereur renvoya Otton de Langen avec pouvoir de décider

Philippe II.

1494.

PHILIPPE II. 1494. les différends. Ce Seigneur à son arrivée manda à Sneek les Etats du Pays, & les Deputés de Groningue, ausquels il signifia ses pouvoirs & les intentions de l'Empereur (*a*). Les Etats de cette Province sont composés des Baillifs de l'Oostergo, de ceux du Westergo, de Sevenwolden, ou Sept-Forets, & des Magistrats des Villes (*b*). Quoique le Sénat de Groningue refusât d'envoyer ses Commissaires, le Juge Impérial fit injonction à la Province d'élire un Podestat, menaçant, en cas de refus, de le nommer en vertu du pouvoir dont il étoit revêtu. Il proposa en même-tems trois Candidats, Albert, Duc de Saxe & Marquis de Misnie, Philippe de Cleves, Comte de Ravenstein, & Edzard, Comte d'Embden & de Oostfrise. Les Etats les refuserent comme étrangers, & quelques-uns des Membres nommerent Jewe Dekama (*c*), en lui joignant un Conseil de vingt-quatre Seigneurs qui devoient s'assembler quatre fois l'année, & les plus sensés conseillerent de jurer en même-tems fidelité à l'Empereur & à l'Empire Romain (*d*). Cependant l'Elu prêta serment entre les mains de Langen, malgré les oppositions de l'autre partie. Les Députés de Bolswaart ayant affecté de s'absenter de cette séance, Langen transféra l'Assemblée dans leur Ville. Les habitans marquerent leur mécontentement par des huées d'une troupe d'enfans apostés pour le recevoir. Il dissimula l'insulte, & se rendit le lendemain aux Cordeliers, où la séance étoit indiquée. Celui qui portoit la parole, déclara nettement au nom du Magistrat qu'il ne pouvoit adhérer à l'arrêté de Sneek, & la contestation fut si vive que De Langen craignant d'exposer la Noblesse qui l'accompagnoit, continua la déliberation au lendemain, & sortit la nuit même de la Ville, laissant les esprits plus échauffés que jamais. L'Empereur auquel il rendit

(*a*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 16.
(*b*) Meteren Hist. des Pays-Bas. *Liv.* I. *pag.* 9.
(*c*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 605.
(*d*) E. Beningha *ubi supra. Liv.* II. *chap.* 47. *pag.* 368. Voyez le Serment en vieux Frison *dans* Ubbo Emm. Rer. Frisic. *Lib.* XXXII. *pag.* 499.

compte de sa mission, fit signifier dans la Frise & au Sénat de Groningue un Rescript Impérial, portant défense de rien innover jusqu'à ce qu'il en eût décidé (*a*). PHILIPPE II. 1494.

Le Duc de Saxe piqué des refus qu'on avoit fait de l'élire, ne pensa qu'à nourrir l'animosité des partis, dans l'espérance de les forcer à se jetter dans ses bras. Dans cette idée il envoya quelques soldats au secours des Schieringers. L'indifférence que Maximilien marquoit pour la réunion de ce Pays au Comté de Hollande, depuis qu'il étoit Empereur, & le dégoût que Philippe marquoit pour un peuple si mutin, lui faisoient espérer de réussir dans son projet. Dans ces circonstances il offrit de rendre les places qu'il tenoit en Hollande pour la sûreté des sommes qui restoient à lui payer, si l'on vouloit en échange le nommer Stadhouder héréditaire de la Frise. Philippe ayant accepté la proposition, l'Empereur ne fut pas difficile sur l'expédition des Lettres. Albert remit aux Hollandois les Châteaux de Haarlem, de Medemblik, & de Woerden, donna quittance de trois cens mille florins (*b*), & l'Empereur le nomma Podestat. Il ameuta Nitterd Fox & Gollik Iuwinga, Chefs des Shieringers, qui se joignant aux Allemands, chasserent les Vetkoopers de Sneek, & ravagerent la campagne. Ils formerent peu après une entreprise sur Leuwaarden, qui n'eut pas de succès, mais qui donna tant de frayeur aux habitans, qu'ils se déterminerent à recevoir une garnison que le Sénat de Groningue leur offroit. Ainsi en croyant se mettre à l'abri de la surprise, ils se livrerent dans la dépendance d'un voisin qui méditoit depuis long-tems cette conquête. Barneveld, Capitaine Allemand, qui commandoit à Slooten, entreprit de faire une course dans les Sept-Forêts, qui fut encore plus malheureuse. Les paysans s'étant rassemblés au son du tocsin, l'attaquerent au retour, passerent sa troupe au fil de l'épée, & reprirent le butin. Ce succès ayant encouragé des paysans braves, mais grossiers, ils crurent que Sneek ne pourroit

Albert de Saxe nommé Podestat de Frise.

Il restitue les Châteaux à lui engagés dans la Hollande.

Continuation des troubles dans la Frise.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 606.

(*b*) S. Beningha Chron. de Frise. *pag.* 105. Olivier de la Marche *Liv.* II. *chap.* XVI. *pag.* 655.

PHILIPPE II.

1494.

leur résister. Ils s'assemblerent au nombre de huit mille, & demanderent du canon & du secours au Sénat de Groningue. Celui-ci proposa au Conseil de Leuwaarden de se charger de l'expédition, dans l'espérance de s'emparer entiérement de la Ville, lorsqu'elle seroit sans défense; mais les habitans ayant prévu leur dessein, refuserent de se charger de la commission. Les paysans en attendant la réponse, assiegeoient Slooten. Fox quoique bien inférieur, résolut d'aller au secours, & menant à sa tête quelques pieces de campagne, il commença l'attaque par une canonade des plus vives. Ces paysans quoiqu'étonnés du bruit, se rassurerent sur leur nombre, attaquerent les Allemands; mais n'ayant pu entamer leur front, & voyant les plus braves de leurs gens rester sur la place, ils prirent la fuite, laissant cinq mille hommes sur le champ de bataille. Fox & Conrad, autre Capitaine des Reutres, furent legérement blessés, & les Allemands perdirent très-peu de monde. Cette troupe rentrant en triomphe dans Sneek, exigea des habitans la paye qui leur étoit dûe, & ceux-ci ne pouvant les satisfaire, les soldats saisirent Harinxma, & le traînerent en prison. Les Frisons outrés d'une pareille violence, envoyerent secrétement à Groningue pour emprunter l'argent qu'on leur demandoit, sous promesse de recevoir garnison aussi-tôt qu'ils seroient débarrassés de leurs hôtes: ce qui fut exécuté, & par-là les Vetkoopers se trouverent maîtres de l'Oostergo, à la réserve de Franeker (*a*).

XXXIII. Philippe renouvelle les privileges de Hollande.

1495.

Limitation de ces Privileges.

Pendant que la Frise se déchiroit par les intrigues des Saxons, la Hollande commençoit à jouir de la tranquillité. Philippe voulant gagner le cœur de ses sujets, remplissoit les engagemens qu'il avoit contractés à son inauguration. Il fit expédier la confirmation des privileges, & quoiqu'il en retranchât quelques-uns, les Villes témoignerent leur reconnoissance par des Fêtes publiques. Les Etats auroient désiré qu'il eût laissé la liberté illimitée d'élire les Magistrats, & la permission de faire une double nomination, afin que le Stad-

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 610.

houder

houder pût choisir celui qui seroit en place ; mais ce droit n'étoit accordé qu'aux six grandes Villes, & jusqu'à la majorité du Prince. Il fixa en même-tems la promesse qu'il avoit faite de ne point accorder de Lettres de représailles sans consulter le Stadhouder. Les Députés des Villes insisterent sur les autres prétentions ; mais ils ne purent obtenir qu'une promesse verbale de ne point toucher aux monnoyes sans l'aveu des Villes, une remise pour les anciens arrérages, & la permission d'établir quelques impôts pour acquitter les anciennes dettes (*a*). On sera surpris de ne trouver entre les Villes dont il est question, ni le nom d'Haarlem, ni celuî de Dordrecht. La derniere avoit obtenu la confirmation de ses Manifestes avant l'inauguration (*b*) ; la seconde les avoit perdus depuis la révolte des Casembroots, & refusoit opiniâtrément de payer le joyeux avenement (*c*).

Rétablissement du Commerce avec l'Angleterre.

Philippe ayant employé le reste de l'année à ranger l'intérieur de ses Etats, s'occupa l'année suivante des affaires extérieures. Son premier soin fut de rétablir le Commerce avec l'Angleterre, que les inimitiés de la Duchesse Douairiere de Bourgogne avoient interrompu. Marguerite de York faisoit tous ses efforts pour renverser du Throne l'oppresseur de sa Maison, & le meurtrier de son frere. Elle adoptoit les impostures les plus grossieres, & même s'appliquoit à former des fantômes capables d'en imposer aux peuples pour les élever à sa place. Elle s'étoit déclarée en 1486 pour Lambert Simnel, fils d'un Boulanger, qui se donnoit pour le Comte de Warwyck, Neveu d'Edouard IV (*d*) ; & quoique la fausseté fut avérée par la représentation du véritable Warwyck qu'Henri VII avoit tiré de la Tour pour le montrer au peuple, elle avoit envoyé Martin Zwart avec deux mille Allemands pour soutenir les rebelles d'Irlande, & l'avoit fait proclamer sous le nom d'Edouard VI (*e*). Henri fut

(*a*) Grand Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 3.
(*b*) Manif. de Dordr. *dans* Balen. *pag.* 535.
(*c*) Grand Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 6.
(*d*) Fr. Bacon Hist. d'Henri VII. *pag* 40. Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* II. *pag.* 404. & *suiv.*
(*e*) Idem, *ibid. pag.* 54, 56, 58.

PHILIPPE II. obligé de leur livrer une bataille, dans laquelle le Comte de Lincoln & Zwart ayant été tués, Simnel demeura prisonnier. Le Roi pour gagner les peuples par sa clémence, & montrer le peu de crainte qu'il avoit de l'Imposteur, lui avoit laissé la vie, & l'avoit relégué dans les plus bas emplois de sa cuisine (*a*). Marguerite sans être rebutée du mauvais succès de cette intrigue, avoit ranimé sa prudence pour prendre des mesures si justes que celle qu'elle méditoit ne pût manquer. Elle avoit choisi pour Acteur le fils d'un Juif de Tournay que les *Historiens* nomment Peerken Waarbeek (*b*), quoique son vrai nom soit Pierre Oostbeek (*c*). Elle le fit instruire des particularités les plus secrettes de sa Maison, afin de le mettre en état de mieux jouer son rôle. Il parut d'abord à Lisbonne, d'où il passa en France, se fit reconnoître par Charles VIII sous le nom de Duc de York (*d*), & vint en Zeelande en 1493 (*e*). Marguerite le traitant d'Imposteur, refusa d'abord de le voir ; mais feignant de n'avoir pu le méconnoître dans une conversation qu'il obtint, elle l'avoua pour être de son sang (*f*). Les Anglois quoique persuadés de la fausseté, accouroient pour le voir ; les partisans de la Maison de York & les mécontens appuyerent la fable (*g*). Le Roi lui-même commençoit à concevoir de l'inquiétude, lorsque Robert Clifford, auquel la Duchesse avoit confié son secret, le découvrit (*h*). Henri fit sommer le Roi des Romains de lui livrer Peercken ; Maximilien répondit que Marguerite étoit Souveraine dans les Villes qu'elle possédoit à titre de Douairiere, & qu'il n'avoit que le droit de représentation auprès d'elle (*i*). Le Roi d'Angleterre prenant l'excuse pour un refus, défendit le Commerce avec les Pays-Bas, & le Roi des Romains ferma ses Ports aux Anglois (*k*).

1495.

(*a*) Idem, *ibid. pag.* 68.
(*b*) Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* II. *pag.* 128.
(*c*) Fr. Bacon Hist. Regni Henrici VII. *pag.* 192, 193.
(*d*) Idem *ibid. pag.* 188, 190, 191, 192.
(*e*) Idem *ibid. pag.* 201.
(*f*) Idem *ibid. pag.* 225.
(*g*) Idem *ibid. pag.* 236.
(*h*) Idem *ibid. pag.* 205, 209, 212.
(*i*) Idem *ibid. pag.* 213, 217.
(*k*) Idem *ibid. pag.* 218, 264.

Philippe II.

1495.

Quoique la Maison d'Autriche ait affirmé qu'elle n'avoit jamais eu part aux intrigues de Marguerite, on ne peut douter que Maximilien n'ait appuyé secrétement l'imposture, lorsqu'on voit la cession que Peerken avoit faite à Philippe de ses droits sur la Couronne d'Angleterre, en cas qu'il vînt à mourir sans enfans. Cette preuve manquoit à l'Histoire, & nous la devons aux recherches infatigables du *Moderne Historien de Hollande*, qui l'a déterrée des Archives, où la Politique Autrichienne l'avoit ensévelie (*a*). Le reste de cette Histoire ne nous regarde plus. Peerken mit à la voile du Texel (*b*), prit terre en Irlande, fit trembler Henri sur le Thrône, & vit échouer ses projets & sa gloire aux pieds d'une potence (*c*). Son exécution & l'avénement de Philippe au Thrône des Pays-Bas avoient changé la face des affaires. Le Roi d'Angleterre étoit assuré que le jeune Prince n'avoit jamais trempé dans les manœuvres de la Duchesse Douairiere. Il ne craignoit plus ses ennemis, & l'intérêt de son Etat l'engagea à recevoir favorablement les Ambassadeurs du nouveau Souverain. Il renouvella les anciens Traités le 12 Janvier, 1496, & accorda aux Hollandois des conditions si favorables que cet Acte se distingue encore par le Titre de *Grand Traité* (*d*). L'Archiduc promettoit de ne souffrir aucun Anglois rebelle dans ses Etats, même dans les Villes appartenantes à la Duchesse Douairiere, & s'engageoit à la contraindre par voye de confiscation à les chasser de ses Domaines. Henri accordoit aux Hollandois, aux Zeelandois & aux autres sujets de Philippe la permission de commercer en liberté à Calais & dans tous les Ports de son Royaume, comme aussi de pêcher sur les côtes d'Angleterre. On convint de part & d'autre de la restitution des Vaisseaux naufragés, quand

Grand Traité de Commerce.

1496.

(*a*) Hist. de la Patrie. *Tom.* IV. *Liv.* XV *pag.* 301. Voyez les Lettres scellées à ce sujet à Malines le 24 Janvier, 1495, *dans* le Chartrier de Brabant à Vilvoorden, *septiéme Armoire d'enbas*, *Tiroir* Engleterre.

(*b*) Franç. Bacon Hist. Regn. Henric. II. *pag.* 247. Grande Chron. *Divis.* XXXII. *ch.* 5.

(*c*) Idem *ibid. pag.* 322. Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* II. *Liv.* XIV, *pag.* 128.

(*d*) Hooft Hist. des Pays-Bas. *Liv.* I. *pag.* 33.

PHILIPPE II. même il ne se trouveroit dans le Bâtiment échoué aucun indice vivant du propriétaire. Les autres articles entrent dans un grand détail, & nous renvoyerons au Traité ceux qui voudront en sçavoir davantage. Nous remarquerons seulement que la clôture contient une promesse réciproque de rapporter la ratification des Villes commerçantes. Nous trouvons du côté de l'Archiduc Dordrecht, Delft, Amsterdam, Middelbourg, Zierikzee, Veere, & la Brille (*a*), & l'Archiduc voulant attirer de plus en plus les Anglois dans ses Ports, leur fit remise d'un florin par piece de drap sur les droits d'entrée & de sortie, par un Edit daté du 7 Juillet suivant (*b*).

1496.

XXXIV. Doubl. mariage de Philippe & de sa sœur.

Ce Prince donnoit toutes ses attentions à s'assurer du cœur de ses peuples, en travaillant à leur bonheur. Il avoit convoqué les Etats Généraux à Malines pour leur faire part & prendre conseil sur le double mariage qu'il avoit négocié avec la Cour d'Arragon. Il devoit épouser Jeanne, seconde fille de Ferdinand, Roi d'Arragon, & d'Isabelle, Reine de Castille, & donnoit Marguerite, sa sœur, à Jean, Infant & héritier des Couronnes d'Espagne. Ces deux mariages suivirent de près. Jeanne de Castille aborda à Arnemuiden sur la fin de Septembre (*c*), & Marguerite fit voile pour l'Espagne du Port de Vlissingen le mois de Février suivant (*d*). Elle fut battue par une furieuse tempête, dans laquelle le Vaisseau qu'elle montoit, manqua de périr. Elle perdit son mari peu après la célébration de son mariage, & l'enfant dont elle étoit enceinte, périt par une fausse couche : ensorte qu'elle revint dans les Pays-Bas au commencement de 1498.

Mécontentement du Roi de France.

Ces mariages déplurent à Charles VIII avec d'autant plus de raison que Ferdinand lui avoit promis de ne marier aucune de ses filles dans la Maison d'Angleterre ou dans celle d'Au-

(*a*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *pag.* 82. Voyez Boxhorn *sur* Reigersb. *Part.* II. *pag.* 341.

(*b*) Idem Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* IV. *pag.* 113.

(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 346.

(*d*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 286.

triche sans son consentement (*a*) ; mais ce Monarque ne se crut jamais lié par ses promesses qu'autant qu'elles s'accordoient avec ses intérêts. Les Hollandois charmés d'une alliance qui favorisoit la branche la plus considérable de leur Commerce, marquerent leur joye par la magnificence des Fêtes qu'ils célébrerent. Mais les suites ne tarderent pas de mêler de nouveaux chagrins dans leurs plaisirs. Le joyeux avénement & la Ceinture de la nouvelle Epouse qu'il fallut payer, leur arracha de véritables larmes. Les Provinces maritimes, où la renaissance du Commerce répandoit l'abondance, acquittoient leurs taxes assez facilement (*b*) ; mais les Villes intérieures ruinées par les guerres étrangeres & domestiques, ne payoient que forcément, & nous trouvons des exécutions décernées contre les six grandes Villes (*c*). L'Empereur qui s'avisa dans ces circonstances de demander une contribution pour son Couronnement en Italie, fut refusé (*d*); mais il fallut satisfaire l'Archiduc.

Philippe II. 1496.

La Hollande épuisée par les impôts.

XXXV. Nouveaux troubles en Frise.

Si la Hollande étoit vexée par les Traitans, la Frise l'étoit encore plus par les manœuvres d'Albert, & l'ambition du Sénat de Groningue. Ces bourgeois entreprirent cette année de surprendre Franeker, l'unique place qui restoit aux Schieringers dans l'Oostergo. Ils cacherent pendant la nuit une bonne troupe de soldats dans un Village proche des portes, & détacherent quelques soldats à la pointe du jour, pour enlever les bestiaux qui sortoient pour la pâture. Les Habitans enhardis par le petit nombre, coururent en foule les repousser; heureusement l'embuscade se découvrit trop précipitamment, & leur donna le tems de regagner leurs murailles. Cette tentative infructueuse produisit une treve dont les Schieringers profiterent pour demander du secours à Albert, sous l'offre de le reconnoître Podestat avec l'agrément de l'Empereur. Quoique le Duc de Saxe fût assuré de Maximilien, il ne voulut pas exposer ses troupes à la legéreté des

Dessein de ceux de Groningue sur Franeker.

Echoué.

Albert envoye du secours aux Schieringers.

(*a*) Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* II. *Part.* II. *pag.* 297.
(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 162.
(*c*) Grand Recueil des Placards. *Tom.* III. *pag.* 19.
(*d*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* II. *pag.* 361, 363.

PHILIPPE II.

1496.

Frisons ; mais pour maintenir la partie il leur envoya huit cens hommes par la Zuiderzee. Le Sénat assembla les milices de Leuwaarden, qu'il joignit aux siennes pour s'opposer à la descente ; mais elle se fit dans un si bel ordre que ces Compagnies bourgeoises n'oserent approcher, & la garnison de Franeker qui sortit sur elles, en tua un bon nombre dans la retraite. Les Schieringers ayant joint cette troupe, marcherent à Bolswaart, qui fut emporté d'emblée ; Harlingue eut le même sort, & le pillage de ces deux Villes encourageant les Allemands, ils chasserent en peu de tems les Vetkoopers de l'Oostergo. Mais bientôt ceux qu'ils venoient de délivrer, sentirent qu'ils n'avoient fait que changer de tyrans. La Noblesse & les Villes accablées sous le nouveau joug, s'empresserent d'assembler l'argent nécessaire pour congédier de pareils défenseurs, & cette expédition ne fut pas plus fructueuse pour Albert que les précédentes (*a*). L'exemple des Hollandois accablés sous le poids des impositions, les éloignoit de plus en plus de se donner un maître.

Les Vetkoopers chassés de l'Oostergo.

Les uns & les autres indisposés contre Albert.

L'Archiduc menacé d'entrer en guerre avec la Gueldre, pressoit les recouvremens des taxes, pour remplir le vuide de ses coffres, & persuadé que sa présence pourroit accélérer les payemens, il résolut de revenir en Hollande, sous prétexte de se faire inaugurer dans toutes les Villes suivant l'ancien usage. Il arriva à Dordrecht le 13 Juillet (*a*). Tous les habitans au-dessus de quinze ans furent tenus de faire serment sur la grande place, où ils furent assemblés, & le Prince le reçut sur un balcon de l'Hôtel-de-Ville, où l'on avoit préparé son Thrône. Il exigea les mêmes devoirs à Delft, à Haarlem, à Amsterdam, à Leide, à Goude & à la Haye (*a*). Les Députés des Bailliages du Kennemerland & du Waterland se rendirent à Amsterdam (*b*). On lui fit partout des entrées magnifiques, & les peuples exprimerent leur joye par des Fêtes, des Comédies, des Concerts, des Illuminations

Philippe se fait inaugurer dans toutes les Villes de Hollande.

1497.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 601.
(*b*) Balen Descript. de Dordr. *pag.* 804.
(*c*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *ch.* 11.
(*d*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 162.

& des Feux ; mais personne ne se pressa d'apporter de l'argent. Philippe II.

1497. XXXVI.

Guerre de Gueldre.

La seule Province de Gueldre ne pouvant s'accoutumer à la domination des Autrichiens, refusoit le serment. Son opiniâtreté ralluma une guerre qui ne fut terminée que sous le regne suivant, & ses conséquences nous obligent d'entrer dans le détail de son origine. Ce peuple avoit été tranquille depuis l'inauguration de Marie & de Maximilien ; la question de la tutelle du jeune Prince renouvella les contestations. Le plus grand nombre soutenoit que le droit de nommer un Duc étoit dévolu aux Etats ; les autres vouloient rappeller Adolphe, & ce Prince ayant été tué devant Tournay, ils lui substituerent Charles, son fils, quoiqu'alors entre les mains de Maximilien, qui n'avoit garde de s'en désaisir (*a*). Quelque tems après la guerre ayant recommencé avec la France, il ne put lui refuser la permission de faire ses premieres armes (*b*), & le sort des combats le fit prisonnier à la bataille de Bethunes. On soupçonna Vincent, Comte de Mœurs, de lui avoir conseillé de se faire prendre pour recouvrer sa liberté (*c*), & le Roi des Romains ne put jamais le pardonner à ce Seigneur. Celui-ci pour se venger de la haine que Maximilien lui marquoit, se déclara hautement pour Charles, & sollicita si fortement les Villes qu'elles se cottiserent pour racheter leur Duc (*d*). A peine fut-il en liberté qu'il parut subitement à Roermonde, & l'on ne peut exprimer la joye des peuples. Adolphe de Nassau, Stadhouder de la Province, fit des efforts inutiles pour arrêter la révolution ; toutes les Villes s'empresserent de le proclamer. Il se rendit maître de Wageningen & du Château de Beest que les Saxons avoient fortifié (*e*), & revendiqua ses droits par une lettre qu'il écrivit à l'Empereur (*f*).

Son origine.

Caractere de Charles, Duc de Gueldre.

Charles d'Egmond qui par sa valeur mérita le surnom de

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* X. *pag.* 568.
(*b*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 581.
(*c*) Idem *ibid. pag.* 590, 591.
(*d*) Idem *ibid. pag.* 595. Sligtenhorst Hist. de Gueldr. *Liv.* XI. *pag.* 303, 304.
(*e*) Pontan. *ibid. pag.* 596.
(*f*) Voyez la Lettre *dans* Pontan. *ibid.*

PHILIPPE II.

1497.

l'Achille de Gueldre, réunissoit sur sa tête les droits de la Maison d'Arckel & de la Branche de Nassau-Gueldre. La nature l'avoit doué d'un esprit vif & pénétrant, d'un courage supérieur aux événemens, & d'une activité que les obstacles ranimoient. Il étoit bon Capitaine, hardi dans ses entreprises, prudent dans l'exécution, plein de ressources dans les revers, & toujours plus formidable après ses défaites. Ami de la France, dont il avoit éprouvé l'humanité, ennemi irréconciliable de la Maison d'Autriche, qui vouloit le dépouiller de ses Etats, & contre laquelle il se soutint toute sa vie, malgré la puissance de Charles II, qui faisoit trembler l'Europe.

La Gueldre ravagée.

Albert revenoit alors du Kennemerland, & se proposant de rétablir le Comte d'Yssellstein dans Utrecht, il traversa la Gueldre comme un torrent, laissant partout d'affreux vestiges de son passage. Son armée qu'on nommoit la *Grande Verge*, n'épargnoit pas les Eglises, & s'empara de Nieuwstad & de Roermonde, où elle laissa garnison. Charles trop foible pour l'arrêter, se retira en Lorraine, dont le Duc venoit d'épouser Philippine, sa sœur. Maximilien étant peu après revenu dans les Pays-Bas avec Blanche Sforce, sa nouvelle Epouse, Charles trouva moyen d'intéresser l'Impératrice au point qu'elle lui ménagea une entrevûe, dans laquelle il fit valoir ses droits : de façon que l'Empereur renvoya la discussion de cette affaire devant la Diete des Princes. Les Electeurs du Rhin s'assemblerent à Maastricht, & déciderent que le Duché étoit éteint par la mort de Renoud IV, & que n'ayant pas été relevé par les deux derniers possesseurs, il étoit dévolu à l'Empire, & la prescription acquise à la Maison d'Autriche (*a*). Malgré le Jugement les peuples s'opiniâtrerent à conserver leur Prince naturel, & l'Empereur fut contraint d'en venir aux armes. Il s'assura de Roermonde, & mit le siege devant Nimegue ; mais cette place se défendit si long-tems qu'il fut contraint de le lever, pour se rendre à Worms où la Diete s'assembloit. A peine fut-il parti que

Le Duché déclaré dévolu à l'Empire.

Le Duc soutenu par ses sujets.

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 601, 602.

Charles

Charles reprit Roermonde, & Philippe hors d'état de soutenir seul le poids de la guerre, conclut une treve de quelques mois (*a*). Les hostilités se renouvellerent aussi-tôt qu'elle fut expirée ; mais ces Princes n'avoient ni le pouvoir ni la volonté d'en venir à une action décisive, & se contentoient de part & d'autre du ravage de la campagne & de la surprise de quelques postes. Le Duc de Gueldre prit Leerdam, d'où il couroit jusques sous les murs d'Arkel & de Gorinchem. Albert accourut aux cris des paysans, passa la Meuse sur un pont de batteaux, se rendit maître de Batenbourg par escalade, & reprit Leerdam (*b*). Charles voulant faire diversion, traversa le Waal, & ravagea tout le pays jusqu'aux portes de Bois-le-Duc. Philippe sensible aux plaintes de ses sujets, conclut encore une treve, sans limiter sa durée ; on convint seulement que celui qui voudroit la rompre, seroit tenu de déclarer la guerre six mois avant de commencer les hostilités (*c*).

PHILIPPE II.

1497.

Treve.

Nouvelles hostilités.

Nouvelle treve.

L'envie qu'Albert avoit de se débarrasser des affaires de Gueldre, pour s'occuper tout entier de la réduction de la Frise, le détermina à plâtrer cet accommodement, & l'Archiduc souhaitoit également de le voir établi. Il avoit sollicité son pere d'expédier les Lettres qui mettoient Albert en possession de ce pays. Ce Prince, Cadet de la Maison de Saxe, & sans appanage, se formoit avec la Frise un Etat considérable. Maximilien dont il étoit allié du côté de sa mere, plaçoit un parent, & Philippe se débarrassoit d'un créancier en état de lui faire la loi (*d*). L'Empereur en lui donnant un pays dont il ne retiroit rien, trouvoit moyen de satisfaire en même-tems sa famille, son fils & les Hollandois. Aussi-tôt que le Duc de Saxe eut ses provisions, il demanda des contributions tant en son nom qu'en celui de l'Empereur. Les Frisons répondirent qu'ils ne devoient rien ni à l'un ni

XXXVII.

Albert nommé Stadhouder héréditaire de Frise.

Les Frisons refusent de le recevoir.

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 603, 604, 605.
(*b*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *chap.* 11.
(*c*) Sligtenhorst Hist. Geldr. *Lib.* XI. *pag.* 309.
(*d*) Egg. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* II. *chap.* 49. *pag.* 361. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 616.

PHILIPPE II. à l'autre, & que si l'Empereur avoit besoin d'argent, ils verroient ce qu'ils auroient à faire, quand il s'y prendroit d'une autre maniere (*a*). Albert repliqua par la signification de ses Lettres aux Etats, avec sommation de le reconnoître en qualité de Stadhouder héréditaire. Les Etats le refuserent, attendu qu'il étoit étranger. L'Envoyé leur représenta qu'ils alloient attirer dans leur pays toutes les forces de l'Allemagne, & qu'Albert viendroit en si bonne compagnie qu'ils ne sçauroient où le loger. Le Duc de Saxe résolut cependant d'essayer la négociation, avant d'employer la force. Il se servit de Hottinga & de Juwinga pour gagner les habitans de l'Oostergo, presque tous Schieringers, & ne pouvant rien gagner sur ces esprits féroces, il fit reprendre les armes contr'eux, espérant toujours que lassés de leurs miseres, ils se mettroient entre ses mains, pour trouver du repos (*b*). Il employa, pour hâter le moment, une troupe de quinze cens hommes qui s'étoit formée près de Harderwyk de différentes nations, que les guerres avoient attirée dans les Pays-Bas, & qui ne subsistoit que de pillage. Il étoit trop politique pour les envoyer en Frise sous son nom, dans la crainte d'augmenter l'aversion des peuples; mais il engagea Ticko Walda à les appeller, sous parole qu'ils n'exigeroient point de paye, & qu'ils se contenteroient du butin qu'ils feroient sur les Vetkoopers (*c*). Cette troupe ayant pénétré à la faveur des glaces, se présenta devant Slooten, & demanda le passage pour entrer sur les terres de Groningue; mais le Magistrat appréhendant une surprise, fit fermer les portes. Leur foiblesse ne leur permettant pas de tenter l'assaut, ils marcherent à Bolswaard qu'ils surprirent, & commencerent à ravager la campagne. Les habitans de Sneek demanderent du secours au Sénat de Groningue, & pendant que ces riches Négocians perdoient le tems en déliberation, ces brigands se fortifierent de façon qu'il ne fut plus possible de les chasser. La rapacité de ces soldats, & la désunion des Villes, assu-

1497.

Négociations infructueuses.

Albert envoye des troupes contr'eux.

Elles ravagent le pays.

Albert reconnu par les Frisons.

1498.

(*a*) Egg. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* II. *ch.* 40. *pag.* 361.
(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 616.
(*c*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* XXVI. *pag.* 396.

roient la réussite des desseins d'Albert. Les peuples ennuyés de leurs souffrances, résolurent enfin d'appeller le Duc de Saxe ; ils députerent à Medenblik, où il s'étoit avancé, pour convenir des conditions sous lesquelles ils offroient de le recevoir (*a*). Le Duc feignit d'abord une grande indifférence, pour obtenir de plus grands avantages ; il exigeoit le dixiéme de tous les revenus du pays, quatre patards sur chaque barrique de bierre, un patard par bête à corne, & la moitié de chaque aulne de drap. Après bien des contestations on convint de le reconnoître en qualité de Commissaire Impérial & Protecteur héréditaire de Frise ; qu'il auroit le droit de bâtir des Forts dans les endroits qu'il jugeroit convenables, d'établir des accises pour l'entretien de sa Maison, de battre monnoye, de relever les Fiefs, & d'obliger les Seigneurs d'ouvrir leurs Châteaux toutes les fois qu'il jugeroit necessaire (*b*), ainsi qu'il étoit anciennement pratiqué. Ces conventions étant signées, Albert envoya Willebrord de Schomberg à la tête d'un bon Corps de Saxons, pour prendre possession de l'Oostergo (*c*). Il le munit d'un Mandement Impérial, par lequel il étoit enjoint à tous les Frisons, & nommément au Sénat de Groningue, de le reconnoître (*d*). Ce Général à son arrivée chargea Fox de lever la garnison de Bolswaard, & détacha De Metz pour s'emparer de Dockum.

Philippe II.

1497.

XXXVIII. Ligue des Vetkoopers contre lui.

Les Vetkoopers de leur côté formerent une Ligue entre Groningue, Leuwaarden, & les Paysans des Sept-Forêts. Ceux-ci s'étant rassemblés au nombre de quinze mille, se crurent assez forts pour attaquer les Saxons, sans attendre les Compagnies des Villes. Quoique les Allemands fussent beaucoup plus foibles, ils les attendirent dans leurs retranchemens ; leur canon fit un si grand effet que ces paysans prirent la fuite, & la cavalerie qui sortit après eux, en fit un furieux carnage. Les Saxons dûrent leur salut à l'épou-

Leur défaite.

(*a*) S. Beningha Chron. de Frise. *pag.* 24.

(*b*) Voyez l'Acte *dans* E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* XXX. *pag.* 403. & S. Beningha Chron. de Frise. *pag.* 34.

(*c*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* XXXI. *pag.* 408. *chap.* XXXIII. *pag.* 415. *chap.* XXXIV. *pag.* 418. *ch.* XXXV. *pag.* 419.

(*d*) Lettres de Maximil. *ibid. pag.* 419.

PHILIPPE II. 1498.

vante qui s'empara de cette troupe ; la garnison de Leuwaarden avançoit à son secours avec les Compagnies de milices, & sans la précipitation des Paysans les Saxons auroient été accablés par le nombre. Les Bourgeois instruits de leur défaite, rentrerent dans leur Ville, & furent réduits à mettre le pays sous l'eau, pour la sauver (*a*). Le Sénat ne pensa plus qu'à gagner du tems, & dans ce dessein il fit demander à Schomberg communication des Lettres Impériales. Ce Général leur remit une copie qu'Albert lui avoit donnée ; ils demanderent l'original, & le mirent dans la nécessité d'envoyer en Hollande pour le représenter. Dans cet intervalle ils surprirent le Château de Tayerda qu'ils massacrerent. Albert informé du prétexte dont les Frisons coloroient leur refus, envoya Sigismond Pfuich, son Chancelier, avec le Brevet. Celui-ci à son arrivée manda les Députés de Franeker, & par la médiation d'Edzard, Comte d'Embden, on conclut un Traité, par lequel les habitans de Leuwaarden s'engageoient à demander pardon au Duc de Saxe, à payer quatorze mille florins par forme d'amende, à fonder deux Messes à perpétuité pour le repos de ceux qui avoient été tués dans le Château d'Unia, & à payer pour dédommagement quatre mille florins à la veuve de Tayerda. Le lendemain Schomberg fit son entrée dans la Ville à la tête d'une garnison, & fit bâtir une citadelle pour la contenir dans le devoir (*b*). Edzard avoit promis à Sigismond Pfuich de lui livrer la ville de Dam, où il avoit mis garnison. Mais le Sénat de Groningue en ayant eu vent, & connoissant l'importance d'une place qui assuroit sa communication avec la mer, prévint Schomberg en envoyant un bon corps de ses milices : ensorte que les Saxons se trouvant trop foibles, pour s'en emparer, revinrent sur leurs pas (*c*). Albert se voyant assuré de Leuwaarden, passa la Zuiderzee avec Henri, l'aîné de ses fils. La Noblesse Frisonne vint les recevoir à Harlingen, & les Frisons lui prêterent serment à Franeker.

Réduction de Leuwaarden.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 630.
(*b*) Petit Chron. de Holl. *Liv.* VI. *pag.* 631.
(*c*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* XI. *pag.* 424.

Ce fut à cette occasion qu'on frappa la Médaille sur laquelle on voit le buste de ce Prince avec la Légende : *Albertus Duc Saxoniæ*, *Frisiæ Gubernator*, & sur le revers *Nummus Regis Romanorum* M. CCCC. XCXIX.

Groningue persiste dans la révolte.

L'exemple de soumission que donna Leuwaarden, ne servit qu'à confirmer ceux de Groningue dans leur révolte, & pour se procurer un titre juridique, ils s'aviserent de députer vers l'Evêque d'Utrecht, comme leur ancien Souverain, le priant de faire cesser le trouble que les Saxons vouloient faire dans sa possession. La Maison d'Autriche avoit perdu son crédit dans cette Ville depuis l'expulsion du Comte d'Ysselstein (*a*). La mort de David & les tentatives des Hollandois pour se rétablir, avoient détruit l'autorité dont les Princes de la Maison de Bourgogne s'étoient emparés dans le Diocèse. Ce Prélat étoit mort le 16 Avril, 1496 ; les Chapitres avoient élu Frederic de Bade (*b*). Quoique le nouvel Evêque fût neveu de l'Empereur défunt, il reçut l'hommage que le Sénat lui présentoit (*c*). Les ravages que les troupes d'Albert avoient faits dans l'Overyssel, ulceroient son cœur, & l'engagerent à demander du secours à Charles d'Egmond ennemi décidé des Autrichiens.

Elle engage l'Evêque d'Utrecht à la secourir.

De même que le Duc de Gueldre.

Ligue de Maximilien contre Charles, Duc de Gueldre.

L'alliance des Trajectins avec la Gueldre réveilla la jalousie de l'Empereur, qui résolut de chasser Charles des Pays-Bas. Il forma une Ligue avec le Duc de Baviere & les Ducs de Cleves & de Juliers (*d*). L'armée combinée s'assembla à Aix-la-Chapelle, entra dans le pays, & se rendit maître d'Egt, de Nieuwstad & d'Erckelens. Ce début répandit la terreur dans la Province, & les Villes pensoient à faire un accommodement. Charles releva le courage des

(*a*) Grande Chron. *Divis.* XXXI. *ch.* 74.

(*b*) Heda Hist. Pontif. Ultraject. *pag.* 404, 405. Conclave Ultraject. *apud* Matth. Anal. Veter. Ævi. *Tom.* II. *pag.* 721.

(*c*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 610. E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* XLIV. *pag.* 429.

(*d*) Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* II. *pag.* 391. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 613, 614.

1498.

XXXIX.

Les François au secours de Charles.

peuples par le moyen d'un foible secours qui lui vint de France (*a*).

Charles VIII étoit mort d'apoplexie dans le Château d'Amboise (*b*), & Louis, Duc d'Orleans, venoit d'être couronné sous le nom de Louis XII. Ce Monarque ayant obtenu le Bref de dissolution de son mariage avec Jeanne, fille de Louis XI, se préparoit à consolider la réunion de la Bretagne à sa Couronne, en épousant la veuve de son Prédécesseur (*c*), & méditoit la conquête de Milan qu'il prétendoit lui appartenir du chef de Valentine Sforce, sa mere. Il craignoit l'opposition de Maximilien, & vouloit l'occuper dans les Pays-Bas, sans cependant lui déclarer la guerre. Dans ces circonstances il chargea le Bâtard de Bourbon de conduire cinq cens lances au secours de Charles, qui,

Treve.

muni de ce renfort, harcella si bien les Allemands qu'il força les Princes ligués de conclure une treve l'annee suivante (*d*).

1499.

Association des quatre Quartiers de Gueldre.

L'Archiduc accéda au Traité. (*e*). Il fut suivi d'une association que les quatre Quartiers de Gueldre signerent pour leur défense, par laquelle on régla la contribution que chaque Membre devoit fournir pour l'entretien du Prince & de ses troupes, & le Duc de son côté leur accorda de nouveaux privileges (*f*).

Philippe rend hommage de la Bourgogne, &c.

Cette année fut célébre par l'hommage que l'Archiduc rendit en personne pour les Comtés de Bourgogne, de Flandre & d'Artois. Guillaume de Vergy étoit entré dans la premiere de ces Provinces à la tête d'une armée au moment de la mort de Charles VIII, & Jean de Foix, Vicomte de Narbonne, qui tenoit pour la Maison d'Autriche, l'avoit repoussé avec quelque perte. Ce commencement de

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 161.
(*b*) Idem, *ibid. pag.* 167.
(*c*) Idem, *ibid. pag.* 171.
(*d*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 613, 614.
(*e*) Chartres de Brabant *dans* Mieris. *Tom.* I. *pag.* 317.
(*f*) Voyez le Grand Recueil des Placards de Gueldre. *Tom.* II. *Append.* I. *col.* 194, 196.

guerre fut terminé presqu'aussitôt. Les deux Souverains firent la paix, & le Roi s'engagea de restituer Hesdin, Aires, & Bethunes, aussitôt que Philippe auroit relevé les Comtés mouvans de sa Couronne (*a*). En exécution de ce Traité l'Archiduc vint à Arras sur la fin du mois de Juillet, & Louis XII envoya Guy de Rochefort, son Chancelier, pour recevoir le serment de Philippe, & reconnoître à son tour la mouvance du Comté de Boulogne. Le cérémonial qui fut alors observé, mérite d'autant plus une place dans cette *Histoire* qu'il est le dernier rendu par les Grands-Vassaux, anciens Pairs de ce Royaume. Rochefort partit d'Orleans accompagné des Maîtres des Requêtes. L'Archiduc envoya le Comte de Ravenstein & le Seigneur de Gruithuisen audevant de lui. L'Archevêque de Cambray, Thomas de Pleure, Chancelier de Bourgogne, le Comte de Nassau, & le Marquis de Fiennes le reçurent à une demie-lieue de la Ville. Philippe l'attendoit à la porte accompagné des Chevaliers de la Toison, il mit la main au chapeau en approchant, & lui demanda des nouvelles de la santé du Roi. Les complimens finis, il commença à marcher à la droite du Chancelier, & l'un & l'autre se couvrirent au bout de quelques pas. Les Massiers marchoient devant portant les armes de France à découvert. Ils allerent dans cet ordre jusqu'à la grande Eglise, où l'Archiduc après avoir pris congé de Rochefort, entra dans l'Abbaye de Saint Vaast, pendant que les Seigneurs conduisoient le Chancelier au Palais Episcopal, où son logis étoit préparé. Les trois jours suivans furent consommés par les préparatifs de la cérémonie. Le quatriéme jour Thomas de Pleure vint recevoir l'heure que Rochefort donna au lendemain entre neuf & dix du matin. On avoit dressé dans la grande Sale de l'Evêché une estrade élevée de deux degrés, sur laquelle étoit un fauteuil couvert d'un tapis de velours bleu rehaussé de fleurs de lys en broderie d'or. L'Archiduc en sortant de son appartement

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France, *Tom.* V. *pag.* 176.

PHILIPPE II. 1499. fit avertir Rochefort, qui répondit qu'il partiroit quand il seroit tems. En effet il arriva à la porte du Salon au moment que Philippe entroit par une autre. Rochefort vêtu d'une longue robe de velours cramoisy, précédé par ses Massiers & suivi par les Maîtres des Requêtes & les Offiniers de la Chancellerie, marcha droit au fauteuil, & se découvrit au moment que Philippe l'abordoit : » Monsieur, » lui dit le Prince, je suis venu vers vous pour faire l'hom» mage que je suis tenu de faire à Monsieur le Roi touchant » mes Fiefs, Pairies & Comtés de Bourgogne, de Flandre » & d'Artois, lesquels je tiens de mondit Seigneur Roi à » cause de sa Couronne de France. » Le Chancelier s'étant assis & couvert, prit ses mains entre les siennes, & lui demanda s'il n'avoit point d'arme, de ceinture, ni de bâton? Philippe ouvrant sa robe répondit qu'il n'en avoit pas, & feignit de se mettre à genoux ; mais Rochefort l'en empêcha en disant : » Votre bon vouloir suffit. Vous devenez homme » du Roi, votre souverain Seigneur, & lui faites foi & » hommage pour les Pairies & Comtés de Flandre, d'Ar» tois & de Charolois que vous tenez dudit Seigneur Roi » & de sa Couronne, vous promettez de le servir jusqu'à la » mort inclusivement envers & contre tous ceux qui peu» vent vivre & mourir, sans nulle réserve, de procurer son » bien & éviter son dommage, & de vous conduire & ac» quitter envers lui comme envers votre souverain Sei» gneur ? » A quoi l'Archiduc répliqua. » Par ma foi ainsi le » promets & le ferai. » Et moi, reprit Rochefort, » Je vous » reçois sauf le droit du Roi en toutes choses, lui présenta le baiser, & s'étant levé & découvert, » Monseigneur, continua-t'il, » je faisois n'agueres l'office de Roi, repré» sentant sa personne. Ores je suis Guy de Rochefort prêt » à vous servir envers le Roi mon souverain Seigneur & » Maître, en tout ce qu'il vous plaira me commander. » L'Archiduc répondit « Monsieur le Chancelier, je vous re» mercie, & vous prie qu'en toutes mes affaires envers Mon» sieur le Roi vous vouliez me tenir pour recommandé. »

L'Archiduc

L'Archiduc se mit alors dans le fauteuil, & Rochefort répéta le même cérémonial au nom de son Maître pour le Comté de Boulogne (*a*). PHILIPPE II. 1499.

XL. Siege de Groningue.

Pendant que Philippe recevoit l'investiture de ses Etats, Albert travailloit à s'affermir dans la Frise. Résolu d'assieger Groningue, il publia un Placard qui enjoignoit à la quatriéme partie des Frisons de se rendre sous ses drapeaux, & demanda le dixiéme des revenus de la Province. Il n'eut pas plutôt assemblé son armée qu'il investit la place; mais bientôt les pluyes de l'automne, les difficultés du siege & la crainte de mécontenter ses nouveaux sujets, l'obligerent de déloger. Il feignit de se rendre aux instances de l'Evêque d'Utrecht, convint d'une treve avec le Sénat, & partit pour Embden avec Edzard; d'où il passa en Misnie, laissant Henri, son fils, à Franeker où il avoit transféré le Conseil qui résidoit à Leuwaarden (*b*).

Levé. Treve.

Nouvelle révolte des Frisons. 1500.

Le jeune Prince jetta l'année suivante les fondemens d'une Citadelle à Harlingen, dans le dessein de s'assurer du port, tant pour se rendre maître d'appeller du secours, que pour se ménager une retraite en cas de besoin. Il fit démolir les Châteaux voisins, pour se servir des matériaux, sans s'embarasser d'indemniser les propriétaires, créa de nouveaux impôts, & commanda des corvées pour fournir à la main d'œuvre. Ces traits d'autorité révolterent également la Noblesse & les Peuples. Les mécontens s'assemblerent à Clooster, d'où ils écrivirent de tous côtés que le Prince violant le serment sous lequel ils l'avoient reconnu, les avoit déliés de celui qu'ils avoient prêté, qu'il les autorisoit à repousser la violence par la force, & finirent par exhorter les vrais Frisons à prendre les armes, & à se trouver au lieu & jour qu'ils indiquoient. Les Paysans arriverent de tous côtés sous les ordres de leurs Baillifs, les Compagnies des Villes s'y rendirent, à l'exception de celles de Slooten que la garnison maintint dans le devoir, & cette multitude s'étant réunie, vint investir Franeker au moment que le Prince y pensoit

Siege de Franeker.

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 177.
(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 632.

PHILIPPE II. 1500.

le moins (*a*). Ils s'apperçurent bientôt qu'ils ne pourroient réduire la place à capituler faute d'artillerie, & députerent à Groningue pour en emprunter ; mais ces Négocians accoutumés à ne rien hazarder dans leurs marchés, exigerent des nantissemens. L'amour de la liberté l'emportant sur le respect de la Religion, les Frisons envoyerent les vases sacrés de leurs Eglises qu'ils engagerent pour le canon qui leur manquoit, & sitôt qu'il fut arrivé, ils commencerent à battre la place, sans égard ni ménagement pour l'habitation du Prince. Philippe à la nouvelle de cette révolte envoya un Héraut enjoindre aux Frisons de se retirer dans leurs maisons, & nomma le Comte d'Egmond & Sevenbergen pour connoître des sujets de plaintes qu'ils avoient contre leur Souverain. Le ton d'autorité sans armée pour le soutenir, ranima la férocité des Paysans qui maltraiterent le Héraut, & le renvoyerent avec dérision. Albert prenoit cependant des mesures plus efficaces pour délivrer son fils. A peine fut-il informé du danger où il étoit exposé, qu'il partit avec ce qu'il put rassembler de Saxons, & joignit le Comte d'Embden qui tenoit toujours un bon corps de troupes sur pied. Eric, Duc de Bronsvic, auquel il avoit écrit, leva quatre mille hommes dans le Pays de Lunebourg, & Frederic d'Egmond, Seigneur d'Ysselstein, que les *Chroniques* distinguent par le surnom de *Louche*, lui amena un bon corps de Hollandois. Les Frisons avertis qu'il venoit à eux, envoyerent mille de leurs meilleurs soldats pour garder le passage du Workummer-zyl ; mais Albert ayant traversé les Lauwers les prit par leurs derrieres, força leurs retranchemens après un combat qui dura quatre heures, & passa au fil de l'épée tout ce qu'il rencontra. Cette défaite jetta une consternation si générale dans l'armée qu'elle prit la fuite aussitôt qu'il parut, abandonnant l'artillerie de Groningue. La Cavalerie Saxonne fit un furieux carnage des fuyards, & Joukama, Kempo Jacko, Jarichs Wibes, leurs Chefs, furent trouvés parmi les morts.

Albert marche au secours de Francker.

Défaite des Frisons.

(*a*) S. Beningha Chron. de Frise, *pag.* 45.

Franeker délivré, le Duc de Saxe marcha droit à Leuwaarden, & l'emporta d'assaut. Il abandonna la Ville au pillage pendant trois jours, & fit porter le fer & le feu dans tous les Villages des environs. Les Frisons ne sçachant plus où se mettre en sûreté, abandonnerent leur patrie, & la plus grande partie chercha son salut dans l'Overyssel. Les habitans des Sept-Forêts regardant leur misere comme une sauvegarde assurée, se retirerent chez eux. Le sac de Leuwaarden & la terreur que son nom répandoit, contenterent la vengeance d'Albert. Il publia une amnistie pour les habitans de la campagne; mais il força les Villes à se racheter par de grosses amendes. Sneek fut obligé de payer quarante mille florins d'or, & les autres à proportion. Il fit venir les Magistrats pieds nuds, sans ceinture & nue tête, lui demander pardon à genoux. Les habitans furent contraints de porter leurs armes dans la Citadelle de Leuwaarden; il s'empara de l'artillerie des Villes. La Noblesse & le Clergé furent obligés de prendre des Lettres de rémission qu'il ne livroit qu'au poids de l'or, & les Chefs de la révolte furent empalés : supplice des Orientaux, & dont on ne trouve que cet exemple dans nos *Histoires* (*a*).

Philippe II.

1500.

Leuwaarden saccagé.

Les Frisons humiliés & punis.

Albert se vit alors le maître de la Frise, à l'exception de Groningue qu'il regardoit comme la pépiniere des révoltes, & résolu de la réduire, il rassembla ses troupes, & grossissant son armée par des recrues & les auxiliaires, il investit étroitement la place. Mais ayant été blessé d'un éclat de canon, selon les uns, où étant tombé dans une maladie dangéreuse, selon les autres (*b*), il se fit porter à Appingadam, & delà à Embden, où il mourut le 12 Septembre, après avoir nommé Hugues de Linzenac, Gouverneur de Frise & Willebrord Schomberg, Général de son armée. L'Evêque d'Utrecht ayant appris sa mort, envoya vers ses fils pour les prier de lever le siege de Groningue, & ces Princes saisis-

Siege de Groningue.

Levé.

(*a*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* XLVIII. *pag.* 432. *chap.* LII. *pag.* 436. Petit Hist. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 634.

(*b*) Petit *ubi supra. pag.* 636. Histoire de la Patrie. *Tom.* IV. *Liv.* XV. *pag.* 319.

PHILIPPE II.

1500. Treve.

sant un prétexte qui couvroit l'honneur de leurs armes, signerent une treve pour quatre ans, à condition qu'on feroit examiner dans l'intervalle les droits prétendus par l'Evêque, & ceux de la Maison de Saxe, & qu'on termineroit cette affaire à l'amiable (*a*).

XLI. Henri, fils d'Albert, veut céder la Frise à Philippe.

Henri après s'être acquitté des derniers devoirs envers son pere, chargea Joris de porter son corps en Misnie, où il fut inhumé dans la sépulture de sa Maison, & partit pour Bruxelles. Il ne pouvoit oublier les frayeurs que les Frisons lui avoient causées pendant le siege de Franeker, ni se résoudre à demeurer au milieu d'un peuple féroce, toujours prêt à se révolter. Son but étoit de vendre à l'Archiduc une Souveraineté, dans laquelle il étoit si difficile de se maintenir. Philippe étoit alors disposé à recevoir sa proposition. La treve avec la Gueldre assuroit la tranquillité des Pays-Bas, & la

Naissance de Charles, Archiduc.

naissance d'un premier fils que Jeanne avoit mis au monde le 25 Février (*b*), ouvroit son cœur à l'espérance. Il regardoit le jeune Charles comme le sceau du repos de l'Europe, & pour cimenter la paix entre les Maisons de France & d'Au-

Double mariage des enfans de Philippe.

triche, il venoit de le marier dans le berceau avec Claude, fille de Louis XII, qui n'étoit pas plus âgée. La politique peu contente d'avoir réglé le sort de ces enfans, avoit même disposé d'un Etre imaginaire, en arrêtant le mariage de Marguerite, sœur de Charles, qui ne faisoit que de naître, avec le Dauphin qui n'exista jamais (*c*). Ces mariages prématurés, projets peu réflechis de la tendresse des peres, sont rarement exécutés : c'est ce qu'éprouva celui dont nous parlons, quoique confirmé par tous les Traités qui précéderent la rupture (*d*).

Les Frisons las de la domination Allemande.

Si le Prince de Saxe désiroit ardemment de se débarrasser de la Frise, ces peuples fatigués par la rapacité des Allemands, ne souhaitoient pas moins de les éloigner. Ils en-

1501.

voyerent de leur côté pour solliciter l'Archiduc d'accepter le

(*a*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *chap.* LII. *pag.* 447.
(*b*) Pont. Heuter. Rer. Austr. *Lib.* V. *pag.* 245.
(*c*) Voyez du Mont Corps Dipl. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 15, 17, 27, 55, 58.
(*d*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 197.

marché. Ce Prince après avoir long-tems délibéré sur cette affaire, répondit qu'il n'écouteroit rien que lorsqu'il seroit assuré d'un consentement unanime, & là-dessus on chargea Longama de recueillir l'aveu de tous les Bailliages. Ce Député fut envoyé dans l'Oostergo & Joyerda dans le Westergo & les Sept-Forêts. Quoique leur commission ne plût gueres à Lansenac, il n'osa leur refuser des sauf-conduits ; mais il les motiva dans des termes si captieux que ces Seigneurs n'oserent s'y fier. La plûpart des *Historiens* avancent que dès-lors le Traité fut signé par Henri ; mais que Philippe vouloit attendre l'occasion de le déclarer sans être obligé de prendre les armes (*a*). L'on peut cependant présumer que dans les circonstances l'acquisition de la Frise ne devoit flatter que médiocrement l'ambition de l'Archiduc.

PHILIPPE II. 1501. Ils s'offrent à Philippe. Son indécision sur l'offre.

XLII. Accumulation de Couronnes sur la tête de Philippe.

La fortune prenoit à tâche d'accumuler les Couronnes sur la tête de ce Prince par la destruction de la Maison où il étoit entré. Isabelle, Reine de Castille, & Ferdinand, Roi d'Arragon, avoient réuni par leur mariage les différentes Monarchies des Espagnes. L'aînée de leurs filles portoit le même nom que sa mere, & Jeanne n'étoit que la seconde. Don Juan, leur héritier présomptif, avoit épousé Marguerite, sœur de l'Archiduc, la Princesse étoit grosse lorsqu'il mourut à Burgos d'une fievre chaude, & le chagrin qu'elle eut de la perte de son mari, la fit accoucher avant terme (*b*). Isabelle, sœur aînée de Jeanne, avoit épousé Don Manuel, Roi de Portugal, dont elle avoit un Prince appellé Michel qui devoit succéder aux Couronnes d'Espagne. La mort venoit de les enlever l'un & l'autre, & laissoit Jeanne héritiere des Royaumes de Castille, de Leon, de Grenade, d'Arragon, des deux Siciles & de leurs dépendances. Il étoit d'usage en Espagne de nommer l'héritier présomptif de la Couronne Prince des Asturies & de le faire reconnoître par ses sujets futurs. Isabelle pressa Ferdinand son mari de remplir ces formalités, & le Roi manda son gendre &

(*a*) Ubbo Emm. Rer. Frisic. *Lib.* XXXIX. *pag.* 605, 606.

(*b*) Gollut Mémoir. Histor. de la Maison de Bourg. *Liv.* XI. *chap.* XXII. *pag.* 945.

PHILIPPE II.

1501.

sa fille. Occupé des préparatifs de ce voyage, on peut juger si Philippe étoit fort touché de l'offre de la Frise.

Son départ pour l'Espagne.

Il ne pouvoit passer en Espagne que par mer ou par la France, & la grossesse de sa femme l'empêchant de l'exposer aux dangers de la navigation, il fit demander à Louis XII la permission de traverser ses Etats. Le Monarque reçut son Envoyé avec joye, & lui dépêcha Belleville pour l'assurer qu'il seroit le maître. Le Prince avant son départ assembla les Etats-Généraux, les assura d'un prompt retour, régla le Gouvernement pendant son absence, célébra le mariage de Marguerite, sa sœur, veuve de l'Infant d'Espagne, avec Philibert, Duc de Savoye (*a*), nomma Engelbert de Nassau, Comte de Breda, Stadhouder Général des Pays-Bas, confia l'éducation du jeune Charles à Marguerite de York, Douairiere de Bourgogne, & partit avec Jeanne, menant à sa suite un grand nombre de Seigneurs Allemands & des Pays-Bas. Il arriva à Paris où l'on lui rendit tous les honneurs. Il prit séance dans le Parlement en qualité de Pair, & partit pour Blois, où la Cour l'attendoit. On avoit préparé toutes les especes de Fêtes que le luxe peut imaginer pour amuser son loisir. Les chasses, les joutes, les tournois se succédoient tour à tour (*b*); mais au milieu des plaisirs Louis XII sçut se ménager les momens de traiter d'affaires plus sérieuses. On changea, on expliqua quelques articles du dernier Traité entre la France & l'Empire, & l'on confirma le mariage de Charles de Luxembourg avec Claude de France. Après quatre mois de séjour Philippe continua sa route, & les deux Souverains se promirent en se quittant une amitié réciproque.

Renouvellement du Traité de Commerce avec l'Angleterre.

Les Etats-Généraux des Pays-Bas renouvellerent pendant son absence les Traités de Commerce avec l'Angleterre (*c*). Ce fait est le seul qui concerne spécialement *notre Histoire*. Les mesures que ce Prince avoit prises avant

1502.

(*a*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 15.

(*b*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 199. Lettres de Louis XII, *Tom.* I. *pag.* 9.

(*c*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* IV. *pag.* 174.

ſon départ, etoient ſi bien concertées qu'il ne ſe paſſa rien qui mérite de nous arrêter, à l'exception de la Friſe où la fermentation que Groningue entretenoit, cauſa quelques mouvemens dont nous rendrons compte dans la ſuite.

Philippe reconnu en Eſpagne.

Philippe & l'Archiducheſſe n'arriverent en Eſpagne qu'au commencement de l'année; Iſabelle & Ferdinand les reçurent avec une égale tendreſſe. Après quelques jours de repos, Iſabelle chargea le Cardinal de Ximenes de les conduire à Tolede, & de les faire reconnoître par les Caſtillans, comme héritiers préſomptifs de la Couronne, & le même cérémonial fut répété à Saragoſſe par les Arragonois (*a*). Les Eſpagnols marquerent trop vivement l'inclination que la bonne mine de l'Archiduc faiſoit naître dans les cœurs, les preuves qu'ils en donnerent, exciterent la jalouſie du vieux Ferdinand, qui dès-lors ne penſa qu'à le renvoyer dans ſes Etats (*b*). La groſſeſſe de l'Archiducheſſe qui ne pouvoit le ſuivre, & les oppoſitions de la Reine qui vouloit qu'il aſſiſtât aux couches de ſa fille, y mettoient obſtacle; mais le Roi d'Arragon leva la difficulté en le chargeant d'une négociation auprès de Louis, à l'occaſion de la guerre de Naples. Philippe, Prince adonné à ſes plaiſirs, ennuyé dans une Cour auſtere où l'on obſervoit ſes moindres démarches, ſaiſit le prétexte avec d'autant plus d'avidité qu'il eſpéroit profiter de la commiſſion pour lui-même. En effet il engagea Louis XII à céder ſes prétentions ſur ce Royaume à Claude ſa fille, qui devoit épouſer Charles, Duc de Luxembourg, à condition que le Roi d'Arragon tranſporteroit auſſi ſes droits à ſon petit-fils. Le Traité fut conclu malgré les oppoſitions de l'Abbé Bernard de Bruïles, que Ferdinand avoit chargé de ſes pouvoirs & qu'il força de lui remettre. Il aſſuroit par ce moyen la paix de l'Italie, & rétabliſſoit une bonne intelligence entre la France & l'Eſpagne; mais l'expédient n'étoit pas du goût de ſon beau-pere & la guerre recommença plus vivement (*c*).

Se charge d'une négociation en France.

(*a*) Mariana Hiſt. d'Eſpagne. *Tom.* V. *Liv.* XXVII. *n.* 75, 76.
(*b*) Mém. Hiſt. & Polit. de la Maiſon d'Autriche *Tom.* I. *pag.* 174.
(*c*) Le P. Daniel Hiſt. de France. *Tom.* V. *pag.* 210.

PHILIPPE II.

1502.

Il passe en Allemagne.

Philippe ne pouvant obtenir la ratification de Ferdinand, fut promener son chagrin en Allemagne. Il profita du séjour de Jeanne en Espagne pour aller voir l'Empereur son pere. La fatigue du voyage lui causa une fievre violente qui n'eut point de suite. Maximilien le reçut avec les sentimens d'un pere, & l'auroit retenu plus long-tems sans la mort de la Duchesse Douairiere & la naissance d'un second fils que Jeanne mit au monde en Espagne. Ferdinand qui le tint sur les fonds de Baptême, lui donna son nom (*a*). Ces deux nouvelles presserent le départ de l'Archiduc. Il s'arrêta à Malines, dans le dessein d'y fixer le siege du Grand-Conseil des Pays-Bas, qui depuis la mort de Charles le Hardi étoit ambulant (*b*); mais l'arbitrage que le Sénat de Groningue, les Saxons, & le Comte d'Embden lui déférerent, & le désir de se rendre entiérement maître du Duché de Gueldre que Maximilien lui avoit inspiré (*c*), l'obligerent de revenir à Bruxelles avant d'avoir achevé son ouvrage.

Naissance de Ferdinand son second fils.

Son retour dans les Pays-Bas.

1503.

XLIII.

Armemens contre la Gueldre.

Charles avoit recommencé les hostilités pendant son absence, & résolu de pousser cette guerre avec vigueur, il défendit à son arrivée tout commerce entre ses sujets & cette Province. Ce coup fut d'autant plus sensible à la Gueldre qu'elle tiroit sa subsistance de Hollande, & que le transport des denrées n'avoit pas été défendu dans les autres guerres. Cet Edit fut publié à Amsterdam au commencement de 1504. L'Archiduc fit armer plusieurs vaisseaux à Hoorn, à Enkhuizen & à Edam, pour fermer la Zuiderzee, & donna le commandement de cette flotte à Pierre de Leuwaarden qui s'étoit rendu célébre dans la Marine. D'un autre côté Corneille de Sevenbergen & Frederic d'Ysselstein ayant assemblé trois mille hommes sous Bois-le-Duc, passerent la Meuse dans l'automne, & s'emparerent du Château de Harmuiden que le Bâtard de Gueldre fut contraint de rendre après une vigoureuse défense. Les approches de l'hyver bornerent la campagne à cette expédition. L'Empereur avoit

1504.

Hostilités réciproques.

(*a*) Pont. Heuter. Rer. Austr. *Lib.* VI. *pag.* 263.
(*b*) Voyez Miræi Opera Diplom. *Tom.* II. *pag.* 1044.
(*c*) S. Beningha Chron. de Frise. *pag.* 103.

envoyé

1504.

envoyé Rodolphe, Comte d'Anholt, au ſecours de ſon fils avec quinze cens Allemands. Ce Seigneur aſſiégea Bommel que ſa foibleſſe le contraignit d'abandonner. Robert d'Aremberg ayant aſſemblé un autre corps à Naarden, mit la Veluwe à feu & à ſang. Charles prit ſa revanche ſur la campagne de Heuſden, & ſur le Waard de Dordrecht (*a*), & n'épargna qu'Altena & Woudrichem qui appartenoient à Marguerite de Croï, Comteſſe de Hoorne, ſa couſine (*b*).

Entrepriſe de ceux de Gueldre ſur la Nord-hollande.

Les grands coups ſe porterent ſur la Zuiderzee. Charles avoit armé à Harderwyk un bon nombre de vaiſſeaux, ſur leſquels il avoit embarqué ſept cens hommes, dans le deſſein de ſurprendre Edam ou Monnikendam; mais les Hollandois en étant avertis, lui dreſſerent une embuſcade. L'eſcadre abordant la côte à la pointe du jour, la trouva bordée de ſoldats, & fut enveloppée par un grand nombre de bâtimens armés en guerre. On ſe battit ſur les deux élémens avec la même vivacité; mais enfin ceux de Gueldre profiterent d'un vent qui s'éleva pour ſe ſauver à Harderwyk, laiſſant cent trente priſonniers & grand nombre de morts (*c*).

Manquée.

Ceux de Groningue aſſiegent Appingadam.

Le Sénat de Groningue n'avoit pas été plus religieux que le Duc de Gueldre ſur l'obſervation de la treve avec les Saxons & le Comte d'Embden. Ces Bourgeois ennuyés de voir Appingadam, place néceſſaire pour la communication de la Ville avec la mer, entre les mains d'Edzard, ſe propoſerent de s'en rendre maîtres, avant que le Comte pût arriver au ſecours. Ils raſſemblerent ſécretement une armée, & l'inveſtirent étroitement. La garniſon qui manquoit de vivres, demanda à capituler. La propoſition redoubla la vanité des aſſiégeans qui s'opiniâtrerent à l'avoir à diſcrétion; mais les ſoldats irrités de la dureté de ces Marchands, jurerent de ſe défendre juſqu'à l'extrêmité. Cependant Edzard approchoit avec ſes forces, & Linſenac qui craignoit

(*a*) Guill. Hermanni Bell. Gelric. *apud* Matth. Anal. Vet. Ævi. *Tom.* I. *pag.* 326.
(*b*) Pontan. Hiſt. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 625.
(*c*) Guill. Herman. *ubi ſupra. pag.* 233, 236. Grande Chron. *Diviſ.* XXXII. *chap.* 29. Pontan. *ubi ſupra. pag.* 627.

Philippe II.

1504.

pour l'Oostergo, le joignit avec ses Saxons. Les assiégeans informés de leur marche, laisserent une partie de leurs gens à la garde des trenchées, & sortirent au-devant. Les armées furent à peine en présence que les Reuters à la solde de Groningue quitterent leur poste, & passerent du côté des Saxons ; les milices bourgeoises étonnées de la défection & dénuées de cavalerie, furent enfoncées de tous côtés, & pour comble de disgrace, la garnison ayant fait une sortie pendant le combat, tailla en pieces tout ce qui se trouva dans le camp (*a*).

Leur défaite.

XLIV. Henri de Saxe céde ses droits sur la Frise à Joris son frere.

1505.

Linsenac songeant à profiter d'une victoire si complette & de la consternation du Sénat, manda le cinquiéme homme de toute la Frise, & forma l'investissement de Groningue. Sur ces entrefaites Joris de Saxe, auquel son aîné avoit cédé ses droits, arriva dans le pays. Henri dégouté d'un domaine dont il tiroit peu de profit, & qu'il falloit toujours défendre l'épée à la main, s'étoit déchargé de ce fardeau sur son Cadet. Celui-ci convoqua les Etats à Harlingue aussitôt qu'il fut arrivé, & demanda aux Gentilshommes le rapport des fiefs qu'ils avoient tenus jusqu'alors en franc-aleu. La Noblesse allarmée de la proposition, se retira à Leuwaarden & députa ses Commissaires, pour déclarer au Duc qu'elle n'étoit pas dans l'intention de se charger d'un droit, dont elle étoit affranchie par les Loix divines & humaines. Quoique Joris fût naturellement impérieux & violent, il dissimula, dans la crainte d'aliéner ses nouveaux sujets, & nomma le Grand-Maréchal pour examiner leurs titres. Les Députés établirent leur possession avec tant d'évidence, que leur Juge devenu leur Avocat, engagea le Prince à se contenter du dixiéme des revenus accordé à ses freres. Le Duc prétendit étendre le dixiéme sur les biens de l'Eglise; mais le Clergé le refusa avec encore plus de hauteur que la Noblesse, & Joris ne voulant autoriser aucune distinction entre ses sujets, remit le jugement de ces contestations à l'arbitrage de l'Archiduc. Il y joignit encore celles du Sénat de

Contestations du nouveau Souverain avec ses sujets.

Remises à l'arbitrage de Philippe.

(*a*) E. Beningha *Hist. d'Oostfr. Liv.* III. *ch.* LIX. *Liv.* LXIII. *pag.* 445-450.

Groningue & du Comte d'Embden. Les Députés de toutes les Parties arriverent à Gand au milieu de l'été. (*a*) Philippe engagea la Noblesse Frisonne à faire serment de fidélité au nouveau Souverain (*b*). Le Clergé consentit à payer le vingtiéme de ses revenus, à condition que l'imposition se feroit capitulairement, & que les biens patrimoniaux seroient exempts; mais il ne put rien gagner sur l'opiniâtreté du Sénat, & fut réduit à conclure une treve pour le reste de l'année. Le Comte d'Embden qui depuis long-tems cherchoit le moyen de s'emparer de Groningue, fut violemment soupçonné d'avoir détourné ces Négocians de prêter l'oreille aux propositions du Médiateur (*c*).

PHILIPPE II.

1505.

Nouvelles dispositions de Joris dans la Frise.

Cette affaire terminée, Joris revint en Frise, & pour augmenter ses domaines, il fit venir quatre Hollandois pour dessécher le Bilt, district considérable inondé depuis long-tems. Il leur avança cinq mille florins, leur céda la jouissance pendant dix ans sous une redevance très-modique, & ce terrein devint bientôt l'un des plus fertiles de la Province. Il réforma le Gouvernement que les Ducs de Saxe avoient jusqu'alors confié à un seul Lieutenant. Il érigea un Conseil composé de trois Saxons & de trois Frisons, à la tête desquels il mit son Chancelier, fixa ce Tribunal à Leuwaarden, mit de bonnes garnisons dans les Villes & dans les Châteaux, donna le commandement de l'armée au Comte d'Embden, & repartit pour la Misnie (*d*). Cette année fut terminée par une inondation qui fit périr un grand nombre d'hommes & de bestiaux dans la Hollande & dans la Frise. L'Océan ayant rompu ses digues, entra dans les terres avec tant de fureur qu'il emporta les arbres & les maisons. Le Château de Hindelopen résista à l'impétuosité des vagues, & sauva la moitié de la Ville. Les chaleurs de l'été précédent avoient été si violentes que le feu qui s'étoit mis dans

Inondation.

Incendie dans une Mine de charbon.

(*a*) S. Beninga Chron. de Frise *pag.* 69.
(*b*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *chap.* LXXII-IV. *pag.* 455. S. Beninga Chron. *pag.* 71.
(*c*) E. Beningha Hist. d'Oostfrise *Liv.* III. *ch.* LXXIV. *pag.* 455.
(*d*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 640.

une Mine de charbon avoit consumé une forêt entre cette Ville & Harderwyk, & l'embrâsement avoit été si subit, que plus de quinze cens hommes avoient péri sans avoir eu le tems de se sauver (*a*).

Les Allemands marchent contre ceux de Groningue.

La treve étant expirée, le Duc de Saxe envoya devant lui un bon Corps de troupes pour joindre l'armée que le Comte d'Embden assembloit. Tayerda amena six cens Frisons, & les autres Seigneurs à proportion de leurs domaines: Ce Général ayant réuni ses forces, vint camper à Potterbruggen, où il fit bâtir une forteresse pour couper les secours qui pouvoient venir de l'Overyssel; mais son dessein n'étoit que de fatiguer les bourgeois de Groningue pour les obliger de le prendre pour Protecteur, & non pas de les forcer à se soumettre à Joris de Saxe (*b*). Le Sénat de son côté songeoit à se défendre dans l'espérance du secours que l'Evêque d'Utrecht avoit promis; mais l'Empereur venoit de faire signifier au Prélat une défense absolue de se mêler des affaires de Groningue, sous peine de confiscation de son temporel (*c*), & pour appuyer le décret, il avoit assigné son Tribunal à Hattem, où il fit citer les Parties belligérantes pour discuter leurs droits. Tous obéïrent; mais les Députés de Groningue s'étant apperçus de quelque partialité en faveur du Duc de Saxe, se retirerent de l'Assemblée & toutes les négociations se rompirent (*d*). Sur ces entrefaites le Duc de Gueldre ayant manqué de surprendre Utrecht, dont il s'étoit approché par la chaussée d'Arnhem (*e*), Maximilien s'en retourna en Allemagne. Le Comte d'Embden revint à son camp, changea le siege en blocus, & la nouvelle de la mort d'Isabelle de Castille donna d'autres occupations à l'Archiduc.

L'Empereur défend à l'Evêque d'Utrecht de s'en mêler.

Il cite les Parties devant lui.

Négociations infructueuses.

XLV.
Contestations sur la succession d'Espagne.

La Reine avoit fait un Testament par lequel elle instituoit Jeanne sa fille & Charles de Luxembourg, son petit-fils,

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 639.
(*b*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 113.
(*c*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *chap.* LXXIV. *pag.* 455.
(*d*) S. Beninga Chron. de Frise *pag.* 116, 130, 134, 143, 149.
(*e*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 641.

héritiers de sa Couronne ; mais elle laissoit l'administration à Ferdinand, son mari, jusqu'à la majorité du Prince. Ce Testament offensoit également Philippe & les Castillans. L'amour qu'ils avoient eu pour Isabelle, leur faisoit souhaiter de voir sa fille sur le Thrône, & l'Archiduc informé des sentimens de la Noblesse & des Peuples, ne balança pas à se faire proclamer avec sa femme, nomma son fils Prince de Castille, & résolut de passer en Espagne, pour prendre possession des pays qui lui appartenoient, malgré la clause qui préféroit son beau-pere. Il se proposa avant son départ de chasser des Pays-Bas Charles de Gueldre qui pouvoit en troubler la tranquillité pendant son absence. L'argent lui manquoit pour l'exécution de son dessein. Il convoqua les Etats-Généraux à Bruxelles, & demanda de nouvelles contributions. Les Députés répondirent unanimement, que les Peuples étoient épuisés au point qu'il n'étoit plus possible de les pressurer ; mais ils consentirent à l'aliénation de certains domaines jusques à concurrence des fonds dont il avoit besoin. Le Prince muni de l'autorisation des Etats, obligea les Villes d'acquérir ses droits dans leur district, & pour leur donner plus de facilité à trouver de l'argent, il leur permit de créer des rentes au denier seize (*a*).

PHILIPPE II. 1505.

Philippe se fait proclamer.

Il demande des contributions aux Etats.

La grossesse de Jeanne qui le forçoit à différer son voyage (*b*), lui donna le tems de recouvrer des fonds & de lever une armée de cinquante mille hommes, à la tête de laquelle il passa la Meuse au commencement de l'été, & laissant un bon détachement pour bloquer Rommel, il prit Arnhem, Wageningen, Elburg, Harderwyk, & se rendit maître de la Veluwe (*c*). Reinier, Bâtard de Gueldre, l'arrêta quelques jours devant Hattum qui fut forcée de se rendre. Doësbourg, Lochem & Groll ouvrirent leurs portes à la premiere sommation ; mais il fallut assieger Zuthen (*d*). Charles trop foible pour tenir la campagne, se contenta de

Il envahit la Gueldre.

Charles ravage la Hollande.

(*a*) Voyez un de ces Octrois *dans* Boomkamp Descript. d'Alkmaar. *pag.* 48.
(*b*) Mém. de Phil. *dans* les Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 42.
(*c*) R. Snoi *Liv.* XII. *pag.* 183.
(*d*) Henricæ ab Erp Chron. *apud* Matth. Anal. Vet. Ævi. *Tom.* I. *pag.* 95.

PHILIPPE II.

1505.

courir du côté de Dordrecht & dans le Gooiland. La maladie de Louis XII avoit fait manquer le secours qu'il attendoit, & dans l'impuissance de s'opposer de front à des forces trop supérieures, il cherchoit à faire diversion en ravageant le pays ennemi. Il pressa le Roi de France d'exécuter sa parole, aussitôt qu'il le sçut convalescent, & l'engagea à faire une alliance défensive (*a*). Philippe craignit alors que la guerre devenant plus sérieuse, ne retardât son voyage; Charles de son côté n'osant compter sur un secours décisif, résolut de s'humilier pour sauver ce qui restoit de ses Etats. Dans ces circonstances l'Evêque d'Utrecht proposa sa médiation, & l'Archiduc ayant accordé un sauf-conduit au Duc de Gueldre, il vint au camp de Rosendaal, & se jettant à ses genoux il le supplia de lui donner la paix à des conditions raisonnables (*b*). Le Traité fut signé le 27 Juillet.

Treve.

Philippe lui accorda deux ans de treve, pendant lesquels on travailleroit de part & d'autre à décider les différends qu'ils avoient pour la propriété du Duché, à condition que Charles remettroit Bommel, & suivroit l'Archiduc en Espagne, qui de son côté s'engagea de lui donner trois mille florins d'or pour l'indemniser du voyage (*c*).

XLVI. Philippe part pour l'Espagne accompagné de Charles de Gueldre.

Philippe partit avec le Duc aussitôt que le Traité fut signé, laissant Jean de Nassau, fils d'Engelbert, qu'il nomma Stadhouder de Gueldre, & vint à Bruxelles. Il établit Guillaume de Croï, Seigneur de Chievres & d'Arschot, Stadhouder Général dans les Pays-Bas, remit l'éducation de ses enfans à la Duchesse de Savoye sa sœur, & se rendit en Zeelande où sa

1506.

flotte étoit prête à mettre à la voile. Mais au moment de son

Evasion de Charles.

départ Charles ayant reçu les trois mille florins d'or qui lui étoient promis, se sauva de la Cour, & revint dans la Gueldre (*d*). Quoique l'Archiduc prévît qu'il seroit la dupe du Traité qu'il avoit signé, & que le Duc de Gueldre alloit exciter

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 628, 631.

(*b*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 109.

(*c*) Voyez les Chartres de Brabant à Vilvoorden, *Huitième Armoire d'enhaut Tiroir* LE SR. DE SART. 2. D. 1

(*d*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 631, 632.

de nouveaux troubles, il continua sa route, & se mit en mer au commencement de l'année 1506. Il n'osa cette fois traverser la France ; Louis XII lui paroissoit alors plus à craindre que la mer. Ses liaisons avec le Duc de Gueldre & sa complaisance pour le Roi d'Arragon lui firent craindre qu'il ne le fît arrêter, & ses soupçons n'étoient pas sans fondement. Ce Monarque lui conseilloit de ne point hazarder son voyage qu'il ne fût d'accord avec son beau-pere (*a*). Il sortit de Vlissingue le 10 Janvier avec la Reine son Epouse, menant à sa suite un grand nombre de Seigneurs Allemands & des Pays-Bas. Sa flotte, vraisemblablement commandée par Florent d'Ysselstein, Amiral de Hollande, puisqu'on trouve ce Seigneur en Espagne cette année même (*b*), étoit de quarante-trois voiles ; mais il pensa périr au sortir du port par le feu qui prit au Saint Julien, sur lequel il étoit embarqué (*c*). Il dût son salut à Cornelis-zoon de Huybert, Capitaine de ce vaisseau (*d*), qui secondé par Jacques & par Herman ses freres, vint à bout d'éteindre l'incendie. Aussi Maximilien voulant reconnoître les services qu'ils avoient rendu à son fils, leur accorda le droit d'avoir chacun trois domestiques à leur suite portant l'épée, & d'écrire autour de leur Ecu *Veillez Huybert* (*e*). Philippe à peine sorti de ce danger fut accueilli par une tempête qui dispersa sa flotte, engloutit deux vaisseaux qui portoient ses équipages, & l'obligea de se sauver dans le port de Weimouth (*f*).

Philippe en danger de périr par le feu.

Par une tempête.

Il relâche en Angleterre.

Les Anglois refuserent d'abord de le recevoir, dans la crainte d'une surprise ; mais le Chevalier Thomas Trenchard qui commandoit sur la côte, l'ayant reconnu, lui céda sa maison & dépêcha à Londres pour informer Henri VII de son arrivée. Le Monarque envoya le Comte d'Arundel le complimenter, & le prier de venir à sa Cour se remettre

Sa réception.

(*a*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 31, 36.
(*b*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* IV. *pag.* 233.
(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 369.
(*d*) Smallegange Chron. de Zeel. *pag.* 691.
(*e*) Idem, *ibid.* Bayle Dictionn. *Art.* Huybert (*Pierre de*). *Rem.* A.
(*f*) Fr. Bacon Hist. d'Henri VII. *pag.* 368.

PHILIPPE II. 1506.
des fatigues de la mer. Philippe qui sçavoit que le Roi d'Angleterre étoit en grande intelligence avec Ferdinand, auroit bien voulu se rembarquer; mais la crainte qu'on ne le forçât d'aller à Windsor, le détermina. Henri se contenta de le retarder le plus qu'il lui fut possible & de profiter de son séjour, pour faire quelques changemens dans le dernier Traité. Il obtint l'exemption des péages de Zeelande pour les marchandises de son pays. Il obligea même l'Archiduc à renoncer au droit de pêcher sur les côtes d'Angleterre, si l'on en croit l'*Auteur de la Vie d'Henri VII* (*a*); mais il semble que le silence réciproque des deux Rois sur cet article, que *Bacon* allégue pour preuve, établit le contraire, puisque le nouveau Traité, qu'on qualifie par l'épithéte de *mauvais*, confirme & ratifie au commencement tout ce qui étoit précédemment convenu, à moins qu'il n'y fût dérogé expressément (*b*). Henri demanda ensuite en mariage Marguerite, Veuve depuis peu du Duc de Savoye, & l'Archiduc croyant acheter la permission de partir à ce prix, promit sa sœur avec trois cens mille couronnes d'or de France pour dot, trente mille huit cens cinquante tous les ans, & fit signer la garantie par Guillaume de Croï, Gouverneur Général des Pays-Bas, par Jean d'Egmond, Stadhouder de Hollande, & Florent d'Ysselstein, Amiral (*c*). La demande qu'on lui réservoit pour la derniere, lui couta davantage. Edmond, Comte de Suffolk, fils d'une sœur d'Edouard IV, s'étant refugié dans la Gueldre, avoit été pris au siege de Hattem, & Philippe le gardoit dans la Citadelle de Namur. Henri exigea qu'on lui remît ce Seigneur. Sa prétention intéressoit d'autant plus l'honneur de Philippe que le Duc de Gueldre avoit généreusement refusé les offres les plus séduisantes plûtôt que de livrer un malheureux qui cherchoit un azyle dans son pays (*d*); mais on

(*a*) Franç. Bacon *ubi supra. pag.* 374. Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* II. *pag.* 144.
(*b*) Voyez Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* IV. *pag.* 223.
(*c*) Voyez Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* IV. *pag.* 221-233.
(*d*) Lettres de Louis XII. *pag.* Conf. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 630.

lui

lui fit entendre que sa liberté dépendoit de sa complaisance, & dans cette extrémité il se contenta de tirer parole du Roi que la vie du Prince seroit en sûreté (*a*). Henri garda religieusement sa parole ; mais son successeur ne se croyant pas également lié, fit exécuter Suffolk aussitôt qu'il fut sur le Thrône (*b*).

Philippe couronné en Espagne.

Philippe partit enfin de Weymouth le 23 Juillet, & prit terre à la Corogne, d'où il se rendit à Astorga. Ferdinand instruit de son arrivée, s'avança à une lieue de Compostelle, se flattant que sa fille & son gendre feroient une journée pour le voir. Mais son mariage avec Germaine de Foix, dont la jeunesse & la santé sembloient annoncer de nouveaux héritiers, avoit indisposé le Prince, & Jean Manuel, Député de la Noblesse, lui conseilla de gagner Burgos par un autre chemin. Les Grands s'empresserent de le joindre dans cette Ville, où il fut couronné avec Jeanne. Le vieux Roi demeuré avec l'Archevêque de Tolede, le Duc d'Albe, le Marquis Denia, le Connétable & l'Amirante de Castille, fut réduit à lui demander une entrevue (*c*). Il envoya l'Archevêque de Tolede qui ne l'obtint qu'avec peine & sous des conditions que tout autre que Ferdinand auroit rejettées. On l'obligea de donner des ôtages, de se contenter de la parole de son gendre pour sa sûreté, & de n'amener que deux cens hommes & sans armes. On choisit pour le rendez-vous un petit bois entre Asturianos & Senatria. Philippe en abordant son beau-pere fit mine de descendre de cheval ; mais celui-ci l'arrêta, en l'embrassant, & s'avança avec lui vers un hermitage, où l'un & l'autre s'entretinrent pendant quelques momens, & le nouveau Roi rompit brusquement la conversation sans rien conclure (*d*). Cette entrevue n'ayant servi qu'à aigrir les esprits, Ferdinand se retira dans son

Son entrevue avec Ferdinand.

(*a*) Franç. Bacon Vita Henric. VII. *pag.* 335.
(*b*) Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* II. *pag.* 179.
(*c*) Mariana Hist. d'Espagne. *Liv.* XXVIII. *n.* 86. Lettre de Philippe *dans* les Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 55.
(*d*) Mariana *ubi supra. n.* 91, 95. Alvar. Gomez Vita Ximen. *Lib.* III.

PHILIPPE II. 1556.

Royaume abandonnant à sa fille les Etats d'Isabelle (*a*). La nécessité de suivre notre Souverain dans ses nouveaux Etats, nous a fait oublier nos Provinces; il est tems de voir ce qui s'y passoit pendant son éloignement.

XLVII. La ville de Groningue resserrée par les Saxons.

Les Saxons continuoient de bloquer Groningue. L'argent & les vivres commençoient à devenir si rares que le Senat avoit été contraint de se servir des fonds provenant des Indulgences, & que le Pape destinoit à la guerre contre le Turc (*b*). Le Comte d'Embden au retour du Congrès, avoit pris de nouvelles précautions pour fermer toutes les avenues, & le peuple étoit réduit à la dernière nécessité. Les Saxons piqués de l'opiniâtreté de ces Négocians, traitoient cruellement ceux qui tomboient entre leurs mains.

Edzard, Comte d'Embden, quitte les Saxons.

Edzard dont le but étoit de forcer la Ville à se mettre sous sa protection, craignoit de se charger d'une partie de la haine que ces mauvais traitemens attiroient au Général Allemand. Il prit le parti de quitter le Camp, & se renferma dans Appingadam pour être à portée de profiter des événemens. Les Saxons piqués de sa retraite, redoublerent de rigueur, & bientôt le Sénat fut contraint de demander à capituler, lorsqu'au moment que les Députés étoient assemblés à l'Hôtel-de-Ville, un bourgeois & sa femme échappés du camp des Saxons entrerent dans la Sale le nez & les oreilles coupés. Ce spectacle causa une horreur générale. Le Sénat chassa les Députés du Général Saxon, en jurant de ne jamais se donner de pareils maîtres, & députa en même tems vers Edzard pour le prier de prendre la défense de la Ville (*c*). Le Comte fit le difficile, pour avoir la permission de bâtir une citadelle, & dès qu'il l'eut obtenue,

Il entre dans la place.

il entra dans la place à la tête de deux mille soldats d'élite (*d*). Cette défection étourdit d'autant plus les Saxons qu'elle augmenta les forces des assiegés en même tems qu'el-

(*a*) Mariana *ubi supra. n.* 98.
(*b*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 158.
(*c*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 148.
(*d*) Voyez le Traité *dans* du Mont Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* I. *pag.* 11.

diminuoit les leurs, & désespérant du succès ils ne pensèrent plus qu'à conserver l'Oostergo. Joris ayant appris ces nouvelles, écrivit au Comte d'Embden pour s'informer de quel droit il s'étoit emparé de la Ville. Edzard lui répondit qu'il agissoit en qualité de Sequestre Impérial, & qu'il seroit toujours prêt de remettre la place à celui que le Conseil Aulique déclareroit légitime propriétaire. Le Duc de Saxe, quelque piqué qu'il fût de se voir enlever sa conquête, lui fit expédier des Lettres de Stadhouder, cherchant à couvrir son impuissance par un Acte qui conservoit en quelque façon sa Souveraineté (*a*).

Joris de Saxe lui expédie des Lettres de Stadhouder.

XLVIII. Nouvelles hostilités de Charles de Gueldre.

Charles qui, comme nous avons vu, s'étoit éclipsé au moment de l'embarquement de Philippe, ne laissoit pas la Gueldre plus tranquille. Il employoit l'argent de l'Archiduc à reprendre les places dont il l'avoit chassé. Les secours qu'il attendoit de la France, l'encourageoient à rompre un Traité arraché par la supériorité des forces. Il étoit demeuré maître des Quartiers de Roermonde & de Nimegue, & reprit en arrivant Grol, Lochem & Wageningen (*b*). Le Stadhouder se plaignit, & le Roi de Castille le menaça inutilement de le punir de sa mauvaise foi, sans que la puissance de son Allié pût le soustraire à sa vengeance. Le Duc de Gueldre profita des termes peu mesurés dans lesquels la lettre étoit conçue, pour piquer au jeu le Roi de France, en lui faisant tenir l'original (*c*). Cependant le Comte de Chievres ayant rassemblé trois mille fantassins & deux mille chevaux fit investir Wageningen par Philippe, Bâtard de Bourgogne, que nous verrons bientôt Evêque d'Utrecht (*d*). Le départ de l'Archiduc avoit épuisé le thrésor des Pays-Bas au point qu'il se vit obligé d'em-

Les Hollandois marchent contre lui.

Siege de Wageningen.

(*a*) E. Beninga Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* LXXVIII. *pag.* 467. *ch.* LXXXI. *pag.* 471. S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 174, 175, 178.

(*b*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 631. Sligtenhorst Hist. de Gueldr. *Liv.* XI. *pag.* 321.

(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 61, 62, 81.

(*d*) Ger. Noviomag. de Phil. Burgund. *apud* Matth. Anal. Vet. Ævi. *Tom.* I. *pag.* 151. Sligtenhorst *ubi supra. pag.* 323.

ployer l'argent destiné à l'entretien du Prince de Castille pour mettre cette troupe en état de partir (*a*), & prévoyant qu'elle ne pourroit tenir la campagne à l'arrivée des François, il avoit ordonné au Général de la distribuer, aussitôt qu'ils paroîtroient, dans les Villes qu'il possédoit, & de repasser la Meuse avec la Cavalerie pour garder les passages (*b*). Il avoit en même tems écrit en Angleterre, pour presser Henri VII d'envoyer le secours qu'il avoit promis ; mais l'amitié de ce Monarque étoit bien refroidie, par le refus que Marguerite avoit fait d'effectuer le mariage arrêté par son frere. La Princesse après des plaintes sur les malheurs où sa complaisance pour Maximilien & Philippe l'avoient plongée à deux reprises, refusoit nettement de risquer un troisiéme engagement sous les mêmes auspices (*c*). Henri tourmenté par une goute douloureuse, & se sentant dès-lors attaqué de la consomption, dont il mourut en 1509 (*d*), se consoloit facilement du refus ; mais l'amour propre n'étoit pas moins offensé. Il se contenta d'écrire assez vivement au Roi de France pour le prier de ne plus donner de secours au Duc de Gueldre, sous la parole qu'il lui donnoit de lui procurer une paix avantageuse (*e*). On ouvrit en effet peu de tems après un Congrès à Diest ; mais les deux Parties sans dessein de conclure ne cherchoient qu'à gagner du tems (*f*). Le Duc de Gueldre exigeoit la restitution de Tiel, & rejettoit le renouvellement de la guerre sur les Autrichiens qui avoient essayé de surprendre Nimegue au milieu de la paix. En effet le Stadhouder avoit gagné deux Bourgmestres qui devoient lui livrer la Ville ; mais le complot ayant été découvert, l'un s'étoit tué en sautant les murailles

L'Angleterre refuse du secours.

Négociations infructueuses.

(*a*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 67.
(*b*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 70, 71, 72.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 64, 68, 71.
(*d*) Franç. Bacon Hist. Henr. VII. *pag.* 379, 385.
(*e*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 78, 85, 88, 89.
(*f*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 67, 68.

Philippe II.

1506.

pour se sauver, & l'autre avoit été décapité (*a*). Les deux Monarques convaincus de la frivolité du prétexte, & pressant Charles d'accepter des conditions qui leur paroissoient raisonnables, il rompit la conférence ; & pour ménager les Médiateurs, il offrit de les prendre pour arbitres & de s'en rapporter à leur décision (*b*).

XLIX. Mauvais état des finances en Hollande.

Le Stadhouder ne sçachant où trouver des fonds pour continuer la guerre, écrivoit lettres sur lettres en Espagne. Il représentoit à Philippe que les Pays-Bas épuisés par les guerres précédentes & par l'argent qu'il avoit emporté, ne pouvoient suffire à de nouvelles impositions, & qu'ils étoient d'autant mieux fondés dans leur refus, qu'il avoit promis en partant de ne rien demander que les anciennes contributions ne fussent acquittées. Le Roi de Castille étoit alors trop embarrassé à se soutenir lui-même en Espagne, pour avoir égard à ces représentations. Sa conduite avoit aliéné le cœur de ses sujets ; les Grands de Castille voyoient avec chagrin la préférence qu'il donnoit aux Allemands & aux Seigneurs des Pays-Bas, & les Emissaires de Ferdinand aigrissoient les esprits, en leur rappellant le souvenir de son Regne & de celui d'Isabelle. Dans ces tems heureux ces Epoux n'agissoient que de concert ; nulle Ordonnance ne paroissoit que sous la signature de la Reine & du Roi, au lieu que Philippe gouverné par un Conseil étranger, retenoit sa femme prisonniere, sous prétexte d'une démence, dont il étoit la cause par ses débauches, & le nombre de ses Maîtresses, dont il autorisoit l'insolence. Le mécontentement des peuples étoit trop marqué pour espérer quelque secours.

Conduite déréglée de Philippe.

Les François au secours du Duc de Gueldre.

Cependant les François s'assembloient en Bourgogne sous les ordres de Robert, Comte de la Mark (*c*). Ce Général entra dans la Gueldre le 15 Avril à la tête de deux mille hom-

(*a*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 79, 88.
(*b*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 88.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *pag.* 61, 66.

PHILIPPE II. mes & de quatre cens Gens d'armes, pendant que Louis

1506. protestoit qu'il conservoit le même attachement pour le Roi de Castille, mais que son honneur l'obligeoit à s'opposer à la ruine d'un Prince son Allié & son Parent (*a*). On pénétre avec peine le vrai motif qui faisoit agir ce Monarque. Les uns soupçonnoient qu'il ne pensoit qu'à servir Ferdinand, pour le trouver favorable en Italie, & qu'il lui avoit promis de susciter tant d'affaires à son gendre, qu'il l'obligeroit à revenir dans les Pays-Bas (*b*). D'autres ont cru qu'il étoit mécontent du Traité de Rosendaal, & qu'il vouloit forcer Philippe à le changer (*c*). Le Stadhouder ne pouvant opposer la force à la force, eut recours aux intrigues, & gagna la Mark en lui payant trois mille livres de quarante *groots* de pension, avec promesse de le prendre au service du Roi de Castille, & de doubler ses appointemens aussitôt qu'il seroit sur pied. Il rendit dès-lors service à ce nouveau Maître, en ne formant aucune entreprise, & remit le commandement au Comte de Rhetel, nom que portoit alors Engelbert de Cleves, qui s'étoit retiré à la Cour de France, depuis la prise d'Utrecht (*d*). La mort de Philippe qui survint dans ces circonstances, changea la face des affaires. Louis défendit à son Général, & même au Duc de Gueldre de continuer les hostilités (*e*). Philippe de Bourgogne leva le siege de Wageningen qui continuoit depuis quatre mois (*f*), & les armées entrerent dans leurs quartiers.

Cause de leur inaction.

Cessation des hostilités.

L. Mort de Philippe.

Le Roi de Castille mourut à Burgos le 25 Septembre, âgé de vingt-neuf ans, d'une pleuresie qu'il avoit gagnée

(*a*) Lettres de Louis XII, *pag.* 59, 77, 80, 92, 94, 95.
(*b*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 62.
(*c*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 69.
(*d*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 51, 96, 103. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* X. *pag.* 573.
(*e*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 92.
(*f*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 69, 71. Sligtenhorst Hist. de Gueldre. *Liv.* XI. *pag.* 323.

en buvant à la glace au sortir de la paume (*a*). La nature l'avoit doué d'une figure qui lui mérita le surnom de *Bel.* Il étoit d'une taille avantageuse, bien fait dans sa personne, & son visage étoit plein d'agrémens. Sa femme l'aima avec tant d'emportement que la jalousie qu'elle conçut de ses Maîtresses, dérangea sa tête, & sa mort acheva de la renverser. Il étoit libéral, & plein de franchise, incapable d'artifice & n'écoutant que l'honneur; mais il aimoit ses plaisirs jusqu'à la débauche, & sa dissipation le rendit aussi peu capable de gouverner que son pere. Il laissoit à ses Ministres le soin des affaires, & quelques *Historiens* lui reprochent d'avoir trop écouté leurs conseils & les rapports des délateurs (*b*). Il ne manquoit pas de valeur; mais la mollesse avec laquelle il conduisit la guerre de Gueldre, malgré sa supériorité, ne donne pas de grandes idées de sa capacité. Il laissa cinq enfans légitimes, trois filles, dont la derniere ne vit le jour que trois mois après sa mort. Charles lui succéda dans ses Etats, & Ferdinand qui fut Empereur par la résignation de son Aîné.

Philippe II.
1506.
Son surnom de *Bel.*
Son caractere.
Ses Enfans.

Il tint deux fois le Chapitre de la Toison. Dans le *premier*, qui fut le seiziéme depuis l'Institution de l'Ordre, il donna le Collier à Frederic, Archiduc d'Autriche; à Henri VII, Roi d'Angleterre; à Albert, Duc de Saxe & Marquis de Misnie; à Guillaume, Comte de Borselen; à Pierre de Lannoy, Comte du Fresnoy; à Claude de Neufchatel, Marquis de Craon; à Jean, Comte d'Egmond; à Christophe, Marquis de Bade; à Jean, Comte de Cruiningen; à Guillaume de Croï, Comte de Chievres; à Hugues de Melun, Vicomte de Gand, & à Jacques de Luxembourg, Marquis de Fiennes. Dans le *second* qu'il assembla en 1501, il reçut Charles, Duc de Luxem-

Chapitres de la Toison tenus sous lui.

(*a*) Mariana Hist. d'Espagne *Tom.* V. *pag.* 543. Olivier de la Marche, *Liv.* II. *ch.* XVI. *pag.* 635.
(*b*) Oliv. de la Marche. *Liv.* II. *ch.* XVI. *pag.* 635.

PHILIPPE II. 1506.

bourg, son fils; le Comte de Solres; le Comte de Sommersdyck, Bâtard de Bourgogne; Michel de Croï, Seigneur de Sampen, & Jean de Luxembourg, Comte de Ville (*a*).

(*a*) Ferreoli Locrii Chron. Belg. *pag.* 511.

Fin du dixiéme Livre.



LIVRE XI.

LIVRE XI.

SOMMAIRE.

I. CHARLES II, trentiéme *Comte de Hollande. Ses Domaines. Sa Tutele. Marguerite d'Autriche Gouvernante des Pays-Bas. Les Etats sollicitent le rétablissement des Privileges.* II. *Nouvelles hostilités du Duc de Gueldre. Siege du Château de Pouderoyen. Levé. La Hollande & le Brabant ravagés. Bodegrave, Muiden, Weesp saccagés. Le Duc de Gueldre échoue devant Amsterdam.* III. *Traité de Commerce & d'Alliance avec l'Angleterre. Promesse de mariage entre Charles & Marie d'Angleterre. Le Fort de Pouderoyen rendu. Siege de Weesp. Congrès de Cambray. Son véritable objet. Traité avec le Duc de Gueldre. Il reprend les armes. Treve. Changement de Gouverneur dans la Frise.* IV. *Guerre contre les Villes Hanséatiques. Pertes des Hollandois. Entreprise du Duc de Gueldre sur Campen. Manquée. Il ravage l'Overyssel. Il est repoussé. Ravages des Trajectins. Ils sont châtiés. Treve. Nouvelles hostilités du Duc de Gueldre. Il s'empare de Harderwyk. De Bommel. De Tiel. Il est nommé Avoué d'Utrecht.* V. *Arrivée du secours des Anglois. Entreprise sur Venloo. Manquée. Les Anglois repassent la mer. Avantages des Hollandois sur mer. Surprise de Woudrichem. Négociations infructueuses. Préparatifs des Autrichiens & des Anglois contre le Duc de Gueldre. Son invasion dans l'Amstelland. Wassenaar prisonnier. Surprise d'Arnhem.* VI. *Marguerite forme une Ligue contre la France. Maximilien sert en Volontaire chez les Anglois. Prise de Terouanne. La Ville renversée. Prise de Tournay. Traité avec l'Angleterre. Manœuvre de la France à cette Cour. Paix entre les deux Couronnes. Et avec les Pays-*

Bas. Promesse de mariage de Charles avec Renée de France. VII. *Troubles de Frise. Procédures infructueuses contre le Comte d'Embden. Joris de Saxe marche contre lui. Il veut réduire Groningue. Le Pays de Drenth ravagé. Secours arrivé à Joris. Alliance du Comte d'Embden avec le Duc de Gueldre. Surprise du dernier. Il s'empare de Groningue. Et d'autres Places de Frise. Ravages de la* Bande Noire. *Pirateries du* Grand-Pierre. *Joris dégouté de la Frise.* VIII. *Charles inauguré en Hollande, en Zeelande, &c. Joris lui céde la Frise. Etat de la Hollande. Ordonnance pour les Taxes. Négociations de Charles en Espagne. En France. Mariage du Comte de Nassau avec Claude de Chalons.* IX. *Charles prend possession de la Frise. La Bande Noire dispersée. Autorité de Charles. Création d'un Surintendant des Digues. Infractions faites aux privileges. Le Duc de Gueldre en Italie. Pirateries du Grand-Pierre. Charles tient Chapitre de la Toison.* X. *Ses précautions pour les Domaines d'Espagne. Il est proclamé Roi de Castille &c. Traité avec la France à Noyon.* XI. *Pirateries des Frisons sous le Grand-Pierre. Arrogance de leur Chef. Ils sont pris & punis. Vengeance du Duc de Gueldre sur Nieuwport. Précautions du Stadhouder contre lui. La Veluwe ravagée. Treve avec la Gueldre. Rompue. La Frise ravagée. Prise de Medenblik. Autres ravages. Sac d'Alkmaar. D'Egmond. De Beverwyk. De Sparendam. D'Asperen. L'ennemi repoussé vers la Gueldre. Siege & Capitulation d'Arnhem.* XII. *Congrès à Utrecht. L'Evêque cherche à résigner son Eglise. Philippe, Bâtard de Bourgogne, son successeur. Charles nommé Avoué d'Utrecht. Nouvelles pirateries du Grand-Pierre. Armemens des Hollandois. Placard publié à ce sujet. Le Grand-Pierre bloqué dans le Port de Bunschooten. Paix avec la Gueldre.* XIII. *Départ de Charles pour l'Espagne. Ligue contre lui. Sa Réception. Nouvelles hostilités du Duc de Gueldre. Pirateries des Frisons & du Grand-Pierre. Cause de la disette d'argent en Hollande. Nouveau Réglement pour la répartition des Taxes. Hostilités de la part du Danemarc. Contestations sur le Droit d'Entrepôt. Fermeté du Pensionnaire de Dordrecht. Son zele pour le maintien de la Religion.* XIV. *Origine de la Réforme. Concurrence pour la*

dispensation des Indulgences. Déclamations contre les abus. Particularités sur Luther. Animosité de Luther & de ses Adversaires. XV. *Theses soutenues par Luther. Theses contraires soutenues par Tetzel. Caracteres des deux Antagonistes. Négligence de la Cour de Rome. Progrès des erreurs de Luther.* XVI. *Il est cité devant le Légat. Il cherche en vain à gagner Erasme. Son défi. Particularités sur Melanchton. Sur Carlostad. Sur Zwingle. Conférence de Luther avec un second Légat. Il demande des Commissaires au Pape. Conférence entre Carlostad & Eckius.* XVII. *La Réforme passe dans les Pays-Bas. Elle est reçue dans l'Oostfrise. L'Evêque d'Utrecht porté pour les Novateurs. Mort de l'Empereur Maximilien. Son Caractere. Son amour pour les Lettres. Universités fondées sous son regne.* XVIII. *Concurrence de Charles & de François I à l'Empire. Treve renouvellée avec la Gueldre. Nouvelles pirateries de sa part. Armemens des Hollandois contre lui. L'Empire offert à l'Electeur de Saxe. Refusé. Raisons en faveur de Charles. Raisons en faveur de François. Election de Charles. Réjouissances dans les Pays-Bas. Présent au nouvel Empereur.* XIX. *Son départ d'Espagne. Révolte contre lui. Appaisée. Son arrivée dans les Pays-Bas. Nouveaux Réglemens. Infractions aux Privileges. Cérémonies du Couronnement de Charles. Nouvelles hostilités des Danois. Appaisées.* XX. *Progrès de la Doctrine de Luther. Son arrogance. Ses nouvelles erreurs. Bulle du Pape contre lui. Réponse de Luther à la Bulle. Autres erreurs. Son animosité contre Rome. Jugemens des Universités d'Allemagne.* XXI. *Autre Bulle du Pape. Diete de Worms. Luther excommunié. Il comparoît à la Diete Il est enlevé au retour. Edit de l'Empereur contre lui. Censure de la Sorbonne. Réponse à la Censure. Le Roi d'Angleterre écrit contre Luther. Origine du Titre de* Défenseur de la Foi. *Réponse de Luther au Roi. Autres Ecrits de Luther. L'Edit de l'Empereur publié dans les Pays-Bas. Placard contre les Hérétiques. Exécutions severes. Désavantages du Duc de Gueldre.* XXII. *Sources des nouveaux Troubles de l'Europe. La Navarre envahie par les François. Reprise par les Espagnols. Contestations pour la succession de Chimay. Hostilités des François dans le Luxembourg. Mé-*

diation infructueuse du Roi d'Angleterre. Hostilités des Impériaux. Congrès de Calais. Rompu. Ligue contre la France. XXIII. *La Hollande impliquée dans cette guerre. Réglement sur les Milices. Le Duc de Gueldre s'empare de Zwoll. Il rançonne Texel & Wieringen. Il enleve une flotte marchande.* XXIV. *Adrien Floriszoon d'Utrecht élu Pape. Particularités de sa vie. Suites de cette Election. Charles passe en Espagne. Renouvellement de la Ligue contre la France. Défense du Commerce avec l'Ecosse & l'Irlande. Campagne infructueuse dans les Pays-Bas. Réduction de la Frise par les Impériaux. Le Duc de Gueldre maître de l'Overyssel. Treve avec la Gueldre. La Frise incorporée à la Hollande. La Hollande ravagée par le Duc de Gueldre. Inondation.* XXV. *Manœuvres de Charles contre la France. Sa haine contre les François. Entreprise des Impériaux sur Guise. Manquée. Conspiration du Connétable contre François I. Découverte. Son Traité avec Charles. Campagne infructueuse. Sur la frontiere d'Espagne. En Bourgogne. En Picardie. Mort d'Adrien VI. La Mairie de Bois-le-Duc ravagée par le Duc de Gueldre. Mort de Philippe de Bourgogne, Evêque d'Utrecht. Henri de Baviere son successeur. Emeute à la Haye.* XXVI. *Nouvelle Ligue contre François I. Défaite des François en Italie. Invasion en Provence. François I marche en Italie. Siege de Pavie. Bataille de Pavie. François I prisonnier.* XXVII. *Délibération du Conseil d'Espagne à son égard. Il est transféré en Espagne. Ligue pour sa liberté. Ligue défensive entre la France & l'Angleterre. Treve des Hollandois avec l'Angleterre & la France. Pétition faite aux Hollandois. Accordée. Protestations infructueuses.* XXVIII. *Christiern II, Roi de Danemarc, se refugie en Zeelande. Frederic lui succede. Pirateries des Danois sur ceux de Lubec. Les Danois chassés de Hollande. Punis par ceux de Hambourg. Treve des Hollandois avec ceux de Lubec.* XXIX. *Traité de Madrid. François I remis en liberté. Il accéde à la Ligue contre l'Empereur. Article particulier du Traité de Madrid. Réjouissances à sa publication. Nouvelle Pétition. Accordée. Echange du Traité avec les Oesterlingues. Rareté des Especes. L'argent devenu plus commun. Voyages aux Indes. Mariage de Charles avec Isabelle de Portugal. Naissance*

de Philippe. XXX. *Désunion entre Luther & Carlostad. Nouveaux Ecrits de Luther. Diete de Nuremberg. Cent griefs contre la Cour de Rome. Exécution des Hérétiques. Suite de la Diete de Nuremberg. Progrès du Luthéranisme. Origine des Sacramentaires. Le Pape se déclare contre l'Empereur. Il est abandonné de ses Alliés. Sac de Rome. Capitulation du Pape. Ligue de la France & de l'Angleterre contre l'Empereur.* XXXI. *Négociations avec les Oosterlingues. Le Duc de Gueldre s'empare d'Utrecht. Contestations sur la défense de la Hollande. Le Stadhouder se nomme un Lieutenant. Progrès du Duc de Gueldre dans l'Evêché d'Utrecht. Il est favorisé par les Protestans. Le temporel de l'Evêché incorporé à la Hollande. Délibérations pour fortifier le Pays. Nouvelle Pétition. Accordée.* XXXII. *Nouvelles animosités entre Charles & François. François lui propose le duel. Hostilités par mer. Armemens des Zeelandois. Précautions des Hollandois. Et de la Gouvernante. Elle demande un Emprunt aux Villes. Les Etats veulent stipuler des conditions.* XXXIII. *La Haye pillée par de Rossem. Les Etats consentent à l'Emprunt. Le Lieutenant du Stadhouder révoqué. Mécontentement du Stadhouder. Son autorité. La Hollande se met en état de défense. Plan pour les Milices. Contestations des Villes.* XXXIV. *Traité de neutralité entre les Pays-Bas & l'Angleterre. Prise de Hattum, d'Elburg & de Harderwyk. Surprise d'Utrecht. Le Diocèse soumis à l'Empereur. Siege de Tiel. Levé. Contestations sur les Sauvegardes. Traité du Duc de Gueldre avec l'Empereur. Pétition faite à la Hollande.* XXXV. *Paix de Cambray. Pétitions faites aux Pays-Bas. A la Hollande. Couronnement de l'Empereur en Italie.* XXXVI. *Nouveaux troubles de Religion en Allemagne. Guerre des Paysans. Marguerite veut réformer le Clergé. Elle sévit contre les Sectaires. Oppositions de la part des Etats. Erreurs de Zwingle. Adoptées en Suisse. Les Princes d'Allemagne demandent un Concile. Arrêté du Conclave. Les Villes Impériales embrassent la Réforme.* Conférence de Marpourg. *Abjuration de l'Electeur de Saxe. Du Landgrave de Hesse. Fausse supposition d'un Traité contre les Luthériens. Progrès du Zwinglianisme en France.* XXXVII. *Diete de Spire. Le Pape cherche à diviser les Sectaires. Décret de la Diete. Ap-*

pel des Princes. Origine du nom de Proteftans. *Ils font mal reçus de l'Empereur. Placard fevere en Hollande contre les Novateurs. Diete d'Augfbourg. Refus des Proteftans d'affifter à la Proceffion. Et à la Meffe. Ils préfentent leur* Confeffion. *Conférences. Décret contre les Luthériens. Contre les Sacramentaires. Publication du Décret. Ligue des Catholiques. Ligue de* Smalcalden. XXXVIII. *Pétition faite à la Hollande. Inondation. Echange de denrées entre les Provinces. Mort de Marguerite. Election d'un Roi des Romains.* XXXIX. *Charles arrive dans les Pays-Bas. Députation de la Hollande. Pétition générale faite aux Pays-Bas. Remontrances des Députés de Hollande. Marie nommée Gouvernante. Son Caractere. Confeils adjoints à la Gouvernante.* XL. *Pétition faite à la Hollande. Plaintes contre le Stadhouder. Réglemens pour l'adminiftration de la Juftice & de la Police. Nouvelle étendue du Reffort du Confeil de Hollande.* XLI. *Nouveaux troubles dans le Nord. Congrès de Cologne. Rompu. Le Roi Chriftiern fe fait craindre en Hollande. Défenfe de la navigation du Nord. Il ravage la Hollande. Négociation pour fon départ. Défenfe du commerce avec lui. Manœuvres de ceux d'Amfterdam. Pertes des Hollandois fur mer. Congrès de Hambourg. Transféré à Coppenhague. Pétition faite à la Hollande. Difette en Hollande. Embargo mis fur les vaiffeaux Oofterlingues. Plan d'un armement. Manqué.* XLII. *Equipement d'une flotte contre les Danois & les Oofterlingues. Paix des Pays-Bas avec Frederic, Roi de Danemarc, & les villes Vandales. Malheureufe fin de Chriftiern. Les Hollandois exclus de la paix de Danemarc. Hoftilités de ceux de Lubec. Inondation. Confternation caufée par des troupes étrangeres. Plan pour l'entretien des Milices. Rejetté. Départ des troupes étrangeres.* XLIII. *Armement de ceux de Lubec. Conteftations à ce fujet en Hollande. Les Hollandois menacés par le Roi de Danemarc. Délibérations des Etats. Manœuvres de ceux de Lubec. Les Hollandois lézés dans leur commerce. Armement contre ceux de Lubec. Les Oofterlingues favorifés à la Cour. Petition pour l'armement. Arrêté des Etats de Hollande. Ceux de Lubec bloqués dans l'Elbe. Treve avec les Oofterlingues.*

CHARLES II,  *XXX. Comte de Holl.*



HISTOIRE GÉNÉRALE DES *PROVINCES-UNIES.*

LIVRE XI.

CHARLES II,

Trentiéme Comte de Hollande.



CHARLES II entre les Comtes de Hollande, & le cinquiéme dans l'ordre des Empereurs, fils aîné de Philippe II, Archiduc d'Autriche, & de Jeanne, Reine de Castille, nâquit à Gand le 24 Février, 1500. Il hérita du côté paternel des Duchés de Lothier, de Brabant, de Stiern, de Kamoeck, de Limbourg, de Luxembourg & de Gueldre, des Comtés de Charolois, de Flandre, de Hainaut, d'Artois, de Hollande, de Zeelande, de Ferrette, de Kybourg, de Namur & d'Alsace, des Marquisats de Burgaw, d'Anvers & de Malines, avec le titre de Marquis du Saint Empire, de la Principauté de Suane, des

CHARLES II.

1506.

I.

Ses Domaines.

CHARLES II. 1506. Seigneuries de Windifmark, de Portenau, de Weftfrife & de Salins ; & du chef de fa mere il recueillit dans la fuite les Couronnes de Caftille, de Leon, de Grenade, d'Arragon, de Navarre & des deux Siciles, avec leurs annexes & leurs dépendances. Ses flottes conquirent les Provinces les plus riches des Indes, & lui fonderent un Empire plus étendu que celui qu'il poffédoit dans l'ancien Monde. Les Princes Allemands l'élurent Empereur après la mort de Maximilien fon Ayeul, & fes armées porterent la grandeur de la Maifon d'Autriche au point qu'elle devint l'objet de la jaloufie ou de la crainte des Souverains de l'Europe. On verra cependant la France lutter, & même avec avantage, contre ce pouvoir formidable, & la capacité du Fondateur de la République dont nous écrivons l'*Hiftoire*, triompher de fes Succeffeurs.

Sa Tutele. Charles n'avoit que fept ans lorfqu'il perdit fon pere. On le tira des mains de Marguerite, à laquelle fon éducation étoit confiée, pour paffer fous la conduite des hommes. Quelques Auteurs ont avancé que Louis XII, autorifé par le Teftament de Philippe II, lui donna pour Gouverneur Guillaume de Croï, Comte de Chievres (*a*) ; mais les titres & les circonftances dépofent formellement contre ce fait. L'ancienne amitié qui regnoit entre les deux Monarques, ne fubfiftoit plus. Le Roi de Caftille fe défioit de Louis, depuis que ce dernier, pour plaire à Ferdinand, avoit déconfeillé fon voyage en Efpagne. Il étoit piqué du mariage du Duc d'Angoulefme avec la Princeffe Claude, promife à l'Archiduc fon fils (*b*). Il ne pouvoit digérer la protection & les fecours que la France fourniffoit au Duc de Gueldre (*c*), & s'en étoit plaint avec amertume au Cardinal d'Amboife (*d*). Peut-on croire que dans ces circonftances Philippe s'en foit rapporté, pour l'éducation de fon fils & de

(*a*) Le P. Daniel Hift. de France. *Tom.* V. *pag.* 263. Rapin Thoyras Hift. d'Angl. *Tom.* IV. *Liv.* XIV. *pag.* 144.

(*b*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 43, 54.

(*c*) Ibid. *pag.* 59, 69.

(*d*) Lettr. de Philipp. II. *dans* les Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 56.

fon

son successeur à celui qu'il regardoit comme l'ennemi de sa Maison ? Le Roi de France même n'est pas nommé dans le Testament sur lequel on prétend se fonder. Nous avons la preuve que Guillaume de Croï ne fut Gouverneur du Prince qu'en 1509 par la démission de Charles de Croï, Prince de Chimay, son cousin ; qu'Antoine de Verges, Archevêque de Besançon, présidoit à son éducation, & qu'Adrien Floriszoon d'Utrecht, Prêtre de Goeree, Professeur & Chancelier de l'Université de Louvain, fut son Précepteur (*a*). Ferdinand & Maximilien, ses Ayeux, partagerent sa tutele. Le premier eut la régence des Etats de Jeanne sa mere, que sa démence rendoit incapable de gouverner par elle-même, & l'on convint que le jeune Prince ne pourroit prendre le titre de Roi qu'après sa mort (*b*). Le second reprit l'administration des Pays-Bas, & la commit à Marguerite sa fille, ensorte que les Actes étoient intitulés au nom de Maximilien, de Charles & de Marguerite (*c*).

CHARLES II.

1506.

Marguerite Gouvernante des Pays-Bas.

1507.

Cette Princesse, deux fois veuve, n'étoit âgée que de vingt-sept ans ; mais elle avoit donné tant de preuves de prudence & de jugement, que son pere lui confia le gouvernement de ces peuples, quoiqu'il connût par expérience qu'ils étoient difficiles à manier. Elle partit au commencement de 1507 accompagnée de Guillaume, Duc de Bergues & de Juliers, & de Sigismond Pflouch, Doyen de Notre-Dame d'Anvers, que l'Empereur avoit chargés de prêter & de recevoir le serment ordinaire. Elle vint à Dordrecht, où les Etats étoient assemblés. Les Commissaires Impériaux jurerent au nom de Maximilien de conserver les privileges de la Noblesse & des Villes ; ils installerent la Princesse qui fut unanimement reconnue Gouvernante le 17 Juin (*d*).

(*a*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 367.
(*b*) R. Snoi *Lib.* XIII. *pag.* 184. Pont. Heuter. Rer. Austr. *Lib.* VII. *pag.* 188, 192. Goullut Mém. Hist. de Bourg. *Liv.* XI. *pag.* 992.
(*c*) Manif. d'Amst. *pag.* 47, 49. Recueil des Plac. d'Utrecht. *Tom.* II. *pag.* 10.
(*d*) Recueil des Plac. *Tom.* IV. *pag.* 9.

CHARLES II.

1507.

Les Etats sollicitent en vain le rétablissement des privileges.

Les Députés après avoir prêté serment, présenterent une Requête à Marguerite qui contenoit les mêmes demandes qu'ils avoient faites à l'avenement de Philippe II (a). Ils demandoient : I. que les Villes fussent conservées dans le droit de nommer leurs Magistrats & d'en faire une double élection ; la Duchesse répondit que ses pouvoirs ne s'étendoient pas à changer les anciens usages. II. Qu'on ne souffrît dans les Charges & les Dignités que des personnes originaires du pays ; elle s'excusa sur ce qu'elle ne pouvoit toucher aux Officiers qu'elle n'avoit pas mis en place. III. Qu'il lui plut de défendre à qui que ce fût de posséder deux emplois, comme aussi de les retenir sous des noms empruntés, non plus que d'affermer les charges de Greffier & d'Huissier de la Chambre des Comptes. IV. Qu'elle révoquât trois Maîtres des Comptes & un Huissier, qui, quoiqu'étrangers, s'étoient introduits dans ces Tribunaux ; elle promit de faire examiner les Privileges & Manifestes avant de décider sur ces deux chefs. V. Qu'il fût défendu, tant au Stadhouder qu'au Conseil, d'empêcher ou retarder, sous prétexte d'appellation, l'exécution des Sentences dont le capital n'excéderoit pas cent Couronnes ; elle promit de faire attention à cet article, & de ne point expédier de Lettres d'indemnité sans prendre l'avis du Stadhouder, du Conseil & des Etats. VI. On demandoit enfin que les Vassaux ne fussent obligés de monter à cheval que dans les guerres où la Province seroit intéressée, & elle promit de s'en tenir aux anciens usages (b). Les Etats pour engager la Régente à leur accorder quelque grace, avoient consenti d'avance qu'on continuât les impôts sur le pied qu'ils étoient établis (c) ; mais ils connurent par l'ambiguité de ses réponses qu'ils seroient les dupes de leur libéralité.

II.

Nouvelles hostilités du Duc de Gueldre.

Marguerite après s'être fait reconnoître en Zeelande & dans les autres Provinces, revint à Bruxelles, où l'inquiétude que lui donnoient les affaires de Gueldre, demandoient sa

(a) Voyez ci-dessus Tom. IV. *Liv.* X. *pag.* 248.
(b) Recueil des Plac. *Tom.* IV. *pag.* 10.
(c) Recueil des Plac. *Tom.* IV. *pag.* 11.

présence. L'épargne du Duc n'étoit pas moins épuisée que celle des Autrichiens, & l'indigence commune avoit retardé l'ouverture de la campagne. Sur le bruit que l'ennemi devoit tenter de surprendre Dordrecht ou Rotterdam, ces Villes obtinrent la permission de louer à leurs frais des soldats étrangers pour se défendre (*a*), & cette précaution assura leur salut; mais la Hollande entiere & le Brabant n'en craignoient pas moins une invasion (*b*). Les Autrichiens n'avoient que six à sept cens chevaux & cinq mille hommes d'infanterie, la plûpart nationaux, qui n'en imposoient gueres aux vieux soldats du Duc de Gueldre (*c*) : aussi leurs exploits se bornerent à déloger de Roermonde un petit Corps de François que la garnison de Namur battit proche de S. Hubert (*d*). Cependant les milices de Dordrecht, de Goude, de Gorinchem, de Heusden & de Bois-le-Duc, ayant à leur tête les étrangers que la premiere de ces Villes avoit à sa solde (*e*), investirent le Château de Pouderoyen (*f*), dont les partis couroient jusqu'à leurs portes. Henri d'Ens, communément appellé Zuidewind ou Sneuwind, se défendit avec tant de valeur qu'il donna le tems au Duc de Gueldre de venir à son secours, & de forcer le Comte d'Egmond à lever le siege (*g*). Nous observerons en passant que les *Histoires* ne vantent pas la valeur des Hollandois en cette occasion (*h*). Après cet exploit Charles de Gueldre trop foible pour entreprendre, borna ses soins à la défense. Il distribua ses troupes dans trois camps retranchés. Le premier masquoit le Château de Wildenbourg (*i*); le second se posta dans le quartier de Roermonde, d'où il couvroit le siege de Wagtendonk qui s'étoit déclaré pour les Autrichiens (*k*). Il commandoit le troisiéme en personne,

Siege du Château de Pouderoyen.

Levé.

(*a*) Voyez les Manif. de Rotterd. *à la fin* de la Chron. de Lois *pag.* 335.
(*b*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 70.
(*c*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 99.
(*d*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *ch.* 37.
(*e*) Guill. Herman. de Bell. Gelr. *pag.* 329.
(*f*) Lettr. de Louis XII *Tom.* I. *pag.* 97, 100.
(*g*) Guil. Herm. de Bell. Gelr. *pag.* 328, 332.
(*h*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 636.
(*i*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 96. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 636.
(*k*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 96, 99, 103.

Charles II. 1507.

& s'étoit logé près de Nimegue, d'où sa présence répandoit l'allarme dans le voisinage de la Meuse. Le manque d'argent le tenoit dans l'inaction, & la France ne se pressoit gueres de fournir les secours qu'elle avoit promis. L'épuisement de ses finances étoit si grand qu'il ne put retirer des mains des Brabançons quatorze pieces de canon qu'ils offroient de rendre pour une somme très-modique (*a*). Il fut même contraint pour subsister, de permettre à ses soldats de faire des courses dans la Hollande & dans le Brabant. Ceux-ci pillerent Turnhout, Hall & Tienen; mais le Comte de Nassau les battit devant Diest, & les poursuivit jusques dans les portes de Roermonde (*b*). L'autre troupe se présenta devant Oudewater qui dut son salut à la vigilance des habitans (*c*); mais Bodegrave fut pillé & réduit en cendres (*d*). La ville de Muiden eut le même sort, & le Château se rendit par capitulation (*e*). Weesp fit elle-même son malheur, en refusant une garnison que le Stadhouder avoit envoyée à la nouvelle de l'invasion, & Naarden qui la reçut, fut sauvée (*f*). Les bourgeois d'Amsterdam apprenant l'approche de ces pillards, firent abbattre le fauxbourg & les avenues de la porte Saint Antoine; ils démolirent le bel édifice qui servoit à la Compagnie des Arquebusiers; ils bâtirent un fort à Ypesloot, dans l'endroit où la digue se retrécit par l'approche du Diemermeer & de l'Y, & posterent des vaisseaux aux deux côtés pour soutenir les travailleurs. Le Duc de Gueldre qui voyant le succès de ces courses, étoit accouru de ce côté, fit sommer le Magistrat d'Amsterdam d'ouvrir ses portes; mais les bourgeois répondirent qu'ils n'avoient pas encore délibéré s'ils changeroient de maître. Le Duc ayant attaqué le fort, fut repoussé par le feu des vaisseaux de droite & de gauche, après avoir perdu bien

La Hollande & le Brabant ravagés.

Sac de Bodegrave, de Muiden & de Weesp.

Charles de Gueldre échoue devant Amsterdam.

(*a*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 97, 99, 100.
(*b*) Lettres de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 97. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 635.
(*c*) Guil. Herman. de Bell. Gelr. *pag.* 329.
(*d*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *ch.* 37.
(*e*) Guil. Herman de Bell. Gelr. *pag.* 335.
(*f*) Guil. Herman. de Bell. Gelr. *pag.* 336, 337.

1507.

du monde (*a*), lorſqu'un Friſon l'engagea à recommencer l'attaque du côté de la riviere, s'offrant de ſurprendre les ſentinelles & de le mener aux pieds du fort à la faveur de la nuit. Il paſſa en effet ſans être entendu des vaiſſeaux ; mais Gerard de Mierop qui veilloit dans le fort, donna l'alerte, & les vaiſſeaux répondirent de tout leur canon. Les milices de la Ville arriverent au bruit des ſalves ; Regnier Moſterd qui les commandoit, ayant enveloppé les aſſaillans, tailla en pieces ceux qui firent quelque réſiſtance, & ramena les autres priſonniers dans la Ville (*b*). Cette ſeconde perte découragea Charles, qui, craignant de ſe voir enfermé dans le Gooiland, ſe retira dans ſon pays (*c*).

III. Traité de commerce & d'alliance avec l'Angleterre.

La Régente effrayée de l'activité de ſon ennemi, ſollicita les Anglois d'envoyer les ſecours qu'ils avoient promis, & jugeant que les conteſtations que le commerce avoit fait naître entre les deux Nations, cauſoient ſon refroidiſſement, elle négocia ſi vivement qu'elle vint à bout de conclure un Traité proviſionel qui devoit durer juſqu'à ce qu'on eût levé toutes les difficultés (*d*) ; & ſur la fin de l'année elle renouvella la Ligue offenſive & défenſive (*e*). Elle arrêta même le mariage du Prince d'Eſpagne avec Marie la derniere des filles d'Henri VII. Le Roi d'Angleterre promettoit deux cens cinquante mille Couronnes en dot (*f*), & les Comtes de Naſſau, d'Egmond & d'Yſſelſtein ſe rendirent garans de l'exécution, avec les villes de Dordrecht, de Leide, d'Amſterdam, de Middelbourg & de Zierikzee (*g*). Le Duc de Bergues paſſa la mer pour épouſer la Princeſſe au nom de ſon maître (*h*) ; mais la mort d'Henri qui ſurvint, dérangea ces projets.

Promeſſe de mariage entre Charles & Marie d'Angleterre.

(*a*) Guil. Herman. de Bell. Gelr. *pag.* 338, 339, 340.
(*b*) Guil. Herman. de Bell. Gelr. *pag.* 341, 342.
(*c*) Guil. Herman. de Bell. Gelr. *pag.* 346.
(*d*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* IV. *pag.* 237.
(*e*) Idem Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* IV. *pag.* 246, 250.
(*f*) Idem Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* IV. *pag.* 239, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 265.
(*g*) Idem Acta Publ. Angl. *Tom.* V. *Part.* IV. *pag.* 255, 262.
(*h*) Rapin Thoyras Hiſt. d'Angl. *Tom.* IV. *Liv.* XIV. *pag.* 512.

CHARLES II.

Reddition du Fort de Pouderoyen.

1508.

Les courses que la garnison de Pouderoyen fit pendant l'hyver, réveillerent l'animosité des villes voisines qui conjurerent sa perte. Rodolphe d'Anholt assembla une armée sous Bois-le-Duc à l'ouverture du printems, & recommença le siege. Le brave Zuidewind la défendit encore dans le commencement ; mais ayant été tué dans une attaque, la garnison perdit courage, & rendit le Fort par capitulation (*a*). Cependant Emri ou Emeri ayant joint l'armée avec un bon Corps de Vallons, & Florent d'Yffelstein ayant amené un renfort de Hollandois, Anholt investit Weesp ; mais la valeur des assiegés le força de s'en tenir au blocus. Il prit son poste au pont de Gein, & d'Yffelstein à Muiderberg : ensorte que la Ville étoit exactement fermée des deux côtés. La rareté des vivres porta un Capitaine de la garnison d'entamer une négociation avec le Conseil d'Amsterdam, & pour assurer le sécret, il se servit de deux Moines qui portoient & rapportoient les lettres de part & d'autre ; mais les allures des couriers étant devenues suspectes, ils furent arrêtés. Le respect de l'habit leur sauva la vie ; on les mit dans un batteau, duquel on feignit de les précipiter dans la Leck, on les chassa de la Ville, & le Capitaine étant mort pendant l'instruction du procès, on le fit enterrer sous le gibet (*b*). La découverte de la trahison rendit les assiegés plus opiniâtres & plus vigilans. Ils continuerent à se défendre jusqu'à la fin de l'année, malgré les horreurs de la famine, & furent enfin délivrés par la paix qui se fit à Cambray à la fin d'Octobre (*c*).

Siege de Weesp.

Congrès de Cambray. Son véritable objet.

Le Congrès qui s'étoit formé dans cette Ville avoit des objets d'une autre conséquence. Jules II qui ne pensoit qu'à recouvrer les domaines de l'Etat Ecclésiastique, dont les Venitiens s'étoient emparés, se proposoit de former une Ligue entre l'Empereur, les Rois de France & d'Arragon, tous mécontens de cette République. Maximilien vouloit rentrer dans les pays qu'il avoit perdus. Ferdinand preten-

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 637.
(*b*) Guil. Herman. de Bell. Gelr. *pag.* 347, 348, 349.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 122.

doit qu'on lui rendît les Villes de la Pouille qu'il avoit engagées lors de l'expédition de Charles VIII, & Louis songeoit à recouvrer toutes les dépendances du Duché de Milan. Il n'étoit plus question que d'assembler un Congrès pour régler les conditions de l'alliance respectivement aux différens intérêts. On se servit du prétexte de la guerre des Pays-Bas, & l'on choisit Cambray pour prévenir la méfiance des Vénitiens. L'on publia qu'il s'agissoit de régler les différends survenus entre Charles, Prince d'Espagne & Charles d'Egmond, Duc de Gueldre, Allié de la France: ensorte que l'affaire principale se traitoit par Marguerite & le Cardinal d'Amboise à l'insçu des autres Plénipotentiaires (*a*). La négociation se menoit si vivement que la Duchesse avoue qu'elle étoit souvent prête à se prendre aux cheveux avec le Cardinal, & qu'elle ne sortoit jamais des conférences qu'avec un grand mal de tête (*b*). Ce fameux Traité fut enfin conclu le 10 Décembre (*c*) ; mais comme il ne regarde en rien *notre Histoire*, nous nous arrêterons à celui qui concerne la Gueldre & qui servoit de couverture à l'autre. On arrêta que Charles d'Egmond évacueroit Muiden dans huit jours ; que les hostilités cesseroient de part & d'autre ; que chacun demeureroit en possession de ce qu'il tenoit jusqu'à ce que l'Empereur & les Rois de France, d'Angleterre & d'Ecosse eussent décidé des prétentions respectives ; que le commerce avec la Hollande seroit libre pendant ce tems, & dans le cas où le Duc de Gueldre refuseroit d'accepter ces conditions, le Roi de France promettoit de ne lui donner aucun secours (*d*).

Charles II.

1508.

Traité avec le Duc de Gueldre.

Le Duc de Gueldre évacua Muiden (*e*) dès le commencement de l'année suivante, quoiqu'il refusât d'accéder au Traité. Albert, Comte de Carpi, Ambassadeur de Louis XII, fut contraint de venir en Gueldre pour arracher sa si-

(*a*) Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 271. Fleury Hist. Eccl. *Tom.* XXV. *Liv.* 121. *pag.* 1. Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 122.
(*b*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 132.
(*c*) Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 113.
(*d*) Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 109.
(*e*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *chap.* 38.

CHARLES II. Il reprend les armes.

1509.

gnature (*a*); mais il ne tarda gueres à reprendre les armes, sous prétexte de quelques contributions que la Régente avoit levées dans le Bommerland (*b*). La Princesse s'en plaignit amérement à Louis (*c*). Ce Monarque chargé de tout le poids de la guerre en Italie, n'étoit pas fâché de voir ses voisins dans l'inquiétude, & peut-être excitoit-il secrétement le Duc de Gueldre à recommencer les hostilités (*d*). L'Empereur de son côté ne cherchoit que la paix. Il venoit de renouveller les anciens Traités avec Henri VIII (*e*), dont il attendoit le secours pour recommencer la guerre; & pour gagner du tems, il conclut une treve avec la Gueldre, dont le Roi de France fut le Médiateur (*f*). Sur la fin de l'année le Comte de Stolberg, Gouverneur de Frise pour le Duc de Saxe, mourut généralement regretté par ces peuples. Son amour pour la justice & la douceur de son caractere accoutumoient les Frisons à l'obéissance. Il fut remplacé par Evervins, Comte de Bentheim (*g*).

Treve.

Changement de Gouverneur dans la Frise.

IV. Guerre contre les Villes hanséatiques.

1510.

L'année suivante la Hollande se trouva impliquée dans la guerre qui s'alluma entre le Danemarc & les Villes Hanséatiques. Les Oosterlingues, pour priver l'ennemi des impôts qu'il levoit sur les vaisseaux qui passoient le Détroit du Sond, défendirent la navigation de la Mer Baltique, sous peine de confiscation du vaisseau & de sa cargaison. Les Villes maritimes qui fréquentoient le Nord, regarderent cette publication comme une déclaration de guerre, & les Armateurs de Lubec ayant arrêté huit bâtimens Hollandois devant Grypswalde, les villes d'Amsterdam, Hoorn, Enkhuizen, Edam & Monnikendam armerent à frais communs quatre navires les plus gros qu'on eût encore vûs dans ces mers.

(*a*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 167, 177, 241. Chartres de Brab. à Vilvoord. *VII. Armoire d'enhaut*, *Tiroir* REST. DES LETTRES DE GUELDRE.
(*b*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 179.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 150, 151, 154, 220.
(*d*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 161, 162.
(*e*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* I. *pag.* 5.
(*f*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 204.
(*g*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VI. *pag.* 652.

Nicolas

Nicolas Maartszoon qui commandoit l'Escadre, avoit à bord cent vingt soldats sans les matelots ; il partit avec la flotte marchande qu'il avoit ordre de convoyer. Les Oosterlingues l'attaquerent, & pendant un combat très-vif, les Armateurs de Lubec s'etant jettés sur la flotte marchande, enleverent un grand nombre de vaisseaux & dissiperent les autres. La ville de Hoorn seule perdit dans cette occasion plus de vingt mille florins du Rhin (*a*). L'on rejetta la faute sur les Danois qui s'étoient contentés d'être spectateurs ; mais dès-lors Christiern II négocioit sa paix particuliere, & peu après il déclara la treve qu'il avoit conclue, sans s'embarrasser de ses Alliés. Les Hollandois pour se dédommager, arrêterent les Négocians Oosterlingues qui se trouverent dans leurs ports, & les forcerent de rembourser aux Villes ce qu'elles avoient perdu (*b*).

CHARLES II.

1510.

Pertes des Hollandois.

Le Duc de Gueldre profita de la réforme qui suivit cette paix, pour prendre à sa solde deux mille Allemands que le Roi de Danemarc avoit congediés, & leur ordonna en venant le joindre, de suprendre Campen, ville du Haut-Diocèse d'Utrecht. L'Evêque lui disputoit la propriété des Châteaux de Renoi & Kuinder, & ce fut le prétexte de l'attaque ; mais les habitans informés du dessein de ces troupes, dresserent une embuscade, où les Allemands furent battus, & les Trajectins firent pendre les prisonniers. Le Duc de Gueldre fut si piqué d'un traitement si cruel qu'il entra sur le champ dans l'Overyssel & s'empara de Diepenheim, de Goor & d'Oldenzeel. L'Evêque ayant rassemblé ses forces, envoya le Comte d'Ysselstein qui reprit ces villes, & força le Duc à se retirer (*c*). Cependant les habitans d'Utrecht brouillés avec leur Evêque, profiterent de l'éloignement du Comte pour ravager les terres de ce Seigneur, par représailles des courses qu'il avoit faites aux environs de leur ville ; mais Ysselstein à son retour les châtia cruellement, & bâtit un fort sur la Leck qui les bridoit jusques dans leurs portes. Ils

Entreprise du Duc de Gueldre sur Campen.

Manquée.

Il ravage l'Overyssel.

Il est repoussé.

Ravages des Trajectins.

Ils sont châtiés.

(*a*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 179.
(*b*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *chap.* 40.
(*c*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VII. *pag.* 4.

CHAPITRE II. appellerent à leur secours le Duc de Gueldre qui leur envoya

1510. quelques soldats, avec lesquels ils investirent le fort. Yssel-stein attaqua leur camp, le força, contraignit ces bourgeois à demander humblement la paix, & le Duc qui comptoit sur cette diversion, fut trop heureux de conclure une treve (*a*).

Treve.

[illegible] du Duc de Gueldre.

Ce Prince occupé de ce côté, laissoit les Autrichiens en repos, & l'on avoit ouvert un Congrès à Liege pour faire un accommodement solide; mais il s'avisa de demander une des filles de Philippe II en mariage, & l'alliance paroissoit aussi disproportionnée au Roi d'Arragon qu'à l'Empereur. Quelques Auteurs prétendent que Louis XII avoit imaginé la proposition pour faire échouer le Traité, bien assuré du refus de Ferdinand & de Maximilien (*b*). Le Duc de Gueldre irrité du mépris qu'on faisoit de sa personne, recommença la guerre avec plus d'animosité. Le Comte d'Yesselstein lui fournit un prétexte pour rompre la treve. Les habitans de Nieuwkerk dans la Veluwe devoient quelques rentes à ce Seigneur, & ne pouvant en être payé, il s'avisa de prier le Gouverneur de Harderwyk de faire ce recouvrement.

Il s'empare de Harderwyk.

1511.

Celui-ci lui représenta que sa garnison étoit trop foible pour se charger de l'exécution, mais qu'il réussiroit en ordonnant aux Autrichiens qui étoient sur la frontiere, de lui prêter main-forte, & qu'il agiroit aussitôt qu'il les sçauroit en mouvement par le feu qu'ils mettroient à une maison qu'il indiquoit. Charles de Gueldre ayant intercepté cette lettre, mit en embuscade un bon corps de ses troupes, & donna lui-même le signal dont on étoit convenu. La garnison de Harderwyk trompée par ses propres précautions, fut taillée en pieces, & la ville, dénuée de défenseurs, contrainte de se rendre à la premiere sommation, sans pouvoir attendre les habitans d'Arnhem qui venoient à son secours (*c*). Theodoric de Haaften surprit peu après Bommel, en faisant entrer dans le port des batteaux de ris, dont le fond étoit rempli de soldats. Tiel eut le même sort, & bientôt les Autrichiens

De Bommel.

Et de Tiel.

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 641.
(*b*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* I. *pag.* 264, 271.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 116-120.

furent entiérement chassés du Bommelerland (a). La Régente jetta les hauts cris à la Cour de France. Louis XII feignit beaucoup de colere contre le Duc de Gueldre ; il le menaça même de ses armes (b) ; mais ce Prince sçavoit à quoi s'en tenir (c), & Marguerite de son côté n'étoit pas la dupe de ce jeu, quoique le Roi affectât de donner plein pouvoir à son Ambassadeur d'employer les moyens qu'il jugeroit les plus convenables pour obliger les habitans de Harderwyk & ceux de Bommel à rentrer sous la domination d'Autriche (d). Sur ces entrefaites le Bâtard de Gueldre ayant enlevé auprès de Cologne une troupe de quatre-vingt Négocians des Pays-Bas qui alloient à la Foire de Francfort, le Duc les retint prisonniers, & taxa leur rançon à cent mille livres. Marguerite écrivit lettres sur lettres à Louis XII qui se contenta de solliciter leur liberté si foiblement qu'ils ne purent l'obtenir de long-tems (e). La Duchesse importunoit de ses plaintes tous les Souverains de l'Europe, & véritablement le Duc de Gueldre non content d'avoir repris les places que les Autrichiens possédoient dans son pays, augmentoit journellement ses troupes & sembloit méditer d'envahir la Hollande (f). Le Pape offroit de lancer les foudres du Vatican (g) ; Ferdinand promettoit une armée dès qu'il seroit en possession du Royaume de Naples (h) ; Maximilien menaçoit du Ban de l'Empire (i). Henri seul envoya quelque secours ; mais il étoit si foible qu'il fut inutile.

Charles II.

1511.

Dans ces circonstances l'Evêque d'Utrecht se brouilla de nouveau avec les Trajectins. Florent d'Yſſelstein entreprit d'escalader la Ville à la faveur des glaces. Quelques soldats

Il est nommé Avoué d'Utrecht.

(a) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 645.
(b) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 122, 125, 166, 167, 171, 174, 175, 182, 203, 258, 268.
(c) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 157, 241.
(d) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 283, 287, 288, 289.
(e) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 158, 185. *Tom.* III. *pag.* 6.
(f) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 131.
(g) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 79.
(h) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 299, 303.
(i) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 210.

Charles II.

1511.

de Gueldre qui se trouverent dans le voisinage, etant accourus, repousserent les Hollandois, & le Sénat par reconnoissance nomma Charles de Gueldre son Avoué. Ce Prince mit aussitôt une bonne garnison dans Jutfaas pour assurer sa frontiere ; mais il fut obligé de lever le siege d'Ysselstein qu'il avoit entrepris à la sollicitation des Trajectins (*a*). Ce Seigneur, pour se venger, fit arrêter les biens que les bourgeois possédoient sur son territoire (*b*), & le Duc de Gueldre se plaignit de la confiscation comme d'une infraction au Traité de Cambray, dont il autorisa ses hostilités contre les Hollandois (*c*).

V. Arrivée du secours des Anglois.

Sur ces entrefaites la flotte Angloise vint mouiller à Arnemuiden (*d*), & mit à terre quinze cens soldats sous les ordres d'Edouard Poining (*e*). La Duchesse marqua beaucoup de joye à l'arrivée de ce secours, quelque peu considérable qu'il fût (*f*) ; elle n'avoit alors outre ses garnisons que le même nombre de troupes (*g*), cependant elle se crut en état de former le siege de Venloo qu'elle ne pouvoit investir que d'un côté. La maladie d'Henri de Nassau, & celle de Philippe de Bourgogne la forcerent d'en donner la conduite au Comte d'Ysselstein ; mais la mésintelligence de ce Capitaine & du Général des Anglois (*h*) fit avorter l'entreprise, & ces derniers rebutés du monde qu'ils perdirent dans trois assauts consécutifs, repasserent la mer (*i*).

Entreprise sur Venloo.

Manquée.

Les Anglois repassent la mer.

Avantages des Hollandois sur mer.

La fortune étoit plus favorable aux Hollandois sur la Zuiderzee. Baardse, Armateur d'Enkhuizen qui commandoit un navire monté de quatre-vingt soldats, enleva une *Kogge* de Gueldre, reprit à la vûe de Harderwyk deux bâtimens

(*a*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *ch.* 40.
(*b*) Henric. Van Erp. Chron. *pag.* 96.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 167.
(*d*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 378.
(*e*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* I. *pag.* 21.
(*f*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 84.
(*g*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 131.
(*h*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 87, 88, 80.
(*i*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 644, 645. Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 378.

Charles II.

1511.

chargés de bierre qu'un Corsaire avoit enlevés, & fit pendre comme forbans tous ceux qui se trouverent à bord (*a*). Les Hollandois témoignerent tant de courage dans ce combat que Charles II même fit leur éloge (*b*). Ces petits avantages n'étoient qu'une foible compensation des pertes que la Hollande souffroit par terre ; la Province trembloit dans la crainte d'une invasion. Marguerite mit à profit la terreur des Villes pour obtenir de nouvelles impositions des Etats qu'elle avoit assemblés à Breda (*c*). Mais avant de pouvoir s'opposer aux entreprises du Duc de Gueldre, il surprit Woudrichem qu'il attaqua la nuit même qu'expiroit la sauvegarde que la Ville avoit achetée. Le Comte d'Yffelstein s'en vengea sur les forts de la Tour Rouge, de Persingen & de Heumen qui couvroient la Veluwe (*d*). Le reste de l'année fut plus tranquille.

Surprise de Woudrichem.

1512.

Négociations infructueuses.

La fortune des François avoit changé de face en Italie. Les succès rapides de leurs armes avoient donné de la jalousie à leurs Alliés. Le Pape, les Vénitiens & le Roi d'Arragon avoient formé une nouvelle Ligue pour les forcer de repasser les Alpes ; Maximilien ne s'étoit pas déclaré, & Louis craignant que les secours qu'il donnoit à Charles de Gueldre, ne servissent de prétexte pour se séparer de la Ligue de Cambray, à l'exemple des autres, promit à Marguerite de ne plus se mêler de cette affaire, & de s'employer sérieusement à pacifier les Pays-Bas (*e*). La Princesse qui jusqu'alors avoit refusé d'entendre aucune proposition de la part du Duc (*f*), consentit à nommer des Plénipotentaires qui s'assemblerent à Vianen sous la médiation de la France. Elle exigeoit que le Duc se mît au service du Prince d'Espagne, & consentoit qu'il continuât à gouverner la Gueldre & le Comté de Zutphen sous le titre de Stadhouder, offrant même de racheter ses droits par une somme dont on conviendroit. La proposition révolta la fierté de Charles de Gueldre ; mais pour se ménager

(*a*) Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 43.
(*b*) Voyez les Manif. d'Enkhuiz., *pag.* 62.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 88.
(*d*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 646.
(*e*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 128, 141, 202, 204.
(*f*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* II. *pag.* 280, 281. *Tom.* III. *pag.* 94, 96, 210.

Charles II.

1512.

la protection du Roi, il promit d'accepter les conditions que Louis jugeroit raisonnables (*a*). Le Congrès se rassembla depuis à Liege (*b*); mais le succès ne fut pas plus heureux.

Préparatifs des Autrichiens & des Anglois contre le Duc de Gueldre.

Maximilien piqué de voir un simple Duc, possesseur d'un si petit Etat, lutter depuis tant d'années contre la Maison d'Autriche, rassembloit autant qu'il étoit possible des hommes & de l'argent en Allemagne, pour faire un dernier effort (*c*); mais il fut contraint de s'en tenir aux menaces. Les préparatifs des Rois d'Arragon & d'Angleterre donnerent à Marguerite une espérance qui paroissoit mieux fondée. On disoit qu'Henri VIII devoit débarquer à Calais avec vingt-cinq mille hommes, dont une partie étoit destinée à réduire la Gueldre, pendant qu'une autre armée donneroit l'allarme en Normandie. Louis XII étoit dans de grandes inquiétudes (*d*); il craignoit de se voir attaqué par les Anglois & les Flamands, & se préparoit à faire tête de tous côtés (*e*). Il fit courir le bruit que Robert de la Mark avoit joint le Duc de Gueldre avec deux cens lances, & que le Duc de Bourbon le suivoit à la tête d'une armée (*f*). La flotte cependant ne laissa à Calais qu'un Corps de troupes pour tenir les François en échec, & le fort de l'armée continua sa route vers la Guyenne. L'objet des deux Monarques étoit de s'aider réciproquement, l'un à conquérir la Navarre, l'autre à rentrer dans la Guyenne; mais sitôt que Ferdinand se vît maître de la premiere, il oublia la promesse qu'il avoit faite à l'Anglois, & cessa les hostilités. L'avantage que Marguerite retira de cette expédition, se borna à l'inaction où le Duc de Gueldre fut réduit par l'impossibilité de tirer du secours de la France. Mais au commencement de l'hyver il se dédommagea par une incursion qui répandit l'effroi dans toute la Hollande. Il parut le 23 Décembre à la vûe d'Amsterdam, brûla le fauxbourg Saint Antoine & tous les vaisseaux qu'il

Son invasion dans l'Amstelland.

(*a*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 224.
(*b*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 279.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 159.
(*d*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 150.
(*e*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 266.
(*f*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* III. *pag.* 263, 267.

Charles II.

1512.

qu'il trouva dans le Vieux-Waal. Les *Historiens Hollandois* en fixent le nombre à vingt-deux (*a*) ; mais, si l'on en croit le Bâtard de Gueldre, il montoit à trois cens de toute grandeur (*b*). Après cette expédition il se posta dans la Chartreuse d'Utrecht, battit Wassenaar qui voulut le déloger (*c*), le prit (*d*) & le conduisit à Hattum, où il le garda longtems dans une cage de fer (*e*). Le manque d'argent arrêta ses progrès (*f*). S'il eût pu payer deux mille chevaux pendant deux mois, il auroit embarrassé la Régente qui n'avoit pas plus d'argent que lui dans ses coffres.

Wassenaar prisonnier.

Dans cette extrêmité Marguerite dépêcha vers l'Empereur pour le presser de venir mettre ordre aux Pays-Bas. Mais Maximilien encore plus indigent, lui répondit qu'il ne pouvoit faire le voyage sans une remise de dix mille florins d'or pour les frais de son voyage, & qu'il lui conseilloit de négocier un accommodement avec le Duc de Gueldre, à condition que le Roi de France qu'il regardoit comme le mobile de la guerre, garantiroit le Traité (*g*). Ce Monarque étoit alors occupé à faire la paix avec le Roi d'Arragon (*h*), & Marguerite envoya vers Ferdinand pour le prier de comprendre l'Archiduc & le Duc de Gueldre dans le Traité. Il Il ne fut pas possible de conclure la paix ; mais on convint d'une treve qui devoit durer quatre ans, à compter du 10 Août (*i*). Pendant le Congrès Charles de Gueldre surprit Arnhem : ce qui le mit en possession de tout le Duché (*k*).

Surprise d'Arnhem.

1513.

VI.
Marguerite forme une Ligue contre la France.

Dans le tems qu'on négocioit cet accord, Marguerite formoit une Ligue entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre pour attaquer conjointement la France. Par un Article secret Ma-

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag. 646.*
(*b*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 12.
(*c*) Henric. Van Erp Chron. *pag. 96.*
(*d*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *ch.* 41.
(*e*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 646.
(*f*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 13.
(*g*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 35, 36, 37.
(*h*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* I. *pag.* 40.
(*i*) Chartres de Brab. à Vilvoorden *VII. Armoire d'enhaut. Tiroir* TOUCHANT GUELDRE.
(*k*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *ch.* 41.

CHARLES II.

1513.

ximilien accordoit au dernier la liberté de lever des troupes dans les Pays-Bas & de prendre à son service des vaisseaux Hollandois & Zeelandois (*a*). » Si, disoit-il, Louis a pu » secourir Charles de Gueldre sans blesser l'amitié qu'il a » jurée à l'Archiduc, il doit m'être permis de favoriser Henri » sans offenser Louis » (*b*). Le Monarque François informé de ces recrues, s'en plaignit aigrement (*c*), & Marguerite répondit qu'elle n'avoit nulle part à ces levées ; que l'intention de Maximilien étoit d'observer exactement les Traités avec la France en qualité de Tuteur de l'Archiduc son petit-fils ; mais que comme Empereur il pouvoit agir selon les intérêts de l'Allemagne (*d*), & le Roi piqué de se voir jouer, fit des défenses très-severes dans les pays qui relevoient de sa Couronne, de fournir aucuns secours aux Anglois (*e*). La France étoit alors dans une position critique. La perte de la bataille de Novarre lui enlevoit l'Italie, & l'Angleterre menaçoit ses Provinces maritimes. Les hostilités commencerent sur l'Océan. Dans un combat naval Primauget, Gentilhomme Breton, voyant le feu à son vaisseau sans espérance de l'éteindre, accrocha l'Amiral Anglois, & le fit sauter avec lui. Henri qui commandoit en personne l'armée de terre, débarqua à Calais.

Maximilien sert en Volontaire chez l'Anglois.

Maximilien qui s'étoit engagé d'attaquer en même tems la France de son côté, s'excusa sur son impuissance, & croyant couvrir son manque de parole en flattant la vanité du Monarque Anglois, il se rendit à son armée en qualité de Volontaire ; mais il ne négligea pas de tirer cent Couronnes par jour pour sa dépense (*f*). Henri cependant investit Terouanne ; Teligny, Sénéchal de Rouergue, & Crequy s'étoient jettés dans la place ; la garnison n'étoit que de cinq cens François commandés par d'Hailly de Bournonville & cinq cens lansquenets, sous les ordres de Brandec. Halevin

Prise de Terouanne.

(*a*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* I. *pag.* 43.
(*b*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 110, 137, 138.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 137.
(*d*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 154.
(*e*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 120, 138.
(*f*) Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* V. *Liv.* XV. *pag.* 66.

de

de Piennes, Gouverneur de Picardie, y fit entrer un convoi; mais il fut défait au retour proche de Guinegates. Le Duc de Longueville, Buffi d'Amboise, Clermont, d'Imbercourt & le Chevalier Bayard demeurerent prisonniers. Enfin la garnison fut contrainte de capituler après avoir tenu neuf semaines de trenchée ouverte, & l'Empereur, auquel le Roi d'Angleterre donna la Ville, la renversa de fond en comble, malgré la capitulation qu'Henri avoit accordée aux habitans (*a*).

Charles II.

1513.

La ville renversée.

Si le Roi d'Angleterre eût consulté ses véritables intérêts, il auroit pénétré dans la Picardie; mais Maximilien lui persuada de faire le siege de Tournay, place à la bienséance de l'Archiduc. Marguerite amena au camp le jeune Prince, lorsque la place eut capitulé. Henri fut à Lille leur rendre visite; il conclut un nouveau Traité, par lequel l'Empereur consentit qu'il repassât la mer avec son armée, quoiqu'il eût promis de demeurer en France tant que la guerre continueroit, & se chargea de tenir pendant l'hyver quatre mille chevaux & six mille fantassins pour la garde de la frontiere. Henri de son côté s'obligea de payer deux cens mille Couronnes d'or pour l'entretien de ces troupes, & d'attaquer avant le 1 Juin une des Provinces maritimes de la France, pendant que l'Empereur entreroit en Bourgogne. L'un & l'autre devoient se rendre à Calais au 15 de Mai pour célébrer le mariage de l'Archiduc avec Marie, sœur du Roi d'Angleterre (*b*). Ce Traité conclu, l'Empereur s'en retourna en Allemagne, & peu de jours après Henri fit voile pour Londres. Louis XII profita de l'hyver pour détacher les Anglois de l'alliance des Autrichiens.

Prise de Tournay.

Traité avec l'Angleterre.

Le Duc de Longueville, prisonnier à Londres, ouvrit la négociation, & fit sentir au Roi que Maximilien abusoit de sa franchise. Après avoir fait le détail de sa conduite passée, il le fit réfléchir sur son activité à toucher l'argent convenu & son peu d'exactitude à mettre sur pied les troupes qu'il devoit fournir. Il lui apprit que ce Prince avoit ratifié la

Manœuvre de la France en Angleterre.

(*a*) Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 371. & *suiv.*
(*b*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* I. *pag.* 51.

CHARLES II.

1513.

treve que Ferdinand venoit de conclure avec la France, & qu'il demandoit Renée pour l'Archiduc, quoiqu'il promît de célébrer le mariage du jeune Prince avec Marie de Galles (*a*). Le Roi de France avoit fait la proposition de la seconde de ses filles pour retarder la conclusion du premier mariage (*b*), & Maximilien toujours avide d'argent, mandoit au Roi d'Angleterre qu'il désespéroit de pouvoir se rendre à Calais, à moins qu'il ne lui envoyât une bonne somme pour faire son voyage (*c*). Marguerite s'excusoit de n'avoir pas sur pied le nombre de troupes qu'elle devoit mettre, sur la difficulté de faire des levées (*d*).

Paix entre les deux Couronnes.

1514.

L'hyver se passa dans ces négociations, & le Duc de Longueville les poussa si vivement qu'Henri VIII presqu'assuré de la conclusion de la paix, ne prit aucunes mesures pour la campagne suivante. Louis de son côté amusoit Maximilien & Ferdinand en leur promettant de céder ses prétentions sur l'Italie au Prince qui épouseroit Renée, la seconde de ses filles, pour-lors âgée de quatre ans (*e*). Le premier avantage qu'il retira de ce jeu, fut une treve avec le Roi d'Espagne, à laquelle l'Empereur accéda (*f*); mais la découverte de ces intrigues aliéna l'esprit du Roi d'Angleterre. Ce Monarque accusa ses Alliés de perfidie & rappella ses Ambassadeurs; mais la France avoit encore trois obstacles à surmonter. Henri vouloit qu'on lui laissât Boulogne & Tournay; que le Roi de France lui payât trois cens mille écus tous les ans, pour l'indemniser des Provinces sur lesquelles il avoit des prétentions, & qu'on lui livrât Richard de la Poole, Duc de Suffolck, frere du malheureux Edmond, auquel il avoit fait couper la tête. Quant au premier article, les Anglois garderent Boulogne & rendirent Tournay; le second fut plus difficile. Louis en se chargeant d'une redevance annuelle, reconnoissoit les droits de la Couronne d'Angleterre, & se char-

(*a*) Fleury Hist. Ecclés. *Tom.* XXV. *Liv.* 124. *pag.* 332.
(*b*) Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 380.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 204.
(*d*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 217.
(*e*) Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 380.
(*f*) Idem, *ibid. pag.* 381.

geoit d'une espece de tribut. Après de longs débats on convint d'un million d'écus une fois payés, tant pour s'acquitter de ce qui restoit dû du Traité d'Etaples signé par Charles VII, que pour demeurer quitte d'un emprunt fait par le Duc d'Orleans à la Duchesse de Salisbury, mere d'Henri. L'honneur de la Couronne étoit intéressé à ne point livrer le malheureux après lui avoir donné refuge, & le Roi d'Angleterre se contenta de la promesse du Roi de réleguer ce Prince à Metz avec une pension de deux mille écus (*a*). Ces préliminaires accordés, les deux Monarques signerent trois Traités le 7 d'Août (*b*). Le troisiéme concernoit le mariage de Marie, sœur de Henri, avec Louis XII, qui fut consommé à Abbeville le 9 Octobre suivant. Maximilien dénué du secours des Anglois, se pressa d'arrêter aussi le mariage de l'Archiduc avec la Princesse de France (*c*), & la paix fut publiée dans les Pays-Bas à la fin de l'année (*d*). Louis, pour faire revivre les droits de sa Couronne sur la Flandre & l'Artois, inséra finement la clause : » sauf le droit du su- » prême pouvoir & autres droits seigneuriaux appartenans » au Roi Très-Chrétien, & sans y préjudicier » (*e*) ; mais Marguerite non moins déliée que le Monarque, fit dresser avant la signature une protestation, par laquelle l'Archiduc déclaroit, » qu'il n'entendoit accorder dans ses pays aucun ti- » tre ni pouvoir au Roi de France, que ceux dont il étoit alors » en possession » (*f*). Les peuples se flattoient de jouir alors de quelque repos. Charles de Gueldre avoit envoyé dès l'année précédente un Corps de six mille Lansquenets au secours de la France, & l'éloignement de ces troupes faisoit espérer qu'il observeroit la treve ; mais les troubles qui se renouvel-

CHARLES II.

1514.

Et avec les Pays-Bas.

Promesse de mariage de Charles avec Renée de France.

(*a*) Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 381.
(*b*) Voyez ces Traités *dans* Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* V. *Liv.* XXV. *pag.* 86. Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 259, 270, 271, 296, 297, 304, 318, 349. Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* I. *pag.* 64.
(*c*) Idem Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* I. *pag.* 81, 82.
(*d*) Repert. des Plac. de Holl. *pag.* 3.
(*e*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *pag.* 67, 82.
(*f*) Protestat. pour Charles d'Autr. *dans* les Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 376.

CHARLES II.

1514.

lerent dans la Frise, lui fournirent bientôt le prétexte de les rappeller.

VII. Troubles de Frise.

Procédures infructueuses contre le Comte d'Embden.

Nous avons vû qu'Edzard avoit obligé Joris, Duc de Saxe, de lui conférer le Stadhouderat de Groningue & des Ommelandes. Maximilien l'avoit mis au Ban de l'Empire avec la Ville, & les avoit cités en 1507 devant la Chambre Impériale assemblée à Constance, où les Deputés de Saxe avancerent différens griefs contr'eux (*a*). Le Légat de son côté les avoit fait sommer devant son Tribunal à Louvain, sur les plaintes de l'Evêque d'Utrecht (*b*). Ces procédures infructueuses ne servirent qu'à autoriser Edzard à n'avoir plus de ménagement. Il tenta en 1512 une entreprise sur Leuwaarden, que le hazard fit manquer au moment de la réussite (*c*). Le Sénat de cette Ville avoit banni son Monnoyeur pour avoir fabriqué des especes d'un poids léger. Cet homme s'étoit refugié à Groningue, & pendant son séjour il découvrit que le Comte entretenoit un commerce réglé avec quelques habitans de Leuwaarden par le moyen d'une femme qui menoit cette intrigue. Dans l'espérance d'obtenir son rappel, il vint trouver le Comte de Bentheim & l'avertit de ce qui se passoit. Le Gouverneur fit à l'instant arrêter Mockama, Koeper & Jurima, & n'ayant pu tirer leur aveu, il envoya les procédures au Duc de Saxe, n'osant se charger du jugement d'une affaire aussi délicate. Joris lui récrivit de faire exécuter les coupables dans la prison, sans en communiquer aux Etats (*d*).

Joris de Saxe marche contre lui.

Cette avanture reveilla les soupçons du Duc de Saxe, qui conclut que le Comte d'Embden étendoit ses vûes sur la Frise. L'asyle qu'il donna peu après à Rodolphe de Munster qui s'étoit emparé de Coeverden, d'où il ravageoit l'Overyssel & la Drenth (*e*), acheva de le confirmer. Il fit

(*a*) S. Beninga Chron. de Fris. *pag.* 180.
(*b*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 183.
(*c*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 188.
(*d*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VIII. *pag.* 8.
(*e*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 191, 195, 196.

Charles II.

1514.

citer Edzard pour avoir à rendre compte de sa gestion, & celui-ci levant enfin le masque, répondit par un refus formel (*a*). Joris résolu de le chasser du pays, prit à son service quatre ou cinq mille soldats & deux mille chevaux qui, réformés depuis la paix, se tenoient réunis sur la frontiere & vivoient de brigandage. Il leur ordonna d'avancer vers Deventer, & de faire le dégât sur les terres de Groningue (*b*). Il écrivit en même tems au Sénat pour l'engager à rentrer sous sa domination (*c*). Mais ces riches bourgeois encouragés par Edzard, voyant leurs fortifications en bon état, renvoyerent son courier sans réponse. Joris cependant arrivant avec un bon Corps de troupes, investit la Ville; les assiegés défendirent leurs dehors par des sorties, dont le succès étoit souvent balancé (*d*), & les Chefs jugeant que la guerre se prolongeroit, travailloient à l'envi à s'appuyer de l'alliance des Princes voisins. L'Evêque d'Utrecht fit marcher six cens hommes au secours du Duc, & le Sénat en fut si piqué qu'il détacha une troupe de soldats déterminés pour mettre le pays de Drenth à feu & à sang (*e*). Cependant Joris convoqua les Etats de Frise à Leuwaarden; il exposa dans cette Assemblée les différens sujets de plainte qu'Edzard lui avoit donnés, & le besoin qu'il avoit d'un secours d'hommes & d'argent. Les Députés refuserent l'argent; mais la Noblesse offrit de servir deux mois à ses dépens, d'entretenir un Corps de cinq cens fantassins, & sur ces entrefaites Eric de Bronsvic arriva avec un Corps de Lansquenets qu'il avoit levé dans le pays de Lunebourg (*f*).

Il veut réduire Groningue.

Le Pays de Drenth ravagé.

Secours arrivé à Joris.

Edzard envoya de son côté en Hollande pour faire des soldats; mais la Régente défendit à ses sujets de marcher sous ses enseignes. (*g*). Dans cette extrêmité il résolut d'aller se-

Alliance du Comte d'Embden avec le Duc de Gueldre.

(*a*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 198.
(*b*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 202.
(*c*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 205, 209.
(*d*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 219, 226, 229, 232, 235, 250.
(*e*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 246.
(*f*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VII. *pag.* 9.
(*g*) Repert. des Plac. de Holl. *pag.* 3.

CHARLES II.

1514.

crétement trouver le Duc de Gueldre (*a*), qui non-seulement promit de le secourir, mais encore de lui faire obtenir la protection de la France, s'il vouloit reconnoître cette Couronne (*b*); & vraisemblablement le Traité fut conclu. Nous voyons qu'au mois de Mai Charles de Gueldre fit un voyage à cette Cour, sans autre suite que de deux cavaliers (*c*), & qu'il se fit commettre Protecteur de l'Oostfrise, sous la promesse de reconnoître la suzeraineté du Roi aussitôt qu'il seroit maître de Groningue (*d*). Il fut bientôt en état de remplir l'ordre qu'il avoit sollicité; mais il trompa le Comte d'Embden, & résolu de s'approprier la Ville, il n'envoya qu'un foible secours, & demanda trente-cinq mille florins du Rhin pour se mettre en campagne. Pendant que le Comte faisoit ses efforts pour trouver cette somme, Eric de Bronsvic fut emporté d'une volée de canon à l'attaque d'Appingadam, & le Duc de Saxe pour venger sa mort, passa la garnison au fil de l'épée (*e*). Charles de Gueldre ayant touché une partie de l'argent qu'il demandoit, envoya le Comte d'Oyen à la tête d'une bonne troupe qui ravagea la Twenth & la Drenth, & parut à la vûe de Groningue (*f*). La Ville étoit aux extrêmités, & ne se soutenoit que par l'espérance qu'Edzard donnoit d'un prompt secours. L'arrivée de cette armée jetta le Duc de Saxe dans une inquiétude d'autant plus vive que le Général disoit hautement qu'il ne venoit qu'en vertu d'un ordre de Louis XII. Joris dépêcha sur le champ Simon de Reischach en France pour représenter au Monarque : » qu'en vertu des Constitutions de l'Empire dont Groningue » faisoit partie, il ne pouvoit recevoir l'hommage du Comte » d'Embden, ni l'assister contre son Seigneur; qu'en consé» quence il le prioit d'ordonner au Duc de Gueldre de retirer

Surprise du dernier.

(*a*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* CXLVI. *pag.* 511.
(*b*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 236.
(*c*) Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 318.
(*d*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 251. Lettr. de Louis XII. *Tom.* IV. *pag.* 382.
(*d*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VII. *pag.* 10.
(*e*) S. Beninga *pag.* 251.

» ses troupes » (*a*). Cette requête ne fut pas du goût du Roi, encore moins de celui du Duc. La connoissance que ce dernier avoit alors de la foiblesse d'Edzard, l'avoit enhardi à ne plus cacher ses vûes. Il fit déclarer au Sénat que ses gens n'entreroient dans la Ville que quand il auroit autorisé ses armes en reconnoissant la suzeraineté de la France & le recevant en qualité de Stadhouder au nom de cette Couronne, menaçant la Ville en cas de refus de se retirer. L'alternative étoit embarrassante, & le Duc étoit pressant; la position des Citoyens détermina le Sénat à changer de maître (*b*). Guillaume d'Oyen entra dans la place à la tête de son armée, & reçut le serment au nom du Duc de Gueldre (*c*). Le Comte d'Embden se voyant forcé de se retirer, & n'ayant point d'argent pour payer la solde du peu de troupes qui lui restoit, prit le parti de se sauver pendant la nuit (*d*).

Charles II.

1514.

Il s'empare de Groningue.

Charles de Gueldre fut à peine en possession de Groningue qu'il résolut de tenter fortune sur les autres Villes de Frise. Il envoya quelques vaisseaux de Harderwyk qui surprirent Sneek, Slooten, & Bolswaart. A ces nouvelles Joris se pressa de regagner l'Allemagne, sous prétexte de chercher de l'argent & de nouveaux secours. Ses soldats se voyant sans Chef & sans paye, se répandirent dans la Drenth, dans l'Overyssel & dans la Frise, pillant tout ce qui se trouvoit à leur portée, & s'acquirent le surnom de la *Bande Noire* que le Comte d'Embden leur avoit donné dans le tems qu'ils ne le méritoient pas (*e*). Le Comte d'Oyen profita de la jonction des milices de Groningue avec ses troupes pour chasser les Saxons des postes qu'ils occupoient encore aux environs de la Ville, & reprit pendant l'hyver Appingadam, Dockum, & les forts d'Aduwarderzyl & de Deltzyl (*f*).

Et d'autres places de la Frise.

1515.

La Bande Noire renforcée des garnisons de ces places de-

(*a*) Letr. de Louis XII. Tom. IV. *pag.* 379, 380.
(*b*) E. Beningha Hist. d'Oostfrise. *Liv.* III. *chap.* CLXXV, CLXXVI. *pag.* 533, 534.
(*c*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 258, 259.
(*d*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 261.
(*e*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 265, 267, 269, 275.
(*f*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 269, 273.

Charles II.

1515.

Ravages de la *Bande noire.*

vint plus formidable par ses brigandages. Les cris des paysans réveillerent le Stadhouder, qui défendit par un Placard à ces Etrangers de demeurer dans le pays (*a*), & commandoit aux habitans de se tenir prêts à prendre les armes au premier ordre. Il négocioit en même tems avec le Duc de Saxe pour l'engager à rappeller ces troupes (*b*) ; mais ce Prince voulant les conserver, & n'ayant point d'argent pour leur subsistance, ne pensa qu'à gagner du tems. Le Stadhonder las de se voir amuser, publia le 2 Mars une injonction à la Noblesse de monter à cheval, aux Communes de prendre les armes, & de se rendre dans trois jours au rendez-vous qu'il indiquoit (*c*). Des ordres si précis effrayerent la Bande Noire, qui résolut de repasser dans la Frise en traversant la Gueldre, le pays de Cleves & l'Overyssel, pilla les villages qu'elle trouva sur sa route, brûla Workum à son arrivée, & s'établit entre Leuwaarden, Harlingue & Franeker (*d*). Le Magistrat d'Amsterdam qui craignoit le voisinage de ces brigands, facilita leur retraite en leur fournissant les provisions dont ils avoient besoin, & Joris leur envoya un bon nombre de bâtimens qui portoient des draps pour leur habillement & de l'argent pour leur paye ; mais le *Grand-Pierre* célébre Armateur connu dans l'Histoire sous le nom de *Pyrrhus Magnus*, qui commandoit les Frisons, amis du Duc de Gueldre, enleva ce convoi aussitôt qu'il parut sur la Zuiderzee (*e*). Cette perte acheva de décourager Joris, & renonçant à la Frise qu'il appelloit un *Pays Devorant*, par un jeu de mots de *Fret-land* au lieu de *Fris-land*, il envoya vers l'Archiduc pour lui proposer la cession de ses droits.

Pirateries du *Grand-Pierre.*

Joris dégouté de la Frise.

VIII.

Charles inauguré en Hollande, en Zeelande, &c.

Ce Prince à quinze ans donnoit des preuves d'une capacité prématurée. Le Comte de Chievres l'avoit familiarité de bonne heure avec l'étude de l'Histoire, de la Politique &

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 3.
(*b*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 275.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 3.
(*d*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 276, 277.
(*e*) U. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* CXCVII. *pag.* 550. Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 186, 188.

les

les Langues, & son esprit s'étoit formé avant l'âge par les connoissances qu'il avoit acquises. Les Etats-Généraux pressoient Maximilien de lui remettre l'administration de ses Etats ; l'épuisement des finances n'avoit pu permettre à l'Empereur de venir dans les Pays-Bas depuis la mort de Philippe II, & son consentement ne fut pas difficile à obtenir. Le jeune Prince fut inauguré Duc de Brabant au mois de Janvier, Comte de Flandre en Avril, d'où passant la mer, il fut reconnu des Zeelandois à Middelbourg (*a*), & vint à Dordrecht le 3 Juin. La Noblesse & les Députés des Villes de Hollande lui prêterent serment après avoir reçu le sien (*b*), en présence de Marguerite, Duchesse de Savoye, & de Florent d'Egmond, Comte d'Ysselstein, alors Stadhouder de la Hollande. Il accorda de nouveaux privileges à quelques Villes, & entr'autres à Dordrecht (*c*), dont le Magistrat lui rendit un hommage particulier (*d*). Ce fut au milieu de ces cérémonies que les Envoyés de Joris lui offrirent la souveraineté de la Frise ; & l'affaire fut bientôt conclue. Le Duc de Saxe céda ses prétentions pour le remboursement des trois cens cinquante mille florins du Rhin dûs à son pere, & se contenta de cinquante mille pour les frais de la guerre (*e*). L'Archiduc fut obligé de recourir à de nouvelles pétitions pour trouver cette somme (*f*).

Charles II.

1515.

Joris lui céde la Frise.

On voit par les rôles qui furent dressés que la Hollande contenoit alors deux cens trente-cinq mille arpens & trente-cinq mille maisons ; que les habitans montoient à trois cens cinquante mille ; que les impositions ne porterent que sur cent soixante & douze mille ; que le surplus des terres & maisons appartenoit au Clergé qui se prétendoit exempt, & que la pauvreté affranchissoit les autres des taxes pu-

Etat de la Hollande.

(*a*) Reigersb. Chron. de Zeel. Voyez aussi Boxhorn *sur* Reigersb. *Part.* II. *pag.* 384, 385.

(*b*) Balen Descript. de Dordr. *pag.* 808.

(*c*) Boxhorn *sur* Reigersb. *Part.* II. *pag.* 613.

(*d*) Recueil des Placards. *Tom.* III. *pag.* 20.

(*e*) Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 385. Confer. avec Van Loon Anc. Gouvern. *Part.* V. *pag.* 641.

(*f*) Recueil des Placards *Tom.* II. *col.* 2047.

Charles II.

1515.

Ordonnance pour les taxes.

bliques (*a*). Ce dénombrement donna lieu à une Ordonnance qui défendoit aux Villes & aux Villages l'aliénation de leurs Domaines, d'impoſer des taxes ſans une permiſſion expreſſe du Souverain, limitoit les exemptions de la Nobleſſe aux fiefs aſſujettis au ſervice, & privoit les Seigneurs d'affranchir leurs Vaſſaux des impoſitions, à moins que leur droit ne fût établi par un titre irréfragable (*b*).

Négociations de Charles en Eſpagne.

Ces ſoins domeſtiques n'empêchoient pas le jeune Charles de penſer aux affaires du dehors. Louis XII étoit mort la nuit du 1 Janvier (*c*); François, Duc d'Angouleſme, ſon ſucceſſeur, faiſoit de grands préparatifs pour attaquer le Duché de Milan. L'Archiduc devoit naturellement ſe déclarer pour Maximilien ſon Ayeul; mais une guerre avec la France étoit contraire à ſes intérêts dans un tems ou le ſecours de cette Couronne pouvoit lui devenir néceſſaire. Le Roi d'Arragon menaçoit d'une fin prochaine; ſa ſucceſſion lui appartenoit comme à l'Aîné de ſes petits-fils, & l'égarement d'eſprit ne permettant pas à ſa mere de gouverner par elle-même, la Régence des trois Royaumes de Caſtille, de Leon & de Grenade lui étoit dévolue; mais il étoit à craindre que le vieux Roi ne diſposât d'une partie en faveur de Ferdinand ſon frere qu'il avoit élevé à ſa Cour, ou que ce jeune Prince ne ſe fût formé un puiſſant parti. Déja quelques Politiques jettoient en avant qu'il convenoit mieux aux Eſpagnols d'obéir à un Monarque qui fît ſa réſidence dans le Royaume, qu'à un Roi dont les différentes poſſeſſions exigeroient de fréquens voyages; que Charles pouvoit devenir Empereur & qu'alors ſon principal ſéjour ſeroit en Allemagne; qu'il laiſſeroit le gouvernement à des Miniſtres trop foibles pour empêcher les troubles & toujours tyrans pour les peuples (*d*). Quoique l'émancipation de Charles eût anéanti le titre de Gouverneur, le Comte de Chievres avoit conſervé tout ſon crédit ſur l'eſprit de ſon Pupille (*e*),

(*a*) Charges Héréd. du Comté. *Préface.*
(*b*) Recueil des Placards. *Tom.* II. *col.* 2047, 2051.
(*c*) Le R. P. Daniel Hiſt. de France. *Tom.* V. *pag.* 384.
(*d*) Le R. P. Daniel Hiſt. de France. *Tom.* V. *pag.* 392.
(*e*) Petr. de Angl. *Lib.* XV. *pag.* 485.

Charles II.

1515.

& ses conseils dictés par la sagesse & la probité étoient toujours conformes aux vrais intérêts de son Prince. L'Ayeul travailloit depuis long-tems à l'éloigner de son petit-fils. Il avoit fait un testament par lequel il laissoit au jeune Ferdinand la Castille & ses Annexes, l'Arragon & la Navarre, alleguant pour motif que l'Aîné seroit assez puissant en recueillant la succession paternelle & les Pays-Bas. Il craignoit la prudence de Chievres qui pouvoit empêcher la réussite de ses desseins. Dans ces circonstances Charles envoya le célébre Adrien son Précepteur en qualité d'Ambassadeur avec pouvoir de se saisir de la Régence des Etats de Jeanne aussitôt que le Monarque auroit les yeux fermés. Il dépêcha en même tems vers François I François-Henri de Nassau & Michel de Croï pour renouveller les Traités avec cette Couronne & demander l'accomplissement de son mariage avec Renée de France, un délai pour la restitution du Royaume de Navarre, & le secours du Roi pour prendre possession des Etats de sa mere. Nassau réussit facilement dans sa négociation. François I offrit six cens mille écus pour la dot de la Princesse, consentit que le Roi d'Arragon conservât la Navarre pendant sa vie, & promit d'aider l'Archiduc s'il en avoit besoin *(a)*. Charles voulant récompenser son Ambassadeur des services qu'il venoit de lui rendre, demanda pour lui Claude de Chalons, sœur du Prince d'Orange, que François faisoit élever à sa Cour. Cette alliance fut le premier degré de l'élevation, où nous verrons parvenir cette Branche de la Maison de Nassau *(b)*.

En France.

Mariage du Comte de Nassau avec Claude de Chalons.

IX. Charles prend possession de la Frise.

L'Archiduc prévoyant que la mort du Roi d'Arragon l'appelleroit bientôt en Espagne, se proposa d'arranger les affaires des Pays-Bas de façon que son absence ne pût causer aucun trouble, & de conclure une paix solide, ou du moins une longue treve, entre le Comte d'Embden & le Duc de

(a) Mém. du Bellay *Liv.* I. Voyez le Recueil des Traités par Leonard, *Tom.* II.

(b) Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 392. Ant. de Vera Vita Caroli V. *pag.* 4. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 658.

CHARLES II.

1515.

Gueldre (*a*). Il chargea en même tems Florent d'Egmond, Stadhouder de Hollande, de prendre possession de Leuwaarden, de Harlingen & de Franeker que les Saxons lui remirent. La Bande Noire abandonna la Frise, à la reserve de deux cens hommes qui prirent parti dans les troupes du Stadhouder. Le reste traversa la Drenth; le plus grand nombre s'arrêta dans la Gueldre; quelques-uns se donnerent à la France, & très-peu repasserent en Allemagne (*b*).

La Bande Noire dispersée.

Autorité de Charles.

Les qualités supérieures que le jeune Prince fit paroître dès le commencement de son regne, éleverent son autorité au-dessus de celle de ses Prédécesseurs, & son pouvoir étoit tel qu'il changeoit à son gré la forme de l'ancien Gouvernement. L'inspection des Digues étoit confiée depuis le regne de Guillaume II à un Tribunal composé des *Heemrades* & le Président portoit le titre de *Dykgraaf*. Ces Magistrats étoient tirés des familles les plus riches de la Province, afin qu'étant interressés à la conservation du pays, ils veillassent plus soigneusement à leur entretien. Philippe le Bon avoit commencé à donner une inspection au Conseil de Hollande & au Stadhouder sur ce Tribunal. Charles allant de Haarlem à Amsterdam le long des Digues de l'Y, s'apperçut de quelques crevasses qu'on avoit négligées, & fut averti que celles de Westfrise n'étoient pas en meilleur état. Quoique le Dykgraaf alleguât les tempêtes violentes qui s'étoient succédées pendant l'hyver, & l'épuisement des peuples (*c*), il saisit le prétexte pour créer un Surintendant des Digues, & donna cette Charge à Charles de Poitiers, Seigneur de Dormans, l'autorisa à faire de nouvelles Ordonnances & à changer à son gré les Officiers de ce Tribunal (*d*). Les Etats reclamerent inutilement leurs privileges qui excluoient tout

Création d'un Surintendant des Digues.

Infractions faites aux privileges.

(*a*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 278. E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III, *chap.* XCIX. *pag.* 551.

(*b*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 282, 283, 284.

(*c*) Voyez Phil. à Leydis de cura Reipubl. *cap.* LXI. *pag.* 210, 213. Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 45. Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 189.

(*d*) Manif. de Rhinland. *pag.* 120, 126.

Etranger ; ce Seigneur possédoit encore cet office en 1540 (*a*). Cet acte de despotisme fut confirmé par le changement que Charles fit des Magistrats qui avoient osé résister à sa volonté (*b*).

Le Duc de Gueldre en Italie.

A ces infractions près la Hollande jouissoit d'une grande tranquillité, dont l'absence du Duc de Gueldre assuroit la durée. Ce Prince ennemi du repos n'avoit pu se resoudre à demeurer dans un pays où la treve tenoit sa valeur en brasseries. Il avoit suivi François I dans le Milanois à la tête de six mille soldats, selon les uns (*c*), & vingt-deux mille, si l'on en croit les autres (*d*). Cependant sur le bruit que les Autrichiens avoient commis quelques hostilités sur sa frontiere, il quitta brusquement l'armée, laissant le commandement de ses troupes à Claude, Duc de Guise, frere du Duc de Lorraine. Il apprit à Lyon la victoire des François à Marignan, & conçut tant de chagrin d'avoir manqué cette journée, qu'il tomba dans une maladie dont il pensa mourir (*e*). La foiblesse qui suivit sa convalescence, l'obligea d'observer la treve avec plus d'exactitude, à la reserve des pirateries que le Grand-Pierre exerçoit de tems en tems sur la Zuiderzee.

Pirateries du Grand-Pierre.

Charles tient Chapitre de la Toison.

L'Archiduc profita de ce repos pour convoquer à Bruxelles le Chapitre général de la Toison. L'ouverture se fit par une Cavalcade où il parut en habit de velours cramoisy relevé d'une broderie d'or semée de perles & de diamans ; les Chevaliers vêtus des habits de cérémonie le précédoient deux à deux suivant l'ordre de leurs réceptions. Ce Cortege étoit composé des Comtes de Nassau, de Hoorn, de Roeux, de Lalain, d'Epinoy, de Sommersdyck, de Chievres, de Chimay, & de Bergues, après lesquels venoit un Héraut qui portoit sur un carreau de velours cramoisy le grand Collier de l'Ordre. L'Archiduc le suivoit seul, & derriere lui

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 27.
(*b*) Charges Héréd. du Comté de Holl. *Préf.*
(*c*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 657, 658.
(*d*) Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 396.
(*e*) Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 407.

CHARLES II. 1515.

marchoient le Comte Palatin, le Marquis de Bade, & les Comtes de Mansfeldt, de Montrevel & de Sorne. Les Ambassadeurs des Cours étrangeres fermoient la marche. L'Archiduc descendit à l'Eglise de Sainte Gudule, & se mit sur un fauteuil placé au milieu du Chœur sur une estrade où l'on montoit des deux côtés. Les Chevaliers occuperent les stales à droite & à gauche, & les armes de chacun étoient suspendues au-dessus de leurs places. Celles d'Henri VII, Roi d'Angleterre, de Lannoy, du Prince de Bade, de Polhain, de Cormille de Bergues, de Lichtenstein, de Peeren, & de Philippe de Bourgogne, tous décédés depuis le Chapitre précédent, étoient vacantes, & Charles les remplaça par Ferdinand son frere, François I, Roi de France, Henri VIII, Roi d'Angleterre, Christiern, Roi de Danemarc, le Comte Palatin, le Marquis de Brandenbourg, le Marquis de Bade, le Prince de Portien, les Comtes de Bresse & de Montrevel, & la cérémonie finit par un superbe festin (a).

X. Ses précautions pour les Domaines d'Espagne. 1516.

Cependant Adrien arrivoit en Espagne en qualité d'Envoyé de l'Archiduc. Ferdinand le reçut d'abord avec tous les égards qu'il pouvoit souhaiter; mais l'Ambassadeur n'ayant pas dissimulé sa mission, indisposa le vieillard qui le chassa de sa Cour, & le relegua à Guadalupe dans le Convent des Hieronymites. Le Comte de Chievres sçachant que le Roi avoit une hydropisie qui le menaçoit d'une mort prochaine, avoit conseillé au jeune Prince de s'assurer des Couronnes qui le regardoient en qualité d'Aîné, & d'employer Laurent Galindec de Carvajal, le Licencié Zapata, & François de Vargas, pour engager son Ayeul à révoquer le Testament par lequel il avantageoit le Cadet. Ces Ministres saisirent le foible du Roi Catholique, & lui représenterent que le partage des Etats détruisoit le Systéme de la Monarchie Universelle, dont il se glorifioit d'être l'auteur, & sa vanité étouffant les sentimens de la nature qui parloient pour son Eleve, il rétablit Charles dans ses droits, & l'institua son

(a) Ferreoli Locrii Chron. Belg. *pag.* 111.

Charles II. — 1516.

Héritier après la mort de Jeanne ; mais il donna la Régence de Castille au Cardinal Ximenes & celle d'Arragon à Don Alphonse, Evêque de Sarragosse (*a*). Il mourut peu de jours après, le 23 Janvier, 1516 (*b*). Adrien voulut s'opposer à la prise de possession en vertu des provisions que l'Archiduc lui avoit données. Ximenes prétendit que les droits de Charles n'étoient pas ouverts lorsqu'il l'avoit commis au Gouvernement ; qu'il ne pouvoit même exercer ses prétentions qu'après la mort de Jeanne, & qu'Isabelle par une disposition précise avoit interdit tout Etranger de l'administration de la Castille. L'Ambassadeur voyant le Conseil prêt à l'exclure, fut trop heureux d'accepter la seconde place, à condition qu'il signeroit tous les Actes au nom de l'héritier présomptif de la Reine. Charles ayant appris ce qui s'étoit passé, écrivit au Cardinal avec les témoignages d'estime & de confiance qu'un Souverain peut marquer à son sujet, & lui envoya des Patentes qui le confirmoient dans la Régence. Ximenes se saisit aussitôt du Gouvernement dont il s'acquitta avec la plus grande fermeté. On raconte que quelques Seigneurs lui demandant s'il se flattoit d'être obéi ponctuellement, il leur répondit en remuant le Cordon de S. François qu'il avoit conservé, quoique Cardinal : » Ceci me suffit » pour mettre à la raison les plus superbes » (*c*). L'autorité avec laquelle il commandoit, donnoit de la jalousie à l'Archiduc, & Chievres imagina, pour mettre quelques bornes à son pouvoir, de proposer à l'Empereur & au Pape (*d*) de donner au jeune Prince le titre de Roi, attendu la démence de sa Mere ; mais il falloit le consentement des Espagnols & c'étoit la difficulté de l'obtenir. Le Clergé craignoit que l'Archiduc n'abusât de l'amitié du Saint Pere pour faire séculariser les Grandes-Maîtrises de Saint Jacques d'Alcantara & de Calatrava. La Noblesse se flattoit de recouvrer ses an-

Il est proclamé Roi de Castille.

(*a*) Mariana Hist. d'Espagne. *Liv.* XXX. *n.* 134.

(*b*) Idem. *ibid* Guicciard. Hist. Ital. *Liv.* XII. Ant. de Vera Vita Caroli V. *pag.* 14. Gomes Vita Ximen. *Lib.* VI.

(*c*) Gomes Vita Ximen. *Lib.* VI.

(*d*) Rainaldus Annal. Eccles. *ad ann.* 1516. *n.* 43.

CHARLES II. 1516.

ciens droits sous le regne d'une Princesse insensée, & le peuple appréhendoit de voir augmenter les impôts. Dans cet embarras Chievres résolut de s'adresser au Cardinal, & de le prier de négocier avec les Espagnols l'association du fils avec la mere. Quoique Ximenes sentît que la proclamation de Charles anéantiroit son autorité, il se fit un point d'honneur de répondre à la confiance qu'on lui marquoit. Il assembla les Etats, & leur parla d'une façon qui d'abord ne découvroit pas ses intentions. Carvajal, Doyen du Conseil, s'expliqua nettement en faveur de l'Archiduc, & prouva que la démence de Jeanne autorisoit ses sujets à reconnoître le fils, quoiqu'elle fût vivante. L'Amirante de Castille & le Duc d'Albe soutinrent la négative. Alors le Cardinal rompant la délibération dit hautement, qu'il n'étoit pas question d'opiner sur une chose faite ; qu'après la reconnoissance du Pape & de l'Empereur ce seroit deshonorer leur Roi que de lui refuser un titre qu'il avoit pris ; qu'il étoit question de le confirmer ou le déclarer incapable de regner, & sans donner le tems de répliquer, il ordonna si fiérement au Corregidor Pedro Correo de faire proclamer Jeanne & le jeune Charles, que toute l'Assemblée se déclara de son avis (*a*). Mais l'Evêque de Sarragosse avoit si bien lié sa partie, qu'il conserva son autorité dans le Royaume d'Arragon, où Charles ne put se faire reconnoître qu'après la mort de sa mere (*b*).

Traité avec la France à Noyon.

Ces obstacles redoubloient la nécessité d'un voyage en Espagne, & le jeune Prince souhaitoit ardemment de prendre possession de ses héritages ; mais il vouloit avant de partir assurer la tranquillité des Pays-Bas. Il se proposa de mettre François I dans son parti & de pousser vivement la guerre de Gueldre. Il envoya en France Philippe de Cleves, Comte de Ravenstein, pour assurer le Roi du désir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence, & lui proposa un Traité. François alors occupé de la guerre du Milanois, accepta la proposition, & convint de Noyon pour le lieu du Congrès. Les Gouverneurs des deux Souverains, le Comte de Chievres

(*a*) Gomés Vita Ximen. *Lib.* VI.

d'une

Charles II. 1516.

d'une part, & Artus de Gouffier, Marquis de Boissi de l'autre, furent les Chefs de la négociation. Le Plénipotentiaire François insista d'abord sur la restitution de la Navarre & du Royaume de Naples. L'Autrichien se défendit sur la nécessité de s'affermir sur le thrône avant de s'attirer la haine des peuples par un Acte qui pouvoit les indisposer, & répondit à l'égard de Naples, qu'il ne pouvoit se dessaisir d'un pays nécessaire à l'approvisionnement des bleds de l'Italie. Gouffier se rendit à ces raisons, & le Traité fut signé le 26 Août (*a*). Il portoit en substance que Charles épouseroit Louise, fille de François I, à la place de Renée ; qu'il recevroit pour dot les prétentions de la France sur la Couronne de Naples, & vingt-cinq mille écus par an pour l'entretien de la Princesse jusqu'au jour de la célébration ; qu'en cas de mort il épouseroit une autre fille de François I, & à leur défaut Renée sa belle-sœur ; que la Navarre seroit restituée dans six mois à Henri, fils de Jean d'Albret, ou qu'il seroit libre aux François d'attaquer ce Royaume sans contrevenir au présent Traité. Leon X, qui s'étoit entremis de cette affaire, se ménagea une promesse des deux Souverains de fournir une armée contre le Turc, & l'on laissa à l'Empereur & au Roi d'Angleterre la liberté d'accéder au Traité en fournissant leur contingent, ce qu'ils firent l'année suivante (*b*). Nous aurons occasion de parler dans la suite de cette affaire ; il est tems de revenir à la Gueldre.

XI. Pirateries des Frisons sous le Grand-Pierre.

La treve s'étoit observée par terre avec assez d'exactitude ; les Frisons rebelles ayant pris pour Amiral le Grand-Pierre dont nous avons déja parlé, enlevoient tous les vaisseaux qu'ils rencontroient & jettoient à la mer sans miséricorde tous les prisonniers Hollandois. (*c*). Ce Corsaire enorgueilli de ses succès & fier des richesses qu'il accumuloit par le brigandage, se disoit *Roi de la Mer, Duc de Sneek, Comte de*

Arrogance de leur Chef.

(*a*) Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 421, 422, 423.

(*b*) Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* V. *Liv.* XV. *pag.* 109, 113. Balen Descript. de Dordrecht. *pag.* 809. Voyez du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 256. *Acta* Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* I. *pag.* 114. Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 422.

(*c*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* CXCVII. *pag.* 550.

CHARLES II.

1516.

Slooten, Marquis d'Hinloopen, Baron d'Opperdoes & Souverain de la Zuiderzee. Charles indigné de ces titres fastueux & fatigué des plaintes de ses sujets, donna ses ordres à Florent d'Yſſelſtein, Amiral de Hollande, d'humilier ce Pirate. Ce Seigneur investit l'Eſcadre Frisonne dans le port de Workum, & l'Amiral s'étant sauvé, il fit pendre & soldats & matelots comme forbans (*a*).

Ils sont pris & punis.

Le Duc de Gueldre ressentit toute la dureté de ce procédé, & pour se venger, il fit une course du côté de Schoonhoven, surprit Nieuwpoort & passa les habitans au fil de l'épée (*b*). Le Stadhouder avertit les Villes de se tenir sur leurs gardes, & leur défendit de faire aucun accord ou treve avec un Prince aussi perfide (*c*). Il fit couper la tête peu après à quelques Gentilshommes de Gueldre qui étoient tombés entre ses mains, accusés d'avoir facilité ou fourni des vivres au détachement qui avoit brûlé Nieuwpoort (*d*), & comme il craignoit pour Oudewater & Woerden qui étoient les plus exposées, il fit abbattre les arbres & les maisons qui pouvoient cacher l'approche de l'ennemi (*e*). Henri, Comte de Nassau, méditant une revanche, assembla mille chevaux & six mille fantassins, & tournant la ville d'Utrecht, pénétra dans la Veluwe qu'il mit à feu & à sang jusqu'aux portes d'Arnhem. L'Abbesse de Notre-Dame qui raconte cette expédition, nous apprend que ce Capitaine séjourna deux jours dans son Couvent, & fit présent à la Vierge de soixante & douze florins d'or qui faisoient une légere partie de son butin (*f*).

Vengeance du Duc de Gueldre sur Nieuwport.

Précautions du Stadhouder contre lui.

La Veluwe ravagée.

François I s'étoit déclaré Médiateur entre le nouveau Roi d'Eſpagne & le Duc de Gueldre ; mais il agissoit avec tant de mollesse & d'indifférence que les hostilités continuoient de part & d'autre. Après la signature du Traité dont nous avons parlé, il entama une négociation plus sérieuse ; il commença

Treve avec la Gueldre.

1517.

(*a*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 190.
(*b*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *ch.* 46.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 3.
(*d*) Voyez le Registr. des Sentenc. Crimin. *cott.* E. *fol.* 89, 90.
(*e*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 3. Manif. d'Oudewat. *pag.* 399.
(*f*) Henr. d'Erp Chron. *pag.* 98.

Charles II. 1517.

par une treve jusques au mois de Mai, & pendant l'intervalle, les Plénipotentiaires travailloient avec ardeur à lever les difficultés qui s'opposoient à la paix. Cette treve cependant ne fut pas observée plus exactement que les autres (*a*). Le Duc de Gueldre n'osant agir à découvert, congédia la Bande Noire qu'il avoit ramenée d'Italie, avec des ordres secrets de passer dans la Frise & d'arrêter les progrès des Autrichiens qui s'étoient rendus maîtres de Staveren, de Dockum, de Hinloopen & de Bolswaart. Ces troupes affamées après avoir ravagé la campagne, reprirent Dockum (*b*), s'embarquerent sur le Kuinder, & prirent terre proche de Medenblik au nombre de trois mille. Henri, Comte de Nassau, remplaçoit Jean d'Egmond mort en 1515 dans son Château sur la Hoeve (*c*). Ce nouveau Stadhouder avoit envoyé sept Compagnies de troupes réglées pour garder les côtes de la Zuiderzee. Ceux de Gueldre attaquerent Medenblik, l'emporterent d'assaut malgré la compagnie qui composoit la garnison, & la Ville fut abandonnée au pillage. Joost de Buuren qui s'étoit retiré dans le Château avec ce qu'il put ramasser de soldats, se défendit avec tant de valeur qu'il força les assiegeans de quitter prise. Ceux-ci se jetterent de dépit sur Opperdoes & sur Twisk qu'ils réduisirent en cendres; Midwoude se racheta par l'entremise de son Curé moyennant cent cinquante florins (*d*). La Bande Noire prit ensuite le long du Zwaagdyk, passa devant Hoorn, brûla Berckohut, Avenhoorn, Ursem, traversa le Huigendyk, & s'arrêta devant Alkmaar où les habitans de la campagne avoient retiré leurs effets. Ces brigands attaquerent la muraille avec tant de fureur qu'ils entrerent dans la Ville, la saccagerent pendant huit jours (*e*), détruisirent la célébre Ecole qui subsistoit depuis tant d'années (*f*), & les habitans

Rompue.

La Frise ravagée.

Prise de Medenblik.

Autres ravages.

Sac d'Alkmaar.

(*a*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 305.
(*b*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 308.
(*c*) Voyez sa Commiss. dans le Repert. des Placards de Holl. *pag.* 4. & le Mémor. de Sandelin *fol.* 41.
(*d*) Grande Chron. *Divis.* XXXII. *ch.* 46.
(*e*) Boomkamp Descript. d'Alkmaar. *pag.* 65.
(*f*) Idem, *ibid. pag.* 78, 140.

CHARLES II.

1517.

D'Egmond.

ne purent se releverde leurs pertes que trente ans après. Egmond subit le même sort, & tout le pays fut mis à contribution. Le Stadhouder avoit rassemblé quelques troupes; mais trop foible pour attaquer l'ennemi, il se contentoit de le cottoyer. Il perça la digue de Huigendyk entre le Huigenwaard & le Schermer, pour couper sa retraite, & mit un bon détachement avec du canon dans le passage. Ceux de Gueldre le trouvant fermé, tournerent par Beverwyk qu'ils pillerent aussi bien que Sparendam, & se voyant encore arrêtés par la maison de Hart que ceux d'Amsterdam avoient fortifiée, ils remonterent par Utrecht, passerent la Leck à Cuilembourg, emporterent Asperen l'épée à la main, & firent un carnage affreux des misérables habitans (*a*).

De Beverwyk.

De Sparendam.

D'Asperen.

L'ennemi repoussé vers la Gueldre.

Ce fut en cet endroit que le Stadhouder qui avoit mandé le quatriéme homme de toute la Hollande, les joignit, & les força de se rejetter dans la Gueldre (*b*). Il les suivit dans la Veluwe & se revancha sur ce pays (*c*) de tous les maux qu'ils avoient faits à la Westfrise. Il s'avança jusqu'à Arnhem qu'il investit, sur l'avis qu'il reçut que le Duc de Gueldre étoit dans la place (*d*), & pressa si vivement le siege que ce Prince craignant de tomber entre ses mains, se pressa de capituler à des conditions raisonnables & promit de signer la paix.

Siege & capitulation d'Arnhem.

XII. Congrès à Utrecht.

Les Plénipotentiaires assemblés à Utrecht sous la médiation de François I en avoient enfin dressé le Traité. L'Archiduc voyant que la Bande Noire s'étoit échapée par Utrecht, conçut l'importance de ce passage pour fermer la Hollande, & résolut de se rendre maître de cette Ville (*e*). La mutinerie des habitans avoit dégouté Frederic de Bade d'un Evêché, dans lequel il ne pouvoit trouver de repos; il cherchoit depuis long-tems en France & en Alle-

L'Evêque cherche à résigner son Eglise.

(*a*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 310. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 674.

(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 193, 199.

(*c*) Henri d'Erp Chron. *pag.* 99.

(*d*) Goudhoev. Chron. *pag.* 575.

(*e*) Gerard. Noviomag. *in* Philip. Burgund. *apud* Matth. Analect. *Tom.* I. *pag.* 356, 158.

CHARLES II.

1517.

Philippe Bâtard de Bourgogne, son successeur.

magne quelqu'un qui voulût accepter sa résignation, à condition de lui faire une forte pension, & de lui laisser la jouissance des Abbayes attachées à sa dignité. L'Archiduc, déterminé par l'avantage de ses sujets, pouvoit seul se charger d'un pareil fardeau. Il jetta les yeux sur Philippe de Bourgogne, Amiral de Hollande, pour en faire un Evêque. Ce Prince étoit Bâtard de Philippe le Bon & de Marguerite Post, & quoiqu'un *Auteur Contemporain* vante la chasteté de la Dame (*a*), sa naissance étoit un obstacle qu'on ne pouvoit lever sans un Bref du Siege de Rome. Leon X, alors épuisé par les frais du somptueux édifice de Saint Pierre, accorda facilement les Lettres, sous l'offre de douze mille ducats (*b*). Le marché de Frederic de Bade ne tarda gueres à se conclure ensuite; mais les Trajectins persuadés que Charles n'ambitionnoit le pouvoir spirituel que pour s'emparer du temporel, faisoient les retifs. Enfin le Magistrat réfléchissant sur la foiblesse du Diocèse & la puissance de la Maison d'Autriche, se détermina à céder de bonne grace ce qu'il n'auroit pu refuser à la force. Le Stadhouder avoit ébauché cette affaire dès l'année précédente (*c*), & le Conseil se crut trop heureux d'obtenir la confirmation des privileges de la Ville; mais il ne put conserver l'exemption des péages dont il jouissoit (*d*). Philippe fut installé dans son Eglise, & l'Archiduc accepté pour Avoué (*e*). Ce titre le mettant en possession de l'autorité qu'il souhaitoit depuis si long-tems, il se fit un mérite d'accepter une place au-dessous de sa grandeur, & le nouvel Evêque fit son entrée à la tête de mille chevaux (*f*). Il est à remarquer qu'il prêta serment sur les privileges de la Ville, & que les citoyens n'en prêterent pas (*g*). Il prit possession du temporel en vertu de l'inve-

Charles nommé Avoué d'Utrecht.

(*a*) Idem, *ibid. pag.* 147. *Mulier inculpatæ pudicitiæ.*
(*b*) Idem, *ibid. pag.* 157.
(*c*) Chartul. Maj. Eccles. *in* Matth. Anal. *Tom.* I. *pag.* 162.
(*d*) Chartul. Maj. Eccles. *ubi supra. pag.* 164, 166, 167.
(*e*) Ibid. *pag.* 161, 163, 166.
(*f*) Inthron. Philip. Burgund. *ubi supra. pag.* 174.
(*g*) Matth. de Nobilit. *Lib.* II. *pag.* 728.

Charles II. ſtiture que Maximilien lui donna (*a*) ; mais il ne fut ſacré qu'au commencement de l'année ſuivante (*b*).

1517. Nouvelles pirateries du Grand-Pierre.

Le Grand-Pierre cependant ayant armé pluſieurs petits bâtimens, recommençoit à courir ſur la Zuiderzee. Les vaiſſeaux marchands n'oſoient paroître, & les villes maritimes étoient dans des inquiétudes continuelles d'une deſcente. Henri de Naſſau pour remédier à ces déſordres, indiqua à Delft une Aſſemblée générale des Villes, & le 18 Juillet les Députés arrêterent unanimement qu'on armeroit une flotte, dont ils donnerent le commandement à Antoine de la Houte, Seigneur de Fleteren. On établit un impôt ſur le fret & la cargaiſon des vaiſſeaux marchands, pour fournir à la dépenſe, & pour encourager les Armateurs, on publia le Placard qui ſuit :

Armemens des Hollandois.

Placard publié à ce ſujet.

» Le Sr. de Fleteren, Amiral de la Zuiderzee, conſent » & donne permiſſion de la part du Roi à chacun qui que ce » puiſſe être, quoique ſans ſervice, de piller, brûler & tuer » les rebelles ennemis du Roi, de ſaiſir leurs biens qu'il dé- » clare de bonne priſe, & pour bon butin, ſans ſouffrir con- « tradiction de perſonne, à condition que le ſuſdit Amiral » aura connoiſſance deſdits biens ſaiſis, & qu'il les aura dé- » clarés de bonne priſe, avant qu'ils puiſſent être partagés » ou aliénés ; & ſi quelqu'un eſt après empriſonné pour ce » ſujet, il ſe charge de le juſtifier. Donné à Enkhuizen le 6 » Août, 1517 ».

Le Grand-Pierre bloqué dans le port de Bunſchooten.

La Zuiderzee fut bientôt couverte de vaiſſeaux de toute grandeur, & l'on travailla avec tant d'ardeur à l'armement général que les vaiſſeaux furent en état de mettre à la voile au commencement de Septembre. L'Amiral ayant appris que le Grand-Pierre s'étoit retiré avec ſes Eſcadres dans le port de Bunſchooten, le bloqua de façon qu'aucun bâtiment ne pouvoit ſortir, & rétablit par ce moyen la tranquillité du commerce (*c*).

(*a*) Diplom. Maximil. *in* Matth. Anal. *Tom.* I. *pag.* 188.

(*b*) Fragm. Gerardi Noviomag. *ubi ſupra. pag.* 186.

(*c*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 100, 102. Grande Chron. *Diviſ.* XXII, *ch.* 46.

Les Commiſſaires cependant étoient convenus des articles de la paix qui fut ſignée le 17 Septembre. Ils portoient en ſubſtance : » I. que le Duc de Gueldre renonceroit à ſes prétentions ſur la Friſe, à l'exception de Groningue ; II. qu'il » remettroit les titres & papiers concernant la propriété & la » Seigneurie des Villes & Villages ; III. qu'il lui ſeroit per- » mis de retirer l'artillerie & les munitions qu'il avoit en- » voyées ; IV. qu'il rappelleroit les troupes étrangeres dans » ſix ſemaines ; V. & le Roi s'engageoit de lui payer pour » prix de ſa ceſſion cent mille Couronnes, dont vingt-cinq » mille comptant, & le ſurplus en payemens égaux d'année » en année ». L'exécution du Traité ſouffrit quelques oppoſitions de la part des Gouverneurs des places nommés par le Duc de Gueldre. Celui de Workum jetta à la riviere l'Huiſſier qui fit la ſignification ; le Commandant de Sneek mit le porteur dans un cachot, & celui de Slooten l'obligea de manger le papier qu'il lui préſenta (*a*).

CHARLES II. 1517. Paix avec la Gueldre.

XIII. Départ de Charles pour l'Eſpagne.

Pendant le Congrès la flotte Eſpagnole que le Cardinal Ximenes envoyoit pour paſſer le Roi dans les Eſpagnes, vint mouiller à Middelbourg. Elle apportoit des lettres de ce Miniſtre qui preſſoient le départ de Charles pour remédier aux troubles qui commençoient dans quelques Villes (*b*). Le Comte de Chievres avoit armé la flotte Hollandoiſe & Zeelandoiſe qui l'attendoient (*c*). Il partit auſſitôt que les articles furent arrêtés, ſans attendre la ſignature du Traité. Il étoit accompagné d'un grand nombre de Seigneurs des Pays-Bas & d'Allemagne, de ſoixante Gentilshommes de ſa Maiſon, de cent Gardes à cheval, & de trois cens Officiers ou domeſtiques. Il rétablit Marguerite ſa tante dans le Gouvernement des Pays-Bas, & lui joignit un Conſeil (*d*). Ce ne fut que dans la ſuite qu'il lui envoya de Sarragoſſe la formule de la ſignature des Actes publics, *Par le Roi*, *Mar-*

(*a*) Chartr. de Brabant à Vilvoorden *Petit Coffre marqué* D. Goudhoev. Chron. *pag.* 575. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VIII. *pag.* 12.

(*b*) Gomes Vita Ximen. *Lib.* VII.

(*c*) Reigerſb. Chron. de Zeel. *pag.* 388. Contin. Abb. Urſpergenſ. Chron. *apud* Matth. Anal. *Tom.* I *pag.* 155.

(*d*) Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 13.

CHARLES II. *guerite* (*a*). Il s'embarqua sur la fin de Septembre. Sa navigation fut heureuse; il prit terre à Villa-Viciosa, port des Asturies. Sa présence arrêta les mouvemens dont le Cardinal appréhendoit les suites. Don Pedro Giron, fils du Duc d'Urraca, se servoit de la jeune Noblesse pour répandre dans le peuple que la démence de Jeanne la rendant inhabile à succéder au thrône, elle ne pouvoit transmettre à son fils un droit qu'elle étoit incapable d'exercer, qu'en conséquence la Couronne étoit dévolue à l'héritier le plus proche. Son parti se fortifioit dans quelques Villes, & la nouvelle que Charles d'Autriche en recevoit de différens côtés, avoient hâté son départ. Les Espagnols se mirent en défense à la vûe de sa flotte; mais à peine eut-il arboré son pavillon que le peuple se mit à genoux sur la côte, & les Villes lui firent à l'envi les entrées les plus magnifiques. La Reine sa mere envoya la Noblesse au-devant de lui & vint le recevoir à Tordesillos. Le Conseil de la Junte fut embarrassé sur le titre qu'on devoit lui donner. La plûpart soutenoient que la Reine ayant leur serment, ils ne pouvoient l'appeller leur Roi, & qu'il devoit se contenter du titre de Prince de Castille, ou garder celui de Duc de Bourgogne. Ils se déterminerent enfin à le reconnoître pour Prince Sérénissime, sans autre désignation. Charles informé de la délibération du Conseil eut recours à sa mere & profita de sa tendresse, pour l'engager à l'associer elle-même à la Couronne. Elle l'embrassa au moment qu'il parut devant elle, lui posa la Couronne sur la tête, & l'ayant fait séoir sur son thrône, elle ordonna qu'à l'avenir tous les Actes publics se passeroient au nom de la Reine & du Roi (*b*). Il fit ensuite son entrée à Valladolid sur une haquenée blanche superbement harnachée, précédé des Seigneurs des trois Nations & de cent Gentilshommes de la Maison Chrétienne. Le Connétable de Castille & le Duc d'Albe marchoient à pied, tenant ses étriers. Il étoit couvert d'un manteau de drap d'or rehaussé d'une broderie

1517.

Ligue contre lui.

Sa réception.

(*a*) Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 12.

(*b*) Ant. de Vera Vita Carol. V. *pag.* 17. Sandoval Vita Carol. V. De Thou Hist. Univ. *ad h. ann.*

de

de perles & de pierreries, & marchoit entre Ferdinand son frere, & sa sœur Eleonore. Les Dames Espagnoles montées sur des genets précédoient la Princesse. Les Ambassadeurs des Cours Etrangeres venoient ensuite, & la marche étoit fermée par l'Evêque de Saragosse & l'Amirante de Castille à la tête des Officiers de Justice. Charles mit pied à terre à S. Paul, ou après avoir prêté le serment ordinaire, il s'assit sur un thrône à côté de Jeanne. On célébra la Messe, & lorsqu'elle fut achevée, Don Garcias lut à haute voix le serment que les Grands jurerent à genoux entre les mains du Comte de Chievres qui tenoit le Livre des Evangiles. Le Clergé chanta le *Te Deum*, & l'Assemblée reconduisit le Roi dans son Palais. Les Fêtes & les Tournois succéderent pendant plusieurs jours, & Don Pedro Giron ne s'y distingua que trop pour son malheur (*a*).

Charles II.

1517.

Le Duc de Gueldre se préparoit cependant à rompre la treve qu'il venoit de signer. Il écrivit aux Frisons dès le mois de Septembre pour les assurer de sa protection, & sur cette espérance les Pirates continuerent leurs courses. Le Grand-Pierre attaqua à la vûe de Hoorn onze vaisseaux qu'il enleva, & plus de cinq cens Autrichiens périrent dans cette action. Peu de tems après il rançonna la flotte des Oosterlingues, & fit une descente proche de Hoorn; mais la résistance des habitans sauva la place, quoiqu'il se fût rendu maître de la digue (*b*).

Nouvelles hostilités du Duc de Gueldre.

1518.

Pirateries des Frisons & du Grand-Pierre.

Les difficultés que le Stadhouder avoit pour forcer les villes à payer leur part des contributions générales, causoient une disette continuelle dans la Caisse publique: ensorte que cet Officier n'étoit jamais en état de faire à propos les dépenses nécessaires pour la défense du Pays. Le premier soin du Roi étant de rétablir ses Finances, il découvrit que les retards des payemens venoient de la mésintelligence qui regnoit entre les grandes & les petites villes. Les premieres qui seules avoient voix dans les Assemblées où se faisoient

Cause de la disette d'argent en Hollande.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VII. *pag.* 16. Gollut Mém. pour servir à l'Hist. de Bourg. *Liv.* XI. *ch.* XXXIII. *pag.* 1007.

(*b*) Goudhoev. Chron. *pag.* 576. Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 204, 208.

les Petitions, régloient la part que les autres devoient supporter, sans les consulter ; celles-ci se plaignoient ; mais leurs plaintes ne pouvant parvenir au Prince que par le canal des grandes villes, le mal étoit sans remede, & soit par impuissance ou par mauvaise volonté, elles reculoient le payement jusqu'à l'extrémité. Charles ayant reconnu ces abus, nomma des Commissaires pour dresser un état des fonds de chaque ville, & fixer leur rôle par la proportion au taux de la Pétition & de leur revenu. Ces taxes se payant en *Schildens*, monnoye qui couroit alors, on se servit de ce nom pour désigner la part pour laquelle chacune étoit tenue ; & quoique dans la suite les Pétitions se réglassent par florins, le mot de *Schildtalens* subsista pour signifier la part dont chaque ville devoit contribuer. Les Commissaires, pour parvenir à cette évaluation, prirent leur plan pour les soixante mille florins que le Prince demandoit alors, & fixerent les rôles sur l'estimation des revenus ; ensorte que la taxe de chaque ville & de chaque village devint certaine, proportionnée & indépendante du caprice ou de l'avarice des grandes villes (*a*). Ce mot de *Schildtalens* ne signifia plus que la portion en gros que chacun devoit fournir, dont le montant varioit selon le plus ou le moins que le Prince exigeoit, mais toujours proportionnellement aux revenus. Les grandes villes & nommément Dordrecht, ne reçurent le nouveau tarif qu'en protestant pour la conservation de leurs privileges (*b*), & des anciens usages ; mais il fut observé pendant tout le regne de Charles II.

Nouveau Réglement pour la repartition des Taxes.

Hostilités de la part du Danemarc.

Le Commerce troublé depuis long-tems sur la Zuiderzee fut menacé cette année d'une cessation entiere dans les mers du Nord. Christiern II, Roi de Danemarc avoit épousé en 1515 Isabelle d'Autriche, sœur de Charles II. Sous prétexte que la dot n'étoit pas payée, il fit arrêter les vaisseaux qui se trouvoient dans le Sond, dont la plûpart appartenoient aux Hollandois, & déclara qu'à l'avenir il traiteroit pareillement

(*a*) Brandt Descript. d'Enkhuizen *pag.* 15. Voyez le Registre de 1533. *dans* le Report. des Placards *pag.* 8. & *dans* Brandt *pag.* 75.

(*b*) Voyez Balen Descript. de Dordr. *pag.* 813, 814.

Charles II. 1518.

tous ceux qui viendroient de l'Eſt & de l'Oueſt. Heureuſement l'accommodement ſuivit de près, & les villes maritimes en furent quittes pour la peur (*a*).

Conteſtations ſur les droits d'entrepôt.

Le Conſeil de Bruxelles s'occupoit encore à régler les droits d'entrepôt entre les Hollandois & les Trajectins. Ceux-ci avoient commencé la conteſtation lors de l'inthroniſation de Philippe de Bourgogne, & ſoutenoient qu'ils étoient exempts des nouveautés introduites depuis ſoixante ans. Charles leur avoit promis de faire examiner leurs titres, & de leur rendre juſtice (*b*). Les Députés des villes s'étant aſſemblés, Florent Oem de Wyngaarden, Penſionnaire de Dordrecht, ſoutint avec tant de vivacité les droits de ſes Commettans, qu'il oſa faire un crime à Albert de Loo d'être en même-tems Conſeiller d'Etat & Avocat de Hollande, ajoutant qu'il falloit opter, & qu'il ne pouvoit ſe préſenter comme l'homme du Souverain & l'homme de la Province. Cette qualité d'Avocat eſt celle qu'on connoît aujourd'hui ſous le titre de Grand-Penſionnaire (*c*); & quoique l'Auteur, dont nous empruntons le fait, ſupprime le nom de cet Officier, on eſt certain qu'il ne peut regarder que Vander Loo qui pour-lors étoit en place (*d*). Son crédit étoit au point que ſur ſa ſeule plainte le Roi donna ordre au Magiſtrat de chaſſer Wyngaarden de la ville, où il ne rentra qu'à la ſollicitation d'Adrien (*e*); mais il perdit ſa place, & nous voyons qu'il ſiegea dans les Etats en 1525 au rang de la Nobleſſe (*f*): preuve qu'il n'étoit plus Penſionnaire de Dordrecht. Ce Magiſtrat étoit le plus ardent défenſeur de l'ancienne Doctrine, & ſa diſgrace ouvrit la porte aux nouvelles opinions. La révolution qu'elles causerent dans l'Egliſe qui fut ſuivie de la ruine du Thrône & du renverſement de l'Etat, forme une époque ſi conſidérable que nous ſommes dans la néceſſité de remonter au commencement, & d'en

Fermeté du Penſionnaire de Dordrecht.

Son zéle pour le maintien de la Religion.

(*a*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 208.
(*b*) Chartul. Maj. Eccleſ. *apud* Matth. Anal. Vet. Ævi. *Tom.* I. *pag.* 165.
(*c*) Voyez Beverwyk Deſcript. de Dordr. *pag.* 327.
(*d*) Riemer Deſcript. de la Haye. *Tom.* II. *Part.* III. *pag.* 87.
(*e*) Epiſt. Adriani *in* Caſp. Burman Adriani VI. *pag.* 448, 449.
(*f*) Beverwyk *ubi ſupra. pag.* 327.

ſuivre les progrès le plus exactement qu'il ſera poſſible. La réforme ayant commencé par l'Allemagne, l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* de l'Empire ſe trouve indiſpenſablement liée à celle de la République : ce qui nous forcera à de fréquentes digreſſions dans les années ſuivantes.

XIV. Origine de la Réforme.

Jean de Medicis occupoit la Chaire de S. Pierre ſous le nom de Leon X. Ce Pontife effrayé de la défaite des Mammelucs, milice la plus eſtimée dans l'Orient, & de la conquête de l'Egypte, craignit que Selim ne tournât ſes armes contre l'Italie, & ſollicita les Princes Chrétiens de ſe croiſer pour la défenſe commune. Nous avons vû que Maximilien, François I & Henry VII avoient promis de ſecourir le S. Siege de tout leur pouvoir (*a*). La mort de ce Conquérant ayant diminué les frayeurs du Pape, le S. Pere continua de diſtribuer les Indulgences qu'il avoit établies pour la guerre ſacrée, dans la vûe d'employer ces fonds au ſuperbe Edifice qu'il faiſoit conſtruire ſous l'invocation de S. Pierre & de S. Paul, & les mit à ſi bas prix qu'il auroit fallu n'avoir aucun ſoin de ſon ſalut pour négliger de les acquérir. Il réſolut pour prévenir la confuſion que la grande étendue de la Collecte ne pouvoit manquer de cauſer, d'établir des Receveurs principaux, & de confier aux Métropolitains le ſoin de choiſir ceux qui devoient annoncer aux peuples l'utilité des Indulgences pour le ſalut, & les diſpoſitions qu'il falloit apporter pour en recueillir le fruit (*b*). Albert, Archevêque de Mayence & de Magdebourg, commis pour le choix des Prédicateurs en Allemagne, donna cette commiſſion & la recette des aumônes, aux Dominicains (*c*), quoique les Auguſtins euſſent toujours exercé cet emploi. Ce choix fut la pomme de diſcorde entre les deux Ordres, & leur avarice alluma un embraſement, dont il fut impoſſible d'arrêter les ſuites. Jean Tetzel, Provincial des Jacobins, nomma des

Concurrence pour la diſpenſation des Indulgences.

(*a*) Voyez ci-deſſus *pag.* 319.
(*b*) Fleury Hiſt. Eccleſ. *Tom.* XXV. *Liv.* CXXV. *pag.* 474.
(*c*) Tetzel CoH. Menſtr. *pag.* 91. Eckius Vita Tetzel. *pag.* 158. Sleidan. *Lib.* I. *pag.* 12. Seckendorf Hiſt. Luther. *pag.* 24. Vita Splalatin *pag.* 79. Juncker Vita Luther. *pag.* 27.

Religieux qui ne donnerent que trop de prise à leurs Adversaires. Ces Prêcheurs exageroient la vertu des Indulgences, détruisoient la pénitence, en persuadant aux peuples qu'on étoit sûr d'aller au Ciel aussi-tôt qu'on avoit compté l'argent pour l'achat de l'Indulgence. Ils ouvroient les Bureaux de distribution dans des cabarets, & consommoient en débauches une partie des sommes qu'ils avoient reçues (*a*). On découvrit même dans la suite que Leon X avoit donné le produit de l'Allemagne à Magdelene de Medicis sa sœur, épouse de François Cibo, fils naturel d'Innocent VIII (*b*).

Déclamations contre les abus.

Jean Staupitz, Vicaire Général des Augustins, sorti d'une illustre Famille de Saxe, Allié de la Maison regnante, & fort estimé de l'Electeur, découvrit à ce Prince les abus qui se pratiquoient, & lui persuada que les Indulgences n'étoient qu'un prétexte imaginé par les Moines pour rançonner impunément ses Sujets, & qu'ils s'embarrassoient moins du salut des ames que de tirer l'argent de son Pays. Staupitz appella à son secours Martin Luther, l'un de ses Religieux, qui passoit pour l'homme le plus sçavant & le plus éloquent de son siecle, & le chargea de prêcher contre ces abus. Ce Moine étoit né le 10 Novembre, 1483, à Eisleben, où sa mere étoit venue pour la Foire (*c*). Elle se nommoit Marguerite Lindeman, & son pere Jean Lother, ou Luther, Ouvrier dans les Mines, & demeuroit au village de Meza. Ceux-ci malgré la médiocrité de leur fortune n'épargnerent rien pour l'éducation de leur fils. Ils le mirent aux Ecoles d'Eisleben, & le firent passer successivement dans les Colleges de Phortzheim, de Magdebourg & Eisenach; il reçut le grade de Maître ès Arts à Erford. Un jour qu'il se promenoit hors de la ville, la foudre ayant tué son Compagnon à ses côtés, il se jetta dans le Monastere des Hermites de S. Augustin, où il prit l'habit. Son mérite l'éleva à l'état de Prêtrise à vingt-quatre

Particularités sur Luther.

(*a*) Fleury *ubi supra. pag.* 476. Racine Abbrégé de l'Hist. Eccles. *Tom.* VIII, Art. IV. *Sect.* I. 6. 1. *pag.* 106.

(*b*) Guicciard Hist. Fior. *Lib.* XIII. *pag.* 297.

(*c*) Seckendorf Vita Luther. *Liv.* I. *pag.* 8. Melanchton. Vita Luther. *pag.* 5. Mathesius Vita Luther. *pag.* 9. Juncker Vita Luther. *pag.* 2. Florym. Raim. de Ortu & Progr. Hæres. *Lib.* I. *cap.* IV. Scherser Program. Publ. *pag.* 110.

CHARLES II.

1518.

ans. Staupitz l'appella à Wittemberg pour enseigner la Philosophie, & trois ans après il l'envoya à Rome au sujet d'une dispute survenue dans son Ordre. Luther s'acquitta de sa commission avec tant de prudence & de dexterité que son Supérieur le récompensa du Bonnet de Docteur, & lui procura la Chaire de Professeur en Théologie dans l'Université que Frederic venoit de fonder à Wittemberg. Ce fut sur ce nouveau théâtre qu'il fit briller l'étendue de sa mémoire, la force de son éloquence, & la vivacité de son esprit, & bientôt il devint l'Oracle de l'Allemagne. Après avoir rendu justice à ses talens, nous ne nous arrêterons pas à réfuter les calomnies que ses Adversaires répandirent avec tant d'emportement qu'ils blessoient jusqu'à la vraisemblance. Ceux-ci le font naître du commerce de sa mere avec un Incube (*a*). *Cardan*, *Gaurin* & *Junctin*, Astrologues fameux, ont falsifié la date de son Baptistaire pour faire quadrer son époque aux conjectures infamantes qui résultoient de l'aspect & de la conjonction des Planettes au moment de sa naissance (*b*). Si l'on en croit le *P. Garasse*, Luther convenoit qu'il avoit combattu dix ans contre sa conscience avant d'arriver à l'Athéisme. Il lui fait dire qu'il renonceroit volontiers à la gloire de l'autre vie, si l'on pouvoit l'assurer de cent ans de plaisirs dans celle-ci. Il ajoute qu'il nioit l'immortalité de l'ame, lui prête des idées charnelles sur le Paradis, lui reproche son yvrognerie (*c*), & rassemble avec emphase toutes les sottises qu'il a trouvées dans un vieux Recueil de propos qu'on lui fait tenir en s'enyvrant (*d*). Est-il donc nécessaire de recourir à des fictions, pour noircir un homme qui nourri dans l'Eglise, a déchiré le sein de sa Mere, s'est glorifié du titre d'Héréfiarque, & malgré les condamnations de ses Supérieurs & des Conciles a persisté dans ses erreurs jusqu'à la mort ?

(*a*) Maimbourg Hist. du Luthéranisme *Liv. I. pag.* 23, 24. Spondan *ad ann.* 1517. *n.* 13. refute l'un & l'autre cette absurdité.

(*b*) Seckendorf Hist. Luth. *Lib.* I. *pag.* 20.

(*c*) Garasse Doct. Cur. *pag.* 214, 272, 877, 878, 880, 890.

(*d*) Colloqu. Commens. imprim. en 1571 par Henri de Rebenstock Min. d'Eischeneim.

Charles II.

1518.

Animosité de Luther & de ses adversaires.

Luther n'attaqua d'abord que les abus que les Dominicains accréditoient par leurs Prédications (*a*) ; mais il passa bientôt de ce qu'il pouvoit critiquer légitimement à discuter des articles de foi. La Polémique l'entraîna dans des questions problématiques ; la fureur de soutenir son sentiment le précipita dans l'erreur, & l'opiniâtreté le rendit aveugle sur les vérités les plus reconnues. Le Pape qui pouvoit remédier au mal dès le commencement, méprisa les clameurs d'un Moine ; les Dominicains lui fournirent des armes par leurs Prédications, & Tetzel acheva de gâter tout par son imprudence (*b*). Les deux partis aveuglés par l'animosité tomberent dans des excès opposés ; les Dominicains exaggerant l'autorité des Papes & la vertu des Indulgences ; les Partisans de Luther en s'efforçant de restraindre le mérite des uns & des autres (*c*). Nous devons croire que J. C. a donné à son Eglise le pouvoir de distribuer ses graces, que cet usage est salutaire, que les Papes dès les premiers tems de l'Eglise ont remis les peines temporelles à quelques pécheurs pénitens, & que l'Eglise a le pouvoir d'user d'indulgence envers ses enfans ; mais elle doit en user moderément dans la crainte d'énerver la discipline. Elle doit veiller sur les abus qui peuvent les décrier, défendre le commerce honteux que des Commissaires infideles ont introduit, sous prétexte de remédier aux besoins de l'Eglise ; & les Evêques doivent empêcher que l'ignorance, la superstition, & l'irrévérence ne se mêlent dans la distribution, afin que ces graces salutaires soient dispensées d'une maniere sainte, pieuse, également éloignée de la corruption & de l'intérêt, & que les Chrétiens reconnoissent qu'elles partent de la charité, & non de la cupidité. Les Pasteurs attachés à l'ancienne discipline ont toujours réprimé les demandes empressées de ces secours spirituels, parce que le désir trop marqué de les obtenir dé-

(*a*) Fleury *ubi supra. pag.* 477.

(*b*) Paul Jov. Hist. *Lib.* XIII. *pag.* 239. Gennebr. Chron. *ad ann.* 1517. Malvend. Hist. Hæres. *Tom.* I. *Lib.* I. *cap.* 26. Melancht. Vita Luther. *Tom.* I. *pag.* 15.

(*c*) Fleury *ubi supra. pag.* 181. Conf. Seckendorf Hist. Luther. *pag.* 21. Sleidan *ubi supra.*

CHARLES II. 1518.

céloit de l'ignorance ou de la lâcheté (*a*), & qu'ils craignoient en les accordant de favoriser l'esprit d'impénitence, & d'altérer la satisfaction obligatoire, dont les indulgences ne sont que le supplément : car il ne suffit pas d'être en état de grace ni d'accomplir les conditions imposées par le Bref, pour les obtenir ; il faut former une ferme résolution de satisfaire à la coulpe autant qu'il est possible (*b*).

XV. Thèses soutenues par Luther.

Luther non content de débiter ses erreurs dans la Chaire, s'avisa de les réduire en Thèses, & fit soutenir dans l'Université de Wittemberg quatre-vingt-quinze Propositions qu'il adressa à l'Archevêque de Mayence & à l'Evêque de Brandenbourg (*c*). Il ménageoit encore les Indulgences, & se contentoit de soutenir qu'elles n'étoient qu'une relaxation des peines canoniques, qui ne pouvoit s'appliquer qu'aux vivans, & n'étoit d'aucune utilité pour les morts. Mais il étoit trop ardent pour se contenir dans les bornes, & ses Adversaires trop ignorans pour appercevoir les excès dans lesquels ils donnoient. Les deux partis perdoient de vûe le juste milieu, qui consiste à reconnoître que le Pape a le pouvoir d'accorder les Indulgences, mais sans préjudicier aux régles de la pénitence. Le Sacrement seul peut remettre la peine à ceux qui sont touchés d'un repentir sincere, & qui commencent à aimer Dieu par-dessus toutes choses ; mais les peines temporelles peuvent recevoir quelqu'adoucissement par la satisfaction, à laquelle les Indulgences suppléent ce qui peut manquer.

Pour corriger l'âpreté de quelques-unes de ces Propositions, Luther prononça par la soixante-quinziéme anathême contre ceux qui nieroient la vertu des Indulgences accordées par le Pape, & supplia par une lettre les Prélats de remédier aux abus des Prédications qui tendoient à persuader aux ignorans qu'on étoit quitte de la coulpe en payant l'argent que les Dominicains exigeoient (*d*). La controverse le

(*a*) Bellarmin de Indulg. *Lib.* I. *cap.* II.
(*b*) Idem. *ibid. cap.* XIII.
(*c*) Epist. Luther. ad Alb. Mogunt. Episc. *Tom.* I.
(*d*) Racine Abbregé de l'Hist. Eccles. *Tom.* VIII. *Art.* IV. *Sect.* III. §. 3. *pag.* 110.

conduisit

conduisit à la justification & à l'efficace des Sacremens ; ce qui rendit la dispute plus vive & plus importante. Il avança que l'homme n'a rien dans lui qui puisse le justifier, & qu'il ne sçauroit obtenir le pardon de ses fautes que par l'application de la justice de J. C. qu'il est le maître de s'approprier par la foi : ce qui consiste à croire au Sauveur, à ses Mysteres & à ses promesses. » Croyez fermement, disoit-il, que » vous êtes justifié, & dès-là vous l'êtes, quoiqu'il puisse » être de votre pénitence ; tout consiste à croire sans incer» titude que vous êtes absous. Il enseignoit pour correctif que l'homme n'est pas sûr de ne pas pécher mortellement en opérant de bonnes œuvres, à cause du vice caché de l'orgueuil ; mais qu'on doit se soumettre à la volonté de Dieu (*a*), & conséquemment qu'on ne doit pas faire la guerre aux Turcs, parce que c'est s'opposer aux décrets de Dieu qui veut nous visiter dans sa colere. Cette derniere Proposition ne fut pas goûtée dans un tems où l'Allemagne étoit occupée à prendre des mesures pour sa défense (*b*).

Theses contraires soutenues par Tetzel.

Ces Thèses ne furent pas plutôt publiées que Tetzel leur opposa cent six Propositions qu'il fit soutenir à Francfort sur l'Oder (*c*) ; mais en voulant contrarier son Adversaire, il tomba dans des erreurs opposées. Il s'étendit entr'autres sur le pouvoir du Pape, & soutint qu'il étoit au-dessus des Conciles ; qu'il étoit infaillible en matiere de Foi ; que J. C. lui avoit donné la puissance des Clefs, & non pas à l'Eglise, &c. (*d*). Ces contestations furent le commencement du Schisme qui déchire encore l'Eglise.

Caracteres des deux Antagonistes.

Luther avoit de l'esprit, du sçavoir, beaucoup de hardiesse ; il étoit âpre dans la dispute, abondoit dans son sens, & soutenoit ses sentimens avec la derniere opiniâtreté. L'appui de l'Electeur de Saxe, & les nouveautés qu'il débitoit à des peuples avides de changement, lui acquirent un grand

(*a*) Idem, *ibid. Sect.* V. *pag.* 112, 113.
(*b*) Fleury Hist. Eccles. *Tom.* XXV. *Liv.* CXXV. *pag.* 486.
(*c*) Cochlæus de Vita & Script. Luther. *ad ann.* 1517. D'Argentré Collect. Indic. Nov. Error. *Tom.* I. *pag.* 357. La Bizardiere Hist. Gen. in Eccles. memor. *pag.* 12. Ulemberg Vita Luther. *cap.* II.
(*d*) Racine *ubi supra.* §. IV. *pag.* 112.

CHARLES II.

1518.

nombre de disciples, & ses progrès furent d'autant plus rapides qu'en réformant la discipline, il adoucissoit la Morale. Tetzel moins sçavant, aussi subtile, & fier du titre d'Inquisiteur, crut écraser son Rival par sa seule autorité, & sans s'embarrasser des preuves, il lui prodigua les titres d'Héréstiarque & d'ennemi de la Foi, & fit bruler ses Ecrits sans formalités, quoique le Conclave fût d'avis de mener doucement cette affaire. Les Adhérans de Luther suivirent son exemple, & l'Université de Wittemberg condamna au feu les Ouvrages de Tetzel. Jean Eckius, Chancelier de l'Université d'Ingolstad, & Grand-Inquisiteur, condamna les Thèses des Hérétiques; Luther répondit par des explications qui développoient de plus en plus ses erreurs sur la foi qu'il nommoit spéciale, & sur le libre Arbitre.

Négligence de la Cour de Rome.

Le Pape informé de ces disputes, fit citer Luther devant lui; le Moine se servit de tout son crédit pour s'exempter du voyage de Rome, & faire renvoyer son affaire devant des Commissaires en Allemagne. Il faut convenir que le Conclave commit des fautes essentielles dans cette affaire. Leon devoit-il souffrir qu'une dispute, dont l'intérêt étoit le premier mobile, fût agitée par des Moines Mendians en Chaire & devant le peuple? Ne devoit-il pas choisir les Docteurs les plus subtiles pour les opposer à l'homme le plus éclairé de ce siecle, au lieu de vains Déclamateurs sans sçavoir & sans autorité, ou bien imposer silence aux deux partis, & renvoyer les questions devant des personnes tranquilles, capables d'instruire les peuples, les porter à la paix & à l'amour de Dieu? Peut-être auroit-il été nécessaire de se relâcher un peu sur la discipline, au lieu de pousser les choses à la rigueur.

Progrès des erreurs de Luther.

Le nombre des Sectaires devenoit tous les jours plus considérable, & les questions plus importantes. Le propre de la dispute étant d'étendre la contestation sur les Indulgences on passa au pouvoir de celui qui les dispensoit, & l'on finit par attaquer les dogmes. Le libre Arbitre devint un titre sans réalité, sans puissance active pour le bien, & péchant mortellement, quand il n'agit que par lui-même, d'où l'on con-

cluoit que l'homme pouvoit être juste sans faire de bonnes œuvres (*a*). On enseignoit que la Confession n'est pas de droit divin ; que les Conciles Généraux ne représentent pas l'Eglise universelle ; que S. Pierre n'a rien reçu au-delà des autres Apôtres ; que conséquemment le Pape n'a point de supériorité sur les Evêques, & que les Hérétiques de Bohême sont meilleurs Chrétiens que les Catholiques (*b*).

XVI. Il est cité devant le Légat.

Leon X avoit écrit à Pfeffinger, Ministre de l'Electeur de Saxe, & à Spalatin, son Secrétaire, de solliciter leur Maître de chasser Luther de ses Etats, & de l'obliger de venir à Rome ; mais la brigue de celui-ci fut si puissante que le Pape fut obligé de lui donner des Commissaires en Allemagne, & le renvoya devant le Cardinal Cajetan, alors son Légat dans l'Empire, à condition qu'il iroit le trouver en Suabe. Luther se rendit à Augsbourg, & le Légat lui ayant déclaré qu'il n'étoit pas question de disputer, mais de reconnoître ses erreurs, & de promettre de ne rien avancer à l'avenir qui puisse troubler l'Eglise (*c*), il répondit qu'il ne se rétracteroit de ce qu'il avoitdit, que lorsqu'on lui prouveroit par l'Ecriture qu'il s'étoit trompé. Cajetan lui répliqua qu'il ne pouvoit justifier ses sentimens sur les Indulgences, puisqu'ils n'étoient pas conformes à la Bulle de Clement VI. Luther répondit que la décision du Pontife n'étoit pas revêtue d'une autorité suffisante pour le déterminer. Le Légat lui imposa silence, & se jetta sur la puissance du Pape, pendant que son Adversaire s'opiniâtroit à nier qu'elle fût supérieure aux Conciles, s'appuyant sur les décisions de l'Université de Paris. Le Moine ne se croyant plus en sûreté dans Augsbourg, se retira sans prendre congé du Légat, après avoir affiché un appel du Pape mal-instruit au Pape mieux-informé (*d*), & Leon fulmina l'excommunication contre ceux qui nioient la vertu des Indulgences (*e*).

(*a*) Racine, *ubi supra. pag.* 113.
(*b*) Idem, *ibid. Sect.* VIII. §. XIV. *pag.* 124. Reynald. Annal. Eccles. *ad ann.* 1518. *n.* 92, 93.
(*c*) Cochlæus Act. & Script. *ad ann.* 1518.
(*d*) Voyez l'Appel du 28 Novembre. *ibid. Tom.* I. *pag.* 15.
(*e*) Pallavic. Hist. Conc. Trident. *Lib.* I. *cap.* XIV. *n.* 8.

1518.

Il cherche en vain de gagner Erasme.

Ce fut dans ces circonstances que Luther fit ses efforts pour gagner le fameux Erasme. Mais ce sçavant homme s'en défendit sans montrer de partialité, & récrivit à l'Electeur qui le pressoit par lettres, qu'il ne pouvoit approuver ni condamner les Ecrits de Luther ; qu'ils faisoient beaucoup de bruit à Louvain ; qu'il n'avoit pas dessein de rendre sa foi suspecte en se mêlant d'en porter un jugement ; qu'il conseilloit cependant à ce Docteur d'éviter tout ce qui sentoit l'aigreur & la passion, & d'un autre côté il répondit à ceux qui le sollicitoient de prendre la plume pour combattre ses erreurs, qu'il ne jugeoit pas de nécessité d'attaquer un homme aussi mordant, appuyé par différens Princes, & déja condamné par l'Eglise (*a*).

Son Défi.

Cependant Luther fier de ses Protecteurs, publia un défi d'ouvrir des disputes publiques, & fit signifier aux Inquisiteurs qu'il étoit prêt d'entrer en lice à Wittemberg, leur promettant des sauf-conduits de l'Electeur dans la forme qu'ils exigeroient. Ce fut dans ces circonstances que Philippe Melanchton parut sur les rangs. Cet homme né le 17 Février, 1497, à Bretten dans le Bas-Palatinat, de George Schwartz, Garde de l'Arsenal, & de Barbe Reuschlin, sœur de Capnion, avoit fait ses humanités à Phortzheim. Il fut Bachelier en 1511, prit le Bonnet de Docteur à Tubingue en 1514, & fut appellé à Wittemberg en 1518 pour professer le Grec. Une capacité si prématurée charma Luther, qui ne négligea rien pour le séduire, & il réussit si parfaitement que Melanchton devint son disciple le plus fidele (*b*). André Bodenstein, plus connu sous le nom de Carlostad, lieu de sa naissance, des mains duquel Luther avoit reçu le Bonnet de Docteur (*c*), se joignit à eux, & d'un autre côté Ulric Zwingle, Curé de la principale Eglise de Zuric, commença de

Particularités sur Melanchton.

Sur Carlostad.

Sur Zwingle.

(*a*) Racine, *ubi supra. Sect.* VII *Paragr.* XIII. *pag.* 123. Voyez les Lettres d'Erasme.

(*b*) Florim. de Raym. Naiss. de l'Héréf. *Liv.* II. *chap.* IX. Camerar. Vita Melanchton. Sanderus Hæref. *pag.* 188.

(*c*) Sanderus *ibid. pag.* 206. Florim. de Raym. *ubi supra. Cap.* XV. *Liv.* II. *cap.* VII. Spond. *ad ann.* 1518. *n.* 3. Bossuet Hist. des Variations. *Liv.* II. *n.* XXI.

prêcher une doctrine encore plus opposée à celle de l'Eglise romaine. Ce dernier étoit de Wildehausen dans le Comté de Toggembourg, né le premier Janvier, 1487; il avoit fait ses Etudes à Berne & à Basle, & sa Philosophie à Vienne en Autriche, d'où étant de retour il vint prendre le Bonnet de Docteur à Basle. On le nomma Curé de Claron en 1516; il passa à l'Hermitage de la Vierge, hospice célebre dans les Alpes, où ses Sermons augmentant sa réputation, il fut appellé à Zurich, & placé à la tête de la grande Eglise. Il osa remontrer au Cardinal de Sion qui se trouvoit dans cette Ville, que sa qualité de Primat l'obligeoit de réformer les erreurs qui s'étoient glissées dans la doctrine, & de débarrasser le Culte des cérémonies superstitieuses qui l'offusquoient (*a*).

Charles II. — 1518.

Conférence de Luther avec un second Légat.

Leon voyant l'héréfie lever la tête de tous côtés, envoya Charles Miltitz, Saxon & son Camerier, vers Frederic pour tâcher de ramener Luther. Ce Légat sçachant qu'on accusoit Cajetan d'avoir mené cette affaire avec trop de hauteur, donna dans l'excès opposé, & se rendit méprisable. Il excusoit les fautes de Luther, qu'il rejettoit sur les Dominicains; il l'exhortoit à réparer les maux que l'imprudence de Tetzel avoit attirés à l'Eglise, &c. Sa complaisance augmenta la fierté de Luther, qui répliqua qu'on n'étoit pas moins coupable d'avoir autorisé les exactions des Mendians, & taxé à si haut prix le Pallium de l'Archevêché de Mayence, que le Prélat avoit été forcé de tolérer ces abus pour fournir à la taxe imposée (*b*). Il écrivit cependant au Pape qu'il étoit prêt de rétracter ses erreurs, s'il étoit convaincu par les Ecritures, & qu'il le supplioit de nommer des Commissaires en Allemagne, le voyage de Rome étant inutile à quelqu'un prêt à lui obéir, si-tôt qu'il verroit la vérité.

Il démande des Commissaires au Pape.

Conférence entre Carlostad & Eckius.

Sur ces entrefaites Carlostad qui depuis quelque tems répondoit aux Ecrits d'Eckius, défia son Adversaire en con-

(*a*) Sanderi Hæref. *pag.* 209. Florim. Raym. Naiss. de l'Héréf. *Liv.* II. *chap.* VIII. *Liv.* III. *chap.* III. Spond. *ad ann.* 1519. *n.* 8.

(*b*) Act. Luth. *Tom.* I. Ulemberg Vita Luther. *cap.* II. Fleury Hist. Eccles. *Tom.* XXV. *Liv.* CXXVI. *pag.* 569.

férence réglée. George Duc de Saxe, Oncle de Frederic, qui souhaitoit d'être instruit du fond de la dispute, offrit son Château près de Leipsic pour le lieu de l'Assemblée, & se chargea de fournir à la dépense. Luther qui n'ignoroit pas qu'Eckius étoit très-versé dans la Scholastique,craignit de commettre sa défense à Carlostad, & l'accompagna avec Melanchton. Eckius présenta d'abord six Propositions extraites des Ecrits de ses Adversaires : I. Que Dieu commande à l'homme des choses qu'il ne peut exécuter sans la grace ; II. Qu'on doit distinguer dans l'Evangile le précepte & le conseil ; III. Que les Canons & les Décrétales décélent l'orgueil & l'avarice de leurs auteurs ; IV. Que l'homme n'est pas libre, puisqu'il ne peut opérer le bien sans la grace ; V. Qu'un Laïque dont le sentiment est fondé sur l'Ecriture, est plus croyable qu'un Canoniste qui parle d'après S. Augustin ; VI. Que S. Pierre n'étant pas au-dessus des autres Apôtres, le Pape ne peut être au-dessus des Evêques, ni même des Prêtres, qui, selon S. Jerôme, sont les Successeurs des Apôtres. On traita la question du libre Arbitre dans la premiere séance. Eckius soutint que le péché pouvoit l'affoiblir ; mais qu'il n'étoit pas capable de l'anéantir ; que la volonté n'étoit pas absolument passive sous la motion de la grace ; mais qu'elle consent & coopére, au lieu que la grace fait faire. Carlostad ne pouvant arrêter la progression des argumens, abandonna la partie le quatriéme jour, & Luther prit sa place. On disputa sur la Pénitence, le Purgatoire, les Indulgences & la Primauté du Pape. Eckius prouva par l'Ecriture & les Canons que la Pénitence est établie de droit divin, & Luther ne se défendit qu'en niant ou diminuant l'autorité des preuves alleguées par son Adversaire. On vint au Purgatoire : Luther reconnut qu'il existoit ; mais il récusa *le Livre des Maccabées*, sur l'autorité duquel son rival l'avoit établi, sous prétexte qu'il n'étoit pas compris dans le Canon des Juifs. Eckius lui répliqua qu'il suffisoit qu'il fût reconnu par l'Eglise Universelle. On commença le même jour à traiter des Indulgences ; Luther nia que le Pape eût le pouvoir de les dispenser, & qu'en tout cas elles n'étoient d'aucune utilité au pécheur qui ne vou-

loit pas s'exempter de la ſatisfaction. Eckius prouva que la ſatisfaction ne pouvant être ſuffiſante, l'indulgence ſuppléoit à ce que l'homme ne pouvoit mériter, & par conſéquent qu'elle étoit néceſſaire ; quant au pouvoir de les appliquer, il allégua l'uſage de la primitive Egliſe, les ſentimens des Peres & les Canons. On revint à la Pénitence ; Eckius avança qu'elle commence par la crainte, & ſe perfectionne par l'amour. Luther s'éleva contre cette opinion, & nia qu'elle pût jamais exiſter ſans amour. La diſpute conduiſit à la rémiſſion des peines, & Luther ſoutint qu'elle ne dépendoit pas du pouvoir des Clefs. Carlſtad rentra en lice le 15, & ſoutint que les bonnes œuvres ne ſont pas exemptes de péché par le vice que l'orgueil caché ne manque gueres d'y mêler. Eckius réfuta fortement cette erreur par l'*Epître de S. Paul aux Romains* ; & ce fut la fin des Conférences, dont l'avantage fut unanimement adjugé à Eckius (*a*). Charles II. 1518.

XVII. La Réforme paſſe dans les Pays-Bas.

Ces Conférences firent tant de bruit dans l'Allemagne qu'il parvint dans les Pays-Bas. La diſpenſation des Indulgences n'y étoit pas nouvelle. Dès les premieres Croiſades les Papes adreſſoient les Bulles à des Couvens chargés de les diſtribuer aux Communes (*b*), & l'abus avoit été pouſſé juſqu'au point d'accorder des ſauf-conduits limités aux plus grands ſcélérats, afin qu'ils puſſent en profiter, & les venir acheter. La preuve ſubſiſte dans une Lettre du Magiſtrat d'Amſterdam à celui de Haarlem, écrite dès les premieres Croiſades (*c*). Ces abus donnoient occaſion aux perſonnes ſenſées de faire des reflexions qui combattoient les préjugés que les Prêcheurs s'efforçoient d'inſpirer aux peuples (*d*). Les diſputes des Docteurs Allemands exciterent la curioſité. Chacun voulut apprécier la valeur de ce qu'il échangeoit contre ſon argent. Les Négocians ſe ſervirent de leurs Correſpondans pour avoir les Ecrits qui ſe faiſoient de part & d'autre ; leur effet

(*a*) Racine, Abbrégé de l'Hiſt. Eccleſ. *Tom.* VIII. *Art.* IV. *Sect.* VIII. *Paragr.* 16. *pag.* 129.
(*b*) Brandt Deſcript. d'Enkhuiz. *pag.* 48.
(*c*) Voyez la Lettre *dans* Commelin Deſcript. d'Amſterd. *pag.* 223.
(*d*) Repert. des Plac. de Holl. *pag.* 8.

CHARLES II. fut si rapide que dès cette année le Comte d'Embden se déclara pour les Novateurs, & que la plus grande partie de l'Oostfrise reçut la réforme (*a*). Pierre Damaszoon, Bourgmestre, & Florent Oem de Wyngaarden, Pensionnaire de Dordrecht, s'opposerent vivement à ces nouveautés, & furent d'avis d'employer le fer & le feu pour étouffer l'hérésie dans son berceau (*b*) ; mais l'exil du dernier, empêcha que l'arrêté ne passât. Les Livres de controverse devinrent une marchandise publique, & les peuples qui depuis long-tems souhaitoient ardemment une réforme dans l'Eglise, les reçurent avec avidité.

1518. Elle est reçue dans l'Oostfrise.

L'Evêque d'Utrecht porté pour les Novateurs.

Philippe de Bourgogne, alors Evêque d'Utrecht, n'étoit que trop porté à favoriser la nouvelle Doctrine. Dans ses conversations familieres il se plaignoit du grand nombre des Fêtes ; il parloit de retrancher les droits des Proviseurs & des Doyens ; il vouloit fermer la Chaire aux Mendians, & ne l'ouvrir qu'à des Prédicateurs, dont la science & le zéle fussent bien connus (*c*). Il conseilloit à ceux qui venoient le consulter, de lire les *Saintes Ecritures*, & de laisser les *Vies des Saints*, qu'il regardoit comme les productions d'une imagination échauffée par un zéle ignorant, & son goût naturel pour les femmes le portoit à permettre aux Prêtres de se marier (*d*). Les débauches de Rome l'avoient révolté ; il ne pouvoit dissimuler l'indignation qu'il en avoit conçue (*e*), & sa liaison avec Erasme qui sans se déclarer pour les nouvelles opinions, déclamoit fortement contre la corruption du Clergé (*f*), le nourrissoit dans ses sentimens. Avec un pareil Evêque on ne sera pas surpris des progrès que le Luthéranisme fit dans nos Provinces. Erasme que nous avons nommé plus d'une fois, mérite bien une place dans *cette Histoire* ; mais nous renvoyons sa Vie à la fin de ce *Tome*, la digression que les Hérétiques nous ont obligés de faire, n'étant

(*a*) F. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* III. *ch.* CCXXV. *pag.* 569.
(*b*) Beverwyk Descript. de Dordr. *pag.* 327.
(*c*) Gerard. Noviomag. *in* Phil. Burg. *pag.* 183, 185.
(*d*) Idem, *ibid. pag.* 203.
(*e*) Idem, *ibid. pag.* 153.
(*f*) Brandt Hist. de la Réform. *Tom.* I. *pag.* 49, 62, 63, 64.

déja

déja que trop longue. Il est tems de reprendre notre narration.

Charles II.

1518.

Le commencement de 1519 fut marqué par la mort de l'Empereur & par la concurrence à l'Empire de Charles II & de François I : source des guerres qui désolerent l'Europe pendant les Regnes de ces deux Rivaux. Maximilien tomba malade à Inspruc, en allant à Augsbourg, où la Diete étoit convoquée. Il se fit porter à Lintz, & sa maladie augmentant, il y mourut dans la cinquante-neuviéme année de son âge. La stupidité qu'il montroit dans son enfance, faisoit craindre qu'il ne restât muet, & sa langue ne commença à se délier qu'à neuf ans. Ses bonnes qualités percerent à mesure que l'âge les développoit. Il apprit différentes Langues, & s'exprimoit avec tant de facilité qu'il surprit plus d'une fois les Dietes où il étoit obligé d'haranguer les Etrangers. Il avoit le cœur droit ; il aimoit la justice ; il étoit ferme dans le malheur, & peut-être auroit-il été libéral, si son épargne l'eût permis. Au reste il étoit irrésolu, amoureux de la nouveauté, & d'un génie trop étroit pour les grandes entreprises. Il passa sa vie dans des guerres avec ses voisins, & fut presque toujours malheureux. Il aimoit la lecture, & la conversation des personnes sçavantes. Il les attiroit à sa Cour autant qu'il pouvoit, & l'Empire doit le regarder comme un des Restaurateurs des Lettres en Allemagne (*a*). Il encouragea *Cuspinien*, *Naucler*, *Peutinger* & *Manlius* à pousser leurs recherches sur l'Histoire ancienne, & sur la Géographie. Philippe Electeur Palatin pensionna à son exemple *Reuschlin* dit *Capnion*, pour réduire en abbrégé l'Histoire Greque, & celle des Romains. Frederic de Saxe érigea en 1512 l'Université de Wittemberg (*b*). Il appella des Professeurs de Tubingue & de Leipsic, Ecoles célebres, formées sur le modele de celle de Bologne en Italie, & le

Mort de l'Empereur Maximilien.

1519.

Son caractere.

Son amour pour les Lettres.

Universités fondées sous lui.

(*a*) Cuspinian. *pag.* 485. Roo *Lib.* VIII. *pag.* 188. Fugger *cap.* XXI. *Lib.* V. *n.* 4.

(*b*) Lambec. *Lib.* I. *pag.* 31. Boecler de Reb. Gest. *Sect.* XVI. *pag.* 235. Pencer. *Lib.* V. *pag.* 1279.

1519.

Marquis de Brandenbourg fonda celle de Francfort sur l'Oder (*a*), sur le plan de l'Université de Prague, qui tiroit son Institut de celle de Paris.

XVIII. Concurrence de Charles & de François I à l'Empire.

Les guerres civiles penserent se renouveller à sa mort. Charles son petit-fils étant Souverain des Espagnes & des Pays-Bas par le droit de sa naissance, il s'étoit proposé de faire tomber l'Empire à Ferdinand; mais les Electeurs soutinrent que n'ayant pas reçu la Couronne en Italie, il n'étoit lui-même que Roi des Romains, & ne pouvoit se désigner un Successeur. A peine eut-il les yeux fermés que le Roi de Castille & celui de France briguerent ouvertement l'Empire. Ce dernier fit passer en Allemagne l'Amiral de Bonnivet, qui dépensa inutilement plus de six cens mille écus à acheter des suffrages qui lui manquerent au besoin. Le premier eut pour Agent Erard de la Mark, Archevêque de Liege, qui malgré l'éloignement de Charles, conduisit son affaire avec plus de dextérité (*b*). Le College Electoral jugeoit bien qu'il n'étoit pas de l'intérêt des Princes de se donner un Chef qui par ses propres forces fût en état d'opprimer la liberté Germanique; mais il craignoit de s'attirer une guerre sanglante, sans se procurer de défenseur, en les refusant tous deux. Le Roi de France ne négligeoit rien pour mettre le Pape dans son parti. Il promettoit de mener contre les Turcs cinquante mille François aussi-tôt qu'il seroit élu, & de rassembler toutes les forces de l'Allemagne. Le Pontife envoya Thomas, Cardinal de S. Sixte, & Robert, Cardinal des Ursins, pour solliciter la Diete en sa faveur, & représenter aux Princes que Charles étant Roi de Naples & de Sicile, ne pouvoit être en même-tems Empereur (*c*). Mais le Légat avoit ordre de travailler secrétement à faire tomber le choix sur un Prince Allemand. Richard, Archevêque de Treves,

(*a*) Roo *pag.* 489. Cuspinian. *pag.* 494. Sachs Wittemb. *Lib.* I. *cap.* 12.
(*b*) Reynald. Ann. Eccl. *ad ann.* 1519. *n.* 7. Beauchaire *Liv.* XVI. *n.* 9.
(*c*) Goldast. Constitut. Imper. *pag.* 430. Collenut. Hist. Neopol. *Lib.* IV. *pag.* 97. Spalatin Vita Leon X. *pag.* 160. Brouwer. Theatr. Antiqu. Trevir. *Tom.* II. *ad ann.* 1519.

Charles II.

1519.

Joachim, Marquis de Brandenbourg, & Louis de Baviere, Palatin du Rhin, avoient promis leur voix à la France (*a*). Le premier se déclara ouvertement pour François ; mais il se désista dans la suite, & les deux autres n'oserent parler.

Treve renouvelée avec la Gueldre.

Sur ces entrefaites Charles avoit écrit à Marguerite de renouveller la treve avec le Duc de Gueldre dans le dessein d'ôter tout prétexte à la guerre de ce côté ; elle fut signée le 24 Février (*b*), & le Duc y consentit d'autant plus facilement qu'il venoit d'épouser Isabelle de Luxembourg, que François I étoit trop occupé pour le secourir, & qu'il avoit besoin de repos (*c*). Mais ce Traité dont l'impuissance réciproque étoit le motif, ne fut pas mieux observé que les précédens. Le Duc souffroit qu'un certain Bredenbach, Pirate célebre, continuât d'infester la Zuiderzee ; mais son Vaisseau s'étant échoué sur les côtes de Frise, il fut pris & pendu à Slooten (*d*). Le succès de ce brigandage avoit réveillé la convoitise des Corsaires ; & quoique le Grand-Pierre demeurât tranquille à Sneek où il s'étoit retiré (*e*), ses Lieutenans recommencerent leurs courses. Les villes maritimes envoyerent des Députés à Delft pour chercher les moyens d'assurer la navigation. Ceux de Haarlem, d'Amsterdam, d'Alkmaar, de Hoorn, d'Enkhuizen, d'Edam, de Monnikendam, de Purmerende, & de Grootebroek proposerent d'armer une flotte ; ceux de Delft, de Leide, & de Dordrecht déclarerent qu'ils n'avoient pas de pouvoirs (*f*). Il paroît cependant que Wassenaar leva dans ce tems des matelots dans l'Amstelland & dans le Waterland (*g*) ; mais les *Historiens* trop occupés des affaires de l'Empire, ont négligé les événemens moins considérables.

Nouvelles pirateries de son coté.

Armemens des Hollandois contre lui.

L'Empire offert à l'Electeur de Saxe.

Albert de Brandenbourg, Electeur de Mayence, avoit enfin convoqué la Diete d'élection, en qualité de Chance-

(*a*) Heuter. Rer. Austr. *Lib.* VIII. *Parag.* 46. Guicciard. Hist. Fior. *pag.* 293. Beauchaire *Liv.* XVI. *pag.* 475. Mém. de Fleuranges. *pag.* 163.
(*b*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 6.
(*c*) S. Beninga Chron. de Frise, *pag.* 319.
(*d*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 683.
(*e*) Goudhoev. Chron. *pag.* 582.
(*f*) Mém. de Sandelin. *fol.* 253.
(*g*) Idem, *ibid.*

CHARLES II. 1519.

lier de l'Empire. Herman de Wuela, Archevêque de Cologne, Richard de Griffenclaw, Archevêque de Treves, Louis de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Frederic, Electeur Duc de Saxe, & Joachim, Marquis de Brandenbourg, s'étant rendus à Francfort sur le Mein, admirent à la Diete Ladislas de Steinberg, Envoyé du Roi de Bohême, & refuserent celui du Roi de Pologne, qui prétendoit son entrée comme Député par le Tuteur de Louis, Roi de Hongrie (*a*). Les Electeurs fatigués des sollicitations des deux Monarques, offrirent le Sceptre a l'Electeur de Saxe; mais ce sage Prince le refusa, donna sa voix à Charles (*b*), & poussant le désintéressement jusqu'à l'héroïsme, non-seulement il ne voulut pas accepter trente mille florins qu'Erard lui offrit comme une marque de la reconnoissance du Roi d'Espagne; mais pressé de lui permettre de distribuer cet argent dans son domestique, il répondit qu'il ne pouvoit restraindre la libéralité du Monarque, mais qu'il ne garderoit pas un quart d'heure celui de ses gens qui recevroit un écu (*c*).

Refusé.

Raisons en faveur de Charles.

L'Archevêque de Mayence ouvrit les Délibérations le 28 Juin par une peinture des désordres qui menaçoient l'Empire. Il rendit compte des demandes des deux Rivaux. Il fit sentir à l'Assemblée » qu'elle ne pouvoit élire François I sans » violer la Bulle d'Or, qui donne l'exclusion aux Etran- » gers; que de quelque côté qu'on se déterminât, l'Allema- » gne étoit menacée d'une guerre; mais qu'en le choisissant, » elle seroit plus longue & plus dangereuse; que les Princes » de la Maison d'Autriche ne manqueroient pas d'unir leurs » forces à celles de l'Espagne, & qu'ayant de grands établis- » semens en Allemagne, la liberté Germanique seroit expo- » sée à de grands dangers; que si la fortune se déclaroit pour » les François, les Princes Allemands seroient bientôt ré-

(*a*) Goldast Constit. Imper. *Part.* I. *pag.* 26. Czechord March. Morav. *Lib* VIII. *cap.* VIII. *pag.* 940.

(*b*) Guicciard. *Lib.* XIII. Belleforest *Liv.* V. *chap.* 29. Schard. Oper. Hist. *Tom.* I. Freher. Rer. Germ. Script. *Tom.* III. Sleidan de Statu Relig. & Imper. *Lib.* I. *cap.* 29. Reynald. *ad ann.* 1519. *n.* 23.

(*c*) Erasm. Epist. *Lib.* XIII. *Epist.* 4. Platina Vit. Clem. Anton. di Vera Vita Carol. V. *pag.* 22. Reynald. Ann. Eccles. *ad ann.* 1519. *n.* 29.

» duits comme les Pairs de France ; qu'ils devoient se souve- Charles II.
» nir du sang qu'ils avoient versé pour arracher le Sceptre des 1519.
» mains des François ; que l'offre de chasser le Turc de l'Eu-
» rope étoit plus séduisante que réelle ; que ce seroit un grand
» avantage de réunir l'Italie & les Gaules à l'Empire ; mais
» qu'avant d'y parvenir il faudroit détruire les forces de l'Es-
» pagne, celles des Pays-Bas, du Royaume de Naples &
» des Princes d'Autriche ; que ces Pays sont séparés depuis
» si long-tems de la Germanie qu'on ne peut les compter au
» nombre de ses Provinces, sans s'exposer à des démêlés dont
» on ne verroit jamais la fin ; que le Roi d'Espagne se pré-
» sente plus favorablement ; que né dans la Flandre, Pro-
» vince de la Basse-Germanie, il tire son extraction des
» Empereurs, & posséde de grands pays dans l'Empire ; que
» la reconnoissance parle en sa faveur, & que ce seroit mal
» reconnoître les obligations que la plûpart des Villes ont à
» l'Ayeul que d'exclure le petit-fils ; que ses qualités per-
» sonnelles méritent leur choix ; qu'élevé sous les yeux de
» Maximilien il a reçu toute l'éducation qu'on peut souhaiter
» pour un Souverain ; que naturellement porté aux actions
» généreuses, bien fait de sa personne, & d'un tempéra-
» ment propre à supporter la fatigue, il parle la plus grande
» partie des Langues de l'Europe, entend parfaitement le
» métier de la guerre, & connoît toutes les régles de la saine
» politique ; que puissant par ses propres forces il est en état
» non-seulement de défendre, mais encore d'augmenter la
» gloire des Allemands, sans être à charge à ses Sujets ;
» qu'à la vérité le Roi de France a fait preuve de sa capaci-
» té ; mais qu'il ne faut que se rappeller le serment qu'ils ont
» prêté, pour lui préférer son rival ; que l'éloignement des
» Etats héréditaires de Charles, & son absence qui devien-
» dra quelquefois nécessaire, peuvent effrayer les Electeurs ;
» mais que le dommage qui peut en résulter, n'est pas com-
» parable au préjudice que les prétentions de la France sur le
» Royaume de Naples & sur le Duché de Milan apporteront
» infailliblement ; qu'il préféreroit cependant un Prince de
» l'Empire, si la République n'avoit pas besoin d'un Chef en

CHARLES II

1519.

» état de repousser les attaques des Infideles, & de prévenir » la vengeance de deux Monarques qui seroient irrités du » refus; que dans cet état l'Allemagne attaquée de trois côtés » seroit forcée de sacrifier ses plus belles Provinces pour ra- » cheter la paix; que ne pouvant résister au Turc qu'en réu- » nissant toutes ses forces, elle a besoin d'un Prince capable » de commander & de se faire obéïr; que Charles posséde » assez de terres dans l'Empire pour s'interesser à sa défense; » que sa douceur leur annonce un Gouvernement tranquille; » que naturellement ennemi de la violence, & dirigé par les » mêmes Conseillers que son Ayeul, il ne cherchera que le » bien des Sujets; que si ses affaires l'appellent au dehors, » il prendra les mesures nécessaires pour assurer la tranquil- » lité des Provinces; que l'éloignement même de ses Royau- » mes garantit la liberté qui seroit au contraire menacée de » sa ruine par le voisinage & le caractere des François (*a*).

Raisons en faveur de François.

L'Archevêque de Treves affecta beaucoup de surprise de la préférence que son Collegue donnoit à l'Espagnol, & cherchant à lever l'obstacle porté par la Bulle d'Or, il allegua l'origine des François, qui comme les Allemands sortoient des Germains, & qui conséquemment n'étoient pas compris dans l'exception. Il ajouta » que si la possession des » domaines de l'Empire valoit une espece de naturalisation, » François I étoit maître de la Lombardie, de la Pouille & » de la Seigneurie de Gênes; que l'Allemagne ne fut jamais » plus heureuse & plus florissante que sous les Empereurs de » cette Nation; qu'on ne devoit pas négliger l'occasion de » rendre à l'Empire son premier éclat; que le Pape, les Ve- » nitiens, les Suisses & tous les Princes d'Italie le deman- » doient; que les mœurs, les Loix, & le caractere des Fran- » çois sympatisoient autant avec les Allemands, que les Es- » pagnols s'en éloignoient par leur taciturnité & leur austé- » rité; que le voisinage loin de donner de la crainte, doit » déterminer par la facilité du secours; que les richesses de

(*a*) Heuter. Rer. Austr. *pag.* 20. Spalatin. Ephem. *ad ann.* 1519. Varillas Hist. de France *pag.* 143. Sabin. *pag.* 7. Sleidan. *pag.* 20. Seckendorf. *pag.* 122. Pallavic. Hist. Concil. Trident. *Liv.* I. *chap.* 22. Erasm. Epist. *Lib.* XIII. *Epist.* 14.

» la France suppléront à la disette qui travaille l'Allemagne ; » que l'argent est le nerf de la guerre & l'ame des armées ; » que l'Espagne ne produit qu'un petit nombre de gens de » guerre ; que tout homme est soldat en France ; que Charles » n'est connu par aucune action ; que François a prouvé sa » valeur par ses exploits ; qu'en couronnant celui-ci on coupe » racine aux guerres d'Italie ; que la position de l'Eglise & de » la République exigent un Chef expérimenté ; que dans les » circonstances ce seroit une imprudence de préférer un en- » fant à un Prince consommé dans la Politique & dans la » guerre ; qu'il se détermineroit cependant plus volontiers » en faveur d'un Prince de sa Nation, s'il en étoit un en état » de faire tête au Turc ; mais que dans la situation présente » il ne pouvoit refuser sa voix au Roi de France (*a*).

Charles II.

1519.

Charles élu.

L'Electeur de Saxe s'attacha à réfuter ce discours. Il convint que la République Chrétienne avoit besoin d'un Chef puissant & capable de soutenir le poids & la dignité de l'Empire. Il démontra que le Roi de France, quoique grand Capitaine, y convenoit le moins, & se détermina pour Charles, en ajoutant quelques conditions tendantes à conserver la liberté Germanique. Les autres Electeurs se rangerent à son avis. Le Duc de Baviere & le Marquis de Brandenbourg n'oserent le contredire, & l'Archevêque de Treves après avoir touché les inconvéniens qu'il prévoyoit, consentit à l'élection, dans la crainte de causer un Schisme (*b*). La nuit étant fort avancée, on remit la séance au lendemain. Il fut question de régler la nouvelle Capitulation que le Roi d'Espagne devoit jurer avant de recevoir la Couronne ; & cette affaire ne fut terminée qu'après de grandes contestations. On appella les Ambassadeurs de Charles, qui prêterent serment au nom de leur Maître d'en observer les articles (*c*). Les Electeurs entrerent le troisiéme jour dans le Sanctuaire, pour publier l'Election à la Noblesse assemblée dans le Chœur, &

(*a*) Sabin. *pag.* 9. Sleidan. *pag.* 22, &c.
(*b*) Goldast Constit. Imper. *pag.* 441. Spalatin. *ad ann.* 1519. Guicciard. Hist. Flor. *pag.* 291, &c.
(*c*) Goldast. Constit. Imper. *ubi supra.*

CHARLES II. 1519.

le peuple répandu dans la Nef fit la proclamation (*a*). On nomma ensuite les Ambassadeurs qui devoient porter en Espagne la Capitulation, & recevoir le serment de l'Elu. Matthieu, Cardinal de Saltzbourg, Erard, Evêque de Liege, Louis de Baviere, Comte Palatin, Casimir, Marquis de Brandenbourg, Henri, Comte de Nassau, & Maximilien de Ligebourg furent chargés de la Commission. Les vents contraires ne leur permirent d'arriver qu'au mois de Novembre. Charles accepta sa nomination sous les conditions qu'ils lui communiquerent, les assura de sa reconnoissance & du soin qu'il prendroit de justifier le choix des Electeurs. Ainsi le Roi de France fut la duppe de l'argent qu'il avoit prodigué pour acheter la voix de quelques Princes. Charles mieux conseillé par le Duc de Bouillon, avoit pris à sa solde un Corps de Lansquenets qui se trouvoit aux environs de Francfort, & sous prétexte d'assurer la Diete il l'intimida de façon que ceux qui lui étoient le plus contraires, n'oserent ouvrir la bouche. François I affecta beaucoup d'indifférence en recevant la nouvelle, & dit à l'Ambassadeur d'Espagne : » Nous courtisions la même Maîtresse, votre Maître & moi ; » la préférence qu'elle accorde à l'un de nous, ne doit pas » attirer la haine de l'autre. » Mais l'animosité n'en fut que plus vive, & dès-lors le Monarque s'attacha à retarder le voyage de Charles, en lui suscitant des troubles en Espagne & dans l'Autriche (*b*). Il profita du mécontentement des Grands qui ne pouvoient souffrir des Seigneurs Flamands dans le Conseil, & poussa les Autrichiens à chasser leurs Gouverneurs. La crainte des mouvemens qui menaçoient le pays d'une révolte, retint Charles le reste de l'année ; & ce ne fut qu'en 1520 qu'il passa la mer. Les villes des Pays-Bas firent éclater la joye que leur causoit la gloire de leur Souverain, par des prieres publiques, des processions, des réjouissances (*c*), & les Etats lui firent un don de deux cens

Réjouissances dans les Pays-Bas.

(*a*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 296.
(*b*) Paul Jove Hist. *cap.* VI. Petr. Martyr. Epist. 681 & 691.
(*c*) Balen Descript. de Dordrecht. *pag.* 814. Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 212.

mille

millles Couronnes pour les frais de son couronnement (*a*). Il sembloit que ce peuple qui le regardoit comme un Compatriote, s'imaginoit partager les honneurs de l'Empire, & se croyoit élevé au-dessus des autres Nations par le choix qui mettoit leur Comte au-dessus des autres Monarques.

1519.
Présent fait au nouvel Empereur.

XIX.
Son départ de l'Espagne.

Le Monarque passa l'hyver à pacifier l'Espagne, & si-tôt que la saison lui permit de s'embarquer, il remit le Gouvernement entre les mains d'Adrien, Evêque de Tortose, le commandement des armées au Comte de Chieüres, se rendit à la Corogne, où sa flotte étoit rassemblée, & mit à la voile le 20 Mai. Son absence fit éclater le feu qui couvoit sous la cendre. Les Grands encore plus aigris de se voïr livrés à des Etrangers, se réunirent par le conseil de Davalos, qui piqué de la perte du Gouvernement de Cadix, sollicitoit des secours de la France pour sa vengeance particuliere. Ils rassemblerent leurs forces dans l'Estramadure, & sous le nom de Don Juan de Padille, l'un des plus puissans Seigneurs de la Castille, auquel le Roi venoit de refuser la Grande Maîtrise de Calatrava (*b*). Aussi-tôt que Chievres apprit leur attroupement, il marcha contr'eux, sans leur donner le tems de se fortifier, les attaqua, les défit, & rétablit la tranquillité par la mort des deux Chefs (*c*). Charles reçut cette nouvelle en Angleterre, où la Reine sa Tante lui donnoit des témoignages de l'amitié la plus tendre. Après avoir passé quelques jours dans les Fêtes & les plaisirs, & renouvellé les anciens Traités, il continua sa route, prit terre à Vlissingue le 1 Juillet (*d*), traversa la Flandre, & se rendit à Bruxelles, où les Envoyés des Electeurs l'attendoient.

1520.
Révolte contre lui.

Appaisée.

Son arrivée dans les Pays-Bas.

La peste qui ravageoit Aix la Chapelle l'obligea de différer son départ, & pendant son séjour il fit expédier le 9 Octobre des Lettres par lesquelles il confirmoit Marguerite dans

Nouveaux Réglemens.

(*a*) Chron. de Flandr. *Tom.* II. *fol. 9. vers.*

(*b*) Brantome Capit. Etrang. *Tom.* I. *pag.* 173. Guevara *Liv.* I. *pag.* 171, 173, *Liv.* III. *pag.* 187. La Roca Hist. Carol. V. *pag.* 56.

(*c*) Heuter. Rer. Austr. *Lib.* VIII. *cap.* 5. Paul Jov. Hist. *Lib.* XIX. *fol.* 7. Chytræus *Lib.* IX.

(*d*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 394.

CHARLES II. le Gouvernement des dix-sept Provinces, & lui donnoit un Conseil, à la tête duquel il mit les Evêques d'Utrecht & de Liege. Il l'autorisoit à convoquer les Etats Généraux, lui recommandoit de les consulter sur les affaires générales, & particulieres, lui subordonnoit le Conseil de Malines, la Cour de Hollande & les Tribunaux des autres Provinces, & lui réservoit le droit exclusif d'accorder les Lettres de grace, les Sauves-gardes, & les Sauf-conduits. Chacun de ces Articles renfermoit une infraction aux privileges de ces Tribunaux; mais l'Empereur vouloit être obéi, & nous le verrons renverser les titres les plus authentiques pour établir son autorité (*a*). Il donna le commandement des armes au Comte de Nassau, Stadhouder de Hollande, & créa quatre Compagnies Impériales de deux cens hommes d'armes. Il publia en même-tems un Réglement qui leur enjoignoit de vivre de leur paye sans molester les habitans. Il défendit aux Villes de commettre aucune hostilité sans l'avis de la Gouvernante & des Etats Généraux, les assurant en cas d'attaque du secours des Anglois & de sa protection (*b*). Son but étoit de prévenir toute rupture avec la Gueldre, dans la crainte d'attirer les armes des François.

1520.

Infractions aux privileges.

Cérémonies du couronnement de Charles.

Après avoir ainsi réglé les affaires des Pays-Bas, il en partit, & fit son entrée à Aix la Chapelle le 20 Octobre. Il fut suivi d'un grand nombre de Seigneurs Espagnols & Flamands. Les Electeurs l'attendoient aux portes, lui baiserent la main, & la Cavalcade commença. Chacun d'eux étoit à la tête de sept cens Gentilhommes. Les Princes suivoient avec des troupes plus ou moins nombreuses. Marguerite précédoit l'Empereur avec une grande quantité de Dames & de Demoiselles qui ne faisoient pas le moindre ornement de la marche. Il venoit ensuite au milieu de sa Cour. Le Clergé le reçut processionnellement, & le conduisit à la grande Eglise, où il se prosterna devant l'Autel de la Vierge, & demeura dans cette attitude pendant que la Musique chantoit le *Te Deum*, après lequel les Electeurs le conduisirent à la Sacristie, où il prêta ser-

(*a*) Recueil des Placards. *Tom.* II. *col.* 2055.
(*b*) Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 13.

ment sur la Capitulation. Le troisiéme jour après avoir adoré la Croix, ils le revêtirent des ornemens de Soudiacre, & l'amenerent à un Prie-Dieu vis-à-vis l'Autel de la Vierge. L'Archevêque de Cologne commença la Messe assisté des Archevêques de Mayence & de Treves qui faisoient l'Office de Diacre & de Sousdiacre. L'Electeur de Saxe portant l'épée le conduisit au bas du Chœur, où il chanta l'Epître. Les deux Officians lui remirent le Sceptre & le Globe, & le Célébrant la Couronne. Il créa pour-lors un grand nombre de Chevaliers. Après l'Evangile il passa sous les orgues au milieu des trois Archevêques & des Electeurs, & prêta le serment qui suit : » Je jure & je promets devant Dieu & ses » Anges que j'observerai les Loix de l'Empire, rendrai » justice à tout le monde, conserverai les droits des Princes, » les privileges des villes, & les immunités des peuples ; » que je protégerai ses Prélats & ses Vassaux ; que je défen- » drai la Religion Chrétienne, les biens de l'Eglise, & la » Majesté de l'Empire ; j'attends & j'espere de J. C. la force » & le pouvoir de remplir mes engagemens. Ainsi Dieu me » soit en aide ! Les Electeurs revinrent avec lui dans le Chœur, & le placerent sur le Thrône, où l'Archevêque de Cologne lui donna l'onction Impériale dans les mains & sur la poitrine, & le communia. Le lendemain l'Empereur assis sur son Thrône revêtu de ses ornemens céda à Ferdinand son frere en présence des Electeurs & des Princes tous ses Etats situés en Allemagne provenans de la succession de Philippe son pere. Il reçut ensuite les Ambassadeurs de Vladislas, Roi de Hongrie & de Boheme, qui venoient traiter du mariage de Ferdinand avec Anne-Elisabeth (*a*), & repartit pour les Pays-Bas. On ne peut exprimer les fêtes & les réjouissances que les peuples célébrerent dans toutes les villes (*b*).

CHARLES II.

1520.

Nouvelles hostilités des Danois.

La Hollande cependant n'étoit pas sans inquiétude du côté du Nord. Une flotte Danoise avoit enlevé les bâtimens

(*a*) Anton. de vera Vita Car. V. *pag.* 59. Hartman. Mauric. Cameræ Imper. Assess. Relat. Coronat. Car. V. Imp. Sleidan Comment. *Lib.* II. *pag.* 57. Petr. Anglet. Epist. 690. *Tom.* I. *pag.* 441.

(*b*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VII. *pag.* 20.

CHARLES II. qui revenoient de la pêche du harang, & sans la sagesse de Sommersdyck, Grand-Amiral, qui détourna l'orage, tout sembloit annoncer une nouvelle guerre dans le Nord. Un Zeelandois du nombre des prisonniers se voyant éloigné de la flotte, attaqua le vaisseau qui le conduisoit, & le força de le suivre à Veere, où il se sauva. L'Amiral en ayant eu connoissance, fit réparer le bâtiment Danois, donna des habits neufs à l'Equipage, & le renvoya à Coppenhague avec des Ambassadeurs chargés de revendiquer les prises. Le Roi de Danemarc ne put résister à la générosité du Hollandois; il fit rendre tout ce qu'on avoit enlevé, & renouvella les anciens Traités (*a*).

1520.

Appaisées.

XX. Progres de la Doctrine de Luther.

Les ménagemens que la Cour de Rome avoit pour Luther, faisoient un effet opposé, & ne servoient qu'à le rendre plus entreprenant. Le couronnement de l'Empereur avoit facilité les progrès de ses prédications, & les obligations que Charles avoit à Frederic, l'engageoient à des égards pour la doctrine qu'il protégeoit. Ce Moine augmentoit de hardiesse à proportion qu'il augmentoit en crédit. Il avoit écrit à l'Empereur avant son départ d'Espagne pour lui demander sa protection; il le conjuroit de se proposer pour modele la divine Providence qui veilloit pour la sureté des plus viles créatures, & l'exemple de Constantin qui n'avoit pas dédaigné de défendre Athanase dans un cas pareil à celui dans lequel il se trouvoit. Il s'étoit aussi adressé au Pape; mais à travers une soumission affectée on reconnoissoit des traits d'une arrogance plus capable d'irriter le Pontife que de l'appaiser (*a*). On étoit surpris des lenteurs du Conclave dans une circonstance si critique. Miltiz s'étoit contenté de solliciter le Chapitre Général des Augustins qui tenoit alors en Saxe, d'envoyer deux Religieux pour engager Luther à se rétracter, & cette démarche l'avoit rendu plus fier (*b*). Il publia deux *Livres*, l'un

Son arrogance.

Ses nouvelles erreurs.

(*a*) Epist. Luther. ad Leon X. *int.* Oper. *fol.* 81. Micrælius Syntag. Hist. *pag.* 80.

(*b*) Pallavic. Hist. Conc. Trident. *Lib.* I. *Cap.* 14. Cochlæus Acta & Script. Luther. *ad ann.* 1520. Ulemberg Vita Luther. *cap.* V. Sleidan Comment. *Lib.* II. *pag.* 17. Reynald. Ann. Eccles. *ad ann.* 1520. *n.* 51.

Sur la Liberté Chrétienne qu'il osa dédier à Leon ; l'autre *Sur la Confession*, dans lesquels il avançoit de nouvelles erreurs. Il soutenoit que les bonnes œuvres n'opérent pas la justification ; que le détail des péchés est inutile dans la Confession ; que les loix humaines ne peuvent lier la conscience ; que les vœux monastiques sont nuls de plein droit, & n'ont été produits que par l'ignorance, l'avarice, la prédilection des Peres pour quelques-uns de leurs enfans, & le dessein de soulager les familles (*a*). Eckius & Ulric se déterminerent enfin au voyage de Rome, pour solliciter un Jugement définitif. Leon établit une Congrégation de Cardinaux, de Theologiens, & de Canonistes pour prendre une derniere résolution dans cette affaire, & le 15 Juin il publia la Bulle qui commence par ces mots du Psalmiste : *Surge Deus meus, & defende causam tuam*, &c. » Levez-vous, oh mon Dieu, & » défendez votre cause ! &c. (*b*). On réduisit les erreurs de Luther à quarante Propositions, dont les principales étoient : I. Que les Sacremens de la nouvelle Loi ne conférent la Justice qu'à ceux qui n'y mettent point d'obstacles ; II. Que nier que le péché demeure dans l'enfant après le Baptême, c'est fouler aux pieds J. C. & S. Paul ; III. Que la contrition qui naît de l'examen & de la détestation des péchés commis, de la perte de la béatitude éternelle & de la crainte des châtimens, ne sert qu'à rendre l'homme hypocrite & plus grand pécheur ; IV. Que confesser tous ses péchés avec une exactitude scrupuleuse, c'est ne laisser rien à faire à la miséricorde de Dieu ; V. Qu'on est absous quand on croit l'être, quelle que soit la contrition ; VI. Qu'un laïque, une femme, un enfant peuvent remettre les péchés aussi-bien qu'un Prêtre ; VII. Qu'ils ne sont pardonnés qu'à ceux qui le croyent fermement ; que sans cette foi spéciale la rémission & le don de la grace ne sont pas suffisans ; VIII. Que celui qui s'approche de

Bulle du Pape contre lui.

(*a*) *Inter* Opera Luther. *Tom.* I.

(*b*) Labbe Collect. Conc. *Tom.* XIV. *pag.* 390. Cochlæus de Act. & Script. Luth. *ad ann.* 1520. Ulemberg Vita Luth. *cap.* V. Florim. Raym. Naiss. de l'Héréś. Bullar. Leon X. *Const.* 40. Reynald. Ann. Eccles. *ad ann.* 1520. *n.* 51. Sleidan Comment. *Lib.* II. *pag.* 83.

CHARLES II. la Sainte Table, après s'être confessé, quoique préparé par la priere, & qu'il ne se sente coupable d'aucun péché, boit

1520. & mange sa condamnation, sans cette foi qui seule rend digne de recevoir l'Eucharistie; IX. Qu'il seroit à propos de donner la Communion sous les deux especes, & que les Bohémiens sont en cela Schismatiques, & non pas hérétiques; X. Qu'on doit apprendre aux Chrétiens à aimer plutôt qu'à craindre l'excommunication; XI. Que les excommunications ne sont que des peines extérieures qui n'empêchent pas l'excommunié de participer aux prieres de l'Eglise; XII. Que les Indulgences sont de pieuses tromperies qui sont permises, quoiqu'inutiles au salut; XIII. Qu'elles ne peuvent s'appliquer qu'aux pécheurs publics, & ne s'accorder qu'aux cœurs impénitens & endurcis; XIV. Qu'on ne doit entendre ces paroles de J. C. *Tout ce que vous lierez sur la Terre, sera lié dans le Ciel, & tout ce que vous délierez sur la Terre, sera délié dans le Ciel*, que de ce que S. Pierre a lui-même lié; XV. Que le Pape ni l'Eglise n'ont pas le droit d'établir des Articles de Foi, ni même de donner des régles pour les mœurs & les actions; XVI. Que le juste péche en faisant de bonnes œuvres; XVII. Qu'une bonne œuvre, quelque soit son motif, est un péché véniel; XVIII. Que le Juste n'est pas sûr de la faire sans offenser Dieu, à cause du principe d'orgueil qu'il cache dans son cœur; XIX. Que depuis le péché le libre Arbitre n'est qu'un vain titre; que l'homme péche mortellement quand il fait ce qui est en lui; XX. Qu'on ne sçauroit prouver le Purgatoire par aucun des Livres Canoniques; XXI. Que c'est agir contre le S. Esprit que de brûler les hérétiques; XXII. Que les Prélats & les Princes Laïques feroient bien de retrancher toutes les besaces des Moines mendians, &c. La Bulle condamnoit toutes ces Propositions sans qualification particuliere, ces erreurs étant trop marquées pour exiger une désignation. Cependant avant de prononcer la condamnation, le Pape crut devoir avertir charitablement Luther, & lui donner un délai de soixante jours, pour se rétracter. Mais celui-ci, au lieu de rentrer dans lui-même, ne garda plus de mesures. Il mit au jour son

Réponse de Luther à la Bulle.

Livre de la Captivité de Babylone, nom allégorique, ſous lequel il parloit de Rome. Il ſe félicite en débutant du progrès de ſes lumieres ; il ſe reproche les ménagemens qu'il a gardés dans le tems qu'il étoit aſſervi par les ſuperſtitions romaines. Il ſe contentoit alors de nier que la Papauté fût de droit divin ; aujourd'hui il ſoutient que le Gouvernement du Pape eſt le Regne de Babylone ; que la Communion ſous les deux eſpeces eſt d'inſtitution divine ; que le nombre des Sacremens eſt borné au Baptême, à la Pénitence, & à l'Euchariſtie (*a*). Il auroit voulu anéantir la Tranſubſtantiation, comme il paroît par une Lettre qu'il écrivit à ſes Diſciples de Strasbourg (*b*) ; mais il trouvoit le texte de l'Evangile : *Hoc eſt Corpus meum ; hic eſt Calix Sanguinis mei*, » ceci eſt » mon Corps, ceci eſt le Calice de mon Sang », trop précis & trop formel. Il ſe contenta de ſoutenir l'impanation, & de dire que les eſpeces du pain & du vin ſubſiſtoient avec la préſence réelle du Corps & du Sang de J.C. (*c*). A l'égard des Meſſes privées, après s'être plaint du trafic honteux qu'on en fait pour la ſubſiſtance des Moines & des Prêtres, il retranche les prieres & les cérémonies de la Lithurgie, ſupprime l'élévation de l'Hoſtie & du Calice, comme un reſte des cérémonies Judaïques, & réduit le Sacrifice aux termes Sacramentaux que J. C. prononça en l'inſtituant. Il fait dépendre le Baptême de la foi dans la promeſſe du Sauveur ; il reconnoît l'utilité & la néceſſité de la Confeſſion ; mais il ſoutient qu'elle eſt dégénérée en tyrannie par la réſerve de certains cas, & du pouvoir d'abſoudre qui appartient aux Laïques auſſi-bien qu'aux Prêtres. La Confirmation, l'Extrême-Onction, l'Ordre, & le Mariage ne ſont ſelon lui que des cérémonies pieuſes ; il décharge les Prêtres du joug du Célibat & de la récitation des Heures Canoniales, & les Religieux des Vœux Monaſtiques (*d*). Dans un ſecond *Livre*

Nouvelles érreurs.

(*a*) Sleidan Comment. *Lib.* II. *pag.* 55. Cochlæus *ad ann.* 1520. *pag.* 26.
(*b*) Epiſt. ad Argentin. *inter* Oper. Luther. *Tom.* VII. *fol.* 501.
(*c*) *Inter* Opera Luther. de Captiv. Babylon. *Tom.* II. *fol.* 60. Reſponſ. ad Art. Extract. *ibid. pag.* 172.
(*d*) Luther. de Captiv. Babylon. *ubi ſupra. fol.* 86.

1520. Son animosité contre Rome.

qu'il publia en Allemand, il s'efforce d'exciter une haine générale contre la Cour de Rome; il releve une infinité d'abus, dont malheureusement quelques-uns ne sont que trop réels; mais il y soutient qu'en fait de Religion l'Empereur & les Princes ont sur les Laïques un pouvoir égal à celui du Pape & des Evêques sur les Ecclésiastiques; il propose une Réforme, par laquelle il soumet la Puissance spirituelle à la temporelle, refuse à la premiere le droit d'interpréter les Ecritures & de convoquer les Conciles Généraux (*a*).

Jugemens des Universités d'Allemagne.

L'Electeur de Saxe & l'Université de Wittemberg ausquels le Pape avoit envoyé la Bulle, refuserent de la publier; Luther en appella au futur Concile légitimement assemblé, & s'efforça d'exciter les peuples à la révolte. Il écrivit à tous les Evêques s'intitulant » *Martin Luther, par la grace de Dieu, Ecclésiaste de Wittemberg*, par où il vouloit signifier qu'il tenoit sa Mission de Dieu même. Les Universités de Louvain, de Cologne, de Mayence & de Treves condamnerent ses Ecrits & les firent brûler; il prit sa revanche sur la Bulle & les Decretales qu'il jetta au feu dans la grande place de Wittemberg. L'Université condamna trente-une Propositions extraites des Bulles concernant l'autorité des Successeurs de S. Pierre, & tourna en ridicules ceux qui citoient les Brefs des Papes depuis Gregoire VII pour autoriser les prétentions Ultramontaines (*b*). Leon X indigné du peu de soumission des Princes Allemands fulmina au mois de Janvier une seconde Bulle, par laquelle il enjoignoit à tous les Curés de renouveller dans leurs Prônes l'excommunication lancée contre Luther & ses Adhérans, & de les dénoncer comme hérétiques toutes les Fêtes & Dimanches (*c*).

Autre Bulle du Pape.

1521.

XXI. Diete de Worms.

Il envoya en même-tems Jerome Aleandre & Marin Carraccioli avec le titre de Nonces pour assister à la Diete qui devoit tenir à Worms. Ils y présenterent plusieurs Propositions extraites du *Livre de la Captivité de Babylone*, accusant

(*a*) Luther. *inter* Opera. *fol.* 92.
(*b*) Racine Abbrége de l'Hist. Eccléf. *Art. IV. Sect.* XI. *Paragr.* 21. *pag.* 137.
(*c*) In Bullar. Leon X. *Const.* 41. Raynald. Ann. Ecclef. *Tom.* XIX.

l'Auteur

l'Auteur de ſapper les fondemens de l'Egliſe & de la Religion, & de troubler la tranquillité de tous les Etats (*a*). Les Princes effrayés des conſéquences, vouloient prononcer dans l'inſtant une condamnation contre Luther. Frederic, pour détourner le coup, leur repréſenta que ſes ennemis pouvoient avoir falſifié ſes Ecrits, & qu'on ne devoit pas le juger ſans l'entendre (*b*). Les Nonces qui craignoient ſon éloquence, & mal-inſtruits dans la Controverſe, s'y opposerent, en ſoutenant qu'on ne devoit point écouter un Hérétique reconnu & condamné par le Pape; mais Frederic l'emporta, & l'Empereur fit expédier un ſauf-conduit, par lequel il promettoit toute ſûreté à Luther, & lui ordonnoit de ſe rendre à Worms dans trois jours (*c*). Quoiqu'il lui fût défendu de parler des matieres controverſées ſur ſa route, il ne laiſſa pas de prêcher à Erford le Dimanche de *Quaſimodo*, & partit pour Oppenheim, où il reçut la nouvelle que le Pape l'avoit excommunié nommément le Jeudi Saint. Ceux qui l'accompagnoient, lui conſeilloient de rebrouſſer chemin, & de ſe rappeller l'exemple de Jean Hus; mais il répondit qu'il ne trahiroit pas ſa cauſe, & qu'il iroit à Rome même, quoiqu'il fût ſûr d'y trouver autant de Diables que de tuiles (*d*). Il comparut à la Diete le 17 Avril; Eckius lui demanda, s'il avouoit les Livres, dont il lut les titres, & s'il perſiſtoit dans la doctrine qu'ils contenoient. Luther répondit ſans héſiter, qu'il étoit l'Auteur des Ecrits qui portoient ſon nom, & demanda du tems pour déliberer ſur la ſeconde queſtion, attendu qu'il s'agiſſoit de la parole divine & de la foi. Eckius répliqua que quoiqu'il dût s'être préparé depuis le tems qu'il avoit été cité devant la Diete, l'Aſſemblée lui accordoit juſqu'au lendemain, & le jour ſuivant Luther déclara qu'il perſiſteroit dans tout ce qu'il avoit

Luther excommunié.

Il paroît à la Diete.

(*a*) Cochlæus Act. & Script. Luther. *ad ann.* 1521. Ulemberg Vita Luth. *cap.* VI.

(*b*) Sleidan. Comment. *Lib.* III. *pag.* 63. Cochlæus *ad ann.* 1521.

(*c*) Pallavicin. Hiſt. Concil. Trid. *Lib.* I. *pag.* 26. Cochlæus *ad ann.* 1521. Sleidan. Comment. *Lib.* III. *pag.* 63. Acta Wormat. ex Cod. Vatio. Ulemberg. *pag.* 31.

(*d*) Sleidan. Comment. *Lib.* III. *pag.* 64.

Charles II.

1521.

avancé, jusqu'à ce qu'on lui prouvât par les Ecritures qu'il s'étoit trompé. Après quelques Conférences inutiles Charles écrivit aux Princes, qu'étant Empereur Chrétien & demeurant ferme dans la foi de ses Peres, il ne pouvoit se dispenser de sévir contre un fils rebelle à sa Mere, & de prévenir un embrasement qui menaçoit l'Eglise; mais qu'ayant égard à la foi publique, il vouloit que Luther fût renvoyé à Wittemberg selon sa parole portée par son sauf-conduit (*a*). Le Moine partit aussi-tôt sous l'escorte d'un Huissier, & s'arrêta à Fribourg, d'où il écrivit à l'Empereur & aux Princes pour justifier ses refus (*b*), & pour se débarrasser de son Conducteur, il le chargea de porter les Lettres. Le lendemain comme il traversoit un bois, il fut attaqué par des hommes masqués qui l'enleverent, & le conduisirent au Château de Vesberg dans les montagnes de Saxe, proche d'Altstad. Ce coup s'étoit fait par ordre de Frederic; mais on ajoutoit que l'Electeur avoit voulu ignorer sa retraite, afin de pouvoir affirmer qu'il ne sçavoit pas ce qu'il étoit devenu. On accusoit les Nonces de l'avoir fait assassiner, & quelques-uns affirmoient avoir trouvé son corps dans une Mine: ensorte qu'il y eut une sédition si violente à Worms que les Prêtres y coururent risque de la vie (*c*). Luther demeura neuf mois dans cet asyle sans voir personne; & ce fut dans ce lieu qu'il appelloit son Isle de Patmos, qu'il composa plusieurs Livres contenant la Réforme qu'il avoit dessein de faire dans l'Eglise.

Il est enlevé au retour.

Edit de l'Empereur contre lui.

Cependant l'Empereur rendit un Edit le 8 Mai de l'avis des Princes & de son Conseil, par lequel voulant satisfaire à ce qu'il devoit à Dieu, à l'Eglise, au Pape & à sa dignité, il déclare en exécution de la Sentence fulminée par Leon X, qu'il tient Martin Luther pour hérétique obstiné & notoire; veut que tout le monde le reconnoisse pour tel, fait défense

(*a*) Sleidan Comment. *Lib.* III. *pag.* 68. Cochlæus *pag.* 34.

(*b*) Sleidan. *Lib.* III. *pag.* 71. Cochlæus *ad ann.* 1521. Pallavicin. *Lib.* I. *cap.* 28.

(*c*) Sleidan. *Lib.* III. *pag.* 76. Cochlæus *ad ann.* 1521. Pallavicin. *Lib.* I. *cap.* 26.

ſous peine de léze Majeſté de le ſecourir, protéger ni défendre; enjoint aux Princes qui le trouveront dans leurs Etats, de l'arrêter & l'empriſonner, de pourſuivre ſes Adhérans & Fauteurs, défend de garder ni lire aucun de ſes Ouvrages; ordonne aux Magiſtrats de les condamner au feu, & fait inhibition & défenſe d'imprimer, vendre ni débiter aucun Livre en matiere de foi, ſans la permiſſion de l'Ordinaire, & l'approbation de l'Univerſité la plus proche (*a*). La Sorbonne cenſura de ſon côté les Ecrits de Luther, & ce dernier coup lui fut d'autant plus ſenſible qu'il avoit choiſi l'Univerſité de Paris pour juge de ſes conteſtations avec Rome (*b*). Il chargea Melanchton de la réponſe; elle parut ſous le titre *Adverſus furioſum Parienſium Theologaſtrorum Decretum Apologia pro Luthero* », Apologie pour Luther contre le » furieux Decret des petits Théologiens de Paris. » Luther compoſa un autre Livre où il feignoit de combattre cette réponſe, pour ſe donner moyen de débiter un grand nombre d'impertinences dans un ſtyle bas & barbare ſous le nom de ſes Cenſeurs. Henri, Roi d'Angleterre, que ſon pere avoit deſtiné à l'Etat Eccléſiaſtique du vivant d'Artur ſon Aîné, ſe crut aſſez ſçavant pour entrer en lice, & compoſa un Livre intitulé *Traité ſur les Sept Sacremens*, le fit préſenter au Pape dans ſon Conſiſtoire, & le S. Pere pour reconnoître le zéle du Monarque, lui fit expédier un Bref qui le qualifioit & ſes ſucceſſeurs *de Défenſeurs de la Foi* (*c*). Luther ne dédaigna pas de répondre aux attaques d'une Tête couronnée; mais il le fit avec tant d'inſolence & ſi peu de ménagement qu'il en fut blâmé par ſes partiſans même. Eraſme en écrivit à Melanchton, & ne l'épargna pas. » Ce qui me choque, dit-il, » c'eſt qu'il pouſſe à l'extrémité tout ce qu'il entreprend de » ſoutenir (*d*), &c. Ces Ecrits ſortoient de ſa ſolitude, & l'Eu-

CHARLES II.

1521.

Cenſure de la Sorbonne.

Réponſe à la Cenſure.

Le Roi d'Angleterre écrit contre Luther.

Origine du titre : *Défenſeur de la Foi.*

Réponſe de Luther au Roi.

Autres Ecrits de Luther.

(*a*) Cochlæus *ad ann.* 1521. Sleidan. *Lib.* III. *pag.* 76. Goldaſt. Conſtit. Imper. *Tom.* II. *pag.* 143. Pallavic. *Lib.* I. *cap.* 28. Fra Paolo Hiſt. Conc. Trident. Traduction de Corroyer. *Lib.* I. *pag.* 26, 28, 29.

(*b*) D'Argentré Collect. Iudic. Nov. Error. *pag.* 365.

(*c*) Sleidan. *Lib.* III. *pag.* 78. Pallavic. *Lib.* II. *cap.* 1. Cochlæus *ad ann.* 1521. Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* XIII. *Part.* II. *pag.* 742.

(*d*) Eraſm. Epiſt. *Epiſt. ad Luth. Lib.* VI. *ad Melancht. Lib.* XIX.

CHARLES II.

1521.

rope en étoit inondée sans qu'on pût deviner le lieu d'où ils partoient. Il y publia un long *Traité contre les Vœux Monastiques*, où il soutenoit qu'ils étoient nuls & contraires à la liberté des Fideles. Il composa aussi un *Traité contre les Messes Privées*. Il n'eut point de honte de s'autoriser d'une conversation avec le Diable (*a*). » Il m'est arrivé une fois, dit-il, » vers l'heure de minuit, de me réveiller pour disputer contre » le Diable. Ecoutes, Luther, me dit-il, tu célébres tous les » jours des Messes privées. Que penserois-tu, si je t'apprenois que tu n'as commis que des idolâtries, en adorant du » pain & du vin que tu faisois également adorer à tes Assistans ? Je lui répondis : Je suis Prêtre, j'ai observé le cérémonial prescrit par mes Supérieurs, & j'avois la foi, la » droiture & l'attention requise : donc j'ai consacré. Cela se » peut, repartit le Démon ; mais les Turcs & les Payens » agissent aussi sérieusement & par obéissance ; ils ne sont pas » cependant exaucés ; mais laissons cela. Quand tu dis une » Messe privée, c'est pour toi seul que tu consacres, & tu » ne partages la grace avec personne. Est-ce là l'institution » de Jesus-Christ ? & peux-tu t'appliquer exclusivement les » mérites d'un Sacrement ? J'avoue que ne sçachant que ré» pondre à la question, je me reconnus pécheur, &c. Frederic eut peine à supprimer les Messes, dans la crainte d'exciter des émeutes ; mais enfin il y consentit (*b*). La sortie des Religieuses & des Moines qui rompoient leurs Cloîtres pour se marier, causa plus de désordre.

L'Edit de l'Empereur publié dans les Pays-Bas.

Quoique Luther fût toujours caché, sa réforme faisoit de grands progrès en Allemagne, & s'avançoit sourdement dans les Pays voisins. L'Empereur avoit fait publier son Edit dans les Pays-Bas, sans en faire part aux Etats, & Marguerite étoit chargée de l'exécution (*c*). Les peuples ne firent aucune attention à cette infraction de leurs privileges

(*a*) Hist. Gest. in Eccles. Memor. Anton. de la Bizardiere. *ad ann.* 1521. *inter* Oper. Luth. Tract. de Missa priv. *Tom.* VII. *f*... 236.

(*b*) Sleidan. *Lib.* III. *pag.* 77.

(*c*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 335. Recueil des Placards de Flandre. *pag.* 89. Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 406. Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 215.

que quand elle commit Van der Hulst, Conseiller de Brabant, à la recherche des Sectaires. Mais celui-ci ayant affiché un Placard qui citoit devant lui ceux qu'on soupçonnoit de favoriser la Réforme, & de vouloir s'instruire ou corriger les mœurs (*a*), les Hollandois en sentirent les conséquences. Cette affiche portoit peine de mort contre les hérétiques, contre ceux chez lesquels on trouveroit des Livres des Novateurs, ordonnoit de les dénoncer, sous peine d'être réputés complices, & récompensoit le délateur du tiers de la confiscation (*b*). On avoit imprimé à Amsterdam un *Nouveau Testament de la traduction de Luther* (*c*). Jean de Bakker, Prêtre de Woerden, qui le distribuoit, ayant été mis dans les prisons, fut pendu & brûlé à la Haye. Ce fut le premier acte de sévérité commis en Hollande; mais il fut suivi de quelques autres à Leide, à Haarlem, à Amsterdam, à Muiden, à Ruppelmonde, & à Amersfoort (*d*). Ces exemples refroidirent un peu le zéle des Sectateurs. Cependant *l'Auteur de la Vie de Philippe de Bourgogne*, *Evêque d'Utrecht*, osa se plaindre vivement à Marguerite, à laquelle il dédioit son *Ouvrage de la Tyranie des Moines*, qui pour leur intérêt particulier poussoient leur vengeance jusqu'à l'effusion du sang humain (*e*). Luther ne revint que l'année suivante à Wittemberg; mais avant de le rétablir dans cette Université, il faut rendre compte des événemens politiques qui précéderent son retour.

CHARLES II.

1521.

Placard contre les Hérétiques.

Exécutions severes.

Charles, Duc de Gueldre, que l'Empereur avoit cité à la Diete de Worms, n'ayant point comparu, Kempo Morsna, & Sibrand Roerda, Députés des Frisons, obtinrent un Décret portant injonction à Roggendorf de sortir de Frise avec les troupes de Gueldre, & les Princes promirent un puissant secours pour appuyer leur Décret. D'un autre côté Sommers-

Désavantages du Duc de Gueldre.

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 9.
(*b*) Meteren Hist. des Pays-Bas. *Liv.* I. *fol.* 10.
(*c*) Le Long Reform. d'Amsterd. *pag.* 46. Conf. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 11.
(*d*) Hist. des Martyrs. *fol.* 51. Chron. d'Amersf. *apud* Matth. Fondat. & Fata Eccl. f. *pag.* 522.
(*e*) Ger. Noviomag. Epist. *Dedic. in* Vita Phil. Burgund.

CHARLES II. — 1521.

dyck, Amiral de Hollande, gagna un combat naval dans les mers du Nord (*a*), & cet échec disposa le Duc à la paix. Mais l'inimitié de l'Empereur & du Roi de France menaçoit de mettre l'Europe en feu.

XXII. Source de nouveaux troubles de l'Europe.

Jusqu'ici nous n'avons vû que des guerres bientôt décidées, & même souvent de peu de conséquence, des querelles de Provinces, des émeutes dans les villes, des disputes de Souverains particuliers. Le théâtre va s'ouvrir; les scènes se diversifieront dans différens Pays; la mer même fournira sa part du spectacle, & le sang des François & des Allemands va couler dans l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, & dans les Pays-Bas. François I dévoré par la jalousie que la préférence à l'Empire avoit allumée dans son cœur, ne cherchoit que l'occasion pour faire éclater sa vengeance. Charles n'envisageoit dans le Roi de France qu'un ennemi attentif à le traverser dans ses entreprises: la haine étoit réciproque; mais ces Rivaux craignoient également le titre d'Aggresseur, & ne cherchoient qu'un prétexte pour justifier leurs armes. Leon X, au lieu de remplir les devoirs d'un Pere, ne pensoit qu'à nourrir leurs animosités, pour rentrer dans les Domaines de l'Eglise (*b*). Il promettoit son secours à François pour la conquête de Naples, à condition qu'il auroit pour sa part le Duché de Spolette, l'Umbrie, la Marche d'Ancone, & tout le Pays jusqu'au Ganiglian; il excitoit l'Empereur à chasser les François de l'Italie, en rétablissant François Sforce dans le Duché de Milan, & se réservoit Parme, Plaisance & Ferrare, avec parole de Charles de protéger les Medicis contre les Florentins. Les plaintes des deux Monarques étoient fondées. Le premier reprochoit au Petit-fils la perfidie de Ferdinand son Ayeul, qui s'étoit emparé de la Couronne des deux Siciles contre la foi des Traités, l'invasion de la Navarre qu'il avoit enlevée à la Maison d'Albret, & le refus de la restituer, quoique Charles s'y fût expressément engagé par le Traité de Noyon. Ce dernier formoit les mêmes demandes sur la Bourgogne, &

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VIII. *pag.* 18.
(*b*) Guicciard. Hist. Fior. *Liv.* XIV.

soutenoit que François ne pouvoit retenir le Milanois sans son investiture. Charles héritier des Etats de Ferdinand, l'étoit aussi de sa duplicité ; François franc & plein d'honneur, ne pouvoit dissimuler ses sentimens, & se trouvoit la victime des artifices de son Rival.

La Navarre envahie par les François.

Le Roi de France se fondant sur le Traité de Noyon, se crut autorisé à prendre les armes en faveur de Jean d'Albret son Allié, l'Empereur ayant promis de le rétablir sur le Thrône cinq mois après qu'il seroit couronné. L'occasion lui parut d'autant plus favorable que les Régens d'Espagne avoient été contraints de dégarnir la frontiere pour marcher contre Pedro Giton & l'Evêque de Segovie, qui s'étoient révoltés. André, Comte de l'Esparre, frere du Comte de Lautrec, assiegea & prit Pampelune. Ce fut à ce siege qu'Inigo de Loyola, connu sous le nom d'Ignace, eut une jambe cassée d'un boulet de canon (*a*) ; mais nous remettrons à la fin de ce *Tome* à rendre compte des suites de sa blessure. La Navarre étoit perdue pour l'Espagne, si d'Esparre eût sçu se borner à cet exploit; mais voulant pousser ses avantages, il entra dans la Province de Guipuscoa, & mit le siege devant Ordogno. Les Espagnols l'auroient vû tranquillement s'emparer d'un Royaume injustement usurpé, & se réveillerent à l'attaque d'une Province qui dépendoit de leur Couronne. Les animosités particulieres céderent au zéle patriotique; les rebelles accepterent l'amnistie qui leur étoit offerte, & réunirent leurs troupes à celles des Régens. Les François devenus les plus foibles, ne penserent qu'à se retirer. Les Espagnols les couperent par un chemin qui sembloit impraticable, & les obligerent de faire tête. La Gendarmerie Françoise renversa d'abord les escadrons ennemis ; mais l'Amirante ayant rétabli le désordre, chargea l'Infanterie avec des forces si supérieures, qu'elle fut contrainte de prendre la fuite, abandonnant son Général qui demeura prisonnier. La perte de la bataille entraîna celle de la Navarre, qui fut reprise aussi-tôt que perdue (*b*). La guerre s'alluma en même-

Reprise par les Espagnols.

(*a*) Le R. P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 451.
(*b*) Anton. di Vera Vita Carolr V. Angleria Epist. 47.

CHARLES II.

1521.

Contestations pour la succession de Chimay.

tems dans la Flandre. Le Comte d'Aymeries disputoit aux fils du Prince de Chimay la propriété de la petite ville de Hyerges ; les Juges de Bouillon avoient prononcé en leur faveur. D'Aymeries qui avoit prêté une grosse somme à l'Empereur , obtint facilement des Lettres qui annulloient l'Arrêt & renvoyoient la contestation devant le Conseil de Brabant. Robert de la Mark , Duc de Bouillon, & Prince de Sedan , doublement piqué de voir attaquer sa Souveraineté qu'il prétendoit indépendante , & dépouiller des Mineurs dont il étoit Tuteur, vint trouver François I à Lenoncourt, & s'étant assuré de sa protection , il envoya Fleuranges dans le Luxembourg qui mit le siege devant Vireton , place appartenant à l'Empereur (*a*). Charles connut aisément la main qui lui portoit le coup , & le reçut comme une attaque directe du Roi de France. La guerre de Navarre pouvoit s'excuser sur son manque de parole ; mais François n'avoit pas droit de soutenir un Prince de l'Empire révolté contre le Chef. Il chargea son Ambassadeur en Angleterre de sommer Henri VIII de lui fournir le secours auquel il étoit engagé par le Traité de Londres. Ce Monarque requit le Roi de France de faire cesser les hostilités , & s'offrit pour Médiateur. Le Roi répondit qu'il n'avoit aucune part dans l'affaire du Duc de Bouillon ; qu'il défendroit à ses sujets de lui donner aucun secours , & qu'il acceptoit avec plaisir la médiation du Roi son Allié & son Ami , quoiqu'inutile , puisqu'il n'avoit aucune intention de faire la guerre. L'Empereur cependant avoit ordonné à Henri de Nassau , Stadhouder de Hollande , de rassembler les forces des Pays-Bas , & d'entrer dans le Duché de Bouillon. Ce Général eut bientôt mis le Duc à la raison ; il s'empara partie de force , partie par intelligences, de toutes ses Villes , à la réserve de Jamets , dans laquelle Fleuranges s'étoit jetté , & qu'il n'osa attaquer. Robert poussé si vivement fut contraint de demander une treve qu'il n'obtint qu'avec peine , & seulement pour six semaines (*b*). L'armée impériale étoit campée sur la frontiere de Champa-

Hostilités des François dans le Luxembourg.

Médiation infructueuse du Roi d'Angleterre.

Hostilités des Impériaux.

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 453.

(*b*) Mem. du Bellay. *Liv.* I. Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag* 455.

gne.

gne. Les partis commençoient à courir ſur les terres de France. De Liques, Gentilhomme Vallon, prétextant une querelle avec le Cardinal de Bourbon, Abbé de Mortagne, s'empara de S. Amand, & vint inveſtir Tournay. François ſe plaignit à ſon tour au Roi d'Angleterre. Le Monarque répondit qu'il étoit maître de la paix, en acceptant les conditions que Charles lui avoit envoyées, & qui lui paroiſſoient raiſonnables; mais qu'il falloit avant tout quitter les armes. Le Roi répliqua que ſa frontiere étant menacée d'une irruption, il ne pouvoit ſe diſpenſer de ſe mettre en défenſe; qu'au reſte il étoit prêt d'écouter ce qu'on voudroit lui propoſer. L'on convint que le Cardinal Wolſey, Miniſtre & Favori du Roi d'Angleterre, viendroit à Calais comme Médiateur, & que le Nonce du Pape & Gattinara, Chancelier de la Couronne d'Eſpagne, s'y rendroient en qualité de Plénipotentiaires. François envoya le Chancelier du Prat & le Préſident de Selve; mais en même-tems il chargea le Connétable de Bourbon & le Duc de Vendôme de marcher en Champagne à la tête de ſon armée. Le Stadhouder qui faiſoit le ſiege de Mezieres, décampa à leur arrivée, & le Roi ayant appris que Charles aſſembloit un autre corps ſous Valenciennes, joignit l'armée dans le deſſein de le combattre. Mais les Impériaux profiterent d'un gros brouillard pour ſe retirer, & les François rabattirent ſur Bouchain, Bapeaume & Landrecies, qu'ils démantelerent (*a*).

Congrès à Calais.

Quoique la guerre fût commencée dans les Pays-Bas, en Eſpagne & dans l'Italie, les Conférences de Calais continuoient. Les deux Souverains s'opiniâtroient également dans leurs prétentions, & le Cardinal Wolſey vendu à l'Empereur, les éloignoit, au lieu de les rapprocher. Il s'étoit mis dans la tête de ſe faire Pape, & ne pouvoit y parvenir que par l'appui de Charles (*b*). Dans cette idée il ne penſoit qu'à charger le Roi de France du blâme de la rupture, afin d'autoriſer les Anglois à ſe déclarer contre lui. Le Médiateur après avoir feint de chercher inutilement des moyens de

(*a*) Le P. Daniel Hiſt. de France. *Tom.* V. *pag.* 458.

CHARLES II. concilier les esprits, déclara qu'il renonçoit à l'entreprise, & rompit le Congrès. Il demeura cependant à Calais, sous prétexte de trouver quelqu'expédient qui pût moyenner un accord, & quelque tems après il fut à Bruges, & se servant des pouvoirs que son Maître lui avoit confiés, il conclut avec le Pape & l'Empereur une Ligue contre la France (*a*). Il étoit de la dignité d'Henri de se rendre l'arbitre de l'Europe, en tenant l'équilibre entre ces deux Rivaux. Son Ministre le détermina à sacrifier sa gloire & ses intérêts, en accablant un Prince son Allié qui ne lui avoit donné aucun sujet de mécontentement.

1521. Rompu.

Ligue contre la France.

XXIII. La Hollande impliquée dans cette guerre.

La Hollande porta une grande partie du poids de cette guerre; le Stadhouder obligea les Vassaux de monter à cheval (*b*), & les Villes furent chargées de fournir leurs milices. Hoorn seule donna, suivant le rôle, cent quatre-vingt-sept soldats avec leurs armes & leurs habits (*c*). Cette levée extraordinaire fut suivie d'un nouveau Réglement sur les milices, & nous le rapporterons pour donner une idée des changemens que ces levées souffrirent dans ce siecle; il fut publié sous le titre suivant:

Réglement sur les Milices.

Reglement sur la façon de défendre la Hollande par ses » propres forces, à peu de frais, & sans recourir aux troupes » etrangeres.

» I. On engagera dans chaque Ville & Village les hom» mes les plus forts & les plus propres à la guerre. Chaque » Paroisse sera tenue de fournir le nombre porté sur le rôle à » raison de trente *Schillens* par homme. La Hollande & la » Westfrise seront taxées à deux mille soldats qui seront di» visés sous cinq Enseignes. Le Capitaine de la Sudhollande » aura sa résidence à Dordrecht; celui du Kennemerland à » Haarlem; celui du Delfland & du Schieland à Delft; ce» lui du Rhinland à Leide, & celui du Waterland & du Goi» land à Amsterdam.

(*a*) Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* V. *Liv.* XV. *pag.* 152.
(*b*) Repert. des Plac. de Holl. *pag.* 9.
(*c*) II. Mémor. de Sandelin. *fol* 256.

» II. Chaque Enseigne aura son Capitaine, dont les ap-» pointemens seront de cinq payes; ceux du Lieutenant de » trois, des deux *Trabans* d'une & demie chacun, & celle » d'un Enseigne de trois, &c.

» III. Lorsque les besoins de l'Etat exigeront que la Pro-» vince fournisse son contingent en soldats, & non pas en ar-» gent, les mortes payes seront réparties; à sçavoir, soi-» xante-quatre sur le Pays de Voorne, vingt-cinq sur celui » de Putten, & onze sur celui de Stryen.

» IV. Chaque Ville ou Village avancera quatorze jours » de paye à chacun de ses soldats, & lui donnera les armes » & l'habillement: à sçavoir la cuirasse, les brassards, le » collier, le casque, l'épée, le mousquet à ceux qui sçavent » le manier, la pique ou la hallebarde aux autres: de façon » cependant que la moitié de la Compagnie soit pourvûe » d'armes à feu, un tiers de l'autre moitié à piques, & le » restant d'hallebardes & de sabres. Le Capitaine recevra » l'armement par compte, & sera tenu de le rendre, si le » soldat meurt, ou s'il vient à quitter.

» V. Le Capitaine fera sa recrue quinze jours après l'ordre » reçu. Il écrira sur un Registre le nom & surnom de chaque » soldat, & ledit Registre sera déposé au Greffe du Conseil » de Hollande, afin qu'on puisse vérifier l'état de la Compa-» gnie toutes les fois que le Conseil ou le Stadhouder le juge-» ront nécessaire. Lorsqu'un soldat n'est plus en état de ser-» vir par décès, accident ou maladie, le Capitaine ira trou-» ver le Magistrat de la Ville ou Village, choisira avec lui » un autre homme pour le remplacer, & la note sera portée » au Conseil avec la raison du changement, afin qu'on raye » le premier, & qu'on enregistre le successeur.

» VI. On payera quatre livres de quarante *groots* flamands » à chaque soldat pour son habillement le 15 Avril de chaque » année, afin qu'il soit vêtu de neuf au commencement de » Mai, & prêt à marcher au premier ordre.

» VII. S'il marche par détachement ou par Compagnie » dedans ou dehors la Province, ou dans les garnisons sur la » frontiere, on lui payera sept *groots* flamands par jour. Le

» payement sera fait chaque semaine, & les Thrésoriers pren» dront les fonds nécessaires sur les Pétitions ou sur la répar» tition des Villes & Villages.

» VIII. Le Fourrier marquera leurs logis partout où ils se » trouveront, & leur fournira leur ration à un blanc par » jour, non compris le vin & la biere. Les soldats payeront » de leur poche ce qu'ils prendront au-delà de l'ordinaire.

» IX. Il leur est enjoint de payer exactement leur dépense, » & de ne molester personne.

» X. Chaque Capitaine sera tenu de passer sa troupe en re» vûe une fois dans les trois mois, lorsqu'elle séjourne dans » son quartier, comme aussi de l'instruire à manier ses armes, » à former les rangs & à manœuvrer en campagne.

» XI. Les cinq Capitaines ameneront leur troupe le 5 Mai, » tems du nouvel habillement, à la Haye, ou autre lieu qu'il » plaira au Stadhouder d'indiquer, pour passer en revûe de» vant lui.

» XII. Chaque soldat se rendra avec ses armes sous son » Enseigne au premier coup de tambour, pour marcher dans » l'instant où il sera commandé par son Officier.

» XIII. Le Capitaine jugera, conformément à l'Ordon» nance militaire, toutes les contestations qui surviendront » entre ses soldats.

» XIV. Personne ne pourra s'absenter de son quartier » sans congé de son Capitaine, sous peine de punition arbi» traire.

» XV. Le *Rotmestre* aura dix soldats sous ses ordres, le » *Wyffel* dix *Rotmestres*, & le Capitaine quatre *Wyffels*. Le » Capitaine donnera l'ordre aux *Wyffels* qui le feront passer » *aux Rotmestres;* ceux-ci le rendront aux soldats, & chacun » sera tenu de l'exécuter secrétement.

» XVI. La présente institution pour la milice montera à » quatorze mille livres de quarante *groots* flamands, & pour » lever ce fond, on pourra mettre une accise sur la Hollande » & la Westfrise; à sçavoir: d'un *groot* par chaque tonneau » de biere, & de dix *groots* par chaque barrique de vin, » sans qu'aucun noble ou roturier, Ecclésiastique ou Laïque

Charles II.

1521.

» puisse s'exempter. Cet impôt fournira tous les ans au-dessus » des fonds nécessaires, & ne sera point à charge au peuple, » attendu qu'il porte sur les dépenses superflues. Cependant » on est prêt d'entendre les Etats, s'ils proposent quelque » moyen plus convenable.

Treve pour le Commerce.

Cependant le Cardinal Wolsey avoit avant la dissolution du Congrès fait signer une treve pour assurer la Pêche & le Commerce (*a*), & par ce moyen la Hollande & la Zeelande se trouvoient déchargées de l'armement de six Vaisseaux de guerre que les Etats avoient ordonné (*b*); mais la contribution qu'on exigeoit pour l'armée de terre, n'étoit pas moins pesante.

Le Duc de Gueldre s'empare de Zwoll.

D'un autre côté Charles de Gueldre donnoit de nouvelles inquiétudes. On l'avoit reconnu traversant la Hollande sous un habit déguisé, & l'on sçavoit qu'il avoit visité exactement les frontieres (*c*). Peu après il prit prétexte des affaires qui survinrent dans l'Overyssel pour s'emparer de Zwoll. Les Evêques d'Utrecht avoient vendu aux habitans de Campen le péage de leur Ville. L'Eau noire qui passe à Zwoll, n'étoit alors qu'un foible ruisseau qui ne pouvoit porter batteau; mais les eaux des marais se réunissant par les fouilles qu'on avoit faites, en tirant la tourbe, avoient peu à peu creusé son lit, & son cours étoit devenu si considérable que les plus gros Vaisseaux y passoient à flot, pour se rendre dans la Zuiderzee. Les Négocians prenoient cette route pour frauder le péage, & la Régence de Campen, pour y remédier, voulut transporter ses Bureaux à Zwoll. Les habitans voulant profiter eux-mêmes de ces droits, s'y opposerent, & la contestation s'échauffant, on en vint aux voyes de fait. Philippe de Bourgogne s'efforçoit d'accommoder cette affaire, & François Cobel, Conseiller de Hollande, que Marguerite avoit envoyé, le secondoit de son mieux; mais le Duc de Gueldre étant survenu, persuada au Sénat de Zwoll de

(*a*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *pag.* 108.
(*b*) Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 396.
(*c*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 686, 690, 691. S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 329.

CHARLES II.

1521.

mettre leur Ville ſous ſa protection, & la guerre commença ſérieuſement entre le Duc & les ſujets de l'Evêque (*a*). La partie n'étoit pas égale, les Trajectins ne pouvoient arriver que par la Zuiderzee : ce qui coutoit beaucoup, & les mettoit hors d'état de fournir leurs ſecours à propos ; au lieu que le Duc de Gueldre étant à portée, & ſes troupes venant par terre, ne manquoit jamais l'occaſion. Les peuples de l'Overyſſel fatigués de ces contretems, firent un accord, par lequel ils conſentirent que le Duc conſervât ce qu'il poſſédoit, & le Magiſtrat de Campen promit de faire jurer l'obſervation du Traité aux ſucceſſeurs de Philippe de Bourgogne, avant de les reconnoître (*b*). Cet accord qui rendoit le Duc de Gueldre maître d'un port ſur la Zuiderzee, redoubla la crainte des Hollandois. Le Stadhouder fit afficher un Placard pour enjoindre aux Villes maritimes de pourvoir à leur défenſe, & de ſe tenir ſur leurs gardes (*c*) ; il obligea même quelques-unes des plus conſidérables de recevoir garniſon (*d*).

Il rançonne Texel & Wieringen.

1522.

Enleve une flotte marchande.

Ce Prince demeura cependant tranquille cette année, & ce ne fut qu'en 1522 que les rebelles de Friſe ayant joint les Armateurs de Gueldre, deſcendirent dans les Iſles de Texel & de Wieringen, dont ils exigerent cinq mille cinq cens florins de contribution ; & peu après cette Eſcadre s'étant augmentée juſqu'à vingt Vaiſſeaux enleva la Flotte marchande qui partoit pour la Mer Baltique (*e*).

XXIV. Adrien Floriszoon élu Pape.

Leon X étoit mort le 1 Décembre de l'année précédente. On ſoupçonna le Cardinal Wolſey d'avoir avancé ſes jours (*e*), ſur la promeſſe que l'Empereur avoit faite de déterminer le Conclave en ſa faveur. Mais les intérêts de Charles ne s'ac-

(*a*) Anonym. Bell. inter Tranſil. & Gelr. *apud* Dumbar Analect. *Tom.* III. *pag.* 593. Pontan. Hiſt. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 704. Conf. & Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 217.

(*b*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 8.

(*c*) Brandt Deſcript. d'Enkhuiz. *pag.* 49.

(*d*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 219. 220.

(*e*) Rapin Thoyras Hiſt. d'Anglet. *Tom.* V. *Liv.* XV. *pag.* 152. Paul Jov. Vita Leon X. Guicciard. Hiſt. Fior. *Lib.* XIV. Onuphre & Victorel. Vit. Leon X. Cimeinn. in Leon. X. *Tom.* III. *pag.* 313. Spond. *ad ann.* 1521. *n.* 9. Rainald. *ad ann.* 1521. J. de Creſpin Etat de l'Egl. *ad ann.* 1521. *pag.* 516. Hiſt. Univ. de M. de Thou *Liv.* I.

cordoient plus avec les espérances du Cardinal. Charles avoit besoin d'un Pape dont il fût sur, & mit en usage son crédit & toute son industrie, pour faire tomber le choix sur Adrien Floriszoon, son ancien Précepteur. Cette intrigue se menoit avec tant de secret que Wolsey & Medicis s'en trouverent les dupes. Jules, Cardinal de Medicis, Neveu de Leon X, avoit pour lui le plus grand nombre des Cardinaux; & si sa Faction n'étoit pas assez forte pour emporter la nomination, elle pouvoit donner l'exclusion aux autres Prétendans. Dans cet état il ne pensoit qu'à se ménager du tems pour gagner les voix qui lui manquoient, & n'avoit les yeux ouverts que sur les manœuvres de Wolsey, qui paroissoit porté par la Faction Impériale, lorsque tout d'un coup l'Empereur fit proposer Adrien, dont il n'avoit pas été question. Les partisans de Medicis persuadés que ce n'étoit qu'un jeu, le nommerent dans la vûe d'arrêter le Scrutin; mais les Impériaux s'étant rangés de ce côté, l'élection se fit par inspiration; c'est ainsi qu'on désigne le choix du Conclave, lorsqu'il est unanime (*a*). Ce Pape le seul que la Hollande ait fourni à l'Eglise, naquit à Utrecht le 2 Mars, 1459, d'un Brasseur de cette Ville. La médiocrité de sa fortune ne permettant pas au pere de tirer parti des talens que le jeune Adrien montroit pour les Sciences, il obtint une Bourse dans un College fondé pour entretenir un certain nombre de pauvres Ecoliers, & fit ses Etudes dans l'Université de Louvain. Il se distingua dans la Philosophie & dans la Théologie: de façon que Marguerite d'Angleterre, veuve de Charles le Hardi, ayant connu son mérite fit les frais nécessaires pour lui procurer le Bonnet de Docteur avec un Canonicat dans l'Eglise de S. Pierre. Il obtint peu après une Chaire de Théologie & le Décanat de son Chapitre. Maximilien le tira de la poussiere des Ecoles pour le faire briller à la Cour, & le choisit pour être Précepteur de son petit-fils. Ses talens se déployant tous les jours aux yeux d'un Disciple en état d'en connoître le prix, Charles devenu majeur, l'envoya en Espagne avec le

Particularités de sa vie.

(*a*) Fleury Hist. Eccles. *Tom.* XXVI. *Liv.* CXXVII. *pag.* 91, &c. Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* V. *Liv.* XV. *pag.* 161.

titre d'Ambaſſadeur, pour pénétrer les deſſeins du vieux Ferdinand, & l'empêcher d'avantager ſon Cadet que le vieillard avoit élevé. Il ſçut ſi bien ſe concilier l'eſtime & l'affection du Monarque qu'il en obtint l'Evêché de Tortoſe, & ſe fit nommer Régent conjointement avec le Cardinal Ximenes. Charles ayant été nommé Empereur le créa Viceroi en partant pour l'Allemagne, & ſe ſervit de ſon crédit pour l'élever ſur la Chaire de S. Pierre (*a*). On trouvera peu d'exemples d'un Précepteur ſi bien récompenſé; mais nous dirons à la louange d'Adrien qu'au comble des honneurs il n'oublia jamais ſes anciens amis. Nous avons vû qu'étant encore en Eſpagne, il employa ſon crédit pour rétablir l'honneur d'Oem de Wyngaarden (*b*), & même il lui fit part par lettres de ſon élevation au S. Siege (*c*). Il ne diſcontinua pas d'entretenir un commerce familier avec Eraſme, quoique la doctrine de ce dernier fût aſſez ſuſpecte. Ce Pape étoit perſuadé qu'on ne pourroit arrêter l'erreur ſans employer le fer & le feu (*d*); mais il convenoit que l'Egliſe avoit beſoin de réforme dans ſa diſcipline, & peut-être l'auroit-il exécutée, ſi ſon Pontificat eût été plus long. Ce choix ſurprit également les François & les Italiens. Les Romains le ſupporterent avec tant d'indignation qu'ils accablerent d'injures quelques Cardinaux qui ſortoient du Conclave. Gonſalve l'un d'eux, les remercia de ne pas leur jetter des pierres, comme ils l'avoient bien mérité (*e*). François I prévoyant ce qu'il devoit attendre d'un Pape dévoué à ſon ennemi, réſolut de faire tous ſes efforts pour décider la guerre du Milanois; mais ſon armée ayant été battue à la Bicoque, il fut obligé de repaſſer les Alpes.

Suites de cette élection.

Charles paſſe en Eſpagne.

Charles en repos de ce côté, nomma Ferdinand ſon frere ſon Lieutenant dans l'Empire, confirma Marguerite ſa Tante dans le Gouvernement des Pays-Bas, & réſolut de paſſer en

(*a*) Paul Jov. *in* Vita Adrian. VI. Victorct. Addit. *in* Ciacon. Pallavicin. *Liv.* I, *ch.* II.

(*b*) Voyez ci-deſſus *pag.* 330.

(*c*) Voyez la Lettre dans Beverwyk Deſcript. de Dordrecht. *pag.* 329.

(*d*) C. Burmanni Vita Adrian. VI. *pag.* 494, 497.

(*e*) Paul Jov. Vita Colonn. & Vita Adrian. VI. *pag.* 250.

Eſpagne

Espagne pour terminer quelques troubles qui subsistoient encore, & prévenir ceux que le départ d'Adrien pourroit causer (*a*). Il avoit assemblé à Arnemuiden la Flotte qui devoit le passer, & mit à la voile le vingt-quatre Mai (*b*). Il toucha l'Angleterre en passant, & prit terre à Douvres, où le Cardinal de Wolsey dissimulant son chagrin, le reçut avec magnificence, & le Roi vint le prendre pour le mener à Londres. Ils ratifierent le Traité de Bruges, par lequel Charles promettoit d'épouser Marie, Princesse de Galles, aussi-tôt qu'elle auroit douze ans accomplis. Il s'engageoit d'entrer en France du côté de l'Espagne avant la fin de Mai, 1524, à la tête de quarante mille hommes & de dix mille chevaux, & de secourir Henri, en cas qu'il entreprît de soumettre l'Ecosse & l'Irlande. Le Roi d'Angleterre s'obligeoit de son côté d'entrer en Picardie avec un pareil nombre de troupes, & d'aider l'Empereur à ranger la Gueldre & la Frise au devoir. Ils devoient partager entr'eux les Provinces qu'ils enleveroient à la France, en consultant le droit que chacun d'eux avoit sur le Pays conquis. Le Roi d'Angleterre voulant donner une preuve de son amitié pour Charles, lui prêta deux cens cinquante mille écus pour les frais de son voyage (*c*), & celui-ci rendit une Ordonnance qui défendoit à ses sujets tout commerce avec les Ecossois & les Irlandois, Alliés de la France (*d*). Il se rembarqua le 1 Juillet, & continua sa route vers l'Espagne. Cependant Florent d'Egmond, Comte de Buuren, qui commandoit l'Armée Impériale dans les Pays-Bas, ayant été joint par un Corps d'Anglois que le Comte de Suffolk lui amena, se trouva supérieur aux François. Le Duc de Vendôme ne pouvant lui tenir tête, jetta la plus grande partie de ses troupes dans les places de la frontiere, & ne réserva qu'un Camp volant avec lequel il ne cessa d'harceller l'ennemi, & fit avorter toutes ses entreprises. D'Egmond forma le siege de Hesdin qu'il fut contraint de

CHARLES II.

1522.

Renouvellement de la Ligue contre la France.

Défense du Commerce avec l'Ecosse & l'Irlande.

Campagne infructueuse dans les Pays-Bas.

(*a*) Anton. de Vera Vita Carol. V.
(*b*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part. II. pag.* 407.
(*c*) Anton. de Vera Vita Carol. V. *pag.* 78.
(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 10.

CHARLES II.

1522.

lever, après avoir perdu bien du monde ; il brûla Dourlans qu'il trouva abandonné, vint échouer devant Corbie qu'il ne put emporter, & séparant son armée, il mit les Autrichiens en garnison dans l'Artois, & les Anglois repasserent la mer (*a*).

Réduction de la Frise par les Impériaux.

Les Impériaux furent plus heureux dans la Frise. L'Evêque d'Utrecht ne pouvant résister au Duc de Gueldre, pressa si fort Marguerite de le secourir, qu'elle envoya quinze cens hommes sous les ordres de Jurien Schenck, Seigneur de Tautembourg. Il prit terre proche de Hasselt, emporta le Fort de Korthuizen, & mit le siege devant Geelmuiden. Mais les Frisons s'étant rassemblés, le forcerent de regagner ses Vaisseaux, après avoir perdu une bonne partie de ses gens (*b*). Sur ces entrefaites les habitans de Sneek ayant chassé leur garnison, changerent leur Magistrat. Jonke Douwema, & Sicco Galama s'étant réunis avec quelques Gentilhommes Frisons rappellerent Schenk, & ce Capitaine s'étant embarqué à Hoorn, surprit Staveren, où il convoqua les Etats qui convinrent de reconnoître le Comte de Hollande Seigneur de Frise, sous la Vassalité de l'Empire, à condition que le Gouvernement resteroit entre les mains d'un Podestat, assisté de douze Conseillers qui seroient choisis entre les principaux habitans du Pays. Le Duc de Gueldre de son côté s'étant rendu maître de Coeverden, força les peuples de l'Overyssel de signer un Traité, par lequel ils s'engageoient à ne donner aucun secours à l'Evêque d'Utrecht (*c*).

Le Duc de Gueldre maitre de l'Overyssel.

Treve avec la Gueldre.

1523.

Cependant Lalain, Comte de Hoogstraaten, qui venoit de remplacer Henri de Nassau dans le Stadhouderat (*d*), ayant assemblé les Etats à Dordrecht, fut sollicité si vivement par les Députés des Villes de faire la paix avec le Duc de Gueldre, qu'on conclut encore une treve qui ne fut pas mieux observée que les précédentes (*e*). La Gouvernante

(*a*) Mém. du Bellai *Liv.* II. Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 480. Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* V. *Liv.* XV. *pag.* 166.

(*b*) Goudhoev. *pag.* 282. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 690.

(*c*) Pont. Hist. Gel. *Lib.* XI. *p.* 699, 704. S. Bening. Ch. de Fr *p.* 336, 340, 378.

(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 10.

(*e*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 704.

déterminée par les succès de la campagne précédente, envoya de nouveaux renforts à Schenk sous les ordres de Castre & de Wassenaar. Ces Capitaines s'étant réunis, s'emparerent de Dokkum, après avoir forcé le Château de Workum à se rendre. Schenk reçut une blessure à ce siege qui l'obligea de se faire porter à Leuwaarden; mais aussi-tôt qu'il fut guéri, il investit Bolswaard, qui capitula. Slooten & Lemmer suivirent. Jean de Wassenaar reçut un coup de mousquet devant la derniere, dont il mourut peu de jours après. Ainsi la Frise après avoir versé tant de sang, pour conserver sa liberté, tomba sous la domination d'Autriche, & fut incorporée à la Hollande. Les troupes du Duc de Gueldre se voyant isolées dans Steenwyk, sans espérance de secours, abandonnerent la place, & Schenck s'en étant emparé, y fit construire un Fort qui fermoit la communication entre la Gueldre & l'Overyssel.

CHARLES II.

1523.

La Frise incorporée à la Hollande.

Pendant que les Hollandois chassoient le Duc de Gueldre de la Frise, ce Prince prenoit sa revanche dans le cœur de leur Pays. Il pénétra à la tête d'une troupe de soldats déterminés du côté de Leide jusqu'à la Haye qu'il pilla, revint par l'Ablasserwaard portant le fer & le feu sur son passage, & ramena ses gens chargés d'un si grand butin qu'ils avoient peine à le traîner (*a*). Les Villes maritimes s'étoient mises à l'abri des incursions. Amsterdam avoit armé quatre Vaisseaux, Hoorn deux, & les autres à proportion. Cette Flotte étoit maîtresse de la Zuiderzee, & les Armateurs n'osoient paroitre (*b*); mais la course du Duc de Gueldre causa tant d'épouvante dans la Province que le Clergé se taxa de lui-même à cinq mille florins de don gratuit, & les Etats autoriserent la Régente à créer des rentes jusqu'à la concurrence de cinq mille livres de revenu, à condition que le capital seroit employé à la defense du Pays. (*c*).

La Hollande ravagée par le Duc de Gueldre.

La Sudhollande fut aussi ravagée par une inondation. Une tempête violente emporta la Digue de la Leck. Les

Inondation.

(*a*) Goudhoev. Chron. *pag.* 584-586.
(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 221.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 11.

CHARLES II. 1523.

flots entrant avec fureur couvrirent la campagne jusqu'aux portes de Leide, submergerent un grand nombre de Villages. Les sables boucherent le trou de Schalkwyk, & les eaux en s'en retournant, en laisserent jusqu'à deux pieds de hauteur dans la campagne : ensorte que tout ce Pays demeura inculte pendant plusieurs années (*a*).

XXV. Manœuvres de Charles contre la France.

La guerre générale qui menaçoit l'Europe, annonçoit encore de plus grands malheurs. La campagne ouvrit assez tard dans les Pays-Bas ; mais les préparatifs de l'Empereur & du Roi d'Angleterre ne laissoient aucun doute qu'elle ne fût très-vive de ce côté. Charles qui pour accabler son Rival assembloit contre lui les forces des Princes voisins, vouloit encore le frapper par les armes spirituelles, & sollicitoit Adrien de fulminer l'excommunication. La destruction des Chevaliers de Rhodes, & la prise de leur Isle par les Turcs, lui fournit le prétexte. Il détermina le Pontife à publier une Bulle par laquelle il enjoignoit à tous les Princes Chrétiens de finir leurs guerres particulieres pendant trois ans, & d'unir leurs forces contre les Infidéles (*b*). François I avoit fait de grands préparatifs pour rentrer dans le Milanois. Ce Bref rompoit toutes ses mesures : aussi refusa-t-il d'obéir aux Décrets du Pontife, qui ne balança plus d'accéder à la Ligue, dans laquelle les Venitiens se laisserent entraîner.

Sa haine contre les François.

L'Empereur avoit conçu tant d'aversion pour les François qu'il fit afficher un Placard en Hollande, par lequel il ordonnoit qu'on jettât à l'eau dans un sac tout Ecclésiastique régulier ou séculier qu'on trouveroit allant ou revenant de leur Pays (*c*).

Entreprise des Impériaux sur Guise.

Le nombre des ennemis loin d'étonner le courage de François I, l'affermit dans la résolution de passer les Alpes à la tête de son armée ; mais avant de sortir de ses Etats, il assura ses frontieres, & nomma Louise sa Mere Régente pendant son absence. Une entreprise que le Comte de Bossu, Gouverneur de Guise lui proposa, retarda quelques jours

(*a*) Henri d'Erp Chron. *pag.* 100.
(*b*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* II. *pag.* 212.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 11.

ſon départ, & la part qu'il voulut y prendre, empêcha la réuſſite. Le Comte s'étoit ſervi d'un ſoldat de ſa garniſon pour perſuader au Duc d'Aarſchot qu'il lui livreroit une des portes de Guiſe, afin de l'attirer devant la place. Le prix convenu, le Duc ſe mit aux champs avec une bonne troupe d'Impériaux. Le Duc de Vendôme avoit raſſemblé ſept mille fantaſſins & cinq cens hommes qui devoient lui tomber ſur les bras, pendant que Fleuranges l'attaqueroit en queue avec cinq mille Liegeois & trois cens Gens d'armes; mais le Roi étant arrivé en poſte, fit ſoupçonner la trahiſon, & les Impériaux ſe retirerent avec tant de précipitation qu'il fut impoſſible de les joindre (*a*). Ce coup manqué, le Roi partit pour Lyon, où ſon armée l'attendoit; mais il fut encore arrêté par la conſpiration du Connétable de Bourbon, que Matignon & d'Argouges lui découvrirent. Charles de Bourbon, fils de Gilbert, Duc de Montpenſier, & de Claire de Gonzague, s'étoit attiré l'inimitié de Louiſe de Savoye, Mere du Roi, par le refus qu'il avoit fait de l'épouſer (*b*). Cette Princeſſe qui n'avoit que trop de crédit ſur l'eſprit de ſon fils, l'employa pour ſa vengeance. Ce Prince venoit de perdre Suſanne de Bourbon, fille de Pierre, Duc de Bourbon, qu'il avoit épouſée pour confondre par cette alliance les prétentions reſpectives que les deux Branches avoient ſur de grandes Terres, & prévenir la ruine de leur Maiſon. Louiſe prétendant aux droits de la défunte, entama le Procès. Elle ſortoit en effet de la Branche aînée par Marguerite, petite-fille de Pierre de Bourbon, mariée à Philippe Duc de Savoye, ſes pere & mere. Charles alleguoit un fideicommis particulier, qui préfére les mâles en collatérale aux filles de la Branche directe. La Régente pour aſſurer la réuſſite de cette affaire, avoit obtenu de ſon fils des Commiſſaires, à la tête deſquels étoit le Chancelier du Prat, homme qui lui étoit dévoué (*c*). La complaiſance du fils révolta le Conné-

CHARLES II. 1523.

Manquée.

Conſpiration du Connétable contre François I.

Découverte.

(*a*) Du Bellay Mémoir. *Liv.* II.
(*b*) Angleria Epiſt. LXXVIII. Brantome Dames Galantes. Varillas Hiſt. de Franç. I.
(*c*) Belcar *Liv.* XIV.

CHARLES II.

1523.
Son Traité avec Charles.

table, qui se jetta entre les bras de l'Empereur, & conclut un Traité, par lequel Charles promettoit de lui donner en mariage Eleonore sa sœur, Veuve du Roi de Portugal, avec deux cens mille écus, sous promesse qu'il le seconderoit de tout son pouvoir pour chasser François I du Thrône, auquel cas l'Empereur s'engageoit à le faire couronner, à condition de restituer la Guyenne & la Normandie au Roi d'Angleterre, & de lui rendre le Duché de Bourgogne, & le Comté d'Artois (*a*). Le Roi se persuadoit avec peine qu'un Prince de son Sang fût capable d'un pareil complot; mais il craignoit les suites & les complices, sans lesquels on n'auroit pu l'imaginer. Il s'arrêta à S. Pierre le Moutier, sous prétexte d'attendre quelques troupes, & résolut d'aller lui-même à Moulins, où le Prince faisoit le malade. Son Conseil étoit d'avis de s'assurer de la personne du Connétable; mais la générosité naturelle de François ne lui permit pas d'user de violence, & mesurant sur sa franchise les sentimens du Prince, il l'aborda avec bonté, & lui dit que son amitié & la proximité du sang l'empêchoient d'écouter des propos injurieux à l'honneur d'un Parent qu'il chérissoit; qu'on l'avoit averti que sans écouter les sentimens de la probité & de la nature il songeoit à passer au service de son ennemi; qu'il ne croiroit jamais sans son aveu qu'il fût capable d'une pareille lâcheté; que le Procès qu'il avoit contre la Régente devoit peu l'inquiéter, puisqu'en cas de perte il devoit compter sur un dédommagement de sa part. Le Connétable affecta beaucoup de sensibilité des sentimens du Roi & de la visite dont il l'honoroit, avoua que l'Empereur l'avoit fait solliciter; mais en même-tems il l'assura de sa fidélité, & la confirma par de nouveaux sermens. Cependant il ne fut pas plutôt en liberté qu'au lieu de se rendre à Lyon, comme il l'avoit promis, il partit avec un seul Gentilhomme, & se sauva en Italie par la Vallée de Trente (*c*). Un départ si précipité fit appréhender qu'il n'eût

(*a*) Du Bellay Mém. *Liv.* II. De Thou Hist. Univ. *Liv.* I. Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 496-502.

(*b*) Du Bellay Mém. *Liv.* II. Belcar. *Liv.* XIV. Ferron Hist. de Franç. I. Marillac Hist. de Bourb. Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 504.

un parti formé dans l'Etat, & le Roi n'osant s'éloigner du Royaume, remit son armée à Bonnivet, qui perdit tout en Italie. Ces intrigues occupant également toutes les Cours, retarderent les opérations militaires jusqu'au mois de Septembre.

Campagne infructueuse. Sur les frontieres d'Espagne.

Lautrec sauva Bayonne que les Espagnols assiegeoient; mais il perdit Fontarabie par la perfidie du Gouverneur, auquel il avoit confié cette place. Furstemberg entra dans le Duché de Bourgogne avec huit mille Lansquenets, dans l'espérance d'être soutenu par les partisans du Connétable; mais le Duc de Guise l'obligea de reculer en Champagne, le joignit proche de Neufchatel sur la frontiere de Lorraine, & le tailla en pieces. D'un autre côté le Duc de Suffolk ayant débarqué à Calais joignit le Comte de Buuren, & cette armée se trouvant de trente-cinq mille hommes, réduisit La Trimouille qui commandoit en Picardie, à se renfermer dans les Villes, d'où il envoyoit Couriers sur Couriers pour demander secours. Les ennemis cependant, sans s'amuser à faire des sieges, s'avancerent sur l'Oise à onze lieues de Paris, où ils apprirent que le Duc de Vendôme marchoit à la tête d'un Corps qu'il avoit rassemblé, & que La Trimouille en formoit un autre, en rappellant ses garnisons. Les Impériaux craignant alors de se trouver entre deux feux, brûlerent Nesle & Montdidier, & rentrerent dans l'Artois, où ils prirent leurs quartiers d'hyver, & les Anglois repasserent la mer (*a*).

En Bourgogne.

En Picardie.

Mort d'Adrien VI.

Adrien VI étoit mort dès le 14 de Septembre âgé de soixante-quatre ans, n'ayant occupé le S. Siege que huit mois & treize jours. La joye que les Romains marquerent, fit soupçonner le poison avec d'autant plus de vraisemblance que ce Pontife ne dissimuloit pas le dessein qu'il avoit conçu, de réformer le Clergé (*b*). Le Conclave se partagea entre les

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 512. Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* V. *Liv.* XV. *pag.* 175.

(*b*) Ciaccon & Pallavic. Hist. Conc. Trid. *Liv.* II. *pag.* 416. Du Chesne Hist. des Pap. Vie d'Adrien VI. Guicciard. Hist. Fior. *Liv.* XV. Onuphr. Vitæ Pontif. [illegible] *apud* Ciaccon. Paul Jov. Vita Adrian. VI. Le Mire Biblioth. Eccl. & dogm. Belg. *in* Adrian. VI.

CHARLES II. Cardinaux de Medicis & Colonne. Le premier las de se voir ballotter, fit habilement proposer le Cardinal des Ursins, & la crainte de voir sur la Chaire le plus grand ennemi de sa Maison, détermina Colonne même à donner sa voix à son Concurrent, après avoir tiré promesse par écrit qu'il le feroit Vice-Chancelier, & lui donneroit le Palais de Medicis, alors le plus beau de Rome (*a*). Le nouveau Pontife fut inthronisé le 19 Novembre sous le nom de Clement VII. Il étoit fils naturel de Julien de Medicis, tué dans une émeute en 1478; mais Leon X son Cousin l'avoit déclaré légitime sur l'attestation du frere de Floretta sa mere, & sur la déposition de quelques Religieux qui affirmoient qu'il y avoit eu promesse de mariage entre cette Demoiselle & Julien (*b*).

1523.

La Mairie de Bois-le-Duc ravagée par ceux de Gueldre.

1524.

Cependant les soldats de Gueldre & les Frisons rebelles s'étant rassemblés dans l'Oostfrise, avoient armé un grand Vaisseau qui secondé par les petits bâtimens qu'ils avoient en grand nombre, se tenoit dans l'embouchure de l'Eem pour attendre l'occasion de faire une descente. Les Hollandois envoyerent leur Flotte à Marken, & par ce moyen leur fermerent la Zuiderzee; mais d'un autre côté Charles de Gueldre fit une course du côté de Bois-le-Duc, ravagea la Mairie, & peu après on conclut encore une treve pour le reste de l'année (*c*). Cependant la foi du Duc étoit alors si suspecte qu'elle n'empêcha pas le Stadhouder d'écrire aux Villes de se tenir sur leurs gardes & prêtes à marcher au secours de ceux qui seroient attaqués (*d*).

Mort de l'Evêque d'Utrecht.

Philippe de Bourgogne, Evêque d'Utrecht, dont le Gouvernement fut loué par les uns & blâmé par les autres (*e*), mourut le 7 Avril (*f*). Il se présenta plusieurs Compétiteurs; mais le crédit des Autrichiens détermina les Chapitres en faveur d'Henri de Baviere, fils de Philippe, Elec-

Henri de Baviere son successeur.

(*a*) Guicciard. *Liv.* XV. Onuphr. *ubi supra*. Pallavicin. *Lib.* II. *cap.* 9.
(*b*) Du Chesne *ubi supra. pag.* 387. Pallavicin. *Lib.* II. *pag.* 174.
(*c*) Goudhoev. *pag.* 587. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 713.
(*d*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 123.
(*e*) Voyez Heda Hist. Pontif. Traject. *in* Phil. Burgund. *pag.* 325.
(*f*) Henric. Van Erp Chron. *pag.* 100. Gerard. Noviomag. *in* Phil. Burgund. *pag.* 206.

teur

teur Palatin, qui fut installé dans sa Cathédrale au mois de Septembre (*a*). Avant de sortir des Pays-Bas nous rendrons compte d'une émeute qui fut appaisée par la prudence & la sagesse du Comte de Hoogstraten. CHARLES II. 1524.

Emeute à la Haye.

L'augmentation que l'Empereur avoit mise le 21 Mai, 1516, de trois *groots* sur chaque piece de biere, & de quarante par tonneau de vin, se levoit assez tranquillement. Un Matelot qui refusa de payer, causa une sédition générale à la Haye. Cet homme ayant été arrêté à Delft où il s'étoit réfugié, fut arraché par une troupe de femmes des mains des Archers qui le ramenoient en prison. Quelques jours après se voyant poursuivi par le Baillif, il se jetta dans l'Eglise de S. Jaques, d'où cet Officier voulant le tirer de force, ameuta le peuple en si grand nombre qu'il fut obligé de se réfugier lui-même dans la Sacristie où il passa la nuit. Le Stadhouder ayant fait entrer deux ou trois cens soldats pour le soutenir, ceux-ci se voyant accablés de pierres, tirerent sur le peuple, & blesserent trois ou quatre personnes : ce qui redoubla l'émeute. Hoogstraaten, pour l'appaiser, fut contraint de publier une amnistie générale ; mais étant revenu avec des forces plus considérables, il fit emprisonner les plus mutins, condamna l'auteur de la révolte à avoir la langue percée d'un fer rouge, pour avoir crié aux armes, obligea douze des premiers habitans à demander pardon à genou, & taxa la Ville à deux mille cinq cens florins d'amende (*b*). L'impôt fut rétabli sur l'ancien pied, & la ferme adjugée publiquement au plus offrant & dernier enchérisseur ; mais pour donner quelque satisfaction au peuple, on changea quelques Officiers, & l'on supprima les Trésoriers qui furent condamnés à compter de leur recette (*c*).

(*a*) Henric. Van Erp Chron. *pag.* 100. Bockemb. Hist. Antist. Traject. *pag.* 46.

(*b*) Regiftr. des Sentenc. Crimin. *cott.* B. *fol.* 146. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VIII. *pag.* 57.

(*c*) Voyez Riemer Descript. de la Haye. *Tom.* I. *ch.* VI. *pag.* 361, 362. Addit. HH. II. *pag.* 847-851. *Tom.* II. *Privil. n.* XXXII, XXXIII, XXXIV. *pag.* 355-373.

1524.
XXVI.
Nouvelle Ligue contre François I.

L'Empereur étoit alors occupé à prendre des mesures avec le Roi d'Angleterre pour pousser vivement la guerre, & vint à bout de lui persuader qu'il falloit commencer par chasser les François de l'Italie. On fit un nouveau Traité, en vertu duquel le Connétable devoit entrer en France à la tête d'une armée; les Anglois s'engageoient à lui payer cent mille écus par mois à compter du 1 Juillet jusqu'à la fin de Décembre. Le Roi devoit attaquer en personne la Picardie avec une armée royale, à laquelle l'Empereur promettoit de fournir un train d'artillerie & quatre mille hommes des Pays-Bas. Il s'engageoit encore de faire une irruption du côté de l'Espagne, & l'on devoit continuer la guerre jusqu'à ce qu'on eût forcé François I d'abandonner au Connétable le titre de Roi d'Arles, à condition qu'il feroit hommage au Roi d'Angleterre de sa Couronne (*a*).

Défaite des François en Italie.

Le Marquis de Pescaire avoit délogé, dès le commencement de la Campagne, le Chevalier Bayard qui s'étoit posté à Rebec, pour couvrir l'Amiral Bonnivet retranché à Biagrassa, & ce Général trop foible pour attendre les Impériaux, avoit été contraint de reculer à Vigenavo, d'où il s'étoit replié sur Novarre, pour y attendre six mille Grisons & dix mille Suisses qui venoient à son secours; mais cette armée ne trouvant point l'argent qu'on avoit promis, s'en retourna dans son Pays, & mit les François dans la nécessité de repasser les Alpes. Pescaire informé de leur marche, les joignit, leur fit tourner tête, & Bonnivet ayant reçu dès le commencement de l'action un coup de mousquet dans le bras, remit le commandement au Chevalier Bayard, l'exhortant à tenir le plus long-tems qu'il seroit possible, pour donner le tems à l'armée de défiler. Le Chevalier soutint le combat avec tant de valeur & de conduite qu'il remplit sa commission; mais ayant reçu une balle qui lui cassa les reins, il se fit descendre de cheval. Le Connétable de Bourbon le trouvant dans cet état, ne put s'empêcher d'en marquer sa

(*a*) Guicciard. Hist. Fior. *Liv.* XV. Du Belay Mém. *Liv.* II.

douleur ; mais le mourant l'interrompant : » Ce n'eſt pas moi » qu'il faut plaindre, lui dit-il. Je meurs en ſervant mon pays » & mon Roi ; mais c'eſt vous qui vivez en combattant contre » votre Prince, votre Patrie & votre ſerment. Ce furent les dernieres paroles de ce grand homme, qui mérita tant qu'il vécut le glorieux titre de *Chevalier ſans peur & ſans reproche* (*a*). Le Comte de S. Pol qui prit le commandement, fit la retraite en abandonnant l'artillerie & les bagages, & regagna Turin par la Vallée d'Aoſt.

Invaſion en Provence.

Après cette expédition l'Empereur & le Roi d'Angleterre tinrent conſeil ſur la façon dont ils devoient attaquer la France. Le Connétable propoſoit de pénétrer dans le cœur du Royaume où ſes Terres étoient ſituées, dans l'eſpérance d'être ſecondé par ſes Vaſſaux, & de profiter des intelligences qu'il avoit avec ſes voiſins. Mais Charles étoit trop méfiant pour accepter la propoſition, & ſous prétexte du ſecours qu'il pouvoit tirer de la Flotte qu'il avoit à Genes, il ſe détermina pour le ſiege de Marſeille. François I à cette nouvelle envoya Renzo de Cery, Capitaine Italien, & Philippe de Chabot, qui ſe jetterent dans la Ville avec une troupe de braves ſoldats, pendant qu'il aſſembloit une armée pour venir au ſecours. Le détail de ce ſiege ne nous regarde pas, & nous ne ſommes entrés dans la guerre d'Italie que pour préparer au grand événement qui changera bientôt les intérêts de tous les Etats de l'Europe. Il ſuffit de dire que le 10 Septembre le Roi étant parti d'Avignon, dans la réſolution d'attaquer les Impériaux, le Duc de Bourbon abandonna ſes tranchées, & repaſſa les Alpes (*b*).

François I marche en Italie.

François I ſe voyant à la tête de quarante-cinq mille hommes, réſolut par le conſeil de Bonnivet, & malgré les repréſentations de ſes Capitaines, de rentrer en Italie. Milan ouvrit ſes portes. Lannoi, Viceroi de Naples, n'oſant tenir la Campagne, diſtribua ſon armée dans les places voiſines.

(*a*) Hiſt. du Chev. Bayard *ch.* 55, 65. Du Bellay Mém. *Liv.* II. Guicciard. *Liv.* XV.

(*b*) Guicciard. *Liv.* XV. Paul Jov. Vita Peſcarii *Lib.* IV. Anton. di Vera Vita Carol. V. *pag.* 92.

CHARLES II.

1524.

Siege de Pavie.

Pescaire se retrancha dans Lodi, & Don Antoine de Leve se jetta dans Pavie. Le Conseil étoit d'avis de commencer par le siege de Lodi; Bonnivet détermina le Roi pour celui de Pavie. Le Duc de Bourbon ayant emprunté de l'argent du Duc de Savoye, étoit cependant passé en Allemagne, où Fronsperg rassembla dix mille vieux soldats, & lui-même en leva six dans le Pays de Wurtemberg. Il revint en Italie avec ce renfort au moment que François à la persuasion du Pape qui le favorisoit alors, venoit de détacher le Duc d'Albanie avec quatre mille fantassins & six cens hommes d'armes pour s'emparer de Naples, pendant que Renzo de Cery l'attaqueroit par mer. Ce Capitaine avoit pris Savonne, & François avoit été obligé d'envoyer un détachement de ce côté pour assurer leur conquête (*a*). Sur ces entrefaites le Connétable arriva à Lodi avec le secours. Le Roi pouvoit encore se tirer d'affaire, s'il ne se fût pas opiniâtré devant la place; mais l'Amiral, auteur du siege, lui persuada qu'il étoit de son honneur de l'achever. L'armée Impériale étoit plus forte que celle de France; mais les Généraux de Charles étoient dans un grand embarras. Ils n'avoient point d'argent, & les soldats menaçant d'abandonner leurs drapeaux, faute de paye, n'étoient retenus que par l'espérance du pillage. Lannoi, Pescaire & le Connétable se déterminerent à risquer l'attaque. Le Roi informé que les troupes étoient en marche, tint un Conseil de guerre. Les plus anciens Capitaines étoient d'avis de lever le siege, & d'aller à leur rencontre. Bonnivet soutint encore qu'on devoit les attendre dans les retranchemens, & le malheur qui conduisoit le Monarque à sa perte, lui fit donner la préférence à son conseil. Il falloit s'emparer du Fort de S. Ange, poste important entre Lodi & Pavie, où le Roi avoit logé Pyrrho de Gonzague avec deux mille Italiens. Ce Capitaine s'étant laissé gagner par sa femme, rendit la place dès le premier

(*a*) Sandoval Hist. de Charles V. Du Bellay Mémoir. *Liv.* II. De Thou Hist. Univers. *Liv.* I. Le Feron Hist. de Franç. I. Guichenon Hist. de Savoye. Reynald. *ad ann.* 1524. *n.* 15, 16. Guicciard. *Liv.* XV. Anton. di Vera Vita di Car. V. *pag.* 99.

jour. A cette nouvelle François I rappella La Trimouille de Milan avec ſept à huit mille hommes qu'il avoit ſous ſes ordres. Le Maréchal de Chabannes ayant reçu ce renfort, ſe poſta avec l'avant-garde depuis S. Lanfranc juſqu'à la Chartreuſe. Le Roi établit ſon quartier au Château de Mirabelle, où Genouillac, Général de l'Artillerie, avoit diſpoſé ſes batteries de façon qu'elles firent un furieux carnage de l'ennemi, lorſqu'il avança, & le Duc d'Alençon à la tête de l'arriere-garde occupoit l'eſpace depuis le Parc de Mirabelle juſques aux Monaſteres de S. Paul & de S. Jaques. Les Généraux ennemis ayant viſité pluſieurs fois la poſition des François, firent marcher le Connétable du côté de Milan. La Paliſſe s'avança avec les Suiſſes, & l'action commença le 22 Février. Peſcaire attaqua le Parc de Mirabelle; l'artillerie fit un ſi grand effet que les Eſpagnols ſe retirerent en déſordre, pour gagner l'abri de la Vallée. Le Roi les croyant en fuite les pourſuivit à la tête des Suiſſes; les Lanſquenets du Connétable accoururent au ſecours, & les Suiſſes reculerent honteuſement. Peſcaire profitant du moment, emporta les batteries, encloua le canon, & pénétra dans les retranchemens. Le Roi ſe mit alors à la tête de ſa Maiſon, & chargea ſi vivement la Cavallerie ennemie qu'il tua de ſa main Fernand Caſtriot, Marquis de S. Ange, le dernier du ſang de Scanderberg. Il fallut cependant céder à la multitude, & ſon cheval ayant été tué dans un défilé, il ſe défendit à pied, & tua ſept à huit Cavaliers. Pomperan, Gentilhomme du Connétable, l'ayant reconnu, ſauta de cheval, & ſe rangeant à ſes côtés, l'aida à repouſſer ceux qui l'entouroient, & le pria de ſe rendre à ſon maître. Le Roi lui repartit qu'il ne mettroit pas ſon épée entre les mains d'un traître, & demanda le Viceroi, qui la reçut, en lui baiſant la main, le fit porter dans ſa tente, & fit mettre un appareil ſur ſes bleſſures. Le Duc d'Alençon apprenant que le Roi étoit priſonnier, ne penſa plus qu'à ſauver la France, en conſervant ſon armée, paſſa le Teſſin ſur un pont qu'il rompit, & regagna les Alpes. Les François perdirent d'Aubigny, la Paliſſe, le Duc de la Trimouille, Galeas de S. Severin, le Maréchal

Charles II.

Bataille de Pavie.

1525.

François I priſonnier.

CHARLES II.

1525.

de Chabannes, le Comte de Tonnerre, Hector, Bâtard de Bourbon, Prince de Rohan, Chaumont, Buſſy d'Amboiſe, Duras, Tournon, Buſancez, Beaupreau, Andoins, Pierre le Voyer de Paulmy, Jaques Salazard, Jean & Louis de Poix, Jean Joſſerand, Adam de Ravenel, S. Gelais, Villemor, & le brave Chevalier Louis d'Ars. Henri d'Albret, Roi de Navarre, François de Bourbon, Comte de S. Pol, Louis de Nevers, les Maréchaux de Foix & de Montmorency, le Bâtard de Savoye, Antoine de la Rochefoucauld, La Mark, Comte de Fleuranges, de Biron, de Sourdis, de Lorges, de la Rochepot, de Montejean, de la Roche du Maine, de la Meilleraye, de Montpeſat, de Boiſy, de Curton, de Langey, de Montluc, Frederic, Prince de Boſſolo, Claude de Crevant d'Annebaut, de Montferrat, de Barbezieux, de S. Marſau, Louis de Cleves, Charles Tiercelin de Broſſe, Barnabo Viſcomty, Monchenu, Boutieres, le Prince de Talmond, le Marquis de Saluces, le Comte de Villars, de Rieux, de Congy, de la Tour-Landry, Vaſſé, de Villandri, & de Longueval, demeurerent priſonniers. Jerome Leandre, Nonce du Pape, qui fut auſſi du nombre, fut relâché ſur le champ. Alarcon, Général de la Cavalerie Eſpagnole, fut chargé de conduire le Roi au Château de Pizzigitonne, place très-forte de l'autre côté de l'Adda (*a*).

XXVII. Délibération du Conſeil d'Eſpagne à ſon égard.

Charles II à cette nouvelle aſſembla ſon Conſeil, pour délibérer ſur la façon dont il devoit en uſer avec ſon priſonnier. L'Evêque d'Oſma, Chef du Conſeil de Conſcience, fut d'avis de lui rendre la liberté ſans condition, pour s'aſſurer de ſa reconnoiſſance, & mettre un Monarque ſi généreux dans l'obligation d'aider l'Empereur à ranger l'Allemagne à l'obéiſſance. Gattinara, Chancelier, conſeilloit au contraire à Charles de le garder dans une priſon perpétuelle, & de ſe rendre maitre de ſon Royaume. Le Duc d'Albe perſuadé de

(*a*) Guicciard. Hiſt. Fior. *Liv.* XV. Du Bellay Mémor. *Liv.* II. D'Angleria Epiſt. DCCCXV. Paul Jov. *in* Eleg. Anton. di Vera Vita Carol. V. *pag.* 1[illegible]. Brantom. Homm. Illuſtr. Feron Vie de Franç. I. Sleidan *in* comment. *Lib.* IV. *pag.* 127.

l'impossibilité de l'exécution, vouloit tirer le parti le plus avantageux qu'il seroit possible de cet événement, & cet avis l'emporta. Le Conseil chargea le Comte de Roeux de passer en Italie, pour porter les conditions sous lesquelles l'Empereur consentoit à le rendre à ses peuples. Il exigeoit une renonciation en forme à ses prétentions sur le Royaume de Naples & sur le Duché de Milan, la restitution du Duché de Bourgogne, l'érection de la Provence & du Dauphiné en Royaume indépendant en faveur du Connétable, & la promesse de satisfaire Henri VIII. François I répondit qu'il étoit résolu de mourir en prison plutôt que de consentir à l'aliénation d'aucune des Provinces de sa Couronne (*a*). Sur ce refus Lannoi qui craignoit que les Lansquenets mal payés ne songeassent à se saisir du prisonnier, pour se rendre maîtres de la rançon, résolut de le conduire en Espagne, & détermina ce Monarque à donner ordre à ses propres Galeres de l'escorter pendant le voyage, en le flattant qu'il réussiroit plus facilement dans son Traité, en s'abouchant avec l'Empereur; mais Charles refusa de le voir, & le fit renfermer dans le Château de Madrid. Le chagrin que François conçut d'un procédé si dur, le fit tomber dans une maladie mortelle, & la crainte que l'Empereur eut de perdre le fruit de sa victoire, le détermina à le visiter (*b*).

Il est transféré en Espagne.

Cependant la trop grande puissance de Charles effrayoit toute l'Europe, & sa conduite indignant les Souverains, ils résolurent de former une Ligue pour tirer François de ses mains. Les Princes d'Italie, les Venitiens, & le Pape, en furent les Promoteurs (*c*). Le Cardinal de Wolsey gagné par la Régente travailloit à détacher son Maître du parti de l'Espagne, & cette Princesse envoya des Ambassadeurs avec plein-pouvoir de compter avec le Roi de toutes les sommes qui lui étoient dûes, persuadée qu'il n'étoit pas question de marchander dans la circonstance. Mais il faut avouer qu'Henri VIII montra pour lors sa générosité. Il se contenta d'un simple arrêté, & signa

Ligue pour sa liberté.

(*a*) Anton. di Vera Vita Carol V. *pag.* 111, 113.
(*b*) Anton. di Vera Vita Carol. V. *pag.* 111.
(*c*) Anton. di Vera Vita Carol. V. *pag.* 126. Guicciard. Hist. Fior. *Liv.* XVI.

Charles II.

1525.

Ligue défensive entre la France & l'Angleterre.

le 30 Août trois Traités à Moore, sans exiger d'autres sûretés (*a*). Par le premier il concluoit une Ligue défensive avec la France, en cas qu'elle fut attaquée. Les Alliés de part & d'autre y étoient compris, à l'exception de ceux qui auroient usurpé quelque chose sur l'un ou l'autre des deux Rois, par-où l'Empereur qui venoit de s'emparer du Milanois, étoit désigné; de plus Henri s'engageoit de faire ses efforts pour obtenir la liberté du prisonnier. Par le second François reconnoissoit devoir à ce Monarque un million huit cens quatre-vingt-dix-neuf mille sept cens trente-six mille écus d'or, à trente-deux sols, qu'il s'obligeoit de payer dans le cours de vingt années. Par le troisiéme il s'engageoit pareillement à payer à Marie, Sœur du Roi, les arrerages de son Douaire, & promettoit de la faire jouir exactement pour l'avenir (*b*).

Treve des Hollandois avec l'Angleterre & la France.

La victoire de l'Empereur causa beaucoup de joye aux Hollandois (*c*). La guerre avoit interrompu tout Commerce avec la France (*d*), & leur premier soin fut de travailler à un accord, pour assurer la Pêche (*e*). Les deux Nations s'enlevoient réciproquement les barques qui se montroient sur les côtes, & dès le mois de Janvier on travailloit à obtenir une sauve-garde pour les Buses destinées à la Pêche du Harang (*f*); mais on résolut de profiter de l'occasion pour conclure une Treve générale. Les Etats députerent Adolphe de Bourgogne, Seigneur de Beveren & de Veere (*g*), pour traiter en Angleterre avec Henri VIII & la Régente (*h*), & le 14 Juillet on signa à Breda un armistice qui devoit durer six mois. La Gouvernante avoit chargé de cette négociation Jean Carondelet, Archevêque de Palerme, Président du Conseil Privé, Antoine de Lalain, Comte de Hoogstraaten, Stadhouder de Hollande, & Jean, Seigneur de Berghe. La

(*a*) Rymer. Acta Publ. Angl. *Tom.* XIV. *pag.* 48.
(*b*) Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* V. *Liv.* XV. *pag.* 207.
(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 5, 9.
(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 9, 10.
(*e*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 6.
(*f*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 2.
(*g*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 411.
(*h*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 5.

Régente

Régente envoya le Sieur Warti. Le Roi d'Angleterre, le Duc de Cleves & le Cardinal Evêque de Liege, furent compris dans le Traité de la part des Autrichiens. Charles, Duc de Gueldre, le fut du côté des François (*a*), & par un Acte particulier ce Prince prorogea sa Treve pour un an (*b*). Ce Traité fut d'autant plus agréable aux Villes maritimes qu'il termina les contestations qu'elles avoient avec celles qui n'étoient pas intéressées à la Pêche, & qui refusoient de contribuer aux armemens nécessaires pour la sûreté des barques. La mer devint libre pour toutes les marchandises, à l'exception des munitions de guerre, dont le transport demeura défendu.

Pétition faite aux Hollandois.

Mais si cet accord faisoit plaisir aux Hollandois, la Ligue défensive conclue entre l'Angleterre & la France donnoit de grandes inquiétudes à Marguerite. Elle prévoyoit qu'Henri se détachant de l'Empereur, le fardeau de la guerre alloit tomber sur les Pays-Bas, & dans cette idée elle résolut une nouvelle Pétition pour se mettre en état de la soutenir. Elle fit demander cent mille florins par Jerome de Dorpe, qui se voyant refusé, se réduisit à quatre-vingt mille, qu'il ne put obtenir. Les Députés s'excuserent sur l'état malheureux où les incursions du Duc de Gueldre, l'interruption du Commerce, & les grosses contributions qu'on exigeoit depuis la mort de Philippe, avoient réduit la Province (*c*), & les Villes informées de la treve conclue, se tenoient sur la négative. La Gouvernante revint à la charge dans la nouvelle Assemblée qui se fit le 17 Juin à Gertrudenberg. Le Stadhouder se chargea de disposer les Députés à plus de complaisance, en leur représentant en particulier que l'on ne pouvoit compter sur les paroles du Duc de Gueldre, toujours prêt à les violer, dès qu'il trouvoit une occasion favorable; que l'unique moyen de le forcer à la paix étoit d'être prêt à la guerre. Il promettoit aux Villes une remise de moitié sur

(*a*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 433.
(*b*) Chartr. de Brabant à Vilvoord. VII. *Arm. d'enhaut Tiroir* LE SR. DE SART. 2. D. Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 14.
(*c*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 11, 12, 13.

leur taxe, pour obtenir leur voix, & finiffoit par les menacer de l'indignation de l'Empereur, fans le fecours duquel ils ne pouvoient acquitter leurs vieilles dettes, & qui leur donneroit les facilités dont il étoit le maître, s'ils l'aidoient de leur côté dans cette occafion; qu'ils l'obligeroient par leur refus à recourir à des voyes qui ne pouvoient manquer de leur déplaire; qu'ils devoient appréhender qu'il ne fit compter leurs receveurs pour le paffé, & qu'il ne changeât leurs Magiftrats. Ces réflexions ébranlerent les Députés de la Nobleffe, qui promirent de fatisfaire la Cour, fi le plus grand nombre des Villes y confentoient. On renvoya leurs Commiffaires pour prendre de nouveaux pouvoirs, & l'Affemblée s'étant réunie à Breda fur la fin du mois, la Nobleffe, Dordrecht, Haarlem, Amfterdam, Rotterdam, Schiedam, Hoorn, Enkhuizen & Schoonhoven approuverent la Pétition. Mais les Députés de Delft, de Leide, de Goude, d'Oudewater, d'Alkmaar & de Gorinchem perfifterent dans leur refus (*a*). Ainfi la Liberté affervie fous un monceau de chaînes, ofoit encore marquer un refte de vie par des fignes infructueux. Nous ne devons pas fupprimer la générofité de Caftre, pour récompenfe duquel le Stadhouder demandoit une gratification & qui l'empecha de la pourfuivre, avant qu'on eût fatisfait la Gouvernante (*b*).

Accordée.

Proteftations infructueufes.

XXVIII. *Chriftiern II, Roi de Danemarc, fe réfugie en Zeelande.*

La guerre prête à s'allumer dans le Nord augmentoit l'opiniâtreté des Villes. Chriftiern II chaffé de la Suede & du Danemarc avoit emmené à fa fuite Guftave Ericszon qu'il regardoit comme l'auteur de la révolte (*c*); mais celui-ci s'étant évadé en fe louant pour valet à des Marchands de bœufs, fe découvrit au Sénat de Lubec, qui lui fournit un vaiffeau pour retourner dans fa patrie. Les Dalecarliens, à la tête defquels il défit l'Evêque d'Upfal & les Danois, le couronnerent, & toute la Suede le reconnut. Les revers que Chriftiern II éprouva dans cette guerre, ayant aigri fon humeur

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes, pag. 14, 15, 17.
(*b*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes, pag. 8, 13, 20, 21.
(*c*) J. Magni [illegible] Chron. II. [illegible] Rer. Germ. Script. *Tom.* II. *pag.* 83 & [illegible] Freher. Script. Rer. Germ. *Tom.* III. *pag.* 130.

naturellement féroce, & les Danois craignant sa cruauté, appellerent Frederic, Comte de Holstein, son Oncle, & le mirent sur le thrône. Ce Monarque dépouillé de ses Couronnes, enleva le thrésor, les meubles les plus précieux, sans épargner la vaisselle des Eglises, & s'embarqua pour passer dans les Pays-Bas. Mais une tempête qu'il essuya sur les côtes de Norwege, lui fit perdre le fruit de sa précaution; le vaisseau qu'il montoit, périt avec ses richesses, il se sauva dans une chaloupe avec la Reine sa femme, son fils & ses deux filles, & vint aborder en Zeelande en 1523 (*a*), d'où il passa en Angleterre. Henri le reçut avec amitié, & lui promit du secours (*b*). Il envoya ses Ambassadeurs à Hambourg dans le dessein de détacher les Oosterlingues de l'alliance avec le nouveau Monarque (*c*); mais ne pouvant y réussir (*d*), Christiern revint dans le Brabant, où l'Empereur son beau-frere lui donnoit un asyle. Ceux qui le suivoient, ne sçachant comment subsister, armerent quelques vaisseaux pour croiser sur ceux de Lubec (*e*). Les Hollandois qui venoient d'obtenir de Frederic la permission de commercer dans le port de Bergues en Norwege (*f*), appréhenderent qu'il ne retirât sa permission, en apprenant que ces Corsaires sortoient de leurs ports, & que les Oosterlingues qui leur avoient déja enlevé le commerce des sels de France, ne recommençassent la guerre (*g*). Ils envoyerent Van der Goes, leur Avocat, dans le Brabant pour conjurer Christiern de rappeller ces pirates: le Monarque le promit (*h*); mais ils apprirent que Kuiphoofd venoit de sortir d'Amsterdam avec une Commission qu'il avoit obtenue depuis la parole que le

CHARLES II.

1525.

Frederic lui succede..

Pirateries des Danois sur ceux de Lubec.

(*a*) Joann. Magn. Hist. Succ. *Lib.* XXIV. Chytræi Saxon. *Lib.* IX. Idem de Vita Pontif. Upsal. *pag.* 110. Florim. de Raym. *Lib.* IV. *Cap.* XXV. Reynald. *ad ann.* 1523. *n.* 79.

(*b*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* I. *pag.* 216.

(*c*) Idem Acta Publ. Angl. *ubi supra.*

(*d*) S. Beninga Chron. de Frise. *pag.* 379.

(*e*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 415.

(*f*) Manif. d'Amsterd. *pag.* 88.

(*g*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 9, 10.

(*h*) Regist. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 1, 4. Manif. d'Amsterd. *pag.* 88.

CHARLES II.

1525.

Roi avoit donnée (*a*). Ils s'adresserent à la Gouvernante ; qui répondit que cette Escadre étoit partie à son insçu ; cependant Kuiphoofd croisoit dans le Vlie, d'où ayant enlevé plusieurs vaisseaux, il revint à Amsterdam, & demanda l'octroi pour vendre ses prises. Le Conseil l'ayant refusé, il partit pour Goeree, où il se défit de la plus grande partie de ses marchandises (*b*) : sur quoi ceux d'Amsterdam demanderent à la Cour d'être autorisés à lui faire le procès & à ses gens comme à des pirates. Mais quoique Christiern les désavouât, la Gouvernante ne voulut pas y consentir, & se contenta d'ordonner aux Danois de sortir des ports de sa domination. Ceux-ci loin d'obéir, demanderent des lettres d'abolition ; mais l'Escoutet les força de mettre à la voile (*c*). Une Escadre de Hambourg qui se mit à leur suite, les joignit, s'en rendit maître après un combat des plus sanglans, & les fit pendre comme Forbans (*d*).

Les Danois chassés de Hollande.

Punis par ceux de Hambourg.

Treve des Hollandois avec ceux de Lubec.

Les Hollandois avoient envoyé à Lubec pour entrer en négociation sur les griefs respectifs ; mais le Sénat refusoit d'entendre leurs Députés sans les Zeelandois & les Brabançons. Ces Oosterlingues se plaignoient qu'on eût conduit quelques-uns de leurs vaisseaux dans les ports de Zeelande & d'Anvers, & demandoient la restitution : les Hollandois de leur côté pressoient ces Provinces d'envoyer des Plénipotentiaires au Congrès, sans pouvoir l'obtenir. La Gouvernante promit alors de les forcer d'observer le Traité qui seroit conclu à Lubec. On arrêta une Treve de deux ans, pendant laquelle chacun pourroit présenter un état des dommages qu'il avoit soufferts, & l'on s'obligeoit réciproquement à s'en rendre raison. Ce ne fut cependant que sur la fin de 1526 que les Villes commerçantes de Zeelande & du Brabant ratifierent cet accord (*e*).

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 8, 9. Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 415.

(*b*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 415.

(*c*) Regiftr. de M. Aert. Van der Goes. *pag.* 9, 10.

(*d*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part* II. *pag.* 415.

(*e*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 3, 4, 12, 13, 19, 24, 25.

François I étoit toujours dans le Château de Madrid. Jean de Selve, Premier Président du Parlement de Paris, & le Duc de Montmorency travailloient inutilement avec Guattimara & Don Antonio de Palmos pour sa liberté ; la restitution du Duché de Bourgogne, à laquelle l'Empereur s'obstinoit, étoit un obstacle, sur lequel les François ne pouvoient passer. Enfin le Monarque ennuyé de la longueur de sa détention, fit venir ses Commissaires le 2 Janvier, leur ordonna de conclure à quelque prix que ce fût, & le 14 Février on arrêta le célébre Traité de Madrid, dont voici les principales conditions. « I. Que Charles & François » vivroient en paix à l'avenir, & promettroient de se se» courir mutuellement contre leurs ennemis ; II. Que le Roi » de France épouseroit Eleonore, sœur de l'Empereur & » Douairiere de Portugal, avec une dot de deux cens mille » écus d'or & les diamans convenables à sa dignité, & les » Comtés de Maconnois, d'Auxerrois & Bar-sur-Seine, » à titre héréditaire pour les mâles seulement qui pourroient » naître du futur mariage ; III. Que le Roi seroit mis en li» berté le 10 Mars au plûtard, & conduit à Fontarabie, où » ses deux fils seroient amenés & conduits en Espagne au » moment qu'il en sortiroit, pour demeurer en ôtages jusqu'à » l'exécution du présent Traité ; IV. Que six semaines après » l'arrivée du Roi dans ses Etats il restitueroit le Duché de » Bourgogne avec ses dépendances & les Vicomtés d'Au» xonne & de Saint Laurent dépendantes de la Franche» Comté, sans aucune réserve d'hommage ni de service ; » V. Qu'il remettroit tous devoirs & droits de Vassalité dûs » à sa Couronne pour les Comtés de Flandre & d'Artois ; » VI. Qu'il céderoit ses prétentions sur Naples, Milan & » Genes, sur Tournay, Saint Amand, Lille, Douay, Or» chies, Mortagne & Hesdin ; VII. Qu'il porteroit autant » qu'il seroit en lui Henri d'Albret à céder la Navarre à » l'Espagne, & qu'en cas de refus il s'engageoit à ne lui » donner aucun secours ; VIII. Qu'il rétabliroit sous qua» rante jours le Duc de Bourbon dans ses terres, & tous » ceux qui l'avoient suivi, dans leurs biens, leur accordant

Charles II.
XIX.
Traité de Madrid.

1526.

Charles I.

1526.

» a cet effet amnistie générale ; IX. Que Charles de son côté » renonceroit à ses droits sur les Comtés de Ponthieu, de » Guisnes, de Boulogne, sur les villes de Peronne, Mont- » didier & autres Seigneuries situées dans la Picardie ; X. Que » François rétabliroit Philibert de Chalons dans la Princi- » pauté d'Orange, & Michel Antoine dans le Marquisat de » Saluces ; XI. Qu'il ne donneroit aucun secours au Duc de » Gueldre, aux Princes de Wurtemberg, non plus qu'à la » Maison de la Mark ; XII. Que le Dauphin épouseroit » Marie, Infante de Portugal, fille d'Emanuel & d'Eleo- » nore, aussitôt qu'elle seroit en âge ; XIII. Que François » payeroit au Roi d'Angleterre cinq cens mille écus pour » acquitter l'Empereur de pareille somme ; XIV. Qu'il pro- » mettroit de fournir à l'Empereur douze galeres & quatre » vaisseaux à ses dépens & une armée de terre, ou deux cens » mille écus au soleil pour le voyage d'Italie, lorsque Charles » iroit recevoir la Couronne Impériale ; XV. Qu'il feroit ra- » tifier le présent Traité par le Dauphin, aussitôt qu'il auroit » quatorze ans ; XVI. Qu'il se joindroit à l'Empereur pour » engager le Pape à publier une Croisade contre les Turcs » & les Hérétiques, & qu'il contribueroit à cette expédition » par terre & par mer ; XVII. Qu'il dédommageroit la Gou- » vernante des Pays-Bas des jouissances du Comté de Cha- » rolois & autres terres, dans la possession desquelles elle » seroit rétablie &c. » (*a*). Ce Traité signé & les fian-

François I remis en liberté.

çailles d'Eleonore achevées, Charles accompagna le Roi hors de la Ville, & le quitta après avoir pris sa parole sur l'exécution des Articles que nous venons de rapporter (*b*).

Il accéde à la Ligue contre l'Empereur.

Aussitot que François fut arrivé sur la frontiere, il monta sur un cheval turc, & gagna à toutes jambes Saint Jean-de-Luz, d'où il se rendit à Bayonne. Les Ambassadeurs du Pape, des Vénitiens, & des autres Princes d'Italie, l'attendoient pour le féliciter, lui présenterent la Ligue sacrée,

(*a*) Mem. Hist. & Polit. de la Maison d'Autriche. *Tom.* I. *pag.* 226. Guicciard Hist. Fior. *Liv.* XVI. Bellefor. *Liv.* VI. *chap.* 30. Spond. *ad ann.* 1526. *n.* 1.

(*b*) Anton. di Vera Vita Carol. V. *pag.* 121. Guicciard. *ubi supra.* Belcar. *Lib.* XVIII.

à laquelle il accéda, & les Florentins & les Suisses s'y réunirent. Les Confédérés devoient lever à frais communs une armée de trente mille hommes de pied, de quinze cens Gens d'armes, & de trois mille chevaux, mettre une flotte en mer pour la défense de l'Italie, & rétablir Louis Sforce, en faveur duquel le Roi renonçoit à ses droits sur le Duché de Milan. François se réservoit le Comté d'Ast & la Seigneurie de Genes; Naples devoit être remise entre les mains du Pape, & l'on s'obligeoit à soutenir les Medicis dans Florence (*a*). Ainsi la guerre recommença en Italie; mais ces événemens ne touchant en rien *notre Histoire*, nous reviendrons au Traité de Madrid.

Charles V. 1526.

Le Roi, outre la parole qu'il avoit donnée de n'assister le Duc de Gueldre en aucune façon, avoit promis de porter ce Prince à substituer l'Empereur dans ses droits, s'il venoit à mourir sans héritiers, & de rendre la liberté aux Flamands pris pendant la guerre. De ce nombre étoient Henri, Comte de Nassau, & Adolphe de Bourgogne, Seigneur de Beveren, qui furent relâchés. La publication de la paix fit d'autant plus de plaisir dans les Provinces maritimes qu'elles se flattoient de sa solidité, & qu'elles comptoient jouir de la liberté du Commerce. Toutes les Villes marquerent leur satisfaction par des Fêtes & des feux de joye (*b*).

Articles particuliers du Traité de Madrid.

Réjouissances à sa publication.

Mais ces réjouissances furent bientôt troublées par une nouvelle Pétition de quatre-vingt mille florins. La Gouvernante se rendit en personne à Gertrudenberg, où les Etats étoient assemblés, leur offrit de bouche d'employer cette somme à rembourser les rentes créées sur les domaines, à payer les arrérages dûs pour la solde des troupes, & à les défendre contre le Duc de Gueldre qui ne manqueroit pas d'agir à l'expiration de la treve (*c*). Le Stadhouder voyant quelques Députés ébranlés par ces propositions, proposa comme de

Nouvelle Pétition.

(*a*) Du Belai Mém. *Liv.* III. Spond. *ad ann.* 1526. *n.* 2. Guicciardin *Liv.* XVII. Anton. di Vera Hist. Car. V. Mém. Hist. & Polit. de la Mais. d'Autriche Tom. I. *pag.* 130.

(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 225.

(*c*) Idem, *ibid.*

lui-même d'ajouter un don gratuit de vingt-quatre mille florins pour la Gouvernante. Il avoit négocié cette affaire en particulier avec quelques uns des principaux de l'Assemblée, auxquels il faisoit entendre que la Zeelande, le Hainaut & le Comté de Namur avoient fait des gratifications pareilles pour marque de leur reconnoissance, & qu'ils ne devoient pas offrir une somme plus foible que les autres. La délibération ayant été continuée à la Haye, la Noblesse ne s'y trouva pas assez nombreuse pour voter; mais elle fit connoître qu'elle ne donneroit pas lieu à un reproche d'ingratitude. Les Députés de Dordrecht consentirent la Pétition. Ils se chargerent de supporter un douziéme à condition que les deniers seroient employés à l'amortissement des hypothéques. Delft, Leide & Amsterdam s'excuserent sur le dommage que le Duc de Gueldre leur avoit causé par ses courses. Goude, Schoonhoven & Rotterdam exigerent l'arrêté des rôles avant de donner leur avis. Gorinchem déclara qu'elle ne mettroit point d'obstacle à la délibération, & Schiedam persista dans le refus. Cependant les Etats s'étant rassemblés à Gertrudenberg au mois d'Octobre, la Noblesse & les Députés de Dordrecht, de Haarlem, de Leide & de Delft consentirent la double imposition payable en quatre ans, à condition qu'on rembourseroit chaqu'année un Capital de cinquante mille florins des anciennes rentes, qu'on ne feroit aucune demande que celle-ci ne fût acquittée, & qu'on recevroit en payement toutes especes ayant cours dans le pays. Amsterdam & Goude n'adhérerent à la résolution qu'un mois après, & les moindres Villes s'y conformerent, à condition que leur taxe seroit modérée sur les facultés de chacune. Van der Goes, Avocat de Hollande, fut chargé de porter le consentement des Villes, & de profiter de la circonstance pour obtenir quelque nouveau privilege; mais on ne voit pas qu'il ait réussi (*a*). Nous entrerons à l'avenir dans un détail circonstancié de ce qui se passera entre la Gouvernante & les Etats, tant pour préparer le Lecteur à la Révolution

Accordée.

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 23, 24.

qui



M. AERT VAN DER GOES,

Avocat de Hollande 2.

J. H. Quinkhart pinxit. *Flipart sculpsit*

qui suivra de près, que pour représenter les derniers efforts de la liberté expirante sous le joug des Autrichiens. Charles II. 1526.

Les Lettres de la Treve avec les Oosterlingues ne furent échangées que dans le mois d'Août. Gustave y fut compris en qualité de Roi de Suede. Simon d'Assendelft, Pensionnaire de Leide, avoit négocié cette affaire à Breme, & nous trouvons qu'il lui fut adjugé vingt-cinq livres de *groots* pour les frais de son voyage. Van der Goes qui retourna avec lui à Verden, pour mettre la derniere main au Traité, fut taxé à quatre florins de Philippe par jour & reçut cent Lions pour son équipage. D'Assendelft n'eut que douze escalins par jour, d'où l'on peut juger que l'argent n'étoit pas encore fort commun dans les Provinces (*a*).

Echange du Traité avec les Oosterlingues.

Rareté des Especes.

La découverte du Mexique commençoit à le rendre plus abondant en Espagne; mais Charles se réservoit les prémices de ses conquêtes & la circulation ne le rendoit pas encore bien abondant dans les Etats voisins. L'augmentation des especes commençoit cependant à rehausser peu à peu le prix des ouvrages, & diminua la valeur des monnoyes. Le succès de la Navigation des Espagnols & des Portugais encouragerent les Européens. Le Seigneur de Beveren ayant obtenu de l'Empereur la proprieté des pays dont il feroit la découverte, équippa deux vaisseaux dont il confia la conduite à Henri, natif de Veere. Ce Pilote n'ayant pas réussi dans son projet, chargea des marchandises pour ne pas perdre entierement le fruit de son voyage, & revint en Zeelande après avoir couru les mers pendant un an. Antoine Mulock fut plus heureux; il mouilla le premier des Pays-Bas aux Isles du Cap Verd, & revint à Zierikzee en 1528 (*b*). C'est à cette année qu'on peut placer l'époque des voyages de long cours des Hollandois. Ils devinrent plus fréquens à mesure que Charles étendit ses conquêtes dans les deux Indes. L'alliance qu'il conclut avec le Portugal, en facilita les progrès. L'Empereur après avoir pris des engagemens avec plusieurs Princesses, épousa enfin Isabelle, fille d'Emanuel, & sœur

L'argent devenu plus commun.

Voyages aux Indes.

Mariage de Charles avec Isabelle de Portugal.

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes, *pag.* 24, 25, 27, 29.
(*b*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 417, 418.

CHARLES II.

Naiſſance de Philippe.

1527.

de Jean III, alors Roi de Portugal (*a*). Le mariage ſe fit à Seville dans le mois d'Avril, & dans le mois de Mai de l'année ſuivante elle mit au monde à Valladolid un Prince que nous verrons ſon Succeſſeur dans les Eſpagnes & dans les Pays-Bas (*b*).

XXX. Déſunion entre Luther & Carloſtad.

Les guerres d'Italie, le ſéjour de Charles en Eſpagne, & les brouilleries du nouveau Pontife avec cet Empereur, donnoient moyen à l'héréſie de s'étendre dans le Nord : c'eſt ce qu'il faut reprendre de plus haut. Luther étoit ſorti de ſa retraite dès l'année 1522, ſans demander le conſentement de Frederic ſon Protecteur & ſon Souverain. Il s'excuſa de n'avoir pas attendu ſes ordres ſur la néceſſité de remplir ſa vocation. Il n'ignoroit pas, diſoit-il, qu'étant proſcrit par le Pape & l'Empereur, il s'expoſoit à des dangers inévitables ; mais les troubles que le Démon ſuſcitoit pendant ſon abſence dans l'Egliſe de Wittemberg qui lui étoit particuliérement confiée, ne lui permettoient pas de différer ſon ſecours, bien convaincu que le ſalut de ſon peuple étoit préférable au ſoin de ſa vie (*c*). Ces troubles étoient excités par Carloſtad, ſon Diſciple, qui avoit entrepris pendant ſon abſence d'ôter les Images, d'abolir la Confeſſion, le Jeune, l'Abſtinence, l'Invocation des Saints, les Meſſes privées, & ce qui le touchoit encore plus, il prétendoit ſa Miſſion indépendante (*d*). Il avoit permis aux Moines de rompre leurs vœux & aux Prêtres de ſe marier, & pouſſoit l'impiété juſqu'à attaquer la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Quoique Luther fut dans les mêmes ſentimens, il trouvoit qu'il alloit trop vîte, & qu'il falloit gagner l'eſprit des peuples avant de frapper ces grands coups. Il commença à ſon retour à prêcher contre Carloſtad qui de ſon côté combattit publiquement la doctrine ſur la préſence réelle. Luther publia en même tems

Nouveaux Ecrits de Luther.

(*a*) Anton. di Vera Hiſt. Car. V. *pag.* 139.

(*b*) Sandoval Vita Car. V. *pag.* 826.

(*c*) Sleidan. *in* Comment. *Lib.* III. *pag.* 80. Florim. de Raim. de l'Orig. de l'Héréſ. *Liv.* I. *chap.* 5. Surius *ad ann.* 1522. Cochlæus *in* Act. & Script. Luth. *ad ann.* 1522. *pag.* 48.

(*d*) Sleidan. *ubi ſupra. pag.* 82. Epiſt. Luth. ad Gaſpar. Guſtol. *ad ann.* 1522. Boſſuet Hiſt. des Variat. de l'Egliſ. *Liv.* II. §. 8. *pag.* 57.

une *Traduction de la Bible* accommodée à ses erreurs avec une *Préface* & des *Notes*, où l'infidélité étoit encore plus marquée. Jerome Empser, Docteur de Leipsic, opposa une autre *Traduction*, mais exacte & fidele pour lui servir de contre-poison. Le Roi d'Angleterre écrivit très-vivement aux Souverains d'Allemagne, pour les engager à défendre la lecture de ce Livre de Luther ; la plûpart le condamnerent au feu, & défendirent à leurs sujets d'en garder des Exemplaires. Mais leurs soins furent inutiles ; les Protestans étoient en trop grand nombre, & l'Electeur de Saxe qui seul pouvoit les réprimer, favorisoit leur doctrine. Luther se voyant assuré de sa protection, publia son *Traité sur la Puissance Seculiere*, dans lequel il osa taxer les Princes Catholiques & les Evêques de tyrannie & d'impiété (*a*).

Charles II. 1527.

Diete de Nuremberg.

Adrien VI écrivit à Frederic au moment qu'il partoit pour la Diete de Nuremberg, l'exhortant à se réunir à l'Eglise pour la défense de la Religion. Ferdinand qui gouvernoit en l'absence de l'Empereur son frere, fit publier un Edit contre ceux qui s'éloignoient de l'ancienne doctrine (*b*). Le Pape envoya en Allemagne François Cheregrat, Evêque de Terano, avec un Bref adressé aux Princes, & une Instruction pour communiquer à la Diete. Elle ouvrit dans le commencement de Janvier, 1523. Les Princes répondirent aux plaintes du Nonce que la situation de l'Allemagne ne les affligeoit pas moins que lui ; mais qu'ils n'avoient osé mettre en exécution la Bulle de Leon X & le Décret de Charles V, dans la crainte d'attirer sur l'Empire les plus grands malheurs ; que dans la circonstance les remedes violens causeroient une fermentation générale ; que le plus sûr moyen de rassurer la foi, étoit de remédier aux abus de la Cour Romaine, qui servoient de prétexte aux hérétiques ; qu'il falloit à cet effet convoquer un Concile général ou national dans une Ville libre, & qu'en attendant sa tenue, ils auroient

(*a*) *Inter* Opera Luth. Lib. de Secul. Potest. Cochlæus de Act. & Script. Luth. *ad ann.* 1522. *pag* 59. Reynald. *ad ann.* 1522. *n.* 48.

(*b*) Labbe Hist. des Concil. *Tom.* XIV. *pag.* 402. Reynald. Ann. Eccles. *ad ann.* 1522. *n.* 60.

ſoin d'obliger Luther à garder le ſilence (*a*). Le Nonce fit une réplique qui déplut à la Diete, où l'on ſe plaignit hautement qu'il meſuroit le bien & le mal ſelon les intérêts du Conclave, & non pas ſuivant les beſoins de l'Empire: enſorte qu'il fut obligé de partir ſans réponſe. Les Princes dreſſerent alors le fameux *Memoire* connu ſous le nom de *Centum Gravamina*, parce qu'il contenoit cent griefs contre le Pape, & l'envoyerent à Rome avec une proteſtation authentique contre les exactions du Clergé, déclarant que dans la ſituation critique de l'Empire, les Allemands ne pouvoient ni ne vouloient les ſupporter plus long-tems (*b*).

Cent Griefs contre la Cour de Rome.

Exécutions des Hérétiques.

Pendant ces conteſtations l'héréſie ſe gliſſoit dans les Provinces, & triomphoit dans le Nord. On brûla à Bruxelles deux Auguſtins qui prêchoient les dogmes de Luther. Jean le Clerc fut fouetté à Meaux, banni de France, & depuis il fut pendu à Metz, pour avoir briſé les Images. Le Parlement de Paris condamna les Livres de Luther, & l'Univerſité cenſura ceux de Melanchton.

Suite de la Diete de Nuremberg.

Clement VII, Succeſſeur d'Adrien VI, envoya en 1524 Laurent Campegge, Cardinal, à la Diete de Nuremberg. Quoique le Legat fût obligé d'entrer dans la Ville en habit de campagne, dans la crainte des Luthériens, les Electeurs & les Princes le reçurent aux portes, & le conduiſirent au logis qui lui étoit préparé (*c*). Ferdinand préſidoit encore à cette Aſſemblée. Louis, Electeur Palatin, Guillaume & Louis de Baviere, Frederic, Comte Palatin, Caſimir, Marquis de Brandenbourg, l'Archevêque de Treves, & les Evêques de Bamberg, de Wurtzbourg, de Trente, de Brixen, avec Albert de Brandenbourg & le Grand-Maître de Pruſſe, s'y trouverent. Le Légat ayant été introduit dans la Diete par le Grand-Maréchal, parut ſurpris que tant de

(*a*) Pallavic. Hiſt. Conc. Trid. *Lib.* II. *Cap.* 8. Goldaſt. Conſt. Imper. *Tom.* I. *pag.* 432. Reynald. *ad ann.* 1523. *n.* 2.

(*b*) Goldaſt. *ubi ſupra.* Faſcic. Rer. Exp. &c. Cochlæus Act. & Script. Luther. *cap.* 7. Reynald. *ad ann.* 1523. *n.* 28, 42. Sleidan. *Lib.* IV. *pag.* 99.

(*c*) Cochlæus *ubi ſupra. ad ann.* 1524. *pag.* 88, 89. Ulemb. Vita Luth. Sleidan. *ubi ſupra. Lib.* IV. *pag.* 106. Florim. Raym. Orig. de l'Héréſ. *Liv.* I. Pallavic. Hiſt. Conc. Trid. *Lib.* II. *cap.* 10. Reynald. *ad ann.* 1524. *n.* 1.

Princes, dont on vantoit la sagesse & la prudence, souffrissent qu'on attaquât la Religion de leurs peres, sans songer à la défendre, & sans s'appercevoir que l'attaque de la Puissance spirituelle n'étoit qu'un prélude pour passer à la temporelle. Les Princes répondirent qu'ils voyoient les maux qui menaçoient l'Empire; qu'ils avoient envoyé leurs griefs au Pape défunt, dans le dessein de les prévenir, & que si le S. Pere avoit préparé le reméde, ils le supplioient de leur en faire part, afin qu'ils pussent prendre une résolution salutaire. Ils lui remirent alors le Mémoire des *Centum Gravamina*. Le Légat l'ayant legérement parcouru, répliqua que ce papier lui étoit inconnu, qu'il le jugeoit dressé par quelqu'ennemi de la Cour de Rome, & qu'il n'avoit aucune commission sur cet article. Il proposa ensuite un Réglement qui fut unanimement rejetté comme plus capable d'irriter le mal que de l'adoucir. Le 18 Avril on publia un Arrêté, par lequel on demandoit la convocation d'un Concile en Allemagne, pour terminer les disputes de Religion, & l'on indiqua une Assemblée à Spire, où les Princes absens seroient priés de se trouver, pour régler ce qu'on devoit croire & faire, en attendant la décision du Concile (*a*). L'Empereur fut piqué de la lecture du Décret. Il craignoit que le Pape ne s'en vengeât en se déclarant pour les François en Italie. Il ne dissimula point son mécontentement, & fit défense aux Princes de se trouver à l'Assemblée de Spire, sous peine du Ban de l'Empire, & personne n'osa se rendre à la convocation (*b*).

Charles II

1527.

Progrès du Luthéranisme.

D'un autre côté Gustave ne fut pas plutôt tranquille sur le Thrône de Suede, que trouvant les revenus de sa Couronne épuisés, il entreprit d'établir le Luthéranisme, comme un moyen de s'approprier les biens de l'Eglise qui étoient très-considérables. Il convoqua le Sénat à Stockholm, & rendit un Edit, en vertu duquel il appliqua les deux tiers des dixmes à l'entretien des troupes, laissa l'autre aux Moines, &

(*a*) Cochlæus Act. & Script. Luth. *ad ann.* 1524. *pag.* 90. Sleidan. Comment. *Lib.* IV. *pag.* 116.
(*b*) Cochlæus *ubi supra. pag.* 95. Sleidan. *pag.* 124

CHARLES II.

1527.

se saisit de l'argenterie des Eglises, pour payer les dettes de l'Etat. Frederic, Electeur de Saxe, suivit son exemple, & le Grand-Maître de Prusse sécularisa sa Commanderie, la rendit héréditaire, & se maria. Cependant Luther & Carlostad continuoient à se déchirer par leurs Ecrits, & par leurs Sermons. L'Université de Wittemberg obligea le second de sortir de la Ville, pour se réfugier à Orlemonde aux extrémités de la Saxe, où l'on l'appelloit pour être Pasteur, & ce fut en ce lieu qu'il jetta les fondemens de la Secte des Sacramentaires (*a*). Frederic étant mort en 1526, Jean Frederic son fils lui succéda, & se laissa persuader de faire profession ouverte du Luthéranisme. Il abolit l'autorité du Pape dans le Duché de Saxe, dispofa des biens Ecclésiastiques, supprima les Monasteres, & fit prêcher publiquement la réforme. Philippe I, Langrave de Hesse, autorisa pareillement l'hérésie (*b*). Les Luthériens protesterent hautement dans la Diete qui s'assembla à Spire, contre le Décret de Worms. L'on arrêta d'envoyer vers l'Empereur, pour demander un Concile Général ou National, & de souffrir, en attendant ses décisions, que chacun se conduisît suivant ses lumieres & sa conscience.

Origine des Sacramentaires.

Le Pape se déclare contre l'Empereur.

Cependant la mésintelligence qui s'augmentoit entre le Pape & l'Empereur, les empêchoit d'employer les moyens efficaces pour réprimer le Schisme. Clement VII avoit envoyé deux Brefs dès l'année précédente en Espagne. Par le premier il reprochoit à Charles de retenir injustement des terres appartenantes à l'Eglise. Par le second il le menaçoit de se liguer avec les Venitiens, les François, & les Anglois, pour recouvrer les Pays qu'il avoit usurpés (*c*). L'effet suivit la menace; mais les deux Monarques qui promettoient d'envoyer une armée en Italie, ne se pressoient pas de tenir parole, & les Venitiens connoissant l'inconstance du Pontife

Il est abandonné de ses Alliés.

(*a*) Hospinian. de Sacrament. *Part.* II. *ad ann.* 1524. *fol.* 32. Bossuet Hist. des Variat. de l'Eglis. *Tom.* I. *Liv.* II. *pag.* 57. Cochlæus *ubi supra. pag.* 105.

(*b*) Cochlæus Act. & Script. *ad ann.* 1526. *pag.* 147.

(*c*) Guicciard. Hist. Fior. *Liv.* XVIII. Pallavic. Hist. Conc. Trid. *Lib.* II. *cap.* XIII.

n'avançoient que lentement : enforte que le Pape feul chargé du fardeau de la guerre fe trouva d'autant plus embarraffé qu'il étoit auffi ménager que fon Prédéceffeur étoit prodigue. Dans ces circonftances Lannoi fe fervit de Fiera-Mofca, Napolitain, pour lui propofer une treve, dans laquelle le Pontife convint de donner foixante mille Ducats pour payer l'armée du Duc de Bourbon, & le Traité figné, le S. Pere congédia fes foldats, fans attendre la ratification (*a*) ; mais la fomme n'étant pas fuffifante pour fatisfaire les Lanfquenets, le Connétable refufa fa fignature, & promit le fac de Rome à fes foldats, pour les empêcher de fe débander.

Charles II.

1527.

Quoique Fronfperg, auteur de ce projet, fût mort d'apoplexie dans le Ferrarois, Bourbon continua fa marche, & parut le 5 Mai à la vûe des murailles. Il donna l'affaut à la faveur d'un gros brouillard par le Fauxbourg du S. Efprit. Rence de Cery qui commandoit dans la Ville, le foutint avec fermeté, & le canon du Château S. Ange fit un grand carnage des Allemands. Le Connétable voyant fes foldats s'ébranler, courut à leur tête, leur criant de le fuivre, & comme il montoit à l'échelle, il reçut un coup de moufquet qui lui caffa la cuiffe, & le précipita dans le foffé. Philibert, Prince d'Orange, ayant pris le commandement, fit jetter un manteau fur fon corps, de crainte que le fpectacle ne décourageât fes foldats, & pouffa l'attaque avec tant de vigueur qu'il pénétra dans la Ville après un combat opiniâtre de deux heures. La Garde Suiffe du Pape fe fit tailler en pieces devant le Palais, & donna le tems au S. Pere de fe fauver dans le Château de S. Ange, accompagné de treize Cardinaux. La Ville fut livrée au pillage, & pendant deux mois qu'il continua, on ne peut imaginer les cruautés & les crimes que les Catholiques & les Luthériens commirent à l'envi (*b*).

Sac de Rome.

(*a*) Du Belay Mém. *Liv.* III. Guicciardin. *ubi fuprà*. Pallavic. *Lib.* II. *cap.* XIV. *pag.* 200.

(*b*) Paul Jov. Expugnat. di Roma. Sleidan in Comment. *Lib.* VI. *pag.* 179. Cochlæus in Act. & Script. Luth. *ad ann.* 1527. *pag.* 166, 167. Guicciard. *Lib.* XIII. Du Belay Mém. *Liv.* III. Gloneri Hift. Expugnat. Urb. Saufor. *Lib.* XV.

CHARLES II. 1527. Capitulation du Pape.

L'Empereur en recevant cette nouvelle affecta de montrer une grande tristesse, & poussa la comédie jusqu'au ridicule. Il défendit les réjouissances qu'on avoit préparées pour la naissance de son fils. Il prit le grand deuil, & fit faire des Prieres & des Processions, pour obtenir la liberté du Pape (a). L'armée Impériale tenoit cependant le Château de S. Ange investi, & réduisoit le S. Pere dans une extrémité si grande qu'il fut contraint d'accepter les conditions qu'il plut au Prince d'Orange de lui imposer pour faire entrer des vivres (b). Il s'engagea à payer quatre cens mille Ducats, cent cinquante comptant, & le surplus dans un certain terme. Il consentit à demeurer prisonnier avec ses Cardinaux jusqu'à ce que le premier payement fût effectué, à livrer Ostia, Civita Vecchia, Castellana, Parme, Plaisance, Modene, & de se laisser conduire à Gayette jusqu'à l'arrivée des ordres de l'Empereur.

Ligue de la France & de l'Angleterre contre l'Empereur.

Les Rois de France & d'Angleterre craignant de voir asservir l'Italie, conclurent une Ligue offensive & défensive contre l'Empereur. Elle fut signée à Londres le 30 Avril. Les deux Monarques s'engageoient à déclarer la guerre par leurs Hérauts, en cas que Charles refusât la liberté du Chef des Chrétiens. François I devoit attaquer les Pays-Bas avec une armée de trente mille Fantassins & d'un bon Corps de Gens d'armes. Henri VIII devoit tenter une descente sur les côtes avec une Flotte montée de quinze mille soldats, & le Duc de Gueldre se chargeoit de pénétrer dans la Hollande avec vingt mille hommes (c).

XXXI. Négociations avec les Oosterlingues.

Les Etats dans la confiance que leur donnoit le Traité de Madrid, ne pensoient alors qu'à dresser le Mémoire des dédommagemens qu'ils demandoient aux Oosterlingues.

Ciaccon. Vita Pontif. *in* Clement. VII. *Tom.* III. *pag.* 144. Du Chesne Vie des Papes Hist. de Clem. VII. *pag.* 399. Reynald. Ann. Eccles. *ad ann.* 1527, *n.* 18, 23.

(a) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *Liv.* V. *pag.* 587.

(b) Du Chesne Vie des Papes Hist. de Clem. VII. *pag.* 391. Guicciardin. *Lib.* XVIII. Reynald. *n.* 27 & *seq.*

(c) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* II. *Part.* II. *pag.* 78. Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 52.

Edam

Charles II.

1527.

Edam se bornoit à la restitution d'un Vaisseau évalué quatre mille florins ; mais les comptes d'Amsterdam & des principales Villes étoient plus difficiles à régler. Les Députés de Lubec, de Hambourg, de Stralsond & de Dantzic, devoient se rendre à Cologne le 1 Avril ; mais ces Républiques jugeant que le fardeau des compensations tomberoit sur elles, manquerent aux rendez-vous (*a*). Olaus Magnus, Ministre du Roi de Suede, se voyant seul, se rendit à la Haye, pour régler les conditions d'un nouveau Traité de Commerce. Les Etats Généraux le défrayerent pendant son séjour, qui fut assez long ; mais ils se crurent quittes à meilleur marché que s'ils eussent envoyé des Commissaires dans le Nord. Simon d'Assendelft, Pensionnaire de Leide, & André Jacobszoon de Naarden, Pensionnaire d'Amsterdam, furent chargés de demander la ratification de Marguerite (*b*).

Le Duc de Gueldre s'empare d'Utrecht.

Cependant Charles de Gueldre qui se préparoit à la guerre, pendant que les Hollandois s'occupoient du Commerce, profita des brouilleries qui se renouvellerent entre l'Evêque & les Bourgeois d'Utrecht, pour se rendre maître de cette Ville. Henri de Baviere avoit promis à ses Diocésains de retirer des mains du Duc de Gueldre le Haut-Evêché, dont il s'étoit emparé pendant la guerre de Frise. Le Duc se montroit moins difficile depuis la Confédération que les Bourgeois de Zwoll, de Campen & de Dewenter avoient signée pour se soustraire à sa domination. L'Evêque étoit convenu de la somme ; mais le Duc la vouloit comptant, & les Trajectins refusoient de rien avancer avant l'exécution. Rebuté de leur opiniâtreté, il essaya à tirer de son Clergé l'argent dont il avoit besoin. Il demandoit aux Religieux de Wyckte-Duurstede quatre mille cinq cens florins d'or ; l'Abbaye de Notre-Dame proche d'Utrecht étoit taxée à cent florins d'or ; les autres à proportion. Comme il voulut en venir à la violence, il causa une émeute considérable, où les bourgeois prirent la défense de leurs Eglises. Piqué de ce procédé, & résolu de mettre ces Négocians à la raison, il se présenta à

(*a*) Regist. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 20, 39, 42, 49.
(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 41.

1527.

Contestations [illegible] défense [illegible] Hollan-

la porte de Tolsteeg avec une troupe de Cavalerie, & la garde lui refusant l'entrée, il se retira à Oostbroeck, & bâtit un Fort sur le Canal ou *Vaart*. Le Sénat craignant un siege, demanda du secours au Duc de Gueldre, qui dans l'instant fit filer des soldats en si grand nombre, qu'ils se trouverent bientôt les maîtres de la Ville (*a*). Florent d'Egmond, Comte de Buuren, & Capitaine Général de Hollande, apprenant l'invasion, écrivit au Conseil qu'il devoit lever une armée, & défendre aux Hollandois de porter des vivres dans Utrecht. La Cour envoya sur le champ des ordres aux Conseils de Goude & d'Amsterdam de mettre des garnisons dans Weesp, dans Oudewater, & dans Muiden, & de pourvoir à la sûreté de la frontiere. Les Villes, loin de s'allarmer, s'imaginerent que le Capitaine Général avoit conçu une terreur panique sur quelque faux avis, & lui représentant qu'elles étoient également exposées du côté de Tiel & de Bommel, elles prirent ce prétexte pour soutenir que le moindre mouvement seroit dangereux dans la circonstance, & détermineroit leur ennemi à rompre la treve; qu'ayant envoyé un Bourgmestre d'Amsterdam pour prévenir le Conseil d'Oudewater, les Magistrats avoient refusé de recevoir des soldats dans leurs murs, & que ceux de Muiden avoient fait la même réponse aux Députés de Goude. Là dessus le Capitaine Général offrit au nom de la Gouvernante de lever trois ou quatre cens soldats, & de payer leur enrolement à raison d'un florin par tête, à condition que les Villes se chargeroient de l'entretien. Mais elles répondirent qu'elles avoient fourni les fonds qu'on avoit demandés pour la défense du Pays; que l'Empereur avoit promis de ne les appliquer qu'à cet usage, & de fournir le supplément, s'il devenoit nécessaire, & qu'on ne pouvoit exiger d'elles l'entretien des troupes & des contributions. On leur repliqua qu'elles n'ignoroient pas que leurs anciens débets avoient absorbé la plus grande partie de la derniere Pétition; que l'Empereur n'envoyoit aucuns fonds d'Espagne, & que dans la position pré-

(*a*) Henric. Van Erp Chron. pag. 100, 104.

1527.

ſente il étoit de leur devoir de marquer plus de zéle pour la défenſe de la Province. Les Députés demanderent un délai pour ſe faire autoriſer par leurs Commettans, & ſur ces entrefaites le Duc de Gueldre & le Sénat d'Utrecht écrivirent aux Villes, qu'ils étoient dans l'intention d'obſerver la treve, & de vivre en paix avec leurs voiſins (*a*). Quoique cette déclaration parût autoriſer le refus des Villes, Marguerite crut qu'il étoit de ſa prudence de tenir ſur la frontiere une troupe de trois cens quarante ſoldats, & de deux cens cinquante Cavaliers prêts à marcher à tout événement. La dépenſe montoit à quatre mille florins par mois; elle aſſembla les Etats, & les pria d'avancer le payement qui tomboit à Noel. Quelques Députés repliquerent que la premiere condition du conſentement étoit qu'on n'exigeroit rien avant l'échéance; mais le terme étoit ſi bref que la plûpart jugerent qu'il ne méritoit pas la conteſtation. Les Villes de Haarlem & Goude demanderent ſeulement qu'on promît de rembourſer ſur la totalité la rente de cinq mille florins créée en 1523 (*b*). Le Comte de Hoogſtraaten profitant de la complaiſance des Etats, leur repréſenta qu'il ſeroit plus utile à la Province en fixant ſon ſéjour à Bruxelles, & préſenta les Lettres que la Gouvernante avoit accordées à Caſtre, pour commander pendant ſon abſence en qualité de ſon Lieutenant. Les Députés y conſentirent (*c*), & cet Officier commença ſes fonctions par la viſite des frontieres. Il les trouva dans un très-mauvais état, & manda à la Gouvernante qu'il étoit indiſpenſable de les réparer.

Le Stadhouder ſe nomme un Lieutenant.

Le Duc de Gueldre cependant s'affermiſſoit dans Utrecht. Il s'étoit rendu maître de Rhenen & du Château de Horſt, malgré la neutralité qu'il avoit jurée. Henri de Baviere déſeſpérant de rétablir ſes Officiers ſans un ſecours étranger, s'adreſſa à l'Empereur. Les Evêques d'Utrecht étoient Seigneurs ſpirituels & temporels de la Province depuis plus de

Progrès du Duc de Gueldre dans le Diocèſe d'Utrecht.

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 43, 44.
(*b*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 48.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 13.

huit cens ans (*a*). Les peuples s'ennuyoient depuis longtems de la domination des Prêtres, & le Luthéranisme s'introduisit si rapidement chez eux que la moitié des habitans avoient embrassé la Réforme. Les Protestans appellerent le Duc de Gueldre à leur secours, & les Episcopaux implorerent le secours de Charles. Mais l'Empereur se fit payer par la cession de la Souveraineté temporelle, qu'il réunit au Comté de Hollande (*b*). La condition étoit dure ; elle fut cependant acceptée par les Chapitres qui sacrifierent les honneurs à la conservation des revenus. L'Evêque vint à Schoonhoven, accompagné de quelques Députés de sa Cathédrale. Marguerite envoya les Comtes de Hoogstraaten & de Buuren avec Gerrit Mulart, Maître des Requêtes, & le Traité fut conclu.

Il est favorisé par les Protestans.

Le temporel de l'Evêché incorporé à la Hollande.

Délibération pour fortifier le pays.

L'argent étant nécessaire pour l'exécution, la Gouvernante convoqua les Etats. Le Stadhouder après une vive peinture du danger où les exposoit le voisinage d'un Prince aussi remuant que le Duc de Gueldre, & le risque qu'ils couroient d'une incursion prochaine, demanda à chaque Député en particulier son avis sur les places qu'il falloit munir pour assurer la frontiere. Ceux de Dordrecht proposerent Woudrichem, Loevestein, Heukelom, Asperen & Leerdam. Les Deputés de Haarlem prétendoient qu'on devoit fortifier Muiden & les Châteaux voisins ; Delft insistoit pour Goerede & la Brille. Chaque Ville s'intéressoit pour les places qui la couvroient. Le Stadhouder les ayant priées de mettre leurs demandes par écrit, prorogea la séance au 10 Novembre, & les Députés s'étant rendus au jour marqué, il leur annonça qu'il ne pouvoit faire ce qu'ils souhaitoient sans de nouveaux secours ; que cependant les circonstances exigeoient plus que jamais qu'on travaillât promptement à leur sureté ; que la France & l'Angleterre étoient sur le point de

(*a*) Joann. Berengar Chron. Epist. Traject. *ad ann.* 1527. Gazey Hist. Eccles. des Pays-Bas. *ad ann.* 1527.

(*b*) Miræi Notit. Eccles. Belgic. *ad ann.* 1528. Val. André Topograph. Belg. de Rebus Eccles. Ultraject. Hist. *ad ann.* 1525. *pag.* 1.

déclarer la guerre à l'Empereur ; que le Duc de Gueldre ne manqueroit pas de les attaquer de son côté ; qu'il étoit de la derniere importance de défendre l'Evêché pour occuper ses forces au dehors ; que cependant il leur conseilloit de cacher les secours qu'ils devoient fournir jusqu'au moment de la rupture, afin d'ôter tout prétexte à l'ennemi ; que les contributions ordinaires ne pouvoient suffire, & que la Gouvernante se trouvoit forcée de leur demander quatre-vingt mille florins payables en deux termes, sous promesse de les employer au profit de la Province, si la guerre n'avoit pas lieu (*a*). Les Etats qui sur la foi du Traité de Madrid se flatoient d'une longue treve, ne s'attendoient pas à payer de nouvelles contributions. Ils se retirerent pour délibérer selon l'usage, & ne pouvant se persuader que les craintes fussent réelles, ils se déterminerent au refus, alleguant que l'Empereur avoit renoncé à faire aucune demande que la derniere Pétition ne fût acquittée, & que la guerre ne fût déclarée ; qu'ils entendoient parler des menaces de la France pour la premiere fois ; que quant à la Gueldre, il étoit facile d'y parer, en renouvellant la Ligue conclue en 1524 avec les Villes de Brabant. Les Députés de Dordrecht laisserent cependant entrevoir que la Sudhollande pourroit fournir quelqu'argent à l'Evêque d'Utrecht, si la Westfrise vouloit y concourir. D'Assendelft remercia ces Députés de leurs bonnes intentions & s'adressant aux autres, il leur dit que l'Empereur ne s'étoit engagé de ne point établir d'impôts que dans l'espérance que François I rempliroit ses engagemens ; que les Pays-Bas menacés de nouveaux dangers, avoient besoin de nouveaux secours ; que l'état où se trouvoit l'Evêque d'Utrecht, les exposoit plus que jamais aux invasions du Duc de Gueldre ; que ce Prince maître de la Capitale auroit bientôt conquis la Frise, & qu'alors il entreroit en Hollande de tous côtés ; que malgré la pauvreté qu'ils affectoient, leurs Villes étoient assez riches pour exciter l'avidité des pillards ; qu'ils n'avoient que leur commerce pour objet ; mais

Nouvelle Pétition.

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van-der Goes. *pag.* 50, 51, 52, 53.

CHARLES II. qu'ils devoient penser que la guerre le ruineroit infailliblement ; qu'il falloit cependant la faire pour obtenir la paix ;

1527. qu'il les prioit de retourner vers leurs Commettans, de leur représenter ces différens objets, & de revenir le mois suivant avec une réponse plus favorable. Ces remontrances firent leur effet : la Noblesse & les Villes consentirent à la Pétition ; Delft persista seule dans son refus, sous prétexte que la concession de ce nouvel impôt hâteroit la déclaration de

Accordée. guerre ; mais il paroît qu'elle se rangea enfin à l'avis général. Les Etats envoyerent l'Acte de consentement à Bruxelles au

1528. commencement de Janvier, avec la clause expresse que ces fonds ne seroient employés qu'à la défense de la Province, & qu'en cas que la France laissât la Hollande en paix, ils ne pourroient être détournés à d'autres usages sans le consentement des Etats (*a*).

XXXII. Nouvelles animosités entre Charles & François.

Les inimitiés entre Charles & François s'aigrissoient de plus en plus. L'Empereur piqué de se voir la dupe de ses précautions, reprochoit à l'Ambassadeur de France le manque de parole de son Maître ; celui-ci alleguoit que les Loix constitutives de la Couronne de France s'opposoient à l'exécution de ses engagemens, qui de plus comme forcés étoient nuls de plein droit. Les deux Monarques s'animant par le reproche, en vinrent enfin à des injures également indignes de l'un & de l'autre. François crut qu'il étoit de son honneur d'imposer silence à son ennemi par un Cartel qu'il chargea un Héraut de lui porter, le sommant de choisir le lieu du combat & d'assurer le camp, afin de vuider leurs dif-

François lui propose le duel.

férends par un duel (*b*). Une saillie de cette espece auroit fait rire toute l'Europe sans la crainte d'une guerre générale, dont elle fut l'avant-coureur.

Hostilités sur mer.

Les hostilités commencerent sur mer. Les Armateurs François enleverent tous les vaisseaux Hollandois & Zeelandois qu'ils rencontroient (*c*). Les Etats furent contraints d'équiper une flotte ; la Gouvernante autorisa par un Placard

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Gees. *pag.* 52, 53, 54, 55, 56, 57.
(*b*) Du Bellay *Liv.* III. Anton. di Vera Vita Car. V. *pag.* 131.
(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 419.

1528.

Armemens des Zeelandois.

ſes Impériaux à prendre leur revanche, & défendit tout commerce entre les deux Nations (*a*). Le Comte de Buuren, Capitaine Général, eut ordre de pourvoir à la ſûreté des côtes, d'augmenter les troupes, de conſtruire des vaiſſeaux, & pour fournir à la dépenſe, on demanda à la Zeelande quarante mille livres de quarante *groots*, que les Etats réduiſirent à la moitié (*b*).

Précautions des Hollandois.

Les Hollandois de leur côté ſongeoient à ſe précautionner contre une deſcente, dont les préparatifs des Anglois ſembloient menacer leurs côtes. Les Villes chargerent le Comte de Buuren de négocier le renouvellement de la Ligue défenſive conclue en 1524 avec les Villes du Brabant (*c*). Marguerite convoqua les Etats à Dordrecht, & dans le mois de Février elle ordonna aux Comtes de Hoogſtraaten & de Buuren & au Greffier Laurent du Buoul de communiquer à l'Aſſemblée le Traité conclu à Schoonhoven entre l'Empereur, l'Evêque d'Utrecht & le Haut-Evêché (*d*). Henri de Baviere y cédoit à Charles, en qualité de Comte de Hollande, la ſouveraineté ſur tout le Diocèſe, ſous la réſerve du domaine utile, à condition qu'il prendroit la défenſe des peuples comme de ſes propres ſujets. La lecture achevée, le Stadhouder repréſenta vivement l'importance d'une pareille ceſſion; qu'elle aſſuroit à l'avenir la tranquillité de la Hollande, de la Friſe & du Brabant; qu'en fermant l'entrée de leur Pays au Duc de Gueldre, elle ouvroit de tous côtés l'entrée de ſes Etats; que le Haut-Evêché avoit déja prêté ſerment entre les mains du Comte de Schenck, Stadhouder de Friſe (*e*); que le Duc de Gueldre occupoit encore la Capitale, & qu'on ne pouvoit arracher cette Ville de ſes mains ſans argent; que Marguerite n'avoit pas oublié que la Pro-

Et de la Gouvernante.

(*a*) Balen Deſcript. de Dordr. *pag.* 817. Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 69.

(*b*) Voyez l'Acte *dans* Boxhorn *ſur* Reigerſb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 419.

(*c*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 58, 61, 62, 65, 66.

(*d*) Voyez l'Arrêté des Etats *dans* C. P. Hoynck de Papendrecht Analect. Belg. *Tom.* III. *Part.* I. *pag.* 13.

(*e*) Chartr. de Brab. à Vilvoord. VII. *Arm. d'enhaut. Troir cott.* E. Conf. C. P. Hoynck de Papendrecht Anal. Belg. *Tom.* III. *Part.* I. *pag.* 5, 7.

1528.

Elle demande un emprunt aux Villes.

vince venoit de consentir une Pétition de quatre-vingt mille florins ; qu'elle n'avoit garde de revenir à la charge si promptement ; mais que les fonds ordinaires & extraordinaires du Brabant ne pouvant suffire dans la circonstance, & les autres Provinces étant menacées par la France, elle prioit les Villes de l'aider de leur crédit, en cautionnant sous leur scel une création de cinq mille florins de rente au denier seize, & se chargeant d'acquitter les arrérages pendant les trois premieres années, à l'expiration desquelles l'Empereur promettoit de rembourser le capital, comme il avoit fait à la création de 1515. Marguerite en politique habile permettoit aux Villes de marchander avec elle, bien sûre de les plier à sa volonté, & résolue d'employer la violence, si l'artifice ne réussissoit pas. Elle sçavoit profiter des moindres circonstances pour leur persuader qu'ils donnoient gratuitement ce qu'elle extorquoit. L'obligation qu'elle demandoit dans cette occasion, paroissoit legere, & l'avantage qu'elle faisoit envisager, étoit d'une grande importance pour la Province. La Hollande au moyen de cette acquisition repoussoit la guerre hors de son pays, la portoit dans le Duché de Gueldre, & se délivroit des inquiétudes que lui donnoit continuellement l'activite d'un pareil voisin. Le Comte de Buuren ajouta qu'il ne seroit pas difficile de chasser le Duc de Gueldre du Diocèse, en portant la guerre dans ses Etats, & le Comte de Hoogstraaten s'engagea de fournir promptement les fonds en aliénant les Contrats dans le pays & chez l'Etranger (*a*).

Les Etats veulent stipuler des conditions.

Les Députés s'étant retirés vers leurs Commettans, revinrent à la Haye, & parurent disposés à accorder la garantie ; mais ils demandoient : I. Un cautionnement pour le remboursement du Capital & qu'on y comprît les Créations de 1515 & de 1523 ; II. Que sur ces fonds on augmentât de mille soldats le Corps que le sieur de Castre commandoit sur la frontiere ; III. Qu'on défendît aux Vassaux & sujets de l'Empereur de prendre des sauve-gardes du Duc de Gueldre, ni de lui payer aucune contribution. IV. Qu'on

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 59, 60.

renouvellât

Quartiers d'Anvers & de Bois-le-Duc ; V. Enfin qu'on abolît la défense de transporter les grains hors du pays, & les droits d'exportation introduits sur cette denrée. Le Placard qui portoit cette défense, avoit été publié à l'occasion d'une disette survenue dans le pays (*a*), & le motif cessant, on avoit conservé la permission de faire acheter les droits de sortie sous le nom de Licentes. Le Conseil avoit refusé de publier le Placard qui autorisoit l'impôt (*b*), & les Négocians demandoient qu'il fût supprimé. Les Députés de Dordrecht, de Haarlem & d'Amsterdam insistoient vivement sur cet article (*c*) ; les Etats crurent l'occasion favorable pour arracher de l'embarras où se trouvoit le Prince, ce qu'ils ne pouvoient obtenir de sa bienfaisance (*d*). Marguerite ne fit pas de difficultés ; mais elle allegua que leur demande attaquant les droits du Souverain, elle ne pouvoit répondre que par ses ordres. Les Députés repliquerent que les Comtes ses Prédécesseurs, & Charles lui-même, les avoit exemptés des péages, & que le droit qu'on vouloit maintenir, en étoit une suite (*e*). La dispute s'échauffoit, lorsqu'un événement imprévu arracha un simple consentement des Députés.

XXXIII. La Haye pillée par de Rossem.

Le Duc de Gueldre ayant appris les mesures qu'on prenoit contre lui, résolut de prévenir les Hollandois en faisant une course dans le cœur de leur pays. Il assembla secrétement deux mille hommes & cinq cens chevaux, qu'il confia à Martin de Rossem, Seigneur de Pouderoyen, dont il connoissoit la valeur, & le chargea de cette expédition. Ce Général sortit d'Utrecht au commencement de Mars, passa devant Montfoort & Woerden, & suivit la droite du Rhin jusqu'à Voorschoten. Pour assurer sa marche, il avoit pris la livrée & les drapeaux des Autrichiens, & la garnison de Leide trompée par les Enseignes, l'avoit laissé passer sans opposition. Il se mit en bataille entre Ryswyk & le Bois de

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 9, 10, 11. Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 1, 7.
(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 33.
(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 62, 64.
(*d*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 58, 59, 61.
(*e*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 64, 65.

la Haye, & déployant alors le grand Etendard de Gueldre, il fit attaquer trois portes à la fois. La frayeur qui s'empara des habitans, leur interdit la défense. Le Conseil s'enfuit du Palais qui cependant fut le seul endroit respecté ; mais on ouvrit les prisons, & les scelerats échappés de leurs fers augmenterent l'horreur du pillage (*a*). On ne fit grace qu'aux maisons dont les propriétaires étoient du Duché ; toutes les autres furent pillées. L'on contraignit les habitans de se racheter du feu en payant vingt mille florins comptant, & cette troupe chargée de butin se retira par le chemin qu'elle avoit pris, tirant des contributions de tous les endroits où elle passoit (*b*). Le Sénat d'Utrecht craignant les représailles, publia par un Placard qu'il n'avoit nulle part à cette incursion, & qu'elle s'étoit faite à son insçu (*c*). Toute la Hollande fut dans la consternation ; les Villes dépêcherent des couriers avec tant d'empressement que la Gouvernante en fut informée dès le second jour. Elle envoya sur le champ le Stadhouder & le Capitaine Général pour rassurer la Province, & les Etats donnerent sans condition leur consentement à la création des rentes. Le Comte de Hoogstraaten leva à la hâte trois mille hommes d'infanterie & cinq cens Cavaliers qu'il envoya sur la frontiere. Leur entretien fut assigné sur la nouvelle création, & pour avancer le recouvrement, les six grandes Villes taxerent leurs habitans à lever chacune deux mille florins de contrats, & le surplus fut réparti sur les Monasteres & les Eglises (*d*).

Les Etats consentent à l'emprunt.

Les Etats accuserent la lenteur de Castre que l'âge avoit appésanti, & l'ayant rappellé, ils nommerent Bailleul, Gendre de Wassenaar, pour le remplacer. Quoique le Stadhouder fût piqué de l'injustice qu'on faisoit à son Lieutenant, il dissimula, & se chargea d'écrire à la Gouvernante pour obtenir la nouvelle Commission ; mais il glissa dans sa Lettre, qu'attendu la jeunesse & le peu d'expérience du per-

Le Lieutenant du Stadhouder révoqué.

(*a*) Registr. des Sentenc. Crimin. *cott.* B. *fol.* 175.
(*b*) Pontan. Hist. Gelr. *lib.* XI. *pag.* 741, 746.
(*c*) Journ. *fol.* 147. *à la fin.* D'Hortens. Rer. Ultraject. p. R. 2. *vers.*
(*d*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 66, 67, 68.

CHARLES II.

1528.

sonnage, il croyoit nécessaire de lui donner un Conseil. Marguerite entendit ce qu'il vouloit dire, confirma Castre dans sa place, & nomma Bailleul Commandant de la Cavalerie. Le Stadhouder se sentant appuyé par la Gouvernante, assembla les Députés, leur reprocha l'ingratitude dont ils payoient les services que son Lieutenant avoit rendus à la Province; que pour récompense ils lui préféroient un enfant que Lingen, son propre pere, jugeoit plus capable de nuire au pays que de le servir; qu'il pouvoit présumer que leur mécontentement remontoit jusques sur lui-même; que la plûpart des Villes, & surtout Amsterdam, lui donnoient lieu de le croire par le peu d'égards qu'elles avoient pour la défense qu'il avoit faite de porter des vivres à l'ennemi; qu'il prendroit à l'avenir ses mesures, de façon qu'il se feroit obéïr; qu'au surplus il garderoit sa Charge & son Lieutenant tant qu'il se croiroit utile à l'Empereur. Il envoya peu de jours après le Capitaine Hanske de Tiben à Leide pour rechercher ceux qui recéloient les effets appartenans aux Trajectins. Les Villes se recrierent sur leurs privileges, prétendant qu'un citoyen n'étoit justiciable que de ses Magistrats. Le Conseil même rendit un Arrêt qui les autorisoit à repousser la violence par la force (*a*). Le Stadhouder fit continuer ses recherches à main armée, & Van der Goes, Avocat de la Province, fut obligé de recourir aux excuses, & d'approuver la conduite du Stadhouder. Cependant Marguerite dans la crainte de trop effaroucher les peuples, rappella Castre, supprima Bailleul, nomma le Comte de Renneberg à la sollicitation du Comte de Buuren, & chargea Pierre Colyn, Echevin d'Amsterdam, de passer en revue les nouvelles levées (*b*).

Mécontentement du Stadhouder.

Son autorité.

Charles de Gueldre ne douta plus alors que la Hollande ne pensât sérieusement à la guerre. Le Gouvernement ne bornoit pas ses soins à défendre la frontiere, il les étendoit à assurer la navigation; on construisoit des bâtimens de toute grandeur & de toute espece; on élevoit des batteries aux em-

La Hollande se met en état de défense.

(*a*) Regist. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 74.
(*b*) Regist. de M. Aert Van der Goes, *pag.* 67, 68, 70, 73, 74.

CHARLES II.

1528.

Plan pour les Milices.

bouchures des rivieres. La Zeelande fit une Ligue avec les Flamands pour se protéger mutuellement dans la Pêche du Harang (*a*). Les Etats imaginerent même, pour s'assurer d'un Corps toujours prêt à marcher, d'obliger les Villes de tenir sur pied un nombre de soldats proportionné à la part qu'elles supportoient dans les contributions. Nous avons vu que par l'arrangement de 1518 la Hollande étoit imposée à soixante mille florins subdivisés par vingtaines, sous le nom de *Schildtalen* (*b*). On exigeoit que chaque vingtaine fût chargée de l'entretien d'un soldat, dont la totalité formeroit un Corps d'environ trois mille hommes. Amsterdam donna facilement sa voix ; mais les Villes du second Ordre, dont les Manufactures faisoient la richesse, représenterent qu'elles ne pouvoient se dégarnir de leurs ouvriers ; qu'il seroit ridicule d'exposer des bourgeois utiles à leur Patrie & nécessaires à leurs familles, comme des gens qui n'ont rien à perdre ; que si l'on leur permettoit de mettre d'autres hommes pour marcher à leur place, ceux-ci se vendroient si cher que cette espece de taxe monteroit plus haut que les impôts ordinaires (*c*). Les oppositions se multiplierent au point qu'on fut contraint d'abandonner ce projet, & l'on se contenta d'enjoindre à chaque maison de se fournir des armes nécessaires, & de les tenir en état. On renouvella dans le mois de Mai la Ligue des Villes maritimes avec Anvers & Bois-le-Duc, & l'on convint de lever trois à quatre mille hommes d'infanterie & mille chevaux auxquels l'Empereur joindroit deux mille fantassins & cinq cens cavaliers pour la conquête de l'Evêché. On donna le commandement de l'armée au Comte de Buuren, & le Stadhouder se démit entre ses mains de l'autorité qu'il avoit sur les militaires. Cependant les Villes de Louvain & de Bruxelles qu'on sollicitoit d'accéder au Traité, le refuserent constamment, soit pour éviter de payer leur part de la dépense, soit dans la crainte de s'attirer l'inimitié du Duc de Gueldre. L'espérance de les gagner retenoit les

Contestations des Villes.

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 71, 75, 76, 77, 78, 79, 83.

(*b*) Voyez ci-dessus *pag.* 358.

(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 69, 82.

troupes dans l'inaction. Les Hollandois murmuroient hautement des lenteurs du Général, & prétendoient que les Villes d'Anvers & Bois-le-Duc étant les plus exposées à l'ennemi, devoient contribuer les premieres. Le Général dressa un état des fonds nécessaires, & l'on en fit la répartition. Le Brabant devoit fournir quarante-huit mille florins par mois, & les Villes de Hollande trente-sept; mais les Hollandois sollicitèrent si vivement la Gouvernante qu'ils se firent modérer à trente-deux, & le Gouvernement se chargea du surplus. Cet Acte fut signé à Malines le 29 Mai, & sur les instances du Stadhouder non-seulement les Etats avancerent les contributions, mais ils ajouterent un supplément de deux mille ou deux mille cinq cens livres de rentes, sous les mêmes conditions que la précédente Création. Ils arrêterent que cette Armée ne serviroit que contre la Gueldre & sur les frontieres de la Hollande & du Brabant; que les soldats seroient licenciés de droit par la publication de la paix, & que la Ligue ne subsisteroit que trois mois. Elle fut cependant prolongée jusqu'à cinq mois par les opérations de la Campagne (*a*). On ne sçait si l'Empereur fournit son contingent; on voit seulement qu'Adrien de Croï, Comte de Roeulx, débarqua dans le mois de Juillet à Arnemuiden avec six cens Espagnols, selon les uns (*b*), & deux mille, selon les autres (*c*). Ces contrarietés & les grandes occupations que la France donnoit à l'Empereur, font douter de son exactitude, & l'on est certain que le Stadhouder ne put jamais obtenir qu'il se chargeât de l'entretien de mille hommes qu'on avoit envoyés dès le commencement au secours de l'Evêque d'Utrecht, alléguant pour excuse qu'il payoit à ce Prélat quatre mille florins par mois, & lui fournissoit quatre cens chevaux (*d*).

CHARLES II.

1528.

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 66, 67, 68, 73, 76, 78, 79, 80, 81, 90, 91, 92, 93, 94.

(*b*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 418.

(*c*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 91.

(*d*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 67.

CHARLES II.

1528.

XXXIV.

Traité de neutralité entre les Pays-Bas & l'Angleterre.

Pendant que ces mouvemens sembloient menacer d'une longue guerre, Marguerite négocioit sourdement une treve pour les Pays-Bas. Convaincue que les François & les Anglois réunis ruineroient le Commerce de ses Provinces, elle profita d'un moment de réflexion, pour faire sentir à Henri VIII la nécessité de régler les contestations réciproques. Les Fabricans de Londres avoient excité une émeute que le Cardinal de Wolsey ne pouvoit appaiser. La Gouvernante saisit le moment pour proposer de rétablir la vente des draps, en signant une neutralité pour les Pays-Bas, & le Traité fut conclu malgré les représentations de l'Ambassadeur de France. On y confirma le rétablissement de Philibert de Chalons dans la Principauté d'Orange, la restitution du Comté de Charolois à Marguerite, comme il avoit été stipulé par le Traité de Madrid, & l'on laissa au Duc de Gueldre la liberté d'accéder à l'Acte, en cédant à l'Empereur la ville d'Utrecht, le Haut-Evêché, Groningue & les Ommelandes (*a*). Cette nouvelle causa tant de joye en Hollande que les Villes signalerent leur reconnoissance par des présens qu'elles firent à Guillaume des Barres & à Jean de la Sauch, Agens de Marguerite dans cette affaire (*b*). Le Stadhouder convoqua les Etats à Malines sur la fin de Juin, pour leur en faire part au nom de l'Empereur ; mais il mortifia leur satisfaction, en leur déclarant que Charles avoit bien voulu leur faire cet honneur, quoiqu'il pût ordonner de la paix & de la guerre à leur insçu & sans leur consentement. La plûpart des Députés vouloient reclamer leurs anciens privileges ; mais enfin les esprits s'adoucirent, & l'on résolut de s'en tenir au simple remerciment (*c*).

Prise de Hattum, d'Elburg & de Harderwyk.

Le Duc de Gueldre négligeant de s'expliquer sur l'acceptation, Jurien Schenk prit Hasselt, la derniere place qui lui restoit dans l'Overyssel. D'un autre côté le Comte de Buu-

(*a*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 515, 517. Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* II. *pag.* 103, 104, 105.

(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 94.

(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 84.

ren s'étant rendu maître du Château de Ter Eem (*a*), s'avança dans la Veluwe, & les deux Armées s'étant réunies prirent Hattum, Elburg & Harderwyk qui capitula, après avoir soutenu un furieux assaut (*b*). Mais la surprise d'Utrecht mit le comble aux malheurs de Charles de Gueldre. Les habitans fatigués depuis long-tems des vexations du soldat, résolurent de se délivrer de ces hôtes incommodes. Ils prirent le tems que la plûpart étoient sortis au-devant d'un convoi, appellerent Guillaume Turck qui commandoit dans le fort du Vaard ou Canal, & le reçurent dans leur Ville, ensorte que la garnison trouva les portes fermées à son retour (*c*). L'Evêque étant rétabli dans sa Cathédrale, fit arrêter ceux qui s'étoient déclarés pour son ennemi; les principaux eurent la tête tranchée, & les Chanoines furent jettés dans la Leck (*d*). Les Députés des Villes présenterent aussitôt un Mémoire au Stadhouder, par lequel ils demandoient la réunion de la Ville & du Bas-Evêché au Comté de Hollande, alleguant pour exemple la réunion de Tournay au Comté de Flandre. Le Comte de Hoogstraaten répondit qu'il ne pouvoit statuer sur leur demande, avant de s'être abouché avec l'Evêque, & d'avoir reçu les ordres de l'Empereur. Il profita de l'occasion pour leur représenter que l'argent étoit nécessaire pour faire réussir leurs prétentions. Les Villes souhaitoient la réunion avec tant d'ardeur qu'elles offrirent sur le champ une somme considérable & chargerent le Comte de Hoogstraaten & le Greffier du Blioul de suivre cette affaire (*e*). Mais dans l'intervalle les Brabançons formerent une opposition sous prétexte qu'ils avoient également contribué aux frais de la guerre: le titre de Duché détermina la préférence; le Stadhouder eut ordre de prendre possession du Diocèse au nom du Duc de Brabant, & le Formulaire

CHARLES II.

1528.

Surprise d'Utrecht.

Le Diocèse soumis à l'Empereur.

(*a*) Henric. Van Erp Chron. *pag.* 107.

(*b*) Voyez la Capitulation *dans* Schraffert Descript. de Harderwyck. *Tom.* II. *pag.* 64.

(*c*) Hortens. Rer. Ultraj. *Lib.* VII. *pag.* 155. Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 84. Basnage Annal. des Prov. Unies. *Tom.* I. *ch.* I. *pag.* 5.

(*d*) Henric. Van Erp. Chron. *pag.* 107, 108.

(*e*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 84, 86, 87, 94.

Charles II. 1528.

rempli, il fit bâtir le Château de Vredenbourg pour contenir les bourgeois d'Utrecht dans le devoir (*a*). Le Pape suppléa par l'autorité apostolique à ce que ce Traité pouvoit avoir de défectueux (*b*), & par ce moyen Charles accrut en moins de six ans ses domaines dans les Pays-Bas de la Frise, de la Seigneurie d'Utrecht & de l'Overyssel (*c*).

Siege de Tiel.

Le Comte de Buuren affiegeoit alors Tiel qui se défendoit avec tant d'opiniâtreté (*d*), que la Campagne se prolongeant, le Stadhouder fut obligé de demander de nouveaux fonds aux Etats assemblés à Gorinchem. Il leur représenta que la caisse militaire étoit épuisée dès le 21 Juillet; que l'on avoit compté sur trente-sept mille florins de leur part, dont ils avoient retranché cinq mille; qu'ils supputoient les mois à trente jours à commencer du 1 Juin, pendant que les soldats ne les comptoient que de vingt-huit & reculoient la date au 27 Mai; que ces erreurs dans le calcul formoient un vuide d'environ vingt-un mille six cens quarante livres; qu'il étoit question d'un supplément, si l'on vouloit pousser la Campagne jusqu'au 1 Octobre. Les Députés offrirent d'avancer le terme de la contribution qui tomboit à la Saint Jean de l'année suivante, déclarerent que leurs pouvoirs étoient bornés à ce point, & demanderent qu'on prolongeât la Confédération d'Anvers & de Bois-le-Duc. Ils obtinrent facilement ce dernier article; mais le Stadhouder refusa leurs offres comme insuffisans (*e*). Cependant la défection qui se mit dans l'armée faute de payement, obligea le Comte de Buuren de lever le siege. Les Villes rejetterent la faute sur les sauves-gardes qui mettant le pays à l'abri du pillage, épuisoient les soldats, en les obligeant de vivre de leur paye. Le nombre des déserteurs devint si considérable que les Confédérés craignant

Leve.

Contestations sur les sauve-gardes.

(*a*) Henric. Van Erp. Chron. *pag.* 109.

(*b*) Recueil des Placards d'Utrecht. *pag.* 16. Hortens. de Reb. Ultraj. *Lib.* VII. *pag.* 175. Miræi Donat. Belg. *in* Oper. Diplom. *Tom.* I. *Lib.* II. *chap.* CXXV. *pag.* 600, *ch.* CXXXVI. *pag.* 601.

(*c*) Voyez les Pieces de ces Acquis. *dans* C. P. Hoynck de Papendrecht. Anal. Belg. *Tom.* III. *Part.* I. *pag.* 17, 117.

(*d*) Henric. Van Erp. Chron. *pag.* 108.

(*e*) Regiltr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 85, 86, 87, 89.

que

que le Duc de Gueldre fortifié par les transfuges ne tentât de nouvelles entreprises, se presserent de renouveller la Ligue, & la Gouvernante envoya à Malines, où le Congrès étoit assemblé, les Comtes de Buuren, de Hoogstraaten & Blioul en qualité de Commissaires. Les Députés alleguerent qu'on ne devoit attribuer le mal qu'au ménagement que le Général avoit pour l'ennemi. Les Commissaires répondirent que l'Empereur ne tiroit aucun profit des sauves-gardes, & recriminerent en accusant les peuples d'avoir fourni des vivres au Duc de Gueldre malgré les défenses. Les premiers repliquerent qu'il leur importoit peu que le profit revînt à l'Empereur ou à ses Généraux, qu'au surplus il étoit le plus intéressé dans cette guerre, & qu'il devoit en faire les avances. Le Stadhouder prouva pour-lors que l'Empereur avoit envoyé deux mille Espagnols sous les ordres du Comte de Roeulx, qu'il défrayoit le Stadhouder de Frise & son armée. Ce discours calma les esprits & la Ligue fut continuée pour deux mois (*a*). L'affaire étant terminée, les Commissaires convoquerent les Etats à Gorinchem & demanderent la création de mille florins de rente, à la place de la derniere contribution, que l'Empereur promettroit de rembourser la quatriéme année & qu'on y joignît un emprunt de seize mille florins. La Création passa avec peine. Haarlem & Goude refuserent d'y prendre aucune part; Amsterdam se chargea d'un sixiéme qui faisoit son contingent. L'emprunt passa unanimement, à la reserve de Delft & Goude qui s'y opposerent. Toutes les Villes se réunirent pour insister sur l'abolition des sauves-gardes, & demanderent qu'on envoyât des ordres pour brûler le Bommelerwaard & le Tielerwaard avant que la Campagne fût finie. Le Comte de Buuren qui lui-même avoit pris une sauvegarde du Duc de Gueldre pour le Comté de Cuik & les terres qu'il possédoit dans la Veluwe, refusoit son consentement sans une garantie expresse de la Province; le Comte de Renneberg étoit dans le même cas, & l'un & l'autre représentoient que ces exécutions feroient perdre les contributions,

Charles II.

1528.

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 90, 91, 92, 93.

dont l'échéance étoit prochaine. Sur ces entrefaites le Duc de Gueldre demanda une treve de dix jours pour travailler à la paix, & les deux Parties souhaitant également la fin de la guerre, le Traité fut conclu à Gorinchem le 5 Octobre (*a*).

Traité du Duc de Gueldre avec l'Empereur.

Le Duc de Gueldre renonçoit à l'alliance de la France & à tout Traité contraire aux intérêts de l'Empereur. Il promettoit de lui rendre hommage pour son Duché, le Comté de Zutphen, Groningue & les Ommelandes, Coeverden & le Pays de Drenth, en qualité de Duc de Brabant, & l'Empereur s'engageoit à retirer ses troupes de Harderwyk, de Hattum & d'Elburg, de réunir le Haut-Quartier de la Gueldre à Montfoort, de payer au Duc pendant sa vie seize mille florins d'or de pension, d'entretenir deux cens cinquante Cavaliers dans ses troupes, à condition qu'il disposeroit de cinquante quand il jugeroit à propos, & renonçoit à prendre tant qu'il vivroit le nom ni les Armes du Duché de Gueldre (*b*).

Pétition faite à la Hollande.

Les Hollandois ayant porté presque tout le poids de la guerre, se flattoient de jouir de quelque tranquillité ; mais Marguerite fit demander aux Etats assemblés à Gorinchem cent quatre-vingt mille livres de quarante *groots* payables en trois termes pour réparer les Châteaux & les Forts de la frontiere & du Diocèse, & des fonds pour entretenir douze cens soldats & deux cens chevaux nécessaires à la sûreté du Pays. Les Députés ayant déclaré qu'ils n'avoient point de pouvoir, on leur ordonna de retourner vers leurs Commettans, & de rapporter la réponse vers le 13 Octobre. Les Villes appréhendant que les Autrichiens ne refusassent d'évacuer les places de la Gueldre, ou ne rentrassent dans la Province, se presserent d'accorder quarante-trois mille florins pour leur payement. Les Commissaires Impériaux refuserent la somme, sous prétexte qu'elle n'étoit pas suffisante, & les Députés furent forcés de la porter à quatre-vingt mille, à condition qu'on acquitteroit les voitures & tout ce qui avoit

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag. 95, 96, 97.*
(*b*) Chartr. du Brab. à Vilvoord. VIII. *Arm. d'enhaut. Tiroir le* SR. DE SART. 2. D. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 758.

été fourni pour l'armée. Il manquoit encore vingt mille livres au compte des Commissaires, & pour les remplir, les Députés consentirent à une nouvelle Création de rentes, dont Amsterdam supporta encore un sixiéme (*a*). Il fut ensuite question des gratifications qu'on destinoit aux Agens du Traité d'Utrecht. On donna mille florins d'or au Comte de Buuren, huit cens à Blioul, deux cens à Leonard Hardinck, deux mille pour distribuer dans le Conseil (*b*), & dans la suite on accorda une bonne somme au Stadhouder de Hollande & six cens florins au Stadhouder de Frise (*c*).

CHARLES II. 1528.

XXXV. Paix de Cambray. 1529.

L'on négocioit en même tems à Cambray pour la paix entre l'Empereur & le Roi de France; ces deux Souverains la souhaitoient également, le Turc menaçant la Hongrie d'un côté, & les progrès du Luthéranisme donnant lieu de craindre une guerre civile en Allemagne. Le premier avoit besoin de toutes ses forces pour maintenir la tranquillité de l'Empire; le second manquoit d'argent pour continuer la guerre. François désiroit le retour de ses fils qu'on retenoit toujours en Espagne, & la perte de son armée en Italie le dégoûtoit d'une guerre si ruineuse. La nouvelle du Traité que le Pape venoit de conclure avec Charles, acheva de le déterminer. Clement VII ne pouvant compter sur le secours des François & sçachant les dispositions des deux Monarques, résolut de prévenir un accord qu'il jugeoit inévitable. L'Empereur qui vouloit le mettre dans ses intérêts, en cas que la guerre continuât, ne fut pas difficile sur les conditions. Il consentit à la restitution des places qui avoient appartenu à l'Eglise, abandonna le Duc de Ferrare, s'obligea de rétablir Alexandre de Medicis dans Florence, & lui donna en mariage Marguerite d'Autriche, sa Bâtarde. Le Pape de son côté dispensa l'Empereur de venir recevoir la Couronne Impériale à Rome, promit de se rendre à Bologne pour la cérémonie, & lui accorda l'investiture du Royaume de Naples, sans autre charge que de lui présenter tous les ans une haquenée blan-

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 98, 99, 100, 101.
(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 102.
(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 106, 107, 136, 143.

CHARLES II. — 1529.

che. Ce Traité fut ſigné à Barcelonne le 29 de Juin (*a*). A cette nouvelle Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas, & Louiſe de Savoye, Ducheſſe d'Angouleſme, ſe rendirent à Cambray, & l'ancienne amitié qui ſubſiſtoit entr'elles, réchauffée par l'envie qu'elles avoient l'une & l'autre de conclure, les ſeconda ſi bien qu'elles vinrent à bout en quinze jours de lever les obſtacles qui s'oppoſoient à la réconciliation. Elles ſuivirent le Traité de Madrid, à la reſerve de quelques Articles. Charles content de reſerver ſes droits ſur le Duché de Bourgogne, n'inſiſta plus ſur la reſtitution. François promit & ſe chargea d'acquitter l'Empereur de ce qu'il devoit au Roi d'Angleterre. Il rendoit Heſdin, renonçoit à toute ſouveraineté ſur les Comtés de Flandre, d'Artois & ſur le Duché de Milan, promettoit de rappeller ſes troupes d'Italie, de rétablir les héritiers du Connétable dans ſes biens, & le Comte de Naſſau dans la Principauté d'Orange. L'Empereur renonçoit de ſon côté à ſes prétentions ſur les villes de Picardie, diſpenſoit le Roi de l'accompagner à Rome, ſe contentoit de douze galeres & de quatre vaiſſeaux, dont il pourroit ſe ſervir tant qu'il ſeroit en Italie (*b*). On ſera ſurpris de trouver dans cet Acte le Duc de Gueldre ſous le titre d'Allié de l'Empereur, & de voir Charles ſe qualifier Duc de Gueldre malgré la renonciation qu'il venoit de faire par le Traité de Gorinchem. Les *Hiſtoriens* & les *Chroniqueurs* ne fourniſſent rien qui puiſſe éclaircir l'énigme. Le même jour l'Empereur ſigna le Traité de paix avec l'Angleterre. *Rapin Toyras*, aux recherches duquel cet Acte eſt échappé, s'étonne qu'après une déclaration de guerre dans les formes il ne ſoit queſtion d'Henri VIII que pour charger François de payer les dettes de Charles (*c*). Il eſt vrai que ce Traité ne ſe trouve pas dans le vaſte *Recueil* de ceux que

(*a*) Anton. di Vera Hiſt. Car. V. *pag.* 175. De Thou Hiſt. Univ. *Tom.* I. *Liv.* I. *pag.* 18. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* I. *pag.* 7-42. Recueil des Traités de Paix. *Tom.* II. *pag.* 100, &c.

(*b*) Mém. du Belay. *Liv.* III. Guicciard. *Liv.* IX. Sleidan. *Liv.* VI. Paul Jov. *Liv.* XXVI. Reynald. *ad ann.* 1529. *n.* 67. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 42. Recueil des Trait. de Paix. *pag.* 184.

(*c*) Rapin Thoyras Hiſt. d'Angl. *Tom.* V. *Liv.* XV. *pag.* 278.

Rymer nous a restitués. Ce n'est que depuis l'impression de cet Ouvrage que ce Traité fut tiré des *Registres des Négociations déposés à la Chambre des Comptes de Lille*, & inseré dans celui de *Du-Mont ;* au reste nous voyons sa publication annoncée dans le *Repertoire des Placards* (*a*), & nous observerons que le Clergé paroît pour la premiere fois dans les Etats de Hollande. On y trouve les signatures de l'Abbé d'Egmond, de celui de Bern, de cinq Députés de la Noblesse & de ceux des six grandes Villes (*b*). La Province avoit envoyé au Congrès Aert Van der Goes, son Avocat, & Joost Bots, Pensionnaire de Dordrecht, lequel étant mort, fut remplacé par André Jacobszoon de Naarden, Pensionnaire d'Amsterdam. Ceux-ci s'étoient donné beaucoup de mouvemens pour obtenir le dédommagement des prises que les Armateurs François avoient faites avant la guerre, & n'avoient pu l'obtenir. Les Etats à leur retour demanderent permission à Marguerite de faire arrêter les vaisseaux qu'ils trouveroient dans leurs ports ; mais on n'a pas conservé sa réponse.

Pétition faite aux Pays-Bas.

Les Pays-Bas se flattoient alors de respirer ; mais les dépenses de la guerre avoient causé des dettes ausquelles il falloit remédier. Marguerite ne tarda gueres à convoquer les Etats de toutes les Provinces à Bruxelles, & leur demanda la Ceinture de l'Impératrice, la naissance de Philippe & le Couronnement de l'Empereur. Le Brabant & la Flandre étoient taxées à deux cens mille Couronnes ; les autres Provinces à moitié, & l'on demandoit en outre à la Hollande quatre-vingt mille florins pour l'entretien des troupes & la construction du Fort de Vredenbourg à Utrecht. La Province mécontente du peu d'attention qu'on avoit eue pour elle à la paix, s'excusa sur la pauvreté où la guerre l'avoit réduite, & sur la mortalité qui s'étoit répandue dans les hommes & les bestiaux. Le pays étoit alors ravagé par la Suette, ainsi nommée des sueurs, dont le malade n'étoit délivré que par la mort. Ce mal épidémique étoit venu d'Angleterre, regnoit alors dans les Pays-Bas, & parcourut rapidement

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 14. Du Mont Corps Diplom. *ubi supra.*
(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 123.

Charles II.

1529.

presque toute l'Europe (a). La Gouvernante fit représenter aux Etats le besoin d'argent de l'Empereur pour son voyage en Italie, d'un ton qui leur annonçoit le danger où le refus les exposeroit, & quoiqu'ils persistassent à remontrer le peu d'intérêt qu'ils avoient au motif de la Pétition, ils offrirent deux cens mille florins, à condition qu'il ne seroit plus permis qu'aux Villes de brasser la bierre, & qu'elles seroient exemptes de l'entretien des soldats. Van der Goes prononça à ce sujet un discours vif & touchant sur le peu d'étendue de la Province comparée avec les charges dont on l'accabloit. Il conclut par la nécessité de laisser aux habitans le tems de respirer, & mit sur le bureau un Mémoire qu'il avoit communiqué aux Villes avant de le présenter (b). Ses instances furent inutiles; la Gouvernante s'opiniâtra dans sa demande; les Députés furent forcés de consentir au payement de cent trente mille Couronnes (c), & la Zeelande fut imposée à trente mille livres de quarante *groots*, quoiqu'elle fût endettée de plus de cinquante-sept mille couronnes (d).

Couronnement de l'Empereur en Italie.

L'Empereur en quittant l'Espagne remit la Régence de ce Royaume entre les mains d'Isabelle son épouse, à laquelle il donna le Conseil des Grands, & se rendit sur la fin de Juillet à Barcelonne, où sa flotte l'attendoit. Les Galeres de Gênes & les vaisseaux Hollandois & Zeelandois en composoient la plus grande partie. Il monta sur la Capitane commandée par André Doria, son Grand-Amiral, & vint mouiller à Gênes. Il reçut en arrivant la nouvelle de la conclusion du Traité de Cambray qu'il ratifia. Le Pape lui envoya le Cardinal de Medicis son neveu, & pendant son séjour il donna audience aux Envoyés de la Diete de Spire, dont nous parlerons plus bas. Il continua sa route par Plaisance, Parme, Modene, & se rendit à Bologne, où le Pape l'attendoit, accompagné de seize Cardinaux, de plusieurs Evêques & de sa Maison (e).

(a) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VII. *pag.* 81.
(b) Reg. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 107. 108. 109. 111. 112. 113. 116. 120.
(c) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 15. Mémorial. de Jonge. *fol.* 38.
(d) Boxhorn *sur* Reigersb. *Part.* II. *pag.* 422.
(e) Sleidan *Lib.* VII. *pag.* 205. Guicciard. *Lib.* XIX. Paul Jov. *Lib.* XXVII. Reynald. Ann. Eccles. *ad ann.* 1529. *n.* 82, 83.

1529.

Les Cardinaux le reçurent à la Chartreuse, où l'on avoit préparé son logis. Le lendemain les Sénateurs en robes de cérémonie vinrent au-devant hors les portes ; il fit son entrée à cheval sous un dais de velours rouge & de drap d'or porté par quatre des principaux habitans. Antoine de Leve, Général de ses troupes, marchoit à droite, André Doria, son Amiral, à gauche. Le Vice-Gonfalonier portoit l'Aigle romaine, & sa Maison le suivoit. Il marcha dans cet ordre jusqu'à la grande place, où le Saint Pere revêtu des habits pontificaux & la triple Couronne en tête l'attendoit dans un fauteuil sur un échaffaut paré des plus riches tapis. Il monta les degrés entre le Doyen du Sacré College & le Cardinal d'Ancone, plia le genou en s'approchant, & se courba pour baiser sa pantoufle ; mais Clement retira le pied, & le releva en l'embrassant. Après les complimens ordinaires & les présens réciproques, ils descendirent ensemble, & se séparerent à la porte de la grande Eglise. L'Archevêque y reçut l'Empereur à la tête de son Clergé, le conduisit au grand Autel, & sa priere finie le ramena à son appartement. Le jour de la cérémonie le Pape accompagné de ses Cardinaux & de ses Officiers se rendit de grand matin à l'Eglise de San Petronio. Charles revêtu du manteau impérial, dont la queue étoit portée par les Ducs de Milan & de Savoye, arriva par une autre porte, précédé du Marquis d'Astorga avec le sceptre, du Duc d'Ascalonna avec l'épée, & d'Alexandre de Medicis qui portoit le globe. Le Pape lui donna le surplis & l'aumusse, le nommant Chanoine de S. Pierre & de S. Jean de Latran, célébra la Messe pontificalement, pendant laquelle Charles que les Chanoines avoient revêtu des habits de Diacre, en fit les fonctions. Il reçut la Communion entre un Cardinal & un Evêque ; deux Maîtres des cérémonies tenoient la nappe. La Messe finie, le Pape s'assit devant l'Autel, & l'Empereur sur son Thrône. Les Cardinaux le deshabillerent, & les Electeurs le vêtirent des habits Impériaux ; deux Cardinaux le conduisirent aux pieds du Pontife qui lui remit le sceptre, l'épée & le globe, & lui posa la Couronne fermée sur la tête. Ce fut alors qu'il baisa la mule de sa Sainteté ; le Saint Pere

CHARLES II. le relevant le baisa à la joue, & les Cardinaux s'avancerent en ordre pour baiser la main de l'Empereur qui leur répondit

1529. en les embrassant l'un après l'autre. Il s'assit ensuite sous un même dais à côté du Pape, dont le siege étoit plus haut d'un demi-pied, & le Cardinal-Diacre s'étant tourné vers le peuple, cria à haute voix : » *Vive Charles notre invincible & très-* » *puissant Empereur, Défenseur de la Foi !* & pour-lors l'Eglise » retentit des cris de *Vive l'Empereur !* » Ces acclamations jointes au bruit des trompettes, des fiffres, des tambours, d'une triple salve de la mousqueterie, du canon & du son de toutes les cloches de la ville durerent plus d'une demie heure. La Cavalcade y succéda. Le Pape & l'Empereur montés sur deux chevaux de même poil superbement harnachés, marcherent à l'Hôtel-de-Ville sous un même dais. Ils s'assirent seuls à table. Charles se leva, & se découvrit pour boire à la santé du Pape, & le même Cortege les conduisit à leurs appartemens (*a*). Ils étoient réunis par une gallerie de charpente, par laquelle ils pouvoient communiquer secrétement. Un jour une poutre manqua dans le tems que l'Empereur la traversoit; deux personnes furent tuées & plusieurs blessées : ce qui donna lieu aux tireurs d'horoscope de prédire que Charles seroit le dernier des Empereurs qui recevroit la Couronne en Italie (*b*). Les Sectaires prétendoient que dans ces conférences particulieres l'Empereur & le Pape se promirent d'exterminer les hérétiques, & la mauvaise réception que le premier fit à leurs Envoyés, acheva de les confirmer dans

1530. cette idée. Il ne partit de Bologne que le 22 Mars, 1530, & vint à Augsbourg, où la Diete étoit indiquée pour le 8 Avril.

XXXVI. Nouveaux troubles de religion en Allemagne.

Les Luthériens avoient profité des occupations que les guerres de France & d'Italie avoient données à Charles pour rejetter le Decret de Worms ; & quoique les Catholiques assemblés à Ratisbonne en eussent ordonné l'exécution,

(*a*) Paul Jov. *pag.* 237. Chytræus *Lib.* XIII. *pag.* 319. Guicciard. *Lib.* XX. *pag.* 91.

(*b*) Sleidan. *Lib.* VII. Guicciard. *Lib.* X. Anton. di Vera Hist. Car. V. *pag.* 778. Paul Jov. *Lib.* XXVIII. Heiss Hist. de l'Emp. *Tom.* I. *pag.* 410, 411.

la

1530.

la Diete de Spire l'avoit suspendue jusqu'à la décision du Concile, dont on sollicitoit l'assemblée (*a*). Soliman, Empereur des Turcs, étoit entré dans la Hongrie. Louis avoit inutilement appellé les Princes d'Allemagne à son secours; ce Monarque venoit de perdre son Royaume & la vie à la journée de Mohatz, & les Infideles menaçoient d'assieger Vienne (*b*). La Secte des Anabaptistes dont nous aurons lieu de parler dans la suite, avoit armé les paysans de Suabe & de Franconie contre leurs Seigneurs & leurs Magistrats (*c*); la doctrine de Zwingle se répandoit dans les montagnes de Suisse, & commençoit à s'introduire dans les Pays-Bas.

Guerre des Paysans.

Marguerite pour arrêter les progrès des Novateurs, promettoit une réforme des mœurs du Clergé (*d*). Elle rendit un Edit qui ne permettoit la prédication qu'à des personnes éclairées, sages, & de bonnes mœurs, leur défendoit d'agiter aucune matiere de controverse, & leur enjoignoit d'éviter tout ce qui pouvoit troubler les esprits (*e*). La Hollande & principalement Amsterdam & Delft, se peuploient cependant de Luthériens, & Marguerite fut obligée dès 1527 d'en citer quelques-uns devant son Tribunal. Les Etats s'opposerent à l'exécution, sous prétexte du privilege qui ne permettoit pas de traduire pour crime un citoyen hors de sa jurisdiction. La Cour répondit que depuis que leur Comte étoit Empereur, les Pays-Bas ne composoient qu'une Province & par conséquent qu'on pouvoit appeller les Hollandois devant le Conseil de Brabant (*f*). Ce foible commencement d'un Schisme dont la puissance renversa le Souverain de son throne, nous oblige à reprendre l'histoire de la Réforme, où nous l'avions interrompue.

Marguerite veut réformer le Clergé.

Elle sévit contre les Sectaires.

Oppositions de la part des Etats.

Si Luther affermissoit sa doctrine dans la Haute-Allema-

Erreurs de Zwingle.

(*a*) Fra Paolo Hist. Concil. Trid. *pag.* 59, 67, 68, 70. Sleidan *Lib.* VI. *pag.* 13.

(*b*) Sleidan. *Lib.* VI. *pag.* 137. Paul Jov. *Lib.* XXIII. *pag.* 26.

(*c*) Sleidan. *Lib.* IV. *p.* 104. Petr. Crinitus de Bell. Rustic. *apud* Marqu. Freher. Script. Rer. Germ. *Tom.* III. *pag.* 253.

(*d*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 14, 17, 20.

(*e*) I. Mémor. de Sandelin. *fol.* 97. *dans* Brandt Hist. de la Réform. *Liv.* I. *p.* 97.

(*f*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 35, 49, 88, 103.

CHARLES II. 1530.

gne, Zwingle ne faisoit pas de moindres progrès sur le Rhin. Non-seulement ce dernier attaquoit les Indulgences, l'invocation des Saints, le Sacrifice de la Messe, les Vœux Monastiques, le Célibat des Prêtres; mais il prêchoit contre les Sacremens & contre la présence réelle du Corps de J.C. dans l'Eucharistie. Lorsqu'il se crut accrédité dans le peuple, il engagea le Sénat de Zuric à lui permettre d'expliquer publiquement ses sentimens contre Jean Faber que l'Evêque de Constance avoit nommé pour arrêter ses prédications. Il soutint en présence de l'Envoyé, que la Communion des Saints forme l'Eglise, dont Jesus-Christ seul est le Chef; que l'Ecriture est notre unique régle, & qu'on ne doit avoir aucun égard à la tradition; que le Sacrifice de la Croix est le seul dans la Religion; que nous n'avons que le Fils pour intercesseur auprès du Pere; qu'on est libre de manger indifféremment de toutes les viandes; que le mariage est de droit pour tous les hommes, sans exception d'état; que le pouvoir de fulminer l'excommunication ne réside que dans l'Eglise; qu'elle ne peut censurer que les péchés publics; que l'Hiérarchie est l'ouvrage de l'orgueil des Prêtres, & n'est pas fondée sur l'Ecriture; que la rémission des péchés n'appartient qu'à Dieu, & qu'on ne doit regarder la Confession auriculaire que comme une consultation volontaire; que les œuvres satisfactoires n'ont pour principe qu'une tradition purement humaine; qu'on ne peut prouver l'existence du Purgatoire par l'Ecriture; qu'excepté le Baptême, les Sacremens sont de création moderne; que tout homme qui prêche la parole de Dieu, est Prêtre, &c. Il attaquoit encore les dixmes, les biens Ecclésiastiques, l'état des enfans morts sans baptême, & plusieurs autres points qui concernent les Sacremens (*a*).

Adoptées en Suisse.

Le nombre des nouveaux Sectaires étant le plus grand dans le Sénat, l'Arrêté qui finit la conférence, reçut la doctrine de Zwingle qui devint la Religion dominante du Canton, & comme il n'avoit pas été question du Culte, on indiqua une seconde Assemblée (*b*). On pria les Evêques de

(*a*) Sleidan. *Lib.* III. Florim. de Raym. *Lib.* II. *cap.* 8. *Lib.* III. *cap.* 3.
(*b*) Sleidan. *ubi supra. pag.* 91.

Conſtance, de Baſle & de Coire de s'y trouver, & l'on invita les treize Cantons d'y députer (*a*). Le même parti dominant toujours, on abolit le Sacrifice de la Meſſe, on défendit d'expoſer le Saint Sacrement dans les Egliſes, de le porter en proceſſion, d'honorer les Reliques des Saints, d'avoir des orgues, de bénir les rameaux, le ſel, l'huile, ni les cierges. Jean Oecolampade, Miniſtre de Baſle, publia enſuite ſon *Traité de l'Expoſition naturelle des Paroles de J. C.* (*b*).

CHARLES II.

1530.

Les Princes d'Allemagne demandent un Concile.

Les diſputes s'échauffant en Allemagne, les Princes ſe réunirent pour demander un Concile; mais le Pape ne ſe preſſoit pas de l'accorder, & diſoit à ſes Confidens que ce remède ſeroit,bon ſi l'Aſſemblée ne ſe croyoit pas en droit de toucher à l'autorité du S. Siége (*c*). Les Cardinaux appréhendoient également qu'elle ne voulût réformer la Cour Romaine; ainſi le Conclave réſolut: I. Qu'on prieroit l'Empereur d'employer ſon autorité pour faire obſerver l'Edit de Worms; II. Qu'on engageroit tous les Souverains à défendre tout commerce avec les Villes qui ne voudroient pas recevoir l'Edit; III. Qu'on chargeroit le Légat en Allemagne d'empêcher la tenue de la Diete indiquée à Spire; IV. Qu'on répondroit aux Princes qui demandent un Concile, que le Pape ſera prêt de le convoquer, lorſqu'il verra la paix rétablie entre les Souverains; & ſur les plaintes de ſa lenteur à répondre aux griefs qu'on lui avoit préſentés, il alleguoit que le Concile de Latran y avoit amplement remédié, & que ſi l'on exigeoit encore quelque explication, il nommeroit une Congrégation pour vaquer à cette affaire. La plupart des Villes Impériales avoient embraſſé la Réforme. Les Bourgeois de Strasbourg s'étoient révoltés contre leur Evêque; la ſédition fut encore plus vive à Francfort ſur le Main. Le peuple ayant pris les armes, chaſſa de la Ville Frederic Martoff & Jean Cochlæus, Doyens des deux

Arrêté du Conclave.

Les Villes Impériales embraſſent la Réforme.

(*a*) Sleidan. *ubi ſupra. pag.* 105. Cochlæus *ubi ſupra.*

(*b*) Spond. *ad ann.* 1525. *n.* 16. Parterl. Vita Oecolamp. Florim. Raym. *Lib.* II. *cap.* VIII. *n.* 9, 10. Eraſm. Epiſt. *Lib.* VII. *Epiſt.* 42, 43.

(*c*) Pallavic. Hiſt. Conc. Trid. *in* Appar. *cap.* X. *pag.* 36.

CHARLES II.

1530.

Conférence de Marpourg.

Egliſes, caſſa le Sénat, & le remplit de Luthériens (*a*). Mayence & Cologne n'étoient pas plus tranquilles; mais les Catholiques conſerverent la ſupériorité (*b*). Philippe, Landgrave de Heſſe, prévoyant que les diſputes des Luthériens & des Sacramentaires ſeroient un obſtacle perpétuel à la réformation, fit tenir une Conférence à Marpourg, où ſe trouverent Luther, Melanchton & Oſiandre, d'un côté, & de l'autre Zwingle, Œcolompade & Bucer. Carloſtad, que Luther avoit forcé de quitter la Saxe, étoit venu trouver ceux-ci, & les avoit exhortés à nier la préſence de J. C. dans le Sacrement de l'Euchariſtie. Ce fut la queſtion qui les diviſa, quoiqu'on ſe jurât mutuellement une charité fraternelle, & qu'on promît de part & d'autre de ne plus s'attaquer par écrit (*c*). Frederic Electeur de Saxe étant mort, Jean Frederic ſon Succeſſeur abjura publiquement entre les mains de Luther, abolit l'autorité du Pape dans ſes Etats, ſupprima les Egliſes & les Monaſteres, ſaiſit les biens Eccléſiaſtiques, dont il s'appropria le tiers, abandonna l'autre au ſoulagement des pauvres, & laiſſa le troiſiéme pour l'entretien des Miniſtres. Philippe I, Landgrave de Heſſe, ſuivit ſon exemple, & les Villes Impériales ſe déclarerent ouvertement (*d*). Ces Princes s'étant rendus à la Diete de Spire demanderent une Egliſe pour l'exercice de leur Religion, & ſur le refus de l'Evêque ils firent célébrer l'Office & prêcher publiquement dans leurs maiſons (*e*). Les Catholiques voulant s'oppoſer à ces nouveautés, ils menacerent de ſe retirer. Ferdinand qui ne pouvoit ſe paſſer de leur ſecours contre le Turc, toléra leur uſurpation, & fit conclure que l'Empereur ſeroit ſupplié de ſe rendre inceſſamment en Allemagne, pour aſſembler un Concile National, & qu'en attendant chacun ſe comporteroit ſelon les lumieres de ſa

Abjuration de l'Electeur de Saxe.

Du Landgrave de Heſſe.

(*a*) Sleidan. *Lib.* IV. *pag.* 127. Cochlæus *ad ann.* 1525. *pag.* 115.
(*b*) Cochlæus *ubi ſupra. pag.* 116.
(*c*) Cochlæus *ad ann.* 1526. *pag.* 151, 152, 153. Spond. *ad ann.* 1526. *n.* 18.
(*d*) Cochlæus *ad ann.* 1526. *pag.* 147-151.
(*e*) Cochlæus *ad ann.* 1526. *pag.* 147, 148.

conſcience, & de maniere à rendre compte de leurs actions à Dieu & à l'Empereur. C'étoit accorder aux Luthériens le libre exercice de leur Religion qu'ils déſiroient avec tant d'ardeur (*a*). L'Allemagne ſe flattoit de quelque tranquillité, lorſque Guillaume Pack, Vice-Chancelier de George, Duc de Saxe, ſuppoſa un Traité conclu entre l'Empereur, Ferdinand ſon frere, Guillaume & Louis de Baviere, l'Electeur de Mayence & les autres Catholiques, pour accabler les Luthériens. Quoique cet Acte fût une imagination de ſa part, que le Duc George ſe fût pleinement juſtifié, & que le délateur convaincu de fauſſeté eût payé de ſa tête, le Landgrave exigea des ſommes conſidérables de l'Archevêque de Mayence & de quelques Evêques, pour le dédommager de l'armement qu'il avoit fait à cette occaſion (*b*). La doctrine de Zwingle commençoit à ſe gliſſer en France, & François I, pour en arrêter le cours, publia en 1528, ſur les repréſentations du Clergé, des Edits très-ſéveres contre les Novateurs. Il ſe tint pluſieurs Aſſemblées dans différentes Provinces, & tous les Evêques s'appliquerent à flétrir la Doctrine que la Sorbonne avoit condamnée.

Fauſſe ſuppoſition d'un Traité contre les Luthériens.

Progrès du Zwinglianiſme en France.

XXXVII.

Diete de Spire.

Les maux qui menaçoient l'Allemagne augmentoient tous les jours. Soliman étant prêt d'entrer dans la Hongrie à la tête d'une armée formidable, & Ferdinand ne pouvant réunir les forces de l'Empire, que les troubles de Religion diviſoient, ſe détermina à tenir une Diete à Spire. L'Electeur de Saxe y mena Melanchton, & le Pape envoya Jean Thomaſſin, Comte de la Mirande, pour ſolliciter les Princes à ſe réunir contre les Infideles, & profiter des diſputes pour diviſer les Luthériens & les Sacramentaires; mais le Langgrave de Heſſe para le coup, en repréſentant aux Réformés que s'ils ſe partageoient, les Catholiques deviendroient les plus forts, & Ferdinand, pour obtenir les ſecours dont il avoit beſoin, fut contraint de conſentir un Arrêté qui por-

Le Pape cherche à diviſer les Sectaires.

Decret de la Diete.

(*a*) Luther. in Aſſert. *Art.* XXIV. *inter* Prop. *ad ann.* 1517. *fol.* 56. Cochlæus *ad ann.* 1526. *pag.* 150.

(*b*) Sleidan. *Lib.* VI. *pag.* 188. Melancht. *Lib.* IV. *cap.* 70. Cochlæus *ad ann.* 1528. *pag.* 133. Raym Florim. *ad ann.* 1528. *n.* 42.

CHARLES II.

1530.

toit : I. Qu'on ne pourroit rien innover dans les Villes où l'Edit de Worms étoit reconnu ; II. Que celles qui avoient reçu la réforme, conserveroient les mêmes pratiques qu'à la décision du Concile ; III. Qu'on ne pourroit abolir la Messe dans les Eglises où l'on n'avoit pas discontinué de la célébrer ; IV. Que les Sacramentaires seroient punis par le bannissement, & les Anabaptistes par la mort ; V. Qu'on enjoindroit aux Prédicateurs d'être circonspects, de n'offenser personne, & d'observer les Décrets des deux Dietes de Nuremberg ; VI. Que tous les Membres de l'Empire vivroient en paix, & contribueroient de tout leur pouvoir à l'entretien de la tranquillité (*a*). Quelque favorable que fût cet Edit pour les Sectaires, Jean Frederic, Electeur de Saxe, Philippe, Landgrave de Hesse, Wolfgang, Prince d'Anhalt, & les Députés de quatorze Villes Imperiales publierent une protestation en forme le 19 Avril, avec un appel à l'Empereur & au futur Concile. Ce fut l'origine du nom de *Protestans* (*b*).

Appel des Princes.

Origine du nom de *Protestans.*

Ils sont mal reçus de l'Empereur.

Les Envoyés de la Diete le présenterent à l'Empereur dans le tems qu'il étoit à Gènes, avec un long Mémoire qui contenoit leurs motifs. Charles rejetta leur Requête, & leur enjoignit de se conformer à l'Edit de Worms. Les Députés protesterent de nouveau contre la Déclaration, & l'Empereur irrité de leur hardiesse, leur défendit de sortir de leurs maisons, & d'écrire à leurs Commettans ; mais peu de jours après il leur ordonna de se retirer (*c*). Philippe Cadene, Député de Nuremberg, ne s'étant pas trouvé chez lui lors de la signification, se crut dispensé d'obéir, & s'étant sauvé de Gènes écrivit à son Sénat ce qui s'étoit passé. L'Electeur & le Landgrave résolurent de se mettre en état d'opposer des forces égales à celles de l'Empereur, en cas qu'il voulût les violenter, & proposerent une Ligue ; mais les Députés n'ayant

(*a*) Pallavic. Hist. Conc. Trident. *Lib.* II. *cap.* 8. Sleidan. *Lib.* VI. *pag.* 19. Cochlæus *ad ann.* 1529.

(*b*) Sleidan. *Lib.* VI. *pag.* 196-198. Pallavic. *Lib.* II. *cap.* 18. *pag.* 216. Reynald. *ad ann.* 1529. *n.* 25.

(*c*) Sleidan. *Lib.* VI. *pag.* 202, 204.

1530.

pas de pouvoirs, on remit cette affaire à la premiere Assemblée (*a*). Charles surpris des progrès que l'hérésie faisoit en Allemagne, & craignant pour les Pays-Bas, fit publier un Placard en Hollande, par lequel il condamnoit les Novateurs à perdre la tête, les femmes à être enterrées vives (*b*), & les relaps au feu (*c*).

Placard severe contre les Novateurs en Hollande.

Cependant l'Empereur entrant en Allemagne par le Trentin, arriva à Augsbourg le 8 Juin, accompagné de Ferdinand, Roi de Bohême, son frere, de Marie, Veuve de Louis, Roi de Hongrie, sa sœur, & du Cardinal Campegge que le Pape avoit nommé Légat. Après les cérémonies de l'entrée il congédia les Princes Catholiques, & retint les Protestans pour leur dire que la Procession de la Fête-Dieu tombant au lendemain, il les avertissoit de s'y trouver ; mais malgré ses instances ils répondirent unanimement que leur conscience ne leur permettoit pas de le satisfaire sur ce point. L'Empereur dans le premier mouvement vouloit les exclure de la Diete ; mais il se modéra à la sollicitation de ceux qui souhaitoient sincerement la paix. Ils lui représenterent que selon les Constitutions Impériales on ne pouvoit refuser de les entendre avant de les condamner (*d*). Les séances s'ouvrirent par la Messe du S. Esprit, à laquelle l'Empereur ordonna aux Princes d'assister (*e*). L'Electeur de Saxe se trouva dans un grand embarras. Sa qualité de Grand-Maréchal de l'Empire l'obligeant à porter l'Epée devant l'Empereur, il consulta ses Ministres, & leur décision le tira de peine. Ils déclarerent qu'il pouvoit remplir ses fonctions en regardant la Messe comme une cérémonie publique, & non comme un acte de religion, & sur cette réponse l'Electeur s'acquitta de

Diete d'Augsbourg.

Refus des Protestans d'assister à la Procession.

Et à la Messe.

(*a*) Sleidan. *Lib.* VII. *pag.* 205.
(*b*) Fra Paolo Hist. Concil. Trident. *Lib.* I. *pag.* 90, 91. Heiss. Hist. de l'Empire *Tom.* I. *pag.* 359. 360.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 14.
(*d*) Sleidan. *ubi supra. pag.* 208, 209. Georg. Sabin. Carm. de Ingressu Cæs. Aug. Cochlæus *ubi supra. ad ann.* 1530. *pag.* 205. Maimbourg Hist. du Luth. *Tom.* I. *Liv.* II. *pag.* 260. Spond. *ubi supra. ad ann.* 1530. *n.* 4.
(*e*) Voyez la Const. *dans* Goldast Const. Imper. *Tom.* I.

CHARLES II.

1530.

ſa Charge ; mais les autres s'abſenterent (*a*). Dans la premiere ſéance Frederic, Comte Palatin, expoſa les motifs de la Convocation, qui ſe réduiſoient à la guerre contre les Turcs, & aux troubles de Religion. Ce fut par ce ſecond point qu'on ouvrit la Séance (*b*). Dans la ſeconde George Pontanus, Chancelier de Saxe, préſenta la Confeſſion de Foi des Luthériens, qui fut lûe malgré l'oppoſition de quelques Catholiques, & l'Empereur la fit laiſſer ſur le Bureau (*c*) ; mais il refuſa celle des Sacramentaires qui lui fut préſentée par les Députés de Strasbourg, de Memmingen, de Lindau & de Conſtance (*d*). La premiere fut miſe entre les mains de Jean Faber, de Jean Eckius, & de Jean Cochlæus, que l'Empereur chargea de la réfutation. Cet Ecrit fut lû dans la Diete le 3 Août, & ſouſcrit par l'Empereur & les Princes Catholiques. Le Duc de Saxe & les Proteſtans refuſerent de le ſigner, & demanderent la communication, qui leur fut accordée ſous parole qu'elle ne ſeroit pas publiée. Le lendemain le Landgrave partit d'Augsbourg ſans prendre congé de l'Empereur. Ce départ imprévu l'irrita d'autant plus qu'il lui ôtoit l'eſpoir de la conciliation (*e*) ; mais il s'appaiſa lorſqu'il ſçut que la maladie de la femme du Landgrave étoit le motif, & qu'il avoit laiſſé ſes Procureurs à Augsbourg. Comme Charles ſe flattoit de ramener les eſprits par la douceur, il conſentit à des Conférences pour traiter à l'amiable les points de controverſe, & l'on convint de nommer de part & d'autre deux Princes, deux Juriſconſultes, & trois Théologiens. On s'accorda ſur quinze Articles de vingt-un qui formoient la conteſtation. Melanchton le plus

Ils préſentent leur Confeſſion.

Conférences.

(*a*) Pallavic. Hiſt. Conc. Trid. *Lib.* III. *cap.* III. Sleidan *ubi ſupra.* Cochlæus *ubi ſupra. pag.* 107. Seckendorf. Hiſt. du Luther. *pag.* 167.

(*b*) Sleidan. *ubi ſupra. Lib.* VII. *pag.* 209. Chytræus *Lib.* XIII. *pag.* 321. Muller *Lib.* III. *ch.* 16.

(*c*) Sleidan. *Lib.* VII. *pag.* 186. Celeſtin. *ubi ſupra. pag.* 193. De Thou Hiſt. Univerſ. *Liv.* I. *pag.* 26. Muller *Liv.* III. *Cap.* 18. Mycon. Hiſt. Reform. *cap.* 15. Seckendorf *pag.* 170.

(*d*) Sleidan. *ubi ſupra. pag.* 212. Chytræi Hiſt. Confeſſ. Auguſt. *Tom.* I. *fol.* 1. Pallavic. Hiſt. Conc. Trid. *Lib.* III. *cap.* III. *pag.* 232.

(*e*) Sleidan. *pag.* 189. Seckendorf *pag.* 172. Muller *Lib.* III. *cap.* 27.

porté

porté à la tolérance, emporta les décisions ; mais on ne put l'entamer sur les autres. L'Empereur s'imaginant de diminuer l'opiniâtreté en retranchant du nombre des Controversistes, le réduisit à deux Canonistes & un Théologien de chaque parti. Melanchton & Eckius furent choisis. Mais le premier devint bientôt suspect par sa douceur, & Luther lui fit défense de se relâcher sur aucun Article : ensorte que la Conférence fut rompue, sans qu'on pût former d'arrêté (*b*). L'Empereur ayant inutilement employé les prieres & les menaces, déclara dans la Séance du 22 Septembre qu'il accordoit aux Réformés jusqu'au premier Avril suivant, pour se réunir à l'Eglise romaine, leur défendant sous de grandes peines d'écrire ni prêcher rien d'injurieux contre les Catholiques, de recevoir dans leur Communion aucun Fidele, surtout du Clergé, ni de troubler ou gêner la moindre personne dans les lieux où ils dominoient. Il ajouta qu'un Concile lui paroissant indispensable pour remédier aux abus qui s'étoient glissés dans l'Eglise, il feroit ses efforts pour l'assembler avant six mois, & que les Protestans seroient libres d'y présenter leurs griefs (*g*). Les Réformés demanderent le tems de délibérer sur le parti qu'ils devoient prendre ; mais Charles leur ayant fait dire par l'Electeur de Brandenbourg qu'il étoit question d'obéir, & qu'il ne tarderoit pas à prendre les mesures nécessaires, s'ils persistoient dans leur refus, ils répondirent que leur profession étoit conforme à la parole de Dieu, que leur conscience ne leur permettoit pas de s'en désister, encore moins d'accepter un Décret infamant, & présenterent une Apologie, sur quoi l'Empereur leur ordonna de se retirer. Il fut ensuite question des Sacramentaires, dont la Confession ne différoit de celle des Luthériens que par la présence réelle que les premiers nioient, & le pouvoir des Prêtres qu'ils bornoient à édifier, planter & ar-

Charles II. 1530.

Decret contre les Luthériens.

Contre les Sacramentaires.

(*a*) Cochlæus *ubi supra. pag.* 217. Sleidan. *Lib.* III. *pag.* 217.
(*b*) Sleidan. *Lib.* VII. *pag.* 218, 221. Pallavic. Hist. Conc. Trid. *Lib.* III. *cap.* IV. *pag.* 237.

Charles II.

1530.

rofer, leur ôtant celui de lier & de délier (*a*). On leur signifia le même Décret, auquel ils répondirent que voyant l'Empereur dans la résolution d'employer la force, & ne pouvant en conscience obéir à ses ordres, ils prenoient le parti de ne rien dire, & de s'en retourner (*b*). Charles fit alors publier l'Arrêté de la Diete; mais plus ample, & conçu dans des termes plus forts. Cette démarche fut suivie d'une Ligue de l'Empereur avec Ferdinand, son frere, & les Princes Catholiques. Les Protestans de leur côté s'étant assemblés à Smalcalden, petite Ville de la Franconie sur les frontieres de la Thuringe, formerent une Contre-Ligue qui prit le nom de cette Ville.

Publication du Decret.

Ligue des Catholiques.

Ligue de Smalcalden.

XXXVIII.

Pétition faite à la Hollande.

Avant que Charles partît d'Italie, Marguerite avoit encore demandé aux Hollandois une contribution pour son voyage en Allemagne. Le Comte de Hoogstraaten ayant assemblé les Etats à Utrecht, les pressa d'avancer neuf termes de la Pétition des cent milles Couronnes, & la moitié des quatre-vingt mille florins accordés pour la construction du Château de Vredenbourg. Pour faciliter le recouvrement de ces fonds, il leur proposa de créer de nouvelles rentes au denier seize, sous parole de remplacer l'argent aux échéances, & de rembourser les capitaux. La Noblesse & les Députés de Haarlem, de Dordrecht & de Leide donnerent facilement leur voix; mais ceux de Delft, d'Amsterdam & de Goude exigeoient pour préliminaire qu'on levât les Licentes imposés sur l'exportation des grains venus de la Mer Baltique. Le Stadhouder les paya d'espérance. Goude se laissa gagner la premiere, Delft suivit, Amsterdam se rendit la derniere; mais toutes ensemble ne cesserent de presser l'exécution des promesses qu'on leur faisoit depuis tant de tems. Elles firent présent d'un vitrage parfaitement peint

(*a*) Hospin. *inter* Oper. Zwingl. *ad ann.* 1530. Confess. August. *cap.* XVIII. De Cœna Synt. Gen. *Pars* I. *pag.* 195. Sleidan. *ubi supra. pag.* 226. Bossuet Hist. des Variat. de l'Eglis. *Tom.* III. *Liv.* III. *pag.* 125.

(*b*) Celestin. de Confess. August. *Tom.* IV. *pag.* 120, Sleidan. *ubi supra. pag.* 229.

pour l'Eglise que le Stadhouder faisoit bâtir à Hoogstraaten, & répandirent une bonne somme dans le Conseil, croyant s'assurer des Protecteurs ; mais ces dépenses furent perdues. Elles ne purent obtenir l'exemption qu'elles désiroient que lorsque l'Empereur vint visiter l'année suivante les Pays-Bas (*a*). Les voyages & les troubles de Religion augmentant tous les jours la dépense, le Stadhouder revint à la charge dès le mois d'Août de la même année. Il assembla les Etats à Gertrudenberg, & leur représenta l'importance du service qu'il avoit rendu à la Province, en y réunissant la Frise & la Seigneurie d'Utrecht; qu'il n'étoit pas cependant remboursé de ses propres dépenses ; que sa Cavallerie attendoit à Deventer le payement de sa solde ; qu'il étoit à craindre que l'impatience ne la portât à venir en Hollande se payer de ses propres mains, & qu'il ne sçavoit où prendre l'argent nécessaire pour la satisfaire, sans une création de rentes de trois mille livres de quarante *groots*. Les Députés répondirent qu'ils ne pouvoient se charger de nouveaux fonds, les anciens n'étant pas acquittés, comme on l'avoit promis ; que la nécessité de servir les arrérages les forçoit à de nouveaux emprunts qui surchargeoient les Villes de façon qu'elles ne pourroient bientôt plus satisfaire aux capitaux. Le Stadhouder insista sur l'exemple des autres Provinces, qui toutes avoient contribué pour acquitter les dettes de l'Empereur ; que pour être moins à charge à la Hollande, on ne demandoit qu'une création de rentes ; que si la Gouvernante essuyoit un refus, ils devoient craindre d'être cités à la Cour, où il leur en coûteroit sûrement davantage. Les menaces aigrirent encore les Etats, qui se séparerent pour consulter leurs Commettans. Le résultat de Dordrecht & de Haarlem fut que les domaines du Comte pouvoient répondre de l'acquittement de ses dettes, sans rien exiger de la Commune. Cependant les plus sages pensoient que si le Souverain se dépouilloit de ses possessions, il se dépouilleroit en même-tems des intérêts du Pays ; & pour adoucir l'amertume de l'Arrêté, ils répon-

CHARLES II.

1530.

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 123-140.

CHARLES II. 1530.

dirent qu'ils ne pouvoient imaginer que l'Empereur fût aussi pressé qu'on le disoit, puisque ses domaines subsistoient encore sans aucune charge ; qu'on ne lui disputeroit jamais le droit d'exiger le secours de ses sujets dans les besoins pressans; mais qu'il ne devoit pas s'offenser d'un refus raisonnable ; qu'en appellant les Etats à la Cour pour leur imposer une contribution plus forte, on acheveroit de ruiner le Pays sans en retirer aucun fruit ; que Charles leur avoit promis de vive voix & par écrit de ne rien demander pour la guerre précédente, ni pour les fortifications ; que la Province étoit chargée de cinq cens mille livres, que l'Empereur avoit promis d'acquitter, sans qu'il se pressât de satisfaire à sa parole ; qu'ils avoient raison de craindre d'être un jour chargés des fonds & des arrérages, & qu'ils étoient résolus de ne rien accorder de plus qu'on ne leur fît voir les conditions, sous lesquelles on vouloit emprunter. L'Imposition que l'Empereur proposoit d'établir sur les maisons, augmentoit la méfiance des Etats, quoique Marguerite les assurât qu'on n'avoit en vûe que de soulager la Ville de Delft & quelques autres qui se plaignoient d'être taxées trop haut dans les *Schildtalens*. Ce soupçon fit échouer pour-lors la nouvelle Pétition ; mais la Gouvernante ayant rappellé les Etats à Malines, arracha leur consentement à force de promesses. Toutes les Villes se rendirent les unes après les autres. Amsterdam qui tint bon la derniere, se conforma dans le mois de Décembre à l'avis général (*a*).

Inondation.

Dans cet intervalle la Hollande fut affligée d'une des plus grandes inondations qu'elle eût encore essuyée. Le 5 Novembre une tempête élevée par un vent de Nordouest surmonta les digues. Les Isles de Zeelande & les côtes du continent furent submergées ; la fureur des flots entraîna plus de quatre cens Villages. On ne peut nombrer la quantité d'hommes & de bestiaux qui périrent à cet événement, & la plûpart de ceux qui s'échaperent, furent réduits à la mendicité. La mer emporta la digue entre Middelbourg & Arne-

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 137-151.

muiden; l'Isle de Walcheren fut trois semaines sous l'eau; les vagues renverserent une tour & les murailles de Vlissingue & de Veere; la Ville de Reimerswaal fut entiérement inondée; la porte de Goes fut abbattue; la Ville de Coetgen abîmée, & la plus grande partie de l'Isle de Nordbeveland demeura dans la mer jusqu'en 1597, que le Comte de Hohenloo fit dessécher les terres, & relever les digues (*a*). Les Députés de Hollande revenant de Malines passerent à Breda, où le Comte de Nassau, leur ancien Stadhouder, leur donna des preuves de sa bonté, en les recevant dans sa maison, quoiqu'ils ne fussent pas en état de lui faire les présens ordinaires, & leur conseilla de retourner en Cour pour exposer leurs pertes, & le besoin qu'ils avoient de soulagement (*b*). Marguerite fit à l'instant défendre la sortie des grains des Pays-Bas. La cessation du Commerce avec la Mer Baltique, causée par les Impôts, avoit épuisé les Magasins, & pour faciliter le transport d'une Province à l'autre, elle établit un échange entre la Hollande, la Zeelande, la Flandre & le Brabant, des grains, du beurre, du fromage, &c. (*c*). Marguerite ne survécut gueres au service qu'elle venoit de rendre aux Provinces inondées; elle mourut à Malines le 27 Novembre, après avoir gouverné les Pays-Bas avec autant de douceur que de prudence pendant près de treize ans.

Echange de denrées entre les Provinces.

Mort de Marguerite.

L'Empereur & le College Electoral étoient à Cologne occupés de l'élection du Roi des Romains. Les Protestans assemblés à Smalcalden écrivirent aux Electeurs qu'aux termes de la Bulle Caroline ils ne pouvoient créer un Roi des Romains l'Empereur vivant; que ce seroit surcharger les peuples de l'entretien d'un Prince inutile & les jetter dans l'embarras de ne sçavoir auquel des deux obéir. Malgré leur opposition Charles ouvrit l'Assemblée par l'exposition des motifs qui le déterminoient à demander un Vicaire; que

Election d'un Roi des Romains.

(*a*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VIII. *pag.* 81. Reigersb. Chron. de Zeel. *Part.* II. *pag.* 426.

(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 144, 146.

(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 148.

CHARLES II.

1530.

l'éloignement de ses domaines l'exposant à des voyages fréquens, l'empêchoit de résider dans l'Empire, où cependant la guerre du Turc & les troubles exigeoient sa présence; qu'on ne pouvoit lui refuser un second & qu'il n'en voyoit point de plus convenable que son frere (*b*). Quoique tous les Princes Catholiques ne fussent pas du même sentiment, l'élection passa à la pluralité des voix, & le couronnement se fit de suite.

XXXIX. Charles arrive dans les Pays-Bas.

1531. Députation de la Hollande.

L'Empereur partit pour Bruxelles, où il arriva dans le mois de Janvier avec Marie sa sœur, veuve de Louis, Roi de Hongrie. Les Etats de Hollande députerent pour le complimenter, & Van der Goes, Avocat de la Province, qui portoit la parole, lui donna les titres de *Très-haut & très-illustre Prince, Seigneur très-clément, Empereur toujours Auguste.* Il débuta par des actions de graces de la protection du Ciel dans les dangers qui l'avoient environné, pour le ramener dans les lieux de sa naissance, au milieu d'un peuple qui le respectoit comme son Maître, & le chérissoit comme un Compatriote; il lui peignit vivement la triste situation de sa Patrie, épuisée par les guerres qu'elle avoit soutenues pendant son absence & accablée par les malheurs, suites nécessaires des inondations, lui déploya le zéle avec lequel elle avoit sacrifié son sang & ses biens pour la gloire de ses armes, & finit en le conjurant d'accorder quelque relâche à des peuples que sa présence consoloit de leurs miseres, & toujours prêts à lui vouer le peu qui leur restoit. Il harangua en Hollandois & Charles répondit en Vallon (*c*).

Pétition générale faite aux Pays-Bas.

Mais quelque gracieux que fut le discours de l'Empereur, il laissoit entrevoir que le but de son voyage étoit de tirer de nouveaux secours des Provinces, & sur la fin il indiqua une Assemblée des Etats-Généraux à Bruxelles pour la fin de Février. L'Archevêque de Palerme en fit l'ouverture par une

(*a*) Ferreoli Locrii Chron. Belg. *pag.* 597.

(*b*) Sleidan. *ubi supra.* Seckendorf *Liv.* III. *pag.* 1. Goldast. Polit. Imper. *Part.* II. *pag.* 220. Belcar. *Lib.* XX. *pag.* 224. De Thou Hist. Univ. *Tom.* I. *Lib.* II. *pag.* 43.

(*c*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 153.

Charles II.

1531.

harangue, dans laquelle, après avoir déduit l'étendue & la multiplicité des affaires dont l'Empereur étoit chargé depuis son avénement au thrône, les dépenses qu'il avoit été forcé de faire, les dettes qu'il avoit contractées, il fit entendre en termes généraux qu'il ne pouvoit se passer de nouvelles contributions. Le lendemain Charles manda séparément les Députés des Provinces, & leur remit un état par lequel il demandoit au Brabant douze cens mille Couronnes, six cens mille florins à la Hollande, & aux autres à proportion. Il promettoit en même tems d'employer le tiers de ces sommes à rembourser les capitaux des rentes créées sous le scel des Villes, le second tiers à la solde des garnisons du Diocèse: ensorte qu'il ne se reservoit que la troisiéme partie pour l'acquittement de ses dettes personnelles. Les Etats de Hollande s'étant assemblés à la Haye, quoique surpris d'une Pétition si considérable, offrirent de se charger de quatre-vingt mille florins par an pendant quatre années, à condition qu'on ne demanderoit rien de plus, sous prétexte d'aider Ferdinand contre les Turcs, & qu'on acquitteroit effectivement les dettes dont la Province étoit caution. Le Conseil de Dordrecht ouvrit la proposition, & la Noblesse ajouta le pouvoir d'augmenter de mille florins par an si l'Empereur n'étoit pas satisfait; mais les autres Villes exigerent d'avance la main-levée des droits établis sur les grains qui venoient de la Mer Baltique, & qu'on leur promît de ne point toucher aux Magistrats tant que la taxe subsisteroit. On coucha par écrit l'offre & les conditions, & l'on remit le Mémoire avec un état des griefs auxquels l'Empereur étoit supplié de remedier, entre les mains d'Assendelft, de Mulard & de Sasbout, Commissaires Impériaux aux Etats, & l'on nomma les Pensionnaires de Leide, d'Amsterdam & de Goude pour recevoir la réponse de l'Empereur. Charles rejetta les conditions, & prétendit que le consentement fût pur & simple. Les Députés répondirent que les Villes ne pouvoient s'obliger, qu'on les mît en état de remplir leurs engagemens; qu'elles étoient épuisées depuis long-tems par la cessation du com-

Remontrances des Députés de Hollande.

1531.

merce, & par les ſuites de la derniere inondation; qu'il ne leur reſtoit de reſſource que dans le débit de leurs denrées; qu'elles n'ignoroient pas que les ſujets doivent contribuer de leurs biens & de leurs vies à la gloire de leur Souverain; mais que le Souverain ne doit pas exiger ce qu'elles ne peuvent donner. Charles repliqua qu'il s'étoit attendu à plus de confiance de leur part; qu'il croyoit leur avoir appris par ſes bontés que loin d'exiger au-delà de leurs forces, il ſeroit toujours prêt à les ſoulager dans leurs peines; qu'il étoit ſurpris de les voir marchander avec leur Maître; qu'il ſeroit en droit d'exiger cent mille florins pour ſa joyeuſe arrivée, qui joints aux quatre-vingt mille par an qu'ils offroient pendant quatre années, faiſoient à peu près les ſix cens mille florins qu'il demandoit; qu'ils avoient mauvaiſe grace de faire les difficiles dans le moment qu'il ſe chargeoit volontairement d'acquitter les rentes & de payer des garniſons qu'il n'entretenoit que pour leur ſûreté; que ces deux objets abſorboient la plus grande partie de la Pétition; que cependant il vouloit bien leur donner le tems de réflechir ſur ſa demande juſqu'au 24 Avril. Au jour nommé l'Empereur entra dans l'Aſſemblée accompagné des Comtes de Buuren, de Hoogſtraaten, de Bergues & de Naſſau. Van der Goes lui repréſenta que depuis la mort de Philippe le Bon les guerres continuelles avoient ſurchargé la Province au point que toutes les Villes devoient en arrérages de rentes au-delà de leur revenu; que les Pétitions redoublées qu'on avoit exigées depuis ſon inthroniſation, avoient encore augmenté leurs dettes; que depuis ſon départ pour l'Eſpagne, la Hollande avoit fourni ſeule aux dépenſes néceſſaires pour joindre à ſes domaines la Seigneurie d'Utrecht, le Haut & le Bas Evêché, l'Overyſſel & la Friſe; qu'outre dix-ſept cens mille florins qu'elle avoit payés comptant, elle avoit emprunté ſous ſon ſcel un capital de vingt mille florins de rentes, dont elle s'étoit chargée; que la Province étoit cependant la plus petite & la moins fertile de ſes Etats; que le Commerce ſeul lui fourniſſoit de quoi payer ce qu'on lui demandoit; que ſes

Prédéceſſeurs

Prédécesseurs bien convaincus de cette vérité, avoient toujours cherché les moyens d'étendre la Navigation, de protéger ses Négocians, & d'encourager les Villes par des privileges & des exemptions; qu'il sembloit aujourd'hui qu'on voulût le ruiner en établissant des droits d'entrée & de sortie sur toutes les marchandises, en multipliant les péages, en forçant les Négocians d'acheter des Licentes pour l'exportation des marchandises de la Mer Baltique, en exigeant des droits sur tout ce qui venoit de l'Est & de l'Ouest; que ces impositions redoublées engageoient les Commerçans à éviter le passage par la Hollande; qu'elles emportoient le profit, ruinoient les Manufactures, principalement celles de laines, & sans apporter de profit dans les coffres du Prince, ne servoient qu'à engraisser les Partisans; que la derniere inondation avoit réduit à la mendicité la plûpart des familles dans la Hollande & dans la Zeelande; que les villes de Delft & de Goude étoient désertes; qu'on pouvoit juger par cet exposé qui n'étoit que trop véritable, si les peuples étoient en état de porter de nouvelles charges; que cependant ils étoient prêts de consentir une Pétition de quatre-vingt mille florins par an pendant quatre années, à condition qu'on aboliroit dès-à-présent les Licentes pour les grains; que quoiqu'on n'eût jamais exigé de sommes si considérables, ils ajouteroient quatre-vingt mille florins comptant, ce qui ne s'éloignoit gueres des six cens mille florins qu'on demandoit en six ans; que cependant l'Empereur seroit supplié d'employer les deniers de la premiere recette au remboursement des rentes courantes, au payement des garnisons, & qu'on reserveroit une somme pour la défense du pays, en cas qu'il survînt quelque guerre pendant son absence; que les Etats prenoient un engagement si considérable dans la confiance que l'Empereur remedieroit aux causes de leur impuissance; qu'au surplus les Etats pour cette fois, & sans tirer à conséquence, ne reclameroient pas leur privilege, en vertu duquel on ne peut les obliger à consentir aucune levée que dans une Assemblée tenue dans la Province, & qu'ils osoient supplier l'Empereur d'honorer leur pays de sa présence, afin de se convaincre par

CHARLES II.

1531.

ſes yeux de la vérité de leur expoſé. L'Archevêque de Palerme répondit au nom de l'Empereur, que les Etats ſeroient contens de ſa Majeſté Impériale ; qu'il les avoit toujours regardés comme de bons & fideles ſujets ; que leur zéle pour ſon ſervice méritoit ſon attention ; qu'il les maintiendroit dans leurs privileges, & protégeroit ſinguliérement leur commerce, & que ſi ſes affaires le permettoient, il ſe feroit un plaiſir de les viſiter. Quoique la replique fût une audience de congé, les Députés demeurerent à la Cour pour pourſuivre l'exécution de ce qu'on leur avoit promis. Ils ſolliciterent le Stadhouder & les Comtes de Buuren, de Bergues & de Naſſau de s'intéreſſer pour eux ; ils promirent une bonne récompenſe à l'Archevêque de Palerme & répandirent l'argent dans le Conſeil des Finances. Perenot de Granvelle reçut cinq cens florins du Rhin ; mais Louis de Praat ne fut payé qu'en paroles (*a*). Cependant ils n'obtinrent que la levée des droits qui ſe percevoient ſur les grains qui venoient par la Mer Baltique, & la liberté de ce commerce ſans être aſſujettis aux Licentes.

Marie nommée Gouvernante.

L'Empereur cependant ſe diſpoſant à ſon départ, nomma Marie ſa ſœur, Veuve de Louis, Roi de Hongrie, pour remplacer Marguerite dans le Gouvernement des Pays-Bas (*b*). Cette Princeſſe refugiée à ſa Cour depuis 1526 (*c*), avoit donné de grandes preuves de prudence & de capacité.

Son caractere.

Son eſprit s'élevoit au-deſſus de ſon ſexe par ſon application à l'étude des Sciences & des Arts, & ſes progrès mériterent la *Dédicace* de la *Veuve Chrétienne*, Ouvrage qu'*Eraſme* lui adreſſa. La chaſſe la délaſſoit de ſes fatigues littéraires. Ses portraits la repréſentent dans un équipage conforme à ſes goûts : ce qui fait dire à *l'Hiſtorien de la Guerre des Pays-Bas*, que Marie n'avoit que des inclinations viriles. (*d*).

Conſeils de la Gouvernante.

L'Empereur l'inſtalla dans le Gouvernement, & lui donna un Conſeil Privé compoſé des Seigneurs du Pays, auxquels

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. pag. 154-163.
(*b*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. pag. 167-172.
(*c*) Heuter. Van Ep. Chron. pag. 111.
(*d*) Fam. Strada de Bell. Belg. *Decad*. I. *Lib*. I. pag. 42.

il joignit quelques Chevaliers de la Toison & autres tirés du Conseil d'Etat, & nomma pour Président l'Archevèque de Palerme ; les Comtes de Hoogstraaten & de Buuren furent des premiers (*a*). Le Conseil d'Etat ne s'assembloit autrefois que lorsqu'il étoit appellé par le Prince ; mais Marguerite ayant négligé depuis long-tems de le consulter, l'Empereur autorisa ce Tribunal à tenir ses séances sans être mandé : cette disposition ne plut que médiocrement à Marie qui regardoit ce droit comme une bride à son autorité (*b*). L'Empereur créa un troisiéme Conseil pour l'administration des Finances.

XL. Pétition faite à ceux de Hollande.

Après avoir établi cette forme de Gouvernement, il manda les Etats de Hollande sous prétexte de faire reconnoître la nouvelle Gouvernante ; mais il avoit un objet plus intéressant. Le Stadhouder ayant assemblé la Députation dans son Hôtel, exposa le besoin où l'Empereur se trouvoit pour son voyage, leur demanda d'avancer les quatre-vingt mille florins qu'ils avoient promis, & la premiere année de la Pétition ordinaire, pour acquitter les arrérages dûs sur la solde des garnisons. Il semble que les Etats refuserent cette demande (*c*), & nous ne trouvons rien qui nous instruise des suites.

Plaintes contre le Stadhouder.

Il paroît seulement que ces sortes de commissions dont le Stadhouder se chargeoit trop facilement, lui attirerent la haine des Hollandois ; qu'on l'accusa devant l'Empereur d'avoir rempli le Conseil de sujets incapables, pour se rendre maître de ce Tribunal, & d'avoir extorqué seize mille florins des Etats, outre le présent ordinaire à sa réception. Hoogstraaten informé de ce qu'on tramoit contre lui, fit venir les Députés qui déclarerent qu'ils n'avoient aucun sujet de plaintes contre le Tribunal ; que tous les Officiers avoient été nommés par Marguerite avant que le Comte de Hoogstraaten fût Stadhouder, à l'exception de Sandelin & de Gelain dont la probité n'étoit pas équivoque ; qu'il n'avoit jamais exigé de présent, & que si l'Empereur demandoit leur témoignage,

(*a*) Grand Recueil des Placards Tom. IV. *pag.* 29.
(*b*) Van der Haer Init. Tumult. Belg. *Lib.* I. *cap.* VIII. *pag.* 113.
(*c*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 165, 166, 167.

CHARLES II. ils étoient prêts de lui fournir une atteſtation ſignée par le Grand-Penſionnaire (*a*).

1531.

Reglemens pour l'administration de la Justice & de la Police.

L'Empereur ſe crut obligé cependant de remédier aux abus qui s'étoient introduits dans l'adminiſtration de la juſtice, par la malice des Subalternes & la négligence du Stadhouder (*b*). Il ſaiſit l'occaſion d'autant plus volontiers qu'elle lui donnoit moyen d'étendre ſon autorité. Il obligea les Juges de rapporter les motifs de quelques Arrêts (*c*), & publia un long Placard qui contenoit quarante-quatre Articles. Cet Edit commence par renouveller les condamnations portées contre les Sectaires, dont il ordonnoit l'exécution à la derniere rigueur ; il renvoye l'Article des Monnoyes, dont la valeur plus forte que celle des Etats voiſins, étoit préjudiciable au commerce, à un Réglement qu'il fit promulguer à la ſuite (*d*) ; il enjoint aux Officiers ſubalternes de rédiger par écrit les Uſages & Coutumes de leurs reſſorts, & de les remettre à la Gouvernante dans ſix mois, à compter de la ſignification de l'Edit. Sasbout avoit été chargé de cet Ouvrage dès 1526 ; mais les Villes avoient arrêté ſon travail en ſoutenant que l'Empereur devoit en ſupporter les frais (*e*). L'Edit ordonne par les autres Articles de ne recevoir aucun Tabellion qu'après un mûr examen de ſa ſcience & de ſes mœurs, afin d'aſſurer la fortune des particuliers, de fixer les denrées à un prix raiſonnable ; défend tout monopole ; veut qu'on inflige aux Banqueroutiers frauduleux les mêmes peines qu'aux voleurs publics, les exclut du privilege des aſyles, condamne au banniſſement quiconque refuſera de comparoître à la citation, ordonne d'arrêter les mendians & gens ſans aveu, à l'exception des Moines, qu'on éberge les Etrangers pour une nuit ; charge les Villes de ſoulager les pauvres, les malades, les veuves & les orphelins, enjoint de mettre dans les Egliſes des trones fermés ſous trois clefs,

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 168.
(*b*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 137, 140, 141, 140, 166, 168.
(*c*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 166, 167, 170. Confer. avec Fam. Strada de Bell. Belg. *Dec.* I. *Lib.* V. *pag.* 202.
(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 25.
(*e*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 25, 27.

de rapporter l'argent qui s'y trouvera dans une caiſſe commune pour être employé au ſoulagement des malades, des enfans & des femmes en couches ; veut que les Economes ſe faſſent avouer du Magiſtrat & rempliſſent leurs fonctions par charité & ſans appointemens ; enjoint aux Confeſſeurs d'exhorter les mourans à des œuvres pieuſes & charitables ; défend ſous peine corporelle à ceux qui vivent d'aumône de fréquenter les cabarets, les brelans ou autres lieux de débauche ; prononce une amende de ſoixante *groots* contre ceux qui boiront ou donneront à boire les Fêtes & les Dimanches ; prononce une double peine contre ceux qui commettront quelque déſordre dans le vin, la premiere pour l'yvrognerie, la ſeconde pour le crime dont elle eſt la cauſe ; condamne le luxe & fixe l'eſpece des habillemens ſelon les facultés & le rang ; permet à ceux qui peuvent nourrir trois chevaux, de porter le velours, deux pour le ſatin, un pour le damas ; fixe l'ajuſtement des femmes ſur l'état du mari ; condamne les jureurs & blaſphêmateurs à un mois de priſon, au pain & à l'eau, & ſi le blaſphême eſt réfléchi, à avoir la langue percée d'un fer rouge ; il finit enfin par exhorter les citoyens en qualité de ſujets d'un même Souverain, à vivre comme freres, & s'il ſurvient quelques conteſtations, d'en ſoumettre la déciſion au Stadhouder (*a*). Les Etats ſolliciterent inutilement l'Empereur d'ajouter un Article pour défendre les draps étrangers ; la crainte de ſe brouiller avec l'Angleterre, pour laquelle il avoit alors de grands ménagemens, le rendit ſourd à leurs prieres (*b*). Nous nous ſommes étendus ſur cet Edit tant pour faire connoître les mœurs du tems, que pour indiquer la ſource des uſages que la Police conſerve encore aujourd'hui. L'Empereur aſſembla les Etats-Généraux pour faire la lecture de cette Ordonnance ; il recommanda de l'exécuter à la rigueur, ſpécialement contre les Luthériens, ajoutant qu'il n'épargneroit ſur cet article

CHARLES II.

1531.

(*a*) Grand Recueil des Placards d'Utrecht. *Tom*. I. *pag*. 413. Repert. des Placards de Holl. *pag*. 22.
(*b*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag*. 167.

CHARLES II.

1531.

ni frere ni sœur, ni pere ni mere. Il congédia les Etats après cette cérémonie ; mais quoiqu'il séjournât à Bruxelles jusqu'au mois de Janvier suivant, il ne visita pas la Hollande, & se contenta de remédier par des ordres particuliers à quelques-uns des griefs qu'on avoit portés devant lui. Il révoqua les permissions d'établir des brasseriens hors les Villes ; il accorda des modifications & des explications sur les articles qui concernoient la fixation du prix des denrées, & la défense de sortir des jumens du pays, &c. (*a*).

Nouvelle étendue du ressort du Conseil de Hollande.

Nous ne devons pas oublier les changemens qu'il fit dans le Conseil. Ce Tribunal n'avoit pour régle que l'Ordonnance promulguée en 1462 par Charles, Comte de Charolois, au nom de Philippe le Bon son pere. Les Comtes augmenterent peu à peu l'autorité de ce Tribunal, en lui donnant le droit de prononcer en premiere instance sur différentes affaires, au préjudice des Juges des Villes, auxquels il appartenoit anciennement. Ils avoient évoqué devant ce Siege ce qui concernoit les assassins, les voleurs d'Eglise & de grands chemins, les incendiaires, les ravisseurs, les séditieux & les rebelles (*b*) ; ils conservoient au Magistrat la connoissance des moindres crimes, soit que l'accusé fut Ecclésiastique ou Laïc, & les Escoutets prononçoient conformément à l'Ordonnance qui s'expliquoit clairement sur l'espece & la punition des délits (*c*). Les Ducs de Bourgogne ayant introduit les formalités françoises, firent naître la chicanne qui rendit les procès plus embrouillés, plus longs & plus couteux ; mais ils en profiterent pour élever l'autorité du Conseil au-dessus de tous les Tribunaux, & par une suite nécessaire celle du Souverain, dont ce Tribunal dépendoit. Charles adjugea à ce

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 3, 6, 7, 10, 16, 17, 20, 26, 32, 40, 45, 47, 53, 56, 57, 63, 103, 104, 105, 106. Repert. des Placards de H. II. *pag.* 21, 26, 126, 165, 171, 172, 174, 177, 180, 182. Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 16, 126, 165.

(*b*) Manus. d'Amsterd. *pag.* 8. De Riemer Descript. de la Haye. *Tom.* I. *pag.* 169. *Tom.* II. *pag.* 305, 307.

(*c*) Voyez le Formul. *dans* Van der Eyk Manus. de Sudhollande *pag.* 205. Ordonn. d'Oudewater *pag.* 585. Orlers Descript. de Leide. *pag.* 37. Matth. de Jure Gladii *pag.* 637.

Conseil la compétence de toutes les contestations qui intéressoient la dignité du Prince, ses prérogatives, ses intérêts, ses droits, ses domaines, les monnoyes, les Officiers de sa Maison, ce qui concernoit les privileges des étrangers (*a*); & sous ces prétextes on enveloppa ceux des Villes (*b*). Il faut convenir que ces Princes avoient bien avancé le despotisme, si l'on réfléchit qu'anciennement le Magistrat des Villes avoit le droit d'exclure de son Siege les Juges du Souverain (*d*). Les Etats se plaignoient de tems en tems de ces nouveautés; mais les Comtes avoient pris le dessus, & leur Tribunal engloutissoit l'autorité des autres; les Magistrats perdoient de leur pouvoir, à mesure que celui du Comte croissoit, & la foiblesse des Jurisdictions subalternes favorisa les troubles qui s'éleverent bientôt de tous côtés, & ne finirent qu'en sappant par ses fondemens la puissance qui venoit de briser le seul frein capable de retenir les sujets dans le devoir.

XLI.
Nouveaux troubles dans le Nord.

Pendant que l'Empereur s'occupoit à régler la Police des Pays-Bas, & que les peuples espéroient de réparer leurs pertes par ses soins pour l'avancement du Commerce, le Nord les menaçoit d'une guerre plus sérieuse que celles qu'ils avoient essuyées. Nous avons vu (*d*) que Christiern II s'étoit refugié dans le Brabant, où son beau-frere n'avoit pu lui refuser un asyle. Les Villes Vandales piquées de l'armement que les Hollandois avoient souffert dans leurs ports, s'étoient vengées sur leurs Marchands; mais la piraterie avoit été suspendue par une treve de deux ans, pendant laquelle on devoit régler les dédommagemens de part & d'autre. Le Congrès étoit indiqué à Cologne; ceux de Lubec ayant négligé d'envoyer leurs Plénipotentiaires, il fut prorogé à Breme avec aussi peu de succès. Les Hollandois s'en plaignirent à Herman Zuiderhuizen, Agent de la Ligue Hanséatique à la

Congrès de Cologne.

(*a*) Recueil des Placards de Holl. *Tom.* III. *pag.* 640.
(*b*) Recueil des Placards de Holl. *Tom.* III. *pag.* 706.
(*c*) Voyez le Manifest. de 1346. dans le Grand Recueil des Placards. *Tom.* V. *pag.* 713.
(*d*) Voyez ci-dessus *pag.* 403.

CHARLES II.

1531.

Haye, & sur ces représentations l'on nomma des Commissaires de part & d'autre. Van der Goes, Jooſt Bets & André Jacobszoon furent chargés de la part des Etats (*a*). Les Négocians de Delft & de Leide refuserent d'entrer dans la négociation, Jooſt Bets s'excusa, & le départ des vaisseaux Danois acheva de rompre le Congrès (*b*). Christiern espéroit toujours de remonter sur le thrône au moyen des intelligences qu'il avoit conservées dans le Royaume. Il avoit armé dès 1529 quelques vaisseaux dans les ports de Hollande & de Zeelande ; mais les Villes maritimes, dans l'appréhension d'une nouvelle rupture, avoient engagé la Gouvernante à défendre leur sortie (*c*).

Rompu.

Le Roi Christiern se fait craindre en Hollande.

Dans ces circonstances Ennon ayant succédé à Edzard dans le Comté d'Embden, Christiern passa dans l'Oostfrise. Il sçut intéresser le nouveau Souverain en négociant un accord avec les Comtes d'Oldenbourg, de Delmenhorst & d'Ezens, & prit à son service les soldats qu'Ennon avoit levés pour sa défense (*d*). Cette nouvelle donna de grandes inquiétudes aux Hollandois. Les Villes avoient cautionné cinquante mille florins pour la dot de la Reine, & même en avoient avancé vingt-cinq mille ; elles craignoient de perdre cette somme, & Frederic leur fermoit l'entrée du Sond : ce qui rompoit le Commerce de la Mer Baltique. Le Sénat de Lubec avoit rappellé ses Plénipotentiaires du Congrès ; les Armateurs commençoient à courir la mer : ensorte que pour éviter de plus grandes pertes, elles furent contraintes de défendre la Navigation du Nord (*e*).

Défense de la Navigation du Nord.

Il ravage la Hollande.

Christiern méditant de faire une descente à Coppenhague, avoit rassemblé cinq mille hommes ; mais il manquoit de bâtimens pour le transport. L'Empereur loin de le secourir,

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 117.
(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 63. 105. 118. 127. 131. 132. 135. 137. 139. 170.
(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 206.
(*d*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* IV. *chap.* XII. *pag.* 645. *ch.* XXIX. *pag.* 657. *ch.* XXX. *pag.* 659.
(*e*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 177.

avoit

avoit expressément défendu à ses sujets de l'aider d'aucun bâtiment (*a*). Le Monarque piqué au vif, résolut d'employer la violence, pour arracher ce qu'il ne pouvoit obtenir de l'alliance & de l'amitié. Il se mit à la tête de sa petite armée vers le milieu de Septembre, traversa l'Overyssel & la Gueldre, passa par Cuilembourg & Vianen, pénétra par le Bas-Evêché au milieu de la Hollande, & porta le fer & le feu jusques sous les murs de Delft (*b*). Ses partis avancerent à la vue de la Haye, & répandirent tant d'épouvante que les plus riches habitans l'abandonnoient, emportant leurs meilleurs effets. L'appas du pillage augmenta son armée : de façon qu'elle étoit de douze mille hommes (*c*). Il choisit trois mille des plus déterminés, & marcha vers Alkmaar, dont les murs n'étoient pas encore relevés ; il entra sans obstacle, & la pilla pendant cinq jours consécutifs avec tant d'acharnement que le dommage fut évalué à des sommes considérables (*d*). La consternation étoit d'autant plus grande que les Etats appréhendoient qu'il ne surprît quelque place forte & qu'il ne se cantonnât pendant l'hyver. L'Empereur manquant de troupes, écrivit à toutes les Villes de redoubler leur vigilance & d'être nuit & jour sur leurs gardes (*e*). Il chargea Schenck, Stadhouder de Frise, de lier une négociation avec Christiern, pour le porter à sortir du pays (*f*). Ce Général vint à Alkmaar, & pour réponse le Monarque lui déclara qu'il n'évacueroit la Province que quand on auroit payé la dot de sa femme, & qu'on lui donneroit douze vaisseaux pour son expédition, offrant en récompense d'accorder la liberté du Commerce dans ses Etats, aussitôt qu'il auroit recouvré sa Couronne (*g*). Il fallut en passer par-là ; la flotte fut équi-

CHARLES II. 1531.

Négociations pour son départ.

(*a*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 231, 232.
(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 233.
(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 170.
(*d*) Voyez la Requête à l'Empereur, dans Boomkamp Descript. d'Alkmaar, *pag.* 74.
(*e*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 232, 233.
(*f*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 170.
(*g*) Manif. d'Amsterd. *pag.* 88.

CHARLES II. 1531.

pée avec tant de diligence qu'elle sortit de Medenblick le 26 du même mois (*a*). Il avoit dessein d'aller à Coppenhague; mais il fut accueilli d'une tempête qui le jetta sur les côtes de Norwege. Il y prit terre, & se refugia dans Anslo, où il essuya un long siege.

Défense du commerce avec lui.

Manœuvres de ceux d'Amsterdam.

Le Stadhouder informé que le Magistrat d'Amsterdam inclinoit en sa faveur, & appréhendant que cette Ville ne lui envoyât du secours, défendit par un Placard tout commerce avec les Danois; mais ces bourgeois crurent éluder les ordres en mettant en mer des vaisseaux chargés de munitions de guerre, dont les Capitaines avoient ordre de se laisser prendre.

1532.

Ces manœuvres acheverent d'irriter le Roi regnant; les Villes Vandales aigrissoient encore son mécontentement dans l'espérance de s'emparer du Commerce du Nord; & quoique le Monarque permît le passage du Sond aux vaisseaux des Pays-Bas, il favorisoit les Armateurs qui croisoient à son entrée (*b*).

Pertes des Hollandois par mer.

Le Conseil d'Amsterdam s'en plaignit aux Régences de Dantzic, de Riga & de Revel, & leur fit demander asyle dans leurs ports: ce qui fait présumer que les Hollandois navigeoient alors par le Belt (*c*). Les Etats cependant négocioient un accord avec le Danemarc & les Villes Vandales; ils se donnerent tant de mouvemens qu'on convint d'ouvrir un Congrès à Hambourg.

Congrès à Hambourg.

L'Empereur à son départ pour l'Allemagne avoit chargé la Gouvernante de terminer cette affaire, & désirant elle-même d'assurer la tranquillité du Commerce, elle pressoit les Villes Hanséatiques de nommer des Plénipotentiaires; mais leurs Régences qui se proposoient toujours de donner l'exclusion aux Hollandois, employoient l'impossible pour empêcher le Congrès. Les prétextes épuisés, les Oosterlingues déclarerent enfin que Frederic voulant être présent au Traité, demandoit qu'on transferât l'Assemblée à Coppenhague (*d*).

Transféré à Coppenhague.

(*a*) Velius Descript. de Hoorn. pag. 233, 234. Registr. de M. Aert Van der Goes. pag. 170, 171.

(*b*) Velius Descript. de Hoorn. pag. 238.

(*c*) Velius Descript. de Hoorn. pag. 238, 239.

(*d*) Registr. de M. Aert Van der Goes. pag. 177, 179, 180.

Les Etats ennuyés des remises & dans l'attente d'une guerre maritime (*a*), refuserent le Stadhouder qui leur demandoit d'avancer les Pétitions de 1533 & de 1536. Il leur représenta inutilement que l'Empereur avoit sacrifié cinquante mille florins pour engager Christiern à sortir de la Nordhollande; que la défense de la Hongrie contre les Turcs l'avoit obligé de faire des emprunts; que les revenus qu'il tiroit des Pays-Bas, étoient consommés pour leur utilité. Dordrecht seule, redevable au Souverain du droit d'entrepôt dont elle jouissoit, ne put se refuser à la reconnoissance; la Noblesse & les autres Villes s'opiniâtrerent au refus. Le Stadhouder désespérant d'obtenir l'avance qu'il demandoit, proposa une Création de dix-sept cens cinquante florins de rente, & les Villes consentirent à la constitution, à condition qu'on régleroit le cautionnement de chacune sur le pied des sommes taxées par les *Schildtalens*. Amsterdam hypothéqua sa part sur son Hôtel-de-Ville, Alkmaar & Rotterdam déclarerent qu'elles manquoient de fonds pour placer les rentes (*b*).

CHARLES II.

1532.

Pétition faite à la Hollande.

La Province souffroit de la disette des grains que l'interruption du Commerce du Nord augmentoit tous les jours, & leur ressource se bornoit à quelques bâtimens de Breme qui leur apportoient des grains de tems en tems. Le tonneau de seigle se vendoit quarante-six florins d'or, & l'Etat étoit surchargé de plus de six mille matelots que l'inaction réduisoit à la mendicité (*c*). Sur ces entrefaites les Armateurs de Lubec enleverent un vaisseau d'Edam qui revenoit de Lisbonne. Les habitans d'Amsterdam auxquels il appartenoit, s'en plaignirent à la Gouvernante avec tant d'amertume qu'elle se détermina à mettre un embargo sur les vaisseaux des Villes Hanséatiques qui se trouverent dans ses ports, & les Etats résolurent d'armer quarante vaisseaux montés de quatre mille soldats pour convoyer les flottes marchandes. Les Villes se

Disette en Hollande.

Embargo mis sur les vaisseaux Oosterlingues.

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 181, 182.
(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 179, 181, 182, 184, 185, 188.
(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 238, 239.

CHARLES II.

1532.

Plan d'un armement, Manqué.

chargerent de fournir l'artillerie & les provisions, en mettant un impôt de quinze pour cent sur les marchandises (*a*). Ce projet échoua cependant par la facilité que la Régence donna aux étrangers de frauder les droits ; Marie ne nomma qu'un Commissaire, & leur laissa le moyen pendant qu'il visitoit un port, de transporter leurs marchandises dans un autre (*b*).

XLII.

Equipement d'une flotte contre les Danois & les Oosterlingues.

On prit alors le parti d'équiper une flotte de soixante voiles & de la charger de huit mille soldats pour ruiner entiérement les Armateurs & détruire le commerce des Villes ennemies. On supplia l'Empereur de payer la moitié de l'armement ; les Villes se chargeoient du quart, & le produit des prises devoit fournir l'autre. Charles y consentit, à condition qu'on ne feroit plus difficulté de l'aider dans ses besoins. La Noblesse qui n'avoit aucun intérêt dans cette entreprise, rejetta les frais sur les Négocians, & l'on nomma des Commissaires pour faire les répartitions avec la Gouvernante (*c*). On travailla avec tant d'ardeur que la flotte fut bientôt en état ; la ville de Hoorn seule fournit cinq vaisseaux (*d*). On construisit encore des bâtimens pour garder l'embouchure des rivieres ; on défendit aux habitans de Texel & de Ter Schelling de fournir des Côtiers pour le pilotage de la Zuiderzee, & l'on fit partir quelques frégates pour être informé de ce qui se passoit dans les ports de Norwege, de Danemarc & de Lubec (*e*). Le Stadhouder demanda aux Trajectins cinq cens florins de contribution ; mais ils prétendirent que cette guerre regardoit l'Empereur, & se contenterent d'offrir quelque gratification pour les Officiers (*f*). Ces préparatifs réveillerent l'attention de Frederic, & la fortune le détermina à la paix, en le délivrant des inquiétudes que lui

Paix des Pays-Bas avec Frederic, Roi de Danemarc, & les Villes Vandales.

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 180.
(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 238.
(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 181.
(*d*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 238, 239.
(*e*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 182.
(*f*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 183, 184.

donnoit Chriſtiern. Ce Prince s'étoit retiré dans Anſlo où les Danois le bloquoient par terre & par mer ; la famine le força de ſe remettre à la diſcrétion de ſon Concurrent. Il ſe voyoit abandonné de tout le monde depuis la mort d'Iſabelle d'Autriche ſa femme (*a*). On lui reprochoit d'avoir avancé ſes jours en autoriſant l'inſolence de Sigbritte ſa Maîtreſſe, qui ne ceſſoit d'accabler la Reine de mépris, depuis qu'elle avoit donné un fils à Chriſtiern (*b*). Frederic voyant que perſonne ne s'intéreſſoit à ſon ſort, le fit renfermer dans le Château de Sonderbourg, où il vêcut juſqu'en 1559 (*c*). Marie profitant de la circonſtance, envoya à Coppenhague Jooſt Ameszoon, Van der Burgt, Gerard Muller, Conſeillers de l'Empereur, & Corneille Benning, Conſeiller d'Amſterdam. Le Roi qui n'ignoroit pas que la flotte étoit en état, écouta leurs propoſitions ; les Villes Vandales ſe ſéparerent de Lubec, qui s'oppoſoit à la paix, & ſur la promeſſe qu'on fit au Roi de Danemarc de ne ſe mêler en aucune façon des affaires de Chriſtiern, il renouvella les anciens Traités.

Malheureuſe fin de Chriſtiern.

L'abondance ſuivit ſi rapidement cet accord que le bled tomba de quarante-ſix florins d'or à vingt-deux avant la fin de l'année, & le camboui qui valoit cinquante florins, n'en coutoit que treize (*d*). Ce bonheur ne fut pas de longue durée. Les Agens de Lubec perſuaderent au Roi de Danemarc qu'il pouvoit excepter les Hollandois du Traité qu'il venoit de conclure avec les Pays-Bas, & leur demander les frais que leur armement l'avoit forcé de faire pour ſe mettre en défenſe. Le Monarque exigea par ſes Ambaſſadeurs trois cens mille florins, ſous menace de recommencer la guerre avec la Hollande ſeulement. La Gouvernante manda les Députés à Mons, & leur communiqua les prétentions des Danois. Les Etats répondirent que n'ayant agi qu'en vertu des ordres de l'Empereur, cette affaire le regardoit unique-

Les Hollandois exclus de la paix de Danemarc.

(*a*) Voyez Reigerſb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 414. 430.
(*b*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 163.
(*c*) Regiſtr. de M. Aert. Van der Goes. *pag.* 183.
(*d*) Chron. d'Ell. de Veer. *fol.* 34.

CHARLES II. 1532.

ment : ſur quoi Marie dit aux Ambaſſadeurs que ſi leur Maître ſe croyoit lézé, il pouvoit, aux termes du Traité, ſe pourvoir par les voyes de droit ; mais que s'il en venoit à la violence, l'Empereur étoit réſolu de ſoutenir ſes ſujets avec toutes les forces de l'Eſpagne & des Pays-Bas, & fit en même tems défendre aux autres Provinces d'écouter aucune propoſition de leur part. Frederic accuſa la Gouvernante de déni de juſtice, & manda aux Négocians d'Anvers, de Bruges & de Middelbourg qu'ils pouvoient venir commercer dans ſes ports. Le Conſeil de ces Villes répondit d'un commun accord qu'ils attendroient les ordres de l'Empereur pour lui rendre réponſe ; & les Armateurs de Lubec ayant recommencé leurs courſes ſur les Hollandois, Marie dépêcha Henri Willemszoon de Haarlem à Coppenhague, pour ſommer Frederic de déclarer nettement, s'il vouloit la paix ou la guerre (*a*).

Hoſtilités de ceux de Lubec.

Inondation.

Une déſolation preſque générale ſuſpendit ſur la fin de l'année les inquiétudes que cauſoit l'attente d'une guerre maritime. Un vent de Nordoueſt ſouleva les flots le 2 Novembre avec tant de fureur que les vagues s'éleverent un pied au-deſſus des digues. Elles emporterent celles de la plûpart des Iſles, & formerent différentes ſaignées ſur les côtes de la Weſtfriſe : de façon que les terres qu'on venoit de deſſécher avec tant de peine & de dépenſe, ſe trouverent inondées de nouveau (*b*). Les peuples implorerent le ſecours du Souverain. Les habitans de Lodyke & d'autres endroits de la Zeelande avoient obtenu une retenue de deux mille cinq cens livres ſur leurs contributions (*c*) : la Régente les continua quatre ans dans ce droit, à condition d'employer cette ſomme à réparer leurs digues ; mais elle rejetta la requête des Weſtfriſons, dont la perte n'étoit pas auſſi conſidérable (*d*). La rigueur de l'hyver n'ayant pas permis de deſſécher les

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 189, 190, 191, 195.
(*b*) Reigerſb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 433.
(*c*) Boxhorn *ſur* Reigerſb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 434.
(*d*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 188, 190, 192.

terres, les chaleurs de l'été corrompirent ces eaux croupiſſantes, & l'infection de l'air répandit une mortalité générale ſur les hommes & les beſtiaux. Zierikzee perdit plus de trois mille de ſes habitans (*a*), & le nombre en fut encore plus fort à Rotterdam (*b*).

CHARLES II.

1532.

Conſternation cauſée par des troupes étrangeres.

1533.

A ces calamités ſuccéderent des allarmes d'autant plus vives qu'on ignoroit également & l'objet & l'auteur. On apprit en Mars qu'un Corps de trois mille ſoldats ſe formoit entre Amersfoort & Utrecht ſur la frontiere de Gueldre, ſans qu'on pût pénétrer le Chef, ni le deſſein de ces troupes. Le bruit couroit qu'elles menaçoient la Hollande, & les ſpéculatifs conjecturoient que le Sénat de Lubec, de l'aveu du Duc de Gueldre, les deſtinoit à brûler les vaiſſeaux dans les ports de Hollande, pour détruire d'un ſeul coup les forces navales de la Province (*c*). Sur la rumeur publique le Conſeil d'Amſterdam fit arrêter quelques bâtimens de Harderwyk qui pour-lors étoient à Edam (*d*), & ſe preſſa d'informer la Gouvernante de l'objet de ſes craintes. Marie ordonna au Stadhouder de convoquer les Etats à la Haye; les Députés incertains du mal dont ils étoient menacés, & de la main qu'ils devoient craindre, renvoyerent la délibération devant le Conſeil, qui répondit que ſa miſſion étant bornée à l'adminiſtration de la Juſtice, il n'avoit ni l'autorité ni l'argent néceſſaire pour en impoſer à des ſoldats étrangers; qu'il conſeilloit cependant aux Etats de lever des troupes nationales pour munir la frontiere & de les placer ſur l'eau du Longpré par où l'ennemi devoit paſſer. Cet avis cauſa de grands débats entre les Députés, quoiqu'ils ſe réuniſſent à raſſembler ſix cens ſoldats qui devoient couter trois mille florins par mois. Ceux d'Amſterdam vouloient qu'on employât dans ce nombre deux cens matelots pour la garde des vaiſſeaux; les autres Villes jugeoient la précaution peu néceſſaire. Ceux de

(*a*) Reigerſb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 432.
(*b*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes, *pag.* 188.
(*c*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 432.
(*d*) Schraſſert Deſcript. de Harderwyk *Tom.* II. *pag.* 69.

CHARLES II. 1533.

Dordrecht, de Haarlem & de Delft offroient d'avancer quinze cens florins à compte des contributions, dont l'échéance tomboit à la Saint Jean. Leide déclara qu'étant continuellement dans la crainte d'une émeute de la part des ouvriers qui demeuroient ſans travail, depuis que les Anglois avoient fermé l'entrepôt de Calais, elle ne pouvoit contribuer d'hommes ni d'argent. Goude la plus expoſée en cas d'attaque demandoit qu'on augmentât les levées juſqu'à quinze ou ſeize cens hommes, & que pour fournir à la dépenſe on empruntât les ſommes néceſſaires ſur le compte de l'Empereur. Le Grand-Penſionnaire déclara au nom de la Nobleſſe abſente, qu'elle s'en tiendroit à ce qui ſeroit arrêté dans l'Aſſemblée. Pendant ces débats on apprit que les Etrangers approchoient de Wyck-te-Duurſtede. On craignit alors qu'ils ne paſſaſſent la Leck. On ſe preſſa de border les rivieres juſques à Dordrecht, on tira l'artillerie des arſénaux pour munir les vaiſſeaux ; la Gouvernante ordonna au Comte de Buuren de marcher de ce côté avec ſa Compagnie & celles d'Aarſchot & de Naſſau. Le Stadhouder ſe poſta au-deſſus d'Utrecht avec ſa cavalerie & quinze cens hommes d'infanterie diſtribués ſous trois Enſeignes, & le Gouverneur de cette Ville raſſembla ſous ſes murailles mille ſoldats & deux mille payſans.

[illegible] pour [illegible] des [illegible]

Le Conſeil voulant profiter de la terreur générale, propoſa de faire des fonds pour entretenir en tout tems deux mille ſoldats, & de répartir cette ſomme proportionnellement au *Schildtalens*. Les Députés de Dordrecht donnerent leur conſentement pour la moitié, à condition que l'Empereur ſe chargeroit de joindre deux cens chevaux ; mais les autres repréſenterent que Charles ayant négligé de les ſecourir dans un tems que la Province étoit ſans troupes, y penſeroit encore moins, quand il la croiroit en défenſe ; qu'il ne manqueroit pas de pretexte pour tirer ces ſoldats du pays & les employer ailleurs, ſans s'embarraſſer de ceux qui les payoient, & qu'il étoit à craindre que l'envie de placer des amis ou des parens dans les Compagnies, ne causât de la déſunion entre les Membres de la Province. Ainſi quoique tout le monde

Rejetté.

convînt

convînt de l'utilité du projet, la proposition fut unanimement rejettée (*a*).

1533.

Départ des troupes étrangeres.

Le Comte de Buuren pressoit le Duc de Gueldre de chasser les Etrangers de la frontiere, offrant de se mettre de la partie ; & pour le déterminer, il s'avança sous Gorinchem, pendant que le Comte de Nassau se postoit à Bois-le-Duc, & le Comte de Hoogstraaten sur la Leck. Le Duc de Gueldre craignant alors une invasion de trois côtés, écrivit au Commandant de cette troupe de passer sur le territoire de Munster : ce qui fut exécuté sur le champ. La tranquillité que leur retraite rendit à la Hollande, ne dura pas long-tems. On apprit bientôt qu'un nouveau Corps de soldats se formoit dans le même endroit, & l'on sçut de plus que l'artillerie & l'argent venoient de Lubec. Cette découverte redoubla la frayeur ; mais elle fut bientôt dissipée. On doit se souvenir que Balthasar d'Ezens, Gentilhomme d'Oostfrise, étoit du nombre de ceux que Christiern II avoit reconcilié avec Ennon, Comte d'Embden. Les contestations s'étant renouvellées, il avoit été contraint de quitter son pays & s'étoit refugié au Château de Rozande, près d'Arnhem, que le Duc de Gueldre lui avoit donné pour asyle, avec la permission de lever des soldats pour rentrer dans ses terres. Ses troupes s'étant rassemblées, il marcha en Oostfrise, battit Ennon proche de Jemmingen, & le força de signer un Traité qui termina leurs disputes & le rétablit dans ses possessions (*b*).

XLIII.

Armement de ceux de Lubec.

Une crainte plus réelle renouvella bientôt les allarmes. Neuf vaisseaux sortis de Lubec devoient être suivis d'un pareil nombre, & l'on ne douta plus que cette escadre ne fût destinée à s'emparer du Détroit du Sond. L'interruption du commerce de la Mer Baltique étoit la ruine de la Hollande,

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 191-207.

(*b*) E. Beninghi Hist. d'Oostfr. *Liv.* IV. *chap.* XXXI. *pag.* 659. *ch.* XXXIX. *pag.* 663. *chap.* XLIV. *pag.* 665. *chap.* LVIII. *pag.* 675. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 769-774.

CHARLES II.

1533.

Contestations à ce sujet en Hollande.

& lui donnoit tout à craindre du désespoir d'un grand nombre de matelots qui devenoient inutiles. A cette nouvelle le Conseil d'Amsterdam manda les Députés du Waterland, & l'Assemblée forma un projet qu'elle présenta aux Etats à Dordrecht. Il étoit question de soixante mille florins pour l'exécuter, & les Députés jugeant que cette guerre regardoit l'Empereur, & que le Brabant, la Flandre & la Zeelande devoient en porter leur part, refuserent d'y contribuer sans les autres Provinces. Le Stadhouder prétendoit qu'Amsterdam étant la plus intéressée dans cette affaire, devoit fournir cinquante vaisseaux de guerre, que l'armement regardoit les autres Villes, & que la flotte devoit être en état avant que de demander l'union de leurs voisins qui navigeoient peu dans le Nord; mais il ne fut pas écouté.

Les Hollandois menacés par le Roi de Danemarc.

Sur ces entrefaites Henri Williemszoon revint de Coppenhague, & rapporta que le Roi étant malade, il n'avoit obtenu qu'une seule audience; mais qu'il avoit compris que le Monarque s'obstinoit à forcer la Hollande à l'indemniser des dépenses dont son armement étoit cause; qu'il avoit paru faire peu de cas des instances de Marie; que sans le charger d'aucuns complimens pour elle, il lui avoit remis une lettre sous cachet remplie d'expressions menaçantes. Ce rapport donna de grandes inquiétudes pour cinquante-cinq navires qui étoient alors à Dantzic. On députa vers la Gouvernante pour la supplier de prolonger la défense de naviger dans le Nord qui alloit expirer au 15 Avril, de mettre un embargo dans les ports des Pays-Bas sur les marchandises & les vaisseaux de Lubec, & de mander les Grands-Maîtres, c'est ainsi qu'on nommoit les principaux intéressés du Commerce, afin de prendre leur avis dans les circonstances présentes. Marie passa facilement les deux premiers points, & mit le troisiéme en délibération. Les Etats cependant se consultoient sur ce qu'ils devoient faire. La Noblesse vouloit qu'Amsterdam & les Villes maritimes fournissent trente vaisseaux & douze frégates montés de grosse artillerie, de trois mille soldats & de douze cens matelots; qu'on adjugeât l'approvision-

Délibérations des Etats.

nement à ceux qui voudroient l'avancer ; qu'on demandât un Amiral à la Gouvernante, la Hollande ne pouvant donner que les Officiers ſubalternes ; qu'on déclarât la guerre au nom de l'Empereur, & qu'on répartît les frais de la Campagne après l'expédition ſur les quatre Provinces intéreſſées. Dordrecht, Delft & Amſterdam embraſſerent cet avis ; mais Haarlem, Leide & Goude s'excuſerent ſur leur impuiſſance. On arrêta cependant qu'on travailleroit à l'armement, ſauf à prier Marie de ſe charger du recouvrement, & l'on députa pour lui préſenter la réſolution, à laquelle on ajouta l'offre d'avancer douze mille florins par forme d'emprunt, à condition qu'elle défendroit à tous les vaiſſeaux de ſortir des ports avant qu'on eût choiſi les plus propres pour être armés en guerre. La Régente après une mûre délibération exigea l'avance de douze mille florins, le cautionnement des Villes pour le loyer des bâtimens & des munitions de guerre & de bouche, ſous promeſſe d'acquitter le tout, & promit de nommer un Amiral, de prêter l'artillerie, & de mettre un embargo général ſur les ports, ſe réſervant néanmoins de donner des permiſſions pour la Navigation de l'Oueſt & la Pêche du harang. Sur cette réponſe ceux d'Edam & de Monnikendam réſolurent de mettre leurs vaiſſeaux en mer avant la publication des Placards pour prévenir la défenſe ; mais les Etats avertirent le Conſeil avec tant de promptitude qu'il fut à tems d'empêcher cette manœuvre. Leurs Députés demeuroient en Cour pour preſſer la nomination de l'Amiral & la livraiſon de la groſſe artillerie, & ſollicitoient tous les Seigneurs de s'intéreſſer pour eux. Le Stadhouder en fut piqué, & les menaça de s'en venger en levant les Pétitions à la rigueur ; mais ils l'appaiſerent en lui repréſentant la crainte de la Province d'être accablée de tout le poids de la guerre, le déſir de voir effectuer le ſecours qu'on leur avoit promis, & l'aſſurant que la méfiance n'avoit aucune part dans leurs démarches. Hoogſtraaten ſatisfait de leurs raiſons, leur promit d'employer tout ſon crédit pour la réuſſite de leurs deman-

1533.

des. Cependant les Etats impatientés des longueurs de la Cour, se rassemblerent sur la fin de Juillet.

Manœuvres de ceux de Lubec.

Frederic étoit mort, Christiern III, son fils & son successeur, paroissoit disposé à la conciliation. Il n'étoit question que de mettre à la raison le Sénat de Lubec. Ces Négocians avoient trouvé moyen d'éluder les défenses & de faire entrer les marchandises du Nord par la voye de Hambourg, & la Régente accordoit aux Flamands & aux Zeelandois des permissions pour la Pêche du harang qu'elle refusoit aux Hollandois ; une préférence si marquée avoit causé des séditions dans quelques Villes.

Les Hollandois lézés dans leur commerse.

La flotte étoit en état : Amsterdam avoit avancé trois mille florins pour le premier mois du loyer des vaisseaux ; il falloit répondre aux offres de médiation que le Sénat de Hambourg faisoit aux Etats. Ces motifs les déterminerent à faire une seconde Députation pour la supplier : I. d'avancer le départ de la flotte qui consommoit inutilement dans les ports l'argent destiné pour l'expédition ; II. de nommer promptement un Amiral & de délivrer l'artillerie que l'Empereur devoit fournir ; III. de déclarer de bonne prise les marchandises de Lubec quoique venues par la voye de Hambourg ; IV. de fixer le prix du loyer des vaisseaux ; V. de leur marquer ce qu'ils peuvent répondre au Sénat de Hambourg.

Armement contre ceux de Lubec.

La Gouvernante n'ayant plus de prétexte pour reculer, donna le commandement de la flotte à Gerard de Merkere, ci-devant Amiral de la Flandre, remit au Comte de Hoogstraaten trente mille florins pour la part que l'Empereur devoit fournir, défendit sous peine de confiscation l'entrée des marchandises de Lubec qui venoient par Hambourg (*a*), répondit au sujet des permissions, qu'ils devoient espérer que la navigation seroit libre, aussitôt que la flotte seroit en mer ; qu'ils pouvoient répondre au Sénat de Hambourg qu'il falloit pour préliminaire conclure une treve de trois mois, pendant lesquels on pourroit travailler à la paix

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 27.

ſur le pied des anciens Traités, & ſtipuler qu'en cas de rupture on donneroit ſix ſemaines, à compter du jour de la ſéparation du Congrès, aux Négocians pour retirer leurs effets ; mais elle ne parla point de la contribution des Provinces ni de l'artillerie qu'elle avoit promiſe. Les bourgeois de Bruges, de Middelbourg, de Zierikzee & de Veere qui gardoient les arſénaux, refuſoient de s'en déſaiſir, ſous prétexte qu'elle appartenoit à ces Villes ; mais le véritable motif étoit de s'emparer du commerce, en chargeant les Hollandois de la guerre. Les Ooſterlingues le ſouhaitoient, & la Cour ſembloit favoriſer leurs vûes en fermant les yeux ſur pluſieurs vaiſſeaux de Dantzic qui malgré les défenſes étoient venus cet été dans les ports de Zeelande & à Anvers.

Les Ooſterlingues favoriſés à la Cour.

Le Stadhouder déclara aux Etats ſur la fin de l'été qu'il avoit entre les mains les trente mille florins que la Régente avoit promis ; qu'il étoit inutile d'eſpérer rien de plus ; que les frais de la campagne montant à ſoixante-dix mille florins, il falloit ſe réſoudre d'en fournir cinquante qui en défalquant les graces & les remiſes ordinaires & extraordinaires, feroient réduits à treize mille, & qu'auſſitôt qu'il auroit leur conſentement, la flotte ne tarderoit pas à mettre à la voile. Les Villes connurent alors que la Cour ſe croyant quitte par l'avance des trente mille florins, laiſſoit la Hollande dans l'embarras du reſte : ce qui leur paroiſſoit inſupportable. La Nobleſſe jugea qu'au retour des vaiſſeaux la Hollande payeroit ſeule l'excédent des trente mille florins, au lieu d'un cinquiéme du total, dont elle étoit tenue ſelon l'ancien uſage ; mais on ne pouvoit s'empêcher de prendre ce parti. Dordrecht y conſentit ; Haarlem & Goude perſiſterent dans le refus ; Amſterdam après des plaintes ameres des avances qu'elle faiſoit monter à vingt mille florins, ſe déclara pour Dordrecht, en cas que l'avis paſsât. Nous remarquerons que cette Ville étoit la plus intéreſſée au commerce du Nord (*a*), les Villes maritimes de la Mer Balti-

Pétition pour l'armement.

(*a*) Voyez le Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 179.

1533.

que servant d'entrepôt aux bleds dont Amsterdam faisoit un commerce considérable. Schiedam, Alkmaar & Rotterdam s'excuserent sur leur pauvreté. Les Commissaires Impériaux pressant la conclusion, proposerent de prélever cinquante mille florins sur la Pétition de 1535, & quelques Villes s'y étant opposées, ils répliquerent que l'Empereur n'avoit pas besoin de leur consentement pour exiger une somme sur une Pétition accordée. Là-dessus les Etats se séparerent sans conclusion, & les Députés de Delft protesterent en forme qu'elles ne payeroient rien pour cette guerre.

Arrêté des Etats de Hollande.

Le Stadhouder après avoir laissé calmer les esprits, rassembla les Députés à la Haye, & le 10 Août il les harangua séparément, s'assura de leurs suffrages en détail, & pour nous servir des termes de l'Avocat de la Province, il mit en usage toutes les finesses & les ruses que l'honneur pouvoit lui permettre, pour extorquer l'Arrêté suivant : » Les Députés » de la Noblesse & des cinq grandes Villes de Hollande, à » sçavoir de Dordrecht, de Haarlem, de Delft, d'Amster- » dam & de Goude ayant entendu la Pétition de notre gra- » cieuse Dame Reine, en sa qualité de Gouvernante, au » nom & de la part de sa Majesté Impériale, notre souverain » Seigneur, qui nous a été communiquée par le Comte de » Hoogstraaten, Stadhouder de Hollande & de Zeelande, » tendant à obtenir cinquante mille livres de quarante *groots*, » payables la moitié à Noel & l'autre à la Saint Jean, pour » être employées à l'armement qu'il destine pour punir ceux » de Lubec, ses rebelles ennemis, pour causes & raisons qui » nous ont été déduites ; & comme cette affaire regarde sa » Majesté Impériale & tous ses sujets, la Hollande ne devroit » pas être plus molestée que les autres Provinces ; cependant » pour aider sa Majesté Impériale, pour complaire à sa vo- » lonté, & lui prouver notre ardeur & zéle à le servir, nous » avons consenti & consentons la susdite Pétition, à condi- » tion qu'il n'exigera rien de plus, soit pour la présente guer- » re, soit pour quelqu'autre raison que ce soit ; qu'il se bor- » nera pour l'avenir aux contributions ordinaires ; qu'il aura

» ſoin que les gens de guerre n'apportent aucun dommage à » la Province ; que faute de remplir les ſuſdites conditions » les Villes ſeront déchargées de droit du préſent conſentement ; qu'on commencera par employer les deniers fournis » pour le ſervice de Sa Majeſté Impériale juſqu'à la concur- » rence de trente mille florins : enſorte que ſi l'on conclut une » treve, ou que les vents s'oppoſent au départ de la flotte, » les Villes ſeront déchargées des ſommes qui ſe trouveront » dùes, & ne ſeront pas payées. Ce qui a été accepté & con- » ſenti par le Stadhouder le 20 Août, 1533, en préſence des » Etats aſſemblés à Amſterdam. En foi de quoi j'ai moi Aert » Van der Goes, Avocat deſdits Etats, ſigné & délivré le » préſent Certificat pour le Stadhouder, qui remettra en » échange la révocation des permiſſions accordées à quelques- » uns de commercer dans la Mer Baltique par la voye de « Hambourg (*a*).

Ceux de Lubec bloqués dans l'Elbe.

Gerard de Merkere fit voile vers le Sond au commencement de Septembre, & Marcus Meyer, Amiral de Lubec, s'étant retiré à l'embouchure de l'Elbe, dont il n'oſa plus ſortir, il ſe rendit maître du paſſage : de façon qu'il n'étoit plus permis qu'aux vaiſſeaux des Pays-Bas d'entrer dans la Mer Baltique (*b*) ; & les Ooſterlingues furent ainſi forcés de ſigner une treve de trente ans (*c*). La répartition des frais cauſa au retour de la flotte quelques conteſtations dans le diſtrict de Hoorn entre les bourgeois & les habitans de la campagne (*d*) ; & les Etats eurent des altercations encore plus vives avec les Commiſſaires Impériaux pour deux cens mille florins, dont l'Empereur étoit en arriere ſur les dépenſes de l'armement (*e*). Mais la Province ſe crut encore trop

Treve avec les Ooſterlingues.

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 194, 215.
(*b*) Reygersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 643.
(*c*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 217, 220. Chartr. de Brabant à Vilvoorden. *Neuviéme Armoire d'enbas cott.* B.
(*d*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 242.
(*e*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 224.

Charles II. heureuse d'être débarrassée d'une guerre onéreuse, & d'avoir recouvré la liberté de son Commerce conformément aux anciens Traités.

1533.

Fin du onzième Livre.



LIVRE XII.

LIVRE XII.

SOMMAIRE.

I. *LIBERTE' de religion accordée dans l'Empire. Conditions. Traité de Charles avec les Princes Protestans. Secours des Protestans contre le Turc. Entrevue de Charles avec le Pape. Placards severes contre les Hérétiques des Pays-Bas.* II. *Origine des Anabaptistes. Leurs erreurs. Condamnées & punies. Leur Requête à l'Empereur. Guerre des Paysans. Les Chefs punis.* III. *Les Anabaptistes répandus dans les Pays-Bas. Ils s'emparent de Munster. Leur Fanatisme. Leur nouveau Gouvernement. Secours étranger. Siege de Munster. Changé en blocus.* IV. *Particularités sur Jean de Leide. Il est couronné Roi. Progrès de ses Emissaires. Dessein sur Amsterdam. Manqué. Les Hollandois refusent de marcher contre les Anabaptistes. Emeute à Amsterdam. Famine à Munster.* V. *Nouvelle tentative des Anabaptistes sur Amsterdam. Fanatisme de ces Sectaires. Leur supplice. Ravages des Anabaptistes dans la Frise. Nouvelle entreprise sur Amsterdam. Manquée. Supplice des Conjurés. Les Anabaptistes dispersés. Ils passent en Angleterre.* VI. *Extrémité de Munster. La Ville rendue par trahison. Confession de Jean de Leide. De ses Camarades. Leur supplice.* VII. *Assemblée des Etats-Généraux. Le Roi de Danemarc demande du secours aux Hollandois contre Lubec. Le Passage du Sond fermé pour les Hollandois. Contestations sur les Licentes. Elles sont rejettées. Les Hollandois sollicités pour envoyer une flotte en Danemarc. Contestations à ce sujet.* VIII. *Alliance entre le Roi de Danemarc & le Duc de Gueldre. Charles de Gueldre envahit le Pays de Groningue. Il menace la Hollande. Contestations pour la défense du Pays. La ville de Groningue pressée par le Duc de Gueldre. Elle se donne à l'Empereur. Pétition de la Gouvernante. Contestations à ce sujet. Charles maître des Pays de Groningue & de Drenth.*

Renouvellement des Traités avec le Danemarc. IX. *Ligue de la France contre Charles. Le Roi d'Angleterre s'éleve contre la Cour de Rome. Les Hollandois & les Zeelandois engagés dans l'expédition de Charles en Afrique. Son entrevue avec le Pape. Il marche contre les François.* X. *Nouvelles hostilités du Duc de Gueldre. Courses des Hollandois & des Zeelandois sur les François. Interruption du Commerce. Liberté de la Pêche du Harang. Campagne infructueuse. La Régente demande des subsides aux Provinces. Contestations à ce sujet. Traité entre l'Empereur & le Duc de Gueldre. Réunion d'Utrecht avec la Hollande. L'Overyssel devient une Province particuliere. Mort d'Erasme.* XI. *Pétitions de la Gouvernante. Contestations. Invasion des François. Nouvelles Pétitions. Accordées en Hollande. Avantages des François. Avantages des Impériaux. Treve. Nouvelle forme d'impositions. Renouvellement des Traités avec les Danois. Contestations des Hollandois avec l'Amiral Général.* XII. *Entreprise du Duc de Gueldre sur Enkhuizen. Manquée. Négociations de paix entre Charles & François. Treve. Entrevue. Paix. Dernier effort du Duc de Gueldre contre la Maison d'Autriche. Révolte du Pays contre lui. Il ravage la Veluwe. Les Etats lui donnent Guillaume de Juliers pour héritier. Mort de Charles de Gueldre. Marie reclame la succession pour l'Empereur.* XIII. *Pétition faite à la Hollande. Accordée en partie. Nouvelles tentatives des Anabaptistes. Particularités sur David Jorisz. Sur Jean de Batenbourg. Mort de David Jorisz. Ses erreurs.* XIV. *Armemens des Hollandois & des Zeelandois contre les Turcs. Mort de l'Impératrice. Députation des Etats à l'Empereur. La Gouvernante parcourt les Provinces.* XV. *Révolte des Gantois. Chimere du* Rachat de Flandre. *Emeute à Maastricht.* XVI. *Charles se détermine au voyage des Pays-Bas. Son embarras pour la route. Il passe par la France. Son entrée à Paris. Ses inquiétudes. Il marche contre les Gantois. Députation des Hollandois. Réduction des Gantois. Ils sont jugés. Et punis.* XVII. *Charles vient en Zeelande. Et en Hollande. Pétition. Contestations sur le droit d'Entrepôt. Charles fait son entrée à Utrecht. Mort du Comte de Hoogstraaten. Le Prince d'Orange nommé Stadhouder. Ses nouvelles instructions. Mort du Capitaine Général.*

Mort de l'Amiral Général. Nouvelle Ordonnance de l'Empereur. Il part pour l'Allemagne. Contestations pour les droits de l'Amiral. Jugées par l'Empereur. Nouveauté du Formulaire. Les Hollandois refusent d'obéir à l'Edit. XVIII. *Contestations pour les Licentes. Députation des Etats. Dordrecht députe en particulier. Députation des Etats à Dordrecht. Remontrances contre les Licentes. Modération de l'impôt des Licentes. L'impôt établi. Inconvéniens qui en résultent. Emeute à Amsterdam. L'impôt racheté & supprimé. Infraction du Privilege de* non Evocando. XIX. *Courses des Armateurs Ecossois sur les Hollandois. Traité avec l'Ecosse. Différend avec l'Angleterre. Diete de Ratisbonne. Tentatives infructueuses pour concilier les esprits. Les Protestans demandent un Concile. Entrevue de Charles avec le Pape. Expédition de Charles contre Alger. La flotte Hollandoise battue par une tempête. Alliance de François I avec le Duc de Cleves & de Juliers. Charles menacé du côté du Turc. Son projet imaginaire d'ériger les Pays-Bas en Royaume. Ses intrigues contre la France. Ligue de François I avec le Danemarc, la Suede, l'Ecosse, &c. Les Pays-Bas taxés pour des subsides. Contestations à ce sujet en Hollande.* XX. *Le Luxembourg conquis par les François. Reconquis par le Prince d'Orange. Dessein des Danois sur l'Isle de Walcheren. Manqué. Précautions du Stadhouder pour la sûreté du Pays. Incursion de ceux de Gueldre. Ils sont repoussés. Ils ravagent la Mairie de Bois-le-Duc. La Gouvernante demande de nouveaux subsides. Dessein de ceux de Gueldre sur Anvers. Défaite des Hollandois. Frayeur des habitans. Les Etats refusent les subsides. Ils les accordent.* XXI. *Contestations entre Charles & le Duc de Cleves & de Juliers pour la Gueldre. Le Duché de Juliers envahi par les Hollandois. Ils en sont chassés. Débats pour les subsides. Etablissement de nouveaux impôts. Exactions pour la paye des troupes.* XXII. *Hostilités des François dans les Pays-Bas. Invasion dans le Pays d'Utrecht. Prise d'Amersfoort. La Mairie de Bois-le-Duc ravagée. Courses des Armateurs François sur les Côtes. Flotte Françoise prise par les Hollandois. Nouveaux debats pour les subsides.* XXIII. *Charles marche contre le Duc de Cleves & de Juliers. Siege de Duuren. La Ville prise d'assaut. Et brûlée. Reddition d'au-*

tres Places. Soumiſſion du Duc. Traité. Le Stadhouderat de Gueldre joint à celui de Hollande, &c. Charles maître des dix-ſept Provinces. Nouvelle Pétition. Etabliſſement d'impôts. Secours des Anglois. Siege de Landrecy. Perte des Impériaux. Siege de Landrecy levé. Cauſes du mécontement du Roi d'Angleterre contre le Roi de France. Sa Ligue avec l'Empereur. Ratification du Traité avec le Duc de Cleves. XXIV. *Traité de paix avec le Roi de Danemarc. Intrigues de Charles à la Diete. Pétition. Accordée. Pirateries des Ecoſſois. Charles leur déclare la guerre.* XXV. *Diete à Spire. L'Empereur demande du ſecours contre les François. Il en obtient des Proteſtans. Hoſtilités. Les Anglois joints aux troupes des Pays-Bas. Siege de S. Diſier. Siege de Boulogne. Mort du Prince d'Orange, Stadhouder de Hollande, &c. Particularités ſur Guillaume de Naſſau. Louis de Praat nommé Stadhouder. S. Diſier rendu. Paix de Crepy. Les Anglois repaſſent la mer.* XXVI. *Charles arrive dans les Pays-Bas. Plaintes des Manufacturiers contre la France. Pétition. Abolition du Centiéme. Nouveau Tarif d'impoſitions. Concile de Trente. Nouveaux Edits contre les Hérétiques dans les Pays-Bas. Les Anglois continuent les hoſtilités par mer.* XXVII. *Préparatifs de Charles contre les Proteſtans. Nouvelle Pétition. Diſette dans les Pays-Bas. La Gouvernante parcourt les Provinces. Difficultés à lever les ſubſides. Politique des Etats. La Cour y met ordre. Charles inauguré dans la Gueldre. Diete à Ratiſbonne. L'Empereur marche contre les Proteſtans. Sa diſſimulation. Le Pape trahit ſon ſécret. Intrigues de Charles au ſujet du Concile. Ouverture du Concile.* XXVIII. *Hoſtilités des Impériaux en Allemagne. Progrès de leurs armes. Mort de Luther. Jugement ſur ſon Caractere. Expédition de Kruiningen. Bataille de Muhlberg. L'Electeur de Saxe priſonnier. Son Jugement. Traité. Le Landgrave de Heſſe priſonnier. Deſpotiſme dans l'Empire. Nouveaux Réglemens dans les Pays-Bas. Conſtruction des Forts dans la Zeelande. Maximilien de Bourgogne nommé Stadhouder. La place de Stadhouder réunie à celle d'Amiral. Adrien Van der Goes nommé Grand-Penſionnaire.* XXIX. *Mort de Henri VIII. Mort de François I. Occaſion d'une nouvelle guerre. Pirateries des Ecoſſois. Préparatifs pour garantir*

la Péche. Charge de troupes étrangeres. Armemens des Hollandois. Péche dans la Zuiderzee. Nouveaux Réglemens pour les Finances. XXX. *L'Empire veut soumettre les Pays-Bas aux contributions. Origine de ses prétentions. Viglius chargé de la défense des Pays-Bas. Contestations à ce sujet. Jugement de l'Empereur.* XXXI. *Mécontentement des Hollandois. Débats avec Viglius à ce sujet. Les Hollandois reçoivent la Convention. Contestations avec ceux de Brabant. Les Pays-Bas détachés de nouveau de l'Empire.* XXXII. *Précautions contre les Ecossois & les François. Plaintes contre les Anglois. Exécutions pour les impôts. Pétition de l'Empereur. Accordée. Mort du Comte de Buuren. Plaintes des Négocians contre le Danemarc. Traité onéreux. Délibération pour assurer la Péche du Harang contre les Ecossois. La Péche suspendue. Impôt sur les Vins.* XXXIII. *Charles veut faire reconnoître son fils dans les Pays-Bas. Motif de sa démarche. Arrivée de Philippe. Lettre de l'Empereur aux Etats. Il établit le Droit de Représentation. Serment de Philippe. Serment des Etats. Remarques sur le Serment. Philippe inauguré. Dans le Brabant. Dans la Flandre. En Zeelande. En Hollande. A Utrecht. Dans la Gueldre. Dans la Frise, &c. Donation des Pays-Bas faite à Philippe. Edit d'Union des dix-sept Provinces. Motif pour les détacher de l'Empire.* XXXIV. *Placards severes contre les Hérétiques. Tribunaux d'Inquisition. Persécutions cruelles. Remontrances de ceux d'Anvers. Réponse de Viglius aux Remontrances. Modération des Placards. Contestations renouvellées entre le Brabant & la Hollande. Jugées en faveur des Hollandois. Nouveau Tarif pour les Finances. Présens faits aux Grands Officiers.* XXXV. *Confiscations par mer entre les Impériaux & les François. Modérées. Prises faites sur les Ecossois. Impôt sur le Harang. Treve avec l'Ecosse. Négociations de paix. Traité. Mort de Perenot de Granvelle.* XXXVI. *Diete d'Augsbourg. Le Concile de Trente transferé à Bologne. Réglement de l'*Interim. *Le Concile rédintégré à Trente. Ignorance du Clergé des Pays-Bas. Députés des Pays-Bas au Concile. Députés des Protestans. Précautions pour leur sûreté. Ils se retirent.* XXXVII. *Ligue des Protestans. Guerre contre l'Empereur. Déroute de Charles. Hostilités des François. Pertes des Hollandois sur mer. Traité de Passau. Continuation des hostilités des François. Représailles. Déclaration de guerre.*

Débats pour l'équipement d'une flotte. XXXVIII. *Petition pour la guerre contre les Turcs. Débats en Hollande à ce sujet. Impositions sur les maisons. Création de rentes. Hostilités entre les Impériaux & les François en Lorraine. Siege de Metz. Levé.* XXXIX. *Délibérations pour assurer la Pêche du Harang. Armement des Villes. Pertes des Pêcheurs. Contestations sur les frais de l'armement. Précautions pour garder les Côtes. Pétition. Débats en Hollande à ce sujet. Siege de Terouanne. La ville prise d'assaut. Et rasée. Sac de Hesdin. Nouvelle Pétition. Avantage des François sur les Impériaux.* XL. *Révolutions en Angleterre. Mariage de Philippe avec Marie. Réflexions sur ce mariage. Conspiration contre Marie. Consommation du mariage. Pétition faite à la Hollande. Accordée. Nouvelle Pétition. Débats entre les Villes. Accroissemens de Commerce & de richesses. Facultés inégales des Villes.* XLI. *Infraction au Privilege de* non Evocando. *Procès criminel d'Henri Dirkszoon. Origine des Factions des Dirkistes & des Escoutistes. La Gouvernante veut s'emparer des Privileges du Pays. Les Etats y mettent ordre.* XLII. *Hostilités des François. Bataille de Renti. Dessein sur Metz. Manqué. Combat naval entre les Hollandois & les François. Négociations de paix. Continuation d'hostilités. Peste dans l'armée des Imperiaux. Mort de Martin de Rossem. Particularités à son sujet.* XLIII. *Treve avec la France. Pétition. Remontrances. Premier Etablissement des Fermes en Hollande.* XLIV. *Charles forme le dessein d'abdiquer ses Etats. Ses motifs. Jugemens de sa démarche. Il mande son fils. Arrivée de Philippe dans les Pays-Bas. Charles lui donne des instructions. Graces particulieres accordées par l'Empereur. Députation de la Hollande pour l'abdication de Charles.* XLV. *Cérémonie de l'abdication. Marie se demet du Gouvernement. Philippe reconnu Comte. Charles abdique la Couronne d'Espagne. Et l'Empire. Son depart pour l'Espagne. S'il s'est repenti d'avoir abdiqué? Sa retraite. Sa mort. S'il a été heretique? S'il a voulu se faire Pape?* XLVI. *Particularites sur son Regne. Ses Femmes & Enfans. Son Portrait. Parallele de Charles avec François I & Soliman. Chapitres de la Toison tenus par Charles.* XLVII. *Particularités sur Erasme.* XLVIII. *Particularités sur S. Ignace & son Institut.*



HISTOIRE GENERALE

DES

PROVINCES-UNIES.

LIVRE XII.



'EMPEREUR occupé d'affaires plus importantes ne penfoit gueres à s'acquitter avec les Pays-Bas, & la guerre de Hongrie épuifoit fon épargne. Soliman, depuis la victoire qu'il avoit remportée à Mohatz, fe propofoit la conquête de la Hongrie, & Charles n'étoit en état de s'oppofer à fes efforts qu'en réuniffant les Princes que la Religion divifoit. Les Proteftans pouvoient lui donner de grands fecours ; mais les Edits d'Augsbourg & de Worms les effarouchoient, & le but de fon retour en Allemagne étoit de ramener leurs efprits. Depuis que Luther avoit levé l'étendard de la révolte contre l'Eglife Romaine, fa Secte s'étoit étendue du Rhin jufques au fond du Nord. Affuré de la protection de l'Electeur de Saxe, du Landgrave de Heffe, d'un grand nombre de Princes & de quelques Villes Impériales, il ne craignoit

CHARLES II.

1534.

I.
Liberté de Religion accordée en Allemagne.

CHARLES II. plus les foudres du Vatican ni les Decrets des Dietes. Dans ces circonſtances l'Empereur étant entré en négociation avec

1534. les Chefs du parti réformé, les Proteſtans s'aſſemblerent à Schweinfurt, d'où ils envoyerent à Ratisbonne les condi-

Conditions. tions ſous leſquelles ils offroient de joindre leurs armes à celles des Catholiques : I. Que Charles obligeât Ferdinand ſon frere de renoncer au titre de Roi des Romains ; II. Qu'on aſſemblât les Princes pour dreſſer un nouveau Réglement concernant les élections ; III. Qu'on publiât une paix générale ſur les affaires de religion ; IV. Que ſans égard aux Arrêtés de Worms & d'Augsbourg, il fût défendu aux partis de s'inquiéter en aucune façon ; V. Que les Proteſtans renonceroient à faire aucune innovation dans la Confeſſion d'Augsbourg ; VI. Qu'ils refuſeroient leur protection aux ſujets des autres Princes, & renonceroient aux liaiſons étrangeres ; VII. Qu'ils permettroient aux Eccléſiaſtiques de remplir leurs fonctions dans les lieux où ils ſont établis ; VIII. Qu'on éviteroit de part & d'autre tout ſujet de diſpute ; IX. Qu'on chercheroit de concert les moyens de s'accorder à l'amiable ; X. Que l'Empereur employeroit ſon crédit & ſon autorité pour aſſembler un Concile dans une Ville libre de l'Empire ; XI. Qu'il enjoindroit à la Chambre Impériale de ſurſeoir à toutes pourſuites contre les Proteſtans ; XII. Que ceux-ci obéiroient à l'Empereur ſelon les Loix & Conſtitutions de l'Empire ; XIII. Qu'ils ſecoureront Sa Majeſté de tout leur pouvoir dans la guerre contre les Turcs ; XIV. Qu'on fera ſerment de part & d'autre d'obſerver exactement les Articles ci-deſſus.

Traité de l'Empereur avec les Princes Proteſtans.

Ces conditions ayant été préſentées à Charles à Nuremberg au moment qu'il apprit que Soliman entroit en Hongrie à la tête d'une armée formidable, il ſe preſſa de conclure un Traité avec les Princes Proteſtans, par lequel il s'engageoit à n'inquiéter perſonne pour cauſe de religion juſqu'à la déciſion d'un Concile aſſemblé légitimement, promettoit de l'annoncer dans ſix mois, de le provoquer au bout d'un terme pareil, & de proroger les ſurſéances accordées, ſi les diſputes n'étoient pas terminées à l'amiable ou par un

1535.

Secours des Proteſtans contre les Turcs.

un Jugement de l'Egliſe (*a*). Les Proteſtans s'empreſſerent de marquer leur reconnoiſſance par la levée de quatre-vingt mille hommes & de trente mille chevaux que l'Electeur de Saxe conduiſit en Hongrie : enſorte que réunis avec les Catholiques ils formerent la plus belle armée que l'Empire eût encore envoyée contre les Infideles. Charles s'avança juſques à Vienne pour attendre Soliman qui n'oſant riſquer une bataille, paſſa la Drave & la Save & ſe retira à Belgrad (*b*). L'Empereur après avoir laiſſé un bon Corps de troupes à Ferdinand, congédia les Princes, & prit ſa route par l'Italie pour s'aboucher avec le Pape qui devoit ſe rendre à Bologne. Ils eurent pluſieurs conférences ſur la convocation d'un Concile ; mais Clement VII s'opiniâtra à des conditions que les Proteſtans ne voulurent pas accepter (*c*).

Entrevue de Charles avec le Pape.

Si Charles étoit forcé de tolérer le Luthéraniſme en Allemagne, il n'en montroit que plus de ſévérité contre les Sectaires dans les Pays-Bas. Il y fit publier au commencement de l'année ſuivante un Edit qui confiſquoit la vie & les biens de quiconque ſeroit convaincu d'avoir lu ou publié les mêmes Placards qu'il autoriſoit dans l'Empire, & faiſoit injonction aux Eſcoutets & Baillifs de pourſuivre à la rigueur ceux qui débitoient de nouvelles opinions (*d*). Les Anabaptiſtes furent les plus maltraités : auſſi méritoient-ils la principale animadverſion du Magiſtrat. Les troubles qu'ils cauſerent dans nos Provinces nous obligent de rendre compte de l'origine & des erreurs de cette Secte.

Placards ſeveres contre les Hérétiques des Pays-Bas.

II.

Origine des Anabaptiſtes.

Thomas Muntzer, né à Zwickau dans la Miſnie, la fit connoître dans la Saxe en 1522, & l'on donna à ces Hérétiques le nom d'Anabaptiſtes parce qu'ils condamnoient le

(*a*) Sleidan. Comm. *Lib.* VIII. *pag.* 205, 210. Pallavic. Hiſt. Concil. Trid. *Lib.* III. *cap.* IX. *pag.* 263. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 27, 28.

(*b*) Sleidan. *ubi ſupra. pag.* 261. Cochlæus in Act. & Script. Luth. *ad ann.* 1532. *pag.* 237. Paul Jov. *Lib.* XXIX. Reynald Ann. Eccleſ. *ad ann.* 1532 *n.* 41, 42. Goldaſt. Conſtit. Imper. *Tom.* I. *pag.* 511. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 87.

(*c*) Sleidan. *ubi ſupra. in fine Lib.* VIII. Seckendorf *Liv.* III. *pag.* 93. Hortleder. *Tom.* II. *Lib.* I. *cap.* XIV. §. 15.

(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 27.

[illegible] II.

1534.

Leurs erreurs.

baptême des enfans & baptisoient une seconde fois leurs Prosélytes. Cette opinion n'étoit pas nouvelle, & quelques-uns l'attribuent aux Hussites de Boheme. Nicolas Storck, de Stolbergen, & Marc Stubner se joignirent à lui. Ces trois personnages, disciples de Luther, se séparant de leur maître qu'ils accusoient de trop de modération, en imposerent aux peuples par un extérieur religieux & mortifié, & préchoient que les Loix de l'Eglise ne sont point obligatoires ; que le Culte & les Sacremens ne servent de rien au salut ; que la soumission aux Princes & aux Magistrats n'est point d'institution divine ; que les hommes sont libres & dans l'indépendance ; que les biens sont communs ; qu'un Chrétien ne doit pas plaider, quelque juste que soit sa cause ; qu'il lui est défendu de prêter serment, même en Justice, ni de rien posséder en propre ; qu'il ne peut exercer aucune espece de domination ni de Magistrature. Ils se disoient envoyés de Dieu pour fonder un nouveau Regne sur la destruction des impies qui gouvernent le monde (*a*). Au reste ils affectoient de préparer leurs Prosélytes à recevoir le Saint Esprit par le jeune & les austérités, à ne s'habiller que d'étoffes communes & grossieres & à n'avoir aucun soin de leurs personnes (*b*). On ne sçait ce que devinrent Storck ni Stubner; mais Muntzer poursuivi par les Magistrats se sauva dans la Thuringe, où il séduisit un grand nombre de personnes, & pour avancer le Regne dont il se disoit le Précurseur, il envoya ses disciples dans l'Allemagne, dans la Suisse & dans les Pays-Bas. Les principaux établissemens se formerent à Nuremberg & à Mulhausen, & Muntzer s'étant rendu lui-même dans cette derniere Ville, gagna Balthazar Submeyer de Fridberg dans la Hesse, Docteur en Théologie, & pour-lors Ministre Luthérien à Waldshut dans la Suabe. Une Veuve de Zuric que ce dernier séduisit, le reçut dans sa maison. Bientôt Conrad Grebbel, Felix Mantz & George Blaaurock, répandant leurs

(*a*) Florim. de Raym. de l'Orig. des Héréſ. *Liv.* III. *chap.* I. Spond. *ad ann.* 1523. *n.* 12. Meshow. Hiſt. Anab. *Lib.* I. Sleidan. *Liv.* IV, V. Chytræi Saxon. *Liv.* XI.

(*b*) Boſſuet Hiſt. des Variat. de l'Egliſ. *pag.* 31, 36.

nouveaux dogmes avec trop d'imprudence, attirerent l'attention du Magiſtrat qui les fit citer devant lui. Zwingle qui fut appellé, les ayant convaincus d'erreur, le Tribunal les bannit, & rendit un Jugement qui condamnoit à un demi marc d'argent ceux qui donneroient deux fois le baptême, & refuſeroient de l'adminiſtrer aux enfans. Mantz s'opiniâtrant à ſoutenir ſes dogmes, fut mis dans un ſac & jetté dans la riviere, & Blaaurock fut brûlé peu de tems après dans le Tyrol (*a*).

Condamnées & punies.

Les progrès de cette Secte furent plus heureux en Suabe & en Weſtphalie, où Muntzer ſe retira. L'idée d'indépendance entraînoit les Villageois opprimés par la Nobleſſe; ils s'aſſemblerent en 1525, & préſenterent à l'Empereur une requête, par laquelle ils demandoient: I. la liberté de choiſir leurs Miniſtres; II. L'exemption des dixmes, à la reſerve de celle du bled qu'ils offroient de continuer, à condition que le premier tiers ſerviroit à l'entretien des Miniſtres, le ſecond à celui des Prêtres & le troiſiéme aux Aumônes; III. Ils prétendoient n'être aſſujettis aux Seigneurs & aux Magiſtrats que dans les choſes honnêtes & raiſonnables; IV. Qu'on remît les redevances ſur l'ancien pied, avec défenſe de les augmenter à l'avenir; V. Qu'on abolît les coutumes & les uſages qui repugnent à la liberté; VI. Qu'on ſupprimât les droits d'Aubaine & généralement tout ce qui ſent la ſervitude; VII. Qu'on obligeât les Seigneurs d'adminiſtrer exactement la juſtice; VIII. Qu'on nommât des Commiſſaires pour examiner les baux, & fixer ſur un tau légitime les rentes & les redevances, dont les ſujets ſont chargés; IX. Enfin qu'on déclarât communs la chaſſe, la pêche, les bois & les pâturages (*b*).

Leur Requête à l'Empereur.

Le refus de ces demandes fut le ſignal de la révolte. Munt-

Guerre des Payſans.

(*a*) Martyrol. des Anabapt. *Part.* II. *pag.* 3, &c. Spond. *ad ann.* 1524. *n.* XIV. Cochlæus in Catal. Sedit. Sleidan. *Lib.* VI. *pag.* 146. Racine des Anabapt. *Liv.* I. *ch.* VI. *fol.* 36. I. H. V. P. N. Init. Schiſm. Anab. *pag.* 4. On attribue cet Ouvrage à Charles de Gand qui s'eſt caché ſous ces Lettres initiales. Voy. Ubbo Emm. Rer. Friſic. *Lib.* LIX. *pag.* 924. & le Protocole d'Embden. *fol.* 369, 370.

(*b*) Arnol. Meshow. *Hiſt.* Anab. *Lib.* I. Chytræi Sax. *Lib.* II. Cochlæus *ad ann.* 1523. Sleidan. *Lib.* IV. *pag.* 128.

Charles II.

1534.

zer & Pfeiffer, Moine Apoftat des Prémontrés, fe mirent à la tête des Payfans, & leur perfuaderent de chercher un établiffement les armes à la main. Les uns les fuivoient par pur fanatifme, les autres par libertinage, dans l'efpérance du pillage & de s'affranchir de la tyrannie des Nobles. Ils fe trouverent au nombre de quarante mille, & fe féparerent en trois troupes, dont l'une marcha vers Biberach fur le Rhin, la feconde vers Algow dans la Suabe, & les autres s'établirent fur le Lac de Conftance. La Nobleffe fe ligua pour les remettre dans le devoir, & choifit pour Commandans George, Comte de Walpurg, & Guillaume, Comte de Furftemberg. Celui-ci en venant au rendez-vous tailla en pieces une de leurs bandes qui couroit le pays de Wurtemberg. L'armée réunie mit le fiege devant Wurtzbourg; les Anabaptiftes accoururent au fecours, & fans l'Electeur Palatin qui furvint pendant le combat, ils auroient pris leur revanche; mais leurs gens fatigués ne purent foutenir un nouvel effort, & prirent la fuite (*a*). Le Duc de Guife, le Comte de Vaudemont, fon frere, & Bellejoyeufe exterminerent ceux qui ravageoient l'Alface. Ces défaites multipliées obligerent Muntzer à rappeller fes détachemens à Mulhaufen. Le Comte de Mansfeld les voyant fur fa frontiere, appella au fecours l'Electeur & George, Duc de Saxe, le Landgrave de Heffe, & les Ducs de Bronfvic. Muntzer s'étant fortifié avec fes chariots fur la montagne de Franckenhaufen, réfolut de les attendre; il fut enfoncé de toutes parts avec un furieux carnage, & leur Général ayant été pris dans un grenier, fut conduit à Mulhaufen & exécuté avec Pfeiffer & les autres Chefs de la révolte (*c*).

Les Chefs punis.

III. Les Anabaptiftes répandus dans les Pays-Bas.

Pendant que la Nobleffe détruifoit ces malheureux payfans en Allemagne, Submeyer faifoit de nouveaux progrès dans les Cantons de Zuric, de Balle, de S. Gall & de Schafhoufe.

(*a*) Barland. Chron. Brab. *cap.* 82. Sleidan. *Lib.* IV. *pag.* 128, 180.

(*b*) Petri Gnaladini Hift. Tumult. Ruftic. in Germ. *Lib.* II. Sleidan. *Lib.* IV. *pag.* 131.

(*c*) Florim. de Raym. *Lib.* II. *cap.* I. & *feq.* Cochlæus *ad ann.* 1525. *pag.* 110. Sleidan. *Lib.* V. *pag.* 140, 141. J. Camerar. Vita Melancht. *pag.* 43. L. Hortenf. de Anab. *apud* Schardium. *Tom.* II. *pag.* 299.

Le Magiſtrat les ayant enfin chaſſés de ces montagnes, il ſe répandit avec ſes proſélytes dans la Weſtphalie, dans la Friſe & dans la Hollande. Nous trouvons que ſept ou huit de ces fanatiques arrêtés à Amſterdam furent pendus à la Haye (*a*). Ces malheureux montroient au milieu des ſupplices tant de pieté & de réſignation que leur mort augmentoit leur nombre. Les diſciples renchériſſoient ſur la doctrine monſtrueuſe de leurs maîtres, jouoient les Enthouſiaſtes & ſe diſoient envoyés de Dieu pour renverſer le Royaume des impies qui dominoient ſur la terre, & pour fonder un nouveau Regne, où les Saints gouverneroient le monde. Melchior Hofman répandoit ces viſions à Embden & Tripmaaker à Strasbourg; mais ayant été pris l'un & l'autre à la Haye, ils ſubirent le ſupplice du feu avec quelques-uns de leurs diſciples. La terreur de l'exemple ne put arrêter Jean Mathiszoon qui ſe mit à répandre le fanatiſme dans Haarlem. Celui-ci ſe faiſoit paſſer pour Enoch à l'exemple de Tripmaaker qui s'étoit donné pour Elie. Il venoit d'Amſterdam, où il avoit laiſſé ſa femme déja ſur l'âge, emmenant pour la remplacer ſa belle-fille jeune & jolie, à laquelle il avoit appris à jouer l'illuminée. A l'aide de ce perſonnage le nombre de ſes diſciples augmentant tous les jours, il leur ordonna de ſe répandre deux à deux dans les Provinces voiſines. Il détacha pour la Friſe Barthelemy Boekbinder & Dideric Kuiper.

Charles II.

1534.

Ils s'emparent de Munſter.

Obbe Philips & Jean Bokelszoon furent envoyés à Munſter, où Menno Simonsz, qu'ils ſéduiſirent, donna naiſſance à la Secte des Mennonites (*b*). Bernard Rotman avoit apporté le Luthéraniſme dans cette Ville, & ſes Proſélytes s'étoient multipliés au point qu'ils avoient forcé les Catholiques de leur céder ſix Egliſes, ne ſe reſervant que la Cathédrale. Ce Traité ſigné par le Magiſtrat avoit été ratifié par

(*a*) De Veer Chron. *fol.* 33.

(*b*) Confeſſ. d'Obbe Philips *pag.* 3, 4, 5, 11, 13, 15, 24. Voyez la *à la fin* des Commenc. du Schiſme des Anabapt. *pag.* 45, 46, 47, 50, 51, 52, 58. Sleidan. *Lib.* X. *pag.* 308. Reynald. Ann. Eccl. *ad ann.* 1533. *n.* 6. Ulemberg Vita Luth. *cap.* 26. Arnol. Meshow. Hiſt. des Anabapt. *Liv.* V, VI.

CHARLES II. 1534. François, Comte de Waldec, leur Evêque (*a*). Les Anabaptistes ayant gagné Rotman, prirent bientôt le dessus des Luthériens & des Catholiques. Ils se saisirent du canon & de l'Hôtel-de-Ville ; les Chanoines craignant le pillage de leurs maisons, se refugierent avec leurs effets dans le Quartier d'Overwater, où ils se retrancherent. Cinq de ces fanatiques pour ameuter le peuple, coururent alors les rues tous nuds l'épée a la main, criant : *la bénédiction de Dieu est sur la droite de la Ville ; sa malédiction sur la gauche* (*b*). Le Magistrat appréhendant les suites de cette folie, crut l'appaiser en accordant la liberté de religion aux trois Sectes ; mais sa condescendance ne produisit qu'un calme momentané : les Anabaptistes aspirant à se rendre les maîtres en profiterent pour attirer leurs freres qui s'étoient multipliés dans les Provinces. Séduits par l'idée d'un gouvernement plus heureux, ceux de Hollande commençoient à s'attrouper pour les joindre. Le Magistrat d'Amsterdam en fit arrêter un grand nombre le 21 Mars, & les ayant interrogés sur le but de leur voyage, ils répondirent qu'ils alloient où *l'Esprit de Dieu les appelloit*. On venoit alors de publier un Edit contre les Sectaires avec injonction de ne faire grace qu'à ceux qui renonceroient à leurs erreurs dans le délai d'un mois (*c*). La rigueur des Placards augmentoit la foule des fuyards, & les Etats avertis qu'on faisoit dans l'Overyssel des amas de munitions de guerre & de bouche, & que le peuple y couroit de tous côtés, commencerent à craindre de voir les Villes désertes (*d*). Dans ces circonstances une simple invitation devenoit suffisante pour remplir Munster de fanatiques & de gens sans aveu. Les plus Illuminés de ces nouveaux-venus coururent les rues nuds & l'epée à la main, criant à haute voix: *Dieu a donné cette Ville a ses enfans, malheur aux impies ! il est tems de faire pénitence ! que ceux qui refusent d'être regenerés, se pressent de sortir ! le Pere Eternel a ordonné d'exter-*

Leur Fanatisme.

(*a*) Anonym. Chron. Monast. *apud* Matth. Anal. Vet. Ævi. *Tom.* V. *pag.* 142, 148.

(*b*) L. Hortens. de Anabapt. *ubi supra. pag.* 300.

(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 28.

(*d*) Repert. des Placards de Holl. *ibid.*

1526.

miner tous ceux qui ne sont pas rebaptisés ! (*a*) Les Chanoines ne se croyant plus en sûreté dans la Ville, quitterent leurs maisons, & les plus riches habitans les suivirent. La foiblesse des Catholiques augmentant l'audace, Mathiszoon de Haarlem se déclara leur Chef, & s'adjoignit pour Conseil Jean Bokelszoon de Leide, Bernard Rotman, Bernard Knipperdolling, Jacques de Campen & Jean de Geelen. Ils chasserent le Sénat & choisirent douze Juges entre les plus fanatiques auxquels ils confierent l'administration de la Police (*b*). Le nouveau Tribunal se signala par le pillage des Eglises & des maisons & par une Ordonnance qui déclaroit les biens communs, ordonnoit à tout le monde d'apporter l'or & l'argent dans un dépôt public, & faisoit défense sous peine de la vie d'en réserver une seule piece. Le Landgrave de Hesse, le Duc de Gueldre, & les Villes de Deventer, de Campen & de Zwoll favorisoient la révolte, & prévoyant que la Ville ne pouvoit manquer d'être assiegée, envoyerent de l'artillerie & des munitions aux rebelles (*c*).

Leur nouveau Gouvernement.

Secours étrangers.

En effet l'Evêque informé des excès où se portoient ces furieux, assembloit des troupes, & secondé par Jean, Duc de Cleves & par Herman, Archevêque de Cologne, qui le joignit avec un bon Corps de Cavalerie, il investit la Ville à la tête de douze mille hommes. Le mépris qu'il faisoit de pareils ennemis, le porta d'abord à tenter différens assauts, dont il fut repoussé (*d*) ; les sorties que les assiegés firent de leur côté, le désabuserent bientôt de sa prévention, & lui firent connoître qu'il auroit de la peine à les réduire. Il résolut alors de changer le siege en blocus (*e*), & d'envoyer

Siege de Munster.

Changé en blocus.

(*a*) Confess. d'Obbe Philips. *pag.* 16, 17, 53. La Bizardiere Hist. Gestor. Mirab. *pag.* 100. Cochlæus *ad ann.* 1534. *pag.* 269. Anonym. Chron. Monast. *pag.* 149, 150.

(*b*) L. Hortens. *ubi supra. pag.* 300.

(*c*) A. Corvin. de Monast. Obsid. *apud* Schardium. *Tom.* II. *pag.* 315. Sleidan. *Lib.* X. *pag.* 156, 157.

(*d*) Viglii ab Aytta de Zuichem Epist. Select. *in* Anal. Belg. *Tom.* II. *Part.* I. *n* LVIII. *pag.* 171.

(*e*) Viglii Epist. Select. *ubi supra. n.* LXXIII. *pag.* 203, 204. Anonym. Chron. Monast. *pag.* 150, 151.

Charles II. 1534.

Viglius d'Aytta de Zuichem, ſon Official, à la Diete de Worms, pour demander du ſecours aux Princes aſſemblés (*a*). Mathiszoon qui s'étoit rendu deſpotique par ſa ſéverité (*b*), ayant été tué dans une ſortie, les deux Bourgmeſtres & les vingt-deux Conſeillers dont il avoit formé le Sénat, nommerent Jean Bokelszoon, Tailleur d'habit de Leide, qui le ſurpaſſoit encore en méchanceté (*b*).

IV. Particularités ſur Jean de Leide.

Cet homme malgré la baſſeſſe de ſon extraction, étoit éloquent, s'étoit formé par l'étude, & n'avoit que vingt-quatre ans. On raconte que dans les Colleges il avoit toujours affecté de jouer les rôles d'Empereur ou de Roi (*d*), & qu'il en ſoutint le caractere avec autant de dignité que s'il fût né ſur le thrône (*e*). Uniquement occupé à réaliſer les jeux de ſon enfance, & mettant à profit le don de l'inſpiration, il ſortit toud nud l'épée à la main courant les rues & crioit au peuple que *le Roi promis de Dieu étoit dans la Ville & qu'il ſeroit bientôt connu.* Il rentra dans ſa maiſon s'opiniâtrant à garder le ſilence, demanda une plume à ceux qui le queſtionnoient & répondit par écrit que *le Très-Haut avoit lié ſa langue*. Il tomba le quatriéme jour dans un enthouſiaſme, pendant lequel il ſe fit porter à l'Hôtel-de-Ville, où il déclara que le Pere Eternel l'avoit commis pour établir douze Juges ſur ſon peuple, & le partager à l'exemple des douze Tributs d'Iſraël, & les ayant nommés il remit le glaive à Knipperdolling qu'il chargea d'exécuter les ordres du Très-Haut, lui commandant de maſſacrer ſur le champ les partiſans cachés de l'Evêque ; & celui-ci mettant la main à l'œuvre, le défit de ceux qui pouvoient contrarier ſes vûes, ſans trouver la moindre oppoſition. Quelques jours après il révoqua le Conſeil qu'il venoit d'établir, & Knipperdolling le proclama ſous le titre de *Roi de la nouvelle Jeruſalem* (*f*).

Il eſt couronné Roi.

Jean Duizendschoon, Orfêvre de Warendorp, homme ac-

(*a*) Viglii Epiſt. *n*. LIV. *pag*. 164. LXI. *pag*. 169. LXII. *pag*. 181.
(*b*) L. Hortenſ. de Anab. *pag*. 302.
(*c*) L. Hort. *ubi ſupra*. *pag*. 301, 302. A. Corvin. de Obſid. Monaſt. *pag*. 315.
(*d*) Orlers Deſcript. de Leide. *pag*. 318, 322.
(*e*) L. Hortenſ. de Anab. *ubi ſupra*. *pag*. 304.
(*f*) L. Hortenſ. de Anab. *ubi ſupra*. *pag*. 302, 303, 304.

crédité

crédité par ses inspirations, criant à haute voix *que l'Ange lui commandoit de couronner Jean de Leide*, lui mit sur la tête un Diadème à la façon des Orientaux, & lui annonça de la part du Pere Eternel *que son Regne s'étendroit sur toute la terre* (*a*). Aussitôt qu'il fut installé, il nomma Gerrit Boekbinder son Premier Ministre & sortit à cheval la Couronne sur la tête, des éperons d'or à ses pieds, précédé de deux enfans, dont l'un portoit une Bible ouverte, l'autre une épée nue, & suivi par une Garde qui mettoit à mort tous ceux qui refusoient de ployer les genoux. Il fit sortir les Religieuses des Couvens, les donnant à ceux qui les demandoient (*b*), autorisa par un Edit la pluralité des femmes, & pour l'exemple il en choisit dix-sept dont la veuve de Mathiszoon fut la premiere, & la seule qui porta le titre de Reine. Il distribua des Médailles, sur lesquels on voit la ville de Munster avec deux épées en sautoir, & sur le revers : *Il n'y a qu'un Dieu, qu'un baptême, qu'un Royaume. Si l'homme ne renaît par l'eau & par l'esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. Le Verbe s'est fait chair, il a demeuré parmi nous* (*c*). Sa cruauté & les crimes auxquels il se livroit, le rendirent odieux; mais sa séverité étouffoit jusqu'au murmure. Cependant les vivres commençant à manquer, il envoya plusieurs de ses disciples annoncer ses besoins, & demander du secours à ses voisins. La plupart tomberent entre les mains de Waldec qui les fit pendre sans forme de procès. Il fit grace à Henri de Hilversom sur la parole qu'il lui donna de ramener la Ville dans le devoir.

Progrès de ses Emissaires.

Celui-ci de retour à Munster, persuada au nouveau Roi qu'un Ange l'avoit sauvé du supplice, & l'avoit chargé de l'avertir que le Pere Eternel avoit résolu de lui livrer Amsterdam, Deventer & Wesel. Ce projet étoit vraisemblablement concerté par Waldec pour diviser les forces des Anabaptistes. Jean donna dans le panneau; il nomma Jacques Campen Evêque d'Amsterdam, lui choisit un certain nombre de

Dessein sur Amsterdam.

(*a*) Anonym. Chron. Monast. *pag.* 153.
(*b*) Anonym. Chron. Monast. *pag.* 152.
(*c*) Haresbachius Hist. Anab. *pag.* 147, 148.

compagnons, & chargea Jacques Mathiszoon de paſſer avec une autre troupe juſques dans la Zeelande. Nous avons des lettres du premier, dans leſquelles il s'intitule *Evêque d'Amſterdam & Lecteur de Munſter* (*a*). Ces Miſſionnaires gagnerent en peu de tems un grand nombre de Proſélytes en vantant la félicité dont les peuples jouiſſoient ſous la nouvelle Loi (*b*). Les Aſſemblées devenant plus nombreuſes, le Magiſtrat d'Amſterdam fit prendre les armes à la Compagnie des Arquebuſiers, les inveſtit dans le lieu où elles ſe tenoient, & fit exécuter à la Haye ceux qui furent arrêtés (*c*). Peu après ayant appris qu'ils s'attroupoient dans la Friſe pour ſurprendre Amſterdam, le Sénat aſſembla les Compagnies bourgeoiſes, & s'étant aſſuré de leur fidélité par un nouveau ſerment, il publia un Placard qui défendoit de loger aucun étranger, & donnoit ordre aux Anabaptiſtes de ſortir de la Ville dans le jour. L'Eſcoutet fit la viſite des maiſons, & vingt de ces malheureux qu'il trouva furent mis à mort dans la place publique (*d*).

Manqué.

Les Hollandois refuſent de marcher contre les Anabaptiſtes.

Cependant Marie ayant aſſemblé les Etats Généraux à Malines, leur propoſa d'exterminer tous les Sectaires, & d'envoyer du ſecours à l'Evêque de Munſter. Les Députés de Hollande refuſerent de ſe prêter à de pareilles inhumanités, & le Stadhouder ayant fait lecture de l'Edit, ils le rejetterent, ſous prétexte qu'il donnoit trop d'autorité au Clergé; promirent de réprimer ceux qui prêcheroient des nouveautés, de ne permettre la Chaire qu'à des perſonnes dont la doctrine & les mœurs auroient été examinées ſcrupuleuſement, de défendre les injures de parti & de parler en bien ou en mal des nouvelles opinions (*e*). Le Comte de Hoogſtraaten vint à Amſterdam au 1 Octobre pour dépoſ-

(*a*) Regiſtr. des Ordonn. d'Amſterd. *dans* Brandt Hiſt. de la Réforme Tom. I. *pag.* 122.

(*b*) E. de Veer Chron. *pag.* 36.

(*c*) Chron. Amersf. *apud* Matth. Anal. Vet. Ævi. & Fund. & Fata Eccleſ. *pag.* 525.

(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 29. L. Hortenſ. de Anab. *ubi ſupra. pag.* 301, 303.

(*e*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 218, 219, 220, 223.

seder Jean Hubertszoon, que sa mollesse rendoit suspect, le bannit de la Ville (*a*), & fit emprisonner deux bourgeois. Le bruit s'étant répandu qu'on devoit en enlever deux cens pendant la nuit, les citoyens s'assemblerent à l'Hôtel-de-Ville & lui déclarerent qu'ils ne souffriroient pas qu'on violât leurs privileges (*b*). Joost Buik, Echevin & Capitaine des Arquebusiers, ne put appaiser le tumulte qu'en promettant une entiere sûreté pour les domiciliés, & le Comte craignant les suites de cet attroupement, ne demeura que deux jours dans la Ville, pendant lesquels il fit garder soigneusement son Hôtel.

CHARLES II. 1534. Emeute à Amsterdam.

La famine cependant augmentoit dans Munster. Jean de Leide amusoit le peuple en annonçant de la part de Dieu des convois qui n'arrivoient pas, & soutenoit son autorité par la terreur. Il condamna à mort une de ses femmes pour avoir osé lui reprocher l'abondance qui regnoit dans sa maison, pendant que le peuple mouroit de faim, & l'exécuta de ses mains. Cependant la Ville étant aux abois, il résolut d'envoyer Geelen avec une grosse somme pour acheter des vivres en Hollande & dans la Frise; mais celui-ci imbu de la prédiction qu'Amsterdam seroit sous la domination des Anabaptistes, ne songea plus qu'à s'en rendre le maître (*c*), & Hilversom profita de l'occasion pour rejoindre l'Evêque (*d*).

Famine à Munster.

V. Nouvelle tentative des Anabaptistes sur Amsterdam. 1535.

Geelen ne fut pas plûtôt en Hollande que les troubles commencerent. Le Commandant de Woerden selon les uns, le Conseil d'Amsterdam selon les autres, avertit la Gouvernante dès le mois de Janvier que les Anabaptistes avoient formé le dessein de surprendre la Ville, & qu'ils devoient mettre le feu dans différens quartiers pour exécuter leur entreprise pendant le désordre (*e*). On arrêta quinze hommes

(*a*) Liste de la Régence d'Amsterd. *en tête* des Manif. *imprim. en* 1624.
(*b*) L. Hortens. de Anab. *ubi supra. pag.* 306, 307.
(*c*) A. Corvin. de Obsid. Monast. *pag.* 315. L. Hortens. de Anab. *ubi supra. pag.* 307, 310.
(*d*) L. Hortens. de Anab. *ubi supra. pag.* 305, 306, 307.
(*e*) Meursii Athen. Batav. *Lib.* I. *pag.* 50. Orlers Descript. de Leide. *pag.* 443.

CHARLES II. 1534.

& autant de femmes qui furent condamnés les premiers au feu, les autres à être jettées à l'eau dans des sacs (*a*). La vivacité des recherches obligea plusieurs bourgeois à se cacher dans différentes Villes, & Marie fit publier un Placard qui défendoit de leur donner asyle, sous peine de punition corporelle (*b*). Ces précautions & la rigueur qu'on exerçoit contre ces Sectaires, ne purent refrener le fanatisme d'un Tailleur appellé Dideric. Cet homme sçachant que Sibertszoon, Marchand de drap, étoit allé à la Mer Baltique pour son commerce, assembla dans sa maison sise au Zoutsteeg sept hommes & cinq femmes, & s'étant tenu long-tems la face contre terre, il s'écria en se relevant que *Dieu l'avoit promené dans le Ciel & dans l'Enfer; qu'il l'avoit instruit de l'approche du jugement dernier, & que l'un d'entr'eux*, qu'il montra du doigt, *seroit damné*. Celui-ci s'étant précipité à ses pieds, cria miséricorde, & le Prophete lui dit gravement, que *le Pere Eternel lui faisoit grace, & l'adoptoit pour son Fils.* Après ce début il prit un casque, une cuirasse, son épée, & se dépouillant tout nud il jetta ses armes & ses habits dans le feu, en disant *que ce qui vient de la terre soit consommé par les flammes!* Il ordonna ensuite à l'Assemblée de l'imiter de tout point. Une femme reveillée par la fumée, étant entrée dans la chambre, fut saisie du même enthousiasme & sortit toute nue avec la troupe criant par les rues: *Malheur! malheur! la vengeance approche, faites pénitence!* Le peuple s'attroupant à ce spectacle, le Bourgmestre fit prendre les armes à la Compagnie des Arquebusiers qu'il mit en bataille devant l'Hôtel-de-Ville; on arrêta la Procession, à l'exception d'une femme, dont on n'entendit plus parler. On voulut donner des habits à ces malheureux pour paroître devant les Juges. Ils répondirent, *que la vérité marchoit nue; qu'ils étoient l'image de Dieu, & que leur nudité ne les feroit pas rougir.* La folie les empêchoit apparemment de sentir le froid qui pour-lors étoit au plus haut degré. Ceux que le Magistrat chargea de visiter la maison de Sibertszoon;

Fanatisme de ces Sectaires.

(*a*) L. Hortens. de Anab. *ubi supra. pag.* 309.
(*b*) Balen Descript. de Dordr. *pag.* 818.

trouverent la porte si bien fermée qu'ils furent contraints de la faire sauter avec de la poudre à canon. Les habits brûloient encore, & l'on avoit mis dessus deux terrines pleines de viande. On ne put tirer une parole raisonnable de ces malheureux, & dans la crainte que l'affaire ne devînt plus sérieuse, la bourgeoisie passa la nuit sous les armes. On ferma les portes de la Ville & des Eglises, on arrêta les horloges, & l'on mit en prison tous ceux qu'on soupçonnoit d'etre de cette Secte. Le 25 Février on les conduisit sur le marché avec des habits de toile; on leur coupa la tête & leurs cadavres furent exposés sur des roues. On arrêta pendant l'exécution cinquante personnes qui couroient les rues sans habits (*a*), & peu de jours après plus de mille se présenterent aux portes; le Magistrat leur fit demander d'où ils venoient, & sur leur réponse il les renvoya dans le Hainaut dont ils se disoient (*b*).

CHARLES II. 1535.

Leur supplice.

Cette entreprise manquée, Geelen à la tête de trois cens hommes surprit l'ancien Couvent près de Bolswaard dans la Frise, chassa les Moines, brisa les Images, & pilla les vases & les ornemens (*c*). Jurien Schenk, Stadhouder de Frise, reprit le Monastere, passa au fil de l'épée tout ce qui fit résistance & conduisit les prisonniers à Leuwaarden, où ils périrent par le fer, par l'eau & par le feu (*d*).

Ravages des Anabaptistes dans la Frise.

Geelen qui s'étoit sauvé, se cacha à Amsterdam dans la maison de Guillaume Corneliszoon, & son nom étant connu par la confession de ceux qu'on avoit exécutés, il prit celui d'un Marchand. Quelques jours après il partit pour Bruxelles par le conseil de Corneliszoon, afin de solliciter des lettres de remission. Il se jetta aux pieds de Marie, & feignant un repentir sincere de ses extravagances, il obtint sa grace, sous la promesse qu'il fit, de livrer Munster à l'Empereur. De retour à Amsterdam, il reparut sous son vrai nom,

Nouvelle entreprise sur Amsterdam.

(*a*) Reg. des Ordonn. d'Amsterd. *dans* Brandt Hist. de la Réforme. *Tom.* I. *pag.* 118.
(*b*) L. Hortens. de Anab. *pag.* 309, 310.
(*c*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* IV. *ch.* LXI. *pag.* 681.
(*d*) Ubbo Emm. Rer. Frisic. *Lib.* VII. *pag.* 884.

CHARLES II.

1535.

fit arborer les armes d'Eſpagne ſur ſa porte, ſous prétexte des négociations dont il étoit chargé ; il fréquenta les principaux habitans, & tint des Aſſemblées, dont il ſe ſervit pour attirer un grand nombre d'Anabaptiſtes dans la Ville. Il vint à bout de ſéduire Henri Goedbeleid, l'un des plus riches citoyens, & ſes rendez-vous étoient chez Pierre Gaal qui demeuroit dans le Pylſteeg. Il ſe perſuadoit que le peuple ſe déclareroit pour lui auſſitôt qu'il auroit levé le maſque, & dans cette idée, après avoir ameuté ſon parti, il réſolut de s'emparer de la Ville & fixa l'exécution au 10 Mai, jour de réjouiſſance où la Confraire de Sainte Croix faiſoit tirer un feu d'artifice & traitoit les Officiers de Ville. Un jeune homme dont les *Hiſtoires* taiſent le nom, avertit ſur le ſoir Pierre Honig que ſix cens hommes devoient à l'entrée de la nuit s'emparer du canon, ſe ſaiſir de l'Hôtel-de-Ville, & que les Conjurés s'aſſembleroient ſur la place au ſon du tocſin. Cet homme fit part de l'avis à Nicolas Doedeszoon & à Dideric Hidebrandszoon Otter, courut avec eux à l'endroit du repas, & fit ſortir les Bourgmeſtres de table. Ceux-ci mépriſerent d'abord l'avis ; mais pendant qu'ils déliberoient, Geelen ſortit de Pylſteeg à la tête de cinquante hommes les armes hautes, & tambour battant. Simon Nicolaszoon Put qui commandoit la garde ſur la place du Dam, ayant été tué à la premiere décharge, ſa Compagnie s'enfuit, & les Anabaptiſtes s'emparerent du canon qu'ils braquerent contre l'Hôtel-de-Ville que les bourgeois abandonnerent. Un des valets que les fumées du vin avoient endormi ſur un banc, ſe ſauva dans le clocher & tira après lui la corde du tocſin, ſans refléchir à ce qu'il faiſoit. Ce hazard ſauva la Ville ; les Anabaptiſtes qui devoient s'aſſembler au ſon de cette cloche, demeurerent tranquilles, pendant que ceux qui s'étoient ſauvés de l'Hôtel-de-Ville, portoient l'allarme dans tous les quartiers. Chacun couroit dans l'obſcurité ſans ſçavoir où il alloit ; mais la mort d'un bourgeois qui fut tué proche le Dam, leur apprit à être plus circonſpects. Nicolas d'Aken, ou d'Aix-la-Chapelle, ayant oſé ſe mêler avec les Conjurés pour pénétrer leur deſſein, fut reconnu comme il queſtion-

noit Goedbeleid & massacré sur le champ. Pierre Kolyn, l'un des Echevins que sa douceur faisoit soupçonner de favoriser les Sectaires, crut se justifier en attaquant ceux qui s'étoient postés contre la Balance ; mais il fut tué avec ceux qui l'avoient suivi, & l'on connut par leurs blessures que les Conjurés se servoient de balles empoisonnées (*a*). Cette découverte rendit le Magistrat plus circonspect ; il se contenta de garder les avenues, & suspendit l'attaque jusqu'au jour. Goossen Jeanszoon Reekalf, Bourgmestre, imagina de tendre des voiles de vaisseau à la tête des rues, & de rouler derriere des sacs de houblon ; les Anabaptistes les laisserent tranquilles derriere ce nouveau retranchement, & passerent la nuit à chanter des Pseaumes, s'imaginant sur la foi de leurs Prophêtes, que Dieu leur livreroit la ville sans effusion de sang. Reekalf profita de ce tems pour former une Compagnie de volontaires des gens qui travailloient sur la Halle aux poissons, & leur promit la paye d'un mois pour les engager à marcher à la tête des Compagnies bourgeoises. Il donna le signal à la pointe du jour ; les Conjurés accablés par le nombre, se refugierent dans l'Hôtel-de-Ville dont ils défendirent la porte en désperés. Reekalf fit avancer deux coulevrines & un canon, & les ayant enfoncés, les repoussa dans l'intérieur du bâtiment. Ce fut alors qu'il s'empara de l'Hôpital S. Elisabeth, d'où les découvrant jusqu'au fond de la cour, & les faisant arquebuser par les fenêtres, il fit un si grand carnage que Geelen courut se cacher dans la tour ; mais songeant au supplice qui l'attendoit, il se mit à la fenêtre, & préféra une mort honorable aux tourmens qu'il ne pouvoit éviter. Les habitans perdirent une vingtaine de leurs citoyens ; la plûpart des Conjurés furent massacrés, & leurs cadavres pendus par les pieds sur le marché. On ouvrit le ventre à ceux qui restoient en vie, on leur jetta le cœur contre la face, on coupa les corps par quartiers, & on les exposa en différens endroits (*b*). On visita les maisons avec

Manquée.

Supplice des Conjurés.

(*a*) Voyez la Liste de la Régence d'Amsterd. *au commenc.* des Manif. *à l'année* 1535.

(*b*) Voyez la Sentence *dans* Dapper Descript. d'Amsterd. *pag.* 151.

CHARLES II. 1535.

la derniere exactitude, & l'on exécuta sans miséricorde ceux qu'on découvrit ; l'on pendit l'hotesse chez laquelle les Conjurés avoient tenu la premiere assemblée, & une autre femme convaincue d'avoir recelé Jacques de Campen, qui se disoit Evêque d'Amsterdam. Ce dernier ayant été découvert sous un monceau de tourbes, fut mis au carcan avec une mitre de fer blanc aux armes de la Ville ; il eut ensuite la langue, la main droite & la tête coupées, son corps jetté au feu & sa sa tête plantée sur une verge de fer à la porte de Haarlem (*a*).

Les Anabaptistes dispersés.

On fit des recherches dans toutes les Villes & l'on traita pareillement ceux qui furent découverts (*b*). La Régente fit afficher un Placard qui condamnoit au feu les Prophètes, les Apôtres & les Evêques, les hommes à avoir la tête tranchée, & les femmes à être jettées dans la riviere (*c*). La rigueur des exécutions fit disparoître ces Sectaires du pays ; ils perdirent enfin l'espérance de se rendre maitres de quelques Villes des Pays-Bas, & se refugierent en Angleterre où Henri VIII les reçut (*d*). L'entreprise sur Amsterdam auroit peut-être réussi, malgré le petit nombre des Conjurés, sans les hazards qui survinrent. La corde du tocsin qui devoit servir de signal, & qui fut ôtée sans réflexion, contribua beaucoup à la faire échouer, & l'imbécillité de ces fanatiques qui se laisserent enfermer avec des voiles de vaisseau, acheva leur perte. La nuit même de cette avanture il leur arriva un renfort de trois cens hommes de Benskoop proche d'Ysselstein, qui s'en retournerent sur la nouvelle que le coup étoit manqué, & le lendemain deux vaisseaux parurent à la barriere de l'eau & forcerent de voile pour l'Angleterre après s'être instruits de l'événement (*e*). Cette avanture

Ils passent en Angleterre.

(*a*) Regiftr. des Ordonn. d'Amfterd. *dans* Brandt Hift. de la Réform. *Tom.* I. *pag.* 122.

(*b*) Velius Defcript. de Hoorn. *pag.* 244. Boomkamp Defcript. d'Alkmaar *pag.* 72, 84, 85, 86, 87, 92. Hooft Hift. de Holl. *Liv.* II. *pag.* 58. *Liv.* III *pag.* 81.

(*c*) Martyrol. des Anabapt. *Tom.* II. *pag.* 35. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 30.

(*d*) L. Hortenf. de Anabapt. *ubi fupra. pag.* 310, 311, 312, 314.

(*e*) L. Hortenf. *ubi fupra. pag.* 313.

ture produisit différens effets dans l'esprit de ces fanatiques. Obbe Philips, Eleve de Mathiszoon, abjura publiquement ses erreurs (*a*), & Simon Mennon publia une défense parmi ses disciples de prendre les armes & de verser le sang humain & en fit un des premiers dogmes de sa Réforme (*b*).

VI. Extrémité de Munster.

Leurs affaires n'étoient pas en meilleur état à Munster. Le peuple après avoir consommé les chevaux, les chiens & les chats, étoit réduit à manger une espece de bouillie qu'on faisoit avec du vieux cuir amolli dans l'eau, se servant même de la couverture des livres. On raconte que quelques meres dénaturées égorgerent leurs propres enfans & dévorerent leurs membres (*c*). Au milieu de cette horrible misere Jean de Leide soutenoit l'opiniâtreté de ces malheureux par des danses, par des spectacles & par la prédiction d'une prompte délivrance (*d*). L'Evêque s'épuisoit de son côté, il s'étoit endetté de huit cens mille florins; son armée réduite à trois mille fantassins & trois cens chevaux, suffisoit à peine pour garder les passages. Il avoit imploré le secours du Pape qui ne donnoit que de belles paroles (*e*); le Corps Germanique n'étoit pas plus effectif. Dans ces circonstances Hans de Langerstraaten, l'un des meilleurs Capitaines de Jean de Leide, que Hilversom avoit débauché pendant son séjour dans la Ville, vint trouver Waldec, lui promit de lui livrer la place, s'il vouloit lui confier quatre cens soldats avec quelqu'argent, & développa son projet si nettement, qu'il obtint l'un & l'autre. Il se présenta la nuit du 23 Juin à la porte de Sainte Croix, feignant d'amener un convoi. Le Commanmandant ne fit aucune difficulté d'ouvrir la barriere. Langerstraaten après avoir fait main basse sur le Corps de garde, entra dans la Ville, & fit un furieux carnage des habitans

La Ville rendue par trahison.

(*a*) Confess. d'Obbe Philips. *pag.* 24.
(*b*) Voyez le Protocolle de Leuwaarden. *pag.* 35, 39. G. de Bres des Anab. *Liv.* I. *chap.* II. *fol.* 11.
(*c*) A. Corvin. de Obsid. Monast. *pag.* 316.
(*d*) L. Hortens. de Anabapt. *ubi supra. pag.* 308.
(*e*) Conf. Epist. Franc. Monast. Episc. ad Paul III. *apud* Miræum Donat. Belgic. *Lib.* II. *Cap.* CXXXVIII. Diplom. *Tom.* I. *pag.* 607. & Viglii Epist. Select. *n.* CXXVIV. *in* Analect. Belg. *Tom.* II. *Part.* I. *pag.* 321.

CHARLES II. qu'il trouva dans leurs lits. Jean de Leide se réveillant au bruit, assembla les plus déterminés de ses gens, fondit sur

1535. l'ennemi, & l'auroit repoussé sans les secours que l'Evêque envoyoit par pelotons. Les Anabaptistes accablés par le nombre prirent enfin la fuite, & la Ville fut livrée au pillage qui dura huit jours. On ne peut imaginer les cruautés du soldat vainqueur; les rues & les maisons étoient remplies de morts de tout âge & de tout sexe. Ceux qui réchapperent, perirent sur la roue. Jean de Leide, Knipperdolling & Bernard Kregting furent conservés (*a*), & promenés dans les villes voisines pour servir à la risée des peuples. On les renferma enfin dans le Château de Bevergerne, où l'on instruisit leur procès; on permit à deux Ministres Luthériens, envoyés par le Landgrave de Hesse, de les visiter, & c'est de la relation de leurs conférences (*b*) & des livres imprimés à Munster qu'on apprend la doctrine de ces trois Fanatiques (*c*).

Confession de Jean de Leide.

Jean de Leide soutenoit » qu'on devoit entendre » à la lettre le Regne de mille ans prédit dans l'Apocalypse; » qu'il étoit permis de résister aux Puissances, quand elles » commandoient des choses contraires à la parole de Jesus-» Christ. Il flotta toute sa vie, à l'égard de la Justification, » entre les sentimens des Orthodoxes & les opinions de Lu-» ther. Quant à la Céne, il embrassa d'abord l'hypothése de » Zwingle qu'il quitta dans la suite pour celle de Luther; » mais il soutint jusqu'à la mort qu'on ne devoit conférer le » baptême qu'à des personnes intelligentes; que l'humanité » du Fils de Dieu n'avoit rien emprunté de Marie, & qu'elle » avoit passé dans son sein comme les rayons du soleil tra-» versent une vitre. Il permettoit la polygamie; il convint » cependant sur la fin qu'on ne pouvoit épouser qu'une fem-» me, quand les Loix du pays en défendoient la multiplicité. » Il adoucit également ses opinions sur l'espérance & sur la

(*a*) Anonym. Chron. Monast. *pag.* 154, 155. L. Hortens. de Anabapt. *pag.* 313.

(*b*) Le Long Hist. de la Réform. d'Amsterd. *pag.* 483. I. H. V. P. N. Commencemens du Schisme entre les Anabapt. *pag.* 68.

(*c*) *Restitution de la vraie & saine doctrine, foi & vie chrétienne, &c. à Munster* 1535. *Mysteres de l'Ecriture & du Royaume de Dieu, &c. à Munster* 1535.

» grace; mais il persista sur le baptême & sur l'incarnation. » Knipperdolling mourut dans son fanatisme & ne garda aucune décence avec ses Juges & les Ministres. Il se disoit » Souverain dans le spirituel, comme Jean de Leide l'étoit » dans le temporel; il condamnoit au feu les Ecrits qui trai- » tent de l'ancienne & de la nouvelle Alliance, & soutenoit » qu'on ne devoit croire qu'aux inspirations ». Kregting prêchoit la Polygamie comme une œuvre justificative. On fut six mois à faire leur procès, & l'Arrêt prononcé, on demanda à Jean de Leide, s'il vouloit un Prêtre pour l'assister à la mort; il répondit qu'il seroit bien aise d'avoir un Conseil raisonnable. L'Evêque envoya son Chapelain auquel il donna des marques d'un repentir sincere, & mourut en disant : *qu'il avoit mérité le supplice, & que quand il auroit dix vies, leur perte ne suffiroit pas pour expier ses crimes;* que le Landgrave de Hesse lui avoit toujours conseillé de se raccommoder avec l'Evêque, & qu'il se repentoit d'avoir méprisé ses avis. Ses Acolytes persisterent dans leurs visions, & périrent le blasphême à la bouche & la rage dans le cœur. Ils furent tenaillés avec des pinces ardentes, coupés par quartiers, & leurs restes suspendus dans des cages de fer au haut de la tour de S. Lambert (*a*). Les désordres qu'un fanatisme aussi singulier causa dans nos Provinces & dans les environs, nous ont fait perdre de vue les événemens politiques; il est tems d'y revenir.

De ses Compagnons.

Leur supplice.

VII.

Assemblée des Etats Généraux.

La treve avec le Danemarc ne produisit qu'une paix momentanée, & dont même le Gouvernement ne leur permit gueres de sentir la jouissance. Dès le mois de Juillet Marie convoqua les Etats Généraux à Malines, où elle s'étoit rendue pour assister à la tête des Arquebusiers, dont elle fut la Reine (*b*). Elle craignoit alors une guerre avec la France & l'Angleterre, & vouloit prendre des mesures pour résister à ces Couronnes, en s'assurant des secours qu'elle pouvoit

(*a*) Hist. des Anabapt. impr. en 1700. Amsterd. *n.* 1. *pag.* 48. & *suiv.* Meshow Hist. des Anabapt. *ubi supra.* A. Corvin. de Obsid. Monaster. *apud* Schardium. *ubi supra.* Tom. II. &c.

(*b*) E. de Veer Chron. *fol.* 36.

Charles II.

1535.

attendre de la réunion des Provinces ; mais ses inquiétudes furent dissipées avant la tenue de l'Assemblée. Libre de ces soins, elle voulut engager les Manufactures à préférer les laines d'Espagne à celles d'Angleterre ; mais elle ne put réformer l'ancienne habitude (*a*), & le Stadhouder profita seul de la Convocation. Ce Seigneur prévoyant que la Gouvernante seroit obligée de renouveller les défenses de transporter les grains hors du Pays, pour rétablir l'usage des Licentes qui produisoient un gros argent, tira sur le tems, pour obtenir son remboursement des frais qu'il avoit faits pendant la guerre de la Mer Baltique. Le Mémoire qu'il présenta, montoit à deux mille deux cens florins, & les Députés dans la vivacité de la reconnoissance assignerent son remboursement sur les premiers fonds échus (*b*).

Le Roi de Danemarc demande du secours aux Hollandois contre ceux de Lubec.

Si l'on étoit tranquille du côté de la France, la Régence de Lubec renouvelloit les inquiétudes. Cette République jalouse du Commerce du Nord, ne pouvoit pardonner à Christiern III le Traité qu'il venoit de conclure avec les Hollandois, & résolue de le déthrôner, elle se ligua avec Christophe, Comte d'Oldenbourg, pour s'emparer de Coppenhague (*c*). Le Monarque ayant eu vent de leur Ligue, dépêcha Melchior de Rantzau à la Cour de Marie pour demander son secours. Cet Ambassadeur passant par Amsterdam représenta au Sénat que la faveur que le Roi avoit accordée aux Négocians, lui attiroit cette guerre, & qu'il étoit également de leur honneur & de leur intérêt de le soutenir de tout leur pouvoir. Il vint ensuite à Bruxelles pour y faire les mêmes remontrances (*d*) ; mais pendant qu'on perdoit le tems à délibérer, on apprit que Coppenhague étoit pris, & que l'Empereur pour ses intérêts particuliers dont nous parlerons, avoit favorisé la révolution (*e*). Les Hollandois se voyant exclus du passage du Sond, eurent recours aux vaif-

Le passage du Sond fermé pour les Hollandois.

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 164, 175, 176.

(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 217, 218, 219, 221, 222, 229, 232.

(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 218.

(*d*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 227.

(*e*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 247.

ſeaux de Hambourg, de Breme & de Gueldre, pour continuer leur Commerce dans la Mer Baltique (*a*). Les Receveurs des péages s'apperçurent bientôt de leurs manœuvres, & redoublerent de vigilance. Cependant la Gouvernante prit prétexte de la ceſſation de ce Commerce pour défendre la ſortie des grains (*b*). Les Négocians s'oppoſerent à la publication du Placard, & prévoyant que le rétabliſſement des Licentes étoit le but de cette démarche, ils ne négligerent rien pour gagner les Miniſtres. Le Conſeil étoit partagé. Les uns ſoutenoient que pour prévenir la famine, il étoit important d'empêcher le tranſport d'une denrée ſi néceſſaire; que la liberté dégénéreroit en abus, & que le beſoin d'obtenir des Licentes maintenoit l'équilibre entre la diſette & le trop d'abondance; que l'Empereur s'étant réſervé lors de la révocation le pouvoir de rétablir ſes droits, la Gouvernante pouvoit en uſer auſſitôt qu'elle le jugeroit à propos, ſans prendre l'aveu des Etats. Sur ce fondement on voulut établir un impôt de dix-huit ſols par tonneau ſur l'entrée & la ſortie des grains étrangers, & l'on comprenoit ſous ce nom ceux qui venoient de Cleves, de Juliers, de Gueldre, & qui deſcendoient par le Rhin. Les autres prétendoient qu'un pareil impôt ruinoit le Commerce étranger, en empêchant les Vaiſſeaux de mouiller dans les Ports de Hollande & de Zeelande; que ſur le bruit ſeul de ſon rétabliſſement la Flotte de Breme venoit de paſſer en Angleterre ſans toucher les côtes, & que l'Archevêque de Palerme n'avoit pu diſſimuler que la Clauſe ſur laquelle on s'appuyoit avoit été frauduleuſement inſérée dans les Lettres Patentes par Ruffault, Grand-Thréſorier, qui vouloit ſe ménager une recette plus abondante. Les Villes ſeconderent ſi bien les Négocians qu'elles emporterent la Délibération à force de préſens. Les Comtes de Naſſau & de Hoogſtraaten eurent chacun quatre cens pieces de bois de chêne du Nord, dont on étoit alors fort curieux pour les Ouvrages de Menuiſerie. Bergues & Molembais en reçurent deux cens. Le Comte

Charles II.

1535.

Conteſtations ſur les Licentes.

Ils ſont rejettés.

(*a*) F. de Veer Chron. *fol.* 47. Goudhoev. Chron. *pag.* 605. J. Schraſſert Deſcript. de Harderwyck. *Tom.* II. *pag.* 71.

(*b*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 31.

CHARLES II.

1535.

de Buuren qui préféra l'argent, eut deux cens florins de Charles ; l'Archevêque de Palerme & Vincent Corneliszoon chacun cent, Maître Jean Brielis, & Leonard Hardinck, chacun la moitie. Philippe de Nigri, & Louis de Schoore, refuserent généreusement ce qui leur fut offert, & n'accepterent que deux pieces de vin du Rhin (*a*). La Gouvernante fit expédier au commencement de Février suivant les Patentes qui confirmoient l'octroi. L'exemption de cet impôt, quoiqu'achetée si cherement, ne subsista pas long-tems, & la guerre qui recommença avec le Danemarc, fournit bientôt un prétexte pour le rétablir (*b*).

Les Hollandois sollicités pour envoyer une flotte en Danemarc.

1536.

Christiern II avoit eu de son mariage avec Isabelle d'Autriche, Sœur de Charles, Jean, Dorothée & Christine ; le Prince étoit mort pendant la prison de son pere. L'Empereur se mit en tête d'engager les Hollandois à se joindre à la Ligue du Nord, pour mettre sur le Thrône Frederic, Comte Palatin, qu'il venoit de marier avec l'aînée Princesse de Danemarc. Ce Prince s'imaginoit avec quatre mille soldats qu'il avoit rassemblés & la jonction des troupes de Lubec & d'Oldenbourg, forcer Chistiern III à lever le siege de Coppenhague ; mais il manquoit de Vaisseaux pour passer dans le Nord. Marie proposa aux Etats d'armer une Flotte pour cette expédition, & les Villes maritimes paroissoient assez disposées à donner leur consentement. Elles étoient informées que le Roi de Danemarc offroit à la Régence de Lubec de céder le Gottland & l'Isle de Bornholm, & cet accommodement auroit fermé le passage du Sond aux Hollandois. Les autres Villes au contraire refusoient de contribuer aux frais d'un armement, dont l'objet ne les intéressoit que foiblement. Le Comte de Hoogstraaten faisoit de vains efforts pour les persuader ; il demanda aux Etats vingt-cinq Vaisseaux de guerre & quelques autres bâtimens montés du double des Matelots ordinaires, & d'une artillerie suffisante. Pendant ces négociations on apprit que Gustave I, Roi de

Contestations à ce sujet.

(*a*) Henric. Van Erp Chron. *pag.* 111.

(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 246, 311, 313.

Suede, craignant que l'Empereur ne devînt trop puissant dans le Nord, s'étoit emparé du Détroit du Sond avec quarante Vaisseaux de guerre. Cette nouvelle acheva de dégoûter les Hollandois; ils offrirent cependant de contribuer de leur part, si les autres Provinces des Pays-Bas s'engageoient à fournir leur contingent, comme il étoit en usage pour les guerres contre la France & l'Angleterre. Leurs Députés avoient ordre de représenter à la Gouvernante que la plupart des Villes n'étoient pas acquittées des avances de la derniere expédition, & qu'en prenant sur elles les dépenses qu'on exigeoit, elles s'exposeroient en cas de malheur à perdre quatre cens mille florins, sans espérance de pouvoir se relever. Marie leur répondit qu'il seroit injuste de demander une contribution à ceux qui n'avoient aucun intérêt à l'objet de l'imposition; mais qu'il leur seroit honteux de se manquer au besoin. Les Députés repliquerent que l'Empereur étoit le plus intéressé, qu'il s'agissoit de la gloire de son Regne, & qu'il ne pouvoit refuser sa protection à ses sujets dans les affaires qu'il leur suscitoit. Mais le Gouvernement loin d'avoir égard à leurs remontrances, renchérit sur la premiere demande, en exigeant trente Vaisseaux au lieu de vingt-cinq qu'on avoit proposés. Le Stadhouder ajouta que les troupes de débarquement approchoient de la frontiere, & qu'il ne répondoit plus du Pays, si l'on différoit à les transporter dans le Nord (*a*).

VIII. Alliance entre le Roi de Danemarc & le Duc de Gueldre.

Christiern informé de ces mouvemens imagina, pour conjurer l'orage, de susciter un ennemi aux Hollandois, capable d'occuper leurs forces à leur propre défense. Il chargea Rantzau qui revenoit de Bruxelles, de passer par la Gueldre, & de réveiller l'ancienne inimitié du Souverain, en l'assurant de son secours. Le Traité fut bientôt conclu & signé à Lingen. Le Roi de Dannemarc s'engageoit à lui fournir deux mille soldats qu'il promettoit d'augmenter jusqu'à cinq mille, aussitôt qu'il seroit maître de Coppenhague,

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 240, 249.

Charles II. 1536.

d'armer huit Vaisseaux montés de douze cens hommes, pour assurer l'empire de la Zuiderzee, & le Duc promettoit d'envoyer douze cens hommes en cas que le Danemarc fût attaqué (*a*). Le Monarque en exécution de cet accord fit délivrer à Meinard de Ham, Capitaine à la solde du Duc, une Commission pour lever des troupes en son nom, & celui-ci choisit le Comté de Benthem pour son quartier d'assemblée (*b*). Les Officiers chargés de ces levées agissoient avec tant de sécret qu'on les soupçonna long-tems d'etre des Anabaptistes. Les politiques formoient des raisonnemens de toute espece; les plus habiles nommoient le Duc de Gueldre, & les autres le Roi de Danemarc. On disoit que ces troupes menaçoient la Hollande, & qu'elles n'arboroient les drapeaux Danois que pour en imposer à l'Empereur, & pour se mettre en état, sous prétexte de l'alliance, d'attaquer la Province.

Charles de Gueldre envahit le Pays de Groningue.

L'orage cependant tomba sur Groningue, aussitôt que Meinard eût rassemblé son monde. Il entra dans les terres de la Seigneurie, & se retrancha proche d'Appingadam. Le Sénat qui soupçonnoit du mécontentement dans le Duc depuis qu'il avoit refusé de le secourir contre le Comte d'Embden, envoya s'informer de ses intentions. Charles de Gueldre répondit qu'il ne prenoit aucun intérêt dans cette affaire, & que Meinard agissoit par les ordres du Roi de Danemerc. L'arrivée de l'artillerie que le Comte d'Ezens envoyoit, ne laissa plus de doute au Sénat qui connoissoit ses liaisons avec le Duc de Gueldre (*c*). D'un autre côté ce Général déclara aux Hollandois que s'ils continuoient leurs préparatifs contre

Il menace la Hollande.

le Danemarc, il mettroit leur Pays à feu & à sang, & brûleroit les environs d'Amsterdam. La menace effraya d'autant plus le Stadhouder qu'il étoit sans troupes, qu'un incendie venoit de mettre Delft hors de défense, & que s'emparant de cette Ville, l'ennemi pouvoit facilement se fortifier à Delftshaven, & couper la communication avec la Zeelande & la

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 778.
(*b*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 240, 241, 251, 253.
(*c*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 778. 779.

Flandre.

Flandre. Meinard, pour augmenter la terreur des peuples, se disoit *le Fleau de Dieu* (*a*), & se faisoit nommer *le Roi des Péles*, pour leur rappeller la mémoire d'un Convoi de Travailleurs envoyé par le Sénat, qu'il avoit taillé en pieces (*b*).

Contestations pour la défense du Pays.

Dans ces circonstances Marie désespérant de rien obtenir des Villes, & voulant néanmoins secourir le Comte Palatin, résolut d'engager les Domaines de l'Empereur, pour avancer les frais de l'armement. L'épouvante des Villes fut encore un obstacle. Les Etats députerent pour la prier de choisir la Zeelande pour le rendez-vous de sa Flotte, dans la crainte de donner un prétexte aux Danois d'entrer dans leur Pays, & de supprimer le titre d'Amiral qu'elle avoit donné à Adolphe de Bourgogne, Seigneur de Beveren, les Hollandois ne pouvant reconnoître d'autre Général que leur Stadhouder. On apprit avant le départ des Députés, que la Gouvernante avoit ordonné à Jurien Schenck, Stadhouder de Frise, de prendre les troupes destinées au secours du Palatin, & mandé aux Comtes de Hoogstraaten & de Buuren de le joindre avec leurs Compagnies pour déloger Meinard du Pays de Groningue (*c*); mais ceux-ci s'excuserent sous prétexte du serment qui les attachoit à la défense de la Province.

La Ville de Groningue pressée par le Duc de Gueldre.

Elle se donne à l'Empereur.

D'un autre côté le Comte d'Embden signifia au Sénat que le Duc de Gueldre ne retireroit ses troupes qu'après avoir construit une Citadelle pour garantir la fidélité des habitans. Le Sénat forcé de sacrifier sa liberté, préféra de se donner à l'Empereur, & se mit sous sa protection, à condition qu'il leur envoyeroit un prompt secours. Le Traité fut signé le 8 Juin, & sur le champ exécuté (*d*). Groningue le reconnut pour Seigneur, & lui rendit hommage dans sa qualité de Comte de Hollande, de Zeelande, & de Duc de Brabant,

(*a*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* IV. *ch.* LXIX. *pag.* 686.
(*b*) E. Beningha *ubi supra.*
(*c*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 252, 253, 254, 256.
(*d*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* IV. *chap.* LXX. *pag.* 688.

& Jurien Schenck mit à l'inſtant le ſiege devant Appingadam (*a*). Cette expédition ne retarda pas l'armement de la Flotte, qui fut en état de ſortir des Ports de Zeelande à la fin de Juin (*b*) ; mais la longueur du ſiege retint les troupes deſtinées à l'embarquement, & la crainte d'une rupture avec la France retarda ſon départ.

Pétition de la Gouvernante.

La Gouvernante, pour ſe préparer à tout événement, aſſembla les Etats, & leur demanda une contribution de cent vingt mille florins une fois payés, & une autre de cent mille pendant ſix ans, avec le cautionnement de ſix mille florins de rente. La Nobleſſe conſentit à la contribution, qu'elle réduiſit à quatre-vingt mille pour l'une & l'autre demande ; mais elle rejetta la nouvelle création des rentes. Les Villes ne voulurent rien accorder, & s'expliquant ſur les motifs, elles repréſenterent vivement qu'elles étoient encore chargées de vingt-deux mille florins de rente malgré les ſommes conſidérables que l'Empereur avoit exigées ſous promeſſe de les rembourſer (*c*) ; que cependant elles étoient prêtes de fournir leur contingent, en cas que les autres Provinces y conſentiſſent de leur part, qu'on levât les défenſes qui contraignoient le Commerce, leur unique reſſource (*d*), & qu'on rendît la liberté à la Navigation du Nord, de l'Eſt & de l'Oueſt, enſemble à la Pêche du Harang, dont leurs Villes ne pouvoient ſe paſſer pour payer leurs Impoſitions. Cependant les Députés de Dordrecht s'étant rangés à l'avis de la Nobleſſe, les autres ſe laiſſerent gagner, & l'on conſentit à la contribution de cent mille florins (*e*). Quoique l'armement ſe fît en Zeelande, la Hollande n'en fut pas moins ſoulée. On prit ſes Matelots, & l'on enleva la groſſe artillerie des Vaiſſeaux marchands. Les Etats repréſenterent qu'on les expoſoit au reſſentiment des Danois ; la Gouvernante

Conteſtations à ce ſujet.

(*a*) Pontan. Hiſt. Geln. *Lib.* XI. *pag.* 779, 780.
(*b*) Reigerſb. Chron. de *Zeel. Tom.* II. *pag.* 449.
(*c*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 231.
(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 32.
(*e*) Regiſtr. de M. Aert Van-der Goes. *pag.* 255, 261.

leur répondit qu'elle sçauroit les garantir lorsqu'il en seroit tems (*a*). La nouvelle que Coppenhague étoit rendue, & la conquête de Groningue, firent avorter les projets de Frederic. Quoique Christiern eût envoyé deux mille hommes au secours du Duc de Gueldre, il ne put sauver Appingadam, qui se rendit le 12 Décembre (*b*). Meinard de Ham & Berend de Hackvoort, qui la défendirent, furent renfermés dans le Château de Vilvoorden dans le Brabant, où ils demeurerent long-tems prisonniers (*c*). Le Château de Wedde, Coeverden & les autres Places fortes suivirent: ensorte que l'Empereur fut maître de la Seigneurie de Groningue & du Pays de Drenth avant la fin de l'année (*d*). C'est ainsi que la fortune se servit des projets des autres Princes pour l'aggrandissement de Charles. Les quatre mille hommes destinés pour Frederic firent la conquête de Groningue. Ce Prince fut contraint de renoncer à ses espérances malgré les préparatifs qu'on avoit faits par terre & par mer pour le couronner. Le Duc de Gueldre, sous prétexte de secourir Chistiern s'étoit flatté de réduire cette Ville, & ses hostilités la déterminerent à se donner à son ennemi; l'envie de la soumettre entiérement lui fit perdre l'autorité dont il jouissoit. Groningue après avoir long-tems défendu sa liberté contre les Evêques d'Utrecht, les Comtes d'Oostfrise & le Duc de Gueldre, fut contraint de la sacrifier au plus puissant, & par conséquent au plus dangereux.

Charles maître des Pays de Groningue & de Drenth.

Christiern III profita de ces contretems. Le retard de la Flotte lui donna le tems de prendre Coppenhague, & de se fortifier de façon qu'il fixa dans sa famille le sceptre du Danemarc. Marie contente d'avoir annexé aux Pays-Bas un Pays que leurs Souverains ambitionnoient depuis tant d'années, désarma sa Flotte, & licentia les soldats & les matelots (*e*), fit restituer aux Villes l'artillerie qu'elle avoit pri-

Renouvellement des Traités avec le Danemarc.

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 263.
(*b*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 780.
(*c*) E. Beningha Hist. d'Oostfr. *Liv.* IV. *ch.* LXXIX. *pag.* 693.
(*d*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 781.
(*e*) Reygersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 450.

CHARLES II. 1536.

se (*a*), & Melchior Rantzau ayant renouvellé les anciennes négociations, elle conclut avec le Roi de Danemarc une treve pour trois ans, malgré les efforts que fit Hubert, Envoyé du Palatin, pour en empêcher la conclusion. Le Stadhouder & le Capitaine Général protégerent si vivement les intérêts des Négocians, que les anciens Traités de Commerce furent renouvellés (*b*); & l'effet en fut si rapide qu'au commencement de l'année suivante le bled qui valoit trente-deux florins, tomba à dix-huit (*c*), & les autres marchandises du Nord diminuerent de moitié (*d*). La Nation dont nous écrivons l'*Histoire*, à laquelle cet événement appartient, nous a fait négliger ceux ausquels l'Europe entiere étoit intéressée. Avant d'y revenir, il ne sera pas hors de propos d'exposer la situation des Puissances voisines.

IX. Ligue de la France contre l'Empereur.

Le Traité de Cambray étoit trop désavantageux à la France pour être durable. François I se servoit de la paix pour mettre l'Angleterre dans son parti; & pour affoiblir son ennemi, il soutenoit la Ligue de Smalcalden. Ses Ambassadeurs excitoient les Turcs à l'attaquer dans la Hongrie, & d'un autre côté il travailloit à former une Ligue de tous les Princes d'Italie, à la tête de laquelle il vouloit mettre le Pape. C'étoit dans cette vûe qu'il avoit marié le Duc d'Orleans, le second de ses fils, avec Catherine de Medicis, niece de Clement VII; qu'il entretenoit une étroite correspondance avec la Cour Ottomane; qu'il favorisoit le divorce d'Henri VIII avec Marie d'Arragon, & qu'il avoit déposé cent mille écus en Baviere pour mettre les Protestans en état d'agir à la premiere occasion. Henri VIII fatigué des délais du Conclave, dont la longueur ne s'accordoit pas avec la vivacité de son amour, avoit chassé Marie de son lit, pour y substituer Anne de Boulen, & soutenoit la légitimité de son second mariage, en niant la validité des dispenses, en vertu desquelles il avoit épousé la veuve de son frere, & s'ap-

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 263, 264.
(*b*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 34, 35.
(*c*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes, *pag.* 278, 279.
(*d*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 250.

puyoit des décisions d'un grand nombre d'Universités qui pensoient que Leon X avoit excédé ses pouvoirs. Clement qui craignoit la puissance de Charles, n'osoit prononcer contre sa Tante, & traînoit la décision de cette affaire. Henri ayant coupé le nœud, fut puni par une excommunication, dont l'exécution fut commise à l'Empereur. A cette nouvelle le Monarque secoua le joug de Rome, se déclara Chef de l'Eglise d'Angleterre, défendit l'entrée des Bulles & des Brefs, & le transport de l'argent hors de son Royaume, fit déclarer par son Parlement Marie, unique fruit de son premier lit, inhabile à succéder à la Couronne, & fit reconnoître pour héritiers les enfans qui proviendroient du second mariage (*a*). Sur ces entrefaites François Sforce, Duc de Milan, étant mort sans enfans, l'Empereur s'empara du Duché comme d'un Fief dévolu à l'Empire, & renouvella l'ancienne jalousie du Pape & des Souverains de l'Italie. François I qui vouloit se frayer un chemin pour rentrer dans le Milanois, attaqua le Piedmont, sous prétexte des droits qu'il avoit du chef de Louise de Savoye sa mere dans la succession du dernier Duc.

Le Roi d'Angleterre s'éleve contre la Cour de Rome.

L'Empereur revenoit alors de son expédition contre Haradin Barberousse; & quoiqu'il eût rétabli Muley Assem sur le Thrône de Tunis, sa Flotte battue par une horrible tempête n'avoit gagné Gênes qu'après la perte d'un grand nombre de Vaisseaux & de ses meilleurs soldats (*b*). Nous remarquerons en passant que les Hollandois & les Zeelandois en composoient la plus grande partie; que presque toute la Noblesse de ces Provinces s'étoit embarquée pour cette expédition, & que la seule Ville d'Enkhuizen avoit armé quatre Vaisseaux, dont trois périrent avec tous leurs équipages (*c*).

Les Hollandois & les Zeelandois engagés dans l'expédition de Charles en Afrique.

Charles hors d'état de s'opposer aux armes des François,

Son entrevue avec le Pape.

(*a*) Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* V. *pag.* 300 & *seq.*

(*b*) Anton. Pont. Consent. Hened. Barbar. *apud* Matth. Anal. Vet. Ævi *Tom.* I. *pag.* 1, 36. & J. Etropii Diar. Expedit. Tunet. *in* Schard. Script. Rer. Germ. *Tom.* II. *pag.* 320.

(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 448. Anc. Not. *dans* Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 59.

1536.

amusa le Roi en lui promettant l'investiture de Milan pour le Duc d'Orleans son second fils, & partit pour Rome. Les Ambassadeurs de France le pressant de remplir sa parole, il leur dit qu'il expliqueroit ses intentions dans le Consistoire qu'il avoit prié le Pape de convoquer pour le lendemain. Les Ambassadeurs s'étant rendus à l'Assemblée, il prononça un discours violent rempli d'invectives & de termes insultans à l'honneur du Monarque, en présence du Pape & des Cardinaux. Après un long détail de tout ce qu'il avoit fait pour entretenir la paix entre les deux Couronnes, il se plaignit que François loin de seconder ses intentions pour la destruction des hérétiques, avoit rendu ses efforts inutiles, & s'étoit ligué avec les Turcs qui désoloient les côtes d'Italie, & se fortifioient dans la Hongrie. Il l'accusa de parjure, de n'avoir exécuté aucune des conditions du Traité auquel il devoit sa liberté, & finit une invective si déplacée dans la bouche d'un Empereur par un trait qui mit le comble au ridicule. Ce fut la proposition d'un duel l'épée ou le poignard à la main dans une Isle ou dans un batteau, au choix du Roi de France (*a*). Le Pape quoique surpris du *Sermon*, c'est ainsi que Granvelle qualifia ce beau discours, loua le zéle de l'Empereur, l'exhorta à la paix, blâma la proposition d'un combat particulier, & promit ses bons offices pour la réconciliation des deux Monarques. Velly, Ambassadeur de France, voulut répliquer ; mais Clement lui ferma la bouche, en lui promettant de lui procurer une audience avant le départ de l'Empereur (*b*). Il l'avertit effectivement du moment où Charles prenoit congé de Sa Sainteté, & l'Ambassadeur troubla les adieux, en protestant qu'il étoit si sûr des dispositions de son Maître pour la paix, qu'il étoit prêt de signer sur le champ les conditions que Charles avoit offertes à Gènes, & s'engager à rapporter la ratification du Roi dans six semaines. Se tournant ensuite vers l'Empereur, il le somma de

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France *Tom.* V. *pag.* 644. Belcar. *Tom.* I. *pag.* 276. Reynald. Ann. Eccles. *ad ann.* 1536. *n.* 7. Paul Jov. Hist. *Lib.* XXXI. Du Bellay *Lib.* V. *pag.* 229, 240.

(*b*) Reynald *ubi supra.* *n.* 7.

déclarer s'il avoit intention d'appeller ſon Maître en duel ; qu'en ce cas il étoit prêt de relever le gant, & de l'aſſurer que François ne reculeroit jamais dans une affaire d'honneur. Charles ſurpris de ſe voir pouſſer ſi vivement, repliqua qu'on avoit mal interprété ſes paroles ; qu'il n'avoit jamais penſé à défier un Prince dont il connoiſſoit la valeur & l'adreſſe ; qu'on ne devoit pas entendre ſa propoſition comme un appel, mais comme un expédient imaginé pour prévenir l'effuſion du ſang chrétien, dont il ſe déſiſtoit auſſitôt qu'il étoit condamné par le Pere commun des Fidéles, & qu'il ne ſouhaitoit rien plus ardemment que la paix. Après ces mots il changea de converſation, & prit bruſquement congé du Pape, ſans vouloir écouter une ſeule parole de l'Ambaſſadeur (*a*).

Charles V. 1536.

Il marche contre les François.

Plus irrité que jamais, il réſolut d'attaquer en même-tems ſon ennemi par l'Italie, par la Champagne & par la Picardie. Il ſe chargea de mener ſon armée dans la Provence, mit le ſiege devant Marſeille, & fut contraint de le lever. Ses autres attaques ne furent pas plus heureuſes. Cependant Henry VIII piqué du Bref fulminé contre lui, dont Charles avoit accepté l'exécution, avoit fermé l'entrepôt de Calais ; ce qui ruinoit les Manufactures des Pays-Bas, & principalement celle de Leide (*b*). Il avoit dès 1534 conclu avec la France un Traité par lequel il s'engageoit à ſoutenir les Proteſtans en Allemagne, pendant que les François attaqueroient la Navarre & les Pays-Bas ; le mariage du Duc d'Orleans avec Catherine de Medicis en avoit ſuſpendu l'exécution. La Gouvernante qui prévoyoit une rupture prochaine (*c*), ſe mettoit en état de défenſe, & le Comte de Naſſau trouva trente mille hommes ſur pied, lorſqu'il reçut l'ordre d'entrer en Picardie.

X. Nouvelles hoſtilités du Duc de Gueldre.

François I inſtruit de ces préparatifs, s'étoit ménagé le Duc de Gueldre pour faire une diverſion dans la Hollande.

(*a*) Paul Jov. Hiſt. *Lib.* XXXI. Du Bellay *Liv.* V. *pag.* 232. Reynald *ad ann.* 1536. *n.* 8.
(*b*) Voyez ci-deſſus *Liv.* XI. *pag.* 472.
(*c*) Voyez ci-deſſus *pag.* 507.

CHARLES II. 1536.

Ce Prince avoit conclu un Traité par lequel il reconnoissoit la suseraineté de la France, en y comprenant Groningue, & le Roi promettoit de le rétablir dans cette Seigneurie, & de lui fournir quinze cens livres tournois tous les mois (*a*). Les Etats voyant l'orage s'assembler dans leur voisinage, & l'armée s'éloigner de leur Pays, délibéroient de lever des troupes pour leur propre défense (*b*); mais ils furent un peu rassurés lorsqu'ils apprirent que le Duc marchoit du côté de Groningue. Cette entreprise ayant eu un mauvais succès, le retour de Charles de Gueldre renouvella les inquiétudes. Le Stadhouder & le Capitaine Général sçachant qu'il avoit six cens chevaux, & voyant qu'il rappelloit ses Négocians de Dordrecht, proposerent aux Etats de prendre à leur solde un Corps d'Infanterie & de Cavalerie étrangere, de la levée duquel ils se chargeroient en leur remettant les fonds nécessaires (*c*); mais les Villes qui n'étoient pas quittes des dettes de la guerre de Danemarc, prierent le Comte de Buuren de moyenner un accommodement, & lui promirent un présent considérable en cas de réussite. La négociation fut rompue aussi-tôt que liée; le Duc de Gueldre exigea la restitution de Groningue avant d'entendre aucune proposition (*d*), & les Armateurs de Harderwyk, d'Elburg & des autres Villes maritimes commencerent à courir la Zuiderzee (*e*).

Hostilités des François par mer.

Les François infestoient les côtes de Hollande & de Zeelande: de façon que le Commerce fut tout à coup fermé de tous côtés. Leurs Armateurs enleverent dans le mois d'Août un Vaisseau qui revenoit de Lisbonne, & dont la cargaison montoit à cinq mille florins (*f*). La Gouvernante publia de son côté une permission d'aller en course (*g*), & bientôt ceux de Dordrecht prirent leur revanche sur deux Vaisseaux

Courses des Hollandois & des Zeelandois sur les François.

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 775.
(*b*) Regist. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 224, 232.
(*c*) Regist. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 254, 255.
(*d*) Regist. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 257, 260.
(*e*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 248.
(*f*) Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 59, 60.
(*g*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 32. Boomkamp Descript. d'Alkmaar. *pag.* 87, 88.

François

François qu'ils ſurprirent par une ruſe qui mérite d'être rapportée. Le Capitaine ayant équipé ſon Vaiſſeau comme un Marchand, ſe laiſſa prendre ſans réſiſtance; mais pendant que les François étoient occupés au pillage, ſon monde qu'il avoit caché ſous le Pont, ſortit le ſabre à la main, maſſacra tout ce qu'il rencontra, & ſe rendit maître de leurs bâtimens (*a*). Ces hoſtilités furent ſuivies de la défenſe du Commerce avec les François, & de la confiſcation de leurs marchandiſes. La Flotte des Pays-Bas mit à la voile ſous les ordres de Merkeren, & peu après cet Amiral conduiſit à la Veere un Vaiſſeau qui revenoit des Indes Occidentales. Cette priſe anima l'avidité des Armateurs de Zeelande, qui prirent un grand nombre de Bâtimens de moindre conſéquence (*b*). Les Hollandois n'eurent aucune part à ces courſes: leur opiniâtreté à ne reconnoître que les ordres de leur Stadhouder les empêcha de prendre des Commiſſions de l'Amiral des Pays-Bas, & les arrêta dans leurs Ports. Cependant les deux Nations belligerantes convinrent que la Pêche du Harang ſeroit libre (*c*); mais quoiqu'en conſéquence de ce Traité la Gouvernante épargnât la dépenſe de ſix mille florins que les Etats avoient accordés pour entretenir ſix Vaiſſeaux qui devoient protéger leurs Pêcheurs (*d*), ils ne purent obtenir la remiſe de cinq eſcalins ſur chaque tonneau de Harang, ſur leſquels ces fonds étoient aſſignés (*e*). L'armée que commandoit Naſſau, prit Guiſe, brûla quelques bicoques, vint échouer devant Peronne, dont la garniſon l'obligea de lever le ſiege, & les pluyes de l'automne la renvoyerent dans ſes quartiers.

Interruption du Commerce.

Liberté de la Pêche du Harang.

Campagne infructueuſe.

La Gouvernante embarraſſée de la ſubſiſtance de tant de troupes, convoqua les Etats Généraux à Bruxelles le 4 Octobre, & leur repréſenta qu'elle ne pouvoit ſe paſſer de ſecours extraordinaires pour empêcher le brigandage & la dé-

La Régente demande des ſubſides aux Provinces.

(*a*) F. de Veer Chron. *fol.* 45. Beverwyck Deſcript. de Dordrecht. *pag.* 338.
(*b*) Reigerſb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 450, 451.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 33.
(*d*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 263.
(*e*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 33.

Charles II.

1536.

sertion. Elle proposa une accise sur les vins, les bierres, les étoffes de laine & de soye, les velours, les toiles & autres marchandises, laissant cependant aux Provinces la liberté de proposer d'autres expédiens, s'ils les jugeoient plus faciles & moins onéreux. Les Députés de Hollande ayant rendu compte de leur mission, les Etats regarderent l'introduction des accises comme une nouveauté dangéreuse qui ne pouvoit passer que du consentement unanime de toutes les Provinces (*a*). Les Comtes des Maisons de Baviere & de Bourgogne avoient accordé à quelques Villes des octrois pour lever des droits sur les entrées, afin d'aider celles dont les revenus n'étoient pas suffisans pour payer les pétitions ; mais ce droit n'avoit jamais été général. On ne connoissoit sous ce nom que les *Schildtalens* & les *Morgentalens*, & les augmentations survenues en différens tems (*b*) effrayoient les Villes. Les Etats répondirent cependant qu'ils se conformeroient à l'avis des Provinces. La Gouvernante quoique mécontente de la réponse, essaya de faire réussir son projet. Ceux du Brabant ne voulurent pas donner leur voix ; les Flamands déclarerent que les contributions dont ils étoient chargés, excédoient leurs forces, qu'ils ne pouvoient supporter de nouvelles impositions ; qu'ils n'étoient pas assez puissans pour aider l'Empereur dans le plan qu'il avoit formé de conquérir la France & l'Italie, & qu'il ne devoit pas compter sur leur complaisance. Les autres Provinces prétendirent qu'on ne pouvoit exiger ce qu'il leur étoit impossible de donner. Marie désespérant du succès retira sa proposition, & prorogea les Etats Généraux jusqu'à la fin de l'année (*c*).

Contestations à ce sujet.

Traité entre l'Empereur & le Duc de Gueldre.

Les négociations étrangeres prirent la place des soins domestiques. Le Comte de Buuren renoua pendant l'hyver celle qu'il avoit entamée avec le Duc de Gueldre, & le 15 Décembre il conclut à Graave un Traité par lequel Charles de Gueldre & l'Empereur renonçoient aux alliances respectivement offensives ; celui-ci promettoit de quitter le titre de

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 264, 265.
(*b*) Recueil des Placards *Tom.* II. *col.* 2047. Voyez ci-dessus *Liv.* XL. *pag.* 338.
(*c*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 266, 267.

1536.

Duc de Gueldre, & de Comte de Zutphen, pendant la vie du premier qu'il reconnut dans ces qualités à titre de Vassal, lui promit trente-cinq mille florins comptant, & vingt mille de pension pour la cession de ses droits sur Groningue, Coeverden & le Pays de Drenth, outre vingt mille qu'il exigeoit d'Utrecht pour ses prétendus droits. Le Duc de Gueldre rétablit les Trajectins dans la jouissance des biens qu'ils possédoient dans ses Domaines, & par provision dans celle des pâturages de l'Yssel, jusqu'à ce que le droit de proprieté fût décidé. L'on maintint pareillement les habitans de Zwoll dans le droit de passage sur le Fleuve; on se promit mutuellement de porter devant les Juges ordinaires toutes les questions nées & à naître entre les sujets des deux Souverains, & l'on rétablit le Commerce sur le pied qu'il étoit avant la rupture. La Gouvernante s'engagea de fournir dans six semaines la ratification de l'Empereur, & de faire publier le Traité six jours après sa signature (*a*).

Réunion d'Utrecht avec la Hollande, &c.

On finit aussi la réunion de la Seigneurie d'Utrecht au Comté de Hollande. L'Empereur l'avoit autorisée dès 1531: les Lettres furent expédiées en 1534; mais on ne put terminer l'affaire que cette année. Henri de Baviere, depuis la cession de la Souveraineté temporelle, s'embarrassa si peu de la spirituelle qu'il remit l'Evêché entre les mains du Pape. Le S. Pere le conféra à Guillaume d'Enkevoort, qui ayant été fait Cardinal par Adrien VI, résidoit à Rome, & faisoit gouverner son Diocèse par Jaques Uitteneng, qu'il nomma Grand-Vicaire. Guillaume étant mort en 1533, l'Empereur en vertu d'une convention passée avec le Clergé, & confirmée par le Pape, présenta pour le remplacer George, fils de Jean, Comte d'Egmond; les Chanoines le nommerent, & Clement VII le confirma (*b*). Ces formalités remplies, l'Empereur fit expédier en Avril des Lettres, par lesquelles » de

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 782. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 34. E. de Veer Chron. *pag.* 46. Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VII. *pag.* 111.

(*b*) Conf. Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 172, 172, 175, 187. Anton. Math. Anal. Vet. Ævi. *Tom.* I. *pag.* 113. Voyez *les Notes. ibid.* Bockemb. Hist. Antist. Ultraject. *pag.* 47.

1536.

» l'avis de Marie Gouvernante des Pays-Bas, des Chevaliers de la Toison, & de son Conseil, de sa pleine puissance & autorité Impériale, il unit à perpétuité la Ville & la Seigneurie d'Utrecht, & tout le Pays en-deçà de l'Yssel, aux Comtés de Hollande & de Zeelande, pour être à l'avenir gouvernés par un seul & même Stadhouder, veut que leurs Députés assemblés avec ceux des deux Provinces, ne fassent qu'un Corps d'Etat, leur réserve néanmoins le droit de juger définitivement les contestations qui pourront intervenir entre leurs sujets, sans que les Sentences des uns puissent être exécutées sur le territoire des autres que par un consentement juridique, » &c. (*a*). Cette réserve déplaisoit aux Hollandois qui vouloient étendre le ressort de leur Conseil sur le Bas-Evêché; mais les Trajectins refuserent d'y consentir (*b*). Ce ne fut qu'en 1540 que le Stadhouder, après un grand nombre de tentatives, obtint leur aveu (*c*), & pour-lors l'Overyssel devint une Province particuliere.

L'Overyssel devient une Province particuliere.

Mort d'Erasme.

Le sçavant Erasme étoit mort à Basle le 12 de Juillet (*d*). Ses Ouvrages, & sa haute réputation, méritent une digression; mais son étendue nous oblige à la renvoyer à la fin du Regne de Charles, pour ne pas interrompre le fil des événemens politiques, & nous parlerons en même-tems du célébre Ignace de Loyola & de son Institut.

XI.
Pétitions de la Gouvernante.

1537.

Les Députés des Provinces s'étant rendus à Bruxelles au jour que la Gouvernante avoit indiqué, elle ouvrit les séances par deux Pétitions: l'une de cent vingt mille florins une fois payés; l'autre d'une pareille somme pendant six ans. Les Etats de Hollande s'étant assemblés à la Haye au retour de leurs Députés, remirent la délibération après la publication de la paix avec le Duc de Gueldre, & la fin des guer-

(*a*) Voyez les Patentes de l'Emper. *dans* le Recueil des Placards d'Utrecht & *dans* celui de Holl. *Tom.* III. *pag.* 21. *dans* Matth. de Nobilit. *pag.* 692, & *dans* Bor Hist. des Pays Bas. *Liv.* X. *pag.* 228.

(*b*) Registre de M. Aert Van der Goes. *pag.* 234, 246, 316, 318.

(*c*) Recueil des Placards d'Utrecht. *Tom.* I. *pag.* 32. Matth. de Nobilit. *pag.* 697.

(*d*) Epist. Rhenan. *inter* Epist. Erasmi *Epist.* I. Bayle Dictionn. *Art.* ERASME, *Tom.* II. *not.* G. *pag.* 383.

res de Danemarc, ſous prétexte que ces deux points décideroient les facultés de la Province. Cependant la Nobleſſe fut d'avis d'accorder quatre-vingt mille florins pendant quatre années ſeulement, & limita la demande extraordinaire à la même ſomme; mais les Députés de Leide, d'Amſterdam & de Goude déclarerent qu'ils n'avoient pas de pouvoir de leurs Commettans. Après bien des conteſtations on revint à l'avis des Seigneurs; mais en cas que le Duc de Gueldre obſervât les conditions de ſon Traité, & que la Gouvernante rétablît la liberté de la Pêche & la navigation du Nord (*a*).

CHARLES II. 1537.

Conteſtations.

Le Roi de France informé de l'impuiſſance de Marie & des difficultés qu'elle avoit à recouvrer des fonds pour la défenſe des Pays-Bas, ouvrit la Campagne au commencement de Mars à la tête de vingt-cinq mille hommes & de quelque Cavalerie. Il entra dans l'Artois, & mit le ſiege devant Heſdin. L'armée Impériale s'étoit diſſipée pendant l'hyver faute de paye, & le Comte de Buuren ne put raſſembler que quatre mille hommes, avec leſquels il ſe retrancha dans le Camp de Marville (*b*). Cette invaſion obligea Marie de rappeller les Députés des Provinces pour le 24 du mois; elle leur repréſenta vivement la ſituation critique où ſe trouvoit la frontiere, l'impoſſibilité d'y remédier ſans un ſecours auſſi prompt qu'efficace, & que dans la néceſſité de lever une armée elle avoit beſoin de douze cens mille livres comptant. Les Brabançons les plus expoſés aux attaques offrirent leurs corps & leurs biens; à condition que les autres Provinces qui, diſoient-ils, ne formoient qu'un Corps, dont l'Empereur étoit le Chef, contribueroient de tout leur pouvoir à la défenſe commune. Les Députés de l'Artois, du Hainaut & du Comté de Namur tinrent le même langage; les Flamands écouterent ſans parler, & les Hollandois demanderent du tems. Marie repliqua qu'il n'étoit pas queſtion de délibérer, quand l'ennemi attaquoit le cœur de l'Etat; qu'il falloit de l'argent, & dans la crainte que les moyens ordinaires de faire des fonds ne fuſſent trop tardifs, elle

Invaſion des François.

Nouvelles Pétitions.

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 269, 270, 273.
(*b*) Du Belay Mém. *Liv.* VIII.

1537.

propoſa d'établir un florin de Charles ſur chaque cheminée. La plûpart des Provinces ne s'éloignoient pas de l'expédient ; mais la Hollande, la plus peuplée de toutes, prévoyant qu'elle porteroit la portion la plus forte de l'impoſition, & craignant de ſe voir expoſée aux ſéditions d'une populace épuiſée par les guerres précédentes & par le défaut du Commerce, le rejetta hautement, & ne pouvant ſe diſſimuler la néceſſité de s'oppoſer aux progrès de la France, elle conſentit aux Pétitions qu'elle avoit refuſées dans l'Aſſemblée précédente (*a*). Sûre de ſa rentrée, Marie trouva bientôt des reſſources dans la bourſe des Seigneurs ; mais pendant qu'elle étoit occupée à raſſembler une armée, Heſdin capitula, & le Roi de France ſe rendit maître de S. Pol, de S. Venant, de Lille & de Montreüil.

Accordées en Hollande.

Avantages des François.

Avantages des Impériaux.

Ses armes n'étoient pas également heureuſes en Italie, où le Marquis del Guaſto avoit la ſupériorité & menaçoit de lui faire repaſſer les monts. François I borna ſes conquêtes pour courir au plus preſſé, fit un gros détachement pour envoyer au ſecours de Lautrec, cantonna le reſte de ſes troupes ſur la frontiere, & remit le commandement de l'armée au Dauphin. Le Comte de Buuren prit alors ſa revanche ; ſon armée étoit compoſée de vingt-trois mille Lanſquenets, de ſix mille Vallons & de huit mille chevaux. Il prit S. Pol d'aſſaut, & paſſa la garniſon au fil de l'épée ; Montreüil ſe rendit par capitulation, & n'oſant attaquer Heſdin, il vint inveſtir Terouanne. La place manquoit de poudre ; Annebaut ſe chargea d'y conduire un convoi : ce qu'il exécuta après un combat très-vif ; & dans le tems qu'on ſe préparoit de part & d'autre à une action générale, on apprit la concluſion d'une treve de dix mois. Marie travailloit depuis long-tems à la réconciliation des deux beaux-freres, de concert avec Eleonore ſa ſœur, Reine de France ; on étoit convenu d'un Congrès à Bomy, village de l'Artois, & d'une ſuſpenſion d'armes pendant les négociations (*b*). L'Empereur s'y prêta

Treve.

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 274, 275, 276, 277.

(*b*) Le P. Daniel Hiſt. de France. *Tom.* V. *pag.* 606. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 153. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 35.

d'autant plus facilement qu'il souhaitoit de se voir débarrassé de cette guerre, dans le dessein d'employer ses forces à réduire les Protestans d'Allemagne, & de tomber ensuite avec celles d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne & des Pays-Bas sur la France & sur l'Angleterre : projet qui ne pouvoit réussir qu'après avoir anéanti la Ligue de Smalcalden. Le peu de succès de ses armes dans la Provence où il s'étoit engagé sans penser comment il en sortiroit, lui fit accepter une cessation d'hostilités pour l'Italie qui ne fut signée que dans le mois de Novembre, à condition que les deux Puissances conserveroient leurs possessions réciproques. Ainsi le Duc de Savoye également dépouillé par l'ennemi & par celui qu'il avoit appellé à son secours, demeura sans Etats : exemple frappant pour les Princes qui se brouillent ou se liguent avec des Souverains plus puissans (*a*).

Charles II.

1537.

Nouvelle forme d'Impositions.

Les besoins pressans du Gouvernement avoient obligé les Etats de Hollande à changer la forme de lever les contributions. Les rôles se dressoient anciennement sur la valeur des terres & des maisons ; on les établit alors par forme de taxe sur les bourgeois, sans exemption pour les Ecclésiastiques & pour les Laiques. Le Magistrat des Villes fut chargé de l'assise & de la recette, & chaque Ville portoit son contingent au Fisc. Les Etats avoient stipulé en faisant ces changemens, que le Gouvernement ne pourroit rien exiger audelà par forme d'emprunt, ni de don gratuit ; que la Pêche & le Commerce du Nord seroient libres ; qu'on acquitteroit exactement la rente promise au Duc de Gueldre pour assurer la paix, & qu'on acheveroit de régler les contestations qui subsistoient encore avec les Danois. Ce dernier article fut fini le premier, & Marie conclut peu après un Traité avec Christiern III qui renouvelloit les anciens.

Renouvellement des Traités avec les Danois.

Contestations des Hollandois avec l'Amiral Général.

L'Amiral prétendit assujettir les Négocians à prendre des commissions de son Tribunal : ce qui causa des contestations d'autant plus vives que les Hollandois ne connoissoient d'autre autorité que celle de leur Stadhouder. D'ailleurs l'Amiral

(*a*) Le P. Daniel *pag.* 703. Mém. de Langey *Liv.* VIII. Guichenon Hist. de av. *ad ann.* 1537. Recueil des Traités de Leonard *Tom.* II.

CHARLES II. 1537. de France & celui des Pays-Bas étoient convenus de rançonner de concert ceux qui demanderoient leur attache. Adolphe de Bourgogne, Seigneur de Beveren & de Veere, exigeoit quinze sols par tête de Pêcheur pour le poisson frais, & vingt-cinq des Pêcheurs de Harang depuis la Saint Jean. Il fondoit son droit sur une Commission accordée à ses Prédécesseurs en 1487. Les Hollandois soutenoient leurs anciens privileges & la liberté de leurs ports qui n'avoient jamais été soumis à la Jurisdiction des Amirautés. Ils ne vouloient reconnoître que le Conseil de la Province, leur Stadhouder & la Gouvernante qui représentoit l'Empereur, leur Souverain. Ils s'opiniâtrerent dans leurs prétentions, & déclarerent qu'ils ne continueroient de remplir leurs Pétitions qu'autant qu'on leur rendroit justice, & qu'en cas de refus ils employeroient leur argent à l'armement d'une flotte pour protéger leur Commerce & détruire celui de leurs ennemis, sans égard pour les saufs-conduits des Amiraux. Ils insisterent avec tant de fermeté que Marie qui ne cherchoit que la conciliation, résolut de prendre elle-même les passeports de l'Amiral, afin que les Hollandois les reçussent de sa main. Mais Adolphe non moins ardent à défendre ses droits, refusa de s'en désaisir, & poussa ses prétentions au point qu'il força les Pêcheurs de Schiedam à lui payer huit cens cinquante florins pour les sauvegardes, sans compter deux florins pour le droit d'expédition de chaque Lettre. Ces exactions acheverent de révolter la Province, & dès le mois de Juin les Etats mirent en mer cinq vaisseaux de guerre & six buses pour escorter leurs escadres. Cependant Marie leur ayant envoyé des passeports en son nom, ils continuerent le payement des Pétitions ordinaires & extraordinaires (*a*), quoiqu'ils eussent à craindre une nouvelle rupture.

XII. Entreprise du Duc de Gueldre sur Enkhuizen.

Charles de Gueldre s'étant rendu secrétement à Harderwyk, tint les portes exactement fermées pendant trois jours & fit publier à son de caisse qu'il donneroit un gros engagement à ceux qui voudroient s'enrôler au service de France.

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 269, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 286.

Il

Il eut bientôt rassemblé un bon Corps de soldats qu'il embarqua sur cinq vaisseaux la nuit du 21 Juin, & jetta l'ancre à trois heures du matin à la rade d'Enkhuizen : deux de ces bâtimens avancerent jusques au quai ; mais l'eau leur manquant, il fallut attendre la marée pour faire la descente. Eric Jn de Bok, un des Citoyens, vint au qui vive, & le Duc lui fit répondre qu'ils apportoient du malt pour Jean Groot Albert, ancien Bourgmestre. Ce dernier venoit de donner sa fille en mariage au fils d'Eric qui courut à sa maison pour s'assurer de la vérité. La réponse du Bourgmestre lui faisant soupçonner une surprise, il revint sur le port avec quelques bourgeois qui découvrant avec le jour les trois vaisseaux à la rade, donnerent l'allarme, & le peuple prit les armes avec tant de diligence que le Duc n'eut que le tems de couper ses cables pour gagner le large. Quoique piqué d'avoir manqué son coup, ce Prince ne pensa qu'à s'épargner la honte du reproche. Il écrivit au Magistrat d'Amsterdam qu'on avoit tort de soupçonner sa conduite ; que ses vaisseaux alloient aux bouches du Texel au-devant du vieux Cardinal de Bourbon, son Oncle, qui venoit le visiter ; que la force des courans les avoit dérivés à la côte d'Enkhuizen, & que le vent contraire ayant fraichi pendant la nuit, l'avoit forcé de retourner à Harderwyk ; que cependant dans la crainte des faux bruits qu'on répandoit sur son compte, il leur demandoit des passeports pour la sûreté de ses sujets. Le Conseil informé de la vérité, méprisa l'artifice, & sans lui parler de l'entreprise, répondit qu'il devoit s'adresser à la Gouvernante (*a*). Quelques Auteurs placent cette aventure à l'année précédente (*b*) ; mais on ne peut douter qu'elle n'appartienne à notre Epoque (*c*), & la défiance des Villes maritimes qui commença pour-lors, & qui subsista le reste de cette année, en est une preuve convaincante. Les habitans de Hoorn & d'Enkhuizen firent une garde plus exacte,

(*a*) E. de Veer Chron. *fol.* 48. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 723. Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 62.

(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 248.

(*c*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 285.

CHARLES II. éleverent des redoutes ſur la côte, & dreſſerent des batteries dans les endroits commodes pour une deſcente (*a*).

1538. Negociations entre Charles & François.

1538. Les François n'étoient pas plus exacts dans l'obſervation de la treve. Leurs Armateurs, quoiqu'elle eût été renouvellée dès 1535 (*b*), enleverent cette année une eſcadre qui revenoit de la Mer Baltique, & les Hollandois prirent leur revanche ſur les vaiſſeaux qu'ils rencontrerent. Paul III craignant une nouvelle rupture, & ſouhaitant ardemment la réconciliation de l'Empereur & du Roi de France pour travailler à la ruine de l'héréſie & à la réunion des Chrétiens contre les Turcs, envoya les Cardinaux Chriſtophe Jacobitii & Renaud de Carpy pour ménager une entrevue des deux Monarques en ſa préſence. Sa Sainteté malgré ſon âge plus que ſeptuagenaire, ſe rendit à Nice le 18 Mai; Charles vint à Villefranche le 28, & François I arriva peu de jours après à Villeneuve. Ce qui fut ſingulier dans cette négociation c'eſt que les parties intéreſſées ne ſe virent pas, & que le Pape ſe chargea de porter & de recevoir les paroles pendant leur ſéjour. Enfin le Médiateur ne pouvant ſurmonter les obſtacles qui s'oppoſoient à la paix, conclut une treve de dix ans (*d*). L'Empereur s'étant arrêté à Aigues-mortes en retournant en Eſpagne, le Roi de France vint le recevoir accompagné du Cardinal de Lorraine. Ils eurent pluſieurs conférences, dans leſquelles la treve fut convertie dans une paix perpétuelle (*e*) que l'Empereur ratifia à Tolede le 1 Janvier de l'année ſuivante (*f*).

Treve.

Entrevue.

Paix.

Dernier effort du Duc de Gueldre contre la Maiſon d'Autriche.

Cependant les années & les incommodités dont Charles de Gueldre ſe ſentoit accablé, aiguiſant encore ſa haine contre la Maiſon d'Autriche, il convoqua à Arnhem les quatre Quartiers de Gueldre, & les preſſa de ſe donner au Roi de

(*a*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 251. Brandt Deſcript. d'Enkhuiz. *pag.* 65.

(*b*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 159. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 36.

(*c*) Velius Deſcript. de Hoorn *pag.* 251. Goudhoev. Chron. *pag.* 607.

(*d*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 169 *ad ann.* 1538. n. VIII. Pallavic. Hiſt. Conc. Trident. *Lib.* IV. *cap.* VI. *n.* I. Sardolet. *Lib.* VII. *Ep.* 4. Anton. di Vera Vita Carol. V. *pag.* 200. Du Bellay Mem. *Liv.* VIII. *pag.* 206.

(*e*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 287, 288.

(*f*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 185.

France. Les Députés répondirent que liés par leur serment, ils ne pouvoient contracter d'autre engagement pendant sa vie, & demanderent le tems d'en référer à leurs Commettans. Les Villes se voyant enclavées dans les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, & les François trop éloignés pour les secourir à propos, rejetterent la proposition, & leur refus causa une funeste division entre le Prince & ses sujets. Les habitans de Nimegue, de Zutphen & de Venloo craignant que le Duc ne les livrât aux François, chasserent leurs garnisons, & raserent leurs citadelles. Les autres appellerent les Autrichiens ou des soldats de Cleves. Le Duc irrité de leur révolte, se jetta sur la Veluwe avec quatre mille hommes, & la remit dans le devoir. L'exemple effraya les autres Quartiers & l'on entama une négociation qui fut terminée au désavantage du Souverain (*a*). L'objet principal qui concernoit la succession, fut la source de nouveaux troubles. Philippine, sœur d'Henri, pere de Charles, avoit eu de son mariage avec René, Duc de Lorraine, Antoine qui par conséquent étoit l'héritier légitime. Les Etats de Gueldre se méfiant de sa foiblesse, résolurent de l'associer à Jean, Duc de Cleves & de Juliers, par un double mariage, en donnant pour épouse à Guillaume, héritier de Cleves, Anne, fille d'Antoine de Lorraine, & en mariant Anne, sœur de Guillaume, avec François, fils aîné d'Antoine; & comme la Princesse de Lorraine étoit promise à René de Chalons, Prince d'Orange, ils presserent leur Duc de consentir à l'inauguration de son neveu, pour assurer les mariages. Le Duc refusa de se dépouiller de son vivant; mais les Etats maîtres de la délibération, appellerent Jean de Cleves & forcerent leur Souverain de se contenter de quarante-deux mille florins comptant, payés par le Duc de Cleves, dix-huit mille par la Gueldre & Zutphen, vingt-cinq mille de rente par Jean & quinze mille par la Province, outre deux mille florins d'or sur le péage de Lobed (*b*). Charles de Gueldre conçut tant de chagrin de ce marché forcé, qu'il ne put survivre à

CHARLES II. 1538.

Révolte du Pays contre lui.

Il ravage la Veluwe.

Les Etats lui donnent Guillaume de Cleves pour héritier.

Mort de Charles de Gueldre.

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. *pag.* 784-786.
(*b*) Recueil des Placards de Gueldre *Tom.* I. *Prélim. c.* 3.

CHARLES II. 1538.

la perte de son autorité, & mourut à Arnhem le 30 Juin, âgé de soixante-onze ans. Ce Prince inquiet & turbulent ne cessa de tourmenter ses sujets & ses voisins pendant un regne de près de cinquante ans ; il sçut se servir des intérêts de la France pour se maintenir contre toutes les forces de l'Empereur. Son inimitié fut cependant plus utile que nuisible à la Maison d'Autriche. La Frise, la ville d'Utrecht, l'Overyssel, la Drenth, Groningue & les Ommelandes se jetterent entre les bras de l'Empereur, pour se mettre à l'abri de ses persécutions.

Marie reclame la succession pour l'Empereur.

Marie écrivit aux quatre Quartiers, aussitôt qu'elle eut appris la mort du Duc, pour exhorter les Villes à l'exécution des anciens Traités conclus avec les Maisons de Bourgogne & d'Autriche, & le Duc de Lorraine envoya reclamer ses droits ; mais ils n'écouterent ni les uns ni les autres. Le Duc de Cleves étoit en possession (*a*), & nous verrons l'Empereur employer ses armes, pour obliger le nouveau Duc à renoncer à l'usurpation.

XIII. Pétition faite à la Hollande.

La Hollande auroit joui de quelque repos sans les besoins du Gouvernement qui se renouvelloient sans cesse. Marie assembla les Etats à Gertrudenberg le 2 Septembre, & leur demanda quatre-vingt mille florins de quarante *groots* pour l'aider au payement des troupes licentiées ; le Stadhouder insinuoit dans les conversations particulieres que toutes les Provinces avoient reconnu par des dons gratuits les obligations qu'elles avoient à la Princesse, & que la Hollande ne pouvoit se dispenser de lui offrir quarante ou cinquante mille florins pour leur part. La Noblesse suivit les mouvemens de sa générosité pour la Princesse, & refusa la demande principale. Le Comte de Hoogstraaten fit ses efforts pour gagner des voix : il promettoit aux Villes qui consentiroient la pétition, de leur remettre secrétement leur contribution : il menaçoit les plus opiniâtres ; mais ces menées furent inutiles. La Noblesse représenta à Marie que la Hollande moins exposée aux hasards de la guerre que le Hainaut, l'Artois & la

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XI. pag. 807-811.

Flandre, avoit contribué plus qu'aucune autre aux dépenses de la Commune, & qu'on ne lui avoit donné aucun secours dans les guerres d'Utrecht, de Gueldre & de Frise, dont elle avoit seule supporté le poids; que le plat-pays étoit entiérement ruiné; que les grains ayant manqué l'année précédente, les fermiers ne pouvoient payer leurs Seigneurs; que si le Gouvernement avoit besoin d'argent, il étoit plus naturel de choisir la voye des accises que celle de la Pétition; que dans le premier cas le fardeau tombe sur le superflu des bourgeois enrichis par les exemptions & le commerce, pendant que l'autre épuise la substance des pauvres paysans. Mais les Villes soutenues par le Stadhouder emporterent l'arrêté. Dordrecht, Haarlem, Amsterdam & Leide donnerent leur consentement. Rotterdam & Schiedam les suivirent; Delft exempte des contributions depuis son incendie, n'avoit pas député. Les petites Villes de Schoonhoven, Hoorn, Enkhuizen, Edam, Alkmaar, Oudewater, Naarden & Weesp se laisserent entraîner, & la Noblesse se voyant abandonnée, se rangea à l'avis général; mais en réduisant la Pétition à quatre-vingt mille *klinkaarts*: ce qui faisoit soixante mille livres de quarante *groots*. Cette diminution fut d'autant plus sensible à la Gouvernante que les grandes Villes avoient passé la Pétition en entier (*a*).

Charles II. 1538.

Accordée en partie.

Les Anabaptistes dont on n'entendoit plus parler depuis l'entreprise d'Amsterdam & la réduction de Munster, reparurent sur la fin de cette année; David Jorisz, l'un de ces principaux Fanatiques, causa quelques émeutes, qui reveillerent l'attention du Gouvernement. Cet homme fils de Jorisz le Koman, connu par le talent de peindre sur le verre, naquit à Delft en 1501. Il suivit dans sa jeunesse une troupe de batteleurs, & selon quelques-uns il y prit le surnom de David qui lui resta des rôles dans lesquels il s'étoit distingué (*b*). Les autres soutiennent que cette histoire appartient à Jean de Leide qui avoit passé par le même Novi-

Nouvelles tentatives des Anabaptistes. Particularités sur David Joris.

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 287-294.
(*b*) Brandt Hist. de la Réform. *Tom.* I. *pag.* 134.

CHARLES II. ciat (*a*). Ils s'accordent tous à repréſenter David comme un fourbe d'autant plus dangereux qu'il ſçavoit cacher ſes fi-
1538. neſſes ſous une apparence ſtupide, une complaiſance étudiée & la politeſſe la moins commune. Hardi dans ſes entrepriſes, préſomptueux dans ſes projets, il ſçavoit ſaiſir le foible des hommes & s'en ſervoit merveilleuſement à l'avantage de ſes deſſeins, qu'on ne démêloit qu'après la réuſſite, & dont il ſoutenoit le reproche avec la derniere effronterie. Obbe Philips l'avoit inſtallé dans l'Apoſtolat par l'impoſition des mains (*b*), & pour ſoutenir l'honneur de ſa Miſſion, il s'aviſa de prêcher à Delft contre les Prêtres & le Culte du S. Sacrement. Le Magiſtrat l'ayant fait arrêter, le condamna à avoir la langue percée & au banniſſement. Il ſe refugia à la Haye (*c*), où il ſe lia avec les Anabaptiſtes de Munſter, & ſe fit connoître par les ſoins qu'il ſe donna pour réunir les partiſans de Jean de Leide. La vénération des Sectaires étoit au point qu'ils regardoient ces deux Fanatiques comme deux vrais Prophêtes envoyés par Jeſus-Chriſt pour combattre le Pape & Martin Luther (*d*). David abuſa de la confiance qu'il s'étoit acquiſe pour tirer de Jean de Leide des ſommes conſidérables ſous prétexte de mener une armée de Friſons à ſon ſecours (*e*) ; mais ſes menées parvinrent à la Gouvernante, & l'on vit paroître en Janvier & en Février,
1539. 1539, deux Placards qui faiſoient défenſe à qui que ce fût de donner aſyle ou de recevoir dans ſa maiſon David Jorisz, ſous peine d'être pendu à ſa porte ſans forme de procès, & promettoient cent florins à quiconque dénonceroit l'impoſteur, & quarante pour chaqu'autre Anabaptiſte (*f*). Marie de Gorter, Veuve de Jean le Koman, & mere de David Jorisz, eut la tête tranchée pour avoir été rebaptiſée

(*a*) Refut. de l'Hiſt. de David Jorisz. *dans* l'Hiſt. des Héréſies d'Arnold *Tom.* II. *pag.* 568, 583.
(*b*) Confeſſ. d'Obbe Philips. *pag.* 24.
(*c*) Brandt Hiſt. de la Réforme. *Tom.* I. *pag.* 134, 135.
(*d*) Hortenſ. de Anabapt. *pag.* 305.
(*e*) Brandt Hiſt. de la Réforme. *Tom.* I. *pag.* 132, 133, 135.
(*f*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 37.

à Delft (*a*). On lit dans ces Placards le nom de Meinard d'Embden, qui ſelon quelques-uns eſt le même que Meinard de Bleeſdyk (*b*). Quoique ce dernier eût épouſé la fille de Jorisz, il embraſſa les opinions de Jean de Batenbourg, & devint l'un des plus grands ennemis de ſon beau-pere. Jean de Batenbourg, Bâtard de la Maiſon noble de ce nom, ſe diſoit envoyé pour relever le Royaume de Sion, & pour ſuccéder à Jean de Leide : ſous ce prétexte il exerçoit de grandes violences dans la Friſe, dans l'Overyſſel & dans la Gueldre. Il différoit des autres Anabaptiſtes en ce qu'il ſoutenoit l'inutilité du baptême pour les adultes comme pour les enfans, & qu'il enſeignoit que l'eau n'avoit point de vertu où l'eſprit dominoit. Il s'accordoit avec Hofman en enſeignant qu'on doit établir le Regne de Dieu par les armes & par le ſang ; David avoit inutilement eſſayé de réunir les deux partis. Quoique cette Secte ne ſubſiſtât pas longtems (*c*), la diverſité des opinions brouilla ſi bien le beau-pere & le gendre que le premier ne ſe croyant plus ſa vie en ſûreté dans les Pays-Bas, ſe refugia proche de Baſle, où il ſe ſervit de l'argent qu'il avoit tiré de Munſter & de celui que ſes Diſciples lui envoyerent pour acheter le Château de Binningen. Il y reprit le nom de Jean de Bruges ſous lequel il s'étoit marié à Delft pour ſe dérober au Magiſtrat, & ſe rendit ſi célébre par la vie voluptueuſe qu'il mena pendant onze ans, qu'on ſe ſervoit proverbialement du nom de David Joriszoon, pour déſigner un homme plongé dans la ſenſualité (*d*). Il fut enfin découvert & la frayeur qu'il en conçut, lui cauſa une maladie dont il mourut le 26 Août, 1556. Sa crainte étoit fondée : le Magiſtrat bien informé de ſa perſonne & de ſa doctrine, fit le procès à ſa mémoire ; on exhuma ſon cadavre au bout de trois ans, pour le brûler avec ſes

Sur Jean de Battenbourg.

Mort de David Joris.

(*a*) Regiſtr. des Sentenc. Crimin. *cité par* Bleeſwyck Deſcript. de Delft *pag.* 763. & *dans* Brandt Hiſt. de la Ref. *Tom.* I. *pag.* 133.

(*b*) Brandt Hiſt. de la Ref. *Tom.* I. Voyez dans l'Index.

(*c*) Ubbo Emm. Rer. Friſ. *Lib.* LVII. *pag.* 802, 805.

(*d*) Bleeſwyk Deſcript. de Delft *pag.* 405. Brandt Hiſt. de la Ref. *Tom.* I. *pag.* 135, 136. Conf. & Refut. de l'Hiſt. de David Jorisz. *dans* Arnold Hiſt. des Hérétiques. *Tom.* II. *pag.* 568.

1539.

Ses Erreurs.

Ecrits & ſon portrait (*a*). Cet Hérétique ſe diſoit la troiſiéme perſonne de la Trinité ; mais il n'oſoit prêcher ce blaſphême. Il enſeignoit que » le véritable Chrétien ſe conduit par l'illumination intérieure, & non par la lettre & » les Ecritures ; que Jeſus-Chriſt doit regner mille ans ſur la » terre avant de regner dans le Ciel ; qu'il n'y a d'autre mariage dans la nouvelle Sion que l'union de l'homme avec » Dieu, ſuivant le Saint Eſprit ; que le Diable a perdu ſon » pouvoir ſur les hommes par l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt ; » qu'il ne peut le recouvrer ſans ſon conſentement ; que » l'homme eſt lui-même ſon diable & ſon ennemi ; que le » baptême eſt inutile pour ceux qui ſont régénérés par l'Eſprit ». Au ſurplus il profeſſoit les dogmes reçus par l'Egliſe & la Confeſſion des Apôtres. Il exhortoit ſes Diſciples à ſurmonter les amorces du péché, à pratiquer les vertus, & ſpécialement l'obéiſſance aux Supérieurs. Il ſe vantoit d'avoir rétabli la paix dans les Pays-Bas, & d'en avoir banni les meurtres, les incendies & les autres ravages que le zéle mal-entendu traîne à ſa ſuite (*b*).

XIV.

Armemens des Hollandois & des Zeelandois contre les Turcs.

L'attention & la ſéverité de la Gouvernante anéantirent en peu de tems ces Sectaires dans les Pays de la domination de l'Empereur ; mais ces ſoins ne l'occupoient pas aſſez pour la diſtraire de ceux dont il l'avoit chargée pour la guerre. On armoit un grand nombre de vaiſſeaux dans les ports de Hollande & de Zeelande, pour joindre la flotte que l'Empereur équipoit en Eſpagne contre les Turcs. Paul III, premier mobile de la réconciliation de Charles II & de François I, en fit uſage pour former une Ligue des Princes Chrétiens contre les Infideles. L'Empereur, Ferdinand, Roi des des Romains, les Princes d'Italie, la République de Veniſe la ſignerent, & le Pape en fut le Chef. Cependant le Roi de France ne ſe preſſa pas d'accéder à cette Ligue, &

(*a*) Brandt Hiſt. de la Reforme. *Tom.* I. *pag.* 136, 138. De Thou Hiſt. Univ. *ad h. a.* Vid. & David Georgii Vita & Doctrin. *inter* Schardii Script. Rer. Germ. *Tom.* III. *pag.* 131.

(*b*) Juſtificat. de Jor. David. *Art.* I. V. VIII. XI. XII. XV. XIX. XXV. Hiſt. des Hérét. par Arnold. *Tom.* II. *pag.* 350 359.

Henri

Henri VIII, alors brouillé avec la Cour de Rome, refusa d'y souscrire. C'étoit en exécution de ce Traité que Charles équipoit une flotte si formidable qu'il ne s'en promettoit pas moins que la conquête de Constantinople. Il avoit envoyé dès l'année précédente Jean de Hennin, Comte de Bossu, pour rassembler les forces maritimes des Pays-Bas. Il lui avoit ordonné de demander cent vaisseaux de guerre à la Hollande & à la Zeelande, & pour les fournir de leurs équipages, il avoit publié un embargo dans tous les ports au grand préjudice du Commerce (*a*), avec promesse de donner à tous ceux qui voudroient prendre parti sur la flotte, des engagemens proportionnés à leurs talens (*b*). L'émulation étoit telle que dès le commencement de Mars il se trouva quarante-quatre vaisseaux à Veere & dans les autres ports de Zeelande, en état de mettre à la voile pour Mallaga (*c*); ceux d'Amsterdam & du Waterland ne furent pas si diligens. Le Comte de Bossu fut contraint de s'y transporter, & ne put assembler au rendez-vous des Dunes d'Angleterre les cinquante-six bâtimens qu'ils devoient fournir, que sur la fin du mois; mais l'Empereur avoit changé de volonté. Les affaires des Protestans en Allemagne, la révolution de Gueldre, & la révolte des Gantois lui ôtoient l'envie de prendre Constantinople. Il envoya des Ambassadeurs à Soliman, conclut une treve, & renvoya ses vaisseaux dans leurs ports (*d*).

Mort de l'Impératrice.

L'Impératrice Isabelle mourut peu après à Tolede. Marie non contente d'ordonner des obseques royales dans toutes les Eglises des Pays-Bas, engagea les Etats à faire une Députation pour complimenter l'Empereur. Le Brabant, le Hainaut & l'Artois donnerent leur consentement; les Flamands le refuserent. Le Comte de Hoogstraaten ayant assemblé les Députés des Villes & de la Noblesse à Dordrecht, leur proposa de charger leurs Envoyés, après s'être acquittés du compliment de condoléance qu'ils devoient à Sa Majesté,

Députation des Etats à l'Empereur.

(*a*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 251. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 37.
(*b*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 37.
(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 462.
(*d*) E. de Veer Chron. *pag.* 52.

Charles II. 1539.

de la remercier de leur avoir donné Marie pour Gouvernante, & l'inviter à visiter les nouvelles acquisitions où sa présence étoit nécessaire. Ces Négocians regarderent le premier objet de l'Ambassade comme une politesse dont on auroit pu leur épargner la dépense; le second leur sembloit annoncer l'augmentation de dix mille florins que Marie souhaitoit qu'on ajoutât au Don gratuit de trente mille, & le troisiéme un prétexte qu'on se ménageoit pour les charger d'une partie des frais du voyage. Ils nommerent cependant Florent d'Assendelft, Seigneur de Kyfhoek, Châtelain de Goude, & Nicolas Barthelemiszoon, Pensionnaire de Dordrecht; mais ils leur défendirent de parler du voyage de l'Empereur, de crainte de s'exposer à quelque demande de sa part. On régla la dépense & les équipages de ces Envoyés: le premier devoit avoir cinq chevaux; le second trois. On leur accordoit deux couronnes à dépenser par jour & douze cens florins comptant pour les dépenses extraordinaires. On chargea Barthelemiszoon de tenir un Journal exact avec parole de le rembourser au retour, de leur accorder une gratification qui seroit évaluée par le Stadhouder; & dans une autre séance tenue à la Haye la Noblesse & les villes de Dordrecht, Delft, Amsterdam & de Schiedam furent d'avis d'augmenter le Don gratuit de dix mille florins; mais on ne put former l'Arrêté, les autres Députés n'ayant pas de pouvoirs sur cet Article (*a*).

La Gouvernante parcourt les Provinces.

Marie voulant déterminer cette affaire, & presser le recouvrement des contributions, résolut de visiter les Villes. Elle se rendit de Bruxelles à Berg-op-zoom, s'embarqua pour Thoolen, où les Etats de Zeelande l'attendoient, visita ceux de Brabant à Bois-le-Duc, vint à Utrecht (*b*), dont les habitans lui firent le 23 Juillet une entrée magnifique, en repartit le 4 Août, après avoir visité Amersfoort, & se rendit à la Haye par Naarden, Amsterdam, Haarlem & Leide. Elle y fut complimentée le 14 par Gerrit d'Assendelft, Président du Conseil, au nom du Stadhouder, du

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 297, 298, 299, 300.
(*b*) Idem, *ibid. pag.* 297.

Conseil de Hollande, & de la Chambre des Comptes, & par Florent Leeman, Avocat, au nom de la Bourgeoisie (*a*). Trois jours après les Etats donnerent leur consentement à la Pétition de l'année précédente de quatre-vingt mille florins, à condition : I. Qu'on ne forceroit point les recettes avant leurs échéances, soit par forme d'emprunt, soit par constitution de rentes ; II. Qu'en cas de guerre les deniers qui en proviendroient, seroient employés à la défense du Pays ; III. Qu'on accorderoit la liberté de naviger par l'Est & par l'Ouest, sans quoi les Villes ne pourroient subvenir à leur contingent ; IV. Qu'elle régleroit avant Noel avec l'Amiral & les Négocians les contestations qui subsistoient encore, quoiqu'elle eût promis par écrit de les décider avant la fin de 1537. Quant à l'augmentation du présent qu'elle demandoit, le consentement fut unanime (*b*). La Princesse avoit dessein de parcourir la Westfrise, & les Villes avoient fait les frais de sa réception (*c*) ; mais les nouvelles qu'elle reçut de Flandre précipiterent son retour (*d*). La révolte de Gand, dont l'importance mérite l'attention du Lecteur, en découvrant le génie des Peuples & les moyens que la Maison d'Autriche employoit pour arriver au Despotisme, nous oblige à plus de détail, avec d'autant plus de raison que par la découverte d'un *Auteur Contemporain* nous sommes en état de satisfaire sur ce point la curiosité du Public (*e*).

XV. Révolte des Gantois.

Nous avons vû que Marie avoit demandé en 1537 aux Etats Généraux une contribution de douze cens mille florins, pour tenir sur pied une armée capable de défendre les Pays-Bas des attaques de la France. Pour faciliter la perception de ces deniers, elle avoit imaginé d'établir des accises dans les Villes, & de mettre un impôt sur les cheminées. Trois des

(*a*) Henric. d'Erp Chron. *pag.* 111, 112. Conf. le Regist. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 300.

(*b*) Regist. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 301, 302.

(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 253.

(*d*) E. de Veer Chron. *fol.* 42. Goudhoev. Chron. *pag.* 609.

(*e*) Voyez C. P. Hoynck de Papendrecht Analect. Belg. *Tom.* III. *pag.* 263. où il donne les *Mémoires de Jean de Hollander* ou *le Hollandois*, Chanoine de Ste. Waldetrude de Mons, qu'il a trouvés dans la Biblioth. de J. B. A. Godefroy, Directeur de la Chambre des Comptes de Lille.

CHARLES II. 1539.

Quartiers de la Flandre, ſçavoir Bruges, Ypres & le Pays libre, avoient donné leur consentement pour quatre tonnes d'or auſquelles la Flandre étoit taxée ; mais la Ville de Gand refuſoit opiniâtrement ſa voix. La Bourgeoiſie, le Corps des cinquante-deux Métiers & les Tiſſerands s'étant aſſemblés ſe mirent en tête d'arrêter le cours des nouveautés, & d'offrir ſuivant l'ancien uſage de ſecourir l'Empereur en marchant en campagne ſous le Grand-Etendart de la Ville. La Gouvernante en rédigeant l'Acte des Etats, eut grand ſoin de diſtinguer les Membres qui conſentoient ſimplement à la Pétition, de ceux qui s'engageoient au ſervice militaire (*a*) ; mais convaincue du vuide que le refus des Gantois laiſſoit dans la recette, elle réſolut de les forcer à ſe ſoumettre à l'Arrêté du plus grand nombre (*b*). Dans cette idée elle fit arrêter les Bourgeois de cette Ville qui ſe trouverent à Bruxelles, à Anvers, à Malines, & dans les autres Villes, & déclara qu'elle ne rendroit les priſonniers que quand la Ville ſe ſeroit conformée au vœu général (*c*). Le Sénat députa Levin Blom, ſon Penſionnaire, pour repréſenter à la Gouvernante qu'elle ne pouvoit exiger que la pluralité l'emportât, lorſqu'il s'agiſſoit d'une contribution, ni retenir leurs Concitoyens en priſon (*d*) ; & le Penſionnaire ajouta que les Gantois étoient réſolus de députer en Eſpagne. Marie pour ſe débarraſſer de cette affaire, la renvoya devant le Grand-Conſeil de Malines, & ſignifia aux Gantois que le Procureur Général étoit chargé de ſoutenir les droits du Souverain. Cependant les Gantois avoient tant fait par leurs menées que les autres Membres avoient demandé qu'on ſuſpendît la levée de l'impôt juſqu'à ce que l'Empereur en eût ordonné (*e*). Marie offrit alors de rendre les priſonniers, & d'accorder un délai de trois mois, à condition que le Sénat s'en rapporteroit ſur la queſtion au Conſeil de Bruxelles, ou

(*a*) Mém. de Jean de Hollander. *ubi ſupra. pag.* 283.

(*b*) Voyez la Requête des Gantois *dans* les Mémoires de Jean de Hollander, *ubi ſupra. pag.* 299.

(*c*) Pont. Heuter. Rer. Auſtriac. *Lib.* XI. *pag.* 512.

(*d*) Mem. de Jean de Hollander *ubi ſupra. pag.* 287.

(*e*) Mem. de Jean de Hollander *ubi ſupra. pag.* 282.

à celui de Malines. Les Flamands naturellement opiniâtres, & moins ſenſibles à la détention de leurs amis & parens qu'à la conſervation de leurs privileges, proteſterent devant Notaire qu'on ne pourroit leur imputer les ſuites de cette affaire, & ſignifierent un Appel à l'Empereur (*a*). La Gouvernante ayant pris l'avis du Grand-Conſeil, du Conſeil d'Etat, & du Conſeil Privé, rejetta la Requête, & fit ſçavoir en Eſpagne ce qui ſe paſſoit en Flandre (*b*). Charles en conſéquence écrivit en Février, 1538, au Sénat de Gand, pour l'exhorter à ſe conformer aux autres Quartiers, renvoya pour l'examen de ſes prétendus titres devant le Grand-Conſeil de Malines, avec injonction de ſe ſoumettre à la déciſion de ce Tribunal (*c*), & manda à Marie de preſſer les recouvremens. La Princeſſe croyant ſe rendre plus favorable, offrit de relâcher les priſonniers, à condition que le Sénat ſe ſoumettroit aux ordres de ſon Souverain, & ſur le refus elle chargea des Huiſſiers de lever les contributions par forme d'exécution (*d*). Le Magiſtrat ſuſpendit les voyes de fait juſqu'au retour des douze Députés que le Sénat avoit arrêté d'envoyer à la Gouvernante, qui pour-lors étoit en France. Mais Marie étant informée de la réſolution, leur défendit de partir, & leur accorda ſurſéance juſqu'à ſon retour. Elle craignoit que les Gantois, ſous prétexte de ce voyage, n'entraſſent avec les François dans quelqu'intrigue contraire aux intérêts de l'Empereur. Nous trouvons en effet dans un Ecrivain digne de confiance, que les Gantois offrirent alors de livrer la Flandre à François I, s'il vouloit les aſſurer de ſa protection, en qualité de Seigneur ſuſerain, & que le Roi, loin d'accepter leurs offres, en avertit Charles (*e*), qui peut-être n'auroit pas été ſi délicat en pareille occaſion. Mais l'Auteur que nous ſuivons, garde le ſilence ſur ce fait, & la Sentence que Charles prononça contre les Gantois, n'en fait au-

(*a*) Appel des Gantois, *ubi ſupra. pag.* 298.
(*b*) Mém. de Jean de Holland. *ubi ſupra. pag.* 304, 314.
(*c*) Mém. de Jean de Holland. *ubi ſupra. pag.* 315.
(*d*) Mém. de Jean de Holland. *ubi ſupra. pag.* 331.
(*e*) Pont. Houter. Rer. Auſtriac. *Lib.* XI. *pag.* 514.

CHARLES II. 1539.

cune mention. Marie à son retour intima les ordres de l'Empereur, fit exécuter les Villages & les petites Villes du territoire de Gand (*a*). Les choses demeurerent en cet état jusqu'au mois de Juillet de cette année, que sur la nouvelle que la Princesse avoit résolu d'affermer les accises, le Sénat convoqua l'Assemblée générale, pour déliberer sur le parti qu'on devoit prendre. Les bourgeois les plus aisés se déterminerent pour l'obéissance; les Corps des Métiers refuserent de déliberer, & demanderent avant tout qu'on réimprimât les privileges en langue vulgaire, & qu'on leur donnât le nom de ceux qui les avoient alterés. Les Tisserands s'opposerent insolemment à tout ce qui seroit ordonné par la Cour, & les esprits s'échauffant, on résolut de secourir les paysans à main armée, & de demander la réforme du Gouvernement (*b*). Marie apprit cette délibération au moment qu'elle partoit pour la Hollande, & se contenta d'écrire qu'elle mettroit ordre à tout à son retour, sans cependant surseoir aux exécutions. Le peuple pressoit la réimpression des privileges, & principalement d'une Chartre qui n'avoit jamais existé, & qui n'avoit pour fondement qu'un vieux Conte imaginé par quelque *Chronique* surannée. La Ville de Gand supposoit qu'ayant prêté à un de ses Comtes l'argent dont il avoit besoin pour racheter ses Etats qu'il avoit joués contre un Comte de Hollande, le Souverain s'étoit engagé à n'exiger aucune contribution que de l'aveu des Gantois. Ce prétendu titre qu'on qualifioit le *Rachat de Flandre* (*c*), ne se trouvant en aucun endroit, on accusa le Magistrat de l'avoir supprimé. Là-dessus le peuple traîna dans les prisons ceux qui n'eurent pas le tems de se mettre à couvert, & leur fit subir la question, pour tirer leur aveu. Ils traiterent Levin Pyl, ou Pin, ancien Grand-Doyen, avec tant de cruauté qu'on fut contraint de le rapporter dans un fauteuil. Sitôt qu'il fut un peu remis, ils le rappliquerent à la question, & finalement lui

Chimere du *Rachat de Flandre.*

(*a*) Mém. de Jean de Holland. *ubi supra. pag.* 340-343.
(*b*) Mém. de Jean de Holland. *ubi supra. pag.* 344-350.
(*c*) Mém. de Jean de Holland. *ubi supra. pag.* 387, 388.
(*d*) Mém. de Jean de Holland. *ubi supra. pag.* 354 & 357.

couperent la tête, dans la crainte qu'il ne mourût de la gangrene qui s'étoit mise dans ses playes. La Gouvernante informée de ces excès, écrivit aux Seigneurs de veiller à la garde de leurs Châteaux, & revint à Malines (*a*), où elle convoqua les trois Quartiers fidéles, pour prendre leur avis sur la façon dont elle devoit traiter les rebelles. Ceux-ci lui conseillant de tenter la douceur, elle envoya Adolphe de Bourgogne, Seigneur de Beveren, & Lambert Bryard, Président du Grand-Conseil de Malines; mais l'absence des principaux Magistrats avoit augmenté l'audace du peuple, qui venoit de mettre à six cens florins la tête des fugitifs (*b*). Ces furieux demanderent à grands cris qu'on nommât de nouveaux Magistrats, & qu'on leur fît prêter le serment usité du tems de Charles de Bourgogne. Les Envoyés s'excusant sur le défaut de pouvoir, coururent risque de la vie, & furent gardés à vue dans leur maison jusqu'au retour des Couriers qu'on dépêcha vers la Gouvernante. La révolte prenant des forces de l'impunité, ils exigerent qu'on abolît la *Paix de Catsand*, ou l'Ordonnance par laquelle Maximilien & Philippe II avoient annullé les privileges de la Ville, & la *Peau de Veau*, nom qu'ils donnoient aux Lettres Patentes de Charles V, qui confirmoient cette Ordonnance. Ils demandoient qu'on supprimât en leur faveur les Tribunaux des petites Villes jusqu'à Cassel, & qu'il leur fût permis de distribuer autant de *Chaperons blancs*, c'est-à-dire, de lever autant de soldats qu'ils trouveroient à propos. Ils insisterent si vivement sur les deux premiers articles que Marie craignant pour la vie de ses Envoyés, expédia l'Ordonnance. Après avoir protesté de la violence devant le Marquis de Bergues, elle transcrivit l'Acte de sa main sous le scel des Patentes, afin qu'on pût le lire en arrachant la cire. Cependant les Gantois ne rendirent les Commissaires Impériaux que lorsque leurs Députés furent de retour (*c*). La complaisance de la Gou-

(*a*) Mém. de Jean de Holland. *ubi supra. pag.* 385.
(*b*) Mém. de Jean de Holland. *ubi supra. pag.* 400.
(*c*) Mém. de Jean de Holland. *ubi supra. pag.* 429, 432, 437.

CHARLES II. vernante ne servoit qu'à nourrir l'insolence du bas-peuple; les mutins s'aviserent de rehausser la monnoye, & de dé-
1539. fendre à l'avenir toute création de rentes. Le mépris de l'autorité du Prince détermina Marie à lever des troupes. Elle ordonna au Prince d'Orange de prendre trois cens Cavaliers & douze cens Fantassins, pour assurer les Châteaux que la populace menaçoit. Yman de Vaarnewyk, l'un des plus déterminés, avoit investi Gaveren, & ce Fort manquoit de munitions. Le premier soin du Général fut d'y conduire un convoi, & les mutins l'abandonnerent à la fin d'Octobre (*a*). Sur ces entrefaites le Comte de Rœulx, Stadhouder de Flandre, arriva d'Espagne avec les ordres de l'Empereur. La Gouvernante qui craignit qu'on ne lui imputât ce qui seroit de rigueur, fit prier le Stadhouder d'aller à Gand avant de paroître à la Cour. La sédition étoit montée à son plus haut dégré, & le peuple les armes à la main refusoit d'obéir (*b*). Cependant le Comte crut devoir essayer la douceur. Il offrit la paix aux mutins, à condition que l'exercice de la Justice seroit rétabli, qu'on poseroit les armes, & qu'on laisseroit affermer les accises. La Commune demanda huit jours pour déliberer. Le Stadhouder n'en accorda que trois. Les *Kresers* (*c*), c'est-à-dire, les Crocheteurs, nom que la Faction s'étoit donné, rompirent la négociation. Les plus sages leur représenterent qu'ils se repentiroient d'avoir résisté aux ordres de l'Empereur. Ils s'écrierent que la Gouvernante se servoit de son nom pour détruire la liberté, & la dispute s'échauffant, les deux partis coururent aux armes. Les Echevins profitant du désordre, ouvrirent les prisons, & mirent en liberté l'ancien Magistrat, à l'exception de Jean de Waasberge, Echevin, qui étoit mort des douleurs qu'il avoit souffertes à la question (*d*), & le Stadhouder se sauva avec eux. Dans ces circonstances le peuple de Maastricht

(*a*) Mém. de Jean de Holland. *ubi supra. pag.* 438-469.
(*b*) Mém. de Jean de Holland. *ubi supra. pag.* 470-478.
(*c*) Quelques-uns dérivent ce mot de *Kreten* qui veut dire *pleurer*.
(*d*) Mém. de Jean de Holland. *ubi supra. pag.* 479, 480.

emporté

emporté par l'exemple, massacra la plus grande partie de ses Magistrats (*a*). CHARLES II.

1539.

XVI.

La Gouvernante en informa sur le champ l'Empereur, & Charles craignant que l'esprit de sédition ne se communiquât dans les autres Villes, résolut de venir dans les Pays-Bas. Il étoit cependant embarrassé sur la route qu'il devoit prendre. Il pouvoit choisir de traverser la mer, venir par l'Italie & l'Allemagne, ou par la France. La saison lui faisoit craindre les tempêtes; un coup de vent pouvoit le porter sur les côtes de l'Angleterre, & il craignoit de n'en pas sortir à si bon marché que son Pere. En passant par l'Italie, outre la longueur du trajet, il falloit traverser les Etats des Protestans en Allemagne; ce qu'il ne pouvoit faire sans une bonne armée. La France offroit un passage plus court & plus facile, & la probité de François I qu'il connoissoit, le décida; mais il craignoit sa Cour & son Conseil. Il chargea l'Evêque de Tarbes, Ambassadeur de cette Couronne à sa Cour, de demander la parole du Roi, & se mit en marche sur un simple sauf-conduit. François ayant appris son départ, envoya des ordres pour lui faire rendre les honneurs comme à lui-même, & chargea le Dauphin & le Duc d'Orleans de le recevoir à Bayonne avec une suite nombreuse de Seigneurs. Ces deux Princes offrirent à son arrivée de passer en Espagne, & d'y demeurer comme ôtages jusqu'à ce qu'il fût arrivé sur ses terres. L'Empereur les refusa, en disant que la parole de son frere lui suffisoit, & pour marquer plus de confiance, il affecta de ne mener que peu de monde à sa suite. Le Roi qui relevoit d'une grande maladie, s'avança jusqu'à Chatellerault. Les deux Monarques se donnerent à l'envi les preuves d'une amitié réciproque, & continuerent leur route. Leur entrée à Paris fut des plus magnifiques. Le Corps de Ville les attendoit à la Porte S. Antoine, par laquelle l'Empereur entra sous un riche dais porté par quatre des principaux habitans. Les rues étoient tendues des plus belles tapisseries, & l'on voyoit de tous côtés des devi-

Charles se détermine au voyage des Pays-Bas.

Ses embarras pour la route.

Il passe par la France.

Son Entrée à Paris.

1540.

(*a*) Mém. de Jean de Hollander. *ubi supra. pag.* 451. Chron. d'E. de Veer *fol.* 52. Goudhoev. Chron. *pag.* 609.

ſes avec l'Aigle Impériale, les Armes d'Eſpagne & la Croix de Bourgogne. Les Compagnies bourgeoiſes marchoient devant lui en habits de velours, & le conduiſirent au pied de l'eſcalier du Louvre, où la Reine ſa ſœur l'attendoit pour le mener à ſon appartement. Dans le feſtin qui ſuivit, le Roi pour faire plus d'honneur à ſon Hôte, ne voulut prendre que la ſeconde place, & même affecta de laiſſer un intervalle entr'eux. Malgré tant d'honneurs, Charles ſouhaitoit de ſe voir dans les Pays-Bas. Il étoit averti que quelques Seigneurs conſeilloient à François de ſe ſervir de l'occaſion pour faire annuller le Traité de Madrid, & l'on raconte que la Ducheſſe d'Etampes lui préſentant le baſſin pour laver avant le ſouper, il y laiſſa tomber un diamant de grand prix, & lui répondit, lorſqu'elle le lui préſenta, qu'il étoit dans de trop belles mains pour le reprendre. Une pareille générosité dans un Prince de ſon humeur prouve, ſelon quelques Auteurs, que ſa crainte n'étoit pas médiocre. Selon la plûpart François I pouſſa trop loin le ſcrupule du point d'honneur; il auroit du moins dû exiger l'inveſtiture du Duché de Milan, qui lui étoit promiſe. Ce Monarque jugeant des ſentimens de l'Empereur par les ſiens, ne voulut point avoir d'obligation à la néceſſité. Charles répondit à l'Ambaſſadeur de France qui le preſſoit de remplir ſa parole, lorſqu'il fut à Valenciennes, qu'il ne pouvoit rien faire ſans ſon Conſeil, & nia dans la ſuite d'avoir pris aucun engagemenr ſur ce point (*a*). Si ce trait ne fait pas d'honneur à la politique de François, il faut avouer qu'il n'eſt pas plus avantageux à la probité de Charles.

Ses inquietudes.

Cependant le Roi des Romains avoit amené deux Régimens à Bruxelles, & la Gouvernante avoit levé quatre mille ſoldats. L'Empereur s'étant mis à la tête de cette petite armée, marcha droit à Gand; ſa préſence y répandit tant de terreur qu'on lui ouvrit les portes ſans la moindre réſiſtance (*c*). Six jours après il donna audience aux Députés de

Il marche contre les Gantois.

Députation des Hollandois.

(*a*) Pont. Heuter Rer. Auſtr. *Lib.* XI. *pag.* 515, 516. Voyez le Pere Daniel Hiſt. de France. *Tom.* V. *pag.* 712. & *ſuiv.*
(*c*) Pont. Heuter Rer. Auſtriac. *Lib.* XI. *pag.* 517.

1540.

Réduction des Gantois.

Hollande qui venoient le complimenter & le prier de visiter la Province, quand il auroit fini ses affaires, ce qu'il leur promit (*a*). Le lendemain ses troupes s'étant saisi des portes & des postes, il manda les douze Députés du Sénat (*b*). Il étoit assis entre le Roi des Romains & la Gouvernante, entouré des Chevaliers de la Toison & de son Conseil. Celui qui portoit la parole, après un long exposé de tout ce qui s'étoit fait & l'énumération des sommes qu'on avoit exigées de la Ville depuis son avénement à la Couronne (*c*), demanda la suppression du nouvel impôt, comme étant contraire aux privileges de la Ville. Il s'appuyoit sur la Chartre du Comte Guy de 1296, sur celle de Louis, Comte de Nevers, de 1324, & sur le Grand-Privilege accordé par Marie de Bourgogne en 1476. Ces Souverains s'étoient engagés à n'exiger aucune contribution que du consentement des habitans, & leur avoient promis que l'aveu des autres Membres de Flandre ne pourroit leur porter préjudice. L'Avocat du Fisc refuta leur Requête en démontrant qu'ils faisoient une fausse application des Articles des premieres Ordonnances, & que la derniere étoit vicieuse dans son principe, étant violemment extorquée d'une Princesse mineure; que le premier Privilege ne regardoit que les charges particulieres à la Ville, & qu'on en abusoit en l'étendant sur celles de la Province; qu'on ne pouvoit argumenter de la Chartre du Comte Guy qui n'avoit d'autre objet que d'empêcher la Noblesse alors révoltée d'exiger des contributions des habitans; qu'ils avoient eux-mêmes reconnu l'illégitimité du Grand-Privilege, puisqu'ils n'en avoient jamais poursuivi l'exécution; que si l'Empereur avoit exigé des contributions plus fréquentes que par le passé, on devoit examiner les circonstances qui le forçoient d'entretenir de plus grandes armées pour la défense de ses sujets; qu'au surplus il avoit toujours ménagé Gand, de façon que la Ville n'avoit porté que le

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 303.
(*b*) Mém. de Jean de Hollander *ubi supra. pag.* 403.
(*c*) Voyez la Sentence de Charles V contre la ville de Gand. *dans* C. P. de Papendrecht Anal. Belg. *Tom.* III. *Part.* II. *pag.* 488.

CHARLES II. 1540. ſixiéme des charges de la Province (*a*). D'où il concluoit que les Gantois s'étant rendus coupables du crime de léze-Majeſté, méritoient toute l'indignation du Prince & requeroient une punition proportionnée au crime (*b*). Le Député répliqua que Marie jouiſſoit d'une entiere liberté lorſqu'elle permit à ſa reconnoiſſance de parler en faveur de ſes fideles ſujets, & que la prétendue violence qu'on alléguoit, étoit une ſuppoſition. Il ſe défendit de ſon mieux ſur les autres articles; mais la préſence du Prince, la Majeſté qui l'accompagnoit, & l'idée de ſa puiſſance lui fermant la bouche, il ſe jetta à ſes pieds, implorant ſa miſéricorde pour la ville de Gand plus malheureuſe que coupable (*c*). L'Empereur

Ils ſont jugés. différa à rendre le jugement juſqu'à la fin de Juin, & étant monté ſur ſon Tribunal dans le même appareil, il ordonna que les Gantois ſeroient aſſujettis aux pétitions conſenties à la pluralité des voix, déclara qu'à l'avenir le Comte ne ſeroit engagé par ſon ſerment qu'à ſe conformer au Réglement auquel il faiſoit travailler, & qu'il publieroit inceſſamment, & pour réparation du crime de léze-Majeſté il déclara la Ville déchue de tous droits & privileges, la vie & les biens de ſes habitans confiſqués, ainſi que la cloche du Tocſin appellée *Roland* & la rente de cinq cens cinquante livres, acquiſe par la Ville, de Charles, Duc de Bourgogne, condamne en outre le Magiſtrat accompagné de quatre cens cinquante des principaux habitans & de tous les *Kreſers* à venir, en habit de toile & la corde au col (*d*), ſe précipiter à ſes pieds & lui demander pardon, de plus au payement de quatre cens mille florins par forme d'amende, à celui de cent cinquante comptant & de ſix mille à perpétuité, ſe reſervant de faire juſtice des priſonniers & des fugitifs, ainſi

(*a*) Nous ſuivons Pont. Heut. Rer. Auſtriac. *Lib.* XI. *pag.* 518, par préférence à la Sent. *ubi ſupra* dans laquelle on préſume une faute d'impreſſion. *pag.* 502.

(*b*) Sentenc. *ubi ſupra. pag.* 494-506.

(*c*) Sentenc. *ubi ſupra. pag.* 506-512.

(*d*) Pont. Heuter Rer. Auſtriac. *Lib.* XI. *pag.* 517. 528. & nous remarquerons une contradiction dans le ſçavant C. P. Hoynck de Papendrecht qui avance dans ſes Anal. Belg. *pag.* 487. que c'eſt une erreur de ſuppoſer cet équipage, pendant qu'il eſt expreſſément porté *pag.* 815 dans la Sentence, dont il eſt l'Editeur.

qu'il aviseroit (*a*). Vingt-sept d'entr'eux furent peu après exécutés ; les autres acheterent cherement leurs graces, & toutes ces sommes furent employées à la construction d'une Citadelle (*b*). Quelques Auteurs regardent les Gantois comme les victimes de la liberté mourante ; mais ils ne peuvent disconvenir qu'une opiniâtreté peu raisonnée n'ait attiré leur châtiment. On peut encore moins disculper la Gouvernante de les avoir engagés dans cette démarche, en acceptant leurs milices à la place des contributions en argent. Le peuple incapable de connoître des bornes quand il se croit fondé sur quelque privilege, poussa sa fureur à la révolte ; mais l'amende qui tombe sur l'innocent comme sur le coupable, est-elle une punition bien légitime ?

CHARLES II. 1540. Et punis.

XVII. Charles vient en Zeelande, Et en Hollande.

La Citadelle étoit à peine commencée que Charles s'embarqua à l'Ecluse pour passer à Thoolen, où les Etats de Zeelande l'attendoient. Il visita les principales Villes & vint à Dordrecht (*c*), où il séjourna deux jours, passa par Rotterdam, par Delft, & se rendit à la Haye le 24 Juillet (*d*). Une attaque de goutte causée par la fatigue du voyage, l'empêcha de donner audience avant le 4 Août ; enfin Louis de Schoore, un des Conseillers de l'Empereur, ayant mandé les Etats, leur demanda six cens mille florins payables en six mois. Van der Goes, Grand-Pensionnaire, répondit que les Députés n'ayant commission que d'entendre ce qu'il plairoit à Sa Majesté Impériale de proposer, supplioient l'Empereur de leur permettre de communiquer sa demande aux Villes, sous parole de rapporter réponse au jour & au lieu qu'il indiqueroit. Charles les adjourna à Amsterdam pour le 12 ; mais sur ce qu'on lui fit entendre que l'air de cette Ville étoit mal-sain, il nomma Haarlem. La Noblesse se prêta facilement aux volontés du Prince. Les Députés de Dordrecht, de Haarlem, d'Amsterdam, de Delft, de Rotterdam, d'Alk-

Pétition.

(*a*) Sentenc. *ubi supra. pag.* 513. 517.
(*b*) Sentenc. *ibid. pag.* 517, 518.
(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 465, 466. Balen Descript. de Dordr. *pag.* 828.
(*d*) Goudhoev. Chron. *pag.* 611.

maar, de Hoorn & d'Enkhuizen ſe preſſerent de s'y conformer, pour s'attirer ſa faveur dans un procès qu'elles avoient devant ſon Conſeil; mais celles qui n'y prenoient pas d'intérêt, demanderent du tems pour déliberer. La nouvelle demande chargeoit la Province de vingt mille florins plus que les précédentes. La Gouvernante qui venoit d'établir dans la Flandre la pluralité des voix pour régle du conſentement des Villes, vouloit introduire la même Loi dans la Hollande; mais Van der Goes, appuyé par Brederode & d'Aſſendeflt, expliqua ſi clairement les immunités de la Province, que l'Empereur remit la déciſion à Utrecht, où l'arrêté ſe fit à ſa ſatisfaction. Les Villes eſſayerent d'appoſer quelques conditions; mais la Gouvernante refuſa d'y prêter l'oreille (*a*).

Conteſtations ſur le Droit d'Entrepôt.

La conteſtation dont nous avons parlé, étoit ſurvenue à l'occaſion de l'entrepôt de Dordrecht. Les Villes ſe prétendoient exemptes des droits qu'on levoit ſur les marchandiſes qui deſcendoient la Meuſe, en vertu d'un privilege que le Duc Albert leur avoit accordé en 1395 (*b*). Les habitans de Dordrecht attaquoient ce titre de nullité, ſous prétexte que leur Magiſtrat n'avoit été cité qu'une fois, & par un Dimanche, jour auquel on ne peut décerner de contrainte juridique. L'Empereur avoit nommé des Commiſſaires pour examiner les moyens reſpectifs. Dans ces circonſtances l'obéïſſance la plus prompte leur parut l'expédient le plus sûr pour capter la bienveillance du Juge; mais l'effet ne répondit pas à leurs vûes. L'Empereur ne les jugea qu'à ſon retour à Bruxelles, & l'Arrêt rendu le 18 Octobre confirma la ville de Dordrecht dans les droits dont elle étoit en poſſeſſion (*c*), à l'exception des bois du Nord propres à la conſtruction des vaiſſeaux qui deſcendoient par l'Yſſel, & paſſoient par Goude & par Rotterdam (*d*).

Charles fait ſon entrée à Utrecht.

Charles avant ſon retour en Flandre avoit achevé ſa tour-

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 306, 307, 308.

(*b*) Manif. d'Amſterd. *pag.* 10. Screvel. Deſcript de Haarlem. *pag.* 243, &c.

(*c*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 309, 310.

(*d*) Voyez les Sentenc. & Ordonn. de Charles V au ſujet du Droit d'Entrepôt, *dans* Balen Deſcript. de Dordrecht. *pag.* 444, 450, 459, 465.

née par Amſterdam, où malgré les préjugés qu'on lui avoit donnés contre un ſéjour aquatique, il étoit reſté deux jours (*a*). Il n'arriva à Utrecht que le 14 Août ſur les huit heures du ſoir. La Nobleſſe & le Magiſtrat le reçurent aux flambeaux hors la porte du Tolſteeg ; l'Eſcoutet & le Bourgmeſtre lui préſenterent à genoux le bâton de commandement & les clefs qu'il prit & rendit ſur le champ ; l'Evêque l'attendoit à l'entrée de la Ville à la tête de ſon Clergé, & ſe mit à genou auſſitôt qu'il parut. Jean de Voorſt, Doyen du Chapitre, le harangua & le conduiſit à ſa maiſon, où ſon logement étoit préparé. Les rues étoient jonchées de fleurs & couvertes de branches ; les maiſons étoient tapiſſées & les fenêtres illuminées. Il ſe trouva ſur le Neude un Arc de triomphe, auprès duquel étoit une figure coloſſale qui ouvroit & fermoit les bras en ſigne de réjouiſſance. Après le ſéjour néceſſaire pour obtenir une pétition, il partit pour Vianen, où Brederode lui donna une fête magnifique, & fut coucher à Gorinchem (*b*). Il continua ſa route le lendemain par Heuſden & Gertrudenberg. René de Chalons, Prince d'Orange, le reçut avec une magnificence royale à Breda (*c*). Il étoit fils d'Henri, Comte de Naſſau, qui étant mort en 1538, l'avoit fait héritier de tous ſes biens (*d*). La généroſité de ces Seigneurs reçut ſa récompenſe. Antoine de Lalain, Comte de Hoogſtraaten, Stadhouder depuis dix-huit ans de Hollande, & d'Utrecht depuis ſa réunion, étoit mort le 2 Avril (*e*), & Charles marqua ſa reconnoiſſance en conférant ſes dignités au jeune René (*f*), ſous le titre de Stadhouder Général de Hollande, de Zeelande, de Weſtfriſe, d'Utrecht, de Voorne & de la Brille (*g*). Il prêta ſerment le 6 Octobre en langue Vallonne, & ſuivant un for-

Mort du Comte de Hoogſtraaten.

Le Prince d'Orange nommé Stadhouder.

(*a*) Goudhoev. Chron. *pag.* 611.
(*b*) Henric. Van Erp Chron. *pag.* 113, 114.
(*c*) Goudhoev. Chron. *pag.* 612.
(*d*) Necrol. Eccleſ. S. Mariæ de Breda *apud* C. P. Hoynck de Papendrecht Anal. Belg. *Tom.* III. *Part.* II. *pag.* 397. E. de Veer Chron. *fol.* 11. Reg. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 288.
(*e*) E. de Veer Chron. *fol.* 52. Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 304.
(*f*) E. de Veer Chron. *fol.* 53. Goudhoev. Chron. *pag.* 611.
(*g*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 424

CHARLES II. 1540.

mulaire jusqu'alors inusité, singularité qui caractérisoit le despotisme dont on cachoit les progrès au peuple sous le voile d'une langue étrangere. Il étoit autorisé par sa Commission à renouveller les Officiers des Villes hors les tems ordinaires, à construire des forts & des citadelles dans les endroits qu'il jugeroit convenables, à convoquer les Etats pour pourvoir à la sureté & à la défense du pays (*a*), &c. Le nouveau Stadhouder fixa sa résidence à la Haye, ou il amena Anne de Lorraine, sa femme, que les Etats de Gueldre avoient destinée à Guillaume, Duc de Cleves, & prit séance à la tête du Conseil (*b*). Nous placerons ici la mort de deux Capitaines célébres par les services qu'ils rendirent à la Patrie. Florent d'Egmond, Comte de Buuren, Capitaine Général, mourut le 24 Octobre, 1539, dans son Château (*c*), laissant Maximilien son fils héritier de ses biens. Adolphe de Bourgogne, Comte de Beveren & de Veere, Grand-Amiral, le suivit le 7 Décembre de cette année, & son fils, aussi nommé Maximilien, succéda non-seulement à ses biens, mais encore à sa dignité (*d*).

Ses nouvelles instructions.

Mort du Capitaine Général.

Et de l'Amiral Général.

L'Empereur en sortant de Breda visita Berg-op-zoom, Anvers & Malines, d'où il revint à Bruxelles le 31 Août (*e*). Les Etats-Généraux étoient convoqués (*f*) pour entendre la lecture de l'Ordonnance qu'il avoit faite pour le gouvernement des Pays-Bas (*g*). Ce n'étoit proprement que le renouvellement de celle de 1531, dont nous avons rendu compte (*h*). Elle fut ensuite publiée dans toutes les Provinces (*i*). Les Sectaires étoient entiérement proscrits; mais principalement les Anabaptistes auxquels elle ôtoit le pouvoir de tester, lors même qu'ils mourroient sans être con-

Nouvelle Ordonnance de l'Empereur.

(*a*) Mémor. de Jonge. *fol.* 89.
(*b*) Reg. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 309, 310.
(*c*) E. de Veer Chron. *fol.* 52.
(*d*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 466.
(*e*) Goudhoev. Chron. *pag.* 611.
(*f*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 369.
(*g*) Recueil des Placards *Tom.* I. *col.* 311. Recueil des Placards de Holl. *Tom.* I. *pag.* 421.
(*h*) Voyez ci-dessus *Liv.* XI. *pag.* 460.
(*i*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 40.

nus

1540.

nus pour tels (*a*). Il partit en Novembre pour le Hainaut, passa par Namur, & se rendit l'année suivante à Ratisbonne, pour assister à la Diete. Ferdinand en avoit convoqué deux, la premiere à Haguenau, la seconde à Worms, & n'avoit rien avancé pour le bien de la paix. Charles esperoit mieux de sa présence ; mais ne pouvant terminer les disputes de Religion (*b*), il passa en Italie, pour prendre de nouvelles mesures avec le Pape : c'est ce que nous verrons dans la suite.

Il part pour l'Allemagne.

Pendant son absence la Gouvernante à la tête de la Commission qu'il avoit nommée, travailloit à terminer les anciennes contestations sur les droits de l'Amiral. Cet Officier pendant la litispendance obligeoit les Négocians à prendre son attache, exigeoit sa part dans les prises, rançonnoit les Négocians, & présidoit dans toutes les Amirautés. Il s'appuyoit sur les Patentes accordées aux Amiraux par Maximilien & Philippe II en 1487 (*c*). Les Villes se défendoient par la clause portée dans les mêmes Lettres : *sauf les privileges des Villes & des particuliers*, & prétendoient qu'Albert de Loo, Amiral de Hollande, avoit été soustrait par sa Commission de la Jurisdiction de l'Amirauté générale des Pays-Bas (*d*). Delft, Amsterdam & Schiedam, les plus intéressées à la Pêche & à la Navigation, avoient chargé Van der Goes de la poursuite de cette affaire ; celui-ci s'associa le Stadhouder, en lui faisant connoître qu'il étoit question d'une partie de ses droits (*e*). L'Empereur pressé par ses sollicitations ayant examiné le rapport de ses Commissaires, rendit enfin le 27 Décembre un Jugement qui confirmoit les Lettres de 1487 ; mais attribuoit la révision des Sentences des Amirautés au Grand-Conseil de Malines. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer la fin du nouveau Formulaire qu'il mit alors en usage : *Et sera le présent Edit exécuté, nonobstant toutes Ordonnances, Commandemens, Défenses, &c. à ce con-*

Contestations pour les droits de l'Amiral.

Jugées par l'Empereur.

Nouveauté du Formulaire.

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 39.
(*b*) Fra Paolo Hist. Conc. Trident. *Tom.* I. *pag.* 170, 179. Sleidan. *Lib.* XII. *pag.* 412. *Lib.* XIII. *pag.* 424. Cochlæus *pag.* 427.
(*c*) Voyez ci-dessus *pag.* 215.
(*d*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 253, 261, 269, 279, 298, 301.
(*e*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 300, 309, 310.

CHARLES II.

1540.

traires. Car ainsi nous plaît. Donné, &c. (*a*). L'Amiral fit aisément recevoir cet Edit en Zeelande, dont il étoit le premier Noble par sa Seigneurie de Veere, & où il possédoit de grands biens ; mais il ne put le faire passer en Hollande. Le Prince d'Orange, tant qu'il vêcut, continua d'expédier les congés & les sauf-conduits, en sa qualité de Stadhouder, & ce ne fut que par la réunion des deux dignités que Maximilien le mit à exécution (*b*).

Les Hollandois refusent d'obéir à l'Edit.

XVIII. Contestations pour les Licentes.

Cette affaire étoit à peine terminée, que la Gouvernante renouvella celle des Licentes pour les grains. La Hollande avoit obtenu l'exemption de cette imposition en 1531, & son abolition entiere en 1535 (*c*). L'Empereur cherchant à faire de l'argent de tous côtés, écouta les propositions d'une Compagnie de traitans qui offroient une somme considérable à compte sur ces droits. Pierre Breul, Avocat du Fisc, en fit la proposition aux Etats qui demanderent le tems d'en communiquer aux Villes selon l'ancien usage ; mais l'Avocat répondit que ses ordres ne souffroient point de délai. Ils insisterent au moins sur la permission à laquelle ils se retranchoient, de convoquer la Noblesse qui se trouvoit la plus intéressée, le fardeau portant sur la campagne autant que sur les Villes. Ils furent refusés, & l'on accorda simplement la liberté de faire quelques représentations à la Gouvernante, qui pour-lors étoit dans le Hainaut à la suite de l'Empereur. Leurs Députés obtinrent audience à Binch le 22 Janvier, 1541, & parlerent si vivement que Marie ne put leur refuser la liberté de consulter la Noblesse & les Villes. Dans cette Assemblée on résolut de soutenir l'Octroi de 1531 ; mais le Sénat de Dordrecht refusa de se joindre aux autres Villes, dans la crainte de compromettre ses privileges particuliers. La division parut d'une si grande conséquence à l'Assemblée qu'elle députa dans l'instant à Dordrecht deux Envoyés du Corps de la Noblesse & trois de

Députation des Etats.

1541.

Dordrecht députe en particulier.

Députation des Etats à Dordrecht.

(*a*) Recueil des Placards de l'Amirauté. *Tom.* III. *pag.* 27. Recueil des Placards *Tom.* IV. *pag.* 1215.

(*b*) Regiftr. de M. Aert Vander Goes. *pag.* 279.

(*c*) Voyez ci-dessus *pag.* 450.

1541.

l'Ordre des Villes, accompagné de l'Avocat Général, pour représenter au Sénat les suites funestes de la division, & l'exhorter à ne point abandonner l'intérêt général pour quelqu'avantage particulier. Ceux de Dordrecht sensibles à l'honneur de la Députation des Etats, & touchés par la force de leurs raisons, répondirent que quoique leurs Députés n'eussent rien avancé au-delà de leurs pouvoirs, ils se comporteroient comme des Membres fideles à leur Corps; que leurs Envoyés se joindroient à ceux de la Province; mais que pour menager leurs droits, ils les chargeroient d'un Mémoire particulier; qu'au surplus ils supplioient les Etats de prendre en bonne part la legere contradiction, où l'avantage de leur Ville les forçoit de persister. Leurs Députés partirent peu après avec les autres, passerent à Breda, où le Stadhouder leur donna des recommandations pour plusieurs Officiers du Conseil, & se rendirent à Binch le 25 Janvier. Ils représenterent de bouche & par écrit » que la Province étoit menacée » d'une ruine totale, si l'on établissoit un impôt sur les grains; » que surchargée au-delà de ses forces, c'étoit lui ôter le seul » moyen de suppléer à son impuissance, violer ses usages & » ses privileges, & lui ôter un Octroi que l'Empereur n'avoit » accordé qu'avec connoissance de cause; que l'Etranger » cesseroit l'apport de ses grains plutôt que de s'assujettir aux » nouveaux droits; que sur le bruit de leur rétablissement les » Oosterlingues n'approchoient plus de la côte; que ceux qui » seroient forcés par la mer de prendre terre, imagineroient » tous les moyens possibles pour frauder les bureaux, & » tromperoient l'espérance à laquelle l'Empereur auroit sacrifié ses sujets; qu'il ruineroit son pays sans en retirer de » l'avantage; que les Souverains du Nord à son exemple » augmenteroient les droits d'entrée & de sortie; que le Roi » de Pologne avoit déja tenté d'établir une maltote sur le Port » de Dantzic; que les Etats n'avoient consenti la derniere » Pétition de six cens mille florins, que sur la parole qui leur » avoit été donnée de supprimer les Licentes; que l'Amstelland & le Waterland qui supportoient un tiers des charges » de l'Etat, ne pourroient plus payer, si le Commerce de la

Remontrances contre les Licentes.

CHARLES II.

1541.

» Mer Baltique étoit arrêté, & que leur épuisement rejailli» roit sur les autres Villes ; que les Comtes de Nassau, de » Buuren & de Hoogstraaten s'étoient expliqués si clairement » sur ces malheurs que le Gouvernement n'avoit pu leur re» fuser l'Octroi dont ils demandoient l'exécution ; que l'Ar» chevêque de Palerme avoit avoué que la clause dont on » excipoit, avoit été inserée dans l'Acte à l'insçu de l'Empe» reur ; que Ruffault, Grand Thrésorier, dans l'espérance » de se menager une recette qui flattoit son avidité, avoit » limité la grace par ces termes : *Jusqu'à ce qu'il plût à Sa Ma» jesté d'en ordonner autrement & selon l'exigence des cas ;* que » c'étoit sur un pareil fondement qu'on détruisoit le privilege » le plus authentique & le plus nécessaire au bien du pays. » Que les Etats étoient bien éloignés de contester l'autorité » de l'Empereur ; mais qu'ils le supplioient d'examiner la » solidité de leurs remontrances, convaincus que son équité » & son amour pour de fideles sujets le détermineroient à re» jetter des propositions ruineuses pour eux, & si peu profi» tables pour son Fisc ». La Gouvernante répondit que » l'A» vocat du Fisc s'étoit mal expliqué sur les intentions de Sa » Majesté, ou que les Etats avoient mal interprété ses vûes ; » que le droit de défendre ou de permettre l'entrée ou la sor» tie des marchandises appartenoit à tous les Souverains ; » qu'elle ne pouvoit imaginer qu'on voulût le disputer à l'Em» pereur ; qu'il étoit bien éloigné d'en vouloir abuser au dé» triment de ses peuples, & qu'elle leur remettroit un plan » qui les rassureroit contre les craintes qu'ils se formoient » sans sujet ; qu'au surplus l'Empereur vouloit qu'il fût exé» cuté sans replique & sans délai ».

Modération de l'impôt des Licentes.

Peu de jours après Marie leur envoya une déclaration qui portoit quelques modifications. Elle accordoit entr'autres aux Etrangers la liberté de garder dans les greniers les bleds qu'ils ne pourroient vendre dans le Pays, ou de les transporter ailleurs, sans être obligés de payer des Licentes. Elle autorisoit chacun des sujets à faire sortir sans congé la même quantité de bled qu'il auroit amenée ou fait venir de la Mer Baltique ; mais ces exceptions intéressoient peu les Négo-

cians. Les Oosterlingues ne voituroient que les grains qu'ils avoient dessein de débiter dans le pays ; ceux qu'ils destinoient pour la France, pour l'Angleterre, pour l'Espagne & pour le Portugal, ne touchoient point à la côte, ou si le gros tems les forçoit de relâcher quelque part, ils donnoient la préférence à l'Angleterre. Quant au second objet, les Hollandois formoient une association, lorsqu'ils fretoient un vaisseau pour la Mer Baltique. Les moins aisés pensoient plus à la rentrée de leurs fonds qu'aux avantages plus ou moins grands du débit, & ne s'embarrassoient gueres de les transporter dans les pays où le bled se vendoit mieux. Si les plus aisés le proposoient, ils étoient contredits, & ces disputes dégénéroient dans des procès sans fin qui dégoutoient du commerce, & le faisoient tomber insensiblement. Malgré ces observations, Marie s'opiniâtra à soutenir le plan qu'elle avoit formé. Les Députés ayant fait leur rapport aux Etats, revinrent avec de nouvelles instructions, & l'ordre positif de demander la permission de porter leurs remontrances aux pieds du thrône. Marie leur refusa l'audience, & Louis de Schoore, pour-lors Président du Conseil Privé, leur annonça de sa part qu'elle étoit résolue de ne rien entendre, & qu'elle vouloit être obéie : ce qu'elle certifia par un écrit, avec lequel les Députés revinrent à la Haye (*a*).

L'impôt établi.

La Cour éprouva bientôt le peu d'avantage qu'elle tiroit de cette imposition & le tort qu'elle faisoit au Commerce. On apprit que cent cinquante bâtimens avoient passé du Nord à l'Occident sans s'arrêter ; la perte étoit égale pour les peuples & pour les péages, & l'émeute d'Amsterdam acheva d'ouvrir les yeux au Ministere, en lui découvrant le mécontentement général de la Nation. Le Receveur voulant enlever de sa maison un bourgeois qui refusoit de payer les nouveaux droits, le peuple s'attroupa criant qu'on violoit les privileges des Citoyens ; le Sénat fut contraint, pour sauver le Commis, de le faire sortir à l'instant de la Ville, & pour prévenir l'interprétation sinistre qu'on pourroit donner à sa

Inconvéniens qui en résultent.

Emeute à Amsterdam.

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 310, 323.

Charles II.

1541.

prévoyance, le Stadhouder & les Etats envoyerent Corneille Suys avec ordre d'informer contre les mutins. Cependant la Gouvernante reprocha au Magiſtrat d'avoir chaſſé de la Ville un Officier de l'Empereur, & ce ne fut qu'avec bien des peines qu'on put appaiſer ſa colere (*a*). Charles informé du fait, & convaincu du peu d'utilité qu'il retiroit d'un impôt ſi contraire au génie des Hollandois, envoya des ordres pour ſurſeoir les exécutions juſqu'à ce qu'il fût mieux inſtruit. Les Etats à cette nouvelle députerent Van der Goes à la Gouvernante, & ſur ce qu'il apprit en arrivant à Bruxelles que perſonne ne vouloit accepter la recette depuis l'aventure d'Amſterdam, il commença à ſe flatter que ſa miſſion ne ſeroit pas infructueuſe. Il préſenta une Requète tendante à la ſuppreſſion des Licentes. Marie demanda un dédommagement de vingt-cinq mille florins, & l'affaire fut bientôt arrangée. Amſterdam la plus intéreſſée au Commerce du Nord, ſe chargea d'un tiers de cette ſomme : les autres Villes repartirent les deux tiers reſtans (*b*) ; mais ce marché ne ſubſiſta pas plus long-tems que les autres, & c'eſt ce que nous verrons dans la ſuite.

L'impôt racheté & ſupprimé.

Infraction du Privilege *de Non-Evocando.*

Ce n'étoit pas la ſeule atteinte que le Gouvernement donnoit aux immunités de la Province. On attaqua ſous le voile de la Religion le droit de ne pouvoir ajourner un Citoyen hors de ſa Juriſdiction, & ſous prétexte de pourſuivre les Sectaires, on multiplioit les évocations au Grand-Conſeil de Malines (*c*).

XIX.

Courſes des Armateurs Ecoſſois ſur les Hollandois.

L'Etat n'étoit pas plus tranquille au dehors ; l'on craignoit une guerre générale dans l'Europe. Les Ecoſſois commençoient à troubler la Pêche & le Commerce. Jacques V, étroitement lié avec François I, & conſéquemment ennemi de Charles, délivroit des Commiſſions à ſes Armateurs, pour courir ſur les Hollandois & les Zeelandois qui navigeoient dans le Nord. Robert Fago de Lyth, celebre Cor-

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 324, 325, 326, 327.

(*b*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 330, 335.

(*c*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 49, 103, 221, 227, 264, 265, 267, 281, 291, 300, 312, 332.

ſaire, avoit fait un grand nombre de priſes ſur ceux de Schiedam & de la Brille. Les Etats de Hollande ſollicitoient un embargo ſur les vaiſſeaux Ecoſſois qui ſe trouvoient dans les ports des Pays-Bas, dans l'eſpérance de ſe dédommager de leurs pertes. La Gouvernante qui voulut éviter de donner un prétexte à la guerre, répondit qu'elle écriroit à Jacques, & ce Monarque déclara nettement qu'il ne ſouffriroit pas la Pêche du Harang. Les Etats repréſenterent vivement que la Province ne pourroit fournir aux ſubventions ordinaires, ſi l'on retranchoit cette branche de ſon Commerce, & demanda la protection du Gouvernement contre les Pirates (*a*). Marie ſe preſſa de renouer les négociations qui furent ſuivies d'un Traité qui rendoit la liberté de la Mer, avec promeſſe réciproque de faire prompte & brieve juſtice de ceux qui troubleroient le Commerce (*b*). Il y avoit auſſi quelques difficultés avec l'Angleterre, que la Gouvernante ne put pas terminer auſſi vîte. Henri VIII avoit défendu à ſes ſujets de ſe ſervir des vaiſſeaux Hollandois pour tranſporter leurs marchandiſes, & la Gouvernante s'en vengea par un Placard qui faiſoit la même défenſe aux ſujets de l'Empereur (*c*).

Traité avec l'Ecoſſe.

Différend avec l'Angleterre.

Charles étoit alors en Allemagne où la Diete de Ratisbonne l'appelloit. Gaſpar Contarini, Cardinal & Légat du Pape, arriva le premier dans cette Ville, où les Princes de l'Empire venoient de tous côtés, & l'Empereur s'y rendit le dernier accompagné de Ferdinand, Roi des Romains. L'Electeur de Saxe & les Proteſtans nommerent Melanchton, Bucer & Piſtorius pour conférer avec Eckius, Gropper & Pflug ſur les moyens de concilier les deux partis (*d*). Charles ouvrit les ſéances le 5 Avril par une exhortation pathétique de travailler à la paix & à la réunion de l'Empire ſi néceſſaire pour s'oppoſer avec ſuccès aux progrès des Infide-

Diete de Ratiſbonne.

Tentatives infructueuſes pour concilier les eſprits.

(*a*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag*. 307, 308.

(*b*) Repert. des Placards de Holl. *pag*. 41. Du Mont Corps Diplom. *Tom*. IV. *Part*. II. *pag*. 208.

(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag*. 41.

(*d*) Sleidan. in Comment. *Lib*. XIII. *pag*. 341. Pallavic. Hiſt. Conc. Trident. *Lib*. IV. *n*. 5.

Charles II. 1541.

les, & nomma Frederic, Prince Palatin, & Perenot de Granvelle, pour préſider au Colloque qu'on devoit tenir à ce ſujet. Ce dernier à la premiere Aſſemblée préſenta un Livre ſous le titre de *Concorde*, & pour abbreger les diſputes, il propoſa aux deux partis de faire leurs remarques ſur les différens articles qu'il contenoit (*a*). Mais il ne put concilier les eſprits, & les conteſtations s'échauffant, les uns & les autres ſupplierent l'Empereur de leur procurer un Concile dans une Ville libre, dont le Pape ne fût pas Préſident, ou d'autoriſer la Diete à prononcer ſur les points controverſés (*c*). L'Empereur réſolut alors de paſſer en Italie, tant pour s'aboucher avec le S. Pere, que pour l'expédition qu'il méditoit depuis long-tems, & chargea Ferdinand de veiller pendant ſon abſence à la tranquillité de l'Empire. Paul III averti de ſon départ, ſe rendit à Lucques, malgré ſon grand grand âge, accompagné de ſeize Cardinaux & de vingt-deux Prélats. Ils parlerent à diverſes repriſes de la tenue d'un Concile, de la guerre contre le Turc, & la ſaiſon s'avançant, l'Empereur partit ſans rien conclure, & ſe rendit à *Porto-Venere*, où ſa flotte s'aſſembloit (*c*).

Les Proteſtans demandent un Concile.

Entrevue de Charles avec le Pape.

Expédition de Charles contre Alger.

Les diviſions qui partageoient l'Allemagne ne permettant pas à l'Empereur de ſecourir la Hongrie, que Soliman menaçoit à la tête de toutes les forces de l'Empire Ottoman, il crut faire une puiſſante diverſion, en attaquant Haradin Barberouſſe qui venoit de s'emparer d'Alger. Dans ce deſſein il avoit raſſemblé les forces maritimes de tous ſes Etats. Les Hollandois & les Zeelandois en formerent une bonne partie. La ſeule ville d'Enkhuizen avoit fourni quatre gros vaiſſeaux commandés par Antoine Janszoon, & par Herman Entszoon. Cette flotte formidable eſſuya le 26 Octobre une tempête qui la diſperſa : pluſieurs vaiſſeaux périrent avec leurs équipages, les autres ſe ſauverent fort endommagés.

La flotte Hollandoiſe battue par une tempête.

(*a*) Sleidan. *ubi ſupra. pag.* 488. Goldaſt. Collect. Leg. & Conſuet. Cæſar. *int.* Acta Convent. Ratiſ. Belcar. Hiſt. *n.* 51.

(*b*) Sleidan. *ubi ſupra.* Reinald. Ann. Eccleſ. *ad ann.* 1541. *n.* 31. Pallavic. *ubi ſupra. Lib.* IV. *cap.* 15. *n.* 11.

(*c*) Anton. di Vera Vit. Carol. V. *pag.* 221. Paul Jov. Hiſtor. *Lib.* XL. Pallavic. *ubi ſupra. Lib.* IV. *Cap.* 16.

Celui

Celui que montoit l'Empereur fut perdu quelque tems ; & comme on n'en avoit aucune nouvelle, Herman Entszoon eut ordre de remettre en mer pour le chercher. Pendant qu'il apareilloit, on apprit que le vaisseau étoit rentré dans le port de Carthagene après avoir couru de grands dangers (*a*).

Alliance de François I avec le Duc de Juliers.

François I voyoit avec plaisir le désastre de son ennemi. Ce Monarque piqué des délais affectés dont Charles payoit sa bonne foi, avoit résolu de se venger, & se préparoit depuis long-tems à lui déclarer la guerre. Il avoit conclu dès le 17 Juillet, 1540, un Traité avec Guillaume, Duc de Juliers & de Cleves, par lequel il s'engageoit à le maintenir dans la Gueldre, dont Charles lui disputoit la proprieté, & le Duc en revanche lui permettoit de faire des levées de soldats dans ses Domaines (*b*). Cette alliance avoit déterminé l'Empereur à donner l'investiture du Milanois à Philippe, fils de François & petit-fils d'Antoine, Duc de Lorraine. Ce Prince étoit mari de Christine niece de l'Empereur, fille de Christiern II, Roi de Danemarc, & veuve de François Sforce, dernier Duc de Milan (*c*). Le Roi de France perdant l'espérance d'engager Charles à remplir sa parole, ne pensa plus qu'à la vengeance. L'occasion étoit favorable. Jean Sepusa, Roi de Hongrie, venoit de mourir, laissant Etienne son fils au berceau. Ce Prince après avoir disputé long-tems la Couronne de Hongrie à Ferdinand, l'avoit forcé de le laisser pendant sa vie en possession de la partie qu'il tenoit. Le Roi des Romains demandoit l'exécution du Traité, & la veuve de Sepusa avoit imploré la protection de Soliman pour son fils. Le Turc dans l'espérance de s'emparer de la Hongrie & de s'ouvrir une entrée dans l'Allemagne, avoit saisi l'occasion, & marchoit à la tête de deux cens mille hommes.

Charles menacé du côté de la Hongrie.

(*a*) Conf. l'Informat. faite par D. V. Teylingen *dans* Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 67. Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 327. E. de Veer Chron. *fol.* 54. Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 467.

(*b*) Mém. de Guill. Ribier. *Tom.* I. *pag.* 538. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 196.

(*c*) Voyez l'Acte d'Invest. *dans* du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 200.

CHARLES II.

1541.

Son projet imaginaire d'ériger les Pays-Bas en Royaume.

Ses intrigues contre la France.

Charles menacé de tous côtés, & ne pouvant plus amuser le Roi de France avec le Duché de Milan, voulut le flatter de l'espérance d'ériger les Pays-Bas en Royaume & de les donner au Duc d'Orleans (*a*). Il faisoit en même tems publier à Constantinople & dans l'Italie que le Traité étoit conclu, dans le dessein d'arrêter Soliman, & de rompre la Ligue que les Venitiens formoient en faveur de la France. François avoit appris à n'être plus sa dupe, & pour déranger ses manœuvres, il chargea Cesar Fregose & Jean Rincon d'aller désabuser le Pape & le Turc que ces nouvelles tenoient en suspens. Le Marquis Del Guasto, Gouverneur de Milan, les fit assassiner sur le Po, qu'ils descendoient pour se rendre à Venise (*b*). Cependant Soliman à la tête d'une armée formidable força Ferdinand d'abandonner le siege de Bude & s'empara de cette Capitale sous le titre de Protecteur du jeune Etienne. Charles ordonna des levées de tous côtés, & fit publier en Hollande un Placard qui faisoit défense, sous peine de la vie, de prendre parti sous d'autres drapeaux que sous les siens ou sous ceux du Roi des Romains (*c*). François I qui cherchoit à lui susciter des ennemis de tous côtés, envoya le Cordon de ses Ordres à Christiern III, Roi de Danemarc, & s'engagea de lui fournir douze vaisseaux montés de deux mille soldats pour l'aider à garder le passage du Sond, en cas qu'il fût attaqué, & le Danois s'obligea d'envoyer six vaisseaux avec mille soldats pour rompre le commerce des Pays-Bas (*d*). Gustave I, Roi de Suede, promit un secours mutuel, à condition qu'il lui seroit permis de charger sur les côtes de France le sel dont il auroit besoin (*e*). Le Roi d'Ecosse & le Duc de Juliers furent reçus dans ces Traités comme Alliés de la France, & les trois Monarques déclarerent en même tems la guerre à l'Empereur.

Ligue de François I avec le Danemarc, la Suede, l'Ecosse &c.

(*a*) Mezeray Hist. de France. *Tom.* IV. *pag.* 225.
(*b*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 719.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 43.
(*d*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 216.
(*e*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 218.

Charles II.

1541.

Les Pays-Bas taxés pour des subsides.

1542.

Les mouvemens des François dans les Cours du Nord firent juger à Marie que la guerre n'étoit pas éloignée. Elle pensa de bonne heure à se mettre sur ses gardes, & dès le commencement de l'année suivante elle convoqua les Etats Généraux à Bruxelles, à l'exception de la Frise, d'Utrecht, de l'Overyssel & de Groningue qui n'avoient rien à craindre. Après un compte exact de la position présente des Pays-Bas, elle leur communiqua une espece de Tarif qui régloit les contributions de chacune. La Flandre étoit taxée à cent quarante mille florins; le Brabant à cent vingt mille; la Hollande à cinquante; la Zeelande à seize, & les autres à proportion (*a*). Les Hollandois furent surpris de trouver la pétition qui leur étoit adressée, en langue françoise, avec ce début: » *Messieurs qui représentez les Etats de Hollande &c.*

Contestations à ce sujet en Hollande.

Mais ils furent plus étonnés encore d'une pareille demande après les six cens mille florins qu'ils venoient d'accorder de si bonne grace pour la défense du Pays; ils s'assemblerent à la Haye au mois de Février. Si la guerre qui nous menace est si serieuse, disoient-ils, pourquoi n'a-t'on pas fortifié nos frontieres par de bonnes garnisons? pourquoi retient-on nos troupes dans l'Artois & dans le Hainaut? La Noblesse proposa d'avancer les termes de la Pétition précédente, sans parler de la nouvelle demande; mais le Stadhouder déclara qu'il n'étoit pas tems de déliberer, & qu'il avoit ordre de n'accepter que les cinquante mille florins dont il étoit question. Les Députés répondirent qu'ils ne sçavoient où placer la nouvelle imposition, les fonds étant épuisés par les précédentes; que l'argent leur étoit nécessaire pour réparer les digues que les tempêtes avoient presque ruinées; que le retranchement du Commerce & de la Pêche avoit ôté leurs ressources; que la guerre ne laissoit aucune espérance de les rétablir, & que l'offre d'avancer les payemens des Pétitions antérieures, étoit tout ce qu'ils pouvoient promettre. Marie peu contente de cette réponse, repliqua » qu'elle ne pouvoit » prendre en bonne part le refus d'une imposition que les

(*a*) Voyez l'Acte *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 469.

» autres Provinces avoient accordée ; que le fort de la guerre » pouvoit tomber sur la Hollande ; que les pays plus éloi- » gnés de l'ennemi suivroient son exemple ; que cependant » si les Etats s'engageoient en cas de guerre de payer quatre- » vingt mille florins, au lieu des cinquante qu'elle demandoit, » elle attendroit l'évenement. Marie leur offroit l'option dans l'idée qu'elle obtiendroit plus facilement une demande incertaine, & dont en tout cas on pouvoit faire la répartition plus commodement qu'une somme qu'il falloit payer comptant, & dont le recouvrement se feroit avec précipitation. Mais la nouveauté de l'impôt & la crainte des suites effrayoient les Villes. La Noblesse & les Députés de Dordrecht promirent de fournir les quatre-vingt mille florins. Haarlem, Amsterdam, Leide & Goude persisterent à rejetter les deux propositions, & Delft s'exempta d'opiner sous prétexte des lettres *d'Attermination*, dont elle jouissoit depuis l'incendie, pour payer les dettes de la Ville. La Gouvernante indignée du second résultat, reprocha à Van der Goes d'avoir assemblé les Députés sans lui donner le tems de les prévenir ; le Pensionnaire rejetta la faute sur la Noblesse qui ne l'avoit averti qu'après la convocation. Elle lui défendit d'agir à l'avenir sans ses ordres ou ceux du Stadhouder, & lui demanda raison de ce qu'on avoit admis les petites Villes à la délibération. Van der Goes répondit que c'étoit un usage établi lorsqu'il étoit question de Pétition ou de remise. Marie repliqua qu'elle n'avoit pas besoin de leur suffrage, & lui dit d'amener le lendemain les Députés de la Noblesse & des grandes Villes à son audience. La Noblesse introduite la premiere, & prévoyant le but de la conférence, avoit résolu de ne plus parler d'avances, & de s'en tenir à l'offre de quatre-vingt mille florins, en cas de guerre, & supposé que les Villes y donnassent leur consentement. Les Députés de Dordrecht furent d'abord de l'avis contraire ; mais étant informés du vœu du premier Ordre, ils s'y rangerent dans l'instant ; Haarlem, Goude & Delft suivirent leur exemple. Les Députés de Leide & d'Amsterdam reprocherent à ces Villes de s'être trop pressées de donner leur avis, exciperent de l'impuissance, &

persisterent dans la négative. La Gouvernante & le Stadhouder ne pouvant venir à bout de leur opiniâtreté, travaillerent à gagner les Députés séparément, à force de promesses ou par l'espérance des remises, & croyant avoir réussi, la Princesse ordonna à Van der Goes de dresser l'Acte de consentement. Le Pensionnaire obéit ; mais il ne comprit dans l'Acte que les Députés de la Noblesse & des quatre Villes (*a*). La Zeelande à laquelle on demandoit seize mille florins, en accorda douze mille, à condition qu'ils seroient repartis par forme d'imposition sur le plat-pays (*b*). Le détail dans lequel nous entrons, paroîtra peut-être ennuyeux à quelques Lecteurs ; mais nous l'avons jugé nécessaire pour développer les ressorts du Gouvernement Autrichien, pour préparer aux événemens qui suivront, & pour constater l'ancienne Constitution des Provinces. Nous y sommes entrés d'autant plus volontiers qu'il se trouve constaté par les Registres publics, & qu'il ne se lit que dans l'*Historien Moderne de nos Provinces* qui s'est servi de la langue du pays (*c*).

XX. Le Luxembourg conquis par les François.

François I mit au mois de Juin cinq armées en campagne, & porta la guerre en Roussillon, dans le Luxembourg, dans le Piemont, en Flandre & dans le Brabant. Les deux principales étoient commandées, la premiere par le Dauphin, la seconde par le Duc d'Orleans. Ce dernier entra dans le Luxembourg, s'empara de Damvilliers, prit Arlon par capitulation, pendant que le Duc d'Enghien assiegeoit Yvoy, & ces Princes s'étant réunis, investirent Luxembourg qui ne tint que quelques jours. Vireton & Montmedy suivirent la Capitale, & les Impériaux n'eurent bientôt que Thionville dans tout le Duché. Mais sur le bruit que le Dauphin se préparoit à donner bataille dans le Roussillon, le Duc d'Orleans, avide de gloire, partit avec un gros détachement pour joindre son frere, & laissa sa conquête à l'abandon. Le Prince d'Orange informé de la foiblesse des François, rassembla à

Reconquis par le Prince d'Orange.

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 328, 335.
(*b*) Voyez l'Acte *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 470.
(*c*) Hist. de la Patrie. *Tom.* V. *Liv.* XVIII. *pag.* 220. &c.

CHARLES II. 1542.

la hâte les garnisons des places les plus éloignées, & reprit toutes ces Villes en aussi peu de tems qu'elles avoient été conquises. Le Dauphin de son côté échoua devant Perpignan, & fut contraint par les pluyes d'automne d'abandonner son camp après un siege de trois mois (*a*). Ainsi les efforts de la France ne servirent qu'à l'épuiser, sans lui procurer aucun avantage.

Dessein des Danois sur Walcheren.

Le Roi de Danemarc ne fut pas plus heureux. Outre les troupes dont il avoit renforcé l'armée des Pays-Bas, & les Vaisseaux qui fermoient le passage du Sond (*b*), il avoit armé une Flotte sous les ordres de Magnus Goldestein, & l'avoit montée de cinq mille hommes de débarquement que commandoit Christophe de Drontheim. Il s'étoit proposé la conquête de l'Isle de Walcheren; mais une horrible tempête dispersa ses Vaisseaux dans le trajet, & les jetta sur les côtes de Norwege dans un si grand désordre qu'ils furent contraints de regagner Coppenhague, sans avoir vû l'ennemi. Un de ces Vaisseaux étant tombé entre les mains des Zeelandois, fut conduit à Veere, & le Capitaine n'ayant pu montrer sa Commission, eut la tête tranchée, & son équipage fut pendu (*c*).

Manqué.

Précautions du Stadhouder pour la sûreté du pays.

Cette entreprise avertit le Stadhouder de penser à la sûreté des Côtes. Il établit quelques Vaisseaux en garde aux bouches du Texel & du Vlie. Il ôta les signaux & les balises de Goerede; il distribua des Commissions aux Armateurs, qui commencerent à courir sur les François, & rappella les matelots qui étoient en mer. Mais cette précaution devint inutile par l'éloignement, la plûpart étant allés à deux & trois cens lieues dans le Nord pour pêcher le harang (*d*). La nouvelle qu'il reçut que Martin de Rossem assembloit des troupes dans la Gueldre, lui donna bientôt d'autres inquiétudes; il demanda aux Etats une augmentation de deux cens chevaux pour sa Compagnie d'Ordonnance, qui

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 722.
(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 158.
(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 469, 471.
(*d*) Regist. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 337, 338, 343.

n'étoit que de six cens, & quelqu'Infanterie, dont il jetta deux cens hommes dans Rheenen, & quatre cens dans la Brille (*a*). Il ordonna aux Milices de Westfrise de s'assembler, de s'exercer au maniement des armes, & de munir la frontiere contre les troupes & les Armateurs de Gueldre, qui ne cessoient d'allarmer les places maritimes (*b*). La Gouvernante convoqua les Etats à Utrecht vers la fin de Juin, & les exhorta à diligenter la répartition, & le recouvrement des quatre-vingt mille florins qu'ils avoient promis. Les Députés s'étant retirés vers leurs Villes rapporterent le consentement à la Haye, à condition que l'argent seroit employé à la défense de la Province. Mais la frayeur se dissipa, lorsqu'on sçut que Rossem marchoit vers le Brabant par le Pays de Liege. Le Prince d'Orange ramassa ce qu'il put de troupes, & l'obligea de repasser la Meuse (*c*). L'armée de Gueldre ayant rebroussé chemin, tomba sur la Mairie de Bois-le-Duc, mit à contribution S. Odenrode, Oorschot, Hilvarenbeek, Baarle & Boxtel. Ce voisinage fit tant de peur aux habitans de Breda que la plus grande partie se réfugia dans Dordrecht (*d*). Elle passa cependant à la vûe des murailles de cette Ville sans l'insulter, & se jetta sur le Château de Hoogstraaten, qui se rendit à la premiere sommation (*e*).

Incursion de ceux de Gueldre.

Ils sont repoussés.

Ils ravagent la Mairie de Bois-le-Duc.

Marie profitant de la terreur des peuples, demanda de nouveaux secours. Elle exigea vingt mille florins de la Zeelande : l'Abbé de Notre-Dame en offrit sur le champ dix mille ; mais les Villes firent plus de difficultés, & ce ne fut qu'au mois de Novembre que Middelbourg, Zierikzee, Goes, Reimerswale, & Thoolen, donnerent leur consentement (*f*). Indépendamment des quatre-vingt mille flo-

La Gouvernante demande de nouveaux subsides.

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 337, 339.

(*b*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 257, 258.

(*c*) J. Servilius Geldro-Gallica Conjurat. in Antuerp. *apud* Freher. Script. Rer. German. *Tom.* III. *pag.* 325.

(*d*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 340.

(*e*) J. Servil. *ubi supra.* *pag.* 330. Henric. d'Erp Chron. *pag.* 115. Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 341.

(*f*) Voyez l'Acte *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 470.

rins qui n'étoient pas entierement payés ; elle en exigea soixante mille de la Hollande. Le Prince d'Orange avoit convoqué les Etats à Amsterdam ; mais sur la nouvelle de l'invasion de ceux de Gueldre, il transféra l'Assemblée à la Haye, & partant pour aller s'opposer à l'ennemi, il chargea

Dessein de ceux de Gueldre sur Anvers.

Brederode de prendre sa place (*a*). On ne doutoit plus que Rossem n'eût formé le dessein de piller Anvers. Le Magistrat dans la crainte de quelque trahison, prit un nouveau serment des habitans, & fit sortir de la Ville toutes les familles originaires de Gueldre (*b*). Le Stadhouder marchant au secours avec cinq cens chevaux & huit Enseignes, écrivit au Gouverneur le jour qu'il arriveroit, lui marquant de faire de son côté une sortie générale. La lettre tomba entre les

Défaite des Hollandois.

mains de Rossem, qui profita de l'avis pour dresser une embuscade dans laquelle le Stadhouder perdit une grande partie de son monde, & fut contraint de se réfugier dans Anvers (*c*). Le vainqueur le poursuivit jusqu'aux portes, & fit sommer le Gouverneur. Sur son refus il feignit d'attaquer la place ; mais n'ayant pas d'artillerie, il se retira, portant le fer & le feu dans la Campagne jusqu'aux portes de Malines (*d*). Il rabattit ensuite sur Louvain qu'il se flatoit de surprendre ; mais il y fut si mal reçu qu'il quitta le Brabant (*e*), & rejoignit les François dans le Luxembourg. Quoique Van

Frayeur des habitans.

Rossem se fût retiré, les Villes craignoient son retour, & le séjour de trois mille Danois sur leur frontiere redoubloit leur inquiétude. Les Etats assemblés à la Haye arrêterent de payer comptant quarante mille florins, & le surplus six mois après. La frayeur ouvrit les bourses, & les gens de la Campagne auroient volontiers donné la moitié de leurs bestiaux pour assurer l'autre. Les Députés chargés de porter à Bruxelles le résultat de l'Assemblée, demanderent au Conseil le caution-

(*a*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 339, 340.

(*b*) J. Servil. *ubi supra. pag.* 326.

(*c*) J. Servil. *ubi supra. pag.* 331, 334.

(*d*) J. Servil. *ubi supra. pag.* 334, 343. Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 340, 344.

(*e*) Damian. Gois de Obsid. Lovan. *apud* Schardium Script. Rer. German. *Tom.* II. *pag.* 620, 631.

nement

1542.

Les Etats refusent les subsides.

nement de leur rançon, en cas qu'ils fussent pris ; mais ce Tribunal n'étant pas suffisamment autorisé, il fallut rassembler les Etats. Pendant ces délais l'on apprit le départ des ennemis, & la crainte cessant, on ne voulut plus entendre parler de Pétition (*a*). La Gouvernante envoya de nouveaux ordres pour la convocation des Etats. Brederode après avoir marqué le mécontentement de la Princesse, leur représenta qu'il seroit impossible de les mettre à l'abri de l'invasion dont les Pays-Bas étoient menacés de trois côtés, sans un secours prompt & puissant. La Noblesse & Dordrecht ouvrirent encore l'avis d'accorder soixante mille florins, & pour accélérer le recouvrement, de créer des rentes au denier seize, & d'établir des accises pour le payement des arrérages. Les autres Villes proposerent des moyens différens ; mais toutes s'accorderent à se faire autoriser par les Etats pour assurer l'hypothéque. Le Comte de Brederode porta ce résultat à Marie, qui feignit de le prendre pour un consentement unanime, & chargea le Pensionnaire d'en dresser l'Acte. Les Députés reconnurent bientôt la supercherie, & lui représenterent que l'autorisation devoit précéder l'arrêté ; cependant le besoin pressant, ils consentirent à le délivrer, à condition qu'il seroit communiqué aux Etats avant la publication. Ce ne fut qu'avec peine qu'ils obtinrent un délai pour aller à la Haye ; le danger qui menaçoit les Pays-Bas étant trop instant pour permettre le moindre retard. Marie se rendit enfin à leurs instances, & peu après les Députés revinrent avec un consentement unanime. Amsterdam fit quelque difficulté de créer les rentes sur son Hôtel de Ville (*b*). L'Octroi passa malgré ces difficultés, & servit à l'expédition de Juliers, dont nous allons rendre compte.

Ils les accordent.

XXI.

Contestations entre Charles & le Duc de Juliers pour la Gueldre.

Charles disputoit depuis long-tems la Gueldre à Guillaume, Duc de Cleves & de Juliers ; cette affaire avoit été portée dès 1539 devant les Princes de l'Empire. Guillaume » se » fondoit non-seulement sur la Transaction passée entre » Charles de Gueldre, dernier Duc, & les Etats du Pays

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 340, 343.

(*b*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 343, 344, 345, 346.

CHARLES II. 1542.

» en 1538, qui l'avoient reconnu pour leur Souverain, mais » encore sur les droits de sa naissance. Renoud IV étant mort » sans enfans, sa succession étoit dévolue à Adolphe, Duc de » Bergues du chef de Renoud, son Ayeul paternel, lequel » étoit Oncle de Renoud IV, & l'Empereur Sigismond lui » avoit donné l'investiture du Duché. Cependant les quatre » Quartiers avoient reconnu Arnoud d'Egmond petit-fils de » la sœur de Renoud. Adolphe étant décédé sans enfans, ses » biens & ses prétentions avoient passé à Gerard son neveu; » & l'Empereur Frederic l'avoit encore investi du Duché de » Gueldre & du Comté de Zutphen. Ce Gerard avoit trans-» mis ses droits à Guillaume son fils, pere de Guillaume, ac-» tuellement Duc de Cleves & de Juliers, qui conséquem-» ment se trouvoit revêtu de la proprieté. Charles présenta en 1541 un Mémoire en réponse à la Diete de Ratisbonne. Il soutenoit » qu'Arnoud d'Egmond, héritier le plus pro-» che du sang de Renoud, donnoit l'exclusion à Adolphe, » qui se trouvoit dans un dégré beaucoup plus éloigné; que » Charles, Duc de Bourgogne, avoit acquis en 1472 à titre » de vente le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen » d'Arnoud d'Egmond, légitime propriétaire, & que vou-» lant éteindre les prétentions quoique mal-fondées des Ducs » de Cleves, il avoit traité de ses droits avec Gerard, alors » Chef de cette Maison (*a*); que ce Contrat avoit été ratifié » par Guillaume & par Adolphe, fils de Gerard, & confir-» mé par l'Empereur Frederic; que Marie de Bourgogne son » ayeule, & Philippe II son pere, avoient reçu l'investiture » de Maximilien; que pendant sa minorité Charles de Guel-» dre s'étoit emparé de ces Pays à main armée; mais qu'il » avoit lui-même consenti qu'à son décès ces Souverainetés » revinssent dans la main du propriétaire légitime; que la » Transaction avoit été signée à Gorinchem par Maximilien » son Tuteur, & confirmée à Graave par Charles de Guel-» dre; que depuis soixante ans ni Gerard, ni Marie, ni Jean » de Cleves son époux, ne s'étoient avisés de réclamer leurs

(*a*) Voyez ci-dessus *pag.* 138.

» droits ; qu'ils avoient même cessé de porter les titres de » Duc de Gueldre & de Comte de Zutphen ; que dans ces cir- » constances la vente & la prescription militoient également en » sa faveur » (*a*). Guillaume répliquoit que » Gerard n'avoit » cédé ses droits à la Maison de Bourgogne qu'à condition » qu'elle prendroit sa défense contre les Comtes d'Egmond » ses ennemis, & que n'ayant pas rempli la condition, la » cession étoit nulle de plein droit (*b*). » Mais l'Empereur alleguoit le prix de la vente qui faisoit la pricipale condition du marché, le silence de ce Prince & de ses Successeurs qui s'en étoient contentés. Le célébre Viglius d'Aytta de Zuichem prêta sa plume pour soutenir les droits de Charles, & celui-ci le récompensa, en lui donnant l'année suivante une place dans le Grand-Conseil de Malines. Il ne fut que deux jours à composer un Mémoire en Allemand, & le publia depuis en Latin, mais fort augmenté (*c*).

CHARLES II. 1542.

Le Duché de Juliers envahi par les Hollandois.

Guillaume qui n'avoit dans la Diete d'autre appui que l'Electeur de Saxe, craignoit avec raison de perdre son Procès (*d*). Il crut fortifier son parti en s'appuyant de la France, & consentit à l'invasion dont nous avons parlé. Mais sur la fin de l'année le Prince d'Orange & les Comtes de Buuren & de Bossu ayant réuni leurs forces, entrerent dans son Pays, s'emparerent de Sittard, de Juliers, de Hensberg, de Susteren & de Duuren, dont ils raserent les murailles, ravagerent la Campagne, & pillerent les Eglises. La Gueldre auroit subi le même sort, si le Duc n'eût eu l'adresse d'amuser les Impériaux par des négociations, & sitôt qu'il les eût engagés à se retirer, il reprit toutes ces places, & fortifia Duuren pendant l'hyver, de façon qu'elle fut hors d'insulte au printems. Mais le Prince d'Orange le força l'année suivante

Ils en sont chassés.

(*a*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XII. *pag.* 812, 820.

(*b*) Vid. Litter. Wilhelmi Ducis *in* Cod. Diplom. *post* Teschemacher Annal. Cliviæ *pag.* 152.

(*c*) Viglii Epist. Select. *n.* CXXI. *pag.* 292. *n.* CXXII. *pag.* 293. *n.* CXXVII. *pag.* 302. *n.* CXXVIII. *pag.* 303. *n.* CXXXI. *pag.* 307.

(*d*) Viglii Epist. Select. *n.* CXXIII. *pag.* 295. *n.* CXXV. *pag.* 297. *n.* CXXIX. *pag.* 305.

CHARLES II. 1542.

de lever le ſiege de Hensberg (*a*), & Louis de Flandre, Seigneur de Praat, qui fut depuis Stadhouder, ſe diſtingua dans cette occaſion (*b*). Pendant cette irruption Roſſem s'étant avancé dans la Veluwe mit à contribution Cuilembourg, Vianen, Heuiden, & Dordrecht ne fut pas ſans inquiétude.

Débats pour les ſubſides.

Le Stadhouder à ſon retour aſſembla les Etats à la Haye, & leur repréſenta qu'il étoit néceſſaire de faire un fonds pour ſe mettre en garde contre les incurſions ſubites. Les Villes répondirent qu'ayant accordé ſoixante mille florins au mois d'Octobre, il devoit ſe trouver de l'argent dans la caiſſe, & qu'il pouvoit s'en ſervir. Dordrecht pour faciliter le payement des garniſons de Wyk-te-Duurſtede, de Rheenen & du Fort du *Vaard*, offroit d'avancer ſix mille florins, & demanda en échange la révocation des ſauves-gardes accordées à Cuilembourg & aux autres places, déclarant en cas de refus qu'elle traiteroit avec l'ennemi pour la Ville & pour la Sudhollande. Le Stadhouder ayant pris les Mémoires, partit avec les Députés pour les Etats Généraux qui s'aſſembloient à Bruxelles. Ceux de Hollande preſſerent Marie de mettre la Province en ſûreté, alleguant les ſoixante mille florins qu'ils avoient donnés pour cet effet. La Princeſſe n'ayant plus de replique, avoua qu'elle avoit détourné la moitié de la ſomme pour la Campagne de Luxembourg, leur promettant que le reſte ne ſerviroit qu'à défendre la Province ; qu'après une préférence ſi marquée ſur les autres Pays qui fourniſſoient également leurs contributions, ils auroient tort de ſe plaindre d'elle (*c*). Quelque mécontens que fuſſent les Etats de voir leur argent employé à des expéditions qui leur étoient indifférentes, la néceſſité de ſe mettre à l'abri des invaſions les obligea de lever de nouveaux fonds.

(*a*) Pontan. Hiſt. Gelr. *Lib.* XII. *pag.* 827, 829. Sligtenhorſt Hiſt. de Gelr. *Liv.* XII *pag.* 13[illegible]. Henric. Van Erp Chron. *pag.* 115, 116. Viglii Epiſt. Select. *n.* CXXII. *pag.* 294.

(*b*) Vigl. Epiſt. Select. *n.* CXXI. *pag.* 294.

(*c*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 347, 348, 349.

Mais la Gouvernante alla plus loin. Louis de Schoore après une longue énumération des forces de l'ennemi & du nombre des Souverains attachés à la France, remontra aux Etats Généraux que Marie ne pouvoit faire face de tous côtés sans de puissantes contributions, & la diligence dans le recouvrement; que la derniere Campagne avoit consommé les fonds ordinaires & extraordinaires, & même qu'on étoit en avance sur l'année suivante; qu'il étoit question d'augmenter les subsides, & de hâter les levées; que pour y parvenir elle avoit imaginé I°. d'établir un droit de centiéme sur les marchandises du Pays; II. de tirer le dixiéme des revenus; III. de taxer également l'industrie & les profits du Commerce; qu'elle leur remettroit ce projet par écrit pour le communiquer aux Villes, & elle les ajournoit à Gand le 18 Décembre, les priant d'y rapporter réponse. Tous les Députés se rendirent au jour marqué, à l'exception de ceux de Brabant & de Hollande; les premiers s'excuserent sur les ravages qu'ils venoient d'essuyer; les autres cherchoient à gagner du tems pour se régler sur ce qui seroit arrêté par la pluralité. Le Pensionnaire restoit à la Cour pour les informer de ce qui se passoit, & les excusoit tantôt sur le tems nécessaire pour prendre le vœu des Villes, tantôt sur les gelées qui durerent long-tems cette année, & reprirent à différentes fois. Enfin la Gouvernante fatiguée des délais, leur fit dire que s'ils trouvoient quelque difficulté dans ses propositions, elle consentiroit à les abandonner pour vingt-cinq mille florins par mois pendant six mois, & ne parleroit plus du dixiéme de l'industrie, ni du centiéme des marchandises. Les Etats ayant formé leur arrêté, nommerent leurs Députés qui se rendirent à Bruxelles au mois de Février, & la Gouvernante leur ayant accordé l'audience, ils déclarerent nettement » que la Hollande ne pouvoit entendre aux deux dixiémes qu'on n'eût préalablemenr retiré l'Edit du centiéme » sur les marchandises; que l'établissement d'un pareil Impôt emportoit infraction aux privileges de la Province, & » violoit le serment que l'Empereur avoit prêté à son inauguration de la maintenir dans l'exemption des péages;

Charles II. 1542.

1543.

CHAPITRE II. » qu'il tendoit à anéantir le Commerce, sans lequel la Pro-
» vince ne pouvoit suffire à l'entretien des digues, à la nour-
1543. » riture des habitans, & moins encore aux subventions ; » qu'elle étoit actuellement grevée de deux cens mille flo- » rins, & qu'elle ne pourroit en porter cinquante. Une dé- » claration si précise irrita Marie qui répondit » qu'elle ne » pouvoit pas supprimer une Déclaration émanée de la pleine » puissance de la Majesté Impériale (*a*), & qu'elle étoit réso- » lue de ne rien souffrir qui pût porter atteinte à son autorité. » Avec cette réponse, elle chargea le Président Schoore & Vincent Corneliszoon de mettre l'affaire en négociation. Les Députés pour se tirer d'embarras, accepterent l'abonnement, ajoutant » qu'ils aimeroient mieux consentir la Péti- » tion la plus forte qu'un Edit qui les ruinoit sans ressource ». » Les Commissaires répondirent » qu'ils avoient mal inter- » prété les paroles de la Gouvernante ; qu'elle n'avoit jamais » entendu révoquer le centiéme, mais les exempter simple- » ment des deux dixiémes, s'ils proposoient une somme » raisonnable ; qu'au surplus la Princesse n'avoit pas besoin » de leur consentement pour établir un impôt qui ne dépen- » doit que de la volonté du Souverain. » Les Députés péné- trerent alors le véritable motif de la résistance de Marie. Ils apprirent que Jasper Doulx, célébre Partisan, avoit avancé deux cens mille florins pour s'assurer la place de Receveur ; il avoit été question de le rembourser, & la caisse étoit vuide. Cette découverte leur apprit la nécessité d'accepter le fardeau au moins pour un an (*b*) ; mais elle ne leur ôta pas l'espérance de s'en délivrer dans la suite ; & c'est où leurs efforts se bornerent (*c*). On mit alors les deux dixiémes sur le tapis. Marie exigeoit cent cinquante mille florins payables dans six mois ; les Députés n'en offroient que cent vingt. La Noblesse & Dordrecht se laisserent entamer ; Haarlem, Delft & Leide suivirent ; Goude s'opiniâtra quelque tems ; mais les Commissaires étant venus à bout de détacher cette Ville

(*a*) *Ex Potestate absoluta Imperatoris*
(*b*) Registre de M. Aert Van der Goes de 1545. *pag.* 9.
(*c*) Strada de Bello Belgico *Decad.* I. *Lib.* VII. *pag.* 406.

d'Amfterdam, la Gouvernante s'embarraffant peu de l'oppofition d'une feule Ville, fit dreffer le confentement (*a*), & l'envoya aux Etats qui le ratifierent (*b*). Les murs de la Haye furent bientôt couverts de Placards qui diftinguoient les efpeces de marchandifes & les branches de Commerces affujettis aux nouveaux droits; d'autres fixoient aux trois quarts du dixiéme la part des Propriétaires, & celles de Locataires au reftant. Enfin ceux-là prononçoient l'exemption des rentes viageres au-deffous de dix florins des bierres qui fe confommoient dans le lieu où la Brafferie étoit établie, &c. (*c*).

CHARLES II.

1543.

Etabliffement de nouveaux impôts.

La Hollande, l'Overyffel, & le Pays d'Utrecht, étoient indépendamment des nouveaux établiffemens tourmentés par les exactions des Soldats & des Cavaliers dont la folde étoit mal payée. Le Stadhouder employa le crédit de Guillaume Goudt, Receveur, pour emprunter cinquante mille florins à Anvers, qui ne fuffirent pas pour appaifer le défordre. La Gouvernante imagina de mettre encore cette charge fur la Province, & les Etats l'auroient acceptée facilement; mais ils craignoient de s'engager pour l'avenir. Ils lui repréfenterent qu'on avoit tiré du Pays affez d'argent pour payer les troupes jufqu'au mois de Mai; qu'on ne leur rendoit aucun compte de l'emploi, & quelques-uns propofoient de le demander au Stadhouder; mais perfonne ne vouloit fe charger de la Commiffion. On réfolut enfin d'écrire à la Gouvernante » que les Villes compteroient cinquante mille florins en trois » termes en avance fur les Pétitions, à condition qu'elle fe » chargeroit de garder le Pays (*d*).

Exactions pour la paye des troupes.

XXII.

Hoftilités des François dans les Pays-Bas.

Pendant que la Cour de Bruxelles négocioit avec fes fujets pour trouver les fonds néceffaires à l'ouverture de la Campagne, François I profitant des avantages d'un Gouvernement Monarchique, entra dans le Hainaut dès le commencement de Juin. Le Duc de Vendôme attaqua Bapaume qui fe rendit; & le Roi l'ayant joint, inveftit Landrecy, la clef

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 348, 355.
(*b*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 357.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 44, 46.
(*d*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 353, 357.

CHARLES II.

1543.

de la Province, prit ensuite le Fort d'Aymeries & Maubeuge qu'il fit raser. Le Duc d'Orleans à la tête d'une autre armée se rendit maître du Luxembourg avec la même rapidité que l'année précédente. Martin de Rossem avoit ouvert le chemin dès le mois de Février par la défaite du Duc d'Arschot, auquel il avoit tué trois mille hommes, fait un plus grand nombre de prisonniers, & pris l'artillerie & les bagages (*a*). Cette victoire avoit obligé le Prince d'Orange de couvrir la frontiere du Haynaut (*b*). Van Rossem le voyant occupé de ce côté, se porta dans la Veluwe avec vingt-cinq Enseignes d'Infanterie, & douze cens chevaux, entra dans le Haut-Evêché, pilla Leusden & Zoest, quoiqu'ils fussent sous sa sauvegarde, & sur la nouvelle que la garnison d'Amersfoort avoit perdu beaucoup de monde dans l'entreprise qu'elle avoit formée sur Nieuwkerk, il se présenta devant la Ville qu'il força de capituler, quoiqu'il n'eût pas d'artillerie, & se fit payer quatre-vingt mille florins pour racheter le pillage (*c*). Il marcha ensuite vers la Mairie de Bois-le-Duc qu'il ravagea comme l'année précédente, réduisit en cendre le grand village de Vugt, pilla Eindhoven, & n'épargna ni les Eglises ni les Monasteres (*d*).

Invasion dans le Pays d'Utrecht.

Prise d'Amersfoort.

La Mairie de Bois-le-Duc ravagée.

Les Armateurs ne laissoient pas la Mer plus tranquille. Ceux de France croisoient à l'entrée des Canaux de la Zeelande & sur les côtes de la Hollande ; aucun bâtiment n'osoit se montrer (*e*). Maximilien de Bourgogne, Amiral des Pays-Bas, étoit alors dans les Mers de Gascogne avec une Escadre de neuf Vaisseaux de guerre. Il y prit sa revanche sur une Flotte marchande qu'il rencontra dans la riviere de Bourdeaux, enleva la plus grande partie, & dissipa le reste. Il mit ensuite ses troupes à terre, & pilla quelques villages, dont il rapporta les cloches pour preuve de sa victoire (*f*).

Courses des Armateurs François sur ces côtes.

Flotte Françoise prise par les Hollandois.

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 725. Conf. Viglii Epist. Select. *n.* CXXII. *pag.* 294.
(*b*) Viglii Epist. Select. *n.* CXXXI. *pag.* 307, 308.
(*c*) Chron. Agnet. *apud* Matth. Rer. Amersf. Script. *pag.* 371.
(*d*) Henric. Van Erp Chron. *p.* 116, 117 Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XII. *p.* 329.
(*e*) Registr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 327.
(*f*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 474, 475.

Cependant

Charles II.

1543.
Nouveaux débats pour les subsides.

Cependant Marie se fit un prétexte de la prise d'Amersfoort, pour tirer encore trente mille florins par mois de la Hollande, jusqu'à l'arrivée de l'Empereur qu'on attendoit avec une armée. Elle imputoit la perte de cette place au peu de soin que les villes avoient de payer les garnisons, & sous prétexte de les solder elle-même, elle se rendit maîtresse des fonds destinés à cet emploi. La Noblesse & Dordrecht offrirent vingt mille florins, & les autres y consentirent après de grandes contestations, à condition que les Pays de Voorne & de Putten seroient compris dans la répartition, comme faisant partie de la Hollande ; que le rôle des Nobles seroit dressé par le Conseil de Ville, & celui des Bourgeois par deux Conseillers de Hollande, assistés des Citoyens que chacune auroit nommés. Marie accepta les offres, & rejetta les conditions ; Voorne & Putten furent taxés séparément, & le Conseil dressa un tarif qui mécontenta tous les Ordres, à l'exception de Dordrecht. Le Président Schoore chargé de conférer sur cet article avec les Députés de Delft, de Leide & d'Amsterdam, convint de prendre les *Schildtalens* pour la régle des taxes, & comme il restoit quinze mille florins qui portoient à faux, il leur demanda, qui les fourniroit ? Les Députés répondirent qu'on les feroit porter au Clergé, à la Noblesse & aux petites villes non comprises dans les *Schildtalens*, telles qu'Asperen, Heukelom, Leerdam, &c. Le Président répliqua que le Clergé rapportoit déja la moitié de son revenu (*a*) ; que la Noblesse se réduisoit à dix ou douze Seigneurs, les autres prétendant exempter leurs domaines, & que les petites villes étoient si pauvres qu'on ne pouvoit compter sur elles. Les Députés se trouvant sans replique, consentirent à ce qu'il voulut (*b*) ; mais l'embarras fut de trouver l'argent. Haarlem & Delft proposoient d'engager chacun à contribuer selon ses facultés ; Leide vouloit qu'on mît un impôt sur les terres & sur les cheminées ; Amsterdam étoit d'avis de faire des taxes proportionnelles aux *Schildtalens* ; quelques-uns imaginoient d'établir des en-

(*a*) Anonym. advers. Matth. Fundam. & Fata Eccles. *pag.* 225.
(*b*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 358-363.

CHARLES II.

1543.

trées ſur le vin, ſur la bierre, ſur le ſel, ſur les étoffes de ſoye, de laine, & ſur les toiles. Les Etats embarraſſés de ſe décider dans cette multiplicité d'avis, s'adreſſerent au Conſeil de Hollande pour déterminer le moyen qu'ils jugeroient le plus facile & le plus convenable. Les Magiſtrats après une longue délibération répondirent que la propoſition des villes de Haarlem & de Delft étoit la plus juſte & la moins onéreuſe, mais qu'elle occaſionneroit un grand nombre de faux ſermens, perſonne ne voulant convenir du véritable état de ſa fortune, dans la crainte des conſéquences; que l'Impôt ſur les denrées ſeroit inſupportable aux pauvres ſur leſquels il porteroit comme ſur les riches; que même le ſel avoit toujours été franc; que ſi Charles Duc de Bourgogne avoit voulu introduire la gabelle (*a*), il avoit été ſi bien convaincu de l'impoſſibilité de la réuſſite, qu'il avoit abandonné ce projet, dont il n'avoit plus été queſtion; qu'un Impôt ſur les cheminées auroit des ſuites dangereuſes; que tout conſideré, ils croyoient plus ſage d'établir une eſpece de Capitation proportionnée aux *Schildtalens*, ſauf à taxer ſelon la Juſtice & la raiſon ceux qui n'étoient pas portés ſur le tarif. Les Etats ſe réglerent ſur ce Conſeil; mais la Gouvernante ſe rendit encore la maîtreſſe des rôles (*b*). Le Conſeil en même-tems demanda au nom du Prince d'Orange de renvoyer au ſecond payement du dixiéme la retenue que les Etats avoient droit de faire ſur le premier terme pour l'acquittement des cinquante mille florins dûs à Anvers, d'augmenter ce Capital de mille florins par chaque ville, & d'avancer les ſoixante mille florins accordés le 12 Octobre dernier, ſous la promeſſe d'employer ces ſommes au payement des garniſons auſquelles on devoit vingt-huit mille florins, & de conſentir au rembourſement de ces avances ſur le deuxiéme terme du double dixiéme & de la pétition qu'ils devoient accorder inceſſamment. Les villes convaincues qu'il falloit payer exactement le ſoldat pour en être bien ſervi, & qu'on ne pouvoit différer ſans expoſer le plat-Pays à ſes vexations, accorde-

(*a*) Voyez le Placard de 1471 dans Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 89.

(*b*) Regiſtr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 361.

Charles II.

1543.

rent unanimement ces demandes ; mais les Négocians accoutumés dès-lors à cacher leur opulence pour être moins en prise aux exactions, représenterent que la cessation du Commerce ruinoit Amsterdam (*a*), & qu'ils supplioient le Stadhouder d'imputer le nouveau payement sur les trois mille florins qu'ils avoient avancés de plus que les autres. La Cour ne fut pas leur dupe ; Marie leur fit dire qu'ayant signalé leur zéle pour le bien de la Patrie en toute occasion, elle espéroit qu'ils ne se démentiroient pas dans la plus pressante, & menaça Goude d'un Exécutoire, en cas qu'elle différât à former son vœu (*b*).

XXIII. Charles marche contre le Duc de Juliers.

Sur ces entrefaites on eut avis du débarquement de l'Empereur à Gênes. Ce Prince persuadé qu'il ne pouvoit assurer la tranquillité des Pays-Bas qu'en soumettant le Duc de Cleves, qui par sa diversion tenoit plusieurs Provinces dans une crainte perpétuelle, partit de Barcellone, vint débarquer à Gênes, & continua sa route par l'Italie & l'Allemagne. Il vint à Spire, où les Ambassadeurs des Protestans l'attendoient. Après leur avoir accordé une partie de leurs demandes, il se rendit à Bonn où son armée étoit assemblée. Elle étoit de trente-sept mille hommes d'Infanterie & de huit mille chevaux Allemands, Italiens, Espagnols, & le Prince d'Orange le joignit avec deux mille chevaux & douze mille fantassins. Il nomma pour Général Ferdinand de Gonzague, qui mérita le surnom du *Grand-Capitaine*, & lui donna Etienne Colonne & le Marquis de Marignan pour Maréchaux de Camp. Il entra avec toutes ses forces dans les Etats du Duc, & mit le siege devant Duuren, la plus forte place du Pays. Gerard de Vlatten s'étoit chargé de la défense avec une garnison de deux mille hommes & de huit cens chevaux. Ce Capitaine disputa les approches par des sorties que les Impériaux animés par la présence de l'Empereur soutinrent avec une valeur égale à celle des assiegés. Les batteries étant établies, la bréche fut bientôt en état. Les Espagnols & les Italiens monterent à l'assaut ; le feu d'une tour

Siege de Duuren.

(*a*) Hooft Hist. *Liv.* II. *pag.* 38.
(*b*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 359, 360.

CHARLES II. qui les prenoit en flanc, en fit un furieux carnage, & les força de se retirer. Les assiegeans tournerent toute leur artillerie contre ce rempart qui fut renversé, & Vlatten fut enséveli sous ses ruines. La mort de ce brave Commandant rallentit la vigueur des assiegés, & Gonzague revenant à l'assaut, emporta la bréche le 24 Août. Les Italiens & les Espagnols se vengerent cruellement de la perte qu'ils avoient faite, & passerent au fil de l'épée tout ce qu'ils rencontrerent, sans distinction de sexe, ni d'âge, ni de rang; ils pillerent les maisons, sans respecter les Eglises, & la ville fut réduite en cendres. Un traitement si rigoureux effraya le Pays, & l'Empereur ne trouva plus de résistance; Juliers ouvrit ses portes, Roermonde envoya ses clefs. Il fallut cependant assieger Venlo dans les régles. Le Duc de Cleves hors d'état de tenir tête à Gonzague, & craignant de se voir dépouillé de ses Pays héréditaires, vint se jetter aux pieds de l'Empereur, & lui demanda pardon (*a*). L'Archevêque de Cologne & le Duc de Bronsvic joignirent leurs instances, & Charles satisfait de sa soumission, lui donna l'investiture des Duchés de Cleves & de Juliers, à condition I°. qu'il promettroit d'y maintenir la Religion Catholique; II. d'abolir les nouveautés qui s'étoient introduites; III. de renoncer à tous Traités avec la France, la Suede, & le Danemarc; IV. de demeurer fidele & soumis à l'Empereur & au Roi des Romains; V. de renvoyer en France Jeanne d'Albret qu'il devoit épouser, & de recevoir à sa place Marie, fille de Ferdinand; VI. d'engager Rossem & son armée à passer au service de Charles; VII. enfin de lui faire une cession authentique de ses prétentions sur le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen (*b*), & il ne lui remit Heinsberg & Sittard qu'après l'exécution du Traité (*c*). Les Quartiers de Gueldre & de Zutphen envoyerent leurs Députés pour reconnoître & prêter serment à l'Empereur qui leur promit de confirmer

1543.

La ville prise d'assaut.

Et brûlée.

Reddition des autres places.

Soumission du Duc.

Traité.

(*a*) Henric. Van Erp Chron. *pag.* 117, 118. Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XII. *pag.* 830, 831, 832.
(*b*) Cod. Diplom. *post* Teschemacher Ann. Cliviæ *pag.* 163.
(*c*) Recueil des Placards de Gueldre. *Tom.* I. *Points Prélim. chap.* XX.

leurs privileges, de ne nommer aux emplois que des gens capables & parlant la Langue du Pays, & de n'exiger aucun impôt que du consentement de la Noblesse & des villes (*a*). Charles joignit le Stadhouderat du Pays à ceux de Hollande, de Zeelande, & d'Utrecht que le Prince d'Orange possédoit. Ce Seigneur reçut à Nimegue le serment des villes le 30 Septembre (*b*), & Rossem après lui avoir remis Amersfoort, passa au service de l'Empereur (*c*). Dans les Lettres expédiées le 22 Avril suivant, Charles prend les titres de *Duc de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg & de Gueldre, Comte de Flandre, d'Artois, du Hainaut, de Hollande, de Zeelande, de Namur & de Zutphen, Margrave d'Anvers & du S. Empire, Seigneur de Frise, de la Ville de Malines, des villes & pays d'Utrecht, d'Overyssel & de Groningue* (*d*). Ainsi les dix-sept Provinces des Pays-Bas se trouverent alors réunies sous la Domination d'Autriche.

Charles II.

1543.

Le Stadhouderat de Gueldre joint à celui de Hollande.

Charles maître des dix-sept Provinces.

Cette affaire terminée, Charles marcha vers le Hainaut pour arrêter les progrès des François, & manda les Etats à Diest, où il parut en personne, comptant obtenir en passant l'argent dont il avoit besoin pour finir sa Campagne (*e*). Il demanda à la Hollande cent vingt mille florins, & pour faciliter le recouvrement, il permit de les emprunter par constitution, si mieux ils n'aimoient la voye d'une taxe par tête. Les Députés après en avoir communiqué aux villes, se rassemblerent à la Haye, d'où ils rapporterent le consentement qui fut présenté à la Gouvernante dès le mois d'Octobre. Marie les autorisa sur leur Requête à créer des rentes au denier seize pour soixante mille florins, & à lever des entrées sur le vin, la bierre, les draps de laine & de soye, tant pour fournir l'autre moitié, que pour payer les trois mille sept cens florins de rente qu'ils constituoient (*f*). Il se présenta cependant quelques difficultés qu'on résolut de lever à la plu-

Nouvelle Pétition.

Etablissement d'Impôts.

(*a*) Recueil des Placards de Gueldre. *Tom. I. Points Prélim. chap.* XXVII.
(*b*) Goudhoev. Chron. *pag.* 613. Henric. Van Erp Chron. *pag.* 118.
(*c*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XII. *pag.* 833, 836.
(*d*) Recueil des Placards de Gueldre. *Points Prélim. ch.* XXXII.
(*e*) Goudhoev. Chron. *pag.* 614.
(*f*) I. Mémor. de Van Dam. *fol.* 5.

CHARLES II. 1543.

ralité des voix pour abbréger les retards. Les Comtes d'Egmond & de Buuren prétendoient leurs Domaines exempts des Impôts, & le Comte de Hoorne refusoit même d'assujettir Altena aux deux dixiémes. Les Etats n'eurent point d'égard à leurs prétendus privileges, & dépêcherent en Cour les Pensionnaires d'Amsterdam & de Goude pour faire confirmer leur arrêté (*a*) : ensorte que les Impôts furent établis dans toutes les villes au commencement de l'année suivante (*b*). Le produit monta si haut qu'il fournit non-seulement les Pétitions courantes, mais encore de quoi acquitter les soixante-quinze & les soixante mille florins empruntés en 1542 (*c*).

Secours des Anglois.

Charles étoit alors arrêté par la goutte dans son Camp du Quesnoy, où Wallop lui amena dix mille Anglois qu'Henry VIII lui envoyoit. Avec ce renfort il se trouva en état de former deux armées, & d'assieger en même-tems Guisne & Landrecy. A cette nouvelle François I rappella le Duc d'Orleans, & rassembla ses troupes, résolu de venir au secours.

Siege de Landrecy.

L'Empereur ordonna à Gonzague de lever le siege de Guisne, & de rejoindre l'armée devant Landrecy; mais malgré son habileté ce grand Capitaine ne put empêcher Brissac d'entamer son arriere-garde, dont il tua deux ou trois mille des plus paresseux, & fit prisonnier Francisque d'Este, Général de la Cavalerie Impériale, & frere du Duc de Ferrare. Lalande qui défendoit Landrecy, étoit réduit à l'extrêmité par le manque de vivres, & l'artillerie qui battoit la muraille depuis le 28 Octobre, avoit fait un bréche considérable. Le Roi informé de sa situation, s'avança en bataille jusqu'au village de Souplex, & passa à la gauche de la Sambre dans le dessein d'attirer les Impériaux de ce côté, & de profiter du vuide qu'ils laisseroient de l'autre, pour jetter du secours & des vivres dans la ville. L'ennemi donna dans le panneau, & Langey chargé d'introduire le convoi, s'en acquitta sans perdre un homme. Charles, que ses douleurs

Perte des Impériaux.

(*a*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes. *pag.* 362-368.
(*b*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 46.
(*c*) Regiftr. de M. Aert Van der Goes *de* 1544. *pag.* 1, 2.

avoient quitté, partit à l'instant du Quesnoy pour se rendre à son armée, & manqua d'être enlevé par un parti François qui s'étoit embusqué sur sa route. Les deux Camps n'étoient séparés que par un ruisseau dont les bords étoient fort escarpés ; on ne pouvoit le passer sans déranger l'ordre de la bataille, & chaque Général vouloit conserver son avantage : ensorte qu'on s'en tint de part & d'autre à la canonnade. Le secours que François I avoit jetté dans la ville, remplissoit son objet, & voyant l'impossibilité d'attirer l'ennemi hors de son poste, il décampa le premier, mais avec tant d'ordre que Gonzague qui le suivit, ne put attaquer son arriere-garde. Charles craignant de ruiner entiérement ses troupes, leva le siege & marcha vers Cambray, Ville Impériale, & trouva le moyen de s'en rendre maître en persuadant aux bourgeois de lui laisser bâtir une citadelle. Cette acquisition le consola d'avoir échoué avec toutes les forces d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie devant la petite ville de Landrecy, & il distribua ses troupes dans leurs quartiers d'hyver (*a*).

Charles II. 1543.

Siege de Landrecy levé.

On sera surpris d'avoir vu les Anglois arriver au secours de Charles. Henri VIII long-tems sollicité par les deux Couronnes, s'étoit décidé pour l'Empereur. Les sujets de plaintes qu'il avoit contre lui, commençoient à vieillir, & la mort de Marie d'Arragon en supprimoit la cause. Au contraire les injures qu'il avoit reçûes de François I, étoient récentes, & par conséquent plus vives. Il ne pouvoit pardonner au Roi de France la confidence qu'il avoit faite à l'Empereur de la négociation du Duc de Norfolc, & moins encore de s'être servi de la Reine Douairiere d'Ecosse, pour rompre le mariage qu'il projettoit de la jeune Marie avec Edouard son fils, & de réunir par ce moyen les Couronnes d'Angleterre & d'Ecosse. Il se plaignoit encore du peu de soin de le satisfaire sur sa pension de cent mille écus & de trente mille livres qu'on devoit acquitter en livrant des sels à Bouage. Dans ces circonstances l'Empereur lui persuada de signer une Ligue, par laquelle ils s'engageoient à se secourir mutuellement

Causes du mécontentement du Roi d'Angleterre contre le Roi de France.

Sa Ligue avec l'Empereur.

(*a*) Viglii Epist. Select. *n.* CXXXV. *in* Anal. Belg. *Tom.* I. *Part.* II. *pag.* 312. Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 729. *& suiv.*

CHARLES II.

1543.

en cas d'attaque, & promettoient de lever à frais communs une armée de vingt-cinq mille hommes pour défendre les Pays-Bas (*a*). Les deux Monarques avoient affecté de n'énoncer une armée si foible que pour endormir les François; la suite prouvera qu'ils avoient dessein de faire les plus grands efforts. Charles employa l'hyver à détacher les Alliés de la France pour les réunir à son parti. Le Duc de Cleves que nous avons vû soumis, envoya sur la fin de l'année ses Plénipotentiaires à Bruxelles pour régler les conditions du Traité qui fut signé le 2 Janvier suivant, & ratifié par l'Empereur & les Etats de Brabant, de Hollande & de Gueldre. On se promettoit un secours mutuel en cas d'attaque & de ne faire ni treve ni paix sans le consentement réciproque (*b*).

Ratification du Traité avec le Duc de Cleves.

1544.

XXIV. Traité de Paix avec le Danemarc.

On négocioit en même tems avec Christiern III, avec Jean-Adolphe & Frederic, Ducs de Sleswig-Holstein. Les Danois fermoient le passage du Sond depuis le commencement de la guerre; le prix du bled augmentoit en Hollande, & l'on appréhendoit une famine (*c*). Les Marchands d'Amsterdam craignant que ceux de Lubec ne s'emparassent de la traite des grains, envoyerent leur Pensionnaire à Spire pour prier l'Empereur de faire la paix avec les Puissances du Nord. Charles entrant dans leurs vûes, chargea Jean de Naves, son Vice-Chancelier, & Charles de Boisot de lier cette affaire avec les Ambassadeurs que Christiern avoit envoyés à la Diete. Les Danois parurent d'autant plus disposés à la paix qu'ils n'avoient trouvé aucun des avantages que la France leur avoit promis; les conférences commencerent en Avril (*d*), & le Traité fut conclu le 23 Mai. Christiern renonçoit à l'alliance de François I & renouvelloit le Commerce avec les Pays-Bas. La ville d'Amsterdam étoit nommément confirmée dans ses privileges, & les deux Souverains se promettoient de s'aider mutuellement contre leurs ennemis. On avoit

(*a*) Acta Publ. Angl. *Tom.* VII. *Part.* III. *pag.* 86. Rapin Thoyr. Hist. d'Angl. *Tom.* V. *pag.* 482. Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 726. Belcar. *Lib.* XXIII. *pag.* 739. Pont. Heuter Rer. Austr. *Lib.* XI. *cap.* 20.

(*b*) Recueil des Placards. *Tom.* IV. *pag.* 31.

(*c*) E. de Veer Chron. *fol.* 58.

(*d*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1544. *pag.* 2, 10, 17, 22, 26, 30, 33.

reservé aux Rois de Suede & d'Angleterre un délai de six mois pour accéder au Traité. Ainsi Charles sacrifioit tacitement les intérêts de Christiern II, son beau-frere, & crut assez faire pour son honneur, en ne donnant à l'Usurpateur de sa Couronne que le titre d'*Elu Roi en Danemarc* (*a*). Nous remarquerons ici que l'intelligence qui paroissoit entre François I & Soliman, fut le moyen le plus efficace dont l'Empereur se servit pour détacher les Alliés de la France, & profita finement du séjour de la flotte Ottomane dans les mers d'Italie & du siege de Nice pour déterminer la Diete à le secourir.

Charles II. 1544.

Intrigues de Charles à la Diete.

La paix avec le Danemarc fut publiée en Hollande & en Zeelande au mois de Juin à la grande satisfaction des peuples (*b*) qui se voyoient en état de réparer par le Commerce les brêches que les Pétitions, sans cesse renouvellées, faisoient à leur fortune. La Gouvernante avoit demandé dès le mois de Janvier cent quatre-vingt-dix-huit mille florins pour continuer la guerre, & les voix étoient partagées. La Noblesse ne passoit que cent vingt mille florins. Dordrecht n'accordoit que quatre-vingt-dix, Haarlem quatre-vingt, Leide & Goude cent mille, sous les remises ordinaires; Amsterdam refusoit de donner sa voix avant l'acquit de soixante mille florins empruntés en 1542 (*c*). Les Villes avoient consenti à de nouveaux impôts pour faire ce remboursement; mais elles vouloient que la Noblesse, le Clergé & les petites Villes non-comprises dans le *Schildtalens* payassent comme les autres, & que la Haye dont la richesse & la grandeur augmentoient tous les jours, fût taxée sur le pied des grandes Villes. La Noblesse avoit refusé son consentement à ce projet, & la Gouvernante l'avoit désapprouvé : ensorte que les soixante-quinze mille livres étoient encore en souffrance. Cependant les Villes convinrent que la Noblesse & les Couvens ne seroient soumis aux impôts que jusqu'à ce qu'on eût

Pétition.

(*a*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 274.
(*b*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 47. Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 158. Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 477.
(*c*) Voyez ci-dessus *pag.* 568, 569.

CHARLES II. 1544.

payé les quatre-vingt-dix mille florins qu'elles consentoient. Mais Marie rejetta cet arrangement; les Etats refuserent d'augmenter, à moins qu'on n'otât le centiéme denier sur les marchandises, & la Gouvernante ne vouloit point en entendre parler. Le Prince d'Orange ne cessoit de presser les Députés de former un arrêté; il les auroit même déterminés, s'il eût eu le pouvoir de lever les menus droits, dont la perception étoit plus onéreuse que profitable dans un pays coupé de canaux qui facilitoient la fraude. Marie s'impatientant de ces longueurs, prit enfin le parti de mander les Etats à Bruxelles, & n'épargna rien pour gagner les Députés. Le Président de Schoore dit aux Seigneurs qu'il ne pouvoit dissimuler sa surprise de l'entetement qu'ils marquoient pour la levée du centiéme qui n'intéressoit que les Négocians, & leur représenta si vivement les besoins de l'Etat, qu'ils offrirent cent quatre-vingt mille florins, en cas que les Villes y consentissent. Elles s'accorderent enfin à cent cinquante, & Marie déclara le 9 Avril qu'elle étoit satisfaite. La paix de Danemarc rendit les Villes plus libérales, & la Gouvernante plus complaisante. On porta les taxes moitié sur le *Schildalens* avec les remises accoutumées, & l'autre moitié sur le *Morgentalens*. Les Nobles, les Monasteres, les petites Villes & les moindres villages n'en furent pas exempts. Les premiers cependant avoient fait leurs efforts pour intéresser le Stadhouder qui possédoit de grandes terres en Hollande; mais les Villes emporterent la balance (*a*).

Accordée.

Piraterie des Ecossois.

L'alliance entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre avoit impliqué la Hollande dans la guerre avec les Ecossois. Ceux-ci conduisoient à Veere les prises qu'ils faisoient sur les Anglois, & peu après on sçut qu'ils avoient pillé quelques bâtimens d'Anvers. L'Empereur mit un embargo sur ceux de cette Nation, & peu après leurs matelots s'étant sauvés de prison, surprirent un vaisseau Anglois à la rade & se sauverent en Ecosse. Charles piqué de voir violer la franchise de

(*a*) Regiftr. d'Adrien Van der Goes *de* 1544. *pag.* 1-22.

1544. Charles leur déclare la guerre.

ses ports, confisqua les prises, & fit vendre les marchandises au profit du propriétaire Anglois, défendit tout commerce entre les deux Couronnes (*a*), & fit armer quelques vaisseaux pour assurer la Pêche & la Navigation du Nord (*b*).

XXV. Diete à Spire.

L'Empereur étoit à Spire pour l'ouverture d'une Diete où les Electeurs & presque tous les Princes de l'Empire étoient assemblés. Les séances commencerent le 20 Février & ne finirent qu'au 10 Juin. Charles y prononça une harangue pathétique pour demander du secours contre les François & contre les Turcs, & la termina par une invective violente contre François I, que, selon lui, les Chrétiens devoient traiter comme un Apostat ligué avec les Infideles, pour détruire l'Eglise & la Religion (*c*). Le Roi de France avoit envoyé Jean, Cardinal du Bellay, François Olivier & Africain de Maillei pour défendre sa cause. Ces Ambassadeurs étant arrivés à Nanci, envoyerent un Héraut demander des passeports; Charles le fit arrêter à son arrivée, & le menaça de le faire pendre s'il ne repartoit sans parler à personne. Ainsi l'Ambassade devint inutile, & du Bellay fut contraint de faire imprimer la réponse qu'il comptoit prononcer devant les Princes de l'Empire (*d*). Charles cependant ne pouvant se passer du secours des Protestans dont le nombre augmentoit tous les jours, leur accorda un arrêté par lequel il suspendoit l'exécution de l'Edit d'Augsbourg jusqu'à la décision d'un Concile, & leur accorda le libre exercice de leur Religion, avec défense à qui que ce soit de les inquiéter (*e*). Sa condescendance lui gagna le cœur des Luthériens qui firent de si grands efforts qu'ils le mirent en peu de tems à la tête d'une bonne armée, & Guillaume, Comte de Furstemberg, son Général, prit les devant avec une partie pour assieger Luxembourg. Charles qui le suivit, s'empara de Commercy

L'Empereur demande du secours contre les François.

Il en obtient des Protestans.

Hostilités.

(*a*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 476, 477. Conf. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 46.

(*b*) Registr. d'Adr. Van der Goes *de l'ann.* 1544. *pag.* 10, 26.

(*c*) Sleidan in Comment. *Lib.* XV. *pag.* 502. Belcar. *Lib.* XXIII. *n.* 33. Reinald. *ad ann.* 1544. *n.* IV. Pallavic. Hist. Concil. Trident. *Lib.* V. *Cap.* V. *n.* 2.

(*d*) Sleidan *ubi supra. pag.* 105. Pallavic. *ubi supra. n.* 2, 3.

(*e*) Sleidan *ubi supra. pag.* 115. Belcar. *Lib.* XXIII.

CHARLES II. & de Ligny dans le Barrois, & le premier détachement l'ayant joint, il investit S. Disier en Champagne (*a*).

1544. Les Anglois joints aux troupes des Pays-Bas.

Le Duc de Norfolc ayant de son côté passé la mer à la tête d'une partie des Anglois, prit terre à Calais, & s'étant joint aux Comtes de Buuren & de Roeux qui commandoient les forces des Pays-Bas, vint investir Montreuil (*b*). Henri VIII qui le suivoit avec le reste de ses troupes, se campa près de Boulogne, pour attendre les Impériaux. Les deux Monarques avoient projetté de pénétrer, l'un par la Champagne, l'autre par la Picardie, & de se réunir devant Paris. François I qui n'avoit que quarante mille hommes, se trouvoit dans un grand embarras. La diversion de l'Ecosse ayant retardé le départ des Anglois, & l'Empereur s'étant arrêté à faire le siege de S. Disier qui tint plus long-tems qu'il ne croyoit, Henri s'imagina que l'Empereur lui laissoit le soin d'occuper les François, pendant qu'il faisoit des conquêtes, & pour n'en être pas la dupe, il investit Boulogne de son côté. Ainsi le grand dessein d'attaquer conjointement la Capitale s'évanouit, & ce mal-entendu fit naître des défiances qui furent le salut de la France (*c*). L'Empereur, pour donner quelque satisfaction aux Anglois, publia un Edit qui enjoignoit à ses sujets de porter des vivres & des marchandises dans leur camp, les affranchissoit des péages, & permettoit aux Flamands de prendre parti sous leurs Enseignes (*d*); mais il s'opiniâtroit à ne pas lever le siege qu'il avoit entrepris. Louis de Beuil, Comte de Sancerre, défendoit la place avec toute la prudence & la valeur imaginable. Le 17 Juillet Guillaume, Prince d'Orange, eut l'épaule fracassée d'un coup de pierrier, & mourut le lendemain à l'âge de trente-deux ans (*e*). Comme il n'avoit point d'enfans d'Anne de Lorraine sa femme, il fit un testament par lequel il institua, à la sollicitation de l'Empereur, Guillaume de Nassau, son

Siege de S. Disier.

Siege de Boulogne.

Mort du Prince d'Orange.

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 747.
(*b*) Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* V. *pag.* 443.
(*c*) Idem. *ibid.* *pag.* 443.
(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 46, 49.
(*e*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 749.

Charles II.

1544.

coufin, héritier de fon nom & de fes Seigneuries (*a*). Ce Prince n'avoit qu'onze ans, étant né à Dillenbourg le 14 Avril 1533, de Julienne de Stolberg & de Guillaume de Naffau, Comte Dillenbourg, frere d'Henri de Naffau, pere de René de Châlons, Prince d'Orange. Le jeune Prince vint à Bruxelles, avec la Douairiere fa coufine (*b*), & fixa fa demeure dans les Pays-Bas. Nous le verrons dans la fuite Stadhouder & Fondateur de la République de Hollande; mais étant alors trop jeune, l'Empereur conféra la dignité de Stadhouder à Louis de Flandre, Seigneur de Praat (*c*). Ce dernier defcendoit d'un bâtard de Louis de Male, Comte de Flandre (*d*), & poffédoit la Seigneurie de Moerckerken en Hollande du chef de Jezine fa mere, fille de Charles de Praat (*e*). Le nouveau Stadhouder fut inftallé dans le Confeil de la Province par le Préfident d'Affendelft le 12 Octobre, & prêta ferment aux Etats le même jour (*f*).

Particularités fur Guillaume de Naffau.

Louis de Praat nommé Stadhouder.

Plus Charles perdoit de monde devant S. Difier, plus il s'opiniâtroit à ce fiege. Repouffé trois fois de l'affaut qu'il fit donner par l'élite de fon armée, il avoit réfolu d'en venir à la fappe, lorfque la rufe le fervit plus utilement que la valeur de fes foldats. Granvelle avoit intercepté dans un paquet le chiffre du Duc de Guife, Gouverneur de Champagne. Il s'en fervit pour écrire à Sancerre que le Roi fatisfait de fa défenfe lui ordonnoit de fauver une garnifon fi brave, & lui enjoignoit de capituler aux conditions les plus avantageufes qu'il pourroit fe procurer. Le Comte ne foupçonnant rien de la perfidie, rendit la place le 2 Août, à condition qu'il fortiroit à la tête de fes gens avec les honneurs militaires (*g*). Auffitôt que l'Empereur fe vit maître de la Ville, il fit fommer le Roi d'Angleterre d'exécuter

S. Difier rendu.

(*a*) Supplém. au Corps Diplom. *Tom.* III. *Part.* I. *pag.* 308, 309.
(*b*) E. de Veer Chron. *fol.* 59.
(*c*) Suffrid. Petri Append. ad Bekam *pag.* 190. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 50.
(*d*) Voyez les *Notes* de C. P. Hoynck de Papendrecht *ad* Viglii Vitam *in* Anal. Belg. *Tom.* I. *Part.* I. *pag.* 155.
(*e*) Goudhoev. Chron. *pag.* 90.
(*f*) Regiftr. d'Adrien Van der Goes *de* 1544. *pag.* 47.
(*g*) Le P. Daniel Hift. de France. *Tom.* V. *pag.* 750.

CHARLES II. 1544.

leurs conventions ; mais Henri, dont il avoit perdu la confiance par ses retards, lui répondit qu'ayant donné aux Impériaux le tems de prendre S. Disier, il étoit juste qu'il donnât aux Anglois le loisir de se rendre maîtres de Boulogne.

Paix de Crepy.

Charles cependant s'étoit avancé jusqu'à Chateau-Thierry, d'où il jettoit l'épouvante dans Paris. Dans ces circonstances Eleonore sa sœur, Reine de France, se servit de Martin Gusman, Moine de S. Dominique, Confesseur de Charles, & de Perenot de Granvelle, pour lui proposer la paix. L'Empereur les écouta d'autant plus favorablement que la victoire de Cerisolles que le Duc d'Enghien avoit remportée en Italie, avoit mis ses affaires dans un grand désordre (*a*), & qu'il craignoit que le Dauphin, alors à la tête d'une bonne armée, ne coupât son retour. La paix fut signée à Crèpy le 18 Septembre, sans y faire aucune mention des Anglois. François I s'obligeoit de restituer le Comté de Charolois dans le délai d'un mois, d'affranchir les Comtés de Flandre & d'Artois de toutes redevances & de droits de suzeraineté, de renoncer à toutes prétentions sur le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen ; mais l'article du mariage du Duc d'Orleans étoit le plus important. L'Empereur s'engageoit de lui donner à son choix Marie, sa fille aînée, ou la deuxieme fille du Roi des Romains sa niece. Dans le premier cas il dotoit la future de la Souveraineté des Pays-Bas, & dans l'autre du Duché de Milan. Mais ces mariages demeurerent sans exécution, par la mort du Duc d'Orleans qui arriva dans l'automne de l'année suivante. Toutes les Puissances de l'Europe étoient comprises dans ce Traité, à l'exception de l'Angleterre, & l'on reservoit même au Roi de Suede la liberté d'accéder, en s'accordant avec Charles, sauf les droits des Princesses de Danemarc (*b*). Henri VIII sans s'étonner de la défection de l'Empereur, continua le siege de Boulogne, dont il se rendit maître, leva celui de Montreuil aux approches du Dauphin, & repassa la mer (*c*).

Les Anglois repassent la mer.

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 743.

(*b*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 279, 287.

(*c*) Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* V. *pag.* 444. Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* V. *pag.* 755.

1544. XXVI. Charles arrive dans les Pays-Bas.

La Gouvernante envoya le Traité de Crêpy aux Etats de Hollande avec ordre de le confirmer & d'en jurer l'obſervation. Les Députés de Haarlem & de Leide profiterent de l'arrivée de Charles, que ces négociations avoient appellé dans les Pays-Bas, pour lui préſenter une Requête, par laquelle ils lui expoſoient que les ouvriers de Paris contrefaiſoient leurs draps & la marque de leurs Manufactures, & le ſupplioient de vouloir arrêter ces abus; mais il ne paroît pas que cette affaire ait été ſuivie. Nous trouvons ſeulement qu'on ſaiſit à Anvers quelques ballots des fabriques françoiſes, & qu'ils furent brûlés publiquement (*a*).

Plaintes des Manufacturiers contre la France.

Pétitions.

Charles demeura dans les Pays-Bas jusqu'à la fin d'Avril de l'année ſuivante, & convoqua les Etats-Généraux à Bruxelles. Il y fit un long diſcours ſur la derniere guerre, ſur les beſoins actuels de l'Etat & de l'Egliſe, & le finit par demander de nouveaux ſecours à chaque Province ſéparément; la Hollande étoit taxée à cent mille florins. Les Etats s'étant aſſemblés à la Haye, ſe montrerent diſpoſés à les accorder, à condition qu'on ſupprimeroit le centiéme denier ſur les marchandiſes qui, diſoient-ils, anéantiſſoit le privilege qui leur avoit été accordé en 1495 par Philippe II (*b*). Ils ſollicitérent ſi vivement cette affaire qu'ils en vinrent à leur honneur; mais ils eurent bien de la peine à trouver la ſomme qu'ils avoient promiſe. Outre que les Pétitions dans les dernieres années avoient été plus fréquentes & plus fortes, les anciennes dettes montoient à deux cens mille florins, & les arrérages conſommoient trois mille ſept cens florins tous les ans. Les fonds ordinaires étant épuiſés, les Etats furent forcés de prendre de l'argent au denier vingt, avec aſſignation ſur le produit des deux dixiemes. On enjoignit aux petites Villes de ſervir leurs quotteparts avec plus d'exactitude que par le paſſé; on leva les *Morgentalens* à la rigueur ſur ceux qui n'étoient pas compris dans les *Schildtalens*. On dreſſa un nouveau

Abolition du Centiéme.

Nouveau Tarif.

(*a*) Regiſtr. d'Adrien Van der Goes *de* 1545. *pag.* 31-41.
(*b*) Voyez ci-deſſus *Liv.* X. *pag.* 248, 249.
(*c*) Regiſtr. d'Adr. Van der Goes. *pag.* 50, 62.

1544. tarif de cette impoſition ; on trouva qu'il portoit ſur quarante mille cinq cens arpens, diſtraction faite du terrein des digues & des marais. On les mit à deux ſols & un quart chacun ; mais l'exécution trouva plus d'obſtacles qu'on ne croyoit. Les petites Villes & le plat-pays refuſerent de recevoir les acciſes ; Delft voulut ſe perpétuer dans l'indemnité qu'elle avoit obtenue pour la dédommager de ſon incendie. Les Bailliages de la Haye & de l'Amſtelland, les Commanderies de l'Ordre Teutonique, & les Eccléſiaſtiques ne vouloient payer ni *Morgentalens* ni dixiemes (*a*). Toutes ces difficultés retardoient la recette, & donnoient de grandes occupations aux Etats.

Concile de Trente.

Les troubles de l'Egliſe n'agitoient pas moins l'Empereur. Depuis la levée de bouclier de Luther les Papes appréhendoient la tenue d'un Concile, & la concluſion de la paix entre la France & l'Empire leur ôtoit tout prétexte de reculer. L'Empereur le ſouhaitoit dans l'eſpérance d'augmenter ſon autorité, ſous prétexte de faire exécuter les Décrets de l'Egliſe. Les Catholiques par la certitude de voir condamner les Sectaires, & les Proteſtans y conſentoient, pourvû qu'il ſe tînt dans une Ville Impériale & qu'il fût général & libre. Paul III pour ſe délivrer des importunités de Charles, avoit choiſi la ville de Mantoue en 1536. Les Proteſtans ayant refuſé d'y comparoître, & le Duc de Mantoue exigeant des conditions que le S. Pere ne pouvoit accorder, ce dernier avoit transféré le Concile à Vicenze ſans plus de ſuccès. Mais on étoit convenu à la Diete de Spire de 1542 de choiſir Trente, ville ſituée ſur la frontiere de l'Italie & de l'Allemagne. Paul III ayant appris que Charles & François étoient convenus de preſſer la Bulle, prévint leurs inſtances, pour ne laiſſer aucun nuage ſur la Puiſſance Apoſtolique, & convoqua l'Aſſemblée pour le 15 Mars, 1545 (*b*). Il fit partir

(*a*) Regiſtr. d'Adr. Van der Goes. *de* 1544. *pag.* 3-61. Regiſtr. de 1545. *pag.* 3, 9 & 14.

(*b*) Fra Paolo Hiſt. Conc. Trident. *Lib.* I. *pag.* 146, 148, 150, 155, 181, 184. *Lib.* II. *pag.* 198. Onuphr. Vita Pauli III.

ſes

ses Légats, & l'Empereur ses Commissaires; mais les Evêques n'eurent pas la même activité, & nous verrons la peine qu'on eut de les rassembler.

Charles II.

1544.

Nouveaux Edits contre les Hérétiques dans les Pays-Bas.

L'Empereur cependant marqua son zéle contre les Hérétiques par le renouvellement des Edits qu'il fit publier dans les Pays-Bas. Il autorisoit l'Evêque d'Utrecht à citer devant ses Tribunaux les Ecclésiastiques dont la doctrine étoit suspecte (*a*). Les Etats au contraire manifesterent leur penchant pour la tolérance, en s'opposant à des Edits qui donnoient trop d'autorité aux Evêques (*b*). Ils étoient cependant toujours occupés à régler les répartitions des impôts, & si la renaissance du commerce leur promettoit les moyens de suffire à tant de charges, la guerre entre la France & l'Angleterre qui ne fut terminée qu'en Juin de l'année suivante (*c*), perpétuoit leurs allarmes. Les Anglois enleverent au commencement de Janvier la flotte Hollandoise qui faisoit la traite des vins de France; elle fut relâchée sur les instances du Seigneur de Molambais, Ambassadeur de Charles auprès d'Henri (*d*). Mais les Armateurs Anglois amenoient souvent leurs prises dans les ports de Zeelande (*e*) : ce qui leur faisoit craindre quelque nouvelle brouillerie avec les François.

Les Anglois continuent les hostilités par mer.

1545.

XXVII. Préparatifs de Charles contre les Protestans.

L'Empereur n'étant plus inquiété que par le Turc, se servoit de François I pour conclure une paix, ou tout au moins une treve, dans l'idée d'employer toutes ses forces contre les Protestans; & dans ce dessein il levoit des hommes & de l'argent de tous côtés. Il venoit d'obtenir cent mille florins d'extraordinaire, sous prétexte d'acquitter les dettes de la guerre précédente (*f*). Il n'attendit qu'au mois d'Août pour demander six cens mille florins payables en quatre ans, & pour préparer les Etats, il leur fit remettre un compte de recette & de dépense, par lequel il paroissoit qu'il avoit distribué en

Nouvelle Pétition.

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 50, 51.
(*b*) Registr. de M. Adrien Van der Goes. *de* 1544. *pag.* 41.
(*c*) Rapin Thoyras Hist d'Anglet. *Tom.* V. *pag.* 455.
(*d*) Registr. de M. Adrien Van der Goes. *de* 1544. *pag.* 47.
(*e*) Reigersb. Chron. de Zeelande. *Tom.* II. *pag.* 478, 479.
(*f*) Voyez l'Acte *dans* Boomkamp Descript. d'Alkmaar. *pag.* 100.

CHARLES II.

1545.

deux ans & quatre mois onze cens mille florins de plus que la Province n'avoit fourni en trois années. La Noblesse, Dordrecht & Amsterdam consentirent la Pétition ; Haarlem Leide & Goude la réduisirent à quatre cens quatre-vingt ; mais elles se réunirent bientôt aux premieres ; Delft seule s'excusa de donner sa voix sur le défaut de pouvoirs. Cette Ville n'avoit pas intention de persister dans la négative ; elle se proposoit seulement d'obtenir quelque condition, dont la principale étoit l'abolition du droit de sortie sur les grains, qu'on avoit rétabli depuis peu ; mais l'Empereur ne voulut jamais en entendre parler, & même il refusa d'expédier par écrit quelques graces qu'il accorda de bouche (*a*). La disette des denrées & la rareté des especes réduisoit cependant la plûpart des Villes dans une si grande extrêmité qu'on fut obligé d'en venir aux exécutions pour les forcer au payement (*b*). La Gouvernante croyant presser les recouvremens par sa présence, résolut de visiter la Province, & se rendit à Utrecht sur la fin de l'été (*c*). Elle passa ensuite dans la Gueldre, dont les quatre Membres accorderent trois cens mille florins d'or pour la guerre d'Allemagne (*d*). Le Sénat de Groningue convint de quarante-deux mille florins payables dans trois ans, & la ville présenta à la Princesse une Coupe d'or remplie de florins, trois tonnes de froment, trois d'avoine, trois foudres de vin & trois bœufs gras (*e*). Viglius de Zuichem négocioit pendant ce tems en Baviere pour déterminer l'Electeur à seconder les vûes de Charles (*f*). Maximilien d'Egmond, Comte de Buuren, assembloit les forces des Pays-Bas. Lamoral, Comte d'Egmond, Henri de Brederode, André, Bâtard de Wassenaar, monterent les premiers à cheval à la tête de la Noblesse Hollandoise, toujours avide

Disette dans les Pays-Bas.

La Gouvernante parcourt les Provinces.

(*a*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1545. *pag.* 38, 39, 40, 43, 44, 46, 47, 48, 50, 56, 60.

(*b*) Voyez les Sommat. *dans* Boomkamp. Descript. d'Alkmaar. *pag.* 115.

(*c*) Henric. Van Erp Chron. *pag.* 119.

(*d*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XIII. *pag.* 847.

(*e*) S. Beninga Hist. d'Oostfr. *Liv.* IV. *chap.* XVII. *pag.* 717. *ch.* XVIII. *pag.* 718.

(*f*) Viglii Vita *n.* LI. *in* Anal. Belg. *Tom.* I. *Part.* I. *pag.* 25.

1545.

de ſignaler ſon attachement & ſa valeur (*a*). L'Empereur ſurpris des peines que les Etats avoient à remettre les ſubventions en argent, en voulut approfondir la cauſe. On avoit évalué les charges à ſoixante mille florins. Les Pays de Voorne & de Putten ſupportoient le vingt-huitiéme depuis leur réunion avec la Hollande. L'impôt ſur les marchandiſes, ſur les vins & ſur les bierres, & l'augmentation de deux ſols & un quart ſur chaque arpent avoient dû produire quatre-vingt-ſix mille florins depuis le 23 Mars, 1543, juſques au 12 Avril, 1544; & cependant il ſe trouvoit un vuide de vingt-un mille florins, dont on avoit été obligé de remettre quatorze. On trouva par l'examen des comptes que les petites Villes étoient en retard, & que quelques-unes, telles que Haarlem & Woerden produiſoient peu de choſe. Les non-valeurs étoient ſurtout frappantes par rapport aux deux dixiémes. Haarlem n'avoit payé que deux cens florins pour l'induſtrie; le dixiéme des loyers n'en avoit rendu que neuf cens trente-un (*b*), & la Weſtfriſe n'avoit payé que cent cinquante florins. La cauſe de ce rabais étoit difficile à percer par l'attention des Etats à contraindre les Receveurs de garder le ſecret (*c*), pour dérober à la Cour la connoiſſance des biens des particuliers. Ceux-ci même facilitoient l'infidélité des déclarations. Enfin Sancto & Suys, Commiſſaires Impériaux, ayant cité les Receveurs, & les ayant forcés de repréſenter leurs états, pénétrerent le myſtere, & les citoyens furent contraints de donner des déclarations plus exactes (*d*). Par ce moyen la Cour connut les facultés de chacun, & les impoſitions, quoique beaucoup plus fortes, furent ſervies plus promptement.

Difficultés pour lever les ſubſides.

Politique des Etats.

La Cour y met ordre.

Pendant que le Miniſtere s'occupoit à la réforme des Finances, Charles tint à Utrecht un Chapitre de l'Ordre de la

Charles inauguré dans la Gueldre.

(*a*) Regiſtr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1546. *pag.* 62, 63.
(*b*) Ampzing Deſcript. de Haarlem. *pag.* 37, 38.
(*c*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1544. *pag.* 9, 17, 22.
(*d*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1545. *pag.* 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 17, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 33, 36, 38, 39, 42, 45, 46, 48, 49, 50, 59, 60, 62.

CHARLES II. Diete à Ratisbonne.

1546.

Toison (*a*), passa par la Gueldre où il se fit inaugurer (*b*), & partit pour Ratisbonne où la Diete étoit convoquée (*c*). Il avoit mandé tous les Princes de l'Empire sous prétexte d'y terminer à l'amiable les disputes de Religion ; mais son intention étoit d'amuser les Protestans, pour les accabler plus sûrement. Le Comte de Buuren le suivoit avec toutes les forces des Pays-Bas. Les Catholiques s'assembloient de tous côtés, & les Italiens étoient en marche pour le joindre. Les Luthériens informés de ces mouvemens s'assemblerent à Francfort pour délibérer sur les moyens de se défendre, & même d'affronter l'orage avant qu'il fût entiérement formé. Aussitôt qu'ils se crurent en état de lui faire tête, ils députerent pour lui demander contre qui il destinoit les préparatifs qu'on faisoit de tous côtés, & pour lui offrir leur secours. L'Empereur embarrassé de voir ses projets découverts, leur rendit une réponse ambigue, & pressa ses Généraux de se rendre à Ratisbonne (*d*). Le Comte de Buuren passa le Rhin entre Francfort & Neuwbourg à la tête de trente mille hommes & de sept mille chevaux (*e*). Octave Farnese entra dans le Tyrol avec douze mille Italiens & quinze cens Cavaliers que le Pape lui envoyoit, & l'Empereur fit sommer les Cercles, & même les Protestans qui n'avoient pas signé la Ligue de Smalcalden, de fournir leur contingent, les assurant qu'il n'en vouloit point à leur Religion, & qu'il n'avoit d'autre intention que de maintenir les Loix & la Majesté de l'Empire (*f*). La Bulle du Pape qui parut alors, découvrit ses véritables desseins. Paul III qui craignoit de voir augmenter l'autorité de l'Empereur autant qu'il souhaitoit la destruction des hérétiques, déclara que la Ligue qu'ils avoient

Il marche contre les Protestans.

Sa dissimulation.

(*a*) Regiftr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1546. *pag.* 62, 63.
(*b*) Pontan. Hift. Gelr. *Lib.* XIII. *pag.* 848.
(*c*) Viglii Vita *n.* LII. *ubi supra. pag.* 25.
(*d*) Pont. Heuter. Rer. Auftr. *Lib.* XII. *cap.* 16. Hortelder *Tom.* II. *Lib.* III. *cap.* 2. Seckendorf *Lib.* III. *pag.* 614. De Thou Hift. Univ. *Liv.* II. *pag.* 40. Chytræus *Lib.* XVI. *pag.* 413. Sleidan *Lib.* XII. *pag.* 512.
(*e*) Viglii Vita *n.* LIII. *ubi supra. pag.* 25.
(*f*) Camerarius de Bello Smalcald. *apud* Freher Rer. Germ. Script. *Tom.* III. *pag.* 481.

Le Pape trahit son secret.

formée avoit pour objet la destruction des ennemis de la Foi, & qu'en conséquence il enjoignoit à tous les Fideles de seconder Charles de tout leur pouvoir (*a*). L'Empereur fut d'autant plus piqué de la publication, qu'il perdoit par-là l'espérance d'engager les Suisses & les Protestans non-rebelles à le secourir, & c'étoit le but secret du Pontife (*b*) : aussi ne tarda-t'il pas à marquer son mécontentement.

Intrigues de Charles au sujet du Concile.

Il empêcha sous différens prétextes la tenue du Concile jusqu'au 13 Décembre, & donna tant de dégoût aux Evêques qu'ils s'y trouverent en petit nombre. Le Pape avoit envoyé Jean del Monte, Cardinal Evêque de Pallestrine, Marcel Cervin, Cardinal de Sainte-Croix, & Renaud Polus, Cardinal de Sainte Marie, pour présider en qualité de ses Légats, & leur avoit donné pour Assistans Thomas Campegge, Evêque de Feltry, Thomas de San Felice, Evêque de la Cava, & Cornelio Musso, Cordelier & Evêque de Bitunte, célébre Prédicateur (*c*). Charles avoit chargé de ses pouvoirs Didatio Hurtado de Mendoza, son Ambassadeur à Venise ; François I avoit envoyé Claude d'Urfé, Gouverneur de Forests, Jaques de Linieres, Président au Parlement de Paris, & Pierre Danés, Doyen de Sezanne ; Ferdinand, Roi des Romains, avoit aussi ses Ambassadeurs. Mais l'Empereur marqua tant d'indifférence que les Légats en écrivirent au Pape, pour recevoir ses ordres, avant d'ouvrir les séances. Paul craignant que la Diete n'en prît occasion de pacifier l'Allemagne sans lui, leur ordonna de marquer la premiere Assemblée au 3 Mai. Pierre de Tolede, Viceroi de Naples, ayant défendu à ses Evêques de s'absenter de leur Diocèse, il se trouva si peu de monde que les Légats ne purent obéir (*d*). Le S. Pere en étant informé, ordonna au Cardinal Farnese de représenter à Charles la nécessité de commencer les séances pour remédier promptement

(*a*) Conf. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 310.

(*b*) Fra Paolo Hist. Concil. Trident. *Lib.* II. *pag.* 359.

(*c*) Pallavic. Hist. Concil. Trident. *Lib.* V. *cap.* VIII. *n.* 3 & 9. Reynald. Annal. Eccles. *ad ann.* 1545. *n.* 4.

(*d*) Pallavic. Hist. Concil. Trident. *Liv.* V. *ch.* 20.

CHARLES II.

1546.

aux héréſies qui menaçoient également la Puiſſance ſpirituelle & la temporelle ; l'Empereur répondit froidement qu'il ſeroit dangereux d'irriter les Proteſtans qu'il avoit trouvé plus forts qu'il ne croyoit ; que ſûrs de leur condamnation ils ſe précipiteroient dans la révolte , & que s'ils marchoient à Rome , les Princes Catholiques ſeroient trop foibles , & lui-même trop épuiſé pour le ſecourir. Farneſe connut alors que l'Empereur ſuſpendoit le Concile pour s'en ſervir ſelon l'occaſion , & craignoit d'un autre côté qu'il ne ceſſât d'être Œcuménique , ſi les Eſpagnols & les Allemands refuſoient de s'y rendre (*a*). Dans cet embarras le Pape fit offrir par Jerôme Dandini , Evêque de Caſerta , de transférer le Concile dans une autre ville d'Italie. Charles répondit qu'il ne vouloit ni ſuſpenſion ni tranſlation , & continua ſur le même ton pour attendre l'événement de la Diete. Il conſentit enfin vers la moitié d'Octobre qu'on commençât les Seſſions , à condition qu'on travailleroit d'abord à la réforme de la Diſcipline , & qu'on remettroit les déciſions dogmatiques , de crainte d'irriter les Luthériens. Le Pape envoya une Bulle à ſes Légats pour ouvrir le Concile le troiſiéme Dimanche de l'Avent(*b*),autoriſant les Evêques à nommer des Procureurs, attendu la réſidence néceſſaire dans leur Siege , pour arrêter les progrès de l'héréſie. Les Légats ſe trouverent dans un nouvel embarras , le Roi de France ennuyé des retards , ayant rappellé ſes Ambaſſadeurs. Ils les engagerent cependant à différer leur départ , & à dépêcher Claude Dodien , Evêque de Rennes , pour informer François I du nouvel ordre , & recevoir les ſiens en conſéquence (*c*).

Ouverture du Concile.

Le Concile commença enfin le 13 Décembre, 1546, par les cérémonies ordinaires , & l'on indiqua la premiere Seſſion au 7 Janvier , à cauſe des Fêtes (*d*). La contradiction des deux Puiſſances ſous l'autorité deſquelles l'Aſſemblée ſe for-

(*a*) Idem , *ibid. chap.* XI. *n.* 1 , 2 , 4 , 7.
(*b*) Pallavic. *ubi ſupra. ch.* XV. *n.* 2 , 5.
(*c*) Mémoir. & Inſtruct. du Roi touchant le Conc. de Trente imprim. à Paris 1654. *in*-4. *pag.* 20.
(*d*) Labbe Collect. des Conc. *Tom.* XIV. *pag.* 732. Pallavic. *ubi ſupra. Lib.* VIII. *Cap.* I. *n.* 1.

Charles II.

1546.

moit, n'annonçoit pas un ſuccès bien heureux. Les Evêques Eſpagnols fatiguerent le Pontife par des difficultés perpétuelles: il réſolut de transférer les ſéances à Bologne; mais la plûpart des Prélats s'opiniâtrerent à demeurer à Trente (*a*). Les Proteſtans refuſerent de reconnoître le Concile, & de ſe ſoumettre aux déciſions de ſoixante-dix ou quatre-vingt Théologiens qui, diſoient-ils, prétendoient repréſenter l'Egliſe Univerſelle, & ſe croyoient autoriſés à décider des dogmes les plus importans. Ils alleguoient que dans la ſixiéme Seſſion où l'on avoit décidé la juſtification & ce qui en dépend, il ne s'étoit trouvé que quarante-cinq Docteurs (*b*); qu'il n'y avoit que ſoixante Evêques & trente Théologiens dans celles où l'on avoit examiné les Sacremens (*c*), & qu'ils n'étoient que ſix pour prononcer ſur la Controverſe des Livres Canoniques & ſur la Tradition (*d*). Enfin le Concile ſuſpendit ſes Seſſions juſqu'en 1551 que Jules III le convoqua de nouveau, & nous attendrons à cette époque pour rendre compte de ſes ſuites.

XXVIII.
Hoſtilités des Impériaux en Allemagne.

La guerre s'allumoit cependant en Allemagne. Pendant que le Comte de Buuren avançoit du côté du Rhin (*e*), l'Empereur alloit à la rencontre des Italiens qui pénétroient par le Tyrol. Jean Frederic, Electeur de Saxe, & Philippe, Landgrave de Heſſe, à la tête des forces de la Ligue, vouloient s'oppoſer à la jonction; mais n'ayant pu l'empêcher, ils abandonnerent leur camp près d'Ingolſtad, paſſerent à Newbourg, & ſe retrancherent ſous Donawert. L'Empereur s'approcha dans le deſſein de leur livrer bataille, & les Princes ſe retirerent à Nordlingen (*f*). Les Impériaux les harcellerent par des eſcarmouches pour les tirer de leurs retranchemens, & n'en pouvant venir à bout, ils ſe

(*a*) Fra Paolo Hiſt. Conc. Trident. *Lib.* II. *pag.* 476, 495, 498. *Lib.* III. *pag.* 505, 509.
(*b*) Fra Paolo *ubi ſupra. pag.* 487.
(*c*) Fra Paolo *ubi ſupra. pag.* 484.
(*d*) Fra Paolo *ubi ſupra. pag.* 397.
(*e*) E. de Veer Chron. *fol.* 63-79.
(*f*) Camerarius de Bello Smaldico *pag.* 481. Sleidan *ubi ſupra. pag.* 545. Belcar. *Lib.* XXIV. *pag.* 725. Hortleders *Tom.* II. *Lib.* III. *cap.* 21.

CHARLES II.

1546.

contenterent de couper les vivres, & de forcer différentes villes à se rendre. Enfin l'Electeur ayant appris que Maurice Duc de Saxe son Cousin étoit entré dans ses Etats avec Ferdinand, Roi des Romains, en vertu d'un Traité par lequel l'Empereur promettoit de lui transférer la dignité Electorale (*a*), il se pressa de ramener ses troupes à la défense de son Pays, & le Landgrave se retira dans la Hesse. L'Empereur maître de la Campagne, força Darmstad, Francfort, Augsbourg, Strasbourg, & plusieurs autres villes de moindre conséquence, à se déclarer contre les Princes ligués. L'Electeur Palatin & Ulric de Wurtemberg furent contraints de signer leur accommodement (*b*).

Progrès de leurs armes.

Mort de Luther.

Avant de suivre cette armée dans la Saxe, nous finirons l'année par la mort de Luther, qui termina ses jours le 17 Février, 1546, à Eisleben où il étoit né (*c*). Les Comtes de Mansfeld dont il étoit sujet, l'ayant appellé pour juger un différend qui s'étoit élevé entr'eux au sujet de leur succession, il ne put les refuser, & partit de Wittemberg avec ses fils Jean, Martin & Paul, & quelques amis, entre lesquels étoit Juste Jonas, Ministre de Hall. Les Comtes envoyerent cent treize Cavaliers pour son escorte, & dès qu'il fut arrivé, il commença ses prédications & toutes les fonctions de son ministere qu'il continua jusqu'au 17 Février qu'il fut attaqué d'un grand mal d'estomac, dont il mourut le lendemain, âgé de soixante-trois ans. Sa fin fut édifiante & tranquille, si l'on s'en rapporte aux témoins. Les Comtes de Mansfeld vouloient qu'il fût inhumé dans sa Patrie; mais l'Electeur de Saxe le fit transporter à Wittemberg (*d*). Les Catholiques prodiguent les couleurs les plus noires pour peindre cet Hérésiarque, & les Protestans lui prostituent les éloges les plus outrés. Ceux-ci lui donnent une ame dont

Jugemens sur son caractere.

(*a*) De Thou Hist. Univ. *Liv.* II. *pag.* 87. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *pag.* 310. Hortleder *Tom.* II. *Lib.* III. *pag.* 33, 34.

(*b*) Sleidan *ubi supra. pag.* 559, 562. De Thou Hist. Univ. *Liv.* IV. *pag.* 102. Lud. Davila *Lib.* II. *pag.* 87.

(*c*) Seckendorf Hist. de la Réform. *Tom.* III. *pag.* 116.

(*d*) Sleidan *ubi supra. Lib.* XVI. *pag.* 563. Paliavic. *ubi supra. Lib.* VI. *cap.* 10. Cochlæus Acta & Script. Luth. *ad ann.* 1546.

la

la fermeté étoit supérieure aux événemens, une érudition sans bornes, une mémoire toujours sûre, une éloquence impétueuse & vive, à laquelle il étoit impossible de résister, un cœur qui ne connoissoit d'autre intérêt que le bien des ames, & capable de sacrifier sa vie à la défense de la vérité. Les premiers le peignent comme un homme rempli d'orgueil, présomptueux, opiniâtre dans ses sentimens, insolent dans la dispute, sacrifiant à ses idées ce que la Religion & le siecle ont de plus respectable, méprisant tout le monde, & n'étant redevable de sa réputation qu'à l'ignorance de ses Adversaires (*a*). Le Lecteur jugera de ces portraits, s'il veut les comparer avec ses Ouvrages.

Charles II.
1546.

Expédition de Kruiningen.

L'Empereur actif à profiter de sa supériorité & de la diversion de Maurice, détacha dès le mois de Janvier huit mille fantassins & quinze cens chevaux sous les ordres de Jaques ou Josué de Kruiningen, Gentilhomme Zeelandois (*b*), qui s'empara des Comtés de Lingen & de Rietbergen, des villes de Minden & d'Uffalen, & s'avança jusqu'à Breme, où il brûla les vaisseaux qu'il trouva dans le port. Mais il fut tué en voulant forcer la Ville (*c*). Jean Frederic à son arrivée avoit repris toutes les places, dont Maurice s'étoit emparé, & forcé Ferdinand à quitter le Pays. Ceux-ci pour donner le tems à l'Empereur de venir à leur secours, proposerent une treve d'un mois que l'Electeur accepta contre l'avis de tous ses Capitaines. Pendant qu'on négocioit, Charles prit Egra, & marcha avec tant de sécret & de diligence à Muhlberg, où les Saxons étoient campés, qu'il apporta la premiere nouvelle de son arrivée. Jean Frederic n'avoit que douze bataillons & deux mille chevaux; l'Empereur étoit à la tête de trente mille Allemands, Italiens & Espagnols, & de cinq mille Cavaliers. Les Saxons auroient pu se retirer sous Wittemberg; mais le religieux Electeur en perdit le mo-

Bataille de Muhlberg.

(*a*) Bossuet Hist. des Variat. *Tom.* I. *Liv.* I. *Art.* XXII. *pag.* 42.
(*b*) Goudhoev. Chron. *pag.* 617.
(*c*) Idem, *ibid. pag.* 617. Boxhorn *sur* Reigersb. *Tom.* II. *pag.* 486.

ment (*a*). Il étoit au prêche lorſqu'on l'avertit de l'approche des Impériaux, & ne voulut pas quitter le ſervice. Cependant les Eſpagnols ſauterent dans l'Elbe, attaquerent & brûlerent le pont de batteaux des Saxons, & ſe rendirent maîtres de quelques-uns qu'ils attaquerent à la nage, l'épée dans les dents, ſous le feu du canon & de la mouſqueterie. Jean Frederic ordonna trop tard à ſes bagages de défiler. Charles jugeant que le ſuccès de la journée dépendoit du moment, fit paſſer ſa Cavalerie par un gué qu'un Meunier lui montra, & commença à harceller l'Arriere-garde ſaxonne avec ſa Cavalerie legere, qui la ſerra de ſi près qu'elle fut contrainte d'arrêter. Bientôt Alvarez de Tolede, Duc d'Albe, Jean-Baptiſte Spinola & Maurice la joignirent, & l'Empereur ſurvint avec le Roi des Romains & les deux Princes de Savoye. Jean Frederic combattit juſqu'à la nuit avec une égale valeur ; mais accablé ſous le nombre, il fut pris par un Gentilhomme de Miſnie, & conduit à Charles (*b*). » Vous voyez, Clément Empereur, dit l'Electeur, » un priſonnier que le ſort livre entre vos mains ; il eſpere » que vous n'oublierez ni ſa dignité ni la vôtre ». Je ſuis donc » aujourd'hui votre Empereur, lui répondit Charles, ſoyez » aſſuré que je vous traiterai ſuivant vos mérites » (*c*). La Ligue fut terraſſée par cette défaite, & ſans eſpoir de ſe relever, les ſecours étrangers lui manquant. Charles inveſtit Wittemberg, où la femme & les fils de l'Electeur s'étoient réfugiés. L'Empereur fit faire le procès de ſon priſonnier, qui fut condamné à perdre la tête, le même jour le Secretaire du Conſeil lui prononça ſa Sentence. L'Electeur écouta la lecture ſans s'émouvoir, & demanda froidement s'il lui

L'Electeur de Saxe priſonnier.

Son Jugement.

(*a*) Belcar. *ubi ſupra. Lib.* XXIV. *pag.* 785. De Thou Hiſt. Univerſ. *Liv.* IV. *n.* 3. Itauſii Hiſt. Hung. *Lib.* XVI. *pag.* 27? Hortleder *Tom.* II. *Lib.* II. *cap.* 69. Arnold. Vita Maurit. *pag.* 1212. Sleidan in Comment. *Lib.* XIX. *pag.* 257.

(*b*) Lud. Davila *Lib.* III. *pag.* 122. Cruſius Ann. Suev. *Lib.* XI. *pag.* 47. Sleidan. *Lib.* XIX. *pag.* 576. Pont. Heuter *Lib.* XII. *cap.* 13. Chytræus *pag.* 785. Spangenberg Chron. Mansf. *pag.* 391. Camerarius *pag.* 391. Juncker Vita Luth. *pag.* 236.

(*c*) Sleidan *Lib.* XIX. *pag.* 666. &c.

feroit permis de difpofer de fes biens en faveur de fa femme & de fes enfans. Maurice & l'Electeur de Brandebourg foutenus par tous les Princes de l'Empire, implorerent la miféricorde de Charles. Jean Ernest & Frederic fes fils racheterent fa vie en livrant Wittemberg, & fa peine fut commuée dans une prifon perpetuelle. Mais l'Empereur ayant exigé par le Traité que l'Electeur promît d'obéir à ce qu'il ordonneroit touchant la Religion, le prifonnier rejetta la condition avec tant de fermeté qu'il obligea le vainqueur de rayer la claufe. Au refte il renonça à toute Ligue contre l'Empereur & le Roi des Romains, à la dignité d'Electeur pour lui & pour fes enfans, confentit qu'elle paffât dans la Branche de Maurice, & lui céda fes biens, à l'exception de Gotha fous la réferve d'une penfion (*a*). La Saxe fubjuguée, l'armée marcha vers la Heffe; le Landgrave vint à Leipfic pour conjurer l'orage par l'entremife de Maurice & de l'Electeur de Brandenbourg. On conclut à Hall un Traité dont Charles abufa, en équivoquant fur un mot, où le changement d'une lettre fignifie prifon ou prifon perpetuelle (*b*). Ainfi l'Empereur maître des Chefs de la Ligue commença à exercer un Defpotifme qui révolta bientôt des Princes peu accoutumés à fe voir traiter en fujets. Nous verrons dans peu les effets de leur reffentiment, & la renaiffance de la Liberté Germanique.

CHARLES II.

1546.

Traité.

Le Landgrave de Heffe prifonnier.

Defpotifme dans l'Empire.

Pendant qu'un zéle aveugle déchiroit les entrailles de l'Empire, & que Charles mettoit à profit les circonftances pour augmenter fon autorité, Marie ne s'occupoit qu'à rétablir l'ordre & la tranquillité dans les Provinces foumifes à fon Gouvernement. Elle rendit au commencement de cette année un Edit qui prononçoit des peines afflictives contre les meurtres commis dans l'yvreffe, renouvella les Ordonnances fur le luxe des habits, & fit un nouveau Réglement pour

Nouveaux Réglemens dans les Pays-Bas.

(*a*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 332.

(*b*) Sleidan *pag.* 524. Chytræus *Lib.* IV. *pag.* 120. Arnold. *pag.* 1216. Befchow Hift. des Relig. *Tom.* I. *chap.* II. *pag.* 517. De Thou Hift. Univ. *Liv.* IV. *pag.* 123. Heifs Hift. de l'Emp. *Tom.* I. *Liv.* III. *pag.* 388.

Charles II. la Pêche du Harang (*a*). Elle avoit défendu dès 1545 la

1546. vente en gros des bleds du Pays : ensorte qu'on ne pouvoit les débiter avant le 1 Octobre qu'à petite mesure & dans les Marchés (*b*). On délibéra cette année s'il seroit à propos d'en empêcher le transport chez l'Etranger, même en payant les Licentes. La Régente ordonna la visite des greniers d'Amsterdam ; mais Henri Didericzoon para le coup, en conseillant aux Négocians de faire leurs déclarations du double de la réalité (*c*). Elle pourvut encore à la réparation des digues qu'elle visita elle-même depuis Petten jusqu'à Hondsbosch (*d*). La Cour de Hollande rendit en même-tems un Arrêt qui ordonnoit de tenir des fanaux allumés en tems de guerre depuis Ter Schelling jusqu'à Goerede (*e*). Marie instruite par l'entreprise des Danois sur Walcheren, de la nécessité de veiller à la sûreté des Côtes & des Isles, elle confirma l'Arrêt par des Lettres Patentes (*f*), & donna ordre au Stadhouder de construire un Fort à Blankshoek. Ce Seigneur manda Corneille d'Eycken, Ingénieur célébre ; & ce fut sur son plan & sous sa conduite qu'il bâtit le Fort de Ra-

Construction des Forts dans la Zeelande.

1547. mekens qui subsiste encore sous le nom de Zeeburg (*g*). La Gouvernante passa en Zeelande au mois de Mars suivant. Elle visita les digues, & jugeant par elle-même de quelle importance il étoit de conserver Walcheren, elle se proposa la construction de quelque Forteresse capable de loger un bon Corps de troupes, & de résister aux descentes les plus nombreuses. Elle assembla les Etats, & leur demanda trente mille florins, offrant d'entretenir les troupes,

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 53, 54, 63, 64, 67.
(*b*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes de 1545. *pag.* 46 & 48. Voyez le Placard dans Boomkamp Descript. d'Alkmaar. *pag.* 112. Recueil des Placards de Holl. *pag.* 53, 54.
(*c*) Hooft *Liv.* II. *pag.* 61.
(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 54, 56.
(*e*) Regiftr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1546. *pag.* 15, 18. *de l'année* 1547. *pag.* 5.
(*f*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 56.
(*g*) Petit Chron. de Holl. *Tom.* I. *Liv.* VII. *pag.* 110.



M. ADRIEN VAN DER GOES,
Avocat de Hollande.

J. M. Quinkhard pinxit ... *sculp.*

& de fournir l'artillerie néceſſaire (*a*). Mais vraiſemblablement les Zeelandois qui venoient de donner dix mille florins pour bâtir Ramekens à la tête de leur Canal, le jugerent ſuffiſant pour la garde de l'Iſle ; & ce projet tomba ſans qu'on en trouve de veſtiges.

Maximilien de Bourgogne nommé Stadhouder.

D'un autre côté la fortune ſeconda ſes intentions pour la pacification intérieure de la Hollande. La démiſſion de Louis de Flandre, Seigneur de Praat (*b*), lui donna moyen de réunir le Stadhouderat avec la Charge de Grand-Amiral, & de terminer les conteſtations qui ſubſiſtoient depuis long-tems, & qui s'étoient renouvellées l'année précédente avec plus de vivacité. L'Empereur conféra le 22 Février (*c*) le Stadhouderat de Hollande, de Zeelande, d'Utrecht & de la Gueldre à Maximilien de Bourgogne, Seigneur de Beveren, qui depuis long-tems étoit Amiral des Pays-Bas, & le 2 Mai il fut inſtallé par Adrien Van der Goes, qui lui-même avoit ſuccedé dans l'Office de Grand-Penſionnaire à Aert Van der Goes ſon pere, dont René Prince d'Orange lui avoit procuré la ſurvivance en 1544 (*d*). Maximilien réunit alors les forces de terre & de mer dans une même main, & eut les titres de *Noble & Puiſſant Seigneur* (*e*). Guillaume, Prince d'Orange, que nous verrons bientôt occuper cette double dignité, s'en ſervir contre Philippe, fils & ſucceſſeur de Charles, & faire valoir les titres qu'on avoit donnés à ſon Prédéceſſeur, d'une façon que l'Empereur ne prévoyoit pas alors.

La place de Stadhouder réunie à celle d'Amiral.

Adrien Van der Goes nommé Grand-Penſionnaire.

XXIX. Mort du Roi d'Angleterre.

Cette année fut marquée par la mort des Rois d'Angleterre & de France. Henri VIII mourut à Londres le 28 Janvier à l'âge de cinquante-ſept ans, dont il avoit regné trente-huit. Il laiſſa trois enfans : Marie qu'il avoit eûe de Catherine d'Arragon, Edouard de Jeanne Seymour, & Eliſabeth d'Anne de Boulen. Il adjugeoit par ſon Teſtament la

(*a*) Boxhorn *ſur* Reigerſb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 483, 484.
(*b*) Suffrid. Petri Append. *ad* Bekam *pag.* 190.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 50.
(*d*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes. *pag.* 347. Jean Van Dam I. Mémor. *fol.* 29. Jean de Riemer Deſcript. de la Haye. *Tom.* II. *pag.* 89.
(*e*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1547. *pag.* 18, 19.

CHARLES II. 1547.

Couronne à ſon fils, & comme il n'avoit que neuf ans, il commettoit ſa tutele à douze Seigneurs, entre leſquels étoit Edouard de Seymour, Comte de Hartfort, & depuis Duc de Sommerſet, Oncle du jeune Roi, qui s'empara bientôt de toute l'autorité. Il lui ſubſtituoit Marie, & rappelloit Eliſabeth, en cas que les deux premiers vinſſent à mourir ſans enfans (*a*). Sa mort frappa François I, qui, trop ſemblable par ſes foibleſſes & ſon amour pour les femmes, la prit pour un avertiſſement, & le ſuivit le dernier de Mars à l'âge de cinquante-trois ans. Il étoit attaqué depuis long-tems d'une maladie, fruit de ſon intempérance, qui s'étoit déclarée par une ulcere entre l'anus & le ſcrotum, & dont les Médecins ignoroient alors & l'eſpece & le remede (*b*). Le premier ſoin du Duc de Sommerſet fut de pourſuivre le mariage de ſon pupile avec Marie Stuart qu'Henri avoit expreſſément recommandé de conclure, & la Régente d'Ecoſſe perſiſtant dans le refus, il réſolut d'arracher ſon conſentement par les armes (*c*). Henri II, ſucceſſeur des Etats & de la politique de François I, avoit trop d'intérêt d'empêcher la réunion des Couronnes Britanniques pour refuſer ſon ſecours contre les Anglois; ainſi la guerre ſe renouvella entre ces Royaumes, & les ſujets de l'Empereur s'y trouverent compris.

Et du Roi de France.

Occaſion d'une nouvelle guerre.

Pirateries des Ecoſſois.

Préparatifs pour garantir la Pêche.

Les Armateurs Ecoſſois commencerent à troubler la Pêche & le Commerce des Hollandois & des Zeelandois (*d*). La Gouvernante aſſembla à la Haye les Députés des Villes maritimes, & leur propoſa d'armer la dixiéme buſe pour convoyer les autres, à condition de partager avec elles les profits de la Pêche; mais ceux-ci rejetterent la propoſition & prétendirent que les autres Provinces profitant de l'utile, devoient contribuer à la ſûreté. Les Etats de Flandre & de Zeelande qu'elle conſulta, répondirent qu'un armement de cette eſpece ne pouvoit protéger les Pêcheurs, que les eſcadres étant chargées à différens tems, emmeneroient leur eſ-

(*a*) Rapin Thoyras Hiſt. d'Anglet. *Tom.* V. *pag.* 467, 471.
(*b*) Le R. P. Daniel Hiſt. de France. *Tom.* V. *pag.* 772, 775.
(*c*) Rapin Thoyras Hiſt. d'Anglet. *Tom.* VI. *pag.* 16.
(*d*) Reygersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 487.

corte en partant : enforte que les bufes armées ne fe trouveroient jamais affez nombreufes pour réfifter à un vaiffeau de guerre. La Hollande après avoir effayé d'engager les Provinces à fe réunir avec elle pour mettre une flotte en mer, fe détermina d'équiper feule huit vaiffeaux, dont la dépenfe fut évaluée à quarante-cinq mille florins, & pour fournir aux frais, elle établit un impôt fur chaque barrique de poiffon, réfolut de prendre huit mille florins dans la caiffe des Villes, & fit publier des défenfes de fortir des ports avant que l'efcadre fût en mer (*a*). Mais l'exécution fouffrit bien des difficultés. Leide & Goude, que la Pêche intéreffoit foiblement, ne voulurent contribuer, la premiere que de quatre, la feconde que de trois cens florins, & la plupart des Pêcheurs vendant leur charge ailleurs, & revenant à vuide dans les ports du pays, fraudoient les entrées. Le Stadhouder s'en plaignit vivement à l'Affemblée ; mais ce ne fut que long-tems après qu'il fut poffible de remédier à ces abus (*b*). Il femble que la Zuiderzee fourniffoit alors une Pêche très-abondante, & qu'Amfterdam débitoit une grande quantité de poiffon frais. Nous avons un Réglement qui fixe pour fes Pêcheurs le quarré des mailles de leurs filets, & leur défend de porter du poiffon mort dans les marchés (*c*).

Armemens des Hollandois.

Pêche dans la Zuiderzee.

Si le renouvellement de la guerre avec l'Ecoffe caufoit de nouvelles dépenfes, la fin des troubles de l'Empire faifoit efperer aux Etats qu'ils ne feroient plus obligés de contribuer à l'entretien des troupes étrangeres, toujours plus utiles à l'avancement du defpotifme qu'à la défenfe des peuples. Mais l'Empereur réfolut de conferver quatre mille chevaux pour la garde des frontieres, & voulut que les Officiers prêtaffent ferment en fon nom (*d*). Les peuples qui n'étoient pas accoutumés à voir des foldats en tems de paix, les regardoient comme l'inftrument de leur fervitude ; & ce fut en effet par

Charge des troupes étrangeres.

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 56, 59.
(*b*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1547. *pag.* 20, 46. Velius Defcript. de Hoorn *pag.* 260. Brandt Defcript. d'Enkhuiz. *pag.* 71.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 59.
(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 57.

ce moyen que Charles introduisit la forme du Gouvernement Monarchique dans les Pays-Bas, & les fondemens sur lesquels Philippe voulut élever son despotisme.

Nouveaux Réglemens pour les Finances.

Il fut encore question de régler l'administration des Finances. Les grandes Villes devoient soixante-seize mille livres de rente sur la fin de 1544 (*a*). Les Etats avoient ordonné le remboursement des capitaux, en commençant par les contrats acquis par les étrangers; mais leurs ordres étant mal exécutés, les Flamands arrêterent quelques habitans de Dordrecht pour presser le payement des arrérages qui leur étoient dùs, & la Ville ne put leur procurer la liberté qu'en éteignant les principaux (*b*). Les Receveurs étoient en retard sur la levée des contributions de sept mille trois cens cinquante florins, dont ils demandoient la remise; la Gouvernante n'en vouloit passer que deux mille pour la part du Comte de Buuren qui avoit obtenu un délai de l'Empereur. Les Etats obligés de payer le surplus, mirent tout en usage pour recouvrer ces sommes. Ceux d'Asperen & de Heukelom avoient placé leur accise sur les tailles dont on bruloit les rôles à la fin de l'année; on exécuta les habitans qui furent contraints de payer pour les trois années, les uns cent cinquante & les autres cent cinq florins pour supplément des *Morgentalens* (*c*). Les Comtesses de Hoorne & d'Aremberg, les Seigneurs d'Abbenbroeck & de Kruiningen refusoient de payer les impositions; le Conseil de Malines décerna des Sentences & des exécutoires en leur nom (*d*). Les Villes en consentant l'augmentation de deux sols & un quart par arpent & les nouvelles accises sur les bierres & le vin, se flattoient que ces fonds suffiroient pour payer cent quarante mille florins dùs pour les anciens arrérages; mais par le compte des Receveurs elles se trouverent encore en arriere de quarante mille qu'on répartit sur les *Schildtalens*

(*a*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1545. *pag.* 1, 8, 28, 29, 34.

(*b*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1545. *pag.* 6. *de* 1546. *pag.* 16, 19. *de* 1547. *pag.* 5, 10, 15.

(*c*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1547. *pag.* 7, 11, 14, 15, 18.

(*d*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1546. *pag.* 12. Reg. *de* 1547. *pag.* 17.

&

& les *Morgentalens* (*a*), & par ce moyen on vint à bout d'éteindre cette dette (*b*). Indépendamment des impôts ordinaires l'Empereur tiroit la moitié des revenus du Clergé. Celui d'Utrecht qui ne payoit encore en 1543 que dix mille florins, étoit pressuré de façon qu'il en fournissoit alors plus de trois cens soixante mille (*c*). CHARLES II. 1547.

XXX. L'Empire veut soumettre les Pays-Bas aux contributions.

Pendant que les Hollandois cherchoient les moyens de régler leurs finances, les Princes Allemands travailloient à les assujettir aux contributions de l'Empire. L'importance & les contestations que causa cette affaire, nous obligent à la reprendre de plus haut.

Origine de ses prétentions.

Les Pays-Bas faisoient partie de l'Empire de Charlemagne, & par le partage entre les fils de Louis le Débonnaire, la Gueldre, le Hainaut, la Hollande, la Frise & le Pays d'Utrecht échurent au Roi de Germanie. La Flandre & l'Artois furent annexés à la France ; le Brabant & la Zeelande appartinrent à Lothaire & firent partie de la Basse-Lorraine qu'on nomma dans la suite le Duché de Moselle. Ces deux Provinces changerent souvent de maître, passant tantôt sous la domination des François, mais plus souvent sous celle des Princes Allemands. La Hollande suivit presque toujours leur sort ; mais enfin la Zeelande ayant été réunie à cette derniere, elle demeura Germanique. Les Ducs de Brabant & les Comtes de Hollande assistoient anciennement aux Dietes, & secouroient les Empereurs dans leurs guerres. Sous les Princes des Maisons de Baviere, de Bourgogne & d'Autriche, la justice s'administroit au nom de l'Empereur Romain conjointement avec celui du Souverain (*d*). La Gueldre, l'Evêché d'Utrecht & la Frise payerent long-tems leur contingent. La Hollande & la Zeelande n'obéirent jamais exactement aux Rescripts de l'Empire ; elles fournirent quelquefois leurs soldats & quelquefois les refuserent. Nous

(*a*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1547. *pag.* 2, 6, 7, 8, 9, 13, 15, 16, 17, 46, 47.

(*b*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1548. *pag.* 8.

(*c*) Anonymi Advers. *in* Matth. Fund. & Fata *pag.* 225.

(*d*) Ordonn. d'Oudewater *pag.* 585. Matth. de Jure Gladii. *cap.* XXXVIII, *pag.* 639.

CHARLES II. 1547. voyons qu'en 1531 l'Empereur demanda quatre cens lances à Philippe de Bourgogne pour joindre l'armée qu'il menoit en Boheme contre les Hussites. Le Brabant étoit taxé à deux cens ; la Gueldre à cent ; la Hollande & la Zeelande ensemble à deux cens ; l'Evêque d'Utrecht & les trois Villes du Diocèse à cinquante ; les Seigneurs de Batenbourg, de Cuilembourg, de Buuren & de la Leck chacun à cinquante (*a*). On ne voit aucuns vestiges de la marche de cette cavalerie, & lon trouve seulement cinquante-six bourgeois de Dordrecht dans l'armée des Impériaux (*b*), que vraisemblablement le zéle de la Religion avoit armés, plutôt que l'obéissance. Si les *Historiens* parlent de ce petit nombre, auroient-ils passé sous silence un Corps plus considérable ? On ne sçauroit nier que la Gueldre, la Frise & les Trajectins n'ayent long-tems fourni des preuves de leur dépendance ; mais il n'est pas moins sûr que la Hollande & la Zeelande avoient secoué le joug. En 1526 leurs Etats refuserent de comparoître sur la citation qui leur fut signifiée par la Chambre de Spire (*c*). Albert d'Autriche fit la division de l'Empire en 1438. La Hollande, la Gueldre, Utrecht & le Brabant furent compris dans la troisiéme des quatre parties, ausquelles il donna le nom de Cercles (*d*). Maximilien érigea en 1500 une Chambre Impériale à Spire. Frederic III, Electeur de Saxe, fut chargé le premier de cette commission avec six mille florins d'appointemens (*e*). Chaque Electeur devoit servir pendant trois mois, & le Tribunal étoit composé d'un Député de chaque Cercle, d'un du Corps des Evêques, de deux de l'Ordre des Comtes, & de pareil nombre des Villes Impériales (*f*). Maximilien ajouta celui des Pays-Bas d'Outremeuse (*g*). Il fit dans la même

(*a*) Voyez la premiere & la plus ancienne Matricule de l'Empire dans le Supplément au Corps Diplom. *Tom.* I. *Part.* II. *pag.* 253.

(*b*) Balen Descript. de Dordrecht. *pag.* 768.

(*c*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes. *pag.* 24.

(*d*) J. P. Datt de Pace Publ. Imper. *pag.* 178. Struvii Corp. Hist. Germ. *Tom.* I. *pag.* 717.

(*e*) Muller *Lib.* I. § 2. J. P. Datt *ubi supra.*

(*f*) Muller *Lib.* I. § 3, 5. Fugger *Lib.* VI. *cap.* II. *pag.* 1130.

(*g*) J. P. Datt de Pace Publ. Imper. *pag.* 603.

Diete un second partage des Pays soumis à l'Empire, dans l'intention d'y comprendre les Colonies Germaines. Il les réduisit sous six Cercles, de Franconie, de Baviere, de Suabe, du Rhin, de Saxe & de Westphalie (*a*), & dans la suite il en ajouta quatre : deux qu'il forma en distinguant ceux de Saxe & du Rhin en Haut & Bas ; il joignit ses pays héréditaires sous le nom de Cercle d'Autriche & ceux de son petit-fils sous celui de Basse-Bourgogne (*b*). Mais ces Provinces soutinrent unanimement que Maximilien n'avoit pu disposer des Domaines de Philippe II pour les assujettir à des charges dont ces sujets s'étoient soustraits depuis long-tems. Les Allemands repliquerent que l'Empereur pouvoit en tout tems rappeller au devoir ceux qui s'étoient séparés de l'Empire (*c*). La réunion du Pays d'Utrecht & du Duché de Gueldre renouvella la contestation avec plus de vivacité. En 1543 la Diete de Nuremberg jugea que les pays enclavés dans le Cercle de Bourgogne devoient servir leurs contributions ; les Etats de ces Provinces formerent opposition à ce Decret, & chargerent Viglius de Zuichem & Virik, Baron de Krychingen de leur défense (*d*). Ils comparurent au Ban de de l'Empire ; mais quoiqu'ils empêchassent pour cette fois le jugement, ils ne purent engager la Diete à renoncer à ses prétentions (*e*). Les Allemands manquoient de preuves pour établir leurs droits sur la totalité des Pays-Bas ; ils prirent le parti de diviser leur attaque, & commencerent par Utrecht. Henri de Baviere avoit reconnu pendant son Pontificat la dépendance de l'Empire ; ils soutenoient qu'il avoit suivi l'exemple de ses Prédécesseurs, & sur ce fondement ils solliciterent un Mandement Impérial pour contraindre les Trajectins à compter des contributions qu'ils n'avoient pas fournies (*f*). Charles II devina le but de la Requête, & connut

CHARLES II.

1547.

(*a*) Struvii Syntagm. Jur. Publ. *cap.* III. §. 2. *cap.* V. §. 8. Recess. Imper. §. 11, 12.

(*b*) B. G. Struvii Corp. Hist. Germ. *Tom.* II. *pag.* 940, 962.

(*c*) Voy. le Dénombrem. de 1507 & de 1521 *dans* le Supplem. au Corps Diplom. *Tom.* III. *pag.* 13, 65.

(*d*) Viglii Vita *n.* XLVI. *pag.* 22.

(*e*) Viglii Epist. *in* not. ad ejus Vitam. *pag.* 160.

(*f*) Viglii Epist. Select. *n.* CXXXVIII. *pag.* 319.

CHARLES II.

1547.

qu'ils n'attaquoient ceux-ci que pour en venir aux autres. Il n'étoit pas de son intérêt de confondre ses Pays héréditaires avec ceux de l'Empire, ni d'épuiser par des contributions générales ceux dont il avoit droit d'exiger des subsides ; mais les prétentions des Allemands étant mieux fondées à leur égard que sur les autres Provinces, & n'osant annuller la citation, il chargea Viglius de Zuichem de la défense. Celui-ci soutint que l'Empire ne pouvoit exiger des Trajectins les impositions qu'ils payoient à leur Evêque ; que les Allemands les ayant abandonnés à leur propre défense lors de l'invasion de Martin de Rossem, avoient mauvaise grace de leur demander du secours pour leurs guerres particulieres. Quoique la Diete menaçât de livrer la Province à la poursuite du Fiscal de l'Empire, elle prononça que l'Empereur pouvoit & devoit employer les revenus de ses domaines particuliers à repousser les infideles, & Viglius trop content de voir les Trajectins reconnus sujets de Charles & séparés de ceux de l'Empire, consentit à l'arrêté (*a*). Mais nonobstant que ce fameux Légiste eût défendu sa cause avec toute la fermeté qu'on pouvoit exiger, il étoit convaincu intérieurement que la Diete avoit raison, & qu'Utrecht devoit sa part des contributions à l'Empire, comme la Saxe, le Pays de Cleves &c. qui comme elle, payoient des subsides à ses Maîtres particuliers (*b*).

Viglius chargé de la défense des Pays-Bas.

Contestations à ce sujet.

Cette affaire, plutôt suspendue que terminée, fut renouvellée à la Diete de Worms en 1545, & les Princes réduisirent la question à sçavoir si les Pays-Bas avoient ou non quelque liaison avec l'Empire ? Viglius qui fut encore chargé de la défense, avouoit qu'il n'étoit pas impossible de prouver l'affirmative par rapport à quelques Provinces ; il convenoit que le Pays en général avoit intérêt de se conserver la protection des Cercles ; il craignoit même, en prouvant la négative, de fournir à quelques Districts des prétextes pour se soustraire aux charges communes, & voulant se tirer d'embarras sans discuter le fond, il imagina de demander à la

(*a*) Viglii Vita *n.* XLVIII. *pag.* 24.
(*b*) Viglii Epist. Select. *n.* CXXXVIII. *pag.* 319.



VIGLIUS DE ZUICHEM D'AYTTA,
Président du Conseil Privé des Pays-bas.

Diete les noms des Provinces qu'elle prétendoit comprendre dans le Cercle de Basse-Bourgogne (*a*). Les contestations que la question fit naître, arrêterent la délibération; la guerre des Protestans la suspendit jusqu'en 1547, & ce ne fut qu'à la Diete d'Augsbourg, qui tint l'année suivante, que l'affaire fut remise sur le tapis. La question fut discutée à fond, & vraisemblablement Viglius fut encore chargé de défendre la cause (*b*). Les Allemands démontrerent solidement » que le » Duché de Gueldre, le Comté de Zutphen & la Seigneurie » d'Utrecht faisoient anciennement partie du Cercle de West- » phalie & supportoient leur part des contributions à l'Em- » pire; que Maximilien ayant formé le Cercle de Bourgogne » des Pays héréditaires de la Maison d'Autriche, avoit assu- » jetti les autres Provinces aux mêmes charges; qu'il avoit » même fixé leur contingent; que son fils s'étoit rendu aux » Dietes personnellement ou par Procureur; que la plûpart » des Villes avoient comparu à la Chambre de l'Empire, & » par conséquent reconnu sa suzeraineté, & qu'en consé- » quence le Fiscal étoit fondé à demander une condamnation » pour les contributions qu'ils refusoient depuis quelque tems». Viglius répondoit; » que Maximilien avoit pu concevoir le » projet d'incorporer ces Pays à l'Empire sous le titre de » Cercle de Bourgogne; mais que l'exécution avoit été arrê- » tée par l'opposition des Pays sur lesquels il n'avoit aucun » droit qu'en qualité de Tuteur de son fils; que si Philippe II » s'étoit rendu à quelques Dietes, il n'avoit agi que volon- » tairement & sans obligation; qu'on pouvoit en dire autant » des sommes qu'il avoit fournies dans des besoins urgens; » que par conséquent des allégations aussi vagues & si dénuées » de preuves ne pouvoient conclure, & n'étoient pas suffi- » santes pour établir une dépendance qui n'avoit jamais existé. » Il convenoit de la mouvance du Duché de Gueldre & de » l'investiture donnée par Maximilien; mais il soutenoit que » ce Duché ne devoit que la bouche & les mains, & n'avoit

1547.

1548.

(*a*) Viglii Epist. *in not. ad ejus* Vitam *pag.* 160.

(*b*) Viglii Vita *n.* LVIII. *pag.* 27. Ejusd. Epist. Select. *n.* CXLVI. *pag.* 341.

CHARLES II. 1548.

» jamais payé d'impoſition ; que ſes Etats en ſe donnant à la » Maiſon d'Autriche avoient expreſſement ſtipulé la conſer- » vation de leurs immunités ; que ceux d'Utrecht jouiſſoient » des mêmes privileges ; que quand même on pourroit prou- » ver qu'il fuſſent compris dans le Cercle de Weſtphalie , » on ne les trouveroit pas ſur les rôles des taxes , & que » n'ayant demandé ni reçu aucun ſecours de l'Empire, on ne » pouvoit les aſſujettir à ſes charges » (*a*).

Jugement de l'Empereur.

Charles peu touché de ſes raiſons , décida que » les Pays » héréditaires formeroient à l'avenir un Cercle particulier. Il » détacha du Cercle de Weſtphalie le Duché de Gueldre , » le Comté de Zutphen, & la Seigneurie d'Utrecht qu'il » joignit aux autres Provinces, pour former un même Cer- » cle ſous le nom de Bourgogne , l'aſſocia aux prérogatives » des Membres de l'Empire , & fixa ſa contribution au con- » tingent de deux Electorats ». Ce Jugement mécontenta les deux partis. Les Princes ſe plaignoient de partager leurs droits avec des peuples qui contribuoient ſi peu aux charges communes. Mais perſonne n'oſa s'oppoſer aux volontés d'un Empereur victorieux , & l'on dreſſa dans la Diete une Convention, par laquelle Charles » en qualité de Seigneur héré- » ditaire & Souverain des Pays-Bas, met ſous la protection » des Empereurs , des Rois des Romains & du S. Empire » les Duchés de Lorraine , de Brabant, de Limbourg , de » Luxembourg & de Gueldre , les Comtés de Flandre , » d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de » Zeelande , & de Zutphen , le Marcgraviat du S. Empire, » les Seigneuries de Friſe, d'Utrecht, d'Overyſſel, de Gro- » ningue , de Valkenbourg, de Daalhem , de Salins , de » Malines, & de Maaſtricht, à condition que ces Pays con- » ſerveroient leurs uſages & privileges ; qu'ils ſeroient ap- » pellés aux Dietes comme Membres de l'Empire ; que ſes » Succeſſeurs les Archiducs auroient ſéance dans le College » des Princes en qualité de Ducs de Bourgogne, & que leur » quote dans les contributions ſeroit évaluée à la portion de

(*a*) Edict. Car. V. *apud* Conring. de Finib. Imper. German. *cap.* XXVII. *pag.* 750 &c.

» deux Electeurs : enforte que fi ceux-ci fourniffoient cent » florins, cent Cavaliers & deux cens Fantaffins, ceux-là » donneroient deux cens florins, deux cens chevaux & » quatre cens Soldats; que fi les Pays-Bas étoient en guerre » avec quelque Puiffance, on ne pourroit exiger que l'ar- » gent; que s'il s'agiffoit d'une expédition générale contre » les Turcs, ils feroient tenus de contribuer autant que trois » Electeurs; que toutes les Provinces qui compofent les Pays- » Bas, feroient comprifes dans le même Cercle. A l'effet de » quoi la Diete confent la diftraction de celles qui pourroient » avoir fait partie d'un autre; qu'au défaut de payement la » Chambre de Spire feroit autorifée à faire citer pour cette » caufe feulement les délinquans devant fon Tribnnal; que » les villes & les peuples compris dans la préfente réunion » jouiroient d'une pleine liberté fous la protection de l'Em- » pire tant qu'ils demeureront dans les devoirs de la Vaffa- » lité, & qu'ils obferveront les Statuts, Ordonnances, Ré- » glemens, Traités de paix, &c. conclus & promulgués par » les Empereurs (*a*). Cette Convention fut ratifiée par la Diete avec toutes les formalités, & l'Empereur s'engagea de la faire figner par quatre Prélats, quatre Nobles, & quatre Villes du nouveau Cercle; mais il eut plus de peine qu'il n'avoit penfé à la faire recevoir par les Provinces intereffées, & la Hollande fut la plus difficile. Il fut même forcé de venir fur les lieux; mais avant de quitter Augsbourg il régla les griefs des Proteftans contre les Catholiques, fit des changemens dans la Chambre Impériale, donna pouvoir à Viglius de l'augmenter de treize Affeffeurs, du nombre defquels fut Barthelemy Latomus, qui prit féance au nom du Cercle de Bourgogne (*b*). Charles partit en Septembre pour fe rendre à Bruxelles, où les Etats Généraux étoient mandés pour le mois fuivant (*c*).

(*a*) Edict. Car. V. *apud* Conring. de Finib. Imper. Germ. *pag.* 750, 769. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* II. *pag.* 330, 342. Hortenf. Rer. Ultraject. *Lib.* VII. *pag.* 212.

(*b*) Viglii Epift. Select. *n.* CXLVI. *pag.* 342.

(*c*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1548. *pag.* 36.

CHARLES II.

1548.

XXXI.

Mécontentement des Hollandois.

Les Députés de Hollande se plaignirent du peu d'attention qu'on avoit eu de fixer le secours qu'ils devoient attendre de l'Empire, en hommes & en argent, & demanderent que les contributions qu'ils seroient obligés de payer, fussent imputées sur les Pétitions ordinaires. Le Pensionnaire appuyé par Dordrecht, Haarlem, Delft & Amsterdam, insista vivement sur cet article, exigeant au surplus l'affranchissement de toute autre Imposition. Viglius, Président du Conseil depuis la mort de Louis de Schoore, fit ses efforts pour faire valoir les avantages qui résultoient de l'union des Pays-Bas à l'Empire. Il avança que » la Hollande avoit moins » de sujet de se plaindre qu'aucune autre Province; qu'exposée aux demandes des Empereurs elle avoit toujours dé» pendu des Cercles; que leurs Comtes recevoient l'inves» titure du Roi des Romains; qu'elle avoit été justiciable de » de la Chambre de Spire; que leurs Comtes étoient assujettis » au serment & à l'hommage, & que la Constitution d'Augs» bourg les affranchissoit de ces sujetions; qu'ils devroient » rougir de demander à s'indemniser des contributions sur les » subsides qu'ils payoient à leurs Souverains particuliers; » qu'en supposant la taxe Impériale de cent mille florins, la » part de deux Electeurs ne montoit qu'à trois mille, qui » répartis entre les dix-sept Provinces devenoient un objet si » peu considérable qu'il étoit honteux d'y faire attention; » que les autres Provinces avoient consenti sans condition; » que l'Empereur s'attendoit à la même docilité de leur part, » & que les Etats devoient se souvenir qu'ils étoient taxés à » vingt mille florins dans des tems où les Particuliers étoient » moins opulens. Malgré ces représentations les Députés s'opiniâtrerent à demander une indemnité que la Gouvernante refusa. Ils exigerent alors une déclaration qui fixât la forme de la nouvelle perception, & demanderent une copie de l'Acte. Viglius les satisfit sur cet article, & refusa de rendre compte du premier. Il ajouta » que les Cercles de » l'Empire avoient fourni cinq cens mille florins; que l'Em» pereur avoit avancé leur part pour la levée de cent vingt » Cavaliers & de six cens Soldats qu'ils devoient fournir à » l'armée

Débats avec Viglius à ce sujet.

Charles II.

1548.

» l'armée de vingt-quatre mille Fantassins & de six mille » Chevaux, que la Diete avoit arrêté de mettre sur pied; que » Sa Majesté Impériale s'étoit servie des Pétitions ordinaires » sans exiger de supplément; qu'ils pouvoient se flatter de la » continuation de ses graces sans se croire en droit de les » exiger. » Ces discours, & plus encore l'exemple des autres Provinces, déterminerent la Hollande, qui reçut enfin la Convention le 21 Mars, sauf à supplier l'Empereur » d'autoriser » le remboursement de leurs avances sur les Impositions or» dinaires, de les exempter de toute autre charge, & d'or» donner que la perception de ces deniers se feroit en la ma» niere accoutumée (*a*). » Les Lettres portant exemption de toute autre Imposition sont datées des 14 Avril, 1550, & confirmées par Ferdinand, Frere & Successeur de Charles, le 30 Avril, 1560 (*b*). La Gueldre n'enregistra qu'au mois de Juin, 1549 (*c*). Ce ne fut qu'avec le tems que Charles put venir à bout de fournir les signatures qu'il avoit promises à la Diete. Les Evêques d'Utrecht, de Tournay, d'Arras, & l'Abbé de S. Pierre de Gand, signerent pour le Clergé; les Comtes d'Egmond, de Roeux, de Hoogstraaten, & le Seigneur de Reye pour la Noblesse, & les Députés de Louvain, de Gand, de Nimegue & de Dordrecht pour les Villes (*d*). Cet Acte fut suivi d'une déclaration qui portoit que la Gueldre & Zutphen n'étoient pas liés à l'Empire plus étroitement que les autres Provinces, & la ville de Nimegue obtint un privilege qui l'exemptoit de comparoître à la Chambre Impériale (*e*). Ainsi les dix-sept Provinces retournerent en quelque façon à l'Empire, dont elles étoient détachées depuis si long-tems; mais ces Actes violentés ne purent détruire le préjugé d'indépendance, dont les Hollandois & les Zeelandois étoient imbus. Ils renouvellerent leurs anciennes

Les Hollandois reçoivent la Convention.

(*a*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1549. *pag.* 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 13, 15, 21.

(*b*) Manif. d'Amsterd. *pag.* 78.

(*c*) Chartr. de Brab. à Vilvoord. II. *Arm. d'enbas Tiroir l'Empire.* Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XIII. *pag.* 834.

(*d*) Chartr. de Brab. à Vilvoord. II. *Arm. d'enbas*, *Tiroir l'Empire.*

(*e*) Pontan. Hist. Gelr. *Lib.* XIII. *pag.* 834.

CHARLES II.

1548.

Conteſtations avec ceux de Brabant.

prétentions au ſujet d'une conteſtation qui ſurvint avec les Etats de Brabant. Le Magiſtrat de Dordrecht avoit fait emprisonner quelques Brabançons qui réclamerent l'exécution d'un privilege que Charles IV, Empereur, avoit accordé à la Province, en vertu duquel ils ne pouvoient être traduits pour dettes hors de leur Pays, & les Hollandois ſoutinrent » que les Conſtitutions Impériales n'avoient au- » cune autorité ſur leurs Villes, leurs Comtes n'ayant jamais » demandé d'octroi, ni de relief, ni d'inveſtiture des Sou- » verains de l'Allemagne; que leur Province n'avoit jamais » été ſujette aux charges des autres Membres, ni partagé » leurs privileges, & qu'enfin elles n'étoient pas juſticiables » de la Chambre de Spire. » Les Brabançons réfuterent amplement cet expoſé par des preuves tirées de l'Hiſtoire, & cependant l'Empereur prononça en faveur des Hollandois (*a*). Cette idée d'indépendance ſubſiſtoit long-tems avant 1580, quoique quelques *Modernes* avancent le contraire (*b*), & l'on n'a point de preuves que les Provinces compriſes dans l'Union d'Utrecht, & nommément la Hollande & la Zeelande, ayent fourni de contingent, ni payé de mois romains (*c*).

Les Pays-Bas détachés de nouveau de l'Empire.

Charles ayant tenté inutilement en 1547 & en 1550 de déterminer Ferdinand ſon Frere à céder le titre de Roi des Romains à Philippe ſon fils (*d*), préſenta ce dernier à toutes les Villes comme héritier de ſes Souverainetés, & le fit inaugurer en 1555. Les interêts du nouveau Seigneur n'étant plus confondus avec ceux de l'Empire, il ne ſongea qu'à ſouſtraire ſes domaines à l'autorité qu'ils avoient reconnue avec tant de peine (*e*). Il prit même en mauvaiſe part la demande que les Etats Généraux lui adreſſerent pour être main-

(*a*) Voyez la Sentence *du* 18 *Mars* 1549 *dans* le Recueil des Placards de Brab. *Tom.* VII. *Liv.* V. *Titr.* I. *ch.* 13. & *dans* Bort Traité des Arrets *Tom.* II. *pag.* 492.

(*b*) Herm. Conring. de Finib. Imper. Germ. *cap.* III. *pag.* 23. Van Loon des Fiefs de Hollande. *pag.* 336.

(*c*) Limnæus Jus Publ. *Tom.* II. *fol. M. verſ.*

(*d*) De Thou Hiſt. Univ. *Liv.* V. *pag.* 147. Pont. Heuter. Rer. Auſtr. *Liv.* XII. *pag.* 595. *Liv.* XIV. *pag.* 625.

(*e*) Manif. d'Amſterd. Confer. avec Hooft *Liv.* V. *pag.* 264.

tenus dans l'union des Cercles, & la regarda comme un projet formé pour faciliter l'entrée des Héréfies dans le Pays (*a*). Lorfque les Provinces déclarerent Philippe déchu de fa domination, comme elles avoient befoin de fecours, elles rechercherent la protection de l'Empire (*b*) ; mais ayant bientôt reconnu le peu d'avantage qu'elles en retiroient, elles s'en détacherent entiérement, & même refuferent des Lettres de l'Empereur, parce qu'il leur donnoit le titre de *Chers & Fideles*, qui fuppofoit la qualité de fujets. Pendant qu'on négocioit la fameufe Treve de douze ans avec l'Efpagne, Rodolphe II leur ayant écrit qu'il s'étonnoit qu'un peuple qui s'étoit reconnu Membre de l'Empire, auquel il étoit incorporé depuis long-tems, voulût s'ériger en République libre (*c*), les Etats fans avoir égard à la remontrance, perfifterent dans leur réfolution. L'Empereur & le Roi de France, par un article de la Paix de Munfter, firent revivre le titre de Cercle de Bourgogne, comme annexe de l'Empire ; mais Ferdinand III déclara dès la même année qu'il ne regardoit les Hollandois que comme des *Amis* & de *bons Voifins* : d'où l'on peut conclure qu'il renonçoit au moins tacitement à tout droit de Souveraineté. On peut donc placer l'époque de l'entiere indépendance de la République au Regne de Philippe IV, Roi d'Efpagne ; & fi dans la fuite les Etats ont voulu faire valoir leurs anciennes liaifons avec les Allemands (*d*), s'ils y ont été contraints par des circonftances fâcheufes & par la crainte de fuccomber fous les attaques d'un puiffant ennemi. Mais le projet d'affujettir les Pays-Bas au Corps Germanique, tenté tant de fois, n'a jamais eu de fuccès, & vraifemblablement réuffiroit moins aujourd'hui que jamais. L'importance de la digreffion fervira d'excufe à fa longueur. Nous avons cru que le Lecteur

(*a*) Van der Haar Init. Tumult. Belg. *Lib.* I. *pag.* 87.

(*b*) Bor *Liv.* VIII. *pag.* 90. *Liv.* XII. *pag.* 31. Limnæi Jus Publ. *Tom.* V. *pag.* 82.

(*c*) Meteren *Liv.* XXVIII. *fol.* 537. Grotii Hift. *Lib.* XI. *pag.* 525.

(*d*) Vid. Herm. Conring. de Finib. Imp. Germ. *cap.* XXVI. *pag.* 687. *cap.* XXVIII. *pag.* 774, 775, 776, 778. Le Chev. Temple Obfervat. upon the Netherl. *ch.* VI. *pag.* 281.

CHARLES II. 1548.

ne feroit pas fâché de trouver fous un coup d'œil tout ce qui s'eft paffé à ce fujet. Nous revenons à la guerre d'Ecoffe, qui pour-lors étoit d'autant plus intereffante qu'elle fembloit menacer d'une nouvelle rupture avec la France.

XXXII. Précautions contre les Ecoffois & les François.

Les Etats affemblés à Amfterdam dans le mois de Janvier délibererent fur les moyens d'affurer leur Navigation & leur Pêche, & chargerent le Grand-Penfionnaire de prendre les ordres de la Gouvernante. Van der Goes apprit à Bruxelles que les François n'avoient pas encore déclaré la guerre ; mais que ne pouvant compter fur leur amitié, on confeilloit aux Etats d'armer les Vaiffeaux qu'ils mettroient à la mer, de n'hafarder leurs Flottes marchandes que fous bonnes efcortes, & furtout de ne pas compter fur le fecours de l'Empereur. Les Députés propoferent au retour de lever fur les villes un fubfide de huit mille florins, d'armer cinq Vaiffeaux pour convoyer les Pêcheurs, & d'engager le Roi de Danemarc à défendre aux Ecoffois de troubler la tranquillité des Côtes de la Norwege (*a*). Les villes de Haarlem, Delft & Leide fe plaignoient auffi des Anglois, qui n'avoient aucun foin de fournir l'entrepôt de Calais : de façon que le prix des laines augmentoit à proportion de leur rareté, & ruinoit les Manufactures de draps (*b*) ; mais on ignore ce qui fut arrêté fur cet article. La Gouvernante n'étoit pas contente de la lenteur qu'on apportoit dans les payemens des contributions, & preffée par l'arrivée de l'Empereur qu'on attendoit à Bruxelles, elle décerna des contraintes contre les débiteurs, & les fit exécuter avec tant de rigueur qu'elle refufa au Comte de Brederode une remife de vingt-cinq florins, dans la crainte qu'on ne voulût fe prévaloir de l'exemple (*c*).

Plaintes contre les Anglois.

Exécutions pour les impôts.

Pétition de l'Empereur.

Sur ces entrefaites l'Empereur marqua fon arrivée par une Pétition de deux cens cinquante mille florins, & les villes,

(*a*) Regiftr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1548. *pag.* 1, 2, 6, 7, 13, 14, 18, 26, 27, 28, 29, 31, 33.

(*b*) Regiftr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1547. *pag.* 42. *de* 1548. *pag.* 21, 24, 37.

(*c*) Regiftr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1548. *pag.* 3, 5, 8.

quoique vexées par l'ancien recouvrement, l'accorderent sans balancer. La circonstance dans laquelle il fit la proposition, en facilita le succès. Le Conseil de Malines venoit de juger en leur faveur l'affaire des Licentes qu'elles poursuivoient depuis si long-tems, & dans la joie de voir supprimer un Impôt si odieux sur les grains, elles ne purent rien refuser ; leur reconnoissance se manifesta même par un tonneau de vin qu'elles envoyerent à chaque Magistrat, & quatre au Président, outre les présens de sucre & de bougie qui se faisoient ordinairement (*a*). CHARLES II. 1548. Accordée.

Maximilien d'Egmond, Comte de Buuren, Capitaine Général, mourut subitement sur la fin de cette année (*b*). Anne sa fille unique, héritiere des Seigneuries de Buuren, de Leerdam, d'Ysselstein & de S. Martinsdyk, porta ces terres dans la Maison de Nassau Orange par son mariage avec Guillaume (*c*), & la fortune qui jettoit les fondemens de la grandeur future du jeune Prince, lui fit obtenir dans la suite la restitution de la Principauté d'Orange, promise par le Traité de Crêpy ; mais qu'Henri II refusoit opiniâtrement d'exécuter. Mort du Comte de Buuren.

L'année 1549 ouvrit par une Assemblée des Etats de Hollande à la Haye. Les Députés d'Amsterdam s'y plaignirent de l'augmentation des droits au passage du Sond, que le Roi de Danemarc vouloit étendre sur les vins & le harang, & de ce que les Danois empêchoient de charger en Norwege les bois nécessaires pour les réparations du Hondsbosch près de Petten. L'Empereur ayant examiné leur Requête, chargea Stratius, Conseiller de Gueldre, de mettre cette affaire en négociation, & de partir avec Sibrand Okkon, ancien Echevin d'Amsterdam, que la ville avoit député. Cet Okkon est vraisemblablement le même qui pour-lors étoit Thrésorier, sous le nom de Sibrand Pompejus Okkon (*d*). Ils Plaintes des Négocians contre le Danemarc. 1549.

(*a*) Regiftr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1548. *pag.* 37, 38. de 1549. *pag.* 9.
(*b*) E. de Veer Chron. *fol.* 95.
(*c*) Goudhoeven Chron. *pag.* 133. E. de Veer Chron. *fol.* 116.
(*d*) Liste de Reg. d'Amsterd. *à la tête* des Manif. *à l'ann.* 1549.

CHARLES II. trouverent le Roi de Danemarc dans la résolution de ne rien relâcher de ses prétentions, & se crurent trop heureux de fixer l'augmentation à trois florins d'or au lieu de deux & demi qu'on avoit payés ci-devant (*a*).

1549. Traité onéreux.

Délibérations pour assurer la Pêche du Harang contre les Ecossois.

Quoique ce Traité ouvrît l'entrée de la Mer Baltique, la Pêche n'étoit pas moins troublée par les Ecossois. Ceux qui s'interessoient à cette partie du Commerce, représenterent qu'il leur étoit impossible de payer les Impositions dont ils étoient chargés, si l'on ne diminuoit pas les dépenses qu'ils étoient forcés de faire pour leur sûreté; que le gain de l'année précédente n'étoit monté qu'à environ huit mille cinq cens livres de quarante *groots*, somme peu capable de compenser les dangers ausquels ils s'exposoient. Le Stadhouder prétextant l'impuissance du Gouvernement, exhorta les villes à armer quatre Vaisseaux pour protéger les Pêcheurs. Les Députés de Dordrecht s'excuserent sur le défaut de pouvoir; ceux de Haarlem & de Goude déclarerent que n'ayant aucun interêt dans ces équipemens, on ne pouvoit leur demander de contribution; ceux d'Amsterdam après s'être plaints qu'on refusât de les secourir pour maintenir le Commerce, plus important sans contredit que la Pêche, répondirent qu'ils n'étoient pas d'humeur à s'épuiser pour les autres: ainsi l'on résolut de tirer les Buses sur les chantiers (*b*). Cependant les pirateries des Ecossois menaçoient le Commerce d'une ruine totale, & Charles voulant la prévenir, déclara aux Députés de Dordrecht, de Delft, de Goude & d'Amsterdam, qu'il avoit résolu d'armer vingt-quatre ou vingt-cinq Vaisseaux pour nettoyer les mers; mais que pour fournir aux frais, il avoit besoin de lever un Impôt de cinq sols sur chaque barrique de vin. Ceux de Dordrecht qui faisoient un grand débit des vins du Rhin, rejetterent d'abord la demande; les autres villes ayant donné leur consentement, à condition que les vins François seroient affranchis du nouveau péage, se rangerent au vœu général. Mais quoique

La Pêche suspendue.

Impôt sur les Vins.

(*a*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1549. *pag.* 1, 3, 4, 17, 19, 23, 27, 34, 36, 38, 44, 40. Conf. Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 261.

(*b*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1549. *pag.* 13, 15, 18, 19, 20, 21.

l'Empereur eût obtenu les fonds qu'il demandoit, l'armement se fit avec tant de lenteur qu'au commencement de l'année suivante il avoit à peine six Vaisseaux en état de tenir la mer (*a*).

XXXIII.
Charles veut faire reconnoître son fils dans les Pays-Bas.

Motif de sa démarche.

Il étoit alors occupé d'un projet qui l'interessoit davantage. Il faisoit venir d'Espagne le jeune Prince son fils, pour le proclamer Prince naturel & légitime héritier des Pays-Bas. Guillaume de Baviere, Comte de Hollande, en avoit donné l'exemple en faveur de Jaqueline (*b*). Ce Prince accablé d'âge & d'infirmités, craignoit que Jean son frere ne dépouillât sa niece, & vouloit assurer sa succession par le lien du serment. Charles n'avoit pas les mêmes raisons. Agé de cinquante ans, ses voyages sont preuve qu'il jouissoit d'une santé parfaite, si l'on en excepte quelques attaques de goute qui même sembloient lui promettre une longue vie. Les troupes qu'il tenoit dans les Pays-Bas, & dont il s'étoit réservé le serment, lui répondoient de la soumission des peuples, & son Frere satisfait de l'Empire & des Fiefs qu'il possédoit en Allemagne, ne devoit pas l'inquiéter. Mais Philippe étoit né en Espagne. L'austérité qui caracterise les Castillans, & l'âpreté de leur Politique pouvoit effrayer des peuples amoureux de la liberté, & la rigueur avec laquelle les Espagnols maintenoient la Religion Catholique, devoit nécessairement trouver de l'opposition de la part de sujets accoutumés à la douceur, & chez lesquels les nouvelles opinions commençoient à s'insinuer (*c*). Renoud de Brederode, descendu des anciens Comtes, se faisoit aimer des peuples, & Charles ne pouvoit dissimuler son inquiétude depuis que ce Seigneur avoit arboré les Armes de Hollande (*d*). Il craignoit que profitant de sa mort & de l'absence de son fils, ce Seigneur ne voulût rentrer dans le rang de ses Peres, & dans la résolution de pousser les Sectaires à la rigueur, personne ne lui

(*a*) Regiftr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1549. *pag.* 32, 53. *de* 1550. *pag.* 1, 6, 11, 13, 15, 39.
(*b*) Voyez ci-dessus *Tom.* III. *Liv.* VIII. *pag.* 396.
(*c*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 262.
(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 29.

CHARLES II. paroissoit plus propre que son fils pour l'exécution de ses ordres.

1549. Arrivée de Philippe.

Le Prince d'Espagne ayant pris terre en Italie, traversa l'Allemagne, entra dans les Pays-Bas par le Comté de Namur, & se rendit au mois de Mars à Bruxelles. Les Députés des Etats de Hollande l'attendoient pour le complimenter, & lui présenter cinquante mille florins que le Stadhouder avoit demandés pour le droit de sa bienvenue (*a*) ; ce qui n'empêcha pas la Gouvernante de tirer une somme particuliere des habitans de Voorne & de Putten (*b*). L'Empereur voulant faire connoître ses intentions, avant d'envoyer Philippe visiter les villes, écrivit aux Etats, » que l'affection » qu'il portoit à ses Pays héréditaires, & l'envie d'assurer le » bonheur de ses sujets, l'avoient engagé à faire venir son » fils d'Espagne, pour qu'ils se connussent respective» ment, & qu'il fût à portée de leur marquer sa bienveillan» ce ; que dans ce dessein il les prioit de le recevoir comme » leur Prince naturel, héritier présomptif de ses Etats, & » de l'inaugurer dans ces qualités (*c*) ; qu'il n'ignoroit pas » que la représentation n'avoit pas lieu dans certaines Pro» vinces, comme la Hollande & Utrecht ; mais que con» vaincu par les exemples que le fils prédécede quelquefois » le pere, & voulant prévenir les malheurs qui pourroient » menacer des Pays dont l'union est le salut, il avoit résolu » du consentement des Etats Généraux d'ordonner par un » Edit perpétuel & irrévocable que dans la Maison Souve» raine le droit de représentation seroit invariablement ob» servé tant en directe qu'en collaterale, sans cependant rien » changer ni innover dans les usages particuliers des Provin» ces à l'égard des Vassaux & autres personnes ». La Zeelande applaudit à ces dispositions (*d*) ; mais en Hollande les villes de Delft & Leide le prierent, avant de passer outre,

Lettre de l'Empereur aux Etats.

Il établit le Droit de Représentation.

(*a*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1549. *pag.* 9, 10, 11, 12, 13, 14 15, 27. *de* 1550. *pag.* 33, 49. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 64.

(*b*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1550. *pag.* 1.

(*c*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1549. *pag.* 24, 25.

(*d*) Résolut. *du* 15 *Sept.* 1549. *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 495.

de

1549.

de régler l'ordre qui seroit observé dans le cas où la fille auroit le droit d'aînesse sur le fils (*a*). L'intention de l'Empereur étoit de fixer la Souveraineté des Pays-Bas dans sa Maison, en préférant les plus proches aux plus éloignés, & les mâles aux femelles. Philippe avoit alors un fils de la Princesse de Portugal (*b*). Charles vouloit assurer la succession à son petit-fils, en cas que le pere vînt à décéder avant lui. Si l'un & l'autre mourroit, il vouloit la faire passer à ses filles, & à leur défaut, à Marie sa sœur. Mais l'exécution rencontroit un double obstacle dans les Coutumes qui excluoient les femmes du Gouvernement, & n'admettoient pas le droit de représentation. Charles, pour les prévenir, voulut abolir ces usages, en ordonnant d'abord que la représentation auroit lieu dans la Maison Souveraine; II. Il y comprit la Branche collaterale; III. Il déclara qu'au défaut des mâles les femmes seroient habiles à succéder (*c*). Les Provinces n'ayant alors ni la force ni le courage de maintenir leurs privileges, acquiescerent à ce qu'il voulut. Cependant Charles, pour capter leur bienveillance, fit dresser le Formulaire du serment que le Prince devoit prononcer dans des termes plus étendus que celui qu'il avoit prêté lui-même lors de son inauguration. Philippe le Bel n'avoit voulu s'obliger qu'à maintenir les Manifestes accordés par ses Prédécesseurs jusqu'à Charles le Hardi, exceptant formellement le Grand-Privilege qu'on avoit, disoit-il, extorqué de sa Mere pendánt sa minorité; Charles s'étoit renfermé dans les mêmes termes (*d*). Le nouveau Formulaire étoit conçu comme il suit:

Serment de Philippe.

» Moi Philippe, par la grace de Dieu, Prince d'Espagne, » des deux Siciles, de Jerusalem, &c. Archiduc d'Autri» che, Duc de Bourgogne, &c. Comte de Habsbourg, de » Flandre, de Hollande, &c. je jure & promets qu'à mon » avenue & succession au Comté de Hollande je serai bon &

(*a*) Scriverii Contin. Chron. de Goude *pag.* 194. Viglii Vita *n.* LVIII. *pag.* 28. Regiftr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1549. *pag.* 26.
(*b*) E. de Veer Chron. *fol.* 57, 61.
(*c*) Chartr. de Brab. à Vilvoord. I. *Arm. d'enhaut Tiroir* Gueldre.
(*d*) Recueil des Placards de Holl. *Tom.* III. *pag.* 20.

CHARLES II.

1549.

» juſte Seigneur à mes ſujets de Hollande & de Weſtfriſe ; » que je maintiendrai & ferai maintenir tous & chacun des » priviléges des Nobles, des Villes, & de la Commune, » tant des Eccléſiaſtiques que des Laïques, & généralement » tous les droits, immunités, &c. qui leur ont été octroyés » par les Comtes & Comteſſes, mes Prédéceſſeurs, comme » auſſi les Uſages & Coutumes dont ils jouiſſent tant en gé- » néral, qu'en particulier, promettant au ſurplus de faire » tout ce que doit faire un bon & loyal Seigneur. Ainſi Dieu » & tous ſes Saints me ſoient en aide ! » Ce même Formulaire ſervit auſſi à la Zeelande (*a*). Il parla le premier ; la Nobleſſe & les Villes prêterent enſuite leur ſerment dans ces termes. » Nous Nobles & Députés des ſix grandes Villes » de Hollande & de Weſtfriſe, promettons & jurons de re- » connoître pour notre très-illuſtre Prince & gracieux Sei- » gneur, Philippe, Prince d'Eſpagne, &c. Arrivant le dé- » cès de notre gracieux Seigneur Charles, Empereur, &c. » à qui Dieu donne longue & joyeuſe vie, de maintenir & » conſerver fidélement les droits ſeigneuriaux qui lui ſont dé- » volus par droit de naiſſance, d'obéir & d'aſſiſter ſes Offi- » ciers & Serviteurs chacun dans l'exercice de ſon emploi, » d'être bons & fideles ſujets pour la défenſe de ſa perſonne » & de ſes Etats, & de nous comporter en tout & partout » comme bons & vrais ſujets du Comte de Hollande & de » Weſtfriſe. Ainſi Dieu & tous ſes Saints nous ſoient en ai- » de (*b*) ! Le Prince ſigna le Procès-verbal dreſſé par le Grand-Audiencier, & le dépoſa entre les mains du Greffier des Etats (*c*). Les différences qui ſe trouvent entre le ſerment de Philippe II & celui de Philippe III, ſont ſi claires qu'on peut ſe diſpenſer d'en faire les remarques. Le premier s'engage de maintenir les priviléges ſans ſpécification ; le ſecond jure ſur tous en les déſignant, & même ſur les uſages & coutumes, dont il n'eſt fait aucune mention par le premier. Les Zeelandois promettent obéiſſance conformément aux droits & privile-

Serment des Etats.

Remarques ſur ce Serment.

(*a*) Boxhorn *ſur* Reigerſb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 498, 499.
(*b*) Recueil des Placards de Holl. *Tom.* IV. *pag.* 35.
(*c*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes de 1549. *pag.* 37.

Charles II.

1549.

ges du pays, & les Hollandois sujettion & assistance à ses Officiers, tant qu'ils s'acquitteront bien & dûement de leurs fonctions. Enfin Charles avoit demandé qu'on reçût son fils comme futur *Souverain* : terme que les Etats éviterent avec soin, pour y substituer ceux de *Seigneur né & Prince légitime* (*a*). Sur quoi nous observerons que les Courtisans donnoient à l'Empereur le titre de *Souverain des Pays-Bas*; mais que ceux qui préféroient la liberté à la faveur, se contentoient de l'appeller Seigneur, & Marie, sa sœur, s'étoit plainte des Gantois, qui dans leur Requête du 26 Septembre 1539 ne s'étoient servi que du titre de *Seigneur naturel*, sans ajouter celui de *Souverain* (*b*) : d'où l'on peut inférer que les Etats n'étoient pas moins attentifs à conserver leurs droits que Charles avide de les détruire & d'assurer la Souveraineté dans la Maison d'Autriche.

Philippe reconnu.

Après avoir ainsi préparé les esprits, Charles fit partir le jeune Philippe, & chargea la Gouvernante de le faire recevoir dans toutes les Provinces. Il fut d'abord à Louvain, ensuite à Bruxelles, se fit voir dans les principales villes de la Flandre, du Brabant, du Hainaut & de l'Artois, s'embarqua à Berg-op-Zoom, passa en Zeelande, & se fit reconnoître à Reimerswaale, quoique la cérémonie se fit ordinairement à Middelbourg ou Zierikzee (*c*). Il revint à Bois-le-Duc par Berg-op-Zoom, & passant par Heusden & Gorinchem, il se rendit à Dordrecht, où les Etats lui jurerent fidélité le 26 Septembre (*d*). Il visita Rotterdam, Delft, Leide, Haarlem & Amsterdam (*e*). Joost Buyck, Bourgmestre, lui rendit hommage pour cette derniere ville (*f*). Il en partit pour Utrecht (*g*), vint à Deventer (*h*), passa par Zutphen,

Dans le Brabant, dans la Flandre &c.

En Zeelande.

En Hollande.

A Utrecht.

(*a*) Registr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1544. *pag.* 5.

(*b*) Conf. Mém. de Jean de Hollander *pag.* 290, 338, 340, 429, 437, 451, 455, 463, 467.

(*c*) Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 495. & Voyez l'Acte *dans* Boxhorn. *ibid.*

(*d*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1549. *pag.* 26, 28, 29, 30, 31.

(*e*) Pont. Heuter Rer. Austr. *Lib.* XIII. *pag.* 600 &c.

(*f*) Liste de la Rég. d'Amsterd. *à la tête* des Manif. *an.* 1549.

(*g*) Recueil des Placards d'Utrecht. *Tom.* I. *pag.* 33. Conf. Matth. de Nobilitat. *pag.* 738.

(*h*) Revii Daventria *Lib.* III. *pag.* 270, 273.

CHARLES II.

1549.
Et la Frise &c.

Arnhem, Nimegue & Roermonde (*a*), d'où il envoya Jean de Ligne, Comte d'Aremberg, pour recevoir le ferment des Frifons & du Sénat de Groningue (*b*). Ce Seigneur étoit Stadhouder de ce pays & de l'Overyffel depuis la mort du Comte de Buuren (*c*), & l'année fuivante il reçut au nom de Philippe l'hommage de la Drenth (*d*). Toutes les villes avoient fait des entrées magnifiques à Philippe (*e*), & lui avoient payé fa bienvenue. La Gueldre entr'autres lui préfenta treize mille Lis d'or dans un baffin (*f*). L'Empereur ne manqua pas de faire enregiftrer tous les Procès-verbaux dans les Confeils de Malines & de Brabant, & dans les Chambres des Comptes de Lille, de Bruxelles & de la Haye (*g*). Deux ans après il fit expédier à Augsbourg une Bulle portant donation de toutes fes Souverainetés au profit de Philippe, & la fit ratifier par Ferdinand fon frere, Roi des Romains (*h*). Ce grand ouvrage ayant réuffi au gré de l'Empereur, il envoya des Commiffaires remercier les Etats des preuves d'obéiffance qu'il venoit de recevoir, & leur porter des lettres qui continuoient Marie dans la place de Gouvernante Générale des Pays-Bas, dont elle avoit demandé la démiffion (*i*). Il fit en même-tems publier l'Edit qui réuniffoit les dix-fept Provinces (*k*) : il fe propofoit de les affurer en raffemblant leurs forces, & fi l'on en croit quelques Auteurs, il avoit deffein d'en faire un Royaume, à l'exemple de Charles le Hardy (*l*); mais la difficulté de concilier les privileges des Provinces également jaloufes de leurs droits, & qui

Donation des Pays-Bas faite à Philippe.

Edit d'Union des dix-fept Provinces.

(*a*) Recueil des Placards de Gueldre. *Tom.* I. *Points Prélim. ch.* 36, 38, 41, 43.
(*b*) Pont. Heuter Rer. Auftr. *Lib.* XIII. *pag.* 604. Goudhoev. *pag.* 618.
(*c*) E. Beningha Hift. d'Ooftfr. *Lib.* IV. *cap.* CLXXVI. *pag.* 795. *cap.* CLXXIX. *pag.* 797. Chron. de Groning. *pag.* 69. Conf. Revii Daventria. *pag.* 273.
(*d*) Picart Chron. de Drenth *pag.* 220.
(*e*) E. de Veer Chron. *fol.* 95.
(*f*) Voyez la Joyeufe Avenue de Philippe *dans* Mieris Princes des Pays-Bas. *Tom.* III. *pag.* 222.
(*g*) Chartr. de Brab. à Vilvoord. II. *Arm. d'enbas Tiroir l'*EMPIRE.
(*h*) Chartr. de Brab. *ubi fupra.*
(*i*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1549. *pag.* 36.
(*k*) Supplem. au Corps Diplom. *Tom.* II. *Part.* I. *pag.* 131.
(*l*) Voyez ci-deffus *Liv.* IX. *pag.* 139.

se croyoient égales en dignité, le dégoûta de l'entreprise (*a*). Charles II. 1549.
Libre de ces soins, il ne pensa plus qu'à pousser les Sectaires à la rigueur. Il avoit soumis les Protestans en Allemagne; il traînoit à sa suite les Chefs de la Ligue de Smalcalde qu'il retenoit encore prisonniers (*b*). Il se flatta d'anéantir l'hérésie dans ses Pays héréditaires; mais la sévérité qu'il falloit mettre en usage, étoit trop opposée aux caracteres & aux mœurs d'une Nation soumise, mais jalouse de sa liberté, & dont l'obéissance étoit produite par amour plutôt que par la crainte de son Souverain. Il crut, pour faciliter la destruction de l'hérésie, devoir détacher de l'Empire ces Provinces qu'il venoit d'y réunir avec tant de peine, afin de leur ôter tout prétexte de reclamer les mêmes libertés qu'il avoit été forcé d'accorder aux Allemands, en les privant du droit d'appel à la Chambre Impériale (*c*). En effet quelques Brabançons s'aviserent dans la suite, pour se dérober au supplice, d'appeller de leurs Jugemens à la Chambre Impériale, sous prétexte que ce Duché faisoit partie du Cercle de Bourgogne; mais l'Empereur s'opposa si fortement à ce projet, qu'ils furent contraints d'y renoncer (*d*).

Motif pour les détacher de l'Empire.

XXXIV.

Placards séveres contre les Hérétiques.

Cependant les Edits les plus rigoureux se multiplioient contre les Sectaires. Charles fit afficher en Novembre un Placard qui prononçoit la confiscation des terres contre les propriétaires condamnés à mort, & contre la teneur d'un des plus grands privileges du pays, excluoit les parens du rachat (*e*). Il sévit surtout contre les Portugais, qui fuyant les perquisitions que le Roi faisoit faire contre les Juifs relaps, cherchoient un asyle dans les Pays-Bas. (*f*). Enfin il fit publier en partant pour Augsbourg un Edit plus étendu & plus severe que les précédens, & créa différens Tribunaux *à l'instar* de l'Inquisition. Cet Edit défendoit sous peine afflictive d'apporter, publier, vendre ou débiter aucuns des

Tribunaux d'Inquisition.

1550.

(*a*) Strada de Bello Belg. *Dec.* I. *Lib.* I. *pag.* 31.
(*b*) E. de Veer Chron. *fol.* 94.
(*c*) Van Loon des Droits de Vassalité. *pag.* 312.
(*d*) Bor *Liv.* I. *pag.* 24. Hooft *Liv.* II. *pag.* 68.
(*e*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 63.
(*f*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 60, 64.

CHARLES II. livres compris dans le Catalogue d'Augsbourg, de tenir des
1550. Aſſemblées ſecretes & particulieres, de diſputer ou traiter des matieres controverſées. Il prononçoit peine de mort contre les contrevenans, condamnoit les hommes à périr par le glaive & les femmes à être enterrées vives, ordonnoit de traiter ceux qui ſeroient accuſés d'héréſie, comme des ſéditieux, ennemis de la Religion & de l'Etat & perturbateurs du repos public, les déclaroit incapables de teſter, excluoit leurs parens du droit de racheter leurs biens, faiſoit défenſe de les recevoir & de les loger, ſous peine d'encourir les mêmes punitions, enjoignoit de les dénoncer aux Inquiſiteurs, défendoit de donner l'entrée des Villes aux Etrangers ſans un certificat de leurs Curés, ordonnoit à tous Officiers ou Gouverneurs de prêter main-forte pour l'exécution du préſent Edit, & aux Evêques, Abbés & autres perſonnes conſtituées en dignité, d'examiner ſcrupuleuſement la doctrine de leurs Eccléſiaſtiques, Religieux &c. (*a*).

Perſécutions cruelles.

Ruward Tapper d'Enkhuizen que l'Empereur nomma Grand-Inquiſiteur, employa le fer & le feu pour arracher le ſecret de tous ceux qui paroiſſoient ſuſpects; l'on n'entendoit parler que d'empriſonnemens, de tortures & de ſupplices, & ſon zéle devint d'autant plus ardent que le S. Pere l'autoriſa par une Bulle qui l'exhortoit à remplir exactement les fonctions de ſon Miniſtere (*b*). La perſécution commença par les Anabaptiſtes, dont deux furent exécutés à Amſterdam & quatre à Leide (*c*).

Remontrances de ceux d'Anvers.

Le Magiſtrat d'Anvers prévoyant la ruine entiere du Commerce, ſuſpendit l'enregiſtrement du Decret, & réſolut de députer à la Gouvernante Jacques Maſius ſon Penſionnaire, pour lui faire des repréſentations ſur les ſuites funeſtes de ces violences pour une Ville dont le Commerce fleuriſſoit plus qu'en aucun lieu des Pays-Bas (*d*); » que les Etrangers au nom ſeul d'In-

(*a*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 62, 63. Sleidan *ubi ſupra. Lib.* XXII. *pag.* 781. Heiſs Hiſt. de l'Emp. *Tom.* I. *Liv.* III. *pag.* 397.

(*b*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 64.

(*c*) Brandt Hiſt. de la Réforme. *Tom.* I. *pag.* 157.

(*d*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes. *pag.* 71.

» quisition n'osoient aborder dans le Port, que les Négo- » cians les suivroient & transporteroient le Commerce ail- » leurs ; qu'il n'étoit plus question de vente, d'achat ni de » traite ; que les Artisans demeuroient sans ouvrages ; que les » Manufactures étoient désertes, & la circulation de l'argent » arrêtée (*a*) ; que les Flamands accoûtumés à la douceur » d'un Gouvernement dirigé par les Loix, ne pouvoient sup- » porter la domination espagnole ; que ce seroit réduire au » désespoir un peuple ennemi de la vexation & des violen- » ces ; qu'on étendoit la persécution jusques sur les étrangers, » qui se voyant exposés aux supplices sur le moindre soup- » çon, fuyeroient des lieux qu'on ne peut aborder qu'avec » des preuves de catholicité, & que leur désertion entraîne- » roit nécessairement la ruine des Pays-Bas ». Viglius, Pré- sident du Conseil Privé, répondit » qu'on avoit tort de pein- » dre avec des couleurs aussi noires un Tribunal respectable » & nécessaire pour la défense de la Religion ; que les Prin- » ces Chrétiens avoient été autorisés dans tous les siecles à » conserver le dépôt de la Foi & les Loix Canoniques ; que » la rigueur dont on faisoit tant de bruit, regardoit les Ana- » baptistes & les Sacramentaires ; que l'Empereur n'avoit au- » cune intention de gêner le Commerce, ni de scruter la con- » science des Etrangers ; mais qu'il avoit droit de veiller sur » le salut de ses sujets, & de connoître ceux qui s'établis- » soient dans son Pays ; qu'autrement ce seroit ouvrir la porte » à l'erreur, & favoriser l'hérésie, dont les progrès n'étoient » que trop rapides » (*b*). Cette réponse attira la haine pu- blique sur le Président, déja soupçonné d'être l'auteur de l'Edit. Si l'on en croit cependant ses *Lettres*, il faisoit ses ef- forts pour modérer le zéle de Charles, échauffé par son Con- fesseur & par les Moines qui l'environnoient. Il nous apprend lui-même » qu'ayant toujours craint les remedes violens, il » avoit fait son possible pour diminuer les supplices & mettre » une distinction entre les Sectaires ; mais que le Conseil avoit » été d'avis de sévir contre l'hérésie en général, pour en don-

CHARLES II. 1550.

Réponse de Viglius aux Remontrances.

(*a*) Brand: *ubi supra. Tom.* I. *pag.* 160.
(*b*) Viglii Epist. Select. *n.* CXLVIII. *pag.* 348.

CHARLES II.

1550.

» ner plus d'horreur ; qu'au surplus on avoit tort de faire tant
» de bruit, le nouvel Edit n'étant qu'un renouvellement des
» anciennes Ordonnances ; que le coup étoit porté, & qu'on
» n'ignoroit pas le danger d'engager un Souverain à faire un
» pas en arriere ; qu'il auroit été à souhaiter que l'Empereur
» eût consulté les Villes avant la publication ; mais que main-
» tenant il n'y avoit d'autre remede que d'enjoindre aux In-
» quisiteurs de se conduire avec modération & sagesse (*a*).

Modération des Placards.

Marie étoit alors à prendre le divertissement de la chasse dans le Pays de Cleves ; les remontrances du Magistrat d'Anvers lui parurent si graves qu'elle se détermina à partir pour Augsbourg, dans le dessein de porter l'Empereur à plus de douceur (*b*). Elle lui peignit avec tant de force la ruine certaine de ses Etats, qu'elle obtint le 25 Septembre une déclaration qui portoit quelqu'adoucissement pour les Etrangers, supprimoit les termes d'*Inquisition* & d'*Inquisiteurs*, & leur donnoit le titre de *Juges Ecclésiastiques :* ce qui dans le fond n'étoit qu'un changement dans les termes, puisque l'Edit & les fonctions du Tribunal subsistoient dans leur étendue (*c*). Le peuple cependant se contenta du changement & les murmures cesserent pendant quelque tems (*d*) ; les marques de bienveillance que l'Empereur donnoit aux Hollandois, aiderent à la docilité.

Contestations renouvellées entre le Brabant & la Hollande.

Les Brabançons avoient renouvellé les contestations dont nous avons parlé, quoique le Conseil de Malines les eût décidées contr'eux (*e*). Ils avoient alors emprisonné vingt bourgeois d'Amsterdam, du nombre desquels étoit Bastianszoon, leur Bourgmestre, par represailles de quelques marchandises que le Conseil de cette Ville avoit saisies sur leurs Négocians (*f*). Cette affaire fut portée devant l'Empereur.

(*a*) Viglii Epist. Select. *n.* CXLVIII *pag.* 348. *n.* CXLIX. *pag.* 351.
(*b*) Brandt Hist. de la Ref. *Tom.* I. *pag.* 161. Fra Paolo Hist. Conc. Trid *Lib.* III. *pag.* 556.
(*c*) Viglii Vita *n.* LXI. *pag.* 29.
(*e*) Brandt Hist. de la Ref. *Tom.* I. *pag.* 162.
(*d*) Reg. de M. Adrien Van der Goes *de* 1544. *pag.* 15, 20, 29. *de* 1545. *pag.* 10, 12, 13, 15, 16, 21, 22, 26, 39, 42, 51, 54, 57, 58. *de* 1546. *pag.* 5 & 6.
(*f*) Reg. de M. Adr. Van der Goes *de* 1546. *pag.* 7, 8.

Les

Les Brabançons avoient sollicité Philippe le Bel, lors de son inauguration de confirmer leurs anciens privileges, & le Duc avoit ordonné qu'on examinât leurs prétentions. Charles suivit son exemple, manda le Grand-Pensionnaire & ceux de Delft & de Dordrecht, qu'il chargea de défendre à la demande des Etats de Brabant. Il commit en même tems Viglius pour concilier les parties. Celui-ci représenta aux Hollandois qu'en qualité d'anciens Vassaux de l'Empire ils devoient reconnoître ses Mandemens & leur conseilla de s'accommoder; mais les Etats vouloient un jugement définitif, & l'Empereur déclara que la Bulle d'Or ne faisoit pas une Loi pour la Hollande (*a*).

CHARLES II. 1550.

Jugées en faveur des Hollandois.

La reconnoissance du gain de ce procès n'étoit pas le seul motif de leur complaisance; d'autres affaires les obligeoient de capter la bienveillance de Charles. On venoit de publier de nouvelles accises sur les bierres & les vins & contre les déclarations infideles pour diminuer le produit du dixiéme (*b*). De plus les Etats sollicitoient un nouveau tarif pour la perception des finances & le remboursement des anciennes dettes (*c*). Ils vouloient obtenir des Commissaires au fait du pays, ou tout au moins le Stadhouder pour leur Président. Cette affaire avoit commencé en 1544; mais les Villes avoient fait tant de difficulté qu'il avoit été impossible de les lever (*d*). Depuis 1515 la valeur des terres avoit changé; il falloit une nouvelle appréciation. Les bourgeois enrichis par le commerce l'appréhendoient, & pour la prévenir, ils ne cessoient de se plaindre de la décadence du Commerce, de la Navigation & de la ruine des Arts & des Manufactures. Amsterdam présentoit une liste de quarante bâtimens submergés par les tempêtes ou pris par les Armateurs dans l'année précédente. Les petites villes & les villages se

Nouveau Tarif pour les Finances.

(*a*) Registr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1549. *pag.* 21, 22, 23, 26, 32, 34, 35, 38, 53. *de* 1550. *pag.* 12, 14, 15, 31. Voyez la Sentence dans Bort des Arrêts, dans ses Oeuvres *Tom.* II. *pag.* 492.

(*b*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 61.

(*c*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1550. *pag.* 3, 4, 8.

(*d*) Registr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1544. *pag.* 28, 45, 46, 48, 50, 52.

prétendoient ſurchargés ; quelques-unes ſe diſoient exemptes. On fut contraint de dépouiller les anciens Regiſtres ; l'on prit pour comparaiſon celui de 1544, & les Etats pourſuivoient la ſuppreſſion des dixiémes, & la réduction des tailles ſur le pied de quarante mille *Schildens* (*a*). La multiplicité des affaires donnoit de grandes occupations au Stadhouder, & les Etats arrêterent cette année de lui faire un préſent de trente mille florins, & de le prier d'aller lui-même à Bruxelles & à Augsbourg pour ſolliciter la Gouvernante & l'Empereur. Ces ſortes de gratifications n'étoient pas nouvelles ; les Comtes de Hoogſtraaten & de Naſſau avoient reçu des marques pareilles de la ſatisfaction des Villes. La mort précipitée du Prince d'Orange l'avoit privé de la même faveur, & Maximilien, Comte de Buuren, la méritoit mieux que ſes Prédéceſſeurs (*b*), par la part qu'il eut dans le Traité dont nous allons parler.

Préſens faits aux Grands-Officiers.

XXXV.

Confiſcations par mer entre les Impériaux & les François.

Henri II, Roi de France, avoit prononcé indiſtinctement la confiſcation de tous les effets qui ſe trouveroient confondus ſur un même vaiſſeau, ou ſur une voiture avec des marchandiſes prohibées. L'Empereur avoit promulgué par repreſſailles une Ordonnance ſemblable ; mais bientôt les pertes ſe trouvant égales de part & d'autre, les deux Souverains avoient limité la confiſcation aux marchandiſes appartenantes aux ennemis (*c*) ; & ce fut un acheminement à la paix générale. Le Duc de Sommerſet embarraſſé par les révoltes de quelques Provinces, réſolut de reſtituer Boulogne à la France moyennant quatre cens mille écus d'or que le Roi lui fit toucher (*d*). L'Ecoſſe & les Pays-Bas n'étant point compris dans le Traité, les Ecoſſois continuerent leurs courſes : enſorte qu'on fut contraint de défendre de ſortir des ports ſans être armé en guerre (*e*). L'Empereur qui devoit fournir une flotte de vingt-quatre vaiſſeaux, ſe contenta d'en faire

Modérées.

Priſes faites ſur les Ecoſſois.

(*a*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1550. *pag.* 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 35, 36, 37.
(*b*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes de 1550. *pag.* 17.
(*c*) Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* III. *pag.* 3.
(*d*) Rapin Thoyras Hiſt. d'Angl. *Tom.* V. *pag.* 54.
(*e*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes de 1550. *pag.* 24, 39.

équiper huit qui mirent à la voile de Veere, & croiserent cet été sur les mers d'Ecosse, d'où ils ramenerent un grand nombre de prises en Zeelande (*a*) ; mais il exigea, outre les accises qu'on lui avoit assignées sur les bierres & les vins, une imposition de vingt sols sur chaque tonneau de harang, & les Hollandois l'accorderent d'autant plus aisément qu'ils sçavoient que les Zeelandois offroient un même droit pour obtenir le privilege exclusif de cette Pêche (*b*). Cependant les pertes que les Ecossois faisoient journellement, les obligerent à reprendre les négociations qu'ils avoient rompues. On avoit conclu en 1544 une Treve pour la Navigation du Nord & la Pêche du Harang, nonobstant laquelle les Ecossois rançonnerent un vaisseau du Waterland (*c*). Ceux d'Amsterdam députerent Gerrit Nicolaszoon, pour porter leurs plaintes à la Régence d'Ecosse ; ce fut cependant Guillaume le Normand, Secrétaire de la Gouvernante, qui fit le voyage. Celui-ci s'adressa à Mathieu Strik, alors Ambassadeur de Charles en cette Cour, qui fit confirmer la Treve ; mais elle ne fut pas mieux observée que la premiere (*d*). Lorsque la France eut fait sa paix avec l'Angleterre, Jacques Hamilton, Comte d'Aran, Duc de Chatelleraut & Tuteur de la jeune Reine Marie, envoya le Chevalier Thomas Erstein ; la Gouvernante nomma Louis de Flandre, Seigneur de Praat, ancien Stadhouder, Jean de S. Maurice, Seigneur de Montbarry, Président du Conseil d'Etat, & Viglius de Zuichem, Président du Conseil Privé, qui s'assemblerent à Binch en Hainaut, & conclurent le 15 Décembre un Traité, dont celui de 1448 fut la base. On convint de compenser réciproquement les dommages ; on déclara le Commerce libre de part & d'autre, & l'on convint en général de se secourir mutuellement en cas d'attaque. On comprit dans ce Traité le Roi des Romains, les Cercles de l'Empire, les Rois de

CHARLES II. 1550.

Impôt sur le Harang.

Treve avec l'Ecosse.

Négociations de Paix.

Traité.

(*a*) Reigersb. Chron. de Zeel. *pag.* 501.
(*b*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1550. *pag.* 38, 44.
(*c*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1544. *pag.* 51, 58 & 62. *de* 1545. *pag.* 13, 16, 19, 21, 22, 26, 27, 29, 40, 41.
(*d*) Registr. de M, Adr. Van der Goes *de* 1446. *pag.* 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11; 14, 16, 17, 19. & *de* 1547. *pag.* 10, 17, 19, 20, 21.

CHARLES II.

France, d'Angleterre, de Danemarc, & l'Empereur le ratifia à Augsbourg le 1 Avril de l'année suivante (*a*).

1550. Mort de Perenot de Granvelle.

Nicolas Perenot, Seigneur de Granvelle, homme de basse extraction, que sa capacité avoit élevé au grade de principal Ministre, mourut au mois d'Août, 1550, d'une maladie de langueur qui le consumoit depuis long-tems (*b*). Il laissa trois fils, Thomas qui fut Ambassadeur en France, Antoine, Evêque d'Arras, héritier des talens & de la faveur de son Pere, que nous verrons Cardinal, & Frederic, Baron de Renaix & de Champigny. Nicolas avoit été vingt ans dans le Ministere, & s'étoit acquitté d'un grand nombre de Commissions délicates à la satisfaction de l'Empereur. Quelques Auteurs avancent que Guillaume de Nassau lui fut redevable de la Principauté d'Orange & qu'il prit sa défense contre le Président Schoore qui soutenoit que le fils d'un hérétique étoit incapable de succéder (*c*).

XXXVI. Diete d'Augsbourg.

L'Empereur assembloit alors la Diete d'Augsbourg. Il avoit écrit lui-même à tous les Princes les priant de s'y rendre, & à ceux qui ne pourroient y venir, de donner d'amples pouvoirs à leurs Représentans, afin qu'il fût en état de terminer les troubles de l'Empire (*d*). Il vint dans cette Ville dès le mois de Mai & l'ouverture des séances se fit le 26 Juillet. La division qui regnoit dans le Concile de Trente, demandoit de la diligence pour en prévenir les suites. Paul III venoit de transférer les Sessions à Bologne; une partie des Peres avoit obéi à la Bulle, l'autre s'opiniâtroit à demeurer à Trente: ni les uns ni les autres n'osoient prononcer sur aucune matiere, dans la crainte de former le Schisme. L'Empereur qui s'opposoit à la translation, représentoit au S. Pere qu'il espéroit d'engager une partie des Protestans à reconnoître le Concile de Trente; mais qu'ils refusoient tous d'avoir aucun égard à celui de Bologne, & qu'il romproit tout moyen de conciliation, s'il s'opiniâtroit à maintenir la translation.

Le Concile de Trente transféré à Bologne.

(*a*) Recueil des Placards de Holl. *Tom.* IV. *pag.* 260.
(*b*) E. de Veer Chron. *fol.* 115.
(*c*) Van der Haar Init. Tumult. Belg. *Lib.* I. *cap.* IX. *pag.* 125.
(*d*) Sleidan. *in* Comment. de Statu Relig. & Reipubl. *Lib.* III. *Cap.* 3.

Charles voyant qu'il ne pouvoit vaincre l'entêtement du Vieillard, fit dresser un Corps de Doctrine, pour régler la conduite des Catholiques & des Protestans jusqu'à la décision de l'Eglise, & son but étoit de la faire accepter ; mais ce fameux Réglement, connu sous le nom d'*Interim*, mécontenta les deux partis, & ne fut reçu que d'un petit nombre de personnes dévouées à la Cour. L'Empereur prit alors le parti de tirer parole des Princes qu'ils se soumettroient au Concile, en cas qu'il parvînt à lerétablir à Trente ; mais la plûpart le refuserent, & Maurice, Electeur de Saxe, protesta contre tout ce qui se feroit, à moins qu'on ne remît en délibération les articles réglés dans les Sessions précédentes ; qu'on n'entendît les réponses des Luthériens, & que le Pape, loin de présider au Concile, ne se soumît lui-même à ses décisions. Il somma l'Electeur de Mayence d'enregistrer sa protestation ; mais le Prélat jugeant que le Pape n'accepteroit jamais aucune de ces conditions, rejetta sa Requête, & la Diete se sépara sans rien conclure sur ce point (*a*).

CHARLES II.

1550.

Réglement de l'*Interim*.

Paul III étant mort en Novembre, 1549, & Marie Giocchi, Cardinal del Monte, étant élu sous le nom de Jules III, l'Empereur renouvella ses instances pour faire redintegrer le Concile à Trente, & le nouveau Pontife fit expédier la Bulle qui fut publiée au mois de Mai de cette année (*b*). Charles employa le reste de l'année à déterminer les Archevêques de Mayence, de Cologne & de Treves à se transporter au Concile avec le plus grand nombre de Prélats Allemands qu'ils pourroient (*c*). Il chargea pareillement Antoine Perenot, Evêque d'Arras, d'assembler ceux des Pays-Bas. Viglius, qu'il consulta sur cet article, lui répondit que « ces Provinces, » autrefois la pepiniere du sçavoir, étoient devenues le re» ceptacle de l'ignorance ; qu'on ne pourroit trouver que dans

Le Concile rédintégré à Trente.

Ignorance du Clergé des Pays-Bas.

(*a*) Sleidan *ubi supra*. *Lib.* XXI. *pag.* 684.

(*b*) Ciacon. Vita Pontif. *Tom.* III. *pag.* 744. Du Chesne Hist. des Papes *pag.* 407. Belcar. *in* Comment. *Lib.* XXV. *n.* 25. Pallavic. Hist. Conc. Trid. *Lib.* XI. *cap.* XI. *n.* 3. Reynald. Ann. Eccles. *ad ann.* 1550. *n.* 21. Labbe Collect. des Conc. *Tom.* XIV. *pag.* 293.

(*c*) Fra Paolo Hist. Conc. Trident. *Lib.* III. *pag.* 505, 515, 521, 534, 546, 553, 562, 565. *Lib.* V. *pag.* 584.

Charles II.

1550.

» les Cloîtres quelqu'un capable de soutenir la cause de la » Religion, & que les Peres du Concile ne verroient pas des » Moines de bon œil ; qu'entre les Séculiers il ne connoissoit » que François Sonnius, Chanoine, & Leonardi Van der » Eiken, connu sous le nom de Joannes Hasselius ; qu'on » pourroit cependant leur joindre Herman de Goude, Doyen » de Notre-Dame d'Utrecht, quoiqu'il craignît son caractere » âpre & mordant dans la dispute ; qu'au surplus il seroit » d'avis de leur donner pour Adjoints deux Théologiens & » un Canoniste de l'Université de Louvain ». Il propose ensuite Ruward Tapper comme un homme très-versé dans l'Ecriture & les Peres ; il veut ajouter quelques Abbés, des Benectins, des Bernardins, des Prémontrés, des Augustins, quelques Chanoines dépendans immédiatement du Pape, & des Moines mendians ; il propose de mettre à la tête de la Députation un Chef pour diriger leurs discours & leurs actions selon les intentions de l'Empereur, & nomme à cet emploi Philippe Nigri, Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, ou Gerard de Veldwyk, Conseiller Privé (*a*), & même tous les deux, en cas qu'on pût se passer de leur présence dans le Brabant (*b*). Il paroît que l'Empereur se régla sur les conseils de Viglius ; nous trouvons Tapper, Hasselius & Sonnius dans la liste des Députés qui partirent pour Trente, & cinq d'entre ces Députés devinrent Evêques lors de l'érection des nouvelles Eglises. Gerard de Hamericourt, Abbé de S. Martin, fut Evêque de S. Omer ; Jean Mahusius de Deventer ; Martinus Riethoven d'Ypres ; Corneille Jansenius de Gand, Sonnius de Bois-le-Duc, & ensuite d'Anvers (*c*).

Députés des Pays-Bas au Concile.

1551.

Députés des Protestans.

L'Empereur pressoit aussi les Protestans d'envoyer leurs Theologiens au Concile, & la crainte d'être regardés comme des ennemis de la paix, les détermina à se rendre à ses

(*a*) C. P. Hoynck de Papendrecht. *not.* ad Viglii Epist. *n.* CXXIX. *pag.* 304.

(*b*) Viglii Epist. *n.* CXLVII. *pag.* 343.

(*c*) Notit. Episc. & Theolog. *in* Concil. Trident. *apud* J. T. Foppens Nova Diplom. Collect. *pag.* 463, 466, 465.

inſtances (*a*). Maurice de Saxe & le Duc de Wurtemberg, Chefs de ce Parti depuis la détention de Jean Frederic de Saxe & de Philippe, Landgrave de Heſſe, chargerent Melanchton & Brent de dreſſer la Confeſſion des Egliſes Luthériennes avec une Table des Queſtions qu'on devoit propoſer. L'Ouvrage achevé & communiqué à leurs Egliſes, ils demanderent un ſauf-conduit; mais inſtruits par l'exemple de Jean Hus & de Jerôme de Prague que le Concile de Conſtance fit brûler ſous la ſauve-garde de Sigiſmond, ils inſiſterent qu'il fût ſigné non-ſeulement par l'Empereur, mais encore par les Peres du Concile. Ils ſe ſouvenoient que les Légats avoient alors ſoutenu que le Bras ſéculier n'avoit pas le pouvoir de ſuſpendre le glaive de l'Egliſe, & voulurent aſſurer leur retour avant de ſe mettre en chemin. Le Comte de Montfort, Ambaſſadeur à Trente, repréſenta aux Légats que les demandes de l'Empereur & le ſuccès de ſes armes ſeroient inutiles, ſi les Proteſtans refuſoient de comparoître, & qu'il étoit néceſſaire de les attirer à quelque prix que ce fût. Le Pape conſulté ſur ce point, aſſembla le Conſiſtoire, qui fut d'avis d'accorder le ſauf-conduit, en ſe ſervant de termes qui puſſent les ſatisfaire, ſans cependant donner d'atteinte à l'autorité de l'Egliſe (*b*). Mais les Proteſtans n'ayant pu obtenir la liberté d'opiner dans les Seſſions, ſe retirerent auſſi-tôt. Le Concile, outre les Cardinaux, étoit compoſé de ſoixante-quatre Evêques, vingt-cinq Eſpagnols, deux de Sardaigne, quatre de Sicile, un de Hongrie, les autres d'Italie, & de quarante-deux Théologiens, de vingt-deux Allemands ou Eſpagnols, & douze Flamands (*c*). L'ouverture s'en fit avec les cérémonies ordinaires; & malgré l'abſence des Evêques de France, & les

Précautions pour leur ſûreté.

Ils ſe retirent.

(*a*) Caranza Summa Concil. *pag.* 676. Sleidan. *Lib.* XXII. *pag.* 707. Polanus *Lib.* IV. *pag.* 365.

(*b*) Pallavic. Hiſt. Concil. Trident. *Liv.* XII. *cap.* XIII. *n.* 3. Sleidan. *Lib.* XXXIII. *pag.* 827. Labbe *ubi ſupra. pag.* 813. Nicol. Pſalm. in Act. Concil. Trident. *pag.* 242.

(*c*) Fra Paolo Hiſt. Concil. Trident. *Lib.* IV. *pag.* 584. Sleidan *Lib.* XXIII. *pag.* 751.

CHARLES II. protestations du Roi, on continua les séances, sans parler de ce qui avoit été décidé dans les premieres (*a*).

1551.

XXXVII. Ligue des Protestans.

Maurice cependant s'étant déclaré Chef du parti Protestant, forma une Ligue avec Joachim, Electeur de Brandenbourg, Jean & Albert de la même Maison, Jean & Henri, Ducs de Meklembourg, Guillaume de Hesse, Christophe de Wurtemberg, Frederic, Comte Palatin, Duc de Deuxponts, Ernest, Marcgrave de Bade, & par le moyen de Jean de Fresne, Evêque de Bayonne, Ambassadeur de France, il vint à bout d'engager Henri II d'accéder au Traité. Maurice ayant pris à son service les troupes que l'Empire avoit levées pour le siege de Magdebourg, ne balança plus à déclarer la guerre à l'Empereur, sous prétexte de défendre la Liberté de l'Empire, & de le forcer à mettre en liberté Jean Frederic de Saxe, & Philippe Landgrave de Hesse son Beau-pere, qu'il retenoit prisonniers depuis cinq ans contre la foi donnée (*b*). Quoique Charles fût averti de ces menées (*c*), il s'étoit avancé à Inspruck pour être plus à portée de Trente, dans la confiance que Maurice n'oseroit lever le masque après l'obligation qu'il lui avoit de l'Electorat. Il fut étonné des Manifestes qui couroient, & n'ayant pas d'armée, il fit entamer une négociation par le Roi des Romains, dans la vûe de gagner du tems; mais quoique l'Electeur eût accepté une entrevue à Lints, il connoissoit trop l'Empereur pour se laisser amuser, & partant pour cette ville, il fit marcher Guillaume de Hesse pour s'emparer d'Augsbourg, & le joignit aussi-tôt que la Conférence fut rompue. Charles surpris de sa diligence, n'eut que le tems de gagner Villaco, ville de la Carinthie, abandonnant ses équipages qui furent pillés par les Protestans. Il fut contraint de se mettre dans une litiere, sa goute ne lui per-

Guerre contre l'Empereur.

Déroute de Charles.

(*a*) Mém. du Concil. de Trente *pag.* 22. N. Psalm. in Act. *pag.* 225. Pallavic. *n.* 5. Reynald. Ann. Eccles. *ad ann.* 1551. *n.* 30. Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* VI. *pag.* 21. & *suiv.*

(*b*) Sleidan *Lib.* XXV. *pag.* 890. De Thou, *Liv.* VIII. Spond. *ad ann.* 1551. *n.* 1.

(*c*) Viglii Epist. Select. *n.* CLI. *pag.* 355.

mettant

1551.

mettant pas de monter à cheval. Il résolut de mettre Jean Frederic en liberté ; mais ce Prince généreux refusa de l'abandonner dans son malheur, & s'opiniâtra de le suivre, non plus comme prisonnier, mais comme un Prince ami & libre (*a*).

Hostilités des François.

Le Roi de France se rendit cependant maître de Toul, de Verdun & de Metz, & ses Escadres désoloient les côtes des Pays-Bas. De la Garde, son Amiral, avoit divisé sa Flotte en trois Escadres ; il croisoit lui-même avec cinq Vaisseaux aux bouches du Vlie ; cinq autres fermoient les passages de Schagen, & un pareil nombre couroit les mers de la Norwege (*b*). Ces Escadres s'étant réunies, attaquerent le 24 Aout vingt-quatre Vaisseaux Zeelandois qui faisoient voile pour l'Espagne (*c*), en enleverent quinze, & dissiperent les autres. La perte fut évaluée à vingt-cinq tonnes d'or, dont les villes de Hoorn (*d*) & d'Enkhuizen (*e*) porterent la plus grande partie.

Pertes des Hollandois sur mer.

Traité de Passau.

L'Empereur dans cette extrémité pressoit Maurice de conclure un accommodement, & celui-ci craignant pour son beau-pere, dont Charles menaçoit de lui envoyer la tête, se détermina à signer le Traité de Passau, par lequel on convint que les Confédérés congédieroient leurs troupes, qui passeroient en Hongrie au service de Ferdinand ; que le jour qu'elles joindroient les Hongrois, le Landgrave seroit mis en liberté, & conduit à Rhinsfeld sur le Rhin ; que dans six mois l'Empereur convoqueroit la Diete pour finir les troubles de Religion ; qu'en attendant on observeroit les Edits de pacification ; que les Catholiques & les Protestans vivroient en paix sans s'inquieter ou se molester en aucune façon ; que les Luthériens ne seroient plus exclus de la Chambre Impériale, & qu'on publieroit une Amnistie géné-

(*a*) Anton. di Vera Vita Carol. V. *pag.* 227. Sleidan *Lib.* XXIV. *pag.* 833. De Thou *Liv.* X. *pag.* 300.
(*b*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1552. *pag.* 52 & 56.
(*c*) Guicciard de Reb. Belg. *pag.* 179.
(*d*) Velius Descript. de Hoorn. *pag.* 263.
(*e*) Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 73.

1551.

rale pour tous ceux qui auroient pris les armes contre l'Empereur (*a*).

Continuation des hoſtilités des François.

Henri II n'étant pas compris dans cet accord, Marie demeuroit dans une inquiétude d'autant plus vive que le bruit couroit que les François équipoient une ſeconde Flotte ; & ne doutant plus qu'ils n'en vouluſſent à l'Iſle de Walcheren, elle demanda le conſentement des Etats pour lever un florin ſur chaque tonneau de Harang, avec promeſſe d'armer pour protéger la Pêche ; mais on ſe méfioit ſi fort de ſa foibleſſe que les Pêcheurs aimerent mieux renoncer à ſe mettre à la voile pendant cet automne. Elle prit elle-même le parti de défendre la ſortie des ports ; & pour recouvrer des fonds, elle ordonna au Fiſcal de pourſuivre à la rigueur ceux qui s'hazarderoient en mer malgré ſes ordres (*b*). Henri avoit fait arrêter les Vaiſſeaux des Pays-Bas qui ſe trouverent ſur ſes côtes. La Gouvernante uſa de repreſſailles, & fit publier un Placard, par lequel elle enjoignoit aux François de ſortir des Pays-Bas en vingt-quatre heures (*c*). Ces préliminaires furent ſuivis d'une déclaration de guerre en forme du 26 Septembre. Le Stadhouder aſſembla les Etats à la Haye, & propoſa de conſtruire des Forts ſur les bouches de la Meuſe, au Marsdiep, & d'armer un bon nombre de Vaiſſeaux pour la ſureté du Pays. Les Députés piqués d'être impliqués dans une nouvelle guerre avec la France, répondirent que la précaution étoit un peu tardive ; qu'outre les ſommes qu'il en couteroit pour mettre les côtes en état de défenſe, les travaux néceſſaires ne pourroient s'achever en moins d'une année, & même deviendroient inutiles, puiſque l'artillerie de leurs Forts ne pourroit tirer ſur l'ennemi que lorſqu'il ſeroit entré dans les canaux ; que l'armement d'une Flotte regardoit la totalité des Pays-Bas ; qu'il ſeroit injuſte d'en charger la Hollande, & ils reſtraignirent leur

Repreſſailles.

Déclaration de guerre.

Débats pour l'équipement d'une flotte.

(*a*) De Thou *Liv.* XVIII. Heiſs Hiſt. de l'Emp. *Tom.* II. *pag.* 888. Sleidan *Lib.* XXIV. Pallavic. *Lib.* XIII. *cap.* 5. Spond. *ad ann.* 1551. *n.* 10.

(*b*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1552. *pag.* 12, 13, 26.

(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 68.

Arrêté au transport de munitions de guerre & à l'établissement de deux pour cent sur la sortie des marchandises. Les Députés d'Amsterdam prétendirent que la poix, le gaudron, le camboui, les cuirs, les mâts, & les planches propres aux agrès des Navires, ne devoient pas être comprises sous le nom de munitions de guerre, & qu'on devoit affranchir du nouveau droit les chargemens destinés pour la Gueldre, la Frise, l'Overyssel, & Groningue ; mais les Etats jugerent qu'on devoit distinguer les Pays héréditaires des Provinces conquises (*a*), & se séparerent après avoir délivré une Commission à Van Rossem pour lever des troupes (*b*).

Charles II.

1551.

XXXVIII. Pétition pour la guerre des Turcs.

1552.

La Flotte des Turcs commandée par Dragut étoit en mer, & menaçoit l'Italie. Soliman à la tête d'une armée formidable attaquoit la Hongrie, & faisoit le siege d'Angria. Charles pressé si vivement écrivit à la Gouvernante de tirer de nouveaux secours des Bays-Bas. Elle manda les Etats Généraux à Bruges pour le mois de Janvier, & leur fit part des besoins de l'Empereur. Le Président Viglius représenta aux Députés de Hollande que les Impositions ordinaires n'étoient pas suffisantes dans un cas aussi pressant, & demanda deux cens mille florins. Les Députés se flattant d'obtenir une diminution, répondirent que la Hollande & la Zeelande n'avoient jamais porté que le tiers de l'imposition qu'on demandoit au Brabant ; que la Pétition excédoit la moitié ; qu'on l'exigeoit dans des circonstances où la Province étoit obligée de défendre ses Côtes & son Commerce, & qu'ils supplioient Marie de se régler sur le passé. La Gouvernante ayant rejetté la supplication, les Députés à leur retour convoquerent les Etats à la Haye. Les villes convenoient de la nécessité de mettre l'Empereur en état de résister à ses ennemis ; mais elles ne sçavoient où prendre l'argent. L'Orateur de la Noblesse représenta » qu'on ne pouvoit compter » sur les assises dont le produit avoit toujours trompé l'espé» rance, & dont les frais de perception consommoient la » meilleure partie ; que la taxe par arpens étoit considéra-

Débats en Hollande à ce sujet.

(*a*) Reg. de M. Adr. Van der Goes *de* 1551. *pag.* 7, 8, 10, 13.
(*b*) Nouvelle Chron. de Brab. *pag.* 311.

CHARLES II. 1552.

» blement diminuée par les inondations qui mettoient de » grands districts hors d'état de produire, & par les exemp» tions accordées à Goude, & à Delft; qu'il ne restoit que » les *Schildtalens* qui ne pouvoient porter que la moitié de » la somme demandée; qu'ainsi il concluoit à réduire la de» mande à cent cinquante ou soixante mille florins; & de » suppléer au défaut par la capitation, par un impôt sur les » cheminées, & par la création de quelques rentes, en cas » que ces deux objets ne pussent remplir le vuide, à condi» tion cependant que les villes jouiroient des indemnités or» dinaires, & qu'elles seroient autorisées à forcer les Ab» bayes & les riches Monasteres à prendre pour douze ou » quatorze mille florins des nouveaux Contrats. » Les villes se trouvant encore trop chargées dans un tems aussi dur, bornerent leurs offres à cent mille florins, en stipulant que la Gouvernante feroit armer douze vaisseaux pour la sûreté des côtes & du commerce, & qu'elle aboliroit l'impôt de deux pour cent sur les marchandises. Le Stadhouder représenta qu'il ne pouvoit se charger d'une proposition si disproportionnée, & là-dessus elles augmenterent jusqu'à cent vingt mille florins. Marie s'étant fait représenter les motifs de la diminution, prit avantage de l'énoncé des Etats, par lequel ils avançoient que la Hollande & la Zeelande n'avoient jamais porté que le tiers des charges de Brabant, & leur montra » que depuis 1540 la Hollande seule avoit fourni » plusieurs fois la moitié de la part du Brabant; que con» jointement avec la Zeelande & la Westfrise elle avoit au» tant contribué que la Flandre dans la Pétition de Char» les I; qu'en 1462 les deux Provinces avoient payé plus » que le Brabant, & que la Zeelande n'avoit supporté qu'un » tiers de l'imposition; qu'à l'égard de leurs autres moyens, » la diminution du commerce influoit également sur les au» tres Provinces, qui cependant avoient consenti sa deman» de; qu'ils avoient de plus que les autres le Commerce des » laines d'Angleterre & d'Ecosse, & la Navigation de la » Mer Baltique; qu'ils ne pouvoient exiger l'armement de » douze Navires dans le tems que l'Empereur employoit à

» leur défenſe plus qu'il ne retiroit de leur Pays ; que l'in- » cendie de la grande Egliſe de Goude n'étoit pas un objet » aſſez conſidérable pour produire une exception, & que de- » puis vingt ans que Delft jouiſſoit d'une pareille indemnité, » elle devoit être remplie de ſes pertes. » Les Etats jugeant par la réponſe qu'ils perdroient leurs efforts à diſputer le terrein, donnerent leur conſentement (*a*) ; mais la difficulté fut de faire les fonds. On aſſigna la moitié du recouvrement ſur les *Schildtalens*. Jaques Van der Einde, Penſionnaire de Delft, propoſa pour l'autre partie de créer un impôt ſur les cheminées dont on n'excempteroit que les Lepreries, les Hôpitaux & les Moines Mendians, de charger les Bourgmeſtres dans les Villes & les Baillifs dans les Campagnes d'arrêter les rôles, à condition de n'exiger que ſept *groots* ou deux ſols des maiſons au-deſſous de cent florins, & dans le cas où le produit ne ſuffiroit pas, qu'on mettroit pour ſupplément un impôt d'un ſol ſur chaque tonneau de bierre. Dordrecht, Haarlem, Delft, & Amſterdam embraſſerent cet avis, & demanderent la permiſſion de conſtituer des rentes afin de perſuader à la Cour que la Province n'étoit pas en état de porter une augmentation ſans faire d'emprunt. Leide & Goude prétendirent qu'une taxe par cheminée ſeroit plus à charge aux pauvres qu'aux riches, ſurtout par proportion des villes, où les maiſons étoient plus cheres que dans les Campagnes, & qu'il leur paroiſſoit plus convenable de régler les rôles ſur la valeur des maiſons qu'on apprécieroit facilement par les loyers & les ventes ; mais elles revinrent au ſentiment du plus grand nombre, à condition que les maiſons de moindre prix ne payeroient que cinq *groots* ; cependant le beſoin preſſant où l'on étoit pour trouver cinquante mille florins, fit impoſer ſix ſols ſur chaque feu. Cet Impôt fut levé avec tant de rigueur que le Gouvernement obligea les Villes à payer pour les habitans inſolvables (*b*), & l'on aſſigna le Prince d'Oran-

CHARLES II.

1552.

Impoſitions ſur les maiſons.

(*a*) Regiſtr. de M. Adrien Van der Goes *de* 1552. *pag.* 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 31, 35, 36, 37, 42.

(*b*) Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 264.

1552.

Création des rentes.

ge & le Comte de Hoorn qui refusoient de contribuer (*a*). On créa en même-tems des rentes perpétuelles au denier seize, & des viageres au denier huit. Le défaut d'acquereurs obligea les Villes à demander le droit de forcer les gens aisés à faire ces acquisitions ; mais la Gouvernante ayant rejetté la Requête, elles furent contraintes de porter l'interêt au denier douze, & pour-lors elles trouverent des acheteurs à Delft & dans le reste de la Sudhollande (*b*). Quant aux *Schildtalens*, on arrêta que les grandes Villes jouiroient des indemnités ordinaires : ce qui donna lieu aux petites Villes & Villages de faire des plaintes qui dégénérerent en contestations (*c*).

Hostilités entre les Impériaux & les François en Lorraine.

Cependant Henri II étoit entré dans la Lorraine vers le milieu de Mars, & s'étant saisi du jeune Duc, l'avoit fait conduire à sa Cour, malgré la Duchesse sa mere. Le Connétable de Montmorency se voyant maître de Metz, de Toul & de Verdun, avoit pénétré dans le Luxembourg, & méditoit la conquête de l'Alsace ; mais il ne put engager les habitans de Strasbourg d'ouvrir leurs portes, quoiqu'il les assurât qu'il n'avoit pris les armes que pour défendre la liberté de l'Empire. Van Rossem pour faire diversion, ravageoit la Champagne, & le Comte de Roeux s'étoit jetté sur la Picardie, dont il brûla plusieurs Villes sans défense (*d*). L'Empereur arrêté par les négociations de Passau, n'étoit pas en état de défendre ses frontieres ; mais aussi-tôt que le Traité de Pacification fut signé, il chargea le Duc d'Albe & le Marquis de Marignan d'assembler son armée, & marcha contre Albert de Brandenbourg, qui ravageoit la Lorraine à la tête de vingt-cinq mille hommes. Ce Prince avoit refusé d'être compris dans le Traité qui venoit de se conclure, & se ser-

(*a*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1552. *pag.* 29, 30, 31, 40, 42, 47, 64, 66, 67. *de* 1553. *pag.* 2, 3, 9, 43, 52.

(*b*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1552. *pag.* 48, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 66, 67, 71.

(*c*) Voyez la Requête de 1553 *dans* Brandt Descript. d'Enkhuiz. *pag.* 75. Conf. avec E. de Veer Chron. *fol.* 117.

(*d*) E. de Veer Chron. *fol.* 120, 121. Pont. Heuter Rer. Austr. *Lib.* XIII. *cap.* 14. Belcar. *Lib.* XXVI. *pag.* 832. De Thou Hist. Univers. *Lib.* X. *pag.* 309.

Charles V. 1552.

voit des troupes qu'il commandoit, pour s'emparer en son nom de quelques Villes, forçoit les Evêques à se déclarer pour lui, & levoit des contributions de tous côtés. Aux approches de l'Empereur il se jetta dans la Lorraine, feignant de vouloir le donner aux François, pendant qu'il ménageoit un accommodement avec Charles. Henri II qui se méfioit des délais qu'il affectoit, avoit ordonné au Duc d'Aumale de le suivre avec un Camp Volant, & d'examiner toutes ses démarches. Sur ces entrefaites l'armée Impériale arrivant à Pont-à-Mousson, Albert leva le masque, & marcha vers les Impériaux. Le Duc d'Aumale, quoique beaucoup plus foible, ne balança pas de l'attaquer pour empêcher la jonction; mais il fut accablé par le nombre, & demeura prisonnier. D'un autre côté le Duc de Holstein, Lamoral, Comte d'Egmond, & Jean de Hennin, Comte de Bossu, arriverent avec les troupes du Bas-Rhin & des Bays-Bas. L'Empereur se voyant alors à la tête de douze mille chevaux & de cent mille fantassins, investit la Ville de Metz, place fortifiée par l'art & la nature. Le Duc de Guise la défendit avec cinq mille soldats & sept à huit cens Gendarmes ou Cavalerie legere; mais sa principale force consistoit dans les Princes & Seigneurs qui l'avoient suivi (*a*). Cette brave Noblesse qui ne cherchoit qu'à signaler son courage, défendit les approches par des sorties si vigoureuses que l'hyver qui survint, obligea l'Empereur de lever le siege, après avoir perdu, si l'on en croit les *Historiens*, trente mille hommes tués ou morts de maladie (*b*). Il laissa une partie de ses troupes dans l'Evêché de Treves, & s'avança avec l'autre dans l'Allemagne. Il avoit détaché pendant le siege le Comte d'Egmond avec deux mille chevaux & plusieurs Enseignes d'Infanterie pour sommer Clavolles de rendre Toul; mais le Gouverneur répondit que quand il verroit Charles maître de Metz, & qu'il se seroit défendu aussi long-tems que

Siege de Metz.

Levé.

(*a*) Voyez les Noms *dans* le P. Daniel Hist. de France *Tom.* VI. *pag.* 45.

(*b*) Mém. de Belletoret *Liv.* VI. Sleidan *Lib.* XXVI. *pag.* 789. Pont. Heuter *Lib.* XIII. *Cap.* 23.

Charles II. le Duc de Guise, il verroit ce qu'il auroit à faire (a).

1552.

XXXIX. Déliberation pour assurer la Pêche du Harang.

Les Hollandois voyant les François occupés de ce côté, penserent à réparer les dommages qu'ils avoient soufferts l'année précédente par l'interruption de la Pêche du Harang. Les Etats s'étant assemblés dans le mois de Juin, proposerent deux expédiens, ou d'obtenir des sauf-conduits de la France, ou d'armer une Escadre capable de protéger leurs Buses. Le premier plus prompt & moins couteux, étoit fort de leur goût; mais les Flamands préféroient le second. Ils représentoient à Marie » que si la Pêche étoit libre, le prix du » Harang diminueroit; que les François se pourvoyeroient » par eux-mêmes des approvisionnemens nécessaires à leurs » Flottes; qu'on auroit toujours à craindre que leurs Arma- » teurs n'enlevassent les Pêcheurs malgré les saufs-conduits », & la Gouvernante touchée de ces raisons, demanda six Vaisseaux aux Flamands, quatre aux Zeelandois, & huit aux Hollandois. Ces derniers représenterent » qu'une Escadre » de dix-huit Vaisseaux ne pouvoit tenir tête aux Flottes en- » nemies; que le tems de la Pêche seroit passé avant qu'on pût » les mettre en mer; que les armées navales accoutumées à » garder les côtes, n'avoient jamais été d'un grand secours » pour la Navigation du Nord, & qu'on ne devoit pas crain- » dre que les François accoutumés à respecter la parole de » leur Roi, osassent violer sa sauve-garde ». Mais Marie déclara nettement » qu'elle ne pouvoit prendre de confiance » dans les promesses d'Henri II; que d'ailleurs elle étoit in- » formée que les ennemis n'avoient que huit Vaisseaux de » guerre; que la Hollande seule suffisoit pour les combat- » tre; qu'en un mot il falloit se résoudre à l'armement, ou » renoncer à la Pêche pour cet Automne ». Les Etats ne pouvant plus esquiver la demande, offrirent d'imposer deux florins par tonneau de poisson, à condition que la Gouvernante armeroit vingt-huit Vaisseaux & quatre *Jagds*. On convint dans la suite de remettre le produit de l'impôt aux

Armement des Villes.

(a) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* VI. *pag.* 50.

Villes

Villes qui faisoient leur capital de la Pêche, sous promesse de fournir huit Vaisseaux. Delft, Enkhuizen & Rotterdam en donnerent six; Schiedam, la Brille, Bommene, & Vlaardingen les deux autres; mais cette Escadre qu'on avoit cru suffisante pour défendre les Buses, ne put empêcher les François d'en enlever plus de cinquante (*a*). Les Vaisseaux qu'on avoit équipés dès le mois de Mai, pour convoyer la Flotte marchande qui passoit en Espagne, firent un voyage plus heureux (*b*). Il survint cependant de grandes contestations entre les Villes au sujet des levées destinées à cet armement. On faisoit payer deux pour cent de droits d'entrée & de sortie de toutes les marchandises allant & venant de l'Océan Atlantique. Les uns prétendoient que ce droit attaquoit l'exemption des péages, les autres soutenoient que l'objet étant la sûreté du Commerce, n'avoit rien de commun avec ce privilege; mais les Etats ayant pris connoissance de la question, présenterent une Requête tendante à l'abolition de cet Impôt, & la Gouvernante la répondit favorablement en 1554 (*c*). Pendant que ces Escadres étoient en mer, les Etats furent inquiétés par quatre Vaisseaux François qui croisoient cet automne sur les côtes, menaçant sans cesse d'une descente (*d*). On munit avec soin les abords, & l'on établit des batteries de canon jusques dans les Villages; le Conseil d'Alkmaar entr'autres fit conduire huit fauconnaux pour garder la rade d'Egmond (*e*). La Gouvernante tint un Conseil Général pour pourvoir à la sûreté des Pays maritimes, & le Comte d'Aremberg, Stadhouder de Frise, d'Overyssel, & de Groningue, eut ordre de partir en diligence pour veiller à la défense de ses Gouvernemens (*f*).

Charles piqué du peu de succès de ses armes, résolut d'ou-

CHARLES II.

1552.

Pertes des Pêcheurs.

Contestations sur les frais de l'armement.

Précautions pour garder les Côtes.

Pétition.

1553.

(*a*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1552. *pag.* 43, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57. *de* 1553. *pag.* 5.

(*b*) E. de Veer Chron. *fol.* 117. Viglii Epist. Select. *n.* CLV. *pag.* 361.

(*c*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1552. *pag.* 38, 40, 41, 44, 47. *de* 1553 *pag.* 1, 24. *de* 1544. *pag.* 37.

(*d*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1552. *pag.* 35, 36, 37.

(*e*) Voyez la Lettre *du XV Juin* XVCLIV. *dans* Boxhorn Descript. d'Alkmaar *pag.* 123.

(*f*) Viglii Epist. Select. *n.* CLV. *pag.* 360.

vrir la Campagne ſuivante auſſi-tôt que la ſaiſon pourroit le permettre, & pour trouver l'argent dont il avoit beſoin, il convoqua les Etats Généraux à Bruxelles au 1 Février. Il demanda ſix cens mille florins au Brabant, qui pour fournir cette ſomme, fut obligé de mettre un Impôt de vingt ſols par cheminée dans les Villes, & de quinze dans les Campagnes (*a*). La Hollande fut taxée à trois cens mille florins, & les autres Provinces à proportion. Les Etats aſſemblés à la Haye ſe plaignirent hautement d'une Pétition qui ſurpaſſoit leur pouvoir. La Nobleſſe obſerva que le Pays avoit payé ſept cens mille florins pendant l'année précédente; que la Pêche du Harang, loin d'avoir apporté quelque ſoulagement, l'avoit endettée de cent mille; que dans les circonſtances elle ne pouvoit offrir au-delà des taxes ordinaires, & que pour y ſubvenir, elle ſeroit obligée de répartir cent mille florins ſur les *Schildtalens*, & de lever l'autre moitié par la voye d'un dixiéme ſur les biens fonds qui produiſoient au plus cent quarante ou cent ſoixante mille. Dordrecht & Haarlem ſe rangerent de cet avis; Amſterdam les ſuivit, en ajoutant qu'il falloit exempter du dixiéme les maiſons dont les loyers ne paſſoient pas ſix florins; Goude fut du même ſentiment; Delft propoſa une taxe par tête proportionnée aux facultés de chacun, & de ſuivre ce qui ſe pratiquoit dans le Nord du Pays. L'uſage y étoit établi de n'exiger qu'une demi-livre de celui qui jouiſſoit de cinquante livres Flamandes, ainſi proportionnément juſqu'à huit cens florins de revenu, & tous ceux dont les biens excédoient cette ſomme, étoient taxés à vingt-cinq. Leide vouloit qu'on mît le dixiéme ſur toutes les marchandiſes, que la levée s'en fit à l'entrée des Villes, les deux tiers à la charge du vendeur, & l'autre à celle de l'acheteur, & qu'en cas que le produit ne remplit pas les cent mille florins, on exigeât deux ſols & demi ou trois ſols par arpent, eu égard à la bonté du ſol. Après bien des conteſtations, tant ſur la quotité que ſur la forme de l'impoſition, les Villes accorderent enfin deux cens cinquante

Débats en Hollande à ce ſujet.

(*a*) E. de Veer Chron. *fol.* 121.

mille florins à répartir suivant les *Schildtalens* & sur le dixiéme des biens fonds en cas de supplément. Les Etats proposerent quelques conditions en compensation des efforts qu'ils faisoient pour contenter l'Empereur. Ils demanderent la suppression des deux pour cent ; la liberté de naviger sur l'Océan Atlantique ; qu'on leur procurât des saufs-conduits du Roi de France , & que la Gouvernante s'engageât à ne donner les Charges qu'aux naturels du Pays , à l'exception du Stadhouderat. Marie n'eut égard qu'à la derniere proposition , répondit qu'on ne pouvoit lui reprocher d'avoir placé beaucoup d'étrangers , & qu'elle ne s'étoit jamais déterminé à la préférence que par la supériorité du mérite & de la capacité ; mais elle insista vivement sur la totalité de la Pétition , dont l'Empereur ne pouvoit absolument se passer , & les Etats après avoir encore disputé le terrein , donnerent enfin leur consentement le 1 Avril. Le levée fit naître encore de nouvelles difficultés. Goude se prétendant surchargée par les *Schildtalens* , ne vouloit point qu'ils servissent de régle à la nouvelle taxe. Le Comte d'Egmond qui n'avoit point payé l'année précédente , sous prétexte qu'il avoit droit de lever lui-même des Pétitions sur ses sujets (*a*) , persistoit dans son refus , & les Etats furent obligés d'ordonner aux Receveurs d'agir par forme d'exécution sans exception de personne (*b*). Les petites Villes craignant que les indemnités dont les grandes Villes jouissoient, ne tombassent à leur charge , comme il arrivoit assez souvent , présenterent une Requête pour supplier l'Empereur d'ordonner aux Receveurs d'imputer sur leur quote-part l'excédent qu'elles avoient payé l'année précédente , & d'enjoindre aux Officiers d'appeller un Député de chacune , pour assister aux répartitions qui se feroient conformément aux *Schildtalens*. La supplique étoit souscrite par les Bourgmestres & la Régence de Rotterdam , de Schoonhoven , de Gorinchem , de Schiedam , de Heulden , de Vlaardingen , de la Haye , d'Alkmaar ,

(*a*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1552. *pag.* 10.

(*b*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1553. *pag.* 4 , 5 , 6 , 7 , 8 , 10 , 11 , 13 , 14 , 15 , 16 , 17 , 19 , 22 , 23 , 31 , 32 , 43.

Charles II.

1553.

de Hoorn, d'Enkhuizen, d'Edam, de Monnikendam, de Medenblick, & de Texel (*a*). La Gouvernante répondit qu'elle feroit droit fur leur demande felon raifon & juftice, & n'en parla plus : enforte que ces Villes fe trouvant furchargées, furent contraintes de doubler leurs accifes (*b*). Il fallut alors recourir au dixiéme des terres & des maifons ; on nomma dans chaque Ville fix Bourgeois hors du Corps des Magiftrats, pour faire l'eftimation (*c*), & l'on y comprit jufqu'à la Pêche du Harang (*d*). Elle étoit alors plus confidérable ; Enkhuizen feule avoit mis cent quarante Bufes en mer (*e*), & l'excédent du dixiéme avoit fourni aux Etats le moyen d'armer vingt Vaiffeaux pour protéger les Pêcheurs (*f*). Ce produit devenoit tous les jours plus confidérable ; nous voyons que la Ville d'Amfterdam fournit cette année jufqu'à treize mille florins, quoique Henri Dircks-zoon, Bourgmeftre, qui dirigeoit la recette, fut foupçonné d'en avoir détourné quatre mille (*g*).

Siege de Terouanne.

L'Empereur étant entré dans l'Artois dès le mois de Mars, & long-tems avant que les François puffent défendre leur frontiere, ordonna au Comte de Roeux d'inveftir Terouanne au commencement d'Avril. Il publia en même-tems une Ordonnance, pour répandre l'abondance dans fon Camp, par laquelle il affranchiffoit des Impôts toutes les marchandifes qu'on y porteroit (*h*). Henri II prévoyant fon deffein, avoit ordonné à Montalabert, Seigneur d'Effé, Capitaine connu par la défenfe de Landrecy, de fe jetter dans la place avec cinquante hommes d'armes, deux cens Chevaux legers & deux Compagnies d'Infanterie. Le Comte de Roeux étant mort de maladie au commencement du fie-

(*a*) Voyez la Requête de 1553 *dans* Brandt Defcript. d'Enkhuiz. *pag.* 75.
(*b*) Brandt Defcript. d'Enkhuizen *pag.* 76. Boomkamp Defcript. d'Alkmaar. Voy. la Lettre *du 6 Décembre*, 1553, *pag.* 121.
(*c*) Voyez la Lettre *du* 27 *Mai*, 1553, *dans* Boomkamp Defcript. d'Alkmaar. *pag.* 120.
(*d*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 73.
(*e*) Brandt Defcript. d'Enkhuiz. *pag.* 68.
(*f*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1553. *pag.* 1, 20, 21, 26, 28, 29.
(*g*) Hooft. *Liv.* II. *pag.* 61.
(*h*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 72, 76.

ge, l'Empereur lui ſubſtitua Ceſar Ponce de Lalain, Marquis de Binicour, qui fit un ſi grand feu contre la muraille, qu'il ouvrit en peu de jours une bréche où l'on pouvoit monter à cheval. L'aſſaut fut terrible, & dura dix heures; mais les aſſiegeans furent repouſſés, & perdirent tant de monde que l'Empereur réſolut d'ouvrir la tranchée, qui fut pouſſée juſqu'à la deſcente du foſſé. D'Eſſé étoit mort, & le Duc de Montmorency, jeune Seigneur plus brave qu'expérimenté, avoit pris le commandement. L'aſſaut étant ordonné pour le 20 Juin, il reconnut trop tard qu'il ne pouvoit le ſoutenir, & battit la chamade; mais dans le tems qu'on régloit les articles de la capitulation, les Allemands & les Flamands monterent à l'aſſaut ſans ordre de leur Général, emporterent la bréche, paſſerent au fil de l'épée tout ce qu'ils rencontrerent, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, & l'Empereur fit raſer la ville de fond en comble (*a*). Heſdin ſubit le même ſort, & cette ville fut rebâtie l'année ſuivante à un quart de lieue de l'endroit où elle étoit (*b*); mais Terouanne demeura détruite.

CHARLES II. 1553.

La Ville priſe d'aſſaut & raſée.

Sac de Heſdin.

Ces ſieges ayant épuiſé la caiſſe militaire, Charles fut contraint de revenir à la charge pour de nouveaux ſecours, & la Hollande outre les trois cens mille florins qu'elle avoit payés, fut obligée d'en fournir deux cens mille argent comptant. On força les ſix grandes villes à délivrer pour cent mille florins d'obligations que les Receveurs eſcompterent ſur le champ. On créa pour l'autre moitié des rentes perpétuelles & viageres, & pour en faciliter la vente, la Gouvernante déclara qu'elle recevroit les bijoux & la vaiſſelle d'argent à trentedeux ſols l'once (*c*). Cependant les Etats, malgré ces ſaignées, trouverent le moyen de racheter une partie des obligations, mais avec un grand ſecret, & ſous des noms ſup-

Nouvelle Petition.

(*a*) Viglii Epiſt. Select. *n.* CLVI. *pag.* 362. Strada de Bello Belg. *Dec.* I. *Lib.* I. Ann. Franc. *Lib.* IV. Le P. Daniel Hiſt. de France. *Tom.* VI. *pag.* 58.

(*b*) J. V. Marchet de Morini atque Hedini Expugn. *apud* Schardium *Tom.* II *pag.* 577. Le P. Daniel *ubi ſupra. pag.* 59. Mezeray Abbrégé Chronol. *Tom.* IV, *pag.* 554.

(*c*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1553. *pag.* 1, 39.

1553.

Avantage des François sur les Impériaux.

posés, pour cacher à la Cour que la Province fût en état de payer ses dettes (*a*).

Le Connétable de Montmorency assembloit l'armée Françoise auprès d'Amiens, en attendant l'arrivée d'un gros Corps de Suisses & de Grisons qu'Henri s'étoit avisé trop tard de lever à son service. Ce fut dans ce Camp qu'ayant appris que Lamoral, Comte d'Egmond, s'étoit avancé jusqu'à Dourlans avec un gros détachement d'Impériaux, il envoya le Prince de Condé & le Duc de Nemours pour lui fermer la retraite. Ces Capitaines l'ayant enveloppé, taillerent en piece cette troupe. Le Prince d'Epinoy demeura sur la place, le Duc d'Aarschot fut prisonnier. La lenteur du Connétable borna la Campagne à ce seul exploit, & ce fut tout le fruit que la France recueillit de l'argent que lui coutoit une si belle armée (*b*). Charles satisfait de la destruction de deux villes importantes, rentra dans ses Etats.

XI. Révolutions en Angleterre.

Pendant qu'il signaloit son animosité contre Henri, l'Angleterre servoit de théâtre à de nouvelles révolutions. Leur influence sur les Etats voisins demande quelque explication. Edouard VI étoit mort à l'âge de seize ans, selon les uns de la poitrine, & selon les autres d'un poison lent que le Duc de Northumberland lui avoit donné (*c*). Henri VIII son pere avoit rangé dans la Ligne de sa Succession Elisabeth, fille d'Anne de Boulen, après Marie, issue de son mariage avec Catherine d'Arragon, & au défaut de ses filles, il appelloit, sans égard pour les enfans de Marguerite Reine d'Ecosse, l'aînée de ses sœurs, Jeanne Gray, fille de Françoise Brandon, & petite-fille de Marie Douairiere de France, qui s'étoit remariée au Duc de Suffolk. Edouard loin de s'arrêter au Testament reconnu par la Nation, transporta

(*a*) Regístr. de M. A[illegible]. Van der Goes *de* 1553. *pag.* 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 3[illegible], 40, 41, 4[illegible], 45, 46, 47, 48.

(*b*) [illegible] Chron. [illegible] 123. De Thou Hist. Univers. *Liv.* XIX. Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* VI *pag.* 6[illegible]. Mezeray *abr. chron.* *pag.* 555.

(*c*) Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* VI. *Liv.* XVI. *pag.* 6[illegible]. Burnet Hist. de la Réform. *Tom.* VI. *Liv.* I. *pag.* 341. Pallavic. *Lib.* XIII. *cap.* 6. Sander. Hist. Schism. Angl. *Liv.* II.

1553.

par le conseil de Jean Dudlei, Duc de Northumberland, la Couronne à Jeanne Gray, & deshérita ses sœurs. Guilford Dudlei, l'un des fils du Duc, avoit épousé la jeune Princesse, & pour mettre le Sceptre dans sa Maison, il persuada au Monarque mourant que la Réformation pour laquelle il avoit tant de zéle, étoit perdue, si Marie montoit sur le Thrône; qu'on ne pouvoit douter de son attachement pour Rome, puisqu'en 1531 elle avoit mieux aimé quitter le Royaume que d'embrasser la nouvelle doctrine. Il ne pouvoit se servir des mêmes armes contre Elisabeth, dont les intérêts étoient liés à la Réforme; mais il fit valoir son illégitimité fondée sur le divorce de son Pere & sur la condamnation de sa Mere. Aussitôt que le Monarque eut les yeux fermés, le Duc fit proclamer la jeune Princesse, & la fit reconnoître par le Conseil. Marie qui s'étoit retirée dans la Province de Norfolk, prit de son côté le titre de Reine, & son parti se trouvant le plus fort, elle vint à Londres & fut unanimement reconnue (*a*). A peine fut-elle sur le Thrône qu'elle ne pensa qu'aux moyens de rétablir l'ancienne Religion; elle écrivit au Pape pour le prier d'envoyer le Cardinal Polus, son cousin, en qualité de Légat avec les pouvoirs nécessaires pour reconcilier l'Angleterre avec le S. Siege, & dépécha vers l'Empereur pour lui demander conseil sur la conduite qu'elle devoit tenir. Charles saisit l'occasion de lier cette Couronne à ses intérêts, en faisant épouser la nouvelle Reine à son fils, veuf depuis peu de sa premiere femme. Marie qui regardoit ce mariage comme le triomphe de sa Religion, écouta volontiers la proposition, & chargea Etienne Gardiner, Evêque de Wincester, qu'elle avoit tiré de la Tour, de la conduite de cette affaire; mais quoiqu'elle fût menée avec tout le secret possible, le Prélat ne put empêcher qu'elle ne transpirât, & la Chambre des Communes députa vers la Reine, pour la prier de ne pas épouser un Prince étranger. Marie, dont le parti étoit pris, jugeant par cette supplique

(*a*) P. V. Narrat. Hist. *apud* Schardium *Tom.* II. *pag.* 631. Voyez Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *pag.* 71 & *suiv.* De Thou Hist. Univ. *Liv.* XIII. Burnet *Tom.* II. *Liv.* II. *pag.* 364, 365, 386. Sleidan *Lib.* XXV. *pag.* 928 & *seq.*

CHARLES II. 1553. qu'elle ne pouvoit plus compter sur le Parlement, résolut de le casser (*a*), & Gardiner en profita pour tirer de l'Empereur les conditions les plus avantageuses aux Anglois, afin de fermer la bouche aux mécontens.

Mariage de Philippe avec Marie.

1554. L'Evêque & le Président Viglius ayant arrêté les Articles (*b*), l'Empereur envoya au commencement de 1554 une Ambassade solemnelle pour faire la demande. Lamoral, Comte d'Egmond, Charles de Lalain, Comte d'Avin, & Jean de Montmorency, étoient accompagnés de Jean-Philippe de Nigri & de Simon Renard, Conseillers d'Etat, chargés de dresser le contrat. La Reine nomma de son côté Henri, Comte d'Arundel, Etienne Gardiner, Evêque de Wincester & son Chancelier, Milord Pajet, assistés de deux Légistes. Le Chancelier se proposoit deux objets : le premier d'empêcher l'Angleterre de tomber dans aucun cas sous la domination Espagnole ; le second de dicter les conditions, de façon que le Parlement ne fît pas difficulté de les approuver. L'Empereur qui comptoit que Philippe ne manqueroit pas d'occasion pour se relever de celles qui pourroient le gêner, approuva tout ce qu'il voulut, & le contrat fut signé le 12 Janvier (*c*). Il portoit : » que Philippe prendroit avec la » Reine son Epouse le titre de Roi d'Angleterre, tant que » le mariage subsisteroit, sauf les droits, les coûtumes & les » privileges du Royaume ; que la Reine auroit seule la disposition des revenus, la nomination des Emplois & des Bénéfices, qui ne pourroient être conférés qu'à des Nationnaux ; qu'elle auroit soixante mille livres de quarante *groots* » de douaire, dont quarante hypothequés sur le Royaume » d'Espagne, & vingt sur les Pays-Bas, pour en jouir ainsi » qu'en avoit joui Marguerite de York, sœur d'Edouard IV, » Veuve de Charles I, Duc de Bourgogne ; que les enfans » qui naîtroient du présent mariage, succéderoient aux biens » maternels suivant la coûtume du pays. Quant aux biens

(*a*) Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* VI. *Lib.* XVI. *pag* 100.

(*b*) Viglii Vita *n.* LXVII *pag.* 30.

(*c*) F. de Veer Chron. *fol.* 125. Ann. Eccles. *ad ann.* 1550. *n.* 1. De Thou Hist. Univ. *Liv.* XIII. *n.* 4.

» paternels,

1554.

» paternels, il étoit convenu que l'Archiduc Charles, fils du » premier lit de Philippe, auroit les Espagnes, & qu'au dé- » faut de ce Prince & de ses enfans, le premier né de Philippe » & de Marie succéderoient à la Couronne; que ses Puînés » de l'un ou de l'autre sexe auroient leurs appanages en An- » gleterre sans préjudice de la part que leur Pere ou leur » Ayeul voudroit leur léguer dans les biens paternels; que » s'il ne survenoit que des filles, l'aînée auroit le Duché de » Bourgogne & les Pays-Bas, pourvu qu'elle épousât, du » consentement de Charles son frere, un Epoux originaire » de ces Provinces, ou sujet de sa mere, & que faute par elle » de remplir cette condition, le Prince son aîné rentreroit dans » ses droits, sauf à donner à sa sœur une dot convenable en » Espagne ou dans les Pays-Bas; que Charles & sa Postérité » venant à manquer, le fils ou la fille aînée de Philippe & de » Marie succéderoient tant aux biens paternels qu'aux mater- » nels, à condition de conserver & maintenir les loix, les » coûtumes & les privileges des différens Pays, & de ne nom- » mer pour Gouverneurs que des personnes originaires de » chacun d'iceux». Philippe s'engageoit par un Acte parti- culier » à défendre & à maintenir les libertés de la Nation » Angloise. Il renonçoit à toute prétention sur la Couronne » si Marie venoit à mourir sans enfans, promettoit de ne point » la mener hors de ses Etats sans son consentement, non » plus que les enfans issus de leur mariage sans l'avis du Par- » lement; de n'emporter ni pierreries, ni meubles, ni vais- » selle, ni bijoux appartenans à la Couronne; de conserver » la bonne intelligence qui regnoit avec la France & de n'in- » téresser en rien les Anglois dans la guerre contre Hen- » ri II (*a*). »

Réflexions sur ce mariage.

A ces conditions on est surpris de voir un Monarque aussi puissant que Philippe conclure un mariage aussi disproportionné. Si vous ôtez l'espérance de réunir l'Espagne & l'Angleterre contre la France, espérance bien douteuse avec une

(*a*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* IV. *pag.* 27. Ulloa Vita Car. V. *Lib.* 5. Burnet Hist. de la Ref. *Tom.* II. *Liv.* II. *pag.* 402. Rapin Thoyras Hist. d'Anglet. *Tom.* VI, *Liv.* XVI. *pag.* 101.

CHARLES II. Princeſſe de près de quarante ans, il n'eſt pas facile de deviner l'intérêt qui déterminoit ce Prince. L'Angleterre de ſon côté n'y trouvoit pas plus d'avantage, à moins de confondre les intérêts du Souverain & de ſes Miniſtres avec ceux de la Nation. La Reine avoit en vûe de rétablir l'ancienne Religion dans ce Royaume; elle ne doutoit pas d'y réuſſir avec le ſecours de l'Eſpagne & de l'Empereur, & Gardiner à tout événement s'aſſuroit de la protection de ces puiſſans Souverains; mais en même tems il expoſoit l'Angleterre, malgré toutes ſes précautions, à devenir un jour une Province d'Eſpagne, en la ſoumettant à des Princes qui ne s'étoient jamais piqués de délicateſſe à garder leurs engagemens. Les Pays-Bas n'étoient pas expoſés à de moindres dangers; la ſurvenue des enfans diviſoit des Provinces que Charles venoit de réunir, & leur faiſoit perdre le crédit qu'elles commençoient à prendre dans l'Europe. Il pouvoit arriver qu'une Princeſſe en ſe mariant portât la Souveraineté du tout ou d'une partie dans une Maiſon étrangere: car le contrat en limitant aux Naturels du Pays les Gouvernemens ſubordonnés, ne parloit point du Gouverneur Général. Outre ces événemens les Provinces étoient grevées d'une partie du douaire, & chargées des appanages des enfans. Les Commerçans ſeuls y trouvoient leur avantage; Edouard avoit annullé la Hanze Allemande établie à Londres ſous le nom de *Stillyard*, ſur la repréſentation des Anglois qui prétendoient que les Marchands des Pays-Bas retiroient tout le profit du commerce, & que l'année précédente ils avoient exporté quarante-quatre mille pieces de drap, pendant que ſes ſujets n'en avoient débité qu'onze cens pour leur compte (*a*). Le Roi ſur leur Requête avoit augmenté les droits d'entrée & de ſortie: au point qu'ils abſorboient le profit, & par ce moyen il avoit obligé ces Négocians d'abandonner leur Commerce; mais ſur la nouvelle de ce mariage, la Ligue Hanſéatique députa vers le nouveau Monarque, & ſur la recommandation de la Gouvernante, la Reine leur fit expédier des Lettres qui les rétablirent dans

1554.

(*a*) Rapin Thoyras Hiſt. d'Anglet. *Tom.* VI. *Liv.* XVI. *pag.* 67.

leurs droits, & même accorda le transport d'une espece de draps dont l'exportation étoit anciennement défendue (*a*).

1554. Conspiration contre Marie.

Le mécontentement des Anglois éclata par une conspiration qui couta la tête à la jeune Gray. Elle fut exécutée avec Guilford Dudley son mari, le Duc de Suffolk son pere & Thomas Wyat (*b*). Cependant le Prince d'Espagne s'étant embarqué à la Corogne, prit terre à Southampton le 20 Juillet, & la célébration se fit le 27 à Winchester où la Reine vint le trouver. Le même jour il fut proclamé Roi d'Angleterre & de France, & Jean de Figueroa lui ayant cédé, au nom de l'Empereur, les Couronnes de Naples & de Jerusalem, la même cérémonie fut répétée au nom de Marie (*c*). Philippe prit d'abord les manieres angloises, autant que la gravité espagnole pouvoit le permettre, & donna des marques de sa clémence en obtenant la grace d'Elisabeth, sa belle-sœur, condamnée à mort par le Parlement sur la déposition de Wyat, qui l'avoit impliquée dans la conspiration dont nous avons parlé. Mais malgré son affectation il ne put détruire la prévention que le peuple avoit conçue contre lui, & convaincu par une année d'habitation avec Marie qu'il s'étoit inutilement flatté d'avoir des enfans d'elle, le dégoût s'empara de son cœur, & dans la suite il résolut de quitter un peuple qui ne l'épargnoit pas sur ses galanteries (*d*).

Consommation de son mariage.

Pétition faite à la Hollande.

L'attention que l'Empereur avoit eue à suivre cette affaire, ne lui faisoit pas oublier le soin de remplir ses coffres. Il convoqua les Etats de Hollande le 1 Mars, & voulant accélerer les délibérations, il fit en personne une Pétition de deux cens mille florins qui lui fut accordée unanimement. On créa pour y fournir, pour cent mille florins de contrats perpétuels & viagers aux deniers douze & six. On répartit cinquante mille florins sur la taxe par arpent imposé à trois sols, & l'on passa

(*a*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* IV. *pag.* 15.

(*b*) Burnet Hist. de la Ref. *Tom.* II. *Liv.* II. *pag.* 407. S e dan *Lib.* XXV. *pag.* 939. Rapin Thoyras Hist. d'Angl. *Tom.* VI. *Liv.* XVI. *pag.* 97.

(*c*) Sander Hist. du Schism. *Liv.* II. *pag.* 307. Greg. de Leti Vie de Philip. II. Anton. di Vera Vita Car. V. *pag.* 280. Burnet *ubi supra.* De Thou. *Liv.* XIII. Reynald. *ad ann.* 1554. *n.* 1.

(*d*) Rymer Acta Publ. Angl. *Tom.* VI. *Part.* IV. *pag.* 61.

CHARLES II. 1554.

plusieurs projets que les Financiers proposerent pour remplir les cinquante mille qui restoient. Les Villes saisirent l'occasion pour renouveller leurs anciennes demandes, & reçurent les mêmes réponses. Elles ajouterent la stipulation d'un emploi de dix mille florins pour assurer la Navigation du Nord, qui seroit sous l'inspection des Etats, & la nomination des Officiers par le Stadhouder ; mais il fallut acheter ces graces en continuant pour quatre ans l'impôt sur les vins dont personne ne fut exempt (*a*). Viglius répondit à Corneille Suys, Conseiller de Hollande, qui lui avoit écrit pour obtenir une diminution, qu'il payoit lui-même quarante-huit sols pour un tonneau, un florin pour chaque feu & le vingtiéme du loyer de sa maison, & qu'il falloit supporter avec patience les impositions nécessaires pour la défense de l'Etat (*b*). La Gouvernante revint à la charge dès le mois d'Août, & demanda deux cens mille florins ; mais les Etats furent plus difficiles. La Noblesse observa que la Province étoit chargée de quarante-sept mille florins de rente qui formoient un capital de quatre cens quatre-vingt-sept mille florins, & conclut qu'elle ne pouvoit consentir qu'à cent cinquante mille florins à repartir la moitié sur les *Schildtalens*, en remplissant le vuide des immunités sur les *Morgentalens*, & que l'on fourniroit l'autre moitié en créant de nouvelles rentes. Dordrecht & Amsterdam embrasserent la proposition ; Haarlem vouloit régler la totalité par les *Schildtalens* ; Delft demandoit une capitation ; Leide un dixiéme, & Goude prétendoit que la Cour devoit se contenter d'un vingtiéme ; mais Marie insistant sur les deux cens mille florins, la Noblesse, Dordrecht, Haarlem, Delft & Amsterdam donnerent leur consentement & la Gouvernante en fit expédier l'Acte sans s'embarrasser du refus des autres (*c*). L'Assemblée passa à d'autres opérations ; on nomma des Commissaires pour entendre les comp-

Accordée.

Nouvelle Pétition.

Débats entre les Villes.

(*a*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1554. *pag.* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 22, 36, 37, 39.

(*b*) Viglii Epist. Select. *n.* CLX. *pag.* 369.

(*c*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1554. *pag.* 22, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 33, 36, 39, 41.

tes du Receveur de l'impôt ſur les feux, dont le produit ne montoit qu'à trente-ſept ou trente-huit mille livres, & l'on découvrit qu'on n'avoit pas compris dans le rôle pluſieurs bourgs & villages (*a*). On réſolut de ſupplier encore la Gouvernante de ne conferer les emplois qu'à des perſonnes du Pays, & d'en exclure nommément les Brabançons qui ne vouloient pas admettre de Hollandois. Viglius répondit qu'on devoit ménager les Etrangers dans les circonſtances préſentes ; mais que Marie auroit attention à la ſeconde partie de leur Requête (*b*).

Charles II. 1554.

L'augmentation des demandes & la facilité des Etats font preuve de l'accroiſſement des richeſſes. Les Villes continuerent à ſe plaindre de la ceſſation du commerce, & véritablement la guerre y mettoit des obſtacles ; mais les Négocians avoient appris à remédier à ces inconvéniens. Ils n'ignoroient plus l'uſage des ſauf-conduits particuliers & connoiſſoient même la contrebande. Un certain Melchior Schetz avoit trouvé cette année le moyen de tirer de France pendant le fort de la guerre plus de quatorze mille ballots de marchandiſes (*c*). Le Commerce répandoit l'argent, & l'on ne manquoit plus d'acquéreurs, lorſqu'on mettoit des contrats en vente. L'abondance augmentoit la conſommation, les droits d'entrée rendoient au double, & les Etats trouvoient dans la recette des fonds, non-ſeulement pour payer les Pétitions, mais même pour rembourſer les anciennes dettes. Ce ſecret perçoit malgré leurs précautions, & la Cour accoûtumée à leurs plaintes, régloit ſes demandes ſur les facultés qu'elle ſoupçonnoit.

Accroiſſement de commerce & de richeſſes.

On ſera ſurpris de la répugnance que quelques Villes marquoient pour répartir les taxes par les *Schildtalens* pendant que les autres les demandoient par préférence ; mais il faut ſçavoir que lorſque cette façon de régler les rôles fut inventée, la fortune des Villes étoit au même niveau à peu de choſe près. Le Commerce ayant augmenté l'opulence de quelques-

Facultés inégales des Villes.

(*a*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1554. *pag.* 32.
(*b*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1554. *pag.* 30, 36, 37.
(*c*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1554. *pag.* 11.

CHARLES II. 1554.

unes, pendant que les autres demeuroient au même état, l'équilibre fut dérangé. Dordrecht, Amsterdam & les Villes maritimes augmenterent leurs richesses, tandis que Haarlem, Leide & les autres ne se soutenoient que par leurs Manufactures. Les premieres donnoient donc la préférence aux *Schildtalens* qui se proportionnoient sur l'ancien pied, au lieu que le vingtiéme & le dixiéme qui se régloit sur les possessions actuelles, montoient plus haut dans les Villes enrichies que dans celles dont la fortune n'avoit pas changé.

XLI. Infraction au privilege de *Non-Evocando.*

Les atteintes que le Gouvernement ne cessoit de donner aux privileges du Pays, & surtout à celui de *Non-Evocando*, excitoient des plaintes continuelles (*a*). On ne pouvoit citer un Hollandois, suivant le Manifeste, que devant ses Juges naturels lorsqu'il étoit question de crime, hors le cas de Léze-Majesté, dont la vindicte appartenoit au Prince. La Cour par un détour scholastique avoit divisé ce délit en deux branches, la Leze-Majesté divine & la Leze-Majesté humaine, & sous prétexte d'héréfie on rangeoit tous ceux qu'on vouloit perdre, sous la premiere Classe (*b*). On traduisit en 1553 devant le Tribunal nouvellement établi à Louvain, Ungel Williemszoon de Merle ou Merula, Prêtre respectable par son âge & par la pureté de ses mœurs, & Curé de Heenvliet. Ruward Tapper, Grand-Inquisiteur, le condamna à être brûlé, & deux ans après il fut exécuté à Mons (*c*). On raconte qu'il mourut subitement en faisant sa priere sur le bucher où l'on mettoit le feu, & les Protestans n'ont pas manqué d'ajuster le fait de circonstances à leur avantage (*d*).

Procès criminel d'Henri Dirkszoon.

Nous entrerons dans un plus grand détail de l'affaire de Guillaume de Dizckszoon Bardes, pour prouver les inconvéniens d'un Tribunal tel que l'Inquisition, devant lequel

(*a*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1544. *pag.* 3, 40, 41, 42, 50. 51. *de* 1545. *pag.* 18. *de* 1547. *pag.* 4, 9. *de* 1548. *pag.* 11, 12, 13, 14, 20, 40. *de* 1549. *pag.* 16. *de* 1554. *pag.* 3, 6, 10, 18.

(*b*) Regist. de M. Adr. Van der Goes *de* 1555. *pag.* 6, 10, 11, 13, 14, 17.

(*c*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1553. *pag.* 23, 26. *de* 1554. *pag.* 73, 76. *de* 1554. *pag.* 7, 6. *de* 1555. *pag.* 1.

(*d*) Brandt Hist. de la Ref. *Tom.* I. *pag.* 212. Voyez aussi de Riemer Descript. de la Haye. *Tom.* I. *chap.* XIV. *pag.* 456, 457, 458.

l'accusation d'hérésie devint la couverture d'une vengeance particuliere. La nomination des Escoutets appartenoit encore aux Comtes pendant la minorité de Charles, & celle d'Amsterdam fut engagée pour vingt mille florins au Magistrat de la Ville, qui la donnoit comme en régie, payoit des gages pour l'exercice, & se faisoit compter des amendes & autres profits du Greffe. Henri Dirckszoon, dont nous avons parlé (*a*), étant Bourgmestre, fit nommer en 1542 Guillaume Dirkszoon Bardes, homme de beaucoup d'esprit & d'une conversation qui séduisoit tout le monde, mais soupçonné de favoriser les nouvelles opinions. Il y avoit huit ans qu'il remplissoit ses fonctions à la satisfaction de ses Concitoyens, lorsque l'envie de se rendre indépendant l'engagea de solliciter le remboursement des vingt mille florins, pour se procurer la nomination de l'Empereur. Henri craignant alors que le crédit de l'Escoutet ne l'emportât sur le sien, conçut une haine si violente contre lui qu'il résolut d'employer les calomnies les plus noires pour le perdre. Après avoir gagné Florent Egbertszoon, Vicaire de la vieille Eglise, chargé de veiller sur les hérétiques, ils firent de concert une information qui taxoit Guillaume d'anabaptisme. Elle étoit composée de quatre témoins; le premier connu sous le nom de la Jaune-Fy Hermans, étoit une pauvre femme qui faisoit le métier d'espion de Police; la seconde de même trempe s'appelloit la Volkje Willems; Corneille Janszoon le troisiéme étoit gagne-denier; & le seul qui méritoit quelque confiance, Notaire de sa profession, se nommoit Corneille Maartszoon Swart. Le Vicaire muni de cette piece l'envoya à Ruward Tapper avec une lettre aggravante. Ces manœuvres ne purent être si secretes que l'Escoutet n'en eût quelque vent. Il partit à l'instant pour Bruxelles, & se plaignit à la Gouvernante des voyes souterraines & des calomnies que ses ennemis employoient pour le perdre, demandant pour toute grace qu'il lui fût permis de se justifier. Il obtint des Commissaires qui s'apperçurent de quelques contradictions dans les té-

(*a*) Voyez ci-dessus *pag. 604*.

CHARLES II. 1554.

moins, & renvoyerent l'affaire devant le Conseil de Hollande. La Fy & la Volkje furent enlevées & conduites dans les prisons de la Haye. Interrogées sur l'accusation d'anabaptisme, elles répondirent avoir vu, à l'aide d'une banquette, rebaptiser Guillaume & sa femme, par la fenêtre d'une petite maison qu'il tenoit à loyer dans le fauxbourg, & qui servoit à ces sortes d'assemblées. Les Juges ordonnerent une visite, & l'Expert déposa que l'homme le plus grand ne pouvoit atteindre de la main à la fenêtre que les témoins avoient indiquée. Pressées sur ce rapport, elles s'avouerent coupables & s'excuserent sur la séduction. Mais le crédit du Bourgmestre étoit si grand que le decret de prise de corps ne fut prononcé contre lui & le Vicaire que deux ans après. Le procès instruit, l'Escoutet fut renvoyé de prison; le Notaire fut déclaré incapable d'exercer son Office, le Gagne-denier condamné au fouet, l'un & l'autre bannis; la Fy eut la langue arrachée & fut ensuite étranglée, la Volkje étoit morte dans les prisons; Egbertszoon fut degradé de Prêtrise & banni à perpétuité après avoir déclaré que faussement & méchamment il avoit écrit des faussetés au Grand-Inquisiteur dans le dessein de perdre l'Escoutet, auquel il demandoit pardon. Quant au Bourgmestre, toujours attentif à ne donner aucune preuve contre lui ni par ses paroles ni par écrit, il se tira d'affaire en recusant les témoins comme parjures avérés, & fut élargi sous caution avec un plus amplement informé. Il revint à Amsterdam, où il demeura quatre ans sans pouvoir obtenir main-levée de sa personne. Enfin se croyant suffisamment purgé, il osa attaquer Guillaume en réparation d'honneur, reprit sa place de Bourgmestre, & tirant avantage d'une nouvelle alienation que l'Empereur avoit faite de la charge d'Escoutet, il fit déposer son ennemi, sous prétexte de quelques émeutes qui survinrent en 1566, lui fit subir la question, & les preuves manquant, il fut contraint de le relâcher. La ville d'Amsterdam ayant persisté quelque tems à tenir le parti des Espagnols, à peine se fut-elle déclarée pour l'Union que le Bourgmestre l'attaqua de nouveau comme espion, & cette fois il vint à bout de faire confisquer ses biens : enfin Dirckszoon

zoon Bardes mourut à Delft dans la derniere misere. Les Etats accorderent en 1603 une pension de deux cens livres à Guillaume Bardesius son petit-fils, pour acquitter trois mille deux cens livres qui restoient dûs à son grand-pere sur l'exercice de sa charge (*a*). La mort du malheureux Bardes & le triomphe de son ennemi ne purent étouffer les suites de cette affaire. Il s'étoit formé deux partis dans la Ville qui dégénérerent en Factions, sous les noms d'*Escoutistes* & de *Dirkistes* (*b*); mais le récit de ces événemens appartient aux années suivantes.

Origine des Factions des *Dirkistes* & des *Escoutistes*.

La Gouvernante loin de réfléchir sur les suites funestes des infractions qui se faisoient journellement aux privileges de la Province, se proposa d'enlever secrétement les Manifestes. Ces titres avoient été long-tems dispersés dans différentes Villes : Delft conservoit celui de *Non-Evocando* (*c*); les uns étoient sous la garde du Grand-Pensionnaire, les autres dans la Chambre des Registres, au Greffe de Hollande ; il y en avoit même à Vilvoorden dans le Chartrier de Brabant (*d*). Les Etats ayant arrêté de les réunir dans un même dépôt, donnerent cette commission au Grand-Pensionnaire, assisté de ceux de Delft & de Leide. Ces Officiers les ayant rassemblés, les déposerent dans un coffre au Prieur des Dominicains de S. Vincent à la Haye (*e*); mais ayant appris que la Cour avoit chargé le Commissaire Snoekaart de s'en saisir, ils les firent porter à Delft, d'où ils furent déposés dans la Chambre des Comtes à la Haye, & depuis la Gouvernante les ayant demandés sous quelques prétextes, les Etats ordonnerent qu'on en fourniroit des copies authentiques, & firent défense au Greffier de se dessaisir des originaux (*f*). La suite des affaires intérieures nous a fait perdre de vûe les opérations militaires ; il est tems d'y revenir.

La Gouvernante veut s'emparer des Privileges du Pays.

Les Etats y mettent ordre.

(*a*) Resolut. de Holl. *du* 8 *Novemb.* 1603, *pag.* 281.
(*b*) Hooft *Liv.* II. *pag.* 56-63. Voyez les Pieces du Procès *dans* Commelin Descript. d'Amsterd. *pag.* 964, 975.
(*c*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1546. *pag.* 5.
(*d*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1545. *pag.* 20, 35.
(*e*) Voyez les Preuves *dans* Riemer Descript. de la Haye. *Tom.* I. *pag.* 390.
(*f*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1545. *pag.* 9, 19, 29, 39, *de* 1546. *pag.* 2. *de* 1548. *pag.* 3, 5, 7, 10, 11, 25, 32, 39. *de* 1549. *pag.* 22.

Charles II.

1554.
XLII.
Hoſtilités des François.

L'Empereur trop occupé des négociations avec l'Angleterre, avoit négligé les préparatifs néceſſaires pour entrer de bonne heure en campagne. Henri II profita de ſa négligence, & diviſa ſes forces en trois corps. Le premier commandé par le Prince de la Roche-ſur-Yon, entra dans l'Artois qu'il ravagea ; le ſecond ſous les ordres du Duc de Nevers, s'empara de pluſieurs places dans le Luxembourg ; le Connétable à la tête du plus conſidérable, prit Chimay d'où il détacha le Maréchal de S. André qui força Marienbourg de capituler le 30 Juin. L'armée s'étant réunie, le Roi qui prit lui-même le commandement, emporta Bouvines d'aſſaut, reçut Dinant, Binch & Bavay par capitulation, brûla Mariémont, maiſon de plaiſance à laquelle la Gouvernante avoit donné ſon nom, par repreſſailles de Folembray, Château royal en Picardie, où le Comte de Roeux avoit mis le feu l'année précédente, & vint aſſieger le Château de Renti qui paſſoit alors pour une place imprenable. Emanuel-Philibert, Duc de Savoye, ayant raſſemblé les Impériaux, Charles ſe rendit à l'armée, réſolu d'attaquer le camp des François. Il parut du côté du bois où le Duc de Guiſe avoit poſté trois cens mouſquetaires qui ſoutinrent la premiere attaque ; mais le nombre les forçant de reculer, le Duc de Guiſe avança au ſecours avec ſa Compagnie de cent hommes d'armes ſoutenue de celle de Gaſpar de Saux, Vicomte de Tavanne, & des chevaux-legers du Duc de Nevers. En même tems Alphonſe d'Eſte, frere du Duc de Ferrare, Grand-Prieur de France, chargea ſi vivement les Reuters qu'il les renverſa ſur les Lanſquenets. Gaſpar de Coligny, alors Colonel Général de l'infanterie françoiſe, acheva la déroute, & les Eſpagnols furent forcés de prendre la fuite après une vigoureuſe réſiſtance. Si le Connétable eût fait avancer le reſte de l'armée avec la même vivacité que ſe fit l'attaque, on ne peut douter que la victoire n'eût été complette ; mais l'Empereur s'étant retiré dès le commencement avec les troupes qui n'avoient pas donné, ſe retrancha de façon qu'il ne fut plus poſſible de l'attaquer. Les François demeurerent maîtres du champ de bataille & de l'artillerie ; cet avantage cependant leur fut vendu ſi chere-

Bataille de Renti.

ment que le Roi pour conſerver l'honneur de cette journée, ſe préſenta devant le camp de l'Empereur pour lui offrir ſa revanche ; mais il leva le ſiege de Renti, jetta de bonnes garniſons ſur ſa frontiere, & logea ſon armée dans ſes quartiers d'hyver (*a*). Charles II. 1554.

Deſſein ſur Metz.

La retraite du Roi de France encouragea Charles à former une entrepriſe ſur Metz avec le ſecours du Général des Cordeliers. Le Chapitre général de ces Moines étoit indiqué dans la Ville, & ſous prétexte des proviſions il fit entrer des munitions de guerre & un bon nombre de ſoldats ſous le froc de S. François; le Marquis de la Vieilleville qui commandoit dans la place, ſe doutant de la manœuvre, fit arrêter pluſieurs Cordeliers, & les ayant forcés d'avouer le complot, il fit donner le ſignal convenu, attira les Impériaux dans une embuſcade, leur tua quatre mille hommes & chaſſa les Cordeliers de la Ville (*b*).

Manqué.

Combat naval entre les Hollandois & les François.

La Manche fut dans ce même tems le théâtre du plus furieux combat qu'on eût vû ſur ces mers. Les Hollandois, pour aſſurer la Navigation, armoient en guerre leurs Vaiſſeaux marchands, les montoient d'une bonne artillerie & d'un grand nombre de ſoldats (*c*). Une Eſcadre Françoiſe de dix-neuf Vaiſſeaux & de ſix Frégates rencontra à l'entrée du Canal vingt-deux Bâtimens qui revenoient d'Eſpagne ; les Flottes ſe joignirent entre Douvres & Calais. Les Hollandois ne ſongeoient qu'à s'échaper à la faveur de leur canon, & les François faiſoient leurs efforts pour en venir à l'abordage. Quinze des premiers ne purent éviter le grappin, malgré leurs manœuvres, & l'acharnement devint ſi vif que le feu ſeul fut capable de finir le combat. Les uns prétendent que les François le mirent aux Vaiſſeaux ennemis, dans le deſſein de les contraindre d'amener ; les autres veulent que les Hollandois ne pouvant échapper, envelopperent le

(*a*) De Thou *Liv.* XIII. *n.* 9. Belcar. *Lib.* XXVI. *n.* 45. Anton. di Vera Vita Car. V. *pag.* 282. Le P. Daniel Hiſt. de France. *Tom.* VI. *pag.* 69.
(*b*) Pont. Heuter Rer. Auſtr. *Lib.* XIII. *pag.* 654-658. Belcar. *Lib.* XXVI. Belleforét *Liv.* VI. Le P. Daniel *ubi ſupra. pag.* 82.
(*c*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 71.

CHARLES II.

1554.

Vainqueur dans leur déſeſpoir. Quoi qu'il en ſoit, les Equipages s'étant jettés dans la mer, furent ſauvés par les Vaiſſeaux Hollandois qui ſe trouvoient les plus à portée; mais ceux-là ſe voyant en plus grand nombre ſe rendirent maîtres de leurs libérateurs, & les menerent à Dieppe. Les *Hiſtoriens des Pays-Bas* font monter la perte de l'ennemi à mille ſoldats, & celle des Hollandois à trois cens (*a*); les François conſervant le même nombre, changent le nom des deux Nations (*b*). Ces derniers perdirent ſix Vaiſſeaux par le feu, & un fut coulé bas; les premiers en eurent auſſi ſix de brûlés, & cinq de pris.

Négociations de paix.

1555.

L'éloignement des Pays où ſe faiſoit la guerre, épuiſoit les Finances des deux Souverains, & leur impuiſſance diminuant leurs efforts, les dégoutoit également. Reginald Polus ne fut pas plutôt en Angleterre où le Pape l'avoit revêtu de la qualité de Nonce, qu'il offrit ſa médiation, & les mouvemens qu'il ſe donna, procurerent un Congrès qui ſe forma à Marc, petite Ville entre Calais, Ardres & Gravelines, dont la premiere appartenoit aux Anglois, la ſeconde aux François, & la troiſiéme aux Autrichiens.

Continuation d'hoſtilités.

Mais les interêts des Parties étoient trop oppoſés (*c*), & les eſprits trop échauffés pour eſpérer quelque ſuccès; les hoſtilités recommencerent avec le Printems. La Campagne cependant ſe borna à quelques rencontres aſſez vives. L'Empereur retranché dans ſon Camp de Givets, fortifioit la nouvelle Ville de Heſdin pour défendre l'entrée du Hainaut, bâtit Charlemont pour aſſurer la navigation de la Meuſe, & Philippeville pour fermer le Luxembourg; le Prince d'Orange couvroit les travailleurs avec un Camp Volant (*d*). Les François craignant pour Marienbourg que les Impériaux tenoient preſque bloqué, y conduiſirent un Convoi que le Comte de Barlaimont ne put empêcher d'entrer. Le Duc de

(*a*) E. de Veer Chron. *fol.* 128. Pont. Heuter Rer. Auſtr. *Lib.* XIII. *pag.* 665. Velius Deſcript. de Hoorn. *pag.* 265. Meteren Hiſt. des Pays-Bas. *Liv.* I. *fol.* 17.

(*b*) De Thou *Liv.* XVI. *pag.* 493.

(*c*) Voyez Du Mont Corps Diplom. *Tom.* IV. *Part.* III. *pag.* 78.

(*d*) Meteren Hiſt. des Pays-Bas. *Liv.* I. *fol.* 15.

Nevers & le Maréchal de S. André s'approcherent au retour du Camp ennemi pour l'attirer au combat ; mais ils avoient défense de l'attaquer, & les Impériaux se contenterent d'envoyer quelque Cavalerie avec laquelle ils escarmoucherent à différentes reprises. Dans une de ces rencontres les Gendarmes François taillerent en pieces un gros détachement de Reuters (*a*). Guillaume, Prince d'Orange prit sa revanche sur l'Arriereban de Picardie qui voulut s'opposer à son passage, & ravagea le Pays. La peste s'étant mise dans le Camp de l'Empereur, obligea le Duc de Nevers de s'éloigner pour éviter la contagion, & la mortalité devint si grande que Charles pour sauver son armée, l'envoya en quartiers d'hyver (*b*). Le célébre Martin de Rossem fut du nombre des morts. Ce Capitaine, Bâtard de la Maison de Cleves, avoit commandé les armées du Duc & celles de France, avoit été Maréchal du Duché de Gueldre, & s'étoit enfin donné à l'Empereur. La témérité de ses entreprises, & la réussite du plus grand nombre le rendoient la terreur de ses ennemis. Dans le tems qu'il servoit le Duc de Gueldre, il passa avec une poignée de soldats déterminés sur le ventre d'une armée commandée par le Prince d'Orange, & pilla le Fauxbourg d'Anvers (*c*). S'il manqua Bois-le-Duc, il se revancha sur le plat-Pays qu'il ravagea cruellement deux ans de suite, & porta le fer & le feu jusques dans les portes de Bruxelles (*d*). Il se rendit maître d'Amersfoort, sous prétexte de secourir la Ville, & fit éprouver aux habitans qui l'avoient appellé, qu'ils avoient eu tort de compter sur sa parole (*e*). Il étoit doux avec ses amis, terrible à ses ennemis, brave, mais emporté dans l'action. On raconte que ses moustaches se hérissoient quand il alloit à la charge. Aussi-tôt qu'il se vit attaqué de la peste, il se fit porter à Anvers, où il mourut (*f*),

Charles II.

1555.

Peste dans l'armée des Impériaux.

Mort de Martin de Rossem.

Particularités à son sujet.

(*a*) Le P. Daniel Hist. de France. *Tom.* VI. *pag.* 83.
(*b*) F. de Veer Chron. *fol.* 131.
(*c*) Goudhoev. Chron. *pag.* 612.
(*d*) Goudhoev. Chron. *pag.* 613.
(*e*) Theod. Verhoev. Descript. d'Amersf. *pag.* 84. Guicciard. de Bello Ultraject. *pag.* 137.
(*f*) Goudhoev. Chron. *pag.* 629.

CHARLES II. 1555.

& fut enterré dans la Chapelle de son Château, où il avoit ordonné qu'on le transportât. Il ne laissa qu'une fille muette de naissance, & qui recouvra la parole par un effort qu'elle fit pour disputer ses interêts (*a*).

XLIII. Treve avec la France.

Jules III étoit mort, Marcel II, son Successeur, ne l'avoit survécu que trois semaines, & Paul IV occupoit alors la Chaire de S. Pierre (*b*). Le nouveau Pontife donna ses premiers soins à procurer la paix à la Chrétienté, & l'Empereur s'y prêta d'autant plus volontiers que la fortune qui l'avoit d'abord favorisé en Italie, commençoit à lui tourner le dos. Les Plénipotentiaires s'assemblerent dans l'Abbaye de Vaucelles auprès de Cambrai, & l'on conclut enfin une treve qui devoit durer cinq ans (*c*).

Pétitions.

L'Empereur avoit demandé deux cens mille florins à la Hollande au commencement de l'année, & les Etats les avoient accordés (*d*). Mais quoique la foiblesse des opérations militaires leur fît espérer quelque repos, la Gouvernante renouvella sa Pétition au mois de Septembre. Les Villes firent plus de difficulté; on ordonna des remontrances qui furent réiterées à plusieurs reprises. Les Députés représentoient à Marie » que la Province étoit entiérement épui» sée; que les especes manquoient pour la circulation néces» saire; que les moyens de trouver de l'argent devenoient » plus onéreux, & même dangereux; que la taxe sur les » cheminées, qui tomboit sur les pauvres, faisoit appré» hender une révolte, que les pluyes de l'année précédente » ayant ruiné la récolte, la Campagne ne pouvoit supporter » un surhaussement d'impôt; que les eaux avoient empêché » de lever des tourbes; que les Manufactures, & princi» palement celles des laines, étoient sans ouvrage; que les

Remontrances.

(*a*) Sligtenhorst Hist. de Geldr. *pag.* 488.

(*b*) Ciacon. Hist. Pontif. *Tom.* III. *pag.* 746, 764. Reynald. *ad ann.* 1555. *n.* 12. Spond. *ad ann.* 1555. *n.* 4. Pallavic. Hist. Conc. Trid. *Lib.* XIII. *pag.* 708. Gregor. Leti Vita Car. V. *Tom.* IV. *pag.* 222. Sleidan. *Lib.* XXVI. Belcar. *Lib.* XXVII. *n.* 1.

(*c*) Du Mont Corps Diplom. *Tom* IV. *Part.* III. *pag.* 82.

(*d*) Registr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1555. *pag.* 2, 4, 5, 7, 8, 10, 12, 15, 17, 18, 25, 26, 27.

» Armateurs ruinoient le Commerce & la Pêche du Hareng ; que tous les moyens d'acquerir manquant à la fois, » on ne pouvoit compter ſur les *Schildtalens*, & que les » mêmes raiſons empêcheroient de trouver des acquereurs, » en cas qu'on voulût créer des Contrats de rentes ; que la » Province chargée de quatre-vingt mille cinq cens florins » de rentes annuelles avoit épuiſé ſon crédit ; qu'en augmentant ſes charges de deux cens mille florins par an, les arrerages qu'elle payoit, ſeroient plus forts que les anciennes » Pétitions ; que par ces raiſons ils ſupplioient Sa Majeſté » Impériale d'avoir égard à la dureté des tems, & de leur » accorder le reſte de l'année pour reſpirer ». Ces diſcours ne firent aucune impreſſion ſur la Gouvernante ; il fallut donner un conſentement ſans réſerve : on créa de nouvelles rentes ; on augmenta les entrées ſur les vins du Rhin de deux ſols par tonneau, & les autres acciſes à proportion (*d*).

Charles II.

1555.

Premier établiſſement des Fermes pour les impôts en Hollande.

La ſituation preſſante où ſe trouvoit la Province, obligea les Etats de prendre une connoiſſance plus exacte du produit des entrées ; bientôt ils s'apperçurent que les frais de régie emportoient la partie la plus claire de la recette, & voulant tourner au profit du Prince l'argent qui ſe levoit ſur le peuple, ils réſolurent de faire un changement dans la forme de percevoir les deniers publics. On avoit établi un ou pluſieurs Receveurs dans chaque Ville qui rendoient tous les ans leurs comptes devant des Députés nommés à l'effet de les entendre. On créa à leur place des Bureaux de Finance, compoſés de Commiſſaires qui ſont aujourd'hui repréſentés par les *Conſeillers-Commités*. L'entrée des bierres ne rendit cette année que vingt mille livres de quarante *groots*. Ce produit leur parut ſi foible que travaillant à découvrir la cauſe, ils s'apperçurent des manœuvres des Receveurs, qui tournoient la plus grande partie à leur avantage. Ils arrêterent alors d'affermer ces Impôts au plus offrant & dernier encheriſſeur, comme il ſe pratiquoit déja dans quelques Villes pour les acciſes.

(*a*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1555. *pag.* 37, 38, 58, 64, 67, 69, 70, 78, 81, 86, 93, 95.

CHARLES II. 1555.

La Nobleſſe en fit la propoſition : Haarlem, Delft, Goude & Leide la ſaiſirent ; Dordrecht & Amſterdam firent quelques difficultés ; leur Magiſtrat qui donnoit toujours la commiſſion à quelqu'un de ſes Membres, étoit intereſſé à maintenir l'ancien uſage. Ils ſoutenoient que l'avarice des Traitans étoit plus dangereuſe que l'adminiſtration de perſonnes en charge, & qu'ils chercheroient à ménager d'avance le gain qu'ils auroient reſolu de faire, en diminuant ſur le prix de la ferme l'interêt de leurs avances qu'ils évaluoient à leur fantaiſie. Ces Villes ſe laiſſerent cependant entraîner par la pluralité des voix. On nomma pour-lors des Commiſſaires pour faire les criées, paſſer les baux, & donner des inſtructions aux Fermiers. Jaques Van der Duin, Seigneur de Spange, aſſiſté d'un Député de Dordrecht & d'un autre de Goude, fut chargé de ces Villes & de Gorinchem, de Woudrichem, de Heuſden, d'Aſperen, de Heukelom, de Leerdam, de Zevenbergen, de Gerrudenberg, de Schoonhoven, & d'Yſſelſtein. Guillaume de Lokhorſt, Chevalier, & deux Députés de Leide & de Delft, eurent dans leur département leurs Villes & celles de Rotterdam, de Schiedam, de Vlaardingen, de la Haye, de Woerden, & d'Oudewater, & l'on commit Jaques de Duivenvoorde, Chevalier, Seigneur d'Obdam, & les Députés de Haarlem & d'Amſterdam pour ces Villes & celles d'Alkmaar, de Hoorn, d'Enkhuizen, de Medenblik, d'Edam, de Monnikendam, de Naarden, de Weeſp, & de Muiden. Ces Commiſſaires devoient appeller le Magiſtrat de chaque Ville à la licitation des Impôts, à l'adjudication de la Ferme, & à la paſſation des Baux. Les criées commencerent après Paques ; les adjudications ſuivirent, & par le calcul il ſe trouva que la totalité produiſoit quarante mille livres de *groots ;* ce qui dès la premiere ferme doubloit le prix de l'ancienne régie (*a*). Il faut avouer que ces premiers adjudicataires furent contraints de demander des remiſes (*b*) ; mais

(*a*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1555. *pag.* 14, 20, 30, 31; 32, 33, 82, 83, 84. *de* 1556. *pag.* 2, 3, 11, 12, 15, 20. *de* 1557. *pag.* 36.

(*b*) Regiſtr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1557. *pag.* 8, 22, 52, 56, 69.

les

les Baux qui suivirent allerent toujours en augmentant, & continuerent ainsi jusqu'en 1748 que les fermes furent totalement abolies. Le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici le Tableau de la premiere ferme qui fut établie en Hollande. Charles II. 1555.

	livres.		livres.
Dordrecht	4005	Alkmaar	1372
Haarlem	2900	Hoorn	950
Delft	5440	Enkhuizen	1200
Leide	4300	Edam	670
Amsterdam	8940	Monnikendam . .	400
Goude	2120	Medenblik	270
Rotterdam	2200	Woerden	429
Gorinchem	1300	Naarden	395
Schiedam	575	Weesp	158
La Haye	3700	Muiden	115 (*a*).

XLIV. Charles forme le dessein d'abdiquer ses Etats.

Il est tems de passer au spectacle surprenant que Charles donna à l'Univers sur la fin de cette année. Ce Monarque accoutumé dès l'enfance aux caresses de la fortune, n'en put supporter les rigueurs. Elle prit à tâche de cumuler les Couronnes sur son berceau, & ses armes avoient toujours triomphé dans les guerres qu'il avoit entreprises. Il commença d'éprouver son inconstance en Allemagne ; sa fuite d'Inspruck, la paix qu'il fut forcé de signer à Passau, sa retraite devant Metz, sa défaite auprès de Renty, & les avantages qu'Henri II remportoit tous les jours, lui faisoient dire » que » la fortune étant femme, elle avoit les goûts de son sexe, » & qu'elle quittoit les vieillards pour courir après les jeunes » gens. Les accès fréquens d'une goutte aigue jetterent dans son ame une mélancolie qui lui fit haïr l'agitation dans laquelle il avoit vécu. Il se figura que le repos étoit l'état le plus heureux, & trouva de la magnanimité à sacrifier sa grandeur au fantôme qui prenoit dans son cœur la place de l'ambition. Il rouloit depuis long-tems dans sa tête le projet

(*a*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes *de 1557. pag. 36.*

Charles II. de céder ses Couronnes à Philippe. Les Pays dont nous écrivons l'*Histoire*, qu'il avoit chéris toute sa vie, servirent de théâtre à ce grand événement, & ce fut par leur cession qu'il ouvrit une scéne si surprenante. Doublement obligés à développer les causes d'une catastrophe aussi singuliere, nous tâcherons d'en démêler les motifs, l'exécution & les suites le plus exactement qu'il nous sera possible.

1555.

Ses motifs.

Charles n'avoit que cinquante-cinq ans; mais son application aux affaires, ses voyages, ses fatigues, & même ses plaisirs, avoient usé son tempérament; ses infirmités minoient ses forces; les redoublemens de la goutte qui l'avoit toujours tourmenté, le menaçoient d'une fin prochaine, & les disgraces qu'il éprouvoit pour la premiere fois, le déterminerent à quitter le jeu avant que la partie fût perdue. Il se flattoit de se faire un nom plus illustre par le sacrifice volontaire de sa grandeur que par l'éclat de ses victoires. La pieté même entroit dans son projet; il se reprochoit plusieurs actions qu'il vouloit expier avant sa mort. Sa Ligue avec Henri VIII contre la parole qu'il avoit donnée au Pape, le fameux *Interim* qu'il avoit accordé aux Protestans, la prison de Clement VII, étoient autant de crimes qu'il vouloit effacer par les larmes de la pénitence. Il cherchoit à mettre un intervalle entre la vie & la mort dans la solitude & le silence, & se donner le tems de réfléchir sur les erreurs d'une vie agitée & tumultueuse. Il avoit ordonné qu'on fît le plan de la retraite qu'il vouloit bâtir dans le Monastere des Hieronymites de S. Just proche de Placenza, sur les frontieres de l'Espagne & du Portugal. On ne peut douter qu'il n'eût formé ce dessein dès le tems de ses victoires. Il parle de la cession de ses Etats à son fils dans le Testament d'Augsbourg en 1548, & lorsque François Borgia, Duc de Gandie, quitta le monde en 1542, il lui dit en confidence qu'il suivroit son exemple dès que Philippe seroit en âge de gouverner (*a*).

Jugement de sa démarche.

Une résolution si singuliere parut aux yeux des uns le plus sublime effort de la magnanimité & le triomphe de la religion;

(*a*) Vie de S. François de Borgia *Liv.* I, II.

les autres l'envisagerent comme l'effet d'un caprice, dont les suites menaçoient les Pays-Bas d'une ruine prochaine. Viglius ne lui dissimula pas les craintes que lui donnoit le Gouvernement d'un Prince dirigé par le Clergé d'Espagne, & qui n'avoit aucune connoissance des mœurs, ni du caractere des Flamands (*a*).

Il mande son fils.

Ces réflexions ne purent suspendre la résolution de l'Empereur; il manda son fils, qui de son côté souhaitoit de quitter l'Angleterre. La Reine n'étoit plus ni jeune ni belle, & sa stérilité avoit étouffé jusqu'aux sentimens de la simple amitié. Il étoit piqué des pasquinades angloises qui n'épargnoient ni sa personne ni ses maîtresses, & qui lui refusant le titre de Roi, ne l'appelloient que le *Mari de la Reine*. Il s'en étoit plaint plus d'une fois, & l'on prétend que le mépris où le fils étoit tombé, acheva de déterminer le pere à la cession de ses Couronnes, dans l'idée de relever sa gloire (*b*). Philippe partit le 4 Septembre, & le 8 du même mois il fit son entrée à Bruxelles. Les Etats-Généraux des Pays-Bas étoient convoqués pour le 1 Octobre, & l'Empereur remplit l'intervalle par des instructions qu'il donna à son fils, & qui méritent d'être transmises à la Posterité. Il lui remontra que » né pour » gouverner tant de peuples différens, il devoit se faire une » étude de leurs mœurs & de leur caractere, se modeler sur » ceux auxquels il avoit affaire, s'il vouloit s'assurer du cœur » & de l'obéissance de ses sujets, être Espagnol avec les Espagnols, & Flamand avec les Flamands, cultiver l'amitié » de ses voisins, & surtout celle du Roi de France, récompenser par les honneurs & les dignités les services de ses » Officiers, se persuader que la richesse du Prince consiste » dans l'opulence de son peuple; que sa sagesse se soutient » par celle de son Conseil; qu'il est plus sûr de se faire aimer que de se faire craindre; qu'il vaut mieux laisser un » grand crime impuni que d'hazarder de perdre un innocent; » qu'il n'appartient qu'à Dieu de lire dans les cœurs; que » l'homme ne doit juger que sur ce qu'il voit; que l'Espagnol

Arrivée de Philippe dans les Pays-Bas.

Charles lui donne des instructions.

(*a*) Viglii Vita *n.* LXVII, LXVIII. *pag.* 31.
(*b*) Strada de Bello Belg. *Decad.* I. *Lib.* I. *pag.* 11, 16, 17, 18, 19, 20, 21.

Charles II. 1555.

» altier par nature a besoin de bride ; que le Flamand plus » plus docile ne peut se passer d'éperon, mais qu'il faut le » cacher ; qu'en lui marquant de la confiance on le conduit » où l'on veut ; que la méfiance qu'il soupçonne, le révolte, & » que la rigueur le rend capable de tout oser. »

Graces particulieres accordées par l'Empereur.

Les chemins gâtés par les pluyes retardant l'arrivée des Députés des Provinces (*a*), Charles profita des délais pour récompenser les Seigneurs de sa Cour avant de renoncer à la puissance souveraine. Il érigea en Comté la terre de Bossu dans le Hainaut (*b*), & celle de Cuilembourg dans la Gueldre (*c*) en faveur de Jean de Hennin & de Florent de Palland ; il réunit sous le titre de Marquisat la Veere & Vlissingue à titre héréditaire, & le déclara mouvant immédiatement des Comtes & Comtesses de Hollande. Les Lettres d'érection en date du 21 Octobre sont motivées par les services rendus pendant vingt-cinq ans, tant sur terre que sur mer, par Maximilien de Bourgogne, Seigneur de Beveren, de Veere & de Vlissingue (*d*). Nous ne devons pas oublier la confirmation du privilege qu'il avoit accordé aux Etats de Hollande dès le mois de Mai précédent. Nous avons vu qu'ils sollicitoient depuis long-tems l'Empereur de ne conférer les charges & les dignités qu'à des personnes originaires de la Province, ou tout au moins des Pays-Bas. La crainte que Philippe ne pensât à mettre en place des Anglois ou des Espagnols le porta à faire expédier le Manifeste ; mais il excepta les Stadhouders & les Chevaliers de la Toison, qui dans cette qualité ne souffroient l'exclusion d'aucune dignité dans l'étendue de ses Etats (*e*). Il fit signer cet Acte par Philippe qui le confirma par ses Lettres scellées du grand Sceau aussitôt qu'il fut inauguré (*f*).

(*a*) E. de Veer Chron. *fol.* 132.

(*b*) Maurice Blason de la Toison d'or *pag.* 204.

(*c*) Sligtenhorst Hist. de Geldr. *Liv.* I. *pag.* 58.

(*d*) Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 508.

(*e*) Recueil des Placards. *Tom.* II. *col.* 2071. *Tom.* III. *pag.* 26. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 85.

(*f*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1555. *pag.* 51, 77, 90. Repert. des Placards de Holl. *pag.* 37, 39.

Cependant la Députation des Provinces étoit arrivée à Bruxelles. Celle de Hollande étoit composée d'Adrien de Mathenesse Chevalier, d'Otton d'Assendelft, Seigneur de Goudriaan, & de Guillaume de Lokhorst, accompagnés d'un Député de chaque grande Ville (*a*). La Zeelande avoit nommé Mathieu de Heeswyck, Abbé de Notre-Dame de Middelbourg; c'est la premiere fois qu'on trouve le Clergé dans les Etats de cette Province, le Marquis de Veere & de Vlissingue pour la Noblesse, & les Députés de Middelbourg, de Zierikzee, de Goes, de Reimerswaale & de Thoolen pour le Tiers-Etat (*b*). Leur pouvoir s'étendoit à recevoir & consentir la cession de la Souveraineté au profit de Philippe, & à prêter le serment de fidelité au nom de la Province. Ceux de Hollande étoient pareillement autorisés de leurs Commettans; mais il leur étoit enjoint de ne faire paroître leurs pouvoirs qu'après avoir obtenu un Réglement sur la succession du Comté, en cas que le Comte vînt à mourir sans enfans pendant la survie de son pere (*c*).

Charles II.

1555.

Députation de Hollande pour l'abdication de Charles.

XLV.

Cérémonie de l'Abdication.

Le 25 Octobre, jour marqué pour la cérémonie, les Chevaliers de la Toison d'or & les Etats-Généraux se rendirent en Corps au Palais des Comtes. L'Empereur étoit assis sur un thrône élevé, ayant à sa droite Maximilien, Roi de Boheme, avec Emanuel-Philibert, Duc de Savoye, à sa gauche Eleonore & Marie ses sœurs, l'une Reine Douairiere de France, l'autre Reine Douairiere de Hongrie & Gouvernante des Pays-Bas, & Christine fille de Christiern II, Roi de Danemarc, & Duchesse de Lorraine, sa Cousine; Philippe étoit sur un thrône moins élevé que celui de son pere. Charles ôta de son col le grand Cordon de la Toison qu'il passa sur celui de son fils lui disant : » Je vous fais Chef & » Grand-Maître du noble Ordre de la Toison d'or. Songez » à le maintenir dans le lustre & la dignité où vos Ancêtres » l'ont élevé. Ainsi dieu vous soit en aide ! » Et l'ayant em-

(*a*) Goudhoev. Chron. *pag.* 620. Balen Descript. de Dordr. *pag.* 829.

(*b*) Voyez l'*Acte du 9 Janvier*, 1555, *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 505, 507.

(*c*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1555. *pag.* 50, 51, 53.

CHARLES II. 1555.

braſſé il ajouta : » Les Chevaliers que vous voyez, mon » fils, ont été les plus fermes appuis de mon Empire. C'eſt » par leur ſecours que j'ai ſurmonté les dangers qui m'ont en» vironné. Je les ai toujours aimés tendrement ; ſuivez mon » exemple. Soyez sûr qu'ils auront pour vous les ſentimens » dont ils m'ont donné tant de preuves, & n'oubliez jamais » que l'aliénation de leurs cœurs entraîneroit la ruine de l'E» tat & la vôtre. » Après ces mots il ordonna à Philibert de Bruxelles, l'un de ſes Conſeillers, d'expoſer ſes intentions. Philibert s'étant levé, fit entendre à l'Aſſemblée que l'âge & les infirmités ne permettant plus à l'Empereur de ſoutenir un fardeau qu'il avoit porté ſi dignement dans ſa jeuneſſe, il s'en débarraſſoit entre les mains d'un Prince capable de le remplacer ; qu'il ne pouvoit mieux choiſir que ſon fils, dont la ſageſſe, l'expérience & la valeur s'étoient fait connoître avant l'âge ; qu'il lui remettoit le Duché de Bourgogne & la Souveraineté des Pays-Bas ; qu'il lui faiſoit cette ceſſion librement & volontairement, ſans violence & ſans contrainte, pour les régir & les gouverner comme il avoit fait ; qu'il prioit ſes peuples de le recevoir de ſa main, & d'avoir pour leur nouveau Seigneur la même obéiſſance & la même fidélité qu'ils avoient eues pour ſa perſonne (*a*). L'Empereur l'interrompit en s'appuyant ſur l'épaule de Guillaume, Prince d'Orange, & tenant un papier à la main pour ſoulager ſa mémoire, il fit en françois un détail de toutes ſes actions depuis dix-ſept ans. » Il détailla ſes Campagnes, neuf en Al» lemagne, ſix en Eſpagne, ſept en Italie, quatre en Fran» ce, dix en Flandre, deux en Angleterre, autant en Afrique, » ajoutant qu'il avoit paſſé la mer onze fois. Il rendit compte » de ſes guerres, des Traités de paix & des Alliances qu'il avoit » concluës. Il parla de ſes victoires, affirmant que le reſpect » de la Religion & l'amour de ſes peuples avoit été l'unique » but de ſes travaux ; que tant que ſes forces & ſa ſanté l'a» voient ſecondé, il s'étoit ſacrifié à défendre la foi de ſes » Peres, & à maintenir le bien de ſes ſujets ; que par la grace

(*a*) Pont. Heuter Rer. Auſtr. *Lib.* XIV. *pag.* 668. E. de Veer Chron. *fol.* 135. Bor *Lib.* I. *pag.* 2.

» de Dieu il s'en étoit acquitté avec tant de zéle que ses ennemis seuls avoient éprouvé à leur malheur qu'il étoit vivant & regnant ; qu'il souhaiteroit de pouvoir encore contribuer à la gloire & au repos de ses Etats ; mais qu'accablé de maux & touchant son tombeau du pied, il leur présentoit un fils digne de le remplacer ; que résolu de consacrer à Dieu le peu de jours qui lui restoient, il les prioit de recevoir ce Prince avec confiance & de lui transporter les sentimens qu'ils avoient pour lui ». Se tournant alors vers Philippe : » Mon Fils, continua-t'il, aujourd'hui que j'avance en votre faveur, par une mort volontaire, la possession d'un héritage que le Ciel vous destine, je suis en droit d'exiger comme une marque de votre reconnoissance que vous n'ayez jamais d'autre objet que le bonheur de vos peuples. La plûpart des Princes se consolent en mourant de laisser à leurs enfans une Couronne qu'ils ne peuvent retenir. Je me fais un double plaisir de la mettre sur votre tête, & de voir regner mon Successeur. L'exemple que je donne, aura peu d'imitateurs ; je n'en trouve qu'un entre tous les Souverains qui m'ont précédé. Songez, mon Fils, qu'on n'approuvera ma résolution qu'autant que vous en serez digne, & que mon honneur est dans vos mains. Conservez toute votre vie la crainte de Dieu, l'amour de la justice & le cœur de vos sujets ; ce sont les fondemens les plus assurés d'un pouvoir légitime. Il ne me reste qu'à supplier le Roi des Rois de vous donner des enfans assez vertueux pour vous exciter à suivre mon exemple par tendresse pour eux & pour vos peuples, sans impatience de leur part ni contrainte de la vôtre «. Philippe se jetta aux pieds de son pere, saisit sa main qu'il arrosa de ses pleurs. Charles en répandit en lui donnant sa bénédiction, & ce spectacle arracha des larmes de toute l'Assemblée. Le Prince s'étant relevé, se tourna d'un visage serein vers les Etats, s'excusa sur ce qu'il ignoroit le françois, & chargea l'Evêque d'Arras de parler pour lui. Granvelle fit un discours éloquent, dans lequel il vanta la bonté du Pere, la reconnoissance du Fils & l'amour de l'un

CHARLES II.

1555.

Marie se démet du Gouvernement.

& de l'autre pour les peuples (*a*). Jacques Maas, Pensionnaire de Dordrecht, porta la parole au nom de l'Assemblée, & Marie termina la cérémonie en remettant aux pieds de l'Empereur le Gouvernement qu'elle avoit exercé vingt-cinq ans avec autant de prudence que de bonheur.

Philippe reconnu Comte.

Les Etats s'étant rassemblés le lendemain, Van der Goes, Grand-Pensionnaire de Hollande, reconnut Philippe Prince naturel & Comte légitime. Philippe renouvella le serment qu'il avoit prêté lors de son inauguration (*b*), & les Députés jurerent ensuite dans la forme ordinaire (*c*); ceux de Zeelande (*d*) & des autres Provinces suivirent. Van der Goes prononça le remerciment (*e*), & enregistra les Lettres de Cession de l'Empereur, dans lesquelles ce Prince, après avoir fait valoir l'avantage que les Pays-Bas alloient recueillir du titre de Roi d'Angleterre que portoit leur nouveau Souverain, il transportoit tous ses droits sur les dix-sept Provinces avec les titres, prérogatives, privileges & autorité dont il avoit joui, à la charge d'acquitter exactement les dettes & de garder les engagemens qu'il avoit contractés pendant son Regne (*f*). Philippe accepta la donation en promettant d'observer les conditions (*g*). Il cassa le sceau de l'Empereur & lui substitua le sien (*h*), conserva les Officiers dans leurs charges, en leur enjoignant de rapporter leurs commissions, pour en prendre en son nom, & sous promesse de prêter un nouveau serment entre ses mains (*i*).

Charles abdique la Couronne d'Espagne.

Deux mois après l'Empereur abdiqua la Couronne d'Espagne

(*a*) Godelevæus de Abdic. Imper. à Car. V. *apud* Schardium *Tom.* II. *pag.* 642. Conf. Strada de Bello Belgic. *Lib.* I. *pag.* 6, 7, 8. Meteren *Liv.* I. *fol.* 15. Chron. d'E. de Veer. *fol.* 134.

(*b*) Voyez ci-dessus *pag.* 625.

(*c*) Recueil des Placards *Tom.* IV. *pag.* 38.

(*d*) Voyez l'Acte d'Inauguration *du* 26 *Oct.* 1555. *dans* Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 505.

(*e*) Regiftr. de M. Adr. Van der Goes *de* 1555. *pag.* 54, 55.

(*f*) Recueil des Placards *Tom.* III. *pag.* 27.

(*g*) Recueil des Placards *Tom.* IV. *pag.* 38.

(*h*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 80, 81.

(*i*) Repert. des Placards de Holl. *pag.* 79, 80.

pagne

pagne sous la reserve d'une pension de cent mille Couronnes (*a*), & la flotte qui devoit le transporter étant équipée en Zeelande, il se rendit à Zubburg ou Zeeburg, aujourd'hui Rammekens (*b*), le 7 Septembre de l'année suivante, remit l'Empire au Roi des Romains, & chargea Guillaume, Prince d'Orange, de lui porter les Ornemens Impériaux. Ce Prince nous apprend la répugnance avec laquelle il accepta la commission qui sembloit dépouiller son Prince de sa Couronne, pour la mettre sur la tête d'une autre (*c*); mais il fallut obéir. La mort de deux Electeurs & le renouvellement de la guerre avec la France suspendit la Diete; & ce ne fut que le 24 Février, 1558, que Ferdinand fut installé (*d*).

CHARLES II.

1555.

Et l'Empire.

Charles dépouillé de toutes ses dignités & de ses domaines mit à la voile de Rammekens le 15 Septembre avec les Reines ses Sœurs & douze domestiques seulement (*e*), aborda à Loredo en Biscaye, & vint par terre à Burgos. Il s'apperçut dans ce voyage qu'il n'étoit plus Empereur, par le petit nombre de ceux qu'il trouva pour le recevoir. Quelques Auteurs avancent qu'il se repentit dès-lors de sa démarche, & que la négligence à lui faire toucher l'argent qu'on devoit lui fournir, arracha des murmures & des plaintes. On ajoute que Philippe en étant informé, répondit à Granvelle qui quelque tems après désignoit une époque par l'abdication de Charles, *dites plutôt de son repentir* (*f*); mais la plûpart des *Historiens* rejettent ce fait. Charles partit de Burgos, fit quelque séjour à Valladolid, où il se sépara de ses sœurs, & se rendit à son Hermitage proche de S. Just dont il ne sortit plus. Il y passoit le tems à cultiver des arbres fruitiers, à faire des horloges avec Janellus Turrianus, Méchanicien célébre, qu'il s'étoit attaché, & se promenoit quelquefois à

Son départ l'Espagne.

S'il s'est repenti d'avoir abdiqué.

Sa Retraite.

(*a*) Bor *Liv.* I. *pag.* 4.

(*b*) Boxhorn *sur* Reigersb. Chron. de Zeel. *Tom.* II. *pag.* 512. Godelevæus *ubi supra. pag.* 646.

(*c*) Apolog. *dans* Bor Pieces authent. *Tom.* II. *pag.* 71.

(*d*) Godelevæus *ubi supra. pag.* 647. Goldast Rescript. Imper. *pag.* 22. Du Mont Corps Diplom. *Tom.* V. *Part.* I. *pag.* 3, 4. Constit. Imper. *Tom.* I. *pag.* 575.

(*e*) Meteren Hist. des Pays-Bas. *Liv.* I. *fol.* 17.

(*f*) Marchant Flandr. Breviar. Rer. Gest. à Car. Magno.

1555.

cheval (*a*). Mais sur la fin il se donna tout entier aux exercices de dévotion, s'occupoit de la priere & de la lecture, & l'on apprit d'un fouet teint de son sang que l'on trouva dans son Oratoire, qu'il avoit poussé la macération jusqu'à se donner la discipline. Une fievre chaude l'emporta le 21 Septembre, 1558, à l'âge de cinquante-sept ans, huit mois & vingt jours (*b*), & Philippe fit célébrer des obseques magnifiques dans toutes les Eglises des Pays-Bas (*c*). Ses ennemis l'accuserent quelque tems après sa mort d'avoir donné dans les sentimens de Luther (*d*). Il faut convenir que Barthelemy Caranza, Archevêque de Tolede, qui l'administra, fut arrêté par l'Inquisition en 1559, & qu'il ne sortit de prison qu'en 1576, après avoir fait une abjuration solemnelle (*e*). Constantin Ponce, son Prédicateur ordinaire, subit le même sort, mourut dans la prison, & son cadavre fut brûlé par Sentence de ce Tribunal (*f*). Mais peut-on taxer sur de pareils indices la foi d'un Prince qui se montra toute sa vie si contraire aux Protestans, qui sévit contr'eux par les Placards les plus sanguinaires, & qui mourut dans les exercices de la pénitence la plus rigoureuse? Les Compilateurs d'Anecdotes secretes débitent de leur côté qu'il avoit formé le dessein de se faire Pape, & de rendre la Thiarre héréditaire dans sa Maison (*g*). Le cas qu'on fait de ces sortes d'Ecrivains, suffit pour détruire des suppositions absurdes par elles-mêmes, qui ne méritent pas de discussion.

Sa Mort.

S'il a été hérétique.

S'il a voulu se faire Pape.

XLVI.
Particularités sur son Regne.

Charles ayant regné quarante ans sur les Pays-Bas & gouverné trente-six ans l'Empire, avouoit à ses Confidens que dans les tems les plus heureux & les plus brillans de sa vie il n'avoit goûté aucun plaisir qu'il ne fût mêlé d'amertume. S'il emporta le suffrage des Electeurs sur François I pour

(*a*) Sandoval Hist. Car. V. *pag.* 303, 321.
(*b*) Strada de Bello Belg. *Dec.* I. *Lib.* I. *pag.* 9-15.
(*c*) Velius Descript. de Hoorn *pag.* 272. Pont. Heuter Rer. Austr. *Lib.* XIV. *cap.* 6. Chytræus *Lib.* XIX. *pag.* 501.
(*d*) Voyez Bayle Diction. *Art.* CHARLES V. *Remarqu.* R. S. X.
(*e*) Ibid. *Art.* CARANZA *Remarqu.* B. C.
(*f*) Ibid. *Art.* PONCE.
(*g*) Brantom. Capit. Etrang. *Tom.* I. *pag.* 36. *dans* Bayle *Art.* CHARLES V. *Remarqu.* X.

Charles II.

1555.

l'Empire, s'il parvint à réunir les dix-sept Provinces en soumettant la Frise, Groningue & son territoire, le Pays d'Utrecht, l'Overyssel & la Gueldre, l'accroissement de sa puissance lui suscita un Rival dont il fut tourmenté tout le tems qu'il regna, trop heureux de saisir le moment d'une treve pour céder à son fils des Etats épuisés, & dont la défense avoit consommé plus de quarante millions d'or (*a*). Son regne fut un tissu de contestations avec ses sujets, dont il vouloit anéantir les privileges, dans l'idée de regner despotiquement sur un peuple amoureux de la liberté, & nous verrons son Successeur marchant sur ses traces, mais avec plus de cruauté, éteindre dans tous les cœurs l'amour du Souverain si naturel aux Flamands. Les Allemands qui servoient dans les troupes de l'Empereur, avoient apporté dans les Pays-Bas les Livres de Luther, & les Négocians que le Commerce attiroit, s'établissant dans les Villes, naturalisoient, pour ainsi dire, les nouvelles opinions ; le nombre des Protestans augmentoit tous les jours, & les supplices les multiplioient (*b*). Les Etats éblouis du titre d'Empereur, étoient d'abord plus dociles ; mais les Pétitions multipliées commençoient à les impatienter. La Hollande étoit tranquille depuis qu'Utrecht & la Gueldre couvroient ses frontieres ; le Commerce devenu plus sûr & plus abondant, réparoit les saignées fréquentes que Charles faisoit à l'opulence de ses sujets. Ils fournissoient plus volontiers l'argent qu'on leur demandoit pour éloigner la guerre de leurs frontieres, & le Traité de Commerce avec Christiern III, pour lequel Charles avoit sacrifié l'intérêt de ses nieces, filles de Christiern II, avoit gagné le cœur des Négocians, en leur assurant la Navigation du Nord. L'abondance consoloit les Villes des infractions de leurs privileges ; elles attendoient le retour de leur liberté sous un nouveau regne ; mais elles sentirent bientôt ce qu'ils devoient attendre d'un Prince livré aux Prêtres d'Espagne. Les cœurs ulcerés depuis long-tems s'envenimerent ; le fanatisme s'en mêla, & nous verrons bientôt commencer la révolte la plus

(*a*) Apolog. du Prince d'Orange *dans* Bor Pieces Authent. *Tom.* I. *pag.* 3.
(*b*) Fra Paolo Hist. Conc. Trident. *Lib.* V. *pag.* 56.

célébre dont les Hiſtoires ayent parlé par ſa fureur, par ſa durée & par ſon dénouement.

1555. Sa Femme & ſes Enfans.

Charles avoit épouſé Iſabelle, fille d'Emanuel, Roi de Portugal, dont il eut Philippe qui lui ſuccéda, Marie qui fut femme de Maximilien II, fils & ſucceſſeur à l'Empire de Ferdinand, & par conſéquent ſon neveu, Jeanne qu'il maria à Jean, Prince de Portugal, & Marguerite qui ſe fit Religieuſe à Madrid dans le Couvent des Filles Déchauſſées (*a*). Il laiſſa un grand nombre de bâtards de différentes Maîtreſſes. Les plus connus furent Jeanne, femme de François-Pierre, Duc de Breſſe, Anne, Abbeſſe d'un Couvent à Burgos, Marguerite, femme en premieres nôces d'Alexandre de Medicis, Duc d'Urbin, après la mort duquel elle épouſa Octave-Farneſe, Duc de Parme & de Plaiſance. Le plus célébre fut Don Juan, dont Anne Blumberg s'avoua la mere, ſacrifiant ſon honneur pour couvrir celui d'une grande Princeſſe dont Charles avoit abuſé (*b*).

Son Portrait.

Ce Prince étoit d'une taille moyenne, mais bien proportionnée, adroit dans ſes exercices, dur à la fatigue & propre au Cabinet. La rodomontade eſpagnole entroit dans ſon caractere; mais la ſolidité de ſon jugement le faiſoit bientôt revenir de ſes écarts. Bon à ſes amis, fier à ſes ennemis, difficile à ramener quand il étoit prévenu, facile à ſe démonter par la colere & l'adverſité qu'il ſouffroit cependant avec aſſez de fermeté, mais aveugle dans la proſpérité, il perdoit ſes avantages en voulant les pouſſer trop loin. Affectant une auſtérité dont il coloroit ſes paſſions & ſes vices, ambitieux à l'excès, ſacrifiant à la fureur de dominer ſa parole & ſa religion. Plus ſuperſtitieux que devot: au ſurplus religieux, ſobre, aſſez libéral, ennemi des flatteurs & des médiſans, connoiſſant ſes vrais intérêts, & ſçachant ſe plier pour arriver à ſon but.

(*a*) Chytræi Chron. Sax. *Lib.* V. *pag.* 128. Pont. Heuter Rer. Auſtr. *Lib.* VI. *cap.* III. Imhoffii Not. in Procer. *Lib.* I. *cap.* V. §. 8. De Thou Hiſt. Univ. *Liv.* XXI. *pag.* 644.

(*b*) Strada de Bello Belg. *Dec.* I. *Lib.* X. *pag.* 625. Voyez Bayle Dictionn *Art.* BLUMBERG *Remarq.* I.

Juste Lipse parlant des trois plus grands Souverains de son tems en fait l'éloge par une tournure si singuliere que nous ne pouvons nous refuser de rapporter ses propres paroles. » Admirons, dit-il, les moyens cachés que la Pro-» vidence menage pour assurer la conservation des Empires, » & son attention à maintenir l'équilibre entre les Conqué-» rans ! Considérons Charles V à la tête des Allemands, » François I sur le thrône des François & Soliman com-» mander aux Ottomans. Chacun de ces Monarques auroit » pû conquérir l'Univers ; le Ciel les fait naître dans le même » siecle pour contrebalancer leur puissance & leurs vertus (*a*).

Charles II.

1555.

Son parallele avec François I & Soliman.

Nous avons parlé du *premier* Chapitre de la Toison que Charles tint pour prendre possession de la Maîtrise (*b*). Il convoqua le *second* à Barcellone en 1518, reçut Christiern II, Roi de Danemarc ; Sigismond, Roi de Pologne ; Frederic de Tolede, Duc d'Albe ; Diego Lopez, Duc de Schalone ; Diego Hurtado de Mendoza, Duc de Vergera ; Antonio Manriquez, Duc de Nayara ; Ferdinand de Remond, Duc de Cordoue ; Frederic Henriquez, Duc de Medina ; Alvarez, Comte de Tristi Amore ; Adrien de Croï, Comte de Bellovanne, & Jacques de Luxembourg, Comte de Beveren. Dans le *troisiéme* assemblé à Tournay en 1531, il créa Chevaliers Jean, Roi de Portugal ; Jacques, Roi d'Ecosse ; Ferdinand d'Arragon, Prince de Frias ; Philippe, Duc de Baviere ; George, Duc de Saxe ; le Duc d'Alburkerque ; André Doria, Prince de Melfi ; Philippe, Infant d'Espagne ; Ramire, Comte de Brederode ; Ferdinand de Gonzagues ; Nicolas, Comte de Saluces ; Claude, Comte de Solms ; Antoine, Marquis de Bergues ; Jean de Hennin, Comte de Bossu ; Charles de Lalain ; Louis de Flandre ; George de Schenck ; Philippe de Lannoy, Marquis de Molambas ; Alphonse Davalos, Marquis del Guasto ; François, Comte de la Mirandole ; Maximilien d'Egmond, Comte de Buuren ; René de Chalons, Prince d'Orange, & Philippe de Croï, Ptince de Porcien. Il tint à Utrecht son

Chapitres de la Toison tenus par Charles.

(*a*) Just. Lips. Exempla Polit. *Lib.* II. *cap.* 14.
(*b*) Voyez ci-dessus *Liv.* XI. *pag.* 525.

CHARLES II. 1555. *quatriéme* & dernier Chapitre en 1546, & reçut Maximilien, Roi de Boheme; Inigo Lopez de Mendoza, Duc de l'Infantada; Ferdinand de Tolede, Duc d'Albe; Cosme de Medicis, Duc de Florence; Albert, Duc de Baviere; Emanuel-Philibert, Duc de Savoye; Octave-Farnese, Duc de Camerino; Henri de Nayran; Frederic, Comte de Furstemberg; Joachim de Lalain, Comte de Roeux; François de Lalain, Prince de Sulmone; Pontus de Lalain, Marquis de Binicour; Lamoral, Comte d'Egmond & de Gaveren; Jaques le Vilain, Comte de Ligne; Claude de Vergy; Philippe de Lalain, Comte de Hoogstraaten; Maximilien de Bourgogne, Marquis de Veere & de Vlissingue; Jean le Vilain, Comte d'Aremberg; Pierre Ernest, Comte de Mansfeldt; Pierre Vercin, Sénéchal du Hainaut; Jean de Lannoy, Comte de Molambas, & Pierre Cardonne, Duc de Frias (*a*).

Nous profitons de la fin de ce Regne pour placer la digression que nous avons promise sur le sçavant Erasme, & nous y joindrons Saint Ignace de Loyola, Fondateur d'un Ordre si célébre & si puissant dans l'ancien & le Nouveau Monde, qu'il n'est pas permis de passer son origine sous sileuce.

XLVII. Particularités sur Erasme.

Desiderius ou Didier Erasme naquit à Rotterdam le 28 Avril, 1467. Quoique quelques Auteurs contestent cette époque, nous avons cru devoir nous conformer à la date que le Magistrat de la Ville a constatée par l'Inscription apposée aux pieds de la Statue qu'il a fait ériger en son honneur. Elisabeth sa mere, fille d'un Médecin de Goude, l'avoit eu sous promesse de mariage de Gerard de Praet. Elle fut contrainte pour se mettre à couvert des persécutions du Pere de son Amant d'aller accoucher à Rotterdam, & Gerard au désespoir de ne pouvoir acquitter sa parole, embrassa l'état ecclésiastique, & fut Curé de Goude (*b*). Il est important de faire attention sur ces faits pour anéantir le reproche de fils

(*a*) Ferreoli Locrii Chron. Belg. *in fine.*
(*b*) Boxhorn Theatr. Urb. Holl. *pag.* 104. Valere André Biblioth. Belg. *pag.* 775.



DIDIER ERASME

Né à Rotterdam en 1467, mort à Basle en 1536.

Holbein pinxit | Tapart sculp

de Prêtre que ses ennemis se sont efforcé d'accréditer (*a*), & pour diminuer autant qu'il est possible le deshonneur légal dont la naissance de ce grand homme paroît obscurcie. Il fit ses études à Deventer, où, si nous en croyons ses amis, il se distingua par sa mémoire & la pénétration de son esprit (*b*); d'autres lui reprochent une paresse qui visoit à la stupidité. Fatigué des duretés du Tuteur auquel son pere avoit remis le soin de son éducation, il prit l'habit de Chanoine Régulier de S. Augustin; mais bientôt l'Archevêque de Cambray le tira du Cloître de l'aveu de ses Supérieurs, & l'envoya au College de Montaigu, l'Ecole la plus célébre de Paris, d'où il passa en Angleterre, alors le séjour des Arts & des Sciences (*c*). Il fut ensuite en Italie, & publia ses *Adages* à Venise. Après un séjour d'un an il vint à Padoue, & delà à Rome, où sa réputation augmentant tous les jours, il étoit le maître de se faire un établissement considérable; mais ses anciens amis le rappellerent à Londres par des promesses plus avantageuses. La réalité cependant n'ayant pas rempli ses espérances, il revint en Flandre, où Charles depuis Empereur le décora du titre de Conseiller (*d*). Il y passa quelque tems dans l'étude, & vint à Basle pour faire imprimer ses Ouvrages. La tranquillité dont il jouissoit dans cette Ville, y fixa son séjour jusqu'à l'établissement du Luthéranisme, que voyant la Messe abolie, il se réfugia à Fribourg; mais l'air du Pays ne convenant pas à sa santé, il revint à Basle, où il mourut le 12 Juillet, 1536 (*e*).

Charles II. 1555.

La supériorité de son génie lui suscita des ennemis de tous côtés. *Jules Scaliger* fut un des plus ardens; il publia deux invectives dans lesquelles il compila toutes les injures & les calomnies que la haine peut inventer. Notre Sçavant s'étoit attiré cette sortie pour avoir manqué de respect à *Ciceron*,

(*a*) Bullart Academ. des Arts & des Sciences. *Tom.* II. *pag.* 160.
(*b*) Melchior Adam Vita Erasmi. Bucholcer Ind. Chron. *pag.* 420. Beat. Rhenan. Epist. affixa ad Vitam Erasmi Edit. 1640.
(*c*) Erasmi Epist. *Lib.* II. *Epist.* 19, 27. *Lib.* V. *Epist.* 10.
(*d*) Vita Erasmi ab ipso composita, edita à Merula.
(*e*) Relat. Hist. de Charles Patin *pag.* 130.

ſans lequel *Scaliger* croyoit qu'il n'y avoit point de ſalut dans la République des Lettres, & le mépris qu'il fit de la premiere attaque à laquelle il ne daigna pas répondre, produiſit la ſeconde (*a*).

Son amour pour la paix, & l'envie de concilier les deux partis lui faiſoit dire que les querelles des Sçavans & les guerres des Souverains devoient leur naiſſance à la méchanceté des particuliers & à la ſottiſe du peuple; que le principe étant vicieux on n'en pouvoit attendre que des effets pernicieux, & des ſuites funeſtes (*b*). Quoiqu'il fût ennemi des nouveautés, ſa ſincérité lui attira l'inimitié des Eccléſiaſtiques, dont il reprenoit trop franchement les mœurs & les ſuperſtitions (*c*), & la liberté avec laquelle il blâmoit les emportemens de Luther, le brouilla avec les Sectaires (*d*). Se voyant en bute aux deux partis, il écrivit à Clement VII, & lui marquant ſon éloignement pour les nouvelles opinions, il ſe plaignit de la haine des Prêtres & des Moines qui conſpiroient pour le perdre; que plein de confiance dans ſes lumieres & ſa charité, il ſe flattoit que ſon innocence triompheroit de la calomnie; qu'il étoit homme, & conſéquemment ſujet à ſe tromper; mais qu'en cas qu'il eût donné dans quelque erreur, il le ſupplioit de l'inſtruire avec bonté; qu'il étoit prêt de ſe rétracter, & qu'il ſe feroit toujours un devoir de ſoumettre ſes Ecrits aux Jugemens de l'Egliſe romaine (*e*). Il répondit en même-tems à *Melanchton*, qui cherchoit à l'attirer dans ſon parti: qu'il le voyoit avec chagrin abandonner les Belles Lettres, pour ſe livrer aux diſputes de religion, qu'il ne pouvoit lui diſſimuler qu'il étoit également révolté par l'aigreur, l'opiniâtreté & l'indocilité de Luther; qu'il voyoit avec chagrin que les avis les plus ſages, loin de le ramener à la raiſon, ne ſervoient qu'à le pouſſer

(*a*) Jules Scalig. Epiſt. XV. Editio Toloſana 1620. *pag.* 45. Voyez Joſeph Scalig. *in* Scaligerian. *pag.* 16, 17, 42.

(*b*) Eraſmi Epiſt. *Lib.* I. *Epiſt.* 2, 9. *Lib.* XX. *Epiſt.* 63, 72.

(*c*) Seckendorf Hiſt. du Luther. *Liv.* III. *pag.* 77.

(*d*) Eraſmi Epiſt. *Lib.* XIV. *Epiſt.* 6. *Lib.* XIX. *Epiſt.* 3.

(*e*) Eraſmi *Epiſt. Lib.* XIX. *Epiſt.* 1.

à franchir les dernieres bornes ; qu'une liberté plus modeste & plus modérée auroit assuré le succès d'une réforme nécessaire ; que sa violence perpétuoit les abus ; qu'il s'imaginoit avoir tout fait quand il auroit réussi à défroquer quelque Moine, ou à donner une femme à quelque vieux Prêtre, sans s'appercevoir qu'au lieu de rétablir la Discipline, il excitoit des troubles, & causoit des maux qui devenoient de jour en jour plus incurables (*a*). Sa *Paraphrase sur les Epîtres des Apôtres*, Ouvrage écrit avec autant d'élégance que de netteté, servit de moyen à Noel Beda, Syndic de la Sorbonne, pour faire éclater sa haine. Il fit un *Extrait*, dans lequel tronquant les passages, le texte, détournant le sens, retranchant des termes, & même en ajoutant quelques-uns, il vint à bout de rédiger un bon nombre de propositions qu'il déféra à la Faculté de Théologie. D'un autre côté Erasme publia son Livre contre le *Traité du Libre Arbitre de Luther*, qui malgré sa modération lui attira une réponse si mordante & si fougueuse que Melanchton s'écria : » Plût à Dieu que » Luther gardât le silence ; j'espérois que l'âge l'auroit rendu » plus doux, & je vois qu'il devient tous les jours plus vio- » lent ». Erasme répondit, & les deux Livres qu'il composa en cette occasion, demeurerent sans replique (*b*). Cependant les Docteurs de Paris animés par leur Syndic, avoient demandé au Parlement la suppression des *Colloques d'Erasme*, les accusant de contenir une doctrine pernicieuse à la jeunesse, & le 16 Mai ils imprimerent la Censure de l'Ouvrage qu'ils taxoient d'établir sous des termes ambigus toute la doctrine des Luthériens (*c*). François I défendit par un Arrêt du Conseil la publication de ce Jugement ; & pour marquer l'estime qu'il faisoit d'Erasme, il voulut l'attirer dans son Royaume, le laissant le maître des conditions (*d*). Ses ennemis plus ardens à suivre leur vengeance, lui firent un crime de la modération qu'il avoit observée dans ses disputes, l'ac-

(*a*) Erasmi Epist. *Lib.* XIX. Epist. 3.
(*b*) Cochlaus *ad ann.* 1526. *pag.* 146. Sleidan *Lib.* IV. *pag.* 273, 274.
(*c*) D'Argentré Collect. Judic. de Nov. Error. 10, 2, *pag.* 47.
(*d*) Chevill. Hist. de l'Impr. *pag.* 17, 200.

culerent de Tolérantisme, & même de favoriser les erreurs; ils lui reprocherent le commerce litteraire qu'il entretenoit avec des hérétiques, & firent tant de bruit qu'ils parvinrent malgré les Déclarations du Roi à faire condamner tous ses Ecrits par un Décret solemnel de la Sorbonne, en date du 7 Décembre, 1527. Il suffira pour le relever d'une pareille Censure, de lire la lettre que l'Empereur lui écrivit dans ce même tems. Il y loue sa modération, & prétend que sa douceur a plus nui aux progrès du Luthéranisme que la rigueur des Edits, des Bulles & des fulminations (*a*). Les Papes Jules II, Leon X, Adrien VI, Clement VII & Paul III ont reconnu la pureté de sa foi, son attachement pour l'Eglise, & l'ont même exhorté à consacrer ses talens à défendre la vérité.

La Nature l'avoit doué d'un esprit propre à toutes les Sciences, d'un cœur insensible à l'interêt, & d'une ame au-dessus des grandeurs de la terre. Il méprisa les Bénéfices, les dignités & les emplois que l'Empereur & les Rois s'empressoient de lui offrir (*b*), & quelques Auteurs avancent qu'il refusa la Pourpre romaine, dont le Pape vouloit le décorer (*c*). Il ne cultiva les talens qu'il tenoit du Ciel, que pour servir le Public & les particuliers, l'Etat & la Religion. Toujours occupé de ces objets, naturellement ennemi de l'ignorance & des illusions, il s'appliqua dans sa jeunesse à l'Etude des Langues; il n'épargna pas les voyages pour conférer avec les Sçavans. L'Angleterre, les Pays-Bas, l'Italie, la France, l'Allemagne furent témoins de son zéle infatigable pour les Lettres; il s'ouvrit les siecles les plus obscurs, & l'Antiquité la plus reculée ne pouvoit se dérober à ses regards. Les Philosophes, les Orateurs, les Poëtes, les Historiens sacrés & profanes avoient contribué à former

(*a*) Inter Erasmi Epist. *Lib.* IX. *Epist.* 162. *pag.* 887. *Epist.* 171. *pag.* 886. *Epist.* 224. *pag.* 213. *Lib.* XXIV. *pag.* 1309. Chevilliers Orig. de l'Impr. *pag.* 173. d'Argentré Collect. Iudic. de Nov. Error. *pag.* 53.

(*b*) Erasmi Epist. *Lib.* XXIII. *Epist.* 3, 4. *Lib.* XXVII. *Epist.* 25, 28.

(*c*) Laurent Crasso de Poet. Grec. & Latin. *pag.* 159. Joly avis pour l'instruct. des Enfans *pag.* 99. Charles Patin Relat. Hist. *pag.* 129.

ce jugement, ce goût, cette éloquence, ces traits de lumiere, & la solidité qui caracterisent les Ecrits de ce Grand Homme. S'il fut persécuté pendant sa vie, la Postérité rend justice à son mérite; Basle & Rotterdam respectent encore sa mémoire. On montre dans la premiere la maison dans laquelle il est mort: le College où l'on tient les Ecoles pendant l'hyver, porte son nom; l'on conserve comme une rareté son Cabinet que la Ville acheta neuf mille écus, & l'on y montre son Portrait de la main du fameux Holbein (*a*). Le Magistrat de Rotterdam a fait mettre une Inscription sur la maison dans laquelle il est né, & son nom sur la façade du College où l'on enseigne les Langues Greques, Latines, & la Rhétorique. La Ville lui fit ériger une Statue de bois l'an 1549: on la fit en pierre en 1557, & les Espagnols l'ayant renversée en 1572, le Conseil la rétablit en bronze dans l'année 1622. Elle est placée dans la grande place sur le bord du canal, environnée d'une grille de fer, & son Piedestal est orné d'Inscriptions en son honneur.

Les *Oeuvres d'Erasme* furent imprimées à Basle en 1540 en *neuf Volumes in-folio. Beatus Rhenanus*, qui en fut l'Editeur, la dédia à Charles II. Les deux *premiers Volumes* & le *quatriéme* renferment ses *Traités* sur la *Grammaire*, la *Rhétorique*, & la *Philosophie*. Le *troisiéme* contient ses *Lettres*; le *cinquiéme* comprend ses *Ouvrages de Piété*; le *sixiéme* sa *Version du Nouveau Testament*, enrichie de ses *Notes*; le *septiéme* ses *Paraphrases sur les Evangiles & les Epîtres*. Dans le *huitiéme* on a rassemblé ses *Versions* de quelques *Peres Grecs*, & l'on trouve ses *Apologies* dans le *neuviéme*. Le célébre *Le Clerc* nous a donné en 1703 une seconde Edition *en onze Volumes in-folio* beaucoup plus ample, & dans laquelle il a inseré des *Préfaces* très-sçavantes sur la plûpart des *Peres de l'Eglise Greque* (*b*).

XLVIII. Particularités sur S. Ignace & son Institut.

Il parut dans ces mêmes tems un de ces Hommes extraordinaires que la Providence produit pour l'accomplissement

(*a*) Relat. Histor. de Charles Patin, *pag.* 130.
(*b*) Du Pin Biblioth. des Aut. Ecclef. *Tom.* IV. *pag.* 12. Surius *in* Comment. Paul Jov. Elog. *cap.* 45.

de ses Oeuvres. Ce célébre Fondateur d'un Ordre qui s'éleva presqu'en naissant au-dessus des autres, qui s'est frayé des routes pour percer dans les deux Hémisphéres, & que nous verrons l'ame & l'esprit des plus grands événemens, mérite bien une digression de notre part. Inigo, autrement Ignace de Loyola, dégoûté de la guerre par les accidens inséparables de la Profession, se mit en tête de fonder une Société uniquement occupée de la Conversion des Infideles, de l'instruction des enfans, de la défense & de l'autorité du S. Siege. Il naquit en 1491 de Bertrand Inigo & de Marie Saëz de Balde, à Loyola, Château situé dans la Province de Guipuscoa en Espagne, & fut le dernier de trois filles & de huit garçons. Le Pere embarrassé d'une famille si nombreuse l'envoya de bonne heure à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, & le mit dans les Pages. Aussi-tôt qu'il fut en état de porter un mousquet, ses freres le menerent à l'armée du Duc de Nayarra, & l'envie de signaler son courage le porta à se jetter dans Pampelune qu'André de Foix, frere du Comte de Lautrec, venoit d'investir. Ce fut en défendant la bréche qu'un boulet de canon fracassa sa jambe droite, & l'éclat d'une pierre endommagea la gauche. Ses blessures étoient si considérables qu'on commença par l'administrer; mais la Providence qui le destinoit à de grandes choses, le tira bientôt de danger. Il étoit encore si rempli des vanités du monde que le Chirurgien ayant mal racommodé sa jambe, il la fit casser de nouveau pour se conserver les agrémens qu'il avoit reçus des mains de la Nature. La longueur de ces opérations l'obligeant de garder le lit, il demanda des Livres pour se désennuyer. La maison n'étoit pourvue que d'une *Vie des Saints*, & les Histoires de S. Dominique & de S. François firent sur son imagination le même effet que les Avantures des anciens Chevaliers avoient faites sur un de ses Compatriotes. Il se crut assez de courage pour tenter la vie de Chrétien errant (*a*). Il eut cependant quelques combats à soutenir contre l'ambition, l'amour de la gloire, & l'in-

(*a*) Jurieu Apol. de la Reform. *Part.* I. *ch.* I. *pag.* 51.

clination qu'il avoit conçue pour une grande Dame ; mais la Grace triomphant de ces vains obstacles, il se jetta à genoux de son lit, & fit vœu d'aller à Jerusalem pieds nuds, revêtu d'un sac, & mandiant son pain (*a*). Il partit en 1522 dans le dessein de s'embarquer à Barcelone ; mais la peste qui ravageoit la Ville, l'obligea de s'arrêter à Montsérat. Il s'y munit d'un habit de toile, de sandales de corde, & d'un bourdon, sans oublier la calebasse. S'étant rendu devant la Chapelle de la Vierge, il se dépouilla de ses habits, appendit son épée proche de l'Autel, se revêtit des nouveaux ornemens dont il avoit fait emplette, se voua Chevalier de *Noeza Dona*, & pour remplir le cérémonial, il passa la nuit en prieres, tantôt debout, tantôt à genoux, sortit avec le jour pour se rendre à l'Hôpital de Manresa, & laissa croître sa barbe & ses cheveux, jeunant six jours de la semaine, se donnant la discipline, & couchant sur la terre (*b*). Ces macérations persuaderent au peuple qu'il pouvoit être un homme de condition qui se cachoit sous cet habillement, pour faire pénitence de quelque grand crime. Ce bruit se répandant, il craignit d'être découvert, & se cacha dans une grotte à un quart de lieue de la Ville, où redoublant ses austerités, il tomba dans une maladie qui l'obligea de se faire rapporter à l'Hôpital. Si-tôt qu'il fut guéri, il se réfugia chez les Dominicains. Ce fut dans ce Couvent qu'il composa en 1523 le Livre de ses *Exercices Spirituels*, dans lequel il prescrit une nouvelle pratique pour la réformation de l'Esprit & du Cœur (*c*).

Cependant la peste ayant cessé, il fit voile de Barcelone le 14 Juillet, 1523, sans autre provision que le pain qu'il avoit mandié, prit terre à Cayette, arriva à Rome le Dimanche des Rameaux, & continua sa route pour Venise, après avoir reçû la bénédiction du Pape. Le Navire destiné au transport des Pélerins étant parti, il obtint du Doge

(*a*) Orlandin. Hist. Societ. Jesu. *Lib.* I. *pag* 3, 4.
(*b*) Orland. *Lib.* I. *n.* XVIII. *pag.* 5. Maffæi Vita S. Ignatii *Lib.* I. *cap.* VI. Le P. Bouhours Vie de S. Ignace. *Liv.* I. *pag.* 20, 22.
(*c*) Orland. *n.* XX. *pag.* 5 & 6. Bouhours, *pag.* 30, 36.

André Gritti un ordre pour paſſer dans l'Iſle de Chypre ſur le Bâtiment qui portoit un nouveau Gouverneur, rejoignit à Famagouſte la pieuſe Caravanne, débarqua à Jaffa le dernier d'Août, & ſe rendit à Jeruſalem le 4 Septembre (*a*). Il avoit deſſein de fixer ſon ſéjour dans la Paleſtine, & d'y travailler à la converſion des Infideles; mais le Provincial des Capucins de Betlehem, établi Chef des Miſſions, ayant égard à la rareté des Aumônes, lui commanda de retourner en Europe, ſous peine d'excommunication, & notre Pelerin après avoir ſatisfait ſa dévote curioſité, revint à Veniſe ſur la fin de Janvier, 1524 (*b*).

Il s'imagina que ſon ignorance avoit attiré le refus qu'il venoit d'eſſuyer dans la Terre Sainte, & revint à Barcelone dans la réſolution d'étudier la Grammaire, quoiqu'il eût alors trente-trois ans accomplis (*c*). Son zéle cependant ne lui permettoit pas de demeurer oiſif, & quoiqu'il fût à l'Ecole, ſes Prédications porterent leur fruit. Il prêcha ſi vivement contre le ſcandale que cauſoient les déſordres d'un Couvent établi dans le Fauxbourg, qu'il perſuada aux Nonnes de changer de vie. Un jeune homme qui fréquentoit cette maiſon, en fut ſi piqué que rencontrant S. Ignace avec le Chapelain de cette Egliſe, il les chargea de façon que le dernier mourut ſous le bâton, & notre Chevalier demeura ſans mouvement ſur la place. Cette avanture lui fit prendre le parti d'aller à l'Univerſité d'Alcala, où il convertit Calixte, Artiaga, Caſeres, & un jeune François qui avoit été Page du Gouverneur de Navarre. Quoiqu'aſſociés aux mêmes œuvres, ils étoient dans des habitations ſéparées; les quatre premiers logeoient par charité dans deux maiſons particulieres, & leur Chef demeuroit à l'Hôpital (*d*), d'où il continuoit ſes Etudes, ſans négliger le ſoin des ames. Il vivoit aſſez tranquillement, lorſque l'indiſcrétion de deux Dévotes qu'il di-

(*a*) Orland. *n.* XXXII. *pag.* 3, 8. Maffæus *cap.* XIII, XIV. Bouhours *Liv.* II. *pag.* 62.

(*b*) Orland. *n.* XXXVIII, XXXIX. *pag.* 9. Bouhours *Liv.* II. *pag.* 72.

(*c*) Orland. *n.* XLVI, XLVII. Ribadeneyra Vita Beati Ignatii *Lib.* I. *cap.* XIII. *pag.* 69. Bouhours *Liv.* II. *pag.* 81.

(*d*) Orland. *n.* L, LI, LIII. *pag.* 11. Maffæus *cap.* XVII. Bouhours *pag.* 90.

rigeoit, interrompit la paix de la Société. Marie de Vado détermina Louise de Velasquez sa fille, Veuve depuis peu de tems, à faire avec elle le pélerinage de Notre-Dame de Guadaloupe & du Saint Suaire, sous l'habit de Pélerines, à pied, & demandant leur pain. Cette avanture fit d'autant plus de bruit qu'elles tenoient aux premieres Maisons de la Ville. Le Docteur Cirol accusa notre Prédicateur d'avoir tourné la tête de ses Pénitentes, & conclut qu'il étoit dangereux d'abandonner le soin des consciences à des gens sans caractere & sans capacité. Le Magistrat fit arrêter S. Ignace, & le traduisit dans les prisons, où il demeura quarante-deux jours (*a*). Les Pélerines à leur retour interrogées si c'étoit par le conseil de leur Directeur qu'elles avoient entrepris ce voyage, répondirent qu'au contraire il s'étoit opposé à leur dessein, & leur avoit représenté les dangers où la beauté de la jeune Dame pourroit les exposer. Le Juge prononça l'élargissement du prisonnier le 1 Juin 1527; mais il lui défendit de dogmatiser avant d'avoir fait sa Théologie : ce qui détermina S. Ignace de venir à Valladolid prendre la permission d'Alphonse de Fonseque, Archevêque de Tolede (*b*). Le Prélat lui conseilla d'achever ses Etudes à Salamanque, & lui fit donner quelqu'argent pour son voyage; mais comme il ne pouvoit s'empêcher de prêcher, les Dominicains de S. Etienne l'emprisonnerent dans leur Couvent, & trois jours après Frias, Grand-Vicaire de l'Evêque, l'ayant fait transférer dans un cachot, il confirma la Sentence d'Alcala (*c*). Cet Arrêt lui parut trop rude pour l'exécuter; il prit le parti de passer en France pour achever ses Etudes. Ses dévots ayant ramassé une petite somme, il arriva à Paris au mois de Février, 1528, & se logea au College de Montaigu. Il fallut recommencer le *Rudiment*, & s'assujettir à la discipline de l'Ecole. » C'étoit, dit un Controversiste des derniers tems, un plaisant spectacle de voir un homme à tren-

(*a*) Orland. *n.* LV. Bouhours *pag.* 92.
(*b*) Orland. *n.* LVI. Ribaden. *cap.* XIV. Bouhours *pag.* 93.
(*c*) Orland. *n.* LX, LXI. Ribaden. *cap.* XV. Bouhours *pag.* 104, 108.

CHARLES II. » te-ſept ans tendre la main à la ferule au milieu d'une troupe
1555. » d'enfans » (*a*).

Sur ces entrefaites un Eſpagnol que S. Ignace avoit fait dépoſitaire de ſa bourſe, s'étant enfui avec l'argent, il fut obligé de quitter ſa chambre pour ſe refugier à l'Hôpital S. Jacques & recommencer à mandier. Ses ſermons lui attirerent bientôt une nouvelle perſécution. Pierre Ortiz & Jacques Govea, quoique ſes Compatriotes, le déférerent au Prieur des Jacobins de la rue S. Jacques, que le Pape avoit commis Inquiſiteur de la Foi. Il fut contraint de ſubir un interrogatoire, & le Prieur n'ayant rien trouvé à reprendre dans ſes mœurs ni dans ſa doctrine, le renvoya à ſes études (*b*). Ses Claſſes finies, il paſſa à Sainte Barbe pour faire ſa Philoſophie. Govea, ſon ancien ennemi, Principal du College, abuſa de ſon autorité pour le condamner à recevoir le fouet au ſon de la cloche, ſous prétexte qu'il détournoit ſes Camarades de leurs études, en leur conſeillant des œuvres de ſpiritualité & des pratiques ſuperflues qui conſommoient leur tems. Loyola loin de s'enfuir, comme ſes Camarades lui conſeilloient, ſe préſenta devant ſon Juge, lui parla avec tant de retenue & de modeſtie, qu'il fit révoquer la Sentence, & Govea prit depuis un ſoin ſi particulier de ſon avancement qu'il chargea Pierre le Févre, autre Etudiant, mais plus avancé, de le répéter dans ſes leçons (*c*). Celui-ci étoit de Villaret, petite ville de Savoye, & logeoit dans une petite chambre avec François Xavier, qui, quoique Gentilhomme, n'étoit pas mieux accommodé des biens de la fortune que ſes deux Compagnons. Ils ſe réunirent pour commencer leurs Cours de Théologie chez les Dominicains, & dès-lors S. Ignace conçut le deſſein de ſon Inſtitut (*d*). Il fit part à ſon Camarade du projet qu'il avoit formé de ſe

(*a*) Voyez Jurieu Apol. pour la Reform. *Part.* I. *ch.* I. *pag.* 51, 52.
(*b*) Orland. *n.* LXIII, LXIV, LXV. Ribaden. *Lib.* II. *cap.* VII. Maffæus *Lib.* II. *cap.* XVIII. Bouhours *Liv.* II. *pag.* 111, 117.
(*c*) Ribaden. *cap.* III. *pag.* 98. Bouhours *pag.* 117.
(*d*) Orland. *n.* XV.

conſacrer

consacrer à la conversion des infideles, & lui demanda s'il vouloit être son second. Le Fevre lui répondit qu'il étoit prêt de le suivre à la mort même; mais qu'il avoit quelques affaires à terminer dans son pays avant son départ. S. Ignace se proposa pendant son absence de gagner Xavier. L'ouvrage étoit plus difficile, depuis que ce dernier avoit obtenu une Chaire de Philosophie au College de Beauvais; il craignoit encore que sa naissance ne fût un obstacle à ses desseins. François Xavier étoit fils de Jean Jasse, Seigneur de Xavier, village situé au pied des Pyrénées, & de Marie Aspelcuette, Niece du Docteur Navarre; mais il avoit un grand nombre de freres & de sœurs, & sa Maison n'étoit pas riche. Le nouvel Apôtre vint cependant à bout de le déterminer, & cette conquête fut suivie de celles de Jacques l'Ainez, natif d'Amalcan dans la Castille, d'Alphonse Salmeron de Tolede, d'Alphonse Bobadilla du Royaume de Leon, & de Simon d'Azevedo, Portugais (*a*). S. Ignace voyant sa troupe s'augmenter, mais craignant l'inconstance naturelle aux hommes, se proposa de lier ses disciples par un vœu, dont le respect fût capable de les arrêter. Il les conduisit à Montmartre le jour de l'Assomption, 1534, & le Fevre, Prêtre depuis peu, ayant célébré la Messe, & les ayant communiés dans la Chapelle soûterraine, ils promirent unanimement d'aller à Jerusalem travailler à la conversion des Infideles, & dans le cas où les passages seroient fermés, d'aller aux pieds du Pape lui vouer leurs services, & lui demander une Mission, s'engageant au voyage qu'il ordonneroit, sans exiger ni salaire ni viatique, afin de fermer la bouche aux Protestans qui reprochoient au Clergé le trafic indécent des choses les plus sacrées (*b*). Pour mieux affermir l'union, il leur prescrivit quelques pratiques de piété & des pénitences communes, avec l'obligation de renouveller leur vœu tous les ans au même jour; & pour attendre qu'ils eussent fini leurs études, il se

CHARLES II.

1555.

(*a*) Orland. *n.* LXXXIV. Ribaden. Vita Patr. Lenos, *Lib.* I. *cap.* I. Maffæus *Lib.* I. *cap.* XVIII. Bouhours *Liv.* II. *pag.* 135.

(*b*) Orland. *n.* XC. *pag.* 20. Ribadeneyra *Lib.* II. *cap.* VIII. Bouhours *pag.* 141.

Charles II. 1555.

retira à Notre-Dame des Champs, aujourd'hui les Carmelites du Fauxbourg Saint Germain, d'où il alloit pratiquer ſes exercices dans les Carrieres de Montmartre. Il outra cependant les veilles & les macérations à un point qu'il tomba dans une maladie de langueur, pour laquelle les Médecins lui conſeillerent de prendre l'air natal (*a*). Xavier, Salmeron & Lainez profiterent de l'occaſion pour le charger de finir quelques affaires qui les appelloient en Eſpagne, & toute la troupe convint de le rejoindre à Veniſe (*b*). S. Ignace arriva le premier & recruta ſa Compagnie de Jacques Hozez de Mallaga, originaire de Cordoue, qui s'engagea à le ſuivre dans la Terre ſainte. Il eſſuya dans cette Ville une accuſation qui l'obligea de ſe préſenter devant Jerome Varalli, Nonce du Pape, pour ſe laver du ſoupçon d'héréſie. S. Ignace le pria de lui faire ſon procès, s'il étoit coupable ; mais celui-ci l'ayant interrogé, déclara ſon innocence, & taxa de calomnie les bruits qu'on avoit répandus ſur ſon compte (*c*)

La guerre dont l'Empereur menaçoit la Provence, avoit retardé le départ de ſes Compagnons ; ils furent obligés de paſſer par l'Allemagne, & n'arriverent à Rome qu'à la fin de Janvier, 1537, où leur Chef les joignit. Pierre Ortiz que l'Empereur avoit envoyé au S. Pere pour ſoutenir la validité du mariage de Catherine d'Arragon avec Henri VIII, les préſenta à Paul III qui leur donna ſa bénédiction, la permiſſion de recevoir la Prêtriſe, diſpenſa Salmeron qui n'avoit que vingt ans, & leur fit remettre ſoixante écus d'or pour leur voyage (*d*). Ils partirent pour Veniſe, où ils firent les vœux de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance entre les mains du Nonce & reçurent la Prêtriſe de celles de Vincent Nigreſſanti, Evêque d'Orbe. La guerre avec le Turc ayant interrompu toute communication avec la Terre ſainte, ils réſolurent, en attendant que les paſſages fuſſent ouverts, de ſe diviſer pour travailler à l'inſtruction des peu-

(*a*) Orland. *n.* XCVI. *pag.* 22. Bouhours *pag.* 143, 146.
(*b*) Orland. *n.* XCVI. Bouhours *pag.* 196.
(*c*) Orland. *n.* CI. & *ſeq.* Bouhours *pag.* 150, 165, 166.
(*d*) Orland. *Lib.* II. *n.* XII. Bouhours Liv. II. *pag.* 171, 173, 174.

ples, & chargerent S. Ignace, le Fevre & l'Ainez de retourner à Rome pour ſupplier le Pape de changer leur Miſſion. Les autres cependant couroient les Villes d'Italie, prêchant ſur les places & dans les grands chemins, où leur figure étrangere & leur accoutrement ſingulier les faiſoit prendre pour des Tabarins ou Opérateurs d'une fabrique nouvelle. Ils obſervoient dès-lors quelques régles dont ils étoient unanimement convenus. Ils ne logeoient que dans les Hôpitaux, ne vivoient que d'aumônes : chacun étoit Supérieur pendant ſa ſemaine ; ils prêchoient partout où ils ſe trouvoient, enſeignoient aux enfans la Morale de l'Evangile, ne recevoient ni ſalaire, ni préſens, & ſe nommoient les *Compagnons de Jeſus* (*a*).

Ce fut au commencement du Carême de 1538 que S. Ignace, réſolu de devenir Fondateur d'Ordre, manda ſes Diſciples à Rome, leur communiqua le plan qu'il avoit formé, & dans une Aſſemblée ils convinrent unanimement d'élire un Supérieur perpétuel ſous le titre de Général, d'ajouter aux trois vœux communs à tous les Ordres Religieux celui d'obéir à leur Chef comme à Dieu, de renoncer à poſſéder aucun bien en particulier, à l'exception des revenus des Colleges fondés, qu'ils s'engageoient d'appliquer à l'entretien des Régens & des Ecoles, d'aller ſans replique partout où le Général les deſtineroit, d'entreprendre ces voyages ſans viatique, demandant l'aumône par les chemins, & de ne jamais exiger de récompenſe pour aucune de leurs fonctions.

Cependant S. Ignace ayant averti le Gouverneur de Rome que la doctrine d'un Auguſtin qui prêchoit avec un grand ſuccès, lui paroiſſoit ſuſpecte, ſe fit un ennemi qui n'épargna rien pour renverſer cet Ordre avant qu'il fût approuvé. Il gagna quatre Eſpagnols qui taxerent la Société d'héréſie & de magie devant le Gouverneur de Rome, & dépoſerent que S. Ignace avoit été condamné au feu à Alcala, à Salamanque, à Paris & à Veniſe : ce qui l'avoit obligé de ſe refugier à Rome. Il ne fut pas difficile à la Société de prouver

(*a*) Orland. *Lib.* III. *n.* LVIII, LIX. Bouhours *Liv.* III. *pag.* 189, 190.

la fausseté de ces accusations ; la Sentence du 18 Novembre 1538, les déclara innocens des crimes qu'on leur imputoit, & l'Augustin convaincu de calomnie, fut banni à perpétuité des Etats de l'Eglise (*a*).

S. Ignace jugea l'occasion favorable pour présenter son Institut. Paul III nomma trois Cardinaux pour l'examen, & ceux-ci faisant de grandes difficultés, S. Ignace offrit d'obliger le Général de jurer à l'Eglise romaine la même obéissance qu'il exigeoit de ses Disciples (*b*). Barthelemy Puidiccioni, Chef de la Congrégation, continua cependant de s'opposer au nouvel établissement avec tant de vivacité que son crédit entraîna ses Collegues, & cette affaire demeura suspendue pendant deux ans.

Sur ces entrefaites Jean III, Roi de Portugal, écrivit à Mascarenhas, son Ambassadeur à Rome, de demander à Loyola des Missionnaires pour prêcher l'Evangile dans les Indes, & celui-ci chargea Rodriguez & Bobadilla de cette commission ; mais ce dernier étant tombé malade, il lui substitua Xavier (*c*). L'estime que ce Monarque marqua pour la Société naissante, & l'offre que fit Loyola de promettre au Pape, comme à ses Successeurs, une obéissance aveugle & sans bornes telle que celle qu'on devoit jurer au Général, déterminerent Paul III à faire expédier le 27 Septembre, 1540, une Bulle approbative du nouvel Institut, sous le titre des *Clercs Réguliers de la Compagnie de Jesus*. Il limita le nombre des Profez à soixante ; mais il autorisa la Congrégation à faire les Constitutions qu'elle jugeroit nécessaires pour la perfection de l'Ordre, pour l'édification du prochain & pour la gloire de Jesus-Christ (*d*).

Il ne se trouva que six Profez dans la premiere Assemblée que S. Ignace convoqua à Rome. Rodriguez & Xavier étoient partis pour le Portugal ; le Fevre étoit à la Diete de Worms, & le Pape avoit envoyé Bobadilla à Naples pour

(*a*) Bouhours *Liv.* III. *pag.* 194, 200.
(*b*) Orland. *Lib.* III. *n.* LVIII. Maffæus *Lib.* II. *cap.* VI.
(*c*) Orland. *Lib.* III. *n.* LXXXVII. Bouhours *Liv.* III. *pag.* 208, 209.
(*d*) Orland. *n.* XLIII. Extr. Bullar. *Tom.* I. *in* Paulo III. *Constit.* XXV. Ciacon. *Tom.* III. *in* Paulo III. *pag.* 536. Raynald. Ann. Eccles. *ad ann.* 1540. *n.* 67.

une affaire importante. S. Ignace y fut élu Général (*a*). Il reçut la profession publique de ses Religieux dans l'Eglise de S. Paul, après avoir célébré la Messe & les avoir communiés, & le lendemain il fit l'émission de ses vœux entre les mains de Paul III (*b*). Le Pontife lui donna l'Eglise de Notre-Dame de la Strata, où les Peres ouvrirent le Catéchisme, & le Général y fixa sa résidence. Son premier soin fut de fonder des aumônes de ses Dévots deux Maisons, l'une pour retirer les Juifs nouvellement convertis, l'autre pour servir d'azyle aux filles qu'il avoit retirées de la débauche, & peu après il en bâtit deux autres pour élever les Orphelins & les Orphelines (*c*).

L'année suivante S. Ignace publia les Constitutions particulieres à sa Congrégation. Il y partage le tems entre la vie contemplative & la vie active. Quant aux Profez qui sont parvenus à la premiere, il leur ordonne l'Oraison mentale, la fréquentation des Sacremens, les retraites & l'exercice de la priere. Il enjoint aux seconds l'édification du prochain, l'instruction des enfans, la prédication, les missions, la visite des prisons & des Hôpitaux & la direction des consciences. Il ne changea rien aux habits que les Prêtres portoient alors en Italie & en Espagne. Il dispensa ceux qu'on mettoit dans les Colleges, de l'Oraison, des macérations, & des longues méditations ; il jugeoit que l'étude, dont le but est la gloire de Dieu, demande un homme tout entier & n'est pas moins agréable à ses yeux que le culte particulier. Au reste il fit défense à ses Religieux de tirer aucun salaire pour leurs fonctions, ni d'accepter aucun bénéfice à charge d'ame (*d*). Il fixa à Rome la résidence du Général, lui joignit cinq Assistans qui n'ont que la voix consultative, l'un pour l'Italie, l'autre pour la France, celui-ci pour l'Espagne, celui-là pour l'Allemagne, & le dernier pour le Portugal. Il lui donna un Admoniteur avec droit de lui représenter les dé-

(*a*) Orland. *Lib.* III. *n.* 4.
(*b*) Orland. *Lib.* III. *n.* 11. Bouhours *Liv.* III. *pag.* 217.
(*c*) Orland. *Lib.* IV. *n.* XIV, XV, XVI.
(*d*) Bouhours *Liv.* III. *pag.* 240.

CHARLES II. 1555.

fauts de son administration, & même de sa personne. Les Religieux sont partagés sous les noms de Profez, de Coadjuteurs formés, & d'Ecoliers approuvés, sans y comprendre les Novices. Les Profez, outre les trois vœux ordinaires, prononcent le quatriéme entre les mains du Général ou de celui qu'il commet pour le recevoir. Les Coadjuteurs & les Ecoliers s'en tiennent aux trois premiers, dont l'émission se fait en présence de la Congrégation. Ces derniers s'engagent à l'Ordre, dans lequel ils promettent de vivre & de mourir; mais la Societé ne s'engage à les garder qu'autant qu'ils conviendront, & se reserve le pouvoir de leur remettre leur engagement. Ceux-ci conservent partout, hors en France, la propriété de leurs biens, & peuvent en disposer sans le consentement de leurs Supérieurs jusqu'à ce qu'ils ayent fait le quatriéme vœu; mais ils n'en ont aucune jouissance & se dépouillent entiérement par ce dernier engagement. Les Coadjuteurs sont distingués en temporels & spirituels. On prend dans cette Classe les Régens & les Recteurs des Colleges. Ils peuvent même être nommés pour les Congrégations générales; mais leur voix n'est pas comptée dans l'élection des Généraux, & les Profez ont toujours le pas. Le Général a seul la nomination des Provinciaux, des Supérieurs des Maisons Professes, & des Maîtres des Novices. On lui remet tous les trois ans un Catalogue raisonné de toutes les Maisons, où l'on explique le caractere, la force, les talens, les bonnes & les mauvaises qualités de chacun de ses Membres. Ce livre est sécret, & sert à le déterminer sur l'avancement ou l'expulsion de ceux qui composent la Congrégation (*a*).

Cette Compagnie allia la premiere l'étude des Arts & des Sciences, la Politique du Gouvernement, l'instruction des enfans, & les pratiques religieuses; ce qui la rendit célébre dès sa naissance. L'éducation dont elle est chargée dans la plûpart des Villes, lui donne les moyens de s'incorporer les sujets qui se distinguent par leur esprit ou par leur naissance. Chaque Ville a son Chef qui répond au Provincial, & tous

(*a*) Bouhours *Liv. III. pag.* 251, 252.

ensemble au Général, qui, comme nous avons dit, réside à Rome. Son Conseil est composé de l'élite des Nations ; il commande despotiquement, mais sagement, & est obéi fidelement. Chaque Maison se pique d'une grande régularité, & s'il arrive quelque scandale, la Communauté n'épargne rien pour le cacher, & prodigue l'or & le crédit pour en sortir à son honneur. Sa patience triomphe des refus, & son habileté sçait vaincre les obstacles. Le secret, la dissimulation, la persévérance & la prudence guident ses entreprises, & souvent elle se sert de ses ennemis mêmes pour en avancer le succès. Ils ont l'art de se ménager à la Cour des Princes par un tempérament entre la basse flatterie & la sévérité trop arrogante. Ils ont grand soin d'éviter la contagion des vices, sans marquer d'aversion pour les vicieux ; ils s'étudient à conserver l'union & la concorde dans leur Compagnie, & sçavent sémer la discorde chez les autres. Avec une conduite pareille peut-on s'étonner des progrès d'une Société qui porte la livrée & le nom de Jesus-Christ (*a*) ?

Bientôt le Pape dérogeant à la loi par laquelle il avoit fixé le nombre des Profez à soixante, permit au Général par une Bulle du 4 Mars, 1543, de recevoir indistinctement tous ceux qu'il jugeroit convenables à ses desseins. L'Espagne, l'Allemagne & les Pays-Bas demanderent à l'envi des Ouvriers formés dans cette Ecole. Le Roi de Portugal leur fonda un College à Conimbre, qui devint le Séminaire du Nouveau Monde (*b*). François Xavier partit pour les Indes, & jetta les fondemens des vastes établissemens que les Jésuites ont formés dans ces extrêmités de la Terre. Il s'embarqua sur une flotte commandée par Alphonse de Souza, prit terre à Mozambique, d'où il étendit ses conquêtes spirituelles à la Chine & au Japon, soutenu des armes portugaises, qu'il appuyoit à son tour par ses prédications (*c*).

(*a*) Conf. Grotii Annal. III.

(*b*) Orland. *Lib.* IV. *n.* 1. *Lib.* V. *n.* 5, 6. Bouhours *Liv.* IV. *pag.* 260. *Liv.* V. *pag.* 332.

(*c*) Horat. Turselin. Vita Franc. Xavieri *Lib.* I. *cap.* XI, XII, XIV, XV. Maffæus *Lib.* XII. A Costa de Reb. Indic. *in princip.* Ribaden. *Lib.* II. *cap.* VIII.

CHARLES II. 1555.

François Borgia, Duc de Gandie, inſtalla le Fevre dans ſa Ville (*a*). Peu de tems après Ferdinand, Roi des Romains, ayant nommé le Pere le Jay Evêque de Trieſte, celui-ci refuſa par l'avis du Général, qui voulant ôter tout ſujet d'ambition dans ſa Compagnie, obtint un Bref qui excluoit ſon Ordre de tout Bénéfice à charge d'Ame, & même des Evêchés. Un déſintereſſement ſi marqué augmenta la réputation des Peres, & l'avanture qui ſuivit, acheva de la porter au plus haut degré. Iſabelle Roſetta, depuis long-tems leur bienfaitrice, vint exprès d'Eſpagne accompagnée de deux autres Dames pour faire les vœux de la Société. Mais Saint Ignace s'étant bientôt apperçu que ces trois femmes lui donnoient plus de peine à gouverner que toute ſa Communauté, obtint un nouveau Bref qui déchargeoit à jamais ſa Compagnie de ces ſortes de directions (*b*) : ce qui ſignala de plus en plus ſon détachement des avantages temporels.

Le Cardinal Mendoza, Evêque de Burgos, leur donna un College dans Salamanque en 1547. Hercule d'Eſte les établit à Ferrare. L'Univerſité de Louvain appella Cornelius Wishaue & lui donna la direction de ſes Ecoles (*c*). Louis Mendoza les établit à Tivoli, & Don Jean de Vega à Palerme & à Meſſine. Melchior Canus, célébre Dominicain, s'éleva contre leurs progrès, & prognoſtiqua qu'ils cauſeroient de grands maux dans l'Egliſe : ſes prophéties furent inutiles (*d*) ; mais ils eurent plus de peine à s'introduire en France. Guillaume Duprat, Evêque de Clermont, leur avoit donné ſon Hôtel & de grands biens, dont ils ne pouvoient profiter par l'oppoſition que l'Univerſité de Paris formoit à leur établiſſement. Ils obtinrent des Lettres-Patentes d'Henri II ; mais le Parlement, avant de procéder à l'enregiſtrement, ordonna qu'ils communiqueroient leurs Bulles & leur Inſtitut à l'Evêque de Paris. Euſtache du Bellay les renvoya à la faculté de Théologie en diſant : » que cette

(*a*) Orland. *Lib.* VIII. *n.* XXV.

(*b*) Ribaden. *Lib.* III *cap.* XIV. Bouhours *Liv.* IV. *pag.* 292.

(*c*) Orland. *Lib.* VIII. *n* XXXIV, XXXIX.

(*d*) Orland. *Lib.* VIII. *n.* XLV.

» Société

» Société lui sembloit un Etre monstrueux qui ne pouvoit » subsister ; qu'il conviendroit mieux de faire du bien aux » gueux & aux vagabonds, & chasser ceux-ci au lieu de les » recevoir » (*a*). Ils acheterent cependant l'Hôtel de Langres dans la rue Saint Jacques ; mais par les obstacles qui survinrent & dont nous allons rendre compte, ils ne purent parvenir à ouvrir leurs Ecoles qu'en Février, 1564 (*b*).

Ils présenterent leurs Lettres le 20 Février 1550, & demanderent d'être reçus dans l'Université ; mais le Parlement ayant ordonné des remontrances, Saint Ignace conseilla à ses Compagnons de différer la poursuite de cette affaire. Cependant ils solliciterent si vivement la Cour que le Roi leur accorda des Lettres d'*Iterato*, par lesquelles il ordonnoit l'enregistrement, nonobstant toutes oppositions faites ou à faire. Les Gens du Roi mirent en cause du Bellay, Evêque de Paris, & l'Université, & le Parlement requit le sentiment de la Sorbonne. Elle s'assembla le 1 Septembre, & rendit un Decret, dont il paroît que l'animosité dictoit le prognostic. Nous le rapporterons dans ses propres termes.

» L'an du Seigneur 1554, le premier jour de Décembre, » la Sacrée Faculté de Théologie, après avoir célébré & entendu la Messe, selon sa coutume, dans la Chapelle du » College de Sorbonne, s'est assemblée par quatre différentes » fois dans ladite Chapelle pour délibérer sur les Bulles que » les deux très-saints Peres & Souverains Pontifes Paul III » & Jules III ont, dit-on, accordées à certains Religieux » qui prétendent porter le nom de Compagnons de Jesus, » lesquelles Bulles ont été envoyées à la Faculté par Nosseigneurs du Parlement pour y être vûes & examinées.

» Avant que ladite Faculté ait commencé à traiter une matiere de cette importance, tous & chacun de ses Maîtres » & Docteurs ont déclaré hautement & distinctement qu'ils « n'entendent rien décider & arrêter, & même penser contre l'autorité & la puissance du Souverain Pontife ; au con-

(*a*) Bouhours *Liv.* IV. *pag.* 320.
(*b*) Orland. *Lib.* VIII. *n.* L, LII. Ribaden. Vita P. Salmer. Bouhours *Liv.* II. *pag.* 319.

CHARLES II.
1555.

» traire comme ils l'ont toujours reconnu pour le Souverain » Vicaire de Jesus-Christ, & pour le Pasteur Universel de » l'Eglise, & auquel tous les Fideles sont obligés d'obéir, » de revérer ses decrets, & de les observer, autant qu'il » leur est possible, chacun de nous le reconnoît encore au- » jourd'hui sincerement dans cette qualité ; mais comme cha- » cun, & surtout les Théologiens doivent être prêts à rendre » raison, à ceux qui sont en droit de le requérir, des choses » qui concernent la foi, les mœurs & l'édification de l'E- » glise, ladite Faculté a cru devoir satisfaire au désir & aux » ordonnances de la Cour. C'est pourquoi après avoir plu- » sieurs fois lu & relu & entendu les articles contenus dans » lesdites Bulles, & les ayant, comme l'importance de la » matiere le requeroit, mûrement examinées pendant plu- » sieurs mois, plusieurs jours & plusieurs heures. Enfin d'un » commun avis & d'un consentement unanime, toutefois en » toute humilité & respect & soumettant le tout au S. Siege, » la Sacrée Faculté a donné le Decret suivant.

» Cette nouvelle Société qui s'attribue le nom extraordi- » naire & inoui de Compagnie de Jesus, qui reçoit indiffé- » remment & si licencieusement dans son sein toutes sortes de » personnes, quelque méchantes, illégitimes & infâmes » qu'elles soient, ne differe en aucune façon des Prêtres sé- » culiers ni par l'habit ni par la tonsure, n'ayant ni chœur, » ni jeûnes, ni silence, ni aucunes des observances qui di- » stinguent & maintiennent les autres Ordres religieux. Cette » Société, à laquelle ont été accordés tant de privileges tou- » chant l'administration de la Pénitence & de l'Eucharistie, » touchant la prédication, la liberté de donner des leçons » & d'enseigner au préjudice des Evêques & de l'Ordre Hie- » rarchique, comme au préjudice des autres Religieux, & » même des Princes & Seigneurs temporels, contre les pri- » vileges des Universités, qui tend à l'oppression & à la ve- » xation des peuples. Cette Société, en un mot, nous paroît » contraire à l'honneur de la profession monastique, semble « énerver l'exercice public, honnête, pieux & nécessaire des » vertus, des abstinences, des aumônes & des austérités,

» Elle est très-propre à occasionner l'apostasie ; elle soustrait » de la jurisdiction & de la soumission dûe aux Evêques ; elle » prive injustement les Seigneurs, tant Ecclésiastiques que » Séculiers, de leurs droits ; elle ne peut occasionner que » des troubles & des dissensions dans l'un & l'autre de ces » deux Etats, & causer des querelles, des plaintes, des dis- » putes ; des jalousies & des schismes.

» Toutes ces choses, & plusieurs autres encore, mûrement » examinées & diligemment observées, cette Société nous » paroît extrêmement dangereuse pour ce qui concerne la » foi, ennemie de la paix de l'Eglise, funeste à l'Etat mo- » nastique, & nous semble plutôt née pour la ruine que pour » l'édification des fideles. *Signé*, Benoist, Courceilles, » Maillard, de Mouchi, Perionius, Ori, *Inquisiteur* » *de la Foi.* Le Fevre, *Syndic* (*a*).

La violence de ce Decret outra la Société ; la plûpart vouloient le réfuter & le dénoncer au Saint Siege ; mais Saint Ignace qui prévoyoit que la réponse attireroit une replique, prit le parti de sacrifier son ressentiment aux circonstances présentes, & leur dit que dans certains cas il est plus sage de se taire que de parler ; que la vérité n'a besoin ni de parole, ni de plume pour se manifester ; que malgré le crédit de leurs ennemis & l'autorité de la Sorbonne, Dieu sçauroit venger sa cause aussitôt qu'il lui plaira, & dissiper l'ignominie dont les calomniateurs s'efforcent de couvrir ses Elus (*b*).

La Société ne fut pas plus heureuse dans les Pays-Bas, où depuis long-tems elle cherchoit à s'établir. Ribadeneyra vint trouver Philippe à Anvers, offrit les services de sa Compagnie contre l'hérésie qui commençoit à se répandre dans les Provinces. La Requête fut communiquée aux Etats qui s'opposerent à l'établissement des Jésuites, sous prétexte que

(*a*) Orlandin. *Lib.* XIV. *n.* 51. *Lib.* XV. *n.* 33, 34, 35. Bouhours *Liv.* IV. *pag.* 331. *Liv.* V. *pag.* 412, 413. D'Argentré Collect. Judic. de Nov. Err. *Tom.* II. *pag.* 191, 104. Mercure Jésuit. *pag.* 320. Du Boulay Hist. Univers. Paris. De Thou *Liv.* XVII.

(*b*) Orland. *Lib.* XV. *n.* 43.

Charles II. 1555.

leurs privileges dérogeoient aux droits des Evêques, qu'ils procuroient à ces Peres une eſpece d'impunité, & que ces nouveaux Religieux feroient tort aux autres mandians, en leur enlevant une grande partie des aumônes qui n'étoient pas trop abondantes.

Nous ne finirions pas ſi nous voulions parcourir les dégoûts qu'ils eſſuyerent dans leurs commencemens, & les moyens qu'ils employerent pour ſurmonter les obſtacles. Nous n'avons rapporté ce dernier que parce qu'il regarde nos Provinces, & nous ne parlerons de leur Société que quand elle ſe trouvera impliquée dans nos affaires.

Fin du douziéme Livre.

TABLE
DES MATIERES
DU
QUATRIEME TOME.

A.

D.

Egmond

F

H.

K.

L.

M.

N.

O.

S.

X.

Y.

Z.

Fin de la Table des matieres.

ERRATA.

PAGE 8. *Ligne antenepenult.* Il envoya, *lisez* Il évoqua.
Pag. 32. *lig.* 1. Stadhouderat, *lis.* Stadhouder.
Ibid. lig. 8. Partisans, *lis.* partis.
P. 41. *lig.* 6. de quoi, *lis.* du quel.
P. 81. *lig.* 12. Chartres, *lis.* Châtres.
P. 99. *lig.* 32. à la citation (*b*), *lis.* (*c*).
P. 108. *lig.* 14. Hoom, *lis.* Hoorn.
P. 173. *lig.* 20. haïssiot, *lis.* haïssoit.
P. 178. *lig.* 2. Duchesse, *lis.* Princesse.
P. 186. *lig.* 34. da. *lis.* dix.
P. 216. *lig.* 14. peu après, *lis.* peu à peu.
P. 217. *lig.* 9. de Fief, *lis.* des Fiefs.
P. 249. *lig.* 12. la derniere, *lis.* la premiere.
P. 254. *lig.* 24. 29. & 31. aux citations *lis.* (*b*) (*c*) (*d*).
P. 297. *lig.* 7. Verges, *lis.* Vergi.
Ibid. cit. (*b*) *lig.* 2. Goullut, *lis.* Gollut.
P. 325. *lig.* 8 & 9. brasseries, *lis.* brassieres.
P. 346. *lig.* 33. la contestation sur les Indulgences, *lis.* la contestation, des Indulgences.
P. 374. *lig.* 24. Caniglian, *lis.* Cariglian.
P. 375. *lig.* 12. Pedro Giton, *lis.* Pedro Giron.
P. 409. *lig.* 19. diminua, *lis.* & à diminuer.
P. 424. *lig.* 15. qu'ils, *lis.* qu'elles.
P. 425. avant la ligne 1. *lis.* renouvellât les.
P. 455. *lig.* 35. qu'on les, *lis.* qu'on ne les.
P. 510. *lig.* 17. l'aînee Princesse, *lis.* l'aînée des Princesses.
P. 548. *lig.* 3 & 4. requéroient, *lis.* requit.
Ibid. lig. 26. précipiter, *lis.* prosterner.
P. 555. *lig.* 1. accompagné, *lis.* accompagnés.
P. 556. *lig.* 17. détermineroient, *lis.* détermineront.
P. 563. *lig.* 30. ôté, *lis.* tari.
P. 565. *lig.* 14. constater, *lis.* expliquer.
P. 588. *lig.* 28. Guillaume, Prince d'Orange, *lis.* le Prince d'Orange.
P. 613. *lig.* dern. Duché, *lis.* Duc.
P. 662. *lig.* 8. régloit, *lis.* regloient.
P. 667. *lig.* 9. des provisions, *lis.* de l'approvisionnement.
P. 707. *lig.* 24. plaira, *lis.* plairoit.

